

UNIVERSITÉ FRANÇOIS - RABELAIS DE TOURS

ÉCOLE DOCTORALE Sciences de l'Homme et de la Société
CITÈRES - ÉMAM

THÈSE présentée par :
Marie-Pierre ANGLADE

soutenue le : 14 décembre 2015

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université François - Rabelais de Tours**

Discipline / Spécialité : Géographie / Monde arabe

CASABLANCA,
UNE « VILLE À L'ENVERS ».
Urbanités métropolitaines au prisme de la
marginalité sociale au Maroc

THÈSE dirigée par :

Mme SEMMOUD Nora

Professeur, Université de Tours, géographie, aménagement

THÈSE co-dirigée par :

Mme DEBOULET Agnès

Professeur, Université Paris 8, sociologie, urbanisme

JURY :

Mme DRIS Nassima

[Rapporteur] M. IRAKI Aziz

[Rapporteur] M. PERALDI Michel

M. SIGNOLES Pierre

Maître de Conférences, Université de Rouen, sociologie, urbanisme

Professeur, INAU (Rabat, Maroc), géographie

Directeur de Recherche, CNRS, EHESS Paris, sociologie, anthropologie

Professeur Émérite, Université de Tours, géographie

Dédicace

Cette recherche est dédiée à Mme Françoise Navez-Bouchanine qui l'avait encadrée depuis ses balbutiements. Lors des préparatifs d'inscription administrative pour ma première année de thèse, je tins à Françoise un formulaire à signer.

- Votre nom ne rentre pas dans les cases.
- Ah, si vous saviez : il n'y a pas que mon nom...

Et comme il était merveilleux de mener une recherche sur la marginalité sociale sous les conseils d'une sociologue qui n'aimait rien tant que bousculer les repères, et traverser les frontières...

Sociologue enseignant dans une école d'architecture, elle comprenait mieux que personne les habitudes à dépasser lorsqu'il s'agit de quitter le modelage de l'espace – qui nécessite à bien des égards un lot de certitudes – pour une posture intellectuelle, disons simplement *autre*. Françoise avait l'habitude de dire qu'il me fallait « me cogner » aux théories de la sociologie pour réussir dans ce passage, comme on se confronte aux blessures du monde. Cette recherche est donc parvenue à maturité grâce à l'apprentissage des heurts préconisé par Françoise, heureusement là pour amortir les chutes.

Remerciements

Les chutes, il y en a eu : du découragement, du désespoir aussi. Et vous étiez tous là, heureusement pour me porter à bouts de bras :

L'INAU, Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, m'a accueillie à Rabat et je remercie ici le directeur de l'INAU en 2004 et 2005, M. Abdellah Lehzam, et M. Aziz Iraki, professeur à l'INAU, d'avoir soutenu ce projet dès le début.

Je ne dirai jamais assez ma gratitude envers Mme Agnès Deboulet et Mme Nora Semmoud qui ont succédé à Mme Navez-Bouchanine. Mme Deboulet m'a aidée dans cette douloureuse transition en parvenant à voir en ce texte autre chose que du morse.

Mon admiration va bien sûr à « mon laboratoire de cœur » de l'ENSAN (École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes), le LAUA ou Laboratoire Langages, Actions Urbaines, Altérités devenu récemment le CRENAU (nom dont je ne dirai rien ici, mais je n'en pense pas moins). Toute l'équipe m'a soutenue autant qu'elle l'a pu, à commencer par Élisabeth Pasquier, Laurent Devisme et Marc Dumont, à qui j'ai été désolée de ne pouvoir apporter davantage.

Je souhaite insister sur les formidables conditions d'émulations dans lesquels baignaient, en 2006 et 2007, le Centre Jacques Berque à Rabat et l'Atelier d'Anthropologie du CM2S à Casablanca, à l'origine d'un élan d'encouragement décisif pour cette recherche. Je remercie pour cela MM. Michel Peraldi, Mohammed Tozy, Abderrahmane Rachik et Hassan Rachik.

Cette thèse n'aurait jamais pu se présenter sous cette forme sans l'énergie de l'équipe FEMMAGH dirigée par M. Peraldi sur un financement de l'ANR : Leila Bouasria, Mériam Cheikh, Fanny Debarre, Véronique Manry et Camille Schmoll. Qu'elles en soient remerciées chaleureusement ici.

Enfin, je remercie M. Bouchanine pour son accueil toujours chaleureux à Rabat.

Le travail de terrain a été permis par le financement du Ministère des Affaires étrangères, constitué d'une bourse du programme « Lavoisier » de 10 mois entre 2004 et 2005.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
PROLOGUE	5
INTRODUCTION	7
1. Étude des citadins pauvres dans une perspective de recherche attentive à la marginalité et aux frontières socio-spatiales	9
2. Étudier le lien social au prisme des espaces publics du Monde arabe	31
3. Hypothèses pour décrire le vécu et la gestion des inégalités socio-spatiales à Casablanca	54
4. Des méthodes plurielles pour une approche raisonnée des usagers des rues de Casablanca.....	55
5. L'étude de la distance métropolitaine : modalités du vivre-ensemble ou du vivre-à-côté ?.....	74
PREMIÈRE PARTIE : FABRIQUE ET IMPOSITION DES NORMES SOCIALES : UNE LOGIQUE PLURIELLE ENTRE PERMANENCE ET MISE À DISTANCE DES INTERDITS.....	77
CHAPITRE PREMIER : GENRE ET HONNEUR : DE L'ACTUALITÉ DE VALEURS HÉRITÉES	81
CHAPITRE II : CHRONIQUE D'ÉVITEMENTS ORDINAIRES : PRATIQUES SOCIALES ENTRE CONTRADICTIONS, VALEURS RENOUVELÉES ET NÉGOCIATIONS DES NORMES	121
A. Identités collectives et aspirations individuelles : tous différents... ensemble	123
B. Dynamiques sociales autour de la visibilité de la transgression : risque de déshonneur contre désir d'être soi	160
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	238
DEUXIÈME PARTIE : HABITER DES INTERSTICES : MÉTROPOLE, SOCIABILITÉS ET RÉGULATIONS AUTOUR DE FRONTIÈRES SOCIO-SPATIALES EN MOUVEMENT	240
CHAPITRE III : SOCIABILITÉS DE QUARTIER DANS L'ENTRE-SOI DE LA DÉVIANCE CONTRE LES ALÉAS DE LA VIE MÉTROPOLITAINE	243
A. Espace en partage et liens sociaux de quartier à Derb Cuba	245
B. De <i>M'riziga</i> à la Marina : ancrage et mobilités en territoire éphémère	307
CHAPITRE IV : DÉFIS DE LA VISIBILITÉ DE LA DÉVIANCE AUX URBANITÉS MÉTROPOLITAINES	368
A. Cohabitation en centre-ville, violences et gestion sociale de pratiques déviantes au jardin « Nevada »	370
B. Aménagement urbain et vie privée : les limites d'un impensé	451
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE	510
CONCLUSION GÉNÉRALE	512
ÉPILOGUE	514
BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES RESSOURCES	515
ANNEXES	575
TABLE DES MATIÈRES	602
RÉSUMÉ DE THÈSE	606

PROLOGUE

Tout me fascinait : ruines d'immeubles, terrains vagues, marchands ambulants, autobus que nous prenions en marche¹... Les rues de Casablanca se présentaient devant moi comme un champ inépuisable de merveilles. J'étais là, à regarder les autres étudiants qui, comme moi, avaient fait le voyage ; notre groupe croisait des personnes qui me semblaient familières : passants sous drogues ou alcool, et étudiants portés sur le patrimoine architectural des années 1930 semblaient se frôler parfois dans un ballet qui me ravissait. Mais ce côtoiement m'interrogeait moins sur l'indifférence des étudiants vis-à-vis de ces passants peu ordinaires, que sur *mon éventuelle acuité à des situations autres* se révélant en ces circonstances étonnantes. La foule, les passants aux regards hallucinés, les étudiants, moi... La mise en scène de ce petit monde, ainsi que leur indifférence assaillaient ma curiosité : personne ne les voyait-il donc ? Comment leur étrangeté pouvait-elle passer à ce point inaperçu ? Ou bien, comme les étudiants, les habitants de Casablanca ne les voyaient-ils simplement plus ? Mon regard était-il exercé à ce point, comme façonné par ceux que je côtoyais au quartier au point de les voir tout autour de moi, partout, jusqu'ici, ces voisins à la démarche chaloupée ?

Après un repas dans un restaurant du vieux port aujourd'hui disparu, je voulus partir à l'aventure. Explorer par moi-même les endroits qui m'attiraient, mais aussi en avoir enfin le cœur net. Hallucination, exagération, fatigue, déformation... Quelle interprétation du réel fallait-il échafauder ? Une friche retint mon attention près de la jetée et je voulus m'en approcher. Des hommes y étaient regroupés, et l'un d'entre eux s'en détacha pour me signifier quelle mauvaise idée j'avais eue là. Et pour cause : il y avait du danger, disait-il, à traîner dans les parages ; des hommes y boivent et pourraient bien lancer à mon adresse une bouteille cassée. Je respectai leur entre-soi et me dirigeai vers les remparts. Un jardin à l'herbe brûlée longéait les murs rouges, mais je n'osai m'en approcher : l'endroit me paraissait inaccueillant, vide, à l'exception d'une femme qui promenait son enfant dans un

¹ Il est fait allusion ici à la course des bus sur le terrain vague d'Oued el-Makhazine, forcés de ne pas s'arrêter pour éviter de ne plus redémarrer. En avril 1998, certains aspects de l'aménagement du centre-ville ainsi que l'état des transports publics ne tarderaient pas à connaître de nettes améliorations, nous y reviendrons.

landau. Je m'en allai vérifier les conditions d'accès à ce jardin. La jeune femme me rassura en édictant les règles : je pouvais pratiquer sans danger les endroits déjà occupés par les familles, les femmes, les enfants, signes de pacification des espaces... comme ces lieux.

Ma lecture du jardin m'induisit donc en erreur : j'aperçois un espace en bord de mer pratiqué par de nombreuses personnes, et on me signifie d'en partir ; je redoute d'approcher un espace désert et repoussant de saleté, et on me signifie qu'il n'y a là aucun danger. Le sens des espaces publics de Casablanca ressemblait trait pour trait à Ipazie, ville originale s'il en est, car chaque lieu semblait mettre en scène l'inverse de ce que le sens commun en attendait :

« Le philosophe [...] dit :

–Les signes forment une langue, mais pas celle que tu crois connaître.

Je compris que je devais me libérer des images qui jusqu'ici avaient annoncé les choses que je cherchais : seulement alors je réussis à comprendre le langage d'Ipazie. » (Calvino, 1991 : 60)

Il fallait donc investir les rues de Casablanca, et déployer suffisamment d'efforts pour lever le voile sur le sens de ces observations ; mener l'enquête dans la ville et la rendre peut-être un jour moins étrange à soi-même. Mais cette « ville à l'envers » selon moi l'était-elle aussi pour ses habitants ?

Après mon diplôme d'architecte à Bordeaux, je décidai de me confronter à la ville marocaine grâce à l'encadrement de Françoise Navez-Bouchanine, sociologue au sein de la formation multidisciplinaire du DEA « Espace, sociétés et villes dans le Monde arabe » (géographie, sociologie, histoire) de l'Université de Tours, puis à travers mon engagement dans une thèse de sociologie de l'urbain, toujours sous la direction de Mme Navez-Bouchanine : cette recherche est le résultat de ce cheminement intellectuel à travers les disciplines ayant l'espace pour objet.

INTRODUCTION

*« Start spreadin' the news
I'm leaving today
I want to be a part of it
New York, New York »*

Liza Minnelli [Fred Ebb / John Kander], 1977
Frank Sinatra, 1979

Noël 1992. Parmi les films publicitaires télévisés vantant le réconfort que procurent les fêtes de fin d'année, les Américains ont la surprise d'entendre, dans un spot, la reprise par des sans-logis du thème du film tourné en 1977 par Martin Scorsese, « New York New York ». Les vers de cette chanson sont égrenés tour à tour par des habitants de New York chantant faux des paroles d'une résonance extrêmement amère si l'on pense au décalage entre le sujet de la chanson – l'extraordinaire creuset de possibilités qu'est New York, véritable tremplin pour qui veut réussir (« *If I can make it there, I'll make it anywhere / It's up to you* ») – et la pénibilité des situations sociales rendues visibles par l'apparence dégradée de ces personnes. À travers ce PSA² s'exprimait pour la première fois aussi crûment dans les médias américains la Coalition for the Homeless, créée en 1981 dans le but de venir en aide aux personnes « les plus vulnérables » de New York :

« Every day the Coalition helps over 3,500 clients with the tools and support to reclaim their lives. Through housing, job training, emergency food, crisis intervention, and youth programs, we rescue men, women and children caught in the grips of poverty. We witness firsthand the challenges they face, and shape our services to best meet their needs. We understand what works, what doesn't, and what makes sense. Our unique position allows us to advocate effectively on behalf of New York's most

² Un « Public Service Announcement » aux États-Unis (un « Public Information Film » en Grande-Bretagne) est un film publicitaire à vocation humanitaire dont la diffusion est prise en charge par les chaînes télévisées.

vulnerable citizens, and offer hope and opportunity for economic independence and a brighter future. » [Extrait du site Internet coalitionforthehomeless.org, 2014]

Il faudra attendre l'année suivante pour qu'un article du New York Times (Elliott, 1993) paraisse à l'occasion de la rediffusion du spot pendant la période de Noël 1993, ce qui génère, aux États-Unis, un espace d'échanges inattendu à l'heure où les réseaux sociaux numériques n'existent pas³. Le film en effet interroge, mais pas comme pourrait le présager toute autre campagne d'information vouée habituellement à réveiller les consciences sur la responsabilité collective des situations sociales des plus démunis. Bien sûr, le message frappe : les dernières images du spot notamment, lettres blanches dépouillées sur fond noir (« *It's up to you / New York / New York / The Coalition for the Homeless* »), interpellent avec une question sur l'agir individuel. L'antienne « Cela dépend de toi », liant pour toujours cet hymne à la réussite et à celle de Frank Sinatra se transforme en un angoissant « Cela dépend-il réellement de moi ? » Cette chanson véhiculant jusqu'alors l'expression la plus brute du libéralisme américain est soudainement subvertie, connotée par le doute qu'il existerait peut-être d'autres critères à la réussite que la volonté de chacun et les efforts mis en œuvre pour parvenir à ses fins.

Mais si ces images permettent l'émergence de ce doute, c'est qu'elles interrogent en parallèle sur un tout autre terrain : *elles donnent à voir la cristallisation dans l'espace d'inégalités sociales profondes par le biais de personnes démunies, mises en scène dans un environnement familial*. Car non seulement elles montrent des individus très marqués par les difficultés qu'ils traversent au quotidien, mais elles le font dans le cadre de territoires urbains à la fois fortement dégradés et « ordinaires » (sur un trottoir au milieu de la foule, à proximité d'automobiles de passage). Or, ceci semble aller à l'encontre d'un lieu commun relativement persistant, selon lequel « le monde social semble ne poser question qu'à partir du moment où il est rendu visible sur un mode spectaculaire » (Beaud, Confavreux, Lindgaard, 2008 : 7). Il est en effet communément admis que lorsque des individus veulent rompre avec le critère d'invisibilité sociale parant leur mode de vie, profession et/ou statut, ils mettent en scène des happenings à forte visée dénonciatrice et à grand renfort médiatique⁴. Pourtant, en médiatisant certaines scènes de la vie quotidienne de New York, l'événement que constitue ce film publicitaire de 59 secondes – qui aurait assurément « fait le buzz » de nos jours sur Internet – traduit l'irruption d'une préoccupation grandissante, en lieu et place d'un débat sur les possibilités de chacun à tenter de réduire les écarts : *que se passerait-il si les pauvres devenaient de plus en plus visibles au quotidien ?* Nous

³ En France, l'émission de Canal Plus qui relaie l'information en diffusant le spot publicitaire, « Nulle Part Ailleurs », traite davantage du phénomène médiatique autour de la diffusion du PSA que de la question de fond.

⁴ On pense ici aux actions menées pendant l'hiver 2006-2007 par l'association « les Enfants de Don Quichotte » (symbolisées par l'installation illégale de tentes de camping dans les plus grandes villes de France) afin d'alerter les pouvoirs publics sur les besoins en logement et en assistance d'une frange de la population.

touchons ici à la question de la possibilité d'une généralisation de la pauvreté, considérée comme un risque par les privilégiés de voir leur quotidien se dégrader par la faute d'une population dont il serait difficile de contenir les effets si elle s'accroissait, à la fois sur l'environnement urbain et du point de vue de la force de travail qu'elle représente. C'est cette vision préoccupante de la ville que véhicule inconsciemment ce spot télévisé.

Faisant écho à cette perception inquiète de la ville, cette recherche entend questionner la visibilité de la pauvreté en témoignant des dynamiques sociales d'appropriation des espaces publics par des pratiques déviantes déployées dans le centre de Casablanca entre 2003 et 2009 par la frange de la population la plus marginalisée, dans un contexte métropolitain de contestation sociale et politique qui s'est exprimé au Maroc durant ces vingt dernières années. Elle contribue par là même à la sociologie de l'espace dans une tradition de recherche soucieuse de questionner les relations entre social et spatial (J. Rémy, F. Navez-Bouchanine, M. Segaud).

1. ÉTUDE DES CITADINS PAUVRES DANS UNE PERSPECTIVE DE RECHERCHE ATTENTIVE À LA MARGINALITÉ ET AUX FRONTIÈRES SOCIO-SPATIALES

De nos jours, les métropoles présentent le genre de réalités sociales dont la médiatisation alimente l'angoisse fantasmée des individus privilégiés de ce monde. C'est en effet au cœur du phénomène urbain que réside la question du côtoiement avec les différences sociales. Dans la ville, entendue selon la célèbre formule de 1938 comme « établissement relativement important, dense et permanent d'individus socialement hétérogènes » (Wirth L., 1990 [1938] : 262), où opère « l'excitation de la sensibilité aux différences » (Simmel, 1990 [1908] : 74), les citoyens ajustent leurs identités, selon un ordre permettant à chacun d'apprendre à côtoyer l'autre, en fonction des potentialités sociales offertes par les espaces urbains.

Cette recherche s'inscrit en ce sens dans la lignée des travaux de G. Simmel et de l'École de Chicago, malgré les transformations traversées par les aires métropolitaines depuis le début du XX^e siècle ayant rendu caducs certains modèles de représentation de la ville du fait de l'émergence d'autres modes de développement urbain (Ascher, 1995), comme la péri-urbanisation (Dubois-Taine, Chalas, 1997 ; Jaillet, 1999 ; Navez-Bouchanine, 2005b), et la multiplicité des centres (Devisme, 2005). Nous considérons d'une part la condition du citoyen tendue entre proximité et distance (Simmel, 1990 [1908]), anonymat et rencontre, construction identitaire et confrontation à l'altérité grâce à l'expérience urbaine (Wirth L., 1990 [1938]), et d'autre part, le milieu urbain comme l'espace privilégié d'expression de la transgression des normes dans un contexte de desserrement du contrôle social (Park, 1990a [1925] ; Farcy, 2007) : stimulé par un environnement dense, propice à la fois – et paradoxalement – aux relations sociales superficielles et au regroupement selon les

caractères de chacun, les individus trouvent en ville un espace favorable à leur épanouissement, malgré / grâce à leurs différences (niveau de vie, d'entendement, personnalité, aspirations, origine identitaire, ethnie, religion, goûts et activités culturelles, etc.).

Or, négocier sa place en ville, dans le concert d'une multitude de « régions morales » (Park, 1990a [1925] : 124-130), renvoie à la notion d'urbanité, au centre des préoccupations de cette recherche. Entendues comme « des constructions collectives, en évolution constante, qui permettent de régler le mode “d'être” dans des espaces urbains différenciés », elles expriment les relations des habitants à leur milieu, à la fois avec et contre les autres, et voient s'entremêler « représentations des espaces et équipements urbains, de pratiques et de stratégies, individuelles et collectives, d'accès, d'usage et d'appropriation de ces espaces et équipements » (Navez-Bouchanine, 2002 : 154). Étudier l'ensemble des urbanités revient à prendre la mesure de toutes les manières pour les habitants de territorialiser leurs espaces de vie, de se déplacer et mobiliser ailleurs ce qui fait défaut dans leurs quartiers, de recomposer leurs identités au-delà des ségrégations socio-spatiales et ménager leur place en ville (Roncayolo, 1997) : *analyser les formes socio-spatiales d'appropriation et d'accès à la ville constitue par conséquent l'entrée privilégiée de l'étude des urbanités. On voit ici se profiler la question de l'agencement des différents modes de vie des citoyens, dans la mesure où les inégalités socio-spatiales persistent et qu'elles n'ont pas livré l'étendue des clefs de lecture qu'elles représentent pour la compréhension des changements affectant les sociétés urbaines.*

En effet, la pauvreté, considérée comme inégalité d'accès à la ville, constitue aujourd'hui l'environnement social de nombreux citoyens dans le monde. La pauvreté, en tant que paramètre familier des conditions de vie de nombreux citoyens (Vollmann, 2008 : 52), représente d'un certain point de vue une forme de « normalité » dans la mesure où les destins de ces habitants ne leur paraissent plus isolés, même s'ils continuent à juger leurs différences sociales à l'aune d'un standard de confort constituant à leurs yeux une norme de base : *sans toutefois parler de généralisation, la pauvreté constitue de nos jours l'horizon indépassable des destins sociaux du plus grand nombre de par le monde.* Nous retiendrons pour notre propos que :

« Dans les sociétés modernes, la pauvreté n'est pas seulement l'état d'une personne qui manque de biens matériels, elle correspond également à un statut social spécifique, inférieur et dévalorisé, marquant profondément l'identité de ceux qui en font l'expérience. Le pauvre a toujours été porteur d'une condition humiliante [...]. Dans les sociétés qui transfigurent le succès en valeur suprême et où domine le discours justificateur de la richesse, la pauvreté est le symbole de l'échec social et se traduit souvent dans l'existence humaine par une dégradation morale » (Paugam, 2000 : 15-16).

En effet, si la pauvreté semble concerner un grand nombre de citoyens, elle continue de faire largement l'objet de perceptions ordinaires stigmatisantes de la part de tous, et c'est en cela qu'elle nous intéresse. Car nous touchons là à un paradoxe essentiel de la vie urbaine : malgré le constat de la nette diminution en chiffres réels de la pauvreté extrême – « 22,4 % de la population mondiale vit [en 2008] avec moins de 1,25 dollar par jour contre 52,2 % au début des années 1980 » (Observatoire des Inégalités, 2012), la perception de la pauvreté et son traitement par les médias ont contribué à *l'émergence dans l'opinion publique d'un sentiment de visibilité accrue de la pauvreté*. Qu'il s'agisse du nombre supposément grandissant de SDF à Paris fondé sur l'augmentation du colportage de presse à partir de 1993 (Damon, 2012 : 70), ou des nouvelles pratiques de récupération / vente de nourriture périmée et d'échange d'objets usuels contre nourriture (Milliot, 2013), fortement médiatisées à partir de 2008⁵, ces pratiques urbaines liées à la pauvreté, qu'il est hasardeux de chercher à quantifier, génèrent un regain d'intérêt médiatique quant aux formes nouvellement apparues : ces pratiques étant commentées parallèlement à la baisse du pouvoir d'achat au moment de la crise financière qui voit entrer la France en récession, leur visibilité dans les espaces publics fait inexorablement penser à une recrudescence de la pauvreté.

Il convient ici de mesurer à quel point la visibilité physique des pratiques peut constituer une clef de lecture renouvelée pour l'appréhension des urbanités des citoyens pauvres. En effet, les approches sociologiques de la pauvreté ont fait se multiplier en parallèle les vocables (anomie, exclusion, ségrégation, marginalité, vulnérabilité... dont nous explorerons plus avant les ambiguïtés) et les difficultés à recourir à la notion, du fait d'une diversité d'expériences individuelles et collectives malaisée à décrire car sans cesse en mouvement. Ce qui perdure, en revanche, c'est la nécessité de considérer les dynamiques de déplacement des frontières sociales à l'œuvre dans la définition du phénomène pauvreté, qu'il convient d'explorer à la fois dans leurs dimensions sociale et physique. Tour à tour considérée, entre autres, sur la base de l'assistance (Simmel, 1999 [1908] : 453-490), de la disposition d'un toit (Damon, 2012 ; Pichon, 2010 ; Zeneidi-Henry, 2002), ou de la dégradation des conditions de travail (Castel, 2009 [1995]), la pauvreté se lit de nos jours au prisme de la visibilité des pratiques en découlant, et ceci principalement sous deux formes.

Il s'agit, d'une part, d'une pauvreté visible en espaces publics de par la nature même de ces derniers, à savoir le « noyau dur de l'urbanité » : leur caractère d'accessibilité entendu comme « qualité d'un contexte qui entre dans l'évaluation d'un déplacement dans l'espace,

⁵ On peut consulter encore aujourd'hui le travail de C. Lefebvre pour l'hebdomadaire *Paris Match*, comme cette vidéo d'entretien où les propos de la journaliste sont rythmés par des images de personnes photographiées en vue plongeante, accentuant l'effet de fragilité des sujets fouillant les bennes à déchets : « Les poubelles, nouveau marché des pauvres », 23.04.2008, URL : <http://www.parismatch.com/Actu/Societe/Les-poubelles-nouveau-marche-des-pauvres-101627> [page consultée le 26.09.2014].

ou qui dispose plus ou moins au mouvement dans un cours d'action ou de communication » (Joseph, 1995b : 26). Dans les pays des Nords⁶, cette pauvreté se cristallise sous la forme de la question SDF, symbole de la peur et de l'impuissance des citoyens de se voir basculer du mauvais côté (Zeneidi-Henry, 2002 : 33-35), et qui pose davantage problème aux autorités publiques dès lors que le phénomène concerne des individus plus mobiles qu'auparavant (Damon, 1995 : 96) et plus visibles (Damon, 2012 : 63-89). Dans les pays des Suds, c'est la progression des bidonvilles qui inquiète et avec elle, l'expansion certaine d'une dégradation irréversible de la planète toute entière et de ses ressources naturelles (Davis, 2006). L'idée répandue d'un lien entre pauvreté et habitat dégradé s'est faite au détriment d'une exploration récente de la pauvreté en termes dynamiques (Deboulet, Destremau, Ireton, 2004) à contre-courant des représentations culturalistes qui dénie aux pauvres l'intelligence des dispositifs déployés pour l'organisation de leur vie sociale (Hoggart, 2004 [1957]).

Cette fraction démunie de la population, exposée publiquement, côtoie dans la société urbaine une autre forme de pauvreté, immense et parvenant néanmoins – pour le moment – à se fondre dans la masse anonyme des citoyens grâce aux jeux des apparences et de l'accumulation des possessions sans valeur, rendus possibles par la diversité des modes de consommation soutenus par l'économie libérale. Il s'agit ici de cette population décrite à partir des années 1990 (Castel, 2009 [1995] : 661-667) comme « désaffiliée », touchée par une « vulnérabilité de masse » et des changements affectant le travail se présentant sous trois formes : (i), par la « déstabilisation des stables », menacés dans leur quotidien et doutant de leurs acquis en matière d'emploi et de promotion sociale ; (ii), par la précarité dans le sens où les transformations affectant les conditions de travail plongent ces personnes dans le mal-être lié à l'incertitude du lendemain ; et (iii), par un « déficit de places » liées autrefois au statut procuré par l'occupation d'un emploi fixe (« surnuméraires », « inutiles au monde » que sont les chômeurs de longue durée). C'est une pauvreté représentée par « une situation et un ensemble de processus qui conduisent à un sentiment de non-reconnaissance et de mépris social » (Beaud, Confavreux, Lindgaard, 2008 : 11-12). À travers cette variété de situations et de parcours se dessinent les difficultés pour cette population à se faire entendre quant aux effets destructeurs des politiques à leur adresse : une pauvreté invisible « dans » les espaces publics, certes, mais également invisible socialement dont il s'avère plus juste de dire qu'elle est surtout muette – « Cette marginalité est devenue majorité silencieuse » (Certeau, 1990 : XLIII) –, animée d'un « sentiment de mal-représentation » conduisant à un déficit de « lisibilité » des expériences autour desquelles elle construit son malaise (Rosanvallon, 2014 : 14 ; 17-18).

⁶ Nous reprenons ici les préconisations de C. Hancock constatant d'une part la diversité des contextes économiques, politiques et sociaux, ce qui incite à évoquer des Suds, et d'autre part la nécessité de réduire l'asymétrie en évoquant des Nords pour une mise à distance d'un modèle post-colonial (Hancock, 2007).

Or, si les préoccupations des citoyens autour de la recrudescence de la visibilité de la pauvreté trahissent une vision inquiète de la ville telle que véhiculée par le spot publicitaire américain, elles sont aussi et surtout le reflet de l'inquiétude d'une mobilisation croissante des sans-voix, du fait d'une correspondance établie automatiquement par les représentations collectives entre visibilité physique et sociale. De ce malentendu créé autour d'un danger prétendument imminent à voir le monde urbain se paupériser dans son ensemble (Davis, 2000, 2006, 2010) se dégage *l'urgence à questionner les dynamiques qui animent les réalités sociales inégalitaires d'accès à la ville et selon quel degré effectif d'exposition publique.*

De fait, il existe bien aujourd'hui un phénomène d'émergence au dehors de pratiques liées à la pauvreté (Pérez López, 2005 ; García Sánchez, 2006, pour l'Amérique Latine ; Navez-Bouchanine, 2001a, 2001c, 2005a pour le Maroc), pratiques revendicatrices de « droit à la ville » (Lefebvre, 1968) de la part du citoyen ordinaire⁷ qui sont le reflet de dynamiques sociales d'appropriation fortement empreintes de valeurs culturelles locales, mais sur un mode de revendication plus intuitif que ne le présageait H. Lefebvre, pour qui :

« le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville » (Lefebvre, 1968 : 155).

Au regard de l'évolution des pratiques d'appropriation des espaces publics à travers le monde traduisant différentes modalités socio-politiques d'investissement de la ville, le droit à la ville revêt de nos jours un caractère collectif essentiel à l'avenir de l'urbain, dans le sens où « pour changer la ville, il faut nécessairement exercer un pouvoir collectif sur les processus d'urbanisation » (Harvey, 2011 : 8). Si jusqu'ici, les formes de mobilisation collectives continuent de se heurter aux forces vives du néolibéralisme (Deboulet, Cabannes, 2013 ; Costes, 2014), elles présentent l'intérêt évident de mettre en évidence des systèmes indépassables d'« inégalités délirantes » (Harvey, 2011 : 29) au sein d'aires métropolitaines qui cristallisent des processus variés de différenciation socio-spatiale par le biais de pratiques d'accès à la ville inégalitaires, médiatisées et persistantes, à l'origine d'un sentiment répandu d'injustice sociale. De nombreux travaux relevant de pratiques engagées de recherche questionnent les moyens de réduire les inégalités socio-spatiales en pensant les différences sociales en termes spatiaux (Harvey, 1993 [1973] ; Soja, 2009). La livraison des *Annales de la Géographie* (Gervais-Lambony, 2009) et la création, la même année, de la revue en ligne *Justice Spatial / Spatial Justice* (<http://www.jssj.org>) démontrent la vitalité de la notion de justice spatiale qui a essaimé depuis (Dejean, 2013). À l'instar des études articulées autour du droit à la ville émanant d'individus-citoyens

⁷ « Ce personnage "philosophique" » issu de la vie quotidienne et pris comme objet d'analyses par S. Freud (Certeau, 1990 : 15) s'oppose à la catégorie des experts par leurs arts de faire (Certeau, 1990) et la nature de leurs compétences (Deboulet, Berry-Chikhaoui, 2000).

mobilisés au sein de mouvements sociaux à visée contestataire, collectifs et organisés (Busquet, 2013 ; Cabannes, Deboulet, 2013 ; Costes, 2014), reconnaître la nécessité de faire coexister les deux paradigmes des études de l'urbain, le « droit à la ville » et la « ville à l'œuvre » (Joseph, 1994), met à distance les problématiques encore « centrées sur les ressorts de la métropolisation et de l'urbanité » (Joseph, 1994 : 6), en réinvestissant la question des droits que pose néanmoins la vie métropolitaine dans un contexte économique et politique sévère à l'encontre des citoyens en mal de reconnaissance vis-à-vis de leurs compétences sociales (Gervais-Lambony, Bénit-Gbaffou, Musset, 2014).

Nous voudrions insister ici sur le fait que *ce sentiment d'injustice n'émane pas seulement d'actions collectives de citoyens organisés, mais se traduit également par les pratiques sociales des plus démunis, les sans-voix, ceux pour qui les destins sociaux semblent hors de contrôle*. Depuis les années 1990, les recherches autour de ces modes de différenciation en contexte métropolitain se présentent principalement sous la forme de trois grandes tendances. La première s'attache à décrire les valeurs renouvelées du lien social à l'échelle de l'individu, de la famille, dans une perspective tendant parfois à édulcorer certaines réalités en privilégiant le social comme ressource (Arrif, 1992 ; Agier, 1999). De par l'usage d'un vocabulaire sagement policé, il ressort souvent de ces recherches une impression d'optimisme débordant renforcée par l'absence de toute charge négative (violences, conflits, pénibilité du quotidien) dont on ne retient à tort qu'un sentiment d'incomplétude des données empiriques.

La seconde tendance établit une correspondance entre violences et divisions sociales, dimensions sociale et spatiale : ségrégation aux Nords (Davis, 2000, 2010), fragmentation (Carrel, Cary, Wachsberger, 2013) et sécession aux Suds (Jaillet, 1999 ; (García Sánchez, 2004, 2007)... Le vocabulaire de la fermeture des espaces prédomine selon une approche sécuritaire propre à reconfigurer les identités de certains groupes. Les violences qui en découlent traduiraient la faillite du lien social dans une ville soumise à une dimension et des temporalités qui lui échappent, la mondialisation (Sassen, 2004 ; Bauman, 2007). En ce sens, de nombreuses recherches ont étudié les modalités de différenciations socio-spatiales avec l'habitat comme point d'entrée – gentrification, *gated communities* (Capron, Baby-Collin, Boudreau, Bruno *et al.*, 2006), – mais en négligeant d'articuler l'ensemble des dimensions de la vie urbaine. Et lorsque l'échelle d'analyse permet d'approcher effectivement le vécu individuel et la réalité de sa violence aux autres, c'est la ville qui disparaît du champ de vision, comme hors cadre (Marie, 1997 ; Janin, 2003).

La troisième tendance, celle des études de la manifestation dans l'espace d'une « contradiction » (Castells, 1972 : 80), que nous appelons dans un premier temps marginalité sociale, montre que (*i*), dans un contexte économique et politique où se consolident les processus de reconduction d'inégalités socio-spatiales, la pauvreté se redessine à l'aune des contrastes mis en œuvre dans les espaces publics, à la vue de tous –

nous l'avons vu pour le phénomène SDF (Zeneidi-Henry, 2002) ; (ii) qu'elle le fait par le déploiement de pratiques déviantes, souvent illégales ; (iii) et que l'étude de la marginalité se fait principalement à partir de la notion de domiciliation (Laberge, Roy, 2001) ; mais qu'elles négligent, de par leurs objets trop parcellaires, de prendre en compte la multitude de statuts, modes de vie, itinéraires et comportements à l'intérieur même de la grande catégorie des urbanités marginales, à l'image d'une nébuleuse urbaine dont l'entendement des mécanismes sociaux resterait défitivement obscure.

Cette recherche entend, par conséquent, concilier les remèdes aux défauts de ces trois tendances en se plaçant du point de vue des citoyens pauvres, pour une étude du lien social urbain à l'échelle microsociologique, où l'habitat ne s'oppose pas aux pratiques de la ville. La prise en compte des urbanités marginales dans leur pluralité aidera à mettre à jour les revendications de droit à la ville intuitif, en appliquant les deux paradigmes de « droit à la ville » et de « ville à l'œuvre » aux citoyens ne pouvant se mobiliser en faveur de davantage de justice spatiale.

Cette recherche pose, à ce titre, la question du devenir de l'imaginaire urbain : faut-il continuer à envisager la métropole comme support de la répartition différenciée des groupes sociaux dans l'espace de la ville selon le seul paramètre résidentiel ? C'est tout l'intérêt du recours aux pratiques spatiales qui constituent l'outil privilégié de l'étude de la cohésion sociale, sans passer par l'étude du rôle du travail (Castel, 2009 [1995]) ou du lieu de résidence (Capron, Baby-Collin, Boudreau, Bruno *et al*, 2006). Nous appliquons en cela les préconisations de F. Navez-Bouchanine (2002), selon qui le lien social doit être questionné comme révélateur d'une fragmentation urbaine, non pas à travers l'analyse seule des espaces résidentiels qui conduirait à une correspondance terme à terme entre espace et lien social, mais grâce à celle des pratiques des espaces publics. Nous tenterons, par conséquent, d'explorer les façons dont se vit la marginalité sociale en contexte métropolitain : quels sont les effets du franchissement des normes pour le vivre-ensemble et leur manifestation dans l'espace, lorsque l'invisibilité est rompue ?

Cette recherche ne se présente pas comme l'étude des motivations de la déviance, mais celles-ci apparaîtront néanmoins en filigrane dans la mesure où retracer des parcours constitue de nos jours un impératif méthodologique. En effet, décrire à la fois les itinéraires d'appropriation d'espaces dans la ville et les parcours dans le temps permet de saisir les dynamiques sociales à l'œuvre dans le franchissement des normes – entre autres les représentations délimitant les nuances entre acceptable et intolérable –, mais aussi dans celui des frontières entre « les multiples états de passage »⁸ qui constituent un itinéraire de vie en ville. Car ce qui importe dans les frontières, ce sont précisément leurs porosités et

⁸ L'expression est de Constance de Gourcy, géographe à l'Université d'Aix-en-Provence, LAMES, que nous remercions pour ses commentaires stimulants lors de l'École Doctorale d'Été « Genre en Méditerranée : les femmes face aux transformations socio-économiques. Conflits, négociations et émergence de nouveaux rapports sociaux », tenue en 2008 à Rabat.

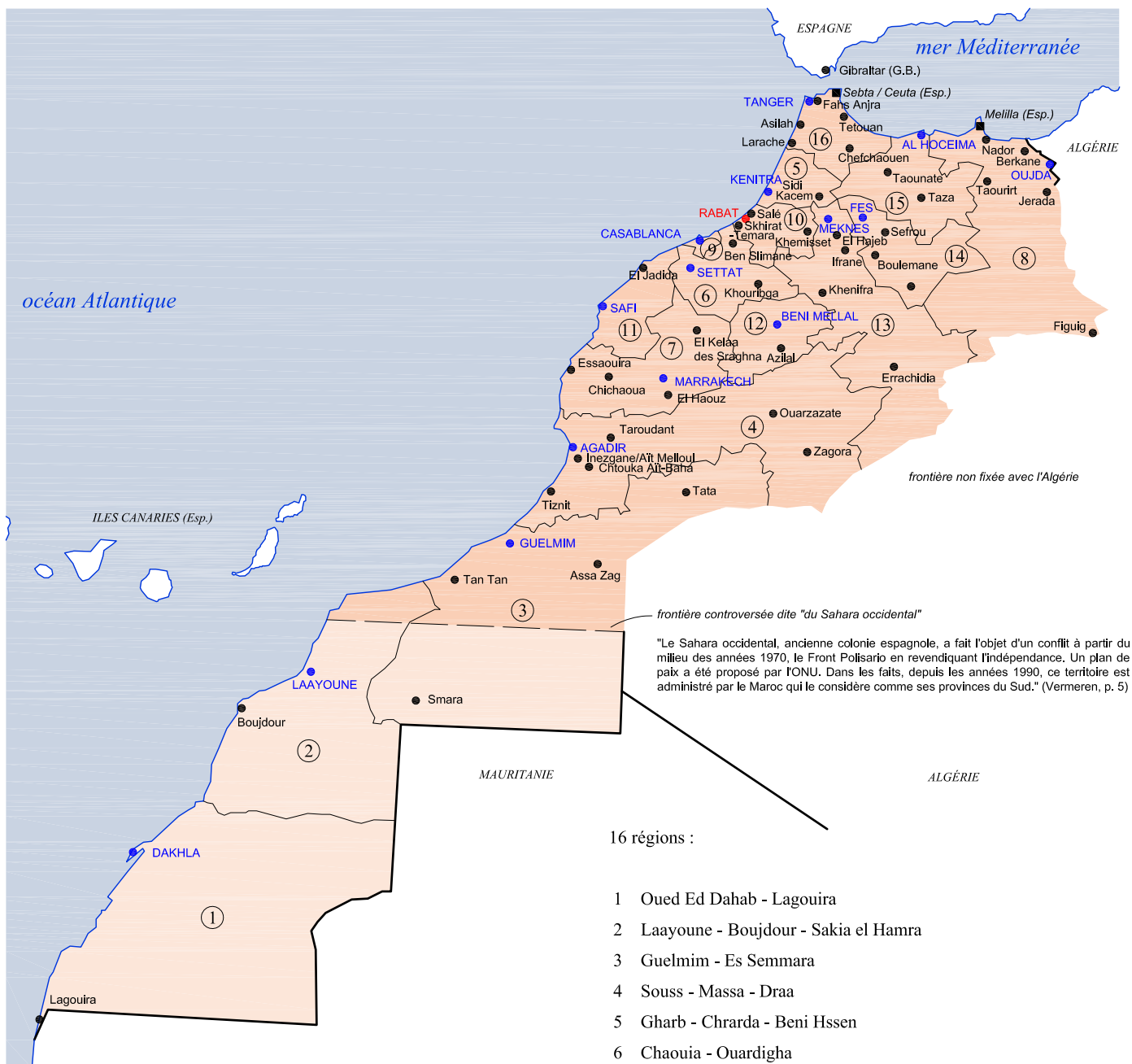
les rapports qu'entretiennent les zones, supposément délimitées, au point de se nourrir les unes des autres (Simmel, 1999 [1908] ; Hannerz, 1997). Dite autrement, cette question de l'émergence de la visibilité de la pauvreté et de la vision inquiète qui l'accompagne dans les pays des Nords doit être perçue comme une opportunité : celle de constituer un champ de questionnement sur les dynamiques des relations entre centre et périphérie car « ce qui paraît se situer aux marges d'une société ébranle son équilibre d'ensemble » (Castel, 2009 [1995] : 371).

Or, les pays des Suds assurent de nos jours en partie cette « fonction-miroir » (Marié, 1989 : 63) pour ceux des Nords, leur offrant la possibilité d'y lire moins la direction que prennent les situations sociales des plus faibles lorsque la répartition des richesses maintient son déséquilibre, que le regard que porte la société sur les différences, sous la forme de la construction des représentations et des politiques publiques. Explorer par conséquent ce que recèle la notion de marginalité sociale en questionnant son articulation avec les espaces publics et la visibilité des pratiques déviantes, malgré l'apparente contradiction que recouvrent ces termes, implique de se tourner vers un pays des Suds dont la société entretient des rapports autres au travail, à l'État, à l'accès à la ville, et aux espaces publics. Ceci nous conduit à expliciter le choix du Maroc comme contexte géographique de recherche, et plus précisément sa capitale économique, Casablanca (cf. ill. 1 page suivante⁹).

1.1 Casablanca, métropole des Suds et du Monde arabe

Au regard des sonorités plaisantes, voire exotiques, que son nom peut évoquer de prime abord, il semble nécessaire de (re)situer le Maroc, si l'on pense au vivier d'influences culturelles qu'il constitua pour des artistes-créateurs comme Jacques Majorelle (artiste-peintre), Yves Saint Laurent (créateur de mode), ou Bill Willis (architecte d'intérieur, décorateur), et au pouvoir d'attraction exercé sur une population aisée à l'échelle internationale, à la seule évocation des noms de Tanger (Peraldi, 2008a) ou Marrakech.

⁹ La carte de la page suivante est basée sur le découpage territorial de 2004, compte tenu de la période de terrain menée entre 2003 et 2009. Il n'a donc pas été jugé utile de s'appuyer sur le découpage plus récemment opéré, en 2009 (Cahiers IAU Île-de-France, 2010a : 10).



16 régions :

- 1 Oued Ed Dahab - Lagouira
- 2 Laayoune - Boujdour - Sakia el Hamra
- 3 Guelmim - Es Semmara
- 4 Souss - Massa - Draa
- 5 Gharb - Chrarda - Beni Hssen
- 6 Chaouia - Ouardigha
- 7 Marrakech - Tensift - Al Haouz
- 8 Oriental
- 9 Grand Casablanca
- 10 Rabat - Salé - Zemmour - Zaer
- 11 Doukala - Abda
- 12 Tadla - Azilal
- 13 Meknès - Tafilalet
- 14 Fès - Boulemane
- 15 Taza - Al Hoceima - Taounate
- 16 Tanger - Tétouan

- enclaves espagnoles
- capitale administrative
- chefs-lieux de régions
- chefs-lieux de provinces
- limites de régions



ill. 1 : CARTE DU MAROC
SELON LE DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE 2004

SOURCES

- RdM, HCP, *Annuaire des statistiques*, 2008
- Karine BENNAFLA, 2010, « Mobilités et politique à Sidi Ifni, ville isolée du Sud marocain », *Espace, Populations, Sociétés*, n°2-3, p. 255
- Pierre VERMEREN, 2006, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte
- <http://commons.wikimedia.org>

Par ailleurs, depuis la fin du Protectorat français (1912-1956), le royaume s'est tissé une image de « façade avenante » (Vermeren, 2006 : 3) et de relative stabilité politique, à la fois par rapport à l'ensemble du continent africain¹⁰, et au sein du Maghreb : la zone géographique est, en effet, considérée comme soumise aux sursauts de l'histoire et de l'économie, si l'on pense aux événements récents survenus en Algérie (actions terroristes de la « décennie noire » des années 1990 ; meurtre violent d'un français en septembre 2014 dans le cadre de menaces proférées à l'échelle internationale par Daech), en Tunisie (Révolution dite « de Jasmin » de 2010-2011), et plus largement – et selon des intensités variables – dans le contexte des mouvements de contestations du Printemps Arabe (2010-2014).

	1998	2008
Population (en millions d'habitants)	27,8	31,6 [<i>prévisions</i>]
PIB / habitant (parité de pouvoir d'achat en dollars)	2575	2769
Investissements directs étrangers (en milliards de dollars)	0,4	2,46
Espérance de vie à la naissance	67 ans	73,3 ans [<i>en 2007</i>]
Taux d'alphabétisation des adultes (% de la population de plus de 15 ans)	47,1	56,4

Sources : •Cahiers IAU Île-de-France, mai 2010, dossier « Le Maroc s'ouvre au XXI^e siècle », n°154, p. 11, URL : http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_712/Les_Cahiers_n_154_Le_Maroc_s_ouvre_au_21e_siecle.pdf
 •PNUD RDH 2010 •BM

Tab. 1 - Évolution de quelques indicateurs de développement du Maroc, 1998-2008

Le Maroc a connu, depuis une trentaine d'années, une lente dégradation de son paysage économique, social et politique. Allant à contre-courant des discours consacrant le Maroc comme un interlocuteur privilégié des investisseurs européens, il nous faut expliciter ici le constat qui se dégage de cette recherche et de travaux montrant la pauvreté comme un phénomène social d'actualité (Deboulet, Destremau, Ireton, 2004). En premier lieu, le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) appliqué de 1983 à 1993 a initié des transformations sociales profondes dont il est, certes, difficile d'affirmer qu'elles sont les conséquences du seul PAS (Destremau, Signoles, 1995 : 60-61), mais dont on ne peut douter d'un lien certain, au regard des titres anxieux de presse parus à l'annonce, en août

¹⁰ Pour plus d'informations, se reporter à la carte 3.1 « Les conflits, moteur des déplacements en Afrique. Conflit, instabilité et mouvement de populations en Afrique » (PNUD, 2009 : 3).

2012, de l'éventualité d'un nouveau plan¹¹. De nombreux observateurs constatent la difficulté à décrire le décalage entre un développement incontestable que traduisent certains chiffres (cf. tabl. 1 page précédente) et les situations sociales d'une population nombreuse qui plongent celle-ci dans un profond désarroi. On peut citer l'exemple de l'espérance de vie comme indicateur : « au cours des 40 années menant à 2010, l'espérance de vie a augmenté de 20 ans au Maroc » (PNUD, 2010 : 39). Mais parallèlement, le manque de structures de santé et d'aide adaptées au grand âge, ainsi que les difficultés à pratiquer un logement en toute autonomie sont toujours palliés par l'entraide familiale, un recours sur laquelle nous reviendrons plus amplement car parcourue par une évolution aux lourdes conséquences.

Nous retrouvons ce décalage d'interprétation dans la mesure de la pauvreté. C'est précisément la façon de juger des conditions de vie qui pose problème au Maroc, qu'il s'agisse des autorités ou des représentations collectives. D'une part, la presse et Internet commentent le chiffre symbolique relativement faible de 2,8 millions de pauvres sur une estimation de 31,2 millions de Marocains – chiffre issu des nombreux documents et rapports émanant de la Direction des Statistiques et de la Banque Mondiale sur la pauvreté –, et amplifient fièrement le net recul de la pauvreté (cf. tabl. 2 page suivante). Ce tableau montre, en outre, que le sursaut de pauvreté relevé pour les années 1998-1999 n'a fait que ralentir le phénomène de diminution sans l'entraver, statistiquement parlant.

D'autre part, les médias rapportent et commentent sévèrement la transformation de l'image du pays aux yeux de ses habitants et des visiteurs. Or, dès l'Indépendance, l'État s'est tourné vers une politique de développement de son agriculture et du tourisme international (Clément, 1995 : 1003). Régulièrement, la presse commente les baisses de fréquentation touristique, sur un mode de questionnement rageur des conditions d'accueil des touristes (structures, organisation et attitude sociale vis-à-vis d'une population jugée aisée et crédule par rapport à la gestion de leur argent en vacances), et du « produit » qui leur est offert à travers la dégradation du patrimoine bâti et par la mise en scène publique de la vie sociale marocaine : l'encombrement des rues et l'investissement des espaces publics sont régulièrement critiqués par les médias qui les lient au taux d'activité de la population active relativement constant mais faible – 45,9 % de la population âgée de 15 à 64 ans en 1991, 46,1 % en 2008 (PNUD, 2010 : 214) – et au recours aux activités informelles qui en découlent.

¹¹ « PAS : l'inévitable retour ? » pour *La Vie Économique* ; « Pour dépasser le traumatisme du PAS des années 1980 » pour *Aujourd'hui Le Maroc*.

	1990-1991			1998-1999			2001			2007		
	urbain	rural	national	urbain	rural	national	urbain	rural	national	urbain	rural	national
Seuil de pauvreté relative : SPR (dh/personne/an)	2 674	2 384	2 495	3 922	3 037	3 337	3 235	2 989		3 834	3 569	
Nb de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté relative (en milliers)	912	2 448	3 360	1 811	3 496	5 307						2 777
Taux de pauvreté (%) : A	7,6	18,0	13,1	12,0	27,2	19,0	7,6	25,1	15,3	4,8	14,4	8,9
Seuil de vulnérabilité : SPR + ½ SPR (dh/personne/an)	4 011	3 576	3 743	5 883	4 556	5 006				5 751	5 354	
Taux de population vivant en-dessous du seuil de vulnérabilité (%) : B			35			44	24,2	55,6	38,1	17,5	38,0	26,4
Taux de vulnérabilité (%) : B-A			22			25	16,6	30,5	22,8	12,7	23,6	17,5
Population totale du Maroc (en milliers)	12 005	13 603	25 608	15 051	12 920	27 971	17 082	13 349	30 430	17 377	13 848	31 224

Sources : •BM •RGPH 1994 et 2004 •UN World Urbanization Prospects

Définitions simplifiées des indicateurs : le **seuil de pauvreté** est un niveau de revenus au-dessous duquel le ménage est considéré comme pauvre. Il peut être absolu (ou **seuil de pauvreté alimentaire**, coût d'un panier de biens alimentaires permettant le minimum requis en calories ; seuil parfois appelé « pauvreté extrême »), ou **relatif** (somme du seuil de pauvreté alimentaire et d'une allocation non-alimentaire permettant la vie quotidienne). Le **taux de vulnérabilité** représente la proportion des individus qui ne sont pas pauvres, mais vivent sous la menace de tout changement. Ce taux traduit une « fragilité c'est-à-dire ici, l'absence de possibilités de faire face sans dommages dévastateurs » (pour des définitions plus complètes : cf. PNUD, 1997 : 14-15).

Cette division des médias, entre statistiques et perception au quotidien, s’incarne dans le tollé survenu à l’été 2010 autour de la publication de nouveaux chiffres de la pauvreté : à la faveur de l’élaboration d’indices prenant en compte un ensemble plus complet de paramètres, le PNUD publie un classement peu flatteur pour le Maroc avec un IPM (Indice de Pauvreté Multidimensionnelle) avoisinant celui du Ghana (cf. tab. 3 ci-dessous).

	2007					2010	
	classement IDH	classement IPH	classement ISDH	IPM	pop. IPM (%)	IPM	pop. IPM (%)
Tunisie	92 ^e en 2003			0,01	2,8	0,01	2,8
Égypte	113 ^e en 2008			0,024	6,0	0,03	6,4
Maroc	130 ^e en 2007	96 ^e	111 ^e	0,048	10,6	0,14	28,5
Ghana	135 ^e en 2008			0,144	31,2	0,14	30,1

Sources : •PNUD RDH 2009 et 2011 •Statplanet www.ophi.org.uk

IDH : Indice de Développement Humain

IPH : Indice de Pauvreté Humaine

ISDH : Indice Sexospécifique du Développement Humain

IPM : Indice de Pauvreté Multidimensionnelle

Pop. IPM : Taux de population vivant sous la pauvreté multidimensionnelle

Tab. 3 - La pauvreté au Maroc à travers les indices du PNUD de 2010 : les chiffres qui fâchent

Dans l’aire géographique d’Afrique du Nord, l’Algérie et la Tunisie font figures de bons élèves, tandis que le Maroc s’interroge sur le décalage affiché par les calculs du ministère de la Statistique et du PNUD : pour 2007, les 8,9 % d’habitants pauvres du premier se transforment en 10,6 % à l’aune des nouveaux indicateurs. Le Haut-Commissariat au Plan publie des commentaires critiques sur la légitimité de la construction de tels indicateurs (HCP, 2010b, 2010c)¹², mais la presse ne retient désormais qu’un chiffre, 28,5 % : plus du quart de la population se trouverait en situation de pauvreté, selon le PNUD. Il se trouve que ce dernier chiffre fait davantage écho à la perception de ce que le territoire urbain, et en particulier Casablanca, sont devenus pour ses habitants.

¹² Ces articles se félicitent, notamment, du fait que le Maroc se situe au 10^e rang dans l’amélioration de l’IDH entre 1970 et 2010, juste derrière l’Algérie (PNUD, 2010 : 35).

	Population du Grand Casablanca ¹³ (en millions d'habitants)	Population légale du Maroc (en millions d'habitants)	Taux de population casablancaise sur le total national (%)	Taux de résidents en milieu urbain (%)
1907	0,02			10
1960	1,07	11,7	9,2	29,1
1971	1,72	15,4	11,2	35,2
1982	2,47	20,5	12,1	42,7
1994	3,13	26,1	12,0	51,4
2004	3,63	29,90	12,2	55,1

Sources : •André ADAM, 1972 [1968], *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, t. I, Paris, Éd. du CNRS •HCP, 2006, *Prospective Maroc 2030. Quelle démographie ?*, URL : http://www.hcp.ma/downloads/Maroc-2030_t11885.html •HCP (RdM), DIRECTION DE LA STATISTIQUE, RGPH, 1994 et 2004

Tab. 4 - Évolution de la population urbaine du Maroc et de Casablanca, 1907-2004

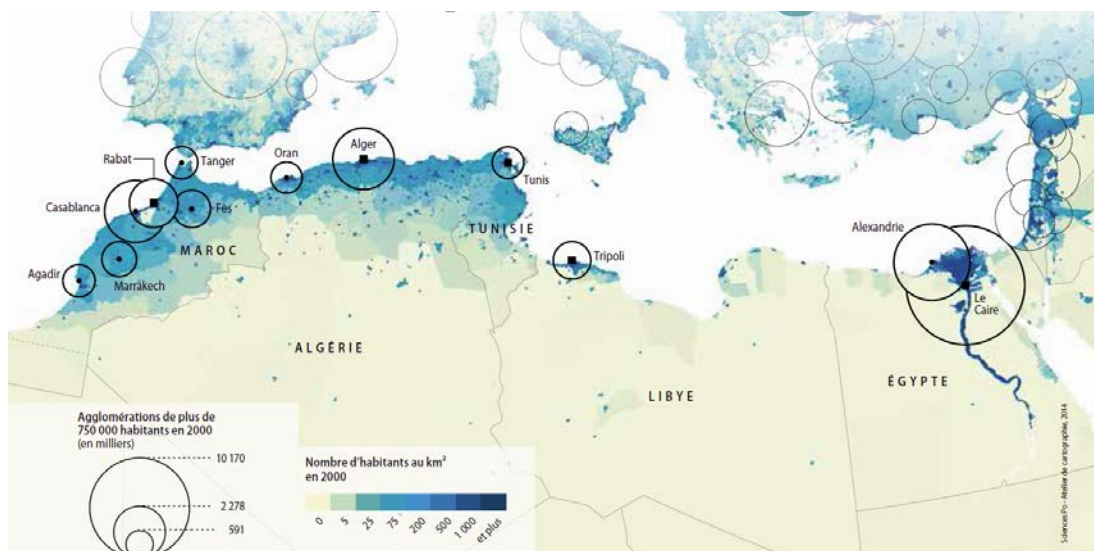
Le Maroc bénéficie d'un contexte d'urbanisation rapide puisque son taux d'urbanisation est passé en un siècle de 10 à 60 % (cf. tab. 4 ci-dessus). De ce point de vue, son évolution correspond à la fois au dynamisme de l'aire géographique et culturelle dans laquelle il s'inscrit – « Dans l'ensemble arabe, la montée urbaine de ce siècle est [...] d'une vigueur qui vaut d'être rappelée : 3,5 millions de citadins en 1900, 115 aujourd'hui » (Fargues, 1995) – et à la tendance mondiale, à savoir la généralisation du phénomène urbain appelé à demeurer le référent social et géographique principal de l'humain (Lévy, 2009 ; Golub, 2010), vis-à-vis duquel une reformulation de la question sociale en question urbaine s'impose (Donzelot, 1999 ; Damon, 2010) :

« During 2008, for the first time in history, the proportion of the population living in urban areas will reach 50 %. While in the more developed regions, the proportion of urban areas was already nearly 53 % in 1950, in the less developed regions the 50 % level will likely be reached around 2019. [...] The world urban population is expected nearly to double by 2050 [...]. By mid-century the world urban population will likely be the same size as the world's total population in 2004 » (UNESA, 2008 : 2-3).

Capitale économique du Maroc, Casablanca occupe de nos jours une place prépondérante à la fois dans l'espace marocain et dans le réseau de villes qui s'est développé du Maroc à la Syrie, avec un ensemble formé, au Nord du continent africain, par le littoral atlantique et

¹³ Les chiffres du recensement comportent bien les composantes « milieu urbain » et « milieu rural » pour le Grand Casablanca, mais nous considérons l'ensemble de la région du Grand Casablanca comme urbaine, dans la mesure où nous estimons que les habitants de ces zones périphériques rurales déploient un mode de vie qui n'est plus totalement semblable à celui de régions plus reculées du Maroc, au-delà des seules conditions de vie et de confort, certes difficiles dans les douars périphériques de Casablanca.

les rives Sud et de l'Est de la Méditerranée (cf. ill. 2 ci-dessous) où elle fait écho, toutes proportions gardées, à la mégapole égyptienne du Caire, Alexandrie.



Source : carte issue de l'article : Sciences Po-CERI-Atelier de cartographie, Luis MARTINEZ, mai-juin 2014, « Urbanisation et inégalités dans les pays du Maghreb », *Carto. Le monde en cartes*, n°23, p. 56, URL : http://ceriscope.sciences-po.fr/sites/default/files/CARTE_BLANCHE_CARTO23.pdf

III. 2 - Carte de l'urbanisation des pays d'Afrique du Nord en 2014

Casablanca est pourtant une ville relativement récente dont l'histoire semble souvent se confondre avec celle d'une croissance démesurée. Choisie par les aventuriers et les affairistes européens du début du XX^e siècle comme site privilégié de valorisation des ressources du « Maroc utile » du Maréchal Lyautey¹⁴ (Rivet, 2003 : 287), elle prend peu à peu les caractères morphologiques d'une ville devenue fer de lance de l'économie marocaine, produit à la fois du développement chaotique dû à une spéculation foncière et immobilière forcenée, d'une planification souvent survenue a posteriori (Cattedra, 2001) et à forte visée réparatrice, ainsi que du déplacement massif des populations rurales pour qui « la ville est l'aboutissement de ces formes nouvelles de pérégrination à la recherche du pain quotidien » (Rivet, 2003 : 280).

À la faveur du zoning énergique qui présida à l'orientation successive de la requalification de ses espaces – du plan d'H. Prost en 1917 aux SDAU du cabinet Pinseau en 1984 et à celui de l'IAURIF en 2008 –, les quartiers de Casablanca suivent une logique désormais ancrée dans leurs destinations, leurs rapports mutuels et leurs morphologies : (i) la médina, quartier ancien, dense et vétuste, près des ports de pêche et de commerce, et ses débordements extra-muros, imbrication de quartiers d'habitat non réglementaire et

¹⁴ Premier résident général du Protectorat français au Maroc, de 1912 à 1925.

d'habitat collectif résidentiel récent aux abords de la Grande Mosquée ; (ii) un premier centre-ville composé d'un centre d'affaires regroupant les activités tertiaires de haut niveau, d'un quartier au patrimoine riche ayant fait l'objet d'expérimentations architecturales sans précédent (Cohen J.-L., Éleb, 1998) mais fortement délaissé et dont la valeur est en cours de redécouverte, et d'un quartier administratif mettant en scène les symboles du pouvoir autour de la place Mohammed V ; (iii) un deuxième centre-ville, le M'arif, constitué par les activités et commerces franchisés ayant délaissé le bâti patrimonial vétuste au profit de gratte-ciel plus adaptés et au vocabulaire s'adressant à une population jeune et aisée, sur un territoire conquis sur un quartier d'anciennes villas admirables, mais délabrées et finalement rasées ; (iv) à l'Est, les quartiers industriels, les anciens grands quartiers ouvriers, et les bidonvilles les plus anciens ; (v) les secteurs mixtes entourant les deux centres comportant les logements collectifs de la majorité des classes moyennes, ainsi que la nouvelle médina, et des activités tertiaires ; (vi) à l'Ouest, le quartier d'Anfa adossé aux espaces de loisirs côtiers, tissu de villas cossues de la bourgeoisie ; (vii) les quartiers Sud et Sud-Est d'habitat économique souvent vétuste ; (viii) une vaste couronne à la lisière Sud du périmètre communal où de petites structures résidentielles collectives côtoient des terrains en friche pratiqués par les troupeaux de moutons, des souks faits de barraques branlantes et des charrettes tirées par des ânes. Et dans toute la ville, ici et là, des poches de bidonvilles se consolident à l'abri de murs chaulés, continuant de traverser l'ensemble des tissus urbains, malgré les réflexions pourtant précoces sur la nécessité d'un « habitat pour le plus grand nombre » (Écochard, 1955 ; Cohen J.-L., Éleb, 1998 : 316-357).

C'est au titre de cet agencement d'éléments relevant à la fois de la projétation et de la réquisition populaire par le biais de l'appropriation des habitants, que la morphologie de Casablanca semble d'être constituée, « suivant un processus cumulatif d'hyperurbanisation qui allait marquer définitivement l'organisation de l'espace marocain et creuser inexorablement la distance sociale, culturelle et économique entre Casablanca et le reste du pays » (EB, Santucci, 1993 : 4). Dans l'ajustement de ces éléments bâtis pour la « fabrication » de Casablanca, « trois logiques semblent se superposer qui correspondraient à trois villes mues par des pouvoirs différents mais occupant un seul et même espace. Il y aurait la ville des aménageurs, celle des habitants et celle du prince » (Troin, 1993 : 346-347). L'entrecroisement de ces logiques sur un même territoire – l'aménagement par des outils réglementaires imposés comme modèles, la capacité des habitants à s'approprier la ville par des territorialités fortes, et l'application à la ville de projets sur ordonnance administrative et plus tard, royale – ont, entre autres, contribué à faire de la ville et du réseau de localités qui l'entourent et la renforcent une véritable « conurbation atlantique » qui n'était, dans les années 1990, encore qu'« en devenir » (Troin, 1993 : 346). Aujourd'hui, Casablanca, avec ses 3,6 millions d'habitants selon le dernier recensement de

2004 qui laisse l'observateur songeur quant à la vraisemblance de ces chiffres¹⁵, continue de drainer une population importante, ce qui fait d'elle le pôle d'attraction principal de l'activité industrielle du pays :

« La région des 3 provinces (Casablanca, Settat et Khouribga) représente 30 % des actifs urbains du pays, 47 % des emplois industriels, 44 % du textile et cuir, 74 % des établissements de service d'information, 90 % du chiffre d'affaires des établissements de service d'information, 90 % de l'activité de recherche développement (ingénierie industrielle), abrite 400 des 500 premières entreprises du Maroc, selon *Kompass*, et 2700 des 5200 investisseurs étrangers au Maroc y sont installés » (*Conjoncture*, revue de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc, n°866, décembre 2005 : 21).

Passée, en une trentaine d'années au début du XX^e siècle, du statut de village de pêcheurs à celui de métropole, Casablanca n'a cessé de questionner les processus socio-spatiaux à l'œuvre dans les modalités de partage de la ville et du vivre-ensemble. Plus que toute autre ville marocaine, elle renvoie en effet l'image d'une mosaïque de tissus urbains, de fragments dont l'articulation met à mal la conception généralement admise de la ville fédératrice, véhiculée par les définitions de la ville occidentale. Considérées à la fois sous l'angle de la réputation de la ville et du spectacle désenchanté que son bâti dégradé offre comme cadre au quotidien, les représentations habitantes relayées par les médias consacrent Casablanca comme ville sous tensions, animée par des violences graves et fréquentes qui associent l'expérience métropolitaine à l'éventualité de risques sans cesse croissants et supposément liés à une population pauvre de plus en plus visible.

Cette vision inquiète de la ville émerge à une période charnière de l'évolution de Casablanca et plus largement du pays qui constituent deux échelles d'analyse. En premier lieu, à l'échelle locale, la ville a vu récemment émerger des urbanités renouvelées à la faveur de la production de nouveaux territoires : entrée de la Grande Mosquée Hassan II dans les pratiques sociales des habitants (Cattedra, 2001, 2002), reconquête du cinéma grâce au multiplexe *Mégarama* de la côte en 2002, multiplication des fast-foods (Davis-Taïeb, 1998) et restaurants à destination des classes moyennes à partir de 2005, avancée du tracé de l'Avenue royale (Berry-Chikhaoui, 2012), projets de logements collectifs neufs en quartiers périphériques (Hauw, 2004) et requalification du rôle de ceux-ci au sein de l'aire métropolitaine (Iraki, Tamim, 2009), expansion des supermarchés *Acima*^{®16} et *Marjane*[®] à partir des années 2000, amélioration de la ligne de train menant à l'aéroport avec la

¹⁵ À l'instar de nombreux observateurs utilisant aujourd'hui les prévisions en lieu et place des chiffres du Recensement Général (une page du site de l'association *CasaMémoire* indique 4,8 millions d'habitants en 2000 dans un texte non daté), nous sommes tentée d'avancer 4,5 millions d'habitants pour la Région du Grand Casablanca en 2009, dans une ville dont l'adressage urbain ne parvient pas à suivre la croissance (Ville de Casablanca, 2006 : 17).

¹⁶ Enseigne de grandes surfaces qui se développèrent au Maroc à partir de 2002, produit de la collaboration des groupes marocain *Ona* (Omnium Nord-Afrique) et français *Auchan*. Casablanca comptait 35 supermarchés en 2011. Le groupe français s'est retiré en 2007.

construction de gares intermédiaires, requalification des espaces côtiers à l'échelle du piéton, inauguration du *Morocco Mall* (centre commercial) en 2011, d'une ligne de tramway en 2012, projets structurants de grande envergure associant ambition royale et grands noms de l'aménagement de la scène internationale (Barthel, 2010 ; Cahiers IAU Île-de-France, 2010a), les « starchitectes », dont le chantier du *waterfront* dit « de la Marina » qui joue un rôle essentiel dans notre propos¹⁷.

Néanmoins, ces changements récents ne doivent pas occulter le fait que l'aire métropolitaine de Casablanca reste le cadre de transformations socio-spatiales continues et profondes constituant de réels défis pour la vie quotidienne de ses habitants – étalement urbain, forte densité, recours croissant à l'informel, persistance des bidonvilles, paupérisation des équipements publics, vétusté des logements, maillage des transports insuffisant, lieux culturels rares et concentrés dans les mêmes quartiers, loisirs élitistes –, au travers desquels se cristallise une interrogation essentielle quant au devenir de sa morphologie socio-spatiale : *au regard de l'accroissement des inégalités socio-économiques et spatiales des habitants de la ville, cette question du vécu des différences socio-spatiales liée à l'importance des écarts entre niveaux de vie se pose avec d'autant plus d'acuité qu'elle perdure au travers de lieux servant de cadres à des mondes sociaux aux antipodes les uns des autres*. Certes, les rapports statistiques indiquent que la pauvreté est bien moindre en milieu urbain (BM, RdM, 2004 : 2) – à Casablanca, les dépenses annuelles par ménage sont les plus élevées du pays (HCP, 2004). Mais en 2001, 10 % des ménages les plus aisés assuraient 32,1 % de la masse globale des dépenses au Maroc, contre 2,6 % pour les 10 % les moins aisés (HCP, 2004), et ces chiffres restent sensiblement inchangés pour l'année 2007 (PNUD, 2009 : 215).

Seconde caractéristique de cette période charnière, à l'échelle nationale cette fois, certaines revendications politiques se concrétisent à l'occasion de mobilisations urbaines faisant écho à la fois aux aspirations de la jeunesse à trouver les moyens de s'accomplir et aux mouvements socio-politiques contestataires dits des « révolutions arabes » (Deboulet, Nicolaïdis, 2011). En effet, ces aspirations se nourrissent d'une grande déception qui a marqué durablement le Maroc à la fois par un sentiment d'échec, et par le vent d'espoir qu'il a laissé souffler : à la faveur d'un desserrement du contrôle autocratique du pouvoir royal au début des années 2000 – le 30 juillet 1999 est intronisé le roi Mohammed VI dont les Marocains « apprécient [la] volonté de solder la part d'ombre de l'encombrant héritage paternel » (Vermeren, 2006 : 98), celle du roi Hassan II –, les Marocains assistent à l'émergence d'un contexte socio-politique moins contraignant, période dite « de transition démocratique » durant laquelle s'annonce possible l'évocation, dans le débat public, de sujets jusque là dérangeants car dangereux :

¹⁷ Citons pour exemple l'ensemble de loisirs côtiers (hôtel de luxe, spas, commerces, piscine privée, etc.) *Anfa Place* sur un projet de Norman Foster and Partners, livré en 2009.

« Les acquis de l’an I sont nombreux et durables : liberté d’expression, retour sur l’histoire du royaume, remontée des “années de plomb” et reconnaissance de leurs victimes, révocation de Driss Basri [Ministre de l’Intérieur de Hassan II pendant vingt ans, symbole de l’autoritarisme de l’ancien régime], réunification symbolique du territoire (Rif compris), levée de la peur du régime et de l’ordre policier, manifestations de rue, retour des exilés » (Vermeren, 2006 : 98).

Mais l’« allégresse » des trois premières années de règne doit bientôt être nuancée avec le retour de l’expression autoritaire du pouvoir (organes de presse censurés, répression violente de manifestations publiques, arrestations arbitraires...). Le Royaume se trouve, par ailleurs, confronté à des événements dramatiques – les attentats de Casablanca du 16 mai 2003, et dans une moindre proportion, ceux des 11 mars et 14 avril 2007¹⁸ – contre lesquels les pouvoirs publics n’envisagent qu’un redressement autoritaire des valeurs morales. Ces drames surviennent enfin « dans un contexte international marqué par la lutte américaine contre le terrorisme, et par une défiance particulière à l’égard de l’islam politique depuis les attentats du 11 septembre 2001 » (Zaki, 2005b : 15). C’est dans ce contexte social tiraillé entre les promesses d’ouverture en début de règne du roi Mohammed VI, des difficultés économiques sans précédent, l’émergence d’une menace terroriste, et enfin des réponses politiques perçues comme allant à contre-courant de certaines aspirations collectives au changement, que se manifestent de nouveaux mécontentements, à commencer par le « M20 » (*TelQuel*, 2012), mouvement contestataire du 20 février 2011 (Zaki, Tourani, 2011 ; Bennani-Chraïbi, Jekhllaly, 2012) à l’origine de nombreuses revendications de réformes : celles-ci se solderont par une modification de la Constitution à l’été 2011 approuvée par référendum à 99 %, mais surtout par le regret d’une frange de la nation d’être passée à côté de l’opportunité rare de voir le système socio-politique évoluer vers une issue moins oppressive.

Non pas que le champ de réformes engagées ne soit pas vaste – « retour de la philosophie à l’école, lutte accrue contre l’analphabétisme, réforme des programmes scolaires, introduction de la langue berbère (*tamazight*) en primaire, reprise en main du champ religieux et des mosquées, libéralisation du contrôle des mœurs » (Vermeren, 2006 : 104), chantier en cours autour des droits des femmes, mise en œuvre de cadres de lutte contre la pauvreté tels que le PVSF en 2004 et l’INDH en 2005 (Iraki, 2013) – mais les avancées se font toujours si prudentes qu’elles ne satisfont ni les militants, ni les acteurs du milieu

¹⁸ Le 16 mai 2003, 5 attaques menées par 12 kamikazes ont fait 31 morts et une centaine de blessés. Les attentats de 2007 ont fait 3 morts (les kamikazes) et 5 blessés. Par ailleurs, la traque de terroristes a conduit, le 10 avril 2007, à la mort de 4 kamikazes et fait 19 blessés. Il faut ajouter que l’implication de Marocains est découverte avec effroi, entre les deux vagues d’attentats de 2003 et 2007, dans l’attentat de Madrid en 2004. Les enquêtes marocaine et française concluent à un lien entre le GICM (Groupe Islamique Combattant Marocain) qui a revendiqué l’attentat de 2003 et Al-Qaïda, et mènent à l’arrestation de nombreux terroristes au Maroc et en Europe. Pour une étude de l’origine du salafisme au Maroc, voir l’excellent article d’A. Benchemsi, 14.05.2005, « Comment nous en sommes arrivés là », *TelQuel*, n°176, p. 28-32. Replacé dans un processus de « 20 ans de maturation », le réseau marocain représente l’une des nombreuses ramifications du terrorisme international.

associatif, ni les victimes des dérives de certains individus ayant le sentiment de pouvoir agir impunément, selon des réflexes anciens de protection hiérarchique.

Par ailleurs, un cadre d'action tel que l'INDH bénéficie d'un bilan mitigé. Conçue au départ comme « une nouvelle forme d'intervention de l'État dans le domaine social pour lutter contre la pauvreté » (Iraki, 2011 : 90), l'INDH répondait à ses débuts à un grand nombre d'attentes de la population, suite aux conséquences néfastes du PAS : « Le plan d'ajustement structurel devrait être complété par un plan d'ajustement social qui pourrait constituer le grand projet de la prochaine décennie » (Clément, 1995 : 1011). La magie des chiffres¹⁹ n'a, hélas, pas réussi à masquer la véritable nature de l'INDH, apparaissant à plus d'un titre comme une tentative de confiscation du pouvoir à la société civile de plus en plus impliquée dans une action associative interprétée par le Palais comme un potentiel réactif croissant contre la Monarchie (El Mnasfi, 2013 ; El Rhali, 2013). De fait, le contexte socio-politique de « transition démocratique » s'est soldé par un double mouvement, entre d'une part des avancées manifestes en matière de desserrement de l'autorité centrale, et d'autre part des opérations ponctuelles émanant de différents niveaux hiérarchiques, ayant valeur de rappel à l'ordre.

Tandis que les inégalités socio-spatiales persistent et qu'elles semblent faire désormais partie d'un mode de développement morphologique et social normalisé de la ville, étudier les pratiques sociales permet de questionner le rapport des citoyens aux espaces qui ne leur sont pas a priori destinés. Car là où les aménageurs perçoivent des murs et des frontières, les citoyens jettent des ponts et mettent en œuvre, par leurs investissements de l'espace, des porosités et des possibilités de vivre la ville. C'est ce potentiel, cette faculté d'appropriation que le travail de F. Navez-Bouchanine a mis en évidence tout au long de ses travaux au Maroc, et qui se doit d'être décrit dès lors que mis en perspective avec le climat de tensions sociales dont bénéficie Casablanca et qu'il était urgent d'explorer.

1.2 De la possibilité d'espaces de transgression à Casablanca : l'essor d'un contexte de recherche original

Depuis les années 1990, les espaces publics du centre-ville de Casablanca font l'objet de processus d'appropriation forte, à la fois par des pratiques ordinaires et déviantes décrites dans le cadre d'une recherche de DEA (Anglade, 2002a). Non pas que ces dernières pratiques soient nombreuses, mais elles étonnent par leur caractère public : pratiques quotidiennes de sans-logis, consommation en réunion d'alcool, pratiques nocturnes homosexuelles masculines (tarifées ou non), racolage de prostituées, rendez-vous

¹⁹ De 2006 à 2010, 22 000 projets ont mobilisé un investissement global de 14,149 milliards de dirhams dont la contribution de l'INDH s'est élevée à 8,407 milliards de dirhams pour un total de 5,2 millions de bénéficiaires (INDH, 2011 : 37).

amoureux non officiels... Jusque-là, de telles pratiques pouvaient être observées, mais au sein des quartiers d'habitation, à proximité des logements et par des individus isolés et connus de tous, dans une requalification des relations sociales de voisinage ne remettant nullement en cause l'ordre social du quartier²⁰. Non seulement ces pratiques dévient du courant orthodoxe tracé par les normes sociales, mais elles entretiennent un rapport évident avec la précarité des destins sociaux des habitants de Casablanca dans un contexte économique extrêmement tendu, décrit précédemment. Ces pratiques déviantes côtoient, par ailleurs, des pratiques ordinaires venant, contre toute attente, contrecarrer la privatisation de certains espaces, ce qui éloigne tout soupçon de déterminisme spatial.

Nous avons montré dans cette étude que l'exposition publique de ces « comportements alternatifs » (Navez-Bouchanine, 1997 : 256), supposés se déployer habituellement dans la seule sphère intime des espaces domestiques, trahit une évolution inédite de la société en lui posant problème. En effet, ces pratiques ont trouvé un nouvel éclairage dans l'analyse des représentations consacrant leurs lieux d'inscription comme véritables espaces de transgressions des normes sociales, connotés dès lors différemment par ces nouveaux usages (Serfaty, 1988). Ces appropriations allant à l'encontre des définitions couramment admises des espaces publics confirment le changement social mis en œuvre à travers l'émergence d'un gradient privé-public au sein même des espaces publics (Navez-Bouchanine, 1997, 2000, 2001a, 2001c). *Négocier sa place en ville implique aujourd'hui pour l'habitant de Casablanca de se confronter à la transformation des espaces publics par le biais de ces altérités problématiques, ces individus déviants dont les pratiques sont déployées au vu et au su de tous et posant problème aux représentations* (Anglade, 2002a).

En effet, ces investissements de l'espace posent problème aux représentations collectives dans la mesure où ils traduisent un ensemble de dysfonctionnements sociaux, à savoir la déchéance d'un individu privé de logement, la mauvaise éducation de citoyens pauvres salissant les espaces publics de leurs déchets, l'inconvenance de boire à la vue de tous dans un pays condamnant fortement la consommation d'alcool (nous y reviendrons), et la honte exposée publiquement de femmes dont le rôle lié aux espaces privés domestiques exclut habituellement une telle pratique de la rue. Liées à la fois au statut des espaces et à la nature des pratiques, ces représentations plongent dans le déshonneur ces citoyens dont les pratiques, même déviantes, traduisent sur un mode discret leur revendication de droit à la ville.

Dans la lignée de cette précédente recherche, nous avons souhaité explorer plus avant l'émergence au dehors de ces citoyens marginalisés à plus d'un titre, prenant pour objet d'enquête leurs pratiques d'appropriation des espaces publics de Casablanca observées

²⁰ Je remercie ici M. Tozy et H. Rachik pour leurs commentaires sur ces pratiques de quartier observées dans le Derb Soltane des années 1960, lors de la présentation de l'avancée de mon terrain à la séance de l'*Atelier d'Anthropologie de Casa* du 17 avril 2006, jour de l'inauguration du CM2S, Faculté d'Aïn Choq, Université Hassan II (Casablanca).

entre 2003 et 2009 sur un réseau de territoires articulés autour du centre-ville et de l'ancienne médina : pratiques quotidiennes de sans-logis, de personnes en logements de transit, de consommation en réunion d'alcool (régulière et occasionnelle), de consommation individuelle d'alcool à brûler, déambulations sous psychotropes, usure de rue, repérages nocturnes de projeteurs de vie à l'étranger²¹. Elles font l'objet de comparaisons avec les pratiques dites « normales » des espaces publics de quartiers servant de cadres de vie à différentes classes sociales et avec celles se déployant dans un contexte déviant, au sein de certains espaces domestiques privés au domicile de citoyens pauvres.

Au Maroc, et plus généralement dans les pays du Maghreb, si la prégnance de la bonne réputation et du sens de l'honneur dans le rapport des individus aux normes sociales a largement été décrit (Tillion, 1982 [1966] ; Bourdieu, 2000a [1972] ; 2000b [1972] ; Lacoste-Dujardin, 1996 [1985]), les pratiques et trajectoires déviantes ont peu fait l'objet d'investigations d'envergure, malgré un début de prise en compte des comportements différents, du statut des personnes marginalisées, et l'exploration de terrains difficiles selon des méthodologies innovantes au Maroc.

Cependant, les années 1990 et 2000 ont permis l'émergence d'un contexte de recherches favorable à l'étude du rapport des Marocains aux normes sociales. Cinq recherches menées au Maroc apparaissent, de ce point de vue, remarquables : la recherche de M. Bennani-Chraïbi (1995) sur les aspirations des jeunes de Casablanca, la thèse de L. Zaki (2005b) en science politique sur la construction et le vécu du stigmate par les habitants de bidonvilles à Casablanca, le mémoire de Master I de M. Bonte (2010) en géographie sur les modes de consommation d'alcool en espaces semi-privés intérieurs à Rabat, ainsi que les thèses d'anthropologie de M. Cheikh²² sur la vie quotidienne de prostituées et les formes d'échanges économique-sexuels au Maroc, et de F. Debarre²³ sur les stratégies de contournement de la stigmatisation par des femmes divorcées à Casablanca. Si ces travaux n'ont pas mis la pratique de l'espace urbain au cœur de leurs préoccupations, ils n'en restent pas moins des précurseurs au regard de leur mise à distance des réflexes idéologiques jusqu'ici entravant la recherche, et de la proximité prolongée avec des personnes profondément stigmatisées par leurs situations sociales et leurs modes de vie.

Cette nécessité dans la recherche, nouvellement prise en compte, a constitué également la base d'un projet porteur, celui de *l'Atelier d'Anthropologie de Casa* (CJB Rabat / CM2S, Faculté des Sciences Économiques, Juridiques et Sociales Aïn Choq, Université Hassan II,

²¹ Nous expliquerons en quoi il est nécessaire de s'éloigner de l'expression journalistique répandue, « candidats à la clandestinité » : cf. chap. III.

²² Aspirante FNRS, M. Cheikh a soutenu sa thèse en anthropologie sociale et culturelle, le 1^{er} septembre 2015 à l'Université Libre de Bruxelles, GERME [Groupe de Recherche sur les Relations Ethniques, les Migrations et l'Égalité] : « Devenir respectable. Une jeunesse populaire féminine au prisme de l'économie intime (Tanger - Maroc) ».

²³ Doctorante en anthropologie au LESC [Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie Comparative], Université Paris 10-Nanterre.

Casablanca) dont les séances conduites entre 2006 à 2010 ont réuni des chercheurs, des doctorants de diverses nationalités et disciplines, et des acteurs du milieu associatif et de la société civile, et ont conduit à la publication d'un ouvrage collectif se présentant comme une somme de portraits de Casablanca à travers des métiers, des figures de la ville, des modes de vie peu explorés jusqu'alors (Peraldi, Tozy, 2011). Au-delà du résultat obtenu, ce qu'il faut retenir de ce moment de recherche fertile s'articule autour de deux points : l'impulsion donnée à la recherche en montrant qu'il est possible désormais d'agglomérer des envies de recherche à la faveur de structures et de possibilités renouvelées²⁴ ; et la valeur accordée à l'empirisme et au choix de sujets jugés jusqu'ici peu porteurs de promesses heuristiques.

Pourtant, au regard de la façon dont la ville se présente à ses habitants, en termes de fonctionnalité, de cadre de vie et de paysage urbain, les sciences sociales ne peuvent plus faire l'économie d'une description dynamique de la vie urbaine, ce qui implique de questionner les expériences urbaines sous l'angle de différentes postures : d'une part, une sociologie de la pauvreté urbaine entre débrouille sur fond de tension individuation / soumission au collectif, et conduites addictives sur fond de représentation négative de soi ; d'autre part, une sociologie de la détresse partagée, socialement gérée, explorée selon une approche genrée ; enfin, une sociologie des espaces publics urbains et des contraintes / ressources qu'ils offrent à une marginalité urbaine particulière, loin de représenter l'ensemble des formes de marginalité sociale.

Ces postures apparaîtront tour à tour dans la critique des cadres de références tels que l'urbanité, les espaces publics explorés selon les nuances qu'ils expriment aux Nords et aux Suds, le genre, et la marge.

2. ÉTUDIER LE LIEN SOCIAL AU PRISME DES ESPACES PUBLICS DU MONDE ARABE

2.1 Ville et délitement du lien social : critique de la thèse du déclin

Si C. Béтин, citant S. Ostrowetsky²⁵, qualifie le concept d'espace public de shifter, « terme "dont on ne donne jamais la définition sinon pour autoriser l'analogie" et qui permet la circulation des idées d'un champ à un autre » (Béтин, 2001 : 47 ; 49), ceci laisse entrevoir la diversité des champs l'ayant nourri. Nous voudrions décrire ici les différents contextes de recherche ayant contribué à nourrir les débats, moins dans le but de dresser le bilan de

²⁴ Ce dynamisme s'est traduit notamment par la création du *Groupe de Jeunes Chercheurs en Sciences Sociales et Développement* (sur Facebook), et le GREGaM, *Groupe de Recherche et d'Études sur le Genre au Maroc*, [<http://gregam.hypotheses.org/>], qui représentent des espaces sociaux indispensables à la diffusion d'informations et de ressources.

²⁵ OSTROWETSKY Sylvania, 1983, *L'imaginaire bâtisseur. Les villes nouvelles françaises*, Paris, Librairie des Méridiens, p. 149.

l'ensemble des théories des espaces publics que de rendre compte des dimensions de la notion mobilisées pour nourrir notre démarche. Il apparaît notamment essentiel de nous démarquer de la tendance déploratrice vis-à-vis du supposé délitement du lien social urbain en décrivant les contextes de recherche qui ont favorisé sa remise en question.

À partir des années 1980, le « Groupe Espaces Publics » du Plan Urbain (Billiard, 1988) préfigure les sens contenus dans le concept d'espace public et ce qui peut s'y nouer en termes d'échanges sociaux, conflits ou côtoiements. Évoquant le contexte des recherches incitatives du ministère de l'Équipement, un article de I. Joseph rend hommage aux travaux pionniers explorant « le paysage urbain à partir de la pratique et du langage piéton » (Joseph, 2002 : 35). La multiplicité des recherches rendues possibles par ce contexte de commandes publiques complexifie tant le concept d'espace public, qu'il faudra attendre les travaux des années 2000 afin qu'une mise à distance permette une synthèse des hésitations entre les différents recours au concept et sa réappropriation (Tomas, 2001, 2002 ; Bélin, 2001 ; Toussaint, Zimmermann, 2001 ; Joseph, 2002 ; Bordreuil, 2002a). Ces travaux décrivent unanimement l'environnement de définitions multiples et floues du concept d'espace public, car développé à l'intersection de diverses disciplines scientifiques et champs professionnels, principalement les catégories de l'action urbanistique.

L'ambiguïté des définitions de l'espace public provient de la réappropriation, dans les années 1960, de la réflexion menée en philosophie politique, à la suite du questionnement par H. Arendt de la conception de la Grèce classique du domaine politique : les catégories du public et du privé, liées aux rôles de l'agora dans la *polis* grecque, mettaient en balance les deux pôles de la vie quotidienne, l'un consacré aux affaires de la cité, l'autre à la reproduction et aux affaires familiales. Le domaine public s'articule autour d'un monde commun – espaces et objets organisant le vivre-ensemble et les relations sociales « comme une table est située entre ceux qui s'assoient autour d'elle » (Arendt, 1961 : 63) – dont l'existence est rendue possible par la visibilité de toute chose sous le règne de l'apparence. Par opposition à l'espace public, « le domaine privé du foyer familial était la sphère où se trouvaient prises en charge et garanties les nécessités de la vie, la conservation de l'individu et la continuité de l'espèce » (Arendt, 1961 : 56).

Le lien entre les deux pôles privé et public et la complexité de leur complémentarité s'incarnaient dans ce qui permettait à l'individu, à la personne privée, d'intégrer la communauté au sein de l'espace public. Il devenait alors citoyen et exprimait ses différences, son individualité dans l'espace public – schéma exactement opposé de celui de l'époque contemporaine – à travers la compétition qui l'animait vis-à-vis de l'ensemble des citoyens. L'intimité de la sphère privée et familiale entrait en résonance avec l'espace

public par le biais de la propriété : être privé²⁶ d'*oikos* (le foyer) interdisait toute personne d'accès à l'espace public, à l'instar des femmes et des esclaves.

On perçoit ici dans quelle mesure la philosophie politique faisait de l'espace public un espace abstrait de la communication, dans un contexte démocratique pris comme condition d'effectuation, et dans quelle mesure elle attribua aux espaces matériels un rôle de mise en œuvre de cette communication. La nécessaire distinction entre espace public et espace du public (Toussaint, Zimmermann, 2001b), entre espace public au singulier et espaces publics au pluriel (Joseph, 1995b), tient au fait que :

« la notion d'«espace public» qui se rapporte aux formes que prennent ces délibérations publiques, n'entreprend pas une réalité spatiale si ce n'est de manière contingente à partir des lieux où chacun peut apparaître en public » (Toussaint, Zimmermann, 2001b : 84).

Pourtant, cette première confusion des travaux liant lieux et liens sociaux se conforta avec l'ouvrage de J. Habermas – publié en 1962 et devenu une référence en sciences politiques – qui décrit la transformation de la nature des pouvoirs entre État et société, à partir du XVIII^e siècle en Allemagne, Angleterre et France (Habermas, 2000), et l'évolution des frontières entre sphères publique et privée. Son interprétation fut à la base du débat des années 1990 autour des glissements sémantiques que l'ouvrage autorisa, comme en témoigne ce commentaire :

« La notion d'espace public, tour à tour métaphore de la ville comme lieu de rencontre, de la cité comme centre de débat politique, et de la société urbaine comme société démocratique, peut sembler faire tourner autour du même mot un espace de recherche infiniment distendu par ses objets et ses terrains » (Joseph, 1998 : 14).

Le débat interrogeait principalement les ressorts de la dimension spatiale du concept : tantôt on reprocha à J. Habermas de recourir à des exemples spatiaux « sans que la relation entre les deux [sens physique et sens politique] soit jamais problématisée » (Hancock, 1996 : 129), tantôt on justifiait ces référents spatiaux au fait que « l'attribution du concept d'espace public à Jürgen Habermas n'était due qu'à un rapprochement ultérieur de nature métaphorique » (Tomas, 2001 : 76). Pourtant, dans la préface inédite par l'auteur à l'édition de 1990, « J. Habermas note [...] l'évolution architecturale du domaine privé, laissant entendre que ce sont bien les usages dans leurs lentes institutions qui commandent à l'espace » (Toussaint, Zimmermann, 2001b : 85) : il établissait de fait la distinction entre l'espace du public que constituent les salons, clubs et cafés mobilisés par la société bourgeoise comme espaces de rassemblement pour le partage d'opinions, et l'espace public abstrait du politique, la « sphère » publique formée par les dispositifs requis par la communication, dont récemment les médias électroniques (Habermas, 2000).

²⁶ H. Arendt relève l'importance du caractère privatif du terme (Arendt, 1961 : 70).

Ces approches liant l'espace à la question du lien social posent problème pour les sociétés dites occidentales dans la mesure où les concepts mobilisés comme les espaces publics, l'être-ensemble, la citoyenneté, etc. semblent fausser d'entrée de jeu les lectures des échanges urbains. Le repli sur soi spatial, les coupures urbaines, la rupture de l'ordre des choses, les fractures socio-spatiales... sont autant de témoignages sémantiques des tentatives, pour les sciences de la ville, de saisir les mécanismes à l'œuvre dans le vivre-ensemble dont il ne ressort souvent que la fragilité de la pérennité.

Comme recherche emblématique de cette tendance, il faut citer les travaux de R. Sennett qui rencontrent un vif succès à partir des années 1980, période à laquelle la recherche sociologique de l'urbain et la production urbanistique observent et regrettent un certain délitement du lien social en ville qui résulterait d'une perte de valeurs des espaces urbains des villes occidentales. Cette tendance doit beaucoup aux travaux de R. Sennett, d'une part pour son étude des situations d'évolution particulière des relations privé / public connues historiquement par les sociétés occidentales et qui y voit le déclin de la vie publique et l'affaiblissement du lien social (Sennett, 1995b). Les frontières entre sphères privée et publique, loin d'être statiques, varient avec le temps et de nos jours, tout un chacun peut constater que l'identité personnelle s'échappe des murs du privé pour faire irruption sur la place publique.

D'autre part, la notion d'« espaces pacifiants » rend compte des changements de la perception évoluant vers l'expérience d'un corps moderne moins mobilisé par les sensations du mouvement, de la vue et du toucher (Sennett, 1995a). C'est ainsi toute une société moderne devenue frileuse qui est blâmée pour avoir modifié ses espaces au point que celui qui s'y déplace ne ressent plus aucun attrait visuel, tout un chacun s'accordant désormais à trouver son environnement froid, fade, inodore et sans saveur. « L'espace mort est dans nos corps » aux travers desquels le contact à l'autre est banni (Sennett, 1995a : 136). Ce à quoi il est fait allusion est cette peur de l'Autre qui semble s'emparer de nos jours de tout individu, désormais en proie à la peur de s'exposer et d'être contraint d'interagir.

L'émergence de cette surenchère sémantique des espaces publics coïncide, par ailleurs, avec celle d'une idée vers laquelle convergent de nombreuses recherches sur la ville dans les pays à économies avancées. À l'instar de R. Sennett, les références historiques servent à la construction d'un lien direct entre espace et société, l'espace public devenant la projection idéale de valeurs morales, car lieu de débats mythique entre citoyens, décrit comme espace d'expression de la démocratie. Vies civique et civile se confondent au sein de l'espace public conçu comme espace de citoyenneté, comme « espace de manifestation d'une opinion publique » (Joseph, 2002 : 37). C'est du fait de l'acception répandue de ce registre de réflexion dans le domaine urbanistique que la confusion s'étoffe, les

aménageurs se révélant extrêmement attentifs à l'évolution du débat²⁷, car la notion sert « autant des enjeux de connaissance (comme outil heuristique) dans le champ des sciences sociales, que des volontés de réhabiliter les vertus opératoires des espaces publics urbains dans celui des politiques urbaines » (Bétin, 2001 : 47). Ils conçoivent, à la lueur des apports des sciences sociales, la complexité des liens sociaux. Mais à la faveur de l'orientation politico-historique du débat, c'est progressivement le rôle fédérateur de l'espace public urbain, dont l'unité sociale et ses corollaires – démocratie, vie publique, démarche participative, citoyenneté – semblent être la condition essentielle de la pérennité de la ville, que les aménageurs convoquent dans leurs projets d'espaces collectifs.

Enfin, cette thèse du délitement du lien social en ville s'est renforcée en Europe, du fait de certaines positions radicales exprimées en termes de mode de vie irréversiblement perdu : (Lefebvre, 1989 ; Koolhaas, 1996 ; Choay, 2006). Ces positions ont suivi un développement parallèle aux recherches américaines dont la plus grande conséquence, la peur, s'est traduite dans les formes de l'urbanisme sécuritaire (Davis, 1997 ; Newman, 1996) : les *gated communities* (García Sánchez, 2007). Cette tendance de la recherche traduit un courant d'inquiétude pour la cohésion de la société dont les formes du lien social se traduiraient par des formes d'espaces urbains austères, bétonnées, brutales et cloisonnantes (Davis, 2000 : 203-235).

La distance aidant, on peut aujourd'hui interpréter l'orientation sémantique de la notion d'espace public à la lumière de l'analyse des enjeux qui se concentrent dans les grands projets d'aménagement, comme celui de la rue de la République à Marseille :

« Si la thèse du déclin prospère, ce n'est pas seulement parce que les perdants de la reconversion commerciale et les prophètes du malheur économique sont des victimes de choix, et d'excellentes chambres d'écho, c'est surtout parce qu'elle a aujourd'hui une fonction de régulation politique dont les pouvoirs publics et le bailleur commercial auraient tort de se priver : maintenir le consensus autour d'une idée unanimement partagée de la nécessité d'une intervention, pacifier la relation entre les acteurs, rendre invisibles les diverses tensions économiques et politiques à la veille de négociations sur le devenir commercial de la rue. » (Mazzella, 2004 : 183)

Cependant, ces approches se focalisant sur le rapport entre l'espace public et la question du lien social, la diversité de ce qu'elles y découvraient comme sens, registres de réflexion, recours d'outils disciplinaires, se mit à poser problème quant à la lecture de l'organisation des sociétés. Citons le décalage dans la description du même territoire, entre les « non-lieux » des aéroports des villes internationales (Augé, 1992) et les lieux de l'aéroport du film *Tombés du ciel* (1994). Si, au terme de son analyse, M. Augé conclut à la production d'un espace « qui ne crée ni identité singulière, ni relation, mais solitude et similitude » (Augé, 1992 : 130), c'est grâce à l'occultation de la complexité d'un monde social à part

²⁷ Ils sont, en effet, désireux d'échanger l'expression « cadre de vie », très marquée par la sociologie d'inspiration marxiste (Castells, 1972).

entière, dont les pratiques quotidiennes des personnes y travaillant côtoient celles de la population qui habite l'aéroport en s'appropriant ses ressources en coulisses : le personnel de sécurité de nuit et d'entretien dès les premières heures du jour, les SDF y trouvant refuge, les apatrides en situation d'entre-deux, les commerçants, les passagers victimes des mouvements de grève ou ayant râté leurs correspondances et contraint d'y passer la nuit... Par leurs connaissances des lieux et le temps passé à côtoyer des gens de passage, ces gens ont une perception de ces espaces qu'il convient de ne plus ignorer sous peine de conclure à l'émergence de lieux ne correspondant qu'à des réalités sociales partielles : les non-lieux des uns sont bien les lieux des autres.

C'est en effet en regardant la ville dans toute la complexité des actions qu'elle permet, et ceci à la faveur d'un changement d'échelle d'observation, que la tendance à la déploration de la transformation de la nature des échanges urbains contemporains s'est trouvée heureusement contrebalancée par la mise en lumière de leurs processus de recomposition sociale, ce qui ajoute par ailleurs aux définitions des espaces publics :

« Délaissant le mythique "lien social", qui renvoie souvent à une posture morale justifiée par le besoin de société solidaire et d'identités partagées, les observations empiriques sur des espaces urbains concrets renvoient à la multiplicité et à la diversité de liens et échanges sociaux, forts ou faibles, solidaires ou conflictuels, permanents ou occasionnels, exclusifs ou au contraire, largement compatibles. » (Navez-Bouchanine, 2006 : 16)

La relativité du rôle de l'unité fédératrice de la ville proviendra d'un ensemble de nuances, à l'instar de ce qu'exprime J. Donzelot, à propos de l'évolution de sa perception du rapport entre ville et lien social :

« "La Ville ne fait plus société", disions-nous dans un article précédent [Donzelot, 1999]. *La formule est apparue comme plus accrocheuse que sérieuse.* Quand la ville aurait-elle justement fait société ? Durant l'ère industrielle ? Elle résonnait alors du conflit des classes, de leur confrontation sur le lieu de travail tandis que leur séparation dans les lieux d'habitat ne pouvait qu'ajouter aux affrontements dans l'usine l'irritation de la mise à distance à un même collectif » (Donzelot, 2004 : 14).

Dans les espaces non privés des pays des Suds, du fait de l'accueil unanime autour des acceptions de la notion d'espace public – « la pensée critique étouffée devant une construction aussi monolithique » (Navez-Bouchanine, 2001c : 121) –, cette prégnance sémantique a, pendant longtemps, contribué à l'occultation de ce qui peut se nouer, en termes d'échanges sociaux. Il nous faut donc examiner les positions énoncées par la recherche à partir de ces définitions et les « inadéquations » entrevues dans les situations socio-spatiales des pays du Maghreb que les recherches contestataires de la thèse du déclin du lien social urbain ont contribué à mettre à jour.

2.2 Enjeux des espaces publics et urbanités des pays des Suds

Dans les pays du Maghreb, la recherche urbaine s'est longtemps privée de réflexion sur ces espaces en raison de l'absence de consonance suffisante avec le « modèle » occidental, notamment l'absence de contexte démocratique dont une mise à distance par rapport au rôle que ces espaces « occuperaient dans les processus d'émancipation politique, d'accès à la démocratie » dans les villes des Suds (Navez-Bouchanine, 2005 : 110) permit de renouveler les regards sur les espaces publics, notamment en se détachant des valeurs portées par les espaces publics traditionnels (Beyhum, David, 1997).

Ces limitations ont, dans un premier temps, réduit l'approche aux typologies de villes morphologiquement signifiantes – la ville arabo-musulmane traditionnelle, la ville labyrinthique, la ville islamique (Ilbert, 1982 ; Panerai, 1989). Ces modèles, explorés presque exclusivement sous l'angle de l'organisation spatiale du bâti (Berardi, 1979), s'arrêtaient au caractère apparemment résiduel des espaces publics et ont, par là même, retardé la prise en compte des clefs de lecture inspirées par l'évolution du couple privé-public (Wirth E., 1997).

En effet, de nombreux travaux sur les frontières privé / public affectant les pratiques sociales des pays des Nord se sont attachés à décrire leurs transformations se manifestant sous divers aspects du quotidien, notamment à travers les imbrications et interpénétrations du privé et public exprimées dans les nouvelles émissions de télé-réalité (Mehl, 1997 ; Singly, Duret, 2003) et les médias contemporains que sont les téléphones portables et l'Internet (Roman, 2003), et le questionnement des nouvelles normes sociales permettant la divulgation de l'intimité et celui des implications de ces changements sociaux récents sur l'identité individuelle (Kaufmann, 2003).

Dans les pays du Maghreb, les transformations sociales étudiées au prisme de nouvelles aspirations ont mis en évidence l'évolution du couple privé-public mise en perspective avec l'urbanisation (Bekkar, David, Taïeb, 1997 ; Bekkar, 1998). Dans la veine de ces travaux, s'inspirer de l'étude attentive des effets socio-spatiaux de l'urbanisation dans ces pays (Dris, 2001 ; Navez-Bouchanine, 1997, 2001c ; Semmoud, 2001 ; Zaki, 2005b) permet de prendre conscience du caractère de ressources que ces espaces revêtent pour les changements sociaux, considérés à titre individuel et collectif. Il n'est évidemment pas question ici de négliger les apports des différents registres de recherches autour des villes occidentales, mais au contraire de considérer les espaces publics non occidentaux, d'une part par rapport à l'environnement de recherche très largement admis considérant les espaces publics comme support des formes labiles des interactions sociales sous l'impulsion des travaux d'I. Joseph, et d'autre part sous l'angle des caractéristiques propres aux espaces publics du Maroc.

En effet, de nombreux travaux empiriques ont mis en lumière certaines particularités des espaces publics au Maghreb, ce qui a eu pour effet de décrédibiliser leurs définitions selon des référents occidentaux. Citons en premier lieu le *finâ'* qui, exploré sous les angles juridique et historique, laisse entrevoir les nuances de statut de certains espaces proches des habitations, qui sont appropriés sans toutefois être possédés (Denoix, 2002). Les nuances d'usages des « espaces limitrophes » (Navez-Bouchanine, 1991a) révèlent, en effet, la porosité des frontières entre privé et public travaillées par les transitions, les seuils, les passages, une caractéristique socio-culturelle relevée dans de nombreux pays du Monde arabe (Depaule, 1986) qui prône l'examen des réalités socio-spatiales, indépendamment de tout réflexe ethnocentré.

Autre dimension fondamentale des espaces publics marocains, l'émergence et la diversité des modalités d'appropriation de certains espaces publics (Navez-Bouchanine, 1992-1993 ; 2001a : 217-219), ainsi que « la force de l'appropriation qu'exerce, ou que tente d'exercer, l'habitant des villes sur son espace de vie quotidien » (Navez-Bouchanine, 1996b : 104). En Europe, la tradition sociologique considère que les espaces publics se distinguent des espaces domestiques privés par l'impossibilité, par nature, d'accueillir les temporalités longues, l'investissement prolongé. Or, au Maroc, certains travaux ont montré la force des appropriations dont l'individu était capable, notamment par le biais des investissements matériels opérés dans le cadre de la sphère domestique (Navez-Bouchanine, 1997 ; Geidel, 1992 ; Anglade, 1999). A contrario, diverses recherches ont décrit, aux Nord, les expressions d'une mise en ordre extrême des espaces publics qui ne permet qu'une marge d'action limitée, aux États-Unis (Trilling, 1992-1993 ; Gloor, 2005), au Canada (Serfaty, 1988 ; 1991). Les espaces publics seraient par nature « inhabitables » (Chalas, 1997a ; Malverti, 1997), espaces où prévaut le langage de l'éphémère et des mobilités : il est ici question de passages, de présences furtives, de circulations. Or, cette affirmation paraît sujet à caution au regard de situations de rue des pays des Suds, et notamment celles de Casablanca qui ont permis non seulement de montrer un gradient d'espaces privés au sein même des espaces publics, mais aussi l'existence d'investissements longs propres à modifier l'espace et leur perception par les citoyens ordinaires (Anglade, 2002a).

Nous voyons poindre ici la notion d'appropriation, essentielle à notre propos car elle permet l'étude des formes de citadinité et d'urbanité. Définies « comme système de représentation et comme construction collective qui rend possible la convivialité entre différents groupes, entre différentes populations usant d'espaces communs » (Dorier-Apprill, 2001 : 81), ces deux notions se sont succédées, ou se sont parfois imposées comme des synonymes depuis les années 1980 (Berry-Chikhaoui, 2009), sous l'influence des recherches géographiques qui visaient à mettre en évidence les modalités de faire la ville et, au-delà sans doute, de la faire perdurer. On remarque néanmoins que dans l'étude des réalités sociales du Monde arabe, le recours à l'une ou l'autre des deux notions a revêtu

une importance toute particulière dans la mesure où il a permis de contourner certaines prégnances idéologiques, notamment dans le rapport ville / campagne.

Regroupant différents travaux sur les pratiques sociales, les formes de pouvoir qu'elles traduisent et les représentations contrastées des citoyens du Monde arabe, l'ouvrage collectif *La citoyenneté en questions* (Lussault, Signoles, 1996) marque un tournant dans la diffusion des deux notions, grâce à une succession d'auteurs y recourant tour à tour ou simultanément. Cette approche de la pratique de la ville *bottom-up*, par le bas, présente un intérêt déterminant dans la mesure où les recherches sur l'habiter – les modèles d'habiter (Navez-Bouchanine, 1997), les territorialités (Depaule, 1980, 1984), et les décalages et interactions entre discours institutionnels, pratiques et revendications des citoyens (Deboulet, Navez-Bouchanine, 2012) – confirment l'importance du glissement sémantique de l'appropriation de l'espace qui s'est opérée du privé de l'habitat vers les espaces publics, dans les années 1960 :

« L'appropriation de l'espace désigne l'ensemble des pratiques qui confèrent à un espace limité, les qualités d'un lieu personnel ou collectif. Cet ensemble de pratiques permet d'identifier le lieu ; ce lieu permet d'engendrer des pratiques [...] l'appropriation de l'espace repose sur une symbolisation de la vie sociale qui s'effectue à travers l'habitat » (Haumont N., citée par Segaud, 2012 : 73).

Les phénomènes d'appropriation apparaissent également comme « l'ensemble des actions des hommes dans l'espace, consistant simultanément à lui donner des configurations spatiales matérielles et des significations » (Semmoud, 2001 : 9, citant Lefebvre²⁸). La perception de l'appropriation de l'espace, qui a peu à peu été privilégiée aux dépens d'une approche strictement essentialiste, substitue « une réalité en train de se faire à un contenu fixé et pris comme étalon » (Navez-Bouchanine, 1996b : 104). Si ce glissement de sens permet une description plus proche de la vie citadine, c'est parce qu'il montre la voie à une nécessaire mise à distance des présupposés idéologiques dont est emblématique le discours stigmatisant autour des effets sur la citoyenneté de l'exode rural, qui s'opéra massivement vers les grandes villes du Monde arabe :

« L'un des paradoxes de l'urbanisation intense que connaît aujourd'hui le Maroc réside dans le fait que plus la population des villes augmente, plus le nombre de citoyens tend à baisser. Les citoyens vivent quotidiennement cette réalité dans les vieilles cités marocaines. Leur impression d'être submergés n'est pas surfaite ; elle correspond à l'irruption continue de la population rurale dans des centres urbains du pays. En 1971, la population des villes était, pour 30 %, née dans la campagne. Dans la vieille médina de Fès qui fut la Cité par excellence, le pourcentage de la population née à Fès même est de 40 % seulement, en 1976. Au niveau de l'ensemble des villes, l'urbanisation accélérée de la dernière décennie et le nouvel afflux des ruraux à la suite des quatre dernières années d'une sécheresse persistante a accentué la tendance de ce qu'on appelle la ruralisation des centres urbains » (Naciri, 1986 : 251-252).

²⁸ LEFEBVRE Henri, 1970, *La Révolution urbaine*, Paris, Gallimard, p. 203.

Reconnaissant néanmoins l'émergence de nouvelles formes de citoyenneté du fait de l'interaction entre les identités, cet auteur consentira à accorder une importance croissante à leur étude, même si elles relèvent d'une « modernisation [de la ville] souvent abâtardie » et plongent les médinas dans une « taudification » irréversible, entre « le départ des citadins et l'afflux des ruraux » (Naciri, 1997a : 131 ; 141). L'étude de ces nouvelles citoyennetés permet, pourtant, de mettre en lumière de nouvelles mobilités, comme les déplacements des habitants du centre-ville vers les quartiers périphériques de Casablanca à la faveur de la consolidation de l'aspiration à la propriété permise par les quartiers d'habitat non réglementaire (Iraki, Tamim, 2009) : les populations des périphéries ne sont plus seulement alimentées par les flux venant des campagnes dont il s'agissait, selon les apports de la géographie, de mesurer leur degré de participation à la ville selon des « indicateurs » tels que « la densité, le degré de mixité sociale résidentielle, l'existence d'espaces publics » (Dorier-Apprill, 2001 : 81). L'intention de montrer combien certains habitants pouvaient être « moins citadins » que d'autres au regard d'un moindre temps passé en ville (Naciri, 1986) s'est progressivement estompée au profit du projet de décrire la vie en ville et réciproquement, les effets du milieu urbain sur les expériences.

« Au-delà des débats nostalgiques entre vieille et nouvelle citoyenneté [...], et des perceptions réciproques entre catégories de résidents, la citoyennisation correspondant à la conquête personnelle et collective du droit d'être et de vivre en ville sur un pied d'égalité avec les co-citadins me paraît être aussi déterminante dans l'examen de sociétés urbaines en mouvement » (Deboulet, 1996 : 154-155).

C'est précisément dans cette prise en compte croissante des pratiques et représentations des habitants que réside une différence d'acceptions se jouant autour de l'appartenance et l'identité collective pour la citoyenneté (« être *de* la ville ») et des systèmes de représentation pour l'urbanité (« être *dans* la ville ») (Sidi Boumedine, 1996 : 49). Le recours à l'urbanité s'appuie, de ce fait, sur un changement essentiel d'outil d'analyse de la vie citadine, à savoir le passage du référent résidentiel aux pratiques des espaces publics. En effet, la mise à distance de l'importance du logement sur la construction identitaire du citadin, par des pratiques réelles et imaginées – « Le rapport à la maison révèle le citadin, il est le reflet de son rapport à la ville » (Gervais-Lambony, 1994 : 147) – permet de prendre la mesure de la capacité de l'habitant à s'approprier son environnement, à interagir avec ceux qu'il côtoie, et à mobiliser ses compétences afin de prendre place en ville.

La nécessité de nous éloigner des questions que semble soulever sans discontinuer la question de l'intégration à la ville de l'habitant par le biais de la notion de citoyenneté – à quel moment de sa vie peut-on être considéré comme citadin ? Qui édicte les critères de définition ? Faut-il continuer à y inclure ce critère de mérite sous-jacent ? – nous conduit à *préférer, dans notre propos, les urbanités (au pluriel en tant que révélatrices de réalités plurielles) comme clefs de lecture des pratiques de la ville*, au contraire d'autres chercheurs choisissant de retenir les citoyennetés, à notre sens dans les mêmes buts que les urbanités :

« Ce qui paraît important, c'est bien de regarder les interactions entre espaces et individus, d'appréhender la construction des identités territoriales, la place des (nouveaux) lieux de vie dans cette construction, à différentes échelles (le quartier, la ville, l'agglomération,...), les adaptations certes, mais aussi, au-delà, les transformations, les innovations, le renouvellement des pratiques à partir des héritages, les recompositions territoriales, les effets de contact entre populations de différentes origines et catégories sociales, etc., le tout dans le but d'identifier et d'analyser des appropriations, des jeux entre des valeurs ou des normes qui s'enracinent diversement, des métissages, ainsi que les compétences qui s'y construisent, s'y actualisent ou s'y renforcent » (Berry-Chikhaoui, 2009).

En effet, si la citadinité renvoie « aux manières d'habiter et à la construction des identités, l'urbanité aux dimensions matérielles et symboliques de l'espace, aux qualités le définissant comme urbain (y compris et surtout dans les représentations sociales) » (Berry-Chikhaoui, 2009), l'attention au cadre spatial nous conduit à privilégier la notion d'urbanité dans la mesure où les pratiques étudiées ici le sont toujours en termes concrets, par rapport à leur inscription spatiale :

« [...] l'urbanité témoigne davantage du caractère attaché à un lieu, et des rapports sociaux qu'il permet ou non. Un espace support d'urbanité peut ainsi figurer comme la qualité d'un lieu ou d'une constellation de lieux donnant à voir de l'unité symbolique » (Deboulet, 1996 : 141).

Nous voudrions dire ici en quoi nous tenterons une approche sensiblement inédite en sociologie. S'il existe bien un courant de sociologie de l'espace en Europe, les définitions de l'espace public tardent à prendre en considération son environnement matériel. L'influence des travaux d'E. Goffman, publiés en France à partir de 1968, permet la multiplication des regards sur les expériences sociales urbaines, en s'enrichissant de la considération des interactions personnelles que l'espace public met en scène²⁹, mais sans réel attache concrète. La culture urbaine, décrite comme dramatique (Joseph, 1994, 1995), file la métaphore théâtrale appliquée à la ville : l'espace public est plus qu'un lieu de passage où deux éléments apparaissent essentiels à la gestion des échanges sociaux, la « représentation » et la « façade » (Goffman, 2001b [1959] : 25 ; 29). L'habitant de la ville, acteur sur la scène publique, se sent investi d'un rôle différent selon l'espace urbain pratiqué. Selon cette approche, les relations sociales sont organisées selon les rites de la mise en scène, mais dont la mise en œuvre reposant sur les éléments de décor, la gestuelle, les accessoires, est absente.

D'autres registres des sociabilités ont été explorés par ailleurs et font admettre aujourd'hui qu'ouvert et accessible à tous, l'espace public réalise la cohésion de la ville par l'intermédiaire des échanges qui s'y jouent et auxquelles il donne un cadre. Il est ainsi

²⁹ Si, pour des raisons pratiques, les différents registres de définitions sont successivement abordés dans notre propos, il faut néanmoins garder à l'esprit que ces recherches furent menées au cours de la même période (des années 1980 à 2000), ce qui contribua à l'effervescence de sens autour de la notion d'espace public.

devenu cet « espace social régi par la distance (distance dans la coprésence) » (Joseph, 1995b : 12) où les rites sociaux de gestion du corps organisent la rencontre ou, au contraire, l'évitement certainement plus fréquent : l'espace public au singulier, qui « s'élabore dans le parler-ensemble de deux ou plusieurs locuteurs (la conversation) », s'est mué en espaces publics au pluriel, « espace de passage et de coprésence de deux étrangers (la rue) » (Joseph, 1995b : 16). Les espaces publics, « espace des sociabilités froides et des liens faibles » (Joseph, 1995b : 12) matérialisés par un régime d'évitements et d'arrangements régis par la distance, organisent les échanges sociaux par leurs qualités d'accessibilité, et permettent à chacun de mener les expériences ordinaires qui qualifient à leur tour l'espace. Si « le droit à l'indifférence qui constitue la forme efficace de la culture de l'hospitalité en ville » fonde la nature des espaces publics (Joseph, 1998 : 99), « l'inattention civile » (Quéré, Brezger, 1992-1993 : 89) organise les modalités de l'attention des passants, de leurs comportements, et des règles perpétuant l'anonymat, mais toutefois sans indifférence mutuelle. Nous remarquons dans l'orientation des recherches – I. Joseph passe de la métaphore théâtrale dans l'espace public (Joseph, 1981) aux régimes d'interactions indéterminées des espaces publics (Joseph, 1998) – que les référents spatiaux relèvent moins de la morphologie des espaces d'inscription des pratiques que des postures et langages des corps, ce qui a pour effet de limiter la considération de la matérialité des espaces.

Cette question importante de l'inscription des pratiques dans la morphologie spatiale de la ville s'avère déterminante : la matérialité des espaces constitue l'un des outils d'analyse des espaces publics considérés ici dans leur potentialité concrète, et non dans le sens habermassien de sphère publique dont il s'agit de se démarquer dès à présent.

C'est sous cette dimension – dans le cadre d'espaces publics concrets – que l'habitant est considéré ici. Il est bien, en outre, acteur de la « co-production de la ville » (Deboulet, Berry-Chikhaoui, 2000 : 16), dans le sens où il met en œuvre des compétences sociales qui lui sont propres, afin d'influer sur son environnement social de vie sur un mode collectif ou individuel, et de lui redonner sens, dans une perspective où l'individu se pense en acteur agissant – et c'est là où se joue aujourd'hui l'actualité des compétences citoyennes. Si elles ont bien fait l'objet de recherches dans des domaines plus largement étendus, sans toutefois être plus clairement énoncées que la débrouille en situation de vie à la rue (Pichon, 2010) ou la sortie de crise pour les itinéraires sociaux de personnes toxicomanes en pays économiquement influents (Châtel, Soulet, 2002), il faut se rendre à l'évidence qu'elles restent généralement liées aux études de pouvoirs et d'actions collectives dans les sciences politiques et de l'aménagement. Il serait pourtant nécessaire,

« d'arriver non plus seulement à focaliser le regard sur celui ou celle qui exprime de la compétence (que l'on confond souvent avec la performance), mais sur celui ou celle qui, sans agir manifeste, à situation égale, exprimerait des difficultés à se positionner dans le champ de l'action [...]. On arriverait peut-être à mieux comprendre les

interactions entre systèmes agissants et individus, à saisir la nature des limites à la compétence » (Deboulet, Berry-Chikhaoui, 2000 : 25).

Les limites de ces compétences ont d'ailleurs fait l'objet d'un recadrage invitant à les questionner du point de vue d'individus en situation d'urgence (Deboulet, 2002), et nous touchons là au cœur de l'enjeu de cette recherche : que dire du droit à la ville du citoyen dont le stigmate est trop lourd pour envisager une quelconque action vis-à-vis de son environnement, même s'il le juge inadéquat ?

Questionner les définitions admises des espaces publics et les mettre en perspective avec des pratiques « autres », celle relevant de situations d'entre-deux sociaux ou d'urbanités à la marge, a permis de révéler et d'évaluer en parallèle la complexité des expériences à l'œuvre dans l'urbain, s'agissant de décrire un ordre social affecté par les réalités différentielles des habitants de la ville que nous désignons comme les « altérités problématiques » (Anglade, 2002a), un monde social que nous entendons questionner à l'aune des changements sociaux qu'ils ont initiés au Maroc.

2.3 Espace et marginalité : l'ordinaire de la contradiction sociale

La question du temps de l'aménagement a très peu été explorée, principalement car l'image qu'elle véhicule se focalise sur un état transitoire qui ne peut tendre que vers l'amélioration du territoire investi par le projet. Si la dimension éphémère de l'espace est parfois mise en exergue par le projet, c'est jusqu'à présent l'échelle de l'architecture – et plus encore, celle de l'architecture domestique – qui a le mieux souligné la capacité de certains éléments de partition à créer de l'espace par le mouvement³⁰. Mais on ne peut que constater l'incapacité de l'architecture et du paysage à penser le temps en dehors de celui du parcours et de la mise en œuvre de végétaux dont les formes à venir initieront de nouvelles pratiques sociales.

Nous pensons ici à un *autre* temps, celui de la ville en train de se faire du point de vue de l'habitant de l'espace investi par le projet selon la définition suivante :

« Au départ, entre espace et lieu, je pose une distinction qui délimitera un champ. Est un lieu l'ordre (quel qu'il soit) selon lequel des éléments sont distribués dans des rapports de coexistence. S'y trouve donc exclue la possibilité, pour deux choses, d'être à la même place. La loi du "propre" y règne : les éléments considérés sont les uns à côté des autres, chacun situé en un endroit "propre" et distinct qu'il définit. Un

³⁰ Nous souhaitons évoquer ici l'influence de Jean Tinguély sur les architectes contemporains tels qu'Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, notamment pour leurs projets de maisons individuelles (cf. <http://www.lacatonvassal.com>). Dans un autre registre, une attention chevillée à l'environnement australien a conduit Glenn Murcutt à concevoir une architecture capable d'évoluer dans la journée et selon la saison afin de profiter des ressources climatiques du milieu (cf. <http://www.ozetecture.org/glenn-murcutt-projects/>).

lieu est donc une configuration instantanée de positions. Il implique une indication de stabilité.

Il y a espace dès qu'on prend en considération des vecteurs de direction, des quantités de vitesse et la variable de temps. L'espace est un croisement de mobiles. Il est en quelque sorte animé par l'ensemble des mouvements qui s'y déploient. Est espace l'effet produit par les opérations qui l'orientent, le circonstancient, le temporalisent et l'amènent à fonctionner en unité polyvalente des programmes conflictuels ou de proximités contractuelles. [...]

En somme, l'espace est un lieu pratiqué. Ainsi, la rue géométriquement définie par un urbanisme est transformée en espace par des marcheurs. » (Certeau, 1990 : 172-173)

Voilà une définition bien déstabilisante selon nous, plus proche de la conception de l'espace de l'architecte que celle du géographe, conceptions que nous résumons ainsi : l'espace observé, investi, transformé, remodelé et finalement restitué à l'habitant est celui de l'architecte ; l'espace pratiqué et approprié est celui du géographe – c'est le territoire (Di Meo, 1998). On doit l'enrichissement de l'espace de l'architecte par les réflexions des géographes sur le territoire et la capacité individuelle et collective à faire sien un fragment érigé en monde. À l'instar de M. de Certeau, c'est dans l'oscillation reliant sans cesse espace et territoire – dont les géographes ont, par ailleurs, consenti à déplorer les effets d'une surcharge de sens (Jean, Calenge, 2002) – que nous posons la question des effets immédiats de l'aménagement, qu'il s'agisse du temps du chantier (Tonnelat, 2003) ou du temps suivant la « livraison » de l'espace investi, dans la perspective d'éclairer les bouleversements des urbanités qui s'opèrent par la transformation de la morphologie urbaine.

Les études françaises des politiques urbaines dans le Monde arabe ont jusqu'ici, durant les vingt dernières années, porté d'une part sur les processus de projet (Barthel, 2010), et d'autre part sur la réception de projets urbains (Semmoud, 2007) et les interactions entre les habitants concernés et les acteurs institutionnels des transformations spatiales de la ville (Navez-Bouchanine, 1994b, 2003, 2007c ; Deboulet, Berry-Chikhaoui, 2000 ; Berry-Chikhaoui, 2007 ; Deboulet, Navez-Bouchanine, 2012). F. Navez-Bouchanine s'est, par ailleurs, attachée tout au long de ses travaux à développer des formes incitatives de prise en compte des représentations et des pratiques habitantes dans la projection (Deboulet, Jolé, 2013). Par notre contribution, nous voudrions élargir cette réflexion en interrogeant la portée des actions d'aménagement sur des habitants sans pouvoir, sur leur vécu de cette ville éphémère dont nous supposons que les formes transitoires nous renseignent tout autant sur les réalités sociales que les formes considérées comme définitives. Par ailleurs, dans les pays du Monde arabe, les temps de l'aménagement peuvent être très rapides comme extrêmement longs, ce qui traduit la complexité des rapports sociaux entre acteurs de la ville.

Nous trouvons *ces habitants sans pouvoir* du côté de ceux qui inscrivent des formes de contradiction sociale dans leurs itinéraires socio-spatiaux que nous appelons marginalité.

Les travaux de la Tradition de Chicago (Grafmeyer, Joseph, 1990 ; Chapoulie, 2001) auxquels fait écho cette recherche ont modelé les portraits vivants d'individus aux personnalités atypiques en autant de figures de la ville ayant innervé les études des modes de vie urbains (Thrasher, 1963 [1927] ; Park, 1950c [1928 et 1931] ; Zorbaugh, 1929 ; Whyte, 1996 [1943] ; et plus récemment, et dans la continuité, Goffman, 2001a [1963] ; Becker, 1985 [1963]).

Mais par-dessus toutes ces figures de l'altérité problématique, c'est la figure du *hobo* qui reste emblématique des études portant sur la marginalité sociale en milieu urbain (Anderson, 1993 [1923]). L'étude des conditions de vie de travailleurs migrants dont les routes se croisaient dans un quartier de Chicago, la « Hobohème », décline un panel de personnes engagées dans des itinéraires d'errance, entre l'été passé à travailler dans l'Ouest et l'hiver parfois rude³¹. Cette oscillation se lit également dans les deux orientations de cette étude. N. Anderson décrit avec réalisme, d'un côté, les mécanismes de décision menant à la « fuite » : l'adaptation difficile au cycle des travaux saisonniers, les conditions rudes de travail dans les industries polluantes, les maladies psychologiques, les conditions de vie familiale, ainsi que les facteurs de discrimination de race et de citoyenneté, sont étudiés pas à pas, sans que ne soit jamais négligée la complexité des facteurs de départ et souvent leur imbrication. En somme, l'auteur cherche à se montrer le plus critique possible en montrant combien la « *Wanderlust* », cet appel romantique de la route (Kerouac, 2010 [1957]), reste marginale en insistant sur les facteurs de « glissement du travail stable vers le travail temporaire » (Anderson, 1993 [1923] : 107). Pourtant, d'un autre côté, fort d'une expérience de *hobo* lui-même, N. Anderson ne peut s'empêcher de valoriser la route à l'extrême, tantôt comparant les *hobos* à des « personnages romanesques » (Anderson, 1993 [1923] : 114), tantôt idéalisant le travailleur migrant par rapport aux types de sans-domicile qui se sont sédentarisés selon des choix toujours présentés comme infructueux. De ce point de vue, le départ sur la route ne se présente plus comme cette fuite décrite dans un premier temps, mais presque comme une sorte de sacrifice dont l'auteur fait l'éloge en insistant sur le fait que les *hobos* ont participé à la mise en valeur du territoire et « ont plus contribué à l'esprit ouvert, franc et aventureux du Vieil Ouest que nous ne sommes prêts à le reconnaître » (Anderson, 1993 [1923] : 115).

Ces deux aspects de profils sociaux marginaux nous interpellent car l'étude préalable qu'a constitué notre recherche de 2002 a montré que les itinéraires sociaux des citoyens de Casablanca faisant l'objet de cette recherche sont très éloignés de toute inspiration poétique, ce qui incite à les explorer au prisme du contexte social, économique et politique du Maroc, selon les dynamiques sociales de la pauvreté. De ce point de vue, nous

³¹ Le cinéma a immortalisé la figure du *hobo* en la personne de Lee Marvin dans le film de 1973, *L'Empereur du Nord*, où il est question de l'affrontement, dans les années 1930, d'un *hobo* et d'un employé des trains (un « serre-frein »), chacun voyant dans sa tâche un point d'honneur, l'un à voyager gratuitement et l'autre à faire respecter la loi du rail. Mais Terence Malick a magnifiquement rendu les difficultés à se projeter pour les saisonniers de 1916 dans son film *Les moissons du ciel*.

considérons la marginalité comme l'un des nombreux paramètres de la vie sociale menée par les pauvres.

La marginalité n'a pas toujours été directement désignée, mais se lit en filigrane dans l'ensemble des travaux consacrés à l'exclusion (Xiberras, 1993 ; Paugam, 1996), l'*underclass* (Fassin, 1996a ; Wacquant, 1996), la *marginalidad* (Fassin, 1996a)... Diffusées par les travaux de recherche et les médias, ces formes de relégation se sont succédées dans le temps, selon que l'on considérait la contradiction sociale en termes de dedans / dehors (l'exclusion en France), de haut / bas (l'*underclass* aux États-Unis) ou de centre / périphérie (la *marginalidad* en Amérique Latine) (Fassin, 1996a). Ces différentes notions ont proliféré dans le champ de la sociologie dont les fluctuations de définitions n'avaient pas permis l'émergence d'un concept suffisamment opérant (Besnard, 1987) : la situation inédite où l'individu se trouve en conflit avec la société, ne partageant plus avec elle ses valeurs et ses buts (Durkheim, 2002 [1893] ; 2010 [1895] ; 2007 [1897]) ; la situation d'« innovation » de l'individu dès lors que celui-ci ne peut atteindre le but de réussite fixé par la culture de sa société, dans un contexte d'absence de moyens licites (Merton, 1965 [1938]). Dans toutes ces situations, l'analyse du caractère universel que peut représenter le non respect des normes sociales poursuit le but de prévenir une éventuelle menace pour la cohésion sociale. La sociologie s'inscrivait alors dans une tradition de déploration de l'évolution du lien social dans un contexte croissant d'industrialisation et d'urbanisation. Dès lors que les défauts de ces théories ont pris le pas sur les innovations qu'elles pouvaient présenter – R. Merton affirme, par exemple, que certaines personnes ne peuvent être comprises dans la société du fait qu'elles n'en partageraient pas les valeurs communément admises (Merton, 1965 [1938] : 186) –, on a considéré que :

« Ces usages [du mot et du concept d'anomie] sont si inconsistants qu'ils ne méritent guère d'attention et si divers qu'on ne voit guère de principe qui permettrait de les regrouper en catégories » (Besnard, 1987 : 379).

Les critiques formulées à l'égard des aléas sémantiques de l'anomie ont contribué à l'essor de la notion d'exclusion, dans les années 1980 et 1990, mais celle-ci a regroupé tant de formes de ségrégation différentes qu'elle s'est constituée davantage en « paradigme à partir duquel notre société prend conscience d'elle-même et de ses dysfonctionnements, et recherche, parfois dans l'urgence et la confusion, des solutions aux maux qui la tenaillent » (Paugam, 1996 : 7). Là, où certains constatent qu'« elle est saturée de sens, de non-sens, et de contresens ; finalement, on arrive à lui faire dire à peu près n'importe quoi, y compris le dépit de celui qui ne peut obtenir tout ce à quoi il prétend » (Freund, *in* Xiberras, 1993 : 11), d'autres y voient au contraire une approche renouvelée pour décrire l'absence d'issue à une situation sociale statique :

« Le succès de la notion d'exclusion est qu'elle met l'accent, au moins implicitement, sur une crise du lien social. Tout en continuant à se référer à la thématique des inégalités, la notion d'exclusion la dépasse en lui donnant un sens nouveau fondé non principalement sur l'opposition des intérêts entre groupes sociaux et la lutte pour la reconnaissance sociale, mais plutôt sur la faiblesse, voire l'absence de revendications organisées et de mouvements susceptibles de renforcer la cohésion identitaire des populations défavorisées. » (Paugam, 1996 : 15)

Tous ces termes – anomie, exclusion, ségrégation, minorité, *underclass*, *marginalidad* – par leur redondance, leurs contours flous, leur traitement médiatique et les diverses possibilités qu'y ont vue les pouvoirs publics pour la mise en place de politiques d'aide, ne font que masquer le véritable intérêt qu'ils auraient pu représenter pour la sociologie : aider à mettre en lumière les processus sociaux qui les alimentent et dans lequel se distinguent principalement quatre grandes difficultés. La première tient à la nécessité de sortir du raisonnement dual qui a longtemps prévalu à l'étude des différenciations sociales, dans une logique de dominants contre dominés (Marcuse, 1989 ; Sassen, 2004) ; la seconde, à s'éloigner de la construction de catégories qui figent des situations sociales pourtant mouvantes dans une galerie de portraits « exotiques » ; la troisième consiste à éviter les pièges du culturalisme à voir dans les compétences sociales des ressources qui contiendraient à elles-seules les solutions économiques à l'ensemble des problèmes sociaux grâce, notamment, aux « petits métiers » (Salahdine, 1988 ; Laoudi, 2001) – il s'agit là de toute la littérature sur l'informalité de l'Amérique du Sud (Lautier, Miras, Morice, 1991) et des pays des Suds plus généralement. La quatrième difficulté consiste à mobiliser les bons outils analytiques de manière à intégrer l'évolution des situations dans un contexte de pauvreté (Deboulet, Destremau, Ireton, 2004) sans présumer de l'importance des structures sociales ou des modalités spatiales d'ancrage, une posture qui a pu faire du quartier l'un des facteurs exclusifs de marginalité (Dubet, 1987).

Ainsi, certains termes ont parfois réussi mieux que d'autres à éviter ces pièges. D'une part, lorsque la notion d'exclusion n'était pas encore galvaudée par le traitement médiatique des violences dites « urbaines » ou du lien de réciprocité entre déscolarisation, usage et trafic de drogues, et grands ensembles, elle a, dans les années 1960, réussi à rendre compte de l'importance du temps dans la construction du rapport identitaire aux espaces de vie conduisant à l'énonciation de comportements ségrégatifs vis-à-vis de la population la plus récemment installée (Elias, Scotson, 2001 [1965]). D'autre part, la désaffiliation a réussi à démontrer l'importance des notions de processus, d'états de passage et de franchissement des frontières (Castel, 2009 [1995]), au point d'essaimer l'ensemble des travaux traversés par la marginalité sociale. Dans la veine des travaux de R. Castel, la vulnérabilité s'impose de nos jours pour désigner « moins un statut qu'un rapport politique », dans un contexte de « risque urbain qui pèse sur les individus dans la ville globale en tension » (Deboulet, Bouillon *et al.*, 2015).

Entre rapports inégalitaires de pouvoirs et énonciation d'un jugement, c'est encore R. Castel qui définit la marginalité au plus près de ce qui se noue comme drames dans les destins sociaux qu'elle qualifie :

« La marginalité est l'effet de procédures concertées d'exclusion [...]. L'exclusion n'est pas la marginalisation, bien qu'elle puisse y conduire. Pour donner un minimum de rigueur à ce terme, il faut prendre en compte les procédures ritualisées qui sanctionnent l'exclusion. Elles sont très diverses, mais renvoient à un jugement prononcé par une instance officielle, s'appuyant sur des règlements et mobilisant des corps constitués. [...] La marginalité – on devrait plutôt dire la marginalisation – est ainsi une production sociale qui trouve son origine dans les structures de base de la société, l'organisation du travail et le système des valeurs dominantes à partir desquels se répartissent les places et se fondent les hiérarchies, attribuant à chacun sa dignité ou son indignité sociale » (Castel, 1996 : 35 ; 38).

Cette définition nous positionne immédiatement dans une échelle d'analyse microspatiale ayant pour but de saisir les mécanismes de construction et de vécu de la marginalité, et non les phénomènes à grande échelle conduisant les sociétés entières vers des états de dépendance les menant à imposer implicitement une normalisation de l'espace et de l'économie par l'intégration de valeurs marchandes internationales (Deboulet, Berry-Chikhaoui, Roulleau-Berger, 2007) :

« Les divers points de vue montrent que souvent le changement social, économique et spatial, s'annonce par la marginalité ; parler alors de marginalité, c'est s'ouvrir aux mécanismes d'exploitation, d'aliénation, c'est comprendre les motivations dans l'utilisation différentielle de l'espace. C'est comprendre comment à l'époque de l'instauration d'espaces supra-nationaux, certaines autorités régionales devront lutter contre les processus de marginalisation » (Bailly, 1995 : 116).

Or, raisonner à l'échelle microspatiale permet d'intégrer dans le schéma d'analyse l'ensemble des acteurs concernés par une séquence de marginalisation, selon une perspective interactionniste. Si la littérature est, selon nous, plus à même de décrire le jeu de regards réciproques et de jugements, tous pays confondus (Orwell, 1982 dans les Paris et Londres des années 1930 ; Martinson, 2004 dans la Suède des années 1940 ; Pawar, 2007, en Inde dans les années 1990), la sociologie de la déviance contribue à lire une organisation sociale là où les représentations collectives ne voyaient que vagabondage et déchéance, et à *interpréter la stigmatisation d'individus déviants en termes de processus faisant d'eux malgré tout des membres de la société à part entière*. Les travaux déjà anciens de l'interactionnisme symbolique allaient également à l'encontre du concept de désorganisation sociale utilisé par l'École de Chicago (et presque simultanément remis en cause dans les mêmes travaux) en s'attachant « à montrer comment les exclus recomposent pour eux-mêmes un nouvel ordre social, alternatif et invisible de l'extérieur, ce qui explique pourquoi ils sont stigmatisés comme anomiques » (Xiberras, 1993 : 31) : « Gangs represent the spontaneous effort of boys to create a society for themselves where none

adequate to their needs exists » (Thrasher, 1963 : 32). Nous retenons de la sociologie de la déviance la préoccupation de raisonner en termes d'ordinaire et de lire les franchissements des limites (des conventions, des frontières sociales, de l'ordre établi) dans le flux quotidien des interactions et non pas interprétés comme des accidents :

« Pour comprendre la différence, ce n'est pas le différent qu'il convient de regarder, mais bien l'ordinaire. La question des normes sociales demeure certes au centre de l'étude, mais notre intérêt ira moins à ce qui s'écarte extraordinairement du commun qu'à ce qui dévie communément de l'ordinaire » (Goffman, 2001a [1963] : 150).

C'est très exactement le sens qu'a voulu donner G. Simmel à la figure de l'étranger, ce membre de la société à la fois dans le groupe et en dehors, du fait de ses différences culturelles et son aptitude à la mobilité :

« L'étranger dont nous parlons ici n'est pas ce personnage qu'on a souvent décrit dans le passé, le voyageur qui arrive un jour et repart le lendemain, mais plutôt la personne arrivée aujourd'hui et qui restera demain, le voyageur potentiel en quelque sorte : bien qu'il n'ait pas poursuivi son chemin, il n'a pas tout à fait abandonné la liberté d'aller et venir » (Simmel, 1990b [1908] : 53).

La position exceptionnelle de cet individu par rapport à la société fournit le prétexte à G. Simmel de définir toute interaction sociale selon un double mouvement de distance et de proximité, en rappelant combien le jeu des similitudes et des différences participe de la construction de la connaissance de l'Autre : si un individu n'est perçu que dans toute son étrangeté, il ne fait pas partie du groupe. « Mais alors ce terme d'"étranger" n'a plus aucun sens positif : le rapport à l'étranger devient un non-rapport » (Simmel, 1990b [1908] : 58). En d'autres termes, ce qui nous intéresse dans le marginal est la notion de familiarité à l'œuvre dans les perceptions qu'il suscite, c'est-à-dire l'interprétation de la différence chez le semblable devenu Autre. Autant dire que la notion de marginalité s'est beaucoup éloignée du « *marginal man* » de R. Park, c'est-à-dire « *the individual who finds himself on the margins of two cultures and not fully or permanently accommodated to either* » (Park, 1950c [1928 et 1931] : 370). Les travaux de sciences sociales ont permis de relativiser l'importance de l'expression physique de la différence culturelle qui fit concevoir par R. Park le métissage comme la forme privilégiée de l'étude de ce qu'il nomme le « processus de civilisation » (Park, 1950c [1928 et 1931] : 356). Au contraire, de nos jours, nous intéresser au marginal consiste-t-il à tendre un miroir à la société.

On constate que certains apports des travaux de la Tradition de Chicago ont eu une portée limitée dans le sens où certains effets de la condition métropolitaine ont été interprétés à tort comme néfastes (nous pensons ici à la littérature traitant des mobilités, nous y reviendrons). Par exemple, l'« apologie du transitoire » (Grafmeyer, Joseph, 1990 : 12), qualifiant ces travaux et plus particulièrement ceux de R. E. Park, consacre le milieu urbain comme un assemblage de fragments sans autre caractère commun que les mouvements de

passage de ses habitants, toujours en transit vers d'autres destins sociaux et professionnels. Ce point de vue sur la condition métropolitaine a eu pour effet de limiter l'interprétation de l'instabilité sociale à ses effets négatifs, tandis que – sous l'influence des travaux de G. Simmel – R. E. Park et L. Wirth voyaient au contraire l'enrichissement que constitue le contact à une grande diversité d'individus, considérant l'insécurité comme un mode de vie stimulant pour l'intellect :

« La mobilité accrue de l'individu, qui le soumet à l'action d'un grand nombre de personnes diverses et l'assujettit à un statut fluctuant au sein des groupes sociaux différenciés qui composent la structure sociale de la ville, tend à faire accepter l'instabilité et l'insécurité dans le monde comme une norme » (Wirth L., 1990 : 271).

Afin de nous démarquer de cette posture négligeant les ressources que peuvent constituer les conditions de vie métropolitaines pour certaines franges de la population, cette recherche souhaite confirmer l'importance de l'étude des frontières sociales et de leur franchissement, à partir des deux apports suivants : à l'instar des notions de vulnérabilité et de désaffiliation, il s'agit d'une part de continuer à lire des processus et des trajectoires plutôt que des situations statiques, des cheminements plutôt que des impasses :

« Il faudrait réinscrire les déficits dans des trajectoires, renvoyer à des dynamiques plus larges, être attentif aux points de bascule qui génèrent les états limites. Rechercher le rapport entre la situation où l'on est et celle d'où l'on vient, ne pas autonomiser les situations extrêmes, mais lier ce qui se passe aux périphéries et ce qui arrive en amont » (Castel, 2009 [1995] : 20).

D'autre part, la question de la nature des rapports mutuels entre mondes sociaux (Hannerz, 2006 [1983] : 45) désigne logiquement les espaces publics comme lieux de confrontation à l'Autre, dans la mesure où la métropole contemporaine a développé des systèmes de cloisonnement perfectionnés permettant le déploiement de vies parallèles³² selon des normes de partage de l'espace relevant d'une « urbanité privative » (García Sánchez, 2007 : 181) qui est une aberration de la ville entendue comme « mosaïque de petits mondes » (Park, 1990a [1925] : 125).

Concernant le Maroc, il convient d'explicitier notre choix de raisonner à la fois en termes de déviance et de marginalité. Tout d'abord, nous considérons que le terme de marginalité a été utilisé dans un cadre trop restrictif. Certaines recherches pourtant récente perpétuent l'usage de l'expression « marges urbaines » comme synonyme de quartiers périphériques, sans questionnement sémantique (Chouiki, 2003), dans la tradition géographique des années 1980 (Naciri, 1984 : 72) associant un état social prétendument désorganisé à la dégradation d'un paysage urbain.

³² Au cinéma, la séparation de ces mondes sociaux a été très bien rendue dans le film mexicain de Rodrigo Pla, *La Zona, propriété privée*, en 2008. Leur rencontre se fait selon deux modalités opposées : l'irruption de trois adolescents des bas quartiers dans une zone résidentielle fermée conduit d'une part à un drame violent (une fusillade) et d'autre part à une situation d'entraide.

D'autre part, si la question de la conformité des membres de la société se fait pressante au Maroc dans la mesure où de nombreuses formes sociales d'innovation et de contournement se font jour, elle a peu été explorée. Citons néanmoins les deux études pionnières, « *Marginales en terre d'islam* » (Larguèche A. et D., 1992) et « *Être marginal au Maghreb* » (Colonna, Daoud, 1993) qui ont émis pour la première fois l'hypothèse extrêmement dérangeante de la simultanéité de registres de normes sociales conduisant les individus à inscrire leurs pratiques à la fois dans la conformité et selon des itinéraires de côté, dans des jeux sociaux au sujet desquels la société maghrébine n'a pas l'habitude de débattre publiquement (nous le montrerons plus avant) : « Les subalternes [...] “disposent de la règle” ou jouent avec la contrainte, produisent [enfin] un travail d'innovation » (Colonna, 1993 : 8).

Mais le recours à la notion de marginalité au Maroc est de nos jours complexifié par l'usage « classique » des études géographiques associant les situations sociales marginales d'individus habitant les périphéries des grandes métropoles méditerranéennes (Semmoud, Florin, Legros, Troin, 2014). Pourtant, la recherche empirique en sociologie a initié un questionnement sur les modalités de cohabitation entre citoyens à l'échelle de l'individu, en recourant au paradigme de l'accessibilité à la ville. Ceci permet de dépasser la seule lecture spatiale des fragments de la ville et comprendre ainsi les transformations de la société marocaine (Navez-Bouchanine, 2002 : 73). Mais les recherches actuelles sur les mobilités résidentielles contribuent d'explorer les configurations spatiales propres à renseigner sur la structure urbaine contemporaine et actualiser la notion de polycentrisme des villes du Maghreb (Semmoud, Florin, 2010), en négligeant une part de la population du fait de leur marginalité sociale qui échappe aux investigations de terrain si elles ne font pas l'objet d'un questionnement particulièrement ciblé. Ces auteurs, dans une contribution récente, expliquent ce point méthodologique par la remarque suivante :

« Nous n'aborderons pas ici la marginalité en tant que déviance, ni la production de normes qui conduit à des assignations d'identité ou à stigmatiser des populations marginales en les criminalisant » (Semmoud, Florin, Legros, Troin, 2014 : 14 note 11).

Cette posture de départ conduit les auteurs à présumer de la capacité des habitants des marges urbaines à mobiliser certaines compétences afin de se dégager de ces « assignations d'identité ». Nous pensons notamment aux pratiques du centre-ville par les habitants des bidonvilles périphériques dans un but de mise à distance de leur stigmate (Zaki, 2005b), ou aux vendeurs de l'économie informelle (Salahdine, 1988), deux catégories d'habitants susceptibles de n'en former qu'une et dont les stigmates ne relèvent pas seulement d'une identité criminelle, mais davantage d'un processus de catégorisation liée à leur transgression des normes sociales qu'il serait naïf de résumer à une stricte illégalité relevant du délit « théoriquement » sanctionné par la loi.

On voit ici que la sociologie de la déviance peut constituer un recours de première importance pour l'étude des pratiques d'appropriation des rues. Certains travaux s'attachant à décrire les réalités sociales en d'autres contextes géographiques, comme par exemple les pays d'Amérique Latine, ne la considèrent pas comme opérante pour l'analyse des urbanités, au regard de l'ampleur de la population concernée par un processus de stigmatisation profonde (Pedrazzini, 2007). Au Maroc, si la marginalité sociale concerne, certes, une part importante de la population, il s'agira de préciser d'emblée que la marginalité sociale qui nous intéresse ici concerne un nombre minoritaire d'usagers des espaces publics, engagés notamment dans des pratiques de consommation de produits de toxicomanie, et jusqu'ici ignorés par les études de la marginalité sociale. Nous posons que le recours à la notion d'urbanité nous permet de passer outre le souci de représentativité des sciences sociales, et surtout, de revenir à une définition de la marginalité qui, selon nous, a perdu en efficacité à s'appliquer au plus grand nombre (Doraï, Puig, 2012). Nous expliciterons cette orientation dans le cadre d'une question pratique de sémantique et d'adéquation aux réalités de terrain que nous nous sommes posée régulièrement³³ : si un camp de réfugiés du Proche-Orient, ou un hôtel d'hébergement d'urgence pour familles en France est observé selon les processus qui ont marginalisé leurs occupants *dans leur ensemble*, comment qualifier l'habitant du camp ou le membre d'une famille stigmatisé par sa consommation excessive d'alcool ou de drogues ? Nous percevons dans l'usage répandu de la notion de marge dans les sciences sociales une difficulté à discerner une diversité d'individus à l'intérieur même de ce qui est désigné comme une marge : en d'autres termes, *nous éprouvons la nécessité paradoxale de mettre en lumière l'existence de marginaux dans les marges*. Cette recherche entend donc articuler déviance et marginalité de manière à redonner du sens au mot « marginaux ».

2.4 Étudier les pratiques genrées de la ville pour re-penser la famille

De nombreux travaux sur la répartition socio-spatiale des rôles au quotidien, masculin-public vs féminin-privé, et sur les mobilités urbaines des femmes (Berry-Chikhaoui, 2005) nous incitent à lier les pratiques au genre des enquêtés.

La place des femmes fait, en effet, l'objet de recherches constantes en sociologie (Kerrou, Kharoufi : 1994) : leurs rôles sociaux, leurs aspirations, les rapports de pouvoir qu'elles entretiennent ou aménagent à leur convenance dans les sphères publique et privée, leur rapport au travail et/ou à l'argent, les jeux sociaux en famille, l'évolution de l'autorité patriarcale, la conjugalité, les limites de leur univers intime, les marges d'action dans leurs

³³ Au cours des séminaires « *Fabrication et sens des marges au Maroc* » en 2009 à Rabat (Aufauvre, Bennafla, Emperador-Badimon, 2011), « *Connaissance et reconnaissance des marges urbaines : visions du dedans* » en 2011 à Paris, et « *Les marges urbaines en question. Catégorisations, qualifications* » en 2014 à Tours.

quêtes collectives, l'évolution de leurs droits de concert avec les mouvements transnationaux soucieux d'égalité...³⁴ La recherche et les sphères juridique et militante scrutent les changements sociaux les plus infimes à la lumière de l'impérieuse nécessité de les voir advenir, mais négligent pourtant de s'attarder sur certaines catégories de femmes moins « méritantes », tant la pratique de l'illégalité au quotidien et la dégradation des corps et des conditions de vie semblent n'apporter aucun enseignement sociologique, selon des jugements idéologiques extrêmement prégnants. Pour ne citer que l'exemple des violences, elles font l'objet de nos jours de nombreux rapports émanant du milieu associatif, mais sont étudiées principalement dans la sphère domestique et familiale (Anaruz, 2007).

Dans la lignée des travaux questionnant le lien entre ville, violences et pauvreté en tant qu'inégalité d'accès, cette recherche se propose de penser les pratiques déviantes des espaces publics comme révélatrices de la pénibilité de certaines réalités sociales pour les femmes, en tenant compte de la relation privé-public au sein de laquelle les termes perdraient toute connotation dichotomique, ceci dans le but de ne pas présumer du rôle de l'espace dans la compréhension des dynamiques à l'œuvre dans les urbanités contemporaines féminines. Cette analyse de ce qui a permis l'émergence d'un processus socio-spatial d'exposition publique de pratiques inconvenantes aborde, par là même, les ajustements nécessaires aujourd'hui aux dynamiques sociales à l'œuvre dans la famille marocaine en milieu urbain. Considérée traditionnellement comme espace social de reproduction de la solidarité, certaines recherches ont néanmoins commencé d'une part à contester la portée de son image idéale et son rôle nourricier dans différents pays d'Afrique et d'Amérique du Sud (Marie, 1997 ; Agier, 1999) – en laissant supposer, par exemple, des dénouements violents à certains conflits familiaux (Janin, 2003) –, et d'autre part à étudier les modalités de reconduction et de recompositions des rôles (Miller, 2000). La tradition marocaine ne déroge pas sur ce point et consacre la famille, « lien social et lieu de refuge » (Chekroun, 1996 : 35), comme le garant de l'entraide sociale et comme le plus inflexible des réseaux sociaux dont nous entendons dégager les modalités de requalification. À l'instar de nombreuses recherches qui ont décrit les évolutions de la famille comme espace d'expression d'individualités en recompositions incessantes (Navez-Bouchanine, 1989 ; Chekroun, 1996 ; Bourqia, Charrad, Gallagher, 2000a), cette contribution aux études croisant le genre et l'espace entend mettre à jour ce que trahit l'irruption au dehors des femmes en situation d'appropriation des rues, à la lueur des affres des transformations économiques rencontrées par le Maroc depuis les années 1980.

³⁴ L'École Doctorale d'Été qui s'est tenue à Rabat en avril 2008, « *Genre en Méditerranée. Les femmes face aux transformations socio-économiques. Conflits, négociations et émergence de nouveaux rapports sociaux* », a pu rendre compte de l'éventail de ces thématiques de recherche.

3. HYPOTHÈSES POUR DÉCRIRE LE VÉCU ET LA GESTION DES INÉGALITÉS SOCIO-SPATIALES À CASABLANCA

La problématique générale de notre propos se déploie selon cinq propositions dont les deux premières s'appuient sur les apports de notre recherche de DEA (Anglade, 2002a). Nous supposons, en premier lieu, que l'exposition publique des pratiques déviantes traduit une évolution inédite de la société à qui elle pose différents problèmes relatifs d'une part à la perception, par les habitants ordinaires, de pratiques déshonorantes à l'origine de la dégradation de la ville et de la vie urbaine ; et d'autre part, par les autorités de gestion de la ville reliant ces pratiques à l'image de la métropole déjà fortement impactée par un climat socio-économique tendu et à des risques croissants de mobilisations contestataires.

Nous nous interrogeons, en second lieu, sur la capacité pour les pratiques déviantes féminines à traduire des compétences, ainsi qu'une certaine autonomie qu'il s'agit de mettre en évidence (Anglade, Bouasria, Cheikh, Debarre, Manry, Schmoll, 2013). Cette recherche décrit l'un des changements importants survenu aux alentours des années 1990 à Casablanca, à savoir l'entrée des femmes – certes, peu nombreuses, mais visibles – dans les pratiques de rue pour leur consommation en réunion d'alcool, parfois liées à un mode de vie itinérant (Anglade, 2002a). Mais dans quelle mesure sont-elles aptes à développer les moyens nécessaires à une certaine individuation, si celle-ci est avérée ?

Nous supposons, en troisième lieu, que la transformation du rapport privé-public ne concerne pas seulement les femmes. Dans un double mouvement, la visibilité de la pauvreté s'exprime par des processus complexes d'accès à la ville, mais dissimule dans le même temps la pénibilité de la vie quotidienne certainement en partie à l'origine de l'émergence de cette visibilité par des pratiques déviantes. Nous pressentons que celle-ci donne l'impression d'une plus grande permissivité de nos jours, mais qu'il en va tout autrement des rapports femmes-hommes dans les espaces urbains, qu'il conviendra d'explorer à l'aune de critères renouvelés tels que les aspirations individuelles, les tentatives de reconquête de l'honneur, la construction de projets, les solutions de survie opérées dans l'urgence, ainsi que celles d'évitement des violences.

La quatrième hypothèse pose qu'au sein des citadins pauvres, une multitude d'urbanités s'ajustent les unes aux autres, rendant incomplètes les notions de ville duale, de marge urbaine au sens spatial et, au-delà, la hiérarchie contenue dans les représentations communément admises articulant les « normaux » (Goffman, 2001a [1963] : 5) aux altérités problématiques – établis contre marginaux (Elias, Scotson, 2001 [1965]) –, à l'instar de la dualité à l'œuvre dans les représentations ordinaires construites autour des bidonvillois. Cette recherche complète en ce sens celle de L. Zaki décrivant les représentations selon lesquelles une « ville au rabais » constituerait le paysage d'une « infra-urbanité », dans une correspondance entre espace et société (Zaki, 2005b : 51 et 125). En effet, une ethnographie des relations familiales sous l'influence d'une forte

stigmatisation due au caractère public de certaines pratiques déviantes peut tracer les contours d'urbanités certes marginales, mais construites sur la base d'un ensemble de paramètres, au-delà du seul référent résidentiel, qu'il conviendra de définir.

Enfin, nous avons fait le pari qu'investir le terrain sur le long terme aiderait à traduire les situations de vulnérabilité avec davantage de nuances, d'où le recours aux itinéraires afin de repérer les moments de basculement et les processus empêchant un retour en arrière. W. Whyte décrit cet avantage de terrain – pouvant, hélas, constituer de nos jours une contrainte de poids dans la recherche au regard des difficultés logistiques que cela implique – dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'évolution dans le temps des événements, de la psychologie des personnes, des rapports sociaux qui se lient et se délient, et de la morphologie de leurs lieux de vie :

« Il me semblait que je pourrais mieux expliquer le comportement réel des gens en les observant dans la durée qu'en les saisissant à un moment donné de leur évolution. En d'autres termes, je réalisais un film, au lieu de prendre une image fixe » (Whyte, 1996 [1943] : 344).

Afin de retracer au mieux ce quotidien, nous faisons l'hypothèse que raisonner en termes de mouvements participe d'un changement d'échelle propice à l'observation des pratiques individuelles : il s'agit de décrire les urbanités, non pas comme des instantanés photographiques de pratiques mais comme des expériences urbaines cumulées et aux formes labiles.

4. DES MÉTHODES PLURIELLES POUR UNE APPROCHE RAISONNÉE DES USAGERS DES RUES DE CASABLANCA

Cette recherche présente précisément le genre de contexte pour lequel un questionnement des méthodes d'approche semble indiqué³⁵. Non pas qu'elle fasse état de méthodes novatrices – F. Navez-Bouchanine, chercheuse rompue à l'ensemble des méthodes d'enquête sociologique (1989b), traça le chemin à la sociologie du Maroc à travers l'étude des modes d'habiter du point de vue de l'ensemble des milieux sociaux –, mais elle semble marquer une étape dans l'ajustement de manières de faire sur le terrain, propres à mon parcours et complémentaires de recherches menées auprès de personnes rencontrant des difficultés extrêmes (Bourgois, 2001 ; Zeneidi-Henry, 2002 ; Rouay-Lambert, 2004 ; Bouhnik, 2007 ; Pichon, 2010). À l'instar de ces recherches, nous avons tenté d'adapter les outils méthodologiques à un contexte dit « sensible ». Au regard de l'ensemble des difficultés rencontrées sur le terrain, sous quel angle ce travail peut-il présenter un intérêt

³⁵ Ce questionnement a fait l'objet de deux publications (Anglade, 2007 et 2015 à paraître).

pour la recherche en sciences sociales ? Il semble important, à ce stade, d'analyser en quoi il peut être représentatif d'une période observée.

4.1 Souci de témoigner contre représentativité

Le recueil de données a nécessité la proximité prolongée avec des habitant(e)s de Casablanca pendant 21 mois, tous séjours confondus³⁶, y compris la période de terrain menée dans le cadre d'un DEA qui permet la première étape de ce travail, à savoir la construction d'un lien permettant à la fois les premiers contacts avec les enquêtés, ainsi que la prise de contact suivante avec les enquêtés présentés par les premiers. Ce temps long, entre 2002 et 2009, s'explique principalement par le souci de rendre compte au plus près des changements affectant les réalités sociales dans un contexte de forte stigmatisation. Cette recherche reconnaît en ce sens l'influence du parcours du chercheur et de ses expériences propres sur son regard dans la conduite de son terrain (Werner, 1993b ; Pasquier, 2001 ; Tillion, Todorov, 2009), et ceci grâce aux porosités entre anthropologie et sociologie (Gutwirth, 1982).

Les espaces publics ayant fait l'objet de nos investigations, concernant les pratiques déviantes directement observables, se présentent comme suit :

- en centre-ville, le jardin dit « Nevada » (au Parc de la Ligue Arabe) à proximité de bâtiments administratifs (wilaya, Agence Urbaine de Casablanca, etc.) ;
- l'espace clôturé de l'ancien Sacré-Cœur ;
- le jardin Zerktouni dans l'ancienne médina, étudié avant et après aménagement, comme les deux espaces précédents ;
- les espaces publics entourant la gare de Bouchentouf, pour comparaison avec le jardin précédent ;
- les espaces commerciaux et de consommation déambulatoire de psychotropes de l'ancienne médina et de Hafari, à Derb Soltane ;
- le marché aux puces de l'ancienne médina ;

³⁶ Du 30.01 au 12.03.2002 (pour le DEA, avec fête de l'Aïd el-Kebir) ; du 01.04 au 06.05.2003 ; du 29.09.2004 au 29.07.2005 (avec mois de ramadan et Aïd el-Kebir) ; du 27.01 au 02.04.2006 ; du 14.04 au 07.07.2006 ; du 01 au 23.02.2007 ; du 28.04 au 01.07.2009 ; du 17 au 30.10.2009.

- les espaces de circulation d'un bidonville à proximité des domiciles des citadins faisant l'objet de cette recherche, souk '*aoua*³⁷, à Derb Cuba, près de la mosquée Hassan II ;
- les territoires disqualifiés de l'espace côtier allant de la jetée Moulay Youssef (lieu-dit « *Chnider* ») à la mosquée Hassan II (lieu-dit « *M'riziga* »), ainsi que le chantier dit « de la Marina » couvrant ces espaces et faisant évoluer les pratiques parallèlement à leur morphologie ;
- les ports de pêche et de commerce (avec l'autorisation de l'administration portuaire) pour l'observation du dispositif de sécurité relatif aux projeteurs de vie à l'étranger.

Dès le début du terrain, l'observation participante fut privilégiée car, dans la veine des travaux relevant de la Tradition de Chicago, elle reste l'outil de prédilection concernant l'étude de modes de vie dans la grande ville. Elle permet l'acquisition de connaissances sur les usages, les méthodes d'appropriation des espaces de vie, les liens de sociabilité, les modes de régulation de la violence dans les échanges, les pratiques liées à l'approvisionnement en produits illicites, les différences genrées dans la répartition des espaces, les jeux sociaux tenus comme autant de ressources pour l'entraide, la gestion des conflits, et les modalités de maintien du lien social dans un contexte de forte stigmatisation. Au fil de ces observations du point de vue de l'intérieur de groupes constitués pour la consommation d'alcool, l'étude des pratiques d'appropriation des espaces publics pointées comme objet initial de recherche impliqua d'enquêter plus précisément sur les situations familiales, les trajectoires professionnelles et résidentielles, ainsi que les conditions de logement. Ceci fut rendu possible par l'instauration d'un lien de confiance permettant l'observation prolongée de la vie quotidienne sous la forme d'un côtoiement fréquent des membres de la famille des citadins observés dans leurs pratiques déviantes : approvisionnement alimentaire, achats de vêtements, trajets à l'école, tribunaux pour les procès des époux (bagarres de rue, trafic de drogues), visites chez le dentiste, achats d'éléments de construction pour la maison, anniversaires des enfants en bas âge, visites à l'hôpital d'un détenu, repas de famille, devoirs des enfants, thé lors des visites de la famille élargie, fête de fin de ramadan (mois de carême), aide à la recherche d'un emploi, etc. De ce point de vue, être une femme constitue un certain avantage, car l'accès facilité à l'univers féminin a été plus que déterminant concernant les situations familiales et le vécu de la stigmatisation.

³⁷ Dans tout le texte, les mots en italique suivis d'un astérisque renvoient aux définitions du glossaire figurant en annexe. Il s'agit du vocabulaire appris au fil du terrain, du vocabulaire signalé par les enquêtés et faisant donc sens pour eux. Le vocabulaire ayant une écriture usuelle en français, comme les mots médina, charia, haschich et souk, n'est pas signalé.

Parallèlement, des observations ont été menées auprès de familles où de l'alcool, du haschich et des psychotropes étaient consommés à domicile. Ces derniers individus ont été rencontrés sur présentation d'autres personnes – au début, dans le but d'étudier les représentations de la société marocaine –, et leurs pratiques déviantes à domicile, découvertes grâce à leur côtoiement au quotidien, en répondant en particulier aux invitations à dormir une nuit chez une famille ou à y séjourner plus longuement.

Le questionnement principal qui s'attache au terrain sensible réside en la représentativité des pratiques observées, question qui se pose avec autant d'acuité que l'existence même de telles pratiques spatiales et situations sociales peut être niée. Il s'agit là, la plupart du temps, d'une réaction de défense teintée de patriotisme de la part d'acteurs publics de la vie urbaine, les habitants des quartiers populaires ne songeant plus à les contester du fait de leur visibilité et de leur forte incidence sur leur quotidien. Au-delà du nombre d'enquêté(e)s et de la constance des pratiques déviantes observées en espaces publics, cette recherche consiste moins en une étude d'un fait social statistiquement tangible qu'en un témoignage de réalités sociales observables à partir des années 1990.

Si elles sont peu représentées en nombre, ces réalités sociales ne traduisent pas moins des changements sociaux qu'il est urgent de mettre en lumière, eu égard l'évolution des rapports de pouvoir dans la ville et la persistance des inégalités qui les encadrent. Ici se pose inéluctablement la question de la possibilité d'une « sociologie des cas particuliers ». Il est entendu qu'en termes d'analyse, prendre des épiphénomènes pour des processus constitue un piège d'envergure pour la sociologie. Mais *a contrario*, la question de la réification des usages conduit à évacuer des situations, des personnes, des coprésences, des contraintes spatiales particulières... En un mot, tout un pan de la vie citadine qui pourrait être passée sous silence si l'on ne s'attachait qu'à décrire les phénomènes de masse ne rencontrant aucune opposition. Par ailleurs, afin d'étudier les usages, il est capital d'examiner également les non-usages, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent se passer ou qui se passent ailleurs. C'est ce souci de témoigner de l'autre versant de la vie métropolitaine qui préside à cette recherche. En effet, en raisonnant en termes de pratiques, cette recherche s'éloigne de tout effort de construction d'archétypes. Mais cette approche lui confère-t-elle moins de légitimité si son but est de restituer les modalités d'accès à la ville des citadins démunis, dans toute leur originalité ? Nous partons du principe que les pratiques en contexte métropolitain n'ont pas été décrites à leur juste mesure, car lorsqu'elles le sont (Dupont, Dureau, Lelièvre *et al.*, 2000), elles donnent à voir la portée d'un univers urbain autrement plus éloquente pour le vécu du citadin que la seule dimension transnationale peinant à témoigner de la vie sociale à l'échelle de l'individu (Sassen, 2004).

Ceci explique, en premier lieu, la présence des véritables noms des quartiers de Casablanca. Comme ce travail ne s'inscrit pas dans une tradition d'anthropologie classique dont elle prétend néanmoins s'inspirer de certaines préconisations (Depaule, 1980 ;

Gutwirth, 1982 ; Pétonnet, 1982 ; Arrif, 2001 ; Hayot, 1992, 2002 ; Hannerz, 2006 [1983] ; Tillion, Todorov, 2009), il a semblé possible de conserver ces noms de quartier afin de dresser au plus juste un portrait du cadre de vie des habitants et saisir par là même les réalités physiques de leur investissement des espaces publics et de leurs conditions de vie. L'usage du nom fictif de « *Cornerville* » dans l'étude de W. Whyte du North End de Boston réalisée dans les années 1930 (Whyte, 1996 [1943]) était nécessaire dans la mesure où l'auteur décrivait certaines pratiques illégales et inconnues de tous alors, comme par exemple une méthode de triche électorale grâce à une stratégie de vote multiple³⁸. Ce travail entend se démarquer de cette posture de recherche en citant les noms réels des quartiers dans la mesure où ce qui est décrit dans notre propos – y compris les lieux d'investigation – est directement observable par tous et déjà connu par les services de police.

Au contraire, dans le souci d'assurer l'anonymat des enquêtés, il a été nécessaire de changer l'ensemble des prénoms et dans la mesure où certaines particularités physiques pouvaient trahir leur identité, elles ne sont pas évoquées en détail – si elles le sont, c'est que plusieurs enquêtés dans le quartier de résidence présentent le même signe distinctif, comme un œil crevé. Chaque prénom est utilisé une seule fois dans tout le texte de manière à faciliter la lecture des liens entre les enquêté(e)s. Leurs liens familiaux sont retraduits en annexe³⁹ à l'aide d'outils de représentation graphique d'inspiration anthropologique, mais beaucoup moins poussés dans leur usage car l'étude généalogique ne faisait pas partie des buts initiaux de cette recherche. Ces tableaux ont constitué néanmoins un outil puissant d'analyse dans la mesure où ils font apparaître des situations sociales déviantes (divorces, filiation hors mariage) qui s'avèrent plus fréquentes que ce que les enquêté(e) s'appliquent à laisser croire.

Quant aux surnoms, ils ne sont jamais mentionnés dans ce texte, mais leurs sens sont discutés dans le but de comprendre la stigmatisation. Dans ces conditions, il est difficile de montrer l'importance du sens des prénoms tels que celui de Mohammed, du nom du Prophète. Ce prénom peut être donné à l'aîné des garçons, ou au contraire, au dernier né lorsque la famille ne s'y attendait plus. L'attribution d'un surnom se révèle capitale dans le cas d'un buveur d'alcool à brûler prénommé Mohammed : l'entourage considère, en effet, la déchéance du buveur comme une injure à Dieu. Dans la mesure où les noms de quartiers sont toujours exacts, ce détail relatif à la stigmatisation des « Mohammed » ne sera pas exploré davantage, les caractéristiques physiques étant par ailleurs suffisamment nombreuses et fortes pour comprendre les processus de stigmatisation. Enfin, dans le cas du choix par les enquêté(e)s d'un autre prénom pour leur pratique d'espaces publics éloignés du quartier d'origine, un seul prénom est utilisé dans un souci de clarté.

³⁸ On retrouve cette pratique illégale dans le film de M. Scorsese, *Gangs of New York* (2002).

³⁹ Dans tout le texte, les mentions « (famille X) » renverront au récapitulatif des familles enquêtées, en annexe, p. 586-591.

Il faut préciser, en second lieu, qu'au regard de la nature des rencontres avec les enquêté(e)s – du Parc de la Ligue Arabe pendant le terrain de DEA, puis par effet « boule de neige », vers différents sites de la ville pratiqués par des personnes connues par les enquêté(e)s –, la diversité des pratiques déviantes observables en espaces publics n'est pas traitée dans sa globalité. La limite principale de cette recherche consiste notamment en ce choix de nous tenir à ces réseaux d'interconnaissance d'enquêté(e)s. Par conséquent, si sont évoquées parfois trop superficiellement la mendicité, la prostitution de rue, les pratiques de séduction homosexuelle, c'est parce que nos enquêté(e)s y étaient peu impliqués et que notre objet de recherche était les pratiques déviantes, et non un type de déviance en particulier. En effet, ces pratiques semblent à bien des égards constituer des objets de recherche à part entière, autonomes par rapport à la problématique des pratiques déviantes étudiées. Nous pensons entre autres à la possibilité d'édifier en monographies les études de segments urbains tels que les ports de pêche et de commerce ou la gare routière d'Ouled Ziane (Bargach, Hamouimid, 2011) où s'entremêlent et se croisent les « clandestins », les enfants des rues, les gangs de filles et les commerçants à la valise.

L'autre limite importante de cette recherche se situe autour de la temporalité des pratiques de l'espace : je regrette d'avoir à l'avouer ici, mais la nuit recèle, hélas, des dangers dont il faut être conscient (et peut-être pas seulement en qualité de femme) et la réalité de mes capacités physiques m'a bel et bien empêchée de mener à bien le recueil de données nocturnes. Celles-ci se résument donc à une nuit au Parc de la Ligue Arabe en 2003, deux nuits non consécutives au Parc de la Ligue Arabe en 2005, une nuit à *Chnider* et au pied des remparts auprès des projeteurs de vie à l'étranger en 2005, et une soirée au jardin *Nevada* auprès d'enquêté(e)s alcoolisé(e)s, lors du match France-Bésil de la coupe du monde de football du 1^{er} juin 2006. J'ai par ailleurs constaté qu'il existait bien des espaces côtiers d'entraînement de chiens de combats nocturnes, sans pour autant me trouver en capacité de les étudier pleinement pour les raisons évoquées précédemment.

Pour le recueil de données orales, différentes méthodes de recueil ont été utilisées : entretiens semi-structurés en groupes consistant à lancer la discussion sur des pistes juste évoquées, entretiens à domicile et dans la rue (avec et sans traducteur), proximité privilégiée avec une personne-référence, analyses spatiales de type graphique (nous y reviendrons), recueil informel de données auprès de différents acteurs de la rue, entretiens formels et informels avec des acteurs institutionnels, des milieux de l'aménagement et lié à l'aide sociale (architectes, urbanistes, Préfet de Police, fonctionnaires de police, médecins, pharmaciens, commerçants, gardiens de jardins publics, directeurs d'associations, intervenants sociaux, bénévoles, etc.).

L'ensemble de ces techniques ne doit pourtant pas masquer l'importance que nous accordons à l'observation (Peneff, 2009), dans le doute que le seul recueil de données orales puisse réussir à rendre compte de la pénibilité du vécu en matière de stigmatisation.

Dans cette perspective doivent se compléter recueil de la parole et observations directes en espace public et à domicile, afin de remettre les discours dans leur contexte et tenter de cerner les non-dits.

4.2 Observer *l'air de rien* : plaidoyer pour une description du cadre spatial en sociologie

L'observation directe procéda de deux moments du terrain qui s'articulèrent, à partir de la phase de mise en confiance durant la prise de contact initial, qui finit par innover l'ensemble de mes comportements.

J'élaborai une ébauche de procédure inspirée de mes études d'architecte durant lesquelles j'avais remarqué que bien souvent, des personnes venaient d'elles-mêmes m'offrir un aperçu de leur expérience des lieux alors que j'effectuais des relevés graphiques de sites dans le cadre de projets. Je pris le parti, à Casablanca, de soumettre ma présence au quotidien aux personnes dont je souhaitais apprendre. En attendant le moment où, dévorées par la curiosité, elles viendraient me questionner sur les raisons de la présence insolite en ces lieux, je réalisais quelques relevés des situations observées. À ce moment du terrain, l'observation sert le recueil de données de diverses manières.

En premier lieu, l'observation attentive de l'espace investi nous renseigne sur les apparences et postures des acteurs, les déchets, matériaux et objets apportés sur le site... L'encadré 1 (cf. page suivante) rend compte des multiples paramètres de la pratique de l'espace public à consigner dans une posture inspirée de l'anthropologie de l'espace à l'échelle microsociologique (Segaud, 2012). Cette grille passe en revue l'ensemble des paramètres à relever, qu'il s'agisse soit d'une pratique individuelle ou collective, soit du dispositif d'entretien comprenant l'étude des interactions survenues au cours des discussions en lien avec leur support spatial. Par cette tentative d'exhaustivité, elle montre que l'observation ne doit jamais aller d'elle-même et que le regard se doit d'être en permanence travaillé par le doute et la curiosité. Misant sur le long terme, je faisais le pari que mon intrusion dérangerait moins si elle était, dans un premier temps, silencieuse. Cette grille d'observation se devait donc d'être appliquée aussi discrètement que possible, du moins au début. L'observation des scènes à étudier prenait ainsi la forme de relevés graphiques *in situ* : morphologie de l'espace, plans de situation, croquis d'attitudes, de dispositifs matériels particuliers, ombres portées des volumes... Tout dessin était prétexte non seulement à observer, mais à étudier le rapport à l'espace de l'enquêté en l'inscrivant dans un environnement concret. En plus de constituer un outil utile à la communication et à la restitution du déroulement du terrain, l'outil graphique devient outil d'observation et de connaissance : on connaît mieux ce qu'on a dessiné un jour parce que la représentation graphique fixe un ensemble de paramètres dans la mémoire qui vont bien au-delà du

Encadré 1 - Grille d'observation directe en espace public

1. Généralités :

- quartier
- date, heure
- affluence, approche d'une fête [ramadan, Aid el-Kebir...]
- saison, météo
- présence de l'interprète, d'un représentant de la police à proximité
- tout autre paramètre susceptible d'influencer les conditions de l'observation

2. Appréciation sociale :

a) Qualité des aménagements et de la gestion :

- niveau socio-économique du style architectural
- sécurité, hygiène...

b) Qualité sociale :

- type de population, densité, comportement
- sentiment d'être à sa place pour l'enquêteur, règles d'usage, horaires

3. Morphologie de l'espace observé :

a) Formes :

- dimensions du bâti, des espaces :
 - impressionnantes / ... / réduites
 - degré d'ouverture / fermeture de l'espace
 - passage de front des individus : nombre
- vocabulaire :
 - registre : formes agressives / « arrondies »
 - parti architectonique [porte-à-faux, poteaux]
 - éléments de partition [porte, mur plein, clôture, grille, grillage, arbres]
 - éléments de modénature [nombre, dimensions, registre]

b) Matériaux :

- éléments : sol, murs...
- qualité / aspect :
 - durs, poussiéreux, bruyants, réfléchissants
 - bruts / avec revêtements
 - rugueux / lisses
 - absorbants / brillants
 - teintes : claires / sombres
 - vitrages : dimensions, quantité, qualité [transparents / réfléchissants]
- formes végétales :
 - arbres [variétés, nombre]
 - densité du feuillage [ex : ficus épais]
 - hauteur libre pour l'homme
 - répartition spatiale : arbres formant haie / éparses
 - surface engazonnée libre

c) Objets :

- déchets
- mobilier urbain

d) Ambiances [= sensations, rapport du corps à l'espace] :

- vues ménagées / être vu :
 - à travers des éléments de partition / vue directe
 - à travers des vitrages : les transitions

- sensations :
 - étouffement / libération
 - in(sécurité) : état de dégradation de l'environnement
 - (in)confort [humidité, courants d'air]
- lumières :
 - Naturelles
 - dispositifs de lumière artificielle
 - mobilier urbain opérationnel ou pas
- odeurs [excréments, mer, port...]

4. Personne(s) observée(s) :

a) Composition :

- nombre [groupe]
- genre
- âge approximatif

b) Présentation de soi :

- vêtements : facture, style, usure
- coiffures, « look »
- accessoires [lunettes, sacs...]

c) Postures du corps :

- assis / debout
- en mouvement [itinéraire à préciser]
- mouvements affectés / naturels, « pose »
- caractéristiques du pas [marche forcée / promenade au hasard]

d) Actions :

- objets et accessoires amenés, déplacés dans l'action [journal, tabouret de hammam...]
- transformations visibles [abri de gardien]
- odeurs [pollution urbaine / senteurs naturelles]
- sons

e) Interactions :

- nature : interactions subies / recherchées
- conversations, paroles échangées brièvement
- gestes :
 - cigarettes
 - tics / calme extrême
 - regard nerveux sur la montre...
- regards :
 - directions
 - objets / personnes observés
- attention :
 - à autrui : yeux dans le vague / à la recherche de quelque chose, quelqu'un
 - aux personnes du groupe : distance des corps, attitudes [rires, tensions, silences...]

support papier. Ce sont l'instant, la configuration de l'espace, les bruits de la ville, les odeurs, les individus de passages, les impressions, sa propre humeur, la température de l'air, etc. qui restent gravés en mémoire dans une richesse que ne fait qu'effleurer la photographie, probablement par rapport à un facteur temps essentiel. Tout ceci fait qu'on se représente mieux ce qu'on représente de ses mains.

Corollaire de cette nécessaire attention au contexte par l'observation : l'impératif de description que sont rares à déplorer les sociologues. Citons pourtant la toute dernière phrase d'A. Bourdin concluant le colloque « *Penser l'espace en sociologie* » à Tours en 2014 : « l'enjeu de la sociologie aujourd'hui, c'est la description ». Si les méthodes de projection architecturale enseignent la portée heuristique des regards sur la morphologie de l'espace, elles tardent à être appliquées aux pratiques de la ville. Dans un article innovant, J.-N. Blanc fustigeait déjà la réflexion philosophique rendue coupable d'avoir vidé de sa substance spatiale la notion d'espaces publics : « l'espace physique s'est évanoui dans les splendides commentaires. Dans cette analyse, le citoyen ne marche jamais sur le sol » (Blanc, 2001 : 59). Peu d'études s'attardent en effet à décrire le lien du passant à l'architecture du lieu qu'il pratique, à observer comment les usages prennent assise dans les formes, les matériaux, à étudier la nature même de l'espace, fait – l'a-t-on oublié ? – de volumes, d'articulations entre sous-espaces privés et publics, d'ouverture et de fermeture, de respirations, de ruptures. La recherche produite dans le cadre des écoles d'architecture prône, elle aussi, l'observation renouvelée de l'espace sous tous les aspects qui le composent, espaces physique et social imbriqués, mais rares sont les voix qui portent à ce sujet :

« Dans la restitution des pratiques et représentations, le temps et les rapports sociaux sont mis en relief, mais seulement à partir de ce qui a été dit, tandis que le sensible et le concret, le matérialisé, ont tendance à s'effacer largement alors qu'eux-mêmes peuvent s'éclairer d'autres relations, non analysables dans la teneur de la parole » (Pinson, 1981 : 5).

Dans cette perspective, le présent travail de recherche entend enrichir l'étude des espaces publics par la considération concrète de leur matérialité, se rattachant ainsi aux travaux de sociologie du spatial, et espère pouvoir dire toute l'importance d'une échelle d'analyse micro-spatiale, à l'échelle du corps. L'étude des pratiques de l'espace par le biais de l'observation directe des dispositifs spatiaux et de l'inscription de l'usage dans son cadre physique doit montrer combien l'échelle d'analyse micro-spatiale se révèle cruciale dans l'étude du rapport que chacun entretient avec l'espace.

De plus, tenter l'approche frontale peut s'avérer dangereux. Mieux vaut mettre à profit cette période d'observation initiale afin d'apprendre à reconnaître les visages, de repérer les affinités de regroupements, les horaires et les lieux de consommation, mais aussi d'évaluer les risques et les possibilités de fuite. Être là l'air de rien, c'était aussi éviter d'éveiller des soupçons de risques dus à mon unique présence qui pouvait prêter à confusion : la loi punit plus sévèrement les délits opérés sur les étrangers considérés comme ressources nationales dans une politique de valorisation du tourisme. Ma présence pouvait, par conséquent, déclencher un excès de zèle policier souhaitant me protéger. D'autre part, au-delà de la prohibition des produits, le tapage rendant visible leur consommation sur la place publique est passible de prison. Ne pas faire de vague, voilà bien le souci de l'enquêteur.

Une fois passé le stade de l'approche, l'observation – à l'intérieur d'un groupe de personnes buvant ensemble, assis sur un muret de jardin par exemple – continue de jouer un rôle essentiel, comme lors d'entretiens collectifs, plus ou moins directifs. Chaque après-midi et une partie de la soirée à partir du printemps, je lançais une question sur un des aspects de leur vie que je souhaitais explorer. Chacun répondait à sa manière, mais rarement à son tour. Il faut s'attendre en effet à de nombreux débordements et accepter de ne rien contrôler. L'important est d'être attentif alors à la qualité de l'ambiance du moment, car évoquer des sujets graves ou les soucis du quotidien n'est pas sans conséquence sous alcool : l'origine des bagarres de rue, les sujets de conflits dans la durée, les rapports entre membres de la famille (jalousie, stigmates, questions d'honneur, gestion du budget, violences), les échanges avec la police, les voisins, le rapport au travail... Avec le temps, malgré les jeux sociaux de terrain, les sujets qui fâchent émergent inévitablement des discours. Faire alors preuve de tact, ne pas trop écrire par respect pour les larmes, prendre un taxi plutôt qu'un bus afin de retranscrire bien vite de mémoire ce qui peut être sauvé !

Enfin, dans une situation de pauvreté extrême rendue visible par l'état misérable des corps et des logements, la question des revenus en entretien s'avère délicate à aborder. Je décidai de tenter d'évaluer la situation sociale plutôt que de faire parler, grâce à une grille d'étude des logements. La notion de regard exercé inspira une grille d'observation directe (cf. encadré 2 page suivante) pour une étude de l'évolution des logements. Elle permettait, d'une part, de préparer l'exercice du relevé graphique d'un logement. Ces plans élaborés au fil des visites constituent une base pour les informations à recueillir sur la famille, au-delà de la seule question des possessions. Le but était de comprendre les modalités spatiales et sociales d'inscription de la consommation de haschich et d'alcool à domicile. D'autre part, lorsqu'elle était appliquée avec souplesse, cette grille permettait d'éviter des déconvenues en entretien. L'exercice entraîne le regard et permet, avec l'expérience, d'enquêter dans des conditions de discrétion propres à respecter un large choix d'ambiances familiales.

Enfin, pour convaincre de l'utilité de l'observation en milieu sensible, j'ajouterais un dernier argument s'il en est encore besoin : le respect de la honte et du déshonneur ressentis par les enquêté(e)s. Je ne citerai ici que l'exemple de Najat dont les éléments de vie ont été collectés sur une période de 7 ans, en entretien alcoolisé et sobre, lors de périodes difficiles et heureuses, dans la rue et à domicile. Il est donc peu étonnant que ce puzzle s'assemble mal (récits variant d'une fois à l'autre, années manquantes, nombre d'enfants approximatif, etc.). Accorder alors de l'importance à l'observation directe permet à la fois de comprendre pourquoi il est difficile pour l'enquêté(e) de dire la vérité, et de restituer certains moments de vérité par rapport à ce qui est décrit. Cette fonction de témoin du chercheur s'avère essentielle dans la mesure où les faits – et notamment toutes les

Encadré 2 - Grille d'étude des logements

1. **Généralités** :
 - quartier
 - adressage [facilité de recevoir du courrier]
 - statut : propriétaire, locataire, colocataire, occupant à titre gratuit
 - date, heure
 - saison, météo
2. **Appréciation sociale** :
 - a) **Qualité des aménagements et de la gestion** :
 - niveau socio-économique du style architectural
 - sécurité du quartier
 - niveau de « fermeture » du logement [intimité]
 - hygiène
 - b) **Qualité sociale** :
 - type de population, densité,
 - comportement, intensité de la vie de rue
3. **Équipements du quartier** :
 - distance aux bus et taxis
 - distance à l'école
 - équipements et commerces de base [four de quartier, épiceries, pain, souk]
 - hammam [horaires partagés, confort]
4. **Environnement du logement** :
 - gradient privé-public pour les espaces limitrophes
 - facilité d'approche d'un véhicule *honda*
5. **Équipement du logement**:
 - électricité [nb de familles par compteur]
 - eau courante [borne-fontaine, recours au *grab*]
 - éléments végétaux [arbres, plantes]
 - facilité d'usage avec personne handicapée
 - WC [taille, nb de personnes, possibilité de s'y doucher]
 - type d'assainissement
6. **Matériaux de construction** :
 - a) **Protection contre les intempéries** :
 - toit [en dur, tôle ondulée, onduline amiantée]
 - isolation des fenêtres [présence de vitrages]
 - possibilité de « faire le noir » à l'intérieur
 - b) **Aménagements intérieurs** :
 - qualité du bâti, facilité d'entretien
 - carrelage façon zelliges
 - confort de l'escalier [étroitesse, baisser la tête, danger]
 - c) **Bruits** :
 - ambiance de la rue
 - voisins [sujet de conflits]
 - possibilité pour les enfants de faire les devoirs dans le calme
7. **Morphologie du logement** :
 - niveaux, nb de pièces, leur taille
 - nb d'habitants [famille, colocataires]
 - nb de couchages / nb d'habitants
 - cuisine [nb de feux de cuisson, équipement, espace]
 - pièce polyvalente [cour, *wust-ed-dar*]
 - salons d'apparat, possibilité de recevoir
 - comportements alternatifs possibles [boisson, haschich]
 - séparation possible femmes / hommes

- 8. Disposition des pièces** : ▪ménagement de l'entrée [chicane]
 ▪encombrement du *mrah* [espace de distribution]
 ▪accès aux étages : anonyme / passage chez les voisins, gêne
 ▪accès à la terrasse : lavage / séchage du linge, bavardages
- 9. Possessions** : ▪ameublement
 ▪rangements [armoire à linge, étagères, chaussures]
 ▪éléments décoratifs [ex. : photos de famille]
 ▪lutte contre le froid : qualité des couvertures
 ▪locomotion : mobylette, automobile, bicyclette
 ▪jouets des enfants
 ▪objets de puériculture, « place » du dernier-né
- 10. Niveau de technologie** : ▪réfrigérateur
 ▪télévision, numérique [parabole, partage avec les voisins], DVD
 ▪téléphones : fixes, portables [ligne stable / changeante]
- 11. Évolution du logement** : ▪économie [MRE, stratégies, épargne]
 ▪transformations : relevé graphique meublé
 ▪description du projet [idées, besoins, expression]
 ▪provenance des matériaux [quartier, transport]
 ▪mise en œuvre [ouvriers, aide de la famille, des voisins]
 ▪projets futurs

scènes ayant trait aux violences exercées et subies par les enquêté(e) – doivent être décrits du point de vue de l'enquêté(e), mais aussi du point de vue du chercheur.

Pour l'étude des représentations régissant les pratiques déviantes décrites, les entretiens ont été menés *dans la mesure du possible* selon quatre types de dispositif : en espace public (sous consommation d'alcool) et à domicile, en groupe et en face à face. Chacun de ses dispositifs comporte des difficultés particulières dont il convient de prendre conscience rapidement en phase de terrain, tant les jeux sociaux orientent le cours de celui-ci.

4.3 De l'adaptation du dispositif d'entretien : relativiser l'importance de la parole

Il est souvent utile d'« isoler » son interlocuteur dont on soupçonne que le parcours éclairera les pratiques observées. Ceci s'avère crucial lorsque la thématique recherchée révèle des réalités sociales particulièrement pénibles à vivre ou tout sujet intime difficilement avouable en groupe (violences domestiques, divorce, enfant handicapé ou illégitime, célibat jugé au Maroc comme tardif...).

Dans ces conditions, l'entretien individuel, en face à face, est-il possible en extérieur ? Plusieurs tentatives ont aidé à tracer les contours de *la manière la moins mauvaise* de procéder. Demander dans l'après-midi à une personne de s'isoler pour un entretien ne porte

pas ses fruits ou plutôt, de mauvais : les regards de l'interlocuteur vont de l'un à l'autre des membres du groupe, en se demandant s'ils ont découvert quoi que ce soit à relayer comme rumeur. On peut demander discrètement à l'enquêté(e), avant alcoolisation extrême, s'il sera prêt le lendemain pour un entretien d'environ une heure avec interprète en un endroit assez visible. Chaque détail trouve ici son importance. J'annonce, pour n'effrayer personne, un entretien relativement court qui a pu durer en réalité jusqu'à deux heures trente, ainsi que la présence d'un traducteur indiquant quelle attention je porte aux propos de l'enquêté(e). S'il s'agit d'un homme, la présence d'un traducteur fournit un cadre neutre au dispositif en tout bien tout honneur, annulant toute perspective de séduction. L'endroit doit donc se situer en pleine visibilité des groupes de buveurs : se transporter ailleurs ne fait qu'encourager les ragots salaces. L'alcool continuera d'être consommé pendant l'entretien : je pense à une sorte de test qui m'est fait, dans le but de vérifier mon ouverture d'esprit « à la française » par rapport aux normes sociales que mes questions évoquent entre autres choses. Par ailleurs, l'habitude de consommation est là, ma présence ne devant en rien limiter les effets du quotidien.

D'autres éventualités sont à envisager : par exemple, le cas où l'enquêté(e) a pris le temps de préparer une histoire rocambolesque à souhait, ou le cas de figure où l'entretien face à face révèle un genre de manipulation dont l'entretien peut se résumer au plan-type suivant :

- Il m'est arrivé une chose extraordinaire, à moi et personne d'autre ; te la raconter est un gage de confiance ;
- depuis cet événement, ce choc, je me suis mis à prendre tel produit et je vis dans ces conditions que je décris, plus ou moins enjolivées ;
- tu es comme une sœur pour moi et tu dois me faire confiance ; comme preuves, je jure sur la tête de mes enfants que tout est vrai et/ou je ne te demande pas d'argent et/ou je veux te présenter à ma famille que j'adore ; je te révèle mon vrai prénom et/ou mon nom de famille ; je te montre éventuellement ma carte d'identité ;
- tu comprends ma situation maintenant, j'ai des excuses que les autres n'ont pas, je suis bon et honnête ;
- je sais comment les autres sont réellement, voici une mise en garde contre les habitants du lieu fréquenté, de tout Casablanca, du Maroc tout entier⁴⁰ ; tel est vraiment comme ça, tel est comme ça, voilà ce qui se passe réellement ici.

C'est lors de cette dernière étape que ces entretiens n'apparaissent pas complètement vains. Au-delà des possibles arnaques consistant à proposer quelques babioles contre un prix faramineux incluant le salaire estimé par l'interlocuteur pour l'entretien, il s'agit souvent de tentatives de relayer des ragots dont la diffusion peut impliquer un socle de vérité. La patience trouve alors sa récompense dans l'observation des pratiques, la vérification de certains faits auprès d'autres usagers, sans révéler leur origine, et toujours si possible l'air de rien.

⁴⁰ P. Rabinow reçut également ce type de mise en garde (1988 : 91).

On pourrait penser que dans de telles conditions, l'entretien serait facilité par un dispositif en espace fermé, au domicile de l'enquêté(e), en territoire familier en apparence maîtrisé. Pourtant là encore, les écueils ne manquent pas. Citons l'exemple de l'enquêté(e), d'habitude loquace sous alcool, qui se révèle soudainement muet, intimidé par les membres de sa famille, ou bien par son manque d'alcool qu'implique la présence d'autrui. Par ailleurs, penser qu'on puisse « isoler » son interlocuteur à domicile est totalement illusoire. On peut tout au plus chercher à faire parler les membres de la famille, dans un contexte de promiscuité des familles et de proximité subie du voisinage qui font qu'on n'est jamais à l'abri d'une oreille curieuse. Un autre point révélé par l'impossibilité de face à face concerne les soupçons que tout individu entretient vis-à-vis de l'enquêteur, comme possible émanation de l'État (Navez-Bouchanine, 1989b : 71).

J'ai également tenté avec deux femmes de négocier un entretien en les invitant à l'extérieur de leur quartier de résidence, leurs logements étant trop exigus pour un entretien. Je leur proposai à chacune de nous rendre à pied ensemble dans un glacier avec leur fille, mais en vain : répondant positivement dans un premier temps, elles trouvèrent des excuses pour se désister. Je savais pourtant qu'elles étaient victimes de violences physiques dans une situation sociale de vulnérabilité : avoir un enfant hors mariage et une vie maritale tumultueuse, glisser vers la prostitution à certains moments de la vie, consommer et/ou vendre des produits illicites, aménager son logement dans une baraque de bidonville à la suite d'une grossesse, entretenir de fait des relations compliquées avec la famille... Les violences font souvent partie d'un tout qu'un entretien face à face aiderait à mettre en lumière. Hélas, *les parcours doivent être reconstitués, parfois sur plusieurs années, au hasard des confidences, des mots lâchés sans prévenir* – en faisant quelques pas dans la rue, en descendant un escalier ! – qu'il s'agit de consigner tant avec vélocité que précision. C'est là tout l'intérêt du côtoiement au quotidien et d'une attention constante aux mille et une petites choses qui composent l'ordinaire.

À l'inverse, *sembler connaître* ses enquêté(e)s davantage qu'au début du terrain procure-t-il une position si commode ? L'un des automatismes de terrain de l'enquêteur consiste à penser que la réduction du degré de distance à son enquêté(e) peut constituer un avantage. Paradoxalement, la proximité à l'interlocuteur ne vient pas pallier les nombreux écueils au recueil de la parole. J'ai résumé cette situation par l'un de mes commandements de terrain : « *pas de parole sans proximité ; encore moins de parole si grande proximité* ». Cette difficulté provient de la nature même du lien social au Maroc (Chekroun, 1996), c'est-à-dire du fait de devenir une personne-ressource pour les enquêté(e)s en quête d'amélioration de leurs conditions de vie. Les enquêté(e)s tentèrent en effet de profiter de leur proximité avec moi et de mes déplacements fréquents entre objets d'observations (espaces, familles) grâce à leurs contacts, afin de juger de l'efficacité à me faire entrer dans leur cercle de personnes-ressources, dans un objectif évident de retour de service (Werner, 1993b : 76).

Dans ces circonstances, on pourrait penser que l'enquêteur a, lui aussi, la possibilité de profiter de ces jeux sociaux et en découvrir davantage par quelque subterfuge. Pour se prémunir de toute déconvenue, mieux vaut pourtant *décider par avance de mentir le moins possible*. Je pense notamment au fait d'être architecte et qu'il me fallait taire. La question foncière à Casablanca – entre habitat illégal, jeux spéculatifs de promoteurs privés, et aspiration royale à voir Casablanca jouer un rôle croissant dans le développement du Maroc – se pose avec tant de difficultés que ma présence aurait immédiatement été interprétée comme une proximité de ma part avec l'administration, ce que fuient les enquêté(e)s au plus bas de la hiérarchie sociale, pour qui

« la peur est partout. [...] Pour continuer à trimarder d'année en année, il faut savoir s'adapter à la peur humaine. C'est tout un art qui naît à son tour de la peur qu'a le vagabond qu'on se trompe sur son compte, qu'on le soupçonne – la peur d'être pris pour quelqu'un qui fait peur » (Martinson, 2004 : 44).

Dans le but de limiter les problèmes dus à mon apprentissage de la *darija** (langue marocaine), l'intervention ponctuelle d'un traducteur se révéla tour à tour extrêmement utile et handicapant. On voit ici combien cette question de l'accompagnement, doublée de celle de la langue, peut poser problème au terrain. Susceptible d'apporter un éclairage à certaines situations, l'interprète est aussi perçu comme un signe de faiblesse car il est un frein à l'immersion de l'enquêteur. Malgré mes protestations, un interprète était systématiquement perçu comme assurant ma sécurité. L'autonomie étant néanmoins souhaitable pour la mise en confiance, je pris le parti de ne me faire accompagner en espace risqué que par mes enquêtés. Car un interprète est une personne supplémentaire à faire admettre au groupe des enquêtés à qui il impose un savoir-faire de par son aisance en Français. Le dilemme est complet quand on sait que cacher ses progrès dans l'apprentissage de la langue peut s'avérer utile. Bien peu de conversations auraient été entendues si les enquêtés avaient saisi l'ampleur de mes progrès en *darija*.

Quant au recours à une interprète, pratiqué à deux reprises, il s'avéra toujours mal aisé : outre la question de la sécurité, elles coururent le risque d'entacher leurs réputations et d'être considérées définitivement comme des femmes de moindre vertu. La sauvegarde de ma réputation, par contre, n'était pas à craindre aux yeux de la population masculine enquêtée. Française⁴¹, non musulmane et célibataire sans enfant, donc n'engageant que ma personne propre dans ma confrontation aux dangers et libre de toute norme religieuse, j'échappais de manière générale à la stigmatisation à l'œuvre pour les personnes étudiées. J'avais reçu, dès le début du terrain, une réponse valant avertissement sur la conduite à tenir, à l'occasion d'un incident. Le verre circulait entre mes enquêtés. L'un d'eux le remplit et le tendit à un autre qui discutait joyeusement sans prêter garde au verre. Je fis mine d'avancer mon bras pour rapprocher le verre du distrait, ce que l'on me reprocha :

⁴¹ Les Français passent pour des gens courtois en qui on peut avoir confiance. Les Marocains pratiquent, par ailleurs, l'autodénigrement à l'excès. « *Maroki* » ou « *espèce de Marocain* » est une insulte !

« Non, toi, tu ne touches pas le verre : tu es quelqu'un de bien ! » Il était arrivé sensiblement la même scène à W. Whyte :

« Cherchant à me mettre au diapason de leur conversation, j'ai fini par lâcher un chapelet d'injures et d'obscénités. Ils se sont tous arrêtés de marcher et se sont tournés vers moi, stupéfaits. Doc a secoué la tête et a dit : "Bill, t'es pas censé parler comme ça. Ça te ressemble pas." J'ai essayé d'expliquer que je ne faisais qu'utiliser le langage de la rue. Mais Doc a insisté : ce n'était pas mon genre, et ils voulaient que je reste comme j'étais. Ce n'était pas seulement un problème de langage plus ou moins obscène. La leçon de cet incident, c'est que non seulement les gens ne s'attendaient pas à ce que je sois exactement comme eux, mais en réalité ils étaient intéressés et contents de me savoir différent, pour autant que je manifestais moi-même un intérêt amical à leur égard. J'ai donc abandonné mes efforts d'immersion totale. » (Whyte, 1996 [1943] : 329)

Il est absolument essentiel d'être soi-même en période de terrain, et ce pour différentes raisons. Tout d'abord, on saisit, à l'instar de W. Whyte, l'ampleur du désir de reconnaissance des enquêté(e)s. Dans un contexte d'échange avec eux, travestir sa personnalité revient à les trahir. L'« immersion » n'a donc de sens que si elle permet de comprendre les enquêté(e)s et non pas les espionner sans leur consentement. Enfin, observer avec attention les détails du quotidien nécessite chez l'enquêteur une tranquillité d'esprit incompatible en cas de travestissement (de son physique ou de son caractère) ou de consommation d'alcool.

L'exploration de l'ensemble de ces méthodes d'entretiens, avec et sans interprète, nous a confortée dans notre conception de l'importance du rôle du hasard, certes allant à l'encontre du contrôle extrême qui anime les doctorants toujours désireux de rentabiliser leurs séjours par souci de son budget – comment nous blâmer ? –, mais déterminant en matière de doute et de remise en cause des informations.

4.4 Du rôle du temps, du hasard et de l'incertitude

Se pose par exemple la question de savoir si un entretien est possible dans de telles conditions – un lieu plus ou moins propre, avec comme paramètre supplémentaire, la consommation d'alcool d'un enquêté(e) sur ses gardes, redoutant l'approche des forces de police ou de quelque ennemi juré –, car mieux vaut garder un certain optimisme. Je m'imposais quelques règles, comme tenter d'évaluer les quantités absorbées. Aux premières blagues douteuses ou à la tombée de la nuit noire de l'hiver, j'étais tentée de partir. Pourtant, beaucoup ne m'adressaient jamais la parole avant l'absorption de leurs trois premiers verres ce qui retardait le début des discussions. Tout au plus s'agissait-il parfois d'une collecte d'informations plutôt vagues ; au mieux, d'un récit de vie mouvementé où s'entremêlent idéaux et regrets ; au pire, d'un refus de collaborer. Autant

faire preuve d'humilité : l'enquêteur ne contrôle rien en de telles situations. Un soir que je revins, semblait-il, « bredouille » de mon après-midi parmi mon groupe enquêté, je réalisai soudain combien j'avais appris au contraire : le hasard et un enchaînement de circonstances avaient créé les conditions d'une moindre alcoolisation du groupe – un habitué absent, moins d'argent et d'alcool, une ambiance festive rompue, une parole devenue rare, des humeurs ténébreuses – et par là même, modifié les règles en matière d'approvisionnement et de bonne tenue des « réunions ».

Contre l'éventualité de passer à côté de détails significatifs, s'investir dans le long terme sur le terrain sans trop d'empressement reste la meilleure attitude. On est bien sûr tenté de faire accélérer les choses (la fin du séjour est proche, il fait humide et on aimerait se mettre à l'abri). W. Whyte reçut un reproche essentiel à la conduite du terrain allant dans ce sens :

« Vas-y doucement, Bill, avec tous tes “qui”, “quoi”, “pourquoi”, “quand”, “où”. Si tu poses des questions de ce genre, les gens vont la boucler devant toi. Quand les gens t'acceptent, il suffit que tu traînes avec eux et tu finiras par avoir les réponses sans même avoir besoin de poser les questions » (Whyte, 1996 [1943] : 328).

Là encore, mieux vaut étudier les actes plutôt que la parole seule. Je fis ainsi la preuve par moi-même que les activités des gens sont révélatrices de leur hiérarchie dans un groupe, qu'elles découlent des compétences personnes mais aussi de la structure sociale du groupe observé. À la rigueur demander « comment » mais jamais « pourquoi », manière – que je partage avec H. Becker (1985 : 205) – de contourner certains réflexes d'enquêté(e)s pour la sauvegarde de leur dignité. Certaines personnes de Casablanca m'ont connue, vue ou aperçue dans la rue sporadiquement sur six années et gardent à l'esprit les services que j'ai pu rendre. Quelques-unes de ces personnes m'ont confié que la chose la plus importante dans leurs liens avec moi consistait en l'absence d'« histoires », ce qu'elles apprécient dans un contexte où les humeurs et les attitudes changeantes, fonctions des produits consommés et des difficultés à s'en procurer, affectent les relations interpersonnelles. Ces variations ont logiquement influé sur mon terrain d'avance voué à l'échec si j'avais fait preuve d'impatience.

Il est, en outre, une propriété indéniable au temps long de la recherche : reconnaître que sur le terrain, on apprend autant de soi que des autres.

« Élargir son propre champ de perception et ses connaissances de cette manière, et contribuer ainsi au développement de la connaissance sociale en général est une tâche ardue, mais excitante et qui procure des satisfactions. L'apprentissage du travail de terrain dans ses deux phases, l'observation et la rédaction de compte-rendu, peut avoir quelques-unes des vertus d'une psychanalyse douce. Mais, comme dans d'autres types de quête de soi, on ne peut se connaître mieux soi-même que si l'on est sincèrement disposé à voir les autres sous un jour nouveau, et également à les mieux connaître. » (Hughes, 1996 : 267)

J'ai découvert la possibilité de ce degré d'implication a posteriori, mais quelle joie de déceler les mêmes ressorts identitaires dans une envie de recherche (Pasquier, 2001). Certes, mon envie ne dépassait pas le stade intuitif d'*une nécessité de connaître vraiment l'envers du décor*, tandis que M. Marié voit dans l'implication de recherche d'É. Pasquier une « manière d'être au monde, de vivre comme sujet social la matière même de ses recherches, à savoir le jardinage et les jardiniers, [avec des] conséquences tant sur le plan des méthodes d'approche que sur celui de la formation des idées » (Marié, 2001 : 12). Sa façon de mener, en parallèle de sa vie professionnelle, une recherche sur les pratiques sociales au sein de jardins au devenir menacé, comme autant de « contre-espaces » (Rémy, Voyé, 1981 : 72) pour les jardiniers, brouille les pistes et les jeux d'enquête, au point de se demander qui est l'enquêté de l'autre. É. Pasquier aime à ce sujet citer Pierre Soulages, « c'est ce que je fais qui m'apprend ce que je cherche », comme leit-motiv d'une attitude de recherche, comme source d'énergie invisible.

Certes, au cours de ce temps long d'observation, les changements, affectant l'humeur des enquêté(e)s, leurs affinités, leur fréquentation des espaces étudiés, affectent également le moral de l'enquêteur et avec lui certainement aussi, les résultats ! L'une des « limites » de cette recherche est d'ailleurs liée à ces changements : mon terrain ayant consisté en l'articulation de plusieurs séjours, j'apprenais parfois le décès de personnes connues (9 au total) : 5 personnes fréquentées régulièrement et 4 personnes affectant le quotidien de mes enquêté(e)s « réguliers »⁴².

Enfin, cette recherche s'est trouvée ralentie et parfois empêchée par les peines de prison de 4 enquêtés : 2 dealers de psychotropes (emprisonnés pendant la période où je nourris une confiance suffisante avec la famille proche pour passer à une demande d'entretien à domicile) et 2 hommes emprisonnés cycliquement pour des violences sous l'emprise d'alcool et de psychotropes. En outre, certaines violences physiques ont parfois interrompu de manière durable toute possibilité de continuer le travail d'investigation en certains lieux, comme en 2005 à *Chnider* où de violentes bagarres firent « disparaître » les enquêtés pendant plusieurs jours.

Pour conclure, nous dirons que, comme tout individu de la société marocaine, l'enquêteur s'insère dans des jeux sociaux auxquels il prend part implicitement. L'extrême contrôle social édicté par la multiplicité des normes et contraintes, les refuges que constituent les silences et les mille et un modes d'évitement en entretien, situation jugée propice à se dévoiler, voire se trahir... Un ensemble de chausse-trappes ponctuent le terrain du sociologue qu'un minimum de référents d'ordre ethnographique permet de questionner.

⁴² Par ailleurs, je dus enquêter lors de plusieurs séjours pour comprendre le mystère de la « disparition » de l'une de mes enquêté(e)s qui avait rencontré l'opportunité de ne plus vivre à la rue. Les causes de décès sont ainsi réparties : 4 par accident (de la circulation ou chute) causé par l'absorption d'alcool ou de drogue, 4 des suites d'une maladie grave (diabète de type I, pneumonie, tuberculose), 1 Accident Vasculaire Cérébral. Il s'agissait de 2 femmes et de 7 hommes dont 4 étaient âgés de moins de 30 ans.

Au-delà de la question du temps nécessaire à mener un terrain auprès d'enquêté(e)s très marqués par leurs conditions de vie – un temps long et si possible fractionné –, ces embûches se révèlent extrêmement riches dans la mesure où l'on y décèle à la fois les cadres apparemment rigides des injonctions sociétales enserrant le quotidien des individus, mais aussi les moyens de les contourner.

Par ailleurs, les variantes dans le dispositif d'entretien ne manquent pas – entretien en extérieur semi-directifs en groupe et en face à face, à domicile en famille – et nous avons détaillé les stratégies visant à éviter l'entretien ou en tirer profit. Face à ces évitements, parole et observation doivent impérativement se compléter, et cela en espaces publics et domestiques. Il y va de la crédibilité des données recueillies, mais pas seulement. Dans ce but, il est essentiel de faire évoluer les outils méthodologiques en composant son terrain, mélange d'influences scientifiques, de compétences propres et d'attention au contexte. Cette attention au contexte se révèle être une clef de lecture tout à fait essentielle dans mon parcours professionnel. Car tout le terrain semble se jouer là : j'y vois un trait de conduite nécessaire au chercheur capable de s'effacer dans le silence au profit du bruit social qu'il scrute et dénoue. Une mise à l'écart, une discrétion, une réserve, font de la situation d'observation les deux paradoxes étonnants du terrain : invisible aux autres, « l'air de rien », le chercheur se rend pourtant encore plus présent à lui-même, et in fine aux autres. Enfin, mêlant ombre et lumière, disparu l'espace d'un instant puis de nouveau sur scène, il sait tisser une forme de résistance aux mouvements du monde dont il entend pourtant témoigner. Pour ceci, *une seule méthode, et certainement aussi un seul mode de vie : se sentir étranger en toute situation.*

5. L'ÉTUDE DE LA DISTANCE MÉTROPOLITAINE : MODALITÉS DU VIVRE-ENSEMBLE OU DU VIVRE-À-CÔTÉ ?

Cette étude de l'expression spatiale de la marginalité sociale par le biais des pratiques des espaces publics en contexte métropolitain marocain comporte deux parties. **La première partie** décrit l'ensemble des contraintes à l'œuvre dans la pratique des espaces publics ainsi que dans la perception mutuelle des individus. Ces contraintes relèvent d'une part de logiques de production et d'imposition des normes sociales qui sont négociées par les femmes, entre valeurs héritées et réappropriation des représentations collectives (**chap. I**). Ces logiques d'imposition seront ensuite questionnées à travers les modalités de contournement des normes sociales en espaces privés et publics qui expriment de nouvelles aspirations individuelles (**chap. II**). À travers l'exploration du droit et d'actions répressives vis-à-vis des activités de l'économie informelle, nous décrirons ainsi le contexte d'épreuves que les citoyens faisant l'objet de notre recherche bravent à se déplacer dans la ville pour leurs pratiques déviantes, et faire valoir de manière intuitive leur droit à s'appropriier les espaces publics, en toute visibilité.

Étudier les transformations que connaissent les relations entre les formes urbaines et les liens sociaux revient, dans un second temps, à décrire les modalités d'inscription et la gestion des pratiques d'appropriation des espaces publics par les usagers déviants, à travers le côtoiement des femmes et des hommes (**deuxième partie**). Les sociabilités découlant et fondant les pratiques seront décrites d'une part au sein de territoires de vie construits dans le prolongement des espaces domestiques et du quartier (**chap. III**) et d'autre part au sein d'espaces publics du centre-ville administratif (**chap. IV**). Cette recherche reviendra en effet sur le franchissement des normes sociales et plus généralement sur le dépassement de frontières (entre quartiers, entre privé et publics, entre rôles sociaux...) afin que se révèle la véritable ampleur des défis que présentent ces pratiques pour les règles de vie collectives en condition métropolitaine. Il s'agit ici de déceler les formes d'expression de la Différence, et ce qui permet le changement social dans le temps affectant les standards de comportements. Quels sont les paramètres socio-spatiaux permettant l'établissement, au sein d'espaces appropriés, de pratiques dominantes acceptables et/ou des situations sociales inédites ? La question des représentations propres des citoyens étudiés dans cette recherche permet de questionner la construction de leurs normes internes, de codes régissant la pratique des espaces publics appropriés : comment l'individu négocie-t-il son identité d'usager d'espaces « inféquentables » ? En d'autres termes, l'objectif est d'étudier l'adaptation des espaces aux pratiques et inversement. Il existe de nombreux lieux dont la morphologie socio-spatiale permet des pratiques, mais explorer les façons dont les individus vont au-delà de ces configurations permet d'envisager l'étendue de leurs compétences, explorées au prisme des défis lancés par l'urbanisme aux citoyens les moins bien dotés socialement, entre survie, aspirations individuelles et collectives, et vivre-ensemble : le « vivre-à-côté » ne semble-t-il pas, de ce point de vue, plus approprié ? L'exploration de projets d'aménagement conduisant les citoyens à sans cesse adapter leurs pratiques et à se déplacer dans la ville nous conduira à questionner la légitimité de l'urbanisme comme outil de promotion du mode de vie idéal, dans un contexte d'actions répressives ciblées de la part des services d'ordre.

En dernier lieu, les espaces publics seront considérés au prisme de leur articulation avec les espaces privés domestiques : il s'agira de décrire les conséquences pour la sphère privée domestique de l'irruption au dehors de pratiques déviantes visibles, dans une perspective renouvelée d'éclairage des transformations sociales au Maroc. L'étude des effets des espaces qualifiés par la marginalité sur les changements de représentations nous renseigne sur la façon dont l'espace exclut son usager ou non, au regard de l'ensemble de la société et des autres espaces de la ville. L'exploration des dynamiques à l'œuvre dans les régimes d'échange rendant la vie sociale néanmoins possible en contexte de profonde stigmatisation, à l'échelle individuelle et collective, permettra de mettre en évidence les conséquences des changements sociaux sur les logiques de survie à l'échelle de la famille. L'exploration de ces changements aide à saisir les processus permettant aux « altérités problématiques » (Anglade, 2002a) de tracer les contours de statuts sociaux différenciés à

l'intérieur même des marges sociales habituellement considérées comme des nébuleuses urbaines.

Apparaîtront alors en filigrane d'une part, les parcours des citoyens les plus vulnérables et d'autre part, les processus d'adaptation des normes sociales à l'exposition publique de la déviance au Maroc qui s'est opérée ces vingt dernières années, non pas dans un effort de catégorisation des différences sociales, mais pour une étude de la gestion des distances permettant l'émergence d'un ordre social en ville. Mais ce *compromis urbain* est mis en péril par les projets urbanistiques récents qui, en bafouant le droit à la ville des citoyens, participent de la reconduction de la ségrégation urbaine et au-delà, des différents modes de spatialisation des différences sociales.

**PREMIÈRE PARTIE : FABRIQUE ET IMPOSITION DES
NORMES SOCIALES : UNE LOGIQUE PLURIELLE ENTRE
PERMANENCE ET MISE À DISTANCE DES INTERDITS**

L'espace formé par l'extrémité du Parc de la Ligue Arabe, à l'intersection du boulevard Moulay Youssef, attire notre attention : ni l'intensité ou le bruit de la circulation automobile, ni le nombre de piétons, ni la proximité du poste de police ne limitent l'installation physique des citadins en ce lieu rendu unique par son équipement, une pompe à eau. Grâce aux passants nombreux, une femme peut s'installer chaque jour et y vendre ses cigarettes au détail. L'eau lui permet de faire chauffer ses repas et le thé sur un *kanoun** caché dans la haie contre lequel les gardiens du Parc tentent de lutter, en vain, afin de préserver la haie du risque des flammes. L'eau sert également aux passants pour des ablutions minimales avant la prière sur le gazon qui ne tolère d'ailleurs que cet usage, en théorie. Un habitué du Parc lave un peu de linge et se fait réprimander par le gardien du Parc qui finit par tolérer leur séchage sur le gazon, mais entre les heures de prières seulement. L'homme étend son linge et va s'allonger sur le banc le plus proche, une bière cachée dans la haie. Des jeunes proposent leur service de nettoyage aux voitures qui stationnent là.

Au regard de la multiplicité des usages possibles de l'eau, les habitués de cette partie du Parc de la Ligue Arabe frisent le conflit ouvert quant au partage de l'espace. Les laveurs de voitures remplissent constamment leurs seaux, inondent le trottoir et ne laissent guère de place aux jeunes footballeurs venus s'y abreuver. Les interactions entre les hommes en prière, ceux qui désirent laver leurs chaussettes et les jeunes sportifs ne vont pas non plus sans heurt, les premiers attachant de l'importance à un environnement serein et silencieux.

Les conceptions du public s'affrontent ici à la manière dont les représentations structurent les modes de pensée : dans une profusion de normes qui se superposent et s'entrecroisent. La position du gardien du Parc de la Ligue Arabe vis-à-vis des usages liés au point d'eau est extrêmement instructive sur ce point : la norme légale lui impose de faire évacuer l'homme et le linge à sécher qui rend visible sa condition sociale inférieure ; sa foi et la morale lui dictent pourtant d'être clément vis-à-vis du miséreux qui n'a pas la chance d'occuper un poste stable, tandis que la norme sociale oblige le gardien à faire respecter le calme autour des hommes en prière. La multiplicité des normes sociales met le gardien dans l'embarras pour agir fermement, jusqu'à ce que des dispositions légales plus claires soient prises en 2005 sur le rôle à tenir des jardins et espaces verts pour l'image de la ville.

Ces scènes de la vie quotidienne observées en février 2002 et avril 2003 évoquent la façon dont la nature des espaces génère une liberté d'action de la part de certains groupes sociaux, liberté propre à alimenter les représentations consacrant ces espaces comme permettant ce que d'autres prohibent (Serfaty, 1991 ; Tonnelat, 2003). La question du rôle du gardien est ici essentielle et alimente les jeux sociaux à l'œuvre dans les pratiques des espaces publics. Si nous entrevoyons, par l'intermédiaire de ces scènes, l'importance de mettre en lumière les représentations, il s'agit de décrire aussi bien la variété des types de

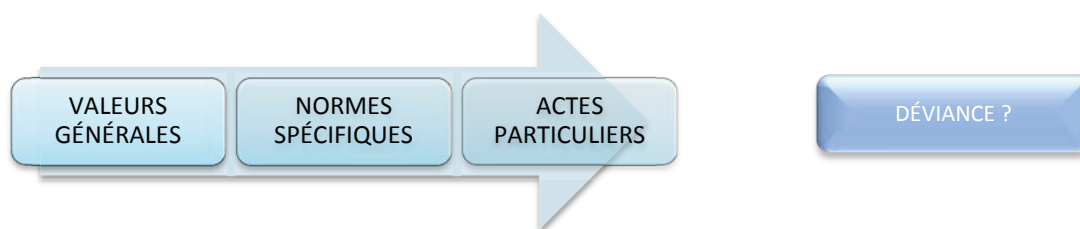
normes sociales et leur évolution, que l'ensemble des paramètres qui influencent, déterminent, favorisent, contraignent, voire limitent la pratique des espaces publics.

Une première définition des normes sociales situe celles-ci comme un environnement de règles et de contraintes auxquelles l'individu ne peut se soustraire :

« Les normes sont [...] des faits sociaux, des règles communes ou traditionnelles de la conduite propres à la vie sociale. C'est le produit de la vie organisée des groupes. Comme tout fait social, elles sont, selon Durkheim, contraignantes et extérieures à l'individu » (Pillon, 2003 : 11).

D'une région à l'autre, d'une aire géographique à l'autre – « les sociétés modernes ne sont pas des organisations simples où la définition des normes et leur mode d'application dans des situations spécifiques feraient l'objet d'un accord unanime » (Becker, 1985 : 38) –, les normes varient et transforment le quotidien de l'individu selon des critères dépendant d'un ensemble de paramètres qui nous nous proposons de révéler tout au long de notre propos.

Dans la mesure où le but principal de notre propos est de comprendre les manières dont certaines pratiques des espaces publics transgressent les normes sociales, il importe que nous analysions les étapes de construction des normes sociales, puis les moyens de les faire respecter. Nous nous appuyons ici sur le schéma qui se dégage de l'étude de sociologie de la déviance de H. Becker, *Outsiders*, parue en 1963. Sa théorie interactionniste définit la déviance « comme la transgression d'une norme acceptée d'un commun accord » (Becker, 1985 : 32), en la considérant comme un processus qui conduit l'individu à prendre en compte les valeurs d'une société (Becker, 1985 : 152-158). Ceci contribue, à terme, à l'émergence d'un phénomène de déviance :



III. 3 - Processus de prise en compte des valeurs par le comportement de l'individu, selon H. Becker (Outsiders, 1963)

Selon ce processus social, les valeurs, entendues comme « élément[s] d'un système symbolique qui sert de critère pour choisir une orientation parmi les diverses possibilités qu'une situation laisse par elle-même ouverte » (Becker, 1985 : 153, citant Parsons⁴³), fondent dans un premier temps les normes d'une société construites à la fois dans un registre légal (interprétation juridique des valeurs) et selon des coutumes informelles.

⁴³ PARSONS Talcott, 1952, *The social system*, New York, The Free Press of Glencoe, p. 12.

L'imposition des normes à l'ensemble des membres de la société passe par l'édiction de sanctions adressées sous différentes formes aux contrevenants aux règles. Cette façon de procéder dans l'étude des normes sociales et de leur application est directement inspirée de l'analyse formulée a posteriori par H. Becker en 1985 sur l'influence de ses travaux sur la déviance :

« Au lieu d'essayer de trouver pourquoi des personnes agissent "mal", on considérera l'ensemble complexe des activités au cours desquelles des gens définissent certaines actions comme "mauvaises", d'autres les commettent, d'autres enfin réagissent à ces actes (réels ou supposés) » (Becker, 1985 : 239).

Nous explorerons en premier lieu les normes sociales du point de vue de leurs effets sur les femmes, envisagés en termes d'honneur familial dans un contexte de surveillance de l'individu ; et en second lieu, les modalités d'imposition des normes sociales lorsque certaines pratiques sociales témoignent de désirs de changements sociaux, afin de dégager l'émergence de valeurs individuelles et le rôle de l'État. Dans le but de ne pas suggérer que les normes sociales seraient différentes selon qu'on les explore du point de vue des classes aisées ou populaires – selon les observations de certains grands travaux de la sociologie de la déviance (Anderson, 1993 [1923] ; Whyte, 1996 [1943] ; Elias, Scotson, 2001 [1965] ; Cohen, 1971 [1966] ; Ogien, 1999) –, nous les décrirons simultanément dans cette partie. Lorsque nous souhaitons insister sur la perception de certaines transgressions du point de vue des plus pauvres, nous utiliserons le terme « populaire » afin d'insister sur le référent culturel (Hoggart, 2004 [1957]), et non sur les différences de classes qui peuvent être lues dans des expressions qualifiant des degrés de pauvreté, à savoir des différences de statut social procuré par l'emploi, d'éducation, de conditions de logement, etc. Nous avons, en effet, pour but de décrire les nuances d'urbanités dont les différences de statut social sont, en partie à l'origine (nous verrons ceci dans la seconde partie).

CHAPITRE PREMIER : GENRE ET HONNEUR : DE L'ACTUALITÉ DE VALEURS HÉRITÉES

Déterminer le fonctionnement d'une société selon les normes sociales qui la régissent relève de nombreux pièges. Car on peut désigner un acte comme dérogeant à une norme légale, alors qu'en réalité, le jugement prononcé à l'encontre d'une pratique ou d'un comportement se nourrit sans distinction de la comparaison avec des normes sociales et des représentations. Il faut se reporter ici au roman *L'étranger*, dans lequel A. Camus décrit le cortège de faux-pas, d'écarts par rapport à la bienséance, de bizarreries et contradictions apparentes (s'endormir à la veillée funèbre de sa mère, se baigner à la mer et nouer une relation amoureuse peu après l'enterrement) qui ponctuent l'itinéraire du personnage principal jusqu'au meurtre sur la plage pour lequel il est condamné à mort (Camus, 1942). À l'occasion de la parution de son livre, l'auteur résumait l'histoire par ce paradoxe : « Dans notre société, tout homme qui ne pleure pas à l'enterrement de sa mère risque d'être condamné à mort. Je voulais dire seulement que le héros du livre est condamné parce qu'il ne joue pas le jeu » (A. Camus⁴⁴).

Nous commencerons par poser qu'au Maroc, l'expression d'A. Camus « jouer le jeu » fait résonner des échos dramatiques, car l'aspect de la question des pratiques confrontées à la tension entre conformité et innovation se pose avec d'autant plus d'acuité que la conformation aux normes y structure fortement les représentations et les comportements. En effet, les normes se déploient selon une infinité de déclinaisons qui complexifient l'effort de classification entrepris : s'y entremêlent normes légales, rapport au religieux (normes religieuses collectives, pratiques religieuses individuelles ou simple référent religieux), code de l'honneur, traditions, droit coutumier, prégnance de la « bonne réputation », importance accordée aux rumeurs et aux ragots, aux « on-dit »... Enfin, si cette multiplicité de types de normes sociales régissant les comportements complexifie les efforts de lecture des standards de conduite à tenir, elle ne doit pas non plus occulter les nombreuses formes que revêt le contrôle social et qui ajoutent davantage encore à l'atmosphère de tensions régissant la construction de la réputation de tout un chacun au Maroc. Pour ces raisons, elles seront décrites en tant que contraintes à la pratique de la ville.

⁴⁴URL : <http://webcamus.free.fr/œuvre/etranger.html> [page consultée le 02.10.2003].

En suivant le schéma du processus de prise en compte des valeurs par le comportement de l'individu, selon H. Becker (cf. ill 3 p. 79), nous nous intéresserons à la construction des normes sociales, selon le paramètre du sexe et du rôle. Nous tenterons alors de déterminer le moment à partir duquel nous sommes en droit d'évoquer des pratiques déviantes au Maroc en étudiant d'une part les modalités d'énonciation d'un jugement vis-à-vis des actes d'autrui, et d'autre part, le système de contrôle social permettant la construction de ce jugement.

S'il est des valeurs émanant du pourtour méditerranéen et essaimant les représentations construites autour du Monde arabe, ce sont bien celles du sens de l'honneur et de la bonne moralité dans le sens de respect des interdits religieux. Elles sont véhiculées par le biais de représentations fortes confinant au préjugé lorsqu'elles sont appliquées aux modes de vie des habitants issus de l'immigration en Europe, car l'honneur est en grande partie lié au statut des femmes. Or, ce statut varie d'une aire géographique à l'autre et se prête de fait très mal au traitement médiatique actuel tendant à croquer à grands traits rapides le portrait-type de « la femme » musulmane. Il s'agit donc de décrire ce statut à travers les changements sociaux traversant le sens de l'honneur et le partage de l'espace selon les rôles sexués. Enfin, nous essaierons de comprendre les modalités de reconduction de la prégnance des normes sociales sous l'angle de l'étude du maillage social de contrôle exercé par les individus.

1.1 Honneur et réputation, clefs de lecture d'un interdit polymorphe

De nombreuses recherches sur les rôles, les différences genrées et la famille au Maghreb s'inscrivent dans un cadre de référence implicite, celui des rapports sociaux dans le patriarcat, en attribuant aux femmes une marge d'action se limitant bien souvent à celle accordée par les normes sociales traditionnelles, qu'il s'agisse de recherches fondatrices (Tillion, 1982 [1966] ; Bourdieu, 2000 [1972] ; Lacoste-Dujardin, 1996 [1985] ; Naamane-Guessous, 1991) ou plus récentes (Bekkar, 2004), mais négligeant de considérer les femmes dans leur dimension d'actrices rompues aux mécanismes permettant de contourner des structures sociales étroites à leur goût. Pour les premières recherches, la notion d'honneur et son corollaire, la honte ou *'ayb**, sentiment éprouvé en cas de faute et par extension, la malédiction qui s'abat sur la famille – étaient considérées comme le pilier d'un système de type tribal structuré autour du pouvoir entre sexes. Désormais, les recherches sont davantage tournées vers les modalités féminines d'action qu'il serait néanmoins naïf d'interpréter en termes de revendication d'égalité, comme nous le verrons. Si la prégnance de l'honneur n'est pas une valeur à démentir, nous essaierons de décrire les changements affectant ses domaines d'application, les facteurs expliquant sa nécessaire

évolution, ainsi que les valeurs portées de nos jours par la notion de réputation. Enfin, un détour par quelques principes juridiques permettra de comprendre l'inscription dans la loi de l'injonction à la bonne moralité, c'est-à-dire les porosités entre religieux et politique.

1.1.1 Nuancier d'interdits entre prescriptions religieuses et représentations de l'inconvenance

Malgré des transformations réelles qui se sont opérées dans la société marocaine ces trente dernières années, le standard de conduite à tenir continue de se structurer autour de deux cadres extrêmement prégnants : ce qui est *haram** par rapport à la norme religieuse, et ce qui est *hchouma**, notion beaucoup plus difficile à cerner, regroupant certaines représentations de l'inconvenance.

Pour comprendre la première norme, il convient de revenir aux matériaux constituant les références religieuses. Ils se composent de deux éléments, la *Sira*, « histoire reconstituée et mise en récit du Prophète dans sa communauté » et la *Sunna* que l'on peut traduire par « coutume, au sens de règle tirée d'un exemple » (Alili, 2000 : 64-65). Ce deuxième récit, constitué de descriptions de la vie du Prophète, édicte un ensemble de pratiques érigées en modèles à imiter en toutes circonstances. La *Sunna*, que l'on appela la Tradition prophétique, revêt une valeur de loi et se présente à ce titre comme un guide pour le musulman :

« Vous avez en l'Envoyé de Dieu un beau parangon pour ceux qui aspirent à Dieu, au Jour dernier, et rappellent Dieu sans trêve. » Sourate des coalisés, XXXIII : 21 (Berque J., 2002 : 449)

Toute dérogation à la voie indiquée par ce « beau modèle » (Alili, 2000 : 64) constitue un interdit, puni à la fois par le châtement divin et la loi des hommes. Du point de vue de la norme musulmane, ce qui est interdit est *haram*, par opposition à ce qui est licite ou *halal*.

Malgré des définitions théoriques catégoriques, les Écritures laissent entrevoir ici un certain degré d'incertitude relatif à la nature de ces interdits. En effet, c'est sans nul doute possible que l'islam proscrie la consommation de porc, de sang, et d'animaux blessés :

« Illicites vous sont rendus : la chair morte, le sang, la viande de porc, celle sur laquelle fut prononcé un nom autre que celui de Dieu, la bête étouffée, ou morte sous un coup, ou d'une chute, ou d'un coup de corne, ou à demi mangée par les fauves, sauf si vous pouvez encore l'égorger ; et ce qui fut immolé devant des bétyles, et de consulter le sort au moyen de flèches. » Sourate de la table pourvue, V : 3 (Berque J., 2002 : 121)

« Je ne trouve pas dans ce qui m'est révélé d'interdiction à un mangeur de manger, sauf si c'était de la charogne, du sang répandu, de la viande de porc, car c'est

souillure, ou encore l'infamie dont il est fait oblation à un autre que Dieu. » Sourate des troupeaux, VI : 14, (Berque J. : 2002 : 159)

Avec les consommations alimentaires, l'usure et les jeux de hasard représentent le deuxième grand domaine d'interdits (Sourate de la vache, II : 219 et 275, Berque J. : 2002 : 56 et 66). Mais pour ce qui est de la consommation de boissons alcoolisées, l'absence de prescription absolument obligatoire est à l'origine d'un certain flottement dans les interprétations (sur lesquelles nous reviendrons) grâce auquel des conceptions doctrinales ont pu aboutir à des attitudes opposées, comme l'école hanéfite⁴⁵ qui « n'a pas interdit la passion du vin et de l'ivresse » (Bonte, 2010 : 17).

Du point de vue des représentations, l'imbrication des sphères religieuse, politique et sociale est à l'origine d'un système de valeurs relevant davantage de la morale que de la loi, qui fait condamner un acte sur le plan de l'honneur et de la réputation avant qu'il ne soit jugé comme délictueux. Ceci explique le dépassement du cadre religieux par les pratiques *haram* qui se présentent, par exemple selon certains auteurs, comme l'infinie variété des interdits pour les femmes, liés entre autres aux relations sociales de pouvoir reconduisant leur subordination au sein de la sphère familiale (Mernissi, 1983 ; Naamane-Guessous, 1991), ou selon une partie du monde associatif, comme un abus vis-à-vis de la « liberté de culte et d'expression » (Zerrouk, 2009). Cette dernière condamnation a été prononcée par l'AMDH (Association Marocaine des Droits de l'Homme) à l'encontre des services de police ayant réprimé avec force l'action de rupture publique du jeûne à Mohammedia en 2009. Six jeunes organisés en association non reconnue par l'État, le MALI (Mouvement Alternatif pour la défense des Libertés Individuelles), avaient alors tenté de faire valoir leur droit à manger sur la voie publique pendant le ramadan aux heures proscrites (Slaoui, 2009), suscitant des commentaires peu contrastés émanant du monde politique (Beaugé, 2010) qui avait alors retenu unanimement la prétendue volonté d'incitation à transgresser l'interdit.

Si les pratiques *haram* semblent relativement claires et admises en matière de prescription morale du point de vue de sa filiation avec les champs religieux et politique, il n'en est pas de même pour une autre norme sociale puissante, la *hchouma*. Car on ne peut que se rendre à l'évidence : les contours de cette norme se prêtent très mal à l'exercice de la liste exhaustive qui tendrait à réunir l'ensemble des domaines de pratiques qu'elle recouvre, tant cette norme semble fluctuante.

Qualifier un acte ou un comportement de *hchouma* se réfère en effet à « un code auquel on se conforme sans réfléchir, et qui légifère toutes les situations de l'existence » (Naamane-

⁴⁵ Le hanéfisme, qui se caractérise par « une réelle liberté d'interprétation », est l'une des quatre écoles sunnites. Ses 400 millions d'adeptes couvrent la Turquie, l'Asie centrale, la Chine musulmane, l'Afghanistan, le Pakistan, l'Inde et les Balkans ; ils sont également présents, mais dans une moindre mesure, en Égypte, en Tunisie et en Algérie (Alili, 2000 : 153 et 161).

Guessous, 1991 : 5). Ce terme, parfois traduit par « honte », ne recouvre que partiellement un sentiment lié à un défaut de pudeur qui constitue le fondement de l'espace intime. Elle n'inclut pas d'office des attitudes et actes *haram*, mais conditionne le profil de la réputation de chacun, elle-même critère du bon déroulement des rapports sociaux. Elle concerne des choses aussi diverses que ne pas se laver les mains avant de passer à table, mâcher un chewing-gum ou fumer une cigarette devant ses parents, fréquenter un café de quartier populaire ou se maquiller pour une femme, ne pas déployer les efforts nécessaires à un accueil chaleureux en cas de visite inopinée de la famille élargie, ne pas obéir aux vœux de ses parents et de ses aînés plus généralement, manger dans la rue, poser des questions devant les invités pour un enfant, écarter les jambes pour une petite fille jouant avec ses cousins, pleurer pour un petit garçon, ou user d'un langage ordurier en public.

Ce dernier exemple est extrêmement révélateur du dilemme à l'œuvre dans les comportements. Le scandale provoqué par la sortie du film *CasaNegra* a montré combien le langage ordurier pouvait choquer les spectateurs. En mai 2009, les stocks des copies illégales de rue sont épuisés à Casablanca et Rabat. Pourtant, faire parler les gens de ce film s'avère délicat. Les personnes interrogées hésitent entre affirmer ne pas l'avoir vu, ou évoquer sur un ton outré le langage ordurier des deux personnages principaux. Pourtant, cette histoire d'une amitié de jeunes habitants de Casablanca évoque avec crudité des situations sociales désastreuses : les violences conjugales décrites avec une rare intensité, la pénibilité du chômage et les désillusions du marché du travail, de jeunes enfants au travail, l'alcoolodépendance, la maladie d'un père, une relation sexuelle hors mariage avec une femme plus âgée, des bagarres sanglantes... En fait, condamner le langage constitue ici une forme de refuge, une convention pratique pour éviter de parler de ce qui constitue au final de plus choquant dans ce film : la visibilité de certaines situations sociales. La *hchouma* est ici considérée comme une norme nécessaire, empêchant la vérité de filtrer à travers le vernis des apparences.

Outre la capacité à confiner les affaires familiales à la sphère privée, on parvient à relever, parmi les pratiques condamnées par la *hchouma*, trois champs importants par lesquels s'expriment le rapport problématique des femmes à leur corps, la primauté du groupe sur l'individu, et l'injonction au respect de l'autorité. En effet, certains facteurs contribuent à perpétuer le flou à l'œuvre dans les pratiques jugées *hchouma*, comme le critère urbain-rural incluant des références plus ou moins évidentes au système tribal, ou le degré de rigueur que chaque famille exprime en énonçant son code de conduite propre. Enfin, les pratiques ne relevant pas de ces trois principaux champs peuvent varier d'une région à l'autre du Maroc, ce qui ne constitue pas un prétexte à y voir un amoindrissement de la force de l'obligation : pour ne citer qu'un exemple, « dans certaines régions du Souss, les femmes labourent la terre, ce qui est *hchouma* dans l'Atlas » (Grotti, Daïf, 2004).

Toutefois, le vernis commence à se craqueler par endroits, et la *hchouma* est désormais largement dénoncée par la presse et la société civile. Assénée sous la forme d'une injonction orale⁴⁶ permanente aux enfants dès leur plus jeune âge, elle rendrait ceux-ci victimes d'un consensus social réfreinant leur curiosité et leur besoin de connaissance. Ainsi, la *hchouma* se présente comme une norme sociale dont la reconduction est dénoncée car mettant en scène, de l'aveu de tous, le jeu social dommageable d'une « société patriarcale basée sur des rapports de force » (Grotti, Daïf, 2004). Et surtout, cette norme sociale, jugée par trop pesante aujourd'hui, est imposée à l'individu qui « rechigne à se soumettre à l'arbitraire, celui d'interdits jamais expliqués » (Grotti, Daïf, 2004). Il est reproché à la *hchouma* de présenter pour l'individu un frein à la fois à son développement personnel et à la construction de relations sociales fortes, notamment à travers la pratique de la mixité qui continue à être découragée dès l'adolescence.

Ces obligations à tenir constituent un ensemble de garde-fous contre les limites à ne pas franchir. La reconduction de ces codes sociaux, dont la vigueur est rappelée en toutes circonstances aux membres de la famille, traduit la vivacité du sentiment d'un honneur à conserver.

1.1.2 Honneur, image et réputation : des valeurs toujours d'actualité

Il convient, dans un premier temps, d'effectuer un détour historique sur les valeurs attachées au code social qu'est l'honneur, pour repérer ensuite les points d'évolution. Ces valeurs se distinguent selon deux grands domaines, d'une part autour de la marge d'action autorisée aux femmes, et d'autre part, celui qui implique un processus social de règlement dans la gestion des conflits.

Historiquement, les valeurs traditionnelles faisaient se superposer – jusqu'à se confondre – l'honneur des hommes avec celui des femmes. Car les concernant, l'honneur se fonde presque exclusivement sur les interdits sexuels – virginité à conserver pour le mariage, fidélité (Naamane-Guessous, 1991), interdit de vivre une « sexualité désinstitutionnalisée » (Cheikh, 2006 : 8 citant Dialmy⁴⁷) qui relèverait alors d'une relation sexuelle illicite ou *zina** – selon l'inégalité sociale immuable faisant d'elles les détentrices d'un fort potentiel de déclassement, toujours sur le fil de la tentation de par leur nature psychologique prétendument encline à la fornication effrénée :

« Tout se passe comme si la femme ne pouvait accroître l'honneur des agnats, mais seulement le conserver intact par sa bonne conduite et sa respectabilité ou bien le perdre (*ekhes el'ardh* : ôter la réputation) par sa conduite » (Bourdieu, 2000a : 192).

⁴⁶ Ce n'est certainement pas un hasard si le mot *hchouma* lancé aux enfants fut le premier mot d'arabe que j'arrivai à saisir afin d'en demander le sens, dès les premiers jours passés au Maroc.

⁴⁷ DIALMY Abdessamad, 2000, *Jeunesse, Sida et Islam au Maroc. Les comportements sexuels*, Casablanca, EDDIF, 279 p.

L'injonction sociétale faite aux femmes de respecter / conserver la bonne réputation de sa famille, considérée ici comme lieu privilégiée de la perpétuation de l'honneur masculin, conditionne les pratiques féminines, sans cesse soupçonnées de pervertir les mœurs (Dris, 2004). De ce fait, le côtoiement femmes-hommes dans les espaces publics, considérés comme lieux de contournement des interdits, s'avère pénible à vivre pour les femmes qui reçoivent couramment les commentaires à voix haute d'hommes inconnus sur leurs tenues, leurs courbes, leurs démarches jugées provocantes quoi qu'elles fassent⁴⁸.

De nos jours, cet aspect du sens de l'honneur se pare de valeurs plus complexes à décrire qu'au temps des travaux pionniers (Tillion, 1982 [1966] ; Bourdieu, 2000a [1972] ; Lacoste-Dujardin, 1996 [1985]), car les enjeux dont il dépend ont considérablement évolué. En effet, les revendications des femmes au Maroc se diffusent, notamment celles concernant la nécessité de réduire les violences conjugales et de voir les patrimoines se transmettre selon un critère légal plus égalitaire, pour ne citer qu'elles. Cette circulation des revendications de droits empêche souvent les hommes d'énoncer au grand jour leur conception de ce qui semble pourtant légitime à leurs yeux, à savoir les droits différenciés selon le sexe. La société est, à ce titre, entrée dans une nouvelle phase, plus insidieuse : les hommes continuent pour la plupart, et dans les milieux sociaux populaires, de penser et agir comme par le passé, mais le cachent, réticents à évoquer ouvertement les thèmes du partage des rôles selon les espaces, de la place des femmes dans les espaces publics, du rôle des femmes dans l'acquisition de revenus, etc. Toutefois, les représentations continuent de se diffuser sous l'effet de l'éducation familiale – notamment par les femmes elles-mêmes – par le biais de la perpétuation des proverbes, des chansons, des lieux communs assignant les traditions au seul fait religieux, et des pratiques masculines en espaces clos, comme les conversations interdisant la mixité dans les espaces peu ouverts des salons, des cafés. On constate par ailleurs que la ségrégation spatiale des genres au sein des logements persiste et se recompose dans les milieux les plus pauvres, nous y reviendrons.

La seconde dimension du code de l'honneur, au Maroc comme ailleurs, est chevillée à la notion de réputation, l'image et la renommée constituant le thème central des préoccupations sans que la conservation de l'honneur ne soit jamais explicitement désignée comme la finalité ultime des codes de conduite. S'en suivent un ensemble de dispositions visant à éviter de « perdre la face » (Goffman, 2008 [1974] : 9-42). Certains jeux sociaux organisent alors les termes de l'échange rythmant le conflit dans la mesure où une provocation implique une réponse de la part de l'offensé :

« Ce que l'on appelle le sentiment de l'honneur n'est autre chose que la disposition cultivée, l'habitus, qui permet à chaque agent d'engendrer, à partir d'un petit nombre

⁴⁸ Pour exemple, ce commentaire d'un homme d'une quarantaine d'années à une jeune femme lui étant inconnue et portant un tee-shirt ajusté dans une rue commerçante de Derb Soltane, en mars 2006 : « *ma katmergui ch, ya qahba ?* » (« t'as pas honte, espèce de pute ? »).

de principes implicites, toutes les conduites conformes aux règles de la logique du défi et de la riposte [...] » (Bourdieu, 2000a : 43).

L'échange doit impérativement s'inscrire dans une perspective de règlement de compte convenant à l'ensemble des parties. La codification du rituel « défi-riposte » traduit une dynamique sociale visant à calmer les esprits, à maintenir un certain statu quo empêchant la dégradation irréversible de la situation, et à garantir ainsi la reconduction de relations sociales saines à venir en veillant au maintien des intérêts moraux de chacun. Ces jeux, tendus entre offense et réparation et impliquant un processus d'attention à l'autre, ont pour conséquence que :

« Le conflit a une signification sociologique, puisqu'il suscite ou modifie des communautés d'intérêt, des regroupements en unités, des organisations » (Simmel, 1999 [1908] : 265).

On peut affirmer que, de nos jours, le code de l'honneur s'est « assoupli » de manière à rendre possible la vie sociale sans que les familles ne soient trop marquées par leurs conditions de vie⁴⁹ dont la pénibilité est liée, du point de vue collectif, à la responsabilité de l'État. Si les rôles masculins sont toujours survalorisés – l'injonction faite aux petits garçons qui pleurent ou se plaignent, « *koun rajel !* » (sois un homme), continue d'être adressée par les femmes –, ils ont dû s'adapter de manière à ce que l'autorité des hommes n'en ressorte pas définitivement amoindrie, ce qui a eu pour effet une légère modification du code de l'honneur.

Nous avons décrit la prégnance de normes sociales, parfois jugées trop pesante comme la *hchouma*. Mais les interdits liés à la sexualité des femmes continuent de structurer pratiques, normes et représentations, ce dont il faudra s'attacher à décrire les modalités de contournement. Mais il s'agit, tout d'abord, de démêler les fils des registres des normes sociales dont nous avons entr'aperçu précédemment l'imbrication de valeurs, entre interdits religieux, intolérances collectives et références aux traditions : comment l'injonction sociétale à la bonne moralité a-t-elle pu glisser vers un système d'imposition des normes sociales aussi prégnant ?

1.1.3 Facteurs et modalités de prégnance des normes

Il faut savoir avant tout que le respect de la morale, à l'œuvre dans la construction de la réputation, ne dépend pas seulement des valeurs religieuses, mais également de leur influence sur les normes sociales qui en découlent – le cadre de référence que constituent les lois – et les représentations accordant plus ou moins de légitimité à ces valeurs

⁴⁹ Le chap. III traite de l'issue de certains conflits, en milieu populaire, liés à l'appropriation d'espaces publics de citoyens par leurs pratiques déviantes. Nous reviendrons, à cette occasion et dans le chap. IV, sur les reconfigurations du code de l'honneur.

religieuses. Il s'agit donc de décrire d'une part l'imbrication des sphères religieuses, politiques et juridiques, et d'autre part le rapport que la société entretient avec les traditions dans le sens de lien à l'histoire et à la culture.

Il faut, en premier lieu, rattacher au droit en vigueur dans le pays l'ensemble de prescriptions coraniques que constituent les interdits, ce qui implique un retour sur la nature du pouvoir royal. La Monarchie à la marocaine se distingue par le fait qu'elle « se veut constitutionnelle » (Troin, 2002 : 38) mais est, en réalité, incarnée en la personne du Roi qui concentre quatre fonctions : il est *amir al-mouminine* (Commandeur des Croyants), fonction lui conférant l'autorité de chef spirituel de tous les croyants du fait de son affiliation à la descendance du Prophète, elle-même légitimant l'accès de sa famille au pouvoir ; à ce titre, il est aussi calife, souverain successeur du Prophète, dont on retient de la fonction le contrat d'allégeance (*bay'a*) qui le relie à une collectivité de membres serviles ; il est aussi « sultan, patriarche d'une grande famille qui s'étend concrètement à [...] tous ceux qui évoluent dans des espaces de proximité physique » ; enfin, le Roi est un chef politique à la tête d'un État dont l'organisation relève à la fois « d'un Makhzen⁵⁰ traditionnel et d'une administration moderne » (Tozy, 1999 : 40). On comprend sous cet angle que les fonctions du Roi oscillent entre l'exercice d'une certaine forme d'autoritarisme, la conservation de cette autorité, et l'évolution maîtrisée de l'administration politique vers des modes de gouvernance davantage tolérées par les instances internationales et la société civile. À ce titre, « quatre Ministres, dits “Ministres de souveraineté” sont directement nommés par le Palais : ce sont ceux de l'Intérieur, des Affaires Religieuses, des Affaires Étrangères et de la Justice » (Troin, 2002 : 38). Malgré l'existence d'un certain pluralisme politique et une évolution de l'administration en apparence concertée, « la forme du régime a le même statut que la religion, elle relève de l'ordre de l'indiscuté » (Tozy, 1999 : 20).

« Ce qui nous amène à constater – au Maroc – la faillite du discours constitutionnel qui fait du principe de la séparation des pouvoirs, comme de celui du roi arbitre, la clef de voûte du raisonnement » (Tozy, 1999 : 99).

C'est cette forme d'autoritarisme qui, liée à la fonction religieuse, permet un premier niveau d'imposition des normes sociales.

L'article 3 de la Constitution du Maroc, modifiée par référendum en 2011, fait bien de l'islam le cadre de référence de tout citoyen – « L'islam est la Religion de l'État qui garantit à tous le libre exercice des cultes » –, mais la loi ne relève en aucun cas d'une application à la lettre de la charia. Si la charia, ou « législation islamique » (Alili, 2000 :

⁵⁰ Le Makhzen, souvent traduit par « appareil étatique marocain », désigne plutôt l'appareil politico-administratif qui se superpose et s'enchevêtre à la maison royale, et « qui fixe la forme et le contenu de la relation entre gouvernant et gouvernés ». Il est, de ce fait, « plus qu'un mode de gouvernement » (Tozy, 1991 : 158).

69), s'est bien constituée en système juridique et judiciaire comme dans certains pays de la péninsule arabique – selon des dispositifs néanmoins très différents –, elle n'est pas mentionnée dans le droit marocain :

« Cette *charia*, suivant les circonstances et les époques, peut donc aussi bien demeurer, dans son sens profondément spirituel, l'accès au droit chemin tracé par Dieu, au "bel agir" (*ihsan*), que se transformer en cadre réglementaire quasi rituel et se figer sur des pratiques très marquées par le substrat culturel » (Alili, 2000 : 69-70).

Au regard des fonctions religieuses du Roi, il serait exagéré, néanmoins, d'ignorer l'effet des prescriptions coraniques sur le droit marocain, qu'il s'agit plutôt de lire en termes d'influences de normes sociales basées sur l'injonction sociétale à une certaine moralité héritée des préceptes religieux : interdiction de changer de religion, d'avorter, d'avoir une relation sexuelle et/ou un enfant hors mariage, d'avoir une relation homosexuelle, etc. On peut citer également l'exemple de l'interdiction de ne pas observer le jeûne rituel du mois de ramadan :

« Article 222 – Celui qui, notoirement connu pour son appartenance à la religion musulmane, rompt ostensiblement le jeûne dans un lieu public pendant le temps du Ramadan, sans motif admis par cette religion, est puni de l'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 12 à 120 dirhams » (Code Pénal, 1997 : 53).

En 2005, un infirmier, membre du personnel de l'administration pénitentiaire de la prison d'Oukacha, témoigne que les détenus sont régulièrement aspergés d'eau froide dans leurs cellules lorsqu'ils sont surpris à ne pas respecter le ramadan. Cet exemple extrême traduit moins l'obligation religieuse que les difficultés du droit à s'appliquer sur les pratiques privées – quelle répression possible aux autres contrevenants lorsque le délit se déploie dans les espaces domestiques ? De fait, les interdits relèvent davantage de normes sociales que de l'application de la loi, du fait notamment du flou à l'œuvre dans leur énoncé historique.

Pour comprendre ce dernier point, replaçons les Écritures dans leur contexte d'émergence. Ces prescriptions ont été édictées dans les domaines de la vie quotidienne qui imposaient une prise de décision dans un contexte particulier, celui de la société à l'époque du Prophète, dans l'Arabie du VII^e siècle :

« les femmes, le droit matrimonial, l'allaitement, la sexualité, les orphelins, les parents, l'héritage, la consommation de denrées alimentaires [...], et aussi ce qui avait trait à la guerre, au butin, aux prisonniers ou au "prélèvement purificateur" au bénéfice des pauvres » (Alili, 2000 : 69).

L'évolution des modes de vie a, peu à peu, laissé au croyant une marge d'interprétation plus floue vis-à-vis de la tolérance à l'égard de la transgression de l'interdit. On pense ici au recours généralisé à l'emprunt bancaire et au placement d'argent avec intérêt, devenus

tout à fait incontournables dans la pratique, du fait de l'évolution des modes de vie et de l'importance du libéralisme à l'échelle internationale. Si en théorie, il est possible de recourir à une banque dite islamique proposant par exemple des crédits *halal*, il s'avère plus difficile pour le croyant d'en attacher ses services s'il est un salarié sans envergure. De ce fait, historiquement, c'est le respect des interdits alimentaires qui a pris valeur de normes sociales incontournables car applicables au quotidien.

Au terme de cette analyse de l'imbrication des sphères religieuses, politiques et juridiques expliquant l'inscription de la morale dans le droit marocain, encore faut-il décrire le lien de la société au religieux. Au Maroc, le sentiment religieux se confond avec le rapport entretenu par la société aux traditions, associées inextricablement dans les représentations communément admises à l'histoire et à l'islam. Or, ce rapport est fluctuant et peut être contrôlé, voire même dirigé par les autorités, comme en témoignent ces deux extraits du livre de Z. Daoud décrivant sa perception des changements initiés par les années de plomb sous le roi Hassan II :

« En 1957, [...] je m'imprègne avec enthousiasme de ce monde nouveau, je tente de comprendre, d'analyser surtout politiquement. À l'époque, on se soucie peu en effet des traditions et de la religion, considérées tout au plus comme des survivances devant être dépassées ou qui disparaîtront d'elles-mêmes » (Daoud, 2007 : 34).

« [En 1962] La tenue traditionnelle est réhabilitée dans les cérémonies officielles, dont les protocoles renouent avec les temps anciens. Ce n'est qu'avec le recul que l'on peut mesurer que ce saut, voulu, dans le passé, est un changement encore plus profond que les mesures politiques : toute la modernisation apportée par le nationalisme urbain depuis les années trente est balayée [...]. Ce n'est que progressivement que l'on mesure que la mort de Mohamed V [en 1961] a sonné le glas des espérances de l'indépendance et du choix de la modernité victorieuse » (Daoud, 2007 : 77).

À partir des années 1960 se dessinent les contours d'un projet visant à contrer les aspirations à une modernité dont les références culturelles s'appuient sur un modèle occidental progressiste que le monarque entend distancier, notamment par la réintroduction du référent musulman qui se fera dans un premier temps grâce à celle des traditions. Les étapes de ce projet passent de la mise en scène des rituels politiques (instauration des festivités autour de la Fête du Trône) à l'arabisation de l'enseignement, via l'introduction de l'éducation islamique (*tarbiya islamiya*) dans le système éducatif, en remplacement de la philosophie et de la sociologie, jugées subversives et enclines à favoriser l'émergence de mouvements de contestation de gauche (Tourabi, 2009). Ce contexte dit de réislamisation de la société a permis au Roi, par « l'enracinement d'une culture autoritaire qui opère aussi bien au niveau du référentiel monarchique que de celui de la classe politique » (Tozy, 1999 : 278), de réactiver sa légitimité politique en plaçant la fonction doctrinale directement sous son autorité (Tozy, 1983), dans une perspective de « construction de contre-projet de la société » (Tozy, 1999 : 278). Si ce contexte est à l'origine de

l'émergence de projets politiques multiples à références islamiques plus ou moins rigoristes – projets dits « fondamentalistes » –, la société a, quant à elle, intégré au niveau des normes sociales l'injonction de bonne moralité et de bonne conduite à visée religieuse, sans pour autant s'y conformer totalement.

Nous avons vu combien la question des interdits et de leur rôle tenait à la réceptivité de la société vis-à-vis des valeurs religieuses qui ont fait l'objet, depuis l'avènement du roi Hassan II, d'une manipulation à visée politique et à terme, sociale – le domaine de l'aménagement n'a d'ailleurs pas échappé à ce recentrage de la question sociale autour de ses valeurs religieuses, notamment à travers le processus de reconfessionnalisation de Casablanca animant le projet de la Grande Mosquée Hassan II (Cattedra, 2001). Il ressort du lien des normes sociales au politique un plus grand poids dans leur prescription, faisant notamment considérer la *hchouma* par la plupart des gens des classes sociales pauvres comme une norme émanant, à tort, des prescriptions religieuses. Ceci, mis en perspective avec la nature du pouvoir royal et avec la façon dont l'identité marocaine peine de nos jours à s'envisager en dehors de sa culture religieuse⁵¹ implique l'impossibilité pour les parents de rattacher le mode d'éducation de leurs enfants à un système de valeurs universels, tant la religion imprègne à la fois la sphère politique et la morale.

L'une des conséquences de l'absence de modèle de remplacement se situe autour de la place des femmes, primordiale dans les modes de pensée au regard des fondements du code de l'honneur, et de la prégnance des normes sociales précédemment décrites (respect des interdits, norme *hchouma*). Historiquement, la place des femmes s'appuie sur une vision du monde social souvent associée à l'ensemble du Monde arabe et qu'il convient de décrire à présent dans ses continuités et ruptures, à savoir la polarisation des activités féminines autour de la sphère privée, domestique et familiale.

1.2 De la maison vers le monde, un ordre établi en mouvement

La dominante des représentations de genre, essentielle de par son effet sur la morphologie urbaine à l'échelle de la maison, puis du quartier, jusqu'à celle de la ville, lie inextricablement la famille et l'espace privé qui constituent les fondements mêmes du social. La « famille en tant que lien social et lieu de refuge » (Chekroun, 1996 : 35) et les représentations afférentes relaient la prégnance d'une véritable « citadelle domestique » (Fargues, 1986), la ville historique se caractérisant principalement par :

⁵¹ Nous traiterons néanmoins des formes de culture revendiquant une certaine mise à distance des prescriptions religieuses à l'intérieur même du cadre de l'identité religieuse (cf. § 2.2.2 « Construire et assumer une culture originale », p. 147).

« le retrait de la vie publique, c'est-à-dire l'intimité et la mise à l'abri des regards de la vie familiale. [...] Rues et places sont en quelque sorte "un espace négatif", le résultat d'une exclusion spatiale hors du domaine privé et non d'une inclusion d'éléments publics et communautaires à des espaces urbains libres et à utiliser » (Wirth E., 1997 : 125-126).

Le constat de l'absence de femmes ou la furtivité de leurs passages dans leur traversée de certains espaces publics est une constante dans la ville marocaine révélant la persistance des normes sociales concernant les femmes. Si elles ont pu procéder à certaines adaptations pour leurs pratiques des espaces publics afin de s'accommoder de ces contraintes, nous verrons quelles limites elles y rencontrent de nos jours, sous l'angle socio-spatial.

1.2.1 Du partage genré de l'espace « dans les rues et derrière les façades »

Le recours à cette expression (Hannerz, 2006 [1983] : 42) permet d'insister sur l'articulation des espaces, au-delà des notions de privé et public, notamment imbriquées et complexifiant la compréhension des phénomènes responsables du « brouillage des frontières » entre univers sociaux (Mehl, 1997 : 209). Elle occulte, certes, la grande variété de natures des espaces entre privé et public (Navez-Bouchanine, 1991a ; 1997), mais ce recentrage dans un premier temps sur la dimension spatiale des pratiques permet de saisir au mieux les représentations liées au partage de l'espace.

En effet, les normes régissant les rapports et rôles sociaux entre femmes et hommes ont de longue date été étudiées au prisme de la dichotomie affectant les espaces concrets du quotidien, entre féminin-privé et masculin-public, expression de la « vision androcentrique » de l'ordre établi (Bourdieu, 1998 : 15) et polarité traversant notamment la société kabyle incarnée dans la structure spatiale d'un village (Bourdieu, 2000b) : « la cloison entre les domaines masculin et féminin est la clef de voûte de l'édifice familial » (Fargues, 1986 : 339). Les travaux pionniers ont trouvé l'origine de cette dichotomie dans la répartition traditionnelle des rôles, décrivant d'une part leurs liens au biologique assignant les espaces domestiques au refuge des activités féminines autour de leur faculté sexuelle de procréation (Tillion, 1982 ; Lacoste-Dujardin, 1996), et d'autre part la complexité des rapports sociaux à la lumière des « contre-pouvoirs féminins » (Hayeur, 1998), véritables « armes féminines » (Lacoste-Dujardin, 1996 : 196) faisant des espaces domestiques et familiaux leur univers exclusif et non négociable : le choix des futurs conjoints de leurs enfants, la captation d'héritages par « manipulation de parenté » (Lacoste-Dujardin, 1996 : 60), les pouvoirs féminins d'asservissement masculin par le plaisir sexuel, la gestion du budget familial, y compris celui du fils marié (Tillion, 1982), l'accaparement de l'attention masculine, leur rôle au sein de certaines confréries (Hayeur,

1998), etc. sont considérés par les femmes comme des formes de revanche sur les hommes de la famille et au-delà, sur ceux de l'ensemble de la société.

Cette répartition dichotomique des rôles s'est cristallisée dans l'impératif collectif visant à enchâsser les espaces sociaux, du plus privé vers le plus public, du *wust-ed-dar** de la maison à cour traditionnelle aux espaces communs de la ville (Badel, 1988 : 242-243 ; Navez-Bouchanine, 1997 : 13-14). Ce dialogue entre espace et société a induit une hiérarchisation de la ville, selon une gradation de sens et de marquages, allant des espaces investis et régis par les habitants, vers ceux appartenant à tous – et par là même revêtant une multitude d'interprétations de pratiques spatiales –, entre dedans et dehors (Dris, 2001 : 62-63). C'est la cristallisation dans l'espace de cette hiérarchie qui constitue la différence la plus remarquable entre la ville marocaine et la ville européenne qui n'a pas intégré le rôle central de la famille pour certaines classes sociales (Schwartz, 2012) de la même manière que l'ont traduit les représentations du Monde arabe.

Il en résulte que cette conception de l'organisation socio-spatiale de l'espace urbain prône la non-ingérence dans les espaces publics par leurs usagers supposés traditionnellement concentrer leurs investissements sociaux et spatiaux dans l'espace privé (Navez-Bouchanine, 1991a). Historiquement, des dispositifs architecturaux comme les chicanes se présentaient comme autant de sas entre intérieur et extérieur, de manière à contenir les regards éloignés des espaces privés requérant une certaine intimité (Depaule, 1986). Citons, pour exemple, les dispositions légales suivantes, dans le cas d'une nécessaire intrusion masculine dans les logements pour des contrôles de police :

Article 31 de l'arrêté viziriel du 5 mai 1937 (23 safar 1356) : « Dans le cas où une personne est soupçonnée d'exercer illégalement l'un des commerces soumis à licence ou autorisation, les agents désignés ci-dessus peuvent, après avoir obtenu une autorisation de l'autorité de contrôle, faire, avec l'assistance d'un officier de police judiciaire, des visites à l'intérieur des habitations. Quand des perquisitions devront être faites dans les maisons où se trouvent des femmes musulmanes, les dits agents se feront précéder par la *arifa** ou, à défaut, par une femme de confiance de manière à éviter toute plainte pour manque d'égards ou de convenance. » (Zerouali, 1997 : 294)

Avec la densification des quartiers populaires et l'appropriation de locaux divers devenant logements, certains dispositifs spatiaux – rideaux, clôtures, linge à sécher, bricolage fait de planches récupérées, matériaux de récupération – ont permis l'instauration de filtres lorsque les transitions entre espaces domestiques et publics étaient trop rudes, voire absentes (Navez-Bouchanine, 1991a), et de recréer la « hiérarchie spatiale, dont la finalité est de satisfaire l'exigence de protection de l'intimité familiale (*horma**) » (Dris, 2001 : 63). C'est que le terme *horma* signifie également « honneur féminin » (Bourdieu, 2000b : 64) : cette exigence de protection s'exprime donc à travers les multiples polarités structurales de l'habitat traditionnel autour, notamment, de « l'espace féminin, la maison et son jardin, lieu par excellence du *haram*, c'est-à-dire du sacré et de l'interdit » (Bourdieu,

2000b : 66), cette notion d'interdit étant l'un des aspects des représentations les plus présents dans la structuration des comportements, comme nous l'avons vu précédemment.

Corollaire de l'injonction sociale à protéger le privé, l'existence de la notion de *houma** « dont les significations socio-spatiales traduisaient un ordre social fondé sur la convivialité, la solidarité et l'entraide » (Dris, 2001 : 187). Historiquement, ce terme désignait à la fois (i) les espaces assurant la transition graduelle entre les espaces domestiques et les espaces publics désignés aujourd'hui comme « espaces limitrophes » et qui continuent toujours de se présenter comme le « lieu premier de la rencontre avec l'Autre » (Navez-Bouchanine, 1991a : 147) ; et (ii) l'espace social caractérisé par la force des réseaux d'interconnaissance sur lesquels s'appuie la protection de l'honneur. De nos jours, « la notion de *houma* peut être abordée en tant que processus dynamique d'appropriation de l'espace urbain » (Dris, 2001 : 192) dans le sens où elle permet l'adaptation des espaces de vie urbains dans un contexte d'urbanisation et de transformation rapides.

Typique des rapports socio-spatiaux du Monde arabe, l'émergence dans d'autres sociétés de telles notions a permis néanmoins d'établir un gradient du privé vers le public s'établissant en dehors des règles juridiques, à l'instar du Japon qui fait état de dispositifs remarquables de gestion communautaire des espaces attenants aux logements, comme par exemple pour l'entretien des impasses et ruelles (Gallian, 1994). Ce qui semble toutefois relever d'une spécificité locale se situe dans les modes de protection de l'honneur faisant des espaces de la *houma* les premiers relais du contrôle social. Dans ce contexte, les individus font sans cesse l'objet de surveillance, à la fois aux aguets des faits et gestes du voisinage et sur la défensive, attentifs à l'extrême aux codes de présentation de soi, premier critère du jugement.

Un autre versant de la constance de l'ordre établi concernant la répartition socio-spatiale des rôles se traduit par le fait que l'inconvenance persiste pour les femmes n'ayant pas à déambuler sans but dans la rue (Bekkar, 1994) dans la mesure où « “sortir” pour les femmes équivaut à traverser des espaces dangereux où le respect des valeurs n'est pas garanti, où l'agression est souvent réelle sous le regard complice des passants » (Dris, 2001 : 183). Les difficultés d'accès aux espaces publics et les violences induites – crachats, insultes (Monqid, 2006 : 270-274) ou même de simples regards appuyés – rappellent sans cesse les règles selon lesquelles la rue doit rester inaccessible aux femmes lorsqu'elles usent des espaces publics, traditionnellement espaces de passage et apanage masculin. En ce sens, un dicton populaire sur la place des femmes est apparu avec l'irruption des femmes dans les marchés pour l'approvisionnement familial dans les années 1980, autrefois exclusivement masculin, ce qui bouscula l'ordre établi : « *zanqa 'amra ou diour khawyine* » (la rue est pleine [de femmes] et les maisons sont vides). En évoquant la rue, ce

dicton énonce un antagonisme dans l'évolution des pratiques spatiales jugé regrettable du point de vue des normes sociales.

Il faut préciser ici que le terme *zanqa** en arabe marocain est extrêmement mal connoté et concentre tout ce que la ville peut recéler comme incivilités, risques et comportements délictueux (Dris, 2001 : 397). Ce mot a donné les expressions *ouled zanqa*, littéralement « fils de la rue » qui est traduit par « enfants des rues », avant de devenir, par extension, l'insulte synonyme de « bâtards ». Ce dernier sens, désormais reconnu et reconduit, s'appuie sur la représentation communément admise selon laquelle les enfants des rues, prétendument auteurs de nombreux méfaits, ne vaudraient le déshonneur de leur famille qu'à leur personnalité faible et dépravée⁵².

De nos jours, la répartition sexuée des rôles selon le couple privé-domestique-féminin vs public-masculin constitue toujours le principe d'inégalité sociale selon lequel se fondent l'ensemble des échanges. Afin de comprendre la marge d'action dont disposent les femmes vis-à-vis de ces normes sociales au quotidien, il est essentiel d'expliquer les modalités de reconduction de la dichotomie spatiale espace privé-féminin vs espace public-masculin.

1.2.2 Univers féminin et masculin : des écueils au desserrement des normes sociales

Les représentations liées à la prégnance de cette vision dichotomique s'appuient sur celles qui reconduisent l'infériorité des femmes, à savoir une faiblesse physique d'un corps voué par nature à la procréation, une psychologie fragile limitant la logique et l'autonomie, la futilité voire l'absence d'opinions en propre, des aptitudes moindres au travail, une propension au sentimentalisme, etc. Or, ces représentations légitiment souvent cet ordre grâce à trois facteurs concomittents liés d'une part à l'attitude de l'État vis-à-vis de certaines revendications de la société civile, d'autre part à l'incapacité pour le plus grand nombre à distancier les prescriptions musulmanes, et enfin aux représentations légitimant l'autorité masculine dans les rapports de pouvoir.

Le premier facteur associe la séparation des rôles à une certaine conception admise et non négociable des rapports de pouvoir, « le consensus patriarcal » (Roussillon, 2004 : 81), mais sous une forme émanant de l'État lui-même. Le fait que « l'État marocain s'en tient à une codification en termes de droit moderne de la charia, plaçant la femme, sa vie durant, en service lignager procréateur » (Chekroun, 1996 : 5) exclut une mise à distance progressive des prescriptions religieuses, ce qui traduirait la volonté sciemment orchestrée de la part du Palais de maintenir les femmes sous l'autorité de leurs proches masculins comme par le passé, et cela par commodité. En effet, nous avons vu combien les

⁵² Cf. § 2.2.3 « Les enfants aussi : entre code de l'honneur, détresse individuelle et vie collective recomposée », p. 154.

revendications de la société civile en matière de réforme politique pouvaient être craintes. A contrario, les craintes proviennent également du modèle de société proposé par le Palais qui ne voit, dans le desserrement des normes sociales vis-à-vis des femmes, que l'instabilité politique qu'il pourrait engendrer au regard des difficultés économiques du pays⁵³, notamment sous le règne de Hassan II. Pourtant, la modification du Code du statut personnel des femmes ou *moudawana** datant de 1957 est promulguée en 2004, et ce au terme d'une trentaine d'années de lutte rythmées par des cycles alternés de propositions / fins de non-recevoir entre les militant(e)s féministes et le Palais. Par ce geste, Mohammed VI se montre soucieux à la fois de promouvoir ses ambitions réformatrices pour le pays et de contenir les velléités conservatrices mettant en garde contre les influences étrangères sur l'identité marocaine – il le fait notamment en réactivant sa fonction d'*amir al-mouminine*. La modification de la *moudawana* entérine entre autres :

« l'affirmation de la responsabilité conjointe des époux dans la famille ; instauration d'un âge minimum au mariage, de 18 ans pour les deux sexes ; abolition de la tutelle matrimoniale pour la femme majeure ; restriction drastique de la polygamie, le remariage de l'époux n'étant autorisé qu'en cas de force majeure, et par le juge ; remplacement de la répudiation par un divorce judiciaire dont chacun des époux peut prendre l'initiative [...] » (Roussillon, 2004 : 96).

Les militant(e)s qui portaient les revendications féministes ont néanmoins échoué sur un point important : concentrant leurs efforts principalement sur les droits sociaux du fait de leur appui sur la scène associative, ils ont concédé au monarque leur revendication initiale de changements relatifs aux représentations collectives auxquelles le droit ne pouvait rien apporter. En effet, à partir des années 1980, la scène politique accorde aux femmes de participer à la vie politique par le biais « d'organisations de femmes au sein même des partis politiques, que l'on peut analyser *a posteriori*, comme une "ruse" de la raison patriarcale » (Roussillon, 2004 : 87). Néanmoins, ces organisations politiques apparaissent à plus d'un titre comme une autre forme d'assignation sociale : les femmes accèdent de fait à certaines fonctions politiques, ce qui les prive de tout moyen de dénonciation à ce sujet, mais sans jamais que les conditions d'effectuation de leurs actions ne soient réunies pour en porter les fruits. Si le cadre législatif a bel et bien évolué, les représentations continuent de répondre aux dispositions sociales dichotomiques jouant le rôle, pour les femmes, d'écueil au desserrement des normes sociales et, pour les hommes, celui de facteur de reconduction tacite de l'autorité. On remarque enfin les difficultés nombreuses auxquelles se heurtent les femmes dans l'application de la nouvelle forme de la *moudawana* par les juges dont la presse relaie la prégnance des automatismes, concernant notamment certains

⁵³ Ce modèle de société s'appuie sur un questionnement rencontré fréquemment, en Europe et ailleurs dans le monde, articulé autour de l'inquiétude de l'irruption des femmes dans la sphère du travail, tandis que l'emploi n'est même pas garanti pour l'ensemble des hommes. Ces interrogations posent en filigrane la question des performances des femmes comparées à celles des hommes : les femmes peuvent-elles réussir dans le travail là où les hommes échouent ?

mariages conclus en milieu rural pour des jeunes filles âgées de 15 ans, âge légal selon la *moudawana*... mais dans sa version de 1957⁵⁴. De ce point de vue, l'attitude de l'État, qui prend d'une main pour reprendre de l'autre, apparaît comme un frein à l'évolution du rapport des individus aux normes sociales.

En second lieu, cette séparation des univers féminin et masculin est souvent liée, dans les représentations collectives, aux prescriptions musulmanes, elles-mêmes très fréquemment interprétées comme étant à l'origine de l'inégalité sociale entre hommes et femmes, à la fois par les Marocains et par les observateurs de l'évolution des pratiques de la ville par les femmes du Monde arabe :

« Les hommes assument les femmes à raison de ce dont Dieu les avantage sur elles et de ce dont ils font dépense sur leurs propres biens. Réciproquement, les bonnes épouses sont dévotieuses et gardent dans l'absence de que Dieu sauvegarde. Celles de qui vous craignez l'insoumission, faites-leur la morale, désertez leur couche, corrigez-les. Mais une fois ramenées à l'obéissance, ne leur cherchez pas prétexte. » Sourate des femmes, IV : 34 (Berque J., 2002 : 100-101)

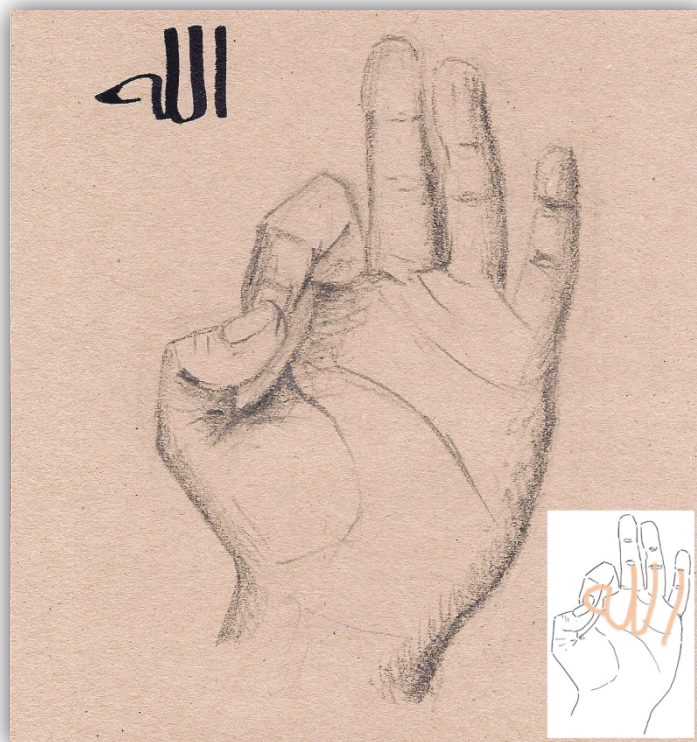
Nous avons vu précédemment combien les sphères religieuses et politiques étaient imbriquées, à plus forte raison depuis la réactivation du référent religieux dans les normes sociales par le monarque. Or, il faut comprendre ici la force de certaines représentations populaires vis-à-vis de la foi musulmane qui justifient la légitimité de l'islam devant toutes les autres religions par son inscription symbolique dans le corps : les doigts de la main gauche, recourbés d'une certaine manière, forment le mot *Allah* (cf. ill. 4 page suivante). Ce symbole est fréquemment invoqué par les habitants des quartiers populaires pour justifier, tour à tour ou à la fois et sans hiérarchie, leur foi, l'austérité des conduites préconisées notamment en matière de sexualité, leur attachement aux normes sociales, leur peur de transgresser les interdits, et l'empreinte dans le temps des traditions relayées par l'islam et par l'injonction à respecter la *hchouma*.

Ce référentiel élémentaire, voire simpliste, tient lieu de connaissance, d'argument identitaire et de guide pour l'action, dans un contexte culturel qui place tout un chacun – en milieu populaire – dans l'incapacité de relier les valeurs musulmanes à l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire mettre en perspective le souci des monarques d'écarter tout risque de soulèvement par le biais de la manipulation d'une des dimensions de l'identité collective marocaine. En effet,

« il faut avoir les moyens de penser la non validité des interdits pour ne pas en tenir compte. Ainsi, à des repères prétendant à une validité générale, est-il seulement possible d'opposer d'autres repères y prétendant également. Pour agir différemment

⁵⁴ Si la *moudawana* de 2004 permet effectivement le mariage de deux personnes consentantes de moins de 18 ans, le juge doit s'être entretenu avec les parents ou représentants légaux des mineurs et avoir procédé « à une expertise médicale ou à une enquête sociale » (art. 20).

dans une situation donnée, il faut la redécrire à partir d'un autre point de vue » (Ferrié, 1995 : 195).



III. 4 - Justification de l'islam par l'inscription corporelle

Néanmoins – il s'agit là du troisième type de frein au desserrement des normes sociales –, ces dispositions sociales dichotomiques ont pu être observées sur l'ensemble des territoires du pourtour méditerranéen, y compris dans l'Italie catholique et conservatrice des années 1960 (Tillion, 1982 : 199-212) et d'aujourd'hui (Miranda, 2007). Quant à l'évolution récente de ces inégalités, la conception d'une forme d'autorité masculine légitime continue de structurer les pensées et les comportements dans la plupart des pays du monde avec les conséquences que le partage des espaces peut induire (Ockrent, Treiner, 2007), à savoir un accès malaisé à la sphère du travail – souvent lourd de conséquences (Akinboade, 2005 ; Khan, 2005 ; Deshpande, 2005) – et, entre autres, les notions de carrière professionnelle, de célibat ou le statut social de femme sans enfant qui ne vont pas d'elles-mêmes. Pour ne citer que l'Italie, puisque nous raisonnons à partir de la Méditerranée comme aire de persistance de ces représentations, on remarquera l'influence des valeurs qu'elle inspire, et ce même plusieurs générations après l'avoir quittée, pour les individus ayant émigré et se réclamant d'origine italienne. Par ailleurs, s'il fallait se convaincre davantage de la moindre influence du facteur culturel ou religieux sur les inégalités femmes-hommes structurant les destins sociaux et les pratiques de la ville, d'autres exemples au Maroc

montrent l'existence de principes sociaux inégalitaires pour tous les domaines du quotidien, à l'instar de l'accès à l'éducation ou simplement du niveau d'alphabétisation (cf. tab. 5 ci-dessous).

	1960	1971	1982	1994	2004
Masculin (en %)	78	63	51	41	46,7
Féminin	96	87	78	67	79,8
Ensemble	87	75	65	55	52,1

Sources : HCP (RdM), DIRECTION DE LA STATISTIQUE, RGPH, 1994 et 2004

Tab. 5 - Taux d'alphabétisation au Maroc, 1960-2004

Enfin, le fait que ces inégalités de pouvoir entre femmes et hommes soient reconduites en dehors du référent religieux est important car son lien aux représentations – collectives et communément admises au Maroc et de par le monde – est masqué par le discours identitaire dont la dimension politique contribue à minimiser l'importance des revendications de la société civile à davantage d'égalité, sous couvert d'inquiétude pour l'avenir de la culture marocaine au sein d'un système mondialisé et tendant à l'uniformisation. En d'autres termes, les aspirations à voir évoluer le rapport inégalitaire de pouvoirs entre femmes et hommes se heurte constamment aux mises en garde de la sphère politique contre le risque de lèse majesté que représente la revendication d'une forme d'égalité, pouvant être interprétée par la Monarchie comme une aspiration au desserrement des prescriptions religieuses qu'elle garantit. La sphère politique se présente de ce point de vue comme le plus sûr des « entrepreneurs de morale » (Becker, 1985 : 158 ; 171) qui veillent à l'application des normes contre le risque d'une éventuelle acculturation (Bastide, 1995) de la société marocaine.

Malgré un contexte revendicatif actif au Maroc qui a su participer à l'évolution d'un cadre légal inégalitaire, la prégnance du modèle que représente la dichotomie entre univers féminin et masculin (distribution des rôles entre espaces, polarisation des activités féminines autour de la sphère familiale, moindre accès au monde du travail) a été décrite et mise en perspective avec trois des principaux écueils qui se présentent au desserrement des normes sociales instaurant ce principe social d'inégalité, sous la forme (i) du rôle de l'État ayant tardé à prendre en compte les changements sociaux ayant affecté la vie quotidienne des femmes depuis l'Indépendance, (ii) de l'impossibilité de mettre à distance les prescriptions musulmanes considérées comme l'une des dimensions essentielles de l'identité collective marocaine, (iii) ainsi que de la reconduction des représentations consacrant l'autorité masculine comme prépondérante dans les relations de pouvoirs interpersonnelles au sein de l'aire méditerranéenne.

Malgré les délais imposés au desserrement du poids des normes sociales, la séparation des univers féminin et masculin et la vision dichotomique des espaces socio-spatiaux qui en découle semblent s'éroder par endroits infimes, dans la mesure où les modalités de les contourner pour les femmes, qui ne vont pas dans un premier temps jusqu'à transgresser l'interdit, permettent un renouvellement remarquable des pratiques d'accès à la ville, mais selon des modalités toujours négociées qu'il convient d'étudier, tout en gardant à l'esprit qu'elles ne constituent jamais une remise en cause totale ni de la légitimité des interdits ni de l'ordre de choses.

1.2.3 Sortir et innover : des normes sociales comme guide pour le contournement des représentations collectives

Dans un texte datant de presque vingt-cinq ans, « Sortir », M. Perrot décrivait le mouvement des femmes qui, à travers leur investissement d'activités bénévoles de charité, bravèrent les convenances bourgeoises du XIX^e siècle et utilisèrent leur rôle représentatif premier pour porter aide et secours aux classes défavorisées (Perrot, 1991), une façon pour elles de s'affranchir de l'assignation à domicile que les transformations du travail et de l'organisation des rôles avaient érigée en norme sociale pour les femmes :

« Maison, eau, propreté, linge : il était inconcevable que la femme ne fut pas l'actrice unique de cette nouvelle scène domestique. Comme il a inventé le rôle social de la mère au foyer et en parfaite cohérence avec celui-ci, le XIX^e siècle imagine donc le rôle de la ménagère » (Kaufmann, 1992 : 12).

Un mouvement semblable a présenté le même avantage au Maroc. Il s'agit dans un premier temps de l'investissement de femmes « identifiées *a posteriori* comme les “mères putatives” du féminisme marocain, femmes d'élites qui se lancent dans l'action caritative et l'alphabétisation » dans les années 1970 (Roussillon, 2004 : 85), dans la tradition de celles qui s'étaient investies dans la lutte pour l'Indépendance. Mais satisfaites des changements rapides qui s'opèrent au quotidien dans leur milieu social, elles tarderont à s'investir politiquement pour la promulgation de ce qu'elles perçoivent alors comme des revendications de la sphère de gauche dont la portée émancipatrice restait teintée d'idéal occidentalisant.

Le second mouvement, beaucoup plus significatif, est celui de « l'investissement massif du mouvement associatif » par les femmes dans les années 1980 (Navez-Bouchanine, 2001c : 131 note 19). Précurseur dans l'irruption des femmes dans une sphère d'activité dont elles n'avaient pas a priori l'apanage, le milieu associatif semble avoir joué le rôle de levier dans l'accès des femmes à la ville. Il s'est articulé, de fait, avec les pratiques d'approvisionnement qui sont passées du rôle des hommes à celui des femmes durant la même période, ce qui s'explique, en partie, par l'introduction au Maroc de modes de consommation qui se diversifient et d'un éventail plus large de produits courants, entre

autres fruit du développement de l'industrie textile de moindre qualité, plus accessible et plus attrayant : la visite des *qissariya** et autres souks aux vêtements devient alors une promenade familiale prisée.

Si le monde associatif s'est changé en espace d'expression privilégié pour les femmes (Berriane, 2013), il faut encore moduler l'appréciation de leur accès au monde du travail et des loisirs en fonction des classes sociales. On a vu précédemment que les femmes ouvrières pourvues de revenus ressentent le besoin de se justifier sans cesse au quotidien (Bouasria, 2010). Bénéficiant de moyens plus confortables pour leur éducation, les femmes des classes moyennes et privilégiées parviennent de plus en plus à un niveau de formation acceptable, voire à continuer de travailler après leur mariage. Pourtant, lorsque celles-ci atteignent des positions extrêmement brillantes dans le monde du travail, elles font encore l'objet d'une célébration qui traduit l'exception de leurs parcours et pas nécessairement leur excellence (Daoud, 2005). Quant aux loisirs issus d'aménagements urbains spécifiques (cinéma, parc de loisirs, piscines payantes), ils restent hors d'accès pour de nombreuses femmes qui conçoivent leurs temps de loisirs davantage dans le cadre de leurs rôles d'épouse et de mère (sorties déambulatoires avec les enfants, promenades le long des vitrines, déplacements lors des visites rendues à la famille élargie). Tandis que la question de l'existence même d'un « temps à soi » (Bouasria, 2010 : 320) continue de se poser pour les femmes des classes sociales défavorisées, tant il semble enchevêtré et superposé avec d'autres temps (ménages, soins aux enfants, courses), ces formes de sorties se présentent pourtant en interstices appréciables pour les femmes, entre activités domestiques, activités rémunératrices le cas échéant, et vie de couple.

À la manière dont nous avons exploré les modes d'investissement féminins de sphères différentes de celle de la domesticité, de même s'agit-il de comprendre les pratiques d'appropriation des espaces publics concrets dans le sens où la recomposition de lieux de sociabilité féminins ne se présente pas comme un partage ou une reconquête de lieux exclusivement masculins. En effet, malgré la persistance des normes régissant le côtoiement femmes-hommes, il serait abusif de limiter les possibilités de pratiques féminines, de nos jours déclinées de mille et une façons (Navez-Bouchanine, 2001a ; 2001c ; 2005a). Lorsque les femmes prétendent à l'usage d'espaces publics de Casablanca, elles ne rejettent pas l'exclusivité de l'usage masculin, comme celui des cafés, mais inventent de nouveaux lieux pour elles-mêmes comme les fast-foods, et modèlent cette nouvelle fréquentation à leur exigence de bonne moralité (Davis-Taïeb, 1998). Elles se sont ainsi approprié les salons de thé et les étages de certains cafés des deux centres-villes et des espaces côtiers, fréquentés souvent par une foule d'adolescents en groupes et de femmes avec enfants autour de glaces et sodas en fin d'après-midi.

Si certaines femmes recomposent, par leurs pratiques, les lieux de sociabilité féminins au sein de bâtiments publics à l'accès codifié, d'autres peuvent également assumer leur place

à la terrasse d'un café du centre-ville au milieu d'hommes, mais rarement seules. Ce qui pourrait passer pour un paradoxe traduit plutôt le fait que l'exigence de bonne moralité peut être reléguée au second plan lorsque les pratiques revêtent une valeur de revendication de desserrement du contrôle social, voire d'égalité (Anglade, 2002a : 79-84). Dans le processus de décision et de choix à l'œuvre dans ces pratiques, les aspirations féminines individuelles revêtent une importance toute particulière. En effet, loin de se résumer à une conscience qui ne serait vectrice que de dénonciation et d'initiative, ces pratiques traduisent moins un engagement politique qu'une nécessité d'être soi sur un mode d'individuation permettant l'investissement des espaces de la ville. Il s'agira surtout d'espaces éloignés du quartier de résidence. De fait, l'accès des femmes aux espaces publics concrets semble dépendre d'un ensemble de paramètres contredisant l'apparente linéarité des changements sociaux dans le temps : milieu urbain / rural, condition métropolitaine, pratiques isolées / en groupe, distance au quartier, morphologie des espaces pratiqués, etc. La pratique dépend essentiellement du degré d'anonymat recherché et à l'inverse, d'une éventuelle quête d'opportunités de rencontre. Cette « audace » n'implique pas qu'elles en acquièrent le droit par la pratique et peut être réfreinée par les réactions masculines face à l'irruption féminine hors de leur sphère d'activité. Mais ces femmes ne s'exposent pas encore au degré de réprobation qu'elles soulèveraient dans le cas d'une transgression visible des interdits (nous y reviendrons). En fait, leurs pratiques « de contournement » de l'ordre établi s'inscrivent, à ce stade, dans le cadre des normes sociales : ce que ces femmes contournent en pratiquant les espaces publics visibles et à l'usage toujours codifié, ce sont principalement les représentations qu'elles considèrent diffamatoires, c'est-à-dire celles qui consacrent les femmes comme des êtres malsains, sortes de démons tentateurs.

Nous entrevoyons ici un degré de difficulté supplémentaire : en fait, c'est la façon dont les pratiques féminines observées de nos jours travaillent les normes sociales au quotidien qui rend si complexe la description de la place des femmes, tant les changements sociaux qui l'affectent peuvent paraître tour à tour infimes au regard des aspirations militantes, et importants au regard du chemin parcouru, ne serait-ce que récemment. On pourrait dire que le rôle des femmes et leurs destins sociaux continuent de se voir astreints au bon déroulement des activités trouvant place au sein des espaces domestiques, mais que les manières d'y échapper se multiplient, sans jamais remettre en cause l'enchevêtrement des interdits et des normes sociales, mais au contraire, en construisant de nouvelles formes de pratiques permettant le desserrement du contrôle social.

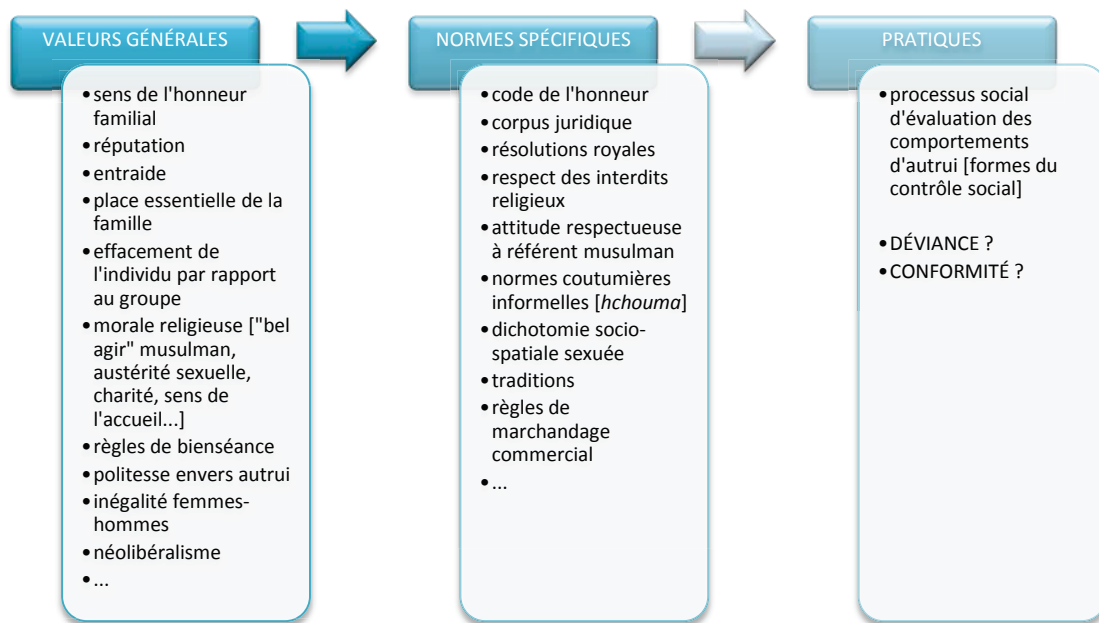
Comprendre l'inventivité de ces femmes implique de saisir ces pratiques au prisme de l'absence de modèle de référence dans de nombreuses situations quotidiennes. Citons pour cela l'exemple d'un couple de jeunes gens dont on ne sait s'ils sont cousins, frère et sœur,

camarades de classe ou voisins. Ils prennent place à l'arrière d'un grand taxi⁵⁵, de telle manière que la jeune fille se retrouve pressée contre un inconnu qui passe son bras derrière elle afin de libérer un peu d'espace. Ce faisant, il présente des excuses, non pas auprès de la jeune fille, mais auprès du jeune garçon qui l'accompagne. Cette scène illustre le rapport d'inégalité qui régit les échanges sociaux entre femmes et hommes au quotidien dans la mesure où ici, les règles de politesse se confondent avec le code de l'honneur régissant le statut de la jeune fille. Dans les espaces publics, les femmes se placent toujours sous l'autorité de leur accompagnateur masculin qui leur doit protection. Lorsqu'elles souhaitent investir une pratique que condamnent la décence, la morale, le code de l'honneur, etc., c'est-à-dire l'ensemble des règles de bienséance, le vide laissé par l'absence de prescription est susceptible d'être comblé par un jugement de réprobation, exprimé ou non, mais inévitable, et qu'il conviendra de décrire dans le chapitre suivant.

Les normes sociales ont, par conséquence, abouti au point extraordinaire où elles sont massivement critiquées, sans que la société ne puisse se donner les moyens de remettre en cause leur légitimité. Critiquées mais reconduites, ces normes sont néanmoins distancées du point de vue des représentations construites autour de la nature prétendument indigne des femmes, lors de l'investissement par celles-ci des centres-villes pour certaines pratiques, certes dérogeant à la dichotomie espaces domestiques-féminins vs espaces publics-masculins, mais toujours selon un certain degré de visibilité garantissant leur réputation, autant que faire se peut.

Nous avons tenté de décrire dans le détail la diversité des normes sociales régissant les conduites au Maroc, l'enchevêtrement de leurs registres, ainsi que le rôle qu'elles jouent aujourd'hui dans l'accès des femmes aux pratiques urbaines. Le schéma d'imposition des normes sociales se décline selon la séquence suivante :

⁵⁵ Un grand taxi peut transporter 2 personnes à l'avant à côté du conducteur et 4 personnes extrêmement serrées à l'arrière.



Ill. 5 - Valeurs générales et normes spécifiques de la société marocaine

Il convient à présent d'analyser les paramètres conduisant à l'émergence d'un phénomène de déviance à travers le passage à l'acte d'individus engagés dans des situations transgressant les normes sociales. Ces pratiques, féminines et masculines, doivent être décrites sous l'angle des changements sociaux qui les traversent, c'est-à-dire lorsqu'elles s'inscrivent à la fois dans des logiques de contrôle social permanent s'exerçant sur les familles et plus encore sur les individus, et dans des stratégies de contournement des interdits. Nous traitons à présent de l'étape conduisant à proprement-dit à la déviance, celle qui voit s'appliquer à des actes particuliers les jugements et sanctions caractérisant le phénomène déviant, toujours selon le schéma d'H. Becker.

1.3 Jauger et juger autrui, entre lecture et interprétation d'indices

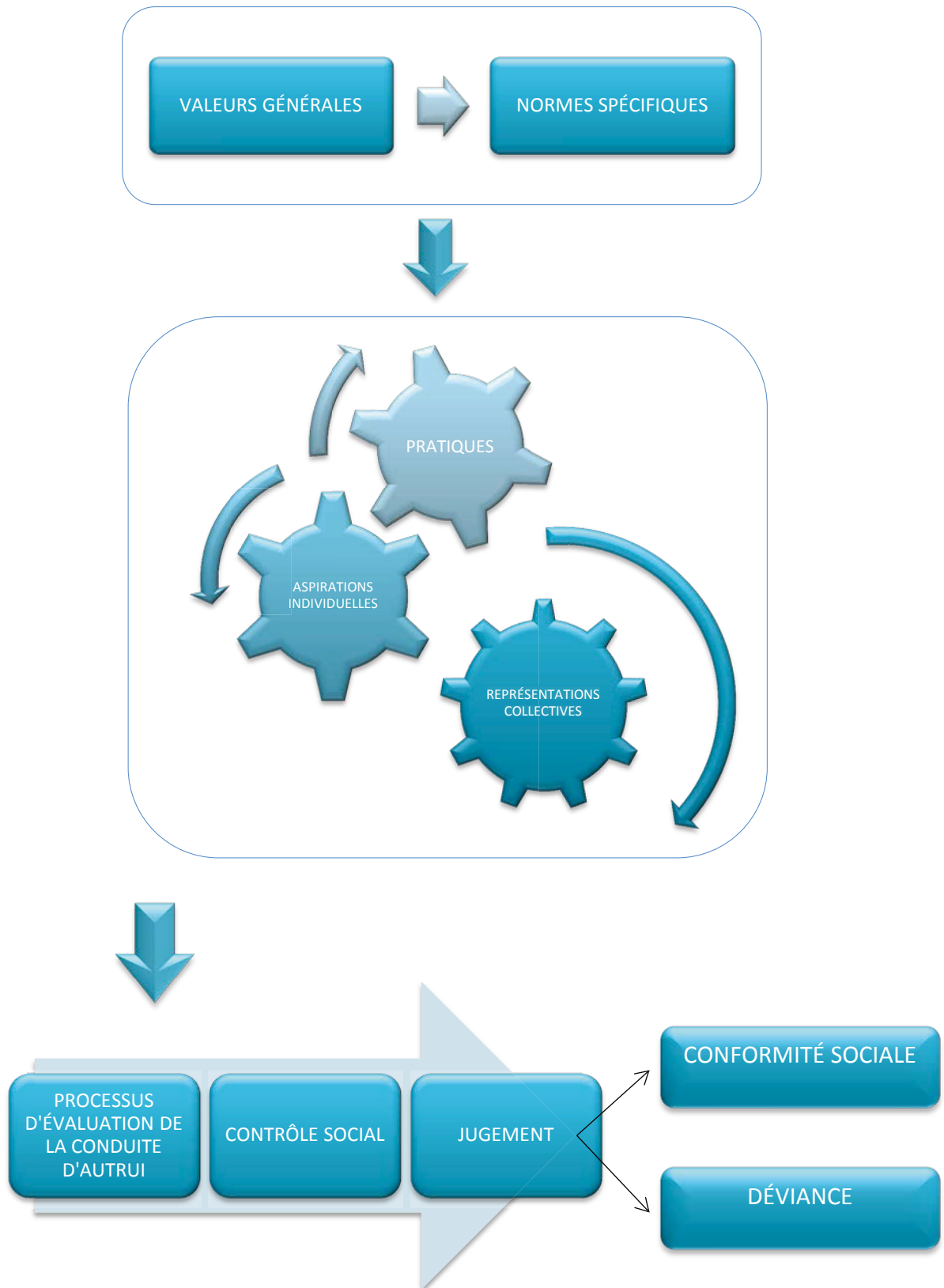
Afin de questionner les modalités de vivre au quotidien le faisceau d'interdits et de normes sociales précédemment décrit, nous entendons tracer les contours des stratégies que les individus mettent en œuvre afin de contourner les conséquences induites par la transgression des normes et pouvant représenter des sanctions dommageables pour eux-mêmes et l'ensemble de la famille. Il ne s'agit donc pas, à proprement dit, de stratégies de contournement des interdits, mais plutôt de jeux sociaux visant à déroger à la règle sans avoir à en payer le prix.

Il nous faut, dans ce but, poser que les pratiques et représentations sociales s'engendrent et se nourrissent mutuellement, dans la lignée de travaux menés successivement en psychologie sociale et sociologie selon lesquels la représentation désigne en premier lieu « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 1989 : 53). En s'inspirant du vocabulaire beckerien, on peut dire que les individus fabriquent des représentations lorsqu'ils se mettent en situation de pratiquer le monde, de manière à s'y ajuster et réduire les problèmes que pose la présence d'autres personnes évoluant et interagissant dans un cadre spatial à géométrie plus ou moins modifiable, lui-même vecteur des structures de l'espace social considéré dans une certaine aire géographique à une période donnée.

« La représentation n'est donc pas un simple reflet de la réalité, elle est une organisation signifiante. Et cette signification dépend à la fois de facteurs contingents [...] – nature et contraintes de la situation, contexte immédiat, finalité de la situation – et de facteurs plus généraux qui dépassent la situation elle-même : contexte social et idéologique, place de l'individu dans l'organisation sociale, histoire de l'individu et du groupe, enjeux sociaux. La représentation fonctionne comme un système d'interprétation de la réalité qui régit les relations des individus à leur environnement physique et social, elle va déterminer leurs comportements ou leurs pratiques. La représentation est un *guide pour l'action*, elle oriente les actions et les relations sociales. Elle est un système de pré-codage de la réalité car elle détermine un ensemble d'*anticipations* et d'*attentes* » (Abric, 1994a : 13).

Les pratiques sont, par conséquent, déterminées et / ou animées par les représentations, elles-mêmes constamment remodelées par différents facteurs : l'adéquation des représentations avec les valeurs de l'individu développant l'impression que les représentations ne sont pas justes ; le « bricolage » incessant des représentations par rapport aux pratiques et discours à travers lesquels l'individu se justifie aux yeux des autres et de lui-même (Abric, 1994a, 1994b).

Il se dégage de ces définitions la nécessité d'analyser les jeux sociaux des individus engagés dans des pratiques transgressives au prisme des logiques de contrôle social à l'œuvre dans le processus d'évaluation des comportements et de la conduite d'autrui. Du fait que les pratiques d'une part résultent de leur interaction avec les représentations et participent d'autre part à la construction du rapport de l'individu aux normes sociales, nous verrons dans quelle mesure ce système formé par l'enchevêtrement des pratiques et des représentations intègre de nouvelles exigences ou aspirations individuelles et aboutit en cela à l'émergence de nouvelles représentations collectives (cf. ill. 6 page suivante).



III. 6 - Des valeurs à la déviance : processus social menant à l'énonciation d'un jugement

1.3.1 Secret, mensonge et mise en scène de la vie sociale entre privé et public

Dans la lignée des travaux d'H. Becker et d'E. Goffman, nous cherchons à établir ici le moment à partir duquel une pratique transgressant les normes sociales peut être qualifiée de déviante au Maroc. En effet, ces travaux nous ont appris qu'une pratique ne peut être qualifiée par nature de déviante : tout l'intérêt des théories de la désignation a été de dégager que la déviance résulte d'un processus social conduisant à qualifier le comportement d'un individu (Becker, 1985) ; la déviance est ici appréhendée comme résultant d'un flux d'interactions en perpétuel mouvement :

« [...] les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants. De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un "transgresseur". Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette » (Becker, 1985 : 32-33).

Or, ce point de vue sur la déviance comme processus social nous semble pertinent au plus haut point, dans la mesure où la société marocaine a développé des procédés particulièrement intéressants quant à la façon, pour l'individu, de s'accommoder de normes sociales plurielles, prégnantes voire pesantes, et sans cesse reconduites, notamment par la Monarchie comme instrument politique de domination sur la société toute entière, comme nous l'avons vu précédemment. Ce flux d'interactions aide à rattacher les destins sociaux des déviants à une certaine « normalité » de pratiques, et ce à la fois dans l'étude d'E. Goffman et celle d'H. Becker.

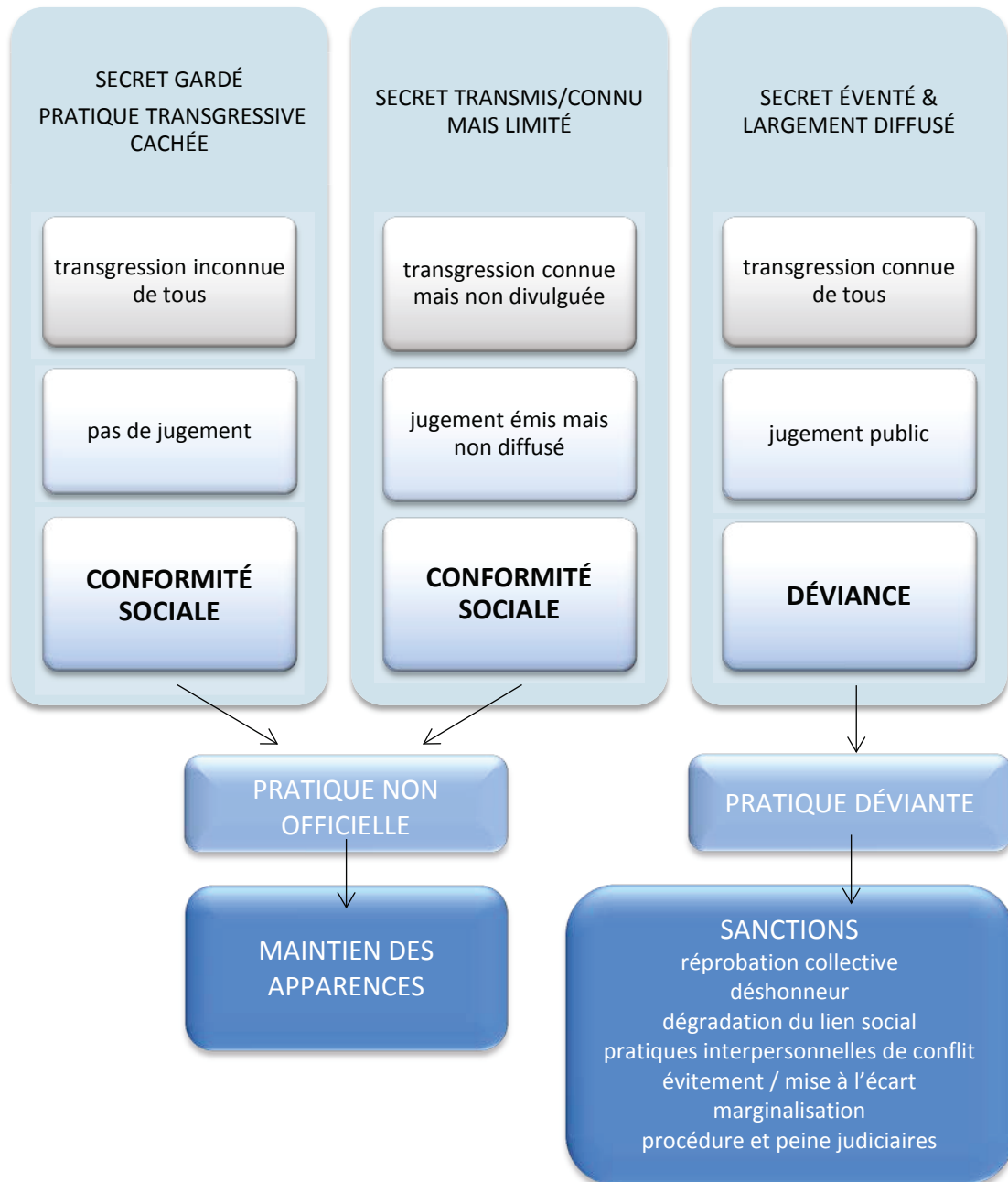
En premier lieu, en référence à la sociologie du travail, H. Becker définit la notion de « carrière » du sujet déviant constituée d'étapes aux niveaux hiérarchiques différents dont celui-ci accepte d'assumer à chaque fois les nouvelles règles. Il s'agit d'un « processus d'engagement » (Becker, 1985 : 50) dont les moments successifs mobilisent des intérêts différents. C'est cette succession de moments d'une vie cheminant vers la déviance qui ancre le déviant dans une certaine normalité : le sujet déviant obéit à la fois à la moralité en cours dans la société, mais aussi à une morale qui échappe, certes, à l'entendement de tout un chacun mais qui structure ses représentations. La question qui se pose en filigrane chez H. Becker est celle qui sous-tend la légitimité du jugement porté sur l'acte déviant. Elle concerne la manière dont un acte est perçu et désigné comme une transgression de la norme.

C'est précisément cette interprétation de tout acte d'autrui qui se trouve au cœur de l'étude d'E. Goffman parue en 1963, *Stigmate* (2001a). Partant d'une part du principe qu'un acte est défini comme déviant dès lors qu'il transgresse une norme – les normes légales n'étant certainement pas les seules à structurer les perceptions des comportements –, et d'autre

part du manque de relation entre déviance et identité de certaines études comme celle de R. Merton de 1938 (1965), E. Goffman s'attache à qualifier le registre de normes auquel est lié le jugement, faisant de l'infraction aux normes d'identité le cadre de son questionnement sur la déviance. Selon l'hypothèse que tout individu dispose d'une identité sociale à deux dimensions – l'identité sociale virtuelle se construit sur un mode de communication anonyme basé sur les apparences ; l'identité sociale réelle réunit les traits de caractères dont on pourrait dire qu'ils *font* l'individu –, l'analyse d'E. Goffman évolue dans le hiatus entre les deux types d'identités, dans le doute qui s'empare d'un individu quant à l'adéquation entre ce qu'il croit savoir de l'autre et ce que l'autre est réellement : c'est ce doute qu'il nomme stigmaté, « une différence fâcheuse d'avec ce à quoi nous nous attendions » (2001a [1963] : 15) ou « attribut qui jette un discrédit profond » (2001a [1963] : 13). En distinguant deux moments dans le processus conduisant à désigner un individu comme déviant – l'individu dispose tout d'abord d'un attribut qui le discrédite ou le rend discréditable et devient ensuite déviant lorsqu'un jugement est porté sur son attribut –, E. Goffman met en évidence la volatilité de ce qui entraîne l'individu vers une situation d'inconfort, à savoir un jugement porté par autrui sur un caractère plus ou moins visible et dans des situations où l'individu contrôle avec plus ou moins de succès les informations le concernant. Dans ces conditions, « le normal et le stigmatisé ne sont pas des personnes mais des points de vue » (Goffman, 2001a [1963] : 161), que sépare le processus social dynamique conduisant à l'énonciation d'un jugement.

Nous voudrions, à ce stade, insister sur les deux paramètres des relations sociales sur lesquelles s'appuie cette conception de l'émergence d'un phénomène de déviance – la visibilité du stigmaté dans le sens de connaissance qu'en a autrui et la capacité d'un individu à jouer avec les rôles que lui imposent les normes sociales, tour à tour individu normal et stigmatisé –, car ces paramètres qualifient au Maroc de manière remarquablement précise la relation de l'individu à la transgression des règles édictées par la société à ses membres. En effet, c'est le degré d'exposition publique des pratiques transgressives qui détermine, seul, le jugement et par voie de conséquence, le caractère déviant d'un acte. L'exploration des manières de qualifier un acte transgressant les normes sociales présente trois cas de figure (cf. ill. 7 page suivante).

Le premier cas présente une situation de conformité sociale, dans la mesure où la transgression reste cachée, ce qui rend tout jugement impossible à émettre. Au contraire, le dernier cas est une situation de déviance « classique », simple à énoncer dans la mesure où à l'exposition de la pratique correspond un panel de sanctions possibles, selon la gravité de la déviance. Ce cas surgit notamment dans certaines situations d'auto-dénonciation à visée revendicatrice, telles que des articles de presse mentionnant l'identité véritable ainsi que les pratiques déviantes d'individus attachant une grande importance à leur souhait de voir la société évoluer dans le sens d'un desserrement des normes sociales qu'ils envisagent comme plus « simples » à vivre au quotidien : il s'agit bien souvent de personnes éduquées



III. 7 - Rôles du jugement dans les modalités d'énonciation de la conformité sociale et de la déviance au Maroc

et diplômées, à l'instar d'A. Taïa, écrivain désigné par la presse comme le premier Marocain à déclarer publiquement son homosexualité⁵⁶ (Bensalmia, 2006 ; Boukhari, 2007), et d'acteurs du milieu culturel ou associatif affirmant boire de l'alcool, être contre le Makhzen, avoir failli épouser un Juif, reconnaître la légitimité de l'État israélien, revendiquer le droit à l'avortement, ne pas observer le ramadan ou avoir eu un enfant hors mariage (Sedrati, 2012).

Le deuxième cas de figure nous intéresse au plus haut point pour présenter une situation de conformité sociale dont la différence cristallise un paramètre essentiel de la vie sociale : la transgression est connue mais seulement dans la limite où le jugement émis à l'égard de l'individu engagé dans une pratique transgressive garde une portée limitée, ce qui garantit, comme dans le premier cas, le maintien des apparences à l'échelle des relations familiales et le statu quo de leurs échanges avec leurs proches. Lorsque la capacité de la société à absorber le scandale de la transgression est inférieure à l'indignation des réactions individuelles servant de relais au jugement, le secret est éventé, ce qui correspond au troisième cas de figure, celui de l'émergence d'une pratique déviante.

Si le maintien des apparences est possible dans le deuxième cas, c'est que celui-ci s'appuie sur le déploiement de modalités savantes de « sauver la face » (Goffman, 2008 [1974] : 12). Les individus ont, en effet, développé une habileté particulière pour le mensonge, non pas comme perversion du comportement, mais comme moyen valorisé et préconisé pour le contournement du contrôle social extrême qui pèse sur l'individu. La dissimulation doit être perçue ici comme un puissant régulateur des relations sociales dans la gestion des multiples rôles sociaux investis par l'individu dans le temps et l'espace (Ferrié, 1995, 1998) :

« Il faut prendre en garde que la valeur négative du mensonge, d'un point de vue éthique, ne nous induise en erreur sur sa signification sociologique extrêmement positive, qui est en œuvre dans l'élaboration de certaines relations concrètes » (Simmel, 1999 [1908] : 354).

Le secret⁵⁷ et le maniement du mensonge non seulement rendent possible la vie sociale, dans la mesure où les pratiques hors normes se doivent de se tenir à l'abri des regards, afin que chacun puisse donner le change en feignant de ne rien savoir, mais aussi se sont constitués peu à peu comme une norme à part entière : le mensonge en tant que « marque de respect » (Debarre, 2008 : 10) permet aux familles de garder le silence même sur ce qui

⁵⁶ On oublie souvent l'œuvre de Rachid O. – moins médiatique et taisant son nom véritable – qui, à partir de 1995, place au cœur de ses préoccupations les modalités de gestion de son homosexualité vis-à-vis des autres.

⁵⁷ On peut citer pour exemples les proverbes arabes selon lesquels « le forfait secret est acquis et pardonné » (Naamane-Guessous, 1991 : 6) et « celui qui cache son secret est maître de sa route », souvent cité au cours de forums numériques.

intrigue⁵⁸. Le maintien des apparences représente, de ce point de vue, le garant de l'ordre social à travers le déroulement pacifié des interactions individuelles, dans la mesure où

« Un individu garde la face lorsque la ligne d'action qu'il suit manifeste une image de lui-même consistante, c'est-à-dire appuyée par les jugements et les indications venus des autres participants, et confirmée par ce que révèlent les éléments impersonnels de la situation. Il est alors évident que la face [...] est diffuse dans le flux des événements de la rencontre, et ne se manifeste que lorsque les participants cherchent à déchiffrer dans ces événements les appréciations qui s'y expriment » (Goffman, 2008 [1974] : 10).

On saisit ici toute l'importance que revêt le critère de la visibilité des pratiques transgressives. Celle-ci peut être entendue au sens concret comme la gestion des faux-semblants, ou « maniement d'une information discréditrice pour soi-même et non révélée » (Goffman, 2001a [1963] : 58), mais nous la considérons dans le sens plus large de « perceptibilité » (Goffman, 2001a [1963] : 65) afin de considérer, en amont, les pratiques transgressives comme susceptibles de jeter le discrédit. De ce point de vue, s'engager dans une pratique au potentiel déviant revient à faire preuve de contrôle, voire de rétention de l'information, de la même manière que s'il s'agissait d'un stigmate. Il est communément entendu que les pratiques transgressives se doivent de relever du domaine exclusif des non-dits et du caché : les infractions ne sont en effet admises que cachées, dans un jeu subtil entre maîtrise du mensonge, multiplicité des rôles sociaux et interprétation individuelle des normes (Ferrié, 1995). C'est cet aspect du rapport des individus aux normes sociales, incluant toutes les nuances relatives à la transmission d'un secret (gardé, transmis, connu, limité, éventé, diffusé, rendu public), qui transforme les « pratiques sociales non officielles » (Weber, 1989 : 27)⁵⁹ ordinairement confinées dans le secret du privé des familles, en « pratiques déviantes » : au Maroc,

« on ne fait pas en privé des choses "honteuses" ; ce qui est honteux est de faire en public des choses censées être faites en privé. À proprement parler, ce n'est pas l'action qui est jugée, mais l'une de ses modalités » (Ferrié, 1995 : 189).

On imagine sans peine, au regard de l'impératif sociétal de garder secrète toute transgression, le scandale que représente la publication de certaines œuvres littéraires, souvent retardée pour cause de censure, dont *Le pain nu* de M. Choukri à propos duquel T. Ben Jelloun écrit :

« Il faut dire que ce que raconte Choukri fait partie de ce genre de choses qui ne se disent pas, qu'on tait, ou du moins qui ne s'écrivent pas dans les livres et encore moins dans la littérature arabe actuelle. La prostitution existe. Tout le monde le

⁵⁸ Un père dit à son fils : « Si tu ne veux pas faire le Ramadan, ne le fais pas. Mais alors ne viens pas ici. Mange ailleurs. Surtout pas devant nous » (O., 1995 : 120).

⁵⁹ Nous détournons ici l'expression de F. Weber pour qui ces pratiques représentaient les activités menées parallèlement au travail salarié à l'usine par les habitants de la ville de Dambront, comme l'entretien du potager, les jeux de puzzles, l'organisation des fêtes du village, etc.

reconnaît. Mais en parler, la dire, reste intolérable. Il est donc plus grave d'écrire sur la misère que de la vivre ! » (Ben Jelloun, *in* Choukri, 1997 : 9)

Le second aspect du rapport de la société marocaine à la déviance de ses membres concerne l'articulation des sphères privée et publique, dans leurs dimensions sociales et spatiales. On mesure ici combien les catégories privé et public, dans leurs dimensions abstraites et politiques, rendent peu aisée la compréhension de l'investissement de leurs destins par les individus multipliant les « lieux intérieurs » dans leur quête d'accomplissement personnel, entendus comme « un espace de représentation de soi ouvert à des tiers, un espace où l'on peut légitimement apparaître à autrui sous un certain jour » (Ferrié, 1995 : 193), pour fumer, parler, séduire, boire, entretenir une relation hors mariage...

« La géographie des “lieux intérieurs” est ainsi structurée par un système de convenances gouvernant les relations entre les acteurs. Ceci suggère que la société n'est pas constituée de lieux privés et d'espaces publics [...] mais qu'il existe, en fait, à l'intérieur de la même organisation, une pluralité de cadres de référence générant une multiplicité de discours qui structurent des sociabilités diverses et qui ne sont, à proprement parler, ni “privées”, ni “publiques” » (Ferrié, 1995 : 196).

Si nous revenons à la dimension strictement spatiale de la vie quotidienne, il nous faut insister ici sur l'impossibilité pour les espaces privés domestiques d'accueillir certaines pratiques relevant néanmoins de la sphère intime. En effet, les espaces du logement apparaissent, à maints égards, comme les lieux de représentation de la bonne moralité de la famille aux yeux de la famille élargie et du voisinage : érigés en vitrine, les « espaces publics » du logement (petit salon de télévision et salon d'apparat pour les grandes occasions) incarnent la réputation de la famille en reflétant l'image que celle-ci cherche à présenter au monde. D'autre part, obéissant à une logique hiérarchisée, les relations de pouvoirs qui régissent les pratiques familiales à l'intérieur du logement (primauté du groupe, patriarcat, prévalence de l'âge, importance du dernier-né, autorité matriarcale sur sa progéniture, conflits intergénérationnels, concurrence-compétition du duo mère-fille) interdisent toute tentative individuelle de révéler son expérience intime contrainte à conserver le statut de non-dits.

Dans un mouvement d'inversion des pôles par rapport à la conception aujourd'hui en vigueur dans les pays des Nord (Serfaty, 2003a), l'intimité trouve refuge dans d'autres espaces du logement que nous pourrions qualifier de « semi-privés », à l'image de certains lieux de déploiement des échanges economico-sexuels qualifiant les relations de jeunes femmes avec des hommes pour des pratiques non officielles (Cheikh, 2006, 2008) ou de lieux de consommation d'alcool comme par exemple les clubs et les bars en milieu urbain (Bonte, 2010). Ces espaces constituent des lieux compensatoires pour les relations interpersonnelles répondant au même projet : se retrouver dans l'entre-soi pour

transgresser les normes sociales loin des yeux de la famille, des jugements des habitants du quartier, et entretenir les conditions favorables au maintien du secret.

Nous concluons que, selon une juxtaposition remarquable de l'émergence de la pratique déviante avec la théorie de la désignation (Becker, 1985), la société marocaine s'intéresse moins aux causes qu'au moment où l'individu passe à l'acte déviant et qui fait de lui un être à part qui se désolidarise du groupe, alors même que les normes sociales privilégient traditionnellement les intérêts du groupe plutôt que l'épanouissement de l'individu. Ce passage à l'acte entraîne des conséquences plus ou moins graves pour tous les acteurs du processus, avec en début de chaîne l'énonciation d'un jugement porté sur les actes d'autrui les qualifiant à travers le prisme d'un regard hautement codifié. C'est l'interdiction frappant ce regard qui crée l'acte déviant en désignant celui-ci comme infraction. L'aspect essentiel de la définition d'une déviance au Maroc concerne donc, à l'origine du processus de désignation de l'acte déviant, la reconnaissance de cette infraction : la déviance se définit selon un processus d'évaluation des actes d'autrui et non la nature des actes. Dans la mesure où le logement constitue la partie visible des espaces de déploiement de la vie sociale, c'est-à-dire pour l'accueil des pratiques conformes aux normes sociales, une savante mise en scène des rôles multiples de l'individu – grâce à des compétences certaines en matière de gestion de la pratique non officielle considérée ici comme stigmaté – garantissent le caractère caché des pratiques transgressives et par là même, le maintien des apparences. Nous voudrions à présent nous attarder sur les modalités d'évaluation des actes d'autrui.

1.3.2 Petites enquêtes du quotidien : la pratique non officielle entre indices et stigmaté

Afin de compléter notre définition du processus social menant à la qualification de pratique déviante au Maroc, nous entendons à présent décrire les manières d'évaluer la nature des actes d'autrui. Citons l'exemple de Nabila qui nous aidera à saisir les étapes de l'énonciation du jugement.

Cette jeune femme célibataire, sans activité professionnelle et habitant avec ses parents et sa famille, souhaite se rendre seule dans le centre-ville afin d'y retrouver, pour une promenade à deux, un jeune homme qu'elle désigne comme son « fiancé », sans que cela soit officiel (entretiens et observations dans un salon de coiffure de Bab Jdid, ancienne médina, mars 2005). Elle décrit sa stratégie comme impliquant de changer de vêtements. Elle se rend donc en djellaba au salon de coiffure proche de son domicile, où elle enfle son jean qu'elle tire d'un sac de sport préparé chez elle, se maquille et se recoiffe. De ce point de vue, le salon de coiffure occupe une fonction de sas entre le quartier et le centre-ville. Sa famille est au courant : non pas qu'elle ait directement dit à sa mère qu'elle allait se promener avec untel, mais a parsemé son discours de sous-entendus énoncés par le biais de

bouts de phrases dont elle a désactivé le potentiel transgressif, disséminés tout au long d'un papotement de remplissage destiné à brouiller les pistes : « je vais retrouver une amie en ville », puis « tu sais où j'ai mis mon nouveau sac à main ? », tout en préparant son sac de sport. Si Nabila se changeait à son domicile, deux problèmes distincts liés à son intention trahie surviendraient : sa mère serait mise au pied du mur de l'infraction aux normes sociales incarnée dans le choix de vêtements dits modernes (haut à paillettes à la mode, sac à main) et serait dans l'impossibilité de faire semblant que les règles sont respectées dans sa maison ; d'autre part, si sa mère venait tout de même à tenter de défendre l'honneur de la famille en niant le but de sa fille, sa tâche serait fortement découragée par l'évidence du but de Nabila révélée aux voisins qui relaièrent ensuite l'information et par là même, la condamnation du déshonneur de la famille.

Cet exemple traduit le processus social à l'origine du jugement vis-à-vis de la conduite d'autrui, articulé autour de la perceptibilité de la pratique non officielle. Elle consiste à chercher à interpréter la nature des pratiques investies par l'individu, grâce à la lecture d'indices. Ceux-ci sont relevés en priorité sur son apparence : le registre des vêtements portés, les accessoires arborés, l'argent déployé dans la mise... Aucune situation sociale ne peut être envisagée sans que ne soient valorisés la présentation de soi, les soins apportés au corps et à l'allure qui s'offrent aux yeux de tous. Il s'agit là d'un principe de socialisation élémentaire dont l'importance se reflète dans le proverbe marocain « tes vêtements s'assoient avant toi », l'exact contraire de « l'habit ne fait pas le moine ». Un second niveau de lecture complète ce relevé matériel d'indices par l'étude quotidienne d'une part du caractère et de la personnalité dénotant une propension plus ou moins grande de l'individu à transgresser les normes sociales (nervosité, « aptitude » à créer des problèmes avec le voisinage depuis l'enfance, discrétion / nature extravertie), d'autre part de ses habitudes de vie (rythmes des déplacements hors domicile, horaires de sortie, allures des personnes l'accompagnant), et enfin plus généralement des décisions rythmant les grandes étapes de sa vie apprises au hasard de discussions informelles (scolarisation / études, engagement officiel à se marier, inactivité / activités professionnelles).

Si le premier registre d'indices peut relever des « liens faibles » (Joseph, 1995b : 12) mis en œuvre par la pratique occasionnelle et anonyme des espaces publics, les facteurs suivants traduisent un investissement long s'appuyant sur des échanges répétés comme ceux qui fondent les sociabilités de quartier. Il nous faut donc à présent nous interroger sur le régime social permettant de reconduire la légitimité des jugements portés, et ceci dans le contexte de contrôle social extrême entourant l'ensemble des échanges sociaux au Maroc.

1.3.3 Individus sous surveillance : les logiques extrêmes du contrôle social ou l'impossibilité de lien neutre

Afin de déployer les moyens nécessaires à la lecture de ces indices et à leur amplification orale, le processus de construction de la réputation mobilise un paramètre essentiel de la vie sociale au Maroc qui procède de la reconduction d'un système élaboré de contrôle social : le *tberguig**.

Le sociologue A. Al Moutamassik y discerne deux sens (Rahmouni, 2010) : le *bergag** est tour à tour indicateur et commère. Historiquement, le premier sens impliquait d'espionner son prochain, de trahir sa famille ou son groupe social auprès des autorités ou des agents administratifs. Le *bergag* ressemblait alors davantage à un *biy'a**, un traître. De nos jours, le *tberguig* se définit plutôt comme le principe social permettant l'observation rapprochée de chaque individu et l'interprétation médisante de chacun des indices collectés : il consiste à « médire de l'autre, construire une image de l'autre d'une manière réductrice » (A. Al Moutamassik, *in* Rahmouni, 2010).

De nos jours, ces commérages consacrent ce maillage d'observation comme principe fondateur des échanges sociaux s'appuyant d'une part sur la reconduction tacite des normes sociales (identiques pour tous), et d'autre part sur l'impossibilité de voir se déployer des pratiques transgressant ces normes dans les espaces domestiques sous peine de déshonneur. Malgré le rôle incontestable du voisinage en tant que réseau de sociabilité rivalisant d'importance avec celui de la famille (Berry-Chikhaoui, 2000b ; 2005), le même voisinage peut représenter une forme exacerbée de surveillance des individus, dans une proximité qui n'est pas toujours vécue sous l'angle de la convivialité ou de l'entraide (Chamboredon, Lemaire, 1970). Par ailleurs, ce qui fait redouter le *tberguig* réside plutôt dans la forme de revanche qu'il revêt dans les quartiers populaires. La parole libérée est une arme puissante dans un contexte socio-économique tendu et le *tberguig* comme espace social de défoulement collectif semble s'être développé au plus fort des difficultés rencontrées par la population, vers la fin des années 1990 (A. Al Moutamassik, *in* Rahmouni, 2010).

À l'échelle du quartier, les abords immédiats se présentent comme autant de relais des espaces limitrophes au logement : les enfants jouant dans la rue susceptibles de courir chez eux transmettre à leurs mères tel ou tel micro-événement, les grappes d'hommes ou de femmes en conversation, les vendeurs de rue, l'épicier derrière son comptoir (un œil sur ses clients debouts sur le trottoir, l'autre derrière eux dans la rue), le mendiant du coin en surveillance toute la journée auprès des vélos et des mobylettes, les aller-et-venues incessants des habitants dans ces espaces de circulation intense... En Amérique du Nord, la littérature a développé la tendance, dans les années 1960, à encourager ce foisonnement de pratiques de rue dans un contexte de valorisation et de densification des espaces péri-urbains (Jacobs, 1991). Ce désintérêt pour la vie sociale du centre-ville avait pour effet de vider littéralement les espaces publics et de faire place à un sentiment d'insécurité pour les

habitants devenus minoritaires. Au Maroc, cette vie de rue si intense contribue à démultiplier les regards, certes, mais dont le caractère inquisiteur ne cesse de peser sur les individus. De même est-il beaucoup plus souvent admis, du point de vue des modes d'habiter, que la cohabitation des habitants d'un quartier dense requiert une mise à distance ou *tiqar**, forme de retenue et de pondération de la part des individus dans une perspective d'harmonie plus ou moins maîtrisable et durable (Navez-Bouchanine, 1997 : 195) :

« Souvent avancé comme modèle de comportement, mais largement contredit dans les faits dans les quartiers populaires neufs, il est ici largement pratiqué. On rappelle que le "tiqar" ou quant-à-soi est un comportement où des pratiques de sociabilité, des contacts, voire même des solidarités actives n'empêchent pas un minimum de distance, de réserve, de codification des pratiques ainsi que de pondération dans les relations » (Navez-Bouchanine, 1997 : 195).

Mise en perspective avec l'espace social de surveillance trouvant son origine dans les sociabilités de quartier, la lecture d'indices apparaît davantage comme une interprétation de détails susceptibles d'alimenter les on-dit et les ragots. On saisit en ce sens tout l'enjeu du secret et du mensonge dans la mesure où le stigmaté représenté par la perceptibilité de la pratique non officielle finit par constituer moins une quête de vérité qu'un prétexte à alimenter les conflits interpersonnels à l'échelle des espaces limitrophes des logements et de leurs espaces immédiats : chaque individu, engagé dans une pratique non officielle ou pas, est suspecté du pire.

Du point de vue de la qualification du lien social, il résulte de ces formes de contrôle social deux conséquences fondamentales dès lors que mises en perspective avec la tendance à l'individuation au Maghreb. Il s'agit en premier lieu d'une certaine méfiance de l'individu, toujours sur ses gardes, d'où une certaine propension à ne jamais se livrer totalement sous peine de le regretter ultérieurement, tant le risque de divulgation de l'intimité est redouté. On observe que ces conditions ne facilitent guère l'échange au sein de la famille, ses membres restant constamment sur le qui-vive afin de ne pas commettre d'impair. S'ensuivent un ensemble de jeux sociaux et psychologiques épuisants pour les individus, néanmoins contraints à jouer le jeu. Le langage représentant l'un des registres privilégiés de contrôle de l'information, rien n'est plus vrai que « les mots fonctionnent un peu comme des vêtements, comme des masques qui à la fois se donnent à voir, occultent » (Marié, 1989 : 70). Ces jeux sociaux constituent le socle d'une véritable culture des faux-semblants, termes que l'on préférera à l'expression journalistique de « culture du secret » pouvant qualifier à la fois les manœuvres des hautes sphères politiques et les habitudes de travail des administrations.

Le second facteur aidant à qualifier le lien social se situe autour de l'impossibilité de voir jamais émerger une sorte de « lien neutre » dont le monde du travail peut aider à comprendre l'effcience. Au Maroc, clientélisme et népotisme qualifient le lien

professionnel⁶⁰ dont la culture européenne pense qu'il doit rester sinon neutre, du moins courtois de manière à maintenir une ambiance propre à faire cohabiter les gens sur leurs lieux de travail. D'autres situations où un certain anonymat pourrait être apprécié, comme la recherche d'un logement ou la fréquentation de services administratifs, voient surgir des invitations à prendre le thé destinées à rompre la glace et à instaurer des rapprochements qui ne sont pas toujours désirés. Ces invitations ou discussions informelles ponctuant les rencontres au hasard, restent néanmoins inévitables, à la fois pour les hommes et les femmes (mais sous des formes codifiées), car elles fournissent l'occasion d'attribuer un statut social aux individus projetés sous les lumières des regards à l'affût du moindre indice.

Citons l'exemple d'un magasin franchisé de vêtements féminins haut de gamme du second centre-ville, le M'arif. Le patron, à qui la franchise a accordé sa licence, emploie un manager rompu au commerce de vêtements en région parisienne, dont la tâche consiste en l'accueil des clientes, mais aussi – et presque essentiellement – à réguler les conflits de personnel et à effectuer les entretiens d'embauche, tant le renouvellement est fréquent. Soufiane explique qu'au début de leur période d'emploi, les jeunes femmes se rendent de menus services, puis devenues amies, pensent avoir le droit de solliciter davantage. Cette phase correspond également au moment où elles tentent de négocier les conditions d'une plus grande proximité avec le manager, ce qui leur permettrait de lui demander des avances sur salaires, voire des augmentations. Arrive enfin la phase de disputes que Soufiane doit tenter de recentrer sur les espaces-coulisses du magasin afin de ne pas donner une image dégradante de la marque devant les clientes. Le licenciement d'une ou de plusieurs vendeuses vient conclure le cycle. Entre-temps, les vendeuses ont tenté de faire embaucher des cousines, des voisines, des amies et/ou des connaissances de leurs amies.

En avril 2006, Soufiane est en place depuis un an et décrit la stratégie qu'il a mise en œuvre plus ou moins consciemment comme une tentative de rester à bonne distance de son personnel, afin d'éviter les demandes de faveurs qui l'assaillent et les jeux sociaux qui minent son entrain au travail : il ne divulgue jamais son adresse personnelle, rentre manger chez lui chaque midi, décline toute invitation à aller boire tous ensemble un café en fin de journée de travail, etc. De son propre aveu, ces choix ne suffisent jamais : il juge en effet la difficulté insurmontable car « liée à la culture marocaine ». Il souhaite accueillir au mieux les vendeuses afin de créer une sorte d'émulation au travail propre à favoriser la vente, mais s'applique parallèlement à ne se lier d'amitié avec aucun subalterne afin de valoriser son niveau hiérarchique au sein du magasin. Les compétences sociales de Soufiane ont beau s'exercer au plus près des exigences du personnel du magasin, elles ne font

⁶⁰ Au mois d'avril 2013, les médias semblent (re)découvrir que ces aspects du lien social continuent de prévaloir en France, à l'occasion des élections territoriales en outre-mer visant à choisir les représentants à l'Assemblée de la Polynésie Française. Toujours sous le coup de la justice, Gaston Flosse est néanmoins élu Président de la Polynésie française le 7 mai 2013, selon des méthodes oscillant entre malversations et reconduction de pratiques traditionnelles de clientélisme.

qu'alourdir son quotidien de dirigeant, constamment sur le qui-vive et à bout de nerfs, avouant sa lassitude au point de songer à changer d'emploi dès que l'occasion s'en présentera, victime des mêmes effets du turn over fréquent qui affecte la gestion de son personnel. L'impossibilité d'entretenir un lien neutre est ici liée à l'impératif de développer des liens sociaux auprès d'individus considérés comme ressources, dans un système d'entraide valorisant à l'extrême les cadeaux et services rendus.

Un autre exemple de l'impossibilité du lien neutre concerne les changements fréquents d'usines par les ouvrières de Casablanca. Tandis que certaines représentations peuvent faire considérer les mobilités comme des ressources, notamment en France dans un contexte de recherche d'emploi lancée à l'échelle nationale, voire à l'international, le changement fréquent d'emploi en usine au Maroc, pour les ouvrières du textile, secteur gourmand en main d'œuvre féminine peu qualifiée, apparaît comme une précarité s'ajoutant au contexte économique global du pays. Pourtant, disposer comme on l'entend d'un certain nombre de sites d'emploi toujours prêts à l'embauche pourrait passer, en Europe, pour un aspect positif du travail ouvrier féminin. La précarité s'exprime ici en termes de changements fréquents de collègues avec qui les liens se construisent habituellement de manière à contracter services et entraide (Bouasria, 2011). À ce sujet, la force des liens de confiance construits s'incarne dans le système d'épargne circulaire ou *daaret** (Navez-Bouchanine, 1994a ; Bouasria, 2010 : 108-120). Ici encore, le lien neutre dans le monde du travail n'est pas souhaité : il est au contraire redouté car facteur d'affaiblissement des ressources socio-économiques des ouvrières.

Enfin, nous aimerions citer un dernier exemple autour de la pratique de la ville par les femmes, car la diversité des interdits les concernant fait revêtir au contrôle social des enjeux bien différents, comme les difficultés pour une femme à louer seule une chambre d'hôtel. Or, les réceptionnistes ont pratiquement érigé en norme la règle du droit coutumier qui leur fait vérifier si la cliente habite la même ville que celle du lieu de résidence mentionné sur sa carte d'identité nationale, un couple marié ayant par ailleurs l'obligation de présenter un certificat de mariage en début de séjour. Cette « règle » serait fondée sur les risques encourus par les réceptionnistes au cas où des clientes seraient arrêtées pour prostitution – synonyme ici de relations sexuelles illicites – dans leurs chambres d'hôtel. Il est intéressant de noter que les réceptionnistes rejettent sciemment les clientes seules, mais toujours sous couvert de mensonges, tels que l'hôtel complet ou en travaux ! Par cette pratique devenue courante, les réceptionnistes se voient investis d'un pouvoir de surveillance évident, quoique difficilement mesurable, en se postant à toute heure du jour et de la nuit dans le hall d'entrée afin de filtrer les passages. Bien qu'aucune disposition légale n'aille aujourd'hui dans le sens d'une discrimination dans le droit marocain, d'aucuns réclament que les femmes se munissent « d'une autorisation de police » pour passer une nuit d'hôtel hors de leurs domiciles (*Police Magazine*, mai 2005 : 42), sous-entendant leur appui à la cause des femmes échappant aux violences conjugales.

Nous saisissons à présent, à travers l'étude du processus social procédant de l'énonciation d'un jugement, combien les manières d'évaluer les actes d'autrui peuvent se révéler à la fois multiples et pesantes car inévitables : en effet, le régime d'échanges sociaux permettant de reconduire la légitimité des jugements portés constitue toujours l'un des principes fondamentaux de construction du lien social que la culture marocaine n'envisage jamais selon une variante plus lâche, et que nous avons qualifié de « lien social neutre ». En fait, tout se passe comme si les formes du contrôle social s'étaient perverties : autrefois liées entre autres à l'entraide nécessaire à la bonne marche de la vie au quotidien, les relations d'interconnaissance se sont transformées de ressources en contraintes. Quant à ceux qui ne transgressent aucunement les normes, le simple fait d'être surveillé et constamment suspecté du pire leur devient simplement insupportable.

*
* *

À travers la description des moyens que les individus mettent en œuvre pour se surveiller et du pouvoir du jugement sur les destins sociaux se dessinent un certain nombre de contradictions avec lesquelles l'individu doit s'arranger et très souvent louvoyer. Il nous faut donc examiner à présent les conséquences de ces formes de contrôle social sous l'angle de la marge de manœuvre que les individus parviennent à se ménager, entre sphère privée et publique. En effet, si le recours à de nouvelles formes de conduite semble – dans un premier temps – concerner le seul accès féminin aux espaces publics de la ville afin de contourner la place que leur assignent les représentations traditionnelles, comme on a pu le voir précédemment, on constate néanmoins que l'aspiration à déroger à la règle travaille l'ensemble de l'espace social et qu'elle n'est pas en cela typiquement féminine.

CHAPITRE II : CHRONIQUE D'ÉVITEMENTS ORDINAIRES : PRATIQUES SOCIALES ENTRE CONTRADICTIONS, VALEURS RENOUVELÉES ET NÉGOCIATIONS DES NORMES

L'étude par le détail des normes sociales et des représentations de la société marocaine a ceci d'artificiel que la lecture de tant de contraintes à la pratique de la ville nous amène à nous représenter la société marocaine comme l'avatar d'une structure hypernormative digne d'une œuvre de fiction, sous le contrôle extrême d'un Big Brother omniprésent, une autorité invisible mais terrifiante (Orwell, 1982). Au contraire, ce qui différencie la société marocaine se situe au niveau de l'image qu'elle offre, semblant présenter une sorte de double visage où que l'on se place : elle impose, d'un côté, une ligne de conduite extrêmement rigide, protégée et reconduite par un système social de surveillance de l'individu qui ne laisse aucune chance à une quelconque expression de sa personnalité et a fortiori de son originalité, d'avance condamnée.

Mais le second visage de ce dieu Janus recèle au contraire une infinité de pratiques sociales où se décline tout l'art du contournement des normes sociales. L'importance du secret, dont nous avons décrit le rôle dans l'énonciation du jugement d'autrui aboutissant à l'émergence soit d'une pratique non officielle, soit d'une pratique déviante, implique pour l'individu de se heurter constamment à l'ambivalence des discours, aux contradictions entre idéal et frustrations, entre être et paraître, entre normes et pratiques sociales. Alors que les normes devraient être perçues comme l'ensemble des règles les mieux partagées par tous, l'individu lit, au contraire, dans les pratiques une diversité insoupçonnée de choix s'offrant à lui : il semble alors redéfinir la portée des normes en accord avec ses propres valeurs, et le but de notre propos consiste à présent à esquisser les contours des normes au prisme des valeurs contemporaines de l'individu et des pratiques sociales investies en dehors de l'ordre établi.

Dans une société ayant privilégié de longue date la primauté du groupe, l'impossibilité de se démarquer individuellement et la subordination de toute expression de l'originalité à l'intérêt du collectif, clamer l'importance croissante de l'individualisme, c'est-à-dire « la valorisation du sujet et son indépendance par rapport aux appartenances collectives » (Castel, 2009 [1995] : 751), laisse une impression d'impensé. À l'œuvre dans les processus sociaux permettant tout un chacun de construire sa place, pratiquer la ville et tenter de réduire l'écart entre besoins, aspirations, parcours sociaux normés et réalisations effectives de projets de vie, l'individualisme a, certes, été décrit comme l'une des tendances les plus

fortes traversées par la société marocaine des années 1990 (Ferrié, 1993a ; Zamiti, 1993⁶¹ ; Bennani-Chraïbi, 1995), s'inscrivant elle-même dans un mouvement important des changements sociaux affectant l'ensemble du continent africain (Marie, 1997). Mais l'on peut regretter que pour l'essentiel de la littérature en sciences sociales « l'individu du Sud [...] ne se définit que par ses manques et ses insuffisances, à partir de théories qui, tout en signalant la diversité des processus et des modernités alternatives, ne parviennent pas encore, vraiment, à donner un visage spécifique à ces autres expériences » (Martuccelli, Singly, 2009 : 125). Reste donc aujourd'hui à mettre en lumière d'une part les formes de l'individualisme marocain et d'autre part ce qui fait l'originalité des modes de construction d'un lien social basé sur la combinaison de ces individualités. Les Marocains posent en ce sens la question de l'agencement de l'individualisme avec la société : comment faire société lorsque tout mène à en sortir ? Et si tous sont massivement différents, comme (re)faire société ?

Afin de comprendre les enjeux à l'œuvre dans les choix se présentant aux individus et régissant leurs pratiques sociales, il s'agit dans un premier temps de décrire la façon dont les individus ressentent aujourd'hui certains besoins inédits, comme celui d'exprimer individuellement leur être profond. Par leurs pratiques, ils expriment leurs critiques de la prégnance des normes qu'il nous faudra décrire sous l'angle de leur mise en adéquation au réel souhaitée par les individus. Dans un second temps, nous étudierons les conséquences de l'exposition publique de certaines activités transgressant les normes sociales mais non considérées comme déviantes.

⁶¹ Ces deux contributions proviennent des actes du colloque international de Beït al-Hikma, *L'individu au Maghreb*, qui s'est tenu en 1991 à Tunis.

A. IDENTITÉS COLLECTIVES ET ASPIRATIONS INDIVIDUELLES : TOUS DIFFÉRENTS... ENSEMBLE

Concernant l'émergence de pratiques inédites, le croisement des notions de tradition et modernité a longtemps structuré les hypothèses de recherche, qui négligeaient d'évaluer la part de l'agir individuel dans les pratiques au profit d'un état des lieux établi en termes de modernité (Monqid, 2006), alors que tout semble indiquer dans les changements sociaux une requalification des normes. Il s'agit pourtant de voir plus loin qu'une influence extérieure supposée résulter des mobilités transnationales et de l'accès généralisé des habitants aux médias de dernière technologie, comme peut le supposer l'affirmation suivante, à propos des relations sociales selon les rôles genrés :

« Conservation des anciennes valeurs et ouverture sur le monde extérieur vont, en fait, de pair, tout en permettant une manipulation par chacun des sexes dans un sens qui tend à renforcer ses privilèges » (Kerrou, Kharoufi, 1994 : 37).

Considérer que les changements sociaux ne se nourrissent que de l'influence de l'ailleurs sur les traditions conduit à sous-estimer la puissance des aspirations individuelles, et certainement aussi le contexte de culture métropolitaine :

« Dans les plus grandes villes, les difficultés de la citoyenneté sont une menace à la préservation du lien social... que beaucoup implicitement perçoivent comme rompu, légitimant ainsi les conduites déviantes de diverses natures » (Escallier, 2002).

Le travail de M. Bennani-Chraïbi est en cela déterminant, pour avoir ouvert la voie aux recherches en sciences sociales en montrant combien l'imbrication entre les normes sociales sur un mode hérité et le « bricolage culturel » individuel (Bennani-Chraïbi, 1995 : 27), lui-même empreint de frustrations et d'aspiration à se réaliser, complexifiait l'analyse des registres des cadres de références des pratiques.

Nous voudrions montrer ici que l'importance croissante de l'individualisme s'appuie de manière inédite sur la transformation des identités collectives et non sur le rejet complet de certaines des composantes des valeurs et normes sociales. Pour cela, il nous faut tout d'abord décrire le contexte social et économique dans lequel s'inscrivent le tissage de la réputation et la construction de soi entre privé et public : des variations s'y opèrent et ce, malgré la pesanteur des dynamiques à l'œuvre dans la reconduction des normes sociales. Sous l'angle des réactions individuelles, nous explorerons en premier lieu la façon dont la société s'accommode de l'importance du paraître et en second lieu, la façon dont l'individu

envisage la transformation des normes sociales en accord avec ses propres aspirations. Nous tenterons alors de mettre en lumière certaines formes particulières de fuite qui croisent aspirations individuelles et lien collectif, lorsque celui-ci est envisagé comme une ressource de première nécessité.

2.1 Un ordre social paradoxal : réussir, paraître... mais faire société

Nous avons vu précédemment que la lecture d'indices pratiquée selon les apparences d'un individu constituait la base de la collecte d'informations visant à construire un jugement des actes d'autrui, lui-même édictant la nature de l'engagement de l'individu entre conformité sociale, pratique non officielle et pratique déviante. Le rôle joué par la perceptibilité dans le processus social de qualification des pratiques non officielles en pratiques déviantes explique sans doute l'importance des apparences aux yeux de l'ensemble de la société, toutes classes sociales confondues et selon différentes proportions. Il s'agit dès lors de mettre en évidence quelques unes des formes sociales que revêt l'importance du paraître et leurs effets sur l'individu, pour lequel ses projets et les relations interpersonnelles sont toujours envisagés sous l'angle de leur rentabilité.

2.1.1 Frustrations et rationalité économique des rapports sociaux : le mode de vie idéal en question

Nous aimerions, en premier lieu, explorer deux cas emblématiques du rapport des individus aux indices qu'ils donnent d'eux-mêmes et tentent de maîtriser.

Le premier exemple est celui des épiciers distribuant à leurs clients des sacs en plastique de couleur noire qui permet aux passants et voisins de ne pas voir ce qui a été acheté, et donc ce qui est consommé dans les ménages. On remarque à ce sujet combien se révèle problématique l'usage des sacs en plastique d'un blanc peu opaque et à l'enseigne de la marque *Acima* : beaucoup d'utilisateurs enfourment leurs sacs dans d'autres cabas amenés avec eux, afin d'éviter que les voisins ou toutes personnes rencontrées sur le chemin de retour ne commentent leurs achats selon les indices perceptibles à travers et sur les sacs (être taxé de dépensier n'a rien d'agréable non plus).

Le second exemple est celui des modes de justification que certaines familles de la classe moyenne se sentent contraintes d'élaborer dans leurs prises de décision concernant leur maîtrise du budget. Au regard des enjeux que représentent la scolarisation et la formation professionnelle, on comprend aisément qu'une famille puisse préférer se passer de domestiques, dont les services sont attachés fréquemment à la classe moyenne de

Casablanca, ou d'eau chaude en débranchant définitivement leur chauffe-eau électrique que de priver leurs enfants de cours du soir. Le report de ces dépenses fait pourtant l'objet d'un discours préparé avec soins à destination de certains membres de la famille élargie en visite – les personnes le moins appréciées et/ou se faisant rares : une mère de famille explique ainsi par forces détails la façon dont sa dernière domestique s'est autorisée à « visiter » ses placards à kaftans* avant de disparaître. Vol ou délit de curiosité dont il sera difficile de démêler les circonstances, l'ingérence de la domestique dans la vie privée de ses employeurs dissuade durablement la mère de famille d'avoir recours à une domestique, choix qui la contraint à assumer elle-même les tâches domestiques. Dans le cas du débranchement de chauffe-eau, la justification couramment admise est l'utilisation hebdomadaire du hammam du quartier rendant superflue cette dépense en électricité. Dans les deux cas, la maîtresse de maison cherche à déplacer la question « cette famille a-t-elle les moyens du statut social qu'elle affiche » : dans le cas de la domestique suspecte, le débat avec les membres de la famille élargie tournera autour du défi que constitue le fait d'accorder sa confiance en une personne d'un rang social inférieur à qui l'on offre, par cet emploi, l'opportunité de s'élever par la formation et le contact avec une famille éduquée ; dans le cas du débranchement définitif du chauffe-eau seront comparées les soins au corps du point de vue traditionnel du hammam et l'hygiène procurée au quotidien par un chauffe-eau, toujours jugé superflu au final. Dans les deux cas, les modes de justification avancés réalisent la prouesse de valoriser les compétences des personnes, présentées comme devant opérer des choix qui traduisent leur sérieux et les responsabilités qui leur incombent.

À travers ces deux exemples illustrant l'importance des apparences à des échelles différentes se lit la véritable compétition de statuts sociaux à laquelle se livrent les familles et les individus. De nos jours, le « mode de vie légitime » (Genestier, 1993 : 42), idéalisé et formant un faisceau de buts à atteindre car susceptible de dispenser honneur et respect, passe par l'accès à des étapes normalisées : un emploi stable pour un homme, se marier, disposer d'un logement individuel digne (en être propriétaire et s'y sentir chez soi pour certaines classes sociales, avoir la latitude d'y inviter ses proches même en location), avoir des enfants, construire sa place en tant que femme (vis-à-vis du travail, des revenus de la famille nucléaire, des rôles attendus dans la sphère domestique et dans celle de la famille élargie, des réseaux sociaux de quartier), soutenir ses parents et ses proches avançant dans l'âge (y compris financièrement). Du point de vue du niveau de moralité que l'individu souhaite atteindre (et parfois afficher), ces étapes a minima peuvent être complétées par l'effectuation des piliers de l'islam (Alili, 2000 : 85-103) dont certains – (l'aumône, le petit ou le grand pèlerinage à la Mecque) – ont perdu de leur caractère impératif de prescriptions religieuses, pour évoluer vers une norme sociale vectrice de respect complémentaire, au regard des transformations socio-économiques. En effet, celles-ci ont engendré un hiatus important entre le mode de vie idéal et les modes de vie concrètement accessibles, surtout en ce qui concerne les classes sociales populaires et les jeunes (Bennani-Chraïbi, 1995).

En 2004, avec 54,3 % de la population du Grand Casablanca (60,2 % de la population totale) et un taux d'activité faible⁶², les moins de 30 ans représentent une population très visible car particulièrement investie dans les activités informelles de rue et plus généralement, dans les pratiques urbaines. Cette visibilité cristallise deux phénomènes préoccupants, celui du niveau d'éducation des jeunes (25,1 % des plus de 10 ans dans le Grand Casablanca n'ont jamais été scolarisés de leur vie, 42,7 % au niveau national) et l'étirement de leur adolescence. Exclue des « critères de responsabilité sociale [définissant des seuils à] l'entrée dans la vie adulte » (Bennani-Chraïbi, 1995 : 18), cette population, supposée habituellement incarner un vivier de compétences, de dynamisme et d'énergie novatrice, ne trouve pas les moyens de se réaliser : tandis que l'âge moyen au premier mariage des plus de 15 ans est désormais de 30 ans pour le Grand Casablanca, le cas des « diplômés chômeurs »⁶³ dit toute la détresse de jeunes prêts à accepter n'importe quelle activité professionnelle afin de sortir de l'ornière d'une situation qui les confine à un statut d'enfant : instruits et compétents, certes, mais assignés à une place qui n'est plus la leur, au sein de leurs familles qui ne voient aucun retour escompté de l'investissement consenti pour des études, autrefois garantes de promotion sociale. Oppressés par un sentiment d'impuissance et d'impasse sociale, les jeunes des classes sociales les moins privilégiées sentent les murs de leur existence se resserrer autour d'eux.

Ce malaise, fondé sur un sentiment de profonde injustice et dans laquelle baignent toute une génération et leurs familles entraînée avec elle, se voit décupler face à l'exhibition sans retenue des richesses révélant des inégalités sociales jugées indécentes : les individus affirment développer très tôt un dégoût prononcé pour le spectacle de la société qui leur est offert, avec ce que celle-ci peut comporter comme poudre aux yeux – *'ayaqa** (la frime) –, mais participent dès que possible à la perpétration de ce qu'ils jugent comme un travers sociétal : célébrations des mariages, Aïd el-Kebir avec l'expansion du « crédit-*haouli** » (pour acheter son mouton), fête de fin de ramadan pour laquelle il est de coutume d'habiller de neuf les enfants et de leur offrir des pièces de monnaie... La vie est rythmée par toute sorte d'occasions de faire la démonstration d'un niveau de vie plus qu'honorable, et éventuellement, de rivaliser avec la concurrence représentée par l'entourage. L'expression consacrée – *bgha yban**, il veut crâner, il veut paraître plus qu'il n'est (Ossman, 1994 : 126) – ponctue les reproches. Il faut croire que Casablanca n'a pas foncièrement changé depuis les années 1930, période à laquelle M. Eleb la décrit comme une ville d'aventuriers enclins à exhiber sans retenue ni vergogne les fruits de leur travail :

⁶² 28,6 % pour les 15-19 ans, 58,2 % pour les 20-24 ans, 71,7 % pour les 25-29 ans, et 70,5 % pour les 30-34 ans (RGPH, 2004).

⁶³ Cadres, ingénieurs, diplômés du troisième cycle et docteurs : 4,8 % de la population disposant d'un niveau d'étude supérieur était sans emploi en 1985, au moment du programme d'ajustement économique consenti par le Maroc et qui limita le nombre de fonctionnaires dans le pays : « les "diplômés chômeurs" se percevaient comme des ayant droit de la fonction publique » (Emperador-Badimon, 2007) ; ce taux atteint 30,1 % en 2006.

« Ils sont un peu “*M’as-tu vu ?*”, les Casablancais ! Ils ont un peu envie de montrer qu’ils réussissent. Ce sont des travailleurs. Ils ont une réputation dans les années 1930 : les Casablancais sont vus comme des travailleurs acharnés qui n’arrivent pas à se reposer. Il y a toute cette idée de la réussite et de la démonstration de la réussite à Casablanca qui est quelque chose de très important et qu’on lit dans la ville. »
(M. Eleb, in *Casablanca, ville moderne*, documentaire, 2005)

Enfin, il faut mettre en perspective les frustrations individuelles avec la nature des relations interpersonnelles. Car on ne peut s’empêcher de constater qu’une tradition de rationalité économique a toujours contribué au tissage de liens sociaux, contribuant à l’émergence d’un certain état esprit de rentabilité du rapport social, du moins à Casablanca, selon l’équation suivante : sans argent, pas de relation d’importance ; sans relation, l’individu n’est rien. Pire, la situation d’attente du jeune diplômé chômeur vis-à-vis d’un règlement de l’État dit toute son incapacité à trouver les ressources sociales qui lui permettraient de se démarquer du lot et faire sa place, dans une conception toute libérale des destins sociaux.

La conséquence de cette conception rationnelle de toute relation sociale , toujours mise en œuvre dans un but précis (acquérir un emploi, choisir un conjoint, se faire des amis, etc.), c’est l’extrême permissivité de la société toute entière vis-à-vis de sa classe dirigeante et des étrangers, au prétexte qu’ils disposent de revenus indispensables au fonctionnement et à l’éventuel développement du pays, un travers qui démultiplie les frustrations vécues comme une somme d’injustices sociales qui s’accumulent au quotidien. Au fil du temps, le Maroc a acquis une image de « défouloir » pour les Européens plus ou moins aisés, et habitants coreligionnaires du Moyen-Orient qui exaspèrent d’autant plus que ces derniers prônent un rigorisme moral extrême sur leur sol et que la rente pétrolière n’a que peu d’effets sur les collaborations avec le Maroc. Concrètement, ces voyageurs ont su mettre en place des dispositifs socio-spatiaux leur permettant de déployer leurs pratiques transgressives sans être inquiétés : les halls d’hôtels de luxe sont peuplés de prostitués masculins et féminins à la vue du personnel ; les discothèques de la côte de Casablanca accueillent les Européens s’offrant les services de jeunes Marocaines pendant leur séjour d’une ou deux semaines ; les habitants de la péninsule arabique engagent leurs fonds dans des projets de construction d’hôtels de luxe sur la côte de Casablanca utilisés notamment pour leur retrait de toute vie publique pendant le ramadan ; des Saoudiens contractent des mariages temporaires (mais légaux) avec des Marocaines contre une rémunération importante et à la condition expresse de ne pas avoir d’enfant... En bref, toutes les normes et conventions desserrent leurs étaux sous couvert de gains ou d’espoir d’en profiter un jour. Mais en est-il autrement ailleurs ? Le problème de cette permissivité réside d’ailleurs plutôt dans le fait qu’elle encourage les comportements criminels vis-à-vis des plus faibles,

car la presse relaie régulièrement les crimes pédophiles, voire les réseaux émanant d'Européens⁶⁴ à Marrakech, Agadir et Casablanca.

Il ne faudrait pourtant pas conclure à la seule superficialité des formes sociales induites par ce souci de paraître. Tandis que les difficultés d'accès aux différentes étapes du mode de vie idéal tendent effectivement à nourrir les frustrations individuelles et les jeux comparatifs entre statuts sociaux, d'autres formes de préoccupations émergent pour questionner les modalités contemporaines d'être soi. Or, saisir les ressorts de l'identité marocaine conduit nécessairement à décrire le processus de fabrique ordinaire de représentations d'ordre esthétique, lorsqu'être et paraître sont confrontés une nouvelle variable : l'Autre, si différent mais en un sens semblable.

2.1.2 Normes esthétiques et préjugés raciaux : l'identité en question

Dans la compétition entre statuts sociaux auxquels se livrent les individus, les préoccupations esthétiques prennent une importance renouvelée (Ossman, 1998) dans le contexte des profonds changements sociaux, économiques et politiques survenus au Maroc depuis les années 1980. Afin d'analyser le lien entre représentations esthétiques et identité, il nous faut d'abord constater l'importance de pratiques dont les échelles s'articulent jusqu'à former un faisceau d'angles d'analyse – des pratiques quotidiennes et domestiques à Casablanca au débat médiatique hors frontières – propres à appréhender au mieux les manières dont l'individu s'envisage en comparaison des autres.

En premier lieu, l'étude des représentations nous enseigne qu'elles imposent aux individus, et aux femmes principalement, de prendre soin de leur peau en valorisant à l'extrême la blancheur comme signe d'une classe sociale élevée. Ces dix dernières années ont vu ainsi s'épanouir le marché du fond de teint blanc. Aucun produit blanchissant de type *ressal*, répandu dans certains pays d'Afrique, n'a toutefois été trouvé. Au Sénégal, « faire du *xeesal* consiste à se blanchir la peau en utilisant différents produits, dont notamment des pommades corticoïdes » (Werner, 1993b : 162). Le marché semble, heureusement, se cantonner pour l'instant aux crèmes solaires et fonds de teint de marque *Fair and Lovely*®, qui serait fabriquée en Inde, selon l'étiquette des emballages.

Plusieurs facteurs contribuent à la prégnance de ces représentations quasiment érigées en normes sociales. En premier lieu, une femme qui reste chez elle, à l'abri des affres du soleil, ne travaille pas, ce qui montre qu'elle est bien à l'abri du besoin. Mais la nécessité

⁶⁴ Le film *Prick Up Your Ears* de Stephen Frears décrit le séjour du dramaturge britannique Joe Orton à Tanger dans les années 1960 et ses relations aux jeunes garçons, sur un mode cabotin où l'exotisme et l'apparente impunité permettent toutes sortes de comportements. Plus récemment l'écrivain marocain Rachid O. décrit, sur un ton à la légèreté déconcertante, la relation – dont il dit rester très fier – qu'il entretint avec un Français installé à Marrakech, de 25 ans son aîné, alors qu'il n'avait que 15 ans, et ce, pendant 5 ans (O., 1995).

d'« afficher » son statut social n'est pas le seul enjeu ici. Car il faut, en second lieu, mettre en perspective l'image de soi et celle que l'on aimerait atteindre : « Tout comme dans l'économie, cette quête de certitude, liée à une notion d'efficacité et d'avenir, traduit une exigence d'individualisation et de distinction qui ne serait pas simplement issue du statut social, mais de “soi-même” » (Ossman, 1998 : 234), d'où paradoxalement, l'exigence de naturel dans la mise en beauté, ainsi que la fréquence des thèmes du « naturel » et de l'« authenticité » (Ossman, 1998 : 227) dans les discours des femmes. Enfin, en troisième lieu, il s'agit de rattacher la couleur de la peau à un idéaltype physique à peau claire où s'entremêlent esthétique raciale, préjugé identitaire et aversion de soi.

Après chaque séance de hammam, Khadija et sa fille (famille A3) – comme de nombreuses femmes – serrent un fichu sur leur tête. À la question « Pourquoi faites-vous ça ? », leur réponse récurrente « Pour ne pas attraper froid », comme assénée par automatisme, semble toujours incomplète, même si elle exprime un souci évident vis-à-vis du risque de prendre froid. Il faut recouper cette réponse avec certaines préoccupations esthétiques : conserver une peau claire, lisser ses cheveux autant que possible, d'où le port du fichu afin qu'ils ne frisent pas trop après séchage. Citons la remarque de Cheïma recoiffant sa fille, 5 ans et demi, avant de l'amener à l'école : « Je n'arrive pas à la coiffer. Elle a les cheveux de son père. Ils ont tous des cheveux d'Africains dans sa famille » (famille J).

Comme dans de nombreux pays aujourd'hui, le modèle esthétique dont cherchent à s'approcher les populations africaines, sud-américaines, afro-américaines et asiatiques reste « clair ». Au Maroc, les personnes aux cheveux blonds, lisses, aux yeux clairs et au teint laiteux possèdent un attrait incontestable. Il n'est pas rare de voir de jeunes mères comparer les teints des derniers-nés d'une même famille, compétition vaine qui poursuivra les cousins leur vie durant : « Marie, dis que mon bébé est plus beau que son cousin : regarde, il a les cheveux blonds comme chez toi ». Malgré que ce trait soit peu répandu en Europe, excepté dans les pays germaniques et scandinaves, les imaginaires l'associent inmanquablement à l'identité européenne. Si la blondeur reste hors d'atteinte pour les vraies brunes, le brushing vigoureux comme méthode de défrisage est fréquemment pratiqué dans les salons de coiffures, tous quartiers confondus, et cela, en dépit de la douleur. La prégnance de cette représentation identitaire fortement hiérarchisée peut être illustrée par l'exemple de cet homme d'État marocain en visite officielle dans un pays africain. Une fois descendu de son avion, il adresse quelques mots à la presse : « Je suis heureux de revenir sur le continent africain ». *Nukta** (blague populaire) ou fait réel, cette anecdote rend compte de la réalité de l'identité marocaine qui ne se retrouve pas dans sa localisation géographique et culturelle au sein d'une entité africaine.

De fait, les médias retranscrivent incessamment l'actualité des pays africains sous l'angle de conflits armés, d'instabilité politique et de désarroi économique, comme pour mieux faire se démarquer le Maroc du lot commun (Maïga, 2004). Leur traitement de la présence

subsaharienne au Maroc traduit les difficultés rencontrées aujourd'hui par l'identité marocaine lorsque la population est confrontée aux migrants africains. Ceux-ci relèvent de différents itinéraires socio-spatiaux : étudiants d'établissements privés et publics ; « salariés sous contrats [...] originaires des pays liés au Maroc par des conventions d'établissement (Algérie, Sénégal, Tunisie) ; [...] réfugiés statutaires de l'UNHCR » (Khrouz, 2012) ; touristes pour de courts séjours ; trafiquants de drogues ; hommes d'affaires ; commerçants ; migrants cherchant soit à s'établir définitivement et légalement au Maroc, soit à tracer leur route vers des destins sociaux moins rudes que dans leurs pays d'origine en gagnant l'Europe, principalement par voie de clandestinité par les enclaves espagnoles du Nord (Ceuta et Melilla). Or, il arrive que ces deux derniers profils de migrants soient confondus, par manque de connaissance et d'information sur ces réalités sociales récentes, et il semble qu'aujourd'hui, toutes les interrogations se portent plutôt sur les migrants dont la route s'attarde au Maroc, considéré alors comme zone de transit (Afoulous, 2008) : rencontrant des problèmes d'argent pour leur passage et/ou prenant le temps de construire des réseaux sociaux permettant la survie au quotidien en attendant le voyage, ils cherchent à gagner leur vie, et se rendent visibles par leur investissement des pratiques urbaines et l'appropriation de leurs lieux de vie (Peraldi, Edogué Ntang, 2011).

C'est précisément l'absence de cette diversité de profils qui frappa les esprits en 2012 dans la réception houleuse faite à l'hebdomadaire *Maroc Hebdo International*. Sa couverture reprenait le titre d'un de ses articles (Najib, 2012), « Le péril noir » dont le lettrage jaune sur le visage en gros plan d'un homme noir renforçait visuellement la fatalité des sentences d'un chapeau anxigène :

« • Des milliers de Subsahariens clandestins au Maroc • Ils vivent de mendicité, s'adonnent au trafic de drogue et à la prostitution • Ils font l'objet de racisme et de xénophobie • Ils posent un problème humain et sécuritaire pour le pays... » (Une de *Maroc Hebdo International*, n°998, 2012)

Face aux accusations de racisme, le chef de rédaction ne s'excusa que du choix malheureux du titre de couverture (Selhami, 2012), non contents de participer à la désinformation par une « enquête » qui n'en a que le nom – un article bâclé de quelques pages érigées en dossier, des chiffres mensongers, des informations approximatives et mal interprétées, notamment en matière de droit. Les différents effets de la présence étrangère au Maroc ou plutôt, de la présence subsaharienne – les autres nationalités ne sont jamais mises en cause dans leur conception et leurs pratiques du pays –, sont traités de manière égale sur un mode allusif, ce qui a pour conséquence que la couverture de l'hebdomadaire et l'article se présentent davantage comme une dénonciation de la sécurité prétendument menacée des Marocains. Rétrospectivement, le journaliste s'étonne des accusations portées sur son travail car « la totalité de l'article exposait une réalité connue de tous. La situation des immigrés subsahariens clandestins au Maroc est telle qu'il fallait en parler » (Najib, 2013) : dans un réflexe de rétropédalage malheureux, le journaliste invoque pour son

article de 2012 un souci d'explorer les « très mauvaises conditions » de vie des Subsahariens, pourtant tout à fait anecdotiques au regard du flot de prévisions alarmistes quant à la croissance exponentielle de l'immigration subsaharienne.

Il faut, néanmoins, reconnaître à cet article un mérite, celui de maladroitement mettre en évidence les difficultés pour les Marocains à cohabiter avec les Subsahariens, et de traduire la méfiance à l'œuvre dans les représentations marocaines allant bien au-delà de la nécessité de leur faire une place en tant qu'immigrés⁶⁵. Il s'agit plutôt ici des préjugés vis-à-vis de l'Afrique perçue comme un symbole d'arriération et de pauvreté, qui, bien que clairement perceptibles et reconduits, constituent encore un tabou : preuve en est l'absence de réaction médiatique à la parution d'un autre article dénonçant les injures et la pénibilité de la cohabitation entre Marocains et immigrants d'Afrique noire (Maïga, 2004). Car ce qu'ignorent l'article « Le péril noir » et les commentaires qui s'ensuivirent réside précisément dans les contradictions des normes sociales croisant les préoccupations esthétiques et identitaires, avec la honte éprouvée par les Marocains quant aux pratiques de rejet dont les immigrants font quotidiennement l'expérience. En effet, ces pratiques mettent à l'épreuve les valeurs morales de partage et d'accueil que d'aucuns voudraient voir ériger en modèle contre l'influence des récits de vie relayant l'individualisme forcené à l'œuvre dans les modes de vie européens.

À y regarder plus précisément, le débat médiatique – loin de se résumer à une position strictement marocaine – concluant à des préjugés racistes s'appuie sur une vision manichéenne des représentations sociales aujourd'hui en vigueur. La dichotomie qui structure les modes de pensée selon deux aspects fondamentalement opposés ne scinde pourtant pas en deux la population marocaine, mais définit deux courants de représentations certes opposés – oui, les Subsahariens sont les bienvenus car nous sommes musulmans et de ce fait, tolérants ; non, les Subsahariens ne sont pas les bienvenus, car ils véhiculent des comportements rétrogrades et les Marocains ne leur ressemblent en rien (physique, identité, culture, histoire) –, mais acceptés dans le même temps par les mêmes personnes, hâtivement qualifiées de « racistes ». En effet, la complexité des représentations sociales pourrait être révélée par une exploration des événements d'une vie dans le temps, selon le principe que l'adhésion des individus à certaines idées peut être contredite par leurs actes⁶⁶.

En fait, une telle adhésion des représentations à des courants opposés évoque un procédé de langage bien connu, la « double-pensée » ; dans son roman *1984* publié en 1948,

⁶⁵ Partout dans le monde, un étranger sans qualification particulière constituerait une menace car susceptible de prendre le travail des populations locales, comme si les correspondances de travail entre offres et demandes n'étaient guère plus qu'un jeu de chaises musicales.

⁶⁶ Le cinéma a produit de nombreux récits sur les formes labiles que prennent tour à tour les représentations vis-à-vis du racisme sous-tendant les conduites plurielles d'une même personne, au gré des aléas de la vie et des rencontres (les films *Collision* et *American History X* aux États-Unis, *Marie-Line* en France).

G. Orwell la définit comme sciemment fabriquée dans l'intention de semer le trouble dans les représentations du monde, procédé grandement facilité par la limitation du langage et des moyens de connaissance, ainsi que par la manipulation de la mémoire, dans un contexte de guerre perpétuelle où peur et méfiance paralysent l'individu :

« Winston laissa tomber ses bras et remplit lentement d'air ses poumons. Son esprit s'échappa vers le labyrinthe de la double-pensée. Connaître et ne pas connaître. En pleine conscience et avec une absolue bonne foi, émettre des mensonges soigneusement agencés. Retenir simultanément deux opinions qui s'annulent alors qu'on les sait contradictoires et croire à toutes deux. Employer la logique contre la logique. Répudier la morale alors qu'on se réclame d'elle. Croire en même temps que la démocratie est impossible et que le Parti est gardien de la démocratie. [...] La compréhension même du mot "double-pensée" impliquait l'emploi de la double pensée » (Orwell, 1982 : 55).

Or, ce procédé de double-pensée anime les représentations contemporaines, certes à différentes échelles mais dans de nombreuses sociétés. Citons trois exemples de double-pensée. Au Maroc les représentations consacrent à la fois les femmes bien en chair comme étant celles que les hommes trouvent attirantes⁶⁷, et les silhouettes sveltes comme le standard que toute femme devrait chercher à atteindre : *il « faut » être ronde et mince dans le même temps*. Au Brésil, la chirurgie esthétique sert massivement hommes et femmes à modeler leurs corps dans le sens d'un plus grand potentiel de séduction (prothèses mammaires, de pectoraux, de fesses, de mollets, etc.). Mais dans une société reconduisant les différences de genre, les femmes sont constamment suspectées d'user de leurs charmes pour la débauche des hommes. Le message est brouillé : *il « faut » à la fois séduire par tous les moyens et rester dans les limites d'une attitude convenable*. Enfin, dans les quartiers populaires français, l'attrait pour le maquillage est à la fois teinté de débauche, et synonyme de réalisation de soi avec la priorité de se plaire à soi-même et non pas de vouloir séduire la gente masculine toute entière : *il « faut » à la fois se maquiller pour exister et ne pas se maquiller sous peine d'être mal vue*. Autrement dit, la double-pensée incite à adhérer à des systèmes de représentations opposés et, surtout, à ne jamais choisir entre l'un ou l'autre de ces modèles.

Ce qui est remarquable ici réside dans l'écart entre la fréquence de ce genre de représentations de par le monde et la rareté des constats par les observateurs de changements sociaux, dans les médias et la recherche, qui se limitent à rattacher les représentations esthétiques et identitaires à un projet purement mercantiliste, notamment par la diffusion de visuels alimentant les imaginaires. Pourtant, le cas de la cohabitation

⁶⁷ Comme dans la France d'après-guerre, un corps bien en chair est aussi synonyme de bonne santé et d'accès à une nourriture saine. De nos jours, les représentations marocaines adhèrent au message mondialisé d'une nécessaire minceur, mais en retenant beaucoup moins la notion de contrôle qui prévaut dans la gestion de l'apparence du corps en Europe. Au Maroc, la question omniprésente « qu'êtes-vous capable de faire pour être belle ? » amenant son cortège de solutions (sport, régime, endurance à la faim, jeûne thérapeutique, et/ou diète forcée) ne se pose pour l'instant que pour les populations les plus aisées.

des Marocains avec les migrants subsahariens montre bien que les modes de consommation contemporains et la diffusion des modèles esthétiques n'expliquent pas l'adhésion des représentations à des modes de pensée opposés : nous l'expliquons plutôt par la multiplicité des cadres de références portés par les normes sociales. Avec les changements sociaux, les normes, au lieu de se mettre à jour, s'alimentent de valeurs érigées en nouvelles normes, et finissent par édicter des codes de conduite ou véhiculer des modes de pensée contradictoires.

Nous avons décrit ici l'injonction de la société marocaine faite à l'individu d'afficher une identité clivante au sein du continent africain par des soins au corps à visée éclaircissante, car cette préoccupation traduit moins un souci esthétique que la volonté de se démarquer géographiquement et culturellement. Ce détour par ces représentations esthétiques et identitaires, pratiquement érigées en norme sociale aujourd'hui, a permis de mettre en lumière l'ambivalence des buts poursuivis par les individus que nous voudrions à présent décrire sous l'angle d'une surenchère de normes sociales contre lesquelles les individus viennent exprimer leur revendication à davantage d'authenticité dans les choix présidant aux pratiques sociales.

2.1.3 Dilemmes individuels contre société : l'authenticité en question

Nous avons vu précédemment que la compétition de statuts sociaux à laquelle se livrent les familles se double de l'impossibilité concrète pour l'individu de se réaliser, professionnellement et socialement : tandis que le mode de vie idéal tend à devenir impossible à atteindre dans son intégralité, il continue de structurer les projets de vie et les attentes des individus inscrivant leur devenir dans les limites des conventions. Ce qui complexifie encore la situation de l'individu se situe au niveau des aspirations à transgresser les normes.

En effet, l'individu aspire, en premier lieu, à déroger plus librement au fardeau que sont devenues les normes. Nous avons vu précédemment que certaines situations de transgression, même « légères » et ne comportant aucune dimension criminelle, impliquent pour l'individu de « jongler » entre insinuations et mensonges auprès de sa famille, dans un exercice de « zigzag »⁶⁸ mental dont beaucoup s'accrochent, car il serait le signe d'une certaine habileté intellectuelle. Mais ces manœuvres peuvent aussi devenir souffrances : en fait, ce qui passait autrefois pour de l'impudeur s'est changé en quête d'authenticité. Mentir pour respecter sa famille ne fait plus l'unanimité, au profit du besoin d'être soi pleinement aux yeux de tous. L'individu se retrouve donc contraint de négocier

⁶⁸ À propos de sa relation homosexuelle, Rachid tente d'orienter ses réponses vers une histoire acceptable pour tous : « Toutes les classes étaient au courant et tout le monde m'interrogeait et toujours je zigaguais pour ne pas répondre, jusqu'à ce qu'une fois quelqu'un me demande : "C'est le mari de ta sœur ?" Je n'ai pas dit "Oui" mais j'ai laissé entendre que c'était vrai » (O., 1995 : 93).

perpétuellement avec sa situation en dilemme, considéré comme « le fait pour un acteur de vouloir satisfaire à plusieurs systèmes de valeurs à la fois (à plusieurs systèmes d'action, à plusieurs cadres de référence, à plusieurs lignes de conduite) » (Ferrié, 1995 : 190). Ce dilemme provient du fait que les normes sociales se superposent en se surajoutant aux anciens systèmes de valeurs : les changements sociaux font bien s'atténuer certaines obligations (nous l'avons vu pour le sens de l'honneur), mais sans jamais les voir disparaître totalement, ce qui complexifie les situations des individus.

Quant aux formes de contrôle social précédemment décrites, elles ne facilitent guère la vie quotidienne. Il n'est donc pas rare de relever dans les témoignages publiés par la presse les termes « hypocrisie » et « schizophrénie » (Ben Abdallah el Alaoui, 2011 : 48) pour qualifier l'obligation sociale de mentir, de donner le change, et de ne trouver aucun moyen d'y échapper. L'ambivalence des attitudes a déjà été relevée dans d'autres recherches décrivant les contraintes des « schizophrènes » (Bennani-Chraïbi, 1995 : 102, citant Tozy⁶⁹) et des « mutants » au Maroc (Bennani-Chraïbi, 1995). Ce vocabulaire, certes malhabile, présente néanmoins le mérite de traduire l'image de dédoublement qui excède aujourd'hui les plus jeunes regrettant la nécessité pour les individus de voir les différentes faces de leur personnalité se dissocier au risque de développer un trouble mental.

Du fait de la multiplicité des normes précédemment décrites et de leur prégnance, la mise en scène de la vie sociale au Maroc et les jeux sociaux de cette culture des faux-semblants que les individus se voient contraints de maîtriser, entre sphère privée et publique, se révèlent de plus en plus mal vécus. En 2005, la chanson « Blad Skizo », issue de l'album éponyme du groupe *Hoba Hoba Spirit*, est une compilation de petites phrases essaimant le quotidien et traduisant les sinuosités que pratiquent les individus entre les cadres de référence pour leurs pratiques urbaines. De même, en 2006, l'hebdomadaire *TelQuel* publie un dossier « Blad schizo » (Allali, Hamdani, 2006) décrivant les situations délirantes auxquelles les identités collectives sont acculées⁷⁰, mais tente maladroitement de relier certaines pathologies psychiatriques aux impératifs des normes sociales, voire aux habitudes locales de consommation de haschich : l'humour en tant que masque permet de mieux accepter l'atmosphère sociale mais se heurte là encore aux limites des conventions.

S'il y a conflit dans la personnalité de l'individu, la confusion se limite néanmoins à l'influence de l'individualisation en tant qu'atténuation de l'importance du groupe vis-à-vis des valeurs et besoins des individus :

⁶⁹ TOZY Mohamed, 1984, *Champ et contre-champ religieux au Maroc*, thèse de doctorat d'État, science politique, Aix-Marseille, p. 241-261.

⁷⁰ « Un pays où l'hymne officiel est chanté [en arabe classique] sans être compris », une identité marocaine prétendument « monolithique » (un profil arabe musulman « oubliant » ses composantes berbères, juive...), etc.

« À nouveau se manifeste cette cohabitation entre plusieurs programmes de vérités, enserrant chacun dans sa logique spécifique. C'est [...] le signe éminent du processus d'émergence de l'individu » (Bennani-Chraïbi, 1995 : 102).

En revanche, les difficultés que rencontrent les individus à gérer l'être et le paraître n'empêchent pas de déceler, dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, l'ajustement des normes sociales avec les nouvelles valeurs individuelles conduisant les comportements : les individus continuent en effet d'inscrire leurs pratiques dans un ensemble formé à la fois par des normes où coexistent différents cadres de références, et d'autres valeurs qui leur sont propres, mais ils souhaitent le faire désormais avec plus de visibilité et d'attention de la part de l'État, dans un souci inédit de reconnaissance :

« Je n'ai pas à assumer une identité au détriment de l'autre. J'assume toutes mes identités. Je suis tout ça en même temps. Ça me pose aucun problème. Je le vis bien. » (Mohamed Merhari in *Casanayda !*, documentaire, 2007)

Musicien, fondateur et organisateur du festival *L'Boulevard*, M. Merhari s'exprime ici par rapport aux multiples influences de la culture marocaine, l'agencement qui en est fait à l'échelle de son identité propre, et la conciliation de son rôle sur la scène artistique de Casablanca avec ce que l'on attend habituellement d'un homme marié et père de famille.

L'exemple de Hamid et des bouleversements qu'a connu sa vie de famille à partir de 2006 nous éclaire quant à l'émergence de valeurs individuelles et leur cohabitation avec les normes sociales. En 2004, Hamid prend sa retraite de comptable mais s'estimant lésé, s'engage dans un bras de fer juridique contre son employeur. Quelques années auparavant, Hamid et sa famille ont emménagé, après la vente de leur maison très bien située près de la Grande Mosquée, dans un appartement minuscule au premier étage d'un petit immeuble proche de l'ancienne médina, où se serrent désormais les 7 membres de la famille (famille M) : Hamid et son épouse, leurs 3 enfants (Hafsa, 28 ans, Yassine, 23 ans, étudiant en droit, et Siham, 18 ans, étudiante aux Beaux-Arts situés dans le même quartier), le mari d'Hafsa (Roberto), et leur petit garçon de 2 ans. Si Hafsa travaille dans un supermarché proche de là, Roberto, de nationalité philippine et ne parlant ni *darija* ni français⁷¹, ne peut trouver aucun travail, pourtant fort d'une solide expérience dans la gestion des supermarchés (il a rencontré Hafsa en Arabie Saoudite où ils occupaient tous deux des postes importants avant d'être licenciés).

L'année 2006 est marquée par deux événements successifs et non sans lien : le premier est l'annonce des fiançailles de Yassine avec sa cousine germaine française ; le second, le deuxième mariage de Hamid dans les environs de Marrakech. Jusque-là, Yassine inquiétait son père : il ne sortait jamais, obtenait certes d'excellents résultats dans ses études, mais menait une vie rangée qu'Hamid ne comprenait pas (« À son âge, il est encore puceau. J'y

⁷¹ On constate le véritable élan de solidarité de toute la famille qui s'est habituée à parler Anglais en toute occasion devant Roberto.

comprends rien »). Au mois d'avril 2006, Yassine annonce que ses fiançailles se concluront à l'occasion de la venue au Maroc du frère de Hamid résidant habituellement en France : en d'autres termes, il souhaite épouser la fille du frère de son père, dans la plus stricte tradition lignagère endogame (Tillion, 1982 : 81-85 ; 107-134) :

« [...] dans presque tout le Maghreb et dans la plus grande partie du Levant le "mariage idéal" a lieu, encore aujourd'hui, avec la parente qui sans être une sœur, ressemble le plus à une sœur » (Tillion, 1982 : 81).

Les points qui rendent Hamid si furieux de la décision de son fils sont d'une part la religiosité de son frère que l'on présente comme un *fqih**, et d'autre part le mode de vie de sa nièce, voilée. Hamid est dévasté mais résume les raisons de sa colère à quelques formules lapidaires, se limitant au fait qu'« il n'a pas élevé ses enfants comme ça ». De son propre aveu, Hamid a toujours privilégié un « système de valeurs modernes à la maison » : il insiste sur le fait qu'ils parlent français entre eux, que la religion n'a jamais eu qu'une place secondaire dans leur mode de vie. Mais en famille, aucune discussion ne viendra alors dissiper le malaise. Nous avons vu précédemment combien le silence et le secret entouraient les pratiques non officielles afin de préserver la paix des familles : de fait, peu d'éclats de voix retentissent à domicile, ce qui leur donne davantage de force lorsqu'ils surviennent, lorsque la guerre des nerfs tend à éclater et qu'un règlement de compte s'envisage comme la solution la plus logique, mais aussi la plus douloureuse. Chez Hamid, aucune voix ne se fit alors entendre.

À partir de 2005, Hamid se rend fréquemment à Marrakech où il possède des terres données à cultiver à des métayers qui lui versent le tiers de la récolte en orge. Il explique ses longs séjours par le fait que d'une part, l'inactivité professionnelle le pèse à Casablanca, et d'autre part que les liens avec son épouse, Wahiba, se sont distendus irrémédiablement. Il avoue la considérer « davantage comme une mère de famille que comme une épouse », rendant leur nouvelle vie à sept responsable d'un grand malaise dans la famille : ses enfants devenus grands, Wahiba s'occupe désormais du petit garçon de Hafsa, totalement investie dans son nouvel emploi.

En 2006, Hamid finit par contracter un second mariage dans le cadre de la polygamie légale avec une jeune femme vivant à 65 kilomètres de Marrakech et qu'il a rencontrée lors de ses voyages. Il insiste sur le fait que, là-bas, il est quelqu'un de cultivé comparé aux autres habitants : il a toujours des revues francophones à portée de main, il a fait installer un jeu vidéo et un billard dans le village.

« Là-bas, je suis quelqu'un. Je suis respecté. Je suis de Casablanca donc je suis important. Les gens sont contents de me parler. C'est un honneur de parler avec moi qui viens de Casablanca. » [Entretien du 25.05.2006]

Il tente également une expérience cette année-là : il achète des olives qu'il fait presser dans des pressoirs publics. Comme on rencontre beaucoup d'arnaques à Casablanca consistant à mélanger de l'huile d'olive à de l'huile de tournesol, il ne rencontre aucun obstacle à vendre son huile d'olive entre 40 et 50 dh le litre. Du fait de cette rentabilité, il pense même renouveler l'expérience. Il précise que s'il partage bien l'argent avec Wahiba, son souci d'équité entre les deux parties de sa famille ne rachète pas sa conduite inconcevable aux yeux des enfants. Sa famille lui interdit donc à partir de 2006 l'accès à leur appartement lors de ses séjours à Casablanca. La même année, Yassine annonce ses fiançailles. Hamid, qui avait reconquis un peu d'honneur loin de Casablanca, est divisé entre sa première famille – « ils me manquent » – et le sentiment de se réaliser à travers sa nouvelle situation⁷².

Si Hamid insiste sur l'aspect financier de sa nouvelle vie, c'est que la *moudawana** de 2004 pose, comme l'une des conditions préalables au second mariage, la solvabilité de l'époux. Le code statue, à ce sujet, moins comme un droit qu'en termes de ce qui ne permet pas d'établir l'union polygame⁷³ : la non-connaissance de l'information relative aux précédent et nouveau mariages par les deux épouses, le non-paiement de la somme d'argent accordée à la première épouse en cas de demande de divorce, le non-consentement de celle-ci, etc. D'ailleurs, les articles traitant de la polygamie (art. 39 à 46) se trouvent dans la section « Des empêchements au mariage ».

Toutes ces dispositions légales enjoignent à penser que ce second mariage ne fut sans doute jamais conclu administrativement, et qu'il s'agissait pour Hamid d'une liaison, d'une sorte de vie en parallèle, loin des problèmes rencontrés par sa famille à Casablanca : les démêlés juridiques avec son ancien employeur, sa nouvelle place de retraité pratiquant plus souvent les espaces domestiques que par le passé et poussé au dehors avec Roberto du fait de la promiscuité dans ce minuscule appartement, l'impossibilité de communiquer avec Yassine dont il découvre les préoccupations religieuses, le fait de se retrouver en minorité masculine contre sa femme et ses filles qui lui donnent sans cesse tort, etc.

Selon lui, il commit l'erreur de tout révéler à Wahiba et ses enfants. Son mode de justification – en entretien – passe par l'invocation du droit à conclure à un second mariage, ainsi que sa recherche de modalités de reconquérir son honneur. Ses premiers

⁷² Notre dernière discussion a lieu au hasard d'une rencontre dans le quartier d'origine de Hamid et je n'apprendrai jamais l'issue des événements : en 2006, Yassine me demande de ne plus venir chez eux car son oncle et sa fiancée ne doivent pas apprendre le genre de recherche que je mène à Casablanca. Nous avons, par ailleurs, échangé nos points de vue opposés sur l'affaire de la publication des caricatures néerlandaises du Prophète par *Charlie Hebdo*. La demande concerne, au début, trois ou quatre semaines seulement, le temps de conclure les fiançailles. Mais bien vite, mes appels téléphoniques et messages électroniques restent ignorés. Je ne revis jamais plus ni Hamid, ni sa famille qui avait toujours fait semblant d'ignorer que j'étais au courant de la récente co-épouse.

⁷³ Art. 40 : « La polygamie est interdite lorsqu'une injustice est à craindre envers les épouses. Elle est également interdite lorsqu'il existe une condition de l'épouse en vertu de laquelle l'époux s'engage à ne pas lui adjoindre une autre épouse ».

déplacements à la campagne s'inscrivaient bien dans cette quête car il pensait que gagner plus d'argent lui redonnerait assurance et respect dans son rôle de père de famille. Mais il trouve davantage à Marrakech : une femme attentionnée comme au premier jour, des habitants de la campagne qui l'écoutent parler de Casablanca qu'ils ne connaissent pas. Si, dans son discours, Hamid rattache sa liaison à une union maritale légale, il ne le fait pas dans le souci du droit, mais parce que la loi constitue à ses yeux un pis-aller de norme sociale : même légale, la polygamie continue d'être extrêmement mal considérée au Maroc, du point de vue des problèmes familiaux qu'elle engendre⁷⁴ (accusations d'inégalités entre épouses, préférences pour l'une des familles et/ou l'un des enfants, guerre des nerfs pratiquée par les femmes vis-à-vis de l'époux, conflits qu'elles nourrissent entre elles souvent à distance, règlements houleux de questions d'héritages, etc.).

Mais Hamid n'aborde jamais le point sur lequel on devine que se concentrent le plus d'écueils dans sa nouvelle vie : ses enfants sont désormais « presque » adultes⁷⁵ et réagissent violemment contre la liaison de leur père. Nous supposons que Hamid avait espéré être mieux compris par Yassine. Mais celui-ci, malgré son adhésion aux normes traditionnelles du point de vue de son futur mariage, rejette son père, non pas au nom du droit marocain intégrant la possibilité accordée par l'islam de contracter jusqu'à quatre mariages, mais au nom des liens de fidélité censés unir leurs deux parents. Bien que Yassine adhère effectivement à un certain modèle de rigueur et tente d'inscrire ses actes et ses choix de vie dans un cadre de référence musulman, emprunt de droiture, de respect et de fidélité à sa fiancée, il envisage également les relations familiales comme davantage enclines que par le passé à traduire le lien affectif. Au Maroc, l'importance des sentiments et de l'amour dans les relations de couple a transformé de manière irréversible les relations familiales (Chekroun, 1996 : 53-61) et cela à plusieurs titres : expression du lien amoureux, choix du futur conjoint, gestion de la vie sexuelle hors mariage (Cheikh, 2006) et/ou pré-maritale... Les modalités d'envisager l'Autre selon son cœur, parallèlement aux buts fixés par le mode de vie idéal, se multiplient et viennent se superposer au cortège des représentations collectives, comme l'impératif de rentabilité économique que nous avons décrit précédemment.

Malgré le silence de Wahiba au sujet de la liaison de Hamid, on peut supposer que celle-ci déroge à de nombreuses normes sociales à ses yeux : il s'agit d'une part d'un adultère, autrement dit à la fois une transgression des normes morales menaçant l'honneur de la famille et un délit pour la justice ; la charge économique supplémentaire que cette liaison

⁷⁴ De passage à Derb Cuba, un vieil homme explique pourquoi il a pris une seconde épouse. Sa femme lui ayant caché que leur fille était enceinte sans être mariée, il demande conseil à un ami, un jour de colère où l'envie le prit de tuer sa femme et sa fille. L'ami lui répond : « si tu veux la tuer, le meilleur moyen de tuer une femme, c'est avec une autre femme. Et quand tu voudras voyager, ne dis pas où tu vas et quand tu vas » [entretien du 31.03.2005] : la bigamie est envisagée ici comme forme de vengeance.

⁷⁵ Yassine et Siham, même étudiants, sont à un âge intermédiaire car majeurs, célibataires et habitants le domicile familial. La situation de Hafsa, plus compliquée, fait d'elle une adulte au statut légèrement inférieur, puisqu'elle a dû revenir chez ses parents avec son époux sans emploi et son fils.

entraîne, malgré le commerce d'huile d'olive, fait endosser à Hamid le rôle d'un père de famille dépensier et insouciant, et certainement faible car manipulé par une femme plus jeune ; enfin, le devoir de respect et de fidélité aux sentiments mutuels peut, dans une moindre mesure que les enfants, faire revêtir à cette liaison et ce souhait de prendre co-épouse une valeur dramatique dans le sens de la trahison des liens de confiance qui s'étaient tissés entre Wahiba et Hamid depuis leur jeune âge.

On a bien saisi, dans le cadre de cet exemple, que se réclamer de « valeurs modernes » comme le fait Hamid ou des traditions comme le fait Yassine, ne fait que complexifier le franchissement des règles : à l'intérieur de la même famille, les normes sociales s'enchevêtrent et ne prennent pas la même importance selon l'individu qui porte le jugement sur la transgression. Enfin, on remarque la préoccupation de Hamid de ne pas garder le secret plus longtemps vis-à-vis d'une situation illégale et illicite qui, avec la distance géographique, avait pourtant toutes les chances de ne jamais être découverte, car couverte par un commerce fructueux. Ses aspirations à être lui-même dans une quête inédite d'authenticité, à se réaliser et reconquérir un peu d'honneur aux yeux de sa famille grâce au commerce le plongent dans un profond embarras social, moral et, dans une moindre mesure, juridique : il a dit la vérité mais doit désormais en payer le prix.

En dérogeant à la règle, les individus questionnent les modalités de faire société envers et contre tout. Ce nouvel ordre social se fonde sur le fait que leurs actes s'inscrivent toujours dans des cadres de références qui leur sont personnels, car nous avons vu combien l'adhésion à certaines normes sociales privilégiées par rapport à d'autres pouvait varier d'un membre de la famille à l'autre. Autre difficulté pour faire société, le recours aux référents traditionnels ne s'effrite pas au profit de valeurs individuelles nées d'aspirations inédites : il se surimprime à ces valeurs récentes, voire se réactive sous des formes revues et corrigées. C'est pour cette raison que la double-pensée semble animer certaines représentations, notamment d'ordre esthétique et identitaire : l'individu doit absorber traditions, valeurs et normes, d'aujourd'hui et d'hier, d'ici et d'ailleurs, sachant que les normes correspondent mal à ses exigences propres, entre besoins et aspirations, tout en mettant en perspective ses pratiques avec le jugement qu'on portera inmanquablement sur ses actes et leurs conséquences sur les relations sociales et familiales. Lorsque certains paramètres du programme régissant le déploiement des pratiques transgressives ne s'effacent pas au profit d'autres critères, plus actuels et largement embrassés, l'individu place ses repères de conduite un peu au hasard, ce que montrent certaines représentations interprétées en termes de racisme : il peine à organiser ses rôles sociaux, déjà multiples au regard de la vie contemporaine, en fonction de son idéal, de ses moyens économiques et de ses exigences propres, et tout ceci à la fois sous une forte pression sociale et selon la représentation désormais acquise que l'autonomie individuelle est le seul remède à l'exigence de productivité ordonnée par l'ordre mondial contemporain.

Dans ce contexte, on comprend que l'individu puisse peiner à construire des espaces où exprimer ses aspirations les plus personnelles. On détecte néanmoins des formes d'expression qu'il s'agit de ne pas négliger au prétexte qu'elles semblent peu représentatives de ce à quoi aspire l'individu aujourd'hui, voire farfelues. En fait, ce sont précisément les réactions de la société civile et du Palais qui incitent au contraire à tenter de mettre en lumière les aspirations des individus : ceux-ci le font sous des modalités qui ne manquent pas d'intérêt et que nous entendons décrire à présent.

2.2 Aspirations individuelles et lien social recomposé

Pour découvrir en quoi consistent ces aspirations, nous souhaitons insister ici sur la forme de pratiques sociales originales, ainsi que sur leur perception publique. Ces pratiques révèlent les transformations que les individus souhaiteraient infléchir aux normes sociales. Il s'agit donc de décrire quelques unes des conséquences essuyées par les tentatives de certains individus de faire irruption hors du cadre des normes sociales. Le rapport au religieux constitue de toute évidence une dimension de la négociation du rôle que l'individu entend jouer dans la mise en œuvre de sa propre vie ; les modalités de fabrication d'une culture contemporaine originale en traduisent une autre. Enfin, dans un registre plus douloureux, nous explorerons l'une des formes contemporaines de fuite motivée par la quête d'un droit, celui du bonheur : le cas des enfants des rues permettra, contre toute attente, de comprendre le secours que peut représenter le tissage d'un lien social original.

2.2.1 Vivre sa religion selon ses choix au profit d'une culture religieuse

Certaines pratiques ont été observées ces dernières années dans laquelle on pouvait lire une revendication à vivre un rapport au religieux tourné davantage vers l'identité individuelle et l'interprétation de la doctrine que centré sur une conception globalisante de la société. Allant du port de vêtements quotidiens à une manifestation sous forme de happening ayant coupé court sur l'intervention des services de police, ces pratiques traduisent des aspirations pour le moins originales et inédites.

Nous avons décrit précédemment le processus étatique dit de réislamisation de la société marocaine ayant servi, à la mort de Mohammed V, à procurer une certaine forme de légitimité à la Monarchie et assurer par là même sa stabilité. De ce fait, il est apparu que l'islam et le sentiment religieux avaient fortement imprégné le processus d'imposition des

normes sociales grâce à l'inscription des valeurs morales dans le droit et l'assimilation du référent religieux à l'identité et l'histoire du Maroc.

Mais l'autre choix politique du Palais concernant l'identité religieuse du pays est celui de présenter le Maroc aux instances internationales comme le rempart de l'Afrique du Nord contre l'expansion des projets fondamentalistes. Au lendemain des attentats du 16 mai 2003, la lutte contre le terrorisme – déjà initiée sous la pression des Américains après les attentats du 11 septembre 2001 (Tozy, 2009) –, par lequel cherchait à s'exprimer entre autres un attachement identitaire à l'islam sous sa forme la plus rigoriste⁷⁶, a traduit l'engagement du Palais à affirmer sa réprobation envers d'une part les actes violents perpétrés contre la société civile, et d'autre part la tentative d'influencer les pratiques quotidiennes par l'adoption d'un mode de vie austère confinant au puritanisme. C'est pourtant le but que nourrissent les projets fondamentalistes, cherchant à influencer l'identité marocaine en imposant des pratiques conformes aux normes sociales et musulmanes, sur la base de la critique des transformations néfastes du lien social sous l'influence occidentale. Or, l'influence de la religion sur les pratiques quotidiennes fait redouter au Palais un désintéressement des capitaux étrangers. En d'autres termes, le roi souhaite améliorer l'image du Maroc, dans le sens d'un pays « exotique » et prometteur aux portes de l'Europe dans lequel les investissements demeurent avantageux, durables et sécurisés. Ce but est, par ailleurs, grandement facilité par la médiatisation de la conception de son règne, vision qui assimile la gestion du Maroc par la famille royale au territoire de son entreprise privée (Graciet, Laurent, 2012).

Pour exprimer cette volonté d'équilibre dans l'exposition publique du référent religieux par le biais des pratiques quotidiennes, plusieurs vagues de répression ont eu raison de l'influence fondamentaliste, à commencer par l'investissement des plages et des piscines par des femmes souhaitant se baigner habillées de leurs habits en totalité. En 2002 et 2005, leurs tentatives ont échoué, malgré le rattachement de leurs revendications à une forme intuitive de féminisme musulman⁷⁷. La police est intervenue à chaque fois pour énoncer les termes de la politique d'État : le Maroc est certes un pays musulman, mais se doit de rester modéré dans l'exposition de ses marqueurs identitaires, ceci dans le but de s'accommoder

⁷⁶ La majorité des projets fondamentalistes ont, néanmoins, condamné les attentats de Casablanca et de Madrid perpétrés la même année. Inversement, un attentat s'inscrivant en apparence dans la mouvance fondamentaliste peut trouver l'une de ses origines du côté des itinéraires individuels des kamikazes, entretenant un rapport lointain avec la religion, la foi ou l'identité (El Aswany, 2006).

⁷⁷ Cette tendance a fait émerger le projet d'une plus grande autonomie des femmes et de réformes conduisant à la réduction des inégalités dans les limites de la doctrine musulmane (colloque « *Qu'est-ce que le féminisme musulman ?* », UNESCO, Paris, 2006). Abusivement appelée féminisme, elle se désolidarise pourtant du mouvement féministe « occidental » par la menace que ce dernier représenterait pour le lien social familial et du fait de la non-reconnaissance de l'ensemble des identités sexuelles. Loin de susciter l'adhésion unanime des musulmans, ce mouvement questionne l'efficacité de l'inscription de la lutte des droits des femmes dans la sphère religieuse, faisant entendre une voie discordante à la lutte pour l'égalité alors que le féminisme s'appuie sur l'universalité des droits (Chafiq, 2013).

de l'ensemble des identités et rester ainsi dans une position de « dialogue » à l'international.

Malgré la forme répressive de la réaction de l'État vis-à-vis de ces tentatives d'appropriation de certains espaces publics de loisirs ne laissant aucun doute sur sa détermination, d'aucuns ont tenté de revendiquer leur aspiration à voir se desserrer les liens des normes sociales jugées comme autant d'entraves dans les libertés individuelles dont fait partie la liberté de vivre sa religion selon sa conscience. Nous avons évoqué en introduction le cas des membres du MALI ayant souhaité rompre publiquement le jeûne du ramadan en 2009. Cette tentative s'est traduite par un processus long de justice pour « trouble à l'ordre public » ponctué de pratiques violentes d'intimidation des services de police, et finalement par l'interdiction, en 2012, d'exercer son métier pour une journaliste, également membre du Mouvement du 20 Février.

Cet événement très médiatisé et commenté a constitué une tribune pour les deux parties. D'un côté, le Palais entendait faire la démonstration qu'il n'accepte ces pratiques d'appropriation des espaces publics ni dans le sens de projets fondamentalistes, ni dans celui de revendications à vivre son identité selon les choix propres à chacun. La ligne politique d'État cherche à établir un équilibre propre au Maroc, entre identité propre et enjeux internationaux liés à ses projets de développement. De l'autre côté, ce collectif souhaitait, par ce geste, montrer que les pratiques de l'islam devraient être rattachées à la sphère privée. En effet, de nombreux habitants de Casablanca considèrent déjà que les vêtements féminins et masculins arborés dans les espaces publics représentent autant de formes d'expression de certains choix identitaires qui relèvent à leur sens de la sphère privée car assumés individuellement. Pourtant, ce happening de 2009 posait la question de la légitimité du MALI à interpréter l'extrême diversité des formes de pratiques religieuses comme un argument de poids allant dans le sens de réformes profondes comme il le souhaite pour le Maroc. En effet, si les vêtements sont effectivement des indicateurs remarquables du rapport qu'entretient l'individu avec son identité (cf. ill. 8 page suivante), il faut néanmoins nuancer leur perception⁷⁸, selon deux constats.

Premièrement, adopter le port de vêtements à connotation fondamentaliste peut avoir une autre visée que la seule vocation à exprimer une identité : Atiqa, mariée avec Abdell'atif, vendeur de vêtements et habitant à Derb Soltane avec leurs 3 enfants et la famille d'Abdell'atif (famille F), explique que ses vêtements la protègent des hommes lorsqu'elle sort de la maison. Elle souhaitait en effet continuer de pratiquer la ville après son mariage, mais sans être perturbée par les insanités ou les remarques qu'elles jugeaient déplacées vis-à-vis d'une femme mariée [entretien, février 2007]. En choisissant de porter le *ngâb* (type « D », ill. 8) de couleur kaki ou noire, elle contrait ainsi la répartition sexuée de l'espace

⁷⁸ Dans la mesure où nous souhaitons montrer l'importance de la visibilité des pratiques sociales dans les espaces publics, nous nous garderons d'analyser les rapports de pouvoirs visant à contrebalancer les projets fondamentalistes (Catusse, 2007).

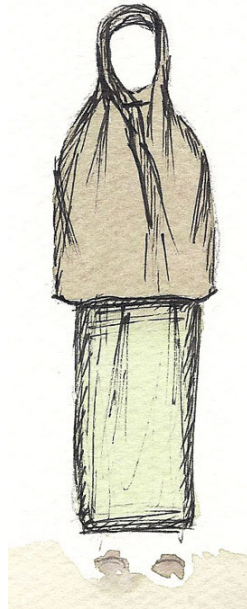


A. Avec ou sans connotation religieuse, de couleurs variées, le foulard noué dans le cou laisse apparaître quelques mèches de cheveux. Ici, il est porté avec une *djellaba* (initialement vêtement masculin), une robe à capuchon suffisamment large pour être enfilée sur les pyjamas d'intérieur.

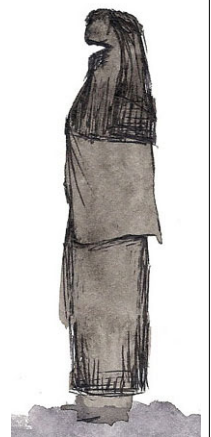


B. Souvent assorti aux autres vêtements, de couleurs vives ou non, le *hijab* se porte suffisamment serré autour de la tête pour ne laisser voir ni le cou ni les cheveux.

C. De couleurs foncées (noir, gris, vert foncé ou kaki), cette pièce de tissu ou *khimar* est portée assez longue et serrée autour du cou et des cheveux. Il affiche une certaine valeur d'austérité à référent musulman.



D. Comme le *hijab* (**B.**), ce type de voile est dit *ikhwani* car il affiche une certaine valeur d'austérité à référent musulman. Parfois complété par des gants et des collants, le *ngâb* (*niqâb* en arabe classique) est ici noir ou gris foncé, et ne laisse apparaître que les yeux. Venu récemment des pays du Moyen-Orient, il reste peu fréquent à Casablanca.



E. Cette tenue est portée par des femmes âgées attachées à l'ancienne mode. La capuche de la *djellaba* est relevée sur la tête et associée à une voilette de couleur sombre couvrant le bas du visage, le *ngâb* traditionnel.



F. Le *hayk* est une grande pièce de coton enroulant le corps. Associé à l'imaginaire du Maroc, il est peu porté en milieu urbain (sauf à Essaouira et ses environs). Il peut néanmoins être porté par des mendiants, en signe de deuil.

urbain selon les rôles, tout en affichant son intention d'inscrire sa conduite dans un code moral rigoureux. On constate que Samira, célibataire, étudiante en droit habitant chez ses parents à Derb Soltane (famille A4), se met à porter un *hijab* (type « B », ill. 8) au début de ses études pour les mêmes raisons qu'Atiqa, mais en choisissant une forme plus fréquente en ville : elle juge en effet le *ngâb* éloigné des prescriptions du Coran [discussion informelle, décembre 2004].

Le deuxième point montrant que cette diversité de signes identitaires ne va pas forcément dans le sens d'un lien souhaité entre religion et sphère privée concerne la portée de la perception ordinaire de cette diversité de formes de vêtements et de modes de vie qui constituent là deux points de friction : les citoyens rejettent globalement les pratiques ostentatoirement les plus conservatrices incarnées par le choix de certains vêtements féminins⁷⁹, ainsi que l'adoption de certaines règles. D'une part concernant les vêtements, malgré la cohabitation des valeurs que certaines femmes adoptent à travers leurs choix de tenues et la diversité de sens qu'elles choisissent de leur faire incarner (comme l'aspiration à pratiquer la ville en toute quiétude pour Atiqa), ce que les citoyens retiennent de ces vêtements se situe surtout au niveau des messages véhiculés par les apparences, interprétés comme autant de slogans politiques et de symboles forts à contre-courant du projet initial : les vêtements à connotation islamique sont perçus comme un moyen détourné de faire la morale aux autres. À titre d'exemple, Hakim, 33 ans, père de deux enfants et vivant à la rue par intermittence (famille A1), y voit l'une des raisons de son divorce, alors en cours de procédure :

« Quand on s'est marié avec mon ex, elle portait pas le voile. Quelques temps après, elle l'a mis, j'ai pas compris pourquoi. On n'en a pas parlé, elle l'a décidé toute seule et j'avais pas mon mot à dire. Mais moi, je savais que c'était bidon. Ça veut rien dire, elle était pas différente d'avant, pas très pratiquante. Pour moi, ça, c'est pas important. Mais j'ai pas aimé, parce que ça voulait dire "tu vois, moi, je suis meilleure que toi". »
[Entretien au Parc de la Ligue Arabe, puis lieu-dit « *fontaine diel lhmam* », aux pigeons, 21.04.2003]

D'autre part, certaines attitudes corporelles vis-à-vis d'autrui présentent autant de prises à l'incompréhension qu'il existe de variations selon les familles : tel homme a comme habitude érigée en règle de ne pas serrer la main à une femme (même appartenant à sa famille) ; telle *mounaqaba** adressera volontiers la parole à une personne non musulmane, tandis que telle autre refusera même de la regarder et de répondre à ses salutations, ; telle autre femme sera cloîtrée chez elle à la naissance de son premier enfant, tandis que la sœur de son mari, elle-même *mounaqaba* mais célibataire, assurera l'interface entre vie publique extérieure et espaces domestiques (courses, déplacements extérieurs avec les enfants, etc.).

⁷⁹ Ainsi, Reda, 11 ans, se moque de l'une de ses voisines en la désignant par les termes « ninja » ou « papillon » (*faracha**), mais ne trouve rien à redire aux *fouqia** blanches à connotation rigoriste de certains hommes parcourant les rues de son quartier, du fait que dans toute pratique de la ville, quoi que l'homme fasse, son corps et ses idées lui appartiennent, ce qui n'est pas le cas d'une femme.

Loin d'occuper le même statut dans l'imaginaire collectif, *hijab* et *ngâb* suscitent des degrés différents d'inquiétude et de méfiance vis-à-vis de la nature du vivre-ensemble qu'ils produisent. L'absence de port du *hijab* constitue certainement un paramètre important dans le choix d'employées liées à l'accueil comme secrétaire ou caissière de supermarché, car le *hijab* est considéré comme symbole de « fermeture » des esprits dans le sens de la relation à la clientèle.

III. 9 - Publicité pour l'hebdomadaire *Actuel* en 2006 : la réception sociale mitigée de l'affichage des valeurs

Légende : « Parler de ce que crée le génie et de ce que produit l'ignorance, c'est très actuel. »



Mais suscitant davantage de rejet, y compris de la part des femmes, le *ngâb* a longtemps été synonyme d'arriération et d'ignorance (y compris vis-à-vis des Écritures). Une publicité (cf. ill. 9 ci-dessus) pour un hebdomadaire⁸⁰, distribuée en mai 2006 dans certains grands points de vente de presse, traduit une forme de méfiance vis-à-vis du *ngâb*.

Nous pourrions résumer en affirmant que si la question des vêtements est aussi importante, c'est qu'elle représente un moyen direct et accessible d'afficher ses convictions. Tout est ici affaire de visibilité, d'apparences, d'affichage de critères moraux : le niveau de moralité que l'individu s'est fixé pour sa ligne de conduite, la nature des échanges sociaux envisagés avec les personnes de l'autre sexe, son mode d'accès à la ville (pratiques urbaines, carrière professionnelle, statut des espaces domestiques dans la conception des rôles selon le genre, etc.)... Si l'on ajoute encore le fait que les individus gardent une

⁸⁰ L'hebdomadaire *Actuel*, qui s'appuyait sur une demande du lectorat francophone et plutôt privilégié, est paru de 2009 à janvier 2013, avec pour but de concurrencer les ventes de l'hebdomadaire francophone à succès *TelQuel*. Il cessa ensuite de paraître par manque de résultats.

certaine marge de manœuvre à l'intérieur même de la catégorie de pratiquants à laquelle ils souhaitent montrer qu'ils appartiennent, les pratiques religieuses semblent se déployer effectivement dans un espace infini de possibilités. Mais malgré la latitude laissée aux individus à l'intérieur d'un islam institutionnalisé, cette préoccupation du visible fait également l'objet de critiques :

« Cette insistance à paraître différent a aussi un aspect théâtral et exhibitionniste, qui ne s'accorde pas avec le concept de religion. À la base de l'expérience religieuse, il y a une dimension intime, presque secrète, toute de simplicité, de pudeur, de silence et de retour à soi, très éloignée de ce culte des apparences » (Adonis, 2003).

L'hypothèse soulevée par l'expérience du MALI menée en 2009 et les critiques émanant de certains intellectuels (tels que le poète libanais Adonis, d'origine syrienne et vivant en France) se formulent donc ainsi : puisque certaines formes d'expression individuelles ont réussi à émerger de l'identité collective portée par l'islam au Maroc, les individus sont en droit aujourd'hui d'envisager un autre rapport aux normes sociales que sous la forme des rapports de pouvoir qui s'exercent de nos jours sur les individus et les familles.

Si le collectif a effectivement réussi à rendre visible l'existence d'aspirations individuelles comme l'exercice du libre arbitre dans le rapport de la société au religieux (je suis musulman mais je ne pratique pas le jeûne rituel ; j'ai reçu une éducation religieuse mais adulte, je n'ai plus la foi ; je porte le voile mais je mène une vie sexuelle hors mariage), il n'a pas réussi à fédérer autour de lui d'autres personnes que des intellectuels et des personnalités de la vie culturelle. De fait, la plupart des gens rattachent déjà à la sphère privée certains marqueurs identitaires comme les choix de vêtements, personnalisation de l'identité grandement suffisante à leurs yeux. Par conséquent, ils interprètent les sanctions de justice à l'encontre du MALI dans le sens d'une nécessaire homogénéité de la société, c'est-à-dire selon le principe traditionnel de primauté du groupe sur l'individu. De ce point de vue, aspirer à des libertés individuelles en matière de religion est soupçonné d'hérésie : dans la mesure où un individu conteste l'une des normes sociales, c'est l'ensemble des normes qu'il met en cause.

Nous avons longuement décrit l'une des formes revêtues par les aspirations individuelles, à savoir l'investissement du religieux pour revendiquer le besoin de vivre son identité religieuse selon ses choix propres. Mais comme toujours, les explications concernant la place du religieux sont nécessaires mais pas suffisantes. Car la complexité du rapport de l'individu au religieux ne doit pas mener à l'occultation d'autres champs d'expression : il s'agit ici du monde de la culture où interagissent les acteurs de la nouvelle scène urbaine à partir des années 2000 et où ils procèdent du tissage d'un lien social original.

2.2.2 Construire et assumer une culture originale

La culture, non pas envisagée ici comme l'ensemble des « modes de vie et de pensée » des sociétés, mais « dans son acception restreinte, académique “cultivée”, qui renvoie aux œuvres dites culturelles et aux pratiques qui leur sont attachées » (Cuche, 2010 : 6 ; 8), constitue à plus d'un titre un espace d'expression aux apports mitigés, selon que l'on se place du côté des artistes ou de celui du public. Certaines pratiques culturelles existent bel et bien au Maroc, mais là encore sous des formes qui lui sont propres entre héritage et bricolage et dont les enjeux multiples – professionnalisation des pratiques, émergence d'un espace de contestation – dissimulent, de notre point de vue, le véritable intérêt : le transfert d'aspirations individuelles au bénéfice de la transformation des identités collectives.

Pour décrire ce mouvement, nous voudrions revenir en premier lieu sur l'expérience constituée par l'une des manifestations culturelles les plus emblématiques de la vie urbaine marocaine, le « Boulevard des Musiciens », dit « L'Boulevard ». Créé en 1999 à Casablanca, ce festival de musiques urbaines se présentait à ses débuts comme un programme de concerts pour groupes en compétition dit « le Tremplin ». Les spectateurs sont passés de 400 personnes la première année dans la salle de concert du FOL⁸¹, à 30 000 personnes par soir en 2006, regroupées dans plusieurs stades aménagés pour la circonstance (et à prix modique) ! Mais le morceau de bravoure du Boulevard se situe sur un tout autre plan : il a créé, autour de la scène, des espaces pédagogiques d'échanges entre professionnels des arts, artistes non professionnels et artistes aspirants, et cela dans tous les domaines artistiques : musique, cinéma, vidéo, danse, photographie, arts graphiques, street art, design numérique... Tous les supports contemporains y sont désormais explorés, ce qui contribue à draîner les artistes à l'international et à parfaire le rôle d'interface joué par L'Boulevard aujourd'hui.

Dans son sillage, les outils de diffusion de ces pratiques culturelles se sont nettement diversifiés à Casablanca avec l'émergence de lieux qui leur sont dédiés : la Villa des Arts⁸² à la fin des années 1990, l'espace d'exposition aménagé dans l'ancien Sacré-Cœur en 2003, le Théâtre Mohammed VI inauguré en 2006 au complexe des Roches Noires, la Fabrique Culturelle des Anciens Abattoirs de Casa⁸³ à Hay Mohammadi depuis 2009, et enfin depuis 2010, le *Boultek*, local de l'association « EAC-L'Boulvart » dont les activités pourront se présenter à terme comme celles d'un label. Dans leur sillage, de nombreuses

⁸¹ La Fédération des Œuvres Laïques, présente au Maroc depuis les années 1940, constitue de longue date le fer de lance l'animation casaouïe, avec des activités dynamiques dans les domaines sportifs et culturelles.

⁸² La Fondation ONA financée par la holding d'investissement ONA (Omnium Nord Africain) a acquis une villa des années 1930 pour en faire le premier musée privé de Casablanca.

⁸³ Construits en 1922 aux portes de la ville, les anciens abattoirs ou « abattoirs *qdim* » fermèrent en 2000 pour non-conformité aux normes d'hygiène. Ils sont investis pour de diverses manifestations culturelles (expositions, street art, concerts du Boulevard, etc.) et ses 50 000 m² servent parfois de sites de tournage pour le cinéma et la télévision (par exemple pour quelques épisodes de la série française *Kaboul Kitchen*, saison 1).

manifestations publiques à visée plus ou moins commerciale⁸⁴ se mettent en place, dont le Festival de Casablanca⁸⁵ depuis 2005 sur la place Mohammed V et la plage de Sidi Abderrahmane. Il faut ajouter que parallèlement s'est étoffé le tissu de restaurants, bars et clubs servant de lieux de rencontres et d'échanges pour le milieu artistique de la classe moyenne et des habitués de l'IFC, de l'Institut Cervantes, de l'École des Beaux-Arts, et des complexes culturels de quartiers tel que le complexe Zafzaf dans le M'arif, qui jouent un rôle déjà très actif pour le dynamisme culturel.

Les acteurs de cette scène culturelle, qui s'est ébauchée en milieu urbain au début des années 2000, ont appelé ce renouveau la *Nayda** (éveil) à partir de 2006 (*TelQuel*, n°229), traduite dans un premier temps par le slogan « ça bouge, ça va de l'avant » (Caubet, 2010). La presse a parfois tenté un rapprochement, pourtant lointain, avec la *Movida* espagnole, faisant de la *Nayda* un « woodstock marocain ». Le documentaire *Casanayda !* (Benlyazid, Mettour, Caubet, 2007) évoque cette tentative plus ou moins fructueuse de cerner par le langage l'émergence d'un intérêt collectif autour d'une profusion inédite de pratiques culturelles urbaines et de leur rapport négocié aux normes sociales. De notre point de vue, cette scène culturelle se distingue selon deux apports majeurs à la vie artistique : elle se présente d'une part comme un espace de transgression des conventions dans la mesure où les jeunes y apprennent à dépasser le statut qui leur est traditionnellement assigné ; et d'autre part, comme un espace de création où une production artistique originale contribue à une réflexion sur les références identitaires de l'ensemble de la sphère créative.

Le premier apport majeur à cette scène culturelle concerne l'espace de résistance aux normes sociales qu'elle représente dans la mesure où les jeunes y apprennent à se prendre en charge, en dehors du mode de vie idéal précédemment décrit et du statut traditionnel qui les assignent spatialement au domicile de leurs parents et socialement à une position inférieure dans la hiérarchie familiale :

« J'ai découvert avec les ateliers que le plus dur pour les gens n'est pas d'apprendre les techniques du cinéma, mais de se débarrasser de leur complexe d'infériorité, ce qui les empêche de créer » (Ali Essafi, réalisateur, in *Casanayda !*, documentaire, 2007).

Autre norme à transgresser pour un artiste – et pas la moindre –, celle de la primauté du groupe sur l'individu dont la créativité est toujours vue d'un mauvais œil pour la cohésion des familles et de la société.

On constate, en second lieu, que la production artistique issue de cette scène culturelle est principalement régie par le souci d'articuler à la fois les nombreuses références culturelles héritées, mais aussi celles qui sont appréciées et choisies parmi le flux d'outils de diffusion de la culture mondialisée aujourd'hui. On a souvent vu opposer la « dynamique de

⁸⁴ On constate également l'augmentation du nombre de galeries d'art privées à Casablanca.

⁸⁵ Il est devenu extrêmement populaire pour se déployer sur 4 jours durant lesquels les concerts et manifestations en plein air sont entièrement gratuits.

salafisation » de la société à la réappropriation de « toute la gamme de la production culturelle contemporaine », limitant l'étude de la sphère culturelle au fait que « les points de passage entre la sphère sacrée de la religion et l'espace profane de la culture sont désormais barrés » (Ben Abdallah El Alaoui⁸⁶, 2011 : 47). *Nayda* représente, de ce point de vue, la troisième voie d'une culture qui a largement dépassé le stade de l'émergence d'un simple courant à la faveur de la convergence de personnalités fortes. En effet, quelques groupes de musique sont parvenus à construire des formations relativement durables : *H-Kayne*, *Gnawa Fusion*, *Hoba Hoba Spirit*, *Casa Crew*, *Darga*, *Fez City Clan*... À la manière dont leurs aînés ont pu influencer et lier les genres musicaux, ils façonnent leur multiculturalisme selon leurs propres valeurs, et y entremêlent leurs références culturelles (rock, rap, hip-hop, métal, hardcore, fusion, reggae, influence gnaoua⁸⁷), avec le seul maître mot de lancer des passerelles :

« Le Maroc aujourd'hui est un Maroc qui s'ouvre, un Maroc qui s'accepte de plus en plus. Il n'y a qu'à voir le Festival des Gnaouas à Essaouira où les Marocains retrouvent avec bonheur leurs racines africaines gnaoui. Cette recherche d'authenticité nous pousse à nous réconcilier avec nous-mêmes, à redevenir nous-mêmes, à nous réapproprier ce que nous avons été. Nous sommes un pays aux influences multiples. Il faut à tout prix que chaque Marocain ait conscience de sa multiplicité et sa pluralité » (Mouna Lahrech, journaliste au mensuel *VH Magazine – Version Homme* –, in *Casanayda !*, documentaire, 2007).

« Il y a [des artistes] qui disent que leur continuité, c'est *Nass el Ghiwane* et ils ajoutent qu'ils sont marocains et qu'ils font la prière. Tous ces arguments sont dangereux, car ils sortent du domaine de la création ! Avec la création, tu es libre. Tu peux récupérer des choses américaines [...] des aborigènes d'Australie [...], d'Afrique, d'Arabie Saoudite [...]. Tu peux récupérer des choses des *chikhat*⁸⁸ ou de *Nass el Ghiwane*. Y a pas de problème. Parce que tant que tu es authentique et honnête, c'est ça le plus important. Je crois que *Nayda* doit éviter ce genre de discours. Parce qu'il ne faut pas qu'on ait un discours réactionnaire. Il faut qu'on ait – et il faut l'assumer – un discours subversif, c'est-à-dire un discours qui décortique le système au sens de faire bouger le système, et que ça devienne *Nayda* » (Hicham Abkari, directeur du Théâtre Mohammed VI, in *Casanayda !*, documentaire, 2007).

Lorsque H. Abkari souhaite voir « décortiquer le système », il s'agit du cortège de normes sociales empêchant l'épanouissement des valeurs d'authenticité et d'honnêteté prônées par

⁸⁶ Il est certain que le cousin du Roi, exilé aux États-Unis du fait de sa position frondeuse envers le régime, inscrit ses propos dans une logique personnelle de défi à sa famille, mais cet article rejoint néanmoins les commentaires des observateurs les plus circonspects face à la forme de ces pratiques culturelles innovantes au Maroc.

⁸⁷ Les musiques électroniques et la pop anglo-saxonne sont, néanmoins, les grandes absentes de ces influences, faisant elles-aussi la synthèse entre références culturelles. Autre lacune, les États-Unis semblent n'être cités qu'à travers les tendances urbaines rap et hip-hop, voire gangsta. Par multiculturalisme, il faut donc entendre une profusion de références, mais dans les limites d'une diffusion mondialisée très *mainstream*, en quelques sortes « orientée » !

⁸⁸ Chanteuses du folklore marocain, extrêmement stigmatisées.

les artistes, dans la sphère créative et dans la conduite du quotidien pour tout un chacun. La référence à *Nass el Ghiwane* (Dernouny, Zoulef, 1980) ajoute encore à la complexité de ces identités en mouvement, dans la mesure où les artistes se réclamant de l'influence de ce groupe polymorphe depuis les années 1970 n'envisagent pas tous leur art comme porteur du même message (Miller, Caubet, 2012), inscrivant leur rôle tantôt dans le sens des mouvements contestataires de 2011 – *Nass el Ghiwane* est considéré comme la principale figure des artistes contestataires marocains (de nombreuses chansons étaient interdites sous Hassan II) –, tantôt prônant un changement des mentalités et des représentations avant d'envisager toute action politique d'ampleur (Mrabet, 2011). Là encore, la diversité reste maître mot.

Là où les musiciens de la *Nayda* semblent s'accorder se situe surtout autour de la réappropriation de la langue du quotidien (la *darija*) : leur inventivité a permis à leur musique de déjouer les pièges d'une norme extrêmement pesante, voire handicapante, celle de la langue officielle (la *fousha** ou arabe classique). Le langage s'est, pendant longtemps, présenté comme un outil à double face, créant là encore la confusion dans les systèmes de références, entre la pratique officielle d'une langue écrite, belle, érudite, élitiste, et la pratique non officielle d'un dialecte oral, prétendument laid et avilissant. Non pas qu'il s'agisse d'un procédé gratuit de transgression de l'académisme en vigueur comme un artiste à la mode le ferait dans une opération de pur marketing⁸⁹, mais de la mise en œuvre d'une compétence particulière : les artistes ont souhaité détourner une norme puissante, celle de l'arabe classique écrit, et écouter leur intuition qui leur dictait que leur langue quotidienne ne se résumait pas à la limiter en la qualifiant d'« arabe dialectal », de « langue de la rue », avec tout ce que cela comportait comme dévalorisation et auto-dénigrement.

Or, la *darija* s'est transformée en un chantier de langue (Miller, 2011) dont la musique (reprise par la presse, la radio, la publicité, et finalement la télévision) est l'un des terrains d'expérimentation : les Marocains commencent à accepter qu'elle comporte des niveaux de langue, qu'elle n'est pas qu'un reflet supplémentaire de la hiérarchie sociale, et que décrire les réalités sociales du quotidien, les peines, les souffrances... – toutes choses qui font percevoir les groupes comme des formations sinon vulgaires, du moins indignes de *Nass el Ghiwane* – peut et doit être fait dans la langue de tous les jours (*TelQuel*, n°130, juin 2004, dossier « Les jeunes ouvrent leur gueule »). La meilleure preuve de la transformation de la *darija* réside dans son apprentissage par les étrangers : pour ceux qui s'y sont intéressés dans les années 2000, il était acquis qu'ils se devaient d'apprendre la langue marocaine de tous les jours, c'est-à-dire la *darija* et non sa forme dite classique, inopérante à leurs yeux. En d'autres termes, ils apprenaient la *darija* en même temps que les préjugés qui la

⁸⁹ On pense ici à l'ensemble de l'œuvre prétendument insolente de l'artiste américain Jeff Koons tentant d'adapter les codes du Pop Art – innovants dans les années 1950 et 1960 – à un contexte déjà saturé de signes, et à l'adresse d'un public qui en connaît déjà les moindres ficelles.

déclassaient aux yeux des Marocains, ainsi que le déplacement de la langue entre marge et centre (Miller, 2011) qui s'est opéré sous l'influence des acteurs de la sphère artistique et culturelle.

Ce déplacement n'a pu s'opérer que par le jeu de nombreuses innovations : une langue à l'origine orale, écrite en graphie arabe pour la première fois, grâce à la presse et les débuts d'une littérature en *darija* ; une langue écrite en lettres latines rythmées par l'insertion de chiffres, grâce à la publicité ; un vocabulaire influencé par l'usage d'Internet, de ses forums et ses messageries instantanées ; des formules adaptées à l'écriture des SMS sur les téléphones portables ; des expressions directement traduites d'autres langues (« *ach katchouf ? bghriti swerti ?* », « Qu'est-ce que tu regardes ? Tu veux ma photo ? » dans le film *CasaNegra*, 2008), etc. Ces innovations ne sont parfois en réalité que des pratiques réactivées car portées par des habitudes plus anciennes : un vocabulaire emprunté à d'autres langues⁹⁰ ; des formules imagées, parfois propres à une ville, à un quartier (à Casablanca, « *jiti mene 36 ?* », « tu es venu du 36 ? », qui représente l'adresse de l'hôpital psychiatrique, Ibn Rochd, c'est-à-dire « t'es devenu fou ? »), etc.

Si le bénéfice de ces pratiques culturelles est indéniable pour les artistes, il faut pourtant, du côté du public, nuancer l'efficacité de leur diffusion à l'ensemble des habitants de Casablanca, toutes classes sociales confondues. Nous constatons en effet la remarquable dichotomie dans l'apport manifestement inédit de ces pratiques qui revêtent une certaine importance mais selon des degrés divers. D'un côté, cette jeunesse, dont on a pu dire qu'elle est en quête de repères dans sa perception d'un monde politique où tout semble perdu car joué d'avance (Bennani-Chraïbi, 1995), parvient à tirer de cette scène culturelle un référent identitaire original qui s'inscrit à contre-courant des représentations politiques actuelles, entre sentiment national, inscription dans le monde, et contournement des normes sociales :

« Ce qui est intéressant [dans *Nayda*], c'est que là aussi se joue la marocanité. C'est assez bizarre : c'est à la fois un mouvement de contestation de la bigoterie, de revendication de la mondialisation [...], et l'un des rares mouvements patriotiques où se joue un nouveau patriotisme. C'est un patriotisme qui n'est pas conservateur, mais ouvert sur le monde. Et c'est de ça dont on a besoin actuellement pour exister dans le monde » (Mohamed Tozy, in *Casanayda !*, documentaire, 2007).

Mais d'un autre côté, les événements annuels cités plus haut apparaissent à maints égards, certes comme des espaces d'expression, mais sur un mode démonstratif faisant penser davantage à une accumulation d'objets et d'attitudes déployés lors de temps voués aux loisirs – maquillage, vêtements, accessoires, coiffures, gestuelles – qu'à un engagement total dans un mode de vie transgressif : on se pare pour exister, être soi mais

⁹⁰ Les porosités entre *darija* et Espagnol sont naturellement plus grandes dans le Nord du pays ; le Français a davantage innervé les expressions courantes à Casablanca.

temporairement, et davantage jouer avec les normes que les contredire. Ces événements se présentent de fait plutôt comme des espaces de dévouement desquels ne déborde aucun signe d'appartenance culturelle vers le quotidien. Tout n'est, là encore, qu'apparences, mais travaillées dans le sens d'une contestation « douce » des normes sociales.

Trois facteurs principaux auront eu raison de la diffusion auprès du public des produits issus de la scène culturelle. En premier lieu, les difficultés économiques et sociales contrarient les projets professionnels des artistes les plus motivés : en dehors du fait que le droit du travail marocain n'a jamais statué sur les moyens de vivre professionnellement d'aucune activité artistique, la majorité de la population n'a pas les moyens d'acheter un bien artistique. Pour ne citer que l'exemple d'un album de musique⁹¹, il restera toujours plus avantageux d'acheter un CD diffusé illégalement de chansons au format mp3 lisible sur tout appareil domestique de visionnage de DVD.

En second lieu, le contexte répressif ayant suivi l'allégresse de la transition démocratique a initié un jeu cynique entre l'exposition d'aspirations individuelles qui semblait permise à une période donnée, et le rétablissement de l'ordre public. La diffusion de certaines pratiques culturelles a souffert du contexte politique de répression de tentatives considérées, finalement dans les milieux les plus populaires, comme des happenings farfelus et sans lendemain. Nous pensons ici au procès dit « des satanistes » : le 16 février 2003, treize musiciens et le patron de la crèmerie qui leur servait de repaire sont accusés d'afficher un comportement contraire aux bonnes mœurs et susceptible « d'ébranler la foi des musulmans »⁹² du fait de leurs goûts pour des tee-shirts noirs et une décoration que l'on qualifierait en Europe de « gothique », faite de faux crânes et d'inscriptions en faux sang traduisant moins des instincts criminels qu'une fascination toute baudelairienne pour des territoires inconnus. En effet, ces signes restent incompris, et donc redoutés, dans un contexte culturel désincarné de ceux qui les ont vus naître et demeurer une tendance vive de la sous-culture (Europe, États-Unis). Contre toute attente, l'intervention royale se serait au contraire manifestée à l'issue du procès (*TelQuel*, 12.04.2003) : le verdict devrait, de ce point de vue, être interprété comme le produit d'un jeu social entre société civile, fonctionnaires et magistrats dont les habitudes professionnelles procédaient d'anciens réflexes autoritaires. Le 4 avril 2003, en appel, onze musiciens sont acquittés et les trois derniers (dont le patron de la crèmerie), condamnés à 45 jours de prison déjà purgés, pour

⁹¹ La même situation touche bien sûr les films de cinéma et le software informatique. Concernant les DVD piratés, il existe même des points de location de rue ! La fille du musicien camerounais Francis Bebey (1929-2001) confirme au sujet des moyens de subsistance de son père : « Il était connu en Afrique, mais parce que les disquaires lui commandaient un exemplaire [de son album] et vendaient des copies cassettes. Il n'a jamais touché un centime » (Stéphane Deschamps, 26.11.2014, « De la bombe, Bebey », *Les Inrockuptibles*, n°991, p. 68).

⁹² Les termes de l'accusation rappellent les troubles entourant la sortie des singles des *Sex Pistols* « Anarchy in the UK » en 1976 et « God Save the Queen » un an plus tard. Le chanteur du groupe punk britannique se souvient qu'à l'époque, « Le Parlement a même brandi des lois ancestrales de trahison » (JD Beauvallet, 12.11.2014, « “La rage est mon énergie” : John Lydon se souvient du temps où il s'appelait Johnny Rotten », *Les Inrockuptibles*, n°989, p. 52).

des différences de délits qui disent toute l'absurdité de cette « comédie judiciaire » (*TelQuel*, 12.04.2003 : 35). Malgré la mobilisation massive et inédite de la société civile, c'est l'incompréhension et surtout le doute qui demeurent dans les milieux les moins éduqués qui ne retiendront que le soupçon d'apostasie et certains détails burlesques de l'accusation, comme l'égorgement de chats pour consommer leur sang !

Enfin, en troisième lieu, ultime barrage à la diffusion de ces pratiques culturelles inédites, les représentations sociales n'accordent à la culture aucune place « raisonnable », du fait de l'inutilité de la production artistique et de l'image oisive renvoyée par les créateurs : les besoins impérieux de créer et de se réaliser continuent d'être perçus chez tout individu comme superflus, voire néfastes pour son avenir et celui de sa famille qui condamne par avance toute étrangeté. Si l'artiste est historiquement le premier marginal de toute société de par le monde, l'artiste marocain l'est d'autant plus dans le contexte de compétition sociale que nous avons précédemment décrit. C'est pour cette raison que la fonction de passerelle entre différents mondes, émergée de *Nayda*, est si importante : elle donne une légitimité aux activités des artistes qui peinent à convaincre habituellement dans le seul domaine des compétences et de la productivité rationnelle.

Malgré les difficultés auxquelles se heurtent les artistes dans la reconnaissance de leurs compétences et de leurs aspirations – qui relèvent du statut auquel les assignent les normes sociales –, ils ont trouvé un public qui a su reconnaître dans cette scène culturelle un espace d'expression de leurs aspirations à vivre les normes sociales autrement. Contre toute attente, les pratiques culturelles, à l'instar des reconfigurations de la *darija*, désormais *langue marocaine à part entière*, participent d'un projet original de retissage du lien social sur la base d'une diversité de profils et d'aspirations individuelles qui auraient pu passer au départ pour un florilège d'individualités développées en parallèle les unes des autres et incompatibles : la *Nayda* se présente à ce titre moins comme un espace d'échaffaudage de solutions que comme un espace de questionnement libre des normes, de leur rôle et de leur évolution, à la fois pour les artistes et pour leurs publics. Le résultat extrêmement dynamique et vivant que représente aujourd'hui la sphère artistique a montré qu'il s'agit bien là d'un espace d'invention du lien collectif. De notre point de vue, ces pratiques culturelles traduisent des changements sociaux que la presse écrite n'a pas seulement relayés mais auxquels elle a également tenté de participer pleinement.

Même si l'on saisit l'ampleur de la production artistique et les qualités dont elle pourra faire preuve à terme, nous retenons ici essentiellement, d'une part que les aspirations des acteurs de la sphère culturelle à se réaliser pleinement font écho au souhait de la société civile de mettre à distance le poids des normes sociales ; et d'autre part, qu'elles coïncident avec l'émergence d'aspirations à vivre sa religion et son identité, sinon selon son libre arbitre, du moins selon ses propres choix et modalités d'expression. Si la situation sociale et le quotidien d'enfants vivant à la rue semblent de prime abord relever d'un registre très

différent des pratiques déjà décrites, la façon dont ces enfants ménagent ou plutôt arrachent leur place dans la ville rejoint néanmoins les aspirations individuelles sur le plan de la recomposition du lien social et du code de l'honneur, ce que nous souhaitons à présent explorer.

2.2.3 *Les enfants aussi : entre code de l'honneur, détresse individuelle et vie collective recomposée*

Nous avons décrit précédemment les aspirations individuelles que d'aucuns préféreront exprimer au prisme de l'extrême nécessité de leurs passages à l'acte. Ils définiront ainsi leurs aspirations comme autant de besoins à s'exprimer, à se réaliser, à faire des choix selon leur libre arbitre et leur conscience. Mais dans la mesure où il ne nous appartient pas de juger des souffrances et des frustrations qu'entraîne l'impossibilité de se réaliser pleinement, nous considérons que les pratiques culturelles précédemment décrites n'étaient pas régies par le caractère de détresse que revêtent au contraire les pratiques d'urgence mises en œuvre par les enfants des rues ou *ouled zanqa*. Associée à la déchéance des corps, conséquences d'une vie quotidienne dégradée, cette expression en *darija* devenue une injure reconduit ces représentations empreintes de mépris pour des réalités sociales pourtant connues de tous, mais touchant l'un des plus grands non-dits au Maroc, les violences familiales et les maltraitements des enfants. Nous voudrions ici faire un parallèle entre ces enfants et certaines modalités de fuite au Japon, autre société structurée par des normes sociales contraignantes, dans le but de comprendre les choix opérés, dans des contextes fortement mais différemment marqués par le code de l'honneur.

À partir de 1995, le Dr Najat M'jid parcourt les plateaux de télévision marocains et européens avec le projet d'alerter l'opinion publique sur le sort de certains enfants, de récolter des fonds alimentant l'association qu'elle a créée, *Bayti* (« ma maison » en arabe, au sens de « chez moi », « foyer », *home* en anglais), et surtout, de lutter contre leur stigmatisation. Premier pas vers la définition de projets se démarquant des préjugés, *Bayti* adopte le vocabulaire des instances internationales initié par la CIDE (Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant) dans son préambule :

« [...] reconnaissant qu'il y a dans tous les pays du monde des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, et qu'il est nécessaire d'accorder à ces enfants une attention particulière ; [...] » (ONU, 1989 : 2)

À la suite du programme d'éducation des enfants en situation difficile lancé par l'UNESCO en 1992, l'expression « enfants en situation difficile » s'est imposée (Felk, 1993 ; UNESCO, 2002), moins dans un effort de catégorisation que dans le but d'identifier la diversité des profils des enfants, selon des degrés divers de marginalisation, d'engagement dans le travail et de liens avec la famille (Marguerat, 2003). Dans les faits, l'action de *Bayti* se concentre dès ses débuts sur les enfants dormant à la rue, ayant rompu totalement les liens

avec leur famille ou continuant à les voir sporadiquement. De ce point de vue, le recours à l'expression « enfants en situation de rue » utilisée lors de la création de l'association évoquait clairement la situation de fuite des bénéficiaires de son action. Mais l'inscription de *Bayti* dans la lutte à l'échelle internationale était essentielle à son développement et sa pérennité : en effet, le Maroc a ratifié la CIDE en 1993 ; *Bayti* créée à Casablanca en 1995 est reconnue d'utilité publique et devient ONG en 1999.

Pour ces enfants vivant à la rue, la fuite du domicile familial s'explique principalement de trois manières⁹³ : fuir les maltraitances émanant de membres de leurs familles ; échapper à des conditions de vie et de travail dégradantes dans la domesticité (Ech-Channa, 2004) ; fuir une situation de déshonneur. À ce sujet, le film de N. Ayouch, *Ali Zaoua, prince de la rue*, met en scène un jeune garçon ayant fui une mère célibataire et prostituée. La honte est si forte – ne pas avoir de père et/ou être issu d'une relation sexuelle tarifée et brève, dépendre financièrement (qui plus est, pour un petit garçon) d'une activité professionnelle illégale et dégradante –, qu'il n'en parle jamais à ses compagnons de rue. C'est cette motivation pour la fuite qui est à l'origine de l'insulte *ouled haram**, enfants du péché, une expression devenue d'ailleurs synonyme d'enfants des rues.

Nous avons vu précédemment que l'importance croissante de l'individu contribue à faire émerger des formes d'expression d'aspirations individuelles. Dans le cas des enfants des rues, si les situations sociales semblent également liées à ce changement social de fond, elles pâtissent indirectement de la consolidation des valeurs du néolibéralisme qui, au Maroc, ne s'accompagnent pas de l'émergence d'un État-providence. En France, à l'inverse, ce sont les conditions d'assistance à l'individu et aux familles qui ont contribué à l'émergence de l'individualisme (Castel, 2009 [1995]) et à la recomposition du lien social vers plus d'autonomie de l'individu (d'aucuns diront vers davantage d'isolement et de sentiment de vivre *à côté, en parallèle* et non *en société*). Dans un contexte où les inégalités sociales sont peu accompagnées d'assistance publique, la sphère associative tente de recréer des conditions d'aide sociale où le « faire avec » et la débrouille sont les maîtres mots d'une logistique qui pare au plus pressé et compense le manque de compétences en la matière par l'expérience acquise de longue date, comme par exemple *La Goutte de Lait* (créée en 1915 et comportant un service de néonatalogie dirigé par le Dr Driss Benjelloun en 2009) et l'*INSAF* (Institution Nationale de Solidarité Avec les Femmes en détresse, portée depuis 1999 par Aïcha Ech-Channa, figure emblématique de l'action sociale au Maroc).

⁹³ Les données proviennent de sources diverses : des observations et entretiens en 2002 et 2003 avec Assad, ancien pensionnaire de *Bayti* devenu adulte, décédé en 2004 ; le recueil d'informations en 2005 auprès d'enquêtés ayant des voisins dont l'enfant fuyait régulièrement, surnommé « Boukouza » (insecte rongeur le blé) ; l'étude pionnière sur des enfants des rues de Salé (Felk, 1993) ; une séance de *l'Atelier d'Anthropologie de Casa* ayant accueilli Omar Saadoun, éducateur à *Bayti* en 2006 ; un entretien avec Khalid Hanefioui, directeur général de *Bayti* en 2009 ; le film de N. Ayouch, *Ali Zaoua, prince de la rue* (2000), tourné à Casablanca, en partie avec des enfants jouant leur propre rôle ; et enfin, le documentaire *Casablanca, les enfants du bitume* (2009).

Mais bien plus qu'un apport de solutions d'urgence à des personnes extrêmement démunies – « petites bonnes » ou domestiques mineures, parfois proches de l'esclavage ; mères célibataires... (Ech-Channa, 2004) –, la sphère associative a mis en évidence un nécessaire travail d'éducation des mentalités, qu'il s'agisse des personnes susceptibles de financer les associations ou bien des personnes proposant leur aide sans toutefois disposer de compétences a minima, comme la nécessité de s'abstenir d'énoncer un jugement moral. Quant aux représentations concernant les enfants en situation de rues, elles restent chevillées aux différents registres des normes sociales, car lever le voile sur les motivations des fuites ne constitue en rien une étape au changement de considération. En effet, affirmer que ces motivations peuvent être légitimes continue de se heurter au déni le plus élémentaire : selon les représentations communément admises, ces enfants seraient des menteurs, des fainéants et des vauriens qui ne voudraient pas travailler à l'école et s'amuser à longueur de temps ; ils ne feraient que se droguer⁹⁴ et voler, et c'est à ce titre seulement qu'ils feraient la honte de leurs familles. Au final, les représentations ne retiennent d'eux que leur déshonneur et une mauvaise éducation liée à l'absence de père pour une mère prostituée ou célibataire, situation dont la mère est la seule à être blâmée du point de vue des normes sociales. Ces jugements s'appuient entre autres sur le statut inférieur de l'enfant considéré dans les milieux populaires, certes comme le « joyau » de la famille, mais surtout comme un objet inachevé, secondaire, et non un sujet au potentiel en devenir : l'enfant est par conséquent peu crédible et reste sujet à diverses exagérations.

Mais ce qui est reproché de nos jours indirectement à l'émergence des pratiques des enfants en situation de rues relève également de deux aspects des aspirations au Maroc. Il s'agit d'une part de l'énonciation d'un reproche à ces enfants dont l'individualisme semble prendre le pas sur la nécessité de cacher la honte, le déshonneur, la mauvaise réputation, l'humiliation. Les enfants souhaitent coûte que coûte échapper aux coups, et cela malgré les conséquences infligées aux familles : cette quête de bonheur⁹⁵ passe par l'exposition publique de la honte. En d'autres termes, ils seraient des égoïstes. Il s'agit en second lieu de l'aveu forcé d'un manque de connaissances du milieu populaire, un vide dont tous se sentent responsables : la population se rend peu à peu compte que les préjugés tiennent lieu et place de savoirs. C'est notamment ce manque de connaissance qui est à l'origine de la naissance d'enfants illégitimes dont les mères sont seules responsables. En effet, les interdits sont si peu explicités, surtout en ce qui concerne la sexualité des femmes, que l'on constate qu'un faisceau d'interrogations et de doutes régissent la perception de leurs corps par les femmes :

⁹⁴ S'ils sont effectivement consommateurs de drogues, c'est pour supporter la pénibilité de la vie à la rue, à l'instar des enfants de Mayotte, 101^{ème} département français depuis 2011 (Olivia Müller, 15.04.2015, « Mayotte, l'île aux enfants perdus », *Les Inrockuptibles*, n°1011 p. 52-57).

⁹⁵ Nous n'envisageons ici que les motivations de la fuite du domicile et non pas les violences dont sont victimes à nouveau les enfants dans leurs pratiques quotidiennes des rues.

« L'interdiction de la sexualité, laquelle est tolérée pour les hommes et volontairement ignorée pour les femmes, n'est explicitement formulée qu'une fois entachée la réputation, en particulier dans les milieux pauvres » (Cheikh, 2006 : 25)

Parmi tout le sordide qui entoure le quotidien de ces enfants – violences de la part des plus âgés, consommation de drogues, maladies liées à l'absence d'hygiène et à une mauvaise alimentation, pratique de la mendicité –, nous distinguons un fait marquant qui lie leurs pratiques de la rue aux aspirations individuelles précédemment décrites, à savoir leur capacité à tisser du lien social à l'intérieur d'une identité collective, ici la déplorable condition des enfants malheureux dans leurs familles, afin de faire émerger un espace d'action. Là, les pratiques se réinventent, créent des conditions de vie nouvelles, négocient entre elles avec les normes sociales des possibilités inédites de quotidien entre survie et débrouille, et mettent ainsi à distance les conventions interdisant pour le meilleur et pour le pire les débordements de la sphère familiale et domestique.

Pour éclairer davantage les motivations principales conduisant les enfants à externaliser leurs problèmes familiaux (fuir la honte ou les violences domestiques), il nous faut définir les changements sociaux qui leur ont permis de passer à l'acte selon l'itinéraire suivant : s'enfuir concrètement⁹⁶, puis trouver les ressources sociales pour s'organiser dans la rue avec les autres enfants, et enfin tenir le coup au jour le jour pour ne pas revenir sur ses pas. Dans ce but, nous voudrions convoquer l'exemple du Japon que les représentations ordinaires envisagent de manière fréquemment opposée par rapport au Maroc : Nords vs Suds, image d'opulence vs difficultés socio-économiques d'un pays en développement, haut niveau de technologie et d'équipement vs débrouille et informel, pratiques délurées d'une jeunesse détournant publiquement les conventions du paraître vs jeunesse peinant à exprimer ses aspirations de manière visible.

Pourtant, le Japon a vu se consolider une forme de fuite présentant certaines similitudes par rapport à la gestion de l'individu aux normes sociales au Maroc : le phénomène des « évaporés ». Il s'agit là d'une frange de la population décidée à couper totalement tout lien avec une première vie (entourage, famille, lieux de vie, travail, etc.) afin d'échapper à la honte liée à un revers de fortune (perte d'emploi, menaces pressantes d'usuriers). Étant le fait de personnes seules ou de familles entières, les évaporations s'opèrent souvent de nuit, par l'intermédiaire de véritables agences de déménagement, et sont favorisées par des défaillances administratives quant à la « traçabilité » des individus au Japon (Mauger, Remael, 2014). Ce mode de fuite, exceptionnel au Japon jusqu'aux années 1990 environ, consistait en une alternative honteuse au suicide rituel qui commandait à l'individu de ne jamais subir de front le déshonneur, pour lui-même et sa famille, et de racheter ainsi la honte de son échec personnel ou de sa faute. L'aire géographique japonaise était souvent

⁹⁶ La première étape n'est pas franchie d'un seul coup, mais résulte plutôt de plusieurs cycles de fugues-retours au domicile, dans l'espoir que les choses s'améliorent d'elles-mêmes et parce que rompre les liens familiaux n'est jamais évident.

associée, dans l'imaginaire collectif occidental, à un contrôle social laissant peu de place à l'expression des personnalités individuelles, et à des conventions extrêmement ritualisées, à la fois par le biais du code de l'honneur et dans le déroulement des relations interpersonnelles. Ces conventions ont notamment été décrites en 1983 dans le film de Nagisa Ōshima, *Furyo*, où deux soldats de la Seconde Guerre Mondiale, un Britannique et un Japonais, confrontent leur rapport aux normes sociales : le premier n'envisage le salut que d'une part, en défiant les autorités dans le camp où il est retenu prisonnier sur l'île de Java et d'autre part, en nourrissant le souvenir de la honte qu'il éprouva un jour à ne pas défendre son frère handicapé ; le second ne l'envisage que sous la forme du suicide rituel, n'opposant aux prisonniers de guerre (ou *Furyo*) que le mépris dû à son incompréhension.

Au contraire au Maroc, le suicide reste l'un des interdits de l'islam les plus prégnants, en sus d'être considéré comme une forme de lâcheté et d'abandon de ses responsabilités. Tandis que la presse témoigne des difficultés psychologiques et sociales rencontrées par les individus sur un mode beaucoup plus compréhensif que par le passé (Abderrahim, 2009), différentes modalités de fuite se sont peu à peu renforcées : l'abandon du domicile familial pour les enfants des rues, la consommation de psychotropes pour certains jeunes des milieux les plus défavorisés, ainsi que le départ clandestin d'une ville pour une autre (nous y reviendrons). De nos jours, puisqu'au Japon, la faiblesse numérique des pratiques de suicide rituel et l'importance croissante des évaporés semblent à la fois s'appuyer sur des transformations socio-économiques sans précédent (Hours, 2007) et traduire une reconfiguration profonde du code de l'honneur, nous sommes tentées de lier les motivations des enfants des rues marocains à une tentative de répondre à leur manière à une quête d'honneur, y compris dans le fait d'être battu. Cette quête résulte de deux composantes inédites dans le code de l'honneur : d'une part, la recherche de solutions individuelles dans la gestion de l'honneur bafoué, autrefois exclusivement collectif ; d'autre part, la mise en œuvre de pratiques se présentant à plus d'un titre comme une forme de revendication à vivre selon des droits, même enfant. Contre toute attente, ces deux buts rejoignent les aspirations individuelles précédemment décrites, et ceci dans la quête d'un certain degré de réalisation de soi pour ces enfants déclamant, par leur fuite du domicile, leur aspiration à davantage de considération pour leur développement. De ce point de vue, le débordement des problèmes familiaux dans la sphère publique, reproché aux enfants des rues, apparaît finalement moins comme une fuite que comme une tentative salutaire de prendre leur destin en main.

Nous avons décrit différents domaines où les aspirations assument un rapport inédit des individus aux normes sociales : la religion, la sphère artistique et culturelle, et les espaces publics investis comme lieux de vie par les enfants des rues. Il apparaît pourtant que, dans leur projet d'articuler leurs aspirations, les individus s'investissent dans la construction d'une forme originale de tissage de lien social contre les contorsions sociales et psychologiques auxquelles ils sont contraints par le cortège de normes sociales, chevillées

à l'injonction sociale de paraître. S'éloignant des visées matérialistes incarnées par l'individualisation du mode de vie généralisé dans les pays des Nord, ces projets sont davantage tournés vers des questions d'identité et d'authenticité dirigeant les choix de vie que vers un prétendu « chacun-pour-soi » que leur reprochent les représentations collectives. On pourrait déceler ici une relecture des espaces publics selon la dénonciation suivante :

« On a inventé “le public” pour que chacun se détourne de son prochain. On se fond dans la masse pour ne pas avoir à se donner du mal pour les autres personnellement »
(Martinson, 2004 [1948] : 239).

Tandis que ces questions d'identité et d'authenticité, nouvellement formulées à l'aune des spécificités sociales marocaines, travaillent les relations interpersonnelles et la manière dont les individus souhaitent voir évoluer les conventions, ce lien social construit au-delà des différences constitue la garantie pour les individus de faire société malgré les difficultés socio-économiques, contre l'État et parfois contre la famille.

Mais tout un chacun garde désormais à l'esprit la répression violente de certaines pratiques culturelles, revendicatrices de davantage de libre arbitre en matière d'identité, voire de culture religieuse au détriment d'une identité religieuse imposée « d'en haut » comme un tout indissociable de l'État. Ce qui se présente comme autant de rappels à l'ordre cycliques, émanant tantôt du Palais, tantôt d'une magistrature zélée, selon les termes d'une répression à géométrie variable perçue comme irrationnelle, traduisent l'interprétation clivante par le pouvoir d'une société civile, sans cesse envisagée sous l'angle des éventuelles revendications de changements sociaux, et jamais selon le potentiel d'une reconfiguration inventive des identités collectives au prisme des aspirations individuelles. C'est ce jeu constant de pouvoirs entre État, services d'ordre public, médias, citoyens ordinaires et individus déviants qu'il s'agit à présent de mettre en lumière, entre vu et caché, su et non-dit, visible et invisible.

B. DYNAMIQUES SOCIALES AUTOUR DE LA VISIBILITÉ DE LA TRANSGRESSION : RISQUE DE DÉSHONNEUR CONTRE DÉSIR D'ÊTRE SOI

Schizophrénie, hypocrisie, irrationnalité... La société n'a pas de mots suffisamment sévères vis-à-vis d'elle-même pour décrire les contradictions entre l'imposition d'un faisceau d'interdits reconduits avec force et les aspirations individuelles à se réaliser pleinement. Dans ce contexte, les individus mettent logiquement en œuvre un certain nombre de stratégies pour dépasser les cadres de références formés par l'ordre établi. Nous commençons à entrevoir combien ces pratiques sociales transgressives peuvent être empruntées de valeurs apparaissant à plus d'un titre comme renouvelées dans la mesure où elles contredisent les valeurs générales décrites précédemment⁹⁷ dites « héritées », à l'instar de l'importance croissante de l'individu par rapport à la primauté du groupe.

Afin d'explorer plus avant ces valeurs renouvelées, il nous faut étudier les pratiques contrevenant aux règles sous l'angle de la latitude plus ou moins grande des individus à y procéder. Si ces pratiques traduisent des changements sociaux importants, elles n'en restent pas moins difficiles à appréhender dans la mesure où les dépassements de frontières traduisent des jeux sociaux et des rapports de pouvoir aux conséquences parfois fâcheuses, sinon dangereuses, car ils s'articulent autour du secret de la transgression dont nous avons montré qu'il détermine la qualification de la pratique non officielle en pratique déviante⁹⁸. C'est ce critère de visibilité des pratiques qui procède de porosités entre espaces privés et publics qu'il s'agit à présent d'explorer.

Considérant l'ensemble des dimensions sociale et spatiale des expériences ayant pour support les espaces urbains, nous partons du principe que la visibilité est un processus social où se nouent des modalités de perception et des rapports de pouvoir particuliers, autour de l'objet central que sont les pratiques déviantes :

« What we are interested in is not the visual dimension per se, but the more complex phenomenon of the field of visibility. Visibility lies at the intersection of the two domains of aesthetics (relations of perception) and politics (relations of power) »
(Brighenti, 2007 : 324).

Il s'agit, en premier lieu, de décrire le contexte social, économique et politique ayant conduit à l'émergence d'un débat public autour de la nécessité de rendre compte de

⁹⁷ Cf. ill. 5 « Valeurs générales et normes spécifiques de la société marocaine », p. 105.

⁹⁸ Cf. ill. 7 « Rôles du jugement dans les modalités d'énonciation de la conformité sociale et de la déviance au Maroc », p. 110.

contradictions entre normes et pratiques sociales, discours officiels et formes d'expression effectives des engagements de l'État. L'instauration d'un climat de débat public « relativement » serein à une période donnée permet de dénoncer la reconduction du secret comme garant du lien social à travers l'injonction sociale au maintien des apparences. Les réalités sociales qu'entend mettre en lumière ce débat médiatique sont en effet déjà connues de tous, mais bénéficient d'un certain degré de protection du fait que les pratiques transgressives se déploient en des termes plus ou moins visibles, entre espaces privés domestiques et espaces semi-privés ménagés dans les espaces publics intérieurs. Notre propos consistera donc, en second lieu, à lire les déplacements récents opérés par les sphères privée et publique, à la lumière de l'émergence de valeurs renouvelées, ce qui nous conduira à révéler l'importance du rôle de l'invisible dans les pratiques transgressives. Ceci nous mènera, en troisième lieu, à questionner les modalités d'appropriation des espaces publics dans le cas où l'invisibilité de la transgression est rompue mais relativement tolérée, à savoir dans le cadre des activités de l'économie informelle. La visibilité se présentera, à cette occasion, comme l'outil privilégié de l'étude des rapports de pouvoir instaurant tolérance et répression à l'égard des pratiques de rue, selon l'hypothèse que l'État façonne les normes sociales par l'intermédiaire de politiques publiques influençant le rapport de la société au travail.

2.3 Aléas du combat médiatique pour rendre visibles les contradictions entre normes et pratiques sociales

Afin de dévoiler les enjeux à rendre visibles les contradictions entre la théorie des normes sociales et la réalité des pratiques sociales, nous voudrions en premier lieu explorer le cas de la consommation d'alcool et de drogues au Maroc. Il faut en second lieu revenir sur le contexte social et politique ayant fait penser, à une période donnée, que le débat médiatique était désormais possible et qu'il bénéficierait dorénavant de suffisamment d'espace pour espérer jouer un rôle de facilitateur de changements sociaux. Enfin, les pratiques de consommation de drogues seront mises en perspective avec différents paramètres de la vie économique, dont l'inscription du Maroc dans l'espace international de lutte contre la production de cannabis.

2.3.1 Droit, enjeux économiques et pratiques sociales de toxicomanie

De nos jours, la prescription religieuse interdisant la consommation d'alcool est admise au Maroc comme l'un des interdits les plus stricts. Toutefois, « l'expression d'une prohibition absolue et sans équivoque » (Paes, Toufiq, Bouchikhi, Fdhil, 1999 : 247) ne s'affirma que très progressivement parmi les différentes écoles (Bonte, 2010, 13-18), et finit par étendre

l'interdit religieux aux systèmes de production et de commercialisation. Ainsi, la consommation d'alcool s'imposa-t-elle parmi les pratiques illicites inscrites dans les versions les plus récentes du Coran :

« Ils t'interrogent sur l'alcool et sur le jeu d'argent. Dis : "En l'un comme en l'autre résident un péché grave et certaines utilités pour l'homme, mais dans les deux cas, le péché l'emporte sur l'utilité". » Sourate de la vache, II : 219 (Berque J., 2002 : 56)

« Vous qui croyez, n'approchez la prière ni en état d'ivresse, avant de savoir ce que vous dites, ni en état d'impureté, sauf quand vous êtes en chemin, avant d'avoir pratiqué une ablution générale [...]. » Sourate des femmes, IV : 43 (Berque J., 2002 : 102)

« Vous qui croyez, l'alcool, le jeu d'argent, [...], les flèches (divinatoires) ne sont que souillure machinée de Satan... Écartez-vous en, dans l'espoir d'être des triomphants. Satan ne veut qu'embusquer parmi vous la haine et l'exécration sous forme d'alcool et de jeux d'argent, vous empêcher de rappeler Dieu et de prier. N'allez-vous pas en finir ? » Sourate de la table pourvue, V : 90-91 (Berque J., 2002 : 135)

Malgré la force de l'interdit, les pratiques de consommation d'alcool continuèrent de faire partie des processus de socialisation, s'accommodant des influences communautaires, coloniales et transnationales, par le biais de la cohabitation avec les populations juives, la domination politique française du Protectorat depuis 1912 (Paes, Toufiq, Bouchikhi, Fdhil, 1999 : 248), puis l'établissement de coopérants, cadres et dirigeants d'entreprises. Du fait de la multiplicité de ces influences, le mouvement nationaliste qui organisa en 1934 « une vaste campagne contre la vente des vins et alcools aux musulmans » (Paes, Toufiq, Bouchikhi, Fdhil, 1999 : 248) fait montre d'un réflexe identitaire qui se renforcera après l'Indépendance, à l'instar de mouvements similaires émergés à la faveur d'un contexte socio-économique global (Appadurai, 2007).

Dans ce contexte de changements sociaux rapides, les mouvements du rapport des individus et de la société à la consommation d'alcool ont induit dans la législation une confusion pouvant être traduite principalement par quatre textes de loi réglementant la vente et la consommation d'alcool. Le premier texte datant du Protectorat, le dahir* du 20 septembre 1914, réprime l'ivresse publique, sans considération d'aucun interdit religieux. Mais c'est avec le second texte, l'arrêté viziriel du 5 mai 1937 (23 safar 1356), portant réglementation des débits de boissons, casse-croûte et débits de *mahya*, qu'apparaissent des nuances concernant les catégories de consommateurs éventuels :

Article 1 : « Il ne peut y avoir, dans un centre urbain, plus d'un débit de boissons par trois cents ou fraction de trois cents habitants européens agglomérés. [...] » (Zerouali, 1997 : 284)

Article 3 : « Il est interdit aux Marocains musulmans d'exploiter des établissements du genre de ceux visés à l'article précédent, ou d'y consommer des boissons alcooliques ou alcoolisées. Il est interdit de vendre sciemment de l'alcool et des boissons alcooliques aux Marocains musulmans, aux militaires musulmans ou aux militaires des troupes noires du corps d'occupation. » (Zerouali, 1997 : 285)

Article 4 : « Sous réserve des droits acquis, il est interdit d'ouvrir un débit de boissons dans un immeuble *habous**, quelle que soit la nationalité de son occupant, sauf s'il s'agit d'un immeuble de rapport à l'usage des non-musulmans. Il est interdit également d'établir un débit de boissons dans le voisinage des édifices religieux, des cimetières, des établissements militaires et pénitentiaires, et des établissements hospitaliers et scolaires, publics ou privés. Les *pachas* ou *caïdas* fixeront par arrêté la distance minimum à observer. Ces mêmes autorités pourront, en outre, interdire la vente à la bouteille des boissons alcooliques, dans certains secteurs des médinas et quartiers indigènes. » (Zerouali, 1997 : 285)

Ces textes édités sous le Protectorat apportent une attention particulière aux différences confessionnelles de la population du Maroc en proposant de favoriser l'éloignement de la vente de l'alcool aux musulmans, ce qui se traduit entre autres par l'interdiction d'établir des débits de boissons en quartiers populaires supposés n'accueillir aucune population d'origine européenne.

Le troisième texte, loi du 31 janvier 1966, introduit l'interdiction de vente de l'alcool aux mineurs. Mais l'ambivalence du droit marocain provient certainement du quatrième texte, le Décret Royal n°724-66, datant du 14 novembre 1967, portant loi relative à l'ivresse publique :

Article 1 : « Quiconque est trouvé en état d'ivresse manifeste dans les rues, cafés, cabarets ou autres lieux publics ou accessibles au public est puni de l'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 150 à 500 dirhams ou de l'une de ces deux peines seulement. Ces peines peuvent être portées au double si l'individu trouvé en état d'ivresse a causé du tapage troublant la tranquillité publique. » (Zerouali, 1997 : 312)

Article 4 : « Toute personne trouvée en état d'ivresse publique et manifeste doit être, par mesure de police, conduite à ses frais, au poste de police ou de gendarmerie le plus proche pour y être retenue, jusqu'à ce qu'elle ait recouvré la raison, pendant un délai qui ne peut excéder celui prévu par l'article 68 du Code de procédure pénale, avant d'être déférée à la juridiction compétente. » (Zerouali, 1997 : 313)

L'Indépendance confronte le législateur à une situation complexe où les différents corpus de normes se heurtent aux habitudes au quotidien et aux impératifs de l'économie nationale. La loi de 1937 n'est nullement abrogée. Au contraire, la loi de 1967 reconduit l'esprit du dahir de 1914 : l'importance de la visibilité de l'usage est ici d'autant plus troublante que la loi reconnaît la pratique sans la réprimer dans la mesure où elle reste invisible. Il est, de ce point de vue, remarquable que le droit pénal et civil mentionne l'ivresse, et ceci selon trois dispositions. Citons seulement :

Article 434 : « Les peines prévues aux deux articles précédents sont portées au double lorsque l'auteur du délit a agi en état d'ivresse, ou a tenté, soit en prenant la fuite, soit en modifiant l'état des lieux, soit par tout autre moyen, d'échapper à la responsabilité pénale ou civile qu'il pouvait encourir. » (Code Pénal, 1997 : 97)

Le Code Pénal reconnaît par conséquent l'état d'ivresse comme un élément pouvant entrer en compte dans le faisceau de circonstances aboutissant au caractère délictueux de certaines pratiques sociales. Il en résulte qu'aujourd'hui, les gens peuvent certes boire, mais à condition de ne pas être pris sur le fait par les services d'ordre au milieu d'une transaction d'alcool, et de ne pas trop se faire remarquer, le délit étant susceptible d'être alors qualifié de « trouble à l'ordre public ».

D'un point de vue strictement juridique, les lieux clos et les domiciles devraient, par conséquent, eux seuls accueillir la consommation d'alcool. Les points de vente légaux⁹⁹ du type épicerie ou *bisri** ont adopté, de ce fait, une morphologie appropriée à l'entretien de l'invisibilité, comme en témoignent les photographies ci-dessous (ill. 10). Alors que seule l'enseigne verte d'une marque de bière signale la vente d'alcool, les passages en caisse sont masqués par l'amoncellement de produits en vente dans des vitrines qui n'ont plus d'autre fonction que de les promouvoir (biscuits à l'unité, bonbons et sucreries multicolores pour enfants pour l'illustration de gauche). Lorsque la vitrine se prête mal au stockage, la vitrine est obscurcie par l'apposition d'autocollants (boissons énergisantes, eau minérale, recharge de téléphone portable pour la photographie de droite, ci-dessous).



Ill. 10 - Deux points de vente d'alcool en épiceries du centre-ville en 2005

Le droit marocain, concernant la vente aux musulmans et surtout la consommation d'alcool, apparaît en ce sens relever de deux points de vue contradictoires, équation insoluble pour le Maroc au lendemain de l'Indépendance, si l'on considère d'une part le volume de la production vinicole de l'époque – « 300 000 hectolitres par an » (Paes, Toufiq, Bouchikhi, Fdhil, 1999 : 249) – et la manne que ce volume représentait pour le nouveau projet d'exportation, et d'autre part les remous sociaux causés par les incertitudes de l'ajustement des pouvoirs (Vermeren, 2006 ; Daoud, 2007).

⁹⁹ Pour les procédures légales concernant l'attribution et le type de licences des bars, hôtels, etc. cf. : Bonte, 2010 : 20-21.

Quant au contexte normatif lié à la consommation de drogues, il apparaît d'une complexité toute autre, excepté au regard des prescriptions religieuses condamnant l'ivresse, et in fine la consommation de tout produit psychotrope qui rejoint l'alcool sur le plan du droit. Les dispositions réglementaires sont constituées principalement de deux textes concernant la production de cannabis (UNODC, 2003 : 41-42 ; Labrousse, Romero, 2001 : 5-6 ; Chouvy, 2008 :7-9) et de trois textes autour de la consommation des substances toxiques (Ayat, 1986) qui nous intéressent ici. En premier lieu, le dahir du 2 décembre 1922 portant réglementation sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses propose un classement en trois catégories (substances toxiques, stupéfiants et dangereuses), ce qui permet une législation différentielle selon la finalité des substances (usage pharmaceutique, agricole, etc.). En second lieu, le dahir portant loi n°1-73-282 du 21 mai 1974 relatif à la répression des toxicomanes et la prévention des toxicomanes, modifie le dahir du 2 décembre 1922 portant réglementation des substances vénéneuses :

« on y décèle [...] une sévérité notable vis-à-vis des trafiquants de drogue et une clémence manifeste à l'égard des usagers. La peine d'emprisonnement va jusqu'à dix ans pour les premiers [...] et ne dépasse pas un an pour les seconds. Le texte permet en outre de cesser les poursuites pénales dirigées contre l'utilisateur de drogue à condition qu'il consente à subir pour la durée nécessaire à sa guérison une cure de désintoxication » (Ayat, 1986 : 149).

Enfin, par le décret du 3 octobre 1977 est créé « un comité national des stupéfiants » dont les objectifs devraient permettre d'une part « la recherche des moyens susceptibles de promouvoir une lutte efficace contre les stupéfiants » et d'autre part « la proposition de mesures législatives et réglementaires favorisant cette lutte » (Ayat, 1986 : 149).

La question de la rentabilité de la viticulture et de la cannabis culture ont grandement facilité la résolution de l'équation mettant en balance, d'un côté les risques sanitaires et de l'autre, une ressource de premier plan sur un marché à faible distance géographique et toujours demandeur. La production viticole a pris peu à peu une importance suffisamment conséquente vis-à-vis de l'économie nationale et de la palette d'acteurs sociaux concernés (Bonte, 2010 : 26-30), pour que l'adéquation entre la loi et les prescriptions religieuses ne devienne plus jamais une préoccupation pour le législateur qui semblait enjoindre à la société civile de s'arranger elle-même avec les contradictions entre norme juridique, enjeux d'une économie en difficulté et les réalités d'une consommation que d'aucuns ne tenterait plus de nier.

Bien que la situation de l'économie marocaine vis-à-vis de la cannabis culture ne permette objectivement pas l'éradication de cette dernière, le problème qui se pose à l'administration du royaume se définit aujourd'hui en termes peu flatteurs : comment faire croire aux instances internationales que le Maroc participe à la lutte contre la drogue et sanctionne la consommation de drogues alors qu'il reste l'un des plus grands pays producteurs au monde ? Jusqu'aux années 1990 environ, la question n'appelait aucune

hypothèse car elle ne se posait pas : avec l'émergence d'un contexte médiatique sinon « ouvert », du moins « desserré », c'est tout un faisceau de contradictions entre valeurs, normes et pratiques sociales que la presse met en lumière, en s'interposant entre le Palais et la société civile. Afin de mesurer la dimension inédite à dévoiler ces contradictions, il faut à présent explorer les termes et les limites de ce « desserrement » du débat médiatique.

2.3.2 *Presse et changements sociaux : la tentation de tout dire*

À partir de 1999, année de l'intronisation de Mohammed VI, les médias ont bénéficié d'un souffle de renouveau dont ils pensaient profiter durablement, dans le sillage du desserrement du contrôle autocratique exercé par le Palais, salué à l'international. Ce desserrement prenait, entre autres, la forme de deux commissions issues du CCDH (Conseil Consultatif des Droits de l'Homme créé par Hassan II en 1990) : la Commission indépendante d'arbitrage et l'IER (Instance Équité et Réconciliation), fortement inspiré du modèle sud-africain post-apartheid, la CVR (Commission Vérité et Réconciliation). Il s'agissait de « la première tentative de remédier à 43 années d'une guerre menée par le régime à l'encontre de ses citoyens [...] (avec) pour résultat une réelle et substantielle indemnisation financière des victimes » (Slyomovics, 2008). Quel ne fut pas l'étonnement des Marocains de voir en 2004 et 2005 leurs écrans de télévision diffuser les témoignages de victimes des années de plomb ? En effet, ces images posaient pour la première fois des questions aussi diverses que la fin effective des années de plomb, le devenir des conditions carcérales actuelles, ou de la mémoire liée aux exactions de cette période. Disparitions forcées, tortures, viols, détentions prolongées dans des conditions cauchemardesques et dans des lieux dont l'existence même était niée (Marzouki, 2000), enlèvements, intimidation et silence imposés aux familles et voisins de détenus, refus d'attribuer le statut de détenus politiques aux militants communistes, cadavres enterrés dans des fosses communes sans information aux familles, etc. : selon des modalités certes variées et toujours empreintes de scepticisme, notamment quant à l'introduction d'égalité dans l'attention aux récits émanant des femmes (Boukhari, 2004), c'est tout le Maroc qui redécouvrait les méfaits de son administration, stupéfait que le silence soit rompu avec tant de fracas. Signe des temps, à la même période débute le tournage du film *J'ai vu tuer Ben Barka* (2005) sur différents sites de Casablanca, dont la prison désaffectée de Ghbila, à Derb Soltane.

D'aucuns ont alors pensé faire bouger les « lignes rouges », hâtivement associées au seul exercice du pouvoir par Hassan II, c'est-à-dire la dénonciation des sphères d'influence du Palais (« Dieu, la patrie, le Roi » pour reprendre la devise du Maroc), mais aussi la culture berbère, la diversité des composantes de l'identité plurielle du Maroc (linguistiques, ethniques, tribales), les féminismes, les écarts de destins sociaux entre les plus riches et les plus démunis, la liberté sexuelle et plus généralement les libertés individuelles, l'usage de

la torture par les services secrets, la place accordée par le pouvoir royal aux fondamentalistes dans les élections et la société, le sort des détenus politiques (prisons de Tindouf en Algérie et de Tazmamart au Maroc), la fragilité de l'unité territoriale mise à mal au Sud par les séparatistes du Sahara Occidental, à l'Est par la contestation du tracé frontalier par l'Algérie, et, au Nord, par les pouvoirs et l'autosubsistance construits par le biais de la production locale de cannabis dans le Rif... S'insinuant dans la brèche, divers titres de presse profiteront un temps de la vague. Ils étaient en quelque sorte encouragés dans ce sens, puisque le Palais avait montré des signes de changement notable, notamment en faisant preuve en 2005 d'une action forte dans le traitement de l'affaire de l'orphelinat d'Aïn Choq qui avait révélé des conditions de vie indignes pour les orphelins et des détournements de fonds : l'heure semblait être à davantage de justice sociale.

En 2002, Ahmed Reda Benchemsi, 27 ans, lance l'hebdomadaire francophone *TelQuel*¹⁰⁰ (avec un credo, « Le Maroc tel qu'il est »), basé à Casablanca, avec à l'esprit l'influence de l'hebdomadaire *Lamalif* qui avait, lui aussi en son temps, tenté de tout dire, tout écrire sur la société marocaine (Daoud, 2007). Au plus fort de son succès, *TelQuel* comptera 115 000 lecteurs avec 23 000 exemplaires vendus en 2009. Mais au-delà de l'outil de diffusion de presse qui « bouscule » les relations conventionnelles entre politique et médias, il faut surtout retenir les ponts construits entre la presse et les pratiques innovantes issues de la scène artistique et culturelle : Reda Allali, chanteur de *Hoba Hoba Spirit*, publie dans *TelQuel* des articles enflammés autour de l'envol de la *darija*, co-anime une table-ronde à l'IFC avec Dominique Caubet, chercheur linguiste au CJB et témoin privilégié de la *Nayda* ; Driss Ksikes, journaliste, écrivain, dramaturge, devient directeur de publication en 2006 de l'hebdomadaire *Nichane* (tout droit, direct), premier titre de presse entièrement en *darija* écrite en graphie arabe ; les représentants de diverses disciplines universitaires sont régulièrement appelés à commenter dans leur colonne les changements sociaux, effectifs ou tardifs... En d'autres termes, de témoins d'une époque, *TelQuel* et *Nichane* se changent en acteurs de la culture marocaine. Dans leur sillage, d'autres titres publient leurs regards selon différents degrés d'investigation et d'innovation (*Le Journal*, *Demain*, *Le Journal Hebdomadaire*, *Demain Magazine*, *Aujourd'hui Le Maroc*, *Maroc Hebdo International*, *Le Reporter*), mais témoignent tous d'une volonté de montrer le réel visage de la société : diversité des corps de métier de l'économie informelle, commentaires critiques de statistiques officielles, réalités du marché des psychotropes et pratiques sociales en décalage avec les normes et le droit, vocabulaire de la rue... Le « renouveau » de la presse était bien là... mais paiera bientôt le prix de son insolence.

À partir de 2003, les censures, amendes et peines d'emprisonnement de journalistes reprennent leur cours. Emblématique de la lutte qui s'engage entre le Palais, la presse écrite, et l'aspiration de la société civile à voir émerger un débat public sur les questions

¹⁰⁰ Voir le portrait de deux de ses fondateurs, Ahmed Reda Benchemsi et Driss Ksikes : « Une complexité en mouvement » (Daoud, 2005 : 38-45).

sensibles, le journaliste Ali Lmrabet essuie les foudres du Palais dès 2000 avec l'interdiction de trois titres du même groupe de presse, *As Sahifa*, *Le Journal*, et *Demain* (Miftah, 2000). Condamné à de la prison ferme dès 2001, il « est déclaré coupable d'outrage à la personne du roi Mohammed VI, atteinte au régime monarchique et atteinte à l'intégrité territoriale du royaume » en 2003, condamné à de la prison ferme et à l'interdiction de deux titres de presse (*Maroc Hebdo International*, n°648, 2005, p. 24), puis interdit en 2005 d'exercer son métier pendant dix ans. À l'international, son cas permet de dénoncer la réalité de la « transition démocratique » dont l'émergence avait été saluée dès 1999 par la presse européenne, saluant l'avènement de « M6 » ou du « roi des pauvres », sur un ton traduisant cette toute récente proximité avec ses administrés : ne voyait-on pas le Roi destituer le Ministre de l'Intérieur de son père, Driss Basri, homme fort du régime depuis 1979 ? Et à une échelle peut-être encore plus significative pour le peuple, ne voyait-on le Roi conduire lui-même sa moto avec un seul garde du corps à Casablanca ?

Quant à l'hebdomadaire *Nichane*, il a sans doute dépassé trop vite les limites des conventions. Quelques mois seulement après ses débuts en 2006, il connaît des démêlés judiciaires à la suite d'un dossier ayant heurté les sensibilités religieuses : « Blagues : comment les Marocains rient de la religion, du sexe et de la politique », retranscrivant probablement de manière trop juste la perception qu'ont les Marocains des trois grands tabous de l'espace public. *Nichane* ne fut pas tout de suite interdit : il « étouffa » peu à peu par manque de contrats publicitaires, victime d'un boycott prévisible, et s'éteignit en 2010 (Benchemsi, 09.10.2010). Mais avant cela, la saisie et la destruction de 100 000 exemplaires de *TelQuel* et *Nichane* en août 2009 dans l'imprimerie (*TelQuel*, 01.08.2009) avaient sonné le glas de cette presse progressiste. En partenariat avec *Le Monde* en France, ils publiaient cette fois-là les résultats du premier sondage jamais réalisé au Maroc, sur la perception par les Marocains des dix années de règne du Roi, qui avait pourtant tout du plébiscite puisque « 91 % des personnes interrogées disent avoir senti, au cours de la décennie écoulée, au moins un changement notable dans leur environnement immédiat » (Beaugé, 03.08.2009). Fort de sa formation de juriste, A. Benchemsi relève pas moins de 6 infractions au droit (*TelQuel*, 01.08.2009), condamnant les délits avancés (« atteintes à la sacralité du Roi », « atteinte à la sûreté de l'État »), les détours peu rigoureux de la procédure judiciaire et les méthodes des agents chargés de la répression.

Aujourd'hui, *TelQuel* continue de vivre, mais dans les limites des normes de la presse écrite édictées par la politique officielle, c'est-à-dire sans l'appel d'air des débuts : le glas d'une « *nayda* médiatique » a sonné. En 2010, forcé et contraint de revendre ses parts, A. Benchemsi jette l'éponge dans un édito poignant rappelant les valeurs de l'hebdomadaire, à savoir la nécessité d'une réforme de la monarchie et de la reconnaissance d'une part de la pluralité des composantes de l'identité, et d'autre part des libertés individuelles (Benchemsi, 25.12.2010). Il s'exile aux États-Unis et continue de

collaborer avec *Le Monde* en France. Le site Internet regroupant la quasi-intégralité des archives de *TelQuel* a désormais disparu, mais il reste encore possible de glâner par hasard certains des anciens articles et dossiers. Activiste franco-marocaine très présente sur le front contestataire, Zineb el Rhazoui, du collectif MALI, est aujourd'hui interdite d'exercer sa profession au Maroc, contrainte d'exercer comme journaliste en France¹⁰¹, mais continue de militer à distance pour davantage de libertés individuelles, voire un changement de régime au Maroc.

Les aléas que nous venons de décrire autour du combat médiatique livré pour davantage de transparence entre succès commercial, répression d'autorité et incompréhension des milieux les plus populaires ont démontré l'exercice difficile et parfois dangereux à franchir les limites de certaines normes. Selon nous, profitant d'un souffle nouveau, la presse écrite a mieux réussi à traduire la notion de frontières mouvantes entre intolérable et acceptable, et donc à éclairer les contradictions qui animent l'exercice du pouvoir, qu'à démêler les inextricables logiques que suivent les enjeux de pouvoir entre acteurs, tantôt favorisant, tantôt empêchant de toutes leurs forces l'expression publique des changements sociaux qui se font pourtant jour.

S'il est un domaine dans lequel la presse écrite a su malgré tout gagner en hauteur, c'est bien sur le plan de la visibilité du phénomène alcool et drogues au Maroc. En effet, la presse a réussi à jouer le rôle de médiateur entre le Palais et la société civile qu'elle s'était fixé pour d'autres changements sociaux, tels que les libertés individuelles pour lesquelles son bilan semble plus mitigé. Mais le fait qu'elle ait grandement atteint son but de dire et prouver le décalage entre normes et pratiques ne doit pas masquer les difficultés sociales, économiques, politiques et historiques auxquelles elle était confrontée et qu'il s'agit ici d'explorer.

2.3.3 Sanctionner des pratiques sociales à fort potentiel économique ?

Nous choisissons d'étudier le cas de la consommation d'alcool et de drogues car l'enjeu économique a largement contribué à complexifier la situation contradictoire des pratiques sociales. Entre discours et répression, quels sont les véritables enjeux que le combat médiatique précédemment décrit a contribué à mettre en lumière ?

Tandis que la presse dénonce l'interdiction de consommation faite par la loi et les pratiques réelles de consommation, elle amène au grand jour un débat inenvisageable il y a encore une vingtaine d'années, en n'hésitant pas à poser la question d'une possible modification du cadre législatif vers une reconnaissance des changements sociaux affectant les rôles de l'alcool dans les modes de vie contemporains (Houfaïda, Tounassi, 2007 ; Mdidech, 2010). La diffusion de ces opinions relativement unanimes sur les méfaits du secret entourant les

¹⁰¹ Elle échappe à l'attentat du 7 janvier 2015 dans les locaux de la rédaction de *Charlie Hebdo*.

consommations d'alcool ne rencontre qu'une faible opposition lorsque la presse investie de valeurs plus puritaines relaie les prises de position du PJD (Parti de la Justice et du Développement) dans sa condamnation de toute consommation d'alcool, sous la forme d'un plaidoyer néanmoins minoritaire pour le rétablissement de l'honneur communautaire et de l'image d'un pays musulman.

Si la presse souligne les contradictions de la législation en évoquant des situations « schizophrènes » et « hypocrites »¹⁰² (Houfaïda, Tounassi, 2007) du fait du décalage entre droit et pratiques de consommation, elle le fait surtout pour condamner les dangers encourus par le législateur à reconduire cet écart. Tantôt (i) elle associe toute consommation d'alcool à l'alcoolodépendance jugée responsable de « ravages » constatés par les psychiatres (Najib, 2010), et des maux les plus graves – viols, violences domestiques (Houfaïda, 2007 ; Houfaïda, Tounassi, 2007) ; tantôt elle condamne pêle-mêle (ii) les prétextes édictés par les services d'ordre lors des arrestations liées à la vente et la consommation d'alcool, même minimale, dans un plaidoyer pour le respect des habitudes quotidiennes de boisson, au nom de certaines traditions libérales (Houfaïda, 2007 ; Houfaïda, Tounassi, 2007) ; (iii) l'insolence des bénéfices réalisés au regard des difficultés économiques traversées par le Maroc dont la prohibition interdit tout partage au niveau national (Houfaïda, 2007 ; Houfaïda, Tounassi, 2007 ; Najib, 2010) ; (iv) les problèmes de sécurité routière qui s'ajoutent à la corruption notoire des agents relâchant les contrevenants dans l'instant du délit (Houfaïda, Tounassi, 2007) ; (v) les facilités d'accès des mineurs à l'alcool (*TelQuel*, 2004, n°128 ; Najib, 2010) ; (vi) la dégradation physique des victimes de la fabrication clandestine d'alcool (Houfaïda, 2007 ; Najib, 2010) ; (vii) l'interdiction de consommation faite à l'individu dans une perspective dénonciatrice du manque de libertés individuelles à cet égard (Boukhari, 2006 ; Houfaïda, 2007 ; *Jeune Afrique*, 2010 ; Mdidech, 2010) ; et enfin, (viii) le manque de structures d'aide médicale et sociale auprès d'un nombre supposément croissant de personnes alcoolodépendantes (*TelQuel*, 2004, n°128 ; Houfaïda, 2007 ; Houfaïda, Tounassi, 2007). On réalise combien le chemin peut être long vers l'acquisition d'un minimum de connaissances en matière de santé psychiatrique, et que les meilleures intentions visant à réduire l'invisibilité de certaines réalités sociales ne garantissent pas l'évitement de la stigmatisation des contrevenants aux règles.

Tandis que les pratiques réelles de consommation d'alcool font de moins en moins partie des tabous du débat public, il n'en est pas de même pour la consommation de drogues et de psychotropes dont la médiatisation se heurte à des réalités sociales et politiques autrement complexes. En effet, l'ampleur du phénomène a tardé à se révéler au-delà de l'échelle des rumeurs circulant au sujet de l'économie des territoires du Nord. Il faut rappeler ici un autre tabou du débat public que représente la fragilité de l'unité territoriale au Nord. Or,

¹⁰² À noter également le dossier de l'hebdomadaire paru en *darija* : *Nichane*, 18.01.2008, « Les Marocains, l'alcool et l'hypocrisie ».

celle-ci est mise à mal par les jeux de pouvoirs et l'autosubsistance construits sur la base de la production locale de cannabis dans le Rif (Iraki, 2011).

Trois publications relevant de différents angles d'observation ont permis, par leurs investigations pionnières, une avancée significative dans la mise en lumière des contradictions entre droit, enjeux économiques et pratiques sociales : à l'échelle européenne, une équipe de deux géographes européens explore le Nord du Maroc durant une semaine et publie en 2001 un rapport exploratoire (Labrousse, Romero, 2001) sur les ressources et les données morphologiques, démographiques et socio-économiques recueillies en vue d'une meilleure régulation de l'économie locale, en dépit de la confidentialité entourant habituellement cette culture.

À l'échelle internationale, un rapport de l'UNODC de 2003 intitulé « Maroc. Enquête sur le cannabis » donne pour la première fois une image concrète de la production de cannabis – 134 000 hectares de culture de cannabis produisent annuellement 3 080 tonnes de haschich (UNODC, 2003 : 7), ce qui confirme que « le Maroc est de très loin le premier producteur / exportateur mondial de cette substance » au regard des saisies de haschich réalisées de par le monde (Labrousse, Bordes, 2004 : 63) et des observations faites sur les cultures similaires d'autres pays tels que la Birmanie, la Colombie, etc. ; ce rapport localise la production dans la région montagneuse du Rif bordée au Nord par la Méditerranée, et dont les contours relient approximativement les villes de Tetouan, Ksar el Kebir, Ouazzane, Taounate et Al Hoceima (UNODC, 2003 : 9-12).

Enfin, au niveau national, l'hebdomadaire *TelQuel* publie un dossier intitulé « Drogue. Au cœur du trafic » (Bensalmia, Benchemsi, 2004) reprenant les termes d'un voyage exploratoire du Rif par une journaliste soucieuse d'apporter son témoignage sur les jeux d'acteurs et les localisations géographiques des cultures qui, jusque-là, relevaient d'un imaginaire oscillant entre déni d'une réalité indigne quant à des activités dégradant l'image nationale, spéculations envieuses d'une économie locale prospère et craintes vis-à-vis de la culture de l'entre-soi locale nécessaire à cette économie¹⁰³ ; ce dossier marque un tournant décisif dans le traitement d'un sujet considéré par les autorités comme l'un des plus confidentiels de l'économie nationale, pour l'avoir traité dans la plus grande sobriété et force preuves, photographies et cartes géographiques à l'appui contre les allégations gouvernementales minorant la production au point de faire du Maroc une simple voie de « transit de substances illicites » (Chouvy, 2008 : 16). On remarque par ailleurs la publication, l'année suivante, d'un dossier « Sociologie et géopolitique des drogues » (Agnouche, Aït Taleb, Bendahmane, 2005), mais s'agissant de *Police Magazine*, tout le propos est se concentre sur les programmes d'éradication de la cannabiculture dont les efforts sont malmenés par la forte demande européenne.

¹⁰³ Suite à ce travail de terrain, le collaborateur de la journaliste, un commerçant de la région, rencontra des problèmes judiciaires graves avec à la clef une incarcération n'ayant pas d'autre but, de le dissuader de recommencer à jouer au guide pour une « étrangère » venue de Casablanca !

Afin de saisir les enjeux liés à l'interdiction légale de vente et consommation de drogues, ces dispositions réglementaires doivent être mises en perspective avec le fondement de la politique extérieure du Maroc. En effet, l'aide internationale consentie au Maroc implique une prise de position ferme dans sa lutte contre le trafic international de drogues¹⁰⁴ du fait du rôle essentiel de sa production nationale de haschich dans les flux européens et mondiaux :

« Morocco is the world's largest producer of cannabis resin, and possesses the largest documented cannabis cultivation area. Morocco produces about 80 per cent of the resin consumed in Europe, and Western Europe was responsible for about 74 per cent of global seizures in 2004 » (UNODC, 2006b : 160), soit 1083 sur 1470,5 tonnes de résine de cannabis ou haschich (UNODC, 2006b : 107).

Si ces travaux constituent des avancées remarquables dans la connaissance du phénomène, la prise de position du Maroc dans le concert national des politiques d'action contre la drogue ne doit pas passer pour changement politique plus signifiant qu'il n'est : en effet, le Nord cristallise de nombreuses contradictions.

Historiquement, le Rif bénéficie d'une tolérance toute particulière. La culture du cannabis ayant été établie aux alentours du XVI^e siècle – la plante aurait été introduite dès le VII^e siècle du fait des migrations arabes (Labrousse, Bordes, 2004 : 64 ; Chouvy, 2008 : 7) –, l'autorité locale se heurte à la question dès le XIX^e siècle :

« Vers 1890, le sultan Hassan I^{er} (1873-1894) confirme l'autorisation de cultiver le kif dans cinq hameaux des tribus des Ketama et des Beni Khaled. Dans les années 1950, le kif est également ouvertement cultivé dans le Haouz (plaine de la région de Marrakech) et le Gharb (plaine de la région de Kenitra). À partir de 1912, le royaume est séparé en deux zones, l'une placée sous administration française, l'autre sous tutelle espagnole. La conférence d'Algesiras en 1906 avait concédé le monopole du tabac et du kif à la Régie marocaine des kifs et tabac, une compagnie multinationale de capital français, le monopole sur les achats et ventes de la totalité du tabac et du kif produit, vendue et achetée au Maroc. La Régie a pour siège Tanger, ville bénéficiant, à partir de 1920, d'un statut international et administrativement séparée des zones française et espagnole. » (Labrousse, Romero, 2001 : 5)

L'interdiction de cultiver le cannabis au Maroc se construit, dès lors, selon quatre étapes. L'épopée militaire et sanglante de Mohammed Abd el Krim el Khattabi, dit Abdelkrim, instaurant la République du Rif entre 1921 et 1926, imposa une parenthèse prohibitive dans l'économie locale, tant l'Émir se souciait des préceptes religieux. Le Maroc signe, dans un second temps, la Convention Internationale de Genève sur l'opium, la coca et le cannabis, le 19 février 1925. Sous l'influence de la Convention, le dahir du 12 novembre 1932 interdit la culture du cannabis dans la zone sous Protectorat français, mais concède à

¹⁰⁴ Le Maroc ratifie la Convention Unique des Nations unies sur les Stupéfiants en 1961, la Convention des Nations unies sur les Substances Psychotropes à Vienne en 1971, et la Convention des Nations unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes à Vienne en 1988.

l'administration française, par le biais de la Régie des tabacs, de percevoir des revenus sur les cultures, grâce à l'exception commerciale lui permettant de vendre du haschich aux populations locales (Labrousse, Bordes, 2004 : 65) : les cultures se situent alors « autour de Kenitra, dans le Gharb, et de Marrakech, dans le Haouz » (Chouvy, 2008 : 8). Mais c'est l'adoption du dahir du 24 avril 1954 portant prohibition du chanvre à kif qui scellera définitivement le destin du Rif en étendant l'interdiction de culture du cannabis aux deux zones du royaume, ce qui « provoqua un vif mécontentement au cœur du Rif, contraignant le roi Mohammed V à se résigner à tolérer la culture du cannabis dans les cinq douars historiques des Ketama, des Beni Seddate, et des Beni Khaled » (Chouvy, 2008 : 8).

Depuis Abdelkrim, les autorités consentent une certaine tolérance à cette région berbérophone entretenant des relations conflictuelles avec le pouvoir qui traduit ses nombreuses craintes vis-à-vis d'une population réputée insoumise et capable de soulèvements violents, entre autres par le « dahir berbère » du 16 mai 1930 sous Pétain, instaurant la reconnaissance de la spécificité berbère. Pourtant, le sentiment d'injustice face à ces politiques différentielles selon régions berbères ou arabes reconduites dès l'Indépendance et le constat de carences importantes en infrastructures seront à l'origine d'affrontements graves entre la population et les forces de l'ordre. Certaines répressions ont particulièrement marqué les esprits avec les revendications d'équité quant au développement de la région, les violences déployées, et les disparitions de nombreux jeunes : celle de 1958 fait des milliers de victimes ordonnées par le jeune Prince héritier aux pouvoirs naissants, celle de 1984 débute à Nador et laisse une insulte célèbre derrière elle – Hassan II traite les émeutiers de *awbach*, « déchet de la société » (Sekkouri Alaoui, 2007) –, et celle de 1990. La réconciliation des habitants du Rif avec le Palais ne sera rendue possible qu'à l'occasion de la visite de Mohammed VI dans le Rif, son premier voyage officiel deux mois et demi après son intronisation, avec la nouvelle, entre autres, de l'électrification de 155 villages et de grands projets d'axes routiers afin de désenclaver la région et lutter contre l'isolement de ses habitants (*Libération*, 1999).

À l'issue de ce panorama historique, l'on perçoit combien « la culture du cannabis qui est désormais solidement implantée dans le Rif est en partie héritée de cette longue et complexe histoire faite de violence, de rivalités, de tolérance et de contestation » (Chouvy, 2008 : 9). À partir des années 1980, les cultures croissantes de cannabis du Rif (cf. tab. 6 p. 176), confinant à la monoculture, contribuent à la quasi-dépendance de l'économie de la région, à tel point que se propagent les lieux communs, aujourd'hui encore vivaces, selon lesquels d'une part le Rif aurait bénéficié d'une clémence particulière de Mohammed V vis-à-vis d'une région pauvre, et d'autre part que la consommation de haschich serait autorisée au Maroc.

Profitant d'une tolérance accordée sous une forme compensatoire vis-à-vis d'une politique qui leur fut longtemps défavorable, les Rifains développent leur production, dans un contexte politique qui interroge :

« [...] le cannabis occupe toujours de vastes superficies alors même que le contexte marocain diffère grandement de celui de la production afghane d'opium ou même de celui de la coca en Colombie : en effet, aucun conflit armé n'y remet en question le contrôle politico-territorial de la monarchie chérifienne et ne permet donc d'expliquer que de telles superficies y soient consacrées à une production agricole illicite [...] » (Chouvy, 2008 : 6).

Dans ce contexte politique favorable, et au nom d'une sorte de droit hérité d'une tradition de résistance au pouvoir qui semble continuer à animer les activités locales, les facteurs du développement de la production de cannabis sont nombreux. En premier lieu, le marché des « hippies » crée une demande croissante et inédite au Maroc à partir des années 1960 : les nouvelles habitudes de consommation des jeunes européens induisent alors un changement de produit, avec le passage du kif* traditionnel à la résine de cannabis ou haschich ou shit¹⁰⁵. En second lieu, le marché marocain crée également une demande du fait de la diffusion rapide du haschich dans les habitudes de consommation, au point de le trouver associé, dans l'imaginaire européen, au mode de vie traditionnel marocain. Le sous-développement de la région et l'extrême pauvreté de ses habitants nécessiteraient également des aides d'envergure afin d'introduire des ressources et des savoir-faire, et peut-être pallier les difficultés d'une terre hostile car accidentée et peu propice à l'exploitation agricole. Quatrième facteur, l'importance de la population du Rif met sur le marché une main d'œuvre peu alphabétisée et qualifiée, sans autre perspective professionnelle : la culture du cannabis concernait en 2003 « 96 600 familles, ce qui représente 66 % des 146 000 familles de fermiers de la région enquêtée et 6,5 % des 1 496 000 exploitants agricoles que compte le Maroc » (UNODC, 2003 : 5). Cinquièmement, la crise économique de la fin des années 1970 crée des disparités encore plus importantes, notamment avec le littoral profitant d'une relative manne touristique ; la proximité avec les enclaves espagnoles de Ceuta et Mellila, ainsi que celle d'Oujda, favorisent le passage du haschich vers l'Europe et l'Algérie grâce aux routes de la contrebande et de la cocaïne (Labrousse, Bordes, 2004) ; les réseaux à l'origine des routes sont, par ailleurs, sans cesse consolidés par l'émigration illégale. Sixièmement, le clientélisme et la corruption frappent tous les niveaux du pouvoir, sur les deux rives de la Méditerranée, des douanes aux plus hauts dignitaires marocains dont les crimes se révèlent au grand jour à l'occasion de scandales relayés par la presse (El Azizi, 2003 ; Ataallah, 2005b). Enfin, l'absence de contrôle sur le blanchiment d'argent conforte et reconduit les pratiques commerciales à l'infini, ressources essentielles de l'économie marocaine.

¹⁰⁵ Pour le détail des produits, cf. § 2.4.1 « Langage, produits et techniques de toxicomanie : les réalités d'une consommation plurielle ».

Au regard du développement important de la production, l'économie locale semble pourtant peu enviable, puisque les Rifains subissent les effets pervers de leurs revenus illégaux : moindres revenus des familles avec seulement 2 536 dh par personne en 2003 (UNODC, 2003 : 5), dégradation écologique d'un territoire sous la poussée d'une population croissante en proie à un « opportunisme économique » sacrifiant de manière irréversible les cultures viables (Chouvy, 2008 : 13), faible alphabétisation des jeunes, faible transmission des savoirs traditionnels agricoles, partage conflictuel des pouvoirs avec la classe émergente des trafiquants de drogue devenus influents par la force des choses (Labrousse, Bordes, 2004 : 68-70).

De même que dans les années 1990 les politiques d'éradication sous Hassan II ne s'attaquaient qu'aux maillons de la chaîne les moins déterminants dans la reproduction des réseaux, les cadres d'action initiés par Mohammed VI ne peuvent révéler leur véritable efficacité que dans la mesure où la baisse de production de cannabis (cf. tab. 6 page suivante) doit être mise en perspective avec la fermeture du bureau marocain de l'UNODC, officiellement par manque de budget (Chouvy, 2008 : 16). Celui-ci avait permis de porter à la connaissance de tous l'évolution de la production de cannabis dont l'existence de statistiques avait été jusque-là toujours niée : pour preuve les tribulations de la presse¹⁰⁶ ayant révélé que les interventions militaires d'éradication pouvaient également être interprétées comme l'expression du fait que « c'est l'État qui fixe la limite géographique à ne pas franchir » (Labrousse, Bordes, 2004 : 76).

Néanmoins, certains changements ont récemment émergé, à l'instar de certaines voix s'élevant pour une légalisation du cannabis (Benchemsi, Schut, 2004). Tandis que le combat médiatique semble avoir marqué des points sur le terrain de l'exposition publique des pratiques non officielles telles que celles de consommation d'alcool et de drogues, le silence qui perdurait du côté de l'État, jusque-là réticent à faire bouger les lignes des normes et à en assumer les conséquences en matière d'économie, a commencé à laisser filtrer d'autres voix contestataires : le CMUMIK (Collectif Marocain pour l'Usage Médical et Industriel du Kif) constitué autour du militant des Droits de l'Homme Chakib al Khayari – condamné à trois ans de prison en 2009 pour atteinte à l'État dans son combat pour dénoncer les liens entre les producteurs et les cadres de l'administration marocaine (Speleers, 2014) – a, par exemple, entamé un débat avec le pouvoir autour de la possibilité de légaliser la production de cannabis, comme ultime tentative de libérer les habitants du Rif de la main-mise de la mafia locale.

¹⁰⁶ Voir les détails du procès en diffamation fait au quotidien français *Le Monde* en 1995 (Labrousse, Bordes, 2004 : 76-77), et les hypothèses concernant l'interdiction de l'hebdomadaire marocain *Demain* à la suite de la publication de l'affaire Tamsamani, baron de la drogue établi en Espagne entretenant des liens forts avec les hauts dignitaires et la police du Maroc (Lmrabet, 2000a).

	Surface dédiée à la culture de cannabis [en ha]	Quantité de cannabis produite [en t]
Fin des années 1960	2 000	?
Milieu des années 1980	25 000	?
1993	65 000 – 75 000	?
1995	78 000	?
1999	90 000	?
2001	100 000 – 120 000	?
2003	134 000	3 080
2004	120 500	2 760
2005	72 500	1 066
2014	47 400	42 % du cannabis mondial

Sources : •Pierre-Arnaud CHOUVY, 2008, « Production de cannabis et de haschich au Maroc : contexte et enjeux », *L'Espace Politique*, n°4, URL : <http://espacepolitique.revues.org/index59.html> •Alain LABROUSSE, Luis ROMERO, 2001, *Rapport sur la situation du cannabis dans le Rif marocain (juin-août 2001)*, Paris, OFDT, URL : <http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epbxalhc.pdf> •UNODC, 2006, *Maroc. Enquête sur le cannabis 2005*, URL : http://www.unodc.org/pdf/research/Morocco_survey_2005.pdf •Bart SPELEERS, 02.05.2014, « Maroc, le premier producteur de cannabis au monde », *MO* Mondiaal Nieuws*, URL : <http://www.mo.be/fr/reportage/maroc-le-premier-producteur-de-cannabis-au-monde> •OICS

Tab. 6 - Évolution des surfaces cultivées et de la production de cannabis au Maroc, 1993-2005 et 2014

Statistiques confidentielles, politiques de faux-semblants, jeux sociaux électifs, revenus illégaux des privilégiés de l'État... L'histoire de la législation nous éclaire sur l'un des tabous les plus prégnants de la société marocaine : la négociation de la transgression de l'interdit, entre non-dits et impunité. Malgré certaines formes évidentes présentant des solutions alternatives à la production illégale et aux conditions de vie déplorables de la plupart des acteurs de la cannabis culture, ces voix contestataires ne revêtissent qu'un rôle anecdotique aux yeux des pouvoirs publics sous-estimant la capacité de leur projet à apporter des solutions vis-à-vis de l'inégalité du développement des territoires : à l'instar de la consommation d'alcool, celle de cannabis bénéficie de la plus grande tolérance liée aux pratiques historiques de consommation et empêche, de ce fait, l'instigation de réformes profondes en matière de développement des territoires du Nord, là où se concentrent toutes les contradictions entre ordre public, enjeux économiques unité territoriale et espace international. C'est précisément ce contexte de contradictions qui justifie que seule la visibilité des pratiques délictueuses continue d'être sanctionnée par la loi, visibilité qu'il convient à présent d'explorer. Le détail des pratiques transgressives permettra de tracer les contours actuels des sphères privée et publique à l'aune de ce qui permet le déploiement de pratiques non officielles ou déviantes.

2.4 Sortir et se rendre visible : pratiques sociales transgressives entre privé et public

Lors de l'étude des pratiques des femmes entre espaces domestiques et publics¹⁰⁷, nous avons vu que « sortir » hors des rôles communément admis (Perrot, 1991) témoignait d'une certaine inventivité afin de contourner les représentations collectives par trop étroites, tout en continuant à s'inscrire dans les comportements conventionnels. Précisément, la difficulté à décrire les pratiques déviantes réside dans le fait que les passeurs de frontières que sont les individus déviants ne contestent pas automatiquement la légitimité des normes qu'ils transgressent. Après avoir saisi l'ampleur de la transgression par le biais de l'étude des pratiques de consommation de produits de toxicomanie, nous voudrions mettre en lumière les dispositifs concrets des espaces permettant le déploiement de pratiques transgressives à domicile. Montrer les limites que peut atteindre la capacité de la famille en situation de déviance à négocier son image aux yeux de tous nous permettra ensuite de comparer les situations sociales et les stratégies quotidiennes d'individus dont les modes de vie dépendent de leur choix à assumer publiquement ou non une sexualité autre. Il se dégagera de ceci une étude des fluctuations des limites entre privé et public, que nous mettrons en perspective avec les valeurs admises à l'international de transparence et d'exposition de l'intimité.

2.4.1 Langage, produits et techniques de toxicomanie : les réalités d'une consommation plurielle

En quête d'échappatoires et à défaut d'espaces de réalisation de soi, les individus se laissent tenter par les mirages de substances psychoactives, sans qu'aucune société ne soit épargnée dans le monde¹⁰⁸ (Ehrenberg, 1991). Au Maroc, le faisceau de normes sociales condamnant l'ivresse, la primauté du collectif sur l'individuel, et le déshonneur causé par cette consommation ont pendant longtemps contribué à masquer les réalités sociales d'une offre pourtant variée, qui s'est par ailleurs « diversifiée » sous l'effet des difficultés économiques rencontrées par les habitants les plus pauvres. Pour cette raison, l'on préférera le terme « produits » à celui de drogues du fait du détournement de divers matériaux utilisés pour la *tbwiqa**, la défonce. De même, nous serons appelées à regrouper l'ensemble des usagers des rues à la fois sous produits illites et / ou sous alcool sous le terme générique d'usagers toxicomanes. Si la toxicomanie implique la perte de contrôle de soi dans une consommation effrénée de drogues isolant les usagers (Ehrenberg, 1991 : 14),

¹⁰⁷ Cf. § 1.2.3 « Sortir et innover : des normes sociales comme guide pour le contournement des représentations collectives », p. 101.

¹⁰⁸ Citons le travail du photographe iranien Hojat Sepahvand sur des personnes en grande situation de détresse dans les espaces publics iraniens, photographiées entre autres pendant leurs pratiques de consommation de drogues (série « Addicted », ca 2004). Si on exclut sa dimension militante et politique, ce travail fait écho à celui de Larry Clark sur les pratiques de consommation de drogues en milieu adolescent aux États-Unis.

nous choisissons ce vocable dans la mesure où les citoyens faisant l'objet de cette recherche sont engagés dans des cycles de consommation de produits différents et de sevrage, à différentes époques de leur vie. Par conséquent, nous évoquons par « toxicomanies » une situation sociale « autre », en perpétuel mouvement et problématique du point de vue des normes sociales et représentations collectives.

Nous avons précédemment décrit les liens historiques que les Marocains entretiennent avec la production et la consommation de haschich, drogue dite « d'intérieur » dont nous explorerons plus avant dans cette recherche les modalités de consommation et ses effets qui tendent à la faire percevoir comme moins problématique : le haschich peut, en effet, être consommé à domicile selon certaines dispositions socio-spatiales, et en quartier populaire, dans les salles sombres de cafés – un minimum de retrait est tout de même nécessaire à la pratique. Pour cette raison, elle est une drogue peu stigmatisante dont la pratique est liée aux espaces intérieurs. Mais il arrive qu'on puisse observer, dans un espace public offrant un peu d'intimité, un homme se rouler un joint (*jwane**).

On trouve sur le marché marocain d'une part le kif* traditionnel (« mixture composée de deux tiers de marijuana et d'un tiers de tabac noir » (Chouvy, 2008 : 11), et d'autre part, la résine de cannabis ou haschich ou shit, plus répandue. La résine est « obtenue à partir des sommités fleuries de la plante. [Elle] se présente sous la forme de plaques compressées, barrettes de couleur verte, brune ou jaune selon les régions de production [et] se fume généralement mélangée à du tabac » (MILDT, 2006 : 26).

Du fait des habitudes de consommation de haschich au Maroc, il existe tout un vocabulaire entourant les pratiques. Tout ce qui se fume en général se dit *kemiya** ; tout ce qui se fume contenant du haschich, *kmeya** ; une mauvaise sorte de haschich, *zerowa** ; si le terme *kemay** désigne un grand fumeur, il peut aussi s'agir d'un fumeur de haschich, même s'il existe un autre mot spécifique, *hchaïchi**. On remarquera qu'à la différence de la France, le mot n'est jamais raccourci en « hasch » et que le terme de shit est beaucoup moins répandu. Par contre, il existe d'autres synonymes, comme *bouaka** et *trefa**, petit morceau de haschich. Mais les produits qui témoignent le mieux d'une adhésion commune aux pratiques de consommation de haschich, au point de ne plus savoir si la consommation et la production en sont interdites, sont d'une part les petits cônes d'encens à usage domestique dont l'emballage suggère qu'il libère une odeur de haschich, grâce à une photographie de plants verts, et d'autre part la popularité de la recette traditionnelle du *m'ajoun** pouvant être servi pendant les fêtes de familles, un gâteau au kif à base de fruits secs, et ses variantes comme le *choklata**, des chocolats faits maison dans lesquels on a incorporé du kif. On trouve de nos jours à la base de la préparation du *m'ajoun* l'association de deux ingrédients : des fruits secs (amandes, cacahuètes, noix de muscade ou *gouza**) et du kif, auxquels on ajoute de la farine, de l'huile, du sucre, et plus rarement, du miel ou sa variante disponible à prix modique, du glucose additionné de citron puis

chauffé (le tout peut, effectivement, être pris pour du miel). Certains enquêtés rapportent que le *m'ajoun* doit absolument être préparé soi-même car un produit chimique peut être ajouté, comme du cirage ou tout autre produit psychotrope peu cher et à haute toxicité.

La technique du joint à peu de frais nécessite de démonter une cigarette et de récupérer la feuille de papier entourant le tabac. Il s'agit d'abord d'enlever le papier d'une cigarette après avoir retiré le filtre qu'on place alors entre ses doigts pour ne pas l'abîmer. On brûle un peu d'une *mila** de haschich (quantité que l'on peut obtenir pour 10 dh) avec un briquet. Puis, on l'écrase pour le mélanger au tabac de la cigarette désormais en kit. On doit ensuite déchirer la partie de la feuille de papier (*warqa**) où se trouve la colle qui donnerait un mauvais goût au joint – c'est à cela qu'on reconnaît un « vrai » fumeur de haschich. Ensuite, il s'agit de replacer minutieusement le filtre, que d'autres jugeront au contraire superflu. D'autre part, l'on pourra vous enseigner toutes sortes de techniques plus ou moins enrichies par l'expérience personnelle, comme la technique du double joint (*j'abouq**), au prétexte qu'elle requiert une grande dextérité, de fait peu répandue. Il s'agit là de gestes délicats car rendus compliqués par l'utilisation de deux feuilles de papier que l'on doit acheter (observation et entretien, 17.06.2005).

Les fumeurs peuvent, par ailleurs, préférer le narguilé comme support pour le haschich¹⁰⁹. Pourtant, fumer la *chicha** (pipe à eau ou narguilé)¹¹⁰ n'implique pas l'usage de haschich, mais c'est là un moyen détourné suffisamment répandu à Casablanca pour que certaines personnes pensent tirer de l'usage de la *chicha* le même effet qu'en consommant du haschich. L'effet ne provient pas du *m'assal** (tabac parfumé à narguilé) mais du haschich ajouté au dispositif. En effet, l'instrument, par sa forme invitant au partage (cf. ill. 11 p. 185), incite à modifier le tabac pour amener celui-ci à correspondre davantage encore à un modèle de consommation de groupe ouvert, festif et accueillant, malgré le fait que l'extraction du principe actif du haschich n'en soit pas optimisée (Chaouachi, 2007). Si l'ajout de haschich à la *chicha* semble se limiter à la sphère domestique, la *chicha* traditionnelle a connu un tel regain d'intérêt que se sont multipliés les problèmes de voisinage entre habitants et cafetiers, du fait de l'affluence du public : outre le bruit des conversations à la sortie du café dans la rue, les habitants se plaignent des odeurs agressives du *m'assal* (le plus souvent, aux arômes de fruits qui n'en ont que le nom) et de leur persistance. À l'approche du ramadan en 2004, la municipalité tente d'enrayer la pratique par la publication d'un arrêté interdisant le narguilé dans les cafés et les lieux publics et le limitant à certains restaurants touristiques (Belmaaza, 2004).

¹⁰⁹ Il faut remarquer que l'usage de la pipe à haschich ou *sebsi** dépend de la présence d'un artisanat local ; très développé à Salé et dans les environs d'Essaouira, il est quasiment absent à Casablanca où aucun enquêté n'a jamais mentionné de *sebsi* dans les habitudes locales.

¹¹⁰ À ne pas confondre avec la *sis* que l'on prononce « chicha », apparue en Grèce en 2012 et qui désigne un mélange de métamphétamines, de liquide de batterie de voiture et de détergent.

Concernant la consommation d'alcool, nous pourrions résumer les contradictions entre normes et pratiques, entre idéal et réalités sociales par l'énonciation de chiffres très éloquentes : 125 millions de litres de boissons alcoolisées sont consommés par an au Maroc générant à eux seuls 1,1 milliard de dirhams d'impôts. On estime que cette consommation se répartit entre 1 million de bouteilles de vodka, 11 250 hectolitres de whisky, 950 000 hectolitres de bière, et 35 à 38 millions de bouteilles de vin « dont 4 % seulement sont importées », la consommation d'eau-de-vie ne pouvant être estimée en raison de sa production clandestine (Mdidech, 2010). Concernant la consommation totale d'alcool dans le monde, un rapport récemment publié (WHO, 2014) nous apporte un éclairage des plus instructifs, notamment grâce la définition d'une nouvelle mesure (cf. tab. 7 page suivante).

Jusqu'alors, la consommation d'alcool était rapportée à l'ensemble de la population d'un pays, ce qui avait l'inconvénient de « diluer » la consommation et d'édulcorer le rapport de certaines sociétés à leur consommation : en effet, une personne sur deux dans le monde ne boit jamais (WHO, 2014). Le Maroc pouvait, ainsi, passer en 2009 pour un pays à la consommation extrêmement modérée, avec 0,9 litre d'alcool pur consommé par adulte de plus de 15 ans. En 2010, avec la nouvelle unité de mesure considérant la seule population de buveurs, le Maroc devient un pays « moins » modéré avec 17,10 litres d'alcool pur consommé par an et par buveur, ce qui le place sensiblement dans la même classe que la Chine ou le Brésil. Il reste, néanmoins, bien en-deça des niveaux de consommation de pays historiquement considérés comme grands consommateurs (la Russie et les pays d'Europe de l'Est tels que la Pologne). Mais là encore se révèle une contradiction entre la pratique officielle et non officielle, à la fois pour le Maroc et des pays dont on associe la culture à une certaine forme de rigueur comme l'Iran ou le Tchad (respectivement 24,80 et 33,90 litres par buveur et par an).

Si la consommation d'alcool – plus généralement celle de boissons alcoolisées englobées dans les termes « boisson » en Français, *chrab** en Arabe et « drink » en Anglais – se partage entre 44 % pour la bière, 36 % pour le vin et 20 % pour les spiritueux (WHO, 2014 : 183), il nous faut tout de même insister ici sur la popularité de la *mahya** (*merniga** en milieu rural). Contraction des mots d'arabe classique *ma'a al hayat* signifiant « eau de la vie », le terme désignait un alcool de figue produit au Maroc depuis l'Antiquité, d'abord par les communautés juives, puis par l'ensemble de la population des campagnes (Bonte, 2010 : 27). Aujourd'hui, elle continue d'être produite mais reste hors de prix pour les consommations fréquentes et/ou quotidiennes. Par ailleurs, la *mahya* qui fera l'objet de notre propos est désormais le fruit de la production nationale de contrebande, et se présente sous forme de petites bouteilles de 37,5 centilitres de liquide transparent se consommant diluée du type anisette. Elle n'a donc de commun avec ses origines que quelques inscriptions en Hébreu portées sur son étiquette. Si celle-ci porte la mention « digestif au goût d'anis », de 37 à 41°, le consommateur doit garder à l'esprit l'éventualité de risques

	Consommation par adulte de plus de 15 ans par an [en litres d'alcool pur]		Consommation par buveur par an en 2010 [en litres d'alcool pur]
	2003-2005	2008-2010	
Arabie Saoudite	0,3	0,2	3,90
Égypte	0,3	0,4	6,00
Algérie	1,0	1,0	10,90
France	13,4	12,2	12,90
Brésil	9,8	8,7	15,10
Chine	4,9	6,7	15,10
Maroc	1,5	0,9	17,10
Russie	16,1	15,1	22,30
Pologne	13,0	12,5	24,20
Iran	1,0	1,0	24,80
Tunisie	1,4	1,5	26,20
Afrique du Sud	10,1	11,0	27,10
Inde	3,6	4,3	28,70
Mali	1,0	1,1	29,30
Tchad	4,4	4,4	33,90

Source : WHO, 2014, *Global status report on alcohol and health*, 376 p., URL : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/112736/1/9789240692763_eng.pdf?ua=1

Tab. 7 - Évolution de la consommation d'alcool comparée

sanitaires quant aux ingrédients et adjuvants, tant les prix sont bas. Les « marques » sont généralement des noms de villages du Maroc (*Demnate, Taza*, etc.), sauf la dernière apparue sur le marché en 2009, *Tiwaline*, qui signifie « les yeux » en berbère. Cette concurrence fournissant aux consommateurs un alcool moins cher est accueillie avec bonheur : 10 dh la bouteille de 33 centilitres au lieu de 12 dh la bouteille de 37,5 centilitres dans les épiceries à licence légale du centre-ville.

Il nous faut préciser par ailleurs que même si les drogues « classiques » circulent, bien évidemment, à Casablanca, elles ne figureront pas dans notre propos car hors de portée des revenus des personnes les moins aisées. Ajoutons néanmoins qu'en 2006, le film *Marock* fait scandale sur les écrans, en partie du fait que ce premier film de L. Marrakchi met en scène des adolescents et des jeunes du milieu aisé de Casablanca – dont elle est issue – consommant de la cocaïne sur un mode festif et ludique représenté de façon assez

déconcertante¹¹¹ : y sont décrits d'une part leur accès à la drogue facilité à la fois par leurs revenus et la configuration spatiale de leurs domiciles dont leurs parents sont absents, et d'autre part une absence très contestable de conséquences sociales et sanitaires. Mais ce film mis à part, peu d'informations parviennent à fuiter autour de la consommation de cocaïne et héroïne faite en milieu privé chez les plus riches. Malgré une introduction récente – le LSD et l'ecstasy¹¹² n'ayant fait son entrée dans le milieu des loisirs nocturnes que depuis 2006 (Hamdani, 2006) –, la presse décrit néanmoins une consommation importante et sans cesse croissante (Boukhari, Hamdani, 2007).

D'autre part, certains travaux de recherche font état de produits tout à fait étranges (Ayat, 1986 : 126-132) et inconnus des enquêtés de cette présente recherche, comme des cafards volants pilés. Par contre, le cirage (*siraj**), finement pilé et inhalé, constitue de longue date le produit de prédilection des détenus que les familles peuvent facilement approvisionner, avec la connivence des gardiens moyennant rétribution. D'ailleurs, les détenus non consommateurs demandent à leurs familles de leur faire parvenir du cirage car celui-ci est devenu un produit d'échange très prisé de l'économie pénitentiaire (entretien avec un membre du personnel de la prison d'Oukacha, Casablanca, décembre 2004). A contrario, le produit que tout habitant de Casablanca cite comme drogue locale est un morceau de mie de pain coincé dans le pot d'échappement d'un bus, moyen notoirement apprécié par les enfants des rues pour leur défonce à moindres frais : récupéré après quelques mètres, le pain est ingéré. Mais les adultes ont leurs produits de prédilection. Leur attractivité économique et leur facilité d'accès ont fait le succès des produits les plus utilisés et les plus connus à la rue, sans nul doute le *silissione* et les *qarqoubi*.

Le terme *silissione** vient du mot « dissolution » inscrit sur les emballages de produits dissolvants pour l'usage de peinture. Le terme générique regroupe les colles, le *doulio** (diluant ou solvant de peinture) et le caoutchouc naturel. Disponible en petits tubes, celui-ci est destiné habituellement à la réparation de chambres à air de bicyclettes et peut être inhalé, entraînant hallucinations et parfois dépendance. Au marché noir, son prix modique (entre 4 dh en 2005 et 8 dh en 2006, selon les quantités disponibles sur le marché) a fait connaître à la marque *Norlatex*[®] un succès rapide auprès des enfants et des jeunes adolescents à partir des années 1980. Le *doulio* se verse sur un chiffon que les personnes appliquent sur leur visage et appellent *chiffoun**. Les vapeurs de ces solvants procurent un « état d'intense excitation et de confusion provoqué par l'inhalation de ce toxique » (Werner, 1993b : 79-80). Le *Norlatex*[®] se présente sous la forme d'une pâte beige

¹¹¹ Précisons ici que le scandale trouvait son origine dans un ensemble de transgressions transposées à l'écran, les unes étant masquées par les autres, comme par exemple le confort matériel dont jouissent ces jeunes (cours particuliers, chambres individuelles dans leurs grandes villas avec jardins, voitures de sport, argent suffisant pour des soirées en boîtes de nuit) et la relation amoureuse entre une musulmane et un juif, cette dernière transgression constituant un sommet de déviance sur l'échelle des interdits.

¹¹² Psychotropes hallucinogènes de synthèse très coûteux et prisés dans les soirées entre jeunes de la haute société de Casablanca.

appliquée directement sur les parois des narines, ou versée dans un petit sac en plastique que les personnes pressent pour faire remonter les inhalations vers leur bouche. Ce geste de la main à plat remontant vers la bouche est si connu des habitants des quartiers populaires qu'il a fini par devenir, lorsque le langage oral est renforcé par les gestes, synonyme d'usager de *silissione* et de *chemma**, autre terme pour désigner l'habitude de consommation. *Ychem* signifiant « il sent » a donné le terme *chemkar** qui désigne les consommateurs de *silissione* et par extension, toute personne au physique très dégradé, déshonorant, ainsi que l'insulte associée (vagabond, vaurien, espèce de toxico, délinquant).

Les *qarqoubi** sont des psychotropes sous forme de comprimés de contrebande issus de trafics frontaliers avec l'Algérie (*Le Reporter*, n°360, 2006 ; Mdidech, 2007). Issu du verbe *yqarqab* qui signifie « il fait du bruit », ce mot associe l'ingestion de ces comprimés à l'image du bruit qu'ils produisent dans le cerveau des usagers. Une personne sous psychotrope se dit *mqraqab**. Les psychotropes disponibles dans la rue entre 2004 et 2007 étaient de marque Rivotril[®], sous forme de comprimés qu'on appelle aussi *fanid** (bonbons) ou *bola hamra** (ampoule ou boule rouge) à cause de la couleur de l'emballage du Rivotril[®]. La *samta**(ceinture) ou *blaka** désignant une tablette de 10 comprimés peut seulement coûter 10 dh, un drame lorsque le cours du *silissione* prisé par les enfants s'envole ou que ceux-ci sont tentés par quelque produit faisant d'eux des hommes. Les enquêtés de cette recherche citent les produits suivants disponibles à partir des années 1990 dont les classes et actions¹¹³ révèlent des effets très différents et potentiellement dangereux : (i) le Rivotril[®] contient de la benzodiazépine utilisée dans « le traitement d'urgence de l'état de mal épileptique » ; (ii) le Valium[®], dont le principe actif est le diazépam, est un anxiolytique pour le « traitement symptomatique des manifestations anxieuses sévères et/ou invalidantes » ; (iii) l'Optalidon[®] est une « association de l'un des plus puissants analgésiques non morphiniques et de la caféine » ; (iv) le Bactrim[®] est un antibiotique dont les indications « procèdent de l'activité antibactérienne et antiparasitaire du produit » ; (v) l'Artane5[®] traite « la maladie de Parkinson et les syndromes parkinsoniens induits par les neuroleptiques » ; (vi) l'Ortenal[®] est un phénobarbital utilisé dans le traitement de l'épilepsie, et retiré du marché pour cause d'abus par les usagers d'amphétamines (Kempfer, 2009).

De tous ces produits, seul circule de nos jours le Rivotril[®], connu de tous et extrêmement répandu : on peut vérifier que les allées de Derb Ramad dans l'ancienne médina sont jonchées d'emballages rouges de psychotropes aussitôt consommés après achat. Cet ancien lieu de vente de haschich qui donna son nom au quartier – *ramad** signifie « cendres » – s'est reconverti à la vente de *qarqoubi* entre 2004 et 2006. Un dictionnaire des médicaments indique à propos du Rivotril[®] :

¹¹³ Ces informations ont été recueillies sur des sites Internet de vulgarisation.

« Chez certains sujets, les benzodiazépines et produits apparentés peuvent provoquer des réactions paradoxales :

- aggravation de l'insomnie, cauchemars ;
- agitation, nervosité, irritabilité, accès de colère, libération d'agressivité ;
- idées délirantes, hallucinations, délire oniroïde, symptômes psychotiques, comportement inapproprié et autres troubles du comportement.

[...] Les patients ayant des antécédents de dépression et/ou de tentative de suicide doivent être étroitement surveillés, dans la mesure où les benzodiazépines et produits apparentés peuvent favoriser un passage à l'acte suicidaire. » (Vidal, 2005 : 1763)

Par ailleurs, la notice d'un emballage français porte les mentions « altération de la vigilance », et « alcool : majoration pour l'alcool de l'effet sédatif des benzodiazépines ». À terme peuvent survenir des problèmes cardiaques et neurologiques. Si nous mentionnons ces risques, c'est que d'une part, l'ingestion de Rivotril[®] est souvent associée à de l'alcool, afin d'atteindre la *tqarqiba**, le « rush » ou le « flash » que le consommateur recherche toujours, comparativement à sa première expérience. Les risques d'accidents cardiaques sont donc réels. D'autre part, le vocabulaire dénotant un certain humour (*t'abiya**, la recharge comme celle d'un téléphone portable) traduit une banalisation de la consommation qui augmente les probabilités que les jeunes versent un jour dans ces pratiques de toxicomanie. Or, si ces psychotropes ont tant agité les commentaires de la presse écrite à partir des années 2000, c'est que l'effet de leur consommation des *qarqoubi* associée à celle d'alcool est très reconnaissable et marque les esprits : des cicatrices faites par des lames de rasoir sur les avant-bras sont les stigmates les plus fréquents des consommateurs de ces produits, totalement transfigurés. Investis par un sentiment incommensurable de puissance physique – une « sensation de stimulation, euphorie et confiance en soi » (Kempfer, 2009) –, ils s'automutilent dans des mises en scène violentes qui provoquent frayeur et angoisse chez les passants, comme par exemple au port de pêche, un matin de novembre 2004, lorsqu'un jeune homme se mit à déambuler au milieu des déchargements de poisson, le visage en sang après avoir mordu dans un verre. Revenus à eux-mêmes, ces personnes sont étonnamment fières de leurs blessures et il n'est pas rare de croiser, dans la rue ou dans un bus, un homme aux manches de chemises retroussées, arborant des coupures parallèles peu cicatrisées. Nous évoquerons dans les chapitres suivants les motivations¹¹⁴ des *mqarqbine* qui éclaireront la façon dont ils mettent en scène publiquement leurs pratiques de consommation et leurs corps mutilés.

Enfin, le produit consommé le plus fort est sans conteste l'alcool à brûler ou *alkoul**. Il arrive que certaines personnes boivent de la *mahya* pure, mais changent très vite leurs habitudes de boisson pour l'alcool à brûler, moins cher : on peut s'en procurer auprès de certains droguistes pour environ 6 dh le quart de litre. Pour insulter un homme sur la base

¹¹⁴ La question des motivations croise celle des effets des différents produits que nous ne ferons qu'évoquer brièvement. On peut toutefois se reporter au travail de l'artiste Meaghan Li qui a représenté par des symboles graphiques les effets des drogues dans sa série « *This is your brain on drugs* » (2015).



cabane de S'ad souk 'aoua - juin 2005

emballages de silissione et de qarqoubi



haschich et m'assal (tabac parfumé) mélangés dans une chicha



déchets entre les cubes de béton du chantier



"matériel" et qat 'a - chantier de la Marina - juin 2006

de son allure et de sa propension à se saouler, ce qui revient à le traiter d'ivrogne, on aura donc le choix entre le terme *kwila** qui concerne les buveurs les plus dégradés, c'est-à-dire ceux qui boivent de l'alcool à brûler, et pour les autres, le terme *skiRi**, littéralement celui qui s'envole.

Si ce détail des produits consommés, entre vente de contrebande et légale, aide à envisager ces pratiques sociales de consommation comme faisant partie de la vie quotidienne, croire à une consommation ordinaire au point de la considérer comme banalisée et totalement entrée dans les usages serait néanmoins se méprendre sur les changements sociaux les concernant. Il faut donc replacer ces pratiques de consommation de produits dans le contexte d'espaces intérieurs pour saisir les conséquences de cet « accueil » apparaissant à plus d'un titre sous contraintes.

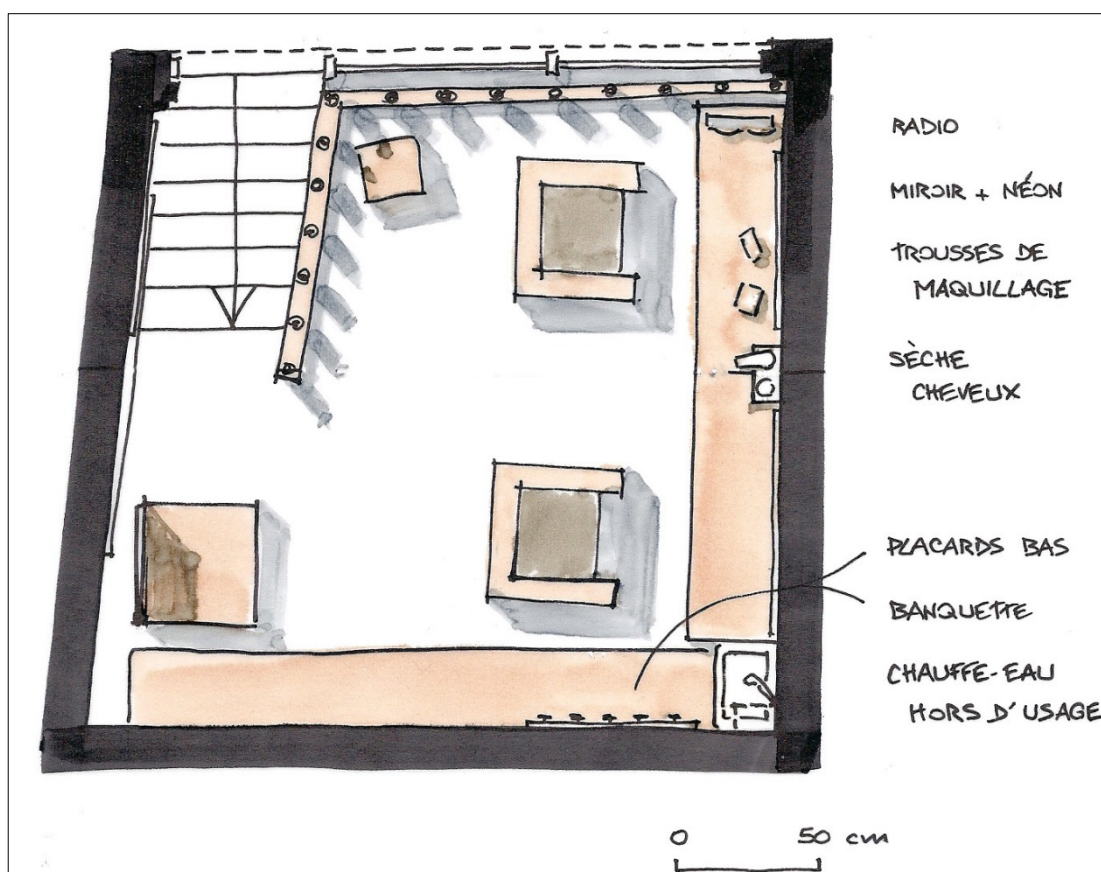
2.4.2 De la possibilité de boire en espaces domestiques et semi-privés

Afin de décrire ce qui fait l'originalité de certaines pratiques transgressives et les termes de leur déploiement, nous citons ici les exemples comparés d'une femme buvant à son domicile et d'un salon de coiffure qui défraya la chronique d'un quartier en 2005, que nous considérons comme espace semi-privé au regard des sociabilités qui s'y nouent et de la configuration spatiale des lieux.

Dans l'ancienne médina, à Bab Jdid, une petite échoppe accueille un salon de coiffure : le rez-de-chaussée pour hommes est tenu par un coiffeur, l'étage pour dames, par Halima et son assistante, Lamia. Seuls Halima et le coiffeur du bas sont employés par le propriétaire du commerce qui partage leurs bénéfices à moitié avec lui : le salaire est donc minime, et Halima prévoit une rétribution pour son assistance qu'elle dit « former ». Si le local dispose bien d'un petit lavabo difficile d'accès et encombré, le chauffe-eau est hors d'usage. De toute manière, la clientèle de l'ancienne médina est davantage intéressée par les brushings à caractère lissant, voire le rafraîchissement annuel des cheveux longs, mais jamais par les coupes courtes qui restent, au Maroc, l'apanage des hommes. Avec très peu d'équipement, les services octroyés par Halima se cantonnent donc aux gestes simples : brushings, maquillage occasionnel, vernissage des ongles, et entretien des sourcils au rasoir. Aucun prix n'étant fixé par avance, les clientes paient en fonction de leur évaluation du travail, mais également – et surtout – de leur proximité avec Halima, de leur ancienneté de cliente, de leur appréciation de l'attitude de sa famille ; autant dire que les sommes dépassent rarement les 5 ou 10 dh pour le maquillage et 20 dh pour un brushing. Les paramètres à l'œuvre dans l'évaluation des prix dépendent fortement de la réputation de Halima, selon un processus social que nous avons précédemment décrit sous l'angle de l'impossibilité de déployer un lien neutre. Or, en mars 2005, les pratiques ayant cours à l'étage ont pris depuis quelques mois une tournure : on y consomme régulièrement cigarettes, haschich et alcool (*mahya* mélangée à du soda bon marché dans une théière). Au

regard de l'exiguïté des lieux (cf. ill. 12 ci-dessous), ces pratiques ne restent pas longtemps confidentielles : la fumée s'échappe par les vitrages restés ouverts du fait de la chaleur dégagée par l'usage intensif du sèche-cheveux, dont le bruit de soufflerie ne couvre pas la musique du poste de radio mêlée aux rires, de plus en plus forts à mesure que le jour baisse.

Or, dans un mouvement circulaire aux conséquences sévères, ces pratiques sociales de consommation de produits traduisent et renforcent à la fois la détresse des situations sociales de Halima et de ses clientes prenant part aux pratiques. Les autres clientes que l'ambiance importune désertent peu à peu les lieux. Si Lamia semble bénéficier d'un relatif confort de femme mariée trompant l'ennui de ses premières années de mariage sans enfant dans une activité professionnelle temporaire, la situation sociale de Halima est toute autre.



III. 12 - Plan du salon de coiffure de Halima, 10.03.2005

Au mois de novembre 2004, un entretien¹¹⁵ est réalisé avec le frère de Halima, Wassim, jeune toxicomane de 23 ans déscolarisé depuis l'âge de 8 ans, qui vit avec sa mère et ses sœurs (famille E) dans un logement de Bab Jdid, à deux pas du salon de coiffure. L'entretien révèle que les troubles mentaux de Wassim sont à l'origine de sa consommation de *qarqoubi* et non l'inverse comme sa mère a voulu l'expliquer dans un premier temps. Il souffre d'hallucinations paranoïaques et de crises de violences qui lui ont valu une peine de prison de 3 mois. Au fil de l'entretien, certaines réponses traduisent les difficultés sociales de la famille. À la question du nombre de frères et sœurs dans la famille, Wassim annonce 10 personnes, mais en cite 11 en présentant sa famille : il hésite à inclure dans le foyer l'enfant de Halima de 2 ans, née hors mariage. Pourtant, celle-ci vit avec son compagnon dans une pièce louée non loin de là. Mais Halima confie à sa mère la garde de sa fille pendant qu'elle travaille au salon, si bien que Wassim ne sait plus trop où vivent Halima et la petite d'un an et 9 mois en mars 2005. Depuis le décès de leur père survenu 5 mois auparavant, la famille rencontre d'énormes difficultés financières et sociales. Le frère de Wassim, sans emploi, entretient une liaison hors mariage notoire, mais insulte régulièrement sa mère (y compris pendant l'entretien de novembre 2004) au sujet de la situation déshonorante de la famille du fait de Halima. Les retards de loyers s'accumulent, malgré l'occupation d'un logement insalubre peu cher : la famille occupe une pièce et une petite cuisine faisant office de sas entre le couloir de distribution de la maison et le salon ; le cabinet de toilette est partagé par 8 familles, chacune locataire d'une pièce de la maison ; il n'y a pas d'eau courante ; fréquemment « arrosés » par des morceaux de plâtre du plafond, les 5 membres de la famille dorment à tour de rôle dans le salon, déjà encombré par les effets personnels de chacun ; ajoutons à cela les ferraillements apparents du plafond du salon.

Plusieurs visites de courtoisie permettront de mettre en évidence que la misère de Wassim n'était que la partie émergée de l'iceberg, la mère érigeant les troubles mentaux de son fils en problème « officiel » de la famille, hasard du destin susceptible de toucher n'importe quelle famille. Halima souffre d'un goitre, une autre sœur d'un ulcère à l'estomac, la mère se fatigue de plus en plus vite, et peine à empêcher le frère aîné de battre ses sœurs lorsque leur comportement devient indigne à ses yeux (maquillage, tenues vestimentaires). Or, depuis la disparition du père, les coups se font plus fréquents et plus marqués sur les corps et les visages. Enfin, Halima garde sur son corps les traces de sa vie passée (avant-bras taillés sous l'effet du mélange *qarqoubi* / alcool) et des coups infligés aujourd'hui par Fateh – son compagnon et père de sa fille – et par son frère lorsqu'elle tarde à récupérer sa fille que garde sa mère. Cette situation fait souffrir Halima qui regrette que Fateh s'obstine à refuser le mariage.

¹¹⁵ L'entretien avec Wassim est complété par 5 séances (entretien et observations de pratiques sous produits) avec sa sœur et la sœur de son compagnon au salon de coiffure, au mois de mars 2005 ; et par 1 séance en juin 2005 avec la coiffeuse qui remplacera Halima.

Art. 490 : « Sont punies de l'emprisonnement d'un mois à un an, toutes personnes de sexe différent qui, n'étant pas unies par les liens du mariage, ont entre elles des relations sexuelles. » (Code Pénal, 1997 : 109)

Au salon de coiffure figure en bonne place au mur une photo d'elle qu'elle montre volontiers : elle avait 20 ans et apprenait la coiffure dans un salon dont la propriétaire était française. Aujourd'hui, elle a 30 ans, et Fateh la trouve indigne d'un mariage avec lui, malgré la situation de leur fille, sans papier, sans nom¹¹⁶. Fateh se défend en arguant ses difficultés à vivre de ses activités professionnelles au port. Halima dit de lui *ytkokat**, vocabulaire typique de l'ancienne médina pour qualifier une activité de débrouille qui ressemble davantage à de la survie. Fateh « traîne » au port, ramasse du poisson échappé des filets de pêche, récupère ce qu'il peut sur place, le revend, l'échange, aide parfois à déplacer des caisses, et reste à l'affût de la moindre tâche, comme de nombreux habitants de l'ancienne médina. Les activités du port ayant cours principalement le matin, Fateh boit pendant le reste de la journée.

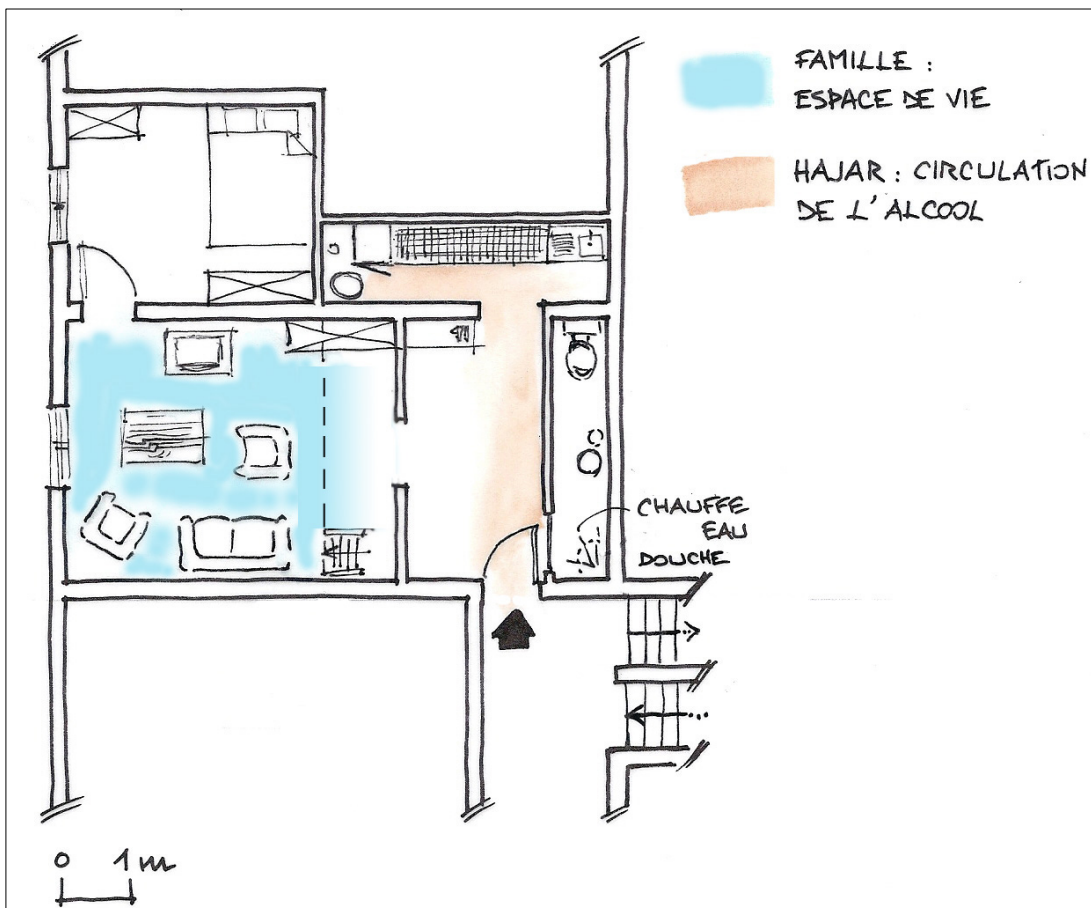
Si la consommation de Halima – qu'elle interrompt cycliquement – constitue un refuge par rapport à la détresse de sa situation sociale, ses pratiques renforcent sa mauvaise réputation du fait de la proximité de ses espaces de vie : le logement de sa mère, le salon de coiffure et la chambre qu'elle occupe avec Fateh et sa petite fille se situent dans un espace restreint où le contrôle social s'opère à plein temps, dans un quartier où s'entremêlent logements, commerces et espaces de circulation extrêmement passant vers Bab Jdid et la *joutia** ou marché aux puces. Par ailleurs, si Fateh manque d'argent pour finir la soirée, il lui arrive de gravir, ivre, l'escalier du salon de coiffure et de hurler à l'adresse de Halima qu'elle lui donne ce qu'elle vient de gagner. Enfin, le salon sert d'espace de préparation pour certaines jeunes filles souhaitant se changer avant de sortir de l'ancienne médina (nous avons précédemment décrit le changement de vêtements de Nabila). Au fur et à mesure, les jeunes filles en quête d'espaces de retrait transforment le salon de coiffure en espace semi-privé permettant le desserrement du contrôle social de leur quartier.

Mais tout cela ne dure guère : les désordres et la baisse des recettes alertent le propriétaire du salon qui renvoie Halima et son assistante pour une autre jeune femme de 19 ans, Assiya, divorcée et un fils de 3 ans. Assiya habite également Bab Jdid et connaît la famille de Halima. Mais avec son enfant à charge, elle a décidé de prendre le salon en main et le transforme avec succès. En juin 2005, elle n'est là que depuis un mois, mais a investi dans un second sèche-cheveux, du matériel de coloration des cheveux, des brosses de qualité, et jeté le vieux fauteuil. Avec l'aide de quelques accessoires, elle rend le petit étage plus attrayant et réussit à faire des bénéfices grâce à la reconquête de clientes soucieuses de leur réputation qui accueillent ce changement avec enthousiasme. Selon sa mère, Halima ne

¹¹⁶ Cf. chap. IV §A pour les solutions légales qui se présentent concrètement aux femmes.

sort guère plus de son logement, encore plus durement marquée par les coups de Fateh depuis qu'elle a perdu sa place au salon de coiffure.

En effet, les espaces domestiques permettant la consommation d'alcool et/ou de haschich requièrent une configuration particulière. Prenons pour exemple le logement d'une femme lui permettant la boisson à domicile. Hajar dispose d'un appartement dans le centre-ville qu'elle occupe avec sa mère handicapée et sa sœur célibataire (famille G). Elle travaille à Rabat du lundi au vendredi et ne boit que les soirées de week-end. La configuration de l'appartement permet à la fois la circulation de l'alcool jusqu'à la cuisine où Hajar boit, en cachette de sa mère et de sa sœur qui regardent la télévision dans le salon en faisant semblant de l'ignorer lorsque son degré d'ivresse le rend encore possible (cf. ill. 13 ci-dessous). En fin de soirée, lorsque la mère est couchée dans la chambre du fond et que sa sœur est endormie sur le canapé du salon, Hajar peut rejoindre son lit situé en mezzanine dans le salon, sans croiser personne.



Ill. 13 - Plan d'un appartement du centre-ville permettant à une femme de boire à domicile, 2002

C'est à la faveur d'un procès remporté contre son ancien employeur que Hajar a pu faire acheter l'appartement et aménager la mezzanine. Avant l'emménagement dans cet appartement, elle ne buvait pas. Non pas que la configuration spatiale ait favorisé son cheminement vers l'alcool, mais celui-ci a coïncidé avec la période où sa situation familiale s'est nettement compliquée : à 50 ans passés, divorcée, elle vivait seule jusqu'à ce que son frère, marié avec enfants, lui fasse comprendre que c'était à elle de prendre en charge dans son nouvel appartement sa mère atteinte de la maladie de Parkinson et sa sœur, analphabète. La mezzanine et une salle-de-bains plus facile d'accès pour sa mère et dotée d'un chauffe-eau apportèrent davantage de confort et d'espace. Mais Hajar se trouvant seule face à cette charge immense – sa sœur pique des colères et frappe régulièrement leur mère qui l'insulte à son tour –, elle se mit à boire dans sa cuisine, d'abord en compagnie d'un ami qu'elle chargeait d'acheter les bouteilles pour ne pas être reconnue dans le quartier, puis seule. Elle contracta un cancer en 2004, date à laquelle son frère consentit à faire un effort pour la soulager en accueillant sa mère à son domicile.

L'appartement de Hajar se situant dans un immeuble de rapport du centre-ville, son image n'a pas trop à souffrir de son rapport aux voisins qu'elle dit croiser rarement, du fait de son départ très matinal à la gare chaque jour. Les murs étant relativement épais et la construction, solide dans cette partie de la ville, les habitants se gênent peu par les bruits du quotidien et se connaissent très superficiellement, ce qui n'est pas le cas dans tous les quartiers du centre-ville, notamment dans l'ancienne médina où nous verrons que boire à domicile ne constitue jamais une pratique aisément déployable en espace domestique.

Ces exemples de configurations socio-spatiales (statut social du quartier, taille, densité du tissu environnant, distance aux logements voisins, etc.) nous permettent de comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les individus pour leur consommation de produits à domicile : entre conséquences néfastes pour l'honneur et pour les situations professionnelles, les familles négocient autant qu'elles le peuvent les conditions qui continuent de rendre possible la vie sociale à l'échelle du quartier. Mais selon la hiérarchie des interdits, la consommation d'alcool et de haschich peut apparaître à plus d'un titre moins stigmatisante que d'autres modes de vie impliquant davantage encore la vie privée des individus, voire leur intimité. Malgré l'émergence de l'aspiration contemporaine à un certain degré de transparence dans une quête d'authenticité dont il a déjà été question dans ce propos – une valeur admise à l'échelle mondiale –, la visibilité de la transgression continue au Maroc de se négocier selon des paramètres qu'il nous faut explorer ici.

2.4.3 Du franchissement des limites en matière de sexualité

Il s'agit de comprendre comment certaines personnes opèrent leurs choix d'afficher ou non leur sexualité hors normes, soit en « sortant » de l'ombre selon une posture militante d'affranchissement par rapport aux conventions, posture dont nous aimerions décrire les

paramètres d'effectuation ; soit au contraire en parvenant à poser les jalons d'une vie privée transgressive sans toutefois revêtir les atours du déviant « officiel ». En comparaison avec l'irruption publique de la revendication d'A. Taïa, dont on a déjà évoqué l'initiative de braver les normes sociales en revendiquant ouvertement son homosexualité, l'étude de la négociation des pratiques non officielles entre sphère privée et publique traduit tous les enjeux du paraître et du maintien des apparences lorsque les individus souhaitent franchir les limites des conventions dans le domaine de leur sexualité, sans toutefois faire face publiquement aux conséquences du déshonneur. Il s'agit là d'une part de la vie de couples homosexuels installés et d'autre part des jeunes femmes engagées dans des relations économique-sexuelles tarifées, dans un contexte d'échanges interpersonnels très éloigné du contrat relation sexuelle / argent / temps limité qui définit la prostitution européenne.

Le 13 février 2007, Abdellah Taïa et Frédéric Mitterrand viennent présenter leur ouvrage au Salon du Livre de Casablanca, un livre de photographies datant du Protectorat choisies par leurs soins et dont ils cosignent les textes (Mitterrand, Taïa, 2006). La salle est bondée une heure avant la présentation des auteurs. Les journalistes, des acteurs de la scène culturelle et intellectuelle, des gens avant tout curieux : le public est divisé entre militants et « juges » qui se sont déplacés massivement pour *les* voir tous les deux. On peut entendre chuchoter « Tu crois qu'ils sont ensemble ? », « Mais qui fait la femme chez eux ? », « Il faut être homo aujourd'hui pour faire salle comble au Salon du Livre » (semble regretter un auteur marocain rencontrant de nos jours un certain succès d'estime). Avant de poursuivre, il faut saisir ici les conséquences de l'exposition publique de l'un des plus grands stigmates au Maroc, l'homosexualité masculine considérée comme un délit :

Art. 489 : « Est puni de l'emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 120 à 1 000 dirhams, à moins que le fait ne constitue une infraction plus grave, quiconque commet un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe. » (Code Pénal, 1997 : 109)

Pour mesurer le niveau du stigmatisme sur l'échelle hiérarchique de la transgression des normes, citons les annonces médiatiques de démantèlement de réseaux de pédophilie dont le geste d'agression sur les enfants n'est presque jamais commenté par la société civile sous l'angle criminel : du fait que l'homosexualité concentre à chaque fois l'attention de tous les paramètres du jugement moral émis, la déviance que constitue la pratique homosexuelle masque totalement le crime commis sur les enfants, ce qui induit une grande confusion entre pédophilie et homosexualité au Maroc¹¹⁷. Inversement, l'évocation de couples homosexuels peut renvoyer les images d'éventuels crimes pédophiles.

¹¹⁷ Cette confusion est, par ailleurs, renforcée par le statut inférieur de l'enfant que nous avons déjà évoqué et qui le place toujours loin de tout effort de compréhension. Les représentations collectives continuent, par

Lors de cet *événement* de 2007, les auteurs présentent tout d'abord leur ouvrage à travers des préoccupations esthétiques et historiques, et évoquent un travail important de sélection (180 photographies retenues sur un fond de 110 000) parmi les archives du Ministère français des Affaires étrangères. Puis viennent les questions du public dont deux sont fortement « orientées » et tournent court, sous les sifflets militants décidés à défendre les libertés individuelles. La première question vient d'un homme qui interpelle les auteurs sur leur choix « choquant » de deux photographies représentant des hommes prenant une douche – il s'agit de mineurs de charbon après leur journée de travail et de pensionnaires d'un collègue (Mitterrand, Taïa, 2006 : 78 ; 139) – dont la nudité intégrale aurait dû les inciter à ne pas retenir ces images pour l'ouvrage. Pourtant, aucun reproche n'est fait à la photographie représentant deux jeunes prostituées (Mitterrand, Taïa, 2006 : 71). En effet, grâce à de lourds sous-entendus, l'homme souhaite faire comprendre qu'il est de ce public ébahi par des hommes se disant ouvertement homosexuels : comment osent-ils s'afficher ainsi au mépris des convenances et *affronter le regard des gens dont ils savent qu'ils savent* ? Les auteurs décrivent leur travail de coopération dans l'écriture, faisant semblant de ne rien comprendre ; F. Mitterrand a évoqué en présentation des souvenirs d'enfance pour faire la promotion de ce livre sur un pays qu'il adore et respecte : la discussion entre auteurs et public, quoique très courte, présente un caractère évident de micro-événement sur la scène publique et culturelle marocaine, les auteurs évitant d'orienter le débat vers la question de la transgression des normes sociales que pose le choix des photographies – selon le public mais pas pour les auteurs –, allusion mal dissimulée à leur mode de vie et leur sexualité.

La deuxième question concerne la légitimité d'A. Taïa à commenter ces photographies illustrant la vie des Marocains, et c'est là encore un dialogue de sourds qui s'installe. Une partie de la salle se fait entendre bruyamment en signe de protestation à destination de l'homme du public qui exprime, par sa question, les soupçons communément portés quant à l'identité réelle d'A. Taïa et par conséquent, sa capacité à représenter les « vrais Marocains ». Le jeune écrivain de 34 ans répond que leur souhait était de commenter les photographies du point de vue détaché d'une personne n'ayant pas connu le Protectorat, et que le véritable défi au Maroc réside dans le fait qu'un individu puisse exprimer son opinion, sous-entendant qu'un écrivain vivant au Maroc, et donc peut-être plus légitime que lui à le faire, n'y aurait pas apporté la légèreté de ton que les auteurs ambitionnaient d'atteindre.

Il faut dire que l'œuvre littéraire d'A. Taïa, largement autobiographique, a révélé son homosexualité dès ses premiers textes. Vivant à Paris, il garde néanmoins des contacts réguliers avec le Maroc où vivent les membres de sa famille. Il a ainsi accordé, l'année précédente, des entretiens dans des hebdomadaires, francophones pour la plupart, afin de

exemple, d'attribuer dans le crime pédophile un rôle de « séducteur » à l'enfant, coupable de se promener nu devant les adultes, de provoquer le désir, et d'être tenu pour responsable de son sort.

revendiquer son souhait de voir émerger, un jour au Maroc, le droit pour toute personne de révéler son orientation sexuelle au grand jour. Plus tard dans l'année, son visage cadré en gros plan fera la couverture de l'hebdomadaire *TelQuel* titrant « Homosexuel. Envers et contre tous ». Les diverses conséquences à cette exposition publique sont souvent graves : un appel au lynchage de l'écrivain dans un titre de presse arabophone en 2007 et le blocage de la Faculté d'El Jadida afin d'empêcher un cours consacré à son œuvre en 2012.

L'opinion publique retient chez A. Taïa l'expression de son identité personnelle qui se réalise doublement grâce au contact avec la culture européenne, à travers d'une part la révélation de sa sexualité à lui-même, et d'autre part son initiation à l'écriture. En effet, le rapport de la société marocaine à l'écrit reste à l'évidence marqué par une mise à distance que révèlent non seulement le fort taux d'analphabétisation de la population, mais aussi d'une part le manque d'intérêt pour la lecture ordinaire chez les lettrés (littérature mais également presse, correspondance écrite, impossibilité d'écrire la *darija*, etc.) et d'autre part l'image de savant – expert privilégié, notable et donc distant – véhiculée par la scène d'une personne en lecture, subversive s'il en est. L'extranéité d'A. Taïa relève, de ce point de vue, autant de sa sexualité déviante au Maroc (par rapport aux normes religieuses et juridiques, et aux représentations liées à la virilité et au partage des rôles selon le sexe) que de son rapprochement avec l'identité européenne qu'il aurait laissée, en quelque sorte, « contaminer » son identité véritable, et qu'il met en scène – plus ou moins sciemment aux yeux des Marocains – à travers sa coopération professionnelle avec le milieu littéraire français.

Malgré le retentissement de la forme de militantisme qui s'exprime chez A. Taïa appuyé et relayé par la presse écrite, on constate la rareté de ce genre de prise de position publique. Quelques articles de presse tentent de défendre cette quête de liberté individuelle (Sedrati, 2012), notamment en édictant un nouveau vocabulaire – *mathali** signifiant « comme moi », préconisé à la place de l'insulte *zamel** (PD) et de *chadd jinsi** signifiant en arabe classique « marginal sexuel » – et en créant de nouveaux espaces d'expression – le mensuel labellisé LGBT *Mithly*, « premier magazine gay du monde arabe » (El Rhazoui, 2010) et le portail Internet *gaymaroc.net*. Mais la prégnance des normes sociales, ainsi que la force de l'image virile associée aux rôles et devoirs masculins que les représentations collectives refusent d'accorder à l'homosexualité selon des préjugés persistants, empêchent les grandes figures de la scène culturelle marocaine de prendre partie sur la question, dès lors que celles-ci envisagent de continuer à vivre en société au Maroc.

Il en est donc autrement, concernant la vie de couples homosexuels installés au Maroc. Nous avons déjà évoqué les difficultés professionnelles rencontrées par Soufiane, manager d'un magasin franchisé du M'arif, au moment de décrire l'impossibilité de maintenir une sorte de lien neutre : s'il est essentiel à Soufiane de maintenir certaines personnes à distance et d'entretenir ce lien neutre sur son lieu de travail, c'est parce qu'il partage la vie

d'un homme à Casablanca. C'est son quotidien que nous aimerions citer à présent pour comprendre les compétences d'adaptation d'individus déviants. Travaillant en région parisienne dans le secteur du textile, Soufiane a rencontré Luc, un commercial français, dans les années 1990 et ne se sont dès lors plus quittés. Au début des années 2000, ils décident de monter ensemble leur propre affaire d'import-export de vêtements fabriqués au Maroc. Le secteur semble, à l'époque, porteur et Luc a de l'expérience dans le commerce du textile. Soufiane étant originaire de Casablanca, ils s'y installent pour fonder leur affaire : ils y achètent un appartement au M'arif, une voiture neuve, et s'entourent de connaissances peu regardantes sur leur mode de vie. C'est du moins le cas tant que l'affaire semble « tourner ». Mais le marché évolue rapidement et le secteur textile se retrouve largement concurrencé par la fabrication de contrefaçon, ainsi que par l'industrie textile bon marché qui se développe en Turquie, en Chine et en Inde. L'affaire de Soufiane et de Luc périclité en 2005, date à laquelle Soufiane devient manager non loin de leur appartement, qu'ils envisagent en outre de vendre en 2006, date à laquelle Luc trouve heureusement un emploi de commercial pour une grande marque de papeterie.

Afin de parer aux complications dues à l'image renvoyée par leur couple, Soufiane et Luc ont choisi d'acquérir cet appartement du second centre-ville qui leur permet un relatif anonymat (Soufiane confie qu'ils règlent toujours à temps les charges de copropriété qui ont pour habitude d'empoisonner les relations de voisinage). De bon standing, certaines caractéristiques de l'immeuble facilitent grandement en effet la séparation de la vie des voisins. Tout d'abord, la résidence dispose d'un parking souterrain desservi par un ascenseur, ce qui permet aux habitants de l'immeuble d'éviter le gardien autant qu'ils le veulent. Celui-ci dispose d'une petite loge dans l'entrée, fouille les déchets domestiques des résidents (à première vue, pour le recyclage et la récupération d'objets courants inusités), aide au stationnement dans la rue moyennant pourboire, coups d'œil appuyés à chaque personne s'approchant de l'interphone... En d'autres termes, il fait peser sur les résidents et proches en visites tout le poids du pouvoir dont il se sent investi par son rôle de gardien d'immeuble comme d'un gardien de la morale, et Soufiane et Luc font leur possible pour l'éviter.

En second lieu, l'appartement se situe au dernier étage de l'immeuble et ses ouvertures donnent principalement sur la rue, deux immenses balcons assurant une fonction de tampon entre les deux façades se faisant face. Enfin, chaque appartement dispose d'une entrée faisant office de sas entre le couloir de distribution et l'appartement à proprement dit : sécurisé par un ensemble de serrures dernier cri, cet espace présente également l'avantage de ne laisser filtrer aucun bruit, aucune conversation.

L'entourage de Soufiane et Luc n'est pas complètement dans la confiance de leur intimité. S'il leur arrive de recevoir quelques amis français pour qui leur situation de concubinage ne pose aucun problème, il n'en est pas de même pour l'ensemble de leurs

relations amicales parmi lesquelles s'est opéré par ailleurs un tri à la suite de la faillite de l'affaire. Il arrive à certains membres de la famille de Soufiane de leur rendre visite¹¹⁸. L'appartement a donc été choisi de manière à permettre de sauver les apparences : officiellement, Soufiane et Luc sont colocataires et disposent de deux chambres séparées¹¹⁹. La plus grande, dont les volets restent toujours fermés, dispose de deux lits jumeaux accolés et séparables rapidement au besoin. Lorsqu'ils reçoivent la visite inopinée d'un ami marocain désireux de passer la nuit chez eux et que la chambre de Soufiane est occupée, Soufiane et l'ami s'installent pour dormir sur les banquettes du grand salon. La personne en question n'est pas un véritable ami : il est, pour le couple, une connaissance pouvant s'avérer utile – il est employé dans l'artisanat de la bijouterie en or –, et l'on constate que la même motivation anime ses visites. Il affirme de prime abord ne pas être au courant de la situation de concubinage de Soufiane et de Luc. Mais il finit par avouer qu'il le sait et que cela ne le dérange pas puisque les deux hommes ne manifestent jamais devant lui leur affection et se comportent « avec respect » vis-à-vis de lui. Ici, le respect implique par conséquent deux paramètres dans le comportement : d'une part une attitude neutre et d'autre part l'absence d'avance déplacée. Il dit connaître des hommes qui éviteraient de les avoir comme amis, car le risque est grand de voir sa sexualité soupçonnée par association d'idée. Mais ce « risque » de voir son image connotée négativement ne le dérange pas.

Les représentations contemporaines entourant l'homosexualité masculine sont plus complexes que la seule condamnation morale et judiciaire à laquelle on réduit souvent les normes sociales au Maroc, car elles ne sont pas héritées d'une longue tradition de rejet :

« Historiquement, les sociétés arabes ont été relativement tolérantes en matière de diversité sexuelle – et peut-être davantage encore que d'autres groupes humains. Pour qui cherche la preuve de cette mansuétude, il suffira de consulter des œuvres de la littérature arabe, de lire les récits de certains voyageurs des siècles passés, ou de songer à ces Européens qui s'installèrent dans des pays arabes pour fuir les persécutions dont ils étaient victimes dans leurs propres contrées » (Whitaker, 2008 : 8).

De nos jours, l'homosexualité est indéniablement associée à une permissivité occidentale susceptible de pervertir, dans un contexte post-colonial, l'identité arabe qu'il s'agit de protéger de la débauche en invoquant les traditions religieuses et morales. Voici comment un journaliste au Guardian, spécialiste du Moyen-Orient, décrypte les réponses d'un imam faites au courrier des lecteurs de journaux égyptiens et libanais :

« Une personne qui est attirée par quelqu'un du même sexe doit garder la tête froide et agir comme suit :

¹¹⁸ Dans la pratique, les relations se révèlent plus compliquées que ce que Soufiane veut bien confier à ce sujet, car en trois mois, un seul déjeuner a été observé à domicile, avec sa mère et l'une de ses sœurs, alors que Luc était absent.

¹¹⁹ L'une des deux chambres me fut louée d'avril à juin 2006. Ces données ont été recueillies pendant cette période de trois mois, lors de discussions informelles et de rencontres avec l'entourage du couple.

1. Demander à Dieu à l'aider à se débarrasser du sentiment et à surmonter le problème ;
2. Être patient(e) et ne jamais s'impliquer physiquement avec une personne autre que sa femme (si c'est un homme) ou que son mari (si c'est une femme) ;
3. Rechercher le soutien d'une personne susceptible de diagnostiquer le problème (physiologique ou psychologique), puis le corriger par les moyens appropriés ;
4. Rechercher un soutien religieux auprès d'un imam compétent et de confiance. »
(Whitaker, 2008 : 134)

L'homosexualité masculine – celle des femmes reste entourée d'une relative tolérance du fait que leur sexualité assumée en propre continue d'être pour le moins minimisée, sinon niée – renvoie une image de virilité corrompue par une maladie mentale qu'il convient de soigner, car les représentations n'admettent pas les avancées de la psychologie occidentale comme l'assujettissement de l'individu à sa sexualité, retenant au contraire qu'un choix peut être fait et que l'homosexualité est une perversion pour ceux qui persistent à inscrire leur mode de vie dans cette voie, malgré toute l'aide que la famille peut apporter au « malade ». L'espoir de ce revirement explique en partie les raisons pour lesquelles les familles peuvent décider de continuer à agir au quotidien comme si elles ignoraient la transgression, comme la mère de Soufiane (33 ans en 2006) : toute relation homosexuelle est réversible, il s'agit tout au plus d'un « égarement » passager de l'individu.

On retrouve la même nécessité à louvoyer entre réalités des pratiques et réputation de l'individu dans le quotidien des jeunes femmes qui « sortent ». En effet, ces femmes qualifient leurs activités de *khrij** (sortie) qui « s'apparente moins à l'idée de travail qu'à celle de divertissement en espace mixte » (Cheikh, 2009 : 177) : la « sortie » regroupe l'ensemble des activités des jeunes femmes conduisant des relations sociales où s'entremêlent sexualité, travail, amour et autonomie. Vivant la plupart du temps en colocation entre elles, elles déploient leurs pratiques sociales dans le secret d'espaces semi-privés pour leur consommation de loisirs, en poussant à son paroxysme la conception rationnelle de la relation sociale jusqu'à faire de leur amant – souvent envisagé dans le long terme – leur ressource essentielle car investi du rôle de pourvoyeur-de-cadeaux.

Dans le cas de ces jeunes femmes, l'exposition publique d'une sexualité hors mariage assumée ne participe pas seulement de pratiques revendicatrices d'autonomie, car ces femmes continuent d'inscrire leur idéal de vie dans les normes sociales, c'est-à-dire d'une part dans « l'idéologie dominante des rapports de genre » qui prévoit que « donner à la femme est le devoir de l'homme tandis que celui de la femme est de recevoir » (Cheikh, 2011 : 37), et d'autre part dans l'institution du mariage, considérant leurs sorties comme un champ d'opportunités pour rencontrer l'élue de leur cœur. Contre toute attente, elles ne négligent ainsi ni l'éventuel statut social procuré par le mariage, ni la possibilité de conclure à un mariage d'amour et de passion. On pourrait résumer leur but en affirmant simplement qu'*elles veulent tout* – travail, autonomie, sexualité, confort matériel, relations amicales et amoureuses, mariage – et que leur situation sociale représente une négociation

perpétuelle de leurs pratiques sociales articulées autour du secret du déploiement de ces lieux intérieurs (Ferrié, 1995), nécessairement considérés ici à la fois dans leur dimension sociale et spatiale :

« Le secret qui implique de contrôler l'information orale mais aussi l'information corporelle (manière de se tenir, de s'habiller, de parler, etc.), constitue pour les filles un rempart contre les tensions, l'altération des liens et les conflits qui peuvent survenir si les filles rendent leurs pratiques trop visibles et montrent d'une certaine manière qu'elles les assument » (Cheikh, 2011 : 38).

De fait, c'est toujours l'équilibre social qui est recherché, un compromis perpétuel pour l'honneur des femmes, de leurs proches, et pour le maintien des apparences dans une logique de retour des bénéfices de ces relations sociales vers la famille, édulcorant les questions du choix individuel et du caractère déviant, voire délictuel de l'échange social. Nous rencontrons là un autre domaine de contradictions contraignant les individus à d'immenses efforts de contrôle sur eux-mêmes, à savoir que l'apparente « banalisation de l'expérience sexuelle hors normes au Maroc » (Cheikh, 2008 : 216) n'implique pas de reconnaissance, ni par la société, ni par l'État. En effet, celui-ci entretient une position ambivalente sur la question de la sexualité désinstitutionnalisée, dans la mesure où d'une part, le droit la condamne et où d'autre part, ces pratiques semblent tolérées par l'entremise d'un espace intrusif de gestion de la sphère privée, sous la forme de la prévention des risques contre le SIDA (Cheikh, 2008 : 216). En d'autres termes, ces jeunes femmes n'interprètent pas leur mode de vie dans le sens d'une marginalisation ou d'une voie déviante, puisque l'État procède de la même quête d'équilibre, entre gestion de l'intimité et impossibilité de la rendre publique.

À bien des égards, la ligne de partage que représente la visibilité des pratiques transgressives relève d'un choix négocié par l'individu, en vertu des buts qu'il se fixe quant à son statut social dépendant lui-même de sa réputation : d'aucuns exposent publiquement leurs différences là où d'autres se sentiront contraints de louvoyer entre secret, mensonges et réseaux de connivence, toujours en quête d'un équilibre fatalement fragile entre le su et le dit. La difficulté à saisir les aspirations individuelles à davantage d'authenticité tient précisément au fait que la grande majorité de la population fait le choix de s'engager dans des pratiques transgressives, tout en critiquant la légitimité des normes sociales, mais en reconduisant la portée de celles-ci en les acceptant comme idéal de vie – nous pensons ici au rôle du mariage dans la vie des femmes qui ne renoncent pourtant pas à une vie sexuelle pré-maritale.

Nous avons jusqu'ici entrevu quelques aspirations individuelles au prisme d'une quête d'authenticité dont il nous faut à présent préciser les termes et les limites, au regard de l'importance du secret et de l'invisibilité pour l'ordre établi. La quête d'authenticité doublée du nouvel impératif de se réaliser, dont nous avons vu qu'elle sous-tendait les

pratiques culturelles, par exemple, doit être questionnée au prisme des normes sociales marocaines : comment secret et visibilité de pratiques transgressives coexistent-ils avec le désir contemporain de tout montrer ?

2.4.4 Limites de l'impératif social de « tout montrer » : configurations locales de l'être-soi

Si, de nos jours, certains comportements peuvent témoigner de l'émergence d'une valeur admise à l'échelle internationale, la valeur « transparence » mue par le désir de « tout montrer » (Kaufmann, 2003), il nous faut néanmoins confronter les réalités de cette valeur d'une part à l'injonction sociale au secret et à une certaine retenue dans l'expression de l'individualité au Maroc, et d'autre part à la relativité de l'accès aux technologies numériques. Dans les pays économiquement avancés, les fluctuations des sphères privée et publique sont revisitées à l'aune d'une évolution inédite de la « structure anthropologique de l'«être-soi» » (Kaufmann, 2003 : 144). Celle-ci a évolué avec le temps selon 4 directions, « quête[s] d'intensité », « de soi », « d'authenticité » et de satisfaction d'une « curiosité ordinaire » (Kaufmann, 2003 : 147-152), chacune menant à une exposition publique plus intense que par le passé. C'est précisément à travers ces 4 plans que nous souhaitons éclairer les pratiques sociales marocaines afin d'interroger les contours locaux de la tendance mondialisée à une certaine transparence de la vie privée.

Une *quête d'intensité* se traduit par l'accumulation d'objets plus ou moins durables, amassés par chacun au fil du temps (photographies, correspondance, produits de bricolage, souvenirs de vacances, etc.). De nos jours, l'individu cherche à valoriser la moindre de ses traces, ce qui a pour conséquence une exposition accrue au public. Cette tendance se confirme par l'usage répandu de l'appareil-photo contenu dans les smartphones associé à des applications telles que *Facebook*, *Instagram* ou *Flickr* sur Internet. Au Maroc, lorsque ces technologies sont hors de portée, on constate la fréquence de l'accumulation de biens sans valeurs dans les logements, c'est-à-dire des objets qui racontent des goûts et des envies plus qu'ils n'expriment un statut social, comme le font les possessions parant les salons (vitrines, vaisselle, meubles...). Citons l'exemple de Cheïma, mariée et deux enfants (famille J) qui collectionne les petits jouets en plastique offerts dans les menus pour enfants de l'enseigne *MacDonald's* et qu'elle achète à la *joutia* de Bab Jdid. Défendant à ses enfants de les prendre pour jouer, elle les aligne patiemment sur le meuble de la télévision : « c'est mes jouets à moi, j'aime ces couleurs ». Un jour de dispute avec son mari, celui-ci passe sa colère en jetant à la poubelle la vingtaine d'objets qui constituent là une grande partie des biens personnels de Cheïma. On pressent ici que cette quête d'intensité se double d'une récente passion consumériste. Autre exemple, Reda, 9 ans (famille A3), revient à la maison, fier de son acquisition : il a acheté à la *joutia* proche de chez eux un CD rayé dont l'usage lui est inconnu, mais dont la brillance et la forme le

fascinent. Sa mère raconte qu'il est coutumier de ces petits achats d'objets parfaitement inutiles pour lui, mais qu'il ne peut s'empêcher d'acheter. Il aimerait les conserver, mais sa mère les jette dès qu'il les pose dans le salon, au prétexte qu'ils sont sales et viennent de la rue.

La *quête de soi* est un corollaire de la quête d'intensité : l'individu oriente son questionnement sur sa propre existence jusqu'à modeler son quotidien, faisant de celle-ci un véritable objet de recherche. Son identité va se transformer, par conséquent, en un centre d'intérêt sans cesse en mouvement, selon les hauts et les bas de la réflexion menée. L'individu ne supporte plus aucun doute vis-à-vis de sa personnalité qui se doit d'être explorée, gérée, maîtrisée à l'extrême, et par conséquent, assumée. De ce fait, dévoiler une part de son intimité n'est plus considéré comme un comportement déplacé. Au contraire, « non seulement la protection de l'intime n'est plus une valeur première, mais elle est devenue alors un ennemi à combattre » (Kaufmann, 2003 : 149). L'exemple le plus frappant en France est celui du développement des recherches généalogiques et l'importance croissante à vouloir déterminer ses véritables origines, vécue comme un drame par les personnes nées sous X et/ou ayant fait l'objet d'adoption et qui s'en trouvent empêchées par un cadre légal qu'elles jugent désormais obsolètes. Parce que l'individu au Maroc s'est toujours défini principalement selon sa filiation, les sentiments des orphelins ou des personnes manquant d'information au sujet de leurs origines étaient le plus souvent marqués davantage par le déshonneur que la frustration de ne pas savoir¹²⁰. De nos jours, tandis que le code de l'honneur semble présenter des dispositions sensiblement différentes que nous avons commencé à entrevoir, la quête de soi apparaît, comme en Europe, absolument déterminante dans l'affirmation de son identité en propre.

La *quête d'authenticité* prolonge la quête de soi vers une recherche constante du vrai avec, pour contrepartie, la nécessité de tout « déballer », « étaler » en place publique ce qui faisait autrefois la personnalité de chacun, ses goûts, ses choix, en un mot ce qui relevait de son intimité. « Tout dire de soi » fait désormais partie des règles du jeu lorsque les candidats d'une émission de télévision conversent dans « l'intimité » de leur salon, cernés de caméras et épiés par des milliers de téléspectateurs (Singly, Duret, 2003). Il faut noter ici que cette quête d'authenticité se fonde sur un paradoxe dans la mesure où la première phase d'individualisation de l'individu, fondatrice de la modernité, était liée, au contraire, aux profondeurs du secret de l'intime : « Il fallait qu'existe cet univers subjectif strictement protégé pour que l'individu parvienne à se déprendre du poids des institutions et de la tradition, et à imposer ses projets plus personnels » (Kaufmann, 2003 : 144). C'est cette tendance que l'on retrouve dans certaines sociétés comme la Chine qui connaît actuellement cette phase d'individualisation en reproduisant le premier stade du processus et dont l'annulation de l'autorisation écrite – encore récemment nécessaire de la part de la

¹²⁰ Cf. à ce sujet la stigmatisation subie par Ahmed, buveur d'alcool à brûler, dont le parcours social est décrit au chap. III.

danwei ou « unité de travail » – pour se marier, divorcer ou avoir un enfant est un bon exemple :

« Depuis l'ouverture de la Chine dans les années 1980, nous avons commencé à voir comment les choses se passaient à l'étranger et à considérer que ce que nous faisons de notre vie privée ne regardait que nous. Nous avons commencé à penser individuellement et non plus collectivement » (Haski, 2003, citant Pei Xiaomei, professeure de sociologie).

Même si, au Maroc, l'individu est loin d'en être à vouloir se démarquer des institutions comme en Chine, il n'empêche que cette quête d'authenticité peut revêtir des formes originales de conduites confinant à une quête d'honnêteté et d'entièreté. Nous avons décrit précédemment le cas d'Hamid ayant avoué à sa famille sa liaison à Marrakech sous la forme d'un projet de deuxième mariage¹²¹ et les conséquences désastreuses de cet aveu sur sa vie de famille. Pour Hamid, aller au bout de son désir de se réaliser – dans son nouveau commerce et dans son projet familial de prendre co-épouse – passait néanmoins par l'obligation d'assumer l'originalité de sa situation sociale.

Enfin, la quatrième direction de l'être-soi contemporain implique un certain degré de *satisfaction d'une curiosité ordinaire* : celle-ci se traduit par une recrudescence de thèmes explorés par les médias sous couvert de « généralisation de la démocratie à l'ordinaire de la vie » de chacun. L'individu se doit désormais de se construire une identité propre, originale, allant de pair avec un quotidien riche en rebondissements et une recherche constante de moyens de connaître les choix qui s'offrent à lui. Pour cette raison, certains programmes de télévision occidentaux ont été qualifiés de « racoleurs », et leurs téléspectateurs, accusés avec virulence de voyeurisme, les limites franchies conduisant rapidement à des excès condamnés. L'originalité se veut donc pourtant limitée par « des offres d'encadrement normatif [qui] enserrant [l'individu] de toutes parts » (Kaufmann, 2003 : 152). Au Maroc comme dans tout le Maghreb, les classes populaires se sont tournées vers les séries d'Amérique du Sud doublées en arabe (Bekkar, 1998) et qui rencontrèrent un franc succès à partir des années 1990. Tout comme les achats et locations de DVD pirates, ces séances de visionnage à domicile satisfont à peu de frais le désir d'apprentissage de codes sociaux jusque-là inaccessibles, en procurant aux spectateurs des récits dans lesquels les rôles sont facilement identifiables. Les issues proposées aux relations souvent conflictuelles constituent alors des modèles de comportements vers lesquels les spectateurs peuvent se projeter. On constate également, à la fin des années 1990, la diffusion croissante de livres bon marché de développement personnel (« Comment parler en public ? », « Comment se faire des amis ? », etc.). Enfin, la prégnance du bouche-à-oreilles, non seulement de l'information officielle à l'échelle nationale et internationale, mais surtout d'éléments de récits de vie, reste un accès privilégié à la connaissance ordinaire des choix opérés par autrui, à travers un

¹²¹ Cf. § 2.1.3 « Dilemmes individuels contre société : l'authenticité en question », p. 133.

apprentissage facilité au quotidien par les rencontres informelles. En d'autres termes, les formes admises du lien social permettent une acquisition d'informations renouvelée car tournée vers de nouvelles sources d'interrogation.

L'évocation de certaines modalités d'évolution des pratiques de pays à économies avancées nous permet d'entrevoir les reconfigurations de la sphère privée – mieux désignée par le terme anglo-saxon « *privacy* » – au profit d'une plus grande exposition publique dans de nombreux domaines tels que l'art ou l'architecture (Salecl, 2002). À la faveur d'un accès croissant aux nouvelles technologies dans les médias et les communications, de nombreuses analyses y ont lu l'imbrication de l'aspiration individuelle à davantage d'authenticité dans les choix de vie et l'exposition publique de l'intimité dans tout ce que celle-ci comporte de mise en scène au prétexte qu'elle participerait d'un effort original de construction d'identité (Roman, 2003). Des analyses plus récentes ont démontré un usage de l'espace virtuel d'Internet par les jeunes comme support privilégié de déploiement de leur vie privée, où prend tout son sens cette « zone d'autonomie dont dispose l'individu et qui lui donne à la fois une certaine capacité d'isolement et un élargissement de ses possibilités de choix » (Rémy, Voyé, 1974 : 101). Tandis que cette forme de vie privée est interprétée par les générations précédentes comme dénuée de toute pudeur car exposée à tous, y compris aux risques de détournement des valeurs premières (*revenge porn*, pièges tendus en ligne en vue de crimes pédophiles, harcèlement massif sur *Facebook* conduisant parfois au suicide de la jeune victime), les jeunes attribuent au contraire à ces pratiques numériques (forums sociaux, blogs qui sont autant de carnets intimes à découvert) un caractère de vie privée dans la mesure où cet espace se déploie à distance du contrôle des parents (Manach, 2010). À l'interprétation des parents en termes d'exposition outrancière de la vie privée, voire de l'intimité, les jeunes opposent une stratégie de fuite par rapport aux systèmes de surveillance élaborés par leurs aînés, dans un contexte où la société a développé des moyens sophistiqués de contrôler les pratiques des individus avec ou sans leur accord¹²² : généralisation des caméras vidéos de surveillance en ville, traçage des habitudes de consommation, modes d'habiter conçus en termes de sécurité et de contrôle (*gated communities*), fichage et répertorisation des individus selon leur ADN, enregistrement numérique des données bancaires des clients sur des sites Internet marchands, affichages publicitaires urbain et numérique considérés comme du harcèlement, banalisation de la géolocalisation, limitation des libertés sous couvert de lutte contre le terrorisme (modification des corpus juridiques, pratiques de contrôle intrusives dans les aéroports), pratiques gouvernementales d'espionnage (dénoncées par *WikiLeaks* à partir de 2010 et C. Manning, condamnée à trente-cinq ans de prison aux États-Unis en 2013), politiques sécuritaires autorisant la collecte de données de communications personnelles (dénoncées par E. Snowden en 2013, aujourd'hui en fuite à Moscou)... Par

¹²² Le film de S. Spielberg, *Minority Report* (2002), supposé se dérouler en 2054, décrit avec réalisme certaines de ces technologies témoignant de l'ingérence dans la vie privée de services de répression sous couvert de préoccupation sécuritaire, et en dénonce les dérives.

l'exposition publique de leur vie privée, les jeunes semblent tirer leur épingle du jeu malsain qui s'est instauré entre État, société et individus, en mettant en scène des pratiques d'expression de soi qui disent tout leur désir de reprendre le pouvoir sur *leur* vie privée, devenue le terrain de jeu privilégié du politique, mais réappropriée de telle manière à échapper aux assignations d'identité.

Au Maroc, les nouvelles technologies disent autre chose des aspirations des jeunes qui trouvent, en l'espace virtuel numérique, un anonymat salutaire. Preuve en est le succès des blogs marocains, 20 000 en 2007 (Mahfoum, 2007), où s'expriment des voix avant tout curieuses d'apprendre (*Pilule rouge* en 2006 dévoilant les déboires d'un professionnel du milieu psychiatrique à Casablanca, *Sex populi* en 2006 affichant l'objectif de recueillir des données sur la sexualité au Maroc), mais toujours anonymes. Si le déploiement de ces pratiques sociales, induisant au Maroc un déplacement réel de la limite entre privé et public, relève effectivement de l'émergence d'une valeur « transparence » de concert avec les autres pays, l'exposition publique n'atteint par les sommets médiatiques du désir de « tout montrer » en Europe. En effet, cette valeur « transparence » se heurte à l'injonction sociale au secret et à la distance pour le maintien des apparences, garant de la continuité de l'honneur et de la réputation. En fait, les nouvelles technologies révèlent une autre fracture : tandis qu'une frange militante, certes très active mais minoritaire, tente de créer des espaces de contestation en affichant dans les médias leur identité, leurs aspirations individuelles et les quêtes d'authenticité et d'honnêteté qu'ils souhaiteraient voir porter par l'ensemble de la société marocaine (nous l'avons vu précédemment), la majeure partie des individus profitent des réseaux sociaux et des blogs pour apprendre à leur manière et s'informer sur leur propre société : ils souhaitent le plus souvent confronter anonymement les préjugés qui leur font office de connaissances à la réalité des pratiques sociales en cours et par là même, sur les possibilités et la légitimité de contourner les normes sociales.

Dans leur vie quotidienne, ces mêmes individus préfèrent se ménager des espaces privés en dehors des espaces domestiques où se déploieront, sans risque de déshonneur, l'ensemble des facettes de leurs personnalités, comme autant de « lieux intérieurs » (Ferrié, 1995) où les transgressions se rendent visibles à un certain public connivent, mais demeurent invisibles aux yeux du public rendant le jugement et la sentence de la déviance (familles, voisins...). Pour ces individus soucieux de transgresser les normes dans le secret, les 4 directions de l'être-soi contemporain – « quête[s] d'intensité », « de soi », « d'authenticité » et de satisfaction d'une « curiosité ordinaire » (Kaufmann, 2003) – n'ont pas engendré les mêmes effets de visibilité accrue de la vie privée. Nous avons, d'ailleurs, commencé à entrevoir que ces pratiques empruntées de valeurs renouvelées ne se résument pas au seul usage des nouvelles technologies dans les médias et communications. Il faut surtout retenir que ces pratiques traduisent deux aspects importants de l'imposition de valeurs récentes au Maroc.

En premier lieu, ces pratiques procèdent d'une reconfiguration locale des dimensions contemporaines de l'être-soi au prisme des autres valeurs et normes sociales. Il nous faut décrire ici les difficultés pour les jeunes à aménager un coin pour eux, même lorsque la morphologie du logement le permet. Citons l'exemple d'un adolescent de 16 ans vivant avec sa mère divorcée et une tante âgée dans un duplex confortable du centre-ville. L'étage du bas est composé d'une chambre et d'une salle-de-bains. Habituellement, les trois personnes dormaient sur les banquettes du salon, mais en grandissant, le garçon souhaita s'approprier la chambre du bas. La chambre disposant d'un bureau, il fit valoir son souhait de s'isoler pour mieux réussir dans ses études. Mais lorsqu'il épingla au mur des posters de stars de rock international, la personnalisation de l'espace, vécue comme choquante par sa mère, fit éclater une violente dispute à la suite de laquelle celle-ci arracha les posters. Pour manifester sa désapprobation, le jeune transporta l'ensemble de ses affaires et réintégra l'espace commun du salon, pour son travail scolaire et son sommeil. Il ne renonça pas définitivement à son projet d'isolement, mais entama un jeu d'usure avec sa mère au bout duquel il espérait bien réintégrer la chambre du bas en vue de passer son BAC dans de meilleures conditions : si l'affrontement direct avec sa mère était impossible du point de vue des normes (respect de l'autorité, de l'âge, effacement traditionnel de l'individu par rapport au groupe de la famille), l'adolescent déploya une stratégie dissimulée de petites phrases d'apparence certes anodine, mais toujours tendues vers le but de disposer d'un coin à lui, d'un espace de retrait s'inscrivant tout à fait dans les valeurs portées par la tendance contemporaine à l'individualisation.

Le second aspect de l'émergence de valeurs renouvelées au Maroc concerne la cohabitation de celles-ci avec les valeurs héritées : les pratiques nouvellement observées traduisent l'émergence d'aspirations relevant des mêmes envies, des mêmes tendances, ici et là. On peut citer l'exemple de la similarité des modes de vie entre classes sociales traduisant dans le même temps une aspiration similaire au confort, à l'équipement, au décor, etc. qu'il s'agisse d'intérieurs bourgeois et plus modestes au XIX^e siècle en France (Magri, 1993) ou de la convergence des différents modes d'habiter au Maroc, notamment dans les dispositifs spatiaux (Navez-Bouchanine, 1997). Pour le Maroc, le préjugé selon lequel les changements sociaux réellement significatifs n'adviennent que par les personnes instruites, considérées comme des pionniers de la « modernité » (Monqid, 2006), a contribué à différer la lecture de pratiques sociales originales, malgré l'existence incontestable d'une circulation rapide des innovations. Le fait que ces changements résultent d'influences extérieures aux cultures d'origine des pays des Suds et le présupposé, selon un réflexe post-colonialiste, d'une moindre importance au plan épistémologique de ces mobilités d'idées, ont parfois contribué à négliger l'émergence simultanée des mêmes aspirations mais sous de nouvelles formes, modelées selon le contexte social, politique et économique.

Nous voudrions ici citer deux exemples. Le premier concerne le cas des migrants traversant la Méditerranée au risque de graves périls sur des embarcations fragiles et posant d'évidents problèmes sanitaires aux autorités italiennes, et politiques à l'administration européenne (Laacher, 2007 ; Peraldi, 2008b). En dépit de l'évidente aspiration de ces individus à se réaliser, à être enfin soi, y compris dans leurs rôles de jeunes parents, leurs motivations continuent d'être commentées par les médias en termes catastrophistes vis-à-vis de l'évolution houleuse de leurs pays d'origine vers un régime démocratique sans cesse convoqué comme modèle. Leurs pratiques migratoires semblent pourtant relever du même processus d'individualisation à l'œuvre dans les pays d'Afrique du Nord. Le second exemple illustrant la circulation des mêmes aspirations concerne l'évolution démographique du monde musulman contre le préjugé d'un islam considéré comme une religion plongeant ses adeptes dans d'anciens réflexes (attitude nataliste, rejet de l'éducation, etc.) : la baisse des indices de fécondité de ces pays, ainsi que les tendances générales à une amélioration de l'alphabétisation et des conditions de vie pour les femmes, par exemple, font se rejoindre sur le plan démographique des populations aux référents culturels pourtant différents (Courbage, Todd, 2007 : 160).

On vient de voir que la réalisation de soi entraînant, dans de nombreux pays des Nord, l'émergence d'une exposition publique accrue de pratiques encore récemment considérées comme relevant de la sphère privée se reconfigure localement et fait apparaître des formes originales de pratiques relevant de valeurs renouvelées au Maroc. Cette traduction de valeurs internationalement admises au prisme des valeurs héritées confirme la prégnance de l'importance accordée à l'invisibilité des pratiques, considérée comme garante de la vie privée des individus. L'étude de configurations spatiales de logements et d'un salon de coiffure a révélé que c'est moins le critère « secret » qu'« invisibilité » qui est recherché, dans la mesure où être invisible, pour un individu déviant, permet de sauver la face, même dans une situation où sa pratique non officielle, à savoir son « information discréditrice » (Goffman, 2001a [1963] : 58), est connue et diffusée, mais non confirmée de visu.

L'introduction des paramètres du maintien de l'ordre public et de la rentabilité économique des pratiques transgressives ajoute une strate supplémentaire de questionnement dans leur irruption sur la scène publique de la ville, ce qui est le cas des activités relevant de l'économie informelle. Il s'agit à présent d'explorer le contexte social et politique permettant leur déploiement en toute visibilité : comment se négocient les rapports de pouvoirs autour de l'appropriation visible des espaces publics lorsque ceux-ci sont à la fois source de conflits et support d'une productivité incontestable ?

2.5 Économie informelle de rue, travail et droit à la ville « intuitif »

Si au Maroc, la visibilité des pratiques transgressives a été décrite comme un critère déterminant dans le processus menant à l'énonciation de leur statut déviant, pouvons-nous conclure pour autant à la déviance définitivement acquise des pratiques relevant de certaines *activités visibles de l'économie informelle* ? De quoi retourne-t-il exactement ? Contrebande, trafic de drogue, domesticité, marché du déchet et de la récupération, industrie à petite ou grande échelle, commerce à la valise, travail des apprentis et/ou des enfants, partie ou ensemble des secteurs d'activités recouverts par de grandes firmes, pratiques de transport, travail gratuit ou peu rémunéré en associations pour des services d'assistance sociale, sous-traitance de grandes entreprises, « taxes » perçues par les fonctionnaires ou bakchich, sommes arbitrairement ponctionnées sur tout échange social (système de « faveurs »), détournement de biens publics : l'économie informelle, à savoir les « ensembles d'actes économiques marchands qui échappent aux normes légales, en matière fiscale, sociale, juridique ou d'enregistrement statistique » (Lautier, 1991 : 117), concerne tout un pan d'activités rémunératrices qui se développent à différentes échelles¹²³ entre économie nationale et globalisée.

Notre propos consiste à présent à analyser les rapports de pouvoir liés à l'investissement des espaces publics pour ces activités, dans la mesure où celles-ci semblent relever de dynamiques sociales particulières explicitant plus avant le rapport des individus aux normes sociales. En effet, si l'informel peut à maints égards être considéré au Maroc comme un aspect des représentations communément admises et innervant, par là même, l'ensemble des modes de vie des habitants de la ville, il nous faut questionner les limites de cette apparente « normalisation » de l'informel. C'est dans ce but que nous nous intéresserons plus particulièrement aux activités de l'économie informelle dites « de rue » : commerçants ambulants, vendeurs de produits de contrebande ou de contrefaçon, de contre-types ou d'articles de récupération, arnaqueurs, dealers, mendiants, voleuses à la tire, revendeurs d'objets volés, prostituées, faux-guides, acteurs de services divers (dont le cireur de chaussures et l'écrivain public sont devenus emblématiques). Si ces activités ont souvent été décrites sous l'angle de la diversité des « petits métiers » créés par la nécessité (Salahdine, 1988 ; Laoudi, 2001), nous nous intéresserons ici plus particulièrement aux dynamiques sociales permettant leur visibilité, ainsi que les effets de cette exposition publique : à une analyse des tensions animant les espaces publics, lorsqu'ils sont appropriés en dépit des conventions, nous posons en effet comme point de départ que la visibilité est un processus social résultant de rapports de pouvoir (Brighenti, 2007). Il s'agira, par conséquent, de montrer que les lignes de force à l'origine des pratiques de l'informel n'ont que peu de lien avec l'importance quantitative d'un phénomène accru

¹²³ Citons pour exemple à la gare de Rabat, l'annonce du prochain train entendue en 2005 sur le quai commence par une mélodie bien connue, celle de l'annonce de l'arrivée d'un message électronique dans un célèbre logiciel de gestion de messagerie, « Outlook Express » par *Microsoft*[®].

prétendument responsable de l'expansion en ville de fortes nuisances, entre conflits collectifs d'intérêt et application « discrète » de politiques gouvernementales. On constate en effet que l'investissement des espaces publics pour les activités de l'économie informelle relève d'une série de contradictions émanant de la perception différenciée du phénomène, selon que l'on se place du point de vue des camelots, de celui des citoyens ordinaires vis-à-vis de la visibilité de déviances se situant à divers degrés sur l'échelle des interdits, ou du point de vue des pouvoirs publics, représentés par les services de répression, qu'il s'agira d'explorer tour à tour et dans leurs interactions.

2.5.1 Hassan et Abdell'atif, ferracha : quelques formes socio-spatiales de l'informel

Les activités de l'économie informelle de rue représentent à maints égards l'espace d'action de toute une population de citoyens, les *ferracha**, qui s'approprient les espaces publics de la ville pour des échanges commerciaux. Un *ferrach* était à l'origine un vendeur au sol (le même mot *ferrach* ou « couche » désigne les matelas formés par les marchandises déposées au sol par les vendeurs improvisés), mais par extension, le terme désigne aujourd'hui presque tout vendeur de rue, sans limite de classe sociale ou de revenus. Afin de saisir la portée de la stigmatisation dont souffrent les travailleurs de l'informel au bas de l'échelle sociale comme Hassan – *ferrach* qui fait dans le portable de récupération à la *joutia* de Bab Jdid, à l'ancienne médina –, quelques descriptions des activités commerçantes de Derb Soltane serviront d'introduction à celles de l'ancienne médina. En effet, représentant, à une échelle différente, un univers commercial à lui seul, Derb Soltane est certainement responsable du déclin et du moindre succès des activités de l'ancienne médina. Mais nous verrons, par l'intermédiaire du parcours et du quotidien d'Abdell'atif, que les commerçants de Derb Soltane nourrissent également quelque ressentiment.

Tandis que les activités de l'ancienne médina semblent à plus d'un titre s'essouffler face à la concurrence de Derb Soltane, véritable fief de l'informalité, c'est tout Casablanca qui semble se presser à Derb Soltane, nom que les habitants de la ville utilisent pour désigner le quartier et les espaces de vente de la confection bon marché pour femmes et enfants, disponible à la fois dans des boutiques et auprès des vendeurs installés dans les rues. Bien plus vaste que les seuls lieux de vente, tout Derb Soltane n'est pourtant pas seulement commerçant. Mais l'imaginaire collectif a retenu ce nom pour évoquer la puissance économique de ces activités, en grande partie illégales mais plébiscitées par les clients et les vendeurs improvisés, à l'image de Derb Ghallef, son pendant technologique¹²⁴.

¹²⁴ Voir à ce sujet la description fidèle par Z. Daoud, « Derb Ghallef, capitale de la débrouillardise » (Daoud, 2005 : 78-80).

Et on comprend cette puissance par les facilités d'accéder à Derb Soltane de n'importe quel quartier de la ville : par le quartier des Habous* en traversant la voie ferrée à Baladiya, par le *Garage Allal*¹²⁵ sur l'avenue Mohammed VI¹²⁶, immense axe de deux fois quatre voies, et par *Sahat Sraghna*¹²⁷. À proximité également, le quartier de grossistes de Derb Omar, le quartier de la confection masculine et du matériel de construction de Qorea, et la ceinture autoroutière. Bus et taxis convergeant vers les mêmes accès saturent l'espace, et leurs gaz d'échappement, l'atmosphère, au point de faire douter le piéton de pouvoir survivre à l'engorgement de l'avenue Mohammed VI la semaine précédant l'Aïd el-Kebir ! En dehors des fêtes, les fréquentations même les plus importantes – le samedi – ne gâchent en rien le plaisir de la déambulation. La densité de vendeurs de rues interdisant toute circulation, l'absence de nuisances automobiles et la faible hauteur des immeubles – guère plus de trois étages – font du cœur commercial de Derb Soltane un quartier piéton recherché, donnant à la promenade une dimension humaine appréciée dans cette ville saturée par les embouteillages. Les ruelles ne présentent, par ailleurs, aucune difficulté au citadin pour s'orienter, l'offre étant regroupée par produit à l'image de corporations. La clientèle, majoritairement féminine et venue souvent en famille, déambule dans les rues de produits alimentaires espagnols (issus de la contrebande avec Ceuta et Melilla), chaussures, *bijama**, vaisselle en plastique, sacs pour hammam, épaisses couvertures synthétiques de production espagnole (le produit phare de Derb Soltane), contre-types de parfums haut de gamme, échantillons de parfums¹²⁸, cosmétiques et autres fonds de teint blanchissants.

Parc d'attraction voué au seul plaisir féminin des emplettes et promenades, Derb Soltane détonne et crée la surprise parmi les quartiers consacrés à la confection : les clientes viennent y goûter les plaisirs simples du quartier dont l'offre reste à la portée de leurs bourses contrairement aux boutiques légalement installées. Rien à voir ici avec le luxe flamboyant du M'arif, ou la nostalgie de marques désuètes de la rue du Prince en centre-ville. Quant au quartier des Habous pourtant proche de Derb Soltane, ses vêtements traditionnels de luxe ne conviennent qu'en cas de fêtes. Par ailleurs proposées dans un cadre architectural d'exception à Casablanca, les djellabas et autres babouches des Habous échappent à la frénésie organisée des sens de Derb Soltane, les vitrines les tenant d'emblée hors d'atteinte des mains expertes des clientes.

¹²⁵ Le garage existait jusque dans les années 1960, près de la prison de Ghbila aujourd'hui désaffectée. Mais le nom continue de désigner le quartier et par là même, la portion de l'avenue Mohammed VI au droit des *ferracha*. Pour demander un taxi blanc pour Derb Soltane et donc pour *Garage Allal*, on ferme sa main et on abaisse le poing, faisant semblant de fermer un capot de voiture !

¹²⁶ Cette avenue était appelée route de Mdiouna, l'un des centres de la ceinture périphérique rurale de Casablanca, jusqu'en 2003, date à laquelle elle prit officiellement le nom du Roi institué en 1999.

¹²⁷ La Place Sraghna, du nom d'une région du Nord du Maroc, est un centre névralgique de Derb Soltane où s'entremêlent commerçants ambulants et grands taxis (taxis collectifs dits aussi « taxis blancs »).

¹²⁸ Il s'agit de ces échantillons distribués gratuitement et interdits à la vente en Europe, disponibles ici pour 10 dh : un bon compromis dans l'accès au marché du luxe. Leur qualité les distingue de celle des contre-types aux prix modiques, comme le parfum « Je t'aime » supposé imiter le « J'adore » de Dior®.

Les dispositifs de vente de rue ajoutent en effet au succès de Derb Soltane en faisant du quartier une merveille commerciale polymorphe, objet de toutes les curiosités. Certains vendeurs installés au milieu des voies scindent en deux flux la clientèle piétonne contrainte de parcourir la rue deux fois si elle souhaite profiter pleinement de l'offre. Les rues les plus larges présentent des vendeurs des deux côtés sur les trottoirs, le long des boutiquiers ressentant un certain envahissement et contraints à leur tour de faire preuve d'inventivité : habits sur cintres en hauteur, portiques de colliers et miroirs à hauteur de visages, « parois » d'accessoires multicolores à cheveux pour la mise en beauté des fillettes, alternent avec bâches au sol, tables basses et bacs de lingerie où fouiller allégrement. Les lieux de vente, loin de n'être que des surfaces planes de présentoirs fades, baignent de babioles colorées et attractives qui font tourner plus d'une tête.

Cette ambiance festive liée à la diversité de l'offre et à son succès masque toutefois la cruauté des différences socioprofessionnelles entre *ferracha*. Devant les difficultés à accéder à un niveau de vie digne et décidés à tenter leurs chances comme vendeurs, certains habitants des quartiers populaires ont alimenté malgré eux des tensions incarnées aujourd'hui dans la variété des espaces de vente. Les vendeurs les plus aisés sont ceux qui ont su conquérir les espaces proches de leur habitat et se greffer sur les réseaux de sociabilités permettant les acquisitions de produits les plus courus : la confection féminine bas de gamme et les chaussures¹²⁹ pour femmes. Parmi les *ferracha* les plus pauvres ou installés les plus récemment, beaucoup proposent à la vente de petits objets de consommation courante et peu chers (gants de hammam, coupe-ongles, petits jouets, serviettes hygiéniques à laver, mouchoirs en papier, cure-dents) disposés sur des bâches à même le sol.

Mais la catégorie de *ferracha* la plus démunie se trouve au petit marché aux puces, réfugiée auprès des bennes à ordures des '*achab** de Baladiya. Les boutiques bien tenues de plantes à infusions, épices, roses séchées, peaux de gazelles et autres hérissons séchés s'interrompent sur un espace rendu toujours boueux par le « jus » s'échappant des déchets sans cesse explorés. Les vendeurs d'objets de récupération se mêlent aux femmes proposant leurs services de *henna**, opposant ainsi une faible concurrence aux boutiques réputées du bout de la rue. D'autres micro-activités se sont greffées sur le fourmillement de ce petit monde : les mendiants handicapés, les tourneurs de fils¹³⁰, les vendeurs ambulants – mais peu mobiles ! – de jus d'orange confectionné sur place, les vendeurs mobiles de *detay**, viennoiseries, café ou de faux jus d'orange de style Tang®. Certains habitants du quartier entretiennent par ailleurs des habitudes dites de *business* auprès des vendeurs

¹²⁹ Plutôt des chaussons, sabots en plastique de hammam et mules légères servant à la pratique des espaces domestiques et extérieurs limitrophes sans distinction.

¹³⁰ Utilisés dans la passementerie pour la confection et l'ameublement traditionnels. Les fils de soie s'achètent à Derb Soltane.

installés qu'ils démarchent avec téléphones portables, montres de contrefaçon, petits objets souvent acquis auprès de voleurs à la tire.

Face à cette profusion d'activités, on oublierait presque les *qissariya**¹³¹ officielles et le marché du Gharb, structure en dur dont les boutiques proposent des olives, dattes, épices, viandes et volailles. Ses accès et recoins – escaliers retirés et étroits – offrent aussi des espaces propices à la mendicité et à la consommation de *silissione* de jeunes habitants du quartier. Le marché échappe, bien entendu, à l'appropriation des vendeurs au sol, à l'instar du quartier clos de Bousbir qui ne dit plus son nom, car ancien quartier de prostitution sous le Protectorat devenu, depuis, un quartier de logements de fonction pour *mokhazni**. Mais hors du circuit commercial, on retrouve le tissu habituel d'épiceries, boulangeries et vendeurs de fruits et légumes pour l'approvisionnement quotidien des habitants. Situées à l'écart, parallèlement aux grandes artères, ce sont ces ruelles sombres d'habitations, encore ignorées par la vente de confection, que les vendeurs empruntent pour se déplacer entre la scène du travail et les coulisses de leurs logements. Les vendeurs passent sans transition de leurs représentations en public au privé de leurs domiciles, juxtaposition de mondes respectée d'instinct par la clientèle.

À l'instar de Derb Soltane, l'ancienne médina fait cohabiter le monde commercial du grand public des bazars et le monde résidentiel populaire. Malgré sa localisation géographique particulière en centre-ville, personne ne peut néanmoins se targuer de connaître l'ancienne médina à la manière dont les habitants de toute la ville semblent inclure Derb Soltane dans leurs lieux de vie. De fait, plusieurs parcours sont détectés selon les promeneurs. Pour les touristes – fraîchement descendus de bus d'excursion ou de navires de croisière – et les non-initiés à l'ancienne médina, les bazars organisent la promenade de la Tour de l'Horloge à Bab Marrakch, le long de ruelles engoncées de vêtements et *sbadrilles**, allant de l'artisanat du cuir aux bijoux en passant par les CD pirates de musique mp3. La circulation parfois dense sur un bon mètre de large fait le bonheur des voleuses à la tire opérant par équipe de deux et des faux guides, sorte de mendiants parlant toutes les langues et aucune en particulier dont on se débarrasse avec quelques pièces et l'aide des boutiquiers, assurant que ces « parasites » causent du tort aux affaires. À l'approche de Bab Marrakch, les touristes détectant les premiers signes du quotidien populaire rebroussement chemin, préférant se livrer aux jeux locaux du marchandage et de la légende du « vrai » : dans une mise en scène programmée de l'authentique, les commerçants entretiennent le doute autour de leurs marchandises de « faux », faisant le pari d'un niveau d'information médiocre des touristes en matière de contrefaçon.

Là où les touristes interrompent leur exploration, commencent les autres vies de l'ancienne médina, celles du quotidien et de l'approvisionnement en nourriture. Il s'y mêle alors

¹³¹ À Hafari, les *qissariat* sont connues pour les djellabas de femmes, les *kaftans* de luxe, et les bijoux en or et argent. À la suite de l'installation des *ferracha*, de nombreux boutiquiers se tournèrent vers le bas de gamme, sans présenter néanmoins de prix aussi compétitifs.

vendeurs de haschich et d'alcool de contrebande debout à proximité de leurs lieux de stockage, vendeurs ambulants, jeunes proposant leurs services de nettoyage du poisson, cordonniers, écrivains publics, aux débordements des boutiques et autres ateliers d'ébénisterie sur les espaces publics appropriés à l'extrême. Et s'ils ne sont pas rebutés par les boutiques malodorantes de volailles égorgées à proximité, les touristes les plus aventureux parviennent par hasard à l'extrémité du *mellah*, territoire des *carrossat** chargées de fruits et légumes, et d'escargots à consommer tout de suite dans un bol, accompagnés de leur bouillon de thym ou *bloul**.

Les espaces intra-muros offrant peu de marge d'action, les commerçants s'approprient massivement l'avenue Tahar el-Alaoui longeant le mur d'enceinte et les espaces-portes de Bab Essouq, Bab Marrakch, Bab Jdid – où se trouve la *joutia*. Cette place rectangulaire entourée d'une boutique de tapis en raphia bon marché, d'un atelier de *sdari**¹³², d'une boutique d'ustensiles en plastique, de deux cafés, d'un bureau de tabac vendant les cartes de recharge pour téléphones portables, accueille près de la porte ménagée dans le mur d'enceinte la station de petits taxis¹³³. En effet, leur circulation est interdite dans les ruelles trop exigües de l'ancienne médina. Les trottoirs de cette extrémité de la place sont également envahis de *honda*, ces petits camions aidant au transport de quelque réfrigérateur, matelas, meuble ou mouton lors de l'Aïd el-Kebir pour 20 à 50 dirhams, voire de quelque malade vers les urgences de l'hôpital le plus proche. Responsables de nombreuses incivilités et infractions routières, ils n'en restent pas moins les acteurs essentiels des mobilités des citoyens. En attendant la clientèle, les conducteurs de *honda* sirotent un thé à la terrasse du café, près de la porte de Bab Jdid, à distance de la *joutia*. Point de non retour, la perte de l'honneur est une frontière sociale étanche que les *ferracha* ont peu de chance de franchir en sens inverse. L'âge avancé des vendeurs de la *joutia* dénote en effet la perte de combativité dans l'accès au travail. Devenir sédentaire du marché aux puces est un signe de résignation et les conducteurs ne souhaiteraient en aucun cas être pris pour des *ferracha* du marché aux puces fréquentant, pour leur part, les deux cafés de la place.

Partout dans l'ancienne médina, la différenciation sociale peut être lue à travers la morphologie des lieux. La diversité de ses tissus procure des espaces de retrait appréciés de clients cherchant à se retrancher, par exemple, dans le ventre obscur d'une salle cachée de la vue de tous et où se partage éventuellement le haschich : ceux-ci préféreront alors fréquenter l'un des deux cafés situés immédiatement après la porte de Bab Jdid, dans la médina intra-muros (cf. ill. 14 p. 233). Dans un tissu aussi dense que les quartiers de

¹³² La plupart des logements comportant une ou deux pièces, ces banquettes de salon sont utilisées pour le sommeil des enfants, des membres de la famille et des invités.

¹³³ Les petits taxis exécutent de petites courses pour un minimum de 7 dh et n'acceptant que 3 personnes. Les grands taxis opèrent sur de longues distances au forfait (5, 7 ou 10 dh). La prise en charge des passagers – 6 personnes dans des *Mercedes®* blanches d'un autre temps – se fait selon des arrêts fixes, un peu à la manière des bus.

l'ancienne médina, où tout le monde semble se connaître de longue date – et s'épier –, les notions de retrait et de distance pour ne pas être vu ne sont pas de vains mots mais de véritables préoccupations.

Contrairement à Derb Soltane, l'ancienne médina ne draine de population « extérieure » au quartier que rarement parmi les vendeurs. C'est de cette opportunité que profita Hassan lorsqu'il débuta dans la récupération et faire sa place. Hassan arrive vers 15 heures à la *joutia* en traînant son caddie à roulettes d'un autre âge derrière lui. Dans un quart d'heure, il sera prêt à vendre tout ce qui se fait dans le domaine du téléphone portable : chargeurs, batteries, housses en caoutchouc, oreillettes bluetooth (prononcer « bloutoute »), « carcasses » de téléphones, claviers démontés, puces, cordons de cou et autres accessoires. Sa place habituelle obéit à deux principes : d'une part, elle respecte l'organisation sociale des acteurs de la *joutia* dont la hiérarchie entre vendeurs est lisible selon l'ancienneté et leur distance spatiale avec la benne à déchets ; d'autre part, elle est toujours la même pour fidéliser les clients, habitants des environs. C'est qu'il ne viendrait à l'esprit d'aucun promeneur du centre-ville de venir se hasarder à la *joutia* de l'ancienne médina, hors des sentiers battus des bazars. Les clients potentiels sont des habitués des lieux, proches de leurs domiciles. La foule de clients n'est véritablement plus nombreuse que les vendeurs qu'en période de ramadan, la place faisant alors partie du parcours de promenades menées après le *ftor**. Le reste de l'année, les quêtes déambulatoires entre objets, poussière et déchets se résument somme toute à des passages obligés d'habitants regagnant leurs domiciles, entre vieux magazines, dentiers, joints de plomberie, outils, chaussures, produits cosmétiques, médicaments, plaquettes entamées de pilule contraceptive, porte-clefs, roues de rollers, manches de brosses à dents, photos de familles, calculatrices, boucles d'oreille et autres bijoux rouillés.

La voisine de Hassan fait dans le vêtement d'occasion sur une bâche disposée au sol, et son voisin et ami car collègue de longue date, dans la télécommande de télévisions et de boîtiers numériques. Ensemble, ils parviennent à donner à leurs commerces un aspect soigné : pour les téléphones, une table faite d'une planche de moins d'un mètre carré maintenue par des cartons bas ; pour les télécommandes, le dessus d'un ancien buffet dont les étagères sont partagées par les deux collègues. Un vendeur de *detay* a disposé devant le meuble sa boîte à cigarettes lui servant d'enseigne aux couleurs de Marlboro®. Derrière eux, l'un des deux cafés de la place stocke les planches d'un jour à l'autre en échange d'une fidélisation sans faille : les vendeurs y commandent thé à la menthe et café, et utilisent les toilettes en ramenant les verres.

Un client s'approche de la table de Hassan en l'appelant par son prénom et lui propose de reprendre son vieux portable. Les appareils dernier cri lui font envie, surtout ceux avec écrans couleurs, mais il doit d'abord se débarrasser de l'ancien. Hassan sort de son caddie son outil le plus utile, un vieil ampèremètre, et teste quelques circuits. Le verdict tombe : il

ne veut pas de ce portable hors d'usage qu'il n'arrivera pas à revendre. Feignant une atteinte à sa dignité, le client se plaint. Malgré le « scandale » qui éclate, il n'y aura pas de transaction. Quelques passants se sont arrêtés pour observer la scène, les enfants rient, mais rien n'y fait. Hassan se veut intransigeant à ce sujet : il ne négocie qu'avec du matériel en état de marche. « C'est une question d'honneur », l'attitude est un gage de sérieux professionnel, et l'insalubrité des lieux ne justifie aucune dérive. Le client s'éloigne, furieux, sur l'ordre d'autres vendeurs : aujourd'hui est un jour ordinaire à la *joutia*.

Hassan est *ferrach* depuis 9 ans. À la suite d'une grave crise d'asthme, il décide de quitter son domaine de travail et de créer son activité professionnelle. Pas forcément une fonction mais au moins un statut social : il commence par faire le *detay*. Enfant, il avait déjà tout connu : réparateur de chambre à air, vendeur de journaux en bas du café « La Chope » (à proximité de l'entrée de l'ancienne médina du côté du centre-ville). Il savait qu'à la *joutia*, « chacun a le droit de prendre sa place », tandis qu'il n'aurait pu aller s'installer à *Derb Ghallef* : « là-bas, c'est pas ma rue ». Il n'y connaissait pas les réseaux de sociabilités qui permettent l'installation des vendeurs, comme il en est d'usage. Si Hassan a pu débiter à la *joutia*, c'est parce qu'il pouvait y bénéficier de l'aide de vendeurs déjà installés qu'il connaissait en tant que voisins. Après avoir fait les poubelles, il testa successivement plusieurs types de vente au sol : les briquets, puis divers objets de récupération qu'il achetait à la *joutia* du bidonville de son quartier pour les revendre à Bab Jdid. Son talent, c'est de savoir s'adapter à la demande sans cesse changeante. Ce fut ensuite le tour des Moulinex® : tout le monde voulait s'équiper en robots ménagers pour la préparation de jus de fruits à domicile. Il fit alors dans les petites pièces de robots ménagers, et les petits jouets. Le tour du téléphone portable vint en 2002, mais s'essouffle aujourd'hui : il est temps de rechercher un nouveau filon, mais tout le problème est là. Pour les portables, Hassan put observer un autre vendeur qui lui apprit les ficelles du métier. Mais les réparations plus compliquées nécessitent du matériel, des outils et surtout une maîtrise dont il ne dispose pas. Bien sûr, il y a toujours le recours à de la marchandise volée qui constituerait, selon Hassan, une facilité mais représente surtout un bien trop grand risque, souvent plus redouté que la prison. Hassan baisse la voix pour évoquer les dangers physiques dans les interactions avec les « vrais » professionnels spécialisés dans le recel, ceux qui s'en sont fait une carrière comme à deux pas d'ici, à *Djijia*, près de Bab Marrakch.

Le jeu du commerce, appelé *lchriya ou lbiya** (achat-vente), consiste à acheter à un intermédiaire qui, lui, ne vend pas directement sur la place : le *bouar**, celui qui furète dans les poubelles des quartiers aisés de la ville, dispose de réseaux de donateurs, ou bien achète à ceux qui fouillent les deux décharges communales avec l'agrément des autorités administratives et policières. Lorsqu'il arrive à la *joutia*, il déverse sur le sol, au milieu de la place, le contenu de sacs en toile de jute. Les vendeurs s'y précipitent et s'interpellent lorsque tel objet est repéré. « Hassan ! Il y a un chargeur ici. C'est bon pour toi ». Le

renseignement mérite récompense, ce sera plus tard un service à rendre. Beaucoup de vendeurs ne se spécialisent pas et achètent au *bouar* pêle-mêle des objets de récupération qu'ils nettoieront et remettront dans le circuit de l'hétéroclite. L'évaluation n'est pas source de conflit car personne ne trouverait son compte à troubler l'ordre de la chaîne. Aux débuts de son activité, on expliqua à Hassan où se fournir en objets de récupération pour cesser de faire les poubelles lui-même, comme un vagabond. En effet, ceux qui fouillent les déchets sans perspective de commerce sont à l'origine de tensions au sein des *ferracha*, car le *bouar* de passage entend bien obtenir l'exclusivité auprès de la benne disposée sur la place en 2005 pour davantage d'hygiène. Hassan décrit dans les rapports entre catégories professionnelles un certain équilibre pour lequel la proximité de Bab Marrakch constitue un avantage rare, les policiers concentrant en effet la perception de leurs « taxes » sur les vendeurs ambulants de fruits et légumes. Hassan jette un œil dépité sur ce qui l'entoure : « il n'y a rien à prendre ici ».

Avant de partir, Hassan range à nouveau son matériel dans son caddie encombré d'un pliant, parfois d'un parapluie déglingué, de bâches en plastique et toutes sortes de câbles. Le retour à la maison se fait péniblement, une vingtaine de minutes à cheminer à travers les petites rues commerçantes de Bousbir, de Derb Tazi, puis le terrain vague jonché de déchets. Non pas que les rues soient encombrées mais le trajet est, quel qu'il soit, trop long. Vingt minutes, c'est assez pour ruminer le triste bilan comptable de sa journée. Un portable ? 400 *ryel**¹³⁴. Une réparation élémentaire ? 100 *ryel*. Est-ce réellement échapper à la mendicité ? Tout juste de quoi s'acheter de la marijuana, une bouteille de *mahya* les jours de chance, ou sa dose quotidienne de tabac à *chicha* qu'il consomme dans sa chambre, en solitaire ou avec un ami. Vingt minutes, assez pour dresser le bilan d'une vie : rien au bout du compte, « ma vie, c'est du vide ». Un homme l'interpelle bruyamment de la terrasse d'un café. Il accélère le pas : « tous ces cons, je veux plus les voir ». C'est tout juste si, parfois, il accepte d'aller au café en voiture avec le cousin rentré de Belgique : une bouffée rare d'oxygène. Non pas que Hassan n'entretienne aucune relation amicale : au contraire, devenu sélectif avec le temps, il dit préférer « choisir ». Mais les relations sont souvent volatiles et le jeune homme présenté en juillet 2005 comme son meilleur ami – un coiffeur qui avait installé son salon chez lui et qui avait alors toute l'admiration de Hassan – n'est plus fréquenté en février 2007.

Hassan annonce qu'il est né « l'année de la mort de Mohammed V », c'est-à-dire en 1961, et insiste sur le repère car il le sait, plus aucune date n'a survécu dans son esprit : tout s'y emmêle inextricablement. Une autre chose est cependant certaine : la maison qu'occupe la famille se vide et le poids des regards sur Hassan de ceux qui restent se fait douloureux. La

¹³⁴ Ancienne monnaie dont le nom est encore en usage, uniquement pour les petites sommes échangées en quartiers populaires, le *ryel* est surtout utilisé par les adultes, les jeunes utilisant couramment le *ryel* et le *dirham*. 1 *ryel* équivaut à 5 centimes de dh, 20 *ryel* équivalent à 1 dh, 100 *ryel* équivalent à 5 dh. Par ailleurs, l'expression *alf frank* (1000 centimes ou 10 dh) est aujourd'hui encore très courante.

famille comptait encore onze enfants après le décès de deux filles et d'un garçon. Depuis le décès du père à la Mecque en 1996, la famille n'a guère d'entraide à survivre, entre le diabète de la mère et les difficultés des enfants restés au foyer : un fils marié vivant au foyer avec sa femme ; un fils veuf avec son petit garçon ; la fille cadette de la famille ; et Hassan, 45 ans, pas tout à fait l'aîné, mais toujours pas marié, comme dit sa mère. Et les émigrés de la famille, non contents de les maintenir otages d'une mendicité déguisée, faisant miroiter un confort domestique inaccessible par le biais d'appels téléphoniques qui ne font que maintenir ouvertes les plaies de tous...

Comme Hassan n'a pas toujours connu ces reproches de se trouver à la traîne de la famille, il en souffre avec l'avancée de l'âge : les années fastes ont laissé un goût amer, ce qui rend chaque jour plus pénible que le précédent. Il n'est tout simplement pas né au bon endroit : asthmatique depuis l'enfance, il est né à Derb Maïzi, un de ces quartiers près de la Foire Internationale de Casablanca concernés par les démolitions, mais il n'en dira rien : il en est à essayer de se souvenir et l'exercice est douloureux. Le départ de la maison d'enfance aurait pu être une chance pour lui de s'éloigner de l'humidité du bord de mer rendue responsable de ses maux par les médecins. Ses parents emménagent au contraire en bordure de mer, là où le vent souffle en hiver à casser les oreilles. Hassan a 11 ans. Il lui faudra devenir adulte pour trouver les fonds et remédier à l'humidité des murs de la maison, à la faveur d'un bon travail dans la confection du cuir, emploi qu'il occupe la première fois à l'âge de 18 ans dans le quartier de la Croix Rouge, à l'ancienne médina. Les souvenirs de Hassan de ces années se teintent d'envie et de souffrance : les travaux apportés à la maison avaient, certes, assaini son environnement domestique, mais que dire de l'effet des colles utilisées dans son travail, et surtout, des produits qu'il aime à consommer à outrance depuis son adolescence (tabac, marijuana et alcool) ? Influencé et faible, il ne réagit pas à temps lorsqu'un des gars du quartier l'affubla d'un surnom ridicule rappelant son addiction à la marijuana et son adoration pour Bob Marley, un nom sous lequel il est encore connu plus de vingt ans après, à la fois sur son lieu de travail et dans son quartier, jusque dans sa famille !

Conscient de ses addictions, de son instabilité professionnelle et de sa faible santé, il dit ne pas s'être marié de manière délibérée. C'est de changements plus profonds dont il est en quête, curieux de connaître d'autres mentalités, avec le sentiment constant de ne pas trouver sa place dans cette société. « Le Maroc, c'est de la merde. Les gens ne sont pas corrects. » L'occasion lui en fut donnée en 1981, « l'année des émeutes » selon Hassan (Mounfiq, 1999). La confusion totale régnait sur la ville, Hassan en profita – « Où est-ce avant ? Je ne sais plus... » – pour s'embarquer clandestinement à bord d'un bateau avec un voisin plus jeune¹³⁵. Il était en fait attiré par les États-Unis mais à la faveur d'une erreur de

¹³⁵ Il s'agit de Khalid, âgé de 13 ans en 1981, dont il sera plus amplement question dans le chap. III.

reconnaissance, les deux *herraga**¹³⁶ arrivèrent à Lisbonne où ils restèrent deux semaines avant de se livrer de leur chef à la police sous prétexte que la mère du plus jeune lui manquait. Hassan pensait qu'avec une telle facilité, il recommencerait une autre fois avec un peu plus d'organisation. Le temps a passé. Depuis, à chaque fois que la mère de Hassan croise l'ami d'enfance en question, elle l'assomme de reproches : « Ici, mon fils ne fait rien, il traîne. Là-bas, ça aurait été mieux pour lui. Aujourd'hui, il serait devenu quelqu'un ».

Entre Portugal et États-Unis, on rirait presque de la confusion due à un amateurisme bon enfant si l'on ne lisait pas ici toute la détresse de l'existence de Hassan, avide d'ailleurs. Encore aujourd'hui, il fait remarquer combien son allure a peu à voir avec celle des habitants de l'ancienne médina. Son look et son exubérance dans la mise en scène de ses gestes font de lui un bien étrange personnage comme le rappellent sa mère, ses collègues de la *joutia* et ses voisins au quartier, plus amènes à se moquer qu'à tenter de le comprendre. « Et même lorsque la mode des Nike est arrivée, et que tout le monde avait les mêmes chaussures », il était à part. Aujourd'hui, il porte des lunettes de soleil rondes, un jean foncé, une chemise noire, un gilet, une veste à carreaux imitation tweed, et une casquette assortie qui laisse échapper les anglaises de ses cheveux longs, savamment arrangées en dreadlocks de *rastaman* : allure certes étudiée mais qui ne parvient à faire oublier le gouffre de ses dents rescapées et un air de santé précaire mal caché par son teint mat hérité d'une mère sahraouïe et d'un père berbère. « Je suis ni noir, ni blanc. Je suis pas berbère : je suis barbaaaaaare ! », lance-t-il d'un ton rageur faisant de lui un pirate d'un nouveau genre à l'identité recomposée par choix, quelque part entre berbéritude, Jamaïque, addictions et ancienne médina.

À la suite de son escapade portugaise, Hassan continua son chemin dans son domaine de prédilection, la confection en cuir. Il aime à rappeler combien la tâche était pénible car rémunérée à la pièce. Mais la passion était là, l'envie de créer de ses mains, d'être fier du travail bien fait. Hassan profitait d'un marché de l'emploi alors souple dans les années 1980, passant d'un atelier de confection à l'autre, certain de son habileté et de ses compétences, assuré d'un lendemain meilleur auprès d'autres patrons plus respectueux de son travail.

Mais un jour, il « oublia » de se faire réembaucher. Il passa une année à la rue, consommant en alcool le fruit de sa mendicité concédé par les habitants du quartier par respect pour sa mère. Il but à ne plus savoir où il était. « J'étais un skiri, plus sale que la poubelle. Je puais. Je dormais à la plage. Je voulais mourir. Même là, j'ai échoué. » Vingt ans après les faits qui le firent se tourner vers une forme lente de suicide, il ne livre toujours pas les raisons réelles de son abandon, glissant un mot sur une déception

¹³⁶ Un *herrag*, issu du verbe *h'rag* signifiant « il a brûlé », désigne une personne ayant réalisé ou envisageant un voyage à l'étranger sans autorisation administrative adéquate : un « clandestin » au sens journalistique consacré. Cf. à ce sujet chap. III.

amoureuse mais insistant surtout sur ses addictions contractées en dépit de son asthme et de tout bon sens. Une année passa, Hassan reprit le travail et connut une période de prospérité jamais égalée. Il se souvient d'une scène, lui-même roulant sur sa moto, habillé de cuir noir, heureux et fier comme un roi. Mais tout bascula à nouveau : « Dieu m'a puni. Je me souviendrai toute ma vie de l'année 1998 ». Une crise plus grave que d'habitude survenue sur son lieu de travail le conduit à l'hôpital pour 21 jours d'angoisse. On annonce son décès imminent à sa famille. Le retour à la vie sera le début d'un tournant difficile : ne pouvant plus retrouver de place dans la confection auprès des anciens patrons, d'une maigreur à faire peur, il devient *ferrach*.

Des *ferracha*, il y en a toujours eu ici, de mémoire d'habitant de l'ancienne médina. Mais Hassan fait remarquer que d'une vingtaine de vendeurs en 2004, on est passé à une foule dense à l'affût du moindre espace, parmi laquelle des femmes de tout âge. « C'est un signe que la misère grandit. Normalement, c'est pas aux femmes à vendre dans la rue. Tout est sale ici ». Ceci sous-entend qu'une femme bien n'y a pas sa place et que cette visibilité trahit des drames privés immenses. Ça n'est pas tant la saleté que le délabrement qui frappe. L'afflux de personnes n'a pas manqué de venir à bout des équipements des années 1950. L'endroit était pourtant attrayant. Hassan se souvient des deux fontaines en zelliges bleus situées aux extrémités de la place et reliées par un cordon d'eau qui s'est mise à croupir il y a une quinzaine d'années. Il accuse les services de la ville d'avoir délaissé l'ancienne médina. « *Choufi la fontaine diel lhmam*¹³⁷. Elle travaille toujours ». Mais la *joutia* n'est pas encadrée d'administrations !

Pourtant, la présence féminine est incontestable parmi les vendeurs de Bab Jdid. L'une des amis de Hassan, Safaa, passe d'ailleurs souvent le voir et s'asseoir près de lui pour discuter. Malgré leurs points communs, Hassan insiste sur le fait qu'il ne l'apprécie pas beaucoup : tout au plus avoue-t-il qu'ils consomment ensemble herbe et alcool dans sa chambre. Sa mère ne voit pas d'un bon œil la venue dans sa maison de cette jeune femme dont le mari est en prison et dont le visage est très dégradé. Mais elle a laissé à Hassan l'usage d'une petite pièce sans fenêtre de 6 mètres carrés environ dans laquelle il entasse son lit, ses affaires et les objets du *bouar* qui peuplent son quotidien. Si elle souhaite que Hassan rentre après son après-midi à la *joutia* sans faire de vague – c'est-à-dire sans faire le tapage dont il est capable lors de consommation d'alcool ou de produits ailleurs qu'à la maison [observations faites dans la soirée du 07.06.2005 à souk 'aoua¹³⁸] –, elle doit accepter qu'il reçoive Safaa de temps en temps dans sa chambre, même la porte fermée.

¹³⁷ « Regarde la fontaine des pigeons » : située place Mohammed V à côté de la Mairie et de la wilaya (préfecture), elle se nomme ainsi à cause de la profusion d'oiseaux des villes avec lesquels se font photographier toutes les familles de la ville. Elle continue de représenter pour les habitants de l'ancienne médina la destination préférée des promenades familiales, pour goûter au centre-ville à peu de frais. On y croise de nombreux vendeurs ambulants de cacahuètes, sucreries, et ballons.

¹³⁸ Avant de mener les entretiens avec Hassan en février 2007 (à domicile dans sa chambre, avec sa mère, chez une tante à Derb Maïzi, et sur son lieu de travail à la *joutia*), nous avons réalisé un entretien avec Safaa

La journée commence tôt à Derb Soltane : il est 9 heures 30 à Hafari, l'une des rues les plus commerçantes lorsque Abdell'atif se dirige vers une rue étroite en courant, un sac poubelle sur l'épaule. Dans une demi-heure, tout doit être en place : l'étal, les chemises de nuit, le parasol, le mannequin portant le modèle le plus apprécié du moment. La foule de *ferracha* commence à envahir les rues, Abdell'atif se dépêche : les clientes ne vont pas tarder et il lui faut déplier la marchandise de manière à rendre le tout attractif. Seul à la table basse installée sur des cartons d'égales dimensions, Abdell'atif sort de deux énormes sacs ses *bijama* qu'il plie patiemment, selon un tour de main enseigné par sa mère qu'elle tenait elle-même d'un grossiste de Derb Omar : les chemises tournent autour des doigts et se retrouvent pliées sur la table en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. « Si on veut faire des affaires, il faut impressionner les clientes. » Et ce geste digne des meilleurs commerçants participe de l'image du professionnalisme d'Abdell'atif. À ce titre, la présentation du commerce pourtant rudimentaire fait sans cesse l'objet d'attentions parfaitement étudiées. Dans la rue, l'étal d'Abdell'atif est entouré de deux vendeurs disposant de tables identiques à la sienne : même dispositif, mêmes marchandises. Mais l'été dernier encore, Abdell'atif s'épuisait avec une table à roulettes haute qui ne lui permettait pas de s'asseoir. Il s'imposait de toujours garder un œil sur la clientèle, perdue par ailleurs en comparaison avec la marchandise voisine. D'un commun accord, les trois *ferracha* s'entendirent sur la présentation de leurs tables. Ils partagent aujourd'hui les parasols, les tabourets, se dépannent en sacs plastiques, en monnaie, et renseignent les clientes en cas d'absence. Cette complicité est rendue possible par le fait que la famille d'Abdell'atif est installée de longue date. Car le commerce familial, la *tabla* comme ils l'appellent entre eux, fait vivre toute la famille, et cela depuis plus de 20 ans : les parents d'Abdell'atif, leurs 3 enfants (18, 26 et 29 ans), Atiqa (l'épouse d'Abdell'atif, 26 ans) et leur fils (2 ans et demi), tous vivant sous le même toit (famille F)¹³⁹.

Dans les années 1980, les parents d'Abdell'atif habitaient la maison de sa grand-mère. Le contexte économique difficile se faisant cruellement ressentir, les parents d'Abdell'atif ainsi que quelques habitants du quartier décidèrent de s'installer comme vendeurs de rue dans leur quartier de Hafari à la tradition commerçante déjà ancienne. Ils complétèrent l'offre des *qissariat* en proposant à la vente ce qu'ils estimaient pouvoir rencontrer un certain succès, les vêtements de bas de gamme pour femmes. Le quartier de Qorea non loin de là débuta à la même époque dans le vêtement pour homme. Une dizaine d'années plus tard, avec le succès du commerce, les parents d'Abdell'atif achetèrent dans le même quartier un appartement vaste et bien éclairé dans une rue aux immeubles moins vétustes. Ils conservèrent néanmoins l'usage d'une pièce pour le stockage du commerce dans

chez Hassan en juin 2005, un entretien avec Hassan chez son meilleur ami en juillet 2005, et pu observer, tout au long des séjours de 2005 et 2006, les liens qu'il entretenait avec les habitants de son quartier d'habitation, ainsi que les remarques lancées par sa mère à Khalid, aujourd'hui marié et père de famille (famille J).

¹³⁹ Trois ans plus tard, la sœur aînée d'Abdell'atif s'est mariée et habite un appartement d'un quartier voisin avec son mari et son fils ; Atiqa a eu deux autres fils.

l'« ancienne maison », très proche de la table. Une partie de la marchandise est néanmoins stockée dans le salon d'apparat du nouvel appartement. Lorsqu'Abdell'atif manque d'articles d'une certaine couleur, il lui suffit d'appeler de la rue, à une trentaine de mètres de la table, un membre de sa famille qui lui lancera par la fenêtre les pièces réclamées par la clientèle.

Au début du commerce des parents d'Abdell'atif, les vêtements de bas de gamme étaient encore produits à Casablanca. Puis, l'offre de vêtement se tourna vers la contrefaçon d'abord de production locale, puis importée de Chine, Corée, Inde et Turquie, ainsi que vers la contrebande en provenance d'Espagne, via Tanger, Ceuta et Melilla. Cette transformation des filières est d'ailleurs à l'origine du nom du quartier des grossistes de Derb Soltane, souk *chamal* ou marché du nord, et fit le bonheur du quartier des grossistes de Derb Omar approvisionnant toute la ville et la majeure partie du pays. Ces filières de la confection bas de gamme trouvent leur origine à la fois dans l'accès aléatoire des habitants peu diplômés de Casablanca à des activités professionnelles stables, et dans une certaine habitude de la cliente féminine à des pratiques de consommation qui leur font renouveler leurs vêtements d'intérieur avec une frénésie « incontrôlable », mais naturelle chez les dames, selon Abdell'atif ! Les clientes aiment donc le bas de gamme pour en changer souvent. Et elles sont si prévisibles et frivoles : Abdell'atif se fait fort de la connaître, cette âme féminine. L'une de ses stratégies de vente consiste à tenter de retenir la cliente le plus longtemps possible jusqu'à ce qu'un attroupement se forme autour de la table : toute femme sensée souhaite profiter de promotions, forcément à l'origine d'une ruée sur la marchandise d'une table !

Deux ou trois fois par semaine, c'est Abdell'atif qui se charge de l'approvisionnement en *bijama* façons joggings à souk *chamal* et en chemises de nuit auprès de couturières à domicile qui démarchent les *ferracha* directement sur leurs lieux de travail. Abdell'atif se fait fort d'améliorer la qualité des modèles dans un premier temps en faisant porter les articles par toute la famille. La couturière et Abdell'atif s'accordent ensuite sur les modifications à opérer afin de satisfaire la demande. Fin connaisseur en matière de préférences féminines, c'est lui-même qui achète le tissu à Derb Omar, et donne ensuite ses directives à la couturière concernant l'évasement des manches, le choix de la matière d'un détail en dentelle, la couleur des perles ajoutées à l'encolure, la longueur de la chemise de nuit. Tous les modèles ne sont pas disponibles dans toutes les tailles, ce qui ne gêne en rien les opérations commerciales : les clientes sont habituées à la restriction de l'offre en contrepartie de l'assurance de prix extrêmement compétitifs. Selon les modèles, elles pourront acquérir un vêtement d'intérieur pour une somme allant de 80 à 120 dh en hiver, entre 50 et 90 dh en été. Mais Abdell'atif annonce les prix indifféremment en dirhams pour la clientèle plutôt jeune et en *ryel* pour les personnes plus âgées, comme dans tout quartier populaire. Quels que soient les articles, la règle est immuable : annoncer un prix trop fort mais pas rédhibitoire afin de lancer la négociation, tenter de mener le jeu sans se montrer

pressant, mais de toute manière, gagner 30 dirhams au moins par article, ce qui n'empêche pas de faire de temps à autre un cadeau par charité.

« Derb Soltane, c'est le rêve de tout Casablanca ». Abdell'atif se vante en riant : pas un habitant de la ville n'a un jour rêvé d'être *ferrach* à Derb Soltane. Libres de tout impôt, taxe, ou aucune autre charge à part les frais d'entretien de la mobylette dont se sert parfois Abdell'atif pour s'approvisionner, les revenus de la table sont pourtant la rançon de vies étouffées au travail en famille, sans un souffle de fantaisie, du matin à la nuit, chaque jour de la semaine. Si le vendredi offre bien un répit, les *ferracha* continuent les affaires, même durant ce jour de repos traditionnel respecté par de nombreux boutiquiers. Ce jour-là, la table de la famille d'Abdell'atif est disposée à partir de 15 heures dans un endroit plus passant, mais plus aéré, à une dizaine de mètres de l'emplacement habituel, en face du cinéma désaffecté « le *Mouritania* ». Hafari change de visage et respire. Les *ferracha* taquent un 'achab présent à Hafari uniquement le vendredi. Le vieux monsieur, assis sur une bâche et entouré de ses plantes et autres herbes à potions distille conseils et recettes aux clientes, sous l'œil amusé des vendeurs. Le soir, les plus jeunes improvisent une partie de football avec une balle de papiers froissés. La foule se fait moins dense, Abdell'atif peut rêver. Le piège semble s'être refermé sur lui dès son plus jeune âge. Trop absent du lycée¹⁴⁰, il manqua le baccalauréat par deux fois, puis abandonna pour travailler définitivement au commerce familial : aîné de la famille, il estime n'avoir guère eu le choix. À 29 ans, il essaie de repasser le baccalauréat en candidat libre. Un rêve : faire autre chose de sa vie. Hélas, le commerce et la paternité laissent peu de temps libre. Il s'intéressait depuis longtemps à la photographie lorsqu'un de ses amis lui proposa un contact avec un laboratoire dont le propriétaire faisait partie de ses connaissances. Très vite, le laboratoire permit à Abdell'atif d'assurer la prise de vue photographique de mariages, puis de s'initier à la vidéo. L'arrivée du numérique enthousiasma Abdell'atif dont l'intérêt pour la technologie continue de le faire rêver d'un emploi loin de Hafari, pourtant sans espoir dans le contexte actuel. Le salaire proposé ne rivalise en rien avec les revenus du commerce familial qui requiert toute son énergie sur l'injonction de sa mère, à la tête de la comptabilité familiale. Chaque anniversaire de famille, chaque appel du laboratoire pour un mariage ou une fête, sont autant de bouffées d'air frais pour les talents d'Abdell'atif, pourtant captif de son destin inexorablement lié à Derb Soltane.

L'amertume lue sur le visage d'Abdell'atif alterne pourtant avec un sentiment de fierté immense, celui d'être né au bon endroit. Car dans tout Casa, c'est ce quartier où il faut être en ce moment pour bien gagner sa vie. Abdell'atif s'impose, dit-il, de garder à l'esprit que

¹⁴⁰ Comme souvent en entretien, il est difficile de faire la part des choses entre difficultés scolaires liées à de moindres facultés intellectuelles, et l'absentéisme. Par ailleurs, il est un fait admis que l'enseignement public de moindre qualité n'offre aucune chance aux élèves des quartiers populaires dont les oreilles sont rebattues dès leur plus jeune âge par le fait qu'ils n'arriveront à rien grâce à cette école-là ! Enfin, il semble désormais admis que les élèves soient obligés de suivre des cours du soir, encouragés car assurés par les instituteurs et professeurs eux-mêmes afin de compléter leurs revenus insuffisants.

les bidonvilles ne sont jamais loin, qu'il doit remercier Allah chaque jour pour la chance qu'est la sienne aujourd'hui. Sa chance, c'est un quartier qui lui a tout donné : une famille, un emploi, « une femme honnête » rencontrée dans le même quartier à la suite d'un mariage malheureux qui lui donna une fille vivant avec sa mère, non loin de là dans le même quartier. Pour continuer d'accepter la routine du quotidien, Abdell'atif aime à rappeler toute la difficulté de son travail provenant principalement des rapports avec l'ensemble des personnes impliquées dans les activités commerciales de Derb Soltane.

Dans les années 1990, le quartier avait fini par attirer toute une population de voleurs de rue devenus une menace pour le bon cours des affaires. Les commerçants firent la loi en livrant eux-mêmes les voleurs à la police. Abdell'atif décrit son quartier comme le haut lieu de dynamismes de rue enviés par toute la ville. « Celui qui veut, il peut faire ici quelque chose de bien pour sa famille ». Une autre sorte de voleur, plus insidieuse, peuple les rues de Derb Soltane : les arnaqueurs proposent aux passants *apparemment* fortunés de devenir leur intermédiaire auprès de grossistes, vantant les mérites d'une production de qualité, miraculeusement disponible à peu de frais. « Dans la rue, il y a tout : le bon et le mauvais. Il y a les vendeurs comme moi, mais aussi les voleurs. C'est un danger car ce sont eux qui peuvent ruiner les vendeurs honnêtes de Derb Soltane ». Abdell'atif décrit précisément ces dangers de la rue et l'engouement pour le quartier devenu tel que tous se plaignent : les boutiquiers des *qissariya* de ne plus assurer leurs revenus d'antan, les clients piétons et les automobilistes de l'avenue Mohammed VI de ne pouvoir circuler, les habitants de ne plus pouvoir compter sur les services publics (pompiers, ambulances) en cas d'incident du fait de l'encombrement des rues par la foule dangereusement dense, les *ferracha* enfin de ne pouvoir exercer leur commerce sans le racket de la police. Abdell'atif reproche même aux *ferracha* moins bien organisés que lui d'avoir envenimé les choses. Il y aurait un droit naturel des habitants du quartier à vendre dans la rue, comme l'a fait sa famille. Mais aujourd'hui, beaucoup d'habitants de quartiers éloignés et sans le sou sont venus tenter leur chance dans le commerce. Les ponctions hebdomadaires des policiers en mal de compléments de revenus sont tolérées car considérées par tous les *ferracha* comme un mal nécessaire. Abdell'atif condamne, bien entendu, les *hamlat** (rafles de police) et le lot de violences qui accompagnent la confiscation des marchandises revendues par les policiers eux-mêmes à leur entourage, ce qui lui fait dire que de nos jours, « être policier, c'est aussi un commerce ». Malgré tout, Abdell'atif ne peut s'empêcher de regretter la profusion de *ferracha*, se référant toujours à un ordre social, à une hiérarchie dans les statuts sociaux qui ferait des anciens, des vendeurs respectés, y compris par la police, et des nouveaux arrivants, « les étrangers » au quartier, ceux qui perturbent le fonctionnement de rouages bien huilés. Abdell'atif rend responsable la pauvreté des habitants de Casablanca d'avoir laissé se pourrir la situation. Derb Soltane s'est ainsi diversifié dans le bas de gamme en général, loin des vêtements qui faisaient sa renommée : cosmétiques, parfums, jouets, vaisselle plastique et « marchandise chinoise », synonyme de camelote, de mauvaise qualité.

Il est pourtant, à Hafari, des vendeurs qui se revendiquent d'une légitimité encore plus grande que celle de la famille d'Abdell'atif : ce sont les vendeurs des *qissariyat* en conflit permanent avec les *ferracha* incarné dans les tréteaux métalliques disposés au droit des boutiques et permettant aux clients de franchir la première ligne des *ferracha* pour atteindre l'arrière-garde bien décidée à poursuivre la lutte dans cette guerre des nerfs où aucun mètre n'est concédé sans peine à l'ennemi. Les tréteaux ménagent un accès vers les boutiquiers contraints désormais de s'approvisionner en bas de gamme. Ils accusent les *ferracha* de dégrader l'image du quartier – « C'est la plage ici, ou quoi ? » à l'adresse des parasols de rue – et de faire couler leurs affaires. Abdell'atif rétorque que les boutiquiers tirent leur épingle du jeu en embauchant des *ferracha* en complément des ressources de leurs commerces légaux. Un boutiquier évoque quelques discussions informelles ayant mis à jour l'intention de s'unir – restée vaine aujourd'hui – afin d'exprimer leurs doléances en haut lieu. Mais à la fois conscients du manque à gagner et de la foule de clients drainée par les *ferracha* qui peut-être s'attardent auprès de leurs commerces, les boutiquiers hésitent à mieux s'organiser : ne serait-ce pas tenter le diable que de se plaindre et peut-être perdre davantage encore par cupidité ?

Si la lutte aux affaires est si âpre, c'est que les réseaux urbains de sociabilités viennent s'incarner dans les relations sociales de Derb Soltane où sont représentées, en fin de cycle, l'ensemble des catégories socioprofessionnelles de la ville : « C'est la ville qui vient à nous. Je ne sors plus de Derb Soltane », déclare Abdell'atif. À l'instar de nombreux jeunes qui annoncent toujours en entretien leur décision récente de reprendre les études, la formation inachevée, l'ancien boulot peu rémunéré, l'énergie avec laquelle Abdell'atif dit croire en son baccalauréat témoigne moins d'une volonté de contrôler sa vie que de révéler la conscience de l'échec et ses conséquences dans le mal causé par le quotidien. Car la réalité de sa persévérance à perpétuer l'effort parental est toute autre que celle réduisant son travail à sa pénibilité : pour la famille d'Abdell'atif, la table est son hygiène de vie. Elle règle les minutes de la vie de chacun des membres de la famille : Abdell'atif, son frère ou sa mère convoqués tour à tour à la prière ou à prendre le relais à la table, le père assigné à la surveillance nocturne de la marchandise dans « l'ancienne maison » selon l'adage paternel qu'il n'y aurait « pas de confiance, même dans la famille. Surtout dans la famille ». Aucun des déplacements n'est envisagé en dehors d'elle, aucun loisir non plus. Guère d'illusion pour Abdell'atif et son frère que l'âge se chargera de remettre sur le droit chemin de la table, loin de la photographie pour l'un, loin des études pour l'autre. Les lieux de vie de la famille s'articulent au quotidien autour de trois territoires presque équidistants de la table : l'appartement de la famille, l'« ancienne maison », et la maison de la famille d'Atiqa qui y passe tous ses vendredis avec ses enfants et ses parents.

L'image de bonne moralité occupant le premier plan des préoccupations de la famille, la jeune femme est vêtue du *ngâb* (type « D », ill. 8 p. 143) qui la protège, selon Abdell'atif

et elle-même, des interactions masculines indignes et redoutées dans les espaces publics¹⁴¹. Il est loin, le temps où Abdell'atif les installait avec leur premier fils sur le vélomoteur pour aller manger une glace dans le centre-ville ! Le commerce et son lot de fatigue ont rattrapé leur jeunesse. Et puis comme un membre de la famille, la routine a pris ses aises. La jeune femme ne fréquente pas non plus la table : selon Abdell'atif, c'est à l'homme de subvenir aux besoins de sa famille.

Interrogé sur la présence de sa mère à la vente, Abdell'atif évoque son âge avancé : dénué désormais de tout intérêt charnel, le corps de *Hajja*¹⁴² fourbu d'arthrose ne se résume plus qu'à son esprit rompu au calcul et à son habileté comptable. La table, temple païen de sa famille, occupe désormais toutes ses pensées entièrement tournées vers l'œuvre de sa vie : le commerce et sa transmission à ses enfants. Résolue à assurer la gestion de l'économie familiale et au-delà, l'application des moindres de ses décisions, elle est devenue au fil des années l'incarnation de ces contre-pouvoirs grâce auxquels les femmes prennent leur revanche sur la perpétuation et la mainmise des volontés masculines sur leurs destins (Hayeur, 1998). Dépassant ici le cadre étriqué de la domesticité, le rôle de *Hajja* a su déborder sur les espaces publics, passant des coulisses de l'appartement à la scène de la table, le temps d'enfiler djellaba et deuxième fichu sur la tête. Il faut la voir, héler en pleine rue son voisin vêtu d'une *fouqia** blanche¹⁴³ de retour de la prière à la mosquée de la rue et faire rire tous les *ferracha* des environs : « Eh, Hajj, tu vas finir par avoir le dollar ! », car « avoir le dinar » signifie faire la prière avec tant d'application que le front du fidèle finit par porter une marque ronde imprimée par le tapis.

Mais si *Hajja* a pris les rênes de l'entreprise, c'est qu'elle connaît les risques de laisser dériver ce qui a fini par donner du sens à sa vie : faire vivre sa famille. La rumeur de la ville consacre les revenus des *ferracha* comme confortables, voire considérables : ils ne le sont en fait que dans la mesure où le travail du quartier procure un emploi relativement stable par rapport à l'offre du marché, tous vendeurs confondus, jeunes et moins jeunes, avec et sans formation. Pour cette raison, *Hajja* veille car ici, point de fortune. Les tenues vestimentaires ne se distinguent pas de ce qui se trouve dans le quartier, l'économie du budget régente la nourriture suffisante mais sans excès, les pièces de l'appartement sont claires, sans fioriture, excepté le salon d'apparat luxueusement meublé mais au détriment de la plomberie, comme dans beaucoup d'intérieurs de la classe moyenne contrainte à certains choix. Seul investissement notable, à partir de 2009, *Hajja* fait l'acquisition d'une machine à coudre professionnelle qu'elle fait installer dans le salon servant de pièce

¹⁴¹ Nous avons décrit précédemment les motivations d'Atiqa : cf. § 2.2.1 « Vivre sa religion selon ses choix au profit d'une culture religieuse ».

¹⁴² La mère d'Abdell'atif a effectué le pèlerinage à la Mecque.

¹⁴³ Longue chemise de coton colorée ou blanche d'origine saoudienne portée par les hommes. La couleur blanche revêt de multiples sens : pour les uns, refuge identitaire vis-à-vis de pratiques prétendument trop « occidentalisées » au Maroc ; pour les autres, souci d'expression de leur moralité. C'est dans ce sens que beaucoup l'enfilent sur leur pantalon pour se rendre à la prière. Mais d'aucuns répondront qu'elle est simplement pratique pour la gestion de l'eau des ablutions, comme les sandales en plastique !

commune au quotidien. Elle dit préférer garder à l'œil les couturières qu'elle emploie pour la confection des vêtements vendus ensuite par Abdell'atif. Disposant de l'outil de production, elle peut, par ailleurs, les payer un peu moins : du fait qu'elle régisse le commerce familial, c'est donc à sa mère, chaque soir dès son retour, qu'Abdell'atif remet les billets froissés dans ses poches, et « à moi seulement », insiste-t-elle. Marié, père de trois enfants – le couple en espère sept –, travaillant du matin au soir par tous les temps, il redevient à domicile l'enfant au garde à vous qu'il parvient à distancer à la table lorsque sa mère n'y assure pas son tour de garde avec lui. Un soir, elle lui signifie de lui remettre le billet de 100 dh manquant. Résigné, Abdell'atif esquisse un sourire gêné...

Notre propos visant à recenser les valeurs qui sous-tendent l'engagement des individus dans la transgression ou la déviance, nous voudrions à présent dire en quoi ces pratiques professionnelles sont porteuses de valeurs particulières, propres à renseigner la conception des espaces publics au Maroc.

2.5.2 L'esprit de rue à l'œuvre dans les arts commerciaux populaires

Puisque nous avons admis que la déviance est un processus social d'énonciation d'un jugement vis-à-vis d'un écart commis par rapport à une norme (Becker, 1985), trois conditions président à la construction de la déviance : une norme sociale, une pratique transgressive et un processus de stigmatisation lié à cette transgression. Afin de déterminer si les pratiques de rue des arts commerciaux populaires peuvent être qualifiées de déviantes, il nous faut étudier le rapport des pratiques sociales et professionnelles de Hassan et d'Abdell'atif aux normes, et dégager un éventuel processus de stigmatisation. De même qu'il a été montré ailleurs le vain recours à un « secteur informel », c'est-à-dire « qui manque des formes imposées par l'État » (Lautier, Miras, Morice, 1991 : 6), les formes socio-spatiales d'investissement des espaces publics par des habitants pour leurs arts commerciaux populaires montrent la nécessité d'une mise à distance de réflexes comparatifs avec des sociétés ayant connu des transformations et une évolution culturelle autres. En effet, le rapport de ces individus aux normes sociales semble plus complexe que le seul processus de stigmatisation auquel un bref aperçu à la vie des rues de l'ancienne médina et de Derb Soltane que nous avons décrite pourrait conclure, surtout pour Hassan. Ceci nous permettra de mettre en évidence ce que nous appelons « un esprit de rue », c'est-à-dire un ensemble de valeurs qu'exprime la mise en œuvre d'activités de rue de l'économie informelle.

En premier lieu, il nous faut effectuer quelques rappels concernant le vocable « informel » : il désigne aujourd'hui, faute de mieux, des réalités sociales certes encore nébuleuses, mais dont nous avons la certitude d'une continuité, d'une imbrication allant bien au-delà des premières conceptions de l'économie des pays des Suds, décrite selon une dichotomie en deux « circuits », inférieur et supérieur, développés dans le même temps

(Santos, 1975) : plutôt que l'imbrication de ces « circuits », nous préférons retenir à la fois les déplacements d'objets comme décrits précédemment pour le commerce de Hassan, et les mouvements des acteurs entre activités, domaines d'action, d'une place à l'autre (comme les couturières employées par la mère d'Abdell'atif), déplacements n'excluant ni les cycles de prison, ni les périodes d'apparente inactivité correspondant à des phases de construction et/ou de mobilisation de réseaux sociaux pouvant aboutir à des formes originales de travail.

Développées à l'intersection de l'illégalité et de l'illicite, ces pratiques de l'informel ne constituent pas pour autant un monde social parallèle, mais prolongent, au contraire, les expériences urbaines en tant qu'espace infini de possibilités pour les individus, à savoir « une zone grise à l'intérieur de laquelle s'estompent les différences entre travail précaire, emploi temporaire, activités de survie et pratiques illégales, clandestines et délictuelles » (Telles, Hirata, 2009 : 135). Cette continuité des activités professionnelles démontre la faiblesse de l'argumentation en faveur d'un « secteur informel » qui serait (i) la conséquence d'un État inefficace, voire laxiste ; (ii) le domaine d'expression privilégié des citoyens en situation de survie grâce aux « petits métiers » (Salahdine, 1988 ; Laoudi, 2001), dans une ultime bravade à l'injustice sociale qui les frappe, reliquat de la conception désuète « des couvertures d'un parasitisme social » (Santos, 1975 : 190, citant George¹⁴⁴) ; ou bien (iii) une étape transitoire vers une prise en main globale de l'économie, à la faveur de la captation des revenus et des savoir-faire préconisée par les programmes d'aide des organisations internationales (BM, BIT) dont les analyses et programmes d'actions ont forgé l'expression et à populariser le concept pourtant inadéquat de « secteur informel ». Ces projets se fondent sur des considérations désormais datées vis-à-vis d'une population surnuméraire, qui ont été faites à partir du contexte particulier d'urbanisation des pays d'Amérique latine et des populations se situant en dehors de l'économie légale (Ikonikoff, Sigal, 1980), et qui sont à l'origine de la littérature des années 1970 ayant pour objet les processus de marginalisation énoncés, du moins au début, sur la base de l'absence de condition salariale et de droits que celle-ci est censée garantir (Castel, 2009 [1995]).

Au Maroc, le terme « informel » a fait florès, qualifiant tout à la fois la dimension illégale des arts commerciaux populaires mais aussi la capacité des citoyens à faire ville autour de quartiers construits sans autorisation préalable, qualifiés alors de « non réglementaires » (Iraki, 2006, 2009 ; Iraki, Rachik A., 2005). On déduit, néanmoins, de la description de la situation sociale des *ferracha* et de leurs liens à leur entourage, que les différentes activités impliquées dans l'économie de rue ne peuvent réduire leur rapport aux normes sociales à leur seule illégalité. Nous convenons qu'au Maroc, et plus généralement autour du bassin méditerranéen, la dimension légale des comportements a souvent été interprétée par les représentations communément admises en Europe en termes de propension à contrevenir aux lois, situations confinant parfois au désordre politique (dans le cas du conflit corse, par

¹⁴⁴ GEORGE Pierre, 1969, *Population et peuplement*, Paris, PUF, p. 195.

exemple) et social dans la gestion des échanges interpersonnels (en référence au sentiment des touristes d'être pris au piège de leur situation sociale d'apparence aisée et constituant, par conséquent, des sortes de « proies » pour les marchands). Mais nous préférons considérer plutôt qu'au Maroc,

« le non-respect de la loi n'est pas un défaut, une maladie, un retard des sociétés en développement (que certains justifient par ses vertus économiques). C'est un mode de fonctionnement complexe et cohérent de ces sociétés, qui caractérise aussi bien les grandes entreprises que les petites, l'administration étatique que le contrebandier. La non-observation de la loi n'existe ici que parce que le respect de cette loi existe là » (Lautier, Miras, Morice, 1991 : 6).

Ce que désigne l'économie informelle au Maroc se satisfait donc peu de définitions centrées sur le rapport des pratiques au seul droit, à l'instar de celle-ci :

« Ce terme désigne l'ensemble hétérogène de toutes les entreprises, généralement individuelles, petites ou moyennes, qui n'ont pas de reconnaissance administrative, ne sont pas fiscalisées et généralement pas comptabilisées dans les PIB urbains officiels, mais extrêmement répandues (et en multiplication), que ce soit dans les grandes villes des PVD ou dans celles des pays industrialisés très libéraux (États-Unis) » (Dorier-Apprill, 2001 : 33-34).

En fait, les activités de rue de Hassan et Abdell'atif traduisent un certain nombre de contradictions entre normes et pratiques sociales qu'il convient d'éclairer : ceci peut nous aider à dégager des critères différents de la seule illégalité afin de définir les arts commerciaux populaires selon des catégories plus opérantes qu'une informalité devenue, au fil de la littérature qui lui est consacrée, simplement commode.

Si certaines activités commerciales sont largement rentables (comme celle d'Abdell'atif et sa mère) et peuvent, à ce titre, être initiées en parallèle par les propriétaires de boutiques en dur s'estimant lésés, certaines activités de rue (comme celle de Hassan) s'avèrent parfois à peine rémunératrices. C'est à cette *première contradiction* qu'il s'agit de s'intéresser : *puisque l'attirail de Hassan ne paie pas de mine, et rend immédiatement visible sa situation économique dégradante, qu'est-ce qui permet à Hassan de défier les conventions par la mise en scène d'un stand de vente particulièrement sommaire ?* C'est là toute la question de la quête d'un statut social que peuvent recéler certains engagements dans des activités de rue. La sémantique de l'informel emprunte de négativité agit comme un préjugé idéologique vis-à-vis de situations sociales d'emblée condamnées car assimilées à de l'urgence et de la survie (Ikonikoff, Sigal, 1980 ; Laoudi, 2001), alors qu'une installation durable dans son activité de rue permet au contraire à Hassan de négocier sa place dans le quartier (vis-à-vis des voisins et amis) et dans sa famille, malgré le déshonneur lié à son célibat tardif (selon les normes sociales admises au Maroc) et sa situation professionnelle. Tous les enjeux de la quête d'un statut social résident dans cette place à prendre, à ménager, à négocier. En d'autres termes, son travail lui permet d'une

part de passer du temps à l'extérieur des espaces domestiques dédiées aux activités féminines dans la journée ; d'autre part, de mériter l'aide accordée par sa famille (argent, nourriture, confort d'un toit, mais aussi présence dans le groupe familial comme légitimation de son existence entière) ; et enfin, de faire bonne figure en se rendant sur son lieu de travail, paré de son matériel dont la destination ne laisse aucun doute. Par ailleurs, la question de la reconnaissance du travail fourni n'est pas vaine : tandis que Hassan rend évidente une situation humiliante, il montre également un courage certain à affronter les réalités de ce monde et à tenir le cap, chaque jour, en se présentant à la même heure sur son lieu de travail.

La seconde contradiction se situe au niveau des apparences qui jouent contre la reconquête d'honneur. Malgré tout, cette dernière notion – essentielle car nous verrons ultérieurement que ces activités de rue rebutent au contraire certaines personnes qui les perçoivent moins en termes de ressources que de contraintes et de prix chèrement payé pour un statut – rencontre des limites : après avoir perdu son travail et passé une période indéterminée à boire dans la rue, Hassan n'ose retourner vers ses anciens patrons dans la confection du cuir, tant la honte est grande de ce qu'il est devenu. Le temps a passé et son physique trahit aujourd'hui une santé et un mode de vie précaires. Avec l'âge, il assume de moins en moins ses looks extravagants qui tranchent avec l'éternel jean-tricot d'Abdell'atif et se lasse des commentaires moqueurs faisant l'amalgame entre les signes extérieurs de son identité et sa couleur de peau noire. Si cette reconquête d'honneur était totalement satisfaite, les consommations d'alcool et de *qarqoubi* que Hassan décrit comme impératives pour « tenir le coup » ne seraient pas si régulières et impératives. C'est là tout le paradoxe des consommations de produits, résumé en France par la blague « Je bois pour oublier que je bois » : elles sont à la fois cause et conséquence du déshonneur par les ravages qu'elles infligent aux corps. Comble du déshonneur causé par les apparences, Hassan s'est vu affublé d'un surnom relatif à son look de *rastaman* et d'addict à l'herbe, sans avoir les moyens physiques de se défendre : une bagarre violente dans la rue aurait réglé définitivement le problème, ce dont Hassan se sait incapable.

La troisième contradiction des arts commerciaux de rue se situe au niveau des compétences mises en œuvre par ces commerçants mais encore aujourd'hui très déconsidérées. On ne peut que constater la déconsidération des activités de rue par les représentations collectives. Sur cet aspect des représentations liées à l'idéal d'un travail salarié et stable témoigne cet extrait de discussion avec une vendeuse de cigarettes au détail¹⁴⁵ dans le centre-ville :

¹⁴⁵ À l'achat, un paquet de 20 cigarettes de marque Marquise® coûte 17,50 dh en 2009 (mais 15,50 dh en 2005), et chaque cigarette (*garou*) au détail se vend 1,20 dh. Le bénéfice est de 6,50 dh par paquet. Pour comparaison, cf. en annexe « Produits pauvres : quelques prix de produits de première nécessité ».

M-P : « –*Men imta katkhдеми hnaya* ? Depuis quand tu travailles ici ?

Vendeuse : –*t'araf ma kankhдеми ch : kanbi' garou, ma chi khedma, hadi ! walou !* Tu sais que je ne travaille pas : je vends des cigarettes, c'est pas du travail, ça ! C'est rien ! » [Jardin *Nevada*, mai 2009]

Nous nous appuyons ici sur les apports des sciences économiques et sociales quant aux modes d'organisation interne de nombreuses sociétés des Suds (Santos, 1975 ; Lautier, Miras, Morice, 1991 ; Marie, 1997 ; Agier, 1999 ; Peraldi, 2001 ; Tarrus, 2002 ; Deboulet, Destremau, Ireton, 2004 ; Valladares, 2006 ; Cabanes, Georges, 2009) : ces compétences créent un espace d'action où la pauvreté n'est pas synonyme de passivité et d'attentisme, attitudes portées hélas par le terme « informel ». Le degré de réalisation de Hassan se heurte, certes aujourd'hui, aux limites de ses affinités sociales et de son endurance au travail, mais les inflexions de sa trajectoire, négociées ou subies tout au long de son parcours, traduisent le caractère de ressource de « l'informalité comme *tactique*, et non comme seule alternative possible, [ce qui] se révèle être une dimension incontournable à la compréhension des sociétés maghrébines contemporaines » (Navez-Bouchanine, 2005a : 105). Preuve en est le rêve toujours vivace d'Abdell'atif de parvenir un jour à échapper à la *tabla* – en faisant place à ses enfants et son frère ? – et à se réaliser à travers sa passion aujourd'hui en veille pour la photographie. L'informalité doit échapper à la logique de survie à laquelle les perceptions ordinaires, les organisations internationales, les discours de l'État l'ont cantonnée, parfois à dessein.

La quatrième contradiction réside dans la mobilisation de réseaux sociaux pour l'investissement d'activités professionnelles dans les territoires de vie du quotidien. Alors que l'éloignement de l'espace de travail serait un moyen d'échapper à la stigmatisation de l'activité visible de rue, certains *ferracha* tels que Hassan se retrouvent parfois si démunis dans leur aptitude à construire des réseaux sociaux qu'ils n'ont d'autre choix que de profiter des sociabilités de quartier – celles qui s'appuient fréquemment sur les réseaux de voisinage autour du territoire de résidence, profitant d'une proximité tissée sur de nombreuses années – afin de s'établir dans leurs activités. En d'autres termes, ils se retrouvent assignés pour leurs activités professionnelles à leurs territoires de vie construits à partir de leur logement, considérant les mobilités spatiales comme un handicap dans leur pratique des espaces urbains. Pourtant, l'usage veut que les mobilités spatiales fassent partie des jeux sociaux dans le commerce (Peraldi, 2001 ; Tarrus, 2002 ; Navez-Bouchanine, 2005a : 105) et qu'aucun droit ne prévale pour l'initiation d'aucune activité de rue. Ce droit considéré néanmoins comme naturel par d'Abdell'atif est contesté par les personnes souhaitant travailler ailleurs que dans leur quartier de résidence et par conséquent, entrer en concurrence avec les résidents sur place : ce sont, par exemple, ces *ferracha* installés sur des bâches précaires le long de l'avenue Mohammed V et qui entrent en conflit fréquemment avec les « vrais » habitants de Derb Soltane qui, eux, se pensent légitimes dans leur investissement des rues pour leurs commerces. Par ailleurs, les

conditions de vie confortables que procure le commerce d'Abdell'atif à sa famille, ainsi que le discours de ce dernier sur ce droit naturel à disposer de son quartier de résidence pour s'inventer un travail, ne doivent pas dissimuler son ressentiment vis-à-vis de cette assignation territoriale l'empêchant de se réaliser pleinement dans un projet professionnel de son choix.

De par l'ensemble de ces contradictions, nous pourrions dire que les arts commerciaux populaires participent d'un double processus de légitimation et de stigmatisation s'alimentant l'un l'autre : ce que ces activités de rue permettent de gagner en honneur par l'investissement de lieux, la mise en œuvre de compétences sociales et la démonstration de valeurs morales indéniables (cœur à l'ouvrage, sens des responsabilités...), la visibilité de situations sociales dégradantes et le déni de compétences le reprennent, enserrant les *ferracha* dans un cycle néfaste dont ils ont peu de probabilités de s'extirper. Il reste néanmoins plus aisé pour Abdell'atif d'échapper à la stigmatisation de son activité selon trois principes normatifs s'appliquant par ailleurs à toute activité salariale « légale » : l'importance des revenus ; l'hygiène et les habitudes de vie au quotidien confortées par les soins apportés au corps ; et enfin, l'assignation du *ferrach* à l'autorité de sa famille à laquelle il procure le confort, dans une réciprocité d'assistance. Lorsque ces trois conditions s'appliquent effectivement aux activités professionnelles, comme pour celle d'Abdell'atif et sa famille, l'activité de rue ne peut être qualifiée de déviante, au contraire de celle de Hassan, stigmatisé autant pour son mode de vie (célibat, look, consommations de produits) que pour son rapport au travail, pourtant aléatoire.

Si de cette diversité de profils et de processus de stigmatisation s'appliquant potentiellement aux vendeurs de rue selon des critères extrêmement variables, on déduit l'incapacité à définir une figure sociale du *ferrach* déviant, l'examen des parcours sociaux, des pratiques de rue et de la conception du travail de Hassan et Abdell'atif nous aide néanmoins à mettre en lumière les représentations collectives permettant l'appropriation des espaces publics pour les arts commerciaux populaires : ce que nous appelons « *l'esprit de rue* » est constitué d'un ensemble de valeurs qu'exprime la conjonction d'aptitudes individuelles et de dispositions collectives.

*La première disposition consiste en une propension à prendre à autrui si l'on est pauvre et si l'on se montre plus intelligent et plus habile que l'autre, selon une stratégie de légitimité du plus mâlin et du plus fort à défaut d'être riche et privilégié. Cette disposition, érigée en véritable norme interne dans les milieux les plus démunis, rejoint la propension à contrevenir aux lois, selon des jeux sociaux valorisant une certaine habileté intellectuelle de celui qui sort indemne de toute situation, au mépris du droit. Corollaire de cette disposition, le système du *biliki* (dérivé de l'adjectif allemand *billig* signifiant « pas cher ») touche à de nombreux domaines des expériences urbaines. Il s'agit là d'une représentation collective accordant une grande importance à l'attribution de privilèges et/ou de biens*

selon le statut social. L'importance sociale de l'individu se retrouve alors directement traduite en valeur comptable, si bien que le *biliki* s'est peu à peu transformé en quête effrénée du « tout gratuit ». Cet aspect des représentations rejoint ce que nous avons décrit comme une injonction sociale à une certaine rationalité économique des relations.

La seconde disposition concerne la valorisation des compétences mises en œuvre à travers la débrouille et la quête d'une place dans le monde professionnel, projets unanimement admirés et enviés dans le monde du commerce. Les jeunes sont tout particulièrement attirés par les arts commerciaux populaires relevant de cette disposition, monde social seul capable, à leurs yeux, de conquérir un honneur perdu d'avance sur le marché de l'emploi si prévisible de Casablanca. Cette disposition relève d'une véritable « éthique de la performance » (Manry, 2001) construite autour des prouesses dont sont capables les commerçants : maîtrise de la parole et du marchandage auprès des fournisseurs et des clients, réactivité dans la prise de décision régissant les actions quotidiennes alimentant le commerce, courage, endurance physique et dépassement de soi... Ce sont là « des valeurs qui sont unanimement reconnues dans une société qui prétend reposer sur la réussite par le mérite » (Manry, 2001 : 288).

*Enfin, la troisième disposition est cette faculté d'appropriation de l'espace urbain par les habitants dans un réflexe intuitif de droit à la ville. Leurs pratiques de l'espace relèvent en cela d'un paradoxe que F. Navez-Bouchanine a souvent décrit en termes d'« [...] opiniâtre revendication pour l'équité en matière d'accès à l'espace, privé comme public de la ville, mais aussi aux biens et services urbains » garantis, dans les représentations collectives, par le *Makhzen* (Navez-Bouchanine, 2001c : 128). En d'autres termes, les citoyens ont pris pour habitude d'intervenir fréquemment et durablement sur leurs espaces de vie dans la mesure où l'État était considéré comme pratiquement démissionnaire face à ses responsabilités, surtout vis-vis des populations les plus démunies :*

En ce qui concerne les « justifications données par les habitants pour légitimer leur droit à la ville [...], un des thèmes les plus récurrents renvoie à la revendication d'une forme d'équité et de justice dans l'accès, fondée sur l'idée d'un "rattrapage" par rapport aux conditions des autres » (Navez-Bouchanine, 2005a : 108).

Les mobilisations collectives nécessaires à ces interventions sur l'espace urbain – adduction d'eau, d'électricité, route bitumée, local professionnel à proximité du domicile, etc. (Deboulet, Berry-Chikhaoui, 2000 ; Deboulet, Navez-Bouchanine, 2012 ; Semmoud, 2001) – participent des constructions identitaires de la citoyenneté « selon un modèle assez convergent de la planification étatique » (Deboulet, 1996 : 153). De ce point de vue, le droit à la ville de type intuitif peut être lu dans les pratiques professionnelles de l'économie de rue comme un élément de réponse à la question de la citoyenneté des travailleurs de l'informel. En effet, le contexte social, économique et politique rend impossible l'accès à l'un des éléments de base constituant habituellement la citoyenneté à travers un « statut

social de référence, [...] [à savoir] l'emploi salarié, la propriété foncière, la capacité à participer au débat politique » (Lautier, 1994 : 111). L'investissement des espaces publics pour les activités de l'économie informelle traduit une volonté non conscientisée de prendre part à la société en accédant à la ville, un projet porté moins par le constat de l'inefficacité des actions des pouvoirs publics dans une perspective de rééquilibrage des inégalités socio-spatiales, que par une revendication intuitive du droit à exprimer des différences d'identité. De ce point de vue, l'étude attentive des *ferracha* va dans le sens des géographes ayant problématisé la notion de justice pour une meilleure prise en compte de la dimension spatiale des réalités sociales :

« Le fonctionnement normal d'un système urbain, les activités de tous les jours qui procèdent du fonctionnement de la ville, sont une source privilégiée d'inégalité et d'injustice dans la mesure où l'accumulation dans le cadre de l'économie capitaliste de décisions liées directement aux localisations tend à la redistribution des richesses en faveur des riches et au détriment des pauvres » (Soja, 2009).

« L'injustice sociale se traduit dans l'espace, mais réciproquement l'organisation sociale de l'espace est productrice d'injustice » (Gervais-Lambony, Dufaux, 2009 : 11).

L'appropriation des espaces publics pour les arts commerciaux populaires, à savoir les activités visibles de rue de l'informel, est portée par les valeurs contenues dans ce que nous avons appelé « l'esprit de rue » : propension à prendre à autrui si l'on est pauvre (légitimité de l'habileté intellectuelle), valorisation des compétences mises en œuvre à travers la débrouille (« éthique de la performance »), et faculté d'appropriation de l'espace urbain par les habitants dans un réflexe intuitif de droit à la ville. Nous avons conclu au fait que les activités de l'économie informelle ne pouvaient être qualifiées de déviantes, dans la mesure où elles permettent de regagner un semblant d'honneur par l'adoption de valeurs communes. Ce faisceau de valeurs ou « esprit de rue » s'exprime dans un contexte où le rapport des pratiques au droit peut être qualifié de fluctuant : c'est le rapport de l'État à l'informalité de rue qu'il convient à présent d'étudier.

2.5.3 Jeux sociaux de rue entre répression et tolérance : le droit à la ville sous conditions

L'une des contradictions entre normes et pratiques sociales sur lesquelles s'appuient les arts commerciaux populaires réside dans la conception désormais admise qu'une économie « légale » n'a pas comme double négatif une économie informelle, mais que toutes deux participent au contraire des mêmes dynamiques sociales qui les font s'entremêler et interagir dans un continuum formé par l'économie nationale (Lautier, Miras, Morice, 1991 ; Lautier, 1994). C'est notamment le cas dans la circulation des objets de récupération possiblement issus des déchets de l'économie légale et réintroduits sur le marché de

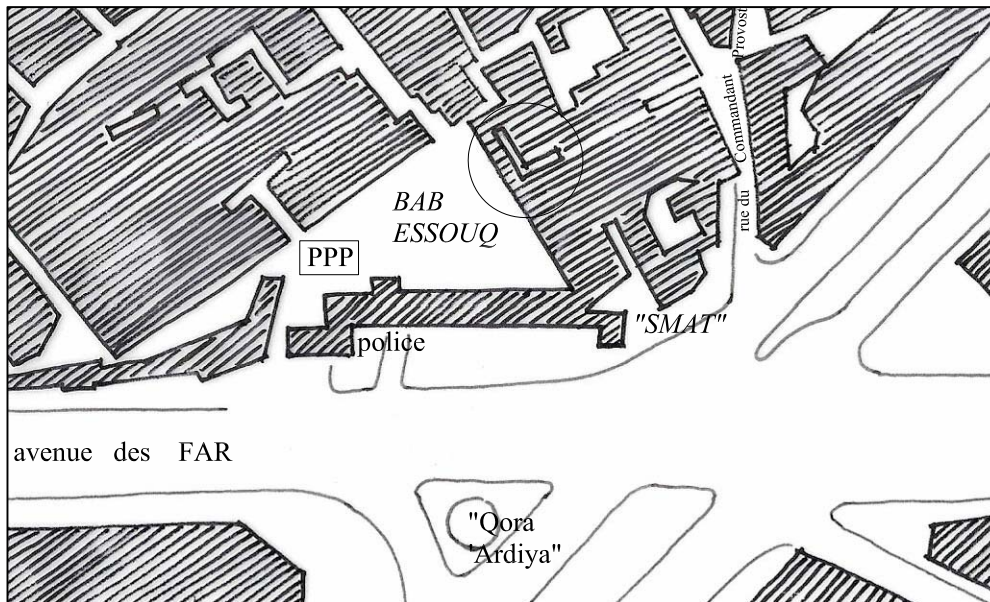
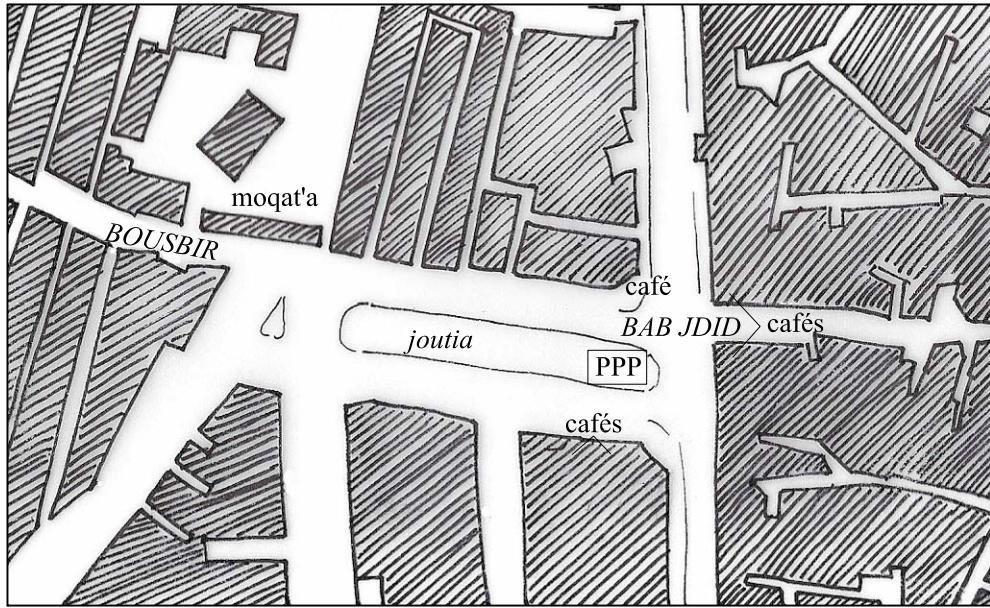
« l'informel » de la *joutia* et potentiellement achetés par des clients travaillant « légalement » ou pas, ou relevant des deux circuits à la fois. Dans la mesure où il est insuffisant d'affirmer que les activités d'Abdell'atif et Hassan sont illégales mais tolérées, nous posons ici la question de l'équilibre des activités de rue au quotidien, entre répression et autorisation de l'État sous conditions.

Concernant les activités de Hassan, l'illustration suivante montre la proximité de la *joutia* de Bab Jdid avec d'une part la *moqat'a** située à Bousbir (bâtiment administratif de l'autorité territoriale représentée par le *qaïd*¹⁴⁶) et d'autre part avec un PPP ou Poste de Police de Proximité, bâti en 2005. La densité des activités de rue dénote un certain rapport de connivence avec les autorités qui établissent leurs propres règles en matière de respect des lois – de même Abdell'atif décrit-il les activités des policiers comme extrêmement lucratives à Derb Soltane. La connivence rencontre néanmoins des limites lorsque la visibilité de pratiques déviantes heurte la morale : c'est le cas pour les consommateurs de haschich fréquentant les fonds des salles des cafés, à l'abri des regards, une fois passée la porte de Bab Jdid (cf. ill. 14 page suivante) et aussi pour les quelques prostituées fréquentant les cafés et « casse-croûtes » (sortes de snacks très bon marché) d'un clos situé derrière le lieu-dit « SMAT »¹⁴⁷, à Bab Essouq. La configuration spatiale des lieux retranchés derrière une façade de boutiques, ainsi que la proximité du centre-ville, ont contribué à vouer cet espace clos à des pratiques illicites à usage exclusivement masculin. Autrefois haut lieu populaire, les gargotes du SMAT ont du mal à survivre au scandale sanitaire de l'été 1998 – diffusé par les médias sous le nom d'« affaire du SMAT » – durant lequel un émigré de retour au pays pour les vacances était mort d'une intoxication alimentaire due à l'hygiène douteuse d'une friture de poisson. Tandis que les snacks exposés sur la rue continuent de vendre leurs repas à des prix modiques selon une hygiène aléatoire, les snacks du clos également appelé SMAT proposent leurs repas à une clientèle peu regardante du cadre et des prostituées atablées. S'y retrouvent souvent les personnes dormant à la rue ou en grande détresse venues se restaurer à moindre frais et à l'abri des regards curieux.

Les rafles policières et interventions répressives cycliques sont les moyens mis en œuvre par l'État pour masquer sa faiblesse (Lautier, 1994 : 100-101) : critiqué dans son incapacité à contrôler l'économie du pays et son rôle dans l'attribution inégalitaire des droits sociaux – entre une aide sociale relevant de l'humanitaire pour le plus grand nombre et une protection sociale accordée à si peu que ces droits deviennent des privilèges –, l'État réaffirme périodiquement son autorité par des scènes de violence fréquentes, redoutées par la population.

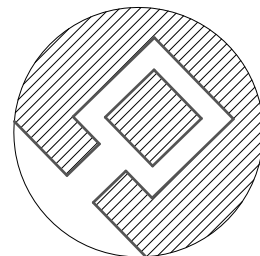
¹⁴⁶ Chef de circonscription administrative. Cf. à ce sujet : ill. 28 « Découpage administratif et organigramme de l'autorité territoriale de Casablanca en 2003 », p. 389.

¹⁴⁷ Acronyme d'une société des années 1940 qui avait ses bureaux à l'entrée de Bab Essouq : Société Marocaine d'Alimentation Touristique.



PPP : Poste de Police de Proximité

SCHEMA DE PRINCIPE DU CLOS DE "SMAT" :



On peut citer le cas des *ferracha* de Derb Soltane : ceux situés sur les trottoirs de l'avenue Mohammed VI sont les plus vulnérables, car victimes du succès du quartier. Lors des fêtes les plus importantes, c'est toute la ville – clients et vendeurs opportunistes – qui semble s'être donnée rendez-vous à Derb Soltane. Le trottoir de l'avenue devient à son tour espace de chalandise : la première et la seconde voie de l'avenue, des espaces de stationnement automobile et de déchargement des marchandises ; la troisième voie est appropriée par la foule dense de piétons cherchant à pénétrer dans les ruelles déjà encombrées de Derb Soltane ; la circulation des automobiles, des bus et taxis se concentre sur la quatrième voie le long du terre-plein central, considérablement ralentie par les tireurs à bras. Les fréquentes interventions policières se présentent sous deux formes qui ne sont pas incompatibles entre elles : elles ont pour but soit de rétablir l'ordre en interdisant aux taxis de faire halte et aux *ferracha* de rendre pénible la circulation piétonne ; soit de taxer et/ou de confisquer les marchandises. Dans leur fuite, les *ferracha* n'ont que la fuite, leur outil de travail renversé sur le dos – des bâches ramenées en ballots autour de marchandises choisies pour leur légèreté –, pour se prémunir du vol de leurs marchandises et des coups des policiers.

Un second exemple est celui des cycles de violences ponctuant le quotidien des conducteurs de *carrossa*, les charrettes proposant à la vente fruits, légumes, pâtisseries ou escargots au bouillon. Un jour ordinaire, un vendeur de pâtisseries peut donner 5 dh à un policier dans le but d'« acquérir le droit » de continuer son activité pour la journée. Certains vendeurs de rue choisissent de ne pas travailler les derniers jours de chaque mois afin de ne pas souffrir davantage des retards de salaires des policiers en quête de ressources complémentaires en leurs fins de mois difficiles. En cas de refus de paiement ou lors de rafles concertées (*hamla**), la charrette est confisquée et emmenée en camion avec toute sa marchandise dans un dépôt, non loin du centre-ville, dans la zone industrielle qui longe les voies ferrées menant à la gare de Casa-Port. Dans ce terrain vague surveillé par un gardien, les charrettes confisquées par les FAR¹⁴⁸ sont brûlées une fois par semaine environ, après que les marchandises aient pourri lentement au soleil. Du fait de la gêne occasionnée par les odeurs de pourrissement, de cendres froides et de fumées, cette activité était pratiquée dans un dépôt du Premier Arrondissement (correspondant à l'une des divisions des forces armées de police) situé, lui, dans l'ancienne médina. Il a donc été jugé utile en 2004 de délocaliser cet endroit devenu réellement incommodant. Afin de dissuader les voleurs de pénétrer dans l'enceinte et de dérober le bois des charrettes cassées, on installa le gardien sur place, dans une cabane faisant office de logement de fonction, avec sa femme et ses deux fillettes, directement dans un coin de l'enclos formé par les 4 murs. Les fillettes jouent au milieu des déchets, des charrettes désossées, des cendres encore fumantes et des nuées de mouches. Les vendeurs ont l'habitude de ne jamais payer aucune contravention, certains que l'argent collecté n'a pas pour destination les caisses publiques. En outre, il

¹⁴⁸ Les Forces Auxiliaires Royales équivalent à un service de police de renfort, du type des CRS en France.

peut s'avérer plus rentable en temps et en énergie de fabriquer une autre *carrossa* que de tenter de braver l'administration : le bois s'achète à Derb Qorea, les roues à Derb Ghallef, deux quartiers où les matériaux d'occasion foisonnent et cela, à distances raisonnables en bus ou à pied pour les habitants de l'ancienne médina.

Ces moyens d'exercer l'autorité ne poursuivent pas réellement le but de dissuader l'usage des *carrossa*. Ce cycle de répression, destruction et refabrication de l'outil de travail pour l'activité de rue pourrait faire penser à une guerre des nerfs entamée par les forces de police si celles-ci opéraient avec méthodes et fréquences, ce qui n'est pas le cas. Il faut y voir plutôt un système d'échanges – les transactions correspondent aux sommes d'argent ponctionnées par les forces de police à chacun de leurs passages aux commerçants – où tout le monde y gagne, au prétexte du maintien de l'ordre dont personne n'est pourtant dupe. Cet espace, le dépôt des *carrossat*, constitue l'un des maillons de la répression qui frappe aujourd'hui les espaces publics de Casablanca. L'arrestation des vendeurs ambulants et de leurs outils de travail participe de ce processus répressif articulé autour du déplacement perpétuel de personnes et de marchandises.

Nous avons tenté de montrer que les mondes sociaux de l'informalité représentent aujourd'hui au Maroc l'espace privilégié d'expression d'une revendication de droit à la ville, y compris de la part des citoyens les moins à même de se mobiliser collectivement : ils utilisent en cela les liens sociaux construits non pas grâce au salariat comme dans les pays des Nord, mais sur la base d'une quête de visibilité pour se ménager une place à l'aide du travail. Nous avons également constaté que certaines différences sociales ordinairement perçues comme des facteurs ségrégatifs se côtoient dans les espaces publics appropriés pour les activités de l'informel. En effet, si les pratiques professionnelles de l'informel sont relativement acceptées en termes de normes sociales, c'est qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un droit collectif (droit à la ville intuitif) s'articulant autour d'une multitude de projets individuels (quête d'honneur, de réalisation de soi, de place dans la société et la ville) portés par les valeurs à l'œuvre dans la tendance contemporaine à l'individualisation.

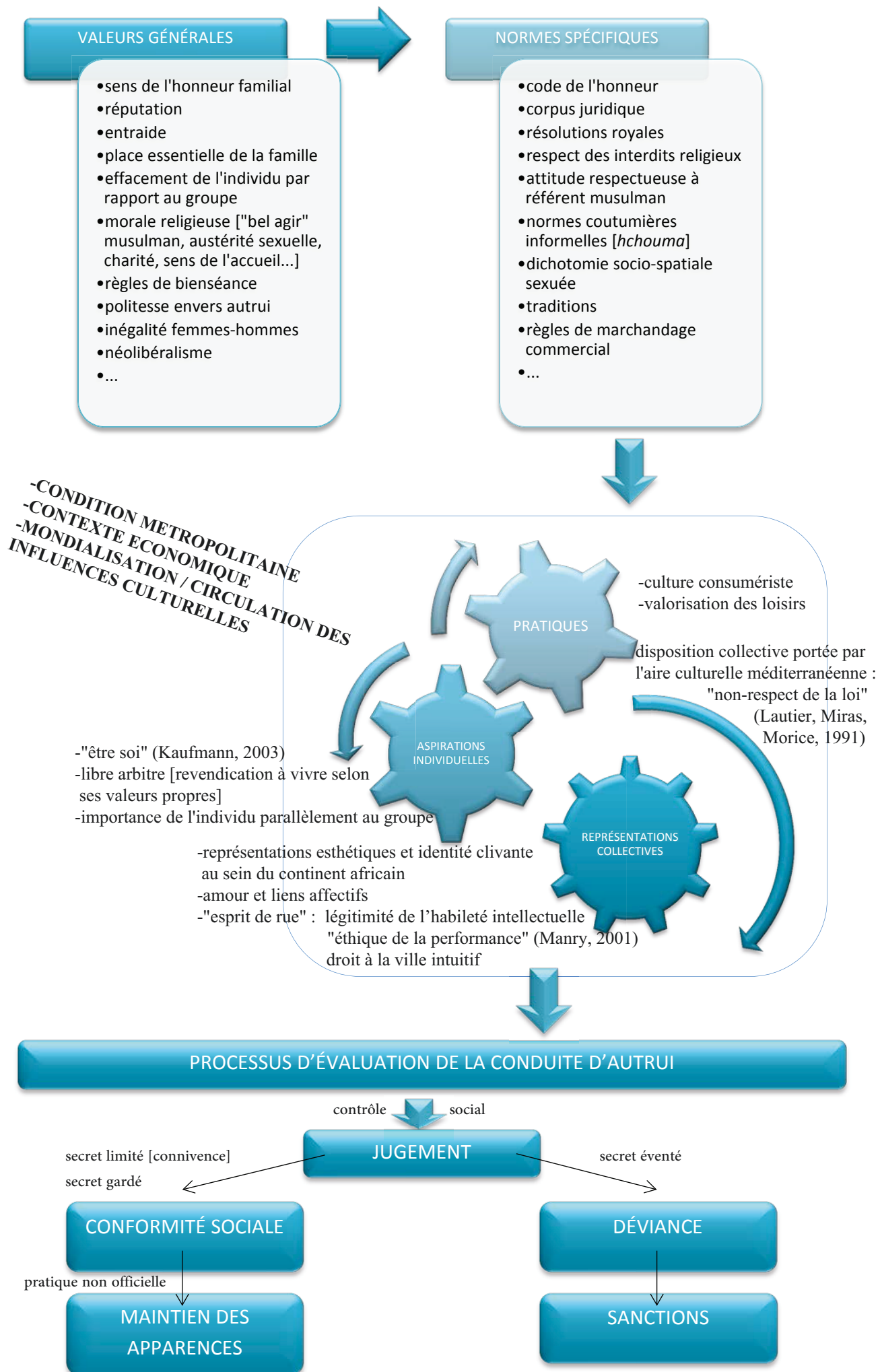
*
* *

Au Maroc, l'individu se place de nos jours dans une situation complexe et tendue : s'il reconnaît la légitimité des normes sociales de par l'ordre qu'elles contribuent à maintenir et qui structurent son idéal de vie, il manifeste, par son engagement dans des pratiques transgressives, un certain nombre d'aspirations à des changements sociaux que nous avons représentés dans un schéma récapitulatif. Nous y traduisons l'influence opérée, sur les pratiques orientées dans un premier temps par les normes spécifiques, par le travail

concomitant d'aspirations individuelles et de représentations collectives, dans un contexte métropolitain plaçant la culture urbaine au cœur des mécanismes de circulation des influences culturelles (cf. ill. 15 page suivante). Le passage suivant illustre parfaitement les conséquences d'une telle situation :

« La société maghrébine actuelle, par les règles et normes sociales qu'elle a insidieusement établies, place l'individu en général et les femmes en particulier dans une situation de double vie ou de double personnalité, l'une est basée sur des compromis plus ou moins importants avec la norme sociale dominante et l'autre, quand elle arrive à trouver un espace d'expression, correspond au modèle socioculturel construit par l'individu au cours de son histoire et de son itinéraire social et culturel » (Semmoud, 2011, § 22).

En effet, si l'impression de surveillance peut effectivement prendre un caractère pesant à long terme, les individus ont su ménager des espaces et des modalités de contournement des interdits et des normes, tout en entretenant l'illusion, aux yeux de leur famille, qu'ils continuent de se conformer à l'ordre établi. De ce point de vue, ils reformulent la définition des normes sociales selon les termes d'un corpus de récits possibles grâce auquel l'individu fait tendre ses projets vers son idéal, malgré l'enserrement de ses pratiques quotidiennes dans les limites des conventions. Nous avons étudié le rôle de l'État, tenté à maints égards de manipuler les normes afin de conformer les modes de vie à sa vision de la société. En somme, au regard de la pluralité des formes de transgression à l'ordre établi, deux conceptions des normes s'affrontent de nos jours au Maroc : reconduites par les valeurs morales et l'exercice du pouvoir, les normes sont enseignées en tant qu'habitudes structurantes, source de régularité des comportements ; mais cette conception autoritaire de la vie sociale a contribué à faire prendre aujourd'hui aux normes le sens de règles prescriptives auxquelles tout individu, pour être lui-même, se doit d'échapper.



Ill. 15 - Schéma de synthèse du processus social de qualification de la déviance au Maroc

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

L'exploration de formes de transgression des normes sociales a montré les dynamiques sociales à l'œuvre dans des pratiques revendicatrices d'un certain desserrement des normes sociales, en vue d'accéder à la libre expression d'aspirations individuelles. Ces dynamiques traduisent, notamment, une tension contradictoire dans les politiques de l'État marocain entre discours officiels régis par le principe d'une amélioration des conditions de vie des habitants, et réalisations effectives dont les maigres avancées sont interprétées par la population comme une injustice.

C'est donc dans le cadre d'un droit à géométrie variable que les individus continuent de négocier les limites de leur autonomie, dans une quête de réalisation de soi parsemée d'embûches, à plus d'un titre comme nous l'avons vu, car aboutissant à des degrés de « réussite » tout relatifs dans la transgression des normes. Pour résumer la position de la société marocaine vis-à-vis des normes sociales dont nous avons décrit la prégnance, l'image d'une ligne droite rythmée par une succession de portes fermées dont tous savent comment les contourner par des pas de côté, que tous contournent en avançant masqués, et que tous feignent d'en ignorer la possibilité en essayant de les ouvrir dans un geste ostentatoire : c'est dans ce cadre que l'invisibilité, le secret, le mensonge et les non-dits révèlent toute leur importance dans les jeux sociaux visant à maintenir l'illusion d'un honneur intact des familles. Le contrôle social, qui s'exerce non seulement sur les femmes mais également par les hommes, est vécu comme un frein à l'individuation que les changements sociaux tendent néanmoins à valoriser, selon un mouvement d'idées s'étendant à tout le Maghreb et à toute l'Afrique selon des modalités différentes. Dans la mesure où l'émergence de l'individu, ainsi que le désir de se réaliser et d'être soi sont de nos jours des valeurs impérieuses, les pratiques transgressant les normes sociales apparaissent comme des formes de résistance dans un face à face individu vs État où les valeurs morales semblent reprendre le dessus sur le droit : dans un contexte où le rapport au droit est sans cesse bafoué par l'individu et par l'État à travers des actions répressives grâce auxquelles celui-ci entend manifester à intervalles réguliers sa légitimité, il paraît désormais logique que le contrôle social s'exerce pleinement sous la forme de la morale comme garante des mœurs.

Par l'étude des rapports de pouvoirs qui se jouent entre des individus potentiellement déviants et les formes de contrôle qui s'exercent sur leurs conduites, nous avons dressé le cadre dans lequel se déploie la question de l'usage des espaces publics en tant qu'espaces de contraintes dans l'accès à la ville : régis par le principe de visibilité, les espaces publics de Casablanca sont de nos jours le support du dialogue entre État et société dont ses membres questionnent, par le biais de leurs pratiques déviantes, le principe de

fonctionnement, à savoir si celui-ci est mû par le droit ou par la morale. Il nous faut à présent comprendre le rôle des espaces publics dans l'instauration de lieux, avec tout ce que l'espace comporte au contraire comme ressources pour les citoyens déviants.

**DEUXIÈME PARTIE : HABITER DES INTERSTICES :
MÉTROPOLE, SOCIABILITÉS ET RÉGULATIONS
AUTOUR DE FRONTIÈRES SOCIO-SPATIALES EN
MOUVEMENT**

« Tout est différent... mais rien n'a changé » [Hamid, terrasse de la maison de son ami Tahar, Derb Cuba, 25.05.2006].

Sans doute, Hamid voulait-il là ne résumer que les transformations affectant le paysage littoral offrant à Tahar, à partir de 2005, le spectacle d'un ballet de bulldozers. On ne peut pourtant s'empêcher d'appliquer la même réflexion à la prégnance des normes sociales dont l'ordre établi est pourtant mis à mal par l'émergence de situations nouvelles dans les espaces publics : dans la première partie de notre propos, nous avons décrit ces pratiques qui étaient le reflet d'aspirations collectives à un relatif desserrement de l'emprise des normes sociales sur la vie quotidienne. Mais ces pratiques émanaient bien souvent des membres de la classe moyenne éduquée, francophone, et capable d'articuler des formes de transgression souvent temporaires, leur conscience de la multiplicité de l'identité urbaine, et l'impératif collectif à se réaliser coûte que coûte, sans douter du bien-fondé de telles aspirations. Mais qu'en est-il de l'attitude des habitants des quartiers populaires vis-à-vis des espaces publics ?

Au Maroc, il est communément admis que l'individu se situe par rapport au mode de vie urbain selon les « trois attributs de la citoyenneté », c'est-à-dire en se situant dans le quartier et par rapport à son lieu de naissance, en s'insérant dans des relations de parenté, et en se positionnant dans un statut social, économique ou politique (Naciri, 1991 : 164). Nous ajoutons volontiers que, selon les travaux menés récemment dans le Monde arabe, l'individu se situe également en conférant une valeur symbolique forte aux espaces publics dont les usages possibles constituent l'une des nombreuses lignes de fracture entre classes sociales. Notre propos consistant bien à « connaître les formes contemporaines, c'est-à-dire urbaines de la territorialisation des pratiques et des rapports sociaux » (Hayot, 1992 : 197), il vise surtout à explorer les modalités d'inscription des espaces publics dans les lieux de vie des habitants selon un degré qui suggère, au Maroc, une extension des fondements de l'habiter à l'étude des espaces publics :

« [...] on peut s'attacher à la possibilité qu'offrent certains espaces urbains d'être habités. On comprendra la notion d'habiter, qu'a mise en avant Henri Lefebvre, non pas dans l'acception du seul usage du logement, mais comme la capacité que la pratique a plus ou moins de produire des lieux, qui ne se résolvent pas dans quelques fonctions simples (circuler, consommer, etc.) et qui s'exprime par les termes de localisation et d'appropriation » (Depaule, 1980 : 139).

Pour ce faire, nous nous proposons de décrire le sens de l'inscription de pratiques révélatrices du rapport individuel et collectif aux normes en comparant les sociabilités qui se déploient dans le cadre de conduites déviantes, d'une part dans le quartier proche des espaces publics appropriés, et d'autre part hors du quartier de résidence. Les espaces appropriés dessinent des itinéraires relevant à la fois de contraintes et de choix qu'il conviendra de distinguer. Dans un contexte de mouvements urbains d'habitants contraints par les actes d'aménagement à adapter sans cesse leur quotidien au renouvellement de leur

cadre de vie, *habiter les espaces publics* constitue un acte de revendication à accéder, selon un droit à la ville intuitif, à ce que les acteurs de l'aménagement consentent à « laisser » : des espaces publics réduits à des « interstices urbains » (Tonnelat, 2003) qu'il s'agira de (re)définir ici dans la mesure où les espaces appropriés relèvent à la fois d'espaces temporairement laissés vides, mais aussi d'espaces du centre-ville administratif. Enfin, la constitution d'un réseau d'interstices nous conduira à explorer les mobilités sous l'angle de leurs motivations qui sont loin de se limiter aux effets de l'aménagement urbain.

Il s'agira ensuite de comprendre comment s'articulent les différentes conceptions des l'ensemble des acteurs des espaces publics vis-à-vis de ces pratiques exposées au regard de tous, entre usagers ordinaires, usagers déviants, acteurs de l'aménagement, et services d'ordre. En effet, en développant un sentiment extrêmement puissant de désapprobation, voire de rejet de la vie des rues à Casablanca, les perceptions ordinaires de l'appropriation des espaces publics s'inscrivent dans la continuité de dynamiques sociales ségréguatives émanant à la fois des habitants aisés et d'un ensemble d'acteurs dont il s'agit de révéler les effets des politiques sécuritaires et des projets d'aménagement – même à des échelles minimales – sur les jeux sociaux d'individus déviants qui s'y opèrent en contrepoint, dans un contexte de marginalisation empêchant de leur part toute action organisée de répartie. Nous voyons se profiler ici un ordre social tissé à la faveur de compromis qu'il conviendra de décrire, d'une part à l'échelle de la communauté de quartier, et d'autre part, à l'échelle de la famille entendue comme l'espace social assurant l'interface au quotidien entre vie domestique et espaces publics appropriés dans le déshonneur. C'est à la lumière des négligences de l'aménagement vis-à-vis des mouvements de frontières sociales et spatiales – et au final, de l'impensé que représente son absence d'articulation avec la sphère intime des habitants – que nous entendons décrire la gestion de l'altérité problématique en contexte métropolitain.

CHAPITRE III : SOCIABILITÉS DE QUARTIER DANS L'ENTRE-SOI DE LA DÉVIANCE CONTRE LES ALÉAS DE LA VIE MÉTROPOLITAINE

Au regard de l'évolution de sa morphologie, la ville se présente aujourd'hui comme un continuum aux limites imprécises de formes construites dont l'étalement assigne le citoyen à l'usage sans cesse croissant de l'automobile et contribue à affecter une moindre place au quartier dans la fréquentation des lieux de vie :

« La question du quartier et de son devenir précisément est révélatrice de l'essor de la ville-mobile. Le quartier, cette forme sociospatiale si importante dans la ville d'hier, est aujourd'hui en déclin. Parce qu'ils sont mobiles, les habitants des villes ne sont plus guère, ou ne sont plus prioritairement, des habitants de quartiers. Les faits sont là, têtus, qui rappellent l'affaiblissement inexorable des liens unissant les habitants à leur quartier » (Chalas, 1997b : 248).

Dans ce contexte, le rôle des espaces de proximité et du local a été étudié autour de la fonction des mobilités dans l'accès à l'emploi par des travaux conduisant à des formes ségrégatives d'assignation au quartier du fait de l'ancrage des pratiques sociales des citoyens pauvres (Dubet, 1987). Mais le rôle du quartier a depuis été revalorisé comme outil d'analyse de l'accessibilité à la ville, dans le sens d'un foisonnement de ressources que représente le local (Authier, Bacqué, Guérin-Pace, 2007) face à la menace d'une « fin des quartiers » (Ascher, 1998). Confirmant que mobilités et ancrage au quartier ne s'opposent pas mais constituent deux aspects complémentaires de l'habiter (Authier, 1999), l'étude des déplacements des citoyens pauvres met en évidence la flexibilité des pratiques entre mobilité ou immobilité, stratégies ou contrainte de dépendance au local, mobilisation de ressources ou sentiment d'assignation (Fol, 2009).

C'est dans cette veine de travaux que nous souhaitons inscrire l'étude des différences d'appropriation permises par la conception différenciée des espaces publics et traduites par la constitution d'itinéraires par les individus déviants. Raisonner en termes de mouvements urbains peut être entendu au sens de franchissement du quartier (Piolle, 1990 : 150), mais dans un premier temps, nous voudrions mettre en lumière les déplacements d'habitants dans un territoire correspondant à la fabrique commune du sentiment identitaire s'articulant autour d'espaces centrés sur les lieux d'habitation. Ceci donnera l'occasion de comprendre la place du quartier dans l'identité d'habitants déviants à Casablanca. Si en France, le quartier a dû démontrer les multiples facettes de son efficacité dans l'exploration de l'urbain (Collectif, 1997 ; Authier, Bacqué, Guérin-Pace, 2007), au Maroc,

il constitue de longue date l'échelle privilégiée d'étude des urbanités dont trois clefs de lecture permettent d'interroger le sens :

« les stratégies résidentielles comme source de compréhension de la perception des espaces, l'appropriation de l'espace du quartier comme une éventuelle échelle intermédiaire entre l'espace du logement et la ville tout entière, et, enfin, les modalités d'action collective et la vie "politique" des quartiers » (Navez-Bouchanine, 2007a : 164).

Ce chapitre entend confirmer la seconde approche en décrivant la ressource que représente l'organisation sociale du quartier lorsque la cohabitation des urbanités divergentes de ses habitants augure au contraire des tensions complexes.

A. ESPACE EN PARTAGE ET LIENS SOCIAUX DE QUARTIER À DERB CUBA

À proximité de l'ancienne médina de Casablanca, il est un quartier tout contre le bord de mer, « Quartier Cuba », qui n'a pas (encore) subi les transformations du tissu environnant entraînées par la construction de la mosquée Hassan II, dite « Grande Mosquée », inaugurée le 30 août 1993 après sept ans de chantier sans compter les années de terrassement, sur un projet de l'architecte Michel Pinseau (Cattedra, 2001). On recense d'autres appellations du quartier plus ou moins dérivées de la première – « Derb Cuba », « Karti Cuba » ou « Hay Cuba » –, et malgré l'arabisation des noms de rues, ces appellations sont beaucoup moins communes que « Quartier Cuba », à prononcer « kouba » et non « koubba »¹⁴⁹ dont on ne trouve pas trace dans les quartiers environnants : les habitants racontent volontiers des histoires extraordinaires d'un pêcheur cubain installé en ces lieux et qu'il refusait de quitter, fasciné par leur beauté... Ces récits augurent des modalités riches de construction de l'identité que confirme le déploiement de pratiques déviantes dans un lieu déclassé que se sont appropriés les habitants de tout Quartier Cuba : souk 'aoua. Nous cherchons ici à décrire les paramètres de l'ancrage de ces pratiques déviantes dans un quartier d'habitation : la nature des sociabilités et les facteurs de constitution et de maintien de liens sociaux.

La construction de liens sociaux pose une question essentielle, à travers la nécessité de distinguer ce qui relève de l'opportunité spatiale : cette question est celle de l'espace inducteur, c'est-à-dire celle de l'interaction entre formes urbaines et dynamiques sociales (Ledrut, 1968). S'il est entendu en effet que l'espace bâti ne peut être considéré comme le seul facteur d'émergence de pratiques¹⁵⁰, les pratiques de l'espace doivent néanmoins être étudiées selon l'ensemble des registres de l'espace tels que décrits ici :

« Les pratiques concrètes sont le produit d'une conjoncture ; elles sont l'interaction d'un système de dispositions (durable, souligne Bourdieu) intériorisé par un individu au cours de son éducation et des expériences de son histoire (celle de sa classe, les habitus sont fortement marqués par la place que son groupe occupe dans l'ensemble des rapports sociaux ; et son histoire personnelle) avec, d'autre part, une situation donnée (chaque situation "nouvelle" étant un "problème" nouveau à résoudre au moyen du "stock" d'habitus dont il dispose). On peut s'interroger sur le rôle que, compte tenu d'une situation et de ses caractéristiques spatiales, celles-ci jouent dans

¹⁴⁹ Une *koubba* désigne « une coupole et par extension, [une] pièce qui était couverte d'une coupole, [puis un] sanctuaire élevé sur la tombe d'un saint » (Philifert, 1998 : 419).

¹⁵⁰ « L'espace prescrit des choses, il ne les détermine pas » (F. Navez-Bouchanine, séance de travail, Rabat, 2006).

telle ou telle pratique. Notre objet est donc *l'interaction d'une situation dont l'espace physique est un élément et d'un système de dispositions qui structure les possibles de la pratique.* » (Depaule, 1980 : 129)

En d'autres termes, la pratique doit être appréhendée dans son interaction entre l'espace entendu d'une part comme support concret d'évolution d'une situation évoluant dans le temps et en lien avec d'autres échelles et fonctions de l'espace urbain, et d'autre part comme langage hérité au sein d'une culture (Raymond H., 1974) et relevant d'un système symbolique ordonné selon des valeurs et des jeux d'opposition (Haumont, 2001 [1966]). Ces définitions ont davantage creusé la veine des travaux de G. Simmel et de R.E. Park pour qui :

La ville « est dotée d'une organisation morale et d'une organisation matérielle et [...] leurs interactions, dont les modalités sont caractéristiques, font qu'elles s'adaptent l'une à l'autre et qu'elles se modifient l'une l'autre » (Park, 1990a : 86).

« La proximité ou l'éloignement, l'exclusivité ou la diversité du rapport du groupe à son terrain et à son sol sont à plus d'un titre la racine et le symbole de sa structure » (Simmel, 1999 [1908] : 604-605).

Ceci posé, nous tenterons de montrer que les pratiques de regroupement pour des consommations d'alcool et d'alcool à brûler sont fortement dépendantes du statut social de chacun des membres, et qu'elles induisent un partage de l'espace sans cesse négocié.

3.1 Souk 'aoua, territoire du quotidien

Nous souhaitons explorer ce bidonville tout d'abord dans sa dimension spatiale, puis sous l'aspect des sociabilités qui rendent possibles l'appropriation de ses sous-espaces pour des pratiques déviantes et les liens sociaux qui en découlent.

3.1.1 Au-delà des murs, entre les « portes du soir » : morphologie socio-spatiale d'un lieu déclassé

De Quartier Cuba, pour rejoindre l'ancienne médina, la traversée piétonne de Derb Tazi (cf. ill. 16 page suivante, image de droite), puis de Bousbir, offre des perspectives déambulatoires des plus riches : vendeurs ambulants de fruits et légumes et artisans prolongeant leurs boutiques au dehors s'y disputent l'espace avec les habitants et les jeunes jouant au football. Par contraste, les trois ou quatre rues de Derb Cuba faisant l'objet de nos investigations bénéficient d'un calme relatif, la rue principale en impasse (rue Znata, anciennement rue Aubert) échappant au trafic automobile et n'étant en grande partie

animée « que » par les usages de la fontaine publique ou 'aouina* et les jeux des enfants. D'aucuns élargiront le périmètre du quartier aux abords de la Foire Internationale de Casablanca, voire même jusqu'au tunnel de la Grande Mosquée, mais les anciens feront remarquer qu'entre Bousbir et la Foire s'étend Derb Talien, et que Derb Cuba a toujours eu tendance à empiéter sur Derb Tazi dans l'imaginaire collectif.



Ill. 16 - Typologies de bâti de Derb Cuba et Derb Tazi photographiés en mai 2005

Le tissu de Derb Cuba s'articule principalement autour de quatre typologies de bâti que l'on distingue sur les photographies de l'illustration ci-dessous. Le premier tissu d'habitat bas derrière la rue Znata, accessible par Derb Tazi, est appelé « châteaux » par les habitants des environs. Conçues comme logements de fonction pour militaires sous le Protectorat (image de gauche), ces maisons aux toits de tuiles sont extrêmement dégradées et soumises à des modifications d'agencement parfois périlleuses. Sur l'image du centre figurent au premier plan un bidonville, au second plan un tissu d'habitat non réglementaire fait de petits immeubles anciens de deux ou trois étages, et enfin des immeubles d'appartements récents ayant accompagné l'édification de la Grande Mosquée. Certaines maisons ont alors fait place à des immeubles de standing¹⁵¹ : les abords de la mosquée furent soignés au détriment de l'arrière-scène vouée à une dégradation lente. Quelques poches de bidonvilles viennent parfois combler certains vides, comme le montre la photographie de droite de Derb Tazi et Derb Cuba.

Le bidonville de la seconde photographie constitue sans nul doute la partie la plus en retrait de Derb Cuba, située à l'extrémité de la rue Znata : un bidonville de petites dimensions (environ 60 par 47 mètres) à l'abri de murs d'enceinte (cf. ill. 32 p. 594, en annexe). L'un d'eux longe le boulevard littoral desservant d'un côté la gare de Casa-Port et le port de pêche (après la caserne de la Marine Royale et le rempart de l'ancienne médina), et de

¹⁵¹ C'est le cas de la famille de Hamid dont il a été question au chapitre II : la maison fut vendue au profit d'un petit appartement du centre-ville (famille M).

l'autre, le souterrain situé sous l'esplanade de la Grande Mosquée. Au regard de la hauteur du mur, les voitures peuvent ainsi filer sans encombre vers les loisirs balnéaires et festifs de « la côte » et ignorer les logements des familles. Les baraques encore en relatif état d'être habitées ne sont plus guère nombreuses de nos jours, mais malgré la décrépitude des matériaux de récupération, on devine qu'une population plus importante qu'aujourd'hui occupa ces logements. En effet, les toitures en tôle ondulée et les panneaux de bois s'écroulent aujourd'hui.

C'est en 1967 que la fermeture définitive de l'usine d'eau-de-vie bouleverse la vie du quartier. Les employés du site prennent alors l'initiative d'aménager des logements sur les ruines de leur ancien lieu de travail détruit ; bientôt, d'autres familles viennent grossir les rangs. La proximité du port de pêche contribue à l'émergence d'un souk au poisson, dans plusieurs baraques. Puis, quelques vendeurs viennent disposer leurs fruits et légumes dans d'autres cabanes. Enfin, une mosquée est aménagée dans l'ancienne maison du gardien de l'usine. L'adduction d'électricité a été réalisée par les habitants du souk, tandis que tout *Derb Cuba* se cotisait pour construire la mosquée et son minaret, pratiqués par tous les habitants du quartier. Deux fontaines publiques fournissent l'eau aux logements du quartier qui n'en disposent pas, celle de la rue *Znata* et celle de la rue parallèle, derrière le bidonville. En 2005, il ne reste plus que 4 vendeurs de poisson et 11 familles [entretien avec le gardien du souk, 18.05.2005] qui habitent le bidonville devenu, dans le langage familier, « le souk '*aoua** » du nom des mouettes et de cette espèce d'aigrettes fouillant avec application les déchets des habitants et les restes de poissons après le départ des vendeurs. Pour tous les habitants de Quartier Cuba, il reste simplement « le souk » : jamais il n'est fait état de *karien** (bidonville) ou de *kariani** (bidonvillois) dans les échanges.

Les vendeurs qui se maintiennent encore ne proposent que des produits de base. Le délabrement des baraques commence à gêner l'installation des produits et une faible partie seulement de la clientèle du quartier continue de braver les désagréments du bidonville et l'inévitable déclasserement des lieux pour acheter les produits de première nécessité, comme les tomates et les légumes pour le couscous du vendredi. Le poisson souffre également de désaffection : on le sait pollué de par l'expansion géographique des activités du port. Du fait de la hausse des prix, beaucoup avouent n'acheter qu'un morceau de poisson pour parfumer un *tajine** ou une soupe. Il peut également être avantageux de manger à l'un des trois snacks du souk appelés non sans ironie « restaurants » en Français par les habitants de *Derb Cuba* : ils offrent aux clients de passage comme les chauffeurs de taxi, du poisson frit à moindre coût au regard de la vétusté des installations. L'allée de ces snacks à friture a été aménagée le long du mur intérieur de sorte que, passé l'une des entrées, le client n'a ni à confronter ses sens au reste du bidonville, ni à craindre pour sa réputation.

On trouve également au souk les commerces de première nécessité. Deux cafés proposent du thé et des tables où s'installent des joueurs de carte durant de longues heures ; une

télévision siège dans un coin en hauteur mais fonctionne peu souvent au regard de la qualité médiocre de l'image. Près de l'entrée du souk, à l'extrémité de la rue Znata, Fouad tient un commerce d'eau de Javel et de *detay* ; il propose également la flamme d'un briquet et de nombreux autres menus services. Près de cette même entrée, un *hanout** entre en concurrence avec les deux épiciers de la rue Znata ; beaucoup moins achalandé, il a réduit son offre aux produits de toute première nécessité du fait de la taille réduite de la cabane, mais les propose aux mêmes tarifs qu'ailleurs, d'où un certain ressentiment des habitants du souk à son égard.

D'autres activités relevant de l'économie informelle viennent se greffer au souk : le matin, certaines boutiques relèvent leurs devantures précaires pour faire apparaître des chiffons *bali**, tissus et vêtements de récupération. Près des boutiquiers, les habitantes des quartiers environnants étalent sur la terre battue une petite bâche sur laquelle elles disposent de la vieille vaisselle, de petits objets de décoration, entre 9 heures et 14 heures. À l'instar de la répartition spatiale dans les souks où les commerçants tiennent à leurs emplacements afin de ne pas perturber les habitudes des clients, ces places sont, chaque matin – sauf le vendredi, jour de repos –, occupées par les mêmes femmes qui maintiennent leurs habitudes d'installation, aussi faible soit la fréquentation. La présence de ces femmes en certains lieux de souk *'aoua* (vendeuses et clientes) ne doit pourtant pas laisser présumer d'une féminisation des pratiques spatiales. Si les temporalités permettent effectivement le passage de femmes dont la présence sera condamnée après 14 heures, les après-midi et les soirées sont entièrement voués à l'usage masculin.

Malgré l'intercession du gardien du souk, l'employé municipal supposé percevoir chaque matin une taxe de vente refusa de répondre à nos questions : il faut dire que la perception ne va pas sans heurt, les vendeurs du matin associant cette taxe à une forme d'injustice au regard du caractère illégal des espaces de vente et du moindre attrait des lieux. D'autre part, l'employé est fortement soupçonné de détourner les sommes pour son propre compte, car à la suite de discussions mouvementées, il arrive que l'employé ne se montre pas pendant plusieurs matinées.

Le gardien du souk – ou du moins, l'habitant du souk d'une soixantaine d'années s'étant investi par intermittence dans cette tâche assez dégradante – tente de percevoir, lui aussi, une taxe pour son activité quotidienne : chargé de sécuriser les lieux, il veille à disposer des plaques de tôles ondulées, les « portes du soir », aux endroits permettant d'empêcher l'accès aux boutiques garnies et aux biens des habitants. Certains habitants du souk et du quartier profitent, en effet, de la manne spatiale pour stocker des objets de récupération dévoreurs d'espace¹⁵² : principalement des ferraillasses et de grands bidons d'huile ficelés

¹⁵² Pour les filières professionnelles du recyclage au Caire par les *zabbâlin*, cf (Florin, 2010).

en arbres géants de plastique orange¹⁵³ au-dessus des baraquements ou à même le sol. Du fait de ces nombreux passages d'individus pouvant habiter *Derb Cuba* et au-delà, la surveillance du site requiert la présence d'un gardien à qui les 11 familles et 19 commerçants en 2005 (poisson, snacks, légumes, épiciers et cafetiers confondus) sont supposés accorder 50 centimes chacun, soit un revenu journalier théorique de 15 dh. En pratique, beaucoup rechignent à verser cette taxe, la tâche étant jugée trop minime et associée à de la mendicité à l'égard de ce vieil homme plein d'arthrose, incapable de toute intervention sur les voleurs potentiels malgré ses rondes nocturnes, qu'on lui reproche par ailleurs de trop souvent oublier à la faveur d'un verre de trop.

Si l'illégalité de l'habitat du souk semble propice à encourager l'appropriation des lieux pour toutes sortes d'activités, d'autres paramètres favorisent l'investissement des lieux par tous les habitants de *Derb Cuba*. La morphologie en enclos confère en premier lieu un caractère secret au souk, de sorte que tout débordement de matériaux, déchets, latrines, basses-cours¹⁵⁴, étendage de linge, et autres extravagances d'aménagement sont ici tolérés, contrairement à la rue *Znata*. Au regard de l'univers qui s'offre à toute personne pénétrant dans le souk, ces espaces de rebus s'apparentent à un territoire privilégié pour les habitants des quartiers environnants. En effet, la configuration de la rue *Znata* (cf. ill. 16 p. 247, photographie de gauche) où débouchent plusieurs impasses perpendiculaires permet le déploiement du contrôle social des habitants sur chaque individu, l'impasse retrouvant ici le plein exercice de sa fonction première de *derb*. Avec les transformations apportées par une densification extrême des tissus urbains et les mobilités résidentielles importantes des habitants, peu de quartiers ont conservé les configurations permettant initialement l'exercice du contrôle social. S'il est, de fait, possible de nos jours d'échapper aux regards en multipliant les détours et les stratégies dans *Derb Cuba*, il en va tout autrement pour la rue *Znata*, rectiligne et pratiquement voué à l'usage piéton.

C'est pour cette raison que les pratiques d'appropriation qui s'y déploient vont à la fois contre et dans le sens des normes sociales. Il faut dire en effet que les aménagements intérieurs possèdent des qualités spatiales propres à susciter l'appropriation par des pratiques très diverses. En premier lieu, les logements sont regroupés en secteurs spécifiques, auxquels on accède par la lecture d'espaces limitrophes clairement lisibles par des aménagements de fortune qui ne laissent aucun doute sur la nature des espaces : plantations grillagées, arbres, sol cimenté, linge à sécher, seaux, etc. Cette lecture immédiate des signes montrant un investissement de longue durée permet donc le rattachement d'instinct des espaces à des territoires de vie au quotidien.

¹⁵³ Le prix de revente a bien fait l'objet d'une enquête mais il est considéré comme tellement dérisoire par les enquêtés eux-mêmes que nos questions n'ont obtenu que des sourires gênés. Pour comparaison, l'aluminium de récupération est revendu 3 dh le kilogramme, et tout ferrailage, 1,25 dh le kilogramme en mars 2005.

¹⁵⁴ La propagation de par le monde de l'épidémie de grippe aviaire en 2006 a décidé de nombreux habitants des environs de *Derb Cuba* à se débarrasser de leurs poules que l'on retrouve à errer par dizaines dans les espaces communs du souk *'aoua* durant l'hiver 2006-2007.

En second lieu, la configuration spatiale des lieux permet des déplacements variés : outre de nombreux recoins et allées étroites facilitant le retrait et l'évitement de personnes indésirables, trois entrées distinctes et éloignées – deux sur la rue Znata aux coins du souk et une sur la rue arrière – permettent l'accès rapide aux activités et commerces de son choix, selon l'itinéraire choisi ; par ailleurs, la faible largeur de parcelle permet le contournement complet des lieux par le boulevard afin d'accéder, par exemple, à la fontaine publique de la rue arrière, et d'éviter ainsi les déchets et coins faisant office de latrines du fond de parcelle.

En troisième lieu, la dégradation des cabanes permet la récupération de matériaux pour l'aménagement de nouvelles structures, selon les besoins : la réparation du toit du logement d'une famille déjà en place, l'aménagement d'une chambre de jeune adulte pour sa consommation de *chicha** entre amis, moment plus convivial à l'abri des regards de la famille (Chaouchi, 2007) lorsque le tabac est additionné de haschich, etc. Ces cabanes, démontées puis remontées ailleurs dans le souk sont également propices au développement d'activités professionnelles d'artisans sans le sou souhaitant s'installer à proximité de leur logement dans Derb Cuba, dans un quartier où l'artisanat est déjà surreprésenté, de Derb Tazi à Derb Jran jusqu'à l'ancienne médina.

Enfin, souk '*aoua* offre des espaces à configurations multiples, entre ombre et soleil, où essaient vieux parpaings et tabourets bancales pour s'asseoir ; certaines allées encore couvertes de planches et quelques cabanes permettent par ailleurs de se retirer à l'abri en cas d'averses. La pluie tombant souvent à Casablanca en trombes d'eau très brèves mais diluviennes, la zone d'accumulation des déchets est alors désignée comme « *la piscine* » en français.

Nous avons montré comment la morphologie d'un lieu pouvait favoriser le retrait par rapport aux espaces limitrophes des logements que constitue à plus d'un titre la rue Znata. Souk '*aoua* permet, de par sa configuration formant enclos et par les formes concrètes de ses espaces, l'appropriation des ruines d'une ancienne usine des années 1960 pour l'habitat et le développement d'activités professionnelles. Enfin, de multiples activités professionnelles drainent en ces lieux une population extérieure à la fois à souk '*aoua* et à Derb Cuba, faisant de ce territoire déclassé le prolongement des espaces de vie de toute une population. Toutefois, la marginalité des lieux reste incontestablement une question de temporalités confirmée par leur évitement par les femmes – soucieuses de leur réputation – à partir de l'après-midi. Cette première approche morphologique du souk doit être enrichie de l'étude des nombreux paramètres à l'origine de l'ancrage en ces lieux de sociabilités particulières qui alternent avec la vocation commerciale du souk : la description du déroulement d'une journée-type permettra de rendre compte du tissage des liens sociaux permis par souk '*aoua*.

3.1.2 Économie de groupe contre calculs individuels : une journée ordinaire à souk 'aoua

Grâce à la morphologie particulière des lieux que nous avons décrite précédemment, les espaces de souk 'aoua accueillent également les pratiques de consommation d'alcool de groupes de buveurs réguliers, et ceci en parallèle avec les activités quotidiennes des habitants du bidonville, des vendeurs et des artisans s'y étant installés. Il nous faut décrire ici le premier niveau des relations sociales qui se sont instaurées à souk 'aoua.

Dans l'ancienne médina extra-muros, Tariq sort chaque jour de la maison en milieu de matinée. Il passe prendre sa mobylette au parking adossé au mur du cimetière israélite, en saluant son frère qui y travaille. Il se dirige alors vers les bureaux de l'avenue Mohammed V, en centre-ville, où les tâches sont distribuées. Employé d'un prestataire de transit du port, il quitte le travail vers 16 heures et se dirige vers l'un des points de vente d'alcool de l'avenue situés autour du Marché Central ou au supermarché *Acima*[®]. Dans la rue, quelques bières périmées sont proposées à la vente, mais Tariq a besoin d'alcools plus forts, comme la *mahya*. Sur sa mobylette, Tariq rejoint ses compagnons à souk 'aoua.

En milieu d'après-midi, lorsque Khalid – dont le domicile se situe à une cinquantaine de mètres plus loin – se met en quête de ses compagnons de boisson, il se poste près de l'entrée du bidonville, au comptoir de la cabane du vendeur d'eau de Javel, Fouad, avec qui il échange quelques mots : sensiblement du même âge, ils faisaient tous deux partie de la même bande de gamins qui jouaient au football dans la rue Znata et ne rechignent pas à partager des verres.

Pour les buveurs de souk 'aoua, la journée s'écoule de manière quasi immuable : chaque après-midi, ils se regroupent et boivent ce qu'ils ont apporté ou acheté ensemble, partagent parfois mais rarement, et laissent s'étirer la journée jusqu'à la nuit, dans une proximité tissée de conflits et de violences. Ainsi, entre les mois de mars des années 2005 et 2006¹⁵⁵, les ruelles entre les cabanes de souk 'aoua accueillent au moins un groupe de buveurs chaque après-midi. Les deux premiers hommes se retrouvent vers 14 h 30 en hiver près du commerce de Fouad à l'entrée, laissant au souk le temps de se délester de ses commerçants et clients du matin. Si les horaires de regroupement et la morphologie des espaces appropriés dépendent d'un ensemble de caractéristiques variant dans le temps qu'il nous faudra étudier plus longuement, la présence de ces buveurs est une constante révélant la force de leur capacité d'appropriation et leur besoin impérieux d'espaces de réunion pour leurs pratiques sociales déviantes.

Peu à peu, l'un des étals des échoppes des poissonniers – le seul en zinc pouvant être pris pour un comptoir de café – voit s'aligner les victuailles, dans les odeurs passées du matin.

¹⁵⁵ Une première rencontre à la fin de l'année 2004 a mené à une proximité assidue avec les enquêtés de ce site, de mars à juillet 2005, puis en février et mars 2006. Des retours ponctuels lors des séjours de 2007 et 2009 ont permis des actualisations de données essentielles.

Pour le groupe, quasiment au complet vers 16 h 30, la journée s'étire jusqu'à une heure avancée de la soirée, entre jeux de carte (rami et *ronda*), blagues, mots croisés – dans les quartiers populaires, on peut acheter les photocopies de grilles tirées de la presse quotidienne –, lecture de la presse, relais de rumeurs et commentaires à chaud des actualités. La politique intérieure est peu commentée, les discussions privilégiant dans l'ordre les disputes de voisinage de la rue Znata, les faits divers sanglants à l'échelle de la ville puis du Maroc tout entier, les accidents relevant de tout moyen de locomotion à l'international, et les mouvements du conflit israélo-palestinien.

En 2005, ce groupe comprend entre quatre et onze hommes de tous âges, de 25 à 57 ans, mariés et pères de famille, sauf le plus âgé et les deux plus jeunes, comme en témoignent les profils suivants de quelques-unes des personnes que nous retrouverons tout au long de notre propos et que nous complèterons alors :

Tahar, 53 ans, habite la rue Znata ; retraité depuis l'été 2004 d'un poste d'ajusteur mécanicien dans une usine d'État à l'origine d'une confortable pension et d'avantages en nature enviés dans tout le quartier, ses revenus plus qu'enviables lui permettent de nourrir une famille de treize personnes (famille I), d'agrandir sa maison chaque fois que le besoin s'en est fait sentir, et de jouir d'un statut social unique dans Derb Cuba (il est également le propriétaire d'un appartement de Bourgogne qu'il loue).

Tariq, 54 ans, habite près du cimetière israélite, dans l'ancienne médina hors-les-murs, avec son épouse Malika, leur fils aîné et leurs trois filles (famille L) ; il travaille dans une société d'import-export dont il rejoint les locaux en centre-ville et au port grâce à sa mobylette (*motor**), signe évident d'emploi stable.

Az'eddine, docker au port, est propriétaire d'un appartement à Hay Hassani avec son épouse, Touriya, et leur fils unique de 11 ans (famille O). Il possède une mobylette et une voiture à partir de 2009. Il tire également ses revenus d'une fraude aux allocations familiales en Espagne où Touriya passe quelques mois par an et faire ainsi valoir ses droits grâce à son fils qu'elle y a mis au monde et une fausse domiciliation chez un membre de sa famille.

Saïd, 39 ans, célibataire, habite avec son père et son frère (famille R) dans l'ancienne médina intra-muros ; il travaille à réguler les interactions entre les chauffeurs de petits taxis et leurs clients, en fin de parcours à Bab Jdid, et ses revenus – une trentaine de dirhams par jour – se limitent aux pourboires des chauffeurs ; il se dit *courtier* en français dans le texte, mais cette activité professionnelle semble lui être propre¹⁵⁶.

¹⁵⁶ Des renseignements sont pris auprès des membres de l'*Atelier d'Anthropologie de Casablanca*, et confirmation est faite que cette activité n'a été observée nulle part ailleurs.

Khalid, 37 ans, sans activité professionnelle fixe, habite la rue Znata avec son épouse, Cheïma, leur fille née en 2001 et leur fils né en 2008 (famille J).

Farid, 57 ans, célibataire, habite Derb Soltane et y travaille le matin comme masseur dans un hammam.

Mounir, 40 ans, sans activité professionnelle fixe, habite une impasse perpendiculaire à la rue Znata avec son épouse et leurs deux fillettes de 3 et 8 ans en 2005 (famille K).

Zakaria, marié et trois enfants, habite Bousbir¹⁵⁷ ; réparateur d'appareils radiographiques, sa formation ne lui permet d'exercer que par intermittence, tant la demande est restreinte.

Bachir habite et travaille comme ingénieur fonctionnaire, emploi stable et rémunérateur, dans une commune périphérique de Casablanca où il habite avec sa femme et ses deux fils. Il se rend à Derb Cuba en voiture.

Moulay¹⁵⁸ Najib est actuellement chauffeur de bus (ce dont nous doutons), mais a travaillé il y a plusieurs années aux archives d'un grand quotidien de la ville ; il dit vaguement habiter le centre-ville.

À ces buveurs réguliers, se joignent parfois des camarades, connaissances de quartier et voisins de passage, au gré des humeurs et de la saison : Hamid (famille M) rend souvent visite à son ami de longue date, Tahar, mais sans boire ; Omar, vendeur de poisson à Bab Marrakch (l'un des nœuds commerciaux de l'ancienne médina), rejoint le souk lorsque la vente a été suffisamment bonne pour acheter de l'alcool ; S'ad, jeune habitant chez ses parents dans la rue Znata, oscille entre périodes de sobriété et de consommation et s'arrête parfois pour écouter les bavardages en se rendant à l'ancienne cabane de ses parents où il consomme de l'alcool ou la *chicha**, seul ou avec des amis.

La variété de profils sociaux et de revenus mise en perspective avec la dégradation extrême des conditions de vie au Maroc laisse supposer des difficultés inévitables d'ajustement des relations sociales, au sein des usagers de souk 'aoua. En effet, l'approvisionnement en produits et nourriture consommés fait l'objet de tractations et de stratégies qui traduisent la diversité des rapports de chacun à l'économie quotidienne du pays. Or, ces produits sont absolument essentiels car sandwiches et fruits aident à faire passer le goût, le corps se lassant de l'alcool consommé quotidiennement. L'économie de groupe à la base des sociabilités ancrées à souk 'aoua dit par conséquent toute la régularité de cette

¹⁵⁷ Il s'agit ici du « premier » Bousbir, propriété d'un certain Prosper où « l'autorité militaire installa, après le débarquement de 1907, le « quartier réservé » de Casablanca, d'où le nom de *Busbir* donné à ce quartier et qui le suivit quand on le déplaça pour l'installer à la Nouvelle Médina » (Adam, 1972 : 45). De nos jours, aucun des deux Bousbir n'a conservé d'activité liée à la prostitution, et seul le premier Bousbir a gardé son nom, celui de la nouvelle médina (Derb Soltane) étant devenu une cité de fonctionnaires.

¹⁵⁸ Seul le titre de noblesse (« Prince ») est conservé ici, car il détermine la nature des interactions avec les autres enquêtés.

consommation d'alcool qu'il s'agit bien ici de distinguer d'une consommation à vocation festive et ponctuelle vers laquelle certains enquêtés, dès les premiers contacts, auraient souhaité recentrer cette recherche.

Le groupe de buveurs réunis autour de la cabane du marché au poisson a disposé sur le zinc leur « matériel » : des graines de tournesol, des cacahuètes, des sandwiches pour ceux qui viennent de se lever, des mandarines lorsque la saison les donne à 3 dh le kilogramme, car les agrumes prolongent notoirement l'effet de l'alcool. Mais les tractations autour de l'approvisionnement en alcool et cigarettes relèvent d'autres processus que le partage amical du fait de leur prix élevé.

Tahar descend de sa terrasse ou du salon du deuxième étage de sa maison dès qu'il aperçoit Khalid. Tous deux enfourchent alors la mobylette de Tahar et partent à *lbisri* pour leur achat d'alcool. Ils se rendent soit au quartier Bourgogne tout proche, soit à l'un des points de vente près du Marché Central situé boulevard Mohammed V, soit au supermarché *Acima*[®] du même boulevard, ceux-là même fréquentés par Tariq après sa journée de travail. Lorsque la mobylette de Tahar a été empruntée par son beau-frère ou un de ses fils à l'heure de l'approvisionnement, ou que l'argent manque pour le carburant, il arrive à Tahar et Khalid de devoir recourir aux services du *garrab** littéralement « porteur d'eau ». Ce terme désigne aujourd'hui, non sans ironie, le vendeur illégal d'alcool officiant en quartiers populaires, là où les points de vente d'alcool sont interdits. Sa marge est généralement de 5 dh par bouteille : une bouteille en plastique de vin rouge d'un litre de 25 dh en épicerie du centre-ville se revend à Quartier Cuba à 30 dh ; les bouteilles de *mahya* se vendent à 17 dh jusqu'en 2009. Autre achat utile : les petits sachets de C'bon[®], poudre colorée à 2 dh à diluer pour obtenir une boisson au goût chimique qui a peu à voir avec le jus de fruit dont elle vante le remplacement : les différents parfums (fraise, orange, fruits exotiques) ne font que varier le goût de l'alcool. Il faut, pour cela, disposer d'une bouteille en plastique de soda d'un litre et demi avec son bouchon, transvaser une bouteille de *mahya*, allonger d'eau fraîche, verser le c'bon[®] et secouer. Le tout a également l'avantage de passer pour une boisson gazeuse aux yeux de tous. Az'eddine appelle cette opération « faire la cuisine »¹⁵⁹. Il arrive également à Tahar de préparer sa boisson dans sa cuisine : aux mois de juin, l'alcool est additionné de fraises pressées, peu chères à cette saison, et d'un demi sachet de C'bon[®] à la fraise. Quant aux cigarettes, elles relèvent de l'achat de luxe pour la plupart des membres du groupe qui tentent avec grand mal de limiter leurs dépenses en les achetant au détail.

Il arrive que lorsque le groupe réunit plus de personnes que d'habitude, l'on veuille marquer le coup en préparant une *qat'a** plus copieuse que d'ordinaire, cette nourriture étant destinée à dissimuler le goût amer de l'alcool et à « tapisser » les parois de l'estomac

¹⁵⁹ On retrouve la même expression dans le livre d'I. Welsh, et le film qui en fut adapté, *Trainspotting*, lorsque le héros annonce qu'il va préparer les *fixes* d'héroïne pour ses camarades en utilisant le terme « cooking », cuisiner.

afin d'éviter les brûlures. Un vendeur passe avec un *honda* rempli d'invendus et Khalid lui achète des artichauts. Des pierres sont disposées au milieu du chemin sur lesquelles Khalid, qui a pris la direction de l'opération, place un porte-bagage de bicyclette et une *kokot** (grande boîte en aluminium de lait Nido®) contenant de l'eau pour faire bouillir les artichauts.

Si la *gat'a* peut être consommée collectivement, les breuvages, eux, font l'objet de tractations préliminaires à l'achat : dans le cas où plusieurs personnes auraient acheté la *mahya* en commun – Tahar et Tariq reconnaissent un besoin de deux bouteilles quotidiennes au minimum –, un petit verre est rempli à tour de rôle. La bouteille d'alcool est alors posée sur le zinc et l'un des buveurs remplit le rôle de serveur. Ceux qui ne partagent pas disposent leurs bouteilles près d'eux, par terre, au pied de leur bout de parpaing servant de chaise, par exemple. Les problèmes d'entente surviennent lorsque certains avouent ne pas disposer d'assez d'argent pour leur propre consommation. Un partage d'alcool pouvant être envisagé si le service est rendu plus tard, les comptes sont soigneusement tenus. Les disputes surviennent lorsqu'aucune forme de remerciement ou de reconnaissance n'est exprimée ou que l'on remarque que la situation se répète. Un après-midi, Moulay Najib arrive le dernier, l'air triste, et entame une « discussion » avec Khalid :

Moulay Najib : « –*Ma 'endi ch, ma 'endi ch* (j'ai pas, j'ai pas).

M-P : –Qu'est-ce qui se passe ? [Tahar me fait signe que ça n'est rien.]

Moulay Najib : –Non, non, non, il doit lui expliquer en français. On est toujours frères. Mais un jour, on n'a pas de sous. Alors automatiquement, j'ai une bouteille, mais mon frère, il n'a rien sur lui. Mais on doit toujours rester amis. Je veux dire que mon ami n'a pas d'argent, donc je dois lui apporter une bouteille de vin. Si j'ai pas de sous sur moi, on s'arrange. Quand l'un a rien, il donne à son copain.

[Khalid et Tahar râlent. Discussion très animée, voix fortes, visages rouges. Comme Najib se taît, Khalid explique :]

Khalid : Parfois, on partage le tiercé, la bouteille. Si j'ai 50 dh et que l'autre il a pas, je partage. Mais lui, il le fait pas. » [Entretien de groupe, 21.03.2005]

Un rappel à l'ordre de cette nature est rarement signifié : il faut que le niveau d'énervement atteint soit effectivement élevé. En effet, Moulay Najib ne joue pas le jeu, ce qui est perçu par tous comme une tentative d'arnaque. Ainsi, le bannissement temporaire peut être nécessaire, mais en aucun cas prononcé de vives voix, selon le discours officiel. Il est d'usage que la personne revienne après une période suffisamment longue pour calmer les esprits et reprendre les habitudes. Néanmoins, Moulay Najib ne reviendra que sporadiquement, disant ressentir durement une incompatibilité de caractères. Dans les faits, c'est bien évidemment la question du partage d'alcool qui pose problème.

Nous entrevoyons le fait que certaines pratiques sociales au sein du groupe relèvent parfois de rapports sociaux contredisant les règles du partage collectif énoncées initialement. Il s'agit d'aller au-delà de l'évidence dont semblent relever certaines sociabilités de façade.

3.1.3 Apparences et réalités des modes d'associations

Jour après jour, année après année, les buveurs qui se réunissent à souk 'aoua fondent leurs pratiques sociales sur des habitudes de consommation dont il est toujours difficile de distinguer – même à leurs yeux – des sociabilités basées sur une amitié durable de la pénibilité de l'addiction. Ces sociabilités de façade pourraient aisément revêtir un caractère festif lié à un besoin d'évasion serait vital dans un tel contexte socio-économique, si l'argent et l'alcool ne venaient à manquer un jour. Nous commencerons par étudier la place de Farid dans le groupe de buveurs car celle-ci relève de la complexité de cette illusion, entre injonction officielle du groupe à s'amuser, réalité de l'addiction et besoins économiques du groupe quant à son approvisionnement.

Buveur le plus âgé du groupe à l'allure de vieillard avec ses 57 ans seulement, et sans nul doute le plus assidu au rendez-vous, il échappe au système de reconnaissance de dettes décrit plus haut et s'appliquant particulièrement à Moulay Najib, banni régulièrement de souk 'aoua au cours des années suivantes pour sa propension à ne rien apporter du matériel quotidiennement requis. Masseur à la journée dans un hammam de Derb Soltane, Farid dispose de revenus émanant principalement des pourboires des clients : « 350 dh les meilleurs jours », annonce-t-il fièrement devant tous. Malgré nos incertitudes à ce sujet, il faut pourtant constater que ces pourboires sont réguliers et conséquents. Célibataire sans enfant et partageant une chambre avec des mendiants à Garage Allal, près de l'ancienne prison de Rbila, il n'envisage aucune autre dépense que celles de ses après-midi au souk. Après sa journée de travail – officiellement de 5 à 13 heures tous les jours mais nous doutons de sa capacité à se lever si tôt – Farid prend le bus, direct entre Derb Soltane et le centre-ville, qui le laisse au bout de la rue Znata, à la station-service de Derb Tazi. Mais le retour se fait de manière plus incertaine. Tard dans la soirée ou la nuit, lorsque Farid n'est pas très saoul, Khalid dit le pousser vers la porte du souk et l'orienter vers l'arrêt de bus. Farid dit avoir la présence d'esprit de garder en poche le prix d'un ticket de bus pour le retour, mais l'expérience enseigne que les chauffeurs de bus ne font généralement pas d'histoire à un homme saoul pour un ticket à 3,50 dh. Il arrive plus généralement que Farid soit trop saoul pour trouver son chemin. Il tombe alors sur l'ancien étal à légumes d'une cabane en ruines et manque sa journée de travail, chose peu fréquente au regard des quantités d'alcool consommées.

La réalité du rôle de Farid dans le groupe a pris tout son sens à l'occasion de sa seconde disparition. Tahar et Khalid se mirent à rechercher Farid avec une frénésie toute singulière, des services d'urgences des hôpitaux aux morgues, en passant par les commissariats de

police. Pourtant, l'affection vouée à Farid n'était pas apparue si pressante jusque-là. Si d'ordinaire, tous lui témoignent une amitié particulière, c'est que l'alcool aidant, Khalid aligne une succession d'expressions grossières et de blagues graveleuses qui présentent l'avantage de déclencher des fous rires parmi la compagnie, également amusée par son habitude de mendier après avoir bu. C'est d'ailleurs cette habitude qui l'avait conduit à l'hôpital après un premier accident sur le boulevard côtier en 2004, en tentant de mendier auprès d'une voiture lancée à toute allure vers le tunnel qui le renversa. Lors de ce premier accident, Tahar et Khalid avait aidé Farid à établir une carte d'identité dont ils conservent, depuis, une photocopie qui les aida grandement dans leurs recherches de 2005. Tahar et Khalid retrouvèrent Farid en réanimation à l'hôpital, 12 jours plus tard, victime d'une amnésie partielle suite à un choc de la circulation routière, semblait-il. Durant la convalescence de Farid chez sa famille à Azemmour, tous attendaient impatiemment son retour et avec lui, une certaine normalité dans l'enchaînement immuable des jours : le groupe manquait d'argent, d'alcool et l'ambiance s'en trouvait bouleversée.

C'est de cette manière que Farid révéla la véritable valeur que le groupe lui accordait, les règles de partage ne concernant que les deux premières bouteilles. Mais Farid, ne lésinant jamais sur son approvisionnement – il dit pouvoir aller jusqu'à 8 bouteilles de *mahya* –, constitue pour le groupe une sorte de garantie d'une quantité d'alcool à peu près égale pour tous et par là même une humeur bon enfant servant de vitrine aux buveurs eux-mêmes se présentant comme un groupe d'amis. Cette situation de ressource apparaît pleinement un soir où Farid boit un verre de vodka de contrebande, assis sur un ancien étal à légumes. Très saoul, son corps se renverse de temps à autres en arrière, mais se laisse rattraper in extremis par Mounir, le verre à la main et distribuant la vodka de Farid, impuissant à se défendre. Mounir lance au groupe, un large sourire sur le visage :

Mounir : « *sahbi lioum* (il est mon ami aujourd'hui) [en plaçant son corps et son poing tout contre le visage de Farid, mêlant geste d'affection et menace]

Farid : *zamel, tqawwed, n'al dine mouk.* » (PD, va te faire foutre, maudite soit la religion de ta mère) [Entretien de groupe, 22.06.2009]

L'échange provoque l'hilarité générale dans le groupe de sept buveurs ce jour-là, face à Farid essayant de repousser le bras de Mounir, sans y parvenir. Les moqueries de ces hommes, tous mariés avec enfants, traduisent alors une réalité acide : le déshonneur de la solitude dans la vieillesse, le fait de ne devoir ou pouvoir rendre de compte à personne, l'aspect négligé du vieux monsieur habillé du même pardessus hiver comme été, imitant ses colocataires en train de mendier au cours d'un retour en bus assurément mouvementé, la faiblesse physique d'un homme incapable de se défendre mais qui revient malgré tout, jour après jour. L'impératif de partage est, par conséquent, ponctué de relents de revanche de la part de Farid :

Khalid : « T'as une cigarette, Farid ?

Farid : Non, j'ai pas. Ou je viens complet, ou je viens pas. Avec oranges, bananes, cigarettes et *mahya*. » [Entretien de groupe, 24.03.2005]

Au moment de sa disparition en 2005, les trop rares opportunités de travail et le manque de *mahya* rendirent les buveurs à ce point moroses que la réalité des liens sociaux du groupe perça l'écran de fumée des justifications habituelles. Lors de nos premiers après-midi, Khalid avait lancé avec révérence : « Tout le monde aime Bafarid. Il est gentil », en ajoutant le « ba » de *baba*, comme pour dire « père Farid », une marque de respect vis-à-vis de son âge – il n'a pourtant que 3 ans de plus de Tahar et Tariq mais a un corps très usé et fatigué – qui révèle l'ampleur du cynisme de la situation de Farid dans le groupe, à la lumière de la réalité des liens sociaux entre usagers de souk 'aoua.

La question de la fréquentation des établissements prévus à cet effet (Bonte, 2010) nous informe également de la diversité de sens accordés à ce mode d'association pour boire. De nombreux bars et clubs du centre-ville proposent en effet de l'alcool, aux alentours du boulevard Mohammed V et du Marché Central, mais présentent deux inconvénients majeurs évoqués ici :

M-P : « Il y a des gens qui préfèrent aller dans un bar. Quelle différence avec vous ?

Bachir : Nous n'aimons pas.

M-P : Ça coûte cher, peut-être, d'aller dans un café ?

Bachir : Par exemple, moi, je peux aller au bar. Les gens qui s'assoient... Tu vas voir que je suis peut-être parmi les meilleurs qui existent au bar. Mais je ne veux pas. C'est dépassé pour moi. Dépassé, dépassé. Le bar, c'est un endroit pour amateurs. Ceux qui veulent... Nous, on a fini avec ça. Vous m'avez compris.

M-P : Les autres vont peut-être au bar pour autre chose que boire : parler, se montrer ?

Bachir : Se montrer ? Je ne sais pas. Mais oui, il y en a qui veulent raconter sa vie. C'est vrai. Il y en a qui vont au bar pour raconter sa vie. Pour dire aux autres, nous existons. Mais si tu vas dans un bar, les gens changent. Si tu viens ici, tu vas trouver toujours les mêmes. » [Entretien de groupe, 21.03.2005]

D'une part, l'atmosphère festive impliquerait la recherche de personnes appréciées pour leur humour avant tout, ce que les usagers des bars ne seraient pas en mesure de choisir librement, subissant les gêneurs et les personnes hors de contrôle d'eux-mêmes. C'est une question de qualité d'ambiance :

M-P : « Est-ce qu'il vous est déjà arrivé de boire seul ?

Tahar : Non, c'est pas possible. Parce que si je fais ça, c'est comme si je prends un médicament. Ma femme m'a dit. Je te donne l'argent pour boire et tu restes ici tout l'après-midi. J'ai dit non : je veux boire avec les amis. C'est l'ambiance qui compte, on boit, on rit, on dit des blagues. » [Entretien de groupe, 21.03.2005]

D'autre part, il est impossible d'y boire en quantité : « c'est dépassé pour moi » signifie que les quantités d'alcool consommées impliqueraient d'une part un budget important dans

un bar, et d'autre part de se soumettre aux jugements des autres usagers : il s'agit là de justifications somme toute assez proches de la réalité.

Nous remarquons également l'importance dans les discours du terme « ami » – « je veux boire avec les amis » : au quotidien, il est utilisé fréquemment pour qualifier toute connaissance – dans une relation démontrant ce que nous avons appelé une impossibilité de lien neutre – mais revêt peu souvent une certaine profondeur de lien. En user peut surtout constituer une stratégie, comme nous l'avons précédemment décrit.

Comme justification principale, c'est l'amitié du groupe qui est le plus souvent mise en avant. Il faut entendre par ces termes que les plus jeunes, Khalid et S'ad, se disent en quête d'informations et de conseils, profitant des après-midi pour entendre, des plus âgés, leur avis sur des questions précises. On chercherait donc ici à apprendre les moyens de trouver ponctuellement du travail, d'acquérir quelque objet à moindres frais par le biais des réseaux de connaissances. Il est vrai qu'au Maroc, ces réseaux d'interconnaissance où l'information privilégiée le bouche-à-oreille sont déterminants, à la fois pour construire les sociabilités du proche, base des communautés des quartiers (Agier, 1999 : 33-35 ; Berry-Chikhaoui, 2000b), et pour combler les nécessités de conditions de vie rendues ainsi acceptables. Les réunions du groupe de buveurs prendraient, sous cet angle, une dynamique originale, si ces observations et enquêtes s'étaient restreintes à leurs premières semaines. Or, le long terme est rythmé par des conflits, des stratégies de vol dans le groupe, des violences physiques, des intimidations et autres trahisons qui permettent de saisir l'étendue de la nature des liens dans le groupe.

Khalid : « Moi, je préfère voir ma fille. Je ne vends rien d'illicite, je ne vole pas. Pendant la journée, je fais rentrer l'argent que je peux. Je n'ai pas d'ami de mon âge. Ici, je suis le plus jeune. Je ne m'entends pas avec ceux de mon âge. Parce qu'ils ne sont pas corrects, alors que ceux d'ici me donnent des conseils. Si je sortais avec des gens de mon âge ou plus jeunes, je serais maintenant en prison. Mais eux, ils sont plus paisibles. Ils veulent le respect. Ils boivent et rentrent chez eux. Le lendemain, je vais à la digue et je travaille. » [Entretien de groupe, 17.03.2005]

Dans ce discours ne répondant à aucune question précise – la discussion tournait autour de la présence d'autres groupes de buveurs à souk 'aoua –, les imprécisions se succèdent : Khalid avouera les semaines suivantes voler parfois pour faire vivre sa famille, avoir fait de la prison, et n'avoir travaillé sur la digue qu'au mois de février 2005. Nous constaterons également de visu qu'il arrive à Khalid de boire avec des amis de son âge, selon les rencontres et les finances du moment, et que les conseils ne sont en réalité jamais à l'ordre du jour, du fait d'une aversion franche de Tahar, Tariq et Az'eddine pour Khalid. Ces trois

personnes confièrent quelques jours plus tard avoir interprété le discours ci-dessus en termes de flatteries à leur égard¹⁶⁰.

La retenue en matière de critique pour le maintien d'une ambiance de franche camaraderie n'est pas toujours la règle, comme cela avait été énoncé en premier lieu : il arrive qu'au détour d'une conversation, l'un des hommes veuille mettre les choses au point et fasse apparaître la réalité des relations sociales, comme ici Bachir, à la faveur de l'heure tardive et d'une grande quantité consommée d'alcool :

« J'ai un diplôme. Ma sœur habite à Woulfa. J'aimerais bien que vous veniez avec ces 2 personnes qui sont mes vrais amis : Tariq et Tahar. Un point, c'est tout. J'aimerais bien vous accueillir chez ma grande sœur. » [Entretien de groupe, 21.03.2005]

L'annonce introductive « J'ai un diplôme » n'a rien d'anecdotique, puisqu'elle a pour fonction d'édicter la preuve que Bachir vaut mieux que le chemin poussiéreux sur lequel il est assis, l'air embaumé par la décharge située derrière une allée de vieilles cabanes désormais inhabitables. Et si l'invitation est faite au domicile de sa sœur, c'est que Bachir souhaite de toute évidence séparer ses connaissances de souk 'aoua de son monde domestique (logement et famille), tout en souhaitant témoigner de l'amitié pour les personnes envers qui il éprouve de la considération dans le groupe : par cette déclaration, les comptes furent réglés.

Un autre événement révélera le sens du mot « ami », autour de la relation d'Abbas au groupe. Ce jeune homme d'une trentaine d'années, prétendument serveur au restaurant de l'hôtel de grand standing le Hyatt Regency, se joint peu souvent au groupe, car guère apprécié¹⁶¹ :

Tariq : [Tout bas vers moi seulement, en parlant d'Abbas :] « Lui, il fait des scandales lorsqu'il boit. Il y a 3 mois, on s'est disputé. J'ai promis de ne plus lui parler pendant 20 ans. » [Entretien de groupe, 30.03.2005]

À l'occasion d'une dispute, Tahar révèle qu'Abbas a bien été serveur mais il y a plusieurs années, avant de s'être fait licencié pour vol. Mal placé parmi les relations de groupe, Abbas passe un jour inviter Tahar à aller boire dans un bar. Celui-ci avoue avoir accepté de passer cet après-midi, qu'il apprécia, afin de rompre avec la routine. Mais un autre jour, Abbas ne trouvant pas Tahar chez lui, entra à l'intérieur, sur l'invitation d'Aïcha, l'épouse de Tahar, qui s'attendait à ce qu'il refuse. Mais lorsque Tahar rentra, il trouva Abbas assis dans le salon du rez-de-chaussée habituellement pour l'usage des femmes, alors contraintes de se replier à l'étage. Trouver Abbas seul dans sa maison fit entrer Tahar dans une colère

¹⁶⁰ Nous explorerons plus loin les paramètres du silence imposé sur le moment par Khalid vis-à-vis de ses mensonges dans le cadre de l'étude de l'usage de la violence dans le groupe.

¹⁶¹ Si peu apprécié que je me trouve obligée d'annoncer publiquement le dégoût qu'il m'inspire dans le cadre de tentatives de rapprochements de sa part, que tous jugent indécentes et pouvant donc nuire à la conduite de ce terrain.

noire : par décence, il est entendu qu'Abbas aurait dû refuser d'entrer dans une maison manquant d'espaces de retrait. Tahar prétextait alors devoir ressortir et reconduisit Abbas dehors, mais sans mot dire. Il fallut à Tahar toute une bouteille vidée en solitaire près de la mer pour avoir le courage de faire des reproches à Abbas... qu'il ne trouva même pas de retour à souk 'aoua ! Le soir de cet aveu, le 22 juin 2005, il coule plus d'alcool que d'ordinaire, et Tahar boit plus que de coutume afin de trouver le courage de raconter l'histoire à tous, les larmes aux yeux. Déçu et amer de manquer de courage à ce point, il leur demande si un ami se comporte de cette façon, et répète sans arrêt que « Ça ne se fait pas ».

Mais nous vérifions, quatre ans plus tard, que Tahar ne se souvient pas des mauvaises manières d'Abbas vis-à-vis des femmes de sa famille. Tahar explique qu'il regrette, qu'il a eu tort de s'emporter de cette manière : Tariq intervient pour expliquer qu'il arrive à Abbas de passer et d'emmener Tahar pour lui payer des verres au bar que Tariq accepte volontiers. Tous deux rappellent ainsi l'une des règles de base des relations interpersonnelles de rue : une connaissance doit toujours être replacée dans un contexte de rationalité économique et considérée par conséquent dans la perspective d'être mobilisée un jour pour un service. La construction du lien social de rue se règle en effet sur le mode du « on-ne-sait-jamais », malgré les disputes et les brouilles, qui, sur l'instant, font pratiquement proférer des menaces de mort. Mais le temps fait toujours son effet, ce sur quoi les buveurs comptent énormément pour le maintien des relations sociales permettant la consommation d'alcool au quotidien et par là même, le règlement de certains conflits.

Nous avons tenté de décrire les paramètres sociaux et spatiaux qui ont permis l'émergence d'espaces de vie d'une grande diversité en prolongement des espaces domestiques proches, en des lieux devenus de véritables territoires du quotidien dans la mesure où « la vie sociale, la pratique ne s'inscrivent pas seulement dans le territoire urbain mais engendrent des lieux en l'investissant, en se l'appropriant » (Depaule, 1980 : 141). Ces lieux auraient pu limiter leur destination aux logements d'un bidonville si la nécessité ne s'était faite ressentir pour certains habitants – du quartier et au-delà – de s'approprier souk 'aoua à la fois pour leurs pratiques normales et déviantes, selon des temporalités favorables tantôt aux femmes et tantôt aux hommes.

À première vue, la morphologie de souk 'aoua – avec l'état d'abandon avancé des baraques, l'impression de désordre dû aux amoncellements de matériaux de récupération et les espaces de rebut jonchés de déchets de tout le quartier – ne facilite guère la lecture de pratiques sociales qui seraient propres à ces lieux. Des observations nombreuses et surtout répétées dans le temps ont néanmoins permis de distinguer une certaine logique dans l'appropriation des espaces communs du souk. En décrivant les sociabilités qui s'y sont instaurées, nous avons pu contourner le sens initial des discours justifiant les modes d'association en ces lieux de consommateurs d'alcool, et cela en allant au-delà de

l'apparente ambiance festive qui y règnerait. Mais il nous faut aller encore plus loin : la constitution d'autres groupes à souk 'aoua ne partageant ni les goûts de boisson, ni les espaces de consommation des buveurs de *mahya*, augure une réalité de liens plus complexes que les justifications habituelles, ce qui inclut des évitements réciproques mais aussi des formes d'association originales. S'attarder sur ce qui motive et permet ces évitements et rapprochements permet de mieux comprendre ce qui sépare, mais aussi, paradoxalement, ce qui lie ces groupes.

3.2 Une « place » pour chacun

On ne peut évoquer véritablement de regroupements pour les consommateurs d'alcool à brûler : il s'agit d'une douzaine de personnes qui boivent en différents espaces de souk 'aoua, parfois par petits groupes de deux mais plus fréquemment seuls, car beaucoup ne trouvent pas leur intérêt à partager leur alcool. Nous nous attacherons ici à décrire le quotidien de trois de ces personnes. Il s'agit de comprendre ici dans quelle mesure la consommation de l'un ou l'autre alcool (à brûler ou *mahya*) détermine les sociabilités à l'intérieur du souk et du quartier. Nous nous attacherons pour cela à décrire d'une part leur rapport aux normes sociales, et d'autre part la façon dont ils vivent au quotidien leurs stigmates dans ce que ceux-ci permettent d'établir (ou pas) comme lien social aux habitants de Derb Cuba, sous l'influence des travaux de G. Simmel pour qui « ce ne sont pas les affinités qui rendent compte de la sociabilité mais, au contraire, les retenues et les distances » (Joseph, 1984 : 63). Enfin, l'exploration des règles commune du partage des espaces de souk 'aoua nous aidera à comprendre l'usage de la violence comme moyen d'imposition d'un ordre socio-spatial.

3.2.1 Normes sociales et stigmatisme de la peau brûlée : modalités de construction d'une catégorie sociale

Tahar présente Ahmed en ces termes : « Celui-là, c'est un grand footballeur » [17.03.2005]. Et le groupe de buveurs de *mahya* part du même élan dans un grand éclat de rire qui met mal à l'aise Ahmed : celui-ci s'éloigne et attendra le moment propice à son retour, lorsque le groupe aura focalisé son attention sur un autre sujet de plaisanterie que lui¹⁶². Avec Hicham et Khalil, Ahmed fait partie des habitués de souk 'aoua à consommer de l'alcool à brûler. Il nous faut décrire dans un premier temps ce qui les différencie – dans leurs itinéraires et leur quotidien – et par conséquent, ce qui contribue à les stigmatiser par rapport aux habitants du quartier et à d'autres buveurs. Nous distinguons trois facteurs à

¹⁶² Notre présence a bouleversé les habitudes. Cette proximité, le temps d'une discussion collective, restera exceptionnelle au regard de la gestion des espaces durant les années suivantes. Par la suite, les autres informations seront autant que possible collectées à distance des buveurs de *mahya*.

l'origine de la construction de leur catégorie sociale – leur cheminement vers un interdit extrême, la dégradation de l'apparence physique et l'éloignement de la sphère domestique – que nous décrivons successivement par commodité, mais qui s'imbriquent et s'alimentent dans le processus de stigmatisation qui frappe ces personnes, sans pouvoir distinguer une quelconque hiérarchie dans le discrédit. Du fait d'une stigmatisation aussi puissante pour Ahmed et Hicham qui dorment à souk 'aoua, que pour Khalil qui dispose d'un logement, nous avons préféré raisonner en termes de consommation différentielle d'alcool plutôt que de domiciliation dont nous décrivons les limites dans la qualification du statut social accordé aux uns et aux autres.

Le premier facteur concerne le niveau de rupture avec l'ordre des choses attribuant un degré dans la transgression des normes sociales. Sans activité professionnelle autre que des tâches selon les opportunités, les buveurs d'alcool à brûler n'ont souvent en commun que la rupture avec le milieu du travail : ils font ainsi état de liens familiaux et de rapports au logement et au voisinage extrêmement divers. Nous tenterons néanmoins de saisir en premier lieu comment les différentes sortes de ruptures ont pu jalonner leurs destins sociaux, selon qu'il s'agisse d'Ahmed, Hicham ou de Khalil. Ahmed et Hicham ont en commun d'avoir traversé des drames familiaux liés à des mésententes durables, mais selon des modalités très différentes.

Les explications du remariage du père d'Hicham ne nous éclairent pas vraiment sur les raisons qui auraient conduit sa belle-mère à tenter de l'empoisonner en droguant son repas : ce scénario constitue une justification fréquente à Casablanca du cheminement social de gens déclassés atteignant toujours un point de non-retour par déception d'avoir voulu être assassiné par un proche – le père remarié est souvent la victime d'une femme perfide qui pratique la magie noire. Quant à Ahmed, ses explications se limitent dans un premier temps à l'annonce soudaine de son adoption, lors du décès précoce de sa mère adoptive – Ahmed a alors 24 ans. Il faudra attendre le hasard de confidences malveillantes pour avoir confirmation d'une épreuve autrement plus grande à l'origine d'un enchaînement de ruptures l'ayant conduit à souk 'aoua. Me voyant souvent demander de ses nouvelles à Ahmed en lui serrant la main, Hassan crut bon de me rappeler que je traînais un peu trop souvent avec le fils d'une prostituée, et que ma réputation pourrait souffrir du fait de mes longs après-midi passés en (mauvaise) compagnie de buveurs. Hassan termina son sermon par un *kheib** très guttural accompagné d'une moue de profond dédain, qualifiant habituellement quelque chose de « pourri ». La situation a ceci de cruel que Hassan, vendeur à la *joutia* de Bab Jdid, est, lui aussi, victime du discrédit au sein de son entourage¹⁶³. Mais la vérité sur la mère prostituée d'Ahmed (habitant à Salé et mère d'au moins une autre fille) l'ayant confié à une autre femme le plonge dans un déshonneur de manière si soudaine que l'alcool semble devenir son seul refuge.

¹⁶³ Nous l'avons étudié précédemment : cf. § 2.5.1. « Hassan et Abdell'atif, *ferracha* : quelques formes socio-spatiales de l'informel », p. 207.

Nous ne connaissons pas les détails de l'itinéraire socio-spatial de Hicham, amené à boire de l'alcool à brûler et à dormir à souk 'aoua. Ahmed est plus prolixe à ce sujet. En effet, s'il reste évasif sur le facteur déclencheur de sa consommation d'alcool – il buvait bien avant de découvrir les motifs du départ de sa mère pour Salé –, Ahmed décrit volontiers son attachement à son travail à l'OFIC (Office de la Foire Internationale de Casablanca) : il faisait partie de la main d'œuvre chargée de l'installation de tout le matériel nécessaire aux expositions. Il buvait alors de la *mahya* « comme tout le monde », dit-il, mais fut licencié pour absentéisme. Sa trajectoire résidentielle devient incertaine au fur et à mesure que prennent de l'importance ses passages à vide dus à l'alcool. Mais Tahar¹⁶⁴ confirme qu'Ahmed a bien disposé autrefois d'une chambre, dans le quartier, au loyer modique de 40 dh mensuels qu'il n'a pu s'astreindre à payer. Les loyers en retard s'étant accumulés, Ahmed s'est brouillé avec les propriétaires après avoir vendu le mobilier de la chambre pour acheter de la *mahya*. Puis l'électricité lui a été coupée, la lumière restant allumée des nuits entières lors de beuveries collectives, au frais des propriétaires. La rupture consommée à la suite d'autres conflits liés au tapage nocturne, Ahmed dut se replier vers les espaces de souk 'aoua en partage avec Hicham : dans le même mouvement, il se mit à boire de l'alcool à brûler après avoir perdu l'usage de sa chambre.

Avant même qu'Ahmed ait eu le temps de décrire lui-même son itinéraire de vie, Tahar prévient à son sujet :

« Il boit pas de la *mahya* comme nous. Il boit de l'alcool à brûler. C'est encore plus fort. Nous, on l'appelle "Rien Ahmed"¹⁶⁵. Sa mère et ma mère sont allées à la *moqat'a* pour faire le livret de famille. Ils ont d'abord écrit le prénom Ahmed. Ils ont réfléchi ensuite pour donner un nom et puis ils ont écrit "Rien" parce qu'ils n'avaient pas d'idée » [Entretien de groupe, 17.03.2005].

Tahar profitant du fait que ces données concernant le nom d'Ahmed ne sont aucunement vérifiables, sauf à faire le forcing auprès d'Ahmed et des services compétents pour obtenir des attestations administratives – ce qui était bien entendu exclu –, il est clair que son discours ne poursuit qu'un but : celui de distinguer les pratiques sociales des consommateurs de *mahya* de celles d'Ahmed, Hicham et Khalil. En effet, l'illégalité concernant ce que le droit marocain qualifie de « vagabondage »¹⁶⁶ et les arrestations

¹⁶⁴ L'aide de Tahar, du moins les premières semaines de contact, est essentielle car Ahmed et Hicham refusent de se laisser approcher. C'est ensuite un travail de patience qui permettra de recueillir différentes données sur leur quotidien.

¹⁶⁵ Le véritable nom d'Ahmed dont parle Tahar, et qui n'est pas mentionné ici, serait une forme dérivée d'un mot indiquant l'idée de « rien ». Si des sites Internet voués aux recherches généalogiques mentionnent effectivement l'existence de tels noms, nous ne savons pas si l'information relative au nom d'Hicham est vraie.

¹⁶⁶ Le mode de vie d'Ahmed et Hicham contrevient à deux articles de loi : d'une part, à l'article 326 de l'arrêté viziriel du 5 mai 1937 (23 safar 1356) : « Est puni de l'emprisonnement d'un à six mois, quiconque ayant des moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail ou de toute autre manière licite, se livre habituellement à la mendicité en quelque lieu que ce soit » (Code Pénal, 1997 : 74) ; d'autre part, à l'article 329 : « Est coupable de vagabondage et puni de l'emprisonnement d'un à six mois quiconque,

fréquentes par les services de police que subissent Ahmed et Khalil ne suffisent pas aux yeux de Tahar à le distinguer des premiers. Il faut revenir ici à cette qualification de « Rien Ahmed » qui rappelle l'opposition « homme de bien » contre « homme de rien », celui qui « oublie sa parole (*awal*), c'est-à-dire ses engagements, ses dettes d'honneur, ses devoirs » (Bourdieu, 2000a : 38). Cette qualification qui se base sur une échelle d'évaluation de la valeur de l'individu considéré comme « surnuméraire », « en trop » (Damon, 1995 ; Rivet, 2003 : 277 ; 284 ; 296), prend tout son sens lorsque l'on apprend le lien de parenté par adoption entre Ahmed et Tahar : « En 1964, la sœur de mon père l'a élevé » [Entretien de groupe, 17.03.2005]. « Rien Ahmed » résumait donc sur le moment le souci impératif pour Tahar de rapprocher le plus possible de comportements socialement acceptés ses propres pratiques de consommation d'alcool en réactivant d'anciens réflexes de stigmatisation vis-à-vis de son cousin.

Au quotidien, ni l'absence de lien familial ni le vagabondage ne sont avérés puisque Ahmed et Hicham possèdent bien des cartes d'identité en règle, conservées par leurs familles : Tahar d'une part, et les proches d'Hicham habitant la rue Znata d'autre part. Par ailleurs, on remarque que « Rien » a pu présenter, à une époque, une certaine commodité pour les agents administratifs chargés d'attribuer des noms de famille à chaque individu. Plusieurs semaines après l'épisode « Rien Ahmed », Tahar revient sur le possible manque d'imagination de certains agents administratifs, las de traduire certains signes physiques en noms de famille : le gros, le petit, le long... De ce point de vue, « Rien » peut également se rattacher à un manque de répartie du moment mais surtout de compassion pour les effets psychologiques d'un nom si lourd de sens. On voit bien que les habitudes administratives n'avaient pas grand-chose à voir avec un processus de stigmatisation en cours vis-à-vis de l'administré.

Si Hicham ne souhaite à l'évidence pas se remémorer davantage son empoisonnement par sa belle-mère, nous apprendrons néanmoins de lui que sa famille habite à une centaine de mètres du souk, dans la rue Znata. Il nous y conduit, en montrant une porte en bois peinte à la chaux blanche qu'il pousse pour montrer la cour dans laquelle donne la maison de sa famille. L'intérieur contraste avec la rue et le souk : un escalier et des murs propres, des plantes en pots, une atmosphère sereine. Hicham lance fort à qui veut l'entendre : « C'est pas une honte, ça ? Qu'est-ce que j'ai, moi ? » [30.03.2005]. Personne ne sort de la maison.

Il en est tout autrement pour Khalil à propos duquel l'incompréhension est probablement le sentiment le plus partagé par les habitants du quartier. Il explique avoir quitté son emploi de lui-même « à cause de ma femme qui m'ignorait. Alors, j'ai voulu lui montrer que moi aussi, je pouvais ignorer le travail » [entretien à souk 'aoua, 31.03.2005]. Sous l'effet d'une violente querelle, il dit avoir abandonné sa carrière et son grade d'adjudant-chef dans

n'ayant ni domicile certain, ni moyens de subsistance, n'exerce habituellement ni métier, ni profession bien qu'étant apte au travail et qui ne justifie pas avoir sollicité du travail ou qui a refusé le travail rémunéré qui lui était offert » (Code Pénal, 1997 : 75).

la Marine Royale, mais nous apprendrons en 2009 qu'il s'agissait en fait d'une désertion. D'autres « imprécisions » disent toute la honte de Khalil : selon lui, le couple n'aurait pas eu d'enfant, tandis que d'autres lui en prêtent deux. Suite à son divorce, il revint vivre chez ses parents qui lui fournissent suffisamment d'argent et d'assistance pour ne pas avoir ni à mendier, ni à partager son alcool. Mais soucieux de se cacher, il vient boire presque chaque jour derrière les murs de souk 'aoua, d'où il repart, toujours ivre mais suffisamment lucide pour retrouver le chemin de l'appartement de ses parents. Et si la quantité d'alcool est parfois trop grande, il s'endort dans un coin du souk, comme Hicham et Ahmed. Il faut dire que ces trois-là ne s'entendent pas. Dès qu'il a bu, Khalil fait son possible pour déployer l'étendue de sa culture et démarquer son statut social de celui d'Hicham et Ahmed en vociférant des vers de poésie française dont l'étalage agace la plupart des usagers de souk 'aoua ¹⁶⁷.

Le fait que Khalil dispose aujourd'hui du logement de ses parents et de moyens de subsistance plus conséquents qu'Ahmed et Hicham ne le place pas d'emblée dans un statut social plus envié : le temps joue en effet contre lui. À terme, son addiction et ses pratiques sociales de consommation font de lui un candidat au quotidien définitivement assigné à souk 'aoua, à l'instar de ce que vivent aujourd'hui Ahmed et Hicham, si Khalil ne parvient pas à déjouer le piège qui se referme sur sa consommation d'alcool à brûler. Sa situation est donc plus ambiguë mais tout aussi mal considérée. En témoignent les moqueries dont il fait l'objet, notamment sur le fait qu'il ait effectué le pèlerinage à la Mecque à l'occasion d'un de ces voyages en début de carrière. Il n'est pas rare que Khalid l'appelle « Haj » dans un grand éclat de rire, tandis que Khalil peine à rester assis, ivre mort, sur un tas d'ordures.

Le second facteur de stigmatisation concerne l'apparence physique et le comportement. De fréquentes allusions sont faites à l'état de dégradation des corps sales et négligés des buveurs d'alcool à brûler par ceux de *mahya*. Même si les vêtements de Tahar ne sont pas d'une grande facture, ils sont propres et relativement renouvelés selon la saison. Au contraire, ceux d'Hicham et d'Ahmed sont sales, changés rarement, peu ajustés à leurs tailles, et leurs corps trahissent une absence de soins quotidiens d'hygiène (cheveux trop longs et parsemés de poussière, barbe fournie, odeurs corporelles fortes). Ils souffrent en outre de maux divers : douleurs dentaires fréquentes, douleurs articulaires, mains gonflées, peau subissant toute sorte de piqûres d'insectes, faiblesses psychiques intermittentes conduisant à des auto-mutilations, violences des agressions physiques émanant des autres habitants ordinaires et des buveurs, idées suicidaires dont « les causes sont complexes : les conditions de vie présentes influent sur l'état physique et moral des sans-domicile mais

¹⁶⁷ En ma présence, les vers « Je me souviens des jours anciens et je pleure » (Paul Verlaine, « Chanson d'automne », 1866) ont sa préférence. Ils reflètent sans doute avec précision les sentiments de Khalil à l'égard de ce que tous, y compris lui-même, considèrent comme une folie de jeunesse (sa désertion de la Marine Royale), mais des poèmes de Charles Baudelaire et de Victor Hugo ont été également entendus.

leur passé est également lourd de souffrances qui agissent encore dans leur présent » (Brousse, Firdion, Marpsat, 2008 : 90).

Nous avons précédemment exploré le rôle des apparences au Maroc, et en particulier celui des vêtements. Tahar décrit l'apparence d'un individu comme étant la norme sociale d'un milieu à laquelle l'individu doit se conformer s'il entend en faire partie : « Il y a un proverbe marocain qui dit que tes vêtements te font t'asseoir avant toi. C'est-à-dire que tu vas aller dans un milieu qui correspond à tes vêtements » [Entretien de groupe, 21.03.2005]. Il faut, par ailleurs, faire le lien entre l'injonction sociale à une bonne mise extérieure et la culture méditerranéenne, soucieuse de paraître à son meilleur avantage en toute circonstance et si possible, faire croire à une meilleur position sociale. Mais lorsque les buveurs d'alcool à brûler décrivent leur cheminement vers des situations dont ils ne savent comment sortir désormais, ils le font en liant la dégradation de leur état physique à leurs conditions de vie au quotidien. En d'autres termes, conscients de leur état et honteux – car incapables d'en parler lorsqu'ils sont sobres –, ils disent leur incapacité à faire évoluer les choses, oubliant les événements initiaux les ayant amené à boire de l'alcool à brûler et rendant au contraire responsable la société de si peu de tolérance vis-à-vis d'eux.

Par ailleurs, ils savent souffrir d'un stigmatte puissant, celui de la peau brûlée : leurs mains et visages sont brûlés par le soleil, ce qui s'explique par la force de l'alcool consommé les amenant à tomber au sol où qu'ils se trouvent, sans être capable de se préoccuper du risque d'insolation, pourtant à l'esprit de tout Marocain. Stigmatte de leurs habitudes de boisson, ce critère physique de la peau brûlée rend visible la misère de leur quotidien et de leur condition sociale. Mis en perspective avec l'injonction sociale à conserver une peau claire que nous avons décrite précédemment comme une norme esthétique et identitaire puissante, ce stigmatte agissant comme un marqueur indélébile rend manifeste le fait de ne pas disposer d'espaces domestiques entendus ici comme espace de sécurité, de récupération vis-à-vis de la vie urbaine : les buveurs d'alcool à brûler sont, de ce point de vue, totalement exclu pour avoir franchi la limite entre acceptable et intolérable du point de vue des habitants ordinaires et des buveurs de *mahya*. Ceci est nettement clair en analysant la différence de statut entre Ahmed et Hicham d'un côté, et Khalil de l'autre qui, lui, continue d'habiter chez ses parents. En faisant preuve d'un laisser-aller dégradant d'une plus grande ampleur que Khalil, Ahmed et Hicham subissent les affres d'un puissant stigmatte physique qui trahit leur statut social et leurs pratiques de consommation. Dans la mesure où plus rien ne leur permet de jouer sur les non-dits, de faire semblant d'être quelqu'un, la vérité nue s'affichant sur leurs corps plonge leur réputation d'une manière irréversible dans le déshonneur et la honte.

Enfin, ce sont les postures des corps d'Ahmed, Hicham et Khalil qui sont sans cesse commentées : « Regarde comment il est » [Tahar à l'attention d'Ahmed, 17.03.2005] et « Ils sont sales et ils puent » [Tahar à l'attention d'Ahmed et d'Hicham]. Tahar regarde

Ahmed assis par terre dans l'entrée de souk 'aoua et lance avec dégoût en faisant un signe négatif de la tête qu'il veut changer d'endroit pour commencer à boire : « Il est déjà saoul et il est pas encore 3 heures » [Entretien de groupe, 31.03.2005].

Le troisième facteur de stigmatisation est directement relié à l'univers domestique dont on a vu précédemment qu'il structurait fortement les représentations collectives au Maghreb. À la base, c'est tout un ensemble de fautes dont les buveurs d'alcool à brûler sont rendus coupables, incapables d'assurer un minimum de contrôle sur leur propre vie, pourtant dénuée de responsabilité. Si les habitants de Derb Cuba raillent ces *chemkara* de leur manque de dignité, ils les considèrent surtout comme des personnes que leur destin social assigne à un statut de mineurs, de par leur éloignement d'un certain idéal de vie : ni famille, ni enfant, ni travail, ni projet. Chose plus grave encore, en inscrivant leurs lieux de vie hors de l'idéal collectif que représente la « citadelle domestique » (Fargues, 1986), Ahmed et Hicham ont perdu définitivement la face et ce à plus d'un titre.

En premier lieu, ils ne disposent d'aucun espace domestique où se nouent pourtant une grande partie des sociabilités réglant la vie quotidienne et l'inscription de l'individu dans les rôles sociaux qui lui incombent habituellement. Il faut rappeler à ce sujet que manger dehors ne se fait absolument pas ou selon des usages codifiés en des lieux voués aux loisirs, tels que le pique-nique en forêt ou la dégustation d'une glace en marchant le long de la mer (pour les plus jeunes), car « manger dans la rue est indécent et impudique. Quand on veut déjeuner, on se retire dans un coin écarté » (Bourdieu, 2000a : 53).

D'autre part, Ahmed et Hicham ont perdu leur honneur viril : puisqu'ils ne sont pas mariés, ils sont soupçonnés à la fois d'être impuissants et stériles, déshonneurs souvent imbriqués dans les représentations (Hamel, 2002). Ahmed a ainsi reçu un surnom rappelant ses origines ethniques, mais au féminin, manière de l'insulter quotidiennement : la féminisation du surnom est également une insinuation de pratiques homosexuelles réprouvées par la morale, du fait qu'Hicham et Ahmed dorment à proximité l'un de l'autre, dans un lit de fortune qu'ils se sont aménagés dans un châssis de réfrigérateur de récupération, près de la cabane du vendeur de Javel, à l'entrée du souk. Tahar se moque volontiers de l'aménagement en ces termes :

« Ahmed a loué une chambre à 40 dh et lui, il dort dans un cadre de frigo. C'est comme une tombe pour lui. Pour lui, c'est bon parce qu'il a l'habitude. Un jour, il prendra une place qui est un peu plus petite que le cadre [*évoquant la tombe qui l'attend un jour*]. » [Entretien de groupe, 31.03.2005]

On comprend combien relier les pratiques à l'une des consommations d'alcool fonde une catégorie sociale, selon que l'on considère les buveurs de *mahya*, souffrant d'un défaut de moralité, et ceux d'alcool à brûler, marginaux accumulant les stigmates sociaux. Une certaine exigence de distance spatiale entre les buveurs est donc requise. Il s'agit, entre autres, pour les buveurs de *mahya* de ne pas risquer d'être pris pour des buveurs d'alcool à

brûler. En effet, malgré la variété de transgressions observées et parfois décrites chez ces usagers des espaces communs de souk 'aoua et de leur quartier, les normes des buveurs n'entrent pas en contradiction avec celles de cette société qui continuent à être « les leurs », contradiction résumée ici par Zakaria, buveur de *mahya* :

« Si je pose la bouteille à côté, je bois. Si quelqu'un passe, il va peut-être penser que c'est pas bien. Mais si je vois quelqu'un qui a sa bouteille à côté de lui, moi aussi je pense la même chose : c'est pas bien. On est tous pareils. » [Entretien de groupe, 17.03.2005]

Si l'inscription des itinéraires sociaux des buveurs d'alcool à brûler se réalise en négatif de celle des buveurs de *mahya* et des habitants de tout Quartier Cuba, l'étude de leurs différents stigmates a révélé l'imbrication des ressorts identitaires qui animent cette opposition plus complexe qu'elle ne paraît. Néanmoins, cette étude ayant eu pour matériau principal les entretiens avec les usagers de souk 'aoua, il nous faut rappeler ici la mise en garde d'E. Goffman quant à la forme des justifications avancées par les individus dans leurs discours :

« Dans la conversation informelle, les récits d'expériences ont tendance à s'organiser dès le départ comme des annonces de ce qui se produira à la fin. Ce qui s'y déploie semble résulter entièrement du jeu des figures entre elles et ce jeu suffit à ce déploiement. Les récits comme les drames mettent en lumière une interdépendance significative de l'action humaine et du destin, qui est typique des jeux de stratégie mais ne correspond pas nécessairement à la vie » (Goffman, 1991 [1974] : 550).

Les récits d'événements conduisant à diverses formes de ruptures avec les parcours normatifs valorisés par la société semblent, par exemple, « se conformer à [un] modèle narratif, et [...] instruire le procès de la chute » (Pichon, 2010 : 69). Nous avons mis en évidence la nécessité de prendre du recul avec les récits autobiographiques au profit d'un assemblage d'éléments glanés au fil des rencontres afin d'aller au-delà des réflexes collectifs des plus stigmatisés rendant coupables les autres, la famille, la société, le gouvernement, etc. : nous ne sommes au final pas davantage en capacité de faire la part des choses entre délire psychotique, fabulation en tant que « travail d'une mémoire qui cherche l'apaisement, et non l'oubli » (Pichon, 2010 : 30), et enjolivage thérapeutique d'une réalité trop prégnante. Plus généralement, la rhétorique de la rupture nous informe sur le trauma que représente le vécu du stigmaté, ce dont il s'agit de s'éloigner afin de cerner au mieux les contours du lien social qui se construit entre les individus stigmatisés et ceux qui les jugent dans leur quotidien. Pour cela, nous suivrons les préconisations d'E. Goffman en cherchant à nous éloigner des jeux de stratégie au profit de la description des pratiques sociales.

3.2.2 Sociabilités et interdépendances autour des gens de rien

En tant que voisins de quartier de longue date, les buveurs de *mahya* ont été témoins des parcours d'Ahmed, Hicham et Khalil, et malgré les discours officiels commentant le pouvoir de nuisance sur l'honneur d'un stigmaté tel que la peau brûlée, certaines pratiques témoignent d'un relatif consensus de la population de Derb Cuba à intégrer les buveurs d'alcool à brûler dans la vie quotidienne du quartier, dans la mesure d'une certaine normalité. Des formes originales de lien social se font ainsi jour et disent toute autre chose d'une attitude normative qui n'aurait comme conséquence qu'un processus d'évitement seul, où distance sociale rimerait avec distance spatiale.

Contrairement à Khalil, toujours seul, occupé à ressasser ses erreurs à la faveur de l'alcool – « Je n'ai pas de vie. Je n'ai que des souvenirs de vie » [entretien, 31.03.2005], Ahmed et Hicham se sont véritablement associés. Cette collaboration se fonde principalement sur leur dépendance à l'alcool à brûler qu'ils consomment ensemble et sur l'entretien de réseaux sociaux leur permettant d'assurer leurs besoins physiologiques : ils assurent donc ensemble les tâches qui ponctuent leur quotidien et trouvent dans le quartier toutes sortes de ressources que nous explorons ici. Lorsqu'ils se réveillent – généralement en fin de matinée mais il n'y a pas de routine à ce sujet –, les habitants de tout Derb Cuba se relaient auprès d'Ahmed et Hicham en leur fournissant restes de repas – friture de poisson pour les commerçants du souk – et vêtements propres lorsque l'un d'eux décide de se laver : les vêtements sont alors jetés et renouvelés entièrement à la faveur de trouvailles de récupération à souk 'aoua. En échange, Ahmed et Hicham assurent de menus services en grapillant quelques dirhams : faire des courses de dernière minute à l'épicerie, remplir des seaux d'eau à la fontaine, amener de l'eau fraîche de la maison de Tahar aux buveurs de *mahya*, leur acheter des cigarettes au détail, etc. Jamais beaucoup d'argent n'est accordé à la fois : le risque serait grand d'acheter beaucoup d'alcool à brûler, et la menace d'un coma éthylique est connue de chaque habitant.

La mendicité permet l'achat de bouteilles d'alcool à brûler car la nécessité de trouver de l'argent en dehors de toute activité professionnelle n'est pas une mince affaire lorsqu'une pratique sociale est si lisible sur les corps : Hicham tente parfois de surveiller les voitures en stationnement dans la rue mais celles-ci sont rares à Derb Cuba et l'état d'ébriété de Hicham n'incite guère à la générosité. Il s'agit là d'une activité très répandue au Maroc et Hicham, à la faveur de l'alcool, essaie de les imiter – sobre, il ne le fait jamais : les gardiens de stationnement surveillent les voitures et aident éventuellement aux manœuvres moyennant 1 ou 2 dh. Ils proposent parfois un service de nettoyage que, dans le cas de Hicham, les automobilistes évitent par expérience.

Ils mettent donc en commun leurs efforts dans la recherche d'une certaine somme d'argent pour l'achat d'une bouteille qu'ils partageront ensuite : 20 dh pour une bouteille de 75 centilitres, 24 dh pour un litre, ou 6 dh pour un quart de litre. Une fois la somme amassée,

il est impératif qu'ils se rendent chez un droguiste qui les connaît. D'autres refuseraient de leur vendre de l'alcool à brûler, mais Ahmed et Hicham sont notoirement aimables et non violents, ce que confirment les buveurs de *mahya*, et leur système d'approvisionnement, identique depuis des années, se base sur ce lien entre eux deux : ils sont un '*achir** l'un pour l'autre, un compagnon de (dé)route entretenant une relation d'amitié, de dépendance et de confiance comme seule la rue sait faire émerger dans des situations de nécessité extrême (Anderson, 1993 [1923] ; Pichon, 2010 : 149-150).

Les liens de dépendance qui lient Ahmed et Hicham aux habitants du quartier – Khalil est à la charge de ses parents âgés –, trouvent leur origine dans divers modes justificatifs relevant de l'articulation entre métropole et quartier¹⁶⁸. Mais la motivation principale de l'aide quotidienne apportée aux buveurs d'alcool à brûler tient au lien de parenté par adoption. Tahar aide Ahmed autant qu'il le peut au nom de liens familiaux qu'il considère comme un devoir d'honorer : « S'il veut manger, il peut venir chez moi. Ma femme ne peut pas dire non pour lui. [...] Les deux sœurs de ma femme vivent avec nous. On accepte tout le monde ou aucun » [entretien de groupe, 17.03.2005]. Par ailleurs, Tahar étant considéré comme l'un des habitants de Derb Cuba aux revenus les plus élevés, personne ne songerait à aller à contre-courant de la volonté de Tahar en lésinant sur l'aide à apporter à Ahmed.

Dans la pratique, Ahmed exprime beaucoup de honte à bénéficier de ces aides et n'entre jamais dans la maison de Tahar sans en avoir été prié. Il avoue commettre parfois quelques larcins de nourriture avec Hicham, à l'évidence désireux de s'affranchir de cette dépendance vis-à-vis des habitants. Tous deux souhaitent démontrer qu'ils peuvent, au moins par moment, subvenir à leurs propres besoins : vol d'une vingtaine de pains et récupération d'un carton de pâtisseries de la veille, le tout distribué ensuite aux habitants de Derb Cuba ; fouille quotidienne des bennes à déchets domestiques, de Bousbir à Bourgogne ; mendicité à la station-service de Derb Tazi, etc. Ces activités disent la pénibilité à supporter ce lien social de dépendance, même au sein d'un quartier où tous se connaissent – pour le meilleur et pour le pire, tous se jugent également. Les pratiques de mendicité et de fouille méthodique des déchets d'Ahmed et Hicham viennent donc compenser un manque d'autonomie qui constitue une autre sorte de stigmates. Car la réponse aux besoins physiologiques est loin de faire passer le goût amer de l'infériorité, du sentiment de perte de contrôle sur son destin social (Brousse, Firdion, Marpsat, 2008 : 90-92), alors que les changements sociaux affectant les pratiques contemporaines vont dans le sens d'un processus d'individuation généralisé que nous avons décrit en première partie de notre propos : il n'y a pas de hiérarchie entre besoins, entre désir d'individuation et besoins physiologiques. P. Pichon rappelle qu'en contexte européen :

¹⁶⁸ Cf. à ce sujet § 3.6.3 « Dans l'entre-soi de la déviance : quartier contre métropole, un ordre social salutaire », p. 361.

« L'ensemble des expériences vécues par tous ceux qui sont désignés SDF forme le cadre de la survie. La survie n'est pas l'aboutissement d'un processus de désocialisation au terme duquel chacun ne ferait plus que subir une "condition de sans domicile". C'est au contraire la *lutte* contre cette condition, rappelée dans toutes les interactions avec les institutions qui en est le moteur » (Pichon, 2010 : 21-22).

Si les pratiques quotidiennes des buveurs d'alcool à brûler de Quartier Cuba n'incluent pas les services des associations d'assistance sociale, leurs pratiques de survie sont néanmoins animées par le désir d'autonomie que nous retrouvons dans les pratiques des SDF européens.

Entremêlés avec le bon vouloir des habitants du souk, les principes dictant l'appropriation des lieux par les buveurs d'alcool à brûler relèvent de facteurs aussi divers que l'opportunité ou la stratégie, toute proportion gardée. Seuls Ahmed et Hicham sont parvenus à s'associer pour un partage de leurs ressources au quotidien. Dotés d'un caractère identique, ils ont tous deux ce qu'on appelle « le vin joyeux », une propension à rire, chanter et danser lorsqu'une certaine quantité d'alcool est atteinte – Khalil, au contraire, a le vin mauvais et fait fuir toute compagnie. Il est toutefois rare de pouvoir assister de visu à de telles extrémités : tout buveur d'alcool à brûler à jeun se replie pour sa consommation vers des espaces qui lui assurent une bonne distance aux autres buveurs de *mahya* et à tout individu de passage. La plupart du temps, Ahmed et Hicham s'assoient sur des amoncellements de déchets, ou dans un coin formé par deux cabanes, à proximité de la mosquée, mais toujours à l'arrière de souk 'aoua. Néanmoins, des moments surgissent où Ahmed et Hicham sont contraints de s'asseoir bien en vue des buveurs de *mahya*, lorsqu'ils n'ont pas réussi à réunir la somme nécessaire à l'alcool. Dès que les cigarettes ou l'eau fraîche viennent à manquer, Tahar ou tout autre membre du groupe fait venir Ahmed ou Hicham qui recevra en contrepartie quelques pièces de gratification pour s'être déplacé, mais jamais à l'avance.

Si ce système d'entraide – qui, à maints égards, relève davantage d'un réseau d'assistance rapprochée mais sous contraintes – ne se limite pas aux seuls habitants « ordinaires » de Derb Cuba mais s'étend au contraire aux buveurs de *mahya*, il s'agit néanmoins de ne pas se méprendre sur les motivations de ces derniers : un discours officiel rejoignant les modes de justification des habitants du quartier fait entrer les buveurs de *mahya* dans la catégorie de « buveurs acceptables » – selon eux – en maintenant un écart suffisamment important entre les buveurs d'alcool à brûler et de *mahya* pour que ces derniers ne se sentent pas déshonorés au même point qu'Ahmed, Hicham et Khalil.

La nécessité de distinguer le discours officiel des pratiques sociales au quotidien apparaît à l'occasion d'observations diverses qui nous renseignent davantage sur la stigmatisation à double entrée des buveurs d'alcool à brûler. Ne déployant *officiellement* aucun signe de compassion et se montrant ostensiblement soucieux de l'effet de proximité avec Ahmed,

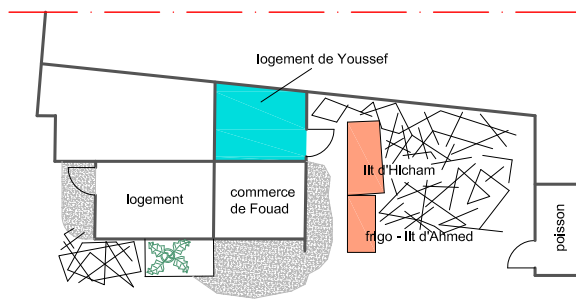
Hicham et Khalil, les buveurs de *mahya* et les habitants de Derb Cuba sont surpris à traiter Ahmed et Hicham comme tout habitant du quartier. Il peut donc arriver de croiser Hicham en train de bercer un jeune enfant en pleurs confié par sa mère qui n'en peut plus, faisant les cent pas dans la rue Znata afin de le calmer avec tendresse ; ou bien de voir Tahar confier sa petite-fille de deux ans à Ahmed, saoul, pour qu'il la ramène à sa mère après s'être échappée de la maison – et on ne sait alors qui traîne qui par la main ! Lorsqu'Ahmed et Hicham font tous deux partie des festivités lors de mariages, ils peuvent décider de changer de vie. Sans alcool à brûler pendant cinq jours, habillé de vêtements propres, rasé de près et évitant soigneusement le soleil, Hicham se présente alors comme un homme timide, sa logorrhée éthylique ayant disparu au profit d'un long silence gêné. Mais les résolutions ne sont pas tenues bien longtemps, surtout si l'alcool coule à flot pour les invités du mariage en question. Le processus de stigmatisation subi par les buveurs d'alcool à brûler se construit ici sur deux niveaux. Si un tel processus n'est possible que par l'énonciation d'un statut en négatif (Elias, Scotson, 2001 [1965]) par rapport aux autres que nous qualifierions de normaux (Goffman, 2001a [1963]), les autres sont ici représentés à la fois par les habitants ordinaires de Derb Cuba et les buveurs de *mahya* dont les stigmates physiques sont, par exemple, moins flagrants et permettent une vie sociale en dehors de leurs espaces résidentiels. On peut parler, de ce point de vue, d'interdépendances où l'aide apportée aux buveurs d'alcool à brûler sert à rehausser le statut social des buveurs de *mahya*, dans un rapport tacite de réciprocité.

Les principes régissant le choix de leurs espaces de sommeil sont également très dépendants du bon vouloir des habitants de souk 'aoua. S'ils leur arrivent de s'endormir là où ils ont bu (y compris Khalil), Ahmed et Hicham nourrissent néanmoins l'ambition d'aménager des espaces pour leur usage personnel, certes des coins rudimentaires où ils abandonnent, plus qu'ils ne stockent, des bouteilles vides, des reliefs de repas, des objets récupérés dans les poubelles de Derb Tazi, un temps jugés utiles. Mais ces espaces relèvent une fois encore d'aspirations remarquables à l'autonomie. Ces aménagements nécessitent des matériaux, ce qui implique qu'Ahmed et Hicham doivent détourner une partie des divers objets de ceux qui en font la récupération, et ceci avec plus ou moins leur accord. Enfin, Ahmed et Hicham disent rechercher la lumière de l'éclairage public pour dormir, car à la nuit noire, les agressions sont fréquentes : en effet, ils fondent leur association dans leur méfiance commune à l'égard des violences de quartier. N'ayant le tempérament ni à provoquer la bagarre, ni à se défendre des buveurs isolés désireux de détrousser quiconque à la force des poings ou simplement d'en découdre, ils ne souhaitent à l'évidence pas renouveler l'expérience des attaques et blessures passées – « Nous, on veut pas d'histoires ». Il est donc crucial pour eux de dormir autant que possible à proximité de la rue Znata et d'un minimum de visibilité.

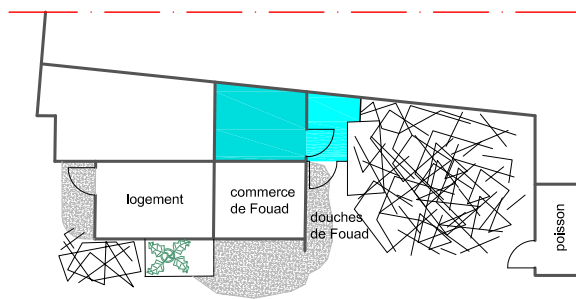
Objets de récupération, éclairage public, contrôle social de la rue principale de Derb Cuba : c'est naturellement qu'Hicham et Ahmed tentent périodiquement de s'installer dans l'une

ill. 17 : PHASES D'AMENAGEMENT
D'UN ESPACE DE VIE
À SOUK 'AOUA (2005-2009) :
UN CONFLIT POUR L'ESPACE

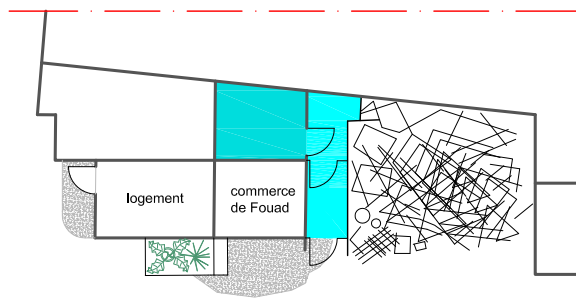
PHASE 1 : mai 2005



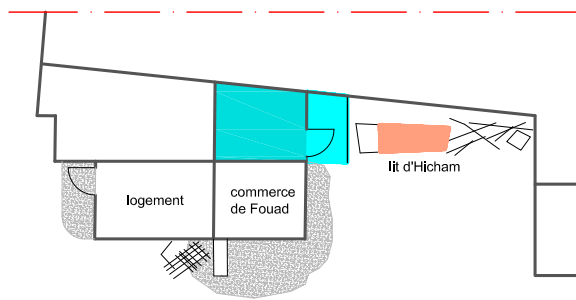
PHASE 2 : juillet 2005 et février 2006



PHASE 3 : mai 2006



PHASE 4 : juin 2009



établi par Marie-Pierre ANGLADE

LÉGENDE : ESPACES DE VIE

Hicham et Ahmed



Youssef : espace intérieur



espace limitrophe



des entrées de souk 'aoua. Du fait de leur cohabitation avec Youssef, occupant permanent d'une baraque avec son gros chien, ces aménagements connaissent différentes configurations spatiales entre 2005 et 2009 (cf. ill. 17 page précédente). En mai 2005, Hicham et Ahmed occupent un coin à eux après avoir détourné quelques planches et un vieux frigo formant opportunément deux lits ainsi qu'un accès libre à la cabane de Youssef.

Ce dernier n'approuve pas l'installation : il a déjà toutes les peines du monde à faire respecter son espace en empêchant que ferrailles de récupération et autres objets ne viennent empiéter sur l'entrée de sa baraque. Par ailleurs, le réfrigérateur devrait être prochainement revendu¹⁶⁹.

Le 18 mai 2005, les événements se précipitent : depuis quelques jours, Hicham et Ahmed ont noué des liens avec un rat et partagent avec lui leur nourriture. Mais le rat rend furieux le chien qui se déchaîne à sa vue et que Youssef est obligé de tenir en laisse à bout de bras. Les disputes s'enchaînent jusqu'à ce que Youssef parvienne à attraper le rat dans une boîte Nido®, le tue à coups de pieds et le jette contre la face intérieure du mur du souk. Ahmed n'est pas là et Hicham, endormi depuis 24 heures dans son lit, n'entend rien à la scène. Tous deux découvrent impuissants le sang du rat contre le mur. En juillet 2005, le réfrigérateur est vendu pour faire de la place à davantage encore de ferrailles qui envahissent le couchage d'Hicham. Contraints de dormir ailleurs pour calmer le jeu avec Youssef, Ahmed et Hicham dorment recroquevillés sur des cartons et de vieux vêtements contre l'épicerie après sa fermeture (emplacement « C » sur le plan de souk 'aoua en annexe). Une cabane écroulée au fond du souk leur fournit un autre coin (emplacement « D »), mieux protégé car encaissé entre des amas de déchets, mais également très insalubre. Youssef en profite pour s'aménager une sorte de sas à son entrée afin de limiter l'expansion des ferrailles de récupération.

En mai 2006, Youssef pense avoir définitivement gagné la bataille, débarrassé d'Ahmed et Hicham : il détache alors quelques planches de baraques inoccupées et prolonge son sas d'entrée par un couloir avec porte. Mais le dispositif gêne cette fois Fouad, le commerçant de la baraque de Javel face à l'entrée et qui se trouve être aussi le voisin direct de Youssef. Fouad n'a pas l'eau courante à son domicile et profite, en été, du sol cimenté contigu à son commerce pour se doucher en short de bain à l'eau froide amenée de la fontaine publique. La nouvelle configuration du logement de Youssef l'empêche de se doucher selon ses habitudes. Nous devinons que le règlement du conflit a pris des semaines : personne ne commente le déroulement de l'affaire dans un contexte où Fouad et Youssef se disent aussi légitimes l'un que l'autre à disposer de cet espace, car tous deux sont nés dans ce quartier et y ont grandi ensemble. Nous observons néanmoins qu'en juin 2009, un terrain d'entente

¹⁶⁹ Ni Youssef ni l'homme récupérant ces ferrailles n'a souhaité répondre à mes questions. Les données qui suivent proviennent d'observations, de relevés graphiques *in situ* et de conversations avec Ahmed et Hicham.

a été trouvé : Youssef conserve son sas d'entrée initial ; Fouad a à nouveau accès au sol cimenté nécessaire à ses douches d'été ; Hicham a recommencé à aménager un lit à la faveur de nouveaux matériaux amassés (les anciens ont fait l'objet d'un enlèvement par camion lorsque l'entrée en a été remplie presque au point de devenir impraticable) et Ahmed réfléchit à sa nouvelle installation près du couchage d'Hicham.

Si la morphologie de souk 'aoua permet des modes variés d'appropriation de ses espaces, il faut néanmoins nuancer la marge d'action des usagers des espaces communs par une lecture précise de leur statut social. De fait, si les buveurs de *mahya* ont la latitude de se réunir où ils jugent bon de le faire (selon les saisons, les heures de la journée et leurs convenances propres), c'est sans surprise que nous découvrons que les buveurs d'alcool à brûler ont à négocier en permanence des solutions aux conflits qui animent leurs projets d'aménagement de leurs espaces de sommeil, aussi modestes soient-ils, sans jamais perdre de vue la ressource que tous au quartier constituent pour leurs besoins physiologiques : un quotidien de dilemmes qui dénonce la hiérarchie des besoins individuelles contre l'idée reçue d'individus réduits à des pratiques de survie avilissantes. Si l'ordre socio-spatial du souk laisse d'abord penser que les espaces qu'ils occupent sont les espaces de rebut que les buveurs de *mahya* prennent soin d'éviter en toute occasion, il importe néanmoins de dépasser l'impression d'une assignation intuitive de chaque usager de souk 'aoua en fonction de la morphologie des espaces, de son statut social et de ses besoins, selon un « ordre naturel » tendant à gérer les pratiques et les espaces de consommation selon des sociabilités particulières. Si on décèle effectivement un ordre social, celui-ci ne relève en aucune manière d'une quelconque harmonie dont les buveurs de *mahya* essaient pourtant de teinter leurs discours. Il nous faut à présent explorer les modalités d'imposition de cet ordre social régissant le partage des espaces de souk 'aoua.

3.2.3 L'ordre par la violence

Au regard des représentations collectives vis-à-vis des buveurs d'alcool à brûler, la mise à distance de ceux-ci par les buveurs de *mahya* relève d'une évidence qu'il s'agit néanmoins de dépasser afin de mettre en lumière la réalité des rapports mutuels entre l'ensemble des usagers de souk 'aoua. Une première approche spatiale sera complétée par l'étude des rapports de pouvoirs entre usagers et de la violence comme outil d'imposition des choix des plus forts. En effet, différemment placés sur l'échelle de la hiérarchie sociale, entre normalité et déviance, les membres de ces différentes catégories – usagers ordinaires de passage, habitants de souk 'aoua, consommateurs des différents types d'alcool, ainsi que les ouvriers et commerçants installés à souk 'aoua pour y exercer des formes variées de travail – obéissent à une norme interne puissante, la loi du plus fort.

Entre mars 2005 et juin 2009, les consommateurs de *mahya* se réunissent en 6 espaces différents de souk 'aoua (cf. ill. 32 p. 594, en annexe) situés principalement près de

l'entrée, entre les cabanes des vendeurs de légumes et entre les cabanes du souk de poisson selon des modes de regroupement que nous explorerons dans les points suivants. Ces espaces sont principalement choisis pour le confort qu'ils procurent selon le cycle des saisons. Si la course du soleil constitue une condition essentielle à leur installation du fait que l'ombre procurée par les cabanes tout au long de la journée garantit une peau relativement préservée, d'autres aspects de la morphologie de l'espace investi n'en sont pas moins essentiels. En hiver, les odeurs des égouts de la rue Znata refoulant sous l'effet des pluies soudaines et abondantes contraignent Tahar et son groupe à se replier sur l'arrière, au souk de poisson, dont le sol est par ailleurs cimenté, ce qui garantit une « certaine » propreté des victuailles.

En été, les nuées de mouches doivent absolument être évitées : le groupe se serre alors dans l'entrée du souk, malgré la prolifération sur le sol de tiques géantes dont il faut se préserver par un balayage rudimentaire mais fréquent (celles-ci ne sont pas à proprement dites dangereuses pour l'homme mais n'ont rien de ragoûtant). Outre les mouches, les tiques, les rats et les cafards volants à la tombée de la nuit, des odeurs nauséabondes émanent de toutes sortes de déchets, déposés non seulement par les habitants de souk 'aoua mais aussi de tout Quartier Cuba trouvant parfois plus commode de se délester à proximité plutôt qu'à Derb Tazi, au bout de la longue rue Znata. Il arrive bien de temps en temps aux services municipaux de venir déposer une benne à ordures mais celle-ci se remplit rapidement et tarde tant à venir être enlevée qu'elle finit par disparaître sous le tas d'immondices. Enfin, les logements de la rue Znata sont souvent des appartements où se loue chaque pièce. Les conflits quant à l'usage des cabinets de toilette trop rares amènent les habitants de la rue Znata à utiliser certains recoins du souk, plus ou moins à l'abri des regards, comme lieux d'aisance, les latrines n'ayant fait l'objet d'aménagements spécifiques que par les habitants de souk 'aoua qui, par ailleurs, s'en réservent l'usage.

Malgré leur retranchement derrière les murs de souk 'aoua, les regroupements de buveurs de *mahya* restent tout à fait visibles, comme on peut le voir sur le plan. Leur nombre, d'une part, est suffisant pour que le moindre attroupement puisse passer inaperçu en des espaces aussi étroits ; le temps, d'autre part, passé à boire ensemble s'étire de l'après-midi jusqu'à une heure tardive de la soirée, voire de la nuit. Et les effusions de voix n'aident pas à la discrétion. Contre toute attente, un certain degré de la visibilité constitue l'une des conditions essentielles à la reconduite de leurs pratiques sociales de consommation, car chercher à se retrancher dans un lieu retiré rencontre des limites : les buveurs de *mahya*, dans leurs discours, se montrent toujours soucieux d'une certaine transparence dans leur mode de vie. Ils boivent, certes, mais disent conserver une réserve par rapport aux débordements des buveurs d'alcool à brûler. D'ailleurs, en cas d'averse, le groupe consent à se réfugier dans la cabane de Mehdi (emplacement n°5 sur le plan), mais ne s'y attarde jamais. En fait, être vus de tous à souk 'aoua, mais théoriquement cachés des regards des gens ordinaires qui feraient semblant de ne pas savoir ce qui se trame entre les murs du

souk, voilà bien le paradoxe qui anime les dynamiques d'appropriation de l'espace des buveurs de *mahya*.

Si le statut social de Mehdi rend si difficile pour les buveurs de *mahya* de se rapprocher de lui, c'est que le parcours social de Mehdi génère un processus de stigmatisation se tissant sur plusieurs niveaux. Ses pratiques de consommation oscillent tout d'abord entre *mahya* et alcool à brûler, selon la quantité d'argent dont il dispose. Il tire ses revenus de pratiques de « faux guides », un service proposé aux touristes dans les bazars de l'ancienne médina qui consiste moins en un travail sérieux d'arnaque qu'en un harcèlement méthodique jusqu'à ce que les touristes concèdent quelques pièces pour se débarrasser d'eux. Si certains faux guides se satisfont effectivement de cette forme de mendicité déguisée en service, Mehdi a imaginé un plan au cours duquel Fatima, son amie handicapée mentale, distrait les étrangers pendant que Mehdi essaie de leur voler sacs, achats dans des sacs en plastique, portefeuilles, etc. Mais l'activité requiert un minimum de sobriété et d'organisation : Mehdi et Fatima ne travaillent donc que lorsque suffisamment de conscience leur permet de se déplacer tôt en médina. En fait, l'expression « faux guide » s'applique très mal à Mehdi et Fatima mais constitue un refuge commode dans leurs discours. En réalité, leurs mises et vêtements ne trompent aucun touriste quant à leur statut social. Et un touriste qui se méfie est un pigeon à moitié envolé.

Malgré le fait qu'il soit né à Derb Cuba où sa famille habite toujours, derrière le souk (famille H), Mehdi bénéficie d'un statut social médiocre : afin d'abriter sa liaison hors mariage avec Fatima, ainsi que leur consommation d'alcool à deux, Mehdi a forcé la porte d'une cabane du souk à poisson au début du mois de mai 2005. Le vendeur de poisson qui l'utilisait comme débarras pour son matériel de vente utilisait jusque-là un étal en bois accolé à la baraque. Furieux, il reporta les faits au *moqaddem** dont dépend le souk : cet auxiliaire administratif nommé par le *qaïd* joue un rôle central dans le contrôle social exercé à l'échelle du quartier, la plus petite échelle administrative. Faisant le lien entre les habitants et différentes administrations relevant du ministère de l'Intérieur, il est en effet habilité à fournir différentes attestations (de domiciliation, de chômage, constat de débuts de travaux dans un logement, etc.). De fait, considéré par les habitants comme la base du maillage d'espions placés par le roi Hassan II qui instaurait là des jeux sociaux malsains entre individus soudain investis de pouvoirs immenses, aujourd'hui encore il représente davantage les yeux et les oreilles des autorités répressives qu'un intermédiaire supposé faciliter l'accès à des démarches administratives.

Selon Hamid, le *moqaddem* se résume à un habitant illettré à qui il est donné un peu de pouvoir dans son quartier d'habitation, ce dont il profite pour se venger de certains voisins, ce qui est le cas ici : comme le *moqaddem* ne s'entend pas avec Mehdi à cause d'une querelle remontant à l'enfance, il le dénonce aux autorités pour avoir forcé la baraque. Le 11 mai 2005, le *qaïd* se présente à souk 'aoua accompagné de 7 policiers en civil. Avertis

de leur arrivée, Tahar et le groupe de buveurs assis dans l'entrée ont le temps de se débarrasser de leur matériel en le cachant dans le lit d'Ahmed, avec le chien endormi de Youssef. Après une brève vérification d'usage, les policiers se dirigent vers la cabane nouvellement investie par Mehdi. Nous ne parvenons pas à cerner les contours de la « discussion » auprès de Mehdi qui dut, pourtant, en garder un arrière-goût amer puisque des événements dramatiques s'en suivirent. Le 25 mars 2005, Mehdi porte un bandage en croix sur son œil et refuse tout commentaire à ce sujet. Il fallut plusieurs jours de patience pour reconstituer les faits : à l'issue d'une soirée très arrosée pour les deux protagonistes, Mehdi et le vendeur de poisson se sont violemment pris à partie à souk 'aoua sans que personne ne puisse les séparer. Ayant épuisé le recours à la police et tout argument auprès de Mehdi quant à son lieu de travail, le vendeur avait bu plus que de coutume afin de trouver le courage de s'en prendre physiquement à Mehdi qui perdit définitivement son œil dans la bagarre. Toutes deux originaires de Derb Cuba, leurs familles entamèrent alors les tractations d'usage qui devaient durer tout le mois d'avril pour régler les comptes et éviter ainsi la prison à Mehdi.

Nous n'eûmes pas connaissance de la somme d'argent versée sur laquelle les deux familles trouvèrent un terrain d'entente. Le vendeur de poisson cessa malgré tout son activité à souk 'aoua et Mehdi s'appropriâ définitivement la cabane : il était implicitement entendu qu'il en avait payé le prix suffisant pour en garder l'usage définitif. Ceci aboutit au paradoxe que, même gagnant du conflit (gain d'argent et de la cabane), Mehdi en retire des conséquences désastreuses pour son statut social, amoindri, et se met à boire plus que de coutume avec Fatima, tous deux mettant en commun de l'argent qu'émendé à leur famille respective sous la menace. La blessure à l'œil de Mehdi ajoute encore davantage à sa mine patibulaire : corps épais, démarche chaloupée, peau brûlée, hygiène minimale... Mais surtout, cette blessure est le signe d'un déshonneur profond : dans les bagarres, toute blessure tend généralement à être portée au visage, de manière à constituer un stigmate visible à l'issue de la confrontation. Par ailleurs, le déshonneur de Mehdi s'accompagne de la honte d'avoir causé tant de tort autour de lui : au vendeur de poisson contraint de s'établir à un autre endroit, à sa famille harassée par les tractations. Enfin, l'association entre Mehdi et Fatima apparaissant à plus d'un titre aux yeux des buveurs de *mahya* comme une faute morale de Mehdi, ceux-ci disent rester à bonne distance de lui, malgré ses propositions de s'abriter de la pluie ou du soleil chez lui.

Il ne faut pas comprendre le jugement énoncé par les buveurs de *mahya* à l'égard de Mehdi dans le sens d'une relation condamnable car impliquant une personne atteinte de troubles mentaux entraînée malgré elle, mais plutôt dans le sens d'une réprobation vis-à-vis d'un rapprochement illicite avec une femme qui boit et ceci dans un territoire voué à l'usage presque exclusivement masculin l'après-midi et le soir. Rappelons ici qu'à itinéraire social et pratiques sociales égales, une femme se verra toujours attribuer un statut social inférieur par rapport à un homme : aussi malade soit-elle, aucune justification ne viendra atténuer la

force de son déshonneur à pratiquer les espaces de souk 'aoua. Dans la pratique, les effets de l'alcool aident parfois à diluer la sévérité des discours et il arrive effectivement à Tahar et des compagnons de boisson d'accepter l'invitation de Mehdi à boire dans sa cabane [entretiens de groupe / relevés *in situ*, 22.02.2006 et 23.06.2006].

Néanmoins, la violence de cet événement – dans son déroulement et dans les conséquences brutales qui plongent Mehdi dans une disgrâce plus profonde encore que son statut social initial ne l'avait fait – ne doit pas dissimuler les différents usages « ordinaires » de la violence considérée comme le principal vecteur de pacification des échanges au quotidien. En effet, la cohabitation entre les différents types d'usagers de souk 'aoua obéit à un principe de base qui consiste au *maintien d'un certain ordre dans les échanges sociaux, à savoir l'injonction collective au calme*. Cet usage de la violence se révèle clairement à la faveur de la tentative d'arrêt de toute consommation par Mounir et S'ad. Dans la mesure où les consommateurs réussissent à « tenir le coup » pendant tout le mois de ramadan, remplaçant les moments de convivialité entre compagnons de boisson par des parties de cartes acharnées, les buveurs de *mahya* comptent sur l'effet d'entraînement pour réussir leur sevrage : à la suite de Mounir, décidé à arrêter de boire, S'ad l'imita mais se mit par ailleurs à faire la prière à la mosquée du souk, afin de donner du sens à sa tentative. Il explique qu'il s'était mis à boire sous l'influence de Mounir et que si celui-ci tenait bon, il y parviendrait aussi.

Ces arrêts cycliques – car de mémoire de buveurs, personne encore n'a réussi à arrêter définitivement, ce qui laisse entendre que le retour à la boisson en 2005 pour Mounir et S'ad n'est qu'une question de temps – sont intéressants car révélateurs d'une autre réalité : pendant son arrêt d'environ 6 semaines, Mounir manque au groupe de buveurs de *mahya* et Khalid, qui n'a pas pour habitude de boire avec ce groupe-là, n'a rejoint le groupe de Tahar que récemment afin d'assurer la fonction de Mounir dans son rôle de régulateur d'échanges par la violence. Comment cette régulation prend-elle effectivement forme ? Il arrive parfois à l'un des buveurs d'alcool à brûler de troubler l'ordre des choses en tentant de se mêler aux buveurs de *mahya* afin de profiter des victuailles. Khalid a disposé un bâton près de lui le jour où Hicham, plus ivre que d'habitude et oubliant les règles en usage à souk 'aoua, s'est approché d'un peu trop près. Khalid le menace alors : « Il est comme un âne, il marche avec le bâton » [observations du 21.03.2005]. Les regards, les armes telles que les bouteilles vides ou les gourdins, participent d'un système de menaces qui régulent les échanges entre les deux groupes en maintenant une distance salutaire.

Si Khalid tient dans ses discours à donner une épaisseur particulière à son lien aux autres buveurs de *mahya*, c'est que le rôle qu'il occupe en l'absence de Mounir peut se résumer à une forme de respect qui n'est inspirée que par la crainte. En effet, son passé mouvementé s'affiche par le biais des cicatrices de son cou, très impressionnantes. Les bagarres répétées au cours desquelles il a toujours le dessus, ses 12 ans de prison dont 5 ans fermes (toujours

pour faits de violences) et son séjour en Europe en tant que clandestin ont fait de lui un « dur », un coriace usant de la violence afin de signifier à la société de Derb Cuba et des environs de quoi il est capable pour obtenir gain de cause. Cette gestion du calme par la violence fait dire à Farid que « quand Khalid part, les disputes commencent » [observations du 31.03.2005]. Le fait de remplacer Mounir n'est pas non plus un hasard : ils ont tous deux le même âge, sont tous deux nés à Quartier Cuba – « lorsque ma mère m'a donné la vie, mes yeux se sont ouverts sur Quartier Cuba » [entretien au domicile de Mounir, 25.02.2005] – et Hamid dit d'eux qu'étant jeunes, « ils étaient des délinquants de première classe », tout en encourageant Mounir à ne jamais plus boire. En effet, l'âge aidant, le rôle que la violence a pu jouer dans la vie de Mounir et Khalid ne leur convient plus, ce qui explique l'arrêt de la boisson par Mounir et la proximité que tente de construire Khalid avec les buveurs plus âgés et mieux installés que lui dans la vie.

Toujours en quête de reconnaissance du fait que leurs pratiques sociales relèveraient d'une moindre transgression de leur part – comparativement aux buveurs d'alcool à brûler –, les buveurs de *mahya* et Khalid en particulier vont jusqu'à se présenter comme un élément pacificateur des échanges, et donc essentiel car réalisant l'interface entre habitants de souk 'aoua et consommateurs de produits au bas de l'échelle sociale. Le 24 mars 2005, un jeune homme arrive en fin d'après-midi et envisage de s'installer à proximité du groupe, dans l'allée des vendeurs de poisson, pour consommer du *silissione* : il cherche d'abord de quoi s'asseoir, puis étale par terre trois tubes dont un presque vide (il est déjà un peu « parti »). Il avise une caisse en bois servant au transport de poisson qui se trouve sur le toit d'une baraque, et pour l'attraper, il arrache une planche à la baraque d'une femme qui se met à crier de ne pas démolir sa maison. Khalid se lève alors pour calmer la situation. D'un bond, il fait sauter la caisse de bois vers lui et la donne au jeune homme en échange de la planche qu'il va remettre à sa place contre la maison. La dame remercie Khalid et lance au groupe en souriant de ne pas faire de bêtises. Tahar, un peu rougissant, dit que c'est une plaisanterie parce qu'elle les connaît bien et qu'elle sait qu'ils ne sont pas méchants.

Cette apparente bonne entente entre buveurs de *mahya* et habitants de souk 'aoua masque le véritable déroulement de leurs échanges sociaux. Il faut, en premier lieu, citer l'illégalité des habitants de souk 'aoua. Nous avons vu précédemment que le rapport illégal au droit ne constituerait qu'une étape mineure vers la déviance s'il ne représentait dans ce cas précis une menace sur le logement. Dans tout le Maroc, les représentations collectives vis-à-vis des *kariani* – 10 % des ménages urbains de Casablanca habitent en bidonvilles (Zaki, 2005b : 96) – cristallisent un imaginaire phobique qui associe les individus à des « criminels et des profiteurs » et leur habitat, à un territoire symbolisant le manque d'urbanité d'anciens ruraux ruinant les paysages urbains par une accumulation de matériaux indignes de la ville :

« La disqualification dont le lieu est porteur s'impose aux habitants, comme si le territoire déterminait et conditionnait entièrement le comportement et l'identité de ses

occupants. Comme si l'espace résidentiel, le cadre physique dans lequel s'inscrit le quotidien des individus, constituait la seule catégorie explicative des représentations, des attitudes et des conduites. Comme si les processus sociaux observables dans les *kariens* ne pouvaient être autre chose que le produit d'un lieu qui diffuserait ses caractéristiques négatives et les transmettait aux individus. Mais la stigmatisation semble également fonctionner en sens inverse : le caractère anémique du bâti ne ferait alors que refléter et réfléchir une déviance première, incorporer un désordre social préexistant, mettre en scène la déstructuration des communautés bidonvilloises et le caractère dénaturé de leur modèle culturel. » (Zaki, 2005b : 49-50)

Dans le cas de souk 'aoua, certaines nuances à l'égard de la situation particulière des habitants du bidonville doivent moduler les représentations collectives des habitants de Quartier Cuba. En effet, le faible nombre de baraques habitées ainsi que la désertion progressive des lieux par les commerçants sont les conséquences directes de la perception par les habitants de souk 'aoua d'un habitat grandement menacé par les pouvoirs publics.

Il nous faut en premier lieu évoquer le statut foncier incertain de la parcelle. Le cadastre et le service de la Conservation de la Propriété Foncière nous apprennent que la parcelle a été acquise depuis le 25 août 1999 par la SOCODEV (Société de Conseils, d'Études et de Voieries basée à Rabat) qui a contracté une hypothèque sur le terrain. À la date du 1^{er} juillet 2005, la propriété fait l'objet d'un commandement immobilier et peut, par conséquent, être saisie et revendue pour défaut de paiement. Or, les habitants sont parfaitement au courant de changements de propriétaire pouvant influencer l'avenir de souk 'aoua : des officiels en costumes-cravates ont été vus visiter les lieux, parfois accompagnés du *qaïd* et de policiers, à grands renforts de véhicules stationnés dans la rue Znata. Par ailleurs, depuis les aménagements du littoral pour la construction de la Grande Mosquée – assainissement, travaux de remblais pour gagner sur l'océan –, le destin des espaces côtiers semble voué à améliorer la ville. Si la facture du bâti de Derby Cuba semble de prime abord plus fiable en matière d'image de la ville et ne pas intéresser les aménageurs au regard du grand nombre de quartiers concernés entre la Grande Mosquée et l'ancienne médina intra-muros, son destin n'en est pas plus certain. Mais les quartiers d'habitat non réglementaire ont l'avantage d'être perçus comme un tissu, sinon légal, du moins légitime de la ville, dont les constructions en dur restent la référence en matière d'habiter – les habitants de ces quartiers sont appelés *chab labni*, « ceux qui habitent dans les maisons en dur » (Arrif, 1992 : 176) – par opposition à l'habitat brinquebalant des bidonvilles.

En second lieu, les habitants de souk 'aoua gardent à l'esprit les expulsions qui ont précédé les phases d'aménagement de l'Avenue royale et les négociations entreprises par les habitants avec les pouvoirs publics en vue de limiter les effets négatifs du déplacement en quartier périphérique (Berry-Chikhaoui, 2007, 2012 ; Hauw, 2004) ; à la différence que dans le cas du souk 'aoua, les habitants nourrissent peu d'espoir d'être relogés ailleurs, au

regard de leur trop faible nombre et de la faible production de logements à destination des plus démunis :

« De 1992 à 2003, le bilan des réalisations est moindre (environ 9000 unités en moyenne par an), tandis que les *kariens* se développent avec un taux d'accroissement de l'ordre de 5,6 % par an dans les grandes villes » (Zaki, 2005b : 89).

La question du faible nombre est essentielle pour comprendre un autre aspect des représentations des *karieni*. À leurs yeux, la gestion des espaces publics, et plus généralement de la morphologie du quartier, incombe aux pouvoirs publics qui considèrent le bidonville comme une forme de critique du pouvoir étatique. Pourtant, leurs pratiques et stratégies d'amélioration de leur cadre de vie – toujours atomisées et peu repérables – dans le sens de davantage de conformité avec le modèle urbain, ne peuvent se présenter comme une critique du système socio-politique marocain, même si elles expriment une forme de critique du rapport de pouvoir instauré entre bidonvillois et État (Zaki, 2005b). Selon ces représentations, le faible nombre d'habitants du souk 'aoua apparaît clairement comme un handicap dans la mesure où toute tentative de mouvement dans les rapports de pouvoir avec la hiérarchie serait rapidement repérée.

Le statut social des habitants de souk 'aoua relève donc d'une mise en tension entre le statut foncier de la parcelle, le devenir de l'ensemble des quartiers du littoral, et l'imaginaire des habitants alimentant les conversations informelles, alarmées quant à l'attitude des pouvoirs publics lors de procédures de recasement. Ce statut social fragile et l'incertitude de l'avenir d'un habitat pourtant salvateur légitiment l'aspiration à la conformité sociale de ces habitants dans leurs comportements quotidiens afin de ne pas attirer sur eux davantage encore l'attention des services de police. C'est dans ce contexte que se tissent des échanges sociaux moins sereins ou complémentaires que ne souhaite le montrer Khalid lors de sa démonstration de force : d'un côté, l'illégalité d'un bidonville sur le fil car relativement récent, et par là même, moins légitime à perdurer par rapport à des quartiers connus tels que les Carrières Centrales (qui ont donné le mot *karien* en *darija*) ou Sidi Bernoussi ; de l'autre côté, les droits des habitants aux pratiques déviantes à s'approprier une marge urbaine, devenue le prolongement de leurs espaces de vie, du fait de leur naissance dans le quartier.

Par ailleurs, cette question des droits des buveurs est confortée par la dimension masculine que leurs pratiques confèrent à souk 'aoua. Du fait de l'alternance des pratiques commerciales en matinée avec les pratiques déviantes en après-midi et soirée, les temporalités qui se sont dégagées peu à peu des pratiques sociales ont fait du souk un territoire masculin où les femmes qui dérogent à l'ordre établi sont, à degrés différents, celles qui y habitent et celles qui y boivent. La transgression de cette « norme » interne – le droit masculin à boire au souk 'aoua – apparaît clairement lors d'un événement important :

l'installation de Habiba (famille H), la dernière personne à emménager dans une baraque du souk en 2008.

Jusque-là, Habiba connaissait peu les lieux. Il lui arrivait, certes, de traverser le souk pour se rendre sur le chantier de *M'riziga* où elle se prostituait auprès des ouvriers, mais ne s'y attardait jamais pour sa consommation d'alcool et de *qarqoubi*. Vivant avec sa famille, elle alterna des liaisons plus ou moins longues avec des hommes, généralement consommant de l'alcool comme elle. Elle rencontre Mehdi en 2006 – qui continue à entretenir sa liaison avec Fatima – mais se méfie de lui du fait des violences physiques dont elle le sait capable sur elle¹⁷⁰. Elle arrête de le fréquenter et emménage chez un autre homme avec qui elle envisage une vie plus sérieuse qu'elle n'a menée jusqu'ici. Mais sa relation tourne court et elle se rapproche à nouveau de Mehdi, contrainte en 2008 d'emménager définitivement dans sa baraque de souk '*aoua*, rejetée par une partie de sa famille qui refuse de continuer à l'héberger : elle a en effet donné naissance à leur petite fille en fin d'année 2007 [observations de Habiba, souk '*aoua* et jardin *Nevada*, 2006 ; entretiens avec Habiba, maison de souk '*aoua*, 06-08.05.2009 ; entretien avec sa sœur, 11.05.2009]. Ensemble, Habiba et Mehdi ont modifié l'agencement de la cabane en annexant, à la baraque du vendeur de poisson définitivement écarté en 2005, la partie en bois qui servait à celui-ci de comptoir de vente (cf. ill. 18 page suivante). Désormais fermée, cette partie qui comportait déjà un sol cimenté abrite le coin cuisine et un matelas au sol sert de petit salon, tandis que la baraque principale est restée en l'état et sert de chambre. Si le logement a été raccordé à l'électricité et comporte une télévision, le ménage ne dispose pas de réfrigérateur comme de nombreuses familles en milieu populaire et fait appel aux services du cousin de Mehdi qui habite derrière le souk '*aoua* : celui-ci est vendeur de poisson et fournit régulièrement de la glace à Mehdi et Habiba. C'est aussi ce cousin qui a aidé Mehdi à construire un toit au-dessus de la cuisine : tandis que leur famille refusait d'accueillir Habiba et sa petite fille nouvellement née, elle leur accordait néanmoins une aide ponctuelle destinée à maintenir le ménage, même en dehors du mariage, dans des conditions de vie minimales lors de leur installation à tous trois à souk '*aoua*.

D'autre part, une partie de la famille de Habiba lui rend visite et elle dit tout ce que ses cousins habitant au Canada peuvent lui apporter comme aide financière. C'est cette aide qui a en fait décidé du sort de Habiba. Pendant plusieurs mois, Mehdi entretient une liaison avec Fatima et Habiba qui travaillait encore sur le chantier. Mais la grossesse de celle-ci fit prendre à son parcours social une toute autre inclinaison. Décidée à arrêter la prostitution, elle fit valoir ses ressources auprès de Mehdi qui quitta alors Fatima, au comportement de plus en plus menaçant – par jalousie, elle tenta une nuit de mettre le feu à la baraque où

¹⁷⁰ Nous nous interposons lors de coups infligés par Mehdi à Habiba le 23 mai 2006 lors d'une dispute qui commence dans leur cabane et se poursuit dans les espaces communs du souk, mais Habiba relatara en entretien d'autres violences de la part Mehdi.

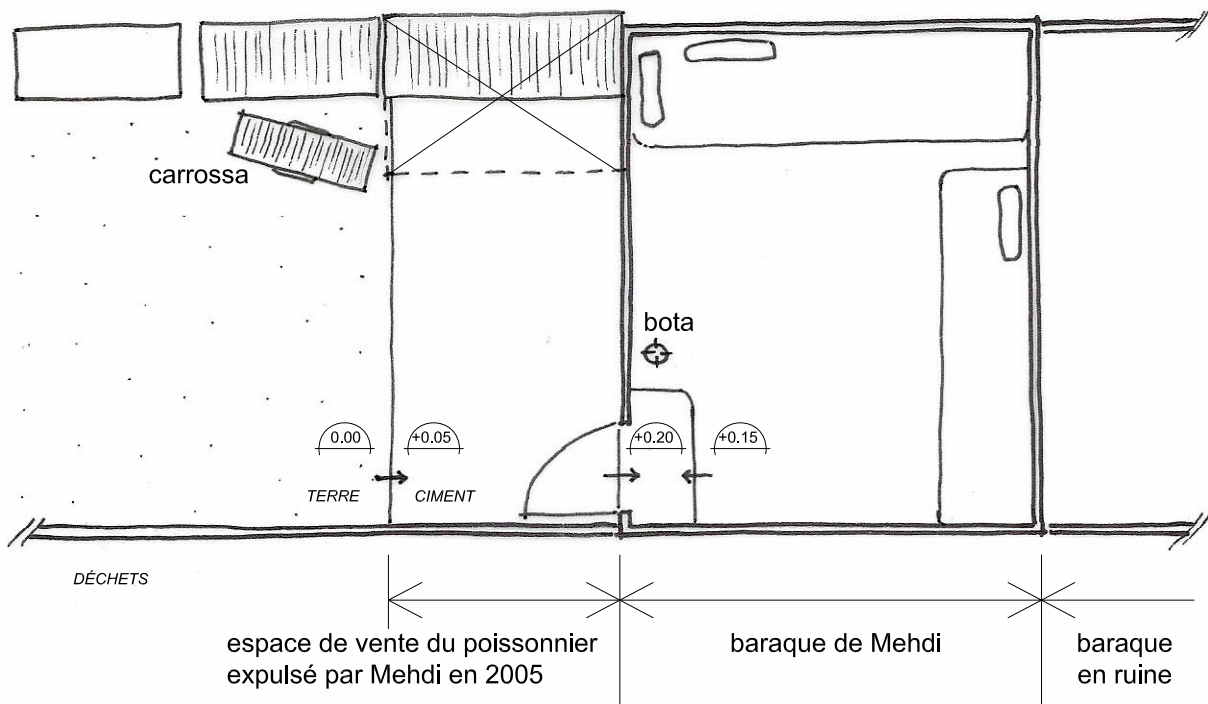
dormait la famille nouvellement installée mais ne réussit qu'à incendier des matériaux de récupération à stockés à proximité, ce qui alerta les autres habitants du souk 'aoua.

L'installation de Habiba à souk 'aoua pose de nombreux problèmes aux représentations des usagers déviants des lieux. Son apparition dans le paysage du souk en 2006 fait d'elle l'objet de moqueries et d'insultes fréquentes par les buveurs de *mahya* : déjà connue pour son activité professionnelle et sa consommation de produits de toxicomanie, elle tombe enceinte hors mariage d'un homme dont le statut social est au plus bas à Quartier Cuba. Enfin, elle emménage dans une cabane du souk de poisson dont elle « féminise » les abords : désormais entretenu, l'espace limitrophe à la baraque sert pour l'étendage du linge (cf. ill. 18 page suivante). Cette limite supplémentaire directement lisible par les usagers du souk marque la transition des espaces communs du souk à l'espace domestique de la cabane, désormais interdite à Mehdi pour sa consommation d'alcool. Au prétexte que l'enfant n'est peut-être pas celui de Mehdi, les buveurs de *mahya* racontent comment ils ont tenté de dissuader Mehdi d'emménager avec elle : au plus bas de l'échelle sociale, le statut de Mehdi – selon les représentations des buveurs de *mahya*, un homme faible, dupé par une femme vénale profitant de son bien (une baraque acquise de droit à la force de ses poings) – est paradoxalement rehaussé par la venue de Habiba dont le statut avoisine le degré de stigmatisation des buveurs d'alcool à brûler.

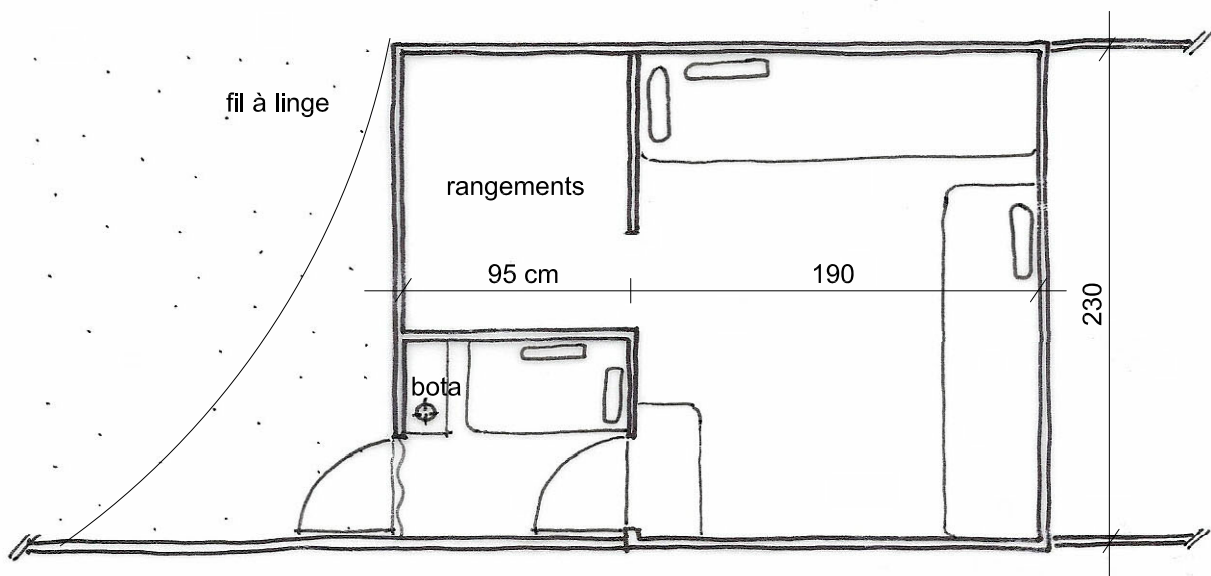
Il existe en *darija* un adjectif intéressant s'appliquant aux *kariani* : *mqazdar**, formé à partir du mot *qazdir* qui désigne l'étain, certains ustensiles de cuisine, mais aussi la tôle ondulée, y compris la ferraille et la tôle très utilisée dans les constructions des bidonvilles. Appliqué à une personne, *mqazdar* signifie « à l'épreuve de tout », « blindé », « qui n'a pas froid aux yeux », mais aussi « gonflé » dans le sens de « sans honte ». Or, les sursauts ponctuant la vie de Habiba traduisent toute autre chose qu'une attitude de *mqazdra* lorsqu'elle s'installe à souk 'aoua. Les travaux d'aménagement de la baraque et l'attitude de réserve qu'elle adopte immédiatement afin de se racheter une conduite aux yeux de tous démontrent que Habiba intègre les codes en usages à souk 'aoua quant à l'aspiration à l'ordre de ses habitants. Elle dit à ce sujet qu'adoptant un profil bas, elle souhaite par-dessus tout éviter à sa fille les chaos et ruptures qui ont rythmé son destin social et sa trajectoire résidentielle. Elle montre que les objets dont elle dispose sont tous dédiés aux soins à sa fille. Toutes deux sont d'ailleurs toujours impeccablement mises, malgré la chaleur étouffante qui règne dans la baraque.

Le cheminement de Habiba vers différents interdits, son appropriation des lieux par l'entremise du réagencement de la cabane de Mehdi (cf. ill. 18 page suivante) et les réactions des buveurs de *mahya* ont montré combien la transgression des normes est essentiellement conçue à souk 'aoua sous un aspect masculin qui contribue à la définition d'un droit à déployer la déviance en des lieux qui lui sont dédiés. Ce droit à la transgression des normes sociales se heurte à ceux des *kariani* souhaitant par-dessus toute

PLAN DE LA BARAQUE DE MEHDI EN FÉVRIER 2006



PLAN DE LA BARAQUE DE MEHDI ET HABIBA EN JUIN 2009



III. 18 - Croquis du réagencement de la baraque de Mehdi à souk 'aoua entre 2006 et 2009

autre chose se faire « oublier » des autorités. C'est dans ce contexte d'opposition de droits que les buveurs de *mahya* usent de la violence comme outil de régulation sociale selon des discours traduisant la même ambivalence à l'œuvre dans les représentations : s'ils disent réprouber l'usage de la violence dans des discours très policés qui les présentent en gardiens de l'ordre allant dans le même sens que les *kariani*, leurs actes approuvent au contraire ces violences, dans un rapport de pouvoirs très inégalitaire. De même, les hommes forts de cette situation sont-ils à la fois raillés pour leur brutalité, mais admirés pour leur force et l'ordre qu'ils sont capables de faire respecter au souk.

Dans un premier temps, la prise en compte de pratiques déviantes se déployant dans les espaces publics d'un quartier d'habitation a permis de mettre en évidence la cohabitation d'usagers de souk 'aoua selon un gradient de transgressions qu'il reste difficile à ordonner avec précision, entre vendeurs et artisans relevant de l'informel, habitants des baraques de souk 'aoua (mais éventuellement déployant des pratiques de consommation d'alcool), consommateurs de *mahya* et ceux d'alcool à brûler. Néanmoins, l'exploration de la perception par les habitants du quartier du mode de vie des consommateurs d'alcool à brûler a permis de mettre en évidence une gamme très large de stigmates qui tendent à placer ceux-ci au plus bas de l'échelle sociale du fait de la dépendance étroite qui les lie aux habitants du quartier vis-à-vis de leurs besoins physiologiques à pourvoir quotidiennement. Paradoxalement, les buveurs d'alcool à brûler occupent une place au quotidien dans l'ordre social de Derb Cuba au même titre que les autres catégories d'usagers, en constituant une sorte de point de référence négatif dans la déviance entretenu par les discours des buveurs de *mahya*. La dimension genrée des pratiques a permis de mettre en évidence un autre mode de différenciation socio-spatiale à souk 'aoua qui ne doit pas faire conclure à une homogénéité de statut social pour les hommes : dans ce contexte, il convient de poser la question des modalités de compensation des faiblesses – aussi bien physiques que sociales – de certains hommes aux yeux des autres en situation de déviance pourtant identique.

3.3 En quête d'honneur : modalités de compensation des faiblesses individuelles

Nous avons vu que les sociabilités fondant les échanges sociaux au sein de souk 'aoua relèvent de modes de gestion souvent violents visant à maintenir une certaine distance socio-spatiale. Mais le code de l'honneur impose de ne pas franchir les limites dans les pratiques empreintes d'intimidation et de blessures physiques. Il nous faut à présent explorer, dans les discours, les modalités de maintien de l'honneur de chacun des membres, d'une part dans le groupe de buveurs de *mahya*, en comparant les conceptions du

travail et les pratiques professionnelles effectives, et d'autre part, vis-à-vis du reste de la société, en mettant en lumière les justifications communes et individuelles par rapport à la morale.

3.3.1 Activités rémunératrices contre salariat, ou comment gagner plus que sa vie

Nous l'avons déjà esquissé : le premier but de l'activité rémunératrice, illégale et / ou relevant de l'informel, est de gagner une place, un statut social, au-delà des éventuels revenus. Afin de justifier leur présence en des lieux dégradés, le premier réflexe des consommateurs de *mahya* est de consolider l'image festive de leur lien social en lissant les différences de statut, ce qui a pour effet de masquer la véritable nature de leurs activités professionnelles :

M-P : « –Votre clique est toujours la même ? [*Dans le langage courant à Casablanca, une clique désigne un petit groupe, une bande de copains.*]

Khalid : –Oui, on est tous des gens qui travaillent. Celui-là, c'est un réparateur de radio dans les hôpitaux [...]. Celui-là, il est chauffeur de bus. » [Entretien de groupe, 17.03.2005]

Khalid s'empresse de répondre avant tous les autres, de peur qu'ils révèlent qu'il est, ce jour-là, le seul parmi le groupe à se débrouiller comme il peut. Prétendant une réponse concernant le partage du budget familial, l'exemple de Bachir répondant au nom de tous est significatif :

« Pour moi, je peux me contenter de 50 dh. Il faut faire attention à l'argent, non pas les disperser, les dépenser pour moi-même. Moi, je veux tout pour mes garçons. Tout le monde ici est comme ça. » [Entretien de groupe, 21.03.2005]

Le message subliminal à l'attention de Khalid, est pourtant clair : la somme de 50 dh – une somme importante en milieu populaire – teinte la déclaration de crânerie et tient Khalid à distance de la conversation, contraint dès lors de broder dans le mensonge de sa première déclaration. Deux jours plus tard, tandis que Bachir concentre son attention sur sa discussion avec un autre, Khalid tente de revenir sur la nature de ses activités :

M-P : « –Qu'est-ce que les familles pensent de votre présence ici ?

Khalid : –Il faut assumer ses responsabilités. On donne ce qu'on doit donner pour manger et puis les factures. Chacun travaille comme il peut. Moi et Mounir on fait des penalties.

M-P : –Des... quoi ? Des penalties ?

Khalid : –C'est-à-dire, si tu arrives à avoir un penalty, tu peux faire tes preuves. » [Entretien de groupe, 23.03.2005]

À l'instar de nombreux jeunes adultes, Khalid et Mounir parviennent à subvenir en partie aux besoins de leurs familles en travaillant au coup par coup selon les opportunités. C'est ce genre d'activités que Khalid appelle un « penalty » avec beaucoup d'humour car il s'agit là, à ses yeux, d'occasions de prouver sa valeur, à l'image du footballeur, face au gardien de but, pouvant alors changer le cours de tout un match. Les occasions, de multiples sortes, se renouvellent constamment : un bateau qui a dépassé la quantité légale de pêche et qui veut se débarrasser de son excédent auprès d'un intermédiaire improvisé ; un vol nocturne sur un chantier d'une chaîne métallique de bulldozer revendue au poids de ferraille ; le transport de voitures volées vers quelques villes éloignées ; le déchargement de conteneurs au port de commerce ; l'égorgeage de moutons lors du sacrifice rituel annuel de l'Aïd el-Kebir... Autant d'occasions de retrouver sa dignité perdue face au combat pour une meilleure réputation : le rôle de pourvoyeur traditionnel de revenus pour l'homme et a fortiori pour l'époux, chef de famille, n'a pas perdu de sa vigueur dans les représentations sociales (Bouasria, 2008). Sous l'effet de l'alcool, Khalid en rajoute un peu :

Khalid [plus tard le même jour] : « Tout ce que je gagne, je le donne à ma femme. Parfois, il ne me reste même pas pour les cigarettes. Et c'est ma femme qui me donne de quoi boire et de quoi dépenser. Même lorsque je fais une grosse affaire, par exemple, je donne tout à ma femme. Un jour, j'ai promis à ma fille une bicyclette. Mais j'ai pas pris l'argent de ma femme. J'ai dit d'accord et j'ai juré. Un matin, je me suis disputé avec ma femme. J'ai tapé la table tellement fort que j'ai renversé le verre. Un ami est passé et m'a dit : viens prendre un verre au café. Je devais prendre ma fille à l'école. Il m'a donné 1000 dh. Alors, j'ai acheté une montre à ma femme. Je lui ai tout donné. Maintenant, je recommence à zéro. Même avec les copains, je fais la même chose. »

Khalid [encore plus tard] : « Les penalties, si tu laisses pas l'argent à ta femme, et que tu travailles pas, c'est pas bien. Moi, j'ai déjà acheté les vêtements pour ma fille pour l'Aïd. Je fais tout à l'avance parce que comme ça, j'attends pas le dernier jour, au cas où j'aurais rien ce jour-là. J'ai acheté la djellaba, il reste plus que les chaussures. »

Les discours de Khalid révèlent l'ampleur de son mal être, dès que remis en situation avec les confessions de son épouse d'une part, et un aveu d'appréhension en février 2005 face à l'éventualité d'un divorce d'autre part. À l'âge de 27 ans, en 1995, Khalid a épousé Cheïma, une veuve de son âge dont la famille habite à Derb Rragui dans l'ancienne médina intra-muros (famille J). Il n'avouera jamais devant les autres que les premières années ont été difficiles du fait du décès de leur premier fils. Très éprouvés, ils n'auront leur fille qu'en 2001. Leurs conditions de logement sont décrites par Cheïma en 2006 comme une épreuve : dans l'appartement sans eau courante et disposant d'un cabinet de toilette à l'extérieur, dans l'escalier, Cheïma, Khalid et leur fille disposent de deux pièces et d'une cuisine aménagée dans l'espace central de distribution, et doivent cohabiter avec Karim, le frère de Khalid qui occupe la troisième pièce. Chaque jour, Cheïma a pour

habitude d'aller passer la soirée avec ses enfants (leur dernier fils naît en juin 2008) chez sa mère, veuve et diabétique, propriétaire de sa maison qu'elle partage avec ses trois autres enfants, Abdelkebir, Asma' et Driss. Cheïma en profite pour laver parfois ses enfants sur la terrasse, mais surtout les nourrir aux frais de sa mère qui dispose d'une pension, et oublier les disputes fréquentes avec son beau-frère. Si Karim occupe un emploi stable de barman de nuit dans un club de la gare de Casa-Port, il dépense en effet tous ses revenus en alcool qu'il consomme sur son lieu de travail et dans sa chambre les jours de repos. La nuit, de retour du travail, il hurle dans la rue et réveille les enfants et voisins. Enfin, il n'est pas rare qu'il invite une de ses maîtresses à passer quelques jours dans sa chambre, au grand dam de Cheïma qui ne lui adresse plus la parole, alors qu'elle se trouve contrainte à lui préparer à manger.

Quant à Mounir, ses frasques aux yeux de sa femme et de tout le quartier se résument à un enfant de trop. Marié à Imane (famille K), il « hésita » pendant quelques années entre elle et un amour de jeunesse dont il eut une fille après s'être séparé d'Imane. Hélas, leur liaison échoua à nouveau et Mounir revint vivre avec son épouse légale dont il eut plus tard deux filles, de 3 et 8 ans en 2005. L'attitude légère de Mounir vis-à-vis des femmes ancre son statut social dans le déshonneur venant s'ajouter à ses peines de prison cycliques pour violences, toujours sous l'emprise de l'alcool. Mais les violences dont il fait également preuve à l'égard d'Imane, à l'origine de ses tentatives intermittentes d'arrêter la boisson, vont également jouer un rôle dans le processus de stigmatisation qui le frappe de la part des autres buveurs de *mahya* (nous le verrons dans la partie B de ce chapitre).

Les vantardises de Khalid de précautions vis-à-vis des équipements organisés à l'avance pour sa fille traduisent moins des rêves de père de famille amplifiés par l'alcool que son aspiration à une certaine stabilité que lui procureraient un travail et une place dans la vie. À ce moment-là, il est encore sous la colère de la perte de sa dernière place. Pourtant, il croyait à ce travail sur le chantier de la côte, de l'autre côté du boulevard. Il avait les bulldozers en main et se plaisait à travailler à l'air libre avec Mounir. Mais à l'issue de leur journée d'essai, ils furent tous deux remplacés par des hommes venus de la campagne, prétendument plus qualifiés que lui. La provenance de ces ouvriers n'est certainement pas un hasard : « Ceux qui viennent des villages, ils ont sali Casablanca. Ces jeunes ne savent pas se comporter » [Moulay Najib, entretien de groupe, 18.03.2005]. Rien de bon ne vient de ces *'arobi**, ces ploucs mal éduqués qui ne connaissent rien aux règles élémentaires de vie en ville. Durant les soixante dernières années, l'exode rural n'a cessé d'alimenter la population de Casablanca à l'étroit dans des quartiers d'habitation très vite insuffisants. Cette population a été accusée de bien des maux, amenant avec eux leurs habitudes d'élevage et ruralisant la ville par le développement de bidonvilles décrits comme les symboles – regrettés par ces auteurs – d'une « citadinité problématique » (Arrif, 1992 : 110-115) et d'une « infra-urbanité » (Zaki, 2005 : 125).

Au contraire, Khalid et Mounir sont nés à Quartier Cuba. Leur naissance à Casablanca et même au-delà, leur domiciliation dans le quartier qui les a vus naître, devraient leur conférer des droits, aujourd'hui bafoués, sur le marché de l'emploi. Le « gagne-petit » n'a jamais été pour eux, plus portés sur les coups illégaux qui rapportent gros de temps à autres. Par exemple, le travail du vendeur de Javel est une activité que Khalid dit refuser, car trop besogneuse et peu récompensée pour la peine. Fouad explique qu'une grande bouteille d'eau de Javel est vendue 1 dh la bouteille d'un litre. La Javel pure se trouve dans le grand tonneau en plastique disposé debout, devant la boutique. Fouad transvase un demi-litre de Javel pure dans un bidon de 5 litres. La Javel obtenue, très diluée avec de l'eau collectée à la fontaine de la rue, est versée dans les bouteilles en plastique que les habitants du souk lui vendent et rachèteront remplies d'eau de Javel moins nocive. Avec les cigarettes, il réalise un bénéfice de 6,50 dh par paquet qui fait rire Khalid en l'entendant. D'autre part, il perçoit également une commission sur le stockage dans sa cabane de bouteilles de verre récupérées, principalement celles d'alcool revendues 1 dh la grande bouteille (exceptées celles de *Coca-Cola*[®], consignées auprès des épiciers qui les ont vendues), 50 centimes la bouteille de bière, et 30 centimes la bouteille de *mahya*. Pourtant, aussi ingrates soient à ses yeux les tâches de récupération du verre, Khalid enfourche fréquemment la mobylette derrière Tahar, tenant le grand sac plein de bouteilles. La première fois que Khalid se sentit observé en fourrant des bouteilles vides dans un grand sac de jute, il confia rapidement le sac à Fouad pour qu'il le cache derrière son comptoir, et expliqua que c'était une forme d'aide à Fouad qui avait un mauvais travail.

Si Fouad tire sa fierté d'une tâche physiquement éprouvante, effectuée avec application jour après jour afin de gagner le respect de sa famille, moins dans la quantité des revenus que dans leur régularité, Khalid tire son orgueil de sa force physique et morale qui l'ont maintenu en vie durant ses séjours en prison qu'il considère comme des actes de bravoure : les hommes engagés dans ces cycles alternés entre prison et liberté montrent ainsi qu'ils sont prêts à tout pour fournir une vie décente à leurs familles. Il annonce avec fierté ses 10 ans toutes peines cumulées, entre 1981 et 1995, dont 5 ans fermes. Il faudra ajouter les 2 années environ de séjours de quelques mois entre 2005 et 2009. Il peut arriver de qualifier une activité professionnelle par le délit encouru : Tariq fait, par exemple, remarquer la petite condition des *garrab* en ajoutant que le délit n'est passible que de 2 mois de prison [entretien de groupe, 02.06.2009]. Dans la lignée de la quête d'un statut, Farid annonce fièrement ses 10 ans de prison pour trafic de haschich à l'ancienne prison de Ghbila, à Derb Soltane. À sa sortie de prison, au lieu de retourner dans sa famille à Azemmour, il se fixa dans le quartier de la prison, en y trouvant son travail et une chambre à partager. Il expliqua vouloir sur le moment compenser son statut inférieur dans sa famille par son ardeur au travail, car la tâche est pénible dans un hammam, entre l'effort physique et l'endurance à la chaleur. Par ailleurs, le statut de mineur de Farid aux yeux de sa mère – âgée de 89 ans – se conforta avec les années, Farid passant d'ancien criminel à célibataire

tardif : « Même adulte, on est toujours surveillé par les parents » [entretien de groupe, *M'riziga*, 09.12.2004].

Néanmoins, au regard du degré de déviance des pratiques dans lesquelles ces hommes sont engagés, leurs discours quant à leurs représentations de leur rapport au travail rejoignent le souci de Khalid de se sortir grandi de chaque situation. L'exemple de Bachir, technicien de commune, est à nouveau intéressant :

Bachir : « –Vous n'avez pas posé une question ? Pourquoi vous travaillez et pourtant, vous êtes tout le temps ici ? [*Moulay Najib continue à chanter, feignant de se désintéresser de ce genre de conversation.*]

M-P : –C'est vrai, je me suis posée la question. Allez-y.

Bachir : –C'est bizarre ou non ?

M-P : –Oui, c'est bizarre.

Bachir : –[*Il montre Tahar.*] Lui, il est retraité. [*Il montre Tariq.*] Lui, il travaille depuis X temps. Moi, je travaille également depuis X temps. On sait comment faire. ON-SAIT-COMMENT-FAIRE. [*Il détache bien chaque mot.*] Ça aussi ça doit figurer dans la thèse. » [Entretien de groupe, 18.03.2005]

Ils connaissent si bien « les ficelles de leurs métiers » qu'ils savent comment désertier les lieux de travail tous les après-midi. Si Bachir dit n'en tirer aucune fierté, car conscient de profiter d'un milieu professionnel qu'il juge très sévèrement par rapport à la situation économique du pays, Tariq, au contraire, se dit heureux de profiter d'un milieu qu'il connaît parfaitement : il travaille dans le transit depuis 1970 à l'âge de 19 ans pour différentes compagnies assurant le transport de marchandises entre le port et la ville, ou vers les gares pour d'autres destinations intérieures. Il tire une grande fierté de revenus suffisants pour faire vivre correctement sa famille et de la façon dont il a su s'imposer au port. Le voisin de la maison mitoyenne à celle de ses parents travaillait dans le transit. Tariq lui a demandé de l'emmener voir en quoi consistait le travail là-bas. Le voisin a accepté, et peu à peu, Tariq y a conquis sa place, s'y rendant régulièrement et se montrant partout où il le pouvait. Un jour, une place se libéra et on la lui donna pour un salaire de 30 dh par semaine. Depuis, Tariq a souvent changé d'employeur, mais l'un d'eux l'a gardé 24 ans. De son aveu, le salaire seul ne suffirait pas : il faut « bricoler » au jour le jour, trouver les moyens de se faire des petits à-côtés. Par exemple, si un camion peut contenir six palettes, on le charge avec neuf et on économise le troisième voyage. On peut aussi trafiquer les factures et empocher les différences. Tariq dit qu'il n'a pas peur de se faire prendre parce qu'il a de l'expérience : « On sait comment faire » [entretien de Tariq à son domicile, 07.06.2009], les mêmes mots que Bachir prononcés à quatre ans d'intervalle. Pour Tariq, l'équation est simple : tant qu'il gagne suffisamment d'argent pour sa famille, et puisque son épouse est au courant de tout – lieux de réunions, identités des amis, budget consacré à l'alcool –, Tariq dispose d'un droit incontestable à boire à l'extérieur du domicile.

Plusieurs représentations se croisent dans les propos de Tariq, et le rôle qui incombe par nature à l'homme essaime ses préoccupations, à l'image de l'injonction familiale martelée aux petits garçons « *kone rajel* » (sois un homme). De fait, Tariq assume ses responsabilités dans la vie : il assure un certain degré de confort à sa famille ; il a su mobiliser ses réseaux et gagner un bon emploi grâce à son habileté et sa persévérance ; sa vie est sereine et sans faux pas. Pour le groupe de buveurs de *mahya*, les faux pas ne concernent en aucun cas le fait de boire ou fumer, mais plutôt l'attitude morale vis-à-vis des autres. La version négative de l'homme remplissant son rôle est celui qui n'a pas de parole (*chmata**), et celui qu'on qualifie de tricheur (*moukhalwid**). Ce rôle correspond au modèle du *rajel ou ness**, « l'homme et demi », honnête et travailleur. À ce sujet, l'histoire de *Ness Blassa*, « demie place », est citée en référence pour constituer le pilier de l'imaginaire masculin. Tahar raconte que *Ness Blassa* était un homme de petite taille qui, de simple vendeur d'œufs, devint entrepreneur en travaux publics. De son vrai nom Haj Omar Taïssir, natif de la région d'Essaouira, eut un destin social véritablement hors du commun, forçant l'admiration du fait qu'il ne tenait sa réussite économique que de son bon sens : il eut l'idée de fonder une entreprise de concassage de pierre à laquelle il donna une dimension nationale à l'époque des grands travaux entrepris par l'État et surtout « grâce » au tremblement de terre d'Agadir qui propulsa les activités de son entreprise à l'échelle de tout le Maroc (Amourag, 2005). Sa chance n'est presque jamais évoquée. Par exemple, Moulay Najib cite l'anecdote selon laquelle Haj Omar, déjà millionnaire, tenait absolument à surveiller son personnel, conduisant lui-même un camion habillé de vêtements sales.

Cette fierté du travail accompli tout au long de sa vie s'apparente à la conception du travail de Tahar qui se heurte au peu de respect de sa famille. L'incident qui éclate le 13 mai 2005 illustre cet affrontement, lorsque Tahar s'aperçoit que son beau-frère lui a emprunté la mobylette sans lui demander l'autorisation. Au retour du jeune homme, ils se disputent à voix très hautes et Tahar reprend furieusement les clefs et les papiers de l'engin. Ses mains tremblent et le beau-frère en rit. C'est que Tahar, de colère, a beaucoup bu entre temps, et vidant un verre d'un trait, il explique qu'il en a assez d'être traité de cette façon : sans travail, le beau-frère a dormi jusqu'à deux heures de l'après-midi, après avoir passé la soirée et une partie de la nuit à fumer du haschich avec ses copains. « À treize sur un âne » lance-t-il les larmes aux yeux (famille I). Tout le monde reste silencieux jusqu'à ce que l'une de ses filles passe avec deux plaques de pains qu'elle emmène au four du quartier. Tahar lance rageusement à l'attention de la jeune fille que ces quinze pains seront mangés dans la journée seulement. Il est le seul à avoir jamais travaillé dans sa famille et il est l'âne, trop faible pour jeter dehors les charges qui pèsent sur lui. Tout le monde vit sur sa pension de retraité (y compris le frère et les deux sœurs de sa femme) ; aucun jeune dans la

famille n'a obtenu de travail et il n'a que deux filles mariées, dont l'une vit à nouveau ici avec sa fille¹⁷¹.

Tahar prit sa retraite en juillet 2004 après 30 ans et 6 mois de travail comme mécanicien ajusteur en usine. Fier de son salaire mensuel passé de 10 000 dh environ et de sa retraite actuelle de 8 000 dh, il agite parfois son titre de pension plié en huit qu'il tire de sa poche de pantalon comme un trophée. Situation paradoxale s'il en est : Tahar pense avoir le droit au respect de sa famille grâce à ce travail, mais a perdu tout respect à cause de sa consommation d'alcool à l'extérieur du logement qui fait honte à tous, et principalement à son épouse¹⁷². Celle-ci a souvent exprimé le souhait qu'il arrête la boisson. Pour commenter le fait que sa femme est au courant, Tahar rappelle souvent une blague :

« Ma femme m'a dit : Où tu étais ? J'ai dit : j'ai une autre femme, elle est belle mais elle a pas de cheveux. Mais ma femme a deviné et elle a dit : je connais ta femme, c'est la bouteille. » [*n'araf mratek : qar'a*. En *darija*, une bouteille est l'homonyme du féminin de chauve.] [Entretien de groupe, 24.03.2005]¹⁷³

Tahar prit l'habitude de boire sur son lieu de travail, avec ses collègues qui buvaient avec lui. Tant qu'il travailla, sa dépendance se voyait moins. Son rôle de bon père, doux et attentif, ne lui valut pas non plus grâce aux yeux de ses enfants : Tahar raconte qu'un jour, le frère de sa femme voulut frapper la fille de Tahar parce qu'elle ne voulait pas dire où elle était allée. Tahar intervint, arguant qu'elle avait un père et une mère, et qu'elle ne devait aucune explication à son oncle, dût-il habiter sous le même toit. Si son rôle de père, accompli à ses yeux, n'a pas suffi à sa famille, Tahar a du mal à comprendre ce qu'il a manqué à sa famille, puisque l'argent fut toujours là. Selon lui, mieux vaut l'alcool que le jeu, sous forme de PMU très prisé dans les milieux populaires, édictant le proverbe : « *miat khamar ou khamar oula wahed kamar* » (cent un buveurs valent mieux qu'un seul joueur).

L'exploration des conceptions du travail provoque un échange des plus intéressants entre Tahar et Az'eddine qui engagent une joute de proverbes démontrant que les vertus du travail ne sont pas unanimement partagées :

–Tahar : « *khdem bfrank ou thaseb m'a lbark* » (travaille pour un centime et tu fais les comptes, tu compares ensuite avec celui qui ne fait rien) ; *lbark**, celui qui ne fait rien,

¹⁷¹ La position selon laquelle le passeport de la jeune femme résidant habituellement en Turquie aurait été volé pendant ses vacances sera tenue durant trois ans par Tahar n'avouant jamais l'éventualité d'un mariage malheureux de sa fille avec un chauffeur de poids-lours turc, voire d'un divorce.

¹⁷² J'essayai pendant tous mes séjours (2005 à 2007, puis 2009) de dépasser le stade des politesses, allant du repas de couscous chez Aïcha, l'épouse de Tahar, à la visite des chantiers successifs de la maison, mais peine perdue : ma proximité avec Tahar m'interdit l'accès à ses espaces domestiques, contrairement aux autres familles des buveurs où je réussis à poser certaines questions indiscrètes sur la perception de la consommation d'alcool, et parfois à construire une réelle proximité, comme avec l'épouse de Khalid.

¹⁷³ On ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec la chanson du Velvet Underground, « Heroin » dans laquelle Lou Reed chante : « *Heroin, it's my wife and it's my life* » (LP « The Velvet Underground and Nico », 1967).

s'applique aux chômeurs, car en régions rurales, ce mot s'applique aux animaux qui restent assis sans rien faire ;

–Az'eddine : « *Li bghaha koulha, kaykhalih koulha* » (celui qui veut tout laisse tout) ; ce proverbe sert en général de prétexte pour une quantité infinie de choses, et a pour but de calmer l'ardeur à la tâche ; celui qui travaille trop n'ira jamais loin, il n'est pas bon de travailler en général ; on dirait en dernier lieu qu'Az'eddine apprécie *lfloous berda**, « l'argent froid », obtenu sans travailler ;

–Tahar : « *taharako, torzaqo* » : vous bougez, vous gagnez ;

–Az'eddine : « *ma ykhdem ghir lhmar* » : seul l'âne travaille [Entretien de groupe, 18.06.2009].

Tahar, piqué à vif, rétorque qu'il a travaillé toute sa vie et qu'il n'est pas un âne pour autant ; il faut savoir que *hmar** désigne bien un âne, mais son sens est beaucoup plus fort qu'en Français, puisqu'il peut signifier également « abruti », « idiot » et même « espèce de con » si on y met le ton.

Très proche de Tahar et Tariq, Az'eddine – plus assidu aux rencontres du groupe dès que Bachir ne se montra plus – possède néanmoins des idées radicalement différentes sur le travail. Il a « hérité » de son père son poste de docker au port, toujours fier de dire à qui veut l'entendre qu'il gagne « un million 3 », c'est-à-dire 13 000 dh mensuels. Mais sur son salaire sont déduites des sommes importantes – jusqu'au quart de son salaire selon ses dires – dues à des employés du port effectuant certaines heures pour lui, durant lesquels il va boire. Ce système fonctionne bien jusqu'à ce que son entreprise décide d'instaurer des contrôles. À partir de 2006, les dockers doivent pointer soit à 5h30, soit à 14h30, et les ennuis commencent pour Az'eddine : *officiellement*, il « oublie » de se réveiller, mais manque également le contrôle de 14h30, et finit par manquer cinq jours entiers.

À la faveur de nouvelles connaissances que nous décrirons plus loin, Az'eddine boit plus que de coutume, sans égard pour sa santé désormais fragile : un médecin lui a conseillé de prendre une décision rapidement concernant son mode de vie à mettre en parallèle avec de graves problèmes de cœur et un foie désormais visiblement gonflé qui n'augurent rien de bon. Tous les discours jusqu'ici énoncés relativement à la fierté de profiter du système, de savoir tirer parti d'une situation avantageuse, s'effondrent en 2009. Il avoue tout d'abord qu'il a 49 ans et « une carrière de buveur de 32 ans, c'est beaucoup ». Si le mot « carrière » rappelle le modèle séquentiel par lequel un individu s'initie puis poursuit dans la déviance (Becker, 1985 : 43-63), Az'eddine souhaite ici évoquer davantage la constance de son engagement dans les pratiques de consommation, contrairement à son père qui n'a jamais bu et peut même s'enorgueillir d'avoir arrêté de fumer seul. De son propre aveu, le père d'Az'eddine est la seule personne qui lui fasse peur. Il explique en mimant que même saoul, dès qu'il voit son père, il se redresse et tente de reprendre bonne figure. Sans qu'ils n'en aient jamais parlé, le père est au courant. Un jour, celui-ci lui a lancé deux mots qui ont marqué Az'eddine au point qu'ils n'en ont jamais plus reparlé : « *b'ed zbel* » (au loin les déchets).

Az'eddine ose enfin répéter ces mots pour expliquer son impression d'avoir atteint un moment décisif de sa vie : son épouse, Touriya, lui a fait part d'une information qu'elle a obtenue de son amie, elle aussi épouse de docker. Le collègue d'Az'eddine a pu passer le permis de conduire des poids lourds, dans le cadre d'une prise en charge de son employeur, et accéder ainsi à des tâches plus faciles et renouvelées, avec le même salaire. Touriya a donc suggéré à Az'eddine de se renseigner pour savoir s'il était possible pour lui d'avoir cette formation, ce qu'il a fait. Et ce jour-là, c'est l'air à la fois grave et enjoué qu'il annonce que lui aussi va bénéficier de cette formation, que « ça ne peut plus continuer comme ça ». Il fait allusion aux cinq jours non payés pour avoir manqué les pointages, à sa santé fragile, à sa silhouette :

Az'eddine : « –Le travail, c'est comme du sport ! [Il montre son tee-shirt tendu sur son ventre.]

M-P : –C'est une nouvelle vie ?

Az'eddine : –Oui, c'est une nouvelle vie, c'est une nouvelle vie. » [Il apprécie l'expression.] [En aparté de l'entretien de groupe, souk 'aoua, 22.06.2009]

Si Tahar justifie ses liens avec Bachir, Tariq et Az'eddine par une amitié ancienne, différents points de discorde nuancent néanmoins leurs statuts sociaux et viennent troubler l'entente par des prises de bec, des réflexions désagréables, et des mots plus ou moins bien acceptés selon le degré d'alcoolisation. Mais il arrive que la dispute soit plus profonde :

M-P : « –Ça fait un moment que j'ai pas vu Bachir. Vous avez de ses nouvelles ?

Az'eddine : –Qui c'est ?

M-P : T*** [son surnom]

Tariq : –Ah oui ! T***, il a fait une erreur. On s'est disputé. Un ami est venu pour me voir. Et T*** l'a insulté. C'est pas poli. J'ai pas aimé. J'ai voulu mettre de la *distance* entre nous. On s'est téléphoné. On s'est parlé et on s'est excusé au téléphone. Maintenant, on est bien réglé. Il pourra revenir. Il m'a embrassé la tête et on est bien. » [Az'eddine arbore alors un sourire radieux.] [Entretien de groupe, 31.03.2005]

Il semblerait que l'explication édulcore le sens véritable de la dispute, puisque Bachir ne revint plus jamais ni à souk 'aoua, ni aux autres lieux appropriés par le groupe les années suivantes. Le terme « distance » utilisé en Français ici est une adaptation de la notion de *tiqar** que nous avons déjà décrite comme un régulateur social puissant à l'échelle du quartier au moment d'aborder la question du contrôle social pesant sur l'individu (chap. I). Nous pouvons imaginer que Tariq a souhaité, à un moment donné, recentrer les propos de Bachir autour de la question de la vraisemblance que ce qui apparaît à longueur de verres comme des élucubrations. Bachir évaluant mal l'ampleur de l'étalage de sa fierté dont il est capable au fil de l'alcool, le groupe profita d'un prétexte quelconque pour énoncer son agacement, ce que Bachir interpréta en termes définitifs, pour le plus grand plaisir d'Az'eddine dont les visites devinrent plus régulières. En effet, Az'eddine tient pour 'achir Saïd, beaucoup trop marqué par ses habitudes de boissons et de *qarqoubi* pour convenir à

Bachir comme compagnon de boisson. Malgré la compétition qui anime le côtoiement des statuts sociaux, on distingue à nouveau, parmi les discours et pratiques sociales, l'injonction au calme nécessaire aux échanges sociaux prévalant à souk 'aoua, menacée par d'éventuels conflits jusqu'ici rapidement désactivés.

Cette compétition de statuts sociaux visant à une certaine « normalité » dans la consommation d'alcool rencontre également certaines limites : là où se rejoignent tous les buveurs sans distinction se situe autour de leur impossibilité à révéler le véritable prix de l'alcool. En effet, au fil des entretiens, les prix fluctuent dans des réponses souvent évasives et contredisent l'apparente spontanéité des échanges dont les enquêtés se targuent. Même sous alcool, tout est affaire de calcul, car l'enjeu est grand : il s'agit de ne pas ternir sa réputation. C'est bien là le problème du prix de l'alcool : si l'enquêté annonce une somme modique, il passe pour un pauvre, habitué aux alcools de moindre qualité et presque sur le point de ne s'acheter que de l'alcool à brûler ; au contraire, s'il annonce une somme plutôt importante, révélatrice de revenus prétendument confortables, un homme passe pour un dépensier sans honneur, sans aucun sens des responsabilités vis-à-vis de sa famille. Cet exemple traduit l'hésitation des buveurs de *mahya* entre plusieurs registres de normes et divers calculs : la crânerie devant l'injonction sociétale à la réussite professionnelle permettant de boire un alcool de qualité ; la place de l'homme en tant que pourvoyeur de revenus pour l'entretien de la famille qu'il a fondée et de sa famille dite élargie, dans un système social d'entraide, certes en mouvement, mais rarement contournable ; la nécessité parfois de minimiser ses revenus dans une stratégie de gains éventuels sur le long terme, en jouant sur la sensiblerie de l'interlocuteur. Toutes ces raisons vont faire qu'entre 2004 et 2009, les prix donnés par les mêmes personnes-ressources (Tahar, Tariq, Az'eddine, Mounir, Khalid, Farid) varient entre 10 et 30 dh pour la même bouteille de *mahya*, variations auxquelles il faut également intégrer d'autres facteurs tels que le lieu (supermarché, épicerie ou auprès du *garrab*) et la période d'achat (proximité de fêtes, actions de répression).

L'exploration des statuts sociaux d'individus contraints de se côtoyer malgré leurs différences, a mis en évidence les épreuves pour leur honneur que leur impose la nécessité de s'associer pour l'approvisionnement en alcool, pour la gestion de la violence dans le partage des espaces de souk 'aoua et pour le maintien d'une relative bonne entente faisant passer ces réunions pour quelques moments de convivialité éloignant les impératifs de l'alcoolodépendance. Si les plus forts s'attribuent d'emblée une position sociale – dans le voisinage du quartier et dans les pratiques quotidiennes de regroupement pour boire – par leurs compétences et leur tempérament porté sur les règlements physiques des comptes, les autres buveurs usent de discours visant à maintenir leur statut social au plus haut et entretenir ainsi la tension suffisante dans les rapports de pouvoirs entre déploiement de force physique et argent suffisant à l'approvisionnement en alcool : en d'autres termes, les plus faibles physiquement évitent d'être arnaqués, et les plus forts, d'être humiliés sur le

plan du travail. Il s'agit à présent de rechercher la nature du socle commun fondant leurs sociabilités, à savoir leurs modes de justifications par rapport aux valeurs morales. Leur vocabulaire commun n'implique jamais aucun jugement concernant le bien-fondé des préceptes religieux, mais leurs pratiques se négocient individuellement selon des modalités tout à fait innovantes. Il s'agit donc de ne pas négliger ces justifications, tant elles révèlent leurs préoccupations en matière de destin social idéalisé.

3.3.2 *Petits arrangements avec la morale et la conformité*

Si les membres de ce groupe de buveurs de souk 'aoua ont pour habitude de justifier les principes de leurs rencontres par des affinités collectives à vocation festive et de type amical servant de motivation commune, l'analyse de l'ensemble du « vocabulaire des motivations » (Mills, 1940), scandées au nom du groupe et répétées à l'infini, parfois à plusieurs mois d'intervalle, nous renseigne plus avant sur le rapport de chacun aux normes sociales. En effet, nous considérons que les modes de justification avancés dans les discours par les buveurs se construisent en deux temps. L'étude par H. Becker de l'apprentissage des fumeurs de marijuana fournit une première clef de lecture des discours des buveurs relatifs au vécu de leur présence à l'extérieur de chez eux, en des lieux déclassés :

« Au cours de sa fréquentation ultérieure de groupes utilisant la marijuana, le novice acquiert un ensemble de rationalisations et de justifications qui lui servent éventuellement à répondre aux objections contre l'utilisation occasionnelle de la drogue » (Becker, 1985 : 98).

Malgré cette base commune de justification, apprise et transmise d'un individu à l'autre, on peut déceler dans les discours des nuances dans l'importance de tel ou tel argument. Ces nuances constituent le second temps de la construction de l'argumentaire justificatif auquel il s'agit d'accorder une attention particulière :

« Rather than fixed elements “in” an individual, motives are the terms with which interpretation of conduct by social actors proceeds. This imputation and avowal of motives by actors are social phenomena to be explained. The differing reasons men give for their actions are not themselves without reasons » (Mills, 1940 : 904).

Cette approche des modes de justification d'une personne s'engageant dans un comportement déviant peut indiquer également le degré de cohésion dans le groupe de déviants, et ainsi, la nature du lien social aux autres membres de la société. Il s'agit donc ici d'explorer, sans négliger les détails, l'ensemble des raisons que les buveurs avancent à leurs choix.

Classique du « vocabulaire des motivations », le prétexte de la timidité est invoqué, comme il l'est souvent par de nombreux alcoolo-dépendants. En témoigne une scène du film de

Philippe Godeau, « *Le dernier pour la route* », au cours de laquelle une psychologue cite la timidité parmi son énumération de prétextes comme discours attendu de la part du dépendant.

Bachir : « L'alcool nous aide à nous sentir plus puissants car nous sommes tous ici de grands timides. Boire, ça libère et on se sent plus sûrs. » [Entretien de groupe, 21.03.2005]

Pourtant, au Maroc, la timidité revêt une forme autrement plus complexe que l'impossibilité de s'adresser à autrui par peur d'un jugement injuste, voire infondé : la séparation sexuée des espaces de vie au quotidien et l'impossibilité de mener des expériences sociales auprès de l'autre sexe assurent la reconduction de préjugés dès l'adolescence autour de la psychologie féminine faisant office de savoirs – « On peut avoir confiance dans le diable mais pas en la femme » (Choukri, 1997 : 76). Tous dans le groupe commentent alors les cuites mémorables prises dans le but d'acquérir suffisamment de courage – qui est à vrai dire une forme d'inconscience – pour oser aborder une jeune fille du quartier, une voisine, la sœur d'un ami de classe, ou une cousine. Si Bachir répond presque automatiquement, c'est parce qu'il sait qu'il ne sera jamais contredit sur le terrain des relations femmes-hommes, notoirement compliquées dans la société marocaine.

Comme nous l'avons vu précédemment dans la partie I, le plus grand volet des normes sociales est incarné par les valeurs morales héritées de l'éducation religieuse, et au regard du nombre d'arguments énoncés sous cet aspect des pratiques sociales, les buveurs de *mahya* pensent devoir se justifier principalement sur ce plan. Aux débuts de la prise de contact, les membres du groupe se taisent à l'appel de la prière de la mosquée du souk : devant une récente connaissance, il est de bon ton en effet de perpétuer un certain nombre de principes révélant la véritable profondeur de la foi, comme par exemple faire silence pendant l'appel à la prière. Il faut donc attendre plusieurs rencontres pour que les habitudes reprennent le cours naturel du quotidien : dans les faits, personne n'entend plus rien lorsque l'alcool coule à flot et que l'esprit est à la discussion. Un autre exemple de ces habitudes consiste à explorer la foi du nouveau venu dans la discussion. Il s'agit alors de moins vérifier que la foi musulmane reste intacte, du moins dans les discours, que de réaffirmer l'appartenance des locuteurs à une identité collective.

Dans le cas d'un nouveau venu dont l'identité religieuse est différente, une étape obligée dans les présentations consiste en l'énumération des convertis à l'islam célèbres de par le monde. Les mêmes histoires ont été entendues à des moments différents, auprès d'enquêtés qui ne se connaissaient pas, seuls ou en groupes, dans des quartiers différents : Neil Armstrong, le Commandant Cousteau, Cat Stevens et Michael Jackson sont convertis à l'islam. Leurs conversions révèlent aux yeux des enquêtés la grande attractivité de leur religion en tant que mode de vie. Le moindre rôle tenu par Cat Stevens dans le show-business de renommée internationale et la diffusion de son nom musulman (Yussuf Islam)

constituent presque des indices de véracité et le fait qu'il soit le seul réellement converti parmi la liste (en 1977) importe finalement peu : le mode de transmission sur le ton « il n'existe aucun doute à ce sujet, tout le monde en parle » révèle, par contre, la force des liens communautaires, et la persistance du relais nous renseigne sur ce qui importe réellement dans les histoires relayées.

Selon les buveurs enquêtés à souk 'aoua, Neil Armstrong aurait entendu, lors de ses premiers pas sur la lune en 1969, l'appel à la prière dans une langue étrangère, et se serait converti plusieurs années plus tard, le temps de réaliser l'importance de ce qu'il avait entendu. Gageons que la nationalité américaine du personnage n'est pas étrangère à cette rumeur. Il faut rappeler ici que le Monde arabe tient les Américains pour responsables d'un grand nombre de méfaits de par leur puissance économique, tout en acceptant la consommation des symboles les plus évidents de leur culture (vêtements et chaussures de sport, cinéma, musique) : en un sens, la conversion d'Armstrong aurait été une revanche de l'islam sur la prise de pouvoir culturelle et politique du Monde arabe par les États-Unis. Une page du site « Answering-islam.org » reproduit une lettre de l'assistante de Neil Armstrong, affirmant que « the reports of his conversion to Islam and of hearing the voice of Adzan on the moon and elsewhere are all untrue » (Vivian White, 1983), mais cette information n'est pas relayée par la rumeur. Il n'existe aucune information concernant la conversion de Michael Jackson. Mais ce point ne fait absolument pas vaciller la certitude de Khalid, grand fan de la star, et renforce au contraire l'idée d'une conversion récente, le souhait de Michael Jackson de ne pas en faire une stratégie commerciale auprès de ses nombreux fans dans le monde musulman étant tout à son honneur.

Au contraire, c'est une véritable légende qui entoure la conversion du Commandant Cousteau qui alimente les conversations pendant plus d'une heure. À l'instar de la perception sonore lointaine d'Armstrong, l'aura poétique de la rumeur a son importance : lors d'une plongée en Mer Rouge, Cousteau aurait vu dans les grands fonds un flux d'eau douce ne pas se mélanger à l'eau salée. Or, le Coran relate un tel épisode et affirme l'impossibilité pour ces deux eaux de ne jamais se mélanger :

« ... C'est Lui qui, lâchant à leur gré les deux mers, celles-ci douce et suave, celle-là salée et saumâtre, a ménagé entre l'une et l'autre un seuil, une barrière inviolable »
Sourate du critère, XXV : 53 (Berque J., 2002 : 386)

Cousteau se serait converti, témoin d'un phénomène inexplicable par la science. C'est probablement la conversion d'hommes célèbres qui agite le plus les forums du net : les contradictions relatives d'une part à son inhumation dans le caveau familial d'un cimetière catholique, et d'autre part entre la date de conversion (trois mois avant sa mort) et la date du documentaire sur cette plongée en Mer Rouge durant lequel Cousteau parlerait de sa trouvaille et de sa nouvelle foi – Cousteau est décédé à l'âge de 87 ans et l'on peut présumer qu'il avait cessé toute activité de plongée bien avant – essaient les échanges

ayant renforcé cette rumeur circulant depuis les années 1980 environ, mais ne sont pas connues des enquêtés. Mais rien ne fera éteindre cette rumeur, même pas la lettre de démenti publiée par la Fondation Cousteau en 1991 : des livres ont été écrits sur le sujet et l'on sait la force de l'écrit dans une société dont les membres sont peu amènes à y recourir.

Dans un autre contexte de discussions, ces rumeurs disent une certaine fierté du monde musulman d'accueillir en son sein de telles personnalités. Mais à souk 'aoua, de nombreux moments en apparence anodins traduisent plutôt la volonté de démontrer que l'interdit transgressé ne remet jamais en cause la foi du buveur. Les recours au référent religieux ponctuent les discours, se présentant souvent comme un aveu de faiblesse pour les buveurs désireux de penser à autre chose plutôt qu'à leurs fautes pendant qu'ils boivent :

M-P : « –Et s'ils viennent ici au souk faire des descentes régulières, vous allez pouvoir continuer à venir ici ? *[Des enfants du quartier sont venus avertir que des policiers sont dans le coin.]*

Khalid : –On peut quitter le vin grâce à Dieu.

M-P : –Mais si vous n'avez pas envie d'arrêter, si vous avez envie de continuer à boire ?

Bachir : –Non, c'est Dieu qui décide tout. » [Entretien de groupe, 21.03.2005]

Le jour même, Ahmed, après s'être confié sur son itinéraire social, est allé chercher dans ses affaires, pour me l'offrir, une bague trouvée dans les poubelles où figure le nom de Dieu :

Bachir : « Je sais que vous n'êtes pas croyante mais c'est un beau cadeau. D'un côté, on voit la kaaba et de l'autre, il y a une mosquée. Je pense que c'est celle d'Al Qods. C'est gentil, de la part d'Ahmed. » [Entretien de groupe, 21.03.2005]

Pourtant, des investigations menées sur le long terme laissent entrevoir un autre rapport à la foi, lorsque les masques tombent. Un jour, Tahar souhaite m'entendre à nouveau sur la religion. Les protagonistes ont changé – seuls Tahar et Tariq demeurent – mais Tahar reprend la conversation où il l'avait laissée 4 années auparavant : « Marie, mais comment c'est possible ? Tu n'as toujours pas de dieu ? » [19.06.2009]. Après avoir passé en revue les éléments de réponses qui choquèrent qu'à l'époque, Tariq, qui s'était gardé de tout commentaire en 2005, intervient cette fois pour se moquer de Tahar : celui-ci a peut-être peur d'Allah mais que comme il boit beaucoup, on peut dire que Tahar est un « musulman provisoire », en attente d'être un vrai musulman qui respectera peut-être un jour l'ensemble des préceptes religieux, et surtout l'interdit relatif à l'alcool. Le contexte de la conversation favorisée par des visites à domicile enfin lancées – si Az'eddine m'invite régulièrement chez lui pour manger avec sa femme et son fils depuis 2005, ainsi que Tahar, il aura fallu 4 ans à Tariq pour le faire et découvrir son secret – permet à Tariq de relâcher les tensions habituelles et oser recadrer les réponses consensuelles de Tahar, non pas sur leur foi, mais

sur leur identité de musulman. Tahar enchaîne alors avec ses expériences de drogues et de *qarqoubi*.

Après avoir tenté de démontrer une foi non simulée, les buveurs de mahya tentent de justifier leurs pratiques déviantes par l'énumération d'arguments démontrant la construction d'une échelle individuelle d'interdits. Selon Tariq et Khalid, « il n'y a pas de sourate qui interdit clairement de boire de l'alcool » [24.03.2005], ce que n'approuve pas Tahar. Par contre, ni Tariq ni Khalid ne ferait manger à sa famille de mouton blessé pour l'Aïd el-Kebir : selon eux, le sacrifice annuel du mouton doit se faire sur une bête absolument saine et possédant tous ses membres. Au contraire, Tahar avoue acheter une seconde bête vendue moins chère, comme par exemple un mouton ayant été blessé à la patte et amputé, afin de disposer de davantage de viande pour sa famille nombreuse de treize personnes.

Contrairement à la consommation d'alcool, l'interdit de la consommation de porc ne laisse habituellement aucun doute dans les normes sociales. S'il s'agit là d'un des interdits les plus puissants de l'islam (nous avons cité les deux versets la concernant dans les sourates de la table pourvue et des troupeaux dans le premier chapitre), et si aucun membre du groupe ne réfute l'existence de ces versets, la classification de l'interdit donne néanmoins matière à échanges à l'occasion d'un après-midi où Khalid amène du jambon de pays offert pour la *qat'a* par un chauffeur de poids-lourds portugais de sa connaissance, de passage à Casablanca. Il s'approche du groupe la bouche pleine, me présentant l'emballage ouvert sur sa main :

Khalid : « –Marie, prends. Toi, tu manges ça.

M-P : –Oui, merci. [*Je goûte.*] Il est délicieux. Mais Khalid, tu manges du porc ?

Khalid : [*Il montre l'alcool*] Ça, c'est *hram*. [*Il montre le jambon*] Ça aussi, c'est *hram*. Pourquoi est-ce que je peux boire ça, et pas manger ça ? Alors, je peux manger du porc.

Tahar : –Mais quand même, il y a des niveaux dans le *hram*. L'alcool, c'est *hram* niveau 2. Mais le porc, c'est *hram* niveau 1. Donc, moi, je mange pas de porc. C'est pas bien. Mais Khalid fait ce qu'il veut.

Khalid : –J'ai une blague. Trois amis ont un porc. Ils veulent savoir s'ils ont le droit d'en manger. Alors, ils partent voir le *fqih** qui leur dit : tout ce qui est au-dessus des talons est interdit. Qu'est-ce qu'ils font ? Ils le retournent et mangent tout ce qu'il y a au-dessus. » [Entretien de groupe, 24.03.2005]

Ce qu'il faut lire dans l'explication de Khalid rejoint l'aspiration collective à davantage d'authenticité dans la façon de mener sa vie et de le dire aux proches sans redouter d'être jugé. La figure du *mounafiq**, hypocrite, ponctue les critiques des individus vis-à-vis du décalage entre normes et pratiques, entre conduites et discours moralisateurs à destination des déviants prononcés par des personnes dont la seule compétence est de réussir à cacher leur véritable nature. En n'adoptant aucune échelle d'interdits comme le fait Tahar, Khalid entend faire preuve de cohérence dans son comportement : il est certes un déviant par

rapport aux normes marocaines, mais il l'assume, et la transgression des normes qu'il exprime à travers son mode de vie et ses pratiques sociales quotidiennes peut être interprétée comme une critique des individus aux comportements normatifs pour qui le conformisme « engage seulement l'apparence et non les conduites » (Ferrié, 1995 : 194). Quant à la blague de Khalid, elle est un outil efficace pour démontrer que les conduites normées ne sont finalement qu'une question de manipulation.

Prise au second degré, la blague est essentielle dans les échanges sociaux car le groupe n'est pas au complet et, en comité restreint, il est difficile de détendre l'atmosphère, surtout s'il n'y a pas eu encore suffisamment de verres bus. Tahar, malgré un effort de tolérance, affiche son dégoût sur son visage, et semble prêt à se lever. Khalid tente alors de ramener l'ambiance à une plus grande légèreté avec l'une de ses nombreuses blagues venant ponctuer presque toutes les conversations. Les blagues sont très fréquentes autour de l'islam, et particulièrement celles concernant la pesée des âmes, moment décrit comme une interrogation récurrente et une inquiétude chez les plus âgés :

Reconstitution d'une blague d'Az'eddine : C'est l'histoire d'un homme qui n'a fait que de petits péchés. Alors lorsqu'il arrive en enfer, Dieu lui donne le choix entre différents châtiments. Ils passent en revue des hommes accrochés à des crochets par le nez, d'autres qui brûlent sur des flammes. Ils arrivent enfin à un groupe d'hommes qui fument des cigarettes dans des mares de merde jusqu'au torse. L'homme dit alors que ça n'est peut-être pas si mal que ça. Il choisit ce châtiment. Il entre dans la mare et tout à coup, il entend une voix dire : « Allez, la pause est finie, tout le monde dessous ! »

Reconstitution d'une blague de Khalid : C'est l'histoire d'un homme qui prend toujours le même chemin pour aller au café. Il se dirige d'abord vers la mosquée, et puis au dernier moment, juste avant d'entrer, il tourne légèrement à droite [*avec un geste de la main*]. Quand il meurt, il est accueilli par l'ange qui le conduit. Ils marchent tous les deux en se dirigeant vers le paradis. Et puis au moment d'entrer, l'ange le pousse et ils tournent... légèrement à droite vers l'enfer ! [*avec le même geste de la main*, 06.07.2005]

Comme pour marquer un point d'orgue à l'ensemble des modes de justification, Tahar conclut les échanges par une sentence rendant caduque toutes les échelles individuelles d'interdits : chacun serait plus ou moins libre d'agir comme il l'entend, car selon le Prophète, « Ce qui compte, c'est l'argent et les enfants » [21.02.2006]. Selon Tahar, voilà bien les deux choses les plus importantes de la vie et c'est pour cette raison qu'au Maroc, les gens auraient beaucoup d'enfants qui aideraient à racheter tous les péchés. Cet argument énoncé comme une vérité incontournable dans l'islam relève apparemment d'un contresens important dans l'interprétation des Écritures, car deux versets semblent, au contraire, décrire l'argent et les enfants comme les ornements d'une vie basement matérielle :

« Biens et enfants ne sont que parure de la vie d'ici-bas. Les perdurables et salutaires valent mieux auprès de ton Seigneur pour la rétribution, mieux pour l'espérance. » Sourate de la caverne, XVIII : 46 (Berque J., 2002 : 312)

« Ni vos biens ni vos enfants ne sont à même de vous rapprocher de Nous d'un pas, sinon qui aura œuvré salutairement. Ceux-là auront rétribution du double, par cela même qu'ils auront pratiqué, et ils seront en sécurité dans les loges. » Sourate de Saba, XXXIV : 37 (Berque J., 2002 : 461)

Croire par conséquent qu'argent et enfants apportent le bonheur constitue un obstacle à l'exercice d'une foi sincère. Pourtant, si Tahar pense se souvenir là d'un verset du Coran, il le fait en toute bonne foi, si l'on peut dire, afin d'apporter une crédibilité à la tradition selon laquelle les familles ont intérêt à avoir beaucoup d'enfants qui les aideront financièrement et les assisteront dans leurs vieux jours – Tahar et son épouse ont eu 8 enfants. On comprend par cette maladresse que les traditions et valeurs morales peinent à être envisagées en dehors de l'islam.

À travers quelques exemples des arguments servant de justifications à leurs pratiques déviantes, nous comprenons que ces pratiques ne peuvent être comprises comme l'expression de critiques vis-à-vis des normes sociales. Les citoyens engagés dans des pratiques déviantes qui se déploient dans les espaces publics culpabilisent, et leurs discours tentent de justifier maladroitement ce qu'ils considèrent, pour eux-mêmes autant que pour les autres, comme des péchés. Néanmoins, il faut remarquer la rhétorique commune de justification concernant l'aspiration de plus en plus répandue à la mise en conformité entre paroles et actes : l'exemple de Khalid, au statut social à peine plus important que celui des buveurs d'alcool à brûler, violent dans sa gestion des distances interpersonnelles, et peu apprécié à souk 'aoua (tout comme son frère considéré comme nuisible), nous aide à comprendre les termes en lesquels il envisage sa déviance. Si les normes sociales ne sont effectivement pas critiquées dans leur légitimité, les déviants ne s'opposent pas aux normaux qu'en termes de pratiques contrevenant aux normes sociales : leurs discours visent également à légitimer leurs conduites en les opposant en termes d'authenticité. *Je vaudrais mieux que vous parce que, contrairement à vous, je me montre tel que je suis.* Voilà bien un changement social important dans la société marocaine : cette conviction, du point de vue des déviants, que les secrets nuisent désormais au fonctionnement de la société.

La description des liens sociaux qui se sont développés à Derb Cuba, petit quartier populaire des abords de la Grande Mosquée, sur la côte, a permis de rendre compte des interactions entre les représentations et les pratiques sociales quotidiennes d'habitants déviants. C'est au titre de ces pratiques connues de tous que le lieu-dit « souk 'aoua » peut être considéré comme un territoire de transgression des normes sociales à l'échelle d'un quartier par différentes catégories d'usagers : vendeurs et artisans relevant de l'informel, habitants des baraques de souk 'aoua (mais éventuellement déployant des pratiques de consommation d'alcool), consommateurs de *mahya* et ceux d'alcool à brûler, et autres

consommateurs de *qarqoubi* de passage. Un usage raisonné de la violence dans le maintien de l'ordre et des distances socio-spatiales entre catégories d'usagers vise à faire respecter l'aspiration au calme propre à ancrer souk 'aoua dans le reste du quartier par un semblant de normalité. Ces violences et humiliations sont les prix à payer pour que chacun y négocie une place, même dans le cas des buveurs d'alcool à brûler, au plus bas de l'échelle sociale du quartier. Cette place se construit également par l'élaboration de discours et nous avons tenté d'esquisser les traits moraux sous-tendant les pratiques sociales déviantes directement observables à souk 'aoua. Les modes de justification quant à l'appropriation des espaces communs de celui-ci permettent de transgresser les normes à la vue de tous, grâce à la réinterprétation des normes sociales au prisme de la nécessité de les transgresser. On peut dire que ces modes de justification des pratiques déviantes sont, dans les discours, à la fois orientés par les comportements normatifs maintenus en tant qu'idéaux, et légitimés par des normes internes aux classes populaires qu'il s'agit d'explorer plus avant. Pour ce faire, il nous faut démêler ce qui relève d'un trait véritable de l'identité des déviants – une aspiration à transgresser les normes sociales sans être jugé sur l'impression généralement admise de valeurs corrompues dans leur ensemble – de ce qui relève du discours d'individus profondément blessés par un contexte particulier qui contraint les déviants à se réfugier dans un territoire dégradé. C'est dans le but de comprendre ce contexte qu'il nous faut nous intéresser aux lieux-dits « *Chnider* » et « *M'riziga* », dans la mesure où ces territoires littoraux voisins de Derb Cuba constituent de longue date les lieux de déploiement d'une vie sociale riche et complexe, faite de la sédimentation de pratiques à la fois ordinaires et déviantes par les habitants des quartiers environnants.

B. DE *M'RIZIGA* À LA MARINA : ANCRAGE ET MOBILITÉS EN TERRITOIRE ÉPHÉMÈRE

Au début de l'année 2005, le site auquel nous nous intéressons à présent était constitué d'une bande de terre située entre l'océan et le boulevard des Almohades. En venant de la gare de Casa-Port et en longeant les remparts de l'ancienne médina, sitôt qu'on avait dépassé les grilles des chantiers navals sur la droite, le boulevard longeait un vaste terrain vague surplombant la route et invisibilisant le rivage, jusqu'à plonger dans le tunnel ménagé sous l'esplanade de la Grande Mosquée. À l'extrémité du terrain, le lieu-dit « *M'riziga* » ; à l'autre extrémité, le lieu-dit « *Chnider* » : entre les deux, un vaste terrain vague pratiqué – voire habité – depuis toujours par les habitants de l'ancienne médina et de ses quartiers environnants. Autrefois ouvert, le site se présente en 2005 comme une mosaïque de fragments dont les différences de morphologie ont bouleversé les habitudes et les pratiques sociales. En effet, si le chantier ne démarre à proprement dit qu'en 2005, le site fait l'objet de transformations spatiales importantes depuis 2002 que nous nous proposons d'explorer.

La construction de la Grande Mosquée a fait émerger un sentiment de dépossession vis-à-vis des espaces littoraux allant de l'ancienne piscine municipale jusqu'aux chantiers navals, entre les lieux-dits « *M'riziga* » et « *Chnider* », et faisant l'objet à partir de 2002 d'un aménagement de grande envergure qui va bouleverser le quotidien des habitants de l'ancienne médina et de ses faubourgs. Avant cela, le souk 'aoua pouvait être qualifié d'îlot de transgression dont les pratiques déviantes peinaient à rester relativement cachées, malgré la morphologie des lieux en enclos ; les sociabilités qui s'y instauraient étaient par conséquent gérées par des jeux sociaux de distances et de retenues dans la proximité visant à fonder des catégories sociales clairement lisibles par l'ensemble des habitants de Quartier Cuba. Afin de comprendre le déclassement qu'a constitué l'investissement de souk 'aoua par certains consommateurs d'alcool, il nous faut à présent explorer l'identité commune de l'ensemble des déviants, à savoir leur lien aux espaces qu'ils pratiquaient avant le début des aménagements et pendant le chantier dit « de la Marina ». En effet, si les stratégies sont diversement déployées par les discrédités, concernés par des stigmates plus ou moins puissants aux yeux des normaux, il s'agit de ne pas négliger le point commun que constituent les « contact mixtes, ces instants où normaux et stigmatisés partagent une même “situation sociale”, autrement dit, se trouvent physiquement en présence les uns des autres » (Goffman, 2001a [1963] : 23), ce qui était le cas au sein des espaces qui nous intéressent ici, les lieux-dits « *M'riziga* » et « *Chnider* ».

Déliter les strates de l'identité à ceci d'inconfortable que dessiner les bases d'une identité commune nécessite de mettre en lumière à tour de rôle les ressorts de l'appropriation de certains espaces publics par les habitants, alors que ceux-ci s'entremêlent et parfois se confondent dans le même geste. Si nous avons pris le parti de commencer par décrire les dynamiques sociales à l'œuvre dans les pratiques sociales de souk 'aoua, il s'agit bien de comprendre à présent le contexte particulier qui a présidé aux déplacements de certains buveurs vers des espaces qu'ils n'apprécient pas et auxquels ils souhaitent ne pas voir associer leur quotidien de manière automatique sous peine de voir diminuer leur statut social.

Après avoir décrit comment la pratique de longue date a permis aux habitants déviants de l'ancienne médina et de ses quartiers environnants la construction d'une identité forte, nous dégagerons, de l'étude des transformations spatiales affectant les lieux-dits « *M'riziga* » et « *Chnider* », les facteurs conduisant à l'émergence d'une plus grande violence sur ses territoires, malgré le projet volontariste de le normaliser par l'espace et par des actions répressives. Enfin, troisième lieu, l'existence d'un réseau d'interstices appropriés pour des pratiques déviantes nous permettra de saisir les motivations de l'inscription de la déviance dans des espaces s'articulant autour des quartiers d'habitation. Malgré la visibilité de la déviance et la notoriété du déshonneur, le quartier apparaîtra comme l'échelle privilégiée de l'étude du lien social urbain lorsque ce dernier garantit la survie des individus les plus marginalisés.

3.4 Chroniques d'un terrain vague : morphologie, identités et pratiques sociales

M'riziga tire son nom de la déformation orale de l'expression « mer aux égouts », qui désignait la baie servant aujourd'hui d'assiette à la Mosquée Hassan II. L'expression, inspirée des odeurs nauséabondes du site où se déversaient les eaux usées jusqu'au début des travaux de terrassement en vue de la construction de la Grande Mosquée (Cattedra, 2001 : 527), désigne aujourd'hui les espaces longeant la crique à l'extrémité du site, face à la mosquée. La persistance du nom de ce lieu et la constance avec laquelle les habitants viennent s'approprier les espaces de ce qu'il convient d'appeler un chantier à partir de mars 2005 traduisent un rapport identitaire particulier à ces lieux qu'il s'agit de décrire ici.

3.4.1 « La plage » autrefois et aujourd'hui : identité et droit d'usage

Dans les conversations tenues à souk 'aoua, il est un lieu qui revient sans cesse : *lbhar*, « la plage ». Au printemps, sitôt que le soleil le permet, les buveurs de *mahya* traversent le

boulevard pour se réunir et boire selon des modalités légèrement différentes qu'à Derb Cuba. En fait, devenus adultes, ils perpétuent, par leurs pratiques de consommation en réunion, leur attachement aux lieux de leur enfance qui devinrent plus tard des lieux privilégiés de consommation d'alcool. C'est à travers la description des pratiques d'appropriation que nous allons décrire les différents paramètres à l'œuvre dans la construction des sentiments identitaires à la base de cette identité commune.

Cet espace se compose, au début de l'année 2005, d'un terrain plat et de rochers assurant la transition avec l'océan. Ici, point de sable : les rochers, à hauteur d'homme, abritent l'école buissonnière des enfants qui viennent s'y baigner à partir du printemps à la faveur de structures permettant tantôt les plongeurs pour les plus aguerris, tantôt l'apprentissage de la nage pour les plus jeunes. Ces pratiques liées à l'océan et au retour des beaux jours avec le printemps ont tant marqué les buveurs de *mahya* que ceux-ci détaillent la toponymie des lieux (cf. ill. 19 page suivante) en fonction de ce que l'enrochement permettait comme approche de l'océan, entre promenade, nage et pêche. La présence de mulets, poissons se nourrissant exclusivement de déchets, confirme l'insalubrité des lieux de l'époque, autour de *qwidiss*, l'arrivée du collecteur d'égouts dont la forme rappelait celle d'un canon. Heureusement, pour la pêche, le poisson ne manquait pas et les odeurs pestilentielles de *qwidiss* pouvaient être évitées :

« Quand j'étais jeune, je prenais la canne à pêche. Je voyais le poisson devant moi. Lorsque le poisson était maigre, je le prenais pas. Je regardais le poisson dans l'eau comme un écran de télévision. » [Tahar, 21.03.2005]

Regorgeant de coquillages, de fruits de mer et de crabes, l'océan est décrit, avant la construction de la Grande Mosquée, comme une ressource pour les plus pauvres et plus généralement, comme un espace de loisirs pour tous les autres. Les discours présentent par conséquent le paradoxe que les habitants de Derb Cuba et les usagers de *M'riziga* relient les premiers effets de la pollution des lieux sur la faune et la flore aux transformations entreprises pour assainir le site en vue de l'édification de la mosquée. S'ils décrivent les anciens lieux de baignade, c'est pour mieux dénoncer les destructions des rochers, les dommages des travaux de remblais pour gagner en terrain sur la mer : *lhaj*, le rocher au loin qui constituait un défi à atteindre à la nage pour les adolescents et qui avait été épargné par les travaux des années 1980, a été la victime récente des bulldozers ; même le lieu-dit « *qaj qaj* », du nom des ferraillasses rouillées du béton des structures anciennes de la piscine municipale, était devenu, malgré son degré de dégradation, un lieu de fantasme pour les adolescents, puisque les femmes pouvaient s'y baigner à la faveur d'une morphologie permettant de se dérober aux regards.

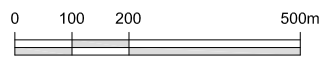
La piscine municipale avait été inaugurée en 1934 (Cohen J.-L., Éleb, 1998 : 250-252) sur un programme conciliant les loisirs et la pratique des sports. Des trois bassins d'eau de mer, c'est celui de 110 mètres de long et de 1,50 mètre de profondeur qui remporte

- | | | | |
|----|--|---------------------------------------|-----------|
| 1 | <i>qaj qaj</i> | endroit rouillé | |
| 1 | <i>bhar l'ayalat</i> | plage des femmes | |
| 2 | piscine municipale [site de la future Grande Mosquée] | | |
| 3 | "oued" [alimentation de la piscine] avec pont en béton | | |
| 4 | <i>komira sghira</i> | petite baguette de pain | |
| 5 | <i>komira kbira</i> | grande baguette de pain | |
| 6 | <i>swirij</i> | cercle [avec eau profonde] | |
| 7 | <i>rwiss</i> | petite tête | |
| 8 | <i>hwiyet</i> | petit mur où plonger à marée haute | |
| 9 | <i>hfira</i> | trou pour la baignade des enfants | |
| 10 | <i>stah</i> | terrasse : plage plate entre 2 oueds | |
| 11 | <i>qwidi</i> | canon : arrivée du collecteur d'égout | |
| 12 | <i>oued lhalama</i> | rivière des mulets | |
| 13 | <i>haj</i> | pèlerinage : un défi pour les jeunes | |
| 14 | <i>oued lqeq</i> | rivière maigre | |
| 15 | <i>oued b'aboula</i> | rivière de l'anémone | |
| 16 | <i>oued ssabone</i> | rivière du savon | |
| 17 | <i>oued bouzroug</i> | rivière de l'huître | "CHNIDER" |
| 18 | <i>karo</i> | digue de rochers | |
| 19 | sable | | |
| 20 | <i>moun</i> | jetée Moulay Youssef | |
| 21 | <i>marsa</i> | port de pêche | |

ill. 19 : TOPONYMIE DU LIEU-DIT M'RIZIGA AVANT LA CONSTRUCTION DE LA GRANDE MOSQUEE

SOURCES

- Entretien du 3 juin 2009, chantier de M'riziga
- Plan au 1 : 50 000, Administration de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie, Rabat, 1986



établi par Marie-Pierre ANGLADE



Schéma explicatif dessiné au charbon par Khalid sur le parapet de la promenade en chantier



rapidement les suffrages : l'accessibilité de l'équipement – desservi par de nombreux bus et à un tarif avantageux, même par gros temps car protégé de la houle – attire en masse les habitants des quartiers populaires, marocains et européens, ne sachant pas nager. Dans les années 1950, les clubs privés de la côte se développent à destination des classes sociales aisées et accélère la

ségrégation, transformant la piscine municipale en équipement populaire qui ne tardera pas à se dégrader sous l'affluence et le manque d'entretien. Fermée au public et rendant les lieux insalubres, la piscine servit de site pour la construction de la mosquée Hassan II.

Les changements inexorablement en marche n'affectaient pas seulement la configuration spatiale des lieux ; par l'émergence de nouvelles pratiques, elles mettaient également à l'épreuve l'identité que les habitants s'étaient construite à partir des pratiques de ces lieux et du sens que ceux-ci leur conféraient :

« Avant, *M'riziga* était à nous. C'était chez nous. On était bien. Et puis, ils ont fait la Grande Mosquée et ça a attiré tout le monde. On s'est plus senti chez nous : Derb Soltane, les touristes étrangers... » [Hamid, 23.03.2005]

En effet, l'inauguration de la Grande Mosquée à l'été 1993 draina une nouvelle population et des gens qui ne connaissaient pas *M'riziga* se mirent à la fréquenter : les touristes étrangers à la recherche d'un point de vue inédit pour photographier le monument, ainsi que des personnes aux pratiques de consommation indésirables, découvrant les ressources d'un terrain vague, retiré des regards mais toujours desservi par des transports urbains de plus en plus nombreux. L'allusion faite ici au quartier de Derb Soltane n'est pas due au hasard : on peut résumer la rivalité entre ces deux quartiers commerçants mais populaires (qui ne se résume pas aux adversaires de leur équipe de football respective) à l'opposition entre le port, espace de ressources exclusif de l'ancienne médina, et les activités de l'économie informelle auxquelles les « véritables » habitants de Derb Soltane tentent de limiter l'accès aux « étrangers » au quartier, comme nous l'avons vu précédemment. Par conséquent, selon les habitants de Derb Cuba et de l'ancienne médina, Derb Soltane serait peuplé d'individus peu fréquentables aux modes de vie ruraux venus corrompre le quotidien des citadins, des jeunes pour la plupart commettant de nombreuses incivilités – mais ce point de vue peut être exprimé symétriquement de la part des habitants de Derb Soltane vis-à-vis de ceux de l'ancienne médina. Ces jeunes seraient donc venus à *M'riziga* à partir des années 1990 consommer des *qarqoubi* en regardant l'océan, objet de fascination psychédélique pour tout consommateur de substances psychotropes.

Jusque-là, la morphologie de *M'riziga* permettait, bien évidemment, les rencontres diurnes et nocturnes pour couples non officiels, à une époque où les normes sociales ne constituaient pas pour la société le garant de mœurs policées comme elles le sont devenues

par la suite. L'endroit était peu ou pas éclairé, à l'abri du contrôle social qui s'exerçait sur les espaces limitrophes des domiciles. Ce desserrement du contrôle social profitait également aux buveurs d'alcool à brûler : Ahmed et Hicham racontent leurs allers et retours entre leurs lieux de vie et de sommeil à souk 'aoua, et leurs lieux de consommation d'alcool à *M'riziga*. Mais contrairement à l'étroitesse des sous-espaces du souk, les limites de *M'riziga* se bornaient aux rares obstacles que la vue pouvait y rencontrer à l'horizon : l'océan, la pointe d'*el H'anq* et son phare, les équipements lointains des chantiers navals, des grues sur la jetée Moulay Youssef. Les rochers procuraient par ailleurs suffisamment d'espaces de retrait différents que la question de la gestion des espaces selon des différences de statut social ne se posa jamais à *M'riziga* : les buveurs d'alcool à brûler des quartiers d'habitation environnants se tenaient toujours à bonne distance des buveurs de *mahya*. Pour ces derniers, l'honneur était sauf puisque ces pratiques de consommation se déployaient dans l'ambiance festive auxquels ils tentent de rattacher leurs pratiques sociales à souk 'aoua à partir de 2005 ; tandis qu'à *M'riziga*, nul besoin n'était de rappeler l'importance du contexte spatial – tout y était parfait : l'océan, les amis du quartier, l'alcool entre hommes, l'ambiance légère de soirées joyeuses près de feux ménagés à l'abri des rochers contre le vent :

« Le principe de notre rencontre, c'était la plage » [Moulay Najib, entretien de groupe, souk 'aoua, 21.03.2005]

Dès la Grande Mosquée construite, les habitants reprenèrent leurs habitudes : la photographie de Khalid se versant du vin lors d'un pique-nique soigneusement préparé (cf ill. 20 ci-dessous) dénote la légèreté de pratiques conviviales de consommation d'alcool qui se déploient lors de temps de loisirs dans une ambiance familiale.



[Auteur inconnu. Reproduction avec l'autorisation de Khalid, propriétaire de la photographie.]

III. 20 - Reproduction d'une photographie de Khalid à un pique-nique à *M'riziga* dans les années 1990

Avec l'arrivée de nouveaux venus, d'étrangers en ces lieux, est apparue la nécessité de rappeler de quels droits ils pratiquaient ces lieux depuis toujours. En effet, les connaissances se structurent sur des temps extrêmement longs :

Khalid –« Celui-là, on l'appelle C*** [surnom de Ahmed]. Quand on était jeunes, on s'est disputés, je l'ai rattrapé.

M-P –Où ça ?

Khalid –Sur l'égout. Ils nous ont séparés.

M-P –Pourquoi vous vous disputiez ?

Khalid –Il y a 25 ans. Pour une canne à pêche. Il voulait prendre ma canne à pêche. J'avais 12 ans. »

Mounir, Khalid et Tahar sont tous nés à Derb Cuba, mais Mounir commença réellement à côtoyer Tahar il y a « seulement » 14 ans ; Khalid appelle Fouad par le surnom attribué par son père, en référence à son physique généreux dont il ne se départit jamais ; Tahar et Tariq se rencontrent alors qu'ils ont respectivement 5 et 6 ans ; Hamid a 8 ans de plus que Tahar lorsqu'ils font connaissance à l'adolescence dans le bus les ramenant au quartier après les cours. Malgré leur différence d'âge, ils tissent une relation d'amitié tout au long de leur vie. Tahar insiste d'ailleurs sur le fait que lorsque Hamid quitta Derb Cuba pour emménager avec son épouse près de la Foire Internationale, il continua à passer régulièrement et à présenter ses enfants aux anciens voisins. En 2005 et 2006, Hamid, accompagné désormais de son gendre, qui habite désormais dans le centre-ville, rend souvent visite à Tahar et Mounir qu'il encourage particulièrement en période de sevrage.

Autre paramètre de l'identité commune construite sur la pratique de *M'riziga*, les buveurs de *mahya* centrent la description de leurs pratiques sociales autour de leur connaissance de l'ancienne médina. La ville historique fonctionne d'ailleurs comme un repère structurant si fort dans leurs représentations de la ville qu'on remarque l'extension de ses limites bien au-delà des remparts, incluant le marché aux puces et Bousbir. Comme de nombreux habitants extra-muros, Tariq dit habiter l'ancienne médina, même si son logement jouxte le cimetière juif. De même inclut-il Bab Marrakech dans la ville historique. Il semblerait par conséquent que les représentations prennent moins en compte la nature du tissu urbain que la densité et la continuité des activités professionnelles de rue.

En outre, si le noyau de base du groupe de buveurs de *mahya* de souk 'aoua comporte trois personnes habitant des quartiers relativement éloignés de Derb Cuba et de *M'riziga* (Farid, Bachir, Az'eddine), leurs histoires de vie relèvent pour eux aussi de liens forts les ayant conduits à faire de l'ancienne médina la base de la construction de l'ensemble de leurs réseaux sociaux. Nous avons déjà évoqué les commodités de transport de Farid qui profite d'une ligne directe de bus, la ligne n°56 reliant Derb Soltane à Derb Tazi, près de Quartier Cuba, en une quarantaine de minutes. Farid n'a donc à marcher que de la station-service de Derb Tazi à *M'riziga* ; ceci a son importance : si Farid avait choisi un autre espace de consommation du littoral, comme certaines plages appropriées par d'autres buveurs hiver

comme été, il aurait eu à changer de bus, et le retour aurait été beaucoup plus incertain du fait de son état d'ébriété avancé. Dès sa sortie de prison, c'est donc le réseau de transports en commun qui décida de la destination quotidienne de Farid à *M'riziga* où il rencontra les autres. Quant à Bachir qui habite une commune périphérique de Casablanca, l'ancienne médina fait partie de ses lieux de vie, grâce aux visites familiales : « Ma grand-mère habitait l'ancienne médina. Je viens ici depuis que je suis petit » [entretien de groupe, souk 'aoua, 18.03.2005]. Avant de pratiquer souk 'aoua, il garait sa voiture dans la rue Znata et n'avait donc qu'à traverser à pied le boulevard. Enfin, Az'eddine a épousé Touriya, une jeune fille d'un quartier voisin (Swinia, près de Sidi Fatieh), et a occupé son premier logement à quelques mètres de là où Az'eddine était né, dans l'ancienne médina intra-muros, à Derb Rragui ; de Hay Hassani où il habite aujourd'hui, il se rend à son travail au port et sur les lieux de sa consommation d'alcool en scooter, puis en voiture à partir de 2009. Touriya rend fréquemment visite aux nombreux membres de sa famille de l'ancienne médina : son père avait trois épouses et elle continue d'entretenir des relations sociales avec les membres des différentes branches de sa famille. Pour finir, la relation forte qu'entretient Az'eddine avec Saïd, son 'achir, n'aurait peut-être pas été si forte si Saïd n'avait pas habité le même quartier d'origine que celui où Az'eddine est né.

Cette question de la proximité des jeunes filles choisies pour le mariage constitue un autre des paramètres de l'identité des buveurs de *mahya*. Sans exception, ils se sont mariés à l'intérieur de leur réseau de voisinage ou dans l'entourage proche. S'ils comparent sur un ton cabotin les distances qui les séparaient de leurs fiancées dans l'enfance – le « record » de la proximité va à Tariq qui a épousé la fille de la famille de voisins qui habitait le rez-de-chaussée de la même maison –, ce critère dans le choix de la future conjointe reste néanmoins un élément fort de l'identité renforçant à leurs yeux leur légitimité à s'approprier les mêmes lieux pratiqués par les habitants de l'ancienne médina intra-muros.

En dernier lieu, le paramètre de l'identité commune se situe au niveau des connaissances en matière de traditions amassées au fil des années et des expériences permises par *M'riziga* selon les buveurs de *mahya*. S'ils citent spontanément les pratiques de consommation de produits psychotropes de toutes sortes comme relevant de leur expertise d'habitant de l'ancienne médina, celles-ci sont néanmoins incluses dans une longue liste de recettes relatives à la pharmacopée, l'herboristerie, entre médecine et magie noire. Ainsi, au sujet des psychotropes et de ce qui se consomme actuellement dans la rue, c'est Khalid qui répond le premier, soudain pris de passion pour la conversation : il dit être le spécialiste du quartier, non pas pour les avoir testés – ce dont nous pouvons pourtant douter –, mais pour toujours être à la pointe de l'information en ce qui concerne tout ce qui peut s'échanger dans les rues de l'ancienne médina, et même de la ville entière. Oubliant l'illégalité, le caractère illicite ou le déshonneur à connaître ce genre de produits, Khalid veut avant tout mettre en avant ses compétences sociales lui permettant de savoir avant les autres ce qui circule dans la rue.

Plus généralement, les questions concernant les différents types de produits consommés à la rue font émerger de nombreux souvenirs chez les buveurs de *mahya* qui finissent par puiser dans leurs expériences d'enfants des anecdotes déclenchant l'hilarité, l'alcool aidant. Après que Khalid ait ouvert le feu avec ce qu'il appelle les médicaments (*dwa**), Tahar cherche à expliquer toutes les façons de se défoncer (comme par exemple la fleur de magnolia ou *bouqa**), tandis qu'Az'eddine préfère enchaîner avec la pâtisserie faite maison (comme des gâteaux au kif ou *roribba**) et les ingrédients naturels. Le terme « naturel » est trompeur puisqu'il peut inclure des chocolats au kif ou *choklata* qu'un jeune habitant de Derb Cuba vient un jour déguster à souk 'aoua. Preuve s'il en est du référent identitaire de cette pâtisserie au kif, le détail du miel entrant dans la recette et qui se doit d'être absolument *beldi** :

« Au Maroc, en milieu rural et urbain, plusieurs produits de consommation courante (le savon, l'huile, le beurre, la levure, etc.) sont classés en *roumi* et *beldi*. Le mot *roumi*, qui dériverait de *al-roum* (Byzance), désigne le chrétien et tout ce qui est originaire de l'Occident. Le mot *beldi* signifie littéralement "du pays" (*balad*) et s'applique à tout ce qui est exclusivement "local" et "indigène" » (Rachik H., 1997).

Si l'allusion au produit *beldi* peut constituer une injonction à recourir au savoir-faire traditionnel en tant que gage de qualité, elle dénote ici surtout le peu de cas accordé aux propriétés psychotropes des produits obtenus. Le *m'ajoun* est un exemple de la légèreté qui entoure la consommation du kif puisqu'il peut, s'il est fabriqué avec des produits *beldi*, être servi lors des fêtes d'anniversaire et de mariage, parfois à l'insu des invités.

On comprend que, dans ce contexte de droits légitimant les pratiques sociales ayant cours de longue date à *M'riziga*, la reprise de travaux dès 2002 ait pu susciter quelques inquiétudes de la part des différents usagers, ordinaires et déviants. Des matériaux de construction apparentent – blocs de béton, tétrapodes, sables, outils et machines de construction – transformant ce vaste terrain vague en sous-espaces selon des configurations spatiales variées. Quelques tentatives virent parfois le jour pour se réapproprier les lieux : à la faveur de quelques matinées d'emploi sur les bulldozers du chantier, au mois de janvier 2005, Khalid et Mounir en profitèrent pour remanier les rochers de manière à aménager ce qu'ils appelèrent des « *salouns* » qui abritèrent encore certains des après-midi de notre groupe de buveurs jusqu'en mars 2005 (cf. ill. 33 en annexe). Même si les rochers disposés en forme de cercles protégeaient les buveurs des embruns de l'océan, parfois furieux à cet endroit du littoral, Khalid et Mounir tenaient à occuper le « salon 1 » moins protégé, avec vue sur l'océan. Certains rochers faisaient office de tables, chaises ou foyer pour repas improvisés, mais avaient surtout l'avantage de ménager plusieurs coins à bonne distance les uns des autres : en effet, le chantier ne cessait de bousculer les habitudes, y compris à l'autre bout du terrain du côté du port, au lieu-dit « *Chnider* » dont les habitués étaient eux aussi en quête de lieux permettant la consommation d'alcool et/ou de produits psychotropes.

Les pratiques sociales ayant eu cours à *M'riziga*, et que nous avons tenté de décrire à travers les récits et l'observation du quotidien des regroupements des buveurs de *mahya* traduisent des sentiments identitaires forts dont les strates trouvent leur origine à la fois dans la naissance à Derb Cuba, mais aussi dans la pratique ancienne et régulière de l'ancienne médina et les connaissances ainsi engrangées en matière de traditions. Nous avons vu que l'ancienne médina formait le centre autour duquel s'articulent les réseaux sociaux des buveurs, ce qui leur confère davantage encore de droits à s'approprier *M'riziga* de la façon dont ils l'entendent. Ces ressorts identitaires sont essentiels car ils sont à la base des mêmes sentiments que les usagers du lieu-dit « *Chnider* », le pendant transgressif de *M'riziga* à l'autre extrémité du terrain vague.

3.4.2 Lieu-dit « *Chnider* », espace de transgression

À l'autre extrémité du terrain vague, un espace permet d'autres types de pratiques, grâce à sa morphologie et sa proximité avec le port. Ces lieux ont reçu un nom, *Chnider* qui provient d'une plaque apposée à la jetée Moulay Youssef qui porte mention des noms des principaux entrepreneurs ayant participé au chantier de la jetée. L'entreprise Schneider y figure, « *Chnider* » par déformation orale. Contrairement à *M'riziga*, *Chnider* voit se déployer un ensemble de pratiques sociales qu'il convient d'étudier afin de saisir le statut déviant de ces lieux, notamment autour du quotidien de ceux que la presse européenne appelle « clandestins » ; au Maroc, on les appelle *harraga*. Le terme *herrag*, du verbe *h'rag* signifiant « il a brûlé », désigne une personne ayant réalisé ou envisageant un voyage à l'étranger sans autorisation administrative adéquate. L'étymologie consacre donc la légende urbaine selon laquelle les *harraga* brûleraient leurs papiers d'identité et leurs effets personnels avant le départ. Dans la pratique, les tentatives échouent si souvent que plus personne ne brûle plus rien ! Les expressions journalistiques consacrées, « clandestin », « candidat à la clandestinité » ou « candidat à l'émigration clandestine », sont un défi au bon sens : quelle publicité pour cette étrange campagne souterraine, nécessaire pourtant à toute candidature ? Quant à la clandestinité, elle est certes assurée à l'étranger, mais ce serait ignorer les quotidiens des jeunes gens dans leurs pays d'origine. De ce fait, notre propos continuera d'explorer leur projet sous la dénomination de *h'rig* car émanant de projeteurs de fuite à l'étranger. C'est d'ailleurs de la cohabitation de leurs pratiques sociales avec celles d'autres usagers de *Chnider* que proviennent les heurts et violences consacrant *Chnider* comme espace de transgression.

Si les remparts de l'ancienne médina s'interrompent au niveau de *l'arsa** Zerktouni (ou jardin), il n'est pas possible d'y distinguer l'océan : de l'autre côté du boulevard des Almohades, au-delà d'un vaste terrain vague et du muret qui le longe, le regard bute sur une digue sur laquelle, en ce début d'année 2005, on peut apercevoir de nombreuses silhouettes par tous les temps. L'histoire de l'appropriation de *Chnider* par des individus

aux profils sociaux différents est conditionnée par sa proximité avec le port et la succession de transformations spatiales qui affectent le site depuis les années 1990. À cette période, les services de police, les douanes et l'ODEP (Office D'Exploitation des Ports) mettent leurs efforts en commun afin de limiter l'accès des *harraga* aux différents sous-espaces du port : le principal mur de sécurité du port de commerce est renforcé, et la jetée Moulay Youssef reçoit les attributs d'une zone militaire qu'elle n'était qu'en théorie jusque-là : des hommes des FAR y sont placés en faction jour et nuit mais laissent passer les pêcheurs et les habitants de l'ancienne médina contre quelques dirhams. Dans la pratique, les *harraga* continuent d'accéder à la jetée longue de 2870 mètres et les pêcheurs, au petit port de plaisance dont le restaurant était même, en 1998, assez prisé des amateurs de poissons et de fruits de mer.

Dans les années 1990, le terrain vague ne l'était que par sa morphologie. Hormi sa proximité avec le port, il avait globalement les mêmes caractéristiques physiques que *M'riziga*, à un détail près : deux grandes maisons divisées en appartements étaient habitées (cf. ill. 19 p. 310). Habituellement, la proximité d'espaces publics avec des espaces domestiques privatise en quelque sorte leurs abords par un effet d'extension de statut. Non pas que les espaces limitrophes fassent systématiquement l'objet d'investissement matériel, mais leur fonction sociale interdit aux pratiques spatiales malvenues de s'y déployer (Navez-Bouchanine, 1991a). Dans le cas de *Chnider*, ces maisons revêtaient tous les signes de la transgression : le site n'était pas carrossable et ne convenait pas à des logements ; les maisons étaient insalubres et abritaient de nombreuses familles ; leur éloignement de tout espace habité renforçait la marginalité de ces habitants. Ceci avait pour conséquence que la digue, qui n'était encore faite que de rochers (*karo*, n°18 sur le plan de l'ill. 19) et une petite plage adossée à la jetée Moulay Youssef (n°19) étaient appropriées, avant 2002, à la fois par des pêcheurs, des buveurs réussissant à se ménager des cachettes à l'abri du vent et des regards, et plus généralement, toutes sortes de personnes sous drogues. C'était le cas de Farid qui venait là pour boire après son travail à Derb Soltane dans les années 1990.

Au début des années 2000 commence à émerger dans le monde fermé des aménageurs de la ville l'idée encore vague de profiter de cet espace littoral sans vocation précise pour offrir à la Grande Mosquée un programme d'exception visant à la fois à la mettre en valeur et à subvenir aux besoins des habitants en matière d'équipements dignes d'une métropole de son temps. Les habitants des maisons de *Chnider* sont avertis mais restent impuissants face à la menace d'expulsion qui leur est signifiée : l'expulsion est effective en 2002, date à laquelle les habitants sont relogés dans un ensemble de cabanes à Derb Tazi (cf. ill. 21 p. 319), près de Derb Cuba¹⁷⁴ en attente d'un logement à la Cité Nassim¹⁷⁵

¹⁷⁴ Une photographie datée de juin 2014 et postée sur www.facebook.com/Quartier.cuba montre que le groupe de maisons de transit de Derb Tazi a été démoli, ce qui indique qu'une solution de logement a été trouvée ailleurs.

¹⁷⁵ Dans le cadre de grands projets structurants tels que l'Avenue royale, les noms des ensembles de logements construits en périphérie ont beaucoup circulé : Attacharouk, Nassim... renforcent l'idée que l'État

[entretien avec un habitant expulsé, souk 'aoua, 18.05.2005]. Des travaux de remblais sont alors entrepris pour réaliser une digue en dur et renforcer le sol par l'apport de tétrapodes en béton ayant conservé, depuis la construction de la Grande Mosquée, le surnom de *bzazel* (les nichons) ; à la différence qu'en ce début des années 2000, le sentiment de dépossession des lieux par les usagers de *M'riziga* et de *Chnider* n'incite plus à la plaisanterie : un chantier se met en branle, sans information sur son véritable contenu. Concernant un projet d'aussi grande envergure, le manque d'informations des habitants participe habituellement du processus « top-down » de projet urbanistique dont l'expertise surplombe les compétences de la population qui « découvre » à l'instant choisi par les acteurs institutionnels (décideurs divers de l'administration, architectes, techniciens) les programme et images publicitaires du projet, comme pour la Grande Mosquée (Cattedra, 2001) et l'Avenue royale ((Berry-Chikhaoui, 2012 : 114). Mais dans le cas de *M'riziga* et *Chnider*, ce manque d'informations fait plutôt écho à l'incertitude des premières phases concernant tout autant le programme, le financement que la maîtrise d'ouvrage. Effectivement, les acteurs du projet s'étant succédé au début des années 2000 – jusqu'au retrait en 2005 de GDK, le premier Maître d'Ouvrage, au profit de la CDG (Barthel, 2010 : 73-74) – semblaient ne pas disposer de l'information de la présence de logements sur le site :

« Le projet est pourtant resté bloqué plus d'une décennie, alors même que l'aménagement projeté sur des remblais à gagner sur l'océan ne nécessitait par définition aucun déplacement de ménages » (Barthel, 2010 : 73 ; Barthel, Mouloudi, 2009 : 52).

À partir de 2002, avec la démolition des maisons à *Chnider*, la nouvelle digue construite pour renforcer le terrain contre les effets violents de la houle, ainsi que les différents matériaux charriés pour les travaux de remblais transforment les qualités morphologiques et sociales du lieu : l'éloignement par rapport au boulevard, les multiples possibilités de retrait derrière les rochers, l'accès à une plage de sable en contrebas de la digue et de la jetée, l'absence d'éclairage nocturne contribuent à attirer de nouveaux usagers à *Chnider* en vouant désormais les lieux aux pratiques déviantes des consommateurs de *silissione* et d'alcool à brûler. Et en laissant des déchets caractéristiques : reliefs de repas, tubes vides de *silissione*, mégots de cigarettes en quantité, braises de feu de camp, bouteilles de boissons gazeuses de couleurs vives servant à transporter l'alcool entre l'épicerie et *Chnider* sans trop éveiller les soupçons. Des observations répétées montrent que ces usagers de *Chnider* côtoient moins qu'ils ne contraignent à la cohabitation certains habitants comme les couples non officiels en promenade, les collecteurs d'aluminium, des enfants faisant les quatre cents coups, et les *harraga*, non sans heurt.

doit pouvoir aux plus démunis. Et en l'absence de réponses, ces noms remplissent d'espoir les expulsés en attente de logement plus digne. Cf. à ce sujet (Hauw, 2004).



Traces des maisons détruites en 2002 et maisons de recasement à Derb Tazi



La digue, poste d'observation des harraga



Un sportif sur les cubes de béton du chantier



Des femmes prennent le soleil en hiver



En effet, la digue et ses rochers sont devenus des points d'observation stratégiques, tandis que les hommes des FAR augmentent leur tarif d'accès à la jetée ou empêchent les *harraga*, selon les directives de la hiérarchie opérant par cycles répressifs. La digue en surplomb permet d'observer les bateaux qui pointent leurs cheminées par-dessus les grilles des chantiers navals. Leurs noms et destinations sont souvent connus et s'ils ne le sont pas, c'est à *Chnider* qu'ils sont relayés. À partir de 2002, *Chnider* confirme donc son statut déviant par le rôle essentiel qu'il va jouer dans la transmission des informations relatives au *h'rig*. Organisés et bien équipés, certains *harraga* réussissent parfois avec de l'obstination. Ce sont d'ailleurs les nouvelles concernant un ancien de *Chnider* qui a réussi à passer de l'autre côté qui nourrissent les espoirs. À ce sujet, les *harraga* ont pour habitude de collecter des renseignements près de la digue, assis sur les rochers, à l'écoute des plus anciens qui ont abandonné leurs rêves de vie à l'étranger à cause de leur âge, de la baisse de leur force physique, mais qui continuent à venir là et alimenter les histoires relayées par les uns et les autres. Mais d'autres *harraga* ont moins de patience et les bagarres éclatent pour un rien.

Nous avons esquissé les transformations socio-spatiales affectant le lieu-dit « *Chnider* » par la description de pratiques sociales s'y déployant à la faveur d'un cadre lu par les habitants de l'ancienne médina comme permissif. Les violences proviennent de cette cohabitation d'usagers de *Chnider* engagés à des niveaux très différents de déviance, en des lieux dégradés laissant plus ou moins penser à un « abandon » de l'État, les hommes des FAR ne constituant ici qu'un rappel des pratiques de l'administration tant réprouvées par les Marocains. Il nous faut à présent décrire en quoi le mode de vie des *harraga* rejoint le statut déviant des pratiques des usagers de *Chnider*.

3.4.3 *Le mode de vie du harrag ou les limites d'une identité populaire*

Des observations menées en 2004 et 2005, les récits de préparation de trois *harraga* d'âges différents¹⁷⁶, ainsi que des informations recueillies au port de commerce auprès d'un conducteur espagnol de poids-lourd, d'un manutentionnaire et d'un policier permettront de décrire les dynamiques sociales sous-tendant le projet des *harraga*, ainsi que la perception qu'en ont certains habitants de l'ancienne médina.

Abdelmjid, 23 ans et Bouchaïb, 21 ans, se sont rencontrés à *Chnider* et sont devenus amis en échangeant des informations sur leurs projets respectifs. Abdelmjid habite à Boutwil dans une rue commerçante près de Bab Marrakech et travaille comme employé d'une usine de chaussures pour dames à Aïn Seb'a. Il habite seul – avec un oiseau et un chat – la pièce que sa grand-mère a laissée en mourant et tire une grande fierté du fait de se débrouiller

¹⁷⁶ Par ailleurs, Hassan, commerçant de la *joutia*, et Khalid, buveur de *mahya* à souk 'aoua, ont pu témoigner de leur expérience commune de *harraga* et des inclinaisons de leurs itinéraires sociaux et professionnels après leur retour du Portugal.

seul, y compris pour les tâches domestiques et les repas. Les relations qu'il entretient avec sa famille sont devenues si rares – sa mère est morte et son père est remarié ; son frère habite Casablanca et sa sœur, en France – qu'un projet de *h'rig* lui est venu logiquement (Vermeren, 2002 ; Laacher, 2007). Il parle espagnol et son rêve est d'aller vivre en Andalousie :

« Les rêves viennent quand on est très jeunes. Quand on s'aperçoit peu à peu qu'il n'y a rien à faire ici, on pense tout de suite à l'Europe. Là bas, les entreprises ne licencient pas sans raison les gens qui travaillent honnêtement. Les gens ont des maisons avec 5 ou 6 chambres. Il n'y a pas de pauvres qui mendient. Au Maroc, on n'est libre de rien faire. Il n'y a pas de *droits de l'homme* [en Français dans le texte]. En Europe, on peut faire tout ce qu'on veut. À *Chnider*, on pourrait parler de tout : de politique, des actualités à la télé. Moi, j'aime regarder les informations en espagnol. Mais les gens viennent ici pour une seule chose et ils ont tous les mêmes idées : *h'rig*. Alors ils font des plans, ils essaient d'échanger des trucs. Tout le monde ici essaie la nuit de partir clandestin » [Abdelmjid, *Chnider*, 04.01.2005].

Il décrit un marché du travail aléatoire – il a été licencié d'une fabrique de tissu où il assurait le repassage – et des conditions de vie pénibles pour les ouvriers. Les trajets quotidiens constituent, par exemple, des épreuves à eux-seuls : Abdelmjid prend le bus soit à la place Maréchal, soit sur l'avenue Mohammed V ; mais les bus ne sont jamais suffisants pour la foule d'ouvriers du centre-ville et de l'ancienne médina qui forment une partie de la main d'œuvre des usines de confection d'Aïn Seb'a. Par ailleurs, il s'inflige en plus de son travail une hygiène de vie drastique, avec gymnastique et peu de loisirs, l'esprit tout entier tourné vers son projet.

C'est la nuit que tout se passe : rendez-vous est donné à Bouchaïb à *Chnider*, allongés derrière le muret qui longe le boulevard. Abdelmjid a décidé qu'il valait mieux passer par la marine marchande plutôt que par le port de pêche, très surveillé, mais il faut nager plus longtemps. Parfois, ils paient un pêcheur pour les amener au plus près du port de commerce. Le bateau convoité, de la compagnie française « Delmas », fait route vers le Havre en passant par Las Palmas. Bouchaïb précise que ce bateau transporte du bois, ce qui peut être dangereux car des scorpions en sortent et il a appris que deux jeunes hommes sont déjà morts de cette façon. Abdelmjid conserve dans sa poche un plan de bateau qu'il a dessiné lui-même et qui porte les mentions des trappes qui donnent vers les machines. Il existe également des bateaux qu'ils redoutent parce qu'ils connaissent le genre d'équipage : un certain bateau à destination de Londres est absolument à éviter car l'équipage est russe et jette par-dessus bord les jeunes qu'il débusque. Les pires sont les bateaux coréens dont l'équipage ligote les jeunes, leur entaille les bras et les jette à l'eau pour que les requins, attirés par le sang, se chargent du reste. C'est ce genre d'histoire qui effraie Bouchaïb et qu'il a besoin d'éloigner de son esprit grâce à l'alcool et aux tubes de *silissione*. Sa consommation quotidienne est une spirale : il dit boire uniquement les soirées de virée, pour se donner le courage d'entrer dans l'eau froide. Mais sa dépendance ne fait

qu'augmenter et le rendre moins apte physiquement à nager. Par conséquent, les préparatifs sont surtout le fait d'Abdelmjid à qui Bouchaïb obéit. Si Abdelmjid avoue boire parfois avec Bouchaïb à *Chnider*, il dit au contraire tout faire pour être en mesure de se contrôler.

Dans la nuit de lundi 10 au mardi 11 janvier 2005, Abdelmjid et Bouchaïb tentent leur chance. Habituellement, la nuit préférée des *harraga* est celui du jeudi au vendredi, jour de fermeture du port. Mais Abdelmjid a eu un tuyau : l'« Ombrea » part à 1 heure du matin. Ils se donnent rendez-vous à 11 heures à l'endroit habituel. Chez Abdelmjid, le matériel est prêt en permanence : des *pinsa* (pied de biche pour crocheter les portes : l'une d'elles est en fait un tube en métal dans lequel il a glissé une grosse ficelle qui lui permet de le porter en bandoulière) ; une lampe électrique ; des palmes ; un briquet ; un cutter ; le *gachti* (le mot provient de la ville de Safi, port très connu au Maroc pour la sardine) qu'il ne faut pas négliger, même pour un voyage aussi court : de l'eau, des gâteaux secs, des cigarettes ; le tout dans un sac en plastique lui-même fourré dans un petit sac à dos. Abdelmjid porte ses vêtements de « ninja moderne », comme il aime à se décrire. Il enfle tout d'abord une combinaison noire de tissu légèrement plastifié avec un élastique à la taille, aux poignets et aux chevilles (il l'a achetée d'occasion pour 3 dh mais n'arrive pas à deviner à quoi elle est destinée d'habitude¹⁷⁷). Il ne l'a pas encore testée dans l'eau et ne sait pas comment le tissu va réagir. Ensuite, une veste légère de survêtement blanche qu'il enlèvera le moment venu. Sur sa tête, un foulard noir pour ne pas trop mouiller les cheveux. Pour finir, des chaussures de sport légères sans lacets. Bouchaïb est beaucoup moins bien équipé : il a superposé deux pulls par-dessus son jean noir de tous les jours auxquels il a seulement ajouté un bonnet noir sur sa tête. Mais Abdelmjid fait remarquer que ces pulls sont trop colorés.

Il y a un an, les *harraga* pouvaient encore passer par *Chnider* et aller au bout de la jetée. Mais les FAR compliquent tout. On peut bien sûr les acheter, ce qu'ils font en journée auprès de ceux qui restent trop longtemps assis sur la digue. Mais pour la nuit, la somme est trop importante et représente une telle injustice que personne ne songerait à céder, même si économiser était possible. Il s'agit donc pour Abdelmjid et Bouchaïb de trouver un point d'entrée vers les chantiers navals, se mettre à l'eau et nager autant qu'ils le peuvent. Abdelmjid ajoute que Bouchaïb parvient rarement à tenir aussi longtemps. Arrivés près du bateau, il leur faut souvent attendre que le *watchman* ait faim. Dès qu'il esquisse un mouvement, Abdelmjid et Bouchaïb doivent rentrer et chercher une cachette sûre pour le départ mais aussi pour tout le voyage. Abdelmjid a appris toutes ces astuces avec deux autres *harraga* avec qui il est déjà allé en Espagne. Les autres ont réussi à rester mais Abdelmjid s'est fait prendre, et aujourd'hui, c'est auprès de Bouchaïb qu'il tient ce rôle : il appelle ça *lmdrasa diel h'rig*, l'école du *h'rig*. Ces associations de deux ou trois personnes sont extrêmement fréquentes, qu'il s'agisse de réunir du matériel, de se motiver

¹⁷⁷ Cela ressemble à une combinaison de sudation à porter pendant la pratique d'un sport.

ou bien de déjouer les pièges des fausses informations (comme les heures de départ) qui circulent à *Chnider*.

Pendant une heure, les deux jeunes hommes sont assis par terre derrière le mur, et attendent le bon moment. Bouchaïb respire du *silissione* dans une poche en plastique. Il en a aussi sur les doigts et en étale un peu dans les narines. Il commence à chanter des chansons et semble « déjà ailleurs », mais Abdelmjid lui fait signe de rester tranquille. Si Abdelmjid fume trois cigarettes d'affilée ces nuits-là, il dit ne pas fumer autant dans la vie de tous les jours. Il ne blâme pas les *harraga* qui prennent du *silissione* : en effet, la consommation de produits s'est banalisée au regard du nombre de ceux qui en ont besoin pour se donner du courage. Il va même plus loin en affirmant que si les jeunes respirent du *silissione* dans l'ancienne médina aujourd'hui, c'est parce que les *harraga* en ont consommé les premiers (mais d'autres habitants de Casablanca blâment les enfants des rues). Abdelmjid se dit au contraire fier de ne prendre aucun produit. Sa seule motivation est centrée sur son projet de *h'rig* qui occupe toutes ses pensées : « c'est ça, ma drogue ».

Pendant ce temps, ils observent d'autres jeunes qui sortent de l'ancienne médina et rasant les remparts peu éclairés à pas de loups, freinés dans leur course par leur matériel. Un jeune porte une grande chambre à air et des rames pour lesquels il faut être trois associés : des silhouettes filent bientôt derrière lui. D'autres passent et d'autres encore. Abdelmjid connaît bien ce matériel mais préfère nager : ses tentatives sont trop fréquentes pour risquer de perdre le matériel et devoir le renouveler. Avant d'abandonner tout projet de *h'rig*, Nourredine avait fait, au contraire, le choix de tester ses aptitudes à travers l'ensemble des méthodes possibles.

Ancien *herrag* devenu consommateur d'alcool et de divers produits de toxicomanie, Nourredine, 32 ans, se dit aujourd'hui employé de manutention au port de pêche¹⁷⁸ [entretien, jardin de Bousmara, ancienne médina, 06.12.2004]. Il distingue deux types de personnes cherchant à rentrer dans le port de commerce : ceux qui veulent quitter le Maroc et ceux qui veulent voler. En détaillant les quatre méthodes d'approcher le port de commerce, Nourredine souhaite mettre en valeur les compétences techniques des *harraga*, une fierté qui les distingue des voleurs avec lesquels aucun échange d'informations n'est possible. Le choix de la méthode dépend de chaque individu, car chacune comporte des difficultés différentes. Il était plus facile d'accéder au port avant 1996, date à laquelle des murs à chaque quai ont été érigés et contraignent, à présent, les ouvriers du port à passer à chaque quai par des portes gardées.

¹⁷⁸ Nous rencontrons Nourredine le matin de l'entretien alors qu'il marche, apparemment sans but, dans le port de pêche. Lors de l'entretien, il refuse d'être enregistré par le dictaphone « pour sa sécurité » et déchire les feuilles sur lesquelles il a dessiné quelques croquis que nous reproduisons plus loin. Le 13 juin 2005, nous croiserons à nouveau Nourredine, tandis qu'il déambule dans l'ancienne médina, insultant et menaçant sous l'effet de psychotropes.

La première méthode consiste pour le *herrag* à contourner le port de pêche par la mer et atteindre le quai Tariq à la nage. Des policiers surveillent les deux échelles qui se trouvent à chaque extrémité du quai. Il y a aussi des *watchman* sur les bateaux. Lorsque le *herrag* s'approche d'une des échelles, au moindre doute, il doit nager rapidement vers l'autre échelle. Parfois, il doit revenir à son point de départ. Un autre danger guette, lorsque le *watchman* du bateau a bu : il lance alors sur les *harraga* tout ce qu'il trouve (des bouteilles vides, des pierres). Atteints à la tête, certains se noient. Si le *herrag* parvient à monter dans le bateau, il doit chercher une cheminée particulière. Par toutes les autres s'évacue seulement l'air chaud des machines. Mais une seule comporte une porte qui mène, par un tunnel, à la salle des machines où trouver *un coin* (en français dans le dialecte), c'est-à-dire la cachette idéale pour ne pas être trouvé par l'équipage. Si une trappe est équipée d'un cadenas, il serait même possible de faire céder celui-ci avec un peu de *silissione* auquel on met le feu avec une allumette.

En effet, ces produits psychotropes sont couramment utilisés par les jeunes pour se donner du courage, avec le risque néanmoins de perdre (trop) conscience de tous les détails qui comptent : Nourredine cite l'exemple d'une chaîne sur un bateau dans laquelle un homme a mis les pieds. Sur un bateau, même si les membres de l'équipage peuvent ne pas entendre les bruits, ils peuvent en revanche sentir les vibrations dans le sol.

La deuxième méthode consiste pour le *herrag* à voler une barque. Pour cela, il doit s'associer avec d'autres *harraga* et se rendre à l'emplacement où les barques sont amarrées. Pendant que l'un d'entre eux nage pour aller couper la corde d'une barque, les autres doivent distraire le gardien, l'abandonner lorsque la barque s'est éloignée, puis nager jusqu'à la barque selon le même chemin que ceux qui contournent le port de pêche, avec l'avantage de pouvoir aller plus loin vers les quais du port de commerce, et moins fatigués.

Il y a un autre avantage à la barque. Pour arriver à se cacher, le *herrag* doit faire preuve de ruses car l'équipage et les policiers ont, eux aussi, de l'expérience : les *harraga*, avant de monter dans le bateau, raclent la barque avec leurs mains et leurs pieds pour les salir. Ensuite, ils peuvent laisser des traces à l'avant par exemple, et passer par l'arrière du bateau où ils effacent leurs traces avec leurs bonnets. Les policiers ont des chiens mais les *harraga* jettent du poivre pour les faire reculer dans les tunnels. Parfois, les navigateurs mettent le feu à du papier journal dans les tunnels pour étouffer les *harraga* obligés de ressortir. À cause de ces inconvénients, les jeunes préfèrent attendre que les policiers soient partis car ils ne surveillent que de 20h à 4h du matin – comme Nourredine n'a fait aucune tentative récemment, il ne sait pas que les policiers patrouillent désormais selon les 3/8. Pendant ce temps-là, les *harraga* se cachent, dorment et mangent pour reprendre des forces.

La troisième méthode consiste pour le *herrag* à monter par le toit de la halle qui sépare le port de pêche du port de commerce, et à passer la nuit où il peut, en général dans un container ouvert resté à quai. Il sort le lendemain, tranquille, et passe devant les policiers de la porte devant le quai comme s'il travaillait là. En général, les policiers en faction aux portes des quais acceptent de l'argent (20 dh paraissent raisonnables pour un vol total de 500 dh, par exemple).

La quatrième méthode consiste pour le *herrag* à s'associer avec d'autres pour fabriquer une chambre à air améliorée (cf. ill. 22 page suivante). La technique demande beaucoup d'efforts et d'organisation mais, selon Nourredine, les meilleurs (et lui-même) préfèrent cette méthode. Au milieu de la chambre à air, un morceau de bois est retenu par des ficelles pour qu'il flotte. Quatre jeunes peuvent prendre place dessus, tandis que deux d'entre eux rameront avec des planches de bois qu'ils ont préparées pour leur servir de rames.

Avant de partir, chacun prépare son *gachti** : une grande bouteille d'eau, du pain (qu'on mange en 2 jours avant qu'il ne pourrisse), du fromage, des pois chiches, des biscuits. Le voyage peut durer entre 16 et 18h. La nourriture et quelques vêtements secs sont attachés dans un sac en plastique soudé sur lequel on met un autre sac soudé de la même manière, puis un autre. Si un homme est arrêté la nuit dans le port de commerce sans *gachti*, il sera considéré par la police comme un voleur. S'il en a un, il est envoyé à la police, puis présenté devant un juge qui le relâche immédiatement parce qu'il y a trop de *harraga*. Le cas où le *herrag* peut aller en prison se présente lorsqu'un couteau est retrouvé parmi ses affaires : il n'a aucune raison de porter sur lui une arme.

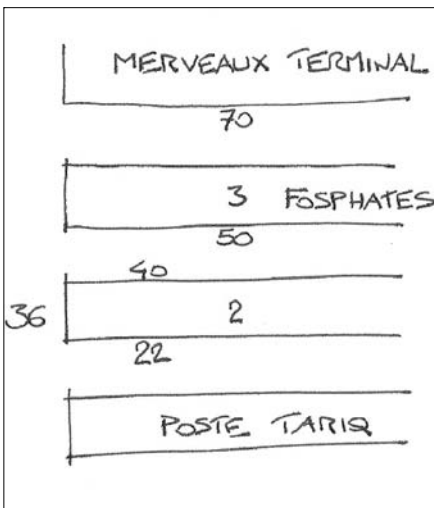
La chambre à air implique l'usage d'une autre invention des *harraga*, une *skalira** servant à monter au bateau, pouvant donc atteindre jusqu'à 12 mètres, selon Nourredine. Lorsque les *harraga* sont montés à bord, ils jettent la chambre à air et la *skalira* à la mer qui emporte tout.

Il y a bien sûr, une dernière méthode qui n'en est pas une pour un véritable *herrag* de l'ancienne médina, moins dangereuse mais plus chère : certains employés du port contrôlent les passages et acceptent de faire passer n'importe qui contre 30 000 dh. Ils se chargent alors de donner de l'argent d'une part à un chauffeur de taxi qui amène le *herrag* directement dans le port de commerce, d'autre part au policier dans la combine, et enfin à un homme du bateau qui le cachera à l'insu du commandant, voire du reste de l'équipage.

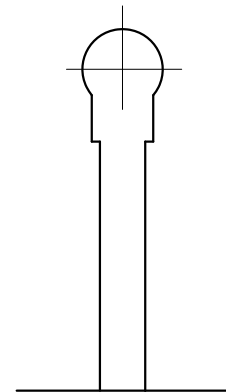
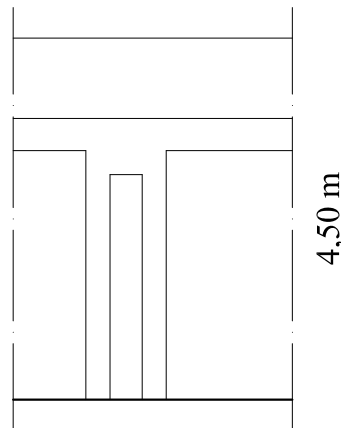
Les autres techniques dont les *harraga* se délectent à *Chnider* comme autant de blagues sont rares car plus dangereuses : un *herrag* a bien tenté un jour de faire un trou dans le mur au niveau de la voie ferrée. Il lui a fallu creuser le béton et atteindre les ferraillements qu'il a attachés au train à l'arrêt le plus proche, et ce plan – aussi audacieux soit-il – a en quelques



- 1 Chnider
- 2 future marina
- 3 futur poste pour bateaux de croisière
- 4 chantiers navals
- 5 port de pêche
- 6 containers
- 7 activités "Ro-Ro"
- 8 céréales
- 9 bateaux de croisière
- 10 minerais et phosphates

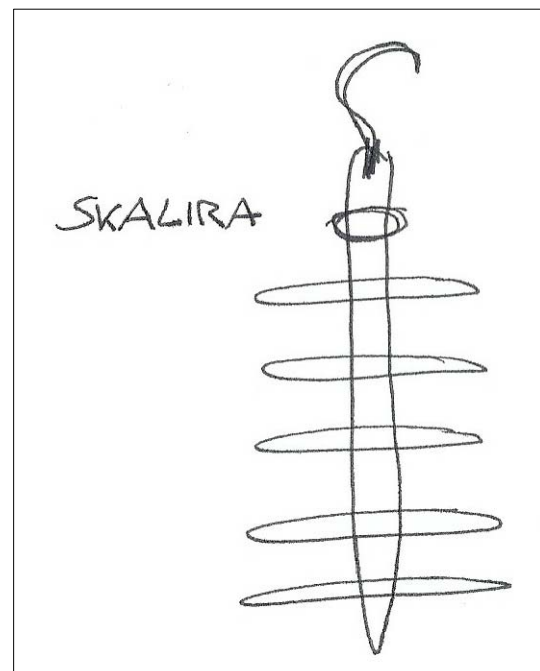
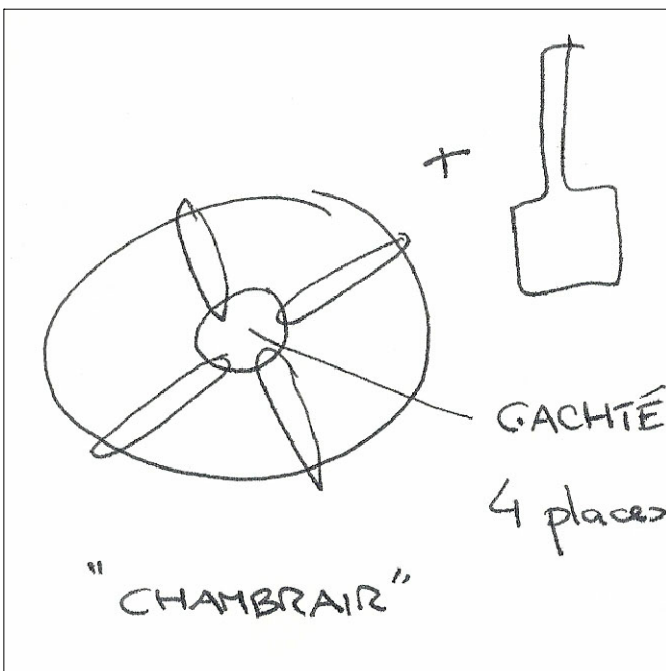


SOURCE : Agence Nationale des Ports, <http://www.anp.org.ma/> [page consultée le 02.08.2015].



RESTITUTION DE MÉMOIRE DES CROQUIS DE NOURREDINE, HERRAG

RELEVÉ DU MUR DE SÉCURITÉ DU PORT



Ill. 22 - Activités du port, dispositif de sécurité et matériel de contournement

sortes fonctionné, car très efficace techniquement : par contre, le bruit a alerté la police et l'homme a été condamné à un mois de prison.

Diego, conducteur espagnol de poids lourds, attendant au port les directives de son patron, confirme les nombreuses porosités du port de commerce. Le matin du 9 décembre 2004, il ne décolère pas contre la trentaine de jeunes ayant tenté de s'introduire dans son camion. Il souligne les conditions d'hygiène déplorables pour les conducteurs, la pénibilité des nuits blanches, et l'inefficacité des services de police dont il décrit avec exaspération la passivité.

Les croquis de Nourredine comportent des explications concernant des codes que les *harraga* auraient attribués aux quais afin de mieux communiquer entre eux sur les parcours à suivre à l'intérieur du port : 70, 50, 40, 36, 22, etc. Un employé du port, technicien de maintenance industrielle âgé de 26 ans, explique qu'en fait, ces nombres correspondent aux numéros de quais que les *harraga* se sont appropriés [porte du nouveau terminal, 13.12.2004]. Le croquis de Nourredine comporte des erreurs qu'Omar corrige en précisant que le poste Tariq porte le nom de Tariq Ibn Zayed, un conquérant arabe de l'Andalousie. En réalité, le plan ne mentionne ni le terminal des agrumes, ni le quai dit « Ro-Ro », qui est pourtant le préféré des *harraga*¹⁷⁹. Si on peut comprendre que les *harraga* préfèrent se faufiler dans une remorque que dans un conteneur chargé à la verticale par des grues, Omar commente les omissions de Nourredine par le choix de méthode d'approche du port. Par contre, la mention du quai 70 est étonnante puisque Nourredine dit s'être toujours détourné du vol : la porte donnant sur le quai 70 est désormais fermée en permanence parce qu'y sont entreposés de nombreux conteneurs à destination de l'étranger, ce qui n'intéresse pas forcément les *harraga* parce que les conteneurs et les bateaux sont anonymes, et qu'aucune destination n'est précisée. Au contraire, les voleurs sont nombreux à connaître ce numéro de quai et Omar confirme la propension d'employés travaillant au port à se rendre complices de tels délits.

Dans un contexte socio-économique excluant de nombreux jeunes des systèmes éducatif et professionnel, on comprend combien le statut social des *harraga* peut dépendre des temporalités : hors la loi pour les forces de police, leur courage les honore néanmoins dans leur milieu familial où leurs efforts, toujours connus par leur entourage dans le quartier, font enfin d'eux des hommes. Pour les *harraga*, la consommation de produits de toxicomanie n'est envisagée que du point de vue de la reconquête d'un honneur perdu, afin d'affronter avec moins de peur les bains nocturnes et les risques liés au contournement des règles de sécurité du port. Une hiérarchie s'établit selon que la personne parvient ou non à se passer de psychotropes. Il s'agit là d'une reconfiguration propre aux *harraga* du code de l'honneur alimentée ici par le nombre de tentatives nocturnes, la faculté à contrôler ses

¹⁷⁹ Le quai est adapté aux bateaux dont l'arrière s'ouvre entièrement par une porte et capables d'embarquer des véhicules et des remorques entières : ces navires sont des rouliers qu'on appelle aussi « Ro-Ro » car utilisant le système « roll-on roll-off » qui signifie en anglais « roule dedans, roule dehors ».

nerfs au moment de passer à l'acte, les compétences sociales dans la collecte d'informations, et les compétences techniques et intellectuelles mises en œuvre au cours de la préparation. Par là même, *Chnider* favorise, contrairement à *M'riziga*, le déploiement de pratiques sociales exclusivement masculines qui confirme les rôles sociaux traditionnels selon la dichotomie sphère privée-femmes vs sphère public-hommes. Il nous faut rappeler ici que les jeunes hommes investis dans un projet de *h'rig* se retrouvent directement en concurrence avec les femmes dans l'industrie qui emploie la main d'œuvre sans formation particulière. Le projet de *h'rig* concerne également les femmes qui paient de violences – souvent sexuelles – leur irruption dans un monde masculin (El Azizi, 2005 ; Laacher, 2007) ; mais concernant Casablanca, elles intègrent d'évidence ce projet par d'autres voies que la pratique de *Chnider*.

Si décrire les pratiques sociales aide à qualifier les usagers de *Chnider*, dans tout ce qu'elles diffèrent dans leur rapport à l'espace et les relais d'informations qu'elles permettent pour le *h'rig*, distinguer parmi elles la consommation de psychotropes permet également de mettre en évidence deux types d'usagers de *Chnider* : d'une part, les *harraga* investis dans un projet qui participe d'une réappropriation du code de l'honneur propre aux habitants de l'ancienne médina ; et d'autre part, les consommateurs de produits psychotropes se revendiquant *harraga* mais trop engagés dans la toxicomanie pour concrétiser un projet. Ces derniers ont beau côtoyer les *harraga* restés sobres, ils finissent par imiter un mode de vie sur le modèle de leur meilleur ami, du cousin, du grand frère, mais se laissent piéger, sur le long terme, par leur dépendance. Il nous faut ajouter ici qu'à la première catégorie de *harraga* viennent s'ajouter ceux qui ont fait du projet de *h'rig* une sorte de défi aux autorités :

« Quand on veut partir, on n'a pas forcément envie de rester là-bas. Mais comme on n'a pas le droit de voyager au Maroc, on se sent empêché de le faire et on veut y aller quand même. Tout ce qu'on veut la plupart du temps, c'est voir la civilisation européenne, voir autre chose et puis rentrer » [Omar, porte du nouveau terminal, 13.12.2004].

Cette distinction entre véritables *harraga* et consommateurs de psychotropes les imitant échappe aux habitants de l'ancienne médina qui retiennent moins l'illégalité du projet que les risques encourus considérables – pendant les tentatives et leur issue en pays inconnu – et la nécessaire consommation de produits. D'autre part, la fréquentation de *Chnider* ou de tout autre espace littoral proche de *M'riziga* condamne le mode de vie de *harraga* car la réputation des lieux, connue de tous à l'ancienne médina, plonge par avance tout usager dans le déshonneur. Enfin, l'opposition qui se lit dans les interprétations du projet de *h'rig* est paradoxalement liée à une différence d'interprétation du code de l'honneur : nous avons vu que les *harraga* s'investissent dans un projet de reconquête de statut social par rapport à un marché du travail qui ne leur fait pas de place, dans un processus évident d'individuation ; quant aux habitants de l'ancienne médina, qui comprend également les

membres de leurs propres familles, ils dénoncent au contraire le projet de *h'rig* comme une fuite individualiste des responsabilités familiales et posent la question de ce que peut apporter à distance l'argent comme confort à une famille qui attend de ses membres une assistance de tous les instants dans une proximité rassurante.

Contrairement à *M'riziga*, *Chnider* est approprié principalement par des individus déviants à partir de 2002, date à laquelle les habitants du site sont expulsés. Les sociabilités qui s'y nouent alors ont montré que le *h'rig* peut être interprété en termes de réinvention des normes sociales, dans la mesure où de jeunes habitants de l'ancienne médina ajoutent une composante au mode de vie idéalisé qui consiste à se jouer du destin que l'appartenance à une classe sociale et / ou à un quartier décident par avance des individus et à tenter de se réaliser afin de conquérir son honneur. Dans cette perspective, les rêves de fuite doivent être considérés davantage en terme de mode de vie privilégié de jeunes chômeurs de l'ancienne médina ou de jeunes salariés en situation d'extrême précarité que de réelles envies de quitter le pays d'origine. Ces projets de fuite constituent de véritables dérivatifs aidant à supporter la rudesse du quotidien, dans une tentative de reconquête de l'honneur perdu. Le *h'rig* devient donc un mode de vie, grâce à un réseau de sociabilités qui aide les adolescents à franchir un âge difficile et les jeunes à calmer leur révolte, peu de *harraga* persistant dans ces projets au-delà de l'âge de 25 ans. Il faudra par conséquent entendre tout récit de *herrag* comme *vellités de projets inhérentes au mode de vie de ceux qui restent*, et non comme seules stratégies de départ à l'étranger. Mais contrairement à ce que les buveurs de *mahya* décrivaient pour leur identité commune relative à leur pratique du littoral, les différences de catégories d'usagers de *Chnider* sont effacées par la vocation déviante du site qui stigmatise de manière égale l'ensemble des usagers du littoral aux yeux des habitants ordinaires de l'ancienne médina. À partir de 2005, les transformations socio-spatiales de ces sites font écho à la réputation d'un espace désormais considéré dans sa globalité comme une marge : il nous faut à présent explorer d'une part la teneur de ces transformations spatiales décrites du point de vue des acteurs institutionnels du projet dit « de la Marina » et d'autre part les jeux sociaux des usagers contraints à se côtoyer au sein d'une marge malgré leurs différences sociales.

3.5 Aménagement et aléas du processus de normalisation sociale d'une marge

À partir de l'hiver 2005, le projet de la Marina est sur toutes les lèvres : les habitants de l'ancienne médina et de ses faubourgs, ceux de Derb Cuba, les usagers de *Chnider* et de *M'riziga*... Tous expriment par avance avec amertume les transformations spatiales augurées par un programme d'aménagement à grande échelle à destination d'une

population huppée. Afin de comprendre l'émergence de pratiques plus violentes que jamais à *M'riziga*, il nous faut revenir dans un premier temps sur le sentiment de dépossession de ses usagers qui émergea lors de l'édification de la Grande Mosquée. Cette étape nous permettra de décrire l'évolution des pratiques habitantes parallèlement aux transformations du site, selon un processus de mise en conformité de l'espace avec des représentations de la ville exprimées par les différentes phases de ce programme d'architecture et d'urbanisme. En effet, nous posons ici que l'absence d'architecture contextualisée, à l'origine de l'émergence d'un « conflit d'urbanité » – c'est-à-dire « lorsque, à divers degrés, les conditions qui déterminent les qualités du vivre ensemble urbain se brouillent, s'estompent, voire s'annihilent, devenant ainsi difficilement gérables » (García Sánchez, 2002 : 265) – amène à interroger l'actualité d'une ville pour tous. Cette notion ne se présente pas seulement comme une préoccupation naïve et irresponsable au regard des revenus générés, mais selon une perspective attentive au rétrécissement des espaces publics autour du quotidien des habitants déviants dont l'urbanisme fait, habituellement et à tort, peu de cas.

3.5.1 Réception sociale de la Grande Mosquée ou l'émergence d'un sentiment de dépossession

Un processus de mise à la norme des espaces littoraux a commencé avec la construction de la Grande Mosquée sur le site de la piscine municipale désaffectée. Ni les travaux d'assainissement, ni le prestige d'un équipement grandiose à proximité de leur quartier de résidence n'y firent rien : un sentiment de dépossession émergea chez les usagers de *M'riziga* bien avant la pose de la première pierre de la Grande Mosquée, le 11 juillet 1986. La problématique de la confrontation du vécu des habitants à l'émergence d'un objet monumental et patrimonial a été esquissée à travers le brouillage que certains usagers de l'esplanade et de la Grande Mosquée détectent dans le côtoiement d'usagers divers réinterprétant à leur guise la destination de ces espaces publics inédits (Cattedra, 2002 : 261). Nous voudrions ici approfondir les termes de ce rejet.

Dans le domaine du foncier et de l'aménagement, les habitants des espaces littoraux entourant la Grande Mosquée ressentent durement un processus de stigmatisation, à tort ou à raison, du fait que leurs lieux de vie pourraient être convoités. Ce processus ne leur laisse plus aucun répit car le côtoiement quotidien avec cet objet hors d'échelle constitue un rappel incessant des inégalités à l'œuvre dans l'aménagement de la ville, malgré les discours prônant la disposition à tous d'un équipement public. La Grande Mosquée constitue un rappel de la réalité des rapports de pouvoirs : en d'autres termes, lorsque les acteurs institutionnels se mobilisent, ils déploient de nombreuses compétences techniques dont l'absence, en matière de résorption de la pauvreté et du mal-logement, interroge les habitants des quartiers populaires.

Le second aspect des représentations des habitants identifiant la Grande Mosquée comme un élément externe à leur identité tient au contexte social et politique d'émergence du programme :

« Dans la conjoncture des années 1980, deux facteurs principaux concourent, à notre avis, à engendrer le projet d'édification d'un gigantesque monument sacré à Casablanca : le processus de reconfessionnalisation de la ville, qui se manifeste par la prolifération des mosquées et par l'émergence subreptice des mouvements islamistes d'une part ; la réponse sécuritaire aux violentes émeutes urbaines survenues à Casablanca en juin 1981, qui se traduit par la mise en place d'un "urbanisme politique" d'encadrement social et territorial placé sous le contrôle du puissant ministère de l'Intérieur. Ces événements surviennent en réalité dans un contexte où la Monarchie et l'État songent et s'approprient déjà à intervenir dans le domaine de l'urbain, et notamment à Casablanca [...] » (Cattedra, 2001 : 87).

Malgré le rattachement a posteriori du programme au SDAU (Cattedra, 2001 : 150) afin de trouver une cohérence aux différentes composantes du projet à l'échelle du développement de la ville – l'Avenue royale, la nouvelle Corniche entre la Grande Mosquée et la pointe d'*el H'anq*, le théâtre et le Palais des Congrès prévus initialement –, la Grande Mosquée doit être interprétée comme un acte délibéré visant à reprendre le contrôle sur les populations des quartiers populaires. En effet, du point de vue des autorités, la ville apparaît à maints égards comme un terrain sensible dont la moindre activité publique doit être scrutée avec attention à la lumière des risques de violences susceptibles de réapparaître : à l'instar des « émeutes de la faim » de 1981 réprimées dans le sang (Mounfiq, 1999) et devenues emblématiques des violences dont sont capables les services d'ordre de Casablanca, pourtant le berceau du nationalisme, les émeutes de 1984, 1990 et 1991 et l'absence d'interlocuteurs institutionnels locaux qu'elles révèlent (Rachik A., 1995) font prendre à l'organisation territoriale de la métropole un tournant décisif auquel participent les politiques urbaines dans la mesure où au Maroc, « la ville a [toujours] été gérée comme un espace de danger, de risque et comme foyer potentiel d'émeutes » (Rachik A., 2002a : 63). De par son nom même – mosquée Hassan II –, le projet d'ambition royale ne cesse de rappeler aux habitants la forme autoritaire de l'exercice du pouvoir par le monarque.

La troisième dimension du rejet de la Grande Mosquée par les habitants des quartiers environnants rejoint à plus d'un titre l'expertise consacrant le projet comme une « mise à la norme de ce haut lieu (notamment suite aux directives de son concepteur royal), [qui] correspondrait à une volonté de mise à la norme de la ville entière [...] » (Cattedra, 2001 : 243). À l'époque, le recours aux images, aux formes et aux modèles d'un Monument sacré aide à légitimer l'implantation d'une mosquée qui peut être également interprétée comme le fruit d'un geste visant dans un premier temps à soustraire à l'ancienne médina une part de l'autorité morale et culturelle qu'elle exerce par le biais de la mosquée *ould el-hamra*, et

dans un second temps, à conférer une valeur patrimoniale à l'ancienne médina (Cattedra, Bennani, 1998).

« Dans cette dynamique de réhabilitation culturelle de la médina et de “requalification confessionnelle” du centre-ville par la construction de lieux de culte musulmans, l'édification récente de la Grande Mosquée Hassan II, à proximité de la médina, tout en prévoyant la future démolition des faubourgs nord-ouest extra-muros, s'inscrit dans un processus de revalorisation de la médina : en quête de légitimation, elle semble puiser sa fréquentation, pour l'essentiel, parmi les habitants de cette dernière. Elle se place ainsi dans une perspective concurrentielle avec le “bloc culturel” des mosquées localisées à l'intérieur de la médina [...] » (Cattedra, 1998 : 344).

Si les fidèles rigoristes de tout Casablanca sont effectivement à l'origine d'une rupture dans les pratiques religieuses ayant cours à la *jem'a ould el-hamra*, les habitants de l'ancienne médina et de ses faubourgs comme les usagers de *M'riziga* et de *Chnider* retiennent, quant à eux, des facteurs tout autres dans l'estime qu'ils lui portent. Datant du XVIII^e siècle, elle occupe tout d'abord un statut particulier dans le style architectural de l'ensemble qu'elle forme en bordure de l'ancienne médina avec la madrasa ou école coranique : le minaret, de facture peu répandue au Maroc rappelant plutôt les mosquées colorées de Tunisie, émerge des toits aux tuiles vernissées vertes parmi les palmiers de la petite place carrelée où s'interrompent les remparts. Ce petit coin de verdure apprécié dans un quartier très peuplé ne faisant que peu de place aux espaces de respiration fait écho aux arbres s'échappant, par-dessus la rue, du jardin de l'ancienne propriété du Maréchal Lyautey. Les discours justifiant le choix du site de la Grande Mosquée par une assise directement dans l'océan – « Le trône de Dieu était sur l'eau » (cité in Cattedra, 2001 : 181) – n'ont fait qu'ancrer plus profondément encore le ressentiment envers la mosquée : la « véritable » mosquée sur l'eau restera la *jem'a ould el-hamra* que les anciens habitants se plaisent à décrire les pieds dans l'eau des vagues « de plus de quatorze mètres » qui inondèrent l'ancienne médina en 1976 [Abdessalam, pêcheur à la retraite, *Chnider*, 03.01.2005].

Le quatrième aspect des représentations à l'origine du ressentiment des habitants pour la Grande Mosquée se situe autour de l'apparente sous-estimation des travaux de structure par les techniciens du projet qui contraste avec le degré d'expertise dont font preuve, par expérience, les habitants de l'ancienne médina vis-à-vis de la force de l'océan et des éléments naturels : les travaux visant à consolider la structure de la Grande Mosquée font l'objet d'une campagne médiatique à partir des années 2000 à l'origine de railleries à l'adresse de ces ingénieurs étrangers – le nom du groupe *Bouygues* a largement été cité pendant les phases d'avant-projet et de chantier – cherchant en vain à dominer les forces de la nature qui se vengeront un jour de tant de mépris pour la population modeste : « La mer est comme un Grand Sultan : elle balaie ceux qui n'ont pas un bon cœur » [Abdessalam, 03.01.2005].

Il faut rappeler enfin que le programme de la Grande Mosquée fut financé par une campagne de souscription nationale à laquelle les populations les plus pauvres étaient encouragées à participer de la même manière que les plus aisées. Les habitants aiment peu rappeler l'humiliation infligée par la famille royale dont ils attendaient que la fortune personnelle finance la plus grande partie du projet : au lieu de cela, les habitants furent contraints à souscrire malgré eux, pour un « coût total de 3 milliards de Francs français (soit environ 480 milliards de centimes de dirhams), selon l'architecte M. Pinseau » (Rachik A., 1995 : 73).

Il faut néanmoins rappeler que ce rejet n'est pas uniformément partagé par l'ensemble des habitants de l'ancienne médina. Deux aspects des pratiques culturelles permises par la Grande Mosquée ont grandement contribué à son succès : le premier se situe au niveau de l'accessibilité des femmes à un espace de prières qu'elles se sont mises à fréquenter massivement dans une posture militante que les mosquées de quartier et autres salles de prières de l'ancienne médina, trop exigües, leur interdisaient ; le second concerne le succès rencontré par Omar el Kazabri nommé en 2004 imam de la Grande Mosquée, capable de rassembler des milliers de fidèles lors de la Nuit du Destin grâce à des psalmodies renversant le cœur des croyants. O. El Kazabri a rapidement été perçu comme le représentant de la réforme religieuse menée au Maroc, qui va dans le sens d'un islam adapté aux changements sociaux et à distance des mouvements rigoristes du Moyen-Orient.

À l'examen des représentations des usagers de *Chnider* vis-à-vis de la Grande Mosquée, nous pouvons conclure à l'émergence d'un ressentiment fort symbolisant l'ensemble des rapports de domination vécus dans un face à face tendu entre État et habitants qui se cristallise dans les projets concernant l'ensemble des espaces côtiers. C'est dans ce contexte de méfiance que commencèrent à circuler des informations relatives à un projet de la Marina à *M'riziga* et à *Chnider* en 2005 avec d'une part des éléments du programme éclairant les catégories de citoyens/clients ciblées et bientôt d'autre part, des modèles d'urbanités projetés augurant des différences socio-spatiales encore plus grandes dans les quartiers environnant l'ancienne médina.

3.5.2 *Urbanisme et images d'urbanités : de territoire populaire à territoire de prestige*

Le projet de la Marina émerge dans un contexte de sophistication du produit urbain érigé en symbole d'une adhésion généralisée à des normes internationales (Deboulet, Berry-Chikhaoui, Roulleau-Berger, 2007). Dans la mesure où la progression du projet a fait l'objet de travaux de recherche approfondis par P.-A. Barthel qui a mis en évidence « la privatisation, l'internationalisation et la financiarisation croissante de l'aménagement » (Barthel, 2008) et la création d'outils techniques – certes inédits dans le management de

projet au Maghreb (Barthel, 2010), mais faisant de plus en plus l'objet de recherches d'outils adaptés, notamment au Liban et en Tunisie (Barthel, Verdeil, 2008) –, nous nous intéresserons ici à la mise en tension des modèles de certains éléments du projet avec l'existant au titre d'un « urbanisme libéral générique – au sens où il se retrouve partout dans le monde » (Barthel, 2010 : 71), en nous interrogeant sur la portée des signes proposés et leur capacité à produire les effets escomptés.

L'année 2005 fait prendre aux territoires du littoral une inclinaison particulière avec la circulation d'informations relatives à la destination des espaces mais encore vagues. En effet, le programme n'est pas encore stabilisé, mais à la faveur d'un remaniement des acteurs du projet, certains éléments de programme sont peu à peu dévoilés : le projet est alors pris en charge du projet par une filiale de la CDG – « holding d'État initialement spécialisée sur le financement du logement et qui diversifie ses activités dans l'aménagement urbain » (Barthel, Verdeil, 2008 : 2), la CDG Développement créée en 2004 et qui confie le projet à sa filiale privée Al Manar dédiée à l'aménagement (Barthel, 2010 : 74 ; Barthel, Zaki, 2011). Le programme consiste en projets de haut standing incluant des appartements et un hôtel de luxe, un Palais des Congrès, un aquarium, et un port de plaisance à l'emplacement du petit port de plaisance jouxtant les chantiers navals. À ce stade, la marina devient le fer de lance du projet, et Al Manar communique sur l'avancée du projet exclusivement selon l'appellation « Casablanca-Marina » : en ce début d'année 2005, les discussions des usagers de souk 'aoua pour leurs consommations d'alcool désignent déjà le chantier en cours de l'autre côté du boulevard des Almohades sous le terme « marina », appellation qui continuera à désigner l'ensemble des transformations spatiales portées aux sites de *M'riziga* et de *Chnider* jusqu'en 2009.

Entre 2005 et 2006, le cabinet d'architectes-urbanistes de Karim Chakor à Rabat a donné plusieurs versions d'un plan-masse s'articulant toujours autour de quatre secteurs principaux (cf. ill. 23 page suivante) : *le premier secteur de jardins* assure la liaison avec l'esplanade de de la Grande Mosquée ; *le secteur portes océanes* se compose d'un tissu dense de bâti entremêlé d'espaces verts et d'une promenade piétonne le long de l'océan ; *le secteur remblas* sur l'actuel site *Chnider* introduit des éléments verticaux de grande ampleur dans le projet, au droit du jardin Zerktouni de l'ancienne médina ; enfin, *le secteur marina*, articulé au secteur remblas par un Palais des Congrès, se présente comme une composition aérée mêlant l'eau et le végétal. Le plan-masse prévoit deux articulations du nouveau tissu avec les l'ancienne médina et ses alentours, sous la forme d'une part d'un square dont l'axe – une ligne d'eau végétalisée – traverse le site actuel d'un des bâtiments de la Marine Royale ; d'autre part d'une promenade verte reliant la marina aux jardins des remparts de l'ancienne médina, au niveau du lieu-dit « *sqala* » (un ancien ensemble à connotation militaire réaménagé en 2003 et composé d'un bastion et d'un restaurant huppé et prisé pour son jardin privé).



Sectorisation proposée par Karim Chakor en 2006. Source : CABINET KARIM CHAKOR ARCHITECTES, 15.03.2006, *Projet d'aménagement sectoriel de la Marina de Casablanca*. Note de présentation, Rabat, fichier au format « ppt », 32 p.



Plan-guide d'Yves Lion et François Leclercq, 2007. Source : ZERHOUNI Selma, 2008, « Casablanca Marina », *Architectures du Maroc*, URL : <http://architectureumaroc.com/casablanca-marina/> [page consultée le 02.08.2015]

Ill. 23 - Plan-masse de 2006 et plan-guide de 2007 du projet de la Marina

Malgré le retrait du cabinet Chakor du projet en 2005, le principe des quatre secteurs de son plan-masse est retenue et dès 2006, le programme est affiné sur un site total de 26 hectares dont 10 gagnés sur la mer (portés au final à 40 hectares) permettant de dégager environ 450 000 mètres carrés de plancher à construire et 6000 places de parking en sous-sol : le secteur désormais appelé « *Jardins de la Grande Mosquée* » constitue une zone tampon nécessaire entre l'agitation d'un quartier de vie et l'aspiration au calme de lieux de prières, et se veut donc une réconciliation de la population avec la nature évoquée sous la forme de promenades et d'un complexe culturel remplaçant l'ancien aquarium¹⁸⁰ ; le secteur « *Portes océanes* » constitue le coeur du bâti mêlant une vocation résidentielle à des équipements commerciaux, de bureaux, de loisirs et de tourisme de manière à varier les temporalités de fréquentations ; le secteur « *Remblas* » se présente comme un quartier d'affaires articulé autour d'un hôtel de luxe, de loisirs de standing et d'un centre commercial ; enfin, le secteur « *Marina* » mêle plaisance et hôtellerie permettant d'accueillir les visiteurs et hommes d'affaires du Palais des Congrès.

Deux postures scellent le destin socio-morphologique de l'espace littoral. La première concerne le lien du projet de la Marina aux quartiers environnants : on remarque que ce document intitulé « Le cœur de ville s'ouvre sur l'atlantique » (Al Manar, CGI-CDG Développement, 2006a) ne mentionne jamais « l'ancienne médina » au profit de quatre mentions de « la Médina ». Dans ses documents publicitaires, Al Manar utilise en français l'expression « cœur historique » (2006a : 2) et en arabe l'expression « *almadina al'ariqa* » (2006b : 4), ville historique, au lieu de l'expression « *almadina alqadima* », ville ancienne en arabe classique, proche de l'expression utilisée par les habitants pour désigner l'ancienne médina en *darja*, « *lmdina lqdim* ». Sur son site Internet, l'architecte F. Leclercq parle de « quartier historique de la médina » et de « vieille ville »¹⁸¹ : l'expression d'ancienne médina semble donc trop connotée par les processus de stigmatisation des habitants de ces quartiers populaires dont on souhaite, dans un premier temps, faire oublier la (trop grande) proximité. De fait, l'ancienne médina apparaît moins ici comme un lieu de vie que comme un lieu récréatif pour les touristes – le lieu de mouillage des bateaux de croisière doit être déplacé du port de commerce vers la jetée Moulay Youssef –, c'est-à-dire un territoire auquel il s'agit de relier le nouveau à l'existant grâce à un élément végétal conçu comme attracteur principal des habitants de toute la ville. En effet, ce sera à la municipalité que reviendra la charge de réhabiliter l'ancienne médina

¹⁸⁰ En 1962, l'aquarium avait ouvert ses portes sur un site jouxtant la Foire Internationale et la piscine municipale. L'extension basse venait compléter le bâtiment de l'Institut Scientifique des Pêches Maritimes, conçu en 1950 par Georges Delanoé. L'ensemble constitue encore de nos jours le digne représentant du laboratoire d'architecture que fut Casablanca (Cohen J.-L., Éleb, 1998), notamment par la facture moderne remarquable de la tour abritant verticalement les installations techniques des bassins qui se déploient à ses pieds. Hélas, l'Institut et l'aquarium ont fermé leurs portes dans les années 1980, en partie à cause de la pollution de l'eau de mer qui alimentait les bassins.

¹⁸¹ <http://www.francoisleclercq.fr/index.php/projets/view/villes-territoires/44> [page consultée le 14.08.2015].

qu'elle aborde sous la forme d'une « relance du cœur historique de la ville » (Ville de Casablanca, 2006 : 19)¹⁸².

La deuxième posture concerne l'autonomie du rapport rendu en 2006 par l'IAURIF sur une demande de l'AUC : ce « Schéma de stratégie spatiale d'aménagement du littoral » commandé en 2005 intervient en surplomb du processus de projet de la Marina et ne peut que préconiser *a posteriori* une meilleure « accessibilité de l'océan pour tous » et la protection « d'espaces non construits » tels que Sidi Abderrahmane sur la côte et la forêt de Bouskoura à la limite périphérique de Casablanca :

« une nécessité considérant que le secteur de la marina jusqu'au phare d'El Hank est d'ores et déjà aux mains des holdings et sera dédié en priorité aux élites nationales et étrangères » (Barthel, 2010 : 79).

En 2005, le plan-masse est confié aux Français Yves Lion, François Leclercq, en partenariat avec les Marocains Abdelmoula Imad-Eddine et Abdelouahed Mountassir. Y. Lion et F. Leclercq mettent au point conjointement un plan-guide pour 2007 (cf. ill. 23 p. 335). Au fil du projet, les différents projets se concrétisent : Yves Lion coordonne l'ensemble et conçoit le parc faisant le lien entre le projet et la Grande Mosquée ; François Leclercq se voit confié le secteur « Remblas » avec le Palais des Congrès, une tour hôtel, un centre d'affaires, des jardins, et enfin des loisirs et commerces liés aux activités du port de plaisance ; Abderrahim Sijelmassi se voit confier des logements bas, ainsi qu'Aziz et Chama Lazrak qui conçoivent 3 tours de logements et bureaux en R+5, R+8, et R+16, des locaux commerciaux et des services dont une salle de fitness et une crèche ; l'agence L35 (la plus importante agence espagnole du moment par son nombre d'employés) gagne en 2008 le concours pour le centre commercial dit « Les Escales » ; Omar Alaoui et Groupe 3 Architectes conçoivent à partir de 2011 deux tours de bureaux résidences ; Sâad Benkirane conçoit pour le secteur « *Portes Océanes* » l'ensemble de bureaux et résidences bordant le boulevard des Almohades et surplombant le souk 'aoua ; les cabinets marocains Arjitec et Mustapha Zeghari avec WATG international se voient confier le port de plaisance, les hôtels de luxe des franchises américaine « Marriott » et indienne « Obeiro », le Palais des Congrès et un ensemble de bureaux et loisirs. De la profusion d'images diffusées par la presse, les concepteurs et les promoteurs à partir de 2007 environ, nous extrayons trois exemples à même de nous éclairer sur les modèles d'urbanités faisant références dans les projets (cf. ill. 24 page suivante).

Le premier exemple concerne la tour à la façade twistée de 41 étages conçus par Arjitec, Mustapha Zeghari, et WATG international. Avec sa silhouette très graphique, la tour twistée

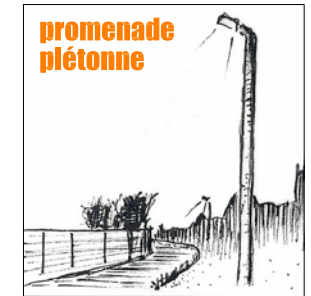
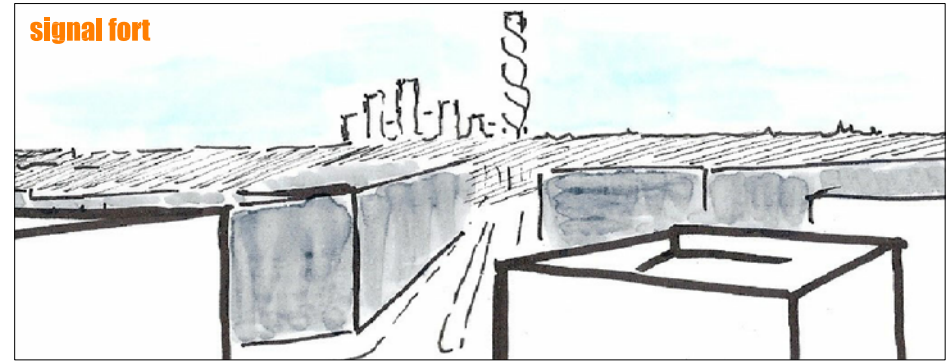
¹⁸² Nous verrons plus loin qu'elle engagera cette démarche dans un premier temps par une revalorisation ponctuelle d'espaces publics ciblés, elle aussi davantage dans l'optique de rattachement à la vocation touristique du projet de la Marina que dans celle d'une mise à niveau d'un quartier résidentiel. Cf. à ce sujet § 4.6.2 « Enjeux et perspective d'un "urbanisme de l'intimité" », p. 506.



**RENOUVEAU
D'UNE MÉTROPOLE**

**DURABLE
DÉVELOPPEMENT**

ACCESSIBILITÉ



Ill. 24 - Trois projets pour la Marina et leurs modèles d'urbanité

est appelée à concurrencer, sur le plan du marketing du projet, les tours du *Twin Center*. Construites dans les années 1990 au M'arif sur le boulevard Zerktouni – qui forme une sorte de rocade intérieure – et inaugurées en 1999, les tours jumelles de 110 mètres de haut ont été conçues par les architectes espagnol, Riccardo Bofill, et marocain, Elie Mouyal. Symbolisant jusqu'aux années 2000 l'échec cuisant des promoteurs de l'époque, seule la galerie composée d'un supermarché Acima et de boutiques de luxe étaient fréquentées par de nombreux jeunes des quartiers populaires pour des pratiques déambulatoires considérées comme ruineuses par les commerçants. Les tours ont, depuis, été requalifiées en hôtel de standing et bureaux, et restent malgré tout représentatives d'un certain renouveau dans le développement de la ville à l'aube du XXI^e siècle : preuve en sont la multitude de logos associant l'épannelage des tours à la silhouette de la ville. Le parti architectural de la tour twistée ressemble trait pour trait à celui de la Cayan Tower ou Infinity Tower, une tour de 306 mètres de haut et de 73 étages, construite dans la marina de Dubaï (Émirats Arabes Unis) entre 2006 et 2013 sur un projet de George J. Efstathiou et Ross Wimer. Nous remarquons la correspondance de la conception de la tour twistée avec un modèle de projets urbanistiques articulés autour de la rhétorique de la porte, du repère haut dans le ciel afin de revaloriser un territoire en indiquant que le développement de la ville se fera désormais à partir de ce signal. En son temps, la Grande Mosquée avait joué ce rôle de projet urbain porteur vis-à-vis de la future Avenue royale. Dans le projet de la Marina, ce rôle d'inducteur de changements sociaux et morphologiques est de nos jours repris par le projet « Les portes de l'Atlantique » qui forme le nouvel écrin de l'Avenue royale et de la nouvelle corniche – pratiquement à l'abandon – dont les outils de planification ont été revus à la faveur de la prise de contrôle de la Sonadac par la CDG en 2007 (Berry-Chikhaoui, 2012 : 116). La tour twistée projette un modèle d'urbanité « moderne », permettant le renouveau de la ville grâce à sa place conquise dans le réseau de métropoles de son rang.

Le deuxième exemple est le projet d'A. Sijelmassi pour des logements dont la forme reprend celle de containers :

« Sur les flancs de ces immeubles aux allures hiératiques de sphinx, se greffent des capsules habitables traitées chromatiquement. Clin d'œil aux containers entreposés sur les quais du port voisin, ces édicules sont faits pour entrer en intelligence avec le contexte, mais aussi pour doter ces tours d'une certaine porosité usant ainsi de l'extrusion et de la greffe comme pour une sculpture. Les six étages de couronnement, en porte-à-faux, forment un bloc lisse, largement ouvert face à la mer, c'est la fenêtre océane. Au dernier niveau, telle une casquette, une dalle inclinée abrite jacuzzi et d'autres équipements ludiques. Des piles photovoltaïques en couvrent la surface. » [A. Sijelmassi, URL : <http://archimedia.ma/AMCollector/detail.php?arch=47> - page consultée le 02.08.2015].

L'utilisation du container a débuté en Europe à la fin des années 1990. Elle avait pour but d'abaisser les coûts de logements pour étudiants implantés pour la plupart sur des sites

portuaires, comme au Danemark. Ces projets n'avaient pas choisi le container dans l'optique d'une meilleure adaptation au contexte mais remplaçait le projet, à travers le recyclage d'objets pesants et nuisibles à l'environnement, dans le cadre d'une réflexion sur le développement durable, notion peu répandue alors. Par la suite, l'*architecture low cost* s'est transformée peu à peu en *architecture-container* où dans un premier temps, le container faisait sens pour des projets représentant une hype urbaine moins portée sur l'environnement que sur la création de lieux de consommation pour la jeunesse des réseaux circulatoires mondialisés (nous pensons ici à la boutique de la marque Freitag à Zürich, en Suisse, sur un projet d'Annette Spillmann et d'Harald Echsle) ; dans un second temps, le container ne fonctionne plus que comme signe d'une tendance rappelant certains principes modulaires mais délaissant le recyclage au profit d'une diversité de matériaux plus nobles tels que le bois, le verre... Le projet d'A. Sijelmassi semble puiser dans les deux registres d'architecture : d'une part, il retient le parti architectural de l'*architecture-container* pour l'ériger en simple élément de référence se retrouvant plaqué à un projet qui n'a retenu de la raison d'être du container que la forme extérieure, l'apparence ; d'autre part, des éléments d'attention à l'environnement semblent constituer la caution écologique indispensable à la situation de la Marina en front de mer. Aussi éloignés soient-ils (plaquage d'éléments de décors contre écologie), ces éléments sont pourtant voués à articuler le lieu et le type de lien social véhiculé par ce projet : le modèle d'urbanité semble se rattacher au concept de développement durable. Nous pouvons hélas redouter que les habitants de l'ancienne médina, dont les *harraga*, trouvent dans ce projet de quoi alimenter leur ressentiment pour la future clientèle aisée des quartiers d'affaires grâce au « clin d'œil » d'A. Sijelmassi à des signes éphémères du port – d'habitude pourtant toujours invisibles pour les citadins car situés dans le port de commerce interdit d'accès au public –, qui ne manqueront pas d'évoquer avec puissance un ailleurs inaccessible.

Enfin, le troisième exemple est celui de la proposition d'Y. Lion et F. Leclercq pour les espaces publics du projet :

« Les deux tiers de l'assiette foncière sont alloués aux espaces verts (une "promenade des jardins" et une promenade marine en bord d'océan sont prévues), ainsi que le principe de mettre en souterrain le stationnement des voitures afin de privilégier les espaces piétons » (Barthel, 2010 : 84).

Le parti urbanistique de privilégier le végétal sous la forme d'une coulée verte, d'un parc et d'une promenade piétonne en front de mer s'imposaient dans une métropole dont les habitants aspirent à davantage d'espaces verts. Mais déjà à partir de 2007, le projet soulève quelques inquiétudes dans la presse locale qui se montre pragmatique sur la question de l'éventuelle partition des espaces publics du projet : comment concilier l'attente d'une sécurité parfaite des lieux par les occupants et l'accès aux promenades piétonnes destinées à tous ? Ne risque-t-on pas de voir émerger une rhétorique du clôturage déjà tant décriée lorsqu'elle requalifie des pans entiers de la ville selon les codes d'un urbanisme sécuritaire

clivant ? La multitude de sous-espaces ne va-t-elle pas favoriser des appropriations illicites au lieu de permettre le côtoiement citoyen encouragé (en théorie) par les commanditaires du projet, voire les Maîtres d’Ouvrage ? Ce projet ne va-t-il va requérir la présence continue de vigiles privés ? Sur les chantiers en cours, on observe déjà le retour des habitués du site :

« Pour le moment, le chantier n’est qu’un grand espace terrassé. Seule une esplanade sur le bord de mer est aménagée et accessible au public. Déjà, les Casablancais, pêcheurs et sportifs, commencent à la fréquenter. Il y en a même qui profitent de la longue promenade en béton pour s’offrir des grillades de poissons frais. Un plaisir qu’ils seront amenés à abandonner, en principe, puisque l’esplanade sera recouverte d’un plancher et joliment décorée » (Moubsit, 2007).

On ne peut que constater que le modèle d’urbanité projetée, l’accessibilité par la convivialité d’espaces publics, est devenu ce vœu pieux à vocation démocratique que la transformation de projets d’architecture en produits de marketing urbain a fait sien à la manière d’un slogan publicitaire qui prône « la ville pour tous ».

Au-delà de la légitimité de tels modèles d’urbanités projetées, la célérité avec laquelle les techniciens du projet adoptent les signes de l’architecture internationale questionne l’actualité de l’attention au contexte prônée par les théories de l’architecture à partir des années 1980 sur la base de la critique du courant fonctionnaliste considéré, entre autres, comme responsable des rattages de la politique de logement social. À la faveur d’une performativité toujours croissante de l’outil informatique, la diffusion des images numériques des futurs conforte cette impression de « localisation flottante » de l’architecture, ainsi que :

« le caractère d’internationalisation [qui] tient tout autant à la circulation, entendue au sens large, d’individus, de savoirs, de modèles ordinaires ou “savants”, de normes spatiales, d’images [...], parfois plus reliés au monde, et aux liens multiples et protéiformes qui construisent les “territoires circulatoires” qu’à l’environnement proche » (Deboulet, Berry-Chikhaoui, Roulleau-Berger, 2007 : 12).

Ces trois exemples – des logements rappelant la forme de containers, une tour préfigurant la silhouette urbaine ou *skyline* d’une énième « ville générique » (Koolhaas, 1996), une promenade piétonne – préfigurent la complexité des rapports entre ville projetée et sentiments identitaires des habitants liés à des espaces dont la nature est transformée, par étapes successives correspondant aux temps du projet, au cours duquel un territoire populaire se change en *territoire de prestige*. Le terme s’avère ici paradoxal : d’un côté, le projet cible une clientèle aisée supposée déployer son mode de vie de standing – échappant en ce sens à celui du plus grand nombre – sur un site d’exception, par sa situation littorale, son programme haut de gamme et l’assurance d’une facture soignée de la mise en œuvre de par la présence d’architectes de renom ; d’un autre côté, les signes arborés par différents aspects du projet de la Marina sont les supports d’urbanités dont les modèles sont présents

partout dans le monde. Il nous faut à présent étudier les réactions des habitants des faubourgs de l'ancienne médina (Deboulet, Berry-Chikhaoui, Roulleau-Berger, 2007 ; Deboulet, Navez-Bouchanine, 2012) : le processus de décision quant à l'édiction de nouvelles normes d'usages du site par l'émergence des attributs d'un chantier impose en effet des mobilités et des pratiques de réadaptation dans le temps et l'espace aux usagers des anciens sites *M'riziga* et de *Chnider*, et constitue l'un des facteurs d'émergence de pratiques violentes sur le chantier à partir de 2005, et qu'il s'agit à présent de décrire.

3.5.3 Conflit d'urbanité : violences et drames de la sécurisation d'un territoire confisqué

Au début de l'année 2005, les usagers de *M'riziga* se trouvent contraints de se regrouper à souk 'aoua pour leurs pratiques quotidiennes de consommation d'alcool. Pendant le chantier de la Grande Mosquée, entre 1986 et 1993, les espaces bordant l'océan et relativement proches des ateliers nécessaires aux différents corps de métiers requis par le projet continuaient d'être utilisés, malgré la présence d'interdictions. Avec le projet de la Marina, tout est différent : Tahar, Tariq et les autres évaluent au jour le jour les conditions leur permettant de s'approprier les lieux afin de décider lequel de *M'riziga* ou souk 'aoua sera le plus apte à les accueillir sur le moment. Nous nous proposons d'explorer à présent les conditions sociales et morphologiques permettant leurs mobilités et la dégradation de leurs conditions de regroupement sur le chantier.

Au début du mois de mars 2005, le groupe de Tahar parvient encore à s'installer dans les « saloun » de rochers aménagés par Khalid et Mounir à *M'riziga* (cf. ill. 33 p. 595, en annexe). Mais les heurts sont fréquents car de nombreux consommateurs de psychotropes forts (*silissione*, *qarqoubi* et alcool à brûler) sont chassés de *Chnider* : le tas de rochers à hauteur d'homme qui leur servait habituellement de cachette a été rasé pour laisser passer les bulldozers engagés dans les travaux de remblais pour gagner en terrain sur l'océan. Ces hommes se retrouvent par conséquent contraints à côtoyer les buveurs de *mahya*, plus soudés que jamais autour de Khalid pour assurer leur sécurité. À cette date, l'image de *M'riziga* n'a cessé de se ternir par la cause de violences répétées : l'agression d'un ouvrier du chantier pour lui voler son salaire ; celle d'un homme délesté de ses chaussures ; l'agression au couteau d'un touriste français sur le trottoir du boulevard près de *Chnider* ; des disputes de buveurs éclatent et se règlent physiquement sur le champ ; enfin, une bagarre de clans survient le 17 février entre les quartiers de Bousbir et Sidi Fateh, et se solde par un règlement de compte général dans la rue où de nombreux passants et participants sont blessés à cause de l'usage de divers armes blanches. Non pas qu'il faille voir entre ces faits un rapport direct de cause à effets mais les tensions qui compliquent les rapports entre buveurs résultent certainement d'un contexte de confiscation de leur territoire.

Ces tensions n'épargnent pas Derb Cuba. Khalid est entré en conflit avec Abderrahmane, consommateur de nombreux produits psychotropes fréquentant également souk 'aoua et redouté pour les violences dont il est capable, ivre et sobre. Au mois de janvier, la police est venue à Quartier Cuba interroger Khalid suspecté d'avoir vandalisé une voiture alors qu'Abderrahmane en était responsable. Le 23 mars, tout s'envenime entre eux : les buveurs installés ce jour-là à souk 'aoua sont provoqués par Abderrahmane qui, déjà saoul, cherche à voler leurs bouteilles d'alcool. Abderrahmane insulte Khalid, veut le pousser à réagir et retire son tee-shirt : son torse, son dos et ses bras sont recouverts de cicatrices dues à une lame de rasoir. Une bagarre éclate au cours de laquelle Khalid fait tomber à terre Abderrahmane après lui avoir cassé sur la tête un poste de radio : Abderrahmane a les tempes en sang. Pendant la bagarre, un enfant du quartier est venu dire au groupe que les services de police font une descente à *M'riziga*. Entendant cela et ne parvenant pas à se défaire d'Abderrahmane, Khalid entraîne celui-ci vers *M'riziga* où la police les arrête tous les deux pour les emmener au poste et les relâcher le jour même. On apprend le 10 mai qu'Abderrahmane a écopé de quatre mois de prison pour d'autres faits similaires de violences.

Dans ce climat, deux mesures sont prises dès lors par les autorités. En premier lieu, la mise aux normes du chantier en matière de sécurité est appliquée la semaine qui suit l'agression du touriste. En second lieu, pendant la mise en place de la nouvelle clôture des terrains, les services de police et en particulier le tout nouveau service des GUS¹⁸³ font des descentes à *M'riziga* et sur le chantier au rythme de deux ou trois fois par semaine, qui se soldent par des rappels à l'ordre et parfois quelques arrestations de buveurs agités. Les papiers de chacun sont vérifiés, ceux qui boivent sans tapage sont emmenés jusqu'à l'estafette, le temps de la vérification, puis relâchés.

Mais tous ne sont pas égaux devant les arrestations des GUS : Tahar fait remarquer que « l'habillement, ça indique des choses » [entretien de groupe, 21.03.2005], que les services de police s'adresse souvent aux personnes les moins bien dotées physiquement. Par ailleurs, le rôle de l'éducation est essentiel dans ce genre de face à face. Bouchaïb ajoute : « Même s'ils [les GUS] viennent ici au souk, ils ne peuvent rien contre nous. Moi, je sais comment parler et comment parler avec eux, comment les éloigner de nous ». Les rôles tenus par la situation professionnelle, le statut social et la prestance physique dans l'interaction en milieu répressif s'incarnent ici dans la démonstration d'un certain rapport de force entre un policier et un buveur de *mahya*. Mais les deux parties souhaitent éviter l'affrontement et tout se passe cordialement, ce qui n'est pas le cas au cours des contrôles d'identité des buveurs d'alcool à brûler. Lors d'une vérification dont a été victime Ahmed à *Chnider*, 12 personnes ont été arrêtées et emmenées au commissariat central pour 48

¹⁸³ Pour les détails de la création de ce service de police, cf. § « Perceptions ordinaires et constructions de l'intolérable dans une ville anxieuse », p. 501.

heures pour ne pas avoir su gérer le dialogue et s'être emportées sous l'emprise de la boisson, ainsi rendue encore plus visible.

Entre le 18 mars et le 4 avril 2005, la procédure de clôture du chantier s'accélère et au terme de la visite du Roi à la Grande Mosquée pour la prière du vendredi 1^{er} avril, le chantier est rendu totalement étanche aux passages. Un gardien a été embauché et complète alors l'équipe du chantier, expressément chargé d'empêcher quiconque tentera de se rendre sur le chantier. Comme il s'agit d'un habitant de Derb Cuba, les buveurs de *mahya* continuent de fréquenter la partie du chantier alors en sommeil, en mars et en avril 2005, puis à nouveau en 2006, en alternance avec souk 'aoua : *M'riziga* est alors en cours de transformation, les rochers et leurs « saloun » ont définitivement disparu.

Pour rejoindre la partie de la clôture praticable et gérée par le gardien, le groupe de buveurs de *mahya* traverse souk 'aoua par son accès arrière, puis le boulevard des Almohades, bravant le flux d'automobiles lancées à grande vitesse, et franchissent le muret pour se retrouver sur le chantier. Le gardien reçoit en compensation quelques dirhams ou partagent quelques verres avec eux. Là, le déroulement des réunions ne diffère pas de celles de souk 'aoua. L'appropriation des abords d'énormes cubes de béton de deux mètres de côté environ présente des avantages : d'une part, ceux-ci fournissent de l'ombre à toute heure de l'après-midi et de la soirée – pour cela, il suffit de déplacer les morceaux de parpaings sur lesquels on s'assoit ; d'autre part, ces cubes recèlent de nombreux sous-espaces choisis par différents groupes de buveurs selon les affinités et les liens qu'ils entretiennent par ailleurs au quartier. En effet, contrairement aux espaces déclassés de souk 'aoua, quelques habitants aux emplois stables ne rechignent pas à rejoindre le chantier le week-end afin de se cacher de leurs familles et se saouler à bonne distance des regards.

Au début de mars 2005, même si ces buveurs d'un soir connaissent Tahar, Tariq et les autres, ils ne souhaitent pas se mêler à eux pour boire et les saluent, amicalement mais de loin. Mais peu à peu, ces buveurs occasionnels sont contraints de rejoindre les buveurs chevronnés. En effet, la morphologie des lieux attire d'autres sortes d'utilisateurs poussant encore plus loin la transgression : nous avons déjà évoqué certaines pratiques de prostitution dont les clients sont généralement les ouvriers travaillant sur le chantier. Mais nous observons également un élevage de chiens ; la transformation d'un interstice de blocs en espaces domestiques par un couple non officiel par l'ajout de rideaux, de divers objets et de meubles de fortune ; et enfin, la présence de voleurs.

Lorsque Mounir reprend la consommation d'alcool, en avril 2005, après sa tentative de sevrage, les buveurs sont heureux de l'accueillir parmi leurs rangs, même si la présence de Khalid ne le ravit pas. En 2006, au moment où les violences de Khalid le conduisent à nouveau en prison, le groupe charge implicitement Mounir d'assurer la fonction régulatrice de la violence pour tout le groupe à la place de Khalid. Sur le chantier, les bulldozers charrient une montagne de sable et de terre propice à la surveillance de tout le site : en

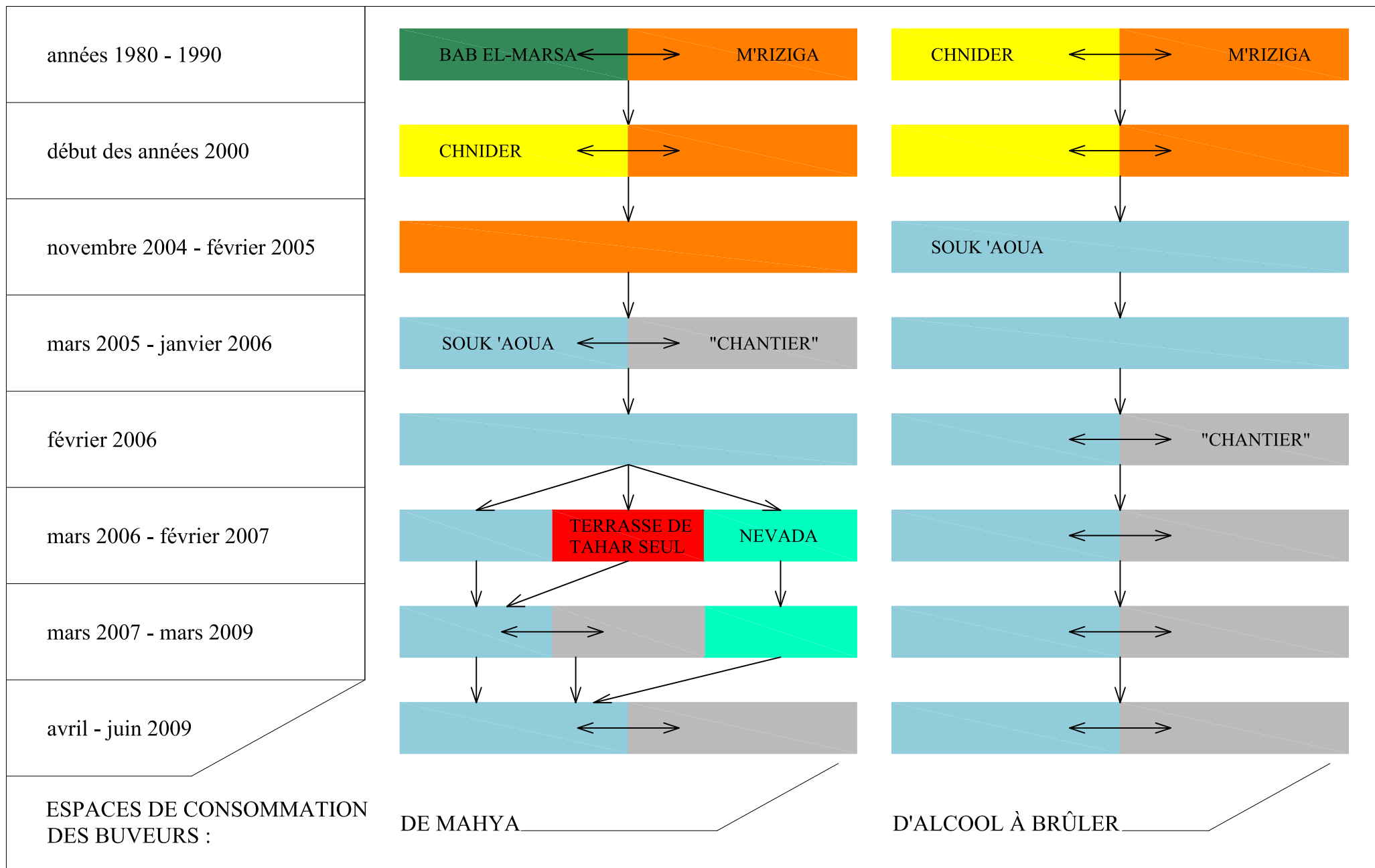
position de surplomb par rapport au boulevard, de jeunes voleurs y épient les éventuels passages de touristes et les détoussent avec violence, pour ensuite se replier dans leurs cachettes entre les cubes de béton devenus leur repaire. L'émergence de ce climat d'insécurité sur le chantier concerne également les buveurs de *mahya* qui n'ont pas le même âge, le même mode de vie, les mêmes habitudes de consommation de ces jeunes : c'est une certaine incompréhension qui règne parmi les rangs des buveurs de *mahya*.

Au terme du 1^{er} avril 2005, les habitants sont définitivement privés de leur accès à l'océan. L'image qui s'offre alors au cortège de voitures de luxe longeant jusqu'à la Grande Mosquée le petit bidonville de Derb Cuba est celle d'un chantier parfaitement sécurisé et maîtrisé. Les buveurs de Derb Cuba se retranchent entre les murs de souk 'aoua. Séparés depuis toujours, les consommateurs de *mahya* et d'alcool à brûler habitant Quartier Cuba ou entretenant des liens avec leurs habitants continuent à y boire, à distance raisonnable les uns des autres, en recréant dans le souk quelques traits de l'utilisation festive de l'espace du littoral et profitant d'une ambiance relativement moins chahutée que sur le chantier. Seuls d'autres changements morphologiques du chantier chasseront les voleurs. Les consommateurs de psychotropes violents se déplacent vers d'autres jardins, d'autres espaces vides de l'ancienne médina et de ses faubourgs. À la faveur d'importants travaux de terrassement, les buveurs de Quartier Cuba retrouvent la pointe de *M'riziga* en 2006. Le gardien du chantier est emprisonné pour des motifs restés obscurs mais qui faciliteront les porosités du chantier à partir du mois de février 2007 (sans avoir à verser de compensation), mais surtout en 2009 : *M'riziga* compte alors une nouvelle chaussée, une grande promenade de ciment qui voit se déployer à nouveau les pratiques de baignade des jeunes, l'école buissonnière des enfants au mois de mai et juin, et les promenades de femmes accompagnées de leurs enfants en bas âge. En 2009, le caractère déviant des lieux s'estompe avec la généralisation de pratiques ordinaires et le retrait qui semble définitif des consommateurs de *qarqoubi* et de *silissione*.

En fait, si la sécurisation du chantier a bien réglé le problème des violences de *M'riziga* – d'où ont disparu, de toutes façons, les rochers appropriables pour la consommation d'alcool –, d'autres pratiques violentes apparaissent sur le chantier à la faveur des transformations spatiales du site. Lorsque l'incertitude de la destination de l'espace se joint à des opportunités morphologiques d'appropriation, des pratiques de violences extrêmes sont susceptibles d'émerger. Entre les phases d'avant-projet de l'aménagement et celle de la réception complète d'un fragment de ville flambant neuf, le temps du chantier est souvent occulté dans la considération du vécu de la ville. Pourtant, les espaces de vie des habitants ne s'arrêtent pas aux clôtures du chantier au prétexte que les acteurs institutionnels d'un projet d'urbanisme l'ont décidé et que les services de police inscrivent leurs actions dans le sens de la nouvelle norme du territoire confisqué aux habitants : dans la mesure où les normes des usagers de longue date se juxtaposent avec les nouvelles normes énoncées par les décideurs et aménageurs vis-à-vis d'un territoire dont ils nient le

passé, nous sommes tentées de qualifier la présente situation de conflit d'urbanité. Habituellement, la sécurisation d'un site voué à la transformation par l'architecture ou l'urbanisme a pour but de faire se succéder dans le temps des normes d'usage en évitant que celles-ci entrent en contradiction les unes avec les autres par un effet de superposition. Mais à la faveur de la conjonction de deux facteurs – d'une part la lenteur du processus d'exécution des décisions concernant la sécurité du chantier et d'autre part la volonté des usagers déviants de *M'riziga* et de *Chnider* de ne pas renoncer aux espaces auxquels ils sont attachés –, ce conflit a généré un contexte de violences. Il est d'usage d'inscrire les conflits d'urbanité dans un contexte démocratique de débat public, où les termes de l'opposition donnent matière à négociations et échanges (Cefaï, Joseph, 2002). Dans le cas du chantier de la Marina, la répartition très inégalitaire des pouvoirs entrave toute revendication officielle que nous décelons, néanmoins, sous une forme intuitive dans les tentatives de réappropriation des espaces littoraux par les habitants de Derb Cuba.

Nous avons décrit les dynamiques sociales à l'œuvre dans le processus visant à mettre en conformité un territoire avec un programme d'urbanisme apparaissant à plus d'un titre comme un élément rapporté à l'urbanité des habitants de l'ancienne médina et des faubourgs ayant été des usagers de longue date de *M'riziga* et de *Chnider*. Ces habitants au bas de la hiérarchie sociale du fait de leurs pratiques déviantes se retrouvent démunis et sans pouvoir pour exprimer le sentiment de dépossession qui a jailli dès les premières années de la construction de la Grande Mosquée. Continuer à s'approprier par intermittence certains sous-espaces du chantier pendant des travaux en cours a semblé, à un moment donné, correspondre à une tentative de réappropriation, parsemée d'embûches, de ce territoire confisqué en hauts lieux, ce qui a abouti à un conflit d'urbanité dont les termes ne correspondent pas aux définitions politiquement admises mais traduisent néanmoins une volonté de résister tant bien que mal, même à l'échelle la plus modeste. Dans ce contexte, l'appropriation des espaces publics pour les pratiques déviantes des citoyens est donc soumise aux contraintes imposées d'une part, par les valeurs morales de la société mais aussi d'autre part, par les impératifs de l'aménagement et de l'architecture considérés ici comme d'autres formes de mise à la norme (Navez-Bouchanine, 1994b, 2000b) de pratiques inconvenantes. Luttant contre les impératifs de l'aménagement des espaces publics, certains individus déviants expriment par leurs mobilités dans la ville une forme d'incapacité à agir sur les nouvelles normes sociales édictées par les projets en vue d'introduire, dans un territoire considéré comme marge, une urbanité digne d'une métropole. Mais ces individus déviants se déplacent dans les espaces publics également sous l'effet d'autres facteurs que l'urbanisme qu'il convient de décrire dans leur ensemble.



3.6 Les mobilités, moteur de régulation sociale

La question des motivations profondes des consommateurs d'alcool les ayant conduits initialement à boire dans des espaces publics se pose ici avec acuité car elle sous-entend d'autres contraintes à la pratique de la ville que celles posées par l'aménagement. Après avoir décrit leurs itinéraires reconstitués à partir de leurs récits depuis les années 1980 et des observations de terrain entre les années 2003 et 2009, il s'agira de démêler les fils tissant les conflits interpersonnels, le côtoiement d'individus mêmes très proches n'allant pas toujours de lui-même. Enfin, mettre en perspective ces mobilités avec l'ensemble des sociabilités propres à la condition métropolitaine permettra de saisir le caractère salutaire de telles mobilités pour l'ordre social de la ville.

3.6.1 Une ville à l'envers ou des espaces publics pour se cacher au dehors

Nous voudrions décrire ici les itinéraires spatiaux déployés par certains individus déviants en s'appropriant les espaces publics de la ville, ainsi que les raisons qui les décidèrent à se cacher au dehors, à distance des espaces domestiques de leurs logements. Ces raisons nous amènent à considérer l'aire métropolitaine de Casablanca comme *une ville à l'envers*, expression que nous expliciterons plus avant.

Au cours de ses déplacements, le groupe de buveurs s'épaissit. Tahar et Tariq se connaissaient depuis l'enfance. Ils allaient dans la même école et avaient joué ensemble dès l'âge de 6 ans, mais s'étaient perdus de vue. Dans les années 1980, ils commencèrent à boire ensemble en hiver, dans un jardin de l'ancienne médina, à *Bab el-Marsa* (la Porte de la Marine), et au printemps, à *M'riziga* dès que le beau temps le permettait et tant que le soleil ne brûlait pas trop. À la même période, Tariq rencontra Az'eddine à la *joutia* où il vendait des jouets pour compléter ses revenus. Il avait contracté une lourde dette auprès d'un homme qu'Az'eddine connaissait et ils restèrent liés après qu'Az'eddine l'eut aidé à arranger les choses et à rembourser en douceur [entretien au domicile de Tariq, 19.06.2009]. Dans les années 1990, Az'eddine fit la connaissance de Saïd qui habite le même quartier où Az'eddine est né. Tous les quatre – Tahar, Tariq, Az'eddine et Saïd – continuèrent à se retrouver à *Bab el-Marsa* pour boire (cf. ill. 25 page précédente, colonne de gauche). Mais dès que le jardin jouxtant *Bab el-Marsa* fit l'objet de rumeurs de réaménagement, les quatre décidèrent de changer de lieu de rendez-vous pour *Chnidier* : ils y rencontrèrent alors Farid qui y buvait en alternance avec *M'riziga*. Nous avons évoqué précédemment la suite des itinéraires : au début des années 2000, *Chnidier* devient trop dangereux pour continuer à y boire, avec le début du chantier et la cohabitation avec les *harraga* et de nombreux usagers consommateurs de psychotropes ; en 2004 et une partie de 2005, le groupe fréquente *M'riziga*, et en 2005 et 2006, il alterne la fréquentation de *M'riziga* – où le groupe est rejoint par Bouchaïb – et de souk 'aoua où il s'adjoint les

services de Khalid et de Mounir pour le maintien de l'ordre ; de 2007 à 2009, le chantier de *M'riziga* sera à nouveau fréquenté mais cette fois, au niveau du tracé de la nouvelle promenade piétonne longeant la côte.

On remarque que ces mobilités concernent moins les buveurs d'alcool à brûler (cf. ill. 25 page précédente, colonne de droite). Habités aux jeux des déplacements en fonction des actions des services de police, ils ont très tôt intégré la nécessité de se tourner vers des lieux déclassés, dégradés et donnant lieu à moins de conflit en matière d'appropriation. Jusqu'en 2005, Tahar et le groupe de buveurs n'avaient encore jamais eu l'idée de boire dans une proximité si grande avec Ahmed et Hicham qui avaient fait de souk 'aoua leurs lieux de sommeil et de vie.

C'est au moment où le groupe de buveurs se retrouve contraint de se retrancher à souk 'aoua que la réalité de leur dépendance les rattrape. Jusque-là, les buveurs justifiaient leurs réunions par le souhait de se retrouver entre amis. Dans les années 1990, Tahar n'avait pas encore pris sa retraite : il lui arrivait de s'échapper de son travail mais venait plus fréquemment le week-end. Az'eddine commençait déjà à payer quelqu'un au port pour travailler à sa place mais également en fin d'après-midi seulement. Tariq et Saïd avaient déjà les mêmes « horaires » de consommation, en fin d'après-midi. Le jardin de *Bab el-Marsa*, qui est en fait la place Ahmed el-Bidaoui (anciennement place Amiral Philibert), est alors choisi d'une part pour ses arbres, sa fraîcheur en plein été, et ses bancs ; et d'autre part, pour la nature déviante de certaines pratiques qui se déploient de longue date dans ses espaces. Les réunions s'y passent sans heurt : malgré la présence de quelques consommateurs de psychotrope ou d'alcool à brûler, le jardin est assez vaste pour que rien ne justifie la présence d'un homme fort pour gérer les conflits ou les risques de bagarres. Avec les travaux amorcés dans les années 1990, la destination déviante des pratiques du jardin s'estompe jusqu'à disparaître. L'ensemble composé par la place Ahmed el-Bidaoui articulée au boulevard des Almohades grâce à la Porte de la Marine (*Bab el-Marsa*) est réhabilité à la fin des années 1990 sur un projet de l'architecte Abdellah-Ibrahim Elhaimer. Sous l'impulsion des aménagements, une auberge de jeunesse vient compléter la place et ouvre ses portes en 2003 dans une ancienne grande maison à cour réhabilitée. Un ancien bureau de Poste y est réouvert – le seul de l'ancienne médina. La place accueille également l'Hôtel Central, une laiterie, une épicerie, deux cafés, en attendant qu'un musée vienne s'installer dans la Maison de la Douane réhabilitée par l'architecte. Seul un jeune consommant des psychotropes et dormant à l'abri de *Bab el-Marsa* privatise en quelques sortes les espaces du jardin descendant vers le boulevard : mais le jeune homme décède en avril 2003. Le jour même, à la suite de l'intervention du service municipal d'entretien qui efface toute trace de l'installation du jeune homme, la vocation touristique du jardin prend une forme un peu plus concrète.

Si les buveurs se retrouvaient d'un commun accord à *Bab el-Marsa*, leur appropriation quotidienne des lieux tient à un paradoxe lié à la prégnance des normes sociales décrites dans la première partie : ils viennent au jardin *pour se cacher* des jugements que leurs familles et de leurs voisinages pourraient émettre vis-à-vis de leur consommation d'alcool. Se cacher est impératif, car la société enjoint à tout un chacun d'exclure les dérogations aux règles de bienséance des espaces privés domestiques. En ce sens, les espaces publics apparaissent « comme une véritable ressource pour le développement de comportements alternatifs » (Navez-Bouchanine, 1997 : 256). En rentrant tard et suffisamment saouls pour que leurs démarches et leurs conduites les trahissent, les buveurs n'échappent évidemment pas à ces jugements à qui ils n'offrent néanmoins aucune prise, puisque leurs pratiques déviantes se déploient loin des regards et du contrôle social s'exerçant sur les espaces domestiques et limitrophes de ces derniers. En pratiquant les espaces d'un jardin éloigné de leurs logements, ils s'exposent à d'autres regards responsables de l'énonciation de jugements, mais préfèrent se rendre visible à ceux d'une sphère sociale publique, par là même « étrangère » et donc relativement sans conséquence, que d'affronter le déshonneur face à la famille et aux habitants du quartier.

Certes, certains espaces publics présentent des avantages leur conférant une valeur de réelles cachettes, mais les caractéristiques morphologiques permettant l'émergence d'espaces de retrait attirent également d'autres individus dont le degré de déviance des pratiques, autrement plus transgressives, peut entraîner des risques de violences, comme les consommateurs de *qarqoubi* à *Chnider*. C'est là tout le problème résidant dans la proximité des différents types d'individus déviants, envisageant rarement la transgression des normes sociales sous le même angle. Mais les déplacements des buveurs de *mahya* traduisent un drame autrement plus grave que les violences inhérentes au côtoiement avec des buveurs d'alcool à brûler : celui de contraindre des individus soucieux de leur honneur à exposer leurs pratiques déviantes aux regards de ceux dont le jugement compte, dans la mesure où ces pratiques déviantes ont émergé initialement à la faveur d'espaces appropriés à distance du quartier de résidence et où leurs itinéraires les rapprochent toujours de leurs domiciles et de leurs familles. Nous comprenons à présent leur souci, à souk 'aoua, de différencier leur statut social de ceux qu'ils considèrent indignes de s'approprier les mêmes espaces. Des violences étaient également inévitables, dans la mesure où la proximité exacerbe les différences. En effet, de territoire exclusif d'individus au bas de l'échelle sociale tels que les buveurs d'alcool à brûler, souk 'aoua s'est changé en espaces de transgression sur un mode de partage contraint.

Sous couvert de blagues, Tariq commente les contraintes qui s'exercent sur ses pratiques de consommation d'alcool, contraintes qui se limiteraient selon lui aux projets d'aménagement :

« On était poussés par les aménagements. À chaque nouvelle maison, on devait changer de place. Aujourd'hui, on est à M'riziga. Mais quand tu reviendras, Marie, il faudra nous chercher à Sidi Abderrahmane¹⁸⁴ ! » [Tariq à son domicile, 29.06.2009]

Pourtant, les observations déployées au fil des années ont pu révéler que les buveurs disposent d'une réelle marge d'action. Mounir parle, en 2005, de son choix de ne jamais se rendre pour boire au jardin dit « *Nevada* » situé en centre-ville et notoirement connu comme espace de transgression (Anglade, 2002a) : il dit en effet préférer la tranquillité de l'esprit à une situation contraignant les buveurs à, sans cesse, s'observer entre eux et se tenir prêts à fuir en cas de visite – fréquente en centre-ville – des services de police. Il mime alors ceux qu'il appelle « *nass Nevada* », les gens de *Nevada*, tournant leurs têtes violemment et agités par des soubresauts au moindre bruit de la ville.

La conception des espaces publics rendant possible leur appropriation par des pratiques déviantes nous amène à raisonner en termes de *ville à l'envers*. En premier lieu, rappelons que l'expression « le monde à l'envers », dont nous entendons nous démarquer, a aidé par ailleurs à qualifier l'espace du Maghreb. Dans notre propos, « une ville à l'envers » ne s'inscrit pas, pour l'instant, dans l'étude de la répartition sexuée des rôles entre privé-domestique-féminin et public-masculin. P. Bourdieu décrit la société kabyle comme profondément marquée par ce mode de différenciation socio-spatiale au point de lier tout ce qui est illogique à l'irruption des femmes au dehors des espaces domestiques et en dehors de leur rôle social :

« On raconte qu'autrefois les femmes allaient seules au marché : mais, tant elles sont bavardes, le marché se prolongeait jusqu'au marché de la semaine suivante. Alors les hommes descendirent un jour avec des bâtons et mirent fin aux palabres de leurs femmes... On voit que le "mythe explique" la division actuelle de l'espace et des tâches en invoquant la "mauvaise nature" des femmes. Lorsque l'on veut signifier que le monde va à l'envers, on dit que "les femmes vont au marché" » (Bourdieu, 2000a : 192 note 25).

Sous une seconde forme, P. Bourdieu qualifie la conception de l'espace intérieur féminin de la maison dans le sens d'un négatif de l'extérieur pensé en des termes exclusivement masculins :

« La maison est un empire dans un empire, mais qui reste toujours subordonné parce que, lors même qu'il présente toutes les propriétés et toutes les relations qui définissent le monde archétypal, il reste un monde à l'envers, un reflet inversé. "L'homme est la lampe du dehors, la femme la lampe du dedans" » (Bourdieu, 2000b : 82).

¹⁸⁴ Marabout édifié sur un îlot émergeant de l'océan, ce haut lieu de la sorcellerie, extrêmement fréquenté tout au long de l'année, joue le rôle de repère pour la limite ouest de la ville.

La transformation des espaces publics, amorcée dans les années 1980 – avec l'accès des femmes aux espaces commerciaux, le développement de la sphère associative, et la généralisation des dynamiques sociales de l'économie à l'informalité –, passe par l'irruption sur la scène publique et donc visible de pratiques déviantes évoquant le scénario d'une ville à l'envers :

« Investi d'un rôle d'usage et d'appropriation quasi privée, l'espace public est ainsi "retourné" et peut dès lors abriter une gamme extrêmement large de comportements : de ceux qui sont non-conformes à la seule éthique domestique à ceux qui sont rejetés comme anoniques par la société tout entière » (Navez-Bouchanine, 2005a : 114)¹⁸⁵.

Représentation de la pratique spatiale		Conception révélée par la pratique déviante		
espaces privés	espaces publics	espaces domestiques	espaces publics	
intimité / privé	public	intimité → privé → public	semi-privé → public	
intérieur	extérieur	espaces intérieurs	espaces fermés	espaces extérieurs
logements	–espaces de travail –circulations –commerces	logements	–espaces de travail –centres commerciaux –bars –boîtes de nuit –squats –tentes	circulations –activités de l'informel –espaces des temps longs
traces matérielles d'appropriation	peu de traces	peu de traces	traces matérielles d'appropriation	
féminin	masculin	féminin	masculin et/ou féminin	
famille	individu	famille	individu / famille (espaces de loisirs)	
invisible	visible	invisible pour le public / visible pour la famille, le quartier	invisible pour la famille / visible pour le public	
caché	connu / su	connu / su	caché	
sécurité	risque	violences domestiques	violences urbaines	
temps longs	temps courts – transit	temps courts – passages	temps longs	

Tab. 8 - Représentations collectives de l'espace et conception de l'espace d'après les pratiques déviantes observées à Casablanca

¹⁸⁵ L'expression « l'espace retourné » a été appliquée ailleurs à l'Algérie post-coloniale afin de qualifier sa révolution démographique qui a fait jouer un rôle décisif et inattendu à l'espace rural dans son développement. Cf. CÔTE Marc, 1988, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Paris, Flammarion.

Ce scénario d'inversion s'applique également par rapport au déploiement de pratiques déviantes par les classes sociales favorisées en espaces privés – grâce aux configurations spatiales des logements permettant aux membres de la famille de donner le change, et des temporalités favorables à l'alternance de l'appropriation des logements selon les générations – et en espaces semi-privés (clubs, discothèques, lieux de séjour des vacances). En fait, ce scénario reflète la contradiction de nombreuses dimensions des représentations collectives relatives aux dichotomies de l'espace lorsque la société marocaine est confrontée aux réalités des pratiques de l'espace. La question des traces marquant le processus d'habiter symbolise à elle seule les paradoxes que représente la confrontation de la représentation de la pratique spatiale aux pratiques effectives de l'espace :

« Pour ne retenir que la tendance à l'individuation, on note par exemple que les transformations restent parfois plus contenues, plus discrètes, dans l'espace privé alors que l'espace public offre des opportunités d'expression plus poussées de cette individuation. Ceci n'est pas le moindre des paradoxes dans la mesure où, au contraire, les marques d'appropriation matérielle culminent dans l'espace privé et s'estompent à mesure qu'on s'en éloigne » (Navez-Bouchanine, 2005a : 111).

Le tableau de la page précédente (tab. 8) reprend l'ensemble de ces contradictions dont l'examen nous amène à poser la question de l'extension du concept d'habiter aux espaces publics au Maroc. Une conception « classique » des frontières privé-public donne à penser que l'habiter ne peut être envisagé que sous sa forme domestique. Dans un premier temps, l'étude des pratiques d'appropriation des rues par les SDF en France a constitué un champ complexe de questionnement, le corps apparaissant en effet comme la dernière frontière entre privé et public (Rouay-Lambert, 2001 ; Pichon, 2010). Malgré un processus de marquage territorial visant sans cesse de la part des SDF à conférer à des espaces publics une valeur d'espaces domestiques dans un contexte de manque (Zeneidi-Henry, 2002 : 204-218), « la frontière ultime entre le soi et les autres dans laquelle s'effectue une possible appropriation, se trouve dans le corps, ultime refuge de l'habiter » (Segaud, 2012 : 100).

Au Maroc, la faculté avec laquelle les habitants s'approprient certains pans des espaces publics selon des modalités plus ou moins définitives (Navez-Bouchanine, 1991a) nous renseigne sur les comportements des citoyens déviant faisant l'objet de notre recherche. Certains exemples observés en centre-ville (cf. ill. 26 page suivante) donnent à voir d'une part les modifications de configurations spatiales par des pratiques volontaristes d'aménagement des logements, et d'autre part des situations d'appropriation privatisant l'espace public pendant des temps allant d'une heure pour une sieste sur le boulevard des Almohades à plusieurs jours pour un ouvrier de chantier ayant installé sa tente dans le jardin de la Grande Poste pendant des travaux de voirie en centre-ville. Par ailleurs, il faut ajouter que lorsque ces pratiques privatisantes éphémères cessent, elles connotent l'espace



rue el 'ar 'ar - centre-ville - oct. 2004



av. Mohammed VI - avril 2005



toits des magasins du port nov. 2004



jardin Nevada - juin 2009



bd des Almohades - déc. 2004



locaux d'artisans - Derb Tazi - mai 2005



match RAJA / WIDAD
av. Mohammed V - juin 2006



Chnider - jan. 2005



L'arsa Zerktouni - anc. méd. - déc. 2004

Ill. 26 - Exemples d'appropriations ponctuelles et persistantes d'espaces du centre-ville de Casablanca

en laissant derrière elles des éléments matériels qui ont été nécessaire à l'installation (parpaings, vieilles bassines) et des traces diverses sous la forme de déchets.

C'est précisément ce droit à agir sur son environnement afin de l'adapter à des situations ponctuelles ou plus persistantes que traduisent également les pratiques déviantes que nous avons décrites jusqu'ici : celles-ci ont montré l'utilité de la notion d'appropriation grâce à laquelle une identité s'est forgée, par exemple avec la pratique régulière, voire quotidienne de territoires considérés par les uns, comme une marge, et par les autres – les usagers déviant –, comme des espaces de vie utilisés en prolongement des espaces communs du quartier ; avec la différence qu'il n'est plus question seulement de s'approprier des lieux par l'ajout d'éléments matériels, mais par des processus particuliers d'adaptation à des contraintes, confirmant que :

« L'appropriation de l'espace [...] est à considérer comme le processus par lequel des individus et des groupes déploient des efforts pour occuper, contrôler, maîtriser, organiser à leur convenance l'espace qu'ils considèrent comme leur, dans lequel ils ont à inscrire un usage. Elle est incompréhensible si elle n'est pas rattachée à ses fondements socio-culturels » (Navez-Bouchanine, 1997 : XXI).

À ce stade de l'exploration de la conception des espaces publics, ce sont « ces efforts » qui retiennent notre attention dans la mesure où les mobilités des individus déviant dans les espaces publics de Casablanca ont montré, jusqu'ici, qu'elles résultaient d'une part de l'injonction sociale à quitter le logement pour déployer *ailleurs* des pratiques déviantes, et d'autre part de contraintes liées à l'aménagement d'espaces publics perçu comme une confiscation de territoires estimés de longue date. Au regard de la capacité des consommateurs de *mahya*, d'alcool à brûler et des *harraga* à toujours rechercher des solutions afin de s'adapter à ces contraintes sans jamais perdre de vue leur objectif initial – trouver des espaces pour boire adaptés aux exigences des buveurs, collecter des informations relatives à l'accès au port de commerce pour les *harraga* –, les mobilités de ces individus déviant doivent être étudiées sous l'angle de la marge de manœuvre avec laquelle ils négocient et des compétences sociales dont ils font preuve.

3.6.2 *Interstices en réseau et tissage de conflits interpersonnels*

Nous remarquons que la chronologie des mobilités (ill. 25 p. 347) comporte une période, entre mars 2006 et février 2007, correspondant à des mobilités cristallisant un certain nombre de conflits parmi les buveurs de *mahya*. Les conflits interpersonnels peuvent trouver leur origine dans des événements anciens ou résulter d'un très lent tissage d'aversion. Il nous faut faire la chronique d'événements survenus en 2006 mis en perspective avec des récits rendant compte des sociabilités sommant les individus à prendre généralement position au cours de conflits. Ces mobilités permettront de dégager le sens que prennent les espaces pratiqués par les individus déviant. Ces espaces ont

souvent été qualifiés d'*interstices urbains* dont il ne s'agit pas ici de dresser une chronologie exhaustive des sens qu'ils ont pu revêtir pour les sciences sociales (Tonnelat, 2003), mais de préciser dans quels termes ils paraissent aptes à qualifier les espaces appropriés par les citoyens faisant l'objet de cette recherche.

Si Tahar prend rarement ses repas avec sa famille, c'est que la quantité quotidienne d'alcool limite celle de nourriture ingérée. À partir du mois de mars 2006, pour ne pas être gêné par les bruits féminins de la vaisselle au premier étage, Tahar monte faire sa sieste au second étage de la maison, après avoir fait semblant de participer au repas familial en picorant légèrement dans son assiette. Par beau temps, il monte sur la terrasse par une échelle et profite ainsi de la vue unique sur les espaces littoraux en chantier : de là, il aperçoit le boulevard, l'amas de tôles de souk '*aoua*, la rue Znata, les châlets et les mouvements incessants du chantier. Rester sur sa terrasse pour Tahar est très inhabituel : ne supportant plus les tensions de son groupe habituel de consommation de *mahya*, il choisit pendant quelques temps sa terrasse comme solution de repli.

En effet, des conflits apparaissent en 2006 à Derb Cuba : tout semble commencer avec la bagarre de Khalid pour laquelle il purge une peine de prison après avoir manqué de crever l'œil d'un habitant du quartier. Az'eddine, qui a assisté impuissant à la bagarre, est accusé par Karim, le frère de Khalid, de ne pas être intervenu suffisamment énergiquement pour empêcher le drame, et peut-être même d'avoir encouragé Khalid à réagir brutalement. La situation requérant une prise de distance, Az'eddine et son compère de toujours, Saïd, partent boire au jardin *Nevada* (dont il sera plus amplement question au chap. IV §A).

Tahar, Tariq et le vieux Farid sont les derniers du groupe de buveurs – Bouchaïb et Moulay Najib ont été exclus dès 2005, l'un pour vantardise et l'autre pour ne pas participer suffisamment à l'approvisionnement en alcool. Ils se mettent alors à fréquenter Mounir, autrefois en compétition au sein du groupe avec Khalid du point de vue de l'usage de la violence : nous avons vu, en effet, que boire sur le chantier théoriquement interdit d'accès, nécessite la présence d'un homme fort pour gérer les risques de violences avec les autres usagers déviants du chantier. Mais peu de temps après, Mounir manque d'aller en prison. Son appartement comporte une sorte de hublot formant un puits de lumière. Il surprend son voisin d'une cinquantaine d'année occupant l'appartement du bas en train de se masturber devant sa fille de 4 ans qui se tient debout, près du hublot. Comme la police refuse d'enregistrer sa plainte, Mounir, fou de colère, décide de faire justice lui-même et de corriger le voisin. Les voisins de Mounir et ses compagnons de souk '*aoua* l'arrêtent à temps en menaçant le voisin de représailles si celui-ci s'avisait de porter plainte pour les coups que Mounir est parvenu à lui infliger. Mais l'arrangement qui semble contenter l'ensemble des voisins laisse Mounir amer pendant un temps.

Dans un second temps, Mounir – désormais partie intégrante du groupe, il profite largement de l'alcool acheté après les trois autres – se met à boire plus que d'habitude pour

oublier l'agression sexuelle de sa fille et l'impunité du voisin qu'il continue de croiser dans le quartier. Peu à peu, Mounir devient de plus en plus violent vis-à-vis de sa femme, ce que les voisins désapprouvent fortement en intervenant d'habitude dans le logement de la famille. Mais lors d'une nuit particulièrement mouvementée, Tahar prend l'initiative d'appeler la police, ce qui vaut à Mounir de passer 48 heures au poste. Après une altercation violente au cours de laquelle chacun au sein du groupe de buveurs prend position pour ou contre l'intervention des voisins dans le logement de Mounir afin de porter assistance à sa femme, Mounir décide de quitter le groupe. Pour la première fois de leur vie, Tahar et Tariq ne sont pas d'accord : tandis que Tariq pense ne pas avoir le droit d'intervenir dans la vie privée de Mounir, Tahar s'oppose à Mounir et décide de boire seul sur sa terrasse. Tariq et Farid se retrouvent contraints, sans homme fort, de se retrancher à souk 'aoua. Mounir tente pendant un temps de continuer à profiter des largesses de Farid qui n'a pas émis d'avis sur la question des violences conjugales, mais Farid ne souhaite plus « partager » son alcool sous la menace et tente pour la première fois de résister à Mounir. Par conséquent, à souk 'aoua, Mounir d'un côté et Tariq et Farid de l'autre, boivent à bonne distance en prenant soin de s'éviter.

De son côté, Az'eddine se dispute avec Saïd, son ami inséparable qui ne supporte plus les surnoms féminisants accolés par d'autres buveurs de *Nevada* et repris sans protestation par Az'eddine. Mais tous deux finissent par se réconcilier au bout de trois semaines, ce qui prend davantage de temps à Derb Cuba : Tahar, Tariq et Mounir se réconcilient en mars 2007 et se mettent à fréquenter à nouveau ensemble souk 'aoua en alternance avec le chantier. Mais les distensions ne s'effacent pas et réapparaissent parfois à la faveur d'une soirée arrosée plus que de coutume¹⁸⁶. On peut citer ici l'exemple de quelques semaines de 2006 pendant lesquelles Tariq, pour prouver sa supériorité à l'égard des autres à souk 'aoua, se met à acheter deux titres de presse arabophones : fier de rappeler qu'il a obtenu son baccalauréat, Tariq se place alors sensiblement à l'écart des conversations et évite de répondre aux provocations des hommes de passage. Mais dès lors que l'entre-soi à *M'riziga* sera restauré, Tariq accordera à nouveau son attention aux discussions du groupe.

Les conditions de restauration de l'entente sont réunies à nouveau au cours du mois d'avril 2009. Khalid a trouvé un travail grâce à un ami et tente de transformer cette opportunité en situation durable : les dernières années ont été rythmées pour lui par des peines de prison cycliques dues à des violences et son mode de vie lié à l'alcool. Disposant alors d'une voiture de fonction et de revenus confortables, il arrête de boire et de fréquenter souk 'aoua, même le week-end. Tahar et Tariq s'en trouvent soulagés : Khalid a toujours eu le défaut de faire les poches des buveurs après les avoir encouragés à boire davantage.

¹⁸⁶ Nous pensons ici à un proverbe émanant d'un pays connu pour sa consommation d'alcool, la Russie : « Ce que l'homme sobre a dans la tête, l'homme ivre l'a sur la langue ». Ce proverbe fait également écho à la locution latine « in vino veritas » et à la certitude communément admise qu'« un homme qui ne boit que de l'eau a un secret à cacher à ses semblables » (Baudelaire, 1961 [1860] : 53).

Lorsque Khalid se voyait confié la tâche d'homme fort du groupe, Tahar trouvait logique que Khalid obtienne une sorte de compensation pour sa peine. Mais avec le temps, la compensation était de plus en plus considérée comme un vol. C'est également au mois d'avril 2009 qu'Az'eddine ose revenir à proximité du domicile de Karim qui n'oublie pas non plus sa rancœur. En fait, Saïd a commencé à boire à domicile : au décès de son père, il hérite de la maison qu'il habite avec son frère (famille R). Sans Saïd assurant sa protection, Az'eddine n'a d'autre choix que de quitter le jardin *Nevada* : Tahar, Tariq et Az'eddine réconciliés se mettent alors à boire sur la nouvelle promenade du chantier, au niveau de l'ancienne *M'riziga*.

L'étude des mobilités des buveurs de *mahya* afin d'échapper à des règlements de compte violents et à des côtoiements sociaux rendus pénibles par des conflits interpersonnels pouvant durer plusieurs mois, voire des années, montre que ces déplacements ne peuvent être interprétés en termes de réduction de la marge de manœuvre des individus déviants. Ceux-ci trouvent, dans ces *interstices urbains*, des solutions variées d'appropriation et d'adaptation aux conditions dictées par les espaces investis, qui sont des espaces publics ordinaires et des territoires disqualifiés, appropriés en alternance, et qui leur permettent d'y négocier leur place dans une cohabitation tendue, où s'entremêlent proximités et conflits, déviance et pratiques ordinaires de la ville. Selon un premier sens, ces espaces présentent l'absence apparente de fonction sociale spécifique et les caractéristiques morphologiques d'un délaissement des autorités publiques permettant alors aux franges les plus marginales de la population urbaine d'y déployer par défaut leurs pratiques déviantes. Dans les pays d'Amérique du Sud, la même idée d'un répit laissé par les aménageurs à certains espaces échappant, pour quelques temps encore, à leur sphère de pouvoirs, prévaut à l'installation de logements précaires : « [Au Brésil] On a vu proliférer, dès avant les années 1970, les *favelas* les plus misérables dans tous les interstices urbains délaissés par la spéculation foncière » (Morice, 2001 : 159).

Ce premier sens évoque les effets néfastes de l'industrialisation inattentive au devenir de l'ensemble urbain au profit de l'émergence d'« une multitude de fractions d'espace » sans articulation (Dumont, 2006). Déjà, dans le Chicago des années 1920, les étrangers :

« [...] entrent dans l'enceinte [de la ville] et s'y installent : c'est que l'enceinte est extrêmement large, que la ville, à moitié n'est pas construite, qu'on y a enfermé des espaces vides, des usines, des lignes de chemin de fer, des "zones interstitielles", où l'on est dans la ville sans y être réellement, sans se confondre encore avec sa chair et son sang : tels ces organismes simples, tout en cavités qui, bien qu'internes, baignent dans le milieu et le liquide extérieur » (Halbwachs, 1990 : 328-329).

L'idée prévalant alors est celle de zones où règne le vague – ni fonction, ni forme précise. Avec le processus de désindustrialisation, les interstices se présentent comme autant de friches aux fonctions cette fois-ci révolues, d'espaces dénués de qualités selon les normes

esthétiques participant de la construction d'une image urbaine conforme à une urbanité saine :

« La tradition tient pour négligeables au mieux, et toujours pour les situer hors de son champ d'intérêt, les espaces abandonnés, interstitiels qui ponctuent la ville contemporaine. Ce sont des anti-paysages par cette tradition, en ce sens qu'ils ne suscitent pas les émotions esthétiques qu'elle reconnaît, en ce qu'enfin ils ne peuvent qu'obscurcir les efforts d'élucidation du sens, la mise sur pied des codes d'appréciation qui a accompagné la production des paysages élitaires » (Serfaty, 1991 : 2).

Depuis, la photographie des années 1990 a su mettre en lumière des valeurs esthétiques aux blessures de la ville, aux terrains éventrés, aux bâtisses défoncées¹⁸⁷. Cette poésie des dévastations de l'ère post-industrielle est aujourd'hui amèrement critiquée sous l'expression de *ruin porn* (Morton, 2009), sous le prétexte d'une « fascination esthétique » incomprise pour des ruines. En fait, la photographie n'a pas été suivie par l'émergence d'un contexte propice à l'exploration des causes de la dégradation de sites urbains (Paddeu, 2013) à la mesure de la diffusion d'images aussi édifiantes que les équipements publics en perdition de Detroit, ancien fer de lance de l'industrie automobile américaine. Pourtant, la géographie et les sciences sociales américaines s'étaient emparées du phénomène des *shrinking cities* dès les années 1970, mais ne rencontra pas l'écho capable de compenser le niveau d'exaspération ayant conduit à forger une expression aussi cinglante que celle de *ruin porn*. Au contraire, la photographie considère les interstices urbains comme autant de traces et de formes inédites de témoignages d'un passé révolu, dont l'absence de fonction peut recéler une dimension politique, dans un contexte forcené de rentabilité¹⁸⁸. Dans un renversement du précepte fonctionnaliste – selon l'architecte américain Louis Sullivan, « la forme suit la fonction » –, ce qui est inutile peut désormais être beau : *useless is beautiful*.

Ce détour par l'émergence de valeurs esthétiques construites par ces photographes nous semble essentiel pour comprendre notre attention aux dimensions spatiale et sociale des espaces publics appropriés par les citoyens au centre de notre propos. Cette conception des espaces publics s'appuie sur la définition de l'interstice donnée par F. Thrasher en 1927 qu'il s'agit de se réapproprier :

« The most important conclusion suggested by a study of the location and distribution of the 1,313 gangs investigated in Chicago is that gangland represents a geographically and socially interstitial area in the city. Probably the most significant concept of the study is the term interstitial – that is, pertaining to spaces that intervene between one thing and another. In nature foreign matter tends to collect and cake in

¹⁸⁷ Le site du photographe belge Henk van Renksbergen en est un bon exemple : URL : <http://www.abandoned-places.com/> [page consultée le 19.08.2015].

¹⁸⁸ Nous pensons ici à la location de toutes sortes de biens par des particuliers entre eux grâce à Internet : outils de jardinage, covoiturage payant sur de longues distances, voitures pour des déplacements courts ayant conduit à forger le principe d'*Uberisation* de la vie quotidienne.

every crack, crevice, and cranny – interstices. There are also fissures and breaks in the structure of social organisation. The gang may be regarded as an interstitial element in the framework of society, and gangland as an interstitial region in the layout of the city » (Thrasher, 1963 : 20).

L'analogie entre un espace relevant de deux mondes et l'organisation de la société nous paraît à même de s'appliquer aux habitants de Casablanca dont nous avons décrit les itinéraires pour d'une part se rendre invisible et hors de portée de jugement par leurs familles, d'autre part échapper à l'issue violente de conflits interpersonnels, et enfin s'adapter aux contraintes de l'imposition de normes sociales par l'aménagement urbain considérées comme injustes au regard de leur statut social et du sentiment identitaire qu'ils ont construits de longue date. Selon cette acception des interstices urbains, plus attentive à la morphologie des espaces qu'à dresser le bilan d'une certaine obsolence, les notions de temps et de flux prennent tout leur sens :

« Ces interstices spatiaux, temporels, économiques et normatifs [...] [peuvent] apparaître et disparaître au gré des flux, des répressions et des tolérances, des phases spontanées ou volontaristes du renouvellement urbain, des mouvements de populations, etc. Loin d'être stables (même s'ils peuvent être durables), ils participent d'une géographie floue et fluide de la ville » (Semmoud, Lefrançois, Monnet, Vallat, 2008 : 121).

On constate que les interstices peuvent également s'appliquer aux espaces publics ordinaires lorsque ceux-ci sont considérés comme les prolongements des structures d'accueil temporaires et institutionnalisées, des squats (Bouillon, 2002), et de toute solution précaire d'hébergement : cette veine est ainsi creusée par l'exemple de l'insertion du jardin Villemin à Paris dans les itinéraires socio-spatiaux d'aspirants à l'émigration (Kassa, 2011). Dans sa présentation de l'ouvrage, M. Agier place ces espaces publics dans une logique interstitielle – ces personnes « sont maintenues dans un “dehors” et un interstice (juridique, spatial, social) » (Agier, 2011 : 12) –, malgré leur rattachement aux formes légales et au quotidien ordinaire de la ville. Les interstices urbains prennent, selon nous, tout leur sens si on considère l'entre-deux social qu'ils représentent pour l'individu, entre privé et public.

De même que les migrants connotent l'espace par leur présence, leurs pratiques et leur statut social, notre raisonnement en termes d'interstices en réseau prend en considération d'une part la modification du statut des espaces publics appropriés pour des pratiques déviantes et d'autre part les possibilités qu'offrent leur nombre et leur variété pour les mobilités de leurs usagers. Enfin, la faculté avec laquelle ces usagers décident de leurs itinéraires et s'approprient les espaces publics dans les quartiers proches de leurs logements à la fois par le déploiement de pratiques mais aussi grâce à la construction d'une identité forte nous incite à considérer qu'habiter des espaces publics est possible. Ce

constat nous aidera à replacer dans le contexte métropolitain l'ordre social que nous avons dégagé de l'organisation des sociabilités à Quartier Cuba.

En effet, jusqu'à présent, les pratiques déviantes que nous avons décrites s'inscrivaient dans une logique d'appartenance identitaire à l'ancienne médina et ses faubourgs : les itinéraires socio-spatiaux des consommateurs de *mahya*, de ceux d'alcool à brûler, ainsi que les pratiques de transmission d'informations des *harraga* tissent un réseau d'interstices, certes à distance du quartier d'habitation, mais dans une proximité géographique ne permettant jamais la dissimulation complète de la déviance : l'ancienne médina, *M'riziga*, puis *Chnider* et enfin souk 'aoua en alternance avec le chantier de la Marina. Les pratiques sociales sont alors légitimées par la construction d'une identité commune où se superposent les droits par la naissance et par l'usage des espaces confisqués selon un processus contesté de mise en conformité de l'urbanité par l'aménagement de la ville. Nous souhaitons à présent dire en quoi le centrage des espaces appropriés pour des pratiques déviantes autour du quartier de résidence permet l'émergence d'un équilibre pouvant constituer à plus d'un titre la négociation collective d'une forme de compensation dans la marginalité sociale.

3.6.3 Dans l'entre-soi de la déviance : quartier contre métropole, un ordre social salutaire

Nous avons montré que pour les citoyens faisant l'objet de notre propos, inscrire leurs itinéraires spatiaux dans la proximité géographique de leurs quartiers résulte d'un droit lié à la constitution d'une identité populaire commune grâce à la pratique et la connaissance de l'ancienne médina. Il s'agit à présent de comprendre en quoi habiter les espaces publics à l'échelle du quartier de résidence permet l'émergence d'un ordre social rappelant une communauté d'intérêt et rendant ainsi possible la vie métropolitaine.

Notre introduction générale a précédemment évoqué les conditions historiques ayant favorisé la croissance de l'aire métropolitaine de Casablanca dont le processus d'exode rural. L'importance des flux migratoires et les disparités d'accès aux secteurs d'emplois porteurs selon des réseaux sociaux fortement dépendant de l'appartenance géographique (Escallier, 1980 ; 2001) expliquent le ressentiment construit vis-à-vis du migrant et la surcharge de nuisances sur l'urbanisation de Casablanca dont on le rend responsable, du fait de son ignorance et son arriération. La population de *Derb Cuba* est majoritairement constituée d'habitants nés au quartier, sinon à Casablanca. Les migrants apparaissent dans les récits sous la forme des grands-parents, voire des parents comme la mère de Cheïma, épouse de Khalid. Son père ayant émigré à Casablanca, il revint un jour chercher épouse dans sa région d'origine, et se maria avec une femme de la tribu des Doukkala. C'est au cours des rites de mariage que la mère de Cheïma reçut des tatouages au visage dont elle aurait souhaité se débarrasser : symboles de son origine rurale, ces traits au menton lui ont

toujours fait honte. En conséquence, les solidarités ayant cours à *Derb Cuba* émanent principalement de citoyens n'ayant pas connu le mode de vie rural – mais ayant été éduqués selon ses représentations – et, en tant que telles, se présentent comme une forme composée entre les valeurs héritées d'entraide et l'urbanité de la capitale économique du pays.

Les travaux de la Tradition de Chicago nous intéressent ici dans la mesure où la métropole américaine des années 1920 qui constituait l'environnement de ces travaux a connu des transformations dont l'une des caractéristiques semble similaire à celle de Casablanca : l'afflux de migrants a initié des changements sociaux profonds par rapport au fonctionnement des petites villes et des communautés rurales. Le développement simultané des industries, des communications, des transports, des types professionnels et du commerce de détail, la division du travail, ainsi que le côtoiement de cultures et de nationalités différentes dans une proximité géographique inédite ont entraîné la transformation des formes du contrôle social urbain. Alors qu'autrefois, les mœurs étaient régulées par des sociabilités de type communautaire, l'organisation sociale de ces nouvelles communautés urbaines est au contraire caractérisée par l'émergence d'un ordre moral où « les relations indirectes, “secondaires”, se sont substituées aux relations de face à face, “primaires”, dans les rapports entre individus au sein de la communauté » (Park, 1990a : 107). Les relations sociales prennent une forme plus superficielle et l'ordre moral est placé sous l'instance d'institutions aux fonctions redéfinies telles que l'Église, l'école et la famille, et celle d'institutions nouvellement apparues, telles que les tribunaux pour enfants (Thrasher, 1963 [1927]) ou les clubs de jeunes (Whyte, 1996 [1943]).

En Europe, la transformation des solidarités de type organique à un type mécanique caractérise le passage de la communauté à la société (Tönnies, 2010 [1887] ; Durkheim, 2002 [1893]). Malgré l'antériorité des travaux européens par rapport à ceux de l'École de Chicago, ces derniers nous paraissent plus à même de questionner le lien de *Derb Cuba* à la métropole, dans la mesure où ils s'articulent autour de concepts mis immédiatement en contradiction avec des résultats démontrant leur contraire : c'est le cas du concept de désorganisation sociale. Le décalage entre l'affaiblissement du lien social résultant des effets de l'urbanisation et la réalité des pratiques d'assistance observées à *Derb Cuba* questionne non pas la validité des modèles construits selon l'étude des changements sociaux métropolitains, mais leur articulation avec les changements sociaux observables à l'échelle du quartier considéré comme « réalité complexe de la partition urbaine des grandes villes maghrébines » (Navez-Bouchanine, 2007a : 163). En effet, les sociabilités que nous avons décrites autour de l'appropriation de souk '*aoua* par les buveurs de *mahya* et de la prise en charge de buveurs d'alcool à brûler par les habitants nous ont conduite à déduire non pas le fonctionnement social de l'ensemble de *Derb Cuba*, mais celui d'un fragment de ce quartier : la rue *Znata*, les rues perpendiculaires à elle, souk '*aoua* et la rue derrière le souk parallèle à la rue *Znata* (cf. ill. 32 p. 594, en annexe). Pour la suite de notre

propos, c'est ce fragment qui nous servira à désigner sous le terme de « quartier » l'entité sociale mise en évidence grâce aux sociabilités étudiées jusqu'ici :

« Le quartier urbain désigne l'unité élémentaire de la vie urbaine avec ses activités et ses relations propres ; il est pris, ici, au sens de communauté d'appartenance susceptibles de produire de nouveaux liens sociaux, de nouvelles formes de sociabilité » (Escallier, 2001 : § 8).

À la faveur d'une configuration spatiale réduite au rayon géographique permettant aux habitants d'entretenir les sociabilités nécessaires au bon déroulement des pratiques quotidiennes, ce fragment retrouve ainsi les caractéristiques initiales du *derb**. Souvent traduit par « impasse ou rue » (Navez-Bouchanine, 1991a : 137 ; 1997 : 288), le terme de *derb* recouvre des nuances de pratiques mêlant les structures sociales d'entraide et de voisinage, et spatiale et traduisant des effets de transition complexes entre les espaces domestiques et ceux de circulation :

« La hiérarchie subtile qui conduit des voies passantes aux derbs en impasse signale à l'étranger, sans erreur possible d'interprétation, la sphère, publique ou privée, où il se trouve » (Navez-Bouchanine, 1997 : 178).

Évoquer la configuration spatiale particulière de ce fragment de quartier questionne inévitablement les formes prises par le contrôle social en ces lieux. Dans la première partie de cette recherche, le contrôle social a été décrit dans sa composante négative, dans la mesure où les individus perçoivent comme de l'« espionnage » certaines observations de leur vie quotidienne susceptibles d'aboutir à l'énonciation de jugements aux effets déplorables pour l'honneur, même en cas de mensonges. Malgré la fonction socialisante du ragot consistant avant tout en un mode de transmission des normes sociales se jouant dans la relation interpersonnelle de deux individus (Hannerz, 2006 [1983] : 236-239), la vie sociale de quartier n'est alors perçue que sous l'aspect contraignant d'un voisinage omniprésent empêchant les habitants de se réaliser, même lorsque ceux-ci inscrivent leurs pratiques dans des limites conventionnelles.

Or, le quartier peut apparaître également sous un jour dont la positivité ne dissimule pas les contrastes : pour les uns, le quartier donne lieu à des formes d'échanges sociaux plus complexes qu'il ne semblerait a priori comme le voisinage dont le rôle d'entraide rivalise avec celui de la famille (Berry-Chikhaoui, 2000b) et qui constitue aujourd'hui encore l'espace social féminin par excellence (Berry-Chikhaoui, 2005) ; pour d'autres, les bidonvilles seraient, au contraire, les derniers quartiers urbains où des formes de solidarité sont encore possibles, dans un contexte de « neutralisation de toute différenciation sociale à connotation statutaire » et de « réciprocité des échanges » garantie par un sentiment collectif de vulnérabilité là où l'État fait défaut (Arrif, 1992 : 310). Malgré les contradictions de ces travaux, nous déduisons que l'échelle du quartier permet de mettre en évidence les étapes du « passage des solidarités héritées aux solidarités construites »

(Escallier, 2001 : § 9), dans le contexte d'une métropole ayant déjà négocié sa transition urbaine (cf. tab. 4 en introduction).

Nous avons décrit précédemment l'organisation des habitants du quartier vis-à-vis de du quotidien d'Ahmed et Hicham, consommateurs d'alcool à brûler dormant à souk 'aoua. Recevant assistance et participant aux échanges sociaux du quartier – notamment en intégrant à leur quotidien des pratiques relevant d'une certaine normalité comme le fait de rendre des services à leur tour –, ces deux individus ont fait de Derb Cuba le centre de leurs espaces de vie. Par ailleurs, tant que cela était possible, ils appliquaient les mêmes règles sociales que les autres individus déviants en allant boire à distance des logements (avant les travaux d'aménagement, principalement à *M'riziga* et *Chnider* ; puis dans des espaces en retrait de souk 'aoua). Les habitants justifient cette assistance de deux manières.

La première façon dont les habitants de Derb Cuba – ayant grandi ensemble – justifient leur lien social à Ahmed et Hicham réside dans la construction dans le temps de liens communautaires puissants : leurs expériences de vie sont donc basées sur une adhésion commune à une certaine identité de quartier. La fabrique collective des mêmes liens profonds d'attachement au quartier d'origine implique une attitude de préservation de l'image du quartier. Dans ce contexte, l'attention à ce qui se joue comme pratiques, violences et conflits à souk 'aoua s'avère cruciale pour le maintien de l'ordre et se manifeste d'une part par la prise en charge des habitants des éléments de base propres à la survie d'Ahmed et Hicham et d'autre part par la prise en compte de l'ensemble des statuts sociaux des plus faibles – nous pensons ici à la vulnérabilité des bidonvillois de souk 'aoua. À chaque bagarre, chaque conflit, l'issue et les modalités du règlement de compte alimentent, par l'énonciation de jugements, la notoriété de Derb Cuba dans laquelle se joue l'honneur de ses habitants : ceux-ci développent, de ce point de vue, une forme d'obligation, non pas conditionnée précisément par le sort des deux seuls habitants à la rue, mais par le souci du fonctionnement social de la communauté garantissant l'ordre et par là même l'honneur de chacun. Cette forme de régulation sociale profite aux buveurs d'alcool à brûler, matériellement dépendants des habitants du quartier autour duquel s'articulent l'ensemble de leurs territoires de vie. On constate que les vies d'Ahmed et Hicham n'auraient pas de sens dans un autre quartier où aucune aide ne leur serait accordée : ici, le temps a appris aux habitants qu'ils peuvent placer en eux leur confiance. Nous vérifions à ce sujet que les quartiers entretiennent souvent de tels liens vis-à-vis d'une ou deux personnes en extrême détresse [observations, quartier de la gare de Bouchentouf, mai 2003] : cette prise en charge par chaque communauté de la survie des personnes les plus stigmatisées nous incite à qualifier Ahmed et Hicham de « marginaux locaux ».

En second lieu, les habitants disent ressentir naturellement le besoin de leur venir en aide. L'énonciation du devoir est ici empreinte de conscience morale : ne pas venir en aide au

miséreux serait mal considéré et, dans un contexte de contrôle social s'exerçant de près sur l'individu à l'échelle du quartier, ce cadre est vécu comme laissant peu de place à la liberté de décision. Le fait que ces habitants déploient – grâce à une morphologie de *derb* – des liens sociaux autour du quotidien des consommateurs d'alcool à brûler pourrait nous amener à raisonner en termes de « village dans la ville » : cette projection dans un territoire réduit d'un modèle d'urbanité a certes pu convenir dans le contexte de l'après-guerre cherchant à surmonter la concomitance des difficultés sociales, psychologiques et économiques traversées par la Grande-Bretagne (Young, Wilmott, 1983 [1957]). L'apparent équilibre de l'organisation sociale du quartier ne doit néanmoins pas dissimuler une plus grande complexité dans les dynamiques régissant les échanges. Ces actes de charité restent le reflet d'une obligation vécue plus ou moins difficilement selon le tempérament des individus. Ahmed entretient un lien de parenté avec Tahar, bénéficiant au quartier d'un statut social privilégié. La menace de contredire les vœux de Tahar constitue donc pour les habitants une contrainte supplémentaire à l'obligation morale. En effet, le quartier n'est pas considéré ici comme une entité homogène, mais selon les paramètres de la vie sociale permettant aux différentes urbanités de s'agencer au sein d'un quartier. Il existe bien une identité commune permettant aux habitants déviants du quartier de rattacher leurs pratiques à un droit d'usage légitime : cette identité s'appuie sur des représentations et des pratiques culturelles communes et fonde par là même une « une classe populaire ». Mais les différences de statut social à l'intérieur du quartier instaurent des rapports de pouvoirs qui surplombent le référent populaire commun.

L'interprétation des travaux de la Tradition de Chicago a souvent amené à considérer les quartiers comme des aires naturelles aux caractéristiques homogènes, capables ainsi de prévenir l'émergence de pratiques déviantes dont L. Wirth rend responsable l'hétérogénéité de la population métropolitaine (Wirth L., 1990 [1938]). Une application de ce découpage de la ville en aires naturelles consiste à attribuer au quartier sa valeur foncière selon les considérations du milieu social et du niveau de vie de ses habitants et à déterminer, pour les services d'ordre, le degré d'attention requis aux éventuels troubles de l'ordre public. Cependant, une échelle plus attentive aux échanges de quartier, telle que nous l'avons proposée, permet de dessiner un ordre intermédiaire, à mi-chemin entre les relations de surface des espaces publics du centre-ville et le régime d'entraide du voisinage d'un quartier anciennement peuplé et au turnover faible, à savoir une communauté d'intérêt allant dans le sens à la fois de la Tradition de Chicago et des travaux européens fondateurs :

« La théorie de la *société* conceptualise cette dernière comme un cercle d'hommes qui vivent et habitent paisiblement les uns avec les autres, comme dans la *communauté*, mais qui, loin d'être essentiellement liés, sont bien plutôt essentiellement séparés [...]. Personne ne fera quelque chose pour un autre, personne ne voudra accorder ou donner quelque chose à un autre, si ce n'est en échange d'un service ou d'une contrepartie au

moins *équivalente* à ce qui est donné et considéré comme *mien* » (Tönnies, 2010 [1887] : 45).

« De ce qui vient d'être dit, il ne s'ensuit pas que les populations des différentes aires naturelles de la ville peuvent être décrites comme homogènes. Somme toute, les gens vivent ensemble non parce qu'ils sont semblables, mais parce qu'ils sont utiles les uns aux autres. C'est particulièrement vrai des grandes villes, où les distances sociales sont maintenues, en dépit de la proximité géographique [...] » (Park, 1990b : 175).

L'ordre social qui s'est instauré à *Derb Cuba* découle, par conséquent, de compromis négociés entre valeurs morales et pratiques déviantes affichées, intérêt individuel et rapports de pouvoirs, honneur individuel et image collective du quartier. L'échelle du quartier permet de confirmer que cet ordre social contrevient à l'image de désordre de la métropole, et par là même de désorganisation sociale. Au contraire, cet ordre basé sur une communauté d'intérêt, fait une place à chacun de ses membres, et ce, malgré le déploiement notoire de pratiques déviantes en son sein, dans des conditions particulières faisant penser à un *entre-soi* dans la déviance : toutes les sociabilités permettant le règlement collectif des conflits et l'assistance aux nécessiteux du quartier – les marginaux locaux – doivent s'accommoder à la fois de la notoriété de la déviance et du respect des normes sociales qui ne s'en trouvent pas remises en question mais négociées.

Les espaces publics permettant à des individus de se regrouper pour leurs pratiques déviantes peuvent être étudiés au prisme d'itinéraires qu'ils forment sur la base d'une identité commune. Mais ces mobilités apparaissent sous un jour différent dès lors qu'elles sont étudiées sous l'angle des contraintes et des choix qui les ont motivées. Si l'effet des contraintes se fait de plus en plus pressant du fait de projets d'aménagement d'envergure, les itinéraires doivent être lus en termes d'inclinaisons, dépendant d'une part du choix initial – boire dans l'ancienne médina ou dans le centre-ville – et d'autre part du règlement des conflits. Pour les individus déviants, la négociation des normes sociales permet l'investissement de pratiques transgressives selon différents modes : le mode collectif, mis en valeur par l'étude des justifications communes, permet la constitution d'un groupe sur la base de sociabilités de quartier (ou communauté selon le vocabulaire de R.E. Park) ; le mode individuel exprime certaines revendications d'autonomie par rapport aux autres membres du groupe, et notamment dans une compétition de statut social responsable de nombreux ajustements dans la constitution du groupe, eux-mêmes facteurs de mobilités. Malgré les stratégies que représentent ces mobilités pour sauver les apparences, l'ensemble des habitants du quartier d'habitation s'organisent selon un ordre social permettant à l'ensemble des urbanités des habitants de s'agencer. Par l'*entre-soi* dans la déviance, nous entendons le contexte par lequel les sociabilités de quartier atteignent un équilibre assurant un certain statu-quo dans les relations sociales et par là même la gestion des espaces communs. C'est le cas de *Derb Cuba* où l'équilibre des relations sociales entre habitants ordinaires et déviants se situant à divers niveaux de la hiérarchie sociale permet

l'émergence d'une situation particulière grâce à laquelle la marginalité sociale n'entraîne pas l'exclusion définitive de certains habitants du quartier.

*
* *

Dans la mesure où les normes sociales marocaines conduisent à considérer le conformisme comme un processus d'invisibilisation des pratiques transgressives, le centrage des espaces appropriés pour des pratiques déviantes autour de quartiers d'habitations interroge le déploiement à découvert de facteurs de déshonneur. Raisonner en termes d'identité nous a permis de comprendre l'ancrage des pratiques déviantes dans le quartier, même lorsque ceux-ci semblaient relativement éloignés. L'étude de l'inscription spatiale de ces pratiques a permis de mettre en évidence les caractéristiques morphologiques des espaces appropriés : si certaines configurations interdisent le côtoiement de pratiques normales et déviantes, la spécialisation d'espaces en îlot de déviance est extrêmement rare et l'aménagement de la ville contribue à contrecarrer cette tendance, comme on l'a vu pour le projet de la Marina par lequel s'est instauré un processus de normalisation sociale de la marge que représentait *Chnider*.

Par ailleurs, l'ancrage des pratiques déviantes autour de quartiers d'habitations ne doit pas dissimuler des mobilités importantes traduisant le fait que les citoyens déviants se réadaptent sans cesse aux situations des espaces qu'ils s'approprient : impératif social de « se cacher au dehors » sous peine de déshonneur, contraintes de l'aménagement, distance requise pour le règlement de conflits interpersonnels... Les individus déviants ne voient pas là leur marge d'action se réduire et trouvent dans l'espace des solutions pour rendre lisibles, dans la déviance, leurs différences de statut social : la faculté avec laquelle ces usagers décident de leurs itinéraires et s'approprient les espaces publics dans les quartiers proches de leurs logements – l'ancienne médina, *M'riziga*, puis *Chnider* et enfin souk 'aoua en alternance avec le chantier de la marina – nous incite à considérer qu'*habiter des espaces publics est possible mais également salutaire*.

C'est cette dimension de ressource, dans un contexte métropolitain conduisant en théorie à affaiblir les liens sociaux de solidarité, qui a présidé à démontrer qu'un ordre social à l'échelle du quartier ou d'un de ses fragments rendait néanmoins possible le côtoiement d'urbanités divergentes. Le chapitre suivant confirmera l'hypothèse de mobilités permettant aux plus marginalisés de sauver les apparences vis-à-vis de leur entourage, au sein de leurs quartiers d'habitation.

CHAPITRE IV : DÉFIS DE LA VISIBILITÉ DE LA DÉVIANCE AUX URBANITÉS MÉTROPOLITAINES

Nous avons commencé à entrevoir les dynamiques sociales conduisant des individus à s'appropriier des espaces publics de Casablanca pour leurs pratiques déviantes. Mais jusqu'ici, les espaces appropriés ramenaient toujours ces individus déviants dans le giron de leur quartier d'habitation autour duquel s'articulaient l'ensemble de leurs espaces de vie. Alors que dire de leurs mobilités dès lors qu'il s'agit pour eux d'aller boire en centre-ville ?

Ce déplacement implique un enchaînement de réactions sociales de la part de nombreux acteurs : des individus déviants ; leur entourage au quartier ; leurs familles ; des habitants ordinaires, « normaux » dirait E. Goffman, soucieux des conventions et réceptifs au traitement médiatique du climat social de Casablanca (témoins ou non des appropriations des espaces publics par les individus déviants) ; des acteurs institutionnels décidant du moment d'actions répressives vis-à-vis des espaces publics ; des aménageurs (architectes, urbanistes, fonctionnaires des services d'urbanisme, Maîtres d'Ouvrage, financeurs nationaux et étrangers dans le cadre de partenariats privé-public, etc.) ; des instances gouvernementales sous l'autorité royale ; des services d'aide à vocation sociale ; des fonctionnaires des services d'ordre ; des fonctionnaires de l'administration, etc. L'enchaînement des actions, par exemple, édictant des jugements, ordonnant des projets d'espaces publics concernés par des appropriations jugées abusives, et lançant des ordres de répression, dessine une séquence impliquant de nombreux acteurs dans un processus socio-spatial que la théorie interactionniste de la déviance semble la plus à même de décrire :

« Les gens agissent ensemble [...]. Ils font ce qu'ils font avec un œil sur ce que les autres ont fait, sont en train de faire, ou sont susceptibles de faire dans le futur. Les individus cherchent à ajuster mutuellement leurs lignes d'actions sur les actions des autres perçues ou attendues. On peut appeler action collective le résultat de tous ces ajustements » (Becker, 1985 : 205-206).

Ayant pour but de décrire les dynamiques de ce processus socio-spatial reliant le quartier à un réseau d'espaces interstitiels, cette recherche explorera en premier lieu le fonctionnement social des échanges lorsque des individus partagent un espace dans un but commun et déviant, dans la veine des travaux s'inscrivant dans une tradition de théories sociologiques visant à décrire les conséquences sur la régulation sociale du franchissement

des limites entre conformité et déviance. Ce point donnera l'occasion de mettre en évidence les violences – différentielles selon le genre – qu'implique l'appropriation des espaces publics.

En second lieu, il nous faudra confronter la réalité effective des expériences individuelles et collectives menées dans les espaces publics aux différents modes et échelles de perception de la vie urbaine à Casablanca, de la famille aux acteurs institutionnels en passant par les habitants du quartier des individus déviants. Nous avons vu précédemment quelle ressource pouvait représenter la vie sociale de quartier pour ses habitants les plus démunis : comment concilier les différents termes des rapports mutuels, entre l'échelle du quartier où les habitants se prennent en charge en se substituant à l'État, et l'échelle d'une ville représentée collectivement comme anxiogène ?

A. COHABITATION EN CENTRE-VILLE, VIOLENCES ET GESTION SOCIALE DE PRATIQUES DÉVIANTES AU JARDIN « NEVADA »

Lorsqu'Az'eddine et Saïd quittent leur groupe de prédilection pour boire, ils se tournent logiquement vers le jardin *Nevada* qui se trouve en centre-ville, un espace vert de moins de 3 hectares situé dans le Parc de la Ligue Arabe. Ce vaste espace polymorphe du centre de Casablanca est l'un des rares espaces verts d'envergure de la ville. Désigné sous un nom unique, cet ensemble de 34 hectares est pourtant constitué d'une mosaïque d'espaces aux structures, statuts et toponymes bien différenciés. Mais au début des années 2000, le Parc de la Ligue Arabe se présente comme un espace vert tombé en désuétude. Manquant d'entretien et d'arrosage, étouffés par les déchets, les végétaux souffrent du peu d'attention des services municipaux et des dégradations infligées par une appropriation des lieux confinant à leur privatisation. Le déplacement d'Az'eddine et Saïd à *Nevada* en 2006 nous donne l'occasion de comparer les sociabilités permettant la régulation sociale entre les usages déviants, avant (Anglade, 2002a) et après le projet de réaménagement qui transforme le jardin en esplanade en 2005. Ce projet nous permet dans un premier temps, grâce à l'étude de ses effets sociaux, de tracer une ligne droite entre processus institutionnel de mise à niveau des urbanités et recrudescence de la violence physique. Nous n'inscrivons pas notre propos dans le débat sans fin consistant à déterminer si l'usage de la violence est plus ou moins légitime lorsqu'il est le fait du pauvre ou de l'État : contrairement à ce débat en quête de responsables, nous guettons l'intelligence des dispositifs sociaux permettant *la vie sociale malgré tout*.

Il nous faut en effet rappeler quelques évidences concernant la pauvreté comme lieu d'émergence privilégié des violences physiques, qui a eu pour conséquence d'associer la société urbaine à la peur rendue responsable de la modélisation des villes qu'on ne tarda pas à regrouper sous la tendance à visée sécuritaire d'« urbanisme répressif » (Davis, 2000 : 207), d'« écologie de la peur » (Davis, 2010 : 17). En France, des travaux anciens ont contribué à une lecture alternative des violences, en mettant par exemple en évidence l'émergence de violences de réciprocité en tant que réponse formulée d'instinct par une population marginalisée à un environnement pour le moins difficile à vivre, pour le règlement de conflits mais aussi dans un processus autodestructeur (Pétonnet, 2012 [1979] : 465-501). Dans le même ordre d'idées, plus récemment, les travaux sur l'aire géographique sud-américaine ont interprété les violences des classes défavorisées comme « un produit de la violence de l'urbanisation » dans un contexte de « globalisation, lui aussi violence faite à la majorité par une minorité [de privilégiés] » : ces violences apparaissent

alors comme « l'un des moyens possibles de surmonter les contradictions économiques de la métropole, de réduire ou annuler la distance entre l'appartenance au quartier pauvre et la détention de richesses » (Pedrazzini, 2005 : 94-96).

« Il faut sans aucun doute aussi interpréter la violence comme une composante de la culture populaire et non comme un phénomène "simplement" pathologique. L'ordre urbain dominant, fait de rationalité technique et du totalitarisme de l'État, le caractère exogène des symboles de la modernité, le hiatus entre les modèles de consommation et la sphère du possible portent en eux cette violence » (Liauzu, 1989 : 37).

Ce que nous retirons de ces travaux constitue une posture, à savoir le questionnement des modalités de production des violences en dehors de tout jugement moral. Il nous semble en effet essentiel de nos jours de nous soustraire aux a-priori de classes en considérant d'une part l'ensemble des rapports sociaux dans tout ce qu'ils sont capables de produire comme violences sociales et physiques, y compris dans les milieux aisés, et d'autre part sous l'angle des moyens mis en œuvre par les pauvres afin de rendre leurs espaces de vie non pas plus sûrs, mais moins en prise directe avec les violences devenues inévitables (Agier, 1999 ; Pedrazzini, 2005 : 167-219). Si nous plaçons, à cette fin, l'ensemble des pratiques sociales observées sous le régime de « l'asphalte », à savoir « la nouvelle urbanité *précipitée* – violente, convulsive, urgente – des grandes métropoles » (Pedrazzini, 2005 : 29), notre but est de questionner la ville non pas comme facteur de violences selon le préjugé que les aires dangereuses de la ville sont celles des pauvres, mais comme cadre d'analyse ou support de violences. De ce point de vue, les pratiques sociales déviantes se déployant dans les espaces publics font l'objet de stratégies de contournement des violences qui surviennent en bout de chaîne d'une séquence impliquant acteurs institutionnels de l'aménagement, pouvoirs publics, usagers « normaux » et déviants des espaces publics. C'est l'une de ces séquences que nous nous proposons d'étudier au jardin *Nevada*. Nous avons étudié précédemment les paramètres de la vie sociale de quartier permettant à des individus de déployer leurs pratiques déviantes dans l'entre-soi du quartier. Étudier la gestion sociale de l'appropriation d'espaces publics du centre-ville nous permettra de comprendre les éléments de la vie urbaine présidant aux choix entre un espace de consommation proche du quartier d'habitation et un espace de consommation du centre-ville.

4.1 Centre-ville et idéalisation d'urbanité

La localisation du Parc de la Ligue Arabe en centre-ville, à proximité immédiate du centre-ville administratif, questionne les conditions de cohabitation des pratiques déviantes avec les expériences urbaines dites « normales » qui s'inscrivent dans une logique de gestion de

l'altérité que nous souhaitons définir davantage dans la mesure où elle correspond à l'une des urbanités régissant les échanges sociaux observables dans le centre-ville de Casablanca. Pour ce faire, la morphologie et l'histoire des transformations spatiales du jardin *Nevada* croisées avec celles du Parc de la Ligue Arabe permettront de mettre en évidence un processus d'appropriation forte au sein d'un territoire populaire qui contraste avec les pratiques de passage qui se déploient sur la place Mohammed V, contrepied conventionnel du Parc. Nous verrons dans quelle mesure la cohabitation de ces urbanités questionne les pouvoirs publics et les moyens mis en œuvre afin de réinstaurer un régime d'échanges conformes à l'image policée des espaces publics que les autorités administratives ont d'une métropole.

4.1.1 « Nevada », histoire d'une identité populaire et déviante

Le Parc de la Ligue Arabe est apparu au fil des années comme un ensemble d'espaces (cf. ill. 35 p. 597, en annexe) permettant ce que les autres espaces publics du centre-ville interdisaient : la déviance en pleine visibilité (Anglade, 2002a). Après avoir présenté la répartition des pratiques sociales déviantes dans ce jardin, nous voudrions explorer les modalités de construction d'une identité à l'origine de l'appropriation dont fait l'objet le jardin *Nevada*. En effet, parallèlement aux transformations qui ont amené le jardin à devenir le réceptacle de pratiques déviantes, l'attribution d'un nom à ce jardin traduit l'émergence en centre-ville d'une identité populaire amenant les habitants de l'ancienne médina à s'approprier certains espaces davantage que d'autres pour leurs pratiques déviantes.

Le stade, espace clos aux limites physiques étanches au premier regard, se compose pour l'essentiel d'une piste d'athlétisme de terre rouge, de gradins d'un autre âge et d'un immeuble de trois étages regroupant un gymnase, des logements, les locaux de la Délégation de la Jeunesse et des Sports d'Anfa, les vestiaires des sportifs des différentes associations et un club de formation à l'Internet. Cet îlot de verdure et de calme, pourtant dans le secret à dix mètres du brouhaha du centre-ville, fait que des populations très diverses ont peu à peu investi les lieux : côté piste, les sportifs, licenciés ou non, ainsi que les encadrateurs, chômeurs gravitant dans cette sphère sportive en s'inventant des compétences d'entraîneurs ou d'éducateurs au hasard des besoins¹⁸⁹ ; côté public, des consommateurs de produits illicites et de jeunes chômeurs assis sur les gradins, profitant aussi bien du spectacle des corps dans l'effort que de cet espace vaste et calme sous le soleil. En 2002, une famille s'approprie le logement de fonction de l'ancien gardien du stade, sans néanmoins assurer l'activité de gardiennage, et privatise l'espace limitrophe par

¹⁸⁹ Il faut remarquer que la vocation sportive et associative a initié d'autres structures dans le Parc de la Ligue Arabe, comme le très sélectif Tennis Club du Cercle Municipal de Casablanca (CMC), et la Boule Casablancaise, association de joueurs de pétanque.

un dispositif spatial composé de deux barrières métalliques et de linge étendu formant chicane, de manière à signifier la transition privé-public aux personnes empruntant l'allée longeant la piste, contre le gymnase. Le dispositif prenant de l'ampleur avec l'emménagement progressif de membres de la famille élargie, la famille fut expulsée et les accès au logement, condamnés – ce détail a son importance car le logement devient à ce moment-là un squat ; nous y reviendrons.

Le Parc d'attractions Yasmina bénéficie d'un espace important dans le Parc de la Ligue Arabe et c'est lui qu'on nomme plutôt « le Parc », les allées de palmiers étant désignées par le terme de « jardin ». Son accès payant ne donne droit qu'à l'usage de son espace clos, toutes les attractions à l'intérieur requérant un nouveau droit d'accès dont il faut s'acquitter à chaque fois. L'entrée de Yasmina s'effectue uniquement par le boulevard Moulay Youssef à partir duquel s'organise une file d'attente. Une fois franchie l'entrée mise en scène par l'acquisition du ticket et le passage en file indienne auprès du contrôleur, la variété d'usagers se révèle plus complexe que les seuls adolescents et familles accompagnant leurs enfants. C'est que le spectacle des manèges et des plaisirs de la fête foraine attire une population d'inactifs de tous âges (jeunes chômeurs, retraités). Par ailleurs, les couples d'amoureux en quête de calme trouvent ici de nombreux espaces un peu retirés mais toujours en pleine visibilité. Montrer que la vue de tous n'effraie pas reste la condition de rencontre *sine qua non* des couples officiellement déclarés. D'autre part, du fait que le Parc Yasmina rencontre des difficultés de fonctionnement – matériel de loisirs dégradé et peu sûr, conflits avec les pouvoirs publics quant au « grignotage » des espaces latéraux de Yasmina au détriment du Parc de la Ligue Arabe –, des rumeurs de fermeture définitive accélère le processus de désaffectation des lieux par la classe moyenne.

Le boulevard Moulay Youssef, promenade d'allées de ficus aux ramifications basses, est devenu emblématique du Parc de la Ligue Arabe. En effet, ses voûtes photogéniques attirent de nombreux citadins des classes moyennes et populaires : les promeneurs venus seuls ou en famille, profitent des terrasses des cafés longeant le boulevard et attirent ainsi de nombreux marchands ambulants qui proposent des cigarettes à l'unité de table en table ou s'installent près de l'entrée du Parc d'Attractions Yasmina pour vendre ballons, jouets et friandises. La mendicité croissante est le corollaire de cette popularité. Mais au début des années 2000, l'aspect désuet de la promenade – ficus étouffants car peu taillés, cafés mal entretenus – incite déjà les propriétaires de voitures à pousser la route jusqu'à la côte qui constitue là une alternative appréciée pour les promenades en famille. Seuls le café disposant d'un jardin intérieur continue-t-il d'attirer une foule de jeunes couples et de jeunes gens en révision.

La zone de l'extrémité sud du Parc est un vaste espace clos de toute part : des murs, un grand espace sablé, d'étroits accès (en particulier vers le lycée et le collège proches), des arbres formant rempart végétal le ceinturent. Pourtant, sa structure fait de lui un espace à

l'opposé de l'image de l'esplanade vide et stérile dont on ne peut percevoir la totalité : des jeux d'arbres, d'allées et de dénivelés donnent une échelle humaine à ces sous-espaces à l'origine d'une palette très contrastée d'usagers, de la jeune collégienne en blouse blanche à l'usager de *silissione*, en passant par le vendeur de pop-corn et le joueur de pétanque.

Le boulevard Moulay Youssef sépare en deux parties les allées de palmiers et de ficus : la première partie fait l'objet d'appropriations moins persistantes que dans les autres espaces du Parc de la Ligue Arabe. Toujours désigné sous le nom de *jarda*, « jardin », à la fois par les usagers et ceux qui le fréquentent moins, ce vaste espace est constitué d'allées et de contre-allées délimitées par des palmiers, des haies, ainsi que par de petits emmarchements. Des bancs sont disposés longitudinalement, au milieu des haies faites de telle manière qu'il est possible de passer d'une allée à l'autre par des respirations aménagées ou créées par le temps, ce qui permet des passages transversaux aisés. Se juxtaposent ainsi larges allées de palmiers à ciel ouvert et petites allées intimes sous voûtes de ficus aux ramifications horizontales impressionnantes. Le jardin abrite des pratiques extrêmement variées dont la dualité n'échappe à aucune représentation à l'œuvre dans les usages liés aux espaces centraux de la ville. D'une part, il est considéré comme l'espace naturel par excellence, régi par des revendications d'équité et d'accès à la ville évidentes. En ce sens, les espaces publics centraux font l'objet de pratiques à l'échelle individuelle qui qualifient à chaque fois différemment l'espace et qui expriment un rapport particulier à la ville : des adolescentes en quête de desserrement du contrôle social s'y retrouvent ; des mères de familles font goûter « l'air pur » à leur progéniture malgré la proximité du centre-ville extrêmement pollué ; des chômeurs loin de leur quartier d'origine s'y promènent en quête d'anonymat. D'autre part, le jardin, avec ses espaces latéraux sombres et peu accessibles, offre une multitude de possibilités de retrait : le jour, espaces de transgression notoire où les scènes de séduction alternent avec les promenades entre couples officiels et où toute personne sous alcool ou psychotropes est assurée de trouver une cachette en paix ; la nuit, espaces de séduction pour homosexuels et espaces de négociation pour prostitués homosexuels. Leur morphologie spatiale, l'accès aisé en voiture par le boulevard Moulay Youssef, ainsi que le manque d'éclairage public consacrent ces espaces, pour la plupart des habitants de Casablanca, comme des lieux de débauche nocturne. Mais à la faveur de certaines temporalités, cet imaginaire transgressif attire également les individus désireux, par exemple, de profiter de la désertion de la ville pendant la fête d'Aïd el-Kebir, pour établir au Parc de la Ligue Arabe des relations non-officielles à grand renfort de harcèlement envers les passantes qui s'y seraient aventurées (Anglade, 2002a : 74).

La seconde partie des allées de palmiers, au nord, se présente comme un espace aux limites peu franches et sa proximité avec le jardin *Nevada* n'en fait pas un endroit fréquentable pour les familles. Seuls ses bancs attirent les étudiants qui le peuplent à l'approche des examens et du baccalauréat. Mais comme souvent dans le Parc de la Ligue Arabe, certains dispositifs spatiaux favorisant la privatisation de lieux peuvent être mis à contribution le

temps de la négociation sur un banc, en plein jour, d'une relation tarifée par une prostituée qui emmène son client ailleurs, contrairement aux prostitués masculins qui passent à l'acte sur place, à la faveur de l'obscurité de la nuit.

La variété de pratiques décrites montre que les espaces du Parc de la Ligue Arabe vivent d'une manière particulière au sein des représentations communément admises : d'une part, les pratiques apparemment les plus ordinaires laissent envisager un statut de ces espaces assimilé à tout espace naturel dans un centre-ville pourtant tourmenté par une circulation automobile empressée. En contrepartie, c'est le statut même de ces espaces, libres d'usage, qui implique une appropriation forte par des populations forcées d'exprimer dans le public les difficultés qu'elles rencontrent dans le privé, comme les révisions déambulatoires des étudiants poussés à l'extérieur par la promiscuité régnant à leur domicile. De fait, pratiques ordinaires et déviantes se côtoient au hasard du déroulement de la journée au Parc de la Ligue Arabe, dans la mesure où individus « normaux » et transgressant les normes lisent dans l'espace les mêmes caractéristiques leur permettant de déployer leurs pratiques selon leur conception respective de l'espace. Mais ce qui fait de cette multitude d'espaces verts un ensemble de lieux remarquables dans la ville tient surtout à l'appropriation dont fait l'objet la partie du Parc de la Ligue Arabe connue sous le nom de « jardin *Nevada* » : ce jardin minéral a confirmé la vocation transgressive des pratiques qui s'y sont déployées au fil des transformations spatiales qui l'ont façonné.

En 1919 est conçu par Albert Laprade l'aménagement du « parc central » – qui deviendra sous le Protectorat Parc Lyautey, puis Parc de la Ligue Arabe – sur un terrain occupé par les militaires du 4^e régiment de zouaves. Le tracé des allées a pour but principal de relier divers éléments tels que le stade et l'ensemble de la toute récente caserne Heude occupant une quinzaine d'hectares. La vocation militaire de ce site – qui deviendra Nevada – se confirme avec la création en 1939 du 1^{er} régiment de zouaves. L'ensemble du Parc Lyautey est complété par l'édification de la Cathédrale du Sacré-Cœur entre 1930 et 1952 sur un projet de Paul Tournon (Cohen J.-L., Éleb, 1998 : 100-102).

Il faut attendre le début des années 1970 pour que soient détruites les cinq édifices de la caserne Heude¹⁹⁰. À l'époque, aucun projet n'est clairement arrêté : les tas de gravas tardent à être enlevés et donnent refuge aux premiers investissements de cette partie du Parc pour des consommations d'alcool. L'un des plus anciens usagers de *Nevada* raconte comment cet endroit fut un temps dénommé *jbel gerger* (« montagne de déglutition »), en référence à la chanson du groupe *Nass el Ghiwane*. Un projet d'aménagement voit le jour à la fin des années 1980 : les buveurs sont alors délogés, le temps de la transformation de l'ancienne caserne en jardin minéral constitué d'une dalle et d'un jeu de murets qui sont autant de bancs et de recoins où s'asseoir, entre ombres et lumières projetés par les

¹⁹⁰ La vocation militaire des lieux est tout de même conservée car la Gendarmerie Royale et certains locaux de l'armée sont aménagés le long du boulevard Hassan II, en bordure du Parc.

nombreux arbres, et rejoignent ainsi les usages du mobilier urbain. Un vaste bassin surplombé d'une petite dalle entourée de haies et buissons, ainsi que deux arbres dans leur socle de pierre (devenus énormes au début des années 2000) meublent l'espace central. Le bassin est alors alimenté – du moins au début – par une fontaine à zelliges adossée au mur du gymnase, formant un ensemble relativement cohérent (cf. ill. 35 p. 597, en annexe).

Le nom de *Nevada* apparaît presque immédiatement après la destruction de la caserne. Au regard des pratiques déviantes qui s'y déploient, de nombreux usagers des lieux invoquent une consonnance américaine, à la manière dont les habitants de l'ancienne médina surnomment « Chicago » le quartier populaire d'*el H'anq* : un nom symbolisant des violences et des incivilités si fréquentes qu'elles consacrent un quartier comme un lieu de non-droit. En réalité, il existait un café « Nevada », situé près de l'un des accès à l'ancienne médina, à Bab Essouq. Lorsque les usagers de ce café passaient du consommateur occasionnel d'alcool au statut de buveur confirmé, le transfert des habitudes de boisson du café vers le jardin était si courant que les habitués surnommèrent alors le jardin « Nevada », comme une sorte d'annexe. Dans les années 1990, le café ferma, mais le nom et les habitudes de pratiques du jardin restèrent, malgré sa proximité avec de nombreux bâtiments administratifs. En effet, longé par la très bruyante et passante avenue Hassan II, le jardin *Nevada* se positionne comme le sous-espace du Parc de la Ligue Arabe le plus proche du centre administratif : l'Agence Urbaine de Casablanca (AUC), les Douanes, le Cadastre, et la Conservation Foncière ont leurs entrées directement sur le boulevard Rachidi ; la wilaya de Casablanca, la Mairie, le Conseil Régional de Tourisme (CRT), et le Tribunal de Première Instance sont proches mais répartissent leurs accès tout autour de la place Mohammed V ; non loin de là, la Grande Poste et divers établissements bancaires.

En toute saison, toutes les journées paraissent se ressembler à *Nevada*. Les premiers habitués émergent en fin de matinée. Ceux trop saouls pour regagner leurs domiciles sont tombés là où ils se trouvaient la veille ; en hiver, après avoir dormi quelques heures, ils se réveillent au milieu de la nuit à cause du froid. En été, durant les premières heures de la matinée, on observe les corps se dégourdir et s'extraire hors de l'herbe, avant de filer, tête baissée, afin de regagner les domiciles. En début d'après-midi, les usagers se réunissent en plusieurs petits groupes – dans le sens où les membres « représentent un groupe où chacun connaît tous les autres et peut établir avec tous les autres une relation personnelle » (Mucchielli R., 2004 [1967] : 12) – qui s'approprient divers endroits du jardin pour des périodes variables, dépendant de la teneur des échanges sociaux et des règlements des conflits interpersonnels qui se tissent à la faveur d'une proximité trop longue rythmée par la consommation régulière, voire quotidienne, d'alcool et / ou de produits psychotropes.

Les relations sociales résultent d'un nombre important de paramètres qu'il nous faudra décrire. Les profils, itinéraires sociaux et degrés de stigmatisation sont en effet si divers

que le point commun de ces individus est d'organiser leurs échanges au sein du jardin en permettant aux différentes catégories d'usagers d'une part de se côtoyer dans la déviance et d'autre part de se partager les espaces de *Nevada*. Étant entendus que ces usagers déviants souffrent de l'effet cumulatif des critères de ségrégation, il s'agit ici de les présenter sommairement sur la base du rapport de chacun au phénomène de rejet – dont ils font aussi l'objet de la part des autres déviants – ainsi qu'à sa capacité de se constituer ou non en groupe. En 2002, cette répartition dans l'espace à *Nevada* peut se lire ainsi. En premier lieu, un groupe d'individus alcooliques et dormant à la rue est établi en une communauté relativement stable observée en février et mars 2002, et avril et mai 2003 : organisés dans la répartition de la mendicité, de la recherche de nourriture, de la préparation des repas, ils partagent leurs biens au sein de l'espace qu'ils ont aménagé dans le Parc, à proximité du stade et un peu en retrait de *Nevada*. L'appropriation de cet espace leur permet d'éviter les confrontations qu'ils redoutent, préférant tisser des liens à l'intérieur de leur propre groupe pour la constitution d'une communauté. Le groupe parvient à un équilibre dans leurs relations entre membres tant qu'aucun membre extérieur ne vient perturber le quotidien. Dès lors, des conflits peuvent éclater, mais font l'objet de règlements rapides par peur de représailles de la police.

En second lieu, un groupe de marginaux organisés, violents, sous alcool et drogue habite en 2002 les abords de la cathédrale après avoir installé un abri sous forme de tente. Leur établissement à proximité de l'espace de vie du premier groupe inquiète ces derniers du fait d'un équilibre fragile soudain compromis au sein du Parc : en effet, leur tente rompt avec les façons de faire de ceux du premier groupe qui cherchent habituellement à se fondre plutôt dans le décor grâce à des squats et des villas investies temporairement, limitant sciemment la déformation de *Nevada* par une présence trop visible.

Une troisième catégorie d'usagers se partageant les espaces latéraux de *Nevada* consiste en de multiples groupes constitués selon les affinités, les statuts sociaux et les violences dont les uns et les autres se rendent capables en soirée : il s'agit de personnes alcoolodépendantes ou buvant régulièrement, isolés ou en bandes, disposant ou non d'un logement personnel, une famille et un travail.

Tous ont en commun la consommation de produits de toxicomanie au sens large et l'ancrage de leurs espaces de vie autour de l'ancienne médina et ses faubourgs. S'ils habitent dans des quartiers nécessitant l'usage d'un véhicule (privé ou transports publics), l'ancienne médina a constitué à une époque de leur vie un quartier d'importance : ils y sont nés ; ils y ont habité ; leurs enfants y ont grandi ; ils y gardent des relations nombreuses auprès des membres de leur famille élargie. En d'autres termes, c'est à l'ancienne médina qu'ils ont acquis l'information de l'existence d'un espace notoirement transgressif au jardin *Nevada* où ils ont été amenés par une connaissance, un cousin, un beau-frère, ou un voisin. Ils apprennent souvent l'existence de *Nevada* avant de voir leur destin social

associé à sa pratique quotidienne. La question du déploiement de pratiques déviantes dans la pleine visibilité du centre-ville est au cœur des enjeux de l'appropriation de *Nevada*. En effet, dans la mesure où le jardin est effectivement situé en plein centre-ville, sa vie quotidienne est observable à partir des trottoirs des avenues qui le bordent. D'un autre côté, le fait que les individus déviants apprécient le jardin suppose l'existence d'espaces de retrait, ou du moins, de moyens de se rendre relativement discrets : à la faveur de nombreux arbres, un jeu d'ombre et de lumière plonge en toutes saisons les espaces latéraux dans une semi-obscurité appréciée par les usagers, assis par petits groupes sur les murets de pierre et encadrés par les troncs. Enfin, nous vérifions qu'à partir des trottoirs des avenues, distinguer des silhouettes reste possible mais sans pouvoir identifier clairement les individus jouissant au final d'un certain anonymat.

Si la morphologie que l'on connaît du jardin *Nevada* remonte à peine aux années 1980, la vocation déviante des pratiques semble néanmoins s'être jouée avec la destruction de la caserne Heude, dans un élan immédiat d'appropriation par les habitants des quartiers populaires, aussitôt l'espace libéré de ses contraintes militaires. Sa proximité géographique avec l'ancienne médina a rapidement scellé son destin : les habitants de l'ancienne médina et ses faubourgs intègrent, par là même, la possibilité de déployer des pratiques déviantes dans le prolongement de leurs espaces de vie, à une distance raisonnable de leurs quartiers d'habitation entre visibilité du centre-ville et invisibilisation par des jeux de retrait rendus possibles par la morphologie de *Nevada*. Malgré cet écart entre situation géographique et visibilité effective de la déviance, les habitants soucieux de leur réputation retiennent surtout du jardin *Nevada* (et l'ensemble des espaces du Parc de la Ligue Arabe) sa localisation en centre-ville supposée lui conférer en tant que tel des valeurs d'usage s'inscrivant dans une urbanité conforme aux représentations collectives. Les pratiques que nous avons décrites jusqu'à présent nous amènent à constater un clivage d'urbanité que nous devons explorer à l'aune des actions répressives et urbanistiques entreprises à partir de 2003. Ces actions visent à substituer un système de normes sociales énoncées par le biais d'actions autoritaires à un régime social imposé à l'ordre du centre-ville par une logique identitaire d'appropriation jugée abusive.

4.1.2 Aménagement et politiques institutionnelles de mise à niveau des urbanités

Nous avons vu que la description des pratiques sociales ayant cours au Parc de la Ligue Arabe ne doit pas nous amener à conclure à l'émergence d'une opposition franche entre la vocation déviante du jardin *Nevada* et l'ensemble d'espaces verts du Parc qui ne seraient voués, quant à eux, qu'aux pratiques urbaines conformes aux représentations. Or, « tout usager a à l'esprit cette tension entre l'usage ordinaire, l'usage idéal et l'usage possible d'une place » (Serfaty, 1988 : 130) : il intègre des normes d'usage – « les règles de

comportement qui permettent d'identifier les conduites adéquates à un lieu donné » (Serfaty, 1988 : 113) – vis-à-vis de l'espace qu'il a tôt fait de comparer avec les formes de pratiques observées, même s'il ne s'agit que de « micro-actes de détournement du lieu ». Ce sont ces hiatus entre pratiques idéales et réalités observées qui génèrent un certain nombre de représentations à l'œuvre dans les usages des espaces publics du centre-ville. L'étude comparée des pratiques permises par la place Mohammed V, à proximité immédiate du jardin *Nevada*, nous aidera à saisir les nuances de l'imaginaire collectif régissant la pratique du centre-ville, dans le contexte de ce que nous appelons « l'urbanité policée » et qui légitime les processus institutionnels d'aménagement. Ces processus s'inscrivent en effet dans une logique d'actions réparatrices des espaces publics soumis aux épreuves de l'incivilité selon les pouvoirs publics.

Situé à une quinzaine de minutes à pied de l'ancienne médina, le centre administratif possède toutes les caractéristiques morphologiques et sociales pour devenir un haut lieu de promenades pour les familles des quartiers populaires : avec ses espaces verts desservis par de nombreuses lignes de bus, la place, traversée par l'avenue Hassan II, présente en son centre la fontaine *diel hmam* (des pigeons) où des photographes proposent leurs services pour faire le portrait des enfants en train de lancer du maïs à de nombreux volatiles. Surtout, les espaces verts de la place Mohammed V fournissent le contrepied apprécié par les citoyens sans le sou venus profiter d'espaces libres de tout commerce et dont aucun dispositif de retrait ne vient troubler la visibilité :

« Chacun donne à autrui assez d'attention visuelle pour montrer qu'il se rend compte de sa présence (et qu'il admet ouvertement l'avoir vu) tout en limitant l'attention qu'il lui porte afin d'exprimer que ce dernier ne constitue pas un sujet particulier de curiosité » (Quéré, Brezger, 1992-1993 : 90, citant Goffman¹⁹¹).

En effet, dans l'imaginaire collectif, la place Mohammed V, surnommée simplement « *lhmam* », incarne l'exact contraire de l'image du jardin *Nevada*, devenu avec le temps un repaire de déviance pour les habitants de la médina et de ses faubourgs : d'un côté, le jardin *Nevada* avec ses cachettes et ses murets de pierre sous les arbres maintenant les groupes de buveurs dans la pénombre ; de l'autre, la place Mohammed V et ses multiples espaces, en toute visibilité sous la surveillance armée de la wilaya et son campanile. Seule exception à la conformité des lieux, un espace planté de buissons à l'extrémité du parking de la fontaine, permettant aux buveurs de s'isoler de *Nevada* le temps d'un conflit et aux promeneurs éloignés de chez eux de satisfaire leurs besoins naturels¹⁹².

¹⁹¹ GOFFMAN Erving, 1963, *Behaviour in public places. Notes on the social organisation of gatherings*, New York, The Free Press.

¹⁹² On constate que la mise en conformité de ces lieux d'aisance ne tardera pas puisque l'ensemble de « CasArts » (théâtre et activités scénographiques) y fera face, sur un projet remporté en 2009 par Christian de Portzamparc et Rachid Andaloussi. Cf. à ce sujet : <http://www.portzamparc.com/fr/projects/casarts/> [page consultée le 27.08.2015].

Les habitants normaux du centre-ville se partagent la pratique du centre-ville selon deux modes de perception des pratiques du Parc de la Ligue Arabe ayant conduit à forger leurs propres représentations. Il s'agit, en premier lieu, des individus dénonçant la vocation déviante du Parc mais ne renonçant pas à pratiquer certains de ses espaces choisis par leurs soins – valeurs symboliques des espaces naturels dans une métropole « peu verte », revendication de droit à la ville, d'égalité homme-femme, etc. (Anglade, 2002a). Il s'agit, en second lieu, d'individus qui classent l'ensemble du Parc de la Ligue Arabe parmi les espaces de la ville à éviter, dans un effet de diffusion de la réputation du jardin *Nevada*. La dimension fondamentale à l'origine de cette différence d'interprétation se situe au niveau des pratiques nocturnes. Pour les premiers, les transgressions les plus sévères ont lieu la nuit, et l'alternance des pratiques selon des temporalités favorables au déploiement de pratiques très diverses permet d'éviter sciemment le côtoiement avec les individus déviants disséminés, par ailleurs, sur une aire vaste. Pour les seconds individus, si la nuit recèle effectivement une deuxième forme d'espace, davantage liée à la débauche et aux mauvaises mœurs aux yeux de tous qu'à l'insécurité ordinairement admise de jour en ville, les pratiques diurnes du Parc de la Ligue Arabe sont largement connotées, voire « contaminées » par celles de la nuit. La deuxième forme de Parc fonctionnant habituellement dans les esprits à la manière d'un espace défouloir vers lequel est rejeté tout ce que le jour ne devrait pas voir comme transgressions, n'a pas cours pour les habitants normaux ne souhaitant pratiquer que la place Mohammed V. Ces derniers ne retiennent qu'une règle pour leurs conduites : éviter le Parc de la Ligue Arabe pour leurs itinéraires de promenades en familles. Cela dit, la séparation des espaces permet également à un individu de se promener en famille sur la place Mohammed V et se diriger au moment opportun, seul cette fois, vers le jardin *Nevada* si l'envie occasionnelle lui prend de se saouler.

Dans ce contexte de porosité entre pratiques nocturnes et diurnes dans l'imaginaire collectif, le recours à des spatialités différentes aide à créer des frontières sociales, impalpables mais réelles entre usagers : les habitants de l'ancienne médina et de ses faubourgs parlent de « *nass Nevada* », les gens de *Nevada*, avec une gradation dans le danger encouru selon la proximité avec l'espace approprié. Malgré des distinctions essentielles entre groupes d'usagers déviants motivant la partition de l'espace à *Nevada*, comme nous l'avons vu précédemment, la perception collective par les usagers de la place Mohammed V des gens de *Nevada* a pour effet d'aplanir les différences de cette masse informe de *chemkara* à l'abandon d'eux-mêmes.

Ce lissage des différences de pratiques est la conséquence même du caractère public des espaces du centre-ville. Sans aller jusqu'à évoquer la privatisation de l'espace que peut représenter le déploiement de pratiques déviantes, « tout espace public [...] est susceptible d'acquérir un sens nouveau à partir des usages qu'en fait le public » (Serfaty, 1988 : 129). Concernant la place Mohammed V, s'il y a bien une appropriation à un degré très superficiel et éphémère, selon un régime de distance et de réserve permettant la

superficialité des échanges sociaux dans la grande ville (Simmel, 2007 [1903]), cette appropriation doit s'entendre ici comme processus social de qualification de l'espace par l'usage ordinaire, celui de la foule de passants anonymes que nous regroupons sous le terme de « public » sur la base de l'adhésion commune à une urbanité policée :

« L'image idéale des places publiques aujourd'hui s'enracine dans une conception de la sociabilité publique comme sociabilité positive. Les places publiques doivent permettre le jeu, la contemplation esthétique, et une forme non conflictuelle de côtoiement social » (Serfaty, 1988 : 127).

Contrairement aux pratiques déviantes (dont nous questionnerons plus loin les motivations grâce à l'interprétation culturelle de la conception des espaces publics), l'urbanité dont relèvent les pratiques sociales de côtoiement sur la place Mohammed V trouve son origine dans la conception première du public :

« Un espace est perçu comme public lorsqu'il est accessible par n'importe qui et à la limite n'importe quand ; il est perçu comme privé lorsque son accès est réservé à un groupe spécifique qui le contrôle. Pour des fractions importantes de population, les espaces publics sont valorisés comme autant d'espaces neutres, socialement et idéologiquement, tandis que l'espace privé est vu comme le lieu de déploiement de tous les marquages. Lieu d'accessibilité générale, l'espace public est ainsi réapproprié dans la logique de l'individu-masse et des différences liées à la série et aux consommations » (Rémy, Voyé, 1992 : 122).

La représentation théâtrale que figure chaque relation sociale en public – selon laquelle un acteur interagit, dans le cadre d'une scène de fiction, avec un public « qui constitue le troisième partenaire de l'interaction » (Goffman, 2001c [1959] : 9) mais composé en réalité d'autres acteurs investis d'autres rôles – a permis de mettre « en évidence trois dimensions de l'espace public » tel que l'entendent les usagers de la place Mohammed V :

« une visibilité anonyme des personnes et de leurs comportements ; une impossibilité de contrôler qui observe ou qui est témoin, de savoir pourquoi on est observé et de s'assurer de la réception qui est faite du comportement visible ; une forme d'organisation de la co-présence qui se règle uniquement sur ce qui apparaît [...] et fait l'économie de toute coordination d'activités conjointes et de toute construction de relations ordonnées entre des personnes singulières » (Quéré, Brezger, 1992-1993 : 90).

C'est de l'opposition entre d'une part les pratiques d'appropriation forte au jardin *Nevada* et d'autre part la gestion réciproque des relations interpersonnelles neutres dans l'espace public de la place Mohammed V que se fonde une urbanité policée régie par un code d'« inattention civile », à savoir :

« une forme de socialité, un mode d'organisation de la co-présence ou un mode d'institution du “commun”. Elle consiste à créer de la distance entre les personnes, à se rendre poliment étrangers les uns aux autres, à s'installer dans une extériorité les

uns par rapport aux autres, à instaurer une “a-propriété mutuelle”¹⁹³ » (Quéré, Brezger, 1992-1993 : 90).

À l’extrémité du spectre des usagers des espaces publics, il existe bien entendu une catégorie de citoyens dont il n’a pas été question jusqu’ici : nous voulons parler de ceux qui ne pratiquent jamais les espaces publics du centre-ville. S’asseoir sur un banc public du centre-ville n’est pas un comportement anodin dans les représentations de la ville. Accélération du processus de dégradation – par conséquent aussi, de désaffection du public – dont le centre-ville est victime depuis les années 1980, les politiques urbanistiques et les choix d’investissements privés ont présidé à l’émergence d’un second centre-ville dit « moderne » au M’arif (à proximité du centre-ville « patrimonial » dont fait partie la place Mohammed V) et de pôles d’attraction voués aux loisirs à l’échelle de la ville. Dans ce contexte, la classe moyenne s’est constituée un réseau d’espaces de loisirs intérieurs, confortée par les représentations collectives laissant aux classes sociales populaires l’apanage des espaces publics extérieurs. Selon cette conception, le banc public représente l’un des points d’ancrage à la ville de l’urbanité populaire qui, elle, ne trouve pas son origine dans l’expérience commune de l’urbanité que nous avons qualifiée de « policée ». Selon les normes sociales de la classe moyenne, le banc doit être évité, par crainte d’association de leur mode de vie à des signes relevant de la pauvreté.

Du point de vue de l’ensemble des habitants du centre-ville, les normes d’usage attribuent par conséquent d’une part une vocation normale à la place Mohammed V par le déploiement de pratiques relevant d’une urbanité policée et conforme à celle d’un centre-ville, et d’autre part une vocation déviante au Parc de la Ligue Arabe du fait de la transgression possible des normes sociales allant à contre-courant de l’urbanité policée. Pourtant, la situation en centre-ville du Parc de la Ligue Arabe et du jardin *Nevada* a tardé à interroger les pouvoirs publics qui a commencé soudainement à fournir des réponses aux incivilités sous forme d’aménagements ponctuels ayant pour but une meilleure adéquation des expériences urbaines avec les attentes des habitants normaux, soucieux de leur réputation.

En mars 2003, le Wali de la région du Grand Casablanca depuis 2001, Driss Benhima, initie une série d’actions s’inscrivant dans le sens d’une mise en ordre de la ville (cf. ill. 34 p. 596, en annexe) : le centre-ville, la Corniche et les pourtours de l’ancienne médina offrent un spectacle indigne d’une métropole ; il faut donc mettre un terme aux incivilités au sens de « désordres quotidiens qui ne sont pas incriminés par la loi [...] (vandalisme, dégradations, refus des codes de “bonnes manières”, etc.) » (Roché, 1994 : 12). Cette série d’actions n’est pas sans rappeler la séquence selon laquelle certains désordres, en apparence mineurs, transforment un quartier paisible en aire propice à une recrudescence

¹⁹³ L. Quéré et D. Brezger citent l’expression dont la forme « impropiété mutuelle » (p. 24) est tirée de : TASSIN Étienne, 1992, « Espace commun ou espace public ? L’antagonisme de la communauté et de la publicité », *Hermès. La Revue*, n°10, p. 23-37.

de la criminalité (« *such an area is vulnerable to criminal invasion* »), un signe de délabrement urbain (*urban decay*) tel qu'une vitre cassée devenant responsable de fil en aiguille de l'affaiblissement du lien communautaire :

« At the community level, disorder and crime are usually inextricably linked, in a kind of developmental sequence. Social psychologists and police officers tend to agree that if a window in a building is broken and is left unrepaired, all the rest of the windows will soon be broken » (Kelling, Wilson, 1982 : 2-3).

Mais là où G. Kelling et J. Wilson préconisaient le retour des patrouilles de police à pied et une attention au vivre-ensemble au lieu d'interpréter le droit en termes de préjudices à l'individu (Kelling, Wilson, 1982 : 8), D. Benhima entend normaliser les pratiques sociales en empêchant les configurations spatiales qui permettaient jusque-là un détournement de l'urbanité policée du centre-ville.

L'un des premiers projets de remise à niveau du centre-ville concerne la place Oued el-Makhazine séparée de l'ancienne médina par l'avenue des FAR. Jusqu'en 2001, elle se présente sous la forme d'un terrain vague recouvert de boue en hiver servant de terminus à des bus qui refusent de s'y arrêter par peur de s'y embourber. Si le spectacle de citoyens contraints à sauter en marche d'un bus semblaient désoler les pouvoirs publics – cette scène n'était pas rare aux limites périphériques de la ville –, c'est qu'il se déployait à une centaine de mètres des premiers bâtiments administratifs (l'arrondissement de Sidi Belyout). En 2003, le terrain vague d'Oued el-Makhazine devient un espace vert disposant de bancs de part et d'autre de l'avenue des FAR, réalisant la jonction entre le centre-ville et le marché de Bhira à l'ancienne médina.

Mais toutes les actions entreprises ne se déroulent pas aussi simplement. D'autres actions, plus ou moins répressives, consistent d'une part en la mise en œuvre de travaux d'aménagements de l'espace urbain qui n'étaient pas parvenus jusque-là à se concrétiser, grâce à l'intervention des services de police. En premier lieu, les problèmes liés à des installations illégales privatisant l'espace public sont réglés *manu militari* : des commerçants au sol sont chassés par les services de police, comme dans le souterrain de *Qora 'ardiya*¹⁹⁴. Mais l'action la plus spectaculaire par sa brutalité et son retentissement médiatique a sans doute concerné des vendeurs ambulants trop « installés » dans l'espace public et les terrasses de cafés, et en particulier l'évacuation de l'ensemble des boutiques en dur construites illégalement sur la place de Bab Essouq à l'entrée de l'ancienne médina,

¹⁹⁴ Le souterrain piéton passant sous la place des Nations-Unies a été conçu aux environs de 1974, sur un projet de Jean-François Zevaco (Cohen J.-L., Éleb, 1998 : 469). Un puits de jour éclaire le souterrain à l'endroit où, en 1998, quelques boutiquiers vendaient encore des cartes postales. J.-F. Zevaco avait dessiné une sculpture en forme de demi-coupole qui surplombait le puits de jour dont il ne restait des vitraux de teintes orangées que la structure métallique à partir des années 1980. Ensuite, le souterrain ne fit que se dégrader, approprié par les vendeurs au sol issus de l'immigration subsaharienne, les enfants en situation de rue, les passants en quête de lieux d'aisance, etc. Mais le nom populaire attribué à la sculpture resta : *Qora 'ardiya* (globe terrestre).

du côté du centre-ville. En avril 2003, la place se présente comme un espace libre du dédale de boutiques qui profitaient de la manne touristique pour proposer une gamme d'objets de décoration intérieure, de facture artisanale mais sans qualité (cuivre, objets en terre peinte, vêtements traditionnels, etc.). Un fragment du mur extérieur de l'ancienne médina est alors refait afin de compléter l'image patrimoniale du rempart, du côté de la place des Nations-Unies. La même démarche justifie les nouveaux soins apportés au jardin de Sqala, le bastion des remparts dernièrement rénové faisant face aux chantiers navals, et complétant l'accès au tout nouveau restaurant « Sqala » agrémenté d'un jardin privé luxuriant.

Durant la phase de négociation qui a précédé l'expulsion et la table rase de Bab Essouq – deux années correspondant au début du mandat de D. Benhima à la wilaya –, l'entreprise ETRO (Entreprise de Travaux de Recasement Organisé) est commissionnée par la Commune Urbaine d'Anfa afin de construire un quartier de boutiques en dur sur un emplacement de l'ancienne médina autrefois voué au stationnement de véhicules à deux roues, à l'intersection du boulevard Tahar el-Alaoui (le long des remparts) et de l'avenue des FAR, non loin de Bab Essouq. L'ensemble ayant vu le jour sous la forme de boutiques en bois dotées de cabinets de toilettes publics a pour but de devenir une *qissariya* de l'artisanat, contre un loyer mensuel de 15 dirhams. En février 2003, la Commune Urbaine passe à l'action, les commerçants de Bab Essouq ayant refusé le transfert de leurs activités au prétexte que la clientèle touristique ne se déplacerait pas jusqu'à Bab Marrakech, et qu'ils ont déboursé tout au long de leur installation, durant des années, des sommes importantes qui leur confèrent une sorte de droit d'usage. Interrogés en avril 2003, les anciens boutiquiers de Bab Essouq ne disent pourtant rien ni du trafic de reventes des boutiques sur un sol qui était la propriété de l'État, ni des sommes exigées illégalement par ETRO.

Au final, ce qui en 2003 se présentait comme une tentative novatrice de sédentarisation des commerçants ambulants est médiatisé en 2008 sous le nom de « l'affaire des souks pilotes » (Amenzou, 2008) : l'entreprise a détourné de l'argent dans le cadre des accords passés avec la Commune Urbaine d'Aïn Choq, et on parle de démolir certains des souks d'Aïn Choq où un trafic de pas de porte a présidé à l'installation de nouveaux boutiquiers, au lieu de ne concerner que les anciens. Outre l'aspect autoritaire de l'exercice du pouvoir par D. Benhima dont le limogeage ne tarde pas en 2003 – seulement deux ans après sa nomination au poste de wali par le Roi –, le bilan des effets immédiats des actions entreprises est très mitigé : s'inscrivant au départ comme une action visant à dénoncer les transferts d'argent et les rapports de pouvoirs, la *qissariya* d'ETRO n'a fait que produire les mêmes dérives de la pratique commerciale des espaces publics que D. Benhima souhaitait au contraire dénoncer. Si la place de Bab Essouq est bien restée vide, elle ne tarda pas à se repeupler de vendeurs au sol, évacués à intervalles réguliers par les services de police continuant néanmoins à encaisser quotidiennement de petites sommes d'argent. Enfin,

outre le fait que ce souk pilote, désormais appelé simplement « Etro » par les commerçants alentours, reste quasiment inoccupé, ce projet a des effets désastreux sur l'organisation des commerces alentours, certains vendeurs étant forcés de se replier à distance des remparts dans des conditions extrêmes d'insalubrité : c'est notamment le cas de Rachid (famille A3), vendeur de fritures grillés dans la rue, dont nous suivrons plus loin le cheminement de consommateur d'alcool à domicile vers son lieu de travail, derrière les bennes à ordures d'ETRO à partir de 2003. Comme nous le verrons, ce cheminement est la conséquence directe de nombreux paramètres des conditions de vie, dont la précarité de sa famille.

Là où l'adhésion commune à une identité populaire a contribué à faire inclure dans les itinéraires d'appropriation des espaces ordinaires tels que la place Mohammed V, la morphologie particulière de *Nevada* a permis au contraire, avec les multiples possibilités de retrait qu'elle offrait, l'émergence d'une vocation déviante des pratiques sociales s'y déployant, mettant à mal l'urbanité policée à laquelle adhèrent également les habitants des quartiers populaires. Mais au lieu de substituer un type d'urbanité par un autre, force est de constater que certaines actions autoritaires visant à réintégrer les espaces publics dans leur fonction initiale d'espace de circulation ont souvent eu le mérite de médiatiser les infractions à la loi et les dérives de procédures administratives animées des défauts qu'elles étaient supposées combattre. Malgré le fait que ce genre de processus visant à remplacer un ordre public par un autre peut être apprécié par une population sensible à l'image d'une métropole conforme à leurs attentes – propre et agréable à vivre –, nous considérons que le prix à payer pour le « poliçage » des comportements en milieu urbain (violences, pertes de revenus) n'est pas légitimé par le but atteint : certes, certains espaces ont été libérés d'une appropriation abusive, mais le message délivré par les autorités a moins été entendu en termes de lutte contre les incivilités qu'en termes d'imposition violente d'une norme injuste, dans un rapport inégal de pouvoirs. Enfin, la brutalité de l'« aménagement » de la place de Bab Essouq s'inscrivait dans la tradition de l'exercice autoritaire que nous avons décrit en première partie de ce propos et questionne l'adéquation de ces méthodes d'intervention sur les espaces publics avec l'image de ville que les pouvoirs publics présentent comme modèle. Les travaux d'aménagement concernant le Parc de la Ligue Arabe, et que nous hésitons à qualifier de « projet » à proprement dit, nous permettent à présent de mettre en lumière d'autres défauts de processus autoritaires, notamment au niveau des prévisions de fréquentation.

4.1.3 *Ordre, conformité et culture : de Nevada à Rachidi*

Au regard des pratiques déviantes relevant d'une appropriation forte du jardin *Nevada* au début des années 2000, l'inscription du Parc de la Ligue Arabe dans les priorités de remise à niveau du centre-ville à partir de 2003 semble tout à fait cohérente. Deux actions concernant les abords de l'ancien Sacré-Cœur puis le jardin *Nevada* en 2005 et s'inscrivant

néanmoins dans des démarches légèrement différentes, témoignent toutes deux de l'imposition d'un régime de normes policées en centre-ville par l'introduction de pratiques culturelles. Du point de vue de ces actions, la mise à niveau du centre-ville se présente comme un programme de lutte contre les incivilités entendues ici au sens d'appropriations privatisantes par les individus déviants en comparaison d'un espace public neutre et dont les échanges sociaux sont régis par une urbanité policée :

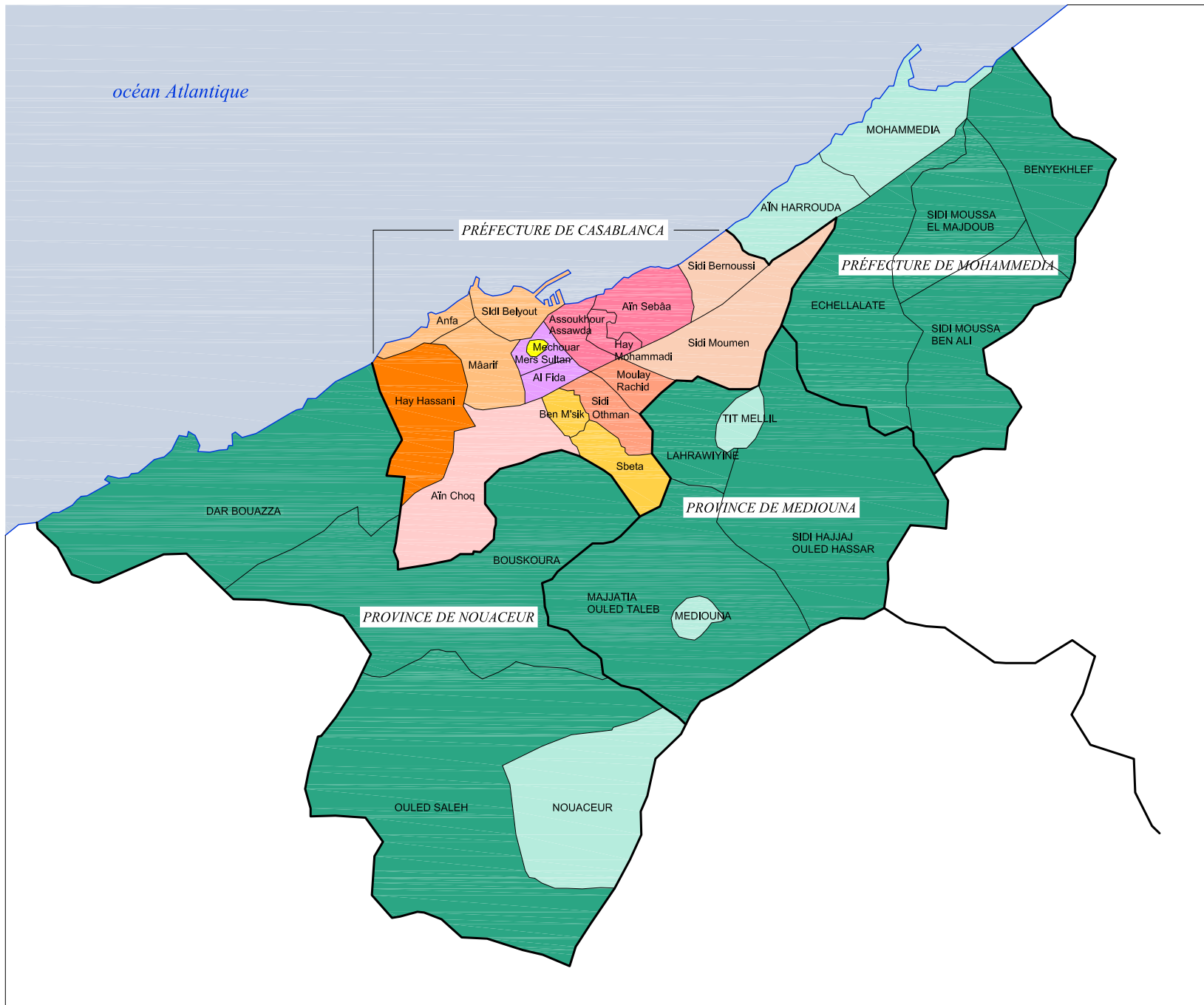
« La *civilité* consiste à traiter les autres comme s'ils étaient des inconnus (*strangers*) à forger avec eux des liens sociaux respectant cette distance première. [...] L'*incivilité* pourrait se définir de manière inverse : c'est le fait de peser sur les autres de tout le poids de sa personnalité. C'est le déclin de la sociabilité produit par un tel comportement » (Sennett, 1995b : 202).

Le premier exemple d'aménagement que nous souhaitons présenter est celui, en 2003, des abords du Sacré-Cœur, au moment où une séquence de réhabilitation commence à voir le jour. L'édifice étant désacralisé depuis 1972, des désordres structurels – dûs à des appropriations « abusives » par les habitants [entretien avec Mme Sqalli, chef de la Division Culture et Animations de la Ville de Casablanca, 03.07.2006] – et le manque d'entretien ont contribué à sa dégradation. Or, entre 1972 et 2004, la wilaya et la Communauté Urbaine de Casablanca étaient supposées l'entretenir, mais se sont toujours renvoyé cette charge de l'une à l'autre. C'est dans ce contexte d'incertitude de prise en charge des coûts de la réhabilitation, de l'entretien et du fonctionnement ultérieur du Sacré-Cœur que se dessine une vocation culturelle pour ces lieux : la Division Culturelle de Casablanca y organise un forum d'arts plastiques dans les années 1990 et sa situation, face à l'École des Beaux-Arts, semble le prédestiner à une fonction culturelle. Par ailleurs, au début de l'année 2003 débute une foire commerciale aux ustensiles de cuisine dans son enceinte. Face à l'émotion, amplement médiatisée, suscitée par la contradiction entre les fonctions sacrée et commerciale, un arrêté de la wilaya met fin à la foire jugée dégradante pour un endroit pareil : c'est donc plutôt de ce débat et de cette décision prise d'autorité par le Wali qu'émerge la vocation culturelle du Sacré-Cœur.

Selon Hicham Abkari [chef du Service des animations culturelles, Division Culture et Animations, Ville de Casablanca, 30.06.2006], le Sacré-Cœur souffre de l'occupation incertaine de locaux administratifs sur son pourtour. Occupés par des studios de télévision, les locaux sont attribués d'autorité par D. Benhima pour que s'y installe l'équipe organisatrice du Festival de Casablanca alors en projet (au lieu de cela, c'est la pépinière de la wilaya qui s'y installe). En 2005 a lieu le premier Festival de Casablanca, mais l'équipe n'était toujours pas logée à cet endroit. En 2006, la « guerre » entre administrations pour savoir de quelle collectivité relevait l'ancienne cathédrale aurait finalement abouti à la prise en charge par la wilaya, selon H. Abkari.

Si un programme semble effectivement se dessiner concrètement, l'arrivée de D. Benhima précipite donc les actions à un moment inadéquat pour le projet. En 2003, la procédure de classification du Sacré-Cœur au patrimoine n'a pas encore commencé [entretien, Conservatrice de l'Inspection Régionale des Monuments Historiques et des Sites, Casablanca, 21.06.2015]. Cette procédure comprend en premier lieu la préparation d'une fiche technique à l'Inspection Régionale de Casablanca ; en second lieu, des études de marché à la Commission du Patrimoine, dépendant du Ministère de la Culture à Rabat ; et enfin, le suivi et la réhabilitation par l'Inspection Régionale. En d'autres termes, afin que soit classé au patrimoine les monuments de Casablanca, des budgets doivent être votés par l'autorité territoriale dont dépend le Sacré-Cœur, dont on a aperçu la complexité des tractations. Par ailleurs, la complexité du découpage territorial de l'administration de Casablanca (cf. ill. 27 et 28, pages suivantes) a souvent fait l'objet de commentaires de la part des fonctionnaires eux-mêmes et des observateurs (Catusse, Cattedra, Idrissi Janati, 2010 ; Signoles, Cattedra, Legros, Iraki, Barthel, Troin, 2014 : 394-467).

En 2003, l'action répressive touchant le Sacré-Cœur s'inscrit à la fois dans le même élan réformateur que la table rase de Bab Essouq, et dans le projet de vouer l'ensemble des locaux du Sacré-Cœur à la culture (y compris les installations administratives parfois qualifiées de « sauvages » par les fonctionnaires eux-mêmes). Le groupe de consommateurs de psychotropes violents est évacué par la police des abords de ce que les usagers de *Nevada* appellent « l'église ». En 2002, cette appropriation des lieux détonnant dans le paysage du centre-ville – par leur installation dans les lieux avec un abri et par les violences dont ils font preuve vis-à-vis des autres usagers de *Nevada* – pose problème aux autorités et le projet de réhabilitation du Sacré-Cœur justifie le retour à un certain ordre au Parc de la Ligue Arabe que ces individus perturbaient. Début 2003, une livraison de la revue *Architectures du Maroc* fait sa une sur un projet concernant le Parc de la Ligue Arabe dans son ensemble : des paysagistes ont été désignés (Marianne Pereira, Pascal Lopez, Giuseppe Tricarico, Bertrand Verdan) et travailleraient sur la phase d'étude (Jebrou, 2003). Les travaux d'aménagement du Sacré-Cœur semblent donc s'inscrire dans une démarche d'ensemble visant à encourager les décisionnaires à prendre des décisions fermes allant dans le sens d'une mise à niveau des équipements du centre-ville. En d'autres termes, les rapports sociaux, habituellement normés, codifiés dans le cadre de l'usage collectif du centre-ville, doivent reprendre le cours d'une urbanité policée et ordinairement admise par la population soucieuse de l'inscription de sa conduite dans l'ordre établi. Dans ce contexte, il serait abusif d'évoquer un projet d'aménagement pour le Sacré-Cœur : les décisions sont prises par la Communauté Urbaine de Casablanca, sur l'injonction du Wali à passer à l'acte dans le cadre de cette remise à niveau du centre-ville.



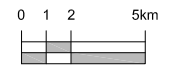
ill. 27 : DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA WILAYA DE LA REGION DU GRAND CASABLANCA -2003-

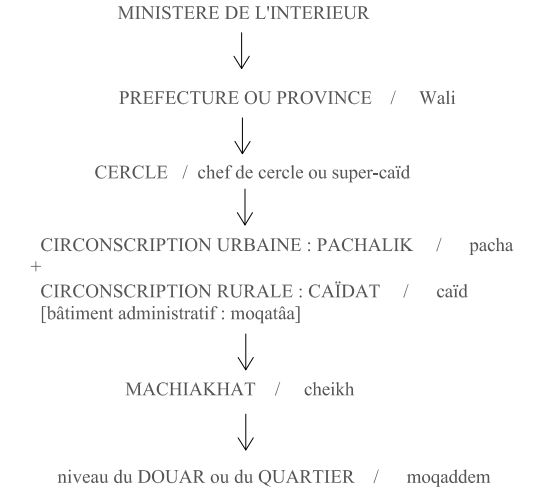
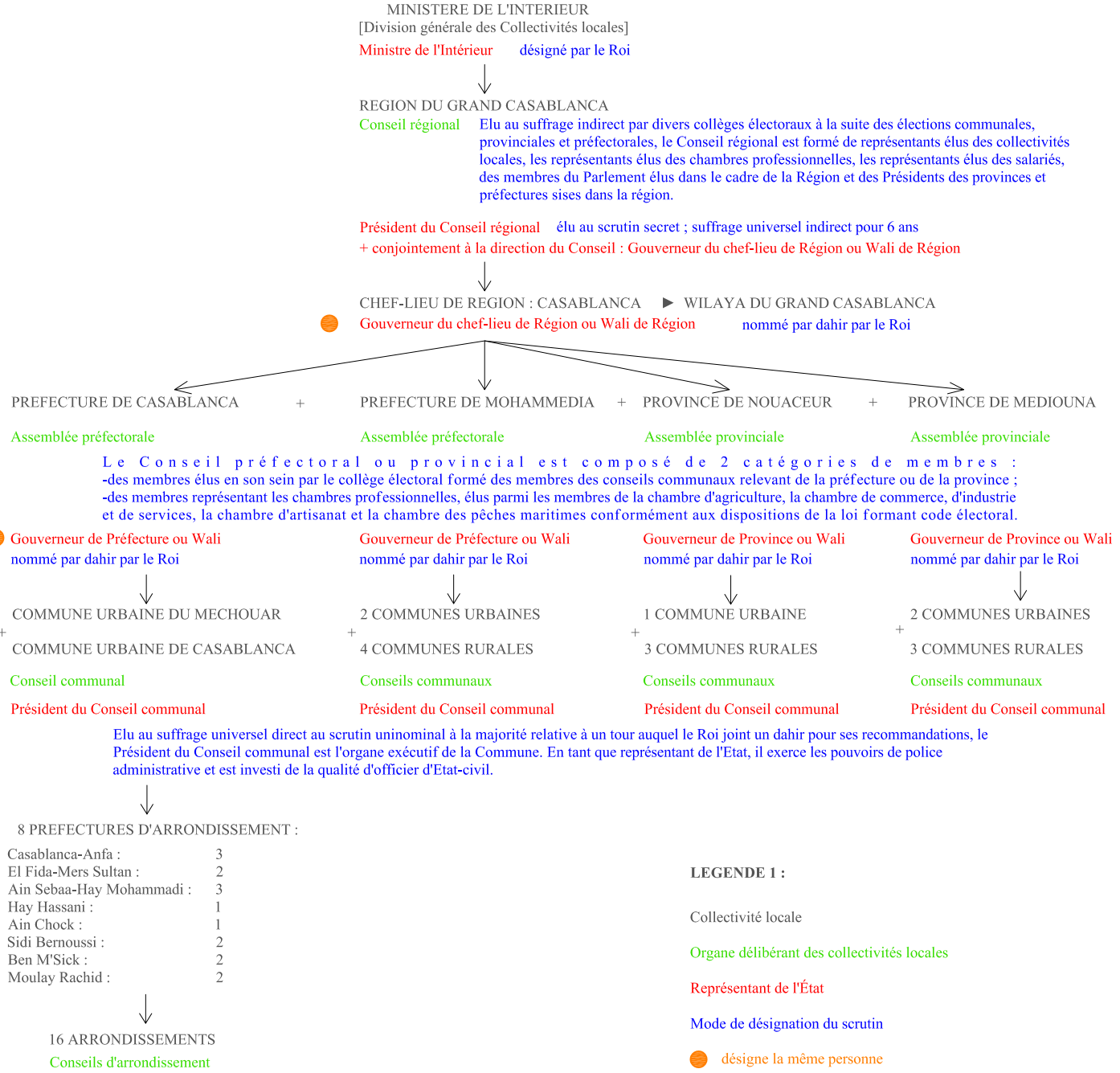
Préfecture de Casablanca
= 8 préfectures d'arrondissements :

- Aïn Choq
- Aïn Sebâa - Hay Mohammadi
- Al Fida - Mers Sultan
- Ben M'sik
- Casa - Anfa
- Hay Hassani
- Moulay Rachid
- Sidi Bernoussi

- communes urbaines
- communes rurales
- limites de préfectures et de provinces
- limites d'arrondissements

SOURCE
Inspection Régionale de l'Aménagement du Territoire du Grand Casablanca, 2003





LEGENDE 2 : AUTORITE TERRITORIALE / agent d'autorité

ill. 28 :
DECOUPAGE ADMINISTRATIF ET
ORGANIGRAMME DE L'AUTORITE
TERRITORIALE DE CASABLANCA
EN 2003

SOURCE :
BENYAHYA Mohammed (coord.), 2003, *L'organisation administrative locale*, Publications de la Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement, n°91, 254 p.

Le « travail » d'aménagement consiste à ceinturer de grilles un espace vert autour de l'ancienne cathédrale, jusque-là ouvert, et à ménager deux accès : une porte dans l'axe principal du Sacré-Cœur donne directement sur l'avenue Rachidi ; l'autre sur le côté, vers le jardin *Nevada*. Il est prévu en outre une surveillance du jardin ainsi créé : à la suite de l'intervention des services de police au mois de mars, dix hommes armés des FAR stationnent dans leur camion militaire, « huit heures par jour pendant une durée limitée mais indéterminée », précise leur chef [discussion informelle, 15.04.2003, jardin du Sacré-Cœur]. C'est donc un espace à part qui a jailli et fait sécession dans la ville, par l'irruption d'un vocabulaire binaire signifiant la partition de l'espace : la grille, la porte d'entrée principale, la nature mise en scène, le banc, puis la petite porte de côté. La visite est organisée par le jeu des représentations duales communément admises : en dehors du jardin, la rue sale et dangereuse ; mais dans le jardin, la paix est retrouvée dans une atmosphère calme et sereine revêtant enfin les valeurs originelles de la ville où interactions policées et urbanités normalisées devraient en théorie organiser les échanges sociaux. La fonction pédagogique de cet enclos urbain dénommé jardin implique pour le citoyen de se former aux usages publics qu'il n'a, à l'évidence, pas intégrés. Il lui faut (ré)apprendre l'ordre, la propreté, la discipline : en somme, tout ce qui fait défaut aujourd'hui aux interactions menées dans les espaces publics du centre-ville de Casablanca. Les appropriations décrites plus haut étant jugées excessives, une réinvention des normes des lieux est donc imposée par le biais d'une intervention directe des pouvoirs publics.

Les bancs semblent être les éléments les plus attractifs du nouvel espace : de surface trop réduite pour être parcouru librement, le jardin ne consiste en fait qu'en un parvis et l'espace latéral de la cathédrale et n'offre pas non plus de possibilité de retrait. Quelques arbres ponctuent cet espace de grande visibilité. Seuls les bancs proposent une alternative à une promenade dans cet enclos qui ressemblerait fort à une errance sans but. Ils tournent le dos aux grilles pour la plupart, de sorte qu'assis, le promeneur ne peut qu'observer les façades de la cathédrale, fermée au public. Beaucoup de passants franchissent les grilles pour s'arrêter un instant, faire une halte sur un banc, puis repartir sans tarder. En ce printemps 2003 durant lequel les lycéens et étudiants commencent à prendre possession des bancs de tout le Parc de la Ligue Arabe, les passants qualifient le jardin de « vide » dans le sens où il est peu fréquent d'y rencontrer plus de deux personnes à la fois.

Il présente en effet peu de qualités pour convaincre les usagers qu'il pourrait devenir, un jour, autre chose qu'un espace de passage. Car qui veut profiter de la ville et de ses opportunités fuit a priori cette logique de clôtures et de frontières. Que nous dit cette grille ? Qu'elle est un monde à elle seule. Elle joue le rôle d'annonce d'un jardin qui se dit public mais qu'elle ceinture et protège. Au portail, une rupture dans la fluidité de l'espace interrompt la course du promeneur qui hésite à s'approcher : un regain de curiosité sera nécessaire pour traverser cette membrane supposée gérer les flux, ménager des vues. Peu à peu, un malaise : c'est que la grille matérialise un interdit. L'espace clos tombe sous le

coup de la loi, il est régi d'une part par des temporalités règlementant les accès aux heures ouvrables de la journée seulement, avec des rondes de nuit de gardiens des codes de conduite tacites, et d'autre part l'assignation des pratiques sociales à la conformité du centre-ville, car soumises à l'auto-censure dans cet espace de parfaite visibilité. Cet interdit, contre toute attente rendu visible par une clôture, fait qu'on ne franchit pas une grille l'esprit libre de contraintes ; la grille est contrainte dont la perception première est celle d'une entrave : « La barrière. C'est parfois l'accueil [...] mais aussi parfois un moyen de contrôle qui va à l'encontre de l'utopie d'une libre circulation » (Sansot, 1990 : 77-78).

Au contraire, les vœux des pouvoirs publics revenaient à permettre au promeneur de passer la grille pour se mettre à l'abri. Là dehors, il y a encore un instant, les cheminements dans les rues imposaient d'éviter toute sorte d'interactions non souhaitées. Mais là dedans, rien de tout cela : le promeneur fatigué de la ville peut renoncer à toute vigilance comme on abandonne un vêtement trop étroit. La grille procure l'assurance d'aucun côtoiement intempestif et rend possible le fait de s'asseoir et de profiter de la nature, de l'air et du calme, dans une sorte d'échappée aux tumultes envahissants de la vie urbaine, le temps de reprendre son souffle dans une atmosphère paisible et de repartir à l'assaut du monde.

Ce flot d'intentions plus que louables qu'a représenté le jardin du Sacré-Cœur en 2003 a pourtant du mal à convaincre, l'aménagement privatif peinant à passer pour autre chose qu'un ratage des pouvoirs publics séduits par la rapidité de mise en œuvre du projet. Des observations menées ultérieurement à différentes périodes de l'année, entre 2004 et 2006, montrent que l'appropriation ordinaire des lieux n'est pas empêchée par la présence des militaires : le jardin clos ne comportera à l'avenir que peu d'attrait pour le passant. Mais le but d'éloigner les citoyens déviants des abords du Sacré-Cœur est atteint. Il faudra néanmoins attendre 2006 pour voir se concrétiser la vocation culturelle du Sacré-Cœur : l'exposition de l'artiste espagnol Jose Freixanes donne l'occasion de constater que si les désordres structurels de l'ancienne cathédrale ont bien été résolus, le fonctionnement en tant qu'espace d'exposition laisse encore à désirer, puisque les gardes de l'œuvre d'art exposée sont à la charge de l'artiste lui-même, et qu'aucun signe logistique ne permet d'envisager l'ancienne cathédrale selon son nouveau rôle dans la sphère culturelle de la ville. Par ailleurs, ce projet se présente davantage sous la forme de travaux d'aménagement dans la mesure où les difficultés de désignation d'une autorité territoriale responsable du Sacré-Cœur et l'absence de concertation des acteurs de la réhabilitation contribuent à reconduire le processus déjà ancien à l'œuvre dans les habitudes d'aménager la ville : à savoir un « urbanisme de l'urgence » (Rachik, 2002a) qui ne consiste qu'en opérations ponctuelles à perte, car dispendieuses et dénuées d'envergure et de toute cohérence.

Le second projet d'aménagement concerne le jardin *Nevada*. À partir des années 1990, le bassin ne tarde pas à se remplir de débris de toutes sortes, victime du manque d'entretien frappant l'ensemble des espaces publics :

« En termes de gestion, le fonctionnement n'est jamais pris en compte dans les projets. Tous les équipements administratifs sont délabrés, ce qui montre une gestion administrative plus que mauvaise. Pourtant, ça faisait un joli ensemble, avec des zelliges qui ont été conservés en partie. Mais ce projet d'aménagement de bassin avait été fait sans aucune étude préalable. Le budget de fonctionnement devrait faire partie de l'équipement, mais ça n'était pas le cas. Ça explique pourquoi le bassin et la fontaine qui l'alimentait n'ont jamais marché correctement » [H. Abkari, chef du Service des animations culturelles, Division Culture et Animations, Ville de Casablanca, 30.06.2006].

Outre ces problèmes d'entretien, les pratiques déviantes au jardin *Nevada* contribuent notoirement à la dégradation des lieux dont H. Abkari rend responsables « des pratiques de boisson anciennes à cet endroit-là ». Avec les années, la dalle qui surmonte le bassin (et les buissons qui encadrent les escaliers pour y accéder) est devenue un lieu propice à toutes sortes d'appropriations prolongées : s'allonger, faire sécher son linge, retirer ses chaussettes pour réchauffer ses pieds au soleil, cacher les bouteilles d'alcool sous les buissons à l'arrivée de la police, dormir, etc. (Anglade, 2002a). Plus généralement, le Parc de la Ligue Arabe vit alors dans l'imaginaire collectif comme un lieu inspirant la répulsion. Pourtant, l'espace naturel reste parallèlement associé dans les représentations à la pratique des loisirs, même en centre-ville. Il doit permettre le libre arbitre dans les dispositions spatiales et ce qu'on tolère ailleurs dans les souks – bruits, promiscuité, effleurements, odeurs de fritures – n'a pas lieu d'être dans un espace vert, synonyme dans les représentations des habitants de calme, de bon air, et d'espace vide (Gillot, 2002b). Mais le parc de Casablanca s'est détourné, par ses usages, de la représentation communément admise d'un parc public voué, par exemple au Caire (Gillot, 2002a), aux loisirs populaires et familiaux.

Le projet concernant le jardin *Nevada* s'inscrit dans la perspective de disposer d'une esplanade utile pour de grandes manifestations culturelles ; jusqu'alors, ces espaces manquaient à la ville, dans la mesure où les autorités les envisageaient comme une opportunité spatiale pour des mouvements sociaux protestataires de s'organiser¹⁹⁵. Les travaux d'aménagement consistent à raser, en avril 2005, le bassin du centre et les deux jardinières géantes plantées d'arbres, dans le but de « réduire l'espace caché, d'éclairer l'esplanade, et de favoriser le côtoiement de pratiques multiples, comme les jeux, le football. La tendance aujourd'hui chez les gens, c'est de trouver des coins retirés » (H. Abkari). Le sol est par endroit rebouché ; les murets de pierre endommagés sont renforcés ; la fontaine adossée au mur du gymnase est conservée mais sans eau, elle continue à n'assurer qu'une fonction décorative. Par ailleurs, nous constatons que l'accès

¹⁹⁵ On remarque que dans les pays de l'ancien bloc de l'Est, les esplanades et larges avenues représentaient, au contraire, des moyens de répression car favorisant l'accès au centre-ville de l'armée et de ses chars. Nous pensons ici à l'interruption du Printemps de Prague en 1968, à la répression de la révolution roumaine par N. Ceaucescu à Bucarest, et au symbole que représente Boris Ieltsine montant sur un char afin de mettre un terme au putsch de Moscou en août 1991.

des services de police au jardin *Nevada* en est grandement favorisé lorsque les abords du stade sont trop encombrés pour le passage de leurs véhicules (cf. ill. 35 en annexe). L'éclairage n'est pas amélioré mais sera fourni à la faveur des équipements disposés lors des manifestations culturelles organisées. Ainsi, ce qui se présente désormais comme un vaste espace vide accueille dès 2005 une scène pour la première édition du Festival de Casa et devient le point d'orgue d'une parade d'automates géants en forme d'animaux le 16 juillet, le premier spectacle de rue de Casablanca. En juin 2006, l'esplanade accueille un grand écran pour les transmissions des matchs de football de la Coupe du Monde et la seconde édition du Festival de Casa dont le succès ne se dément pas d'année en année. Avec son programme de « musique, cinéma, spectacle de rue, art urbain » comme l'indiquent les affiches publicitaires, le Festival de Casa concurrence largement le Festival Rawafid organisé par le Ministère de la Culture qui se tient sur la place Mohammed V – où se tient par ailleurs l'une des multiples scènes de la Fête de la Musique le 21 juin – pour la septième fois en 2006, mais ne rencontre qu'un succès limité du fait d'une logistique responsable du statut quasi confidentiel du festival.

Depuis les années 1990, l'espace public de l'aire méditerranéenne fait l'objet de transformations des valeurs que les décideurs veulent lui faire revêtir à travers l'imposition de normes particulières, en vertu de la représentation techniciste selon laquelle l'espace ne serait pas seulement le vecteur et le support, mais aussi l'inducteur de social. La mise en scène de l'espace public à double visée culturelle et mercantile – devenu produit de tourisme – s'est présentée à plus d'un titre comme « un rapt de l'espace approprié et vécu, transformé en espace montré et vendu [...] au nom de "l'urbanité", de la "civilité", de "l'aménité des lieux", de la "convivialité", de "l'enrichissement culturel" et de la "délectation esthétique" » (Genestier, 1997 : 43). L'intégration de signes publicitaires à l'espace public supposée lui conférer une qualité collective sous couvert de référent identitaire unanimement partagé avait été déjà dénoncée (Klein, 2001), mais c'est désormais la conception du patrimoine qui prévaut à la critique des projets urbains :

« Il s'en suit une rhétorique politique, une ingénierie sociale, une gestion marketing du monde, qui veulent procéder des techniques de production identitaires, de mobilisation sociale et d'adhésion affective » (Genestier, 1997 : 48).

De ce point de vue, le projet entend en quelque sorte « piloter » l'individu-consommateur jusqu'à l'urbanité idéale, à savoir un régime d'évitement et d'indifférence, selon le vocabulaire d'I. Joseph : « Ainsi arrive-t-on à faire l'éloge de "la force des liens faibles", du conformisme comportemental, de l'égoïsme de l'individu moderne » (Genestier, 1997 : 54).

Pour ce faire, l'action publique a privilégié, en contexte occidental, l'échelle du local par rapport à une vision globale supposément éloignée des préoccupations réelles de l'habitant, en quête incessante d'authenticité. À Casablanca, les projets que nous avons décrits jusqu'à

présent – la Marina, les tables rases de Bab Essouq et du jardin *Nevada* – introduisent, au contraire, une méfiance vis-à-vis des capacités de l’habitant à détourner à son avantage le sens du local vers une appropriation perçue dans sa dimension problématique car privatisante. Ces projets puisent donc dans l’imaginaire occidental afin de réinjecter dans l’espace une fonction pacifiante qui lui ferait défaut à Casablanca, en s’appuyant sur la conception suivante, commode pour les aménageurs :

« la ville n’est plus un milieu, ni un produit ou un reflet, elle est devenue une cause et une raison. Elle a été [...] amenée au rang de grand accusé des dysfonctions présentes quand on la baptise banlieue ou agglomération et elle a été, en parallèle érigée au rang d’agent salvateur quand on la pare des atours de la “civilisation urbaine” » (Genestier, 1997 : 52).

Selon cette conception de l’espace public, on constate la transformation des modes de perception de l’espace liée à la multiplication des non-lieux. Fustigés autrefois pour leur impersonnalité et la raideur des relations sociales vécues sous l’angle du passage furtif et de la circulation (Augé, 1992) dans un excès de signes modernes empruntés à la « ville générique » (Koolhaas, 1996 ; Agier, 1999 : 159) – commerce, publicité, anonymat et pratique d’un anglais standard associés à l’usage systématique d’un vocabulaire architectural univoque et globalisé – résultant d’un processus généralisé de transformation des structures économiques et sociales, les non-lieux régissent aujourd’hui la mise en forme de la ville parallèlement à celle de la vie urbaine. À Casablanca, les autorités publiques ont cru bon d’articuler le manque d’équipements publics et la nécessité d’une mise à niveau du confort de la métropole dans une perspective de développement touristique, avec le constat désapprobateur de l’appropriation des espaces publics par les classes sociales défavorisées pour leurs pratiques déviantes : les pratiques culturelles sont envisagées ici selon un mode d’imposition de référents internationaux supposés satisfaire les désirs contemporains du citoyen – réalisation de soi, quête d’authenticité... Nous avons vu en première partie que l’émergence sur la scène publique de pratiques culturelles révélant l’existence d’une sphère artistique propre à Casablanca pouvait poser de nombreux problèmes aux autorités publiques qui ressentaient la nécessité de réprimer des pratiques suspectées de troubler l’ordre public. Pourtant, d’autres grandes villes comme celles d’Amérique du Sud, ont vu émerger des pratiques culturelles non imposées car produites par la population locale, ce qui a permis l’émergence d’une « échelle intermédiaire entre les petits mondes familiers de chacun et les macrostructures d’un territoire urbain sans limite » (Agier, 1999 : 154). Mais cette échelle intermédiaire est-elle envisageable pour des projets concernant le centre-ville ?

Comme contre-exemple témoignant d’une expérience enthousiasmante de démarche participative visant à recréer un lien social, nous voudrions citer ici l’exemple des actions qui se sont fédérées en « chantier » autour du projet d’aménagement du Parc de l’Ermitage à Casablanca. Devenu au fil des années un terrain vague où voisinent des déchets

domestiques et municipaux, des équipements dégradés pour jeux d'enfants, des bassins sans eau, un café et des logements illégaux de fonctionnaires, et toutes sortes de matériaux dégradés du fait de pratiques inappropriés, cet immense jardin de quartier, un jardin botanique autrefois, a fait l'objet d'une réappropriation par ses habitants via le projet porté au départ par une association, la *Source du Lion*, à partir de 2002 (Derain, 2006). De la maquette du site de 18 m² (fabriquée et exposée à la Villa des Arts en 2003) en ateliers d'expression artistique à destination des enfants du quartier, de comité en convention, le projet a fini par susciter sinon l'intérêt, du moins une attention sous contrainte des pouvoirs publics qui ont déployé des moyens d'actions inédits (partenariats, facilitation de procédures de jumelages, organisateurs d'événements...), jusqu'à inscrire le projet dans un programme plus vaste :

« L'opération de restauration du jardin Murdoch s'inscrit dans le cadre du programme de réhabilitation et de revalorisation des jardins de la mégalopole, initié en 2004 par le Conseil de la ville. Ce programme consiste en la restructuration des jardins historiques hérités de la période coloniale ; à savoir le jardin Murdoch, les parcs de la Ligue Arabe, de l'Ermitage et de Belvédère » (Omar El Asri, chef de la division des espaces verts, parcs et jardins de la Commune Urbaine de Casablanca, *in* Skalli, 2006).

La façon dont ces pratiques ont abouti à la construction de liens collectifs irradiant toutes les dimensions de la culture urbaine rappelle les expériences de fabrique de la ville fédérant les compétences collectives dans certains pays du monde arabe (Deboulet, Berry-Chikhaoui, 2000), et celles mises en œuvre dans le milieu associatif investi par les femmes au Maroc (Berriane, 2013a, 2013b), vers une transformation des identités collectives. Concernant les projets d'aménagement urbain, la démarche participative, l'une des deux composantes de la prise en compte de la dimension sociale dans le processus de projet (Navez-Bouchanine, 2003 : 116), peine encore de nos jours à conquérir sa place parmi les outils opérationnels, même si sa nécessité a pu faire son chemin (Navez-Bouchanine, 2004b). Les pratiques des habitants, agissant sur leur cadre de vie, continuent d'être lues au prisme d'une « vision descendante de la ville, selon laquelle les politiques, les professionnels et les scientifiques, seuls, détiendraient le monopole de la compétence, le droit de penser, de concevoir et de faire la ville et en seraient les seuls acteurs légitimes » (Deboulet, Berry-Chikhaoui, 2000 : 16), conception aussi largement répandue aux Suds qu'aux Nord. Par ailleurs, les habitants du quartier de l'Ermitage commencent à entrevoir la possibilité de faire porter par l'espace public d'autres valeurs que les valeurs héritées rendant toute action illégitime de la part des habitants vis-à-vis de leur cadre de vie car gravement réprimée par les autorités administratives :

« On recueille encore aujourd'hui, dans la mémoire collective, les traces de ces actions clairement répressives et destructrices, ainsi que la persistance [...] d'un sentiment, exprimé par les habitants, de relative illégitimité de toute forme d'action collective sur les espaces non privés » (Navez-Bouchanine, 2000a : 346).

Grâce à cette expérience, les artistes ont été considérés comme le lien utile et nécessaire dans la requalification urbaine entre les habitants du quartier et les autorités (Derain, 2006 : 74), dans une démarche de revalorisation du cadre de vie des habitants. Nous avons tendance à penser qu'associer les pratiques artistiques des habitants de l'ancienne médina – elles s'y expriment comme partout – à une démarche visant à repenser le lien social en centre-ville passe par ce genre d'initiatives. Mais pour ce faire, les aménageurs devraient renoncer à projeter en centre-ville une urbanité consistant justement à éviter tout lien social : la question du devenir de l'urbanité en centre-ville se pose clairement en termes d'identité.

L'un des problèmes posés par la table rase du jardin de *Nevada* traduit le flou à l'œuvre dans l'identité de ce nouveau territoire, par le prisme des incertitudes liées à l'usage de son nom. La question commence à se poser avant la table rase du bassin, à l'occasion de la médiatisation d'événements organisés à *Nevada* : forum d'artisanat, exposition-vente d'automobiles, jeux et tombolas pour la promotion d'une marque de téléphone portable, etc. Le quotidien *L'Économiste* le désigne dès 2004 sous le nom de place Rachidi, reprenant celui du boulevard qui borde le jardin *Nevada*. À la faveur de l'imposition de nouvelles pratiques culturelles, les organisateurs du Festival de Casa optent dans leur programme de 2006 pour « la place Nevada Rachidi » qui se présente comme un compromis entre l'imposition de normes sociales policées en vue d'enrichir culturellement la population, et la prise en compte de pratiques anciennes d'appropriation relevant d'une culture populaire, malgré sa dimension déviante. Plus généralement, on assiste à une rupture dans l'usage du nom, entre celui de la gestion administrative (Rachidi) et celui des pratiques quotidiennes (*Nevada*). Il arrive néanmoins que l'absence de décision précise à ce sujet laisse les organisateurs d'événements dans le doute, comme le montre l'exemple d'un panneau publicitaire remarqué en juin 2009 qui mentionnait la tenue d'un Salon de l'Artisanat à « Nevada », du 18 au 28 décembre 2008. On remarque néanmoins que, dans le cadre du projet de réhabilitation du Parc de la Ligue Arabe, les documents de la phase d'avant-projet comportent les mentions « place Errachidi » et « Centre Culturel Notre-Dame » (Ateliers Lion Architectes Urbanistes, 2009 : 2) en accord avec les vœux des Maîtres d'Ouvrage – la Commune Urbaine de Casablanca, la wilaya de la région du Grand Casablanca et la Préfecture de Casablanca.

Au-delà des évidents problèmes de coordination entre les différentes autorités territoriales et les conséquences néfastes pour l'accessibilité d'un espace qu'entraîne certaines décisions précipitées (comme la transformation d'un jardin en enclos urbain), les séquences d'aménagement des abords de l'ancien Sacré-Cœur en 2003 puis du jardin *Nevada* en 2005 ont mis en évidence les buts de l'introduction de pratiques culturelles dans des espaces publics dont les appropriations sont considérées comme une menace pour l'urbanité policée : influencer les pratiques sociales par la mise en conformité de l'espace avec des signes supposément porteurs de sens et ainsi substituer un régime de normes

sociales par un autre. En effet, malgré le caractère privatif revêtu par le Parc de la Ligue Arabe et plus particulièrement par le jardin *Nevada* pour les habitants des quartiers populaires du centre-ville – ce qui pourrait être interprété comme le signe d’un dynamisme des revendications populaires d’accès à la ville –, les pratiques qui se déploient en centre-ville sont à l’origine de représentations clivantes. Du point de vue des habitants normaux et des pouvoirs publics, ces pratiques instaurent des échanges sociaux relevant soit d’une urbanité policée, conforme à ce que les conventions entendent comme conduites en centre-ville (ce sont les pratiques sociales de la place Mohammed V), soit d’une urbanité que nous qualifions pour l’instant de « divergente ». Cette dernière concerne les pratiques déviantes notoirement déployées au Parc de la Ligue Arabe, sans distinction avec les réalités sociales organisant le quotidien au jardin *Nevada*, par une sorte de « contamination » d’une réputation sulfureuse. Si la transformation des abords de l’ancien Sacré-Cœur ont fait fuir les lieux par les usages déviants, la fréquentation du jardin *Nevada* connaît au contraire une recrudescence qu’il convient d’explorer. Ceci nous permettra de sortir de leur nébuleuse les différents types de sociabilité animant les pratiques déviantes de *Nevada* en traçant les contours plurielles de ce que les usagers normaux du centre-ville perçoivent comme une seule urbanité divergente.

4.2 Entre-soi, hiérarchie et régulations sociales au quotidien

Conformément aux vœux des pouvoirs publics, la transformation du jardin *Nevada* en esplanade en 2005 a drainé de nouvelles populations, principalement des adolescents pour des parties de football. Des adeptes du skate-board et du roller ont bien tenté de pratiquer les lieux, mais le sol n’a pas fait l’objet d’un aplanissement favorable aux sports de glisse. Force est de constater que l’aménagement est devenu le remède des pouvoirs publics face à des tensions entre usagers qui relèvent davantage de l’ordre de représentations que d’interactions réelles : si des violences surviennent effectivement à la suite de conflits, elles ne sont le fait que des joueurs de football entre eux (des paris d’argent sur les buts marqués compliquent l’évaluation de l’arbitrage) et des individus déviants entre eux. Aucune agression vis-à-vis de passants n’a été ni observée, ni apprise, concernant le jardin *Nevada* entre 2002 et 2009 : peu de fait donc, comparé au monde que s’érige en lui-même chaque citoyen, ce qui confirment par ailleurs d’autres travaux :

« [...] contrairement à ce que l’on pourrait penser à première vue, ces actes violents [résultants de la coexistence entre groupes différents], et en particulier les agressions, [...] se font moins de groupe à groupe qu’au sein même de ceux d’entre eux-ci qui s’estiment le plus brimés » (Rémy, Voyé, 1981 : 157).

Nous observons a contrario parmi les usagers déviants de *Nevada* davantage de violences physiques dont nous souhaitons explorer les conditions d'émergence, à travers l'étude des principaux paramètres de l'organisation des échanges. Décrire ces paramètres permet, par là même, de mettre en évidence la construction de normes internes, le mode d'imposition de ces normes, et ce qu'il en coûte aux femmes, prétendument responsables de ne pas les appliquer.

4.2.1 Accéder à Nevada, intégrer ses règles

La question de la cohabitation en un espace donné, aux limites restreintes et précises, d'individus passant de nombreuses heures à consommer de l'alcool par petits groupes nous amène à explorer les modes de régulation des échanges au quotidien. Nous avons vu dans le cas de souk 'aoua que l'identité de quartier contribuait à l'énonciation de valeurs communes visant à ajuster les différentes urbanités normales et déviantes des habitants à l'échelle locale. Certaines théories sociologiques contiennent l'idée d'une construction à différentes échelles de la société de « sous-systèmes de valeurs qui sont en plus ou moins grande affinité avec les prescriptions légales » (Ogien, 1999 : 96, citant Cohen A.¹⁹⁶) : la notion de sous-cultures déviantes permet de comprendre l'émergence de valeurs particulières en réaction à l'organisation globale du système social (Cohen A., 1971 : 133-134). Mais l'existence de variantes dans les valeurs qu'A. Cohen nomme « culture » pose le problème, comme toute thèse culturaliste, de leurs transmissions dans la mesure où l'individu semble entièrement défini par son appartenance à un groupe dont il hérite ses représentations et comportements sans grande latitude. Reconnaisant l'intérêt d'un fonctionnement intrinsèque à un groupe social, la perspective interactionniste des échanges sociaux en milieu déviant donne la possibilité de raisonner en termes de normes internes permettant l'émergence d'un ordre social parallèle et non perceptible pour les personnes extérieures au groupe. Ces normes érigées en code de conduite à destination des usagers déviants de *Nevada* – qui, par ailleurs, cohabitent avec l'ensemble des normes sociales – participent de la construction d'une identité déviant par l'apprentissage en réglant leurs échanges au quotidien (Becker, 1985).

La première norme interne au jardin *Nevada* consiste à attribuer un statut social selon le produit consommé, lui-même responsable d'une gradation établie selon les effets des produits sur les corps. Nous avons mis en évidence précédemment le stigmate de la peau brûlée, les représentations collectives faisant de la blancheur de peau le signe distinctif d'une classe sociale élevée. L'insulte associée est *m'eza** pour une femme à la peau foncée (« chèvre »), et *drawi** pour un homme (habitant de la région du Draa). Si les individus consomment tous de l'alcool à *Nevada*, leur jugement s'énonce sur la base de l'interprétation des apparences d'une personne qui trahissent la nature des autres produits

¹⁹⁶ COHEN Albert, 1955, *Delinquent Boys*, New York, The Free Press.

consommés. Az'eddine consomme, par exemple, du haschich à son domicile et n'en fait pas mystère du fait d'un moindre risque de stigmatisation par les autres usagers de *Nevada*. Abdel'ali tente de cacher sa consommation de *qarqoubi* trahie pourtant par ses nombreuses cicatrices ne laissant aucun doute. On pourrait penser que cette norme diffère peu du rôle des apparences pour l'ensemble des membres de la société. Néanmoins, il faut distinguer pour les usagers de *Nevada* l'importance que les apparences peuvent offrir pour sauver la face. La norme interne peut se reformuler ainsi : consommer des produits de toxicomanie n'est pas insurmontable tant que cela n'interfère pas sur le bon déroulement de la vie sociale, par les dommages infligés au corps, par les indices que les apparences fournissent à l'entourage familial, et par l'apprentissage des normes internes à *Nevada*. Abdel'ali insiste sur l'argent comme moteur principal des relations sociales ; sa perception de leurs échanges, comme celle de la plupart des buveurs de *Nevada*, s'appuie sur le préjugé que l'argent permet de tout acheter (l'alcool et le confort, comme la paix, la tranquillité, voire l'honneur même). Il se contredit pourtant dans le même mouvement en avouant l'importance du statut social, ce qui va dans le sens de nos observations, à savoir une homogénéisation des apparences et des styles de vie en fonction du regroupement des buveurs enquêtés à *Nevada* :

« Leur religion, c'est l'argent. Si tu donnes pas d'argent à celui qui te demande, tu deviens le diable pour lui. »

Un peu plus tard : « *nass diel Nevada ou lkhrine bhal l'afia m'a lissance, ma kaytkhaltou ch* » : les gens de Nevada et les autres, c'est comme le feu et l'essence : ils ne se mélangent pas. [Entretien avec Abdel'ali, jardin *Nevada*, 28.04.2003]

En d'autres termes, les relations sociales des usagers de *Nevada* peuvent être entendues au sens d'associations entre semblables (apparences et hygiène, quantité d'argent disponible) selon des intérêts mutuels, ce qui inscrit leurs pratiques déviantes dans un souci permanent de rationalité économique.

La seconde norme interne aux usagers de *Nevada* consiste à mobiliser des registres communs servant à justifier leur présence en ces lieux mal considérés selon les représentations collectives. Ce « vocabulaire des motivations » élaboré collectivement (Mills, 1940) participe des règles de conduite des individus déviants. Nous avons vu qu'à souk 'aoua, les modes de justification pouvaient avoir ceci de collectif qu'ils se retrouvent, identiques, de discours en discours, au fil des années ; nous observons au jardin *Nevada* la même habitude des buveurs à placer le jugement de leurs actes entre les seules mains de Dieu, au nom d'une permissivité divine, en réaction par rapport à des individus enclins à juger sans néanmoins en avoir le droit : c'est tout le débat du poids du contrôle social s'exerçant de nos jours sur l'individu.

« *had lblassa bhal zaouia, blassa diel lah, kayji liha koulchi, walakine kayjiou bach ycherbou* » : cet endroit est comme une zaouïa, un endroit de Dieu où tout le monde vient, mais ils viennent [ici] pour y boire. [28.04.2003]

Mais contrairement aux habitants de *Derb Cuba*, les usagers de *Nevada* invoquent également le « droit à la ville » (Lefebvre, 1968) impliquant un droit à se regrouper, y compris pour des pratiques déviantes, visibles en centre-ville :

« *kandir ach bghit brra hit zzanqa dielna koulna* » : je fais ce que je veux dehors parce que la rue est à nous tous. [Entretien avec Hniya, jardin *Nevada*, mai 2006]

Le sentiment identitaire d'appartenance à un territoire dispensant à *Derb Cuba* le droit à ses habitants et ses habitués de disposer à leur guise des espaces communs de souk *'aoua*, de *M'riziga*, de *Chnider*, et plus tard du chantier de la Marina, cède la place en centre-ville au droit d'usage inaliénable des citoyens à pratiquer des espaces publics de par leur nature première d'accessibilité interdisant la propriété privée :

« Les espaces publics urbains sont des territoires collectifs de forme, de style et de taille variable, sans "possesseur" unique, en principe ouverts à tous les membres de la société, caractérisés à la fois par une grande variété de pratiques et par la présence d'un grand nombre d'usagers » (Serfaty, 1988 : 111).

Si les pratiques déviantes sont considérées par ailleurs par les habitants normaux et par les autorités comme des formes sociales de privatisation de biens publics, cette perception selon les usagers de *Nevada* contrevient à leur droit de citoyens. En effet, ce droit doit être replacé dans une quête de justice spatiale (Gervais-Lambony, Bénit-Gbaffou, Musset, 2014) selon les représentations communément admises que les pauvres sont en situation de manque par un effet d'accumulation des richesses à l'autre bout du spectre social des habitants du Maroc : pour ces individus déviants, insérer leurs pratiques dans des espaces du centre-ville est une forme de mobilisation contre l'injustice impliquant un dialogue avec les habitants et les autorités de la ville jouant sur la visibilité de l'inconvenance.

Rejoignant la norme précédente dans le registre de quête de justice, la troisième norme concerne le droit de voler pour les pauvres. Nous avons décrit précédemment¹⁹⁷ l'une des dispositions de l'esprit de rue observées dans le cadre des activités de l'économie informelle et qui consiste en une propension à prendre à autrui si l'on est pauvre et si l'on se montre plus intelligent et plus habile que l'autre, selon une stratégie de légitimité du plus mâlin et du plus fort à défaut d'être riche et privilégié. Nous allons un peu plus loin ici en décrivant un contexte économique et social particulièrement sévère qui mène les citoyens les plus pauvres à considérer le vol comme une forme de revanche sur l'injustice qui les frappe, ce qui les exempte de le légitimer par aucune habileté particulière. Les discours d'habitants justifiant les incivilités et comportements délictueux dressent le portrait d'une ville corrompue par les passe-droits et le matérialisme, mettant en scène

¹⁹⁷ Cf. § 2.5.2 « L'esprit de rue à l'œuvre dans les arts commerciaux populaires », p. 224.

depuis une trentaine d'années ce que nous appelons un mouvement de *panique sociale*¹⁹⁸ qu'il s'agit de démarquer de la « panique morale » :

Elle « peut être sommairement définie comme une réaction collective assez forte visant à alerter l'opinion sur une menace, un risque... affectant l'ordre social ou les valeurs de la société dans son ensemble. S. Cohen a forgé ce concept lors d'une étude des mods et des rockers en Angleterre au tournant des années 60-70, en notant l'émergence conjointe de ces deux sous-cultures et d'une réponse de la société tendant à exagérer les peurs véhiculées par un nouveau type identifié de déviants moraux » (Morel, 2006 : 19, à propos de Cohen S.¹⁹⁹).

Le film de Jerry Schatzberg de 1971, *Panique à Needle Park*, fournit le cadre de réflexion permettant de qualifier ce mouvement en décrivant les ruptures des relations sociales face à un événement tel que l'indisponibilité de toute drogue sur le marché du fait d'une action répressive soudainement intensive. Nous avons souhaité qualifier le point de rupture au-delà duquel les citoyens pauvres ne peuvent plus subir les violences issues des inégalités sociales sans réagir : la panique sociale s'empare des individus à partir du moment où ceux-ci se sentent autorisés à mettre en œuvre des pratiques hors normes et/ou illégales afin d'arriver à leurs fins ; la pauvreté les y autorise, envers toutes les normes sociales dont ils ont par ailleurs conscience. Voici une autre illustration de ce point de rupture :

« J'avais décidé de voler toute personne qui m'exploiterait, même si c'était mon père ou ma mère. Je considérais ainsi le vol comme légitime dans la tribu des salauds » (Choukri, 1997 : 29).

Ces trois normes internes – le classement du statut social en fonction des produits consommés permettant l'association entre semblables, le registre commun des justifications fondé principalement sur le droit à la ville, la panique sociale permettant aux individus déviants de justifier leurs conduites délictueuses – permettent de mettre en évidence l'existence d'un mode original de régulation sociale, interne aux usagers de *Nevada*, et justifiant par ailleurs que des individus déviants aient rejoint le centre-ville en parcourant des distances importantes afin d'échapper au contrôle social de leur quartier. En effet, la différence d'acceptation entre un contrôle social (impliquant que les normes soient imposées par la contrainte) et une régulation sociale (consistant à gérer les conduites divergentes selon un mode de distanciation permettant les écarts) éclaire les possibilités pour les interactions sociales entre individus déviants de créer les conditions favorables à *un ordre en centre-ville*, si ce n'est *l'ordre du centre-ville*. Le fait que ces individus démontrent, par leurs pratiques d'appropriation hors de leur quartier de référence, des compétences

¹⁹⁸ Tous mes remerciements à Nicola Mai (sociologue à l'Université Métropolitaine de Londres et associé au LAMES, MMSH / Université d'Aix-Marseille) pour ses commentaires utiles lors du débat initié par cette recherche au colloque « *Genre en mouvement : conflits, négociations, recompositions* », Université Paris 7-Diderot, 2009.

¹⁹⁹ COHEN Stanley, 2002, *Folk Devils and Moral Panics : the Creation of the Mods and Rockers*, Londres, Routledge.

certaines à maintenir les conditions d'un entre-soi au quotidien ne doit pas pour autant laisser conclure à ce stade à une forme concrète de revendication de droit à l'espace dont il nous faut encore explorer les dynamiques sociales qui la sous-tende. L'usage de la violence constitue la seconde norme interne présidant aux échanges sociaux à *Nevada*.

4.2.2 *La loi du plus fort : jeux sociaux conflictuels et rapports de force*

L'usage de la violence se révèle essentiel à la régulation des échanges sociaux, car à *Nevada*, si le règlement des conflits peut effectivement être envisagé en termes de pacification des échanges, il implique également de fréquentes violences physiques. Il convient donc de s'attarder sur les étapes de la séquence articulant le conflit aux violences physiques : pourquoi les violences sont-elles inévitables au point de constituer l'une des normes internes les plus pressantes pour les usagers du jardin ?

À la suite du conflit qui oppose Az'eddine et Karim à Derb Cuba – Khalid purge une peine de prison après avoir manqué de crever l'œil d'un habitant du quartier ; son frère accuse Az'eddine de ne pas être intervenu –, Az'eddine et Saïd décident, en mars 2006, de ne plus fréquenter ni le chantier de la Marina ni souk 'aoua. Ils se tournent vers le jardin *Nevada* qu'ils connaissent tous deux pour être nés à Derb Rragui, dans l'ancienne médina. Si Az'eddine (famille O) a effectivement quitté le quartier de son enfance pour Hay Hassani où il est devenu propriétaire d'un appartement neuf, ses premières années de mariage ont nécessité qu'il s'installe au quartier. Par ailleurs, sa femme continue d'entretenir des liens forts avec l'ensemble de sa famille aux nombreuses ramifications puisque son père avait trois épouses. Quant à Saïd, il habite toujours avec son père et son frère dans la maison où il est né (famille R).

En mars 2006, Az'eddine et Saïd reprennent le cours de leurs après-midi mais à *Nevada* et avec des compagnons différents mais selon un regroupement qui n'a ni le caractère amical ni la régularité des réunions avec Tahar et Tariq. La principale préoccupation d'Az'eddine consiste à afficher les signes distinctifs de son statut social privilégié. Son groupe, oscillant entre 3 et 6 personnes aux revenus réguliers, occupe une place propre du jardin, à l'ombre et à bonne distance des coins malodorants servant de lieux d'aisance le long du mur du gymnase, et Az'eddine montre bien à tous qu'il dispose toujours, avant de s'asseoir, une feuille de papier journal sur le muret. Forçant la voix, il dissuade les consommateurs de psychotropes aux apparences physiques trop dégradées de s'approcher de trop près, il y va de sa réputation. Il n'hésite pas non plus à énoncer des jugements allant de la tolérance pour l'alcool à la condamnation absolue pour l'alcool à brûler en passant par le mépris envers le ridicule des *mqarqbine*, ces faibles qui, selon lui, veulent passer pour plus puissants qu'ils ne sont. Pourtant, Saïd affiche exactement les apparences et les habitudes de consommation qui révulsent Az'eddine.

Ancien dealer de haschich et de *qarqoubi*, Saïd (40 ans en 2006) s'est juré de ne plus retourner en prison après y avoir séjourné trois fois. Son visage et ses avant-bras portent les stigmates de ses consommations de *qarqoubi*. Il raconte qu'adolescent, son visage était si féminin que les voisins de son âge l'affublaient de surnoms insupportables. Sans travail, vendre des drogues était facile « devant la maison, dans la rue » [entretien, jardin *Nevada*, 02.06.2006], mais en consommer devint rapidement une nécessité pour affronter également les moqueries (et on ne parvient pas à deviner lequel de consommer ou vendre a constitué l'étape initiale dans la carrière déviante de Saïd). Sorti de prison, cette consommation l'aïda contre toute attente à se faire littéralement une place : près du marché aux puces parfois très encombré de la *joutia* à Bab Jdid, les taxis font demi-tour avant de prendre en charge d'autres clients. S'inventant une activité régulatrice auprès des chauffeurs de taxis qui le gratifie de quelques dirhams, Saïd se dit *courtier* (en français dans le texte) dans une ville où les autres courtiers n'aident d'habitude que les grands taxis. En d'autres termes, à la faveur d'un courage décuplé par la consommation de *qarqoubi*, Saïd s'est littéralement imposé par la force de ses poings en créant son activité de toutes pièces : il aime à rappeler qu'il est capable, *howa jebha*. Ne se déplaçant qu'en marchant, il a par ailleurs choisi cet emplacement pour sa proximité avec son domicile. Il inscrit d'ailleurs ses lieux de vie entre Derb Rragui où il habite, Bab Jdid où il travaille, souk 'aoua et le jardin *Nevada* où il boit. Enfin, sa consommation lui est impérative pour supporter d'une part les violences de son père (veuf en 2003, puis remarié et enfin divorcé), et d'autre part la comparaison avec son frère qui « se débrouille » (mais nous n'en saurons pas plus). Saïd essaie toujours de rentrer chez lui le plus tard possible, de sorte d'éviter son père qui a bu pendant toute la soirée, seul dans le salon. Ce qui dissuade Saïd d'abandonner la maison est le fait qu'il en héritera avec son frère – ce sera le cas en 2009.

Lorsque les deux amis se sont rencontrés à *Chnider*, Saïd consommait exclusivement des *qarqoubi* dont il avait par ailleurs besoin pour trouver le courage, jour après jour d'affronter les client(e)s des taxis et d'éloigner tous ceux à qui prendrait l'envie de le remplacer. Afin de l'aider à diminuer sa consommation, Saïd lui a conseillé de boire davantage, ce qui a marqué le début de leur amitié relevant surtout d'une association à intérêt mutuel : d'un côté, Az'eddine procure argent et alcool ; de l'autre, Saïd lui assure la protection physique. Mais cette position pour Az'eddine lui est très inconfortable. Durant les premiers jours de regroupement quotidien à *Nevada*, Az'eddine et Saïd se disputent du fait qu'Az'eddine se moque avec d'autres buveurs de la démarche efféminée que prendrait Saïd lorsque, l'alcool aidant, son corps n'est plus sous contrôle. Ils ne se réconcilient qu'au bout de trois semaines à la suite de plates excuses d'Az'eddine. Arborant une moustache épaisse, signe caractéristique de virilité et de ce fait portée par presque tous les policiers et le personnel carcéral, Az'eddine ne peut « faire oublier » le déshonneur d'un surnom tenace, signe de sa faiblesse passée car les questions de réputation se doivent de se régler aux poings dans les plus brefs délais (Bourdieu, 2000a). Il a beau tourner à son avantage l'attribution d'un surnom qui ne lui rappellerait, selon lui, qu'un souvenir agréable de sa

jeunesse, le déshonneur est là : ce surnom est à la fois connu (y compris par son épouse) et utilisé par tous à souk 'aoua et à Nevada. S'il se dit par ailleurs fier de n'avoir recours à aucun homme de main pour régler ses affaires, il dispense paradoxalement ses largesses sous forme de petites sommes d'argent, de cigarettes, voire d'alcool, afin de s'assurer une image « philanthropique » de prestige. Et s'il dit veiller à se faire rembourser à temps – le prêt d'argent même sans intérêt ne tolère aucun retard –, il le fait souvent grâce à l'aide de Saïd, car le respect trouve son origine dans la crainte. En réalité, Az'eddine ne saurait se passer de Saïd bien longtemps, mais n'ose l'avouer.

Lors d'observations menées en 2003, nous constatons la même organisation basée sur l'usage de la violence dans un groupe dont les buveurs n'ont jamais été en contact avec Az'eddine et Saïd – tous deux fréquentaient alors exclusivement *M'riziga*, après avoir été contraints de quitter *Chnider*. C'est le cas du groupe de Hakim et d'Abdellah. Dans ce duo de compagnons d'alcool, aucun n'est un homme fort. Afin de se préserver un minimum des violences provoquées par l'abus d'alcool, ils rejoignent en 2003 un groupe d'individus se trouvant au bas de l'échelle sociale. Contrairement au groupe d'Az'eddine et Saïd, leur regroupement n'est pas régulier. Parmi eux, Najat, son compagnon Achraf et l'amant occasionnel de Najat, Abdel'ali. En 2002, Najat et Achraf font partie d'un groupe de personnes vivant à la rue et s'organisant à la manière d'une communauté en pratiquant un espace qui leur est propre, un peu à l'écart de Nevada. En 2003, le lien social entre deux membres très actif de la quête de revenus et le couple formé par Najat et Achraf s'est distendu. Par ailleurs, leur espace de vie a fait l'objet de « soins particuliers » de la part du service d'entretien municipal et les buissons qui leur servaient à cacher un *kanoun* et quelques ustensiles de cuisine ont été taillés de sorte qu'ils ne peuvent plus rien cacher. Malgré l'absence de lien affinitaire, Najat, Achraf, Abdel'ali, Hakim et Abdellah parviennent de temps à autres à se mettre d'accord pour se regrouper et boire ensemble, après avoir acheté de l'alcool chacun de leur côté, car ils sont tous motivés par leur quête commune de protection. En 2003, Abdel'ali est l'homme désigné tacitement par ce groupe afin de faire régner la loi, et peut dès lors arriver à Nevada les mains vides : non pas que cette forme de racket soit unanimement apprécié (on l'a vu lorsque Farid « se révolte » à souk 'aoua contre les menaces de Mounir), mais elle est une condition du côtoiement entre forts et faibles : la règle des échanges sociaux consiste donc, pour les individus les plus faibles du groupe, à « acheter » les services des plus forts en s'assurant une sorte de loyauté.

Faire valoir l'usage de la violence comme compétence notoire peut même permettre à un homme de main de gravir les échelons de la hiérarchie sociale de Nevada : de buveur de rue sous psychotropes à l'occasion, sale et dormant souvent dans une haie du Parc de la Ligue Arabe, Abdelâali devient usurier de rue relativement puissant. En 2006, pendant que Saïd déserte les lieux afin de manifester son désaccord avec Az'eddine, le groupe d'Az'eddine « emploie » Abdelâali pour sa force physique afin d'éloigner les buveurs

mendiant leur alcool. Dans l'optique de faire la démonstration de son statut social et de ses bonnes dispositions morales – mais aussi et surtout afin de s'attirer les bonnes grâces de tous –, Az'eddine a pour habitude de prêter de l'argent sans intérêt, car l'islam prohibe les jeux d'argent, et la spéculation de tout ordre est considérée comme un pécher grave sur l'échelle des interdits dont Az'eddine affirme être soucieux. Ceci donne l'idée à Abdelâali d'organiser sa propre affaire en prêtant avec des intérêts importants. À la faveur de ses poings, il parvient à s'installer dans cette activité qui lui permet d'acheter en 2008 un scooter neuf et de regagner l'estime de sa famille en rentrant dormir chez lui chaque nuit à Derb Soltane. Ce commerce et son image de réussite affichée font entrer néanmoins Abdelâali en compétition avec Az'eddine, le seul dans tout le jardin à posséder un vélomoteur : le détail paraît moins anodin dès lors que l'on replace l'objet neuf, imposant et coûteux dans le contexte d'un espace où tout le monde s'épie et se jauge.

D'un autre côté, il ne suffit pas d'afficher des signes extérieurs de richesse pour voir son statut rehaussé à *Nevada*. Pour avoir commis des actes dégradants, Abdel'ali ne peut rivaliser de réputation aux yeux d'Az'eddine : il a été le compagnon de Najat, au point qu'elle a eu un enfant de lui, aussitôt placé en orphelinat²⁰⁰. Az'eddine, marié et un enfant, bénéficiant d'un emploi stable et propriétaire d'un appartement neuf, prête pour sa part de l'argent sans intérêt « aux amis seulement » et se pose ainsi sciemment en concurrent d'Abdel'ali – par ailleurs, affichant un physique dégradé aux multiples cicatrices au visage et aux bras –, mais sur le plan moral. L'arme des individus déviants qui n'ont pas la force physique de leur côté consiste à dégrader le statut social des autres par la force du langage. Az'eddine aime donc à rappeler à qui veut l'entendre que d'une part, l'activité rémunératrice d'Abdel'ali est inspirée de la sienne et que d'autre part, elle ne se maintient réellement que grâce à la complicité des services de police avec qui Abdel'ali collaborerait.

En position de faiblesse, ceux qui usent du langage comme une arme sont rejetés la plupart du temps : c'est le cas du duo formé par Abdellah et Hakim, où ce dernier occupe la position inférieure. Leur différence de hiérarchie s'exprime par leur occupation de l'espace à *Nevada* : lorsque Hakim est seul, il ne rechigne pas à pratiquer les espaces les plus délabrés. Au contraire, lorsqu'ils sont ensemble, ils se retrouvent toujours dans les endroits propres, mais Abdellah ne reste jamais à *Nevada* s'il ne voit pas Hakim. Si tant de dissemblances s'expriment entre eux, comment leur association est-elle possible ? En premier lieu, leur mode de logement est sensiblement le même : on peut les qualifier d'itinérants hébergés. Sans travail et sans logement, ils sont logés aux domiciles de membres de leur famille (Abdellah en centre-ville et Hakim à l'ancienne médina, par ailleurs divorcé et père de deux enfants qu'il ne voit jamais – famille A1). Ensuite, tous deux sont originaires du Nord et il n'est pas rare de les entendre s'entretenir en espagnol.

²⁰⁰ S'il arrive à Najat d'évoquer parfois ses grossesses hors mariage et les questions qu'elle se pose quant au lieu de placement de ses deux enfants, elle refuse par honte de parler des conditions de ses grossesses, du lieu et des conditions de ses accouchements.

Cette façon de n'être compris que par eux-seuls a le don d'agacer les autres buveurs qui finissent par les délaisser. Ceci n'a pas de conséquence pour le quotidien d'Abdellah qui ne boit pas s'il manque d'argent (souvent procuré par sa sœur). Mais le fait que tous deux ne puissent correctement se battre conduit Hakim à redoubler d'efforts pour obtenir les faveurs des autres (alcool, fruits, cigarettes, menue monnaie, échanges de services). Hélas, il le fait sans respecter l'une des règles du jardin, à savoir un prêté pour un rendu. Sa réputation de malice devance par conséquent ses tractations : tous se méfient de son habileté à liguer les uns contre les autres en sa faveur. Pour le qualifier, de nombreux buveurs disent de lui simplement *yhdar bzef*, « il parle beaucoup », sous-entendu manifeste à ses tentatives incessantes de manipuler les gens.

À l'origine des violences physiques rythmant les après-midi et les soirées des buveurs en réunion, des conflits omniprésents qui concernent à peu près tous les aspects de la vie quotidienne à *Nevada*. Des prêts de cigarettes ou des services non rendus, un mot considéré comme déplacé ou insultant, un refus d'aller chercher de l'eau, un regard appuyé en direction d'une femme considérée comme déjà liée à un homme (même en dehors des liens légaux du mariage), un comportement jugé tapageur faisant l'objet de reproches trop fréquents, des soupçons de vol, etc. – les conflits résultent le plus souvent de micro-événements qui ne se règlent pas sur l'instant et font ainsi partie intégrante des jeux sociaux quotidiens. Au-delà de « la fonction socialisante du conflit » permettant à des individus d'édicter moins les causes du conflit qui les anime – « la haine et l'envie, la misère et la convoitise » (Simmel, 1999 [1908] : 265) – que les règles d'usage en vigueur, nous retenons surtout d'une part l'élasticité des relations sociales – « [...] l'essence de l'âme humaine, c'est de ne pas se laisser attacher aux autres âmes par un *seul* fil » (Simmel, 1999 [1908] : 271). Du point de vue de G. Simmel, l'idée même de processus sociaux, de trajectoires et de mesure du temps dans les pratiques spatiales impose une attention aux variations des relations sociales :

« On pourrait dire que la taille, la densité et l'hétérogénéité relèvent de continuités différentes ; ou encore qu'il existe tant de dimensions dans chacune d'elles qu'il n'est pas facile du tout de trouver un moyen de les aborder ensemble. [...] Il serait difficile de poser que les relations entre citadins sont typiquement larges, profondes, intimes et durables. Ce qu'il faudrait admettre et analyser plus attentivement dans les relations sociales en ville, c'est leur capacité à varier » (Hannerz, 2006 [1983] : 97 ; 99-100).

D'autre part, nous retenons que le conflit permet de négocier une place, y compris dans la déviance. En effet, le conflit instaure des conditions de partage de l'espace du jardin *Nevada* en redistribuant les adversaires entre les différents groupes de buveurs, allant même jusqu'au bannissement provisoire – nous l'avons déjà évoqué ; c'est l'une des fonctions, par exemple, du petit espace entouré de buissons qui se trouve à l'extrémité de la place Mohammed V, séparé de la fontaine par un parking (cf. ill. 35 en annexe). Ces jeux sociaux permettent aux individus de trouver une place qui leur paraît adéquat, au

moins pour un temps, jusqu'à ce qu'un autre conflit éclate avec une autre personne : l'élasticité du lien social permet aux plus grands ennemis d'hier de boire ensemble le lendemain.

Par ailleurs, certaines dispositions psychologiques amenant l'individu à émettre des jugements plutôt que de rester indifférent à son environnement expliquent l'existence de ces nombreux conflits :

« Toute l'organisation intérieure de ce commerce humain repose sur une gradation extrêmement variée de sympathies, d'indifférences et d'aversion, les plus passagères comme les plus durables. La sphère de l'indifférence est relativement petite ; [...] c'est [l'antipathie] qui engendre les distances et les phénomènes de rejet sans lesquels ce genre de vie serait absolument impossible à mener : la mesure et la nature des éléments qui la composent, les formes dans lesquelles on lui obéit – tout cela constitue, en même temps que les motifs d'unification au sens plus étroit du terme, un tout inséparable du mode de vie dans les grandes villes ; ce qui y apparaît immédiatement comme une désocialisation n'est donc en vérité que l'une de ses formes élémentaires de socialisation » » (Simmel, 1999 [1908] : 270).

Dans une situation excluant la consommation d'alcool, la solution au conflit ne passe habituellement pas par un règlement automatique aux poings se substituant à tout compromis et toute réconciliation, et certaines personnes sous alcool continuent de refuser toute violence. Les raisons du conflit rendant l'atmosphère des réunions de plus en plus pesante, certaines personnes décident ainsi d'échapper aux violences en changeant d'espace de consommation et on retrouve ici l'habitude des individus déviants de mobiliser différents espaces interstitiels à travers la ville pour leurs pratiques sociales, dont la mise en réseau aide à tracer leurs itinéraires. Mais se déplacer implique pour l'individu d'éviter les violences et conduit par là même à affaiblir sa réputation : certains choix sont donc nécessaires.

Par ailleurs, nous devons tenir compte de ce qui motive les pratiques déviantes à *Nevada* : la consommation d'alcool par des individus possiblement engagés par ailleurs dans la consommation de divers produits de toxicomanie. Dans ce contexte, si nous excluons la violence que représente la seule consommation de ces produits sur le corps – « L'anomie suscite la violence. Violence le plus souvent sans projet, dévastatrice et autodestructrice à la fois, et d'autant plus difficile à contrôler qu'il n'y a rien à négocier » (Castel, 2009 [1995] : 714) –, les violences entre buveurs sont inéluctables pour trois raisons qu'il nous faut expliciter. En premier lieu, les tensions sont ravivées à la faveur de l'alcool consommé et si les violences surviennent surtout de nuit, c'est parce qu'elles constituent le point d'orgue de nombreuses heures de consommation passées à ressasser les vieilles rancœurs. L'instabilité des groupes au plus bas de l'échelle sociale provient du fait que les échanges sociaux se déroulant sous alcool ne parviennent pas à intégrer les solutions prises à jeun quant aux règlements des conflits.

En second lieu, la violence a été décrite de longue date comme un mode de fonctionnement naturel de groupes d'individus marginalisés :

« The gang of a conflict group. It develops through strife and thrives on warfare. [...] Gangsters are impelled, in a way, to fight; so much of their activity is outside the law that fighting is the only means of avenging injuries and maintaining the code » (Thrasher, 1963 : 116).

Si la violence peut revêtir les traits d'une attitude peu civilisée et vaine quant aux dommages physiques qu'elle entraîne, elle est utilisée a contrario à l'intérieur des classes populaires comme forme de message à l'attention de ceux qui seraient tentés de déroger aux règles internes au groupe (Bourgois, 2001 : 56-57) : dans la rue, le respect ne peut être inspiré que par la crainte²⁰¹.

En troisième lieu, la violence est un langage, celle de l'impuissance dans un contexte où la parole juste faisant défaut handicape. Nous avons vu plus haut que Hakim fait figure de manipulateur dans un milieu social qui redoute le langage comme l'arme privilégiée des dominants sur les faibles. Celui qui parle est incapable de passer à l'acte et vice versa. Appartenir à la classe populaire comme Hakim (divorcé, sans travail et sans logement à proprement dit) implique que l'usage qu'il fait de la parole ne peut être interprété qu'en termes d'orgueil démesuré et de manigance. Pourtant, d'après les dispositions que nous avons mises en évidence sous l'expression d'« esprit de rue », l'habileté intellectuelle est une compétence valorisée dans l'investissement de projets professionnels individuels dont le *h'rig* comme système social de promotion par le mérite constitue le meilleur exemple. À *Nevada*, au contraire, les compétences intellectuelles sont redoutées comme autant de sources de conflits : en effet, la méfiance de l'habileté intellectuelle reconduit la norme, selon la valeur héritée, que les femmes compenseraient leurs faiblesses physiques et sociales par la mise en œuvre de ruses et de stratégies de débrouillardise leur permettant l'exercice de savants contre-pouvoirs (Hayeur, 1998). En ce sens, l'usage de la violence en milieu populaire s'affranchit totalement des changements sociaux concernant la place et les rôles des femmes dans la société contemporaine et reconduit les préjugés hérités de genre.

Cette lecture de l'organisation sociale du jardin *Nevada* consiste à interpréter la hiérarchie sociale des habitués sous l'angle des violences dont ils sont capables. Les conflits faisant partie intégrante des sociabilités sur lesquelles se basent les regroupements entre usagers, nous avons tenté de montrer l'importance du rôle des hommes forts et la compétence particulière que la force physique peut représenter à la rue, dans un milieu méfiant vis-à-vis des manipulations que peut dissimuler l'usage de la parole. De ce point de vue, les

²⁰¹ C'est là le message de tout le cinéma de Martin Scorsese, peintre de génie du fonctionnement social des « communautés annexes » (mafia de la côte Est, casinos de Las Vegas, immigrés irlandais à New York). Il faudra néanmoins le temps long des séries télévisées d'un nouveau genre afin de savourer la complexité de ce qui se joue dans la mise en œuvre de violences, dont « Les Soprano » (1999-2007) avec James Gandolfini, « Sur écoute » (2002-2008) et « Boardwalk Empire » avec Steve Buscemi (2010-2014).

violences relèvent de l'application d'un code de la virilité confirmant la séparation des rôles masculin et féminin selon la distribution spatiale conforme aux valeurs héritées, privé-femmes vs public-hommes. En d'autres termes, les violences résultent de la situation sociale des individus déviants à la croisée des chemins entre pathologie et disposition individuelles, détermination de classe, réaction à l'environnement urbain, manquements des institutions (école, famille, travail) et apprentissage de la « culture de rue » (Bourgois, 2001 : 37). Mais d'autres normes internes, qu'il nous faut encore explorer, s'imposent comme des facteurs puissants de cohésion sociale. Nous pensons ici à la réalité du côtoiement entre femmes et hommes au jardin *Nevada* : nous avons remarqué précédemment à souk 'aoua l'absence de femmes et la furtivité de leurs passages dans les groupes d'usagers déviants s'appropriant les espaces publics proches de leurs domiciles. En dépit de ces constantes révélant la persistance des normes sociales au Maroc, et plus précisément celles concernant la place des femmes, on rencontre des femmes déviantes au jardin *Nevada*, certes en moindre nombre que les hommes, mais faisant l'objet de tant de violences que leur présence en ces lieux ne peut qu'interroger. Il nous faut décrire dans un premier temps les registres de ces violences.

4.2.3 Sortir et en souffrir : violences et pratiques féminines de toxicomanies de rue

Malgré la présence de nombreux hommes déviants au jardin *Nevada*, ce « droit » n'est nullement reconnu aux femmes du point de vue des buveurs. Les différences du déroulement du quotidien des femmes tiennent aux formes des violences qui les concernent, et que nous considérons comme l'effet de leur côtoiement avec les hommes en des espaces qui ne leur sont pas dédiés, selon le principe d'inégalité sociale d'accès à la ville reconduisant la dichotomie des rôles entre espaces publics masculins vs espaces domestiques féminins. Si les normes internes que nous avons décrites précédemment étaient a priori sans conséquences pour les femmes, l'imposition de celles qu'il nous faut explorer à présent implique au contraire des violences graves sur les femmes.

Les raisons pour lesquelles ces femmes viennent pour boire ne sont pas différentes de celles des hommes : en premier lieu, elles « se cachent au dehors », loin de la vue des membres de leurs familles, profitant de l'anonymat procuré par le centre-ville et de l'éloignement de ces espaces à leurs quartiers d'origine ; en second lieu, la population des buveurs est suffisamment importante pour toujours trouver moyen de s'approvisionner en alcool, grâce à des emprunts, des échanges de menus services, ou la mise en commun de revenus ; enfin, l'alcool est moins cher dans les épiceries du centre-ville, la vente d'alcool n'étant autorisée que selon les modalités restrictives que nous avons décrites précédemment.

Si les profils sociaux de ces femmes sont relativement hétérogènes, on observe que toutes subissent des violences sociales et physiques au sens de « coercition morale ou physique “légitimée” par le droit du plus fort » (Janin, Marié, 2003 : 5), du fait de leur simple présence en des lieux d’apanage masculin. Neuf femmes, dont les itinéraires sociaux traduisent d’ores et déjà un certain nombre de violences, ont été observées et questionnées lors de leurs pratiques déviantes régulières ou quotidiennes du jardin *Nevada*. Ces femmes n’ont jamais répondu à la question de leur âge, du fait de la honte éprouvée par rapport à leur apparence ou par illettrisme. On peut néanmoins les regrouper par tranches d’âges : en 2003, Ahlam a environ une vingtaine d’années ; Meryem et Dounia ont environ 25 ans ; Saïda et Aya, entre 30 et 35 ans ; en 2006, Rachida, Soumiya et Najat, entre 35 et 45 ans ; Hniya, aux alentours de 60 ans.

Najat (sous alcool) a vécu comme sans-logis à *Nevada* entre 2002 et 2006, cherchant l’appui de compagnons de passage, tel Achraf disposant d’un toit chez sa sœur (famille P) ; celui-ci consomme divers produits, dormant à la rue parfois ; Najat a eu deux enfants placés d’autorité en orphelinat à leur naissance par les forces de police sans aucune information ; elle emménage en 2006 dans une chambre louée avec Achraf dans un quartier populaire périphérique, mais son sevrage échoue et elle continue de fréquenter *Nevada* et d’y dormir parfois.

Meryem (alcool, *qarqoubi*) a vécu comme sans-logis à *Nevada* avant que son compagnon, un ancien pensionnaire de l’association « Bayti » sous *silissione*, ne décède en 2004. Elle faisait partie du groupe de sans-logis habitant avec Najat et Achraf au jardin *Nevada* (Anglade, 2002a), avant que l’un des membres les plus influençant du groupe ne meurt également en 2005.

Dounia (alcool, *qarqoubi*) revint fréquenter *Nevada* après un long séjour en prison (environ entre 2004 et 2006) ; sans habitat stable, elle dort chez l’un ou l’autre des membres de sa famille selon leur bon vouloir, ce qui l’expose aux remarques amères de sa famille qu’elle supporte mal ; elle vend des cigarettes au détail et des sucreries bon marché à *Nevada*.

Saïda (alcool) est logée dans le quartier populaire de Derb Soltane par ses parents dont les critiques relatives à son célibat la poussèrent à « sortir » souvent de chez elle (l’évolution de ses vêtements traduit son entrée dans une activité régulière de relations sexuelles tarifées à partir de 2005) ; elle se mit peu à peu à boire avec ceux qu’elle avait rencontrés à *Nevada*.

Soumiya (alcool, *qarqoubi*), 40 ans, mariée et 2 enfants, se retrouve à la rue pendant quelques mois en 2006 à la suite d’une violente dispute dans un quartier de la limite rurale de la ville avec le géniteur de son troisième enfant de deux ans, adultérin et par conséquent,

sans nom ni reconnaissance officielle, Liwaa ; Soumiya dort parfois avec son fils dans le squat du stade jouxtant *Nevada*.

Rachida (alcool, *qarqoubi*), divorcée, habite chez ses parents dans l'ancienne médina ; tant que l'addiction ne l'en empêchait pas, elle pratiquait le métier de « faux guide » ; puis, elle commença à troquer des vêtements et vendre cycliquement de petits objets à la sauvette dans la rue piétonne du centre-ville, proche de *Nevada* où elle vient boire et mendier.

Hniya (alcool), veuve, vit d'une pension de retraite et d'une aide de sa fille émigrée à l'étranger ; elle boit à *Nevada* parmi les autres hommes.

D'apparence très jeune, Ahlam (alcool) n'a jamais prononcé un mot au jardin *Nevada*. Probablement muette, elle est traitée et protégée comme une enfant, voire une malade mentale. Elle ne fréquente *Nevada* qu'au cours de l'année 2003.

Aya (alcool, *qarqoubi*), mariée, dit vivre à Boutwil, sans qu'il soit possible d'obtenir de réponses sur sa cohabitation avec son mari, puisque leurs deux filles ont été confiées à la famille d'Aya, à Sbeta ; ayant été atteinte par ce qui semble être une onchocercose (ou « cécité des rivières » dû à un virus transmis par une piqûre d'insecte), elle a perdu un œil par manque de soins étant enfant, alors qu'elle habitait un petit village avec ses parents.

Tandis que l'imposition de normes internes aux usagers déviants vise à organiser au mieux leur fonctionnement social à *Nevada*, certains registres de ces normes ne font que conforter le statut marginal des femmes en ces lieux, au plus bas de la hiérarchie sociale. La quatrième norme – nous reprenons ici notre décompte à la suite des descriptions des règles informelles précédentes – est une quête de discrétion. Contrairement à souk 'aoua où s'entremêlaient les registres de sociabilité visant à maintenir un ordre relatif – présence d'habitants vulnérables dans le bidonville, nécessité de distinguer les différents statuts sociaux entre buveurs de *mahya* et d'alcool à brûler, maintenir l'image du quartier en tenant à distance les violences et par la prise en charge des plus démunis –, l'aspiration au calme au jardin *Nevada* ne poursuit qu'un seul but : celui de limiter le nombre des interventions des services de police que les femmes sont toujours soupçonnées de provoquer par leurs frasques.

Les rapports avec les services de police sont une grande source de stress car ils sont mis en scène par le biais de rafles inopinées (*hamla**) dont le déroulement inclut des violences. Plus rarement, ces descentes peuvent être anticipées, car les visites du Roi font l'objet de soins particuliers à l'adresse des espaces publics de la ville. Généralement, deux groupes de policiers enserrent le jardin par ses extrémités. Les personnes les plus agiles rassemblent leurs affaires et courent aussi vite qu'ils le peuvent fendre la circulation automobile en direction des petites rues – Az'eddine enfourche sa mobylette et Abdel'ali son scooter –, ce qui implique pour eux d'être constamment aux aguets et de choisir des endroits pour boire leur facilitant la fuite, selon la trajectoire de leur choix. Avant la démolition du bassin et

des jardinières géantes, les accès au jardin étaient plus difficiles pour les véhicules de police, mais ont été grandement facilités par la table rase de 2005. Au cours de ces visites, les policiers en civil contrôlent les papiers d'identité et ceux en uniformes inspectent les sacs et l'environnement alentour à la recherche de bouteilles d'alcool. La première règle informelle relative à l'ordre du jardin concerne le transport du « matériel » (bouteilles d'alcool, verre, agrumes, sandwiches) généralement dans un sac en plastique de couleur noire distribué par l'épicier de quartier pour l'approvisionnement des familles. Aux États-Unis, les services de police ont pour coutume de rappeler la même règle informelle pour plus de sérénité : « bottles had to be in paper bags » (Kelling, Wilson, 1982 : 2). Le travail des policiers a donc comme premier but de maintenir cachées les activités certes délictueuses, mais dont seule la visibilité est passible de sanction légale :

« Il y a des limites à ne pas dépasser. Au Parc de la Ligue Arabe, il y a une habitude de boisson qu'il n'y a pas ailleurs. Donc, s'il n'y a pas de problème, on laisse faire. La loi est claire : il ne doit pas y avoir d'ivresse manifeste et publique » [Abdell'atif Mouadib, Préfet Adjoint de police, entretien à la wilaya de police, 29.06.2006].

Leur action psychologique a, par ailleurs, un effet immédiat sur les buveurs habituellement volubiles et agités, dans la mesure où tout détail est prétexte à faire pleuvoir sur eux les coups, principalement des gifles vexantes. Mais concernant les femmes, les coups ne sont pas les seuls à blesser : les moqueries vis-à-vis des personnes contrôlées constituent aussi des violences à étudier, comme par exemple lors du contrôle de la CNI (Carte Nationale d'Identité) dite « la carte ». Elle est en effet supposée comporter la mention de la profession mais dans les faits, on observe que la mention traduit davantage la compétence de la personne que son activité professionnelle. La CNI d'un infirmier exerçant à la prison d'Oukacha à Casablanca comporte la profession « directeur de prison » car la personne a atteint le grade professionnel suffisant afin d'accéder au poste, malgré la très faible possibilité d'occuper effectivement un jour ce poste. La CNI de Najat comporte la mention « coiffeuse » car elle a exercé dans sa jeunesse dans un salon de coiffure : les moqueries des policiers à ce sujet lui sont devenues insupportables.

Sans habitat fixe, Najat place le jardin *Nevada* au centre de ses espaces de vie entre 2002 et 2006, grâce à l'appui de compagnons de passage, tel Achraf et Abdel'ali. Mais contrairement à Najat qui a rompu tout contact avec sa famille, Achraf continue de fréquenter la sienne – il dort parfois chez l'un des membres de sa famille et change de vêtements grâce à la prise en charge de certains de ses frais par sa sœur qui est mariée. Tous deux boivent mais seul Achraf consomme d'autres produits l'amenant souvent à dormir à la rue avec Najat. Pendant cette période, Najat a eu deux enfants placés d'autorité en orphelinat à leur naissance par les forces de police sans aucune information ultérieure à ce sujet. En 2006, elle tente d'occuper une chambre louée avec Achraf à Sidi M'arouf, en périphérie, mais son sevrage échoue et Najat continue de fréquenter *Nevada* pour y boire et parfois y dormir. Lorsque les policiers se moquent de Najat, ils relient la mention de

coiffeuse de sa carte d'identité à son aspect physique : très maquillée (crème blanchissante en couche épaisse, rouge sur les lèvres, yeux rendus charbonneux par le mascara et le *khól* quotidiens sans démaquillage préalable, cheveux huileux lissés avec application) et portant un ajout capillaire lui conférant une chevelure longue qu'elle enduit régulièrement d'huile avec application, elle souhaite avant tout faire preuve de féminité mais ne parvient qu'à recueillir les insultes les plus graveleuses des policiers – *qahba** (pute), *siri tqawdi** (va te faire foutre), etc. Bien évidemment, les hommes font également l'objet d'insultes, mais celles-ci ne remettent pas en cause leur légitimité à se trouver dans la rue – même les insultes à connotation sexuelle semblent moins porter que celles qui sont proférées au féminin comme *skti* au lieu de *skout** (tais-toi, à une femme). Mais tandis qu'ils s'approprient un espace public dont l'usage leur est accordé *naturellement* par les représentations collectives, les femmes, elles, sont accusées de créer du chahut, de parler trop fort, de ne pas savoir boire, car le contrôle de soi sous boisson resterait l'apanage masculin, preuve de virilité.

À partir de 2003, les campagnes touchant l'appropriation abusive des espaces publics de l'ancienne médina et des quartiers populaires l'entourant voient se multiplier les actions des services de police à l'encontre des usagers de *Nevada*. On assiste, par vagues successives, à des irruptions de policiers enjoignant aux buveurs de respecter le calme sous couvert de contrôles d'identité. Les personnes les moins contrôlables, dont le comportement manifestement aviné provoque des discussions vives considérées comme des formes de résistance, sont conduites au poste. Celles qui ne disposent pas de carte d'identité en règle sont susceptibles d'être envoyées à Tit-Mellil.

Tit-Mellil est une périphérie rurale de Casablanca où se trouve un centre de détention dénommé « Centre de Redressement Social » et qui accueille tout à la fois des personnes âgées, des malades mentaux, des personnes dépressives, des sans-logis, des buveurs s'étant montré trop expansifs sur la voie publique, des consommateurs de psychotropes violents, et plus généralement des personnes qui ont eu le tort de se trouver sur le chemin de la police à des heures jugées tardives. Ceux ayant oublié leur carte d'identité chez eux peuvent être libérés au commissariat sur visite d'un membre de la famille, avant leur déplacement à Tit-Mellil. Mais la procédure se complique dès lors que les policiers découvrent un détenteur de carte d'identité périmée. Par ailleurs, la presse lance des accusations graves vis-à-vis de la politique régissant les choix des personnes arrêtées (Mokhliss, Elkhadir, 2003) : le centre n'aurait pour fonction que de profiter des revenus de ceux qui se trouvent enfermés par hasard. Ce système de racket des détenus, de détournement des fonds publics par une gestion laxiste à dessein, ainsi que l'état d'abandon des malades mentaux, avaient déjà fait l'objet de dénonciations²⁰² concernant le premier centre que celui de Tit-Mellil était supposé remplacer afin de proposer aux patients des soins adaptés : le centre de *Dar el-Kheir* (« la maison du bien ») situé en bas du phare d'*el H'anq*. Ancien lazaret situé à la

²⁰² Cf. à ce sujet : EL KHAYAT Rita, 2000, *La folie : el Hank-Casablanca*, Casablanca, EDDIF, 92 p.

lisière de la ville au début du Protectorat, le site avait conservé sa vocation hygiéniste au point d'accueillir des malades mentaux dont les conditions de vie avaient été très vite assimilées à des conditions de détention. Pourtant, dès 1999, avec des équipements nombreux sur 12 hectares, un personnel sinon compétent du moins nombreux, et une enveloppe de gestion paraissant confortable (Mokhliss, Elkhadir, 2003), l'équipe du centre de Tit-Mellil est animée d'une ambition certaine se diluant avec les années dans la facilité du détournement de l'argent public : les membres du personnel les plus motivés se tourneront alors vers la création d'associations dynamiques comme l'*INSAF* (Institution Nationale de Solidarité Avec les Femmes en détresse) afin de lutter contre la cohabitation d'enfants logés dans les mêmes locaux que certains malades mentaux et agressés quotidiennement.

Ce n'est pas tant l'enfermement ou le manque de cigarettes que les conditions de vie en détention qui effraient à *Nevada* : les anciens détenus racontent les maladies de peau²⁰³, la promiscuité, les odeurs d'excréments, les vilaines paillasse à même le sol et la couleur de l'eau sale s'écoulant des robinets. Heureusement pour les usagers de *Nevada*, leurs revenus ne font pas l'objet de soupçons justifiant un séjour prolongé dans le but de soutirer des fonds économisés aux familles des victimes, et certaines personnes peuvent être relâchées au bout de quelques jours, voire s'évader. C'est le cas de Najat qui garde un souvenir cuisant de son séjour de 2003 : elle est internée pendant une semaine au bout de laquelle elle parvient à s'échapper²⁰⁴. Malade et affamée, elle met plusieurs jours à parcourir les 25 kilomètres la séparant de *Nevada*, voyage dont elle ne se confie qu'à ses proches, tant l'humiliation est grande. Aux autres, elle raconte qu'elle a été prise en affection par une femme médecin qui comprit que Najat était la victime d'un enchaînement malheureux d'événements non contrôlés et qui consentit à la faire raccompagner en voiture. Mais d'autres compagnons de Najat racontent au contraire qu'un groupe de détenus s'est organisé pour abattre un pan de clôture profitant d'une faiblesse du mur de sécurité.

Ces violences policières redoutées car légales – leur nature fait qu'elles sont intériorisées comme des contraintes normales car indépassables – font partie d'un ensemble de violences dont sont victimes les femmes qui peuvent être sociales (moqueries des buveurs, insultes, ébruitement de rumeurs, réputation bafouée), comme physiques (coups assés lors de bagarres, viols, agressions pour être détroussées de leur argent et de leurs objets personnels pouvant être revendus). Il arrive qu'une vendeuse de sucreries de passage ne soit pas payée : Az'eddine prend une sucette et lance à Dounia un *siri* (dégage) très

²⁰³ Le 28 avril 2003, Abdel'ali nous présente un jeune garçon qui avait la peau saine avant son séjour à Tit-Mellil. En sortant, il avait contracté une maladie responsable de plaies aux chevilles et aux mollets : la peau se desquame par pans entiers et laisse apparaître du sang par endroit, ce qui pourrait être une forme de galle.

²⁰⁴ Le 16 avril 2003, nous nous rendons à Tit-Mellil en compagnie d'Achraf dans le but de rendre visite à Najat. Après un trajet d'une heure trente (un bus, deux taxis blancs et environ cinq kilomètres de marche en rase campagne), le gardien de l'entrée ne nous laisse pas rentrer, en expliquant qu'une autorisation du Ministère de la justice est nécessaire. En fait, ni les observateurs étrangers, ni les journalistes ne sont autorisés à entrer dans le centre (Mokhliss, Elkhadir, 2003).

menaçant qui sous-entend qu'il lui a déjà prêté auparavant de quoi payer cette médiocre marchandise. Un autre jour, Abdel'ali vient rappeler à Rachida, de toute la force de son gabarit, qu'elle lui doit de l'argent : il lui comprime les joues entre ses énormes mains si fortement que l'empreinte rouge de sa main fait écho sur sa joue à la peur qui imprime son regard.

Pour se protéger des hommes, les femmes n'ont que l'évitement, conscientes de leurs maigres possibilités d'avoir le dessus. Leurs réflexes de défense amoindris sous l'effet de l'alcool et leur force physique diminuée par une mauvaise hygiène de vie, elles sont violées. Ces agressions touchent également les jeunes femmes aux retards mentaux qui n'ont pas la présence d'esprit de refuser à boire. Ce dernier fait est raconté par les buveurs eux-mêmes dont Azzedine, sans aucune gêne car occultant toute violence, rendant ainsi les femmes complices, responsables et même désireuses de ce genre d'aventure²⁰⁵ : les femmes honorables n'ont pas à se trouver là. En fin de soirée, le jardin est en effet plongé dans le noir : un jeu d'usure s'est engagé entre le service d'entretien des espaces verts et les usagers du jardin, ceux-ci jetant des pierres en direction des réverbères afin de casser les ampoules récemment changées et ceux-là refusant désormais de continuer à les remplacer. Ces violences masculines apparaissent aux yeux des hommes comme une nécessité de maintien de l'ordre sur des espaces où la présence masculine est légitime, contrairement à celle des femmes. L'interjection masculine fréquente à leur adresse est *rje'i darek*, « rentre chez toi », comme si réintégrer l'espace domestique de la maison allait de paire avec leur réintégration dans les rôles auxquels la société les assigne. Ces représentations du rôle social des femmes rejoignent la nécessité pour les violences physiques de toujours imprimer une trace visible sur la personne déshonorée : il semble en effet nécessaire aux hommes d'inscrire les fautes des femmes sur leurs corps (yeux au beurre noir, blessures au couteau) comme pour signifier au monde de quoi elles se montrent capables. Car s'il y a violence physique sur les femmes, c'est qu'« elles l'ont cherché » (selon le préjugé quasiment admis dans l'ensemble des sociétés) en pratiquant les espaces publics dont les hommes ont traditionnellement l'apanage.

Certaines pratiques dénotent un usage féminin des violences. À partir des années 1990 émerge la question des femmes actrices de violences (Dauphin, Farge, 1997 ; Verlaan, Déry, 2006 ; Cardi, Pruvost, 2012), un peu à contre-courant de travaux militants sur les violences faites aux femmes (Héritier, 1996a ; Ockrent, Treiner, 2007 ; Lieber, 2008), car « l'exercice de la violence par les femmes est vu comme la transgression ultime de la frontière entre les sexes » (Héritier, 2002 : 84). L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de traduire d'une part l'articulation des deux types de violences considérés comme « deux "moments" de la vie réelle des femmes (violence de / violence sur) » (Dauphin, Farge, 1997 : 11), et d'autre part la complexité du phénomène de l'agir violent féminin en considérant que les différences de genre sont largement dépendantes des représentations

²⁰⁵ Pour la négation du crime et de la responsabilité masculine dans les viols, cf. Bourgois, 2001 : 307-312.

sociales enserrant les femmes dans les limites de leurs corps moins robustes que ceux des hommes. De ce fait, les connaissances encore fragmentaires à ce sujet témoignent de la difficulté d'adapter les outils théoriques à l'émergence de pratiques violentes féminines dont on a du mal à juger de la fréquence : à l'évidence peu visibles, ces violences féminines sont-elles peu fréquentes ou bien peu étudiées ? Ces travaux ont jusqu'à présent mis en évidence que les violences émanant des femmes pouvaient être interprétées de quatre manières. Elles s'imposent, en premier lieu, comme des violences subies également par elles-mêmes lorsque les buts qu'elles poursuivent – telles que celles prenant en main la direction de fractions mafieuses en Italie (Siebert, 2004) – se doivent de rejoindre les pratiques masculines habituelles, à savoir l'usage de la violence comme mode d'imposition de crainte et de respect : agir violemment pour les femmes de la mafia serait un prix lourdement payé en termes de transgression des codes du genre.

Plus communément, les violences féminines traduisent, en second lieu, la capacité d'adaptation dont les femmes peuvent faire preuve, notamment dans les milieux défavorisés (Verlaan, Déry, 2006), mais la façon dont elles se font violence en inscrivant leurs pratiques en dehors des itinéraires conventionnels rejoint le premier résultat.

La troisième tendance replace les violences féminines au cœur des rapports sociaux et politiques pour interroger la valeur émancipatrice dont ces pratiques sont réellement porteuses : entre un combat politique assumé et l'adoption d'une attitude masculine stéréotypée, l'écart de nature entre violences doit être exploré et on commence là à peine à comprendre que toutes les violences de femmes ne s'inscrivent pas dans une lutte (Cardi, Pruvost, 2012).

Le quatrième résultat semble plus à même d'aider à interpréter les violences féminines observées au jardin *Nevada*, dans la mesure où ces violences s'inscrivent dans une carrière déviante résultant de l'insertion des femmes dans des schémas violents dépendant à la fois de facteurs individuels et environnementaux, de l'enfance à l'adolescence, et reproduisant des comportements vécus et adoptant des conduites à défaut de savoir comment contrecarrer le piège de la détermination sociale (Verlaan, Déry, 2006). Au jardin *Nevada*, les violences physiques entre femmes surviennent souvent en point d'orgue de conflits latents. Il s'agit de rancœurs, de désirs de vengeance qui s'expriment sous forme de coups lorsque les quantités de produits consommés ne permettent plus aucun raisonnement ni contrôle. Parfois, les éclats de violences ne permettent pas au conflit de se régler. Mais force est de constater que violences spontanées et violences pour le règlement de conflits s'articulent sans s'exclure, à l'instar des échanges masculins que nous avons décrits précédemment.

Lorsque Najat est battue par un homme, elle se plaint à son compagnon du moment qui se fait un devoir de rendre le coup, et même davantage, pour l'honneur. Mais lorsque les femmes pratiquent seules le jardin *Nevada*, elles sont rares à avoir le dessus. Les tentatives

ne sont pas moins nombreuses et les physiques des femmes témoignent de cette rage. Citons l'exemple de Soumiya qui s'est imposée ce jour-là au groupe d'Azzedine faisant mine d'attendrissement envers son petit garçon endormi dans ses bras [observations, mai 2006]. Azzedine lui consent alors un verre, moins par pitié que dans le but de soigner son image. Venu se joindre au groupe après avoir exhibé une bouteille hors de prix d'alcool anisé, un collègue de travail d'Azzedine refuse d'accorder à Soumiya les quelques dirhams qu'elle mendie et fait mine d'aller boire ailleurs pour avoir la paix. Tandis qu'il se lève, Soumiya l'insulte copieusement. Il s'approche d'elle, toujours assise, et lui crache au visage en la traitant de « pétasse », en français dans le texte : il s'agit pour lui de faire comprendre qu'il n'était pas décidé à se laisser insulter par une femme aussi dégradée que Soumiya. Il semble que les insultes venant d'individus de rang social inférieur demandent désormais réparation, à l'encontre des prescriptions de l'ancien code d'honneur décrit, par exemple, chez les Kabyles selon lesquelles il était humiliant de répondre aux affronts des hommes de réputation contestée (Bourdieu, 2000a). Alors que l'homme lui tourne le dos pour s'éloigner, Soumiya se lève, saisit une bouteille vide qu'elle casse et bondit sur l'homme, en le menaçant du tesson de verre et en continuant de l'insulter. Le petit Liwaa s'est réveillé en hurlant. L'homme se retourne et assène deux coups de poing à la tête de Soumiya qui tombe à la renverse violemment. Elle gardera les marques des coups au visage et au dos pendant plusieurs jours. Dans la bagarre, le petit a également reçu un coup de coude de sa mère qui le fait redoubler de cris : elle n'a pas eu la présence d'esprit de poser Liwaa avant de casser la bouteille dont les débris auraient pu blesser l'enfant.

Il arrive également aux femmes de se battre entre elles pour s'assurer la protection d'un homme ou pour le décompte de services non rendus. Comme pour les hommes, ces bagarres très impressionnantes et arrosées d'insultes ont pour objectif de rappeler à l'assistance les compétences des rivales dont le public féminin mesure le niveau hiérarchique par la force physique déployée et en interprète la menace. Dans ce cas, les hommes n'interviennent que pour éviter d'attirer l'attention de policiers sur *Nevada*. De leur propre aveu, il serait distrayant de voir deux femmes se battre – surtout sous alcool – car elles contrôlent mal les coups portés. Une insulte masculine est de dire à un homme qu'il se bat comme une femme. Les hommes condamnent ces effusions de violences féminines tout en reconnaissant l'intérêt des règlements de comptes masculins, viriles et propres dans leur issue. Tandis que nous observons le tissage fréquent de conflits masculins, les hommes affirment au contraire que les femmes entretiendraient des rancœurs durables, ce qui nuit à l'image paisible de *Nevada*. Si l'on replace les violences faites aux femmes dans le contexte de la norme interne aux usagers de *Nevada* tenus de ne pas attirer les forces de police au jardin, les hommes sous-entendent que leur usage de violence vis-à-vis des femmes permet paradoxalement de limiter les violences policières. Du point de vue des représentations collectives, les violences constituent là encore un moyen pour les hommes d'exercer leur tutelle sur les femmes.

Nous voudrions décrire ici la cinquième norme interne régissant les relations sociales des usagers de *Nevada*. Si Habiba (famille H) et Fatima pratiquent à la fois le bidonville de souk 'aoua, le chantier de la Marina et le jardin *Nevada*, c'est qu'elles mobilisent tour à tour les registres des sociabilités afin de tirer parti au mieux de leurs connaissances nouées, entre autres, au quartier d'habitation : selon cette norme interne, le partage d'espaces publics est paradoxalement régi par des rapports sociaux noués dans le privé du quartier d'appartenance. Mais Habiba et Fatima n'atteignent pas le même degré de réussite. Malade mentale, Fatima se rend compte à sa manière de sa situation privilégiée auprès des buveurs qui connaissent sa famille de longue date à l'ancienne médina et qui ont pitié d'elle, lui offrent des verres et tentent de la protéger au mieux des autres et d'elle-même. Les autres femmes souffrant de pathologies mentales ont la vie dure au jardin, entre moqueries et agressions sexuelles.

Au contraire, Habiba souffre de sa réputation de prostituée, à l'ancienne beauté ravagée et au sourire édenté. Elle partage avec Fatima le fait d'avoir habité avec Mehdi dans sa cabane, ce dont on ne tient pas rigueur à Fatima. Au contraire, Habiba ne peut apparaître désormais à *Nevada* que sous les huées : les buveurs la connaissent effectivement mais la jugent également. Sur le chantier de la Marina, Farid avait dit de Habiba qu'« elle travaille à l'horizontal » [23.05.2006]. Un peu après avoir emménagé chez un autre homme que Mehdi avec qui elle a rompu, elle vient un après-midi à *Nevada*, maquillée, habillée d'une djellaba noire neuve, les cheveux propres et lissés, pour quémander un verre [observations, 30.05.2006]. Tandis qu'Azzedine garde un silence de réprobation, les membres du groupe accueillent Habiba avec des moqueries obscènes – « T'as pas chaud avec tous ces vêtements ? » –, sortant la langue de leurs bouches à son adresse, la main sur leurs parties génitales. Elle accepte le verre qu'on lui tend mais avec un sourire provocant, leur signifiant ainsi qu'ils ne l'auraient plus, puisqu'elle ne dépendait plus de leurs largesses : elle habite à présent au quartier Bourgogne, bénéficiant d'une bonne réputation du point de vue de la classe populaire, et formule un projet de mariage dont on ne sait s'il est partagé. Dans ce nouveau rapport de pouvoir, les buveurs du groupe n'ont comme arme, dès que Habiba s'éloigne, que de répandre les histoires les plus indécrites sur elle – vraies ou fausses, peu importe ; il s'agit là de ragots dont la fonction dépasse la chronique d'événements vécus (Hannerz, 2006 [1983] : 236-239) – auprès de ceux qui ne la connaissaient pas encore. Dans le cas de Habiba, son activité de prostitution a totalement compromis ses chances de se faire offrir à boire au nom d'anciens liens noués au quartier : de toute évidence, chaque buveur pense désormais avoir le droit de disposer de son corps en échange de verres d'alcool, ce qui rend la position de Habiba extrêmement dangereuse si elle s'attarde en soirée à *Nevada*. Le rejet dont elle est victime au jardin et les risques de viols qu'elle encourt ont certainement présidé à ses choix. Lorsque sa liaison avec l'homme qui l'héberge cesse, Habiba qui est rejetée par sa famille se sent obligée de se réconcilier avec Mehdi, malgré les violences dont elle le sait capable : il est en fait le seul à

l'accepter quelque part. Après être tombée enceinte, elle emménagera définitivement avec lui à souk 'aoua.

La description de violences faites aux femmes, inhérentes au côtoiement de ces dernières avec des hommes impliqués dans les mêmes pratiques qu'elles, mais en des lieux dont elles sont exclues par principe selon les normes sociales, a permis de mettre en évidence deux normes internes aux usagers de *Nevada* : l'injonction à respecter et faire respecter l'ordre, et la mobilisation dans les relations sociales d'un espace public de liens noués dans le privé du quartier. Mais ces violences sont également, mais dans une moindre mesure, les conséquences de l'application de la loi du plus fort permettant d'imposer les trois premières normes internes communes aux usagers de *Nevada* : le classement du statut social en fonction des produits consommés, le registre commun des justifications fondé en grande partie sur le droit à la ville, la panique sociale permettant aux individus déviants de justifier leurs conduites délictueuses. Si toutes ces normes reconduisent les représentations autour de la place des femmes et de leurs rôles à jouer dans leur destin social, on remarque également que la construction à *Nevada* de liens sociaux particuliers qualifie paradoxalement le statut du jardin et joue contre les femmes, non seulement dans le sens d'un entre-soi qui le distingue de l'urbanité policée qui régit les expériences urbaines (de la place Mohammed V, par exemple), mais aussi dans le sens d'interrelations complexes entre le quartier d'appartenance et les lieux publics de consommation d'alcool : il nous faut à présent explorer les dynamiques sociales sous-tendant l'émergence de ce lien privé en un lieu public et qui semble défavoriser les femmes sur un tout autre plan, celui de l'interconnaissance.

Cet aspect des échanges à *Nevada* pose la question de la latitude des femmes des classes populaires à déroger aux normes sociales, non pas dans le sens d'une entrée plus ou moins militante dans la carrière déviante, mais du point de vue des défauts d'une sphère domestique les poussant vers le jardin *Nevada* au point d'en payer un prix immense en termes de violences et d'amoindrissement de leur statut social. C'est sur ce cheminement des femmes vers le dehors en franchissant les limites de la sphère domestique du « dedans » que nous souhaitons à présent décrire les échanges à *Nevada*.

4.3 Ville, visibilité et quête d'individualité : l'air de la ville en question

L'étude préalable des normes sociales au Maroc a montré que le processus socio-spatial d'exposition publique convertissant les pratiques non officielles en pratiques déviantes, selon la théorie de la désignation d'H. Becker, constitue une épreuve pour le vivre-ensemble, selon la perception des habitants soucieux de leur réputation et des autorités publiques – de la sphère de l'aménagement urbain aux services de répression. Par ailleurs,

il est également apparu que des violences peuvent survenir lorsqu'une habileté quelconque transparaît car celle-ci catégorise l'homme déviant comme manipulateur, un qualificatif habituel des compétences féminines. En effet, la manipulation est perçue comme une stratégie s'inscrivant parfaitement dans les codes du genre : l'authenticité et la force virile émanant des hommes ; la ruse et la débrouille restant l'apanage des femmes. Forts de ces deux constats – l'irruption des femmes hors des chemins conventionnels et l'apparition de violences pour les hommes s'ils transgressent eux aussi les stéréotypes du genre –, nous souhaitons explorer ce qui permet l'appropriation du jardin *Nevada* du point de vue des femmes pour leurs pratiques déviantes, ce qui les motive et ce qui menace l'équilibre fragile de l'ordre social ainsi mis en lumière.

4.3.1 Stratégies féminines de contournement des violences : transaction sociale et mobilités

Nous vérifions dans la vie courante la contradiction suivante : (i) d'une part, les violences surgissent souvent rapidement lors de pratiques normales de rue. À ce sujet, une scène de violences retient particulièrement notre attention : des adolescents ayant parié sur l'issue d'un match de football qu'ils ont organisé sur l'esplanade de *Nevada*, se disputent et s'affrontent physiquement au bout de quelques minutes. Deux d'entre eux, âgés d'une quinzaine d'années, finissent par se déchirer mutuellement les joues à l'aide de pierres dans un bain de sang impressionnant. D'autre part (ii), les disputes résultent souvent, lors de pratiques déviantes (à *Nevada* et à *Derb Cuba*), de conflits latents au lieu d'aboutir à une explication sur le champ, comme nous l'avons vu précédemment. Cette contradiction laisse penser que la spontanéité ne prévaut pas à la gestion des oppositions et qu'avec l'expérience, les adultes déviants pourraient adopter des stratégies afin de contourner les violences et qu'il convient d'explorer. Pourtant, à *Nevada*, ces stratégies de contournement sont uniquement le fait des femmes, contre le préjugé et les discours des hommes qu'elles ne feraient que troubler le calme des échanges sociaux en exportant dans les espaces publics les ruses et leurs effets néfastes dont elles ont l'apanage en espaces domestiques. Décrire ces stratégies féminines prend tout son sens dès lors que mises en perspective avec les pratiques masculines dans une analyse transactionnelle des relations sociales au jardin *Nevada*, c'est-à-dire abordée comme forme de la sociabilité liée à un environnement physique selon la définition suivante :

« La transaction ne concerne donc pas les échanges à l'intérieur d'une organisation ou entre organisations, mais les échanges entre des individus qui partagent un "espace" (un milieu de vie comme un quartier ou un réseau de professionnels) représentant pour eux une ressource » (Rémy, Leclercq, 1998 : 74).

En premier lieu, il est nécessaire de poser les éléments de la remise en contexte de l'étude des relations sociales qui nous intéressent ici (Rémy, Leclercq, 1998 : 72-76). Nous

disposons tout d'abord d'un milieu (le jardin *Nevada*) approprié par des individus pour leurs pratiques déviantes dont les interactions nous mènent à la question de tradition goffmanienne « Que se passe-t-il ici ? » Or, selon E. Goffman, comprendre l'interaction implique de saisir son cadre ou :

« dispositif cognitif et pratique d'organisation de l'expérience sociale qui nous permet de comprendre ce qui nous arrive et d'y prendre part. Un cadre structure aussi bien la manière dont nous définissons et interprétons une situation que la façon dont nous nous engageons dans un cours d'action » (Joseph, 2009 [1998] : 123).

Le cadre des expériences (Goffman, 1991 [1974]) que nous considérons ici correspond à l'ensemble des normes internes et des règles du jeu communément admises par tous les usagers de *Nevada* leur permettant de justifier leur investissement des lieux et de maintenir un équilibre social propre à faire perdurer des conditions idéales pour cet investissement. Nous devons ensuite constater l'existence d'une innovation, ce qui est le cas, puisque nous avons mis en évidence, d'une part un contexte d'opposition entre hommes et femmes pour la jouissance d'un lieu qu'ils considèrent comme une ressource, et d'autre part, une tension à l'origine de violences qui résulte de l'irruption des femmes hors de la sphère d'influence à laquelle les normes sociales marocaines les assignent (la sphère familiale et domestique) : le conflit s'engage par conséquent entre hommes et femmes déviants contraints à cohabiter sur la base de valeurs non partagées de droit à la ville et de valeurs héritées relatives à la place des femmes.

Non pas que nous nions l'existence de violences entre hommes, mais ces dernières surviennent dans le cadre d'une norme interne, « la loi du plus fort », contribuant à construire un ordre social complémentaire de celui qui attribue réputation et pouvoirs à ceux dont la situation sociale et professionnelle est la plus stable. Si les pratiques déviantes qui se déploient au jardin *Nevada* avaient été un fait uniquement masculin, l'observation du déroulement d'une séquence sans dialogue possible – partant du quotidien sans heurt des pratiques sociales, au tissage de conflits, à « l'explosion » subite de violences physiques, à la prise de distance raisonnée et allant enfin à la réconciliation pour négocier un compromis dans l'intérêt de tous pour l'usage de l'espace – ne pourrait conclure qu'à un cycle sans fin de paix et de violences dans lequel chaque individu trouverait logiquement une place. L'insertion de femmes dans la séquence constitue l'élément novateur rendant la négociation plus difficile car celui-ci introduit une dynamique sociale tendue entre jeux de pouvoirs et contre-pouvoirs féminins, et entre aléatoire et détermination – posture chère à G. Simmel et E. Goffman. Ce dernier point s'avère déterminant car, de ce point de vue, la transaction pose les jalons d'une conception de la société nous permettant d'envisager une marge d'action et des compétences féminines là où une vision bourdieusienne ne permettrait que de mettre en lumière « un jeu à somme nulle » (Becker, Pessin, 2006 : 166) :

« Ce paradigme permet d'imaginer la vie sociale comme étant une confrontation d'une pluralité d'acteurs en relation partiellement conflictuelle et en négociation pour déterminer des zones d'accord en fonction de leur capacité de pression respective » (Rémy, Voyé, Servais, 1991a : 89).

Au jardin *Nevada*, les femmes sont jugées au quotidien pour la façon dont elles taisent les rumeurs et confidences révélées en grand secret garantissant une forme de renfort du lien social, dans la tradition du respect de la parole donnée (pour rendre de l'argent emprunté à un usurier de rue, par exemple), etc. Mais plus que toute autre norme interne à *Nevada*, c'est leur capacité à rendre des services, voire à faire preuve de générosité en renonçant à leur dû, qui détermine leur place au sein des buveurs. On peut donc dire plus généralement qu'elles sont jugées sur leurs largesses envers les autres buveurs, comme si les hommes disposaient auprès d'elles d'un compte ouvert permanent qui correspondrait à l'équivalent d'une sorte d'achat de droit à pratiquer le jardin *Nevada*.

Selon Najat, « rendre des services » constitue une forme d'honnêteté dans la déviance qui lui garantit une relative sécurité à *Nevada*. Ayant vécu pendant plus de 10 ans à la rue en continuant d'y boire régulièrement, elle explique que si les violences subies par les femmes dépendent de leur conduite au quotidien, elle trouve les conséquences de leur inconduite difficiles à vivre, mais les justifie par le fait que le rôle des femmes est « normalement » lié aux activités familiales et domestiques. Elle est assise au soleil sur une marche, une bouteille de bière un peu cachée à côté d'elle, de dos aux passants qui la regardent avec insistance : elle a retiré sa veste et s'exhibe en débardeur ajusté à l'âge de 46 ans²⁰⁶. « Regarde : toutes ces années à la rue, et j'ai rien sur les bras. » À son domicile, qu'elle occupe avec son ancien compagnon de rue depuis 3 ans, elle explique fièrement sa position de « femme honnête » qui n'a jamais nui à personne :

M-P : « -Il y a des violences sexuelles à *Nevada* ?

Najat : -Oui beaucoup. Pour punir les femmes, les hommes peuvent faire des partouzes.

M-P : -Tu veux dire des viols collectifs ?

Najat : -Oui, c'est ça.

M-P : -Et toi, à l'époque, tu as été violée ?

Najat : -Non, parce que je sais comment faire. À l'époque, je dormais dans le stade [= *squat*] avec 7 ou 8 hommes, sans problème. C'est eux qui me protégeaient. Je suis une fille sympa, tout le monde le sait. Je peux donner des cigarettes, je rends des services. Je bois mais je suis honnête. » [Entretien au domicile de Najat, Sidi M'arouf, 14.06.2009]

Najat a pourtant bien enfreint toutes les normes sociales : elle a dormi à la rue, a mis au monde au moins deux enfants hors mariage placés en orphelinat par la police, vit notoirement à partir de 2006 avec un homme hors mariage, boit, fume, se prostitue, se

²⁰⁶ Cette tenue est plutôt tolérée en centre-ville moderne ou sur la corniche, à proximité des piscines, mais seulement pour de très jeunes adolescentes et dans le cadre de pratiques sociales très codifiées.

maquille de façon voyante et provocante, et a rompu totalement avec sa famille. Mais elle garde à l'esprit que ses compagnons de rue sont capables de la punir en cas d'écart, non pas par rapport aux normes légales ou sociales, mais par rapport aux normes internes du jardin *Nevada*. Afin d'insister sur la norme interne que représente le devoir de rendre des services aux autres usagers de *Nevada*, Najat revient sur son expérience de partage d'un squat.

Le squat du stade a constitué un espace de vie important dans le quotidien de nombreuses personnes à *Nevada*. Outre les locaux de diverses associations plus ou moins actives, le stade « la Casablancaise » abritait également des salles de sport dont le degré de délabrement ne permettait plus un usage sécurisé. Le groupe de sans-logis dont faisait partie Najat en 2002 rejoint par certains buveurs avait trouvé un accès au gymnase sans surveillance en passant par la toiture. Mais une nuit survint un incendie qui se propagea à la faveur des nombreux détritiques qui jonchaient le sol, heureusement sans gravité pour les personnes qui avaient allumé un feu « pour faire un peu de lumière et nous réchauffer » [entretien avec les incendiaires, avril 2003]. Le gymnase ravagé par les flammes et condamné à nouveau, les sans-logis creusèrent dans le mur extérieur et une cloison afin d'occuper de nuit l'appartement de fonction dont une famille illégalement installée s'était faite expulsée. Les trois pièces appropriées devinrent rapidement insalubres sous le nombre des déchets, vomissures et excréments. Au début de l'année 2004, la situation de l'hygiène des lieux rend la pratique des abords du stade intenable : l'odeur de l'intérieur étant perceptible à 6 mètres du trou pratiqué dans le mur extérieur, les sportifs sont contraints d'accéder au stade par l'entrée principale, malgré le long détour. Sous la surveillance de policiers sommés d'intervenir plus régulièrement au stade, des agents de l'arrondissement de Sidi Belyout sont dépêchés afin de boucher les trous des murs. Najat se retrouve une fois de plus contrainte de forcer des maisons abandonnées du centre-ville afin de trouver un peu de paix et de sécurité. C'est cette raison qui pousse d'ailleurs Najat à toujours rechercher la compagnie de semblables pour passer la nuit, tant le sommeil est rendu difficile dans une atmosphère qui ne s'y prête ni pour les hommes, ni pour les femmes (Pichon, 2010 : 138-139), mais qui, par ailleurs, est ressentie à travers un lot de menaces constantes par les femmes (Pichon, 2010 : 22 note 2).

De nombreuses villas de style étant mal considérées du fait de leurs apparences dégradées et du peu de confort qu'elles présentent, les classes moyennes et aisées se sont désintéressées du processus de réhabilitation du patrimoine de la ville des années 1920 et 1930 dont il faudra voir principalement l'association « Casa Mémoire » se saisir afin d'introduire la question patrimoniale aux préoccupations des gestionnaires de la ville dont on constate encore sporadiquement la survenue de « phénomènes de véritable effervescence patrimoniale » (Cattedra, 2001 : 471). Lorsque ces édifices n'ont pas fait l'objet d'une table rase que la presse et « Casa Mémoire » ne peuvent que déplorer a posteriori, ils sont souvent appropriés par les personnes les plus démunies. Citons pour

exemple notoire l'hôtel Lincoln – situé en plein centre-ville, avenue Mohammed V, face au marché central – dont l'effondrement progressif a causé à plusieurs reprises la mort d'enfants et d'adultes dormant à la rue. C'est notamment ce désintérêt pour le bâti nécessitant d'importantes remises à niveau qui a favorisé l'émergence d'un second centre-ville au M'arif, à la faveur du développement de nombreuses franchises et de promoteurs de locaux de bureaux ayant fait le choix du neuf et de l'architecture générique. Lorsque Najat se met en quête d'un abri pour la nuit avec ses compagnons, elle ne se dirige pas vers le M'arif mais plutôt vers le centre-ville dont les immeubles ravagés se présentent comme autant de possibilités d'appropriation par les sans-logis.

Nous avons jusqu'ici évoqué le quotidien de personnes « sans-logis », une expression qu'il nous faut à présent justifier. De même, le vocable « squat » demande-t-il quelques précisions dans la mesure où les réalités sociales qu'il recouvre semblent très éloignées de ce que nous décrivons ici pour certains citadins de Casablanca. Dans les deux cas, les termes SDF et squat – qui ne sont pas utilisées au Maroc – tracent les contours de postures politiques souvent absentes des représentations marocaines et contre-indiquent, par là-mêmes, le transfert des termes aux situations sociales qui nous préoccupent dans ce propos. En France, le sigle SDF s'impose dans les années 1990 et résulte d'une longue fluctuation de définitions ayant conduit les organismes statistiques et gestionnaires de l'aide sociale – dans l'urgence de cerner l'ampleur des besoins – à adopter le terme émergent du débat médiatique et des préoccupations politiques (Damon, 2012). Pour les travaux de sciences sociales, la diversité des situations sociales de ces personnes (du point de vue du type d'habitat, de l'emploi, du niveau de pauvreté, de la santé, de la vulnérabilité par rapport à une expulsion du logement imminente, de la capacité à mobiliser les services d'assistance, etc.) impose de continuer à scruter les différences de statut de ces personnes sous les vocables de « sans-domicile » (Brousse, Firdion, Marpsat, 2008) : de ce point de vue se révèle la vocation de la catégorie à apporter des solutions concrètes au pan de la population la plus démunie, en situation de cumul des difficultés, selon l'acception initiale du pauvre considéré sous l'angle de l'aide que la société est en devoir de lui apporter (Simmel, 1999 [1908] : 454-456). En d'autres termes, en France, les personnes de la catégorie « sans-domicile » le sont au motif principal d'un défaut de logement personnel qui n'empêche néanmoins pas l'accès cyclique à des espaces intérieurs, même en dernier recours comme pour les centres d'hébergement (Pichon, 2010 : 140-148).

Pour les citadins dont fait partie Najat, nous avons opté pour l'expression « sans-logis », afin de nous éloigner à dessein du sigle français SDF. En premier lieu, ces citadins ne disposent absolument pas de toit légal pour passer la nuit. Certains des usagers de *Nevada* sont effectivement engagés dans des itinéraires les amenant à profiter du logement des différents membres de leurs familles, parfois à tour de rôle et pour une période donnée, comme Abdellah et Hakim. Mais malgré les représentations autour du devoir impérieux de construction d'un foyer à soi (Navez-Bouchanine, 1989a ; Chekroun, 1996) qui les

stigmatisent fortement car menant une vie jugée à la dérive et jetant le déshonneur sur la famille, leurs apparences faisant preuve d'une certaine dignité et la mobilisation de liens sociaux d'entraide dans leurs familles les distinguent dans l'échelle sociale des usagers de *Nevada* au point de leur permettre de mentir parfois sur leur situation et ainsi de sauver la face aux yeux de tous.

En second lieu, la catégorie « SDF » est porteuse de valeurs idéologiques, parfois contradictoires et donc mobilisées tour à tour par les médias selon la portée du message qu'ils souhaitent diffuser, à destination du grand public, des acteurs politiques ou du législateur : citoyens bafoués dans leurs droits qu'il s'agit de défendre ; victimes de la vie selon une conception passive de leurs itinéraires et dans la lignée de valeurs moralisantes de compassion et de générosité ; vagabonds qu'il faut contraindre à retrouver les chemins des centres d'hébergement ; vagabonds trop visibles, perçus comme un danger potentiel selon une perception sécuritaire du vivre-ensemble urbain considérant que la société est victime d'une menace qu'il faut contrôler et réprimer (Brousse, Firdion, Marpsat, 2008 : 5). Ces quatre perceptions des SDF portées par l'opinion publique selon les aléas des actualités et des saisons (élections, période de froid hivernal, fêtes de fin d'année...) sont, en outre, renforcées par le préjugé méritocratique de la dichotomie des pauvres partagés entre « méritants » et « non méritants » selon que leur destin social articule des handicaps de nature provoquée ou non, dont l'entrée en alcool est le paradigme, à la manière dont « l'incapacité à entrer dans l'ordre du travail » a pu scinder les catégories de l'aide entre « l'indigent valide » et « les pauvres honteux » (Castel, 2009 [1995] : 40-41 ; 47-108). Au Maroc, cette conception du mérite est d'autant plus répandue qu'un individu est considéré comme forcément responsable de graves méfaits s'il fait l'objet d'un rejet par sa famille. À l'instar de représentations européennes contribuant à beaucoup moins inclure l'errance dans les risques pesant sur les femmes (Marpsat, 1999), les représentations marocaines autour du devoir d'entraide et du rôle biologique des femmes considérées comme le pilier de la famille contribuent à fortement stigmatiser les femmes émergeant en dehors de ces conventions : la question « qu'est-ce qu'elle a pu faire pour en arriver là ? » n'entend aucun doute sur la responsabilité des femmes dans les actes de condamnation prononcés à leur égard et menant à leur exclusion définitive, non seulement du logement mais aussi et de la sphère domestique. D'autre part, la description des pratiques quotidiennes des enfants en situation de rue dans la première partie nous a permis d'entrevoir combien les valeurs morales participaient davantage de la condamnation de ces pratiques, plutôt que d'un processus de charité. Dans la mesure où l'expression « sans abri » peut être réservée à la qualification de situations d'urgence dans le contexte de catastrophes climatiques, par exemple, l'expression « sans-logis » semble, par conséquent, mieux convenir aux citoyens cherchant dans les immeubles désaffectés des solutions pour leur temps de sommeil nocturne.

Cette conception d'un espace intérieur mobilisé la nuit et non comme espace de vie devrait nous dispenser de l'usage du terme « squat » dans la mesure où, en France, celui-ci « émerge comme un lieu des possibles, certes fragiles, mais aussi support des solutions adaptatives construites par les acteurs face à [une] situation d'exclusion » (Bouillon, 2002 : 47). Au Maroc, de nombreux facteurs contribuent à éloigner la solution de l'investissement illégal d'un logement désaffecté pour une période longue permettant une meilleure récupération physique : le faible nombre de personnes dormant à la rue ; l'absence de dimension politique de leurs pratiques de rue ; la généralisation des logements constituant la catégorie d'habitat non réglementaire et présentant la meilleure option pour les familles démunies ; l'absence d'aide sociale à leur rencontre (nous allons y revenir) – une aide grâce à laquelle, en Europe, il est possible parfois pour un citoyen pauvre de déclencher un processus menant à une sortie de l'urgence (Châtel, Soulet, 2002a, 2002b ; Pichon, 2010 : 148-155) ; la violence des actions répressives ; et enfin l'absence de capacité organisationnelle, « physique et psychologique [pour] repérer, investir et défendre un lieu » (Bouillon, 2002 : 49). Par ailleurs, les personnes dormant à la rue à Casablanca ne disposent d'aucune source de revenus autre que la mendicité, l'emprunt entre individus de même statut social, la prostitution, le vol et la fouille des déchets des habitants qui ne laisse penser à les inclure dans une quelconque « économie de rue » (Bouillon, 2001). Pour finir, l'état d'insalubrité du squat du stade de Casablanca traduit davantage que le caractère transitoire de cet espace de sommeil pour le groupe de Najat, à savoir un certain désintérêt de son devenir face à la certitude de le voir interdit d'accès très prochainement par les autorités publiques ; nous sommes loin ici d'un espace aux « potentialités silencieuses » qui représenterait un « facteur d'émancipation » si le contexte social, politique et économique pouvait aider à le faire considérer comme « un espace de déploiement de compétences ordinaires permettant la réappropriation quotidienne et autonome de la ville » (Aguilera, Bouillon, 2013 : 133) : toute chose interdite pour le groupe de Najat. L'ensemble de ces différences avec le squat français devraient, par conséquent, interdire l'usage de ce mot que nous employons néanmoins ici par commodité pour désigner le seul espace du stade.

Pour Najat, évoquer le squat n'est pas chose simple : c'est avouer qu'elle a dormi en un lieu insalubre dont elle a honte et avec plusieurs autres hommes dans le déshonneur. Pourtant, elle n'hésite pas à évoquer ce passé révolu car en 2009, elle continue de fréquenter le jardin *Nevada* et une autre femme la concurrence dans les faveurs des buveurs, ce qui la prive d'une source d'approvisionnement même minime. Afin de montrer combien Najat (famille P) peut être digne de confiance, elle cite en contre-exemple Soumiya (famille Q), seule femme rivale de Najat dans son rapport aux normes, qui vit avec le père de son enfant adultérin (de 2 ans en 2006), sans avoir divorcé ni contracté de

second mariage²⁰⁷. Renseignements pris, à l'instar de Najat, les buveurs de *Nevada* la considèrent eux aussi comme incapable de mémoire des services rendus. Ils relaient donc l'histoire de sa vie, et font pleuvoir les insultes, tant le fait qu'elle emmène le petit avec elle dans ses pratiques de boisson est déconsidéré. Cette mauvaise réputation se lit sur la peau de Soumiya aux multiples entailles et cicatrices de blessures anciennes. Au quotidien, Soumiya semble se concentrer sur des stratégies de survie ponctuelles qui ne font que conforter sa mauvaise réputation : en juin 2009, tous les buveurs ne parlent que d'elle qui aurait volé plus de 1.000 dh à un homme avec qui elle aurait bu sciemment tout l'après-midi, dans le but de le dépouiller en soirée. Vraie ou fausse, gageons que cette rumeur ne fera qu'amplifier les violences à son égard²⁰⁸.

On remarque, néanmoins, que si les pratiques sociales de Soumiya s'éloignent des normes internes de *Nevada*, elle met en œuvre à sa manière certaines stratégies que Najat fait mine de dénigrer, tant leurs parcours sont différents et sources de tensions entre elles – comme par exemple le fait que l'une a perdu le droit de garde de ses enfants et que l'autre est vent debout contre tous les risques de voir lui échapper la garde de Liwaa. L'une de ces stratégies est, en premier lieu, de « changer » de prénom : en intégrant la société d'un lieu de pratiques déviantes, les femmes peuvent choisir de prendre ce que nous appelons « un nom de rue » pour davantage d'anonymat. C'est le cas de Soumiya, mais aussi de la première amie de Mehdi (Fatima) et de Saïda. Cette dernière explique que si un habitant de son quartier d'habitation a l'impression de la reconnaître, un autre prénom que le sien peut contribuer à semer le doute. Au contraire, les hommes raillent ce maigre artifice, au point de répandre un ragot concernant Achraf connu sous deux noms différents à *Nevada* : celui-ci aura beau se défendre oralement – certains buveurs l'appellent également par son nom de famille qui est un prénom –, l'insulte proférée à l'égard d'Achraf se propage jusqu'à ce qu'il roue de coups, en mai 2003, l'instigateur du ragot selon lequel Achraf contournerait les risques de violences à la manière des femmes.

Une autre stratégie féminine de contournement des violences consiste à anticiper les problèmes par la mise en perspective de leur nécessité de se protéger à *Nevada* avec leur capacité à rendre des services. Certaines femmes développent, à cet effet, des pratiques de débrouille qui placent le jardin *Nevada* en bout de chaîne des espaces de la ville mobilisés pour cette activité. Depuis que Najat a pris une chambre en périphérie avec Achraf, elle dit avoir mis en œuvre une manière inédite pour elle de gagner de l'argent dans sa nouvelle vie : « Le quartier ici, c'est comme une autre planète : c'est loin et y a rien » [Entretien au

²⁰⁷ Les enfants adultérins ne peuvent être reconnus par leur géniteur : seul le mari légal a le droit de reconnaître l'enfant de sa femme. Une récente disposition permet aux mères célibataires de déclarer leur enfant à l'État civil qui accorde un nom fictif à l'enfant afin de lui éviter toute stigmatisation et lui permettre une scolarité normale si la famille de sa mère accepte leur prise en charge. Il ne s'agit toutefois pas d'une loi car la *moudawana* de 2004 n'en fait pas état. Par ailleurs, seules les femmes assistées d'associations trouvent, dans les faits, le courage d'affronter le service d'État civil.

²⁰⁸ Aucune vérification n'a été possible auprès de Soumiya ou de son compagnon, car ils cessèrent au moment des rumeurs de fréquenter le jardin *Nevada* et le lieu de vente de cigarettes au détail (pour lui).

domicile de Najat, Sidi M'arouf, 14.06.2009]. Elle doit donc aller en centre-ville pour profiter de ses ressources. Mais mobiliser les réseaux qui la faisaient vivre jusqu'alors à *Nevada* ne peut l'aider dans cette forme de débrouille. Si elle essaie de les entretenir même après son déménagement, c'est pour mieux se protéger à *Nevada* lorsqu'elle y retourne pour boire. Elle mobilise au contraire les personnes moins engagées dans les pratiques déviantes de *Nevada* : « Quand j'ai besoin de vêtements, je prends le taxi et je vais me débrouiller. Je connais plein de gens, ils me donnent des choses, des vêtements. Je les garde et je les échange. Je vais aussi à la *joutia* de l'ancienne médina ». L'expression « je vais me débrouiller » (*ka ndabar**) est extrêmement ambiguë ici car Najat l'employait aussi lorsqu'elle dormait à la rue, et pourrait englober des pratiques de prostitution qu'elle n'aurait jamais cessées, ce qui correspondrait à la période « manquante » de quinze ans dans son itinéraire social. Au regard des apparences de Najat très stigmatisantes, la mise en œuvre de cette stratégie a de quoi surprendre (car ses interlocuteurs interprètent sa mauvaise image d'elle en termes de méfiance à son égard), mais doit être replacée dans sa quête d'une place au sein d'un voisinage extrêmement féminin qui « se débrouille » lui aussi :

« Le *débrouillard* désigne cet individu qui, évoluant majoritairement dans un univers matériellement précaire et socialement disqualifié, met en œuvre des techniques de survie, d'enrichissement et de requalification sociale, et articule pour ce faire des compétences d'ordre relationnelle et cognitif, une expérience de la ville et des pratiques d'urgence » (Bouillon, 2001 : 239).

Installée depuis trois ans, Najat fait la démonstration d'une vie sociale riche et de nombreuses interactions avec ses voisines d'immeuble : échanges d'ustensiles de cuisine, d'eau fraîche (les premiers mois, l'ensemble pièce / cuisine / cabinet de Najat ne comporte ni eau courante, ni réfrigérateur), garde d'enfants des mères²⁰⁹, conseils de maquillage et prêts d'accessoires lorsque des jeunes femmes s'appêtent pour « sortir » (Cheikh, 2011b). Najat est ce qu'elle est, elle ne peut plus le cacher en mentant sur son ancienne vie à la rue et sa consommation d'alcool dont elle affirme pourtant que ses voisines ignorent. Mais elle a su gagner la confiance de son cercle de voisines d'immeuble, grâce à des temporalités favorables : sa mauvaise vie semble derrière elle, et ceci d'autant plus qu'elle apparaît aujourd'hui comme une victime de son compagnon violent, comme tant d'autres femmes.

La stratégie de débrouille de Najat afin de rassembler de quoi boire à intervalles réguliers rappelle celle de Rachida : divorcée, elle habite chez sa mère à Bousbir dans l'ancienne médina et boit régulièrement au jardin *Nevada*. Elle décrit son activité comme une ressource très insuffisante à ses besoins couverts par sa mère qui est veuve : elle achète de petits objets à Derb Omar (le quartier de grossiste du centre-ville), pour les vendre ensuite à la rue du Prince (l'unique rue piétonne du centre-ville) parmi de nombreux vendeurs à la

²⁰⁹ Elles se présentent comme divorcées mais peuvent aussi être des mères célibataires avec enfants illégitimes, d'où l'inclination de Najat à leur rendre service.

sauvette que les nombreuses actions répressives empêchent de s'installer au sol comme en médina. Il lui arrive également de troquer à *Nevada* des objets de la vie courante contre de l'alcool lorsque l'argent manque. En fait, avec les années, elle supporte de moins en moins les rires et les moqueries des autres buveurs, ce qui l'incite à chercher à boire davantage. La stratégie qu'elle avait mise en œuvre il y a quelques années est en train de se retourner contre elle : consciente que sa place n'était pas à boire ou commercer parmi les hommes, elle avait adopté sciemment les codes vestimentaires des adolescents portant pantalons larges et vêtements de sport confortables. Ses cheveux longs toujours rassemblés en une tresse aussi courte que possible et qui se fait oublier, elle pensait limiter ainsi les violences dues à son entrée en alcool. Mais avec l'âge, les hommes jugent risibles son accoutrement, et l'ont affublée d'un surnom ridicule dont elle ne peut se défendre, même en distribuant quelques verres d'alcool. Au regard de son moindre statut social à *Nevada* et des disputes violentes qui l'opposent fréquemment à sa mère, nous doutons même de son divorce qu'elle pourrait préférer dans ses discours à l'aveu humiliant d'un célibat tardif.

Les espaces mobilisés pour la débrouille par Najat et Rachida ont ceci en commun qu'ils s'inscrivent dans un territoire entièrement accessible à pied, si on exclut le logement de Najat à partir de 2006. Ces espaces placent en bout de chaîne le jardin *Nevada* pour lequel ces activités sont investies. De ce point de vue, les déplacements de Najat et Rachida constituent une ressource car les revenus mêmes modestes qu'elles parviennent à en tirer leur permettent de rendre des services auprès des autres buveurs. Pour autant, cette stratégie ne leur permet pas de s'affranchir d'eux : leur autonomie s'inscrit dans les limites de leur capacité à gagner plus ou d'argent, toujours fluctuante. Lorsque Najat est trop battue par Achraf, elle ne peut se déplacer pendant plusieurs jours. Par ailleurs, lorsqu'elle oublie à *Nevada* de mettre de côté de l'argent pour son retour à Sidi M'arouf (grâce à un grand taxi pour moins de 10 dh) ou se le fait voler, elle se retrouve contrainte à passer la nuit dans les environs de *Nevada*, dépendante de la protection que ses anciens compagnons de rue voudront bien lui accorder à nouveau.

Au contraire, les hommes conçoivent les mobilités comme des fuites devant les violences inéluctables et ne mettent en œuvre aucune stratégie si ce n'est celles de tirer profit des buveurs susceptibles de leur rendre service et de mettre en perspective les conflits avec l'intérêt mutuel de chacun des opposants. Le principe qui anime les pratiques sociales masculines consiste donc non pas à éluder mais à différer les violences, nécessaires par ailleurs dans l'exercice de démonstration de la force virile. C'est la prise en compte du temps dans le conflit qui empêche les violences d'éclater dans l'instant de la dispute comme le font certaines bagarres de rue nécessitant un règlement sur le champ. Par ailleurs, les hommes se sentant à leur place dans les espaces publics, ils n'osent presque jamais avouer au jardin *Nevada* qu'ils envisagent d'arrêter la boisson, ce qui passerait pour une reconnaissance de la nuisance de l'alcool sur leurs vies.

Si ces nombreux déplacements féminins forment des itinéraires urbains jouant un rôle prépondérant dans l'articulation du jardin *Nevada* à l'ensemble des lieux de vie de ses usagers, ils ne doivent néanmoins pas faire présumer de l'ampleur de la mobilité des femmes, car « tout déplacement n'engendre pas une plus grande mobilité » (Pujol, 2011 : 287). En effet, ces déplacements relient quelques lieux accessibles à pied centrés sur l'ancienne médina dont les multiples ressources sont toujours citées par les femmes, pour le troc, l'achat de denrées peu chères, la possibilité de se loger à moindre frais, la mobilisation de connaissances anciennes, etc. À l'instar des mobilités décrites comme ressources à une échelle internationale (Tarrus, Missaoui, 2000 ; Peraldi, 2001 ; Tarrus, 2002), l'étude des déplacements urbains des pauvres conduisant à leur assignation au quartier a su reconsidérer la valeur de leurs pratiques sociales à la lumière de compétences certaines. En fait, de ce point de vue, ancrage et mobilités des citoyens pauvres ne s'excluent pas : l'ancrage peut revêtir les attributs d'une stratégie (Fol, 2009) dans le sens où les citoyens trouvent dans le local des ressources visant à pallier leur défaut de mobilité dû à un moindre accès à l'automobile. L'ancrage révèle donc ici l'une des dimensions positives des pratiques sociales des citoyens pauvres. C'est notamment le cas pour les déplacements de Najat et Rachida.

L'analyse transactionnelle des interactions menées à *Nevada* doit donc tenir compte de ces mobilités comme facteur déterminant de la négociation du conflit opposant hommes et femmes à *Nevada*. La dynamique incessante de déplacements et de retours des femmes entre jardin et espaces urbains incite à considérer ce conflit sous l'angle de l'adhésion commune de l'ensemble des usagers aux normes internes, selon la métaphore du pont et de la porte traduisant la conception de G. Simmel du conflit en tant que forme particulière d'interaction sociale :

« Dans un sens immédiat et symbolique aussi bien que corporel et spirituel, nous sommes à chaque instant ceux qui séparent ce qui est relié et ceux qui relient ce qui est séparé » (Simmel, 2007 : 47).

Le paradoxe de cette situation fait que le paradigme de la transaction sociale permet également de mettre en évidence que les acteurs du conflit ne souhaitent à l'évidence pas parvenir aux termes d'un accord, dans la mesure où les hommes ont tout à gagner à faire perdurer leurs valeurs quant à la place des femmes et à faire valoir auprès de ces dernières leur capacité à les protéger contre argent, alcool et services divers. L'interprétation par les hommes de ses stratégies féminines en termes de ruses dont les effets nuisent à l'ordre social du jardin va donc à l'encontre du véritable lien qui unisse les hommes et les femmes à *Nevada*, à savoir un intérêt mutuel à cohabiter. Mais dans un souci de reconduction de l'honneur masculin, les représentations des hommes déviants tiennent à survaloriser le rôle masculin dans l'ordre social de *Nevada*. C'est donc à dessein que les hommes interprètent en termes de *tactiques* les *stratégies* féminines, au sens de « calcul des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir [...] est

isolable » (Certeau, 1990 : 59) : là où les tactiques dénotent un manque de créativité en l'absence de pouvoir forçant les individus à tabler sur une issue rapide du conflit, les stratégies, au contraire, optimisent le long terme en tirant partie d'un environnement physique (Certeau, 1990 : 62-63).

De leur côté, les femmes n'inscrivent pas leurs stratégies dans une logique de contestation de cet ordre social afin de limiter les violences physiques dont elles font l'objet. Elles participent, par conséquent, de la reconduction de ce rapport de pouvoir responsable pourtant d'une violence symbolique évidente dans la mesure où :

« Les femmes s'accordent avec les hommes pour accepter les signes extérieurs d'une position dominée; elles prennent en compte, dans la représentation qu'elles se font de leur relation avec l'homme auquel leur identité sociale est ou sera attachée, la représentation que l'ensemble des hommes et des femmes seront inévitablement conduits à se faire de lui en lui appliquant des schèmes de perception et d'appréciation universellement partagés » (Bourdieu, 1998 : 42).

Ces stratégies féminines pour échapper aux violences s'avèrent cruciales, tant elles révèlent les différences genrées à l'œuvre dans le droit à déployer ces pratiques déviantes au quotidien : en effet, les hommes, forts de leur légitimité à évoluer dans les espaces publics, n'échafaudent que très rarement des moyens de contourner les violences qui ne seraient alors que le signe d'une faiblesse toute féminine. Le paradigme de la transaction sociale a permis de remettre en contexte les mobilités féminines et les bénéfices qu'elles en retirent, toujours dans le but de continuer à cohabiter au jardin *Nevada* avec les hommes, et ceci loin du préjugé qu'elles ne feraient que perturber les échanges sociaux entre buveurs. Force est de constater que les femmes déployant des pratiques sociales de rue sont capables d'autres compétences que celles que les représentations collectives interprètent en termes de ruse et de roublardise dans les contre-pouvoirs féminins s'exerçant en milieu domestique. Mais quelles limites ces stratégies d'évitement des violences de rue, physiques et sociales, rencontrent-elles ?

4.3.2 Des vertus de prendre de l'air pour les femmes ? Marges d'action, compétences et autonomie

Nous voudrions montrer à présent que ces stratégies n'empêchent néanmoins pas les femmes d'échapper totalement aux violences qu'elles fuient, tombant de Charybde en Scylla. Dans ce contexte, raisonner en termes de stratégies et de compétences doit être explicité plus avant, au prétexte que « l'air de la ville rend[rait] libre ». Cet adage allemand du XV^e siècle maintes fois cité autour des principes fondateurs de la ville occidentale (Weber, 1982 [1921] : 52 ; Park, 1990 [1925] : 95), maintes fois commenté pour questionner l'ampleur de la latitude offerte par la ville à ses habitants et plus particulièrement à ses habitantes (Navez-Bouchanine, 2005a : 112 ; Semmoud, 2011), a

permis de croiser aspirations individuelles et possibilités effectives d'*empowerment* (au sens d'acquisition d'autonomie). Dans un contexte de pratiques sociales normées, l'émergence de conditions très favorables à l'épanouissement de l'individu (Wirth L., 1990 [1938]) a même permis d'affirmer que « l'air de la ville rend créatif » (Ascher, 2007). Mais l'air de la ville rend-il libres *aussi* les femmes déviantes ?

Les dynamiques causales qui animent les trajectoires socio-spatiales de ces femmes ne sont intéressantes que mises en perspective avec le fait que les risques de dégradation de l'honneur s'avèrent beaucoup moins dissuasifs que n'est grande l'attractivité du centre-ville par rapport à la détresse de leur vécu au sein de la sphère domestique. Si « par violence familiale, nous considérons toute action verbale, physique ou psychologique, imparfaitement régulée, qui dégrade un rapport hiérarchique ou une relation plus égalitaire vers une plus grande domination et soumission » (Janin, 2003 : 33), les entrées en consommation d'alcool doivent être interprétées pour les femmes comme l'expression d'un malaise et/ou d'un refus de cette soumission en milieu familial contre laquelle elles ne peuvent pas lutter, et acceptent par là même de mettre en danger leur intégrité physique. Dès qu'elles ressentent le besoin de fuir un milieu familial conflictuel, le jardin *Nevada* joue un rôle apprécié d'« espace de fuite » (Rémy, Voyé, 1981 : 124) dans le desserrement recherché du contrôle social de la famille et du quartier :

« [...] la transgression est inscrite dans la dynamique même de la cité qui, dans sa complexité, compose, au plan de la vie quotidienne, les divers éléments constitutifs du drame et de la quête sociale et qui développent des espaces où peuvent se constituer des univers de dérive, impliquant une installation sans maîtrise, et en renvoyant à l'image de l'épave [...]. » (Rémy, Voyé, 1981 : 202)

Issue d'un milieu de commerçants aisés, Najat perd à l'âge de 14 ans son père dont elle se sentait proche, et se marie trois ans plus tard pour fuir une mère qui désapprouve le mode de vie auquel elle aspire : Najat parle français et dit vouloir « vivre à l'européenne » : se maquiller, sortir et boire. Au bout d'un an de mariage, elle rentre chez sa mère et obtiendra le divorce trois ans plus tard. Ensuite, le parcours de Najat devient plus difficile à suivre : elle mentionne, lors de ses 21 ans, un violent conflit qui l'oppose à l'épouse de son frère aîné au sujet du projet du couple de captation de l'héritage. Elle aurait 33 ans lorsqu'elle est mise à la porte du domicile familial, mais reste muette, dans sa trajectoire, sur une période d'environ 15 ans avant la date annoncée. La justification de son entrée dans l'itinérance semble être le seul élément inchangé à son discours depuis nos premières rencontres en 2002, comme appris par cœur : sa mère l'aurait forcée à vivre à la rue « pendant le mois de ramadan », afin de confier l'héritage à l'aîné dans sa totalité, et ceci sur la base d'une critique du mode de vie de Najat.

Adolescente, Soumiya a quitté sa famille aisée de Fès à l'âge de 13 ans pour fuir les violences physiques de son père et de son frère à Casablanca où elle a vécu dans un

premier temps de prostitution à l'ancienne médina. Elle ne revoit pas sa famille pendant 17 ans, se marie et a 2 filles en étant victime de coups et de maltraitance – elle dort avec sa fille la plus jeune dans un placard, sous l'escalier, et la famille est logée dans une pièce unique sans eau. Comparée au mariage, elle décrit sa période de prostitution comme des jours agréables avec de nombreuses amies qu'elle perd de vue rapidement après son mariage. Elle cite le proverbe « *dhenlo hlqo insa li khalqo* », l'argent corrompt l'amitié. Littéralement, celui qui engraisse la gorge oublie celui qui l'a créée, c'est-à-dire : quand on donne de l'argent à une personne, celle-ci oublie Dieu, et se comporte de manière basement matérielle. Elle ne décrit pas non plus sa relation avec le père de son dernier fils comme heureuse. Elle fréquentait déjà le jardin *Nevada* pour boire lorsqu'elle le rencontra sur son lieu de travail – il vend des cigarettes au détail à la terrasse d'un café. Dès qu'elle tomba enceinte, elle emménagea avec lui dans une pièce unique d'une maison en bordure d'une commune rurale de la ville, ce qui la contraignit à des déplacements fatigants en transport en commun et à pied.

Hniya, devenue alcoolodépendante, subit comme une violence sa colocation avec d'autres femmes, célibataires ou veuves comme elle, dont elle doit supporter les regards, les insinuations continues sur son état d'ivresse et ses manques. Dépendante du vivant de son époux, elle n'envisagea pas d'arrêter de boire, mais chercha des moyens de se cacher de la vue de ces femmes qui font se rétrécir sur elle les murs de leur appartement. Sa première stratégie consista donc à se déplacer en centre-ville au jardin *Nevada*, afin de boire loin du contrôle social s'exerçant sur elle au sein de son propre logement.

Dans le cas de ces trois femmes, les espaces publics peuvent être considérés comme des espaces de prolongement d'espaces familiaux qui se construisent selon des sociabilités différentes des espaces limitrophes aux domiciles, ce qui constitue leur principal attrait. Il s'agit ici de saisir qu'investir les espaces publics pour boire correspondait déjà à la mise en œuvre d'une stratégie visant à fuir. Ce cycle féminin s'avère sans fin, car les sociabilités à *Nevada* ont leur contrepartie constituée de violences physiques et sociales extrêmes, et incitent les femmes à rechercher des solutions toujours plus variées.

L'une de ces solutions consiste à recréer une forme de vie domestique, malgré les stigmates et le degré de réussite relatif. Najat s'enjoignit un compagnon régulier pour la protéger lorsqu'elle vivait à la rue, puis l'encouragea à accepter un travail et à prendre un logement dans un quartier périphérique où ils n'étaient pas connus, dès que l'occasion se présenta. Elle aime à rappeler combien c'est elle qui prend les bonnes décisions pour lui : « S'il a réussi à avoir tout ça, c'est grâce à moi : c'est moi qui ai toutes les bonnes idées parce qu'ici, il n'a rien », dit-elle en mettant un doigt sur sa tempe [Entretien au domicile de Najat, Sidi M'arouf, 14.06.2009]. Mais il se mit à la frapper de plus belle, dès qu'ils furent installés. Il lui cassa toutes les dents de la mâchoire inférieure, mais au lieu de

l'aider, il préféra s'offrir pour lui-même un appareil dentaire intégral avec l'argent envoyé par son frère installé au Canada.

Si certaines stratégies liées à la mobilisation de ressources institutionnelles se soldent souvent par des échecs, elles sont néanmoins porteuses d'une valeur symbolique à travers des modalités innovantes de prise de décision. En 2009, les usagers de *Nevada* apprennent que Meryem, une jeune femme à la rue au début des années 2000 proche de Najat, a finalement décidé de vivre au Centre de Redressement Social de Tit-Mellil où elle avait été emmenée par les services de police, suite à une rafle de routine. Cette décision est commentée sur un ton mêlé de reconnaissance pour sa débrouillardise et de curiosité pour un choix pouvant paraître étonnant, tant les conditions de vie dans le centre sont redoutées. Elle préféra vivre « à la dure » dans le centre que perpétuer le cycle de violences et de manques dans lequel elle s'est insérée dès son entrée en errance.

De son côté, Soumiya décide d'entamer les démarches nécessaires à un divorce qui lui permettrait, à la suite d'un remariage, de faire reconnaître son dernier enfant par son géniteur. Ce projet s'inscrit, selon elle, dans la même veine d'initiatives qui lui avaient fait reprendre le chemin de la prostitution après son mariage, pour subvenir aux besoins de ses deux premières filles : « Je ne suis pas une victime, je veux faire quelque chose pour améliorer cette situation ». Elle insiste ainsi sur ses compétences mêmes minimales dans l'adversité, manière de reconquérir une forme d'honneur à ses yeux et à ceux des autres. Mais la démarche de Soumiya en juin 2006 auprès de l'AMVEF (l'Association Marocaine de lutte contre la Violence à l'Égard des Femmes – centre d'écoute, d'orientation juridique et de soutien psychologique pour femmes victimes de violences) est un échec dont elle endosse à tort la responsabilité. Si nous avons abordé précédemment le déshonneur que peut entraîner la visibilité de la déviance, nous avons peu insisté jusqu'ici sur les réactions individuelles devant le fait accompli. L'attitude de la jeune femme qui nous reçoit²¹⁰ à l'AMVEF dit toute la détresse de sa situation : la jeune femme scrute tout d'abord Soumiya mais ne parvient pas à annoncer franchement que l'association ne prend en charge que les femmes inscrivant leur destin sociale dans les limites des conventions. Soumiya a pourtant fait beaucoup d'efforts pour « paraître convenable » : elle a revêtu à *Nevada*, où le rendez-vous est pris en début d'après-midi, une djellaba et un fichu de tête propres. Mais elle présente également un visage très marqué par son mode de vie ; de plus, transie de peur, elle n'a pu s'empêcher de boire avant le rendez-vous pour se donner du courage et la jeune femme de l'AMVEF ne peut que deviner la consommation d'alcool de Soumiya. C'est donc peine perdue lorsque Soumiya explique qu'elle est là pour divorcer et donc avant tout pour donner une chance à Liwaa. Le visage empourprée, la jeune femme déroule le fil de son

²¹⁰ Comme je dois bientôt repartir en France et que Soumiya m'a expressément demandé mon aide, je conviens avec Fanny Debarre, doctorante en anthropologie en séjour au CJB et à Casablanca – dont la thèse porte sur les formes sociales de rupture dont le divorce – que nous allions ensemble au premier rendez-vous avec Soumiya et Liwaa, et qu'elle assure par la suite le suivi du cas de Soumiya auprès de l'AMVEF et l'administration. Mais il n'y aura pas de second rendez-vous.

refus en marchant sur des œufs : il lui est d'abord interdit par les règles de l'AMVEF de se déplacer vers les personnes assistées ; d'autre part, son rôle ne consiste qu'à indiquer la marche à suivre aux femmes qui doivent remplir leur part du contrat dans la procédure administrative : être capables de se lever tôt, d'aller aux rendez-vous fixés par la justice et les différents services administratifs, payer des déplacements en taxis, tenir à jour un dossier et conserver des papiers importants, faire des photocopies, téléphoner... Toute chose dont Soumiya se sent incapable. Lorsque la jeune femme prononce enfin la petite phrase incriminante – « et puis il est interdit de boire » –, ses yeux scrutent un dossier invisible sur son bureau comme si elle-même était soudain soupçonnée de boire : le fait que la déviance soit tenue de rester dans l'ombre plonge l'individu dans l'impossibilité de formuler clairement les termes de la déviance et le contraint à utiliser des biais destinés à indiquer sans choquer, à suggérer sans réellement démontrer le degré de connaissance acquise sur la pratique déviante. En d'autres termes, l'impossibilité pour la jeune femme – investie du rôle d'assistante sociale – d'appeler un chat « un chat » scelle le destin social de Soumiya, interdite d'issue administrative de son problème par sa consommation d'alcool, ou plutôt, pour être précis, par son état physique qui trahit cette consommation.

Ayant compris la position des associations, Soumiya fait son possible pour rendre son statut conforme aux lois. En 2007, elle retourne à Fès avec son fils afin de faire renouveler sa carte d'identité. Elle dit également avoir voulu tester sa famille sur l'éventualité de son retour à Fès ce qui peut être interprété comme un second jalon dans sa quête de conformité avec les autorités administratives et au-delà, avec les normes sociales. Mais au retour, sa décision est prise, elle n'y retournera plus : elle ne supporte pas les réflexions, l'autorité de son frère qui n'a qu'un an de plus qu'elle. Mieux valent finalement les violences du père de l'enfant, dont elle porte les traces très visibles des coups : elle dit avoir échappé à un époux violent pour se retrouver piégée par les violences du deuxième. Comble de malheur, Soumiya apprend en décembre 2008 que son époux habitant à l'ancienne médina a été incarcéré pour le viol d'une petite fille de 6 ans, et que ses deux premières filles ont été placées en familles d'accueil. Elle avoue ne plus avoir la force d'affronter aucun service administratif ou institutionnel, tant sa honte est immense.

Les mobilités ne constituent pas seulement une ressource pour les femmes déviantes en quête de revenus substantiels comme Rachida et Najat. Se déplacer peut constituer également une stratégie de contournement des violences qui nécessite une bonne évaluation de l'ensemble des facteurs leur permettant de boire afin d'anticiper tout problème : solutions d'approvisionnement en alcool, observations du contexte d'émergence de conflits, souci de leur réputation, et conscience de leur propre aptitude physique sont les termes de l'analyse de la situation amenant les femmes à rester à *Nevada* ou pas. Il arrive pourtant que tous les termes de la transaction sociale ne parviennent pas à certaines femmes. Citons le cas de Hniya qui, à la mort de son époux, emménage dans un appartement en colocation et ne peut continuer de boire à domicile, comme elle le faisait

avec son époux dans leur logement. Bénéficiant de revenus stables (une retraite et l'aide pécuniaire de sa fille émigrée), elle commence à boire dans le centre-ville, avec la complicité et surtout la protection d'un de ses voisins, Az'eddine. En 2009, Az'eddine se retrouve seul à *Nevada* car Saïd a hérité de la maison de son père décédé qu'il partage alors avec son frère uniquement. Saïd pouvant boire à domicile, il ne rejoint plus Az'eddine, presque contraint de se réconcilier avec Tahar et Tariq. À la faveur du printemps et d'une météo qui permettent un investissement agréable des espaces côtiers, Az'eddine, Tahar et Tariq reprennent ensemble le chemin de *M'riziga*, sur le chantier de la Marina. Soucieuse de sa sécurité, Hniya suit Az'eddine qui retrouve là-bas, avec ses anciennes habitudes, le conflit qui l'oppose à Karim, le frère de Khalid encore en prison. Ce conflit mène Karim à tenter de nuire aux personnes proches d'Az'eddine : ainsi, il reproche continuellement à Hniya de ne pas partager son alcool, prétexte à une ascension inéluctable dans la violence. Le reproche n'est pas adressé aux hommes du groupe, capables de se défendre physiquement. Le partage de l'alcool n'est assuré selon un mode amical que dans des conditions sociales de proximité extrême, et ce groupe de buveurs s'est construit sur la base de l'approvisionnement individuel, trouvant ainsi son équilibre en termes de choix d'espaces de réunion et de confiance mutuelle, comme nous l'avons vu précédemment. Le problème que pose le chantier de la Marina tient à sa nouvelle morphologie qui ne permet pas aux buveurs de se cacher les uns des autres. En 2009, Az'eddine, Tahar et Tariq posent leur matériel dans leurs sacs en plastique au sol et s'accourent au parapet de la nouvelle promenade piétonne, en pleine visibilité. D'autre part, l'ancien conflit animant le ressentiment de Mounir vis-à-vis de Tahar qui s'était mêlé de sa vie familiale n'est pas éteint et laisse le groupe sans homme fort. Karim ne trouve donc aucun empêchement à passer librement provoquer Az'eddine certains après-midi : il a, par ailleurs, perdu son emploi de barman dans le club où il travaillait de nuit dans l'ensemble de boutiques devenues vétustes ou simplement désertes qui entouraient la gare de Casa-Port et qui a été rasé pour constituer le site d'un grand projet de réhabilitation de la gare²¹¹.

Par conséquent, Hniya subit les contours du conflit qui se tisse autour d'elle pendant plusieurs semaines (mais déclaré en ce lieu qu'elle ne pratiquait pas auparavant et à une période où elle ne connaissait pas non plus Az'eddine), et finit par recevoir un coup de bouteille en mai 2009, plongeant Az'eddine dans le déshonneur : habituellement fier de sa force physique requise par son métier, il n'a pas su défendre Hniya, blessée de manière visible. La blessure a sans nul doute été portée au visage, car nos tentatives d'en connaître l'endroit par des questions précises aux témoins de la scène ont échoué, ainsi que nos coups de téléphone à Hniya afin de la rencontrer, terrée chez elle. Les femmes apparaissent ici comme un instrument de vengeance. L'honneur de Karim en sort entaché, mais celui-ci

²¹¹ Si la gare de Casa-Port est entièrement rénovée entre 2009 et 2014, les alentours sont interdits d'accès dès 2006. Voilà encore un ensemble de bâtiments désaffectés autrefois inclus dans les itinéraires de vie des enfants en situations de rue et que des projets d'architecture conçus sans solution pour eux forcent à aller ailleurs.

se délecte d'avoir entraîné avec lui Az'eddine dans le déshonneur. On voit que dans ces conditions où s'entremêlent consommation d'alcool, valeurs héritées relatives à la place des femmes et difficultés liées au travail, les possibilités de contournement apparaissent bien maigres. Hniya pense déjouer les risques pesant sur elle à *Nevada* en se déplaçant à dessein, mais tombe dans les filets d'un conflit dont elle ne dispose d'aucun tenant ni aboutissant de manière à éventuellement parer les coups en se déplaçant à nouveau.

Au regard de ces violences, le terme de stratégies peut donc surprendre, mais doit être entendu à l'aune de l'analyse de différents paramètres, afin de juger de l'efficacité des compétences des femmes toxicomanes. En premier lieu, contrairement à la dimension des mobilités autour de leur déficience, souvent convoquée comme outil d'analyse des manques dans l'accès des femmes aux besoins élémentaires – services, eau potable, soins médicaux, etc. –, les stratégies doivent ici être comprises comme capacité interactionnelle, dimension à part entière des modalités d'individuation. Leur origine est identique au ressort social nécessaire à l'entrée même en consommation de produits illicites, si on considère que celle-ci « conditionne la possibilité de vivre sa vie, faisant accéder l'individu à un monde privé illimité » (Ehrenberg, 1991 : 8). Il est vrai que considérer l'entrée en toxicomanie comme relevant des modalités de construction d'une certaine autonomie négligerait les effets néfastes sur la santé et la vie sociale des toxicomanes. Il existe, certes, des représentations, surtout répandues dans le monde artistique, accordant au haschich et autres drogues des propriétés peu communes de stimulation de l'intellect. Ces mythes ont été balayés à de nombreuses reprises par des toxicomanes célèbres. Afin de relativiser les effets différentiels des drogues sur chaque individu – loin de se transformer sur l'instant en Jack Kerouac, Lou Reed ou Jean-Michel Basquiat –, il suffit d'une part de considérer l'œuvre de C. Baudelaire comme un plaidoyer tout entier voué à la dénonciation de ce leurre : le haschich « accorde d'un côté ce qu'il retire de l'autre, c'est-à-dire l'imagination sans la faculté d'en profiter » (Baudelaire, 1961 [1860] : 127). D'autre part, de nombreux artistes ont bénéficié de leur plus grande capacité créative à la suite de leur sevrage, dont la fameuse trilogie berlinoise de David Bowie, considérée comme le produit de l'apogée de sa carrière.

Pourtant, dans la mesure où la réputation de l'individu continue de se mesurer, au Maroc, à la force de son lien à sa communauté (famille et voisinage au quartier), et finalement, très peu au respect des dogmes religieux, il est bien question ici de marge d'action pour les femmes : leur entrée en consommation de produits implique la construction de sociabilités visant au recueil d'informations, puis à la fréquentation d'espaces « autorisés » pour elles. Nous avons décrit combien le poids des normes devenait difficile à supporter pour les jeunes au prisme de leurs aspirations propres et des maigres opportunités se présentant à eux, à la fois pour atteindre les buts valorisés par la société et pour se réaliser en accord avec leurs personnalités : consommer des produits de toxicomanie peut se concevoir, de ce point de vue, comme une prise de contrôle par les femmes de leur propre destin social.

Certaines recherches présentent des figures féminines échappant aux positions auxquelles un ordre social traditionnel les assigne, mais en négligeant alors les violences contingentes à cette mise à distance des normes. Cette prise en compte décisive de ces violences a notamment été initiée par F. Khan qui décrit, au Bangladesh, comment les violences d'origine héritée s'ajoutent à des violences inédites dues à l'irruption des femmes dans le monde du travail de la confection, hors de leurs rôles communément admis, et ceci contrairement au discours de la politique nationale de développement qui fait de ce changement social un nouveau facteur de « bien-être accru des femmes » (Khan, 2005 : 212). Les vies des femmes semblent, par ailleurs, faire partie des dommages de la mondialisation du fait de la transformation de leurs conditions de travail dans le sens d'une plus grande pénibilité et d'une profonde injustice sociale (Klein, 2001). Nous considérons, par conséquent, que ces changements sociaux concernant le faible nombre de femmes toxicomanes ainsi que leur irruption / visibilité dans les rues de Casablanca participent d'une autonomie inédite, s'exprimant *plus que maladroitement* en réaction contre un climat social tendu autour de l'évolution de la place des femmes. Mais y lire une autonomie implique d'articuler les échelles d'analyse pour voir apparaître successivement l'un ou l'autre des types de violences s'exerçant sur les femmes selon les espaces pratiqués : des violences héritées subies collectivement et des violences inédites subies individuellement par les femmes suite à leur entrée dans une carrière déviante.

Ces pratiques traduisant une autonomie participent-elles de compétences ? Ou pour dire autrement, peut-on parler de compétences pour des personnes dont la marge d'action rencontre les limites d'une organisation souffrant de la modification volontaire de leur état de conscience ? Un raisonnement en termes d'« arts de faire » (Certeau, 1990) a permis de mettre en évidence la capacité des individus à se saisir de leur environnement lorsque celui-ci est interprété selon une inadéquation évidente et remodelé à dessein, surtout dans le monde arabe :

« La capacité d'intervention du citoyen ne se limite ainsi pas au "bricolage" : il façonne l'essentiel du paysage urbain et produit des normes en matière de construction architecturale et urbaine tout autant que les institutions » (Deboulet, Berry-Chikhaoui, 2000 : 19).

On ne peut que constater l'essaimage dans le champ scientifique de la notion de compétences depuis la parution du livre « *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville* », y compris appliquée à l'exploration de la vie sociale d'individus s'organisant à la marge (García Sánchez, 2007), comme dans les squats (Bouillon, 2002 ; Bouillon, 2007 ; Aguilera, Bouillon, 2013). L'analyse transactionnelle des échanges sociaux au jardin *Nevada* nous permet de franchir une étape supplémentaire, non pas dans le degré mais dans le type de déviance considéré, en posant un regard presque naïf sur des individus dont les représentations collectives ne retiennent que leur retrait d'une vie sociale normée, ce qui leur interdirait toute organisation socialement ordonnée.

Or, nous considérons que preuve a été faite précédemment des compétences sociales certaines des femmes toxicomanes à collecter les informations les aidant à interpréter leur environnement en termes de possibilité à rester au jardin ou au contraire à l'éviter pendant un temps, construire des alliances, opérer des choix d'évitement de personnes précises, etc., ici mises en œuvre dans la construction de stratégies à part entière. Toutefois, les mouvements urbains de ces femmes afin de disposer de ressources permises par la fragmentation socio-spatiale considérée ici comme atout métropolitain (Navez-Bouchanine, 1996) restent limités du fait, entre autres, de leur statut social trop dégradé, leurs faibles ressources, leur santé précaire, et leur accès sans cesse négocié aux espaces publics de la ville. Au regard de l'ampleur restreinte de la marge d'action s'offrant à ces femmes, leurs modes de vie sont certainement pénalisés par une violence symbolique (Bourdieu, 1998 : 7-8) s'exerçant en continu sur la place des femmes « au dehors », en ce sens où le faible nombre de possibilités de limitation des violences physiques impose des solutions ponctuelles les ramenant toujours vers un individualisme que l'on peut qualifier ici de « négatif » (Castel, 2009 [1995] : 747-769).

Néanmoins, les sociabilités mises en œuvre par les femmes toxicomanes ne semblent pas s'inscrire, au Maroc, dans « un individualisme par défaut de cadres [...] produit de l'affaiblissement ou de la perte des régulations collectives, et non de leur extrême rigidité » (Castel, 2009 [1995] : 759). À travers une étude des scènes de vie quotidienne au quartier, notre propos semble en effet s'inscrire en faux par rapport à l'allégation précédente. Nous avons vu, en effet, combien Najat redoublait d'efforts afin de gagner la confiance de ses voisines après son installation à Sidi M'arouf. Les sociabilités décrites infirment que « la vie sociale n'est possible que si l'on peut sortir de l'aléatoire, ce qui suppose que l'on puisse sortir de l'instant pour entrer dans la durée » (Rémy, Voyé, 1981 : 22) : elles mettent en évidence que, dans des conditions de vie pénibles et lors de pratiques transgressant les normes sociales, la vie sociale se tisse à la faveur d'espaces-temps procurant nombre d'opportunités aux urbanités de s'ajuster, de coexister et de perpétuer le compromis nécessaire à la vie en ville, et ceci même dans le court terme d'un climat social sous tension et soumis au hasard des effets et des quantités de produits consommés.

Ces investissements spatiaux semblent indiquer que les violences urbaines ne proviennent pas de l'effet de délitement du lien social à l'échelle de la ville ou d'un repli sur soi responsable de travers sociaux handicapant les sociabilités urbaines (Bauman, 2007), mais trahit plutôt les changements sociaux à l'œuvre au sein de ce qui se trame dans le secret des familles : les recompositions du lien social familial (Escallier, 2001). Les familles, longtemps décrites comme des piliers communautaires, qu'il s'agisse du Maghreb ou d'autres pays d'Afrique²¹², apparaissent ici comme les lieux d'émergence d'inégalités profondes qui innervent l'ensemble de la ville et questionnent la nature des violences dites

²¹² Ces représentations sont abordées plus loin. Cf. § 4.5.2 « Entraide familiale et vulnérabilité des femmes à l'interface privé / public », p. 487.

« urbaines ». Il s'agit par conséquent de prendre en compte les transferts de violences, entre espaces domestiques et espaces publics, selon un changement d'échelle propre à reconsidérer la ville au prisme des destins sociaux individuels. Raisonner en termes de mouvements – au sens de franchissement du quartier (Piolle, 1990 : 150) – participe de ce changement d'échelle propre à conclure à des violences familiales en mouvement et non des violences urbaines dont la ville serait plus ou moins l'inducteur.

Néanmoins, ces déplacements féminins motivés par le déploiement de pratiques déviantes s'avèrent difficiles à mener, et cela pour deux raisons : d'une part, le nombre d'espaces appropriables par les femmes toxicomanes est plus restreint que celui des hommes, dont nous avons vu précédemment qu'ils se déplacent en de nombreux espaces pour leur consommation en réunion. Par ailleurs, jusqu'à récemment, ces espaces étaient de natures si différentes que les hommes – en quête de sociabilités plus propices à l'approvisionnement et sous l'effet des actions des services de police et de l'aménagement urbain – pouvaient même procéder par choix, entre centre-ville, espaces proches des domiciles, territoires disqualifiés de la côte, et jardins de l'ancienne médina. D'autre part, nous avons vu que les sociabilités de rue ont leur contrepartie pour les femmes constituées de violences physiques et sociales extrêmes, ce qui incite celles-ci à sans cesse rechercher des solutions visant à les soustraire de ces violences. Malgré un degré de réussite très contestable, le retour à une vie domestique « normale », le recours aux ressources institutionnelles, ainsi que des mobilités raisonnées comptent parmi leurs modalités d'évitement des violences qui semblent pourtant ne jamais suffire à pallier l'irruption des femmes toxicomanes hors des cadres socio-spatiaux normalisés.

Aussi pénibles soient les violences sociales, physiques et symboliques subies par ces femmes – à la fois raisons et conséquences de leur entrée en toxicomanie –, elles nous dessillent, ouvrant une voie de questionnement quant à leurs natures, leurs effets sur les dynamiques sociales féminines d'accès à la ville, ainsi que sur les limites des compétences féminines. L'extrême fragmentation de la vie urbaine permet la mobilisation d'espaces disjoints de la vie urbaine, entre lieux de vie du quartier, espaces commerciaux de la ville pour les micro-activités professionnelles, et espaces de consommation de produits, selon des modalités propres à la vie métropolitaine : l'insertion des interstices dans les itinéraires spatiaux des femmes permet d'envisager les sociabilités qu'elles construisent comme des ressources, au même titre que les autres activités informelles de la ville, et ceci dans une logique de transaction sociale allant au-delà d'une seule stratégie de survie. Dans la mesure où les femmes déviantes se heurtent à des violences quelles que soient leurs stratégies, nous sommes donc tentées de nuancer le vieil adage. L'air de la ville rend, certes, les hommes déviants libres – l'irruption des femmes hors de la sphère domestique et le changement social qu'il peut représenter ne doivent pas masquer le processus d'individuation à l'œuvre également dans les pratiques déviantes des hommes. Mais concernant les femmes déviantes, l'air de la ville n'est qu'un parfum d'autonomie qui leur

rappelle la place que les normes sociales leur attribuent et ce qu'il en coûte de poursuivre l'individuation à travers leur destin social. Par ailleurs, de nombreux facteurs, qu'il nous faut à présent explorer, menacent l'ordre qui a permis l'émergence et l'équilibre reconduit année après année d'une *vie sociale bon gré mal gré au jardin Nevada*.

4.3.3 De l'équilibre fragile d'un monde à eux en centre-ville

Nous avons utilisé jusqu'ici la notion d'ordre selon deux acceptions : la première, l'ordre social, suppose une organisation propre au groupe observé dont les relations des membres se règlent sur la base d'une acceptation commune à des normes dites internes et garantissent un certain degré de cohésion dans la pratique d'un espace commun (ici, le jardin *Nevada*). La seconde acception, l'ordre répressif, entre dans la transaction sociale dans la mesure où tenter de limiter ses effets contraint les usagers de *Nevada* à négocier une forme d'entente. Mais des violences se font de plus en plus nombreuses, ce qui semble indiquer que les termes du contrat et de l'équilibre entre ordre social et ordre répressif sont en train de changer : ce sont les paramètres de ce changement social que nous entendons décrire à présent. Pour ce faire, il nous faut changer d'échelle d'analyse et replacer le jardin *Nevada* dans le réseau d'espaces interstitiels appropriés par les individus déviants du centre-ville.

Investir un espace public pour boire à *Nevada* correspond à la mise en œuvre d'une première stratégie visant à créer un espace social au sein d'un espace ouvert permettant la démultiplication des formes sociales, et en particulier celles qui s'éloignent de l'empreinte normative des comportements dus. Nous avons vu que la prégnance des normes sociales motivait le processus socio-spatial conduisant paradoxalement à rendre encore plus visibles des pratiques déviantes, et cela selon deux logiques distinctes. La première anime les pratiques sociales des habitants de l'ancienne médina (ou plaçant celle-ci au centre de leurs itinéraires de vie dans un élan identitaire très fort) observés au cours de leur appropriation d'espaces publics ne s'éloignant jamais trop de leurs référents identitaires, voire de leur quartier d'habitation : il s'agit là des usagers de *M'riziga*, de *Chnider* et de souk 'aoua engagés dans des mobilités motivées par des projets d'aménagement et par leur négociation de conflits interpersonnels. La seconde logique anime les usagers du jardin *Nevada* souhaitant d'une part mettre de la distance entre leur quartier et eux pour davantage d'anonymat, et d'autre part – voilà encore un paradoxe – profiter de leurs connaissances au quartier afin de tirer partie au mieux des relations sociales envisagées dans leur potentiel d'approvisionnement en alcool et d'échanges de services :

« Quand je dormais dehors, je trouvais tout ici : à manger, à boire. Je suis injecté de cet endroit. » (*ka ntdroga mene hna*, c'est-à-dire : je ne peux pas me passer de cet endroit qui est une drogue pour moi) [Entretien avec Abdel'ali, jardin *Nevada*, 28.04.2003]

La différence entre les sociabilités à *Derb Cuba* et à *Nevada* tient au degré de connaissance qui induit le type de rapport social à l'autre individu déviant. En 2006, Az'eddine dit en avoir « assez des relations avec des minables » au jardin *Nevada* car il préfère les relations amicales et la convivialité que celles-ci confèrent aux réunions. C'est à la même période qu'il décide de se rapprocher de Tahar et Tariq, et de réintégrer avec eux ses anciens lieux de consommation d'alcool. Au contraire, Saïd préfère s'éloigner du quartier pour boire :

–M-P : « Pour boire, c'est mieux de venir ici ou d'aller à souk 'aoua ?

–Saïd : Là-bas, c'est pas pareil : comme c'est le quartier, on est obligé de donner dès qu'on a quelque chose. On ne peut pas refuser. Ici, on fait ce qu'on veut avec ce qu'on a » [Entretien, jardin *Nevada*, 02.06.2006].

De ce point de vue, s'approprier *Nevada* ou souk 'aoua est affaire de choix, et relève d'un processus socio-spatial mobilisant trois grandes interprétations sociologiques de la pratique urbaine : l'anonymat, les rôles sociaux, et la secondarité.

Dans la mesure où « l'interconnaissance est un poids qui entrave la liberté [...] Libre d'accès par définition, tout espace public approprié par un groupe perd aussitôt sa vocation à la diversité » (Pétonnet, 1994 : 18 ; 20), nous percevons immédiatement que rechercher l'anonymat au jardin *Nevada* est un leurre, puisque la pratique régulière du jardin instaure de nouvelles relations sociales. Il faut donc retenir dans l'« anonymat » la rupture avec le quartier d'habitation, y entendre le desserrement du contrôle social exercé par la famille et le voisinage et la quête de formes sociales où l'énonciation d'un jugement ne stigmatiserait pas d'emblée en ce « lieu de reconnaissance » qu'est le quartier :

« Le quartier est donc, au sens fort du terme, un objet de consommation que s'approprie l'usager sous le mode de la privatisation de l'espace public. Toutes les conditions y sont réunies pour favoriser cet exercice : connaissance des lieux, trajets quotidiens, rapports de voisinage (politique), rapports avec les commerçants (économie), sentiment diffus d'être sur son territoire (éthologie), autant d'indices dont l'accumulation et la combinaison produisent, puis organisent le dispositif social et culturel selon lequel l'espace urbain devient non seulement l'objet d'une connaissance, mais *le lieu d'une reconnaissance* » (Mayol, 1994 : 24).

Échapper au jugement... il s'agit là encore d'un vœu pieu, dans la mesure où les relations sociales s'organisent principalement sur la base du respect de normes internes conduisant les usagers de *Nevada* à se faire une opinion des autres usagers, à construire un jugement. Mais à l'instar de tout habitant de la grande ville, l'individu déviant mobilise les différents paramètres de la vie urbaine :

« L'anonymat est un élément fondateur des villes, mais un élément qui, pour comporter à la fois proximité et distance, peut être ressenti par tous les hommes, à quelque moment, comme une nécessité » (Pétonnet, 1994 : 18).

Quant aux rôles sociaux, ils sont garantis par « la mobilité [...] de ce fait réappropriée comme facteur de dépassement des limites des espaces immédiats, ce qui permet l'instauration du projet individuel au-delà des allégeances territoriales » (Rémy, Voyé, 1992 : 86). En effet, le quartier de la métropole ne fonctionne pas pour ses habitants comme une entité territoriale où le lien social serait conditionné mécaniquement par une proximité sociale : en France, l'introduction dans les grands ensembles d'une population très hétérogène a conduit à l'émergence d'une « rupture des solidarités de classe », tant étaient éloignés les référents culturels, les aspirations, et le mode de vie des différentes catégories sociales qui finirent par ne présenter qu'une « image-repoussoir de la condition populaire » (Chamboredon, Lemaire, 1970 : 32-33). À Casablanca, si les quartiers parviennent à construire un ordre social comme celui que nous avons mis en évidence pour *Derb Cuba* autour de la nécessité de soutenir les habitants du quartier les plus démunis et les plus stigmatisés, il n'empêche que les mobilités urbaines permettent aux individus déviants de franchir les limites des interdits en franchissant les limites de leur quartier. En France comme à Casablanca, l'individu souhaite non pas subir la proximité spatiale mais la construire selon ses vœux. Pour les femmes déviantes, cette proximité spatiale implique comme contreparties de nombreuses violences qui les contraignent à inscrire leurs mobilités dans des stratégies de contournement qui ne leur sont pas toujours favorables. Il s'agit donc pour nous d'interpréter avec prudence les mobilités des femmes déviantes en termes de quête individuelle d'anonymat et de déploiement des divers aspects de l'identité grâce aux rôles sociaux, car nous avons montré que selon l'échelle d'analyse, les pratiques déviantes féminines pouvaient tour à tour représenter *collectivement* un changement social traduisant une quête évidente d'individuation et *individuellement* des espaces-temps de redoublement des violences à leur encontre. Néanmoins, la marge de manœuvre réduite des femmes ne doit pas occulter la quête d'individuation contenue dans le processus socio-spatial consistant à boire au jardin *Nevada* pour les hommes²¹³.

Reste que les espaces appropriés peuvent effectivement se présenter comme des relais, des prolongements des espaces résidentiels, ou encore comme des « espaces intervalles » où les usagers des espaces publics peuvent transformer leurs destins sociaux au contact des autres et « déjouer certaines formes de précarités économiques et sociales en constituant des réseaux » (Rouilleau-Berger, 1991 : 12). L'émergence d'un réseau d'espaces intervalles que nous avons qualifiés précédemment d'espaces interstitiels s'appuie sur une dynamique duale de l'espace urbain (Rémy, Voyé, 1981 : 71-79 ; 94-96) où espaces primaires et secondaires s'articulent selon la logique suivante :

« La primarité correspond à l'ensemble des utilités dictées par les exigences de la subsistance et de la survie et sont régies par le calcul, tandis que la secondarité renvoie à l'ensemble des concrétisations qui, n'ayant pas le même degré de nécessité sociale, laissent s'exprimer la "fantaisie", celle-ci correspondant soit à une possibilité de

²¹³ À ce propos, cf. § 3.6.1 « Une ville à l'envers ou des espaces publics pour se cacher au dehors », p. 348.

distance critique, soit à une évasion hors du champ des nécessités » (Rémy, Voyé, 1981 : 53).

Ces « contre-espaces » (Rémy, Voyé, 1981 : 72) où se déploient, ailleurs compétences sociales et mise en récit dans l'à-côté du quotidien (Pasquier, 2001), et dans notre cas, l'identité déviante de certains citadins, se présentent comme :

« [...] une possibilité d'écart, de mise à distance, une possibilité de faire et d'être autre chose et de multiples choses. [L'espace secondaire] est donc, par excellence, un lieu et un moment où se forment des identités et où celles-ci se transforment » (Rémy, Voyé, 1981 : 71).

L'articulation en réseau d'espaces interstitiels pour des individus déviants se déplaçant au gré de leurs choix, des contraintes de l'aménagement urbain, et de leurs stratégies de contournement des violences liées aux conflits interpersonnels trace les contours de compétences sociales certaines : ces espaces sont autant d'espaces-relais des sociabilités trouvant leur origine, pour les uns dans leurs lieux de résidence, faisant des espaces publics de véritables prolongements socio-spatiaux des liens noués par la pratique de l'ancienne médina ; pour les autres, dans leur quête de construction de nouveaux réseaux à même de les aider à faire perdurer leur mode de vie. La fragmentation spatiale doit être considérée ici comme ressource dès lors que les espaces disjoints se présentent comme des espaces de déploiement de sociabilités différentes, soit autant de mondes mobilisables par les usagers des rues, femmes et hommes, en quête d'individuation (Navez-Bouchanine, 1996a), selon des temporalités à même de démultiplier les opportunités :

« Si l'espace urbain se présente conçu selon un agencement réglé entre parties et tout, certaines semblent ici s'intégrer moins bien au tout que d'autres, elles révèlent des écarts de temps, de styles de vie, de milieux qui s'entrelacent en un désaccord, une hétérogénéité, des différences. Ces régions urbaines sont faites d'une multiplicité de temps et d'espaces qui fondent leur indéfini. Elles contiennent des différences d'intensité, des indéterminations, des lieux flottants et c'est par là qu'elles restent toujours inachevées. Dans ces régions se forment des espaces qui s'organisent autour de l'ailleurs, l'hétéroclite, le fragmentaire : les espaces de transition culturels » (Rouilleau-Berger, 1991 : 91).

Nous avons largement commenté la conception des espaces publics par les habitants des classes populaires dont le critère d'appartenance à tous permet l'appropriation par tous. Cette différence d'interprétation des espaces publics est source de conflit entre les individus déviants et les pouvoirs publics. Les individus déviants reprennent à leur compte la définition de l'accessibilité des espaces du centre-ville à tous les habitants dans une revendication de justice spatiale et de droit à la ville. Le terme de revendication doit être nuancé par l'absence évidente de toute mobilisation collective et active qui ne ferait qu'attirer l'attention des autorités sur les pratiques et destins sociaux de personnes fortement stigmatisées. De même avons-nous précédemment évoqué la part d'intuition qui

présidait à déployer ces pratiques. À ce sujet, les pratiques sociales et politiques décrites dans le contexte de la mise à niveau du bidonville par ses habitants (Zaki, 2005b) rappellent l'aspect feutré de la situation d'appropriation du centre-ville qui nous préoccupe à Casablanca. Une marge de manœuvre très restreinte et un contexte de mise en danger d'une population vulnérable sont également les conditions d'émergence de pratiques témoignant d'un « *quiet encroachment to the ordinary* » ou « empiètement silencieux de l'ordinaire » par des familles iraniennes pauvres ayant récemment investi les villes après avoir fui des conditions de vie difficiles en milieu rural, entre les années 1970 et le début des années 1990 (Bayat, 1997) :

« a silent, patient, protracted, and pervasive advancement of ordinary people on the propertied and powerful in order to survive hardships and better their lives. [These types of struggles] are marked by quiet, atomized, and prolonged mobilization with episodic collective action – an open and fleeting struggle without clear leadership, ideology, or structured organization, one that produces significant gains for the actors, eventually placing them in counterpoint to the state » (Bayat, 1997 : 7-8).

Ces pratiques sociales ont été considérées selon une moindre importance parce qu'elles accompagnaient, à leur manière et du point de vue de la vie quotidienne, un mouvement plus vaste qui s'inscrivait dans l'histoire : celui de la construction d'une idéologie post-révolution.

La « passivité » de l'investissement collectif du centre-ville de Casablanca par des individus déviants ne convainc pourtant pas les pouvoirs publics. Les autorités mettent donc sans cesse en œuvre de nouvelles solutions pour contrecarrer les pratiques sociales qu'ils interprètent en termes de privatisation des espaces publics, c'est-à-dire une menace pour l'urbanité policée du centre-ville.

Un débat autour de la nature / légitimité de la différenciation sociale anime jusqu'aux travaux universitaires : lorsque les classes sociales aisées font sécession, on parle de « ville insulaire » (Bidou-Zachariassen, Giglia, 2010) ; lorsque les classes défavorisées se créent un monde à eux, la sécession devient synonyme de menace pour la cohésion urbaine, le vivre-ensemble, le lien social, etc. (García Sánchez, 2007). Dans les pays du Maghreb, certains travaux ont eu tendance à reconduire des représentations, admises sans questionnement. On peut citer pour exemple la description de l'évolution des formes spatiales de la prostitution et de la marginalité sociale dans la médina de Tunis entre le XIX^e et le XX^e siècle :

« C'est dans cet espace architecturalement délabré et moralement profané que se dégagent des lieux dangereux où se pratiquent les jeux de hasard, où déambulent les ivrognes et où apparaîtront les femmes publiques » (Kerrou, M'halla, 1993 : 206).

Cette phrase commente la carte « Tunis, 1860, espaces dangereux » (Kerrou, M'halla, 1993 : 218-219) où figurent les points de vente d'alcool et les délits d'ébriété recensés

annuellement. Si on passe outre le vocabulaire stigmatisant et déplacé du discours, la localisation de pratiques délictueuses permet de dresser la carte des espaces dangereux de la ville à une période donnée. Cette posture va à l'encontre de nombreux travaux de recherche contredisant d'une part le lien entre la consommation d'alcool et les risques de violences (Peretti-Watel, Beck, Legleye, 2007) et d'autre part la vocation déviante exclusive de certains espaces. Certes, les métropoles fournissent des espaces concrets se présentant comme autant de marges, d'espaces résiduels de l'urbanisme, de fragments, de territoires disqualifiés dont le contrôle social moindre permet l'appropriation et l'expression de pratiques déviantes (Serfaty, 1991). Mais nous avons tenté de décrire le côtoiement de pratiques normales et déviantes dans l'ensemble des espaces appropriés pour des pratiques déviantes, qu'il s'agisse de *M'riziga*, *Chnider*, de souk 'aoua, ou du jardin *Nevada* – où par ailleurs, nous avons constaté l'absence d'interaction agressive entre passants et buveurs, entre individus normaux et déviants.

Contre la tentation répandue d'une cartographie des espaces dangereux se dressent deux postures quant à l'exploration des modes de vie métropolitains. La première posture consiste à dépasser l'idée d'une appropriation abusive des espaces urbains pour ne voir dans la constitution d'un réseau d'espaces interstitiels que la conséquence de la cohabitation d'urbanités plurielles, cohabitation qui constitue le véritable défi de la métropole d'aujourd'hui (Rémy, Voyé, 1981). L'idée est faible de considérer un simple partage de l'espace quand tout concourt à constater plutôt une « compétition pour l'espace » :

« [...] dans ce paysage urbain où on réintroduit l'idée de compétition pour l'espace et l'idée de mobilité, la notion d'accessibilité devient centrale et [...] elle se substitue à la problématique de l'appropriation. La question n'est pas seulement de savoir comment un groupe social, une population s'approprie son cadre de vie, son territoire, mais de savoir comment une population peut avoir les capacités d'accéder à un certain nombre de ressources de la ville, que ces ressources soient locales ou qu'elles tiennent à l'agglomération » (Joseph, 2002 : 41-42).

Certes, les lieux où se déploient des pratiques déviantes donnent l'impression de fonctionner comme espaces du quant-à-soi, avec leurs normes internes qui contribuent à recomposer des formes de lien social bien éloignées du quotidien de nombreux citoyens soucieux de leur réputation. Mais il faut voir, dans la capacité des individus déviants à mobiliser les espaces interstitiels selon leurs vœux, une forme de compensation, à savoir une forme saine d'urbanité qui évite la lutte ouverte entre les citoyens jouissant d'un degré très inégal d'accès aux ressources de la ville. Cette « compétition pour l'espace » (Joseph, 2002 : 41) fait écho à la transformation de la logique qui régit l'organisation des échanges, par la généralisation du processus d'urbanisation, à savoir le passage de la logique d'« harmonie dans la hiérarchie » à celle de « compétition pour l'égalité » (Rémy, Voyé, 1974 : 103 ; Rémy, Voyé, 1992 : 86-87).

La seconde posture réside en l'image d'un « monde à eux » qu'il est crucial de distinguer d'un « monde à part ». Certes, la situation en centre-ville de ce monde social interpelle d'autant plus si on replace ces espaces appropriés dans la perspective de transformations souhaitées par les acteurs institutionnels quant à l'image de leur ville, perspective que nous avons décrite précédemment. Mais la mise en évidence d'un processus séquentiel dans le cheminement de l'interdit et dans l'acquisition d'informations, ainsi que celle d'une marge de manœuvre, même minime, des citoyens démunis, et de leurs compétences sociales plaident pour voir dans ce réseau d'espaces interstitiels un monde social (Becker, 2010 [1982]) plutôt qu'un champ (Bourdieu, 1998 [1992]) :

« Les notions de carrière, de processus, qui sont essentielles pour comprendre le fonctionnement d'un monde, renvoient au fait que les trajectoires personnelles, en affrontant des situations collectives, connaissent des étapes et qu'à chacune d'elles, les acteurs sont confrontés à des choix. Rien n'est donc promis à personne de manière définitive. On ne parvient pas à penser en termes de processus en utilisant la notion de champ. Tout y semble déjà joué d'avance. La lutte est prédéfinie comme le cadre normal de l'activité. Et le poids de l'habitus rend le comportement des agents qui sont traversés par lui, pour l'essentiel, prévisible » (A. Pessin *in* Becker, Pessin, 2006 : 174.)

L'approche transactionnelle des relations sociales assurant l'accès des individus déviants aux espaces interstitiels et la négociation de leur place dans la communauté de leurs usagers a démontré combien s'imposait un changement de paradigme en favorisant l'exploration des choix et des stratégies des différents acteurs, dans le sens où :

« Un paradigme est plus qu'une somme de concepts, c'est l'image de base à partir de laquelle s' imagine une interprétation de la réalité. Le paradigme est donc ainsi un principe organisateur et inducteur de la construction d'hypothèses et d'interprétations théoriques » (Rémy, Voyé, Servais, 1991a [1978] : 87).

Mais cette même analyse transactionnelle montre également que ce changement de paradigme s'impose urgemment du côté des pouvoirs publics dont les actions commencent à menacer l'équilibre fragile du réseau d'espaces interstitiels. Il nous faut explorer les facteurs de la vie urbaine qui ont contribué à l'augmentation des violences que nous avons décrites au jardin *Nevada* par rapport à nos précédentes observations (Anglade, 2002a).

Tout d'abord, si les habitudes de mobilité des individus déviants étaient anciennes, elles se sont accélérées à partir de 2002 dans la mesure où, malgré leur sentiment de légitimité, les habitants se sont sentis comme « chassés » de leurs territoires de vie par les différents projets d'aménagement (comme le jardin Bousmara, *M'riziga*, *Chnidier*, le jardin Zerktoni, et d'autres espaces, cf. ill. 34 p. 596, en annexe). Le rétrécissement du panel d'espaces interstitiels, malgré l'émergence de formes de résistance que nous avons décrites (comme par exemple le retour du groupe de Tahar et Tariq sur le chantier de la Marina pour y boire comme par le passé), a mathématiquement contribué à l'augmentation du

nombre d'individus déviants au jardin *Nevada*. Par ailleurs, les hommes déviants forts de leur légitimité ancienne à *Nevada* se retrouvent à côtoyer un nombre croissant de femmes confrontées au faible nombre d'espaces mobilisables par elles, car leurs pratiques déviantes nécessitent une plus grande distance au quartier, au regard de leur stigmatisation toujours plus importante que celle des hommes.

En second lieu, la morphologie du jardin est rendue en 2005 défavorable aux regroupements : non seulement les usagers déviants de *Nevada* se retrouvent plus serrés que jamais dans les espaces latéraux du jardin, mais ils deviennent plus visibles du fait que le bassin et les arbres centraux n'assurent plus leur fonction de « cloisonnement » de l'espace. Certes, le desserrement de l'espace n'a pas que des avantages :

« L'origine de la violence est aussi parfois associée à un contexte social de haute densité et de rareté des ressources, que ce soit des ressources propres ou à partager. Cette explication est, elle aussi, partielle dans la mesure où la densité et la rareté sont des phénomènes dont la définition sociale fluctue comme les précédentes. Elle peut être reprise dans une perspective d'ensemble à condition de ne pas en faire l'élément fondamental, point de vue permettant d'instituer un état de non-violence alors qu'il apparaîtra ultérieurement qu'un tel desserrement peut au contraire être associé à des réactions multiples de violence » (Rémy, Voyé, 1981 : 164).

On constate néanmoins qu'au jardin *Nevada*, une plus grande visibilité a pour effet d'attiser le ressentiment des personnes en conflits, et qu'à la faveur de l'alcool, toute situation conflictuelle ne demande qu'un regard pour dégénérer en violences.

En troisième lieu, un événement inattendu va bouleverser la nature des violences : la coupure de l'eau de la borne du boulevard Moulay Youssef apporte en effet une tension supplémentaire. Nous avons vu, en introduction de la première partie, que la borne publique située sur le boulevard coupant le Parc de la Ligue Arabe en deux parties était à l'origine de nombreuses pratiques qui posaient des problèmes d'ordre aux autorités du Parc, ne sachant quelles pratiques privilégier, toutes plus « privées les unes que les autres » (prières, activité professionnelle de lavage de voitures, lavage et séchage de linge...). Dans le cadre de restrictions d'eau à l'échelle de toute la ville et réglant presque par hasard les conflits d'usage de l'eau au Parc de la Ligue Arabe, les usagers de *Nevada* les plus démunis se retrouvent contraints de demander de l'eau.

« Le Conseil de la Ville s'est engagé dans une vaste opération de rationalisation et de développement des ressources en eau, destinée à l'arrosage²¹⁴. De nouveaux systèmes et réseaux d'arrosage ont été installés et 16 forages avec leur équipement ont été

²¹⁴ L'incertitude concernant les moyens accordés à l'entretien et à l'arrosage des espaces verts a toujours prévalu dans la question de l'amélioration des modes de gestion publique. On remarque pourtant la profusion de végétaux prévus dans le cadre du projet de la Marina nécessitant beaucoup d'eau et d'autre part la remise en état d'anciennes fontaines projetée dans le cadre de la réhabilitation du Parc de la Ligue Arabe (Ateliers Lion Architectes Urbanistes, 2009).

réalisés pour développer l'approvisionnement à partir de ressources souterraines et réduire la facture de l'eau » (Ville de Casablanca, 2006 : 18).

Ayant remarqué que les hommes déviants ont mauvaise presse dans les endroits d'approvisionnement les plus proches (les cafés de Moulay Youssef, l'épicerie où ils achètent l'alcool, au club de pétanque du Parc de la Ligue Arabe, au stade où les athlètes restent marqués par l'incendie qui a ravagé le gymnase), les hommes pressent les femmes de s'y rendre à leur place, toujours mieux accueillies. Celles-ci tentent parfois d'en tirer partie. Mais là encore des violences physiques prennent le dessus sur l'injonction habituelle au calme.

Enfin, en quatrième lieu, l'augmentation de l'action répressive vient compliquer la situation d'appropriation du jardin *Nevada*. La table rase du bassin a eu pour effet de simplifier l'accès des véhicules de police et de surprendre « plus aisément » les buveurs. Nous avons vu qu'à partir de 2003, le wali a initié une forme de gouvernance locale où aménagement et répression s'entremêlaient en poursuivant le même but : rendre le centre-ville digne d'une métropole saine et accueillante. Malgré le limogeage de D. Benhima, il apparaît que la transformation de Casablanca reste inscrite à l'agenda royal : les visites officielles se multiplient et le nombre de grands projets structurants, engagés de longue date ou bien initiés récemment (cf. ill. 34 p. 596, en annexe), témoignant d'un regain d'intérêt favorable pour le renouveau de la ville, mais tendant à négliger le sort des populations les plus démunies, si ce n'est sous l'angle d'une préoccupation répressive visant à contenir leurs exactions (il en sera davantage question dans le § B).

L'exposition publique de difficultés d'ordre privé matérialisées par l'investissement de certains espaces publics par des femmes pour leurs pratiques de consommation de l'alcool et/ou de produits de toxicomanie ébranle un certain nombre d'idées reçues au Maroc, notamment sur la supposée propension de celles-ci à la passivité, sous l'effet de produits anesthésiant leur conscience : cette recherche met, au contraire, en évidence des jeux de mouvements hors du quartier résidentiel qui traduisent l'insertion en ville de modes de vie déviants à la fois masculins et féminins. Les compétences dont font preuve ces femmes participent de la construction des modalités de l'individuation métropolitaine dont il a fallu justifier quelle part d'optimisme pouvait-on y lire, tant leur marge d'action semble réduite. Néanmoins, les violences inédites s'exerçant sur elles en représailles de leur irruption hors de leur sphère « naturelle » d'influence traduisent un processus d'individuation qui doit être saisi au prisme des cadres sociaux propres au contexte du Maroc et à la condition métropolitaine de Casablanca, et qui dénote alors des conditions différenciées selon le genre. La description de ces violences a permis d'explorer la relation entre violences familiales et violences dites « urbaines », présentant l'impact de la morphologie du tissu urbain sur les modes d'habiter et de cohabitation au sein de la famille, dans un changement d'échelle, selon nous, nécessaire à l'appréhension des temps de la ville, entre mouvements et états de passage. La notion de contre-espaces de J. Rémy a permis d'étudier la ressource

d'un monde social que peut représenter ce réseau d'espaces interstitiels, pourtant mobilisés différemment selon qu'il s'agit de femmes ou d'hommes déviants. Ces résultats démontrent clairement que le changement social réside non pas dans le caractère inédit de l'appropriation des espaces publics par des individus déviants, mais plutôt dans le nombre de personnes concernées et celui des femmes, toujours croissant. Autre changement d'importance, l'augmentation des violences observées dans ces espaces publics traduit l'évolution de l'ordre social qui a prévalu à la constitution de ces contre-espaces. La suite de notre propos nous permettra de questionner l'importance de la constitution de ce réseau d'espaces interstitiels pour les urbanités métropolitaines lorsque celles-ci sont observées du point de vue de la sphère domestique et familiale.

B. AMÉNAGEMENT URBAIN ET VIE PRIVÉE : LES LIMITES D'UN IMPENSÉ

Nous avons précédemment mis en évidence la construction d'un réseau d'espaces interstitiels traduisant le déploiement en ville de modes de vie déviants par le biais de pratiques spatiales visibles. L'urbanité de ces citoyens s'oppose au message porté par les autorités publiques que nous avons qualifié d'*urbanité policée* car celle-ci est imposée à tous de façon à faire tendre les usages du centre-ville vers un modèle normé de côtoiement idéal. Cette conception du centre-ville va dans le sens de la perception par les habitants d'une nébuleuse de modes de vie en contradiction avec leur urbanité : une urbanité marginale. Afin de discerner les réalités de cette urbanité divergente unique, nous nous proposons d'étudier les transformations de la vie sociale du point de vue de la sphère familiale et domestique : la construction de plusieurs degrés de stigmates dans le vécu quotidien de la transgression des normes sociales aide ainsi à mettre en évidence la constitution de plusieurs types d'urbanités dans l'urbanité marginale.

Dans cette exploration de ces types d'urbanités, la question qui se pose en filigrane est celle de la reconfiguration de l'honneur. Énoncer qu'aujourd'hui, l'impératif social lié à la sauvegarde de son honneur reste persistant semble aller à contre-courant de la littérature en vigueur (Bourqia, Charrad, Gallagher, 2000a, 2000b) dont le manque d'attention pour ce code social ancien, au prétexte qu'il a été maintes fois décrit par le passé (Tillion, 1982 [1966] ; Bourdieu, 2000a [1972] ; 2000b [1972] ; Lacoste-Dujardin, 1996 [1985]), dénote une certaine méconnaissance des mécanismes actuels de construction de la réputation, et ceci à l'échelle individuelle. Explorer les stratégies individuelles de reconquête de l'honneur dans la sphère domestique conduit à questionner les formes de solidarités autour de la situation de déviance d'un des membres de la famille, et par conséquent, les effets sur la famille d'un lien social renouvelé. Pour cela, il nous faut ici mettre en évidence les paramètres de la vie sociale permettant d'absorber les conséquences des situations de non-conformité et de maintenir un lien social à la famille élargie et au voisinage, malgré un stigmate lié à une pratique déviante visible et connue. Cette question intervient dans un contexte économique tendu que nous avons décrit en introduction et qui implique la permanence de certaines formes de solidarités et d'entraide.

« Une dernière question importante à explorer, concernant les nouveaux contextes urbains de construction de la pauvreté, se situe au carrefour des registres de cette dernière, du contrôle social et de la famille. Il a été montré en Amérique Latine que le principal vecteur de "désordre social" causé par la pauvreté passe par la dislocation des liens familiaux, et en Europe par l'absence d'alternative réelle au rôle protecteur

de l'État. Y a-t-il des risques réels de "désaffiliation" (Castel, 2009 [1995]) dans les villes d'ANMO, à propos desquelles, compte tenu de la permanence des formes primaires d'organisation sociale, la question n'a guère été jusqu'ici prise en compte » (Deboulet, Destremau, Ireton, 2004 : 32).

Dans un premier temps, retracer l'évolution de leur situation sociale conduisant le père de famille à boire dans la rue, sur son lieu de travail, permet de mettre en évidence les modalités de gestion par une mère de famille de la non-conformité de son époux, situation qui ajoute au contexte général de stigmatisation frappant l'ensemble des habitants d'un quartier. À bien des égards, ces stratégies évoquant les formes de « contre-pouvoirs féminins » (Hayeur, 1998) traduisent les transformations des rôles féminins dans la sphère domestique qu'il nous faut examiner ici à la lumière de l'autonomie acquise par le travail et par le gain féminin d'une valeur de confiance négociée au quotidien dans le quartier d'habitation. Si le « préjugé de naturalité » (Bouasria, Cheikh, 2013 : 6) qui a prévalu à la constitution de la séparation dichotomique masculin-public vs féminin-privé domestique dans les rôles sociaux peut sembler ici réactivé, l'articulation des stratégies féminines avec leur franchissement des mondes privé et public (notamment par le travail) aide à questionner l'apparente linéarité de l'autonomisation des femmes des quartiers populaires (Bouasria, Cheikh, 2013 : 6-8).

Par ailleurs, les itinéraires des femmes déviantes ont été décrits précédemment sous l'angle de leurs motivations : une quête d'autonomie, mais aussi dans la perspective d'échapper aux violences causées par les familles. Jusqu'ici, l'interprétation des femmes déviantes de leurs itinéraires socio-spatiaux sans cesse en mouvement nous a permis d'esquisser les contours de la famille apparaissant comme le lieu d'émergence d'inégalités profondes, comme un portrait en miroir brisé. De leur point de vue, ces inégalités innervent l'ensemble de la ville et questionnent la nature des *violences dites urbaines*, puisque les violences familiales semblent « s'exporter » au dehors et suivre les femmes où qu'elles aillent. Il s'agit donc de confronter ce mode particulier de perception de la famille aux pratiques d'entraide effectives dans la sphère domestique, confrontée d'une part à la place qu'elle occupe dans le voisinage du quartier, et d'autre part aux relations sociales dans la famille élargie. L'aide apportée par les familles est-elle sous-tendue par des différences de genre ?

Enfin, nous voudrions étudier les paramètres qui ont persuadé les habitants de Casablanca (citadins ordinaires et acteurs institutionnels) que les espaces publics évoluaient vers une situation inédite dont la menace serait croissante. Nous faisons l'hypothèse d'effets négatifs de l'histoire de l'urbanisation de Casablanca, dans la mesure où la logique de cloisonnement contribue à la méconnaissance des différents modes de vie.

4.4 Famille, quartier et non-conformité

En 2003, Rachid travaille dans la rue à un petit stand de sandwichs et de friture de poisson qu'il propose pour le déjeuner des commerçants alentours, près de Ben Jdiya, à l'ancienne médina. Son épouse, Khadija, sans emploi, s'occupe alors de leurs deux enfants, Amina (11 ans) et Reda (8 ans), jusqu'à ce que naisse Younes, en 2005 (famille A3). Parallèlement à l'évolution de la famille, certaines transformations de leur logement de l'ancienne médina extra-muros, situé à proximité de l'ancien cimetière juif, leur permettent de négocier des conditions de vie au gré des revenus dont ils disposent et de certains impératifs liés aux pratiques déviantes d'une part de Rachid et d'autre part de Hakim : le beau-frère de Khadija, en instance de divorce, est en effet dans une situation difficile (nous l'avons croisé lors de ses pratiques de boisson au jardin *Nevada*) et Khadija lui apporte son aide. Replacer cette aide dans le cadre de l'évolution de leurs conditions de vie nous permettra ici d'explorer le rapport des membres de cette famille à la déviance à travers leur gestion de la non-conformité du point de vue de leur place dans leur voisinage. Mais auparavant, il est nécessaire de décrire le contexte de tensions et de stigmatisation qui entoure le *derb* où résident Rachid et Khadija.

4.4.1 Autour du mur : conflit d'urbanité et opportunité spatiale

Rachid et Khadija habitent un logement composé de deux étages, dans une maison de l'ancienne médina extra-muros située à proximité de l'ancien cimetière juif. De leur maison ou de leur terrasse, le cimetière n'est pas visible directement, car les tissus de ces quartiers sont frappés par un morcellement extrême : seuls les logements longeant la rue qui borde le mur du cimetière fournissent une vue directe sur ce vaste espace de presque 3 hectares en centre-ville. Dans l'absence de condamnation de la part des habitants de l'ancienne médina et des autorités publiques vis-à-vis de l'état de dégradation du cimetière se cristallisent de nombreux enjeux liés au devenir du cimetière. Nous voudrions examiner ici les conditions d'émergence d'un conflit d'urbanité (García Sánchez, 2002, 2007) dont les dynamiques sociales ne ressemblent en rien à celles qui sous-tendaient les pratiques de réappropriation du chantier de la Marina.

À la lisière du cimetière, le mur de clôture porte des dessins naïfs (cf. ill. 36 p. 596, en annexe) rappelant les codes de représentations de la nature – fleurs, oiseau, papillon –, ainsi que la mention *memnou' rmi ala zbel ou choukrane* (interdit de déposer les déchets et merci). Quelques habitants appliquent la prescription à la lettre et jettent leurs sacs de déchets par-dessus le mur où ils s'ajoutent à la dégradation des tombes par le temps. Les habitants des logements, dont la terrasse permet de jouir d'une vue unique sur le cimetière, y lancent également leurs déchets trop encombrants : vieux objets en plastique, bidons d'huile percés, bouteilles de boissons gazeuses non consignées. La tâche de l'enlèvement de déchets domestiques qui incombait aux différentes communes a pourtant été confiée en

2003 à des entreprises étrangères en sous-traitance et beaucoup s'accordent sur les résultats fructueux de l'opération : les montagnes de déchets accumulés jour après jour dans l'ancienne médina étaient devenues une source de nuisances qui mettaient également en péril les conditions de salubrité de ces quartiers très densément peuplés. Malgré les passages réguliers des camions-bennes, les habitudes demeurent : des déchets continuent d'être lancés par-dessus le mur, tout autour du cimetière. La portée de ce geste – jeter des déchets par-dessus le mur du cimetière – doit être saisie à la croisée de plusieurs pistes.

En premier lieu, ces jets de déchets et d'encombrants font écho à l'état avancé de dégradation des tombes bordant le mur et plus généralement de l'ensemble du cimetière. De nombreux chiens sauvages y ont élu domicile ; divers déchets de chantier y sont abandonnés à plusieurs endroits ; certaines tombes ont, enfin, été délestées de leur socle en marbre, matériau qui, revendu, a pu constituer un apport financier non négligeable. Un représentant de la Communauté Juive de Casablanca assure pourtant qu'il s'agit là du cas isolé²¹⁵ d'un voleur qui a été condamné à dix ans de prison il y a plusieurs années de cela²¹⁶. La communauté juive de Casablanca regroupe environ 4.000 personnes aujourd'hui et s'est dotée d'une infrastructure de type associatif afin d'assurer certaines fonctions socio-culturelles, dont fait partie le gardiennage de l'ancien cimetière. Le cimetière est ancien et apparaît sur les nombreuses cartes des premiers établissements de Casablanca (Cohen J.-L., Éleb, 1998). Plus aucun enterrement n'y a lieu depuis 1947, date à laquelle des concessions aux religions juives et catholiques ont été accordées au cimetière de Ben M'sik. Un gardien et du personnel mobilisé ponctuellement sont supposés assurer les fonctions élémentaires d'entretien des lieux consistant principalement en un nettoyage régulier et en filtrage d'individus indésirables. Dans la pratique, et malgré l'existence d'un point d'accès unique, la possibilité de glisser quelques dirhams ou quelques verres d'alcool en compensation au gardien donne un aperçu de l'efficacité de l'étanchéité du dispositif. La considération d'un espace vide et libre en lieu et place d'un espace sacré doit être mise en perspective avec les formes diverses d'appropriation des espaces urbains que nous avons décrites jusqu'ici. Il n'y a alors rien d'étonnant à déceler dans un cimetière un riche potentiel de déploiement de pratiques sociales, normales et déviantes, comme P. Philifert a pu le mettre en évidence à Salé (Philifert, 1998 ; 2002), où le cimetière « apparaît comme un lieu dangereux, aux activités défendues, refuge des alcooliques ou de pratiques déviantes, dont la télévision se fait parfois l'écho lors des arrestations pratiquées de nuit le plus fréquemment. [Le cimetière est] « un espace parcouru de gens qui trouvent ici un lieu de refuge et d'accueil plus tolérant que d'autres espaces urbains des quartiers proches » (Philifert, 1998 : 300).

²¹⁵ La presse rapporte, néanmoins, l'arrestation d'un maçon en 2011 sur le point de revendre des ossements qu'il avait déterrés dans l'ancien cimetière, dans le cadre d'actes de sorcellerie.

²¹⁶ Entretien avec M. Moïse Amou, locaux de la Communauté Juive de Casablanca, 24.11.2004.

Il faut, en second lieu, dépasser l'image d'une incivilité pouvant apparaître à bien des égards comme un acte de réappropriation de l'ancien cimetière. L'envahissement des déchets domestiques ne guette pas ici, et aucune autre forme de revendication de l'espace n'a pu être décelée ailleurs que dans les discours qui expriment toute la complexité du conflit à travers la multiplicité des acteurs qu'il implique. Les jets de déchets doivent, selon les habitants, être interprétés en termes de cristallisation de leurs difficultés à cohabiter en un tissu urbain si dense, et le coupable de l'acte outrageant se présente donc ici en victime. La convoitise vis-à-vis de cette réserve foncière considérée comme inexploitée est exacerbée par les conditions de vie au quotidien qui font que cet ensemble de quartiers, sous bien des aspects – architecturaux, sociaux, économiques –, donne l'image d'une implosion contenue par on ne sait quel prodige. Nous avons précédemment évoqué dans ce propos la précarité du travail et la fragmentation de revenus aléatoires, avec pour conséquence directe la promiscuité extrême dans des logements anciens que les propriétaires eux-mêmes rechignent à rendre simplement dignes : les habitants regrettent la proximité de voisinage et l'omniprésence du contrôle social qui font qu'on n'est jamais à l'abri d'une oreille et de regards curieux.

Mais ils restent souvent silencieux sur les représentations collectives extrêmement stigmatisantes qui les ramènent au rang d'animaux : il faut rappeler ici combien la promiscuité peut être associée dans les esprits à un mode de vie arriéré. Ces représentations rejoignent les jugements portés sur les conséquences de l'industrialisation sur le mode de vie ouvrier associées aux manques d'hygiène et d'éducation qui constituent « une étiologie nouvelle de la dépravation des mœurs » (Castel, 2009 [1995] : 355). Le cinéma a parfaitement illustré le préjugé de l'instinct hors de contrôle des classes défavorisées par l'évocation d'une sexualité pratiquée en toute visibilité dans la promiscuité d'un logement mal adapté²¹⁷. Les auteurs classiques relient, à ce propos, la prohibition de l'inceste au partage du même logement par de nombreux membres de la même famille, dans un souci de contrôle social :

« La promiscuité qu'instaure la maisonnée entre ses membres masculins et féminins ferait dégénérer les instincts sexuels en débauche sans frein ni les sanctions les plus terribles n'avaient été édictées là contre, si la rigueur sans relâche de l'interdiction sociale n'avait créé un instinct qui exclut d'emblée toute relation sexuelle à l'intérieur de la maisonnée » (Simmel, 1999 [1908] : 641).

D'autre part, à la pénibilité de ces conditions de vie domestiques s'ajoute des difficultés d'accès à la ville pour les habitants de l'ancienne médina, en particulier dues à la nécessité de se déplacer généralement à pieds. Certes, l'ancienne médina doit être considérée comme un fragment du centre-ville, mais dont tout semble à la fois si loin et si proche dès que l'on

²¹⁷ Nous pensons ici aux films d'Ettore Scola, *Affreux, sales et méchants*, et de Felix Van Groeningen, *La merditude des choses*, tous deux appliquant ce cliché aux habitants d'un bidonville de Rome dans les années 1960 et aux zones péri-urbaines belges dans les années 2000.

envisage les modalités du déplacement. La plupart des habitants de l'ancienne médina ne connaissent pas réellement la superficie du cimetière qu'ils ne peuvent qu'imaginer en longeant le mur d'enceinte. Et ce mur semble interminable, lorsqu'on pense à la fatigue accumulée lors des trajets qui serpentent à travers ces ruelles encombrées de piétons, de commerçants ambulants et de devantures de boutiques empiétant largement sur les espaces de circulation. L'enlèvement des déchets domestiques a dû être spécialement pensé pour le tissu de l'ancienne médina dans lequel les taxis ont, par ailleurs, interdiction de tenter d'y pénétrer. Et lorsqu'il s'agit de mener ses pas hors de l'ancienne médina, le nombre encore trop restreint d'autobus et de taxis collectifs a tôt fait de décourager²¹⁸, surtout si nous considérons les difficultés à se déplacer pour une personne atteinte par l'une des nombreuses pathologies liées aux conditions de vie (asthme, diabète, ulcères, etc.) et rencontrées chez les personnes enquêtées.

Enfin, en troisième lieu, il s'agit d'examiner les facteurs de déni d'une légitimité du cimetière replacés dans l'étude du rapport politique des habitants de l'ancienne médina à leurs lieux de vie. Dans un contexte tel que celui de la sédentarisation des bédouins Rkerka à Tozeur, en Tunisie, désigner son espace de vie par l'expression « derrière le cimetière » participe de la construction de modes d'appartenance à l'identité citadine par l'assemblage de référents disparates dont font partie le langage et la toponymie – généalogie, connaissance des lieux, réinscription du groupe dans l'histoire, etc. – (Puig, 2000). Au contraire, à Casablanca, si l'ancien cimetière israélite est désigné par les habitants de l'ancienne médina par le terme *me'ara** (cimetière en arabe se dit *roda**), l'existence d'un vocable particulier ne confère aucune légitimité au cimetière, déniée par la réticence à l'utiliser. Un enquêté indique, par exemple, *ka nskoun hda lhit* (j'habite près du mur)²¹⁹. De même, le terme *mellah** (quartier juif) sera-t-il remplacé dans les récits par Bab Marrakch. Nous voyons poindre ici les termes d'un conflit, non pas entre habitants, mais opposant des habitants du quartier et l'autorité morale protégeant le cimetière. Si l'existence même du terme *me'ara* rappelle des liens ancestraux de cohabitation en intelligence entre musulmans et juifs, l'évolution de ces liens ayant conduit au départ de la majeure partie de la communauté juive²²⁰ n'a cessé de travailler les représentations au point de replacer les rapports des habitants à leurs lieux de vie et au cimetière dans le contexte international de soutien au conflit israélo-palestinien.

²¹⁸ Nous rappelons ici que ces observations ont été menées en 2004 et que, depuis, Casablanca a connu une transformation radicale de ses transports en commun avec la mise en place d'un tramway (inauguré par le Roi le 12.12.2012) dans le cadre du PDU du Grand Casablanca adopté en 2008. Mais déjà, en 2005, un partenariat entre Casablanca et Paris avait permis l'utilisation d'anciens bus du RER, ce qui avait considérablement amélioré la donne en matière de déplacements urbains.

²¹⁹ Néanmoins, nous ne sommes pas parvenues à apprendre si l'expression est généralisée ou si l'hésitation à évoquer le *me'ara* présuppose de notre méconnaissance de la toponymie de l'ancienne médina.

²²⁰ En 1947, le Maroc comptait une population de 300 000 juifs pour un total de 3 à 5 millions d'habitants. En 2007, il n'en comptait plus que 5 000 (Mdidech, 11.05.2007).

En effet, la proximité de l'ancienne médina avec le cimetière israélite constitue aux yeux de certains habitants des logements limitrophes un signe de stigmat. Nous vérifions que, si la période de deuil qui a suivi le décès de Yasser Arafat, le 11 novembre 2004, a pu raviver les tensions par le souvenir de la lutte des « frères », le ressentiment vis-à-vis de la communauté juive continue, année après année, d'alimenter le déni de légitimité du cimetière. La proximité avec l'un des cinq lieux des attentats du 16 mai 2003 (cf. ill. 34 p. 596, en annexe, pour la localisation des attentats) n'est pas un hasard puisque trois des objectifs des kamikazes concernaient « des cibles choisies en fonction d'une symbolique primaire » (Bennani, El Azizi, 2005). L'un des kamikazes se fait exploser près d'une fontaine publique, au coin du cimetière, pensant trouver là l'entrée principale. Une blague entendue dans l'ancienne médina : « Le kamikaze voulait peut-être réveiller les morts et les faire s'enfuir » ? Tandis que dans d'autres quartiers de Casablanca, l'incompréhension de l'acte domine les réponses avancées sur le choix des cibles des terroristes, autour du cimetière, au contraire, les habitants affirment comprendre précisément les motivations des terroristes qu'ils analysent en termes de mal-être. « Dix des quatorze kamikazes auteurs des attentats étaient originaires de Douar Thomas, un "bidonville" d'environ 13.000 habitants situé à la périphérie nord-est de l'agglomération » (Zaki, 2005b : 15). Au lendemain des attentats, les médias font mine de redécouvrir les citoyens des bidonvilles où habitaient les kamikazes, mais se font, par là même, le relais de préjugés persistants et d'imprécisions à l'incidence catastrophique, tels que la nature criminelle des activités « professionnelles » des bidonvillois ou la réciprocité des violences qu'ils subissent :

« Les fiefs [des takfiristes] se situent dans ce qu'on appelle *al-karyan*, les anciennes carrières situées dans des zones industrielles laissées en friche après l'indépendance, en 1956, et devenues des zones de relégation. Depuis plusieurs décennies, les bidonvilles s'y multiplient, dans lesquels échouent les paysans sans terre, déracinés des campagnes pauvres. La plupart des kamikazes du 16 mai 2003 et des takfiristes sont des "karyanistes" issus d'une frange sociale honnie habitant ces bidonvilles infernaux. [...] Leurs habitants ne survivent qu'au moyen du trafic et du larcin, économie informelle de la débrouille. [...]

Les takfiristes sont des aliénés issus de milieux sociaux désintégrés qui n'ont connu que l'univers sordide et brutal des ghettos et ont été traités par la société comme des bêtes féroces. Au nom d'une certaine conception sectaire de l'islam, ils retournent cette férocité impitoyable contre l'ordre établi. [...]

Si, dans la médina, les plus démunis survivent grâce au commerce informel et à la solidarité traditionnelle, il en va tout autrement dans les bidonvilles. Là, l'inexistence d'activité économique, l'isolement de la population et la rupture avec le reste de la société encouragent les comportements marginaux. » (Belaala, 2004).

Ce genre de discours reconduit les représentations opposant l'ordre traditionnel des anciennes solidarités de la médina et le désordre sans foi ni loi de bidonvilles devenus des ghettos, selon l'idéologie prégnante que seuls les typologies anciennes de bâti sont à même de perpétuer un ordre social hérité, le seul à même d'organiser l'urbanité métropolitaine.

C'est négliger, entre autres, tous les travaux ayant décrit d'une part l'organisation sociale des bidonvilles (Navez-Bouchanine, 1997 ; Zaki, 2005b) dont les habitants les ayant quittés regrettent la qualité du lien social (Arrif, 1992 ; 1999), et d'autre part les lieux de déploiement que les bidonvilles représentent pour des stratégies d'intégration de la ville par des filières sociales héritées reliant les réseaux ruraux et urbains (Escallier, 2001).

Si la presse et les citoyens de Casablanca ont établi un lien direct de cause à effet entre la localisation de l'attentat et sa proximité avec le cimetière, les autorités de la Communauté Juive de Casablanca, quant à elles, préfèrent ne pas s'avancer et rappeler la cohabitation des communautés dans l'ancienne médina dont témoigne l'existence de ce cimetière²²¹. La situation de cohabitation des communautés est, à vrai dire, loin de se résumer à ces jets de déchets dans l'ancien cimetière. Rappelons à ce sujet l'évolution de la Constitution marocaine :

« Le Royaume du Maroc, État musulman souverain, dont la langue officielle est l'arabe, constitue une partie du Grand Maghreb Arabe. État africain, il s'assigne, en outre, comme l'un de ses objectifs la réalisation de l'unité africaine » (Constitution du Maroc de 1996, préambule).

« État musulman souverain, attaché à son unité nationale et à son intégrité territoriale, le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen. La prééminence accordée à la religion musulmane dans ce référentiel national va de pair avec l'attachement du peuple marocain aux valeurs d'ouverture, de modération, de tolérance et de dialogue pour la compréhension mutuelle entre toutes les cultures et les civilisations du monde » (Constitution du Maroc de 2011, préambule).

Si l'heure est à l'apaisement des esprits à l'échelle nationale, la persistance d'une situation maintenant un processus d'oppression du peuple palestinien et l'éclatement cyclique d'événements violents très médiatisés sont à l'origine d'un sentiment, dans les milieux les plus défavorisés, d'injustice ayant dissous les liens ancestraux entre communautés qui ont oublié leurs référents culturels communs pour ne retenir qu'une haine primaire. À Casablanca, la tension entre d'une part la cohabitation au sein de l'ancienne médina, au tissu dense et à l'équilibre incertain à la fois social et architectural, et d'autre part la non-émergence d'un conflit d'urbanité franche et ouvert s'incarne dans certaines orientations du projet de l'Avenue royale.

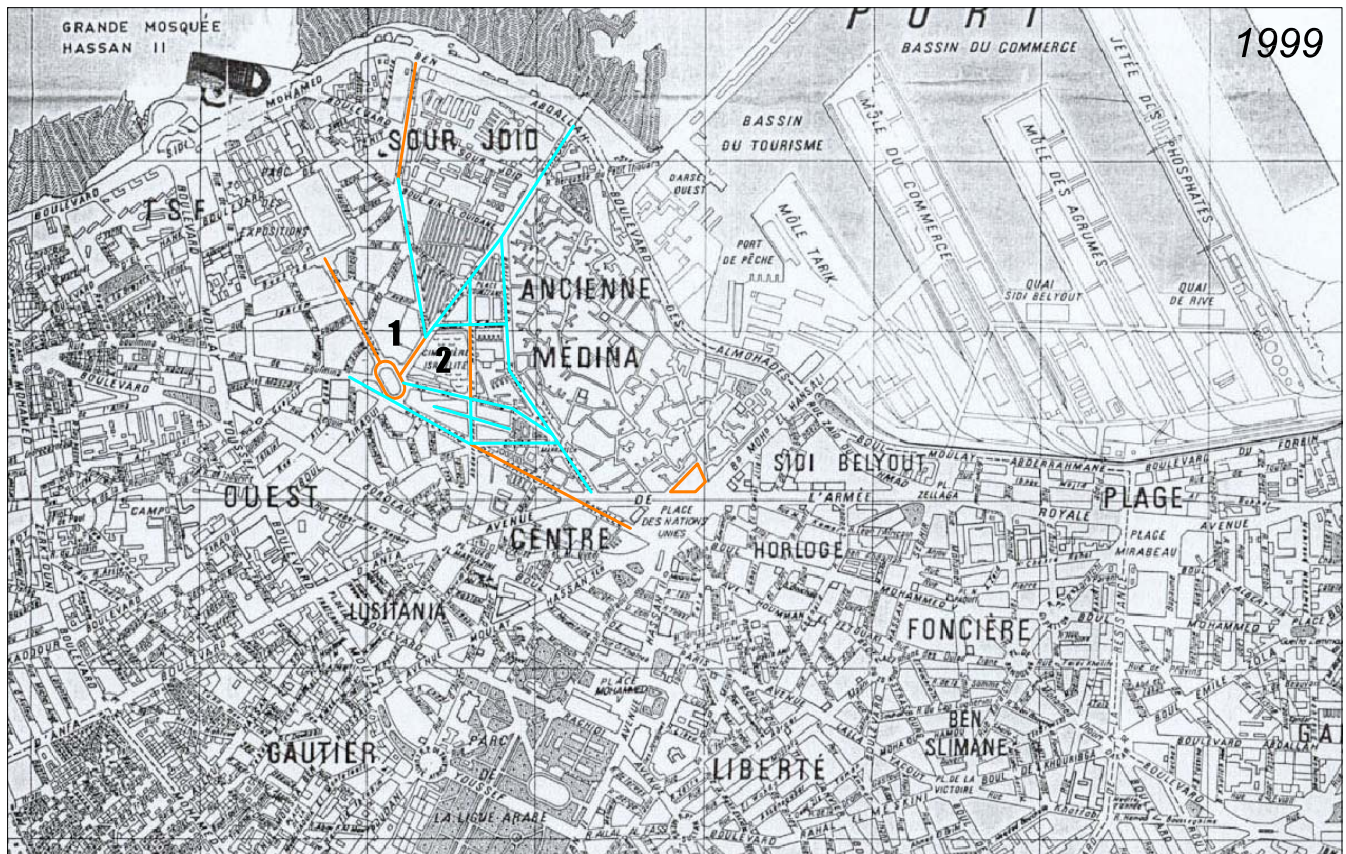
Ce projet de percée haussmannienne a été envisagé sous le règne du roi Hassan II dans le but de donner au centre-ville une envergure plus à la mesure de la Grande Mosquée, dans un geste urbanistique permettant de doter la ville d'équipements faisant alors défaut à la ville – Palais des Congrès, Grand Théâtre, logements de standing. Mais l'ampleur de la

²²¹ L'inauguration du Musée du Judaïsme marocain à Casablanca en 1997 s'inscrit dans cette perspective.

percée (1,5 kilomètre de long, 60 mètres de large sur une superficie de 50 hectares, cf. ill. 34 p. 596, en annexe), impliquant entre autres d'importantes démolitions et le relogement de 60.000 habitants de quartiers populaires (Berry-Chikhaoui, 2012 : 121), fit longtemps de ce projet un mythe urbanistique dont on n'a recommencé à (re)parler qu'en 2002 (Zerhouni, 2003), puis à nouveau en 2007 : en 2001, la Sonadac²²² conçoit un nouveau plan d'aménagement de l'Avenue, et en 2007, la CDG, porteuse du projet de la Marina, prend le contrôle de la Sonadac, ce qui donne un nouvel essor à la future Avenue royale. Les ambitions du projet se sont vues multiplier depuis : d'une part, le projet se voit doté d'enjeux nouveaux à l'international (Berry-Chikhaoui, 2007), et « le renforcement du rayonnement économique de Casablanca au-delà des frontières nationales est associé à la restructuration de la centralité urbaine » (Berry-Chikhaoui, 2012 : 149). D'autre part, le projet se voit attribuer une vocation sociale de salubrité publique offrant à des habitants de l'ancienne médina extra-muros d'échapper à des conditions de vie insalubres par l'accès à la propriété de leur logement (Berry-Chikhaoui, 2012 : 151-155).

Mais concernant le devenir de l'ancien cimetière, la planification de l'Avenue royale complexifie davantage encore les données du conflit d'urbanité (García Sánchez, 2002, 2007) opposant les habitants de l'ancienne médina et les autorités morales du cimetière, puisque le plan d'aménagement fait apparaître, très tôt dans le projet, un prolongement du boulevard Ziraoui à travers le site de l'ancien cimetière. Malgré le rattachement de la Grande Mosquée et de l'Avenue royale a posteriori au sdau de 1984 (Cattedra, 2001 : 150-151), on constate par exemple qu'un plan touristique de 1999 comporte, par anticipation, des modifications prévues par le projet de l'Avenue royale (cf. ill. 29 page suivante, plan du haut). Certaines voies du plan ont été recalibrées, d'autres sont prolongées à travers le tissu existant. De leur côté, des représentants de la Communauté Juive de Casablanca affirment n'avoir jamais été concerté par la Sonadac. L'habitude a été prise par les différents cartographes sollicités pour la communication aux touristes de représenter l'ancien cimetière coupé en deux, comme sur cet extrait d'un plan touristique de 2008 (cf. ill. 29 page suivante, plan du bas), que l'on retrouve sur le site Internet du CRT de Casablanca (Conseil Régional du Tourisme), sur un panneau officiel du centre-ville et dans diverses éditions de la presse quotidienne en 2009. Toujours soucieuse de ne faire entendre aucune voix dissonante, la Communauté Juive de Casablanca ne communique ni sur les attentats de 2003, ni sur le devenir de l'ancien cimetière dans le cadre du projet de l'Avenue royale. Tout au plus le conseil des Communautés Israélites du Maroc consent-il à communiquer ponctuellement avec la presse, comme en 2006 pour faire taire les rumeurs d'un éventuel déplacement illégal d'ossements au Maroc en rappelant la complexité de la procédure rituelle et son caractère obligatoire du point de vue religieux.

²²² « La Sonadac [SOciété NAtionale D'Aménagement Communal] a été créée en 1991 par transformation des statuts et des compétences de la BDCL (Banque de Développement des Collectivités Locales), en vue de réaliser le projet de l'Avenue royale » (Berry-Chikhaoui, 2012 : 111).



Destructions envisagées dans le cadre du SDAU de 1984

Voies recalibrées



Ancien cimetière juif 1 2

coupé en deux



ill. 29 - Les plans touristiques, une illustration d'un conflit d'urbanité autour du devenir de l'ancien cimetière juif de Casablanca

Le communiqué précise enfin :

« Par ailleurs, s'agissant de l'éventuelle désaffectation du cimetière Juif de la rue Krantz dit (*Al Meaara*) sis à l'ancienne médina de Casablanca, le problème n'est plus évoqué depuis plus de 15 années, après l'abandon du projet du premier tracé de l'Avenue royale qui devait traverser le terrain du dit cimetière » (MAP, 25.04.2006).

Si le projet de l'Avenue royale entend bien se positionner dans la restructuration du centre-ville plus favorablement que par le passé, à la faveur de la reprise en main du projet par la CDG, la Communauté Juive de Casablanca a fait le choix de ne jamais s'exprimer sur le devenir du cimetière, afin de ne pas prendre part au conflit qui sourd dans l'ancienne médina. De même, les autorités d'aménagement ne communiquent-elles jamais sur les complications administratives et morales touchant à une désacralisation du site et un déplacement des ossements qui n'ont jamais été évoqués, selon la Communauté Juive de Casablanca.

Enfin, le statut-quo d'une telle réserve foncière en centre-ville a de quoi interroger les habitants de l'ancienne médina. Déjà stigmatisés par leurs conditions de vie, ils ont vu se transformer certains de leurs lieux de vie du littoral par des projets d'envergure : d'abord la Grande Mosquée, ensuite *M'riziga* et *Chnidier*... Les sites investis par les différents types d'aménagement urbain se rapprochent insensiblement du territoire de l'ancienne médina. Un projet sur l'ancien cimetière juif aurait pour effet de confronter les habitants à un fragment de ville au standing radicalement différent : l'ensemble des questions que se posent les habitants viennent ajouter l'incertitude d'un territoire de toutes manières inaccessible à la stigmatisation qu'ils subissent déjà.

Nous concluons par conséquent à l'émergence d'un conflit d'urbanité (García Sánchez, 2002, 2007) entre les habitants de l'ancienne médina et les autorités morales de l'ancien cimetière juif de Casablanca, dans la mesure où des conceptions de normes d'usage s'affrontent et qu'une forme de réaction – les jets de déchets par-dessus le mur – est observée. Le contexte de ce conflit se nourrit de la concomitance de trois paramètres des conditions de vie des habitants : la déconsidération d'un espace ancien déjà dégradé, perçu comme espace vide si l'on met en perspective cette réserve foncière avec la capacité des habitants à s'approprier les espaces publics ; la pénibilité des conditions de vie exacerbée par des difficultés de déplacements dans l'ancienne médina et par une extrême promiscuité des familles dans leur logement qui alimentent encore aujourd'hui des représentations très stigmatisantes pour les populations les plus démunies ; le caractère politique du lieu qui doit être replacé dans le contexte international de conflit israélo-palestinien et du regain de lutte contre le terrorisme depuis 2003. Ces paramètres des conditions de vie des habitants de l'ancienne médina sont à l'origine du déni de légitimité de l'ancien cimetière : nous pouvons même conclure à l'adoption de discours collectifs par ces habitants visant à faire diversion quant au processus de stigmatisation qui les frappe, selon un accord tacite

consistant à reporter, sur le cimetière et les autorités morales qui le gèrent, une responsabilité fictive. L'absence de réaction de la Communauté Juive de Casablanca face au contexte d'incivilités qui frappe le cimetière empêche ce conflit d'urbanité de rendre publics les termes de l'opposition, ce qui encourage les acteurs de l'aménagement à faire fi des autorités morales du cimetière dans un processus de communication jouant sur le long terme, mais dont on ne sait quelle issue il rendra possible. C'est dans ce contexte d'extrême stigmatisation des habitants de l'ancienne médina, à laquelle s'ajoutent les questions quant au devenir du cimetière, que nous souhaitons replacer l'étude du cheminement de Rachid vers la consommation d'alcool sur son lieu de travail, c'est-à-dire dans la rue.

4.4.2 Chronique d'un cheminement vers le déshonneur

Cette famille, observée dans son quotidien lors de tous nos séjours entre 2003 et 2009, a constitué une entrée privilégiée d'étude de la société marocaine du point de vue du mode de vie populaire en ancienne médina. C'est Hakim (famille A1), rencontré au jardin *Nevada* au mois d'avril 2003, qui nous présenta Khadija (la sœur de son ex-femme), son mari Rachid et leurs deux enfants (famille A3), Amina et Reda. En février 2005 naîtra Younes.

Lorsque Khadija se marie en 1991 à l'âge de 23 ans, le choix de son époux n'est pas soutenu par sa famille. Ses parents sont propriétaires de trois maisons dans un *derb* près de Bab Jdid où ils habitent l'une d'elles et jouissent d'une excellente réputation (famille A) : ils sont parvenus à élever deux fils, dont l'aîné de la famille devenu *fqih*, et onze filles. Tous sont mariés, ont eu des enfants, et cinq des filles se sont établies en Allemagne et en Italie. La famille de Rachid n'est pas spécialement pauvre, mais son statut social a toujours été considéré comme inférieur par celle de Khadija. En 1991, les parents de Rachid, propriétaires de l'appartement qu'ils habitent en centre-ville, mettent, néanmoins, à la disposition du couple nouvellement marié l'étage d'une maison qu'ils possèdent près de l'ancien cimetière juif.

Rachid tient en 1991 un petit restaurant de l'ancienne médina avec un ami et associé par qui il dit avoir été trahi : Rachid est passionné de cuisine, l'affaire marche bien, mais l'associé se met à voler l'argent du restaurant qui n'a comme choix que de fermer. Très vite après la naissance d'Amina, en 1992, les projets d'extension de leur logement s'effondrent, par conséquent, avec la situation professionnelle de Rachid, contraint de s'installer dans la rue, parmi les *ferracha* qu'il nourrit avec ses fritures. Malgré ce revirement de fortune, Rachid dit s'en être sorti sans trop de mal, après un échec aussi cuisant. Mais pour Khadija, c'est un choc : elle a toujours habité dans une maison confortable de deux étages, dont la chambre des parents est séparée des deux salons (celui de la vie de tous les jours où se trouve la télévision et celui d'apparat, pour les fêtes). Par

ailleurs, la maison dispose en terrasse d'une chambre qui abrite le frère célibataire de la mère de Khadija, et un petit salon attenant à la cuisine. Il était donc convenu que dès son mariage, le logement qu'elle occupait connaîtrait de rapides transformations afin de le rendre confortable et digne de son statut social : Khadija attendra onze ans pour voir édifier la première phase de l'extension. Dans l'intervalle, elle a eu un second enfant, Reda, né en 1995.

En 1991, le rez-de-chaussée de la maison comporte deux pièces louées par une famille qui a aménagé une cuisine dans le couloir (cf. ill. 36 p. 598, en annexe). Pour parvenir au logement de Rachid et Khadija, il faut donc entrer sans frapper (pour ne pas faire se déplacer inutilement un membre de la famille qui ne serait pas concerné par la visite), parcourir le petit couloir en saluant éventuellement les membres de la famille du bas, et monter les escaliers en haut desquels se trouve l'unique cabinet de toilette. Mais en 1992, les relations entre Rachid et ses parents se dégradent. En théorie, Rachid et Khadija devraient leur payer un loyer, mais dans les faits, ils n'y parviennent jamais et se sont brouillés avec la famille de Rachid au moment où Khadija évoque les coûts d'une possible extension dont les parents de Rachid n'entendent pas assumer les coûts. La famille du rez-de-chaussée ayant déménagé, les parents de Rachid commencent, en 1992, à louer à une famille logée dans une pièce et à trois colocatrices logées dans la seconde pièce. Le couloir est occupé par les ustensiles de cuisine permettant de préparer les repas à tour de rôle et par les tonneaux en plastique permettant de stocker de l'eau. Par ailleurs, l'une des deux pièces dont disposaient Rachid et Khadija à l'étage est relouée à une autre famille. Khadija et sa famille se serrent alors dans leur unique pièce et les relations de voisinage avec la famille notée n°4 sur le plan rendent le quotidien difficile à supporter pour Khadija, jusqu'en 2002.

Khadija s'entend alors avec ses sœurs habitant à l'étranger pour que celles-ci financent en grande partie l'extension : en 2002, un étage est construit en terrasse et un salon permet à Khadija de prendre un peu de distance avec le cabinet de toilette qui concentre une partie des problèmes de voisinage avec les occupants du rez-de-chaussée et ceux de la pièce du premier étage. Mais forte de l'aide financière apportée par ses sœurs et par le frère aîné de Rachid, domicilié en Allemagne, Khadija demande aux parents de Rachid le départ de cette famille : elle ne s'entend pas avec eux et souhaite disposer des deux pièces du premier étage et de l'extension en terrasse selon une configuration spatiale un peu plus privée qu'elle ne l'a été jusqu'alors. Les parents de Rachid acceptent de renoncer à ce loyer, mais coupent les liens définitivement avec la famille de Rachid, et continuent à ne percevoir les loyers que sur les deux pièces du rez-de-chaussée.

Les travaux continuent : en 2003, une cuisine vient compléter l'extension en terrasse qui se présente peu à peu comme un réel second étage. Mais la cuisine est alors encore peu abritée par un toit aussi rudimentaire qu'inutile en période d'hiver. L'année 2003 est une année qui occasionne des changements irréversibles dans la situation sociale et

économique de la famille. Bien que Khadija se sente un peu plus à son aise dans son logement, elle va en payer le prix fort : le départ de la famille de l'étage et le fait de transférer au second étage la préparation des repas et la plupart des activités quotidiennes libèrent le premier étage qui va bientôt devenir l'objet de nombreuses disputes et violences. Khadija aménage dans la pièce qu'elle a habitée pendant plus de dix ans un petit salon équipé d'un canapé, d'une table basse, et y laisse l'armoire pour le rangement des vêtements. La seconde pièce reste définitivement close pendant trois années, selon l'hypothèse que la dispute avec les parents de Rachid a conduit ces derniers à condamner l'accès à cette pièce pour qu'elle ne soit ni relouée, ni réutilisée par Khadija.

En 2003, le lieu de travail très bien situé de Rachid connaît des transformations. Dès la fermeture de son restaurant, Rachid avait choisi de s'installer sur le bord de la rue longeant le rempart (l'avenue Tahar el-Alaoui dont il faut préciser qu'elle n'a pas l'envergure d'une avenue), là où le flux de passants et d'habitants de l'ancienne médina en provenance de Bab Marrakch débouche sur l'avenue des FAR où trouver lignes de bus et taxis (cf. emplacement 6 sur l'ill. 34 p. 596, en annexe). En 2003, l'entreprise ETRO expulse les *ferracha* et les petits commerçants tels que Rachid, pour l'aménagement d'une *qissariya* de l'artisanat dont les boutiques en bois sont théoriquement à destination des boutiquiers expulsés de Bab Essouq, sur une action commandée par le wali D. Benhima. Après avoir été arrêté par la police lors de la phase répressive qui aurait dû présider aux déplacements des commerçants, Rachid se retrouve contraint de racheter une *bota** (réchaud portatif à gaz), confisquée par les policiers, et de déplacer son lieu de travail vers le lieu désigné : dans un passage perpendiculaire à l'avenue Tahar el-Alaoui. Certes, l'endroit se situe « seulement » à une dizaine de mètres, mais il se trouve à l'embouchure de Ben Jdiya, le *derb* où l'on peut acheter le produit du vol de rue. D'autres commerçants dans la situation de Rachid, soucieux de garder la même clientèle et les mêmes habitudes de vente, se serrent à proximité des bennes à ordures, sur un chemin rendu toujours boueux, non pas tant par la pluie, mais par le vieux « jus » de théières qui s'écoule des déchets domestiques. Si Rachid parvient tant bien que mal à se ressaisir et à persévérer dans son activité de snack de friture qu'il appelle souvent « mon MacFish », il subit là néanmoins un terrible revers. On constate par ailleurs que l'endroit est si dégoûtant que l'usage qui en est fait devient exclusivement masculin.

Quel paramètre de la vie de Rachid le conduira à boire à domicile ? Nous ne saurons pas lequel de la configuration spatiale du premier étage ou de l'affaiblissement supplémentaire de statut social dans l'exercice de son métier sera le plus déterminant. Il arrivait, par le passé, à Rachid de fumer quelques joints, parfois au café de Bab Jdid, parfois entre voisins de *derb*. Il est, par ailleurs, ami avec deux revendeurs de haschich et de *qarqoubi* (l'un au *derb*, l'autre domicilié à Derb Ramad, non loin de là) dont les épouses sont également très proches de Khadija. Mais ce que Khadija permettait pour le haschich à domicile, elle ne fait que le tolérer pour l'alcool. À partir de 2003, Rachid invite ses deux amis à fumer dans

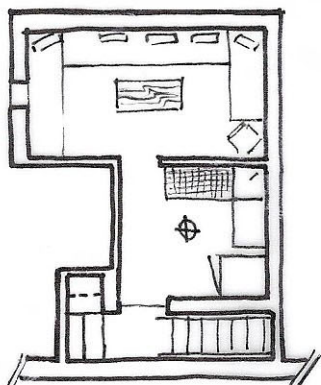
son salon, et partage parfois une bouteille de *mahya* avec Hakim, son beau-frère, à qui il arrive par ailleurs de rester dormir dans le petit salon du premier étage pour s'éclipser à l'aube. Tant que Rachid n'est pas trop bruyant, la configuration spatiale de la maison permet un certain retrait par rapport à la curiosité des voisins. Il peut passer au rez-de-chaussée en cachant son alcool parmi son matériel de travail qu'il déplace chaque jour entre son domicile et son lieu de travail. Au premier étage, sa consommation d'alcool se cantonne à son petit salon (cf. ill. 30 p. 466). Les voisins et visiteurs de passage empruntant directement l'escalier vers le second étage où se tient le reste de la famille, peuvent ainsi faire semblant de ne pas être au courant des habitudes de boisson de Rachid.

Il arrive que certains événements compliquent la séparation que tente de maintenir Khadija entre les pratiques de consommation de Rachid et la réputation de sa famille. En mai 2006, elle se plaint que Reda, son fils aîné de 11 ans, ait amené à son père assis dans le salon du second étage le haschich qu'il l'avait envoyé acheter. Lorsque Reda le lui tend, Rachid le traite d'âne de le monter à la maison au lieu de l'avoir laissé dans le salon du premier étage qui sert de fumoir. Reda, perdu dans ses pensées, fit entrer sa mère dans une rage folle pour avoir oublié les usages de cette maison. Fort heureusement ce jour-là, aucun visiteur n'était présent.

Hélas, ce que savent néanmoins tous les voisins concerne les violences dont Rachid fait preuve les jours sans haschich. Chaque querelle de couple, chaque remontrance vis-à-vis des enfants se répercutent de logement en logement – il serait plus juste de dire « de pièce en pièce ». L'effet relaxant du haschich fait préférer à Khadija que Rachid en consomme largement, mais Rachid se met à préférer l'alcool comme un remède à ce qui semble être un état dépressif. Mais sous alcool, Rachid perd son sang froid et devient brutal. Malgré les désagréments causés par la consommation d'alcool à domicile de Rachid – violences et affaiblissement de la réputation de la famille –, Khadija continue de penser que le déploiement de telles pratiques dans la maison reste préférable à l'appropriation d'un coin de rue par Rachid pour boire dehors : le fait qu'il boive dans cette pièce désormais réservée à cet usage lui permet néanmoins à Khadija de garder le contrôle à la fois sur l'argent dépensé par Rachid – par conséquent, sur la quantité d'alcool consommée – et sur les fréquentations de boisson. L'image dégradée de sa famille est le prix à payer pour une « relative » tranquillité d'esprit – le cheminement de Rachid vers une consommation d'alcool dans la rue, sur son lieu de travail, sera complété par la dernière étape en 2006.

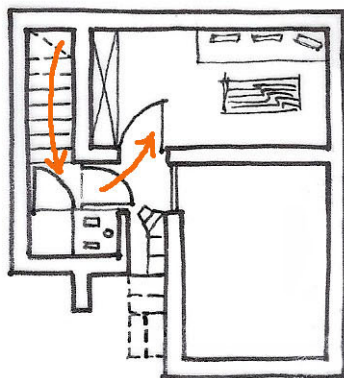
En 2003, les relations de Khadija à sa famille se retrouvent totalement transformées par les violences que Rachid lui inflige. Pour les comprendre, il faut les replacer dans le contexte de la baisse du niveau de vie des parents de Khadija. Son père était propriétaire d'une casse automobile qui constituait une affaire prospère. Au début des années 2000, le père de Khadija décide de confier le commerce des pièces de rechange à son fils cadet qui habite la seconde maison dont la famille est propriétaire dans le *derb*.

PLAN R+2



LOGEMENT
RACHID ET
KHADIJA

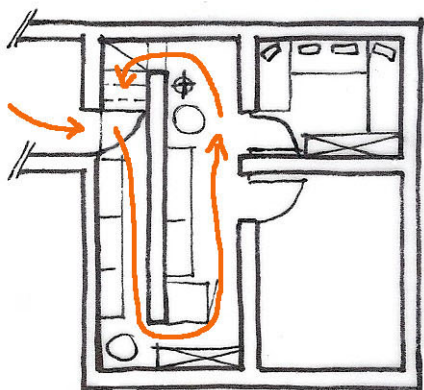
PLAN R+1



PIÈCE
CONDAMNÉE

pièce non utilisée
entre 2003 et 2006 :
conflit avec les
parents -propriétaires

PLAN RDC



VOISINS 1

VOISINS 2

0 1m
+ +

III. 30 - Circulation de l'alcool dans le logement de Khadija et Rachid en 2003

Depuis quelques années, ses os le faisaient beaucoup souffrir et rester à la maison est devenu peu à peu inévitable. La salle-de-bains du premier étage a été aménagée dans le sens d'une meilleure accessibilité et le *hajj* peut passer désormais le plus clair de son temps dans le salon de télévision. *Hajja* Fadila, la mère de Khadija, s'occupe de lui, mais aussi de tous les membres de sa famille qui viennent manger le midi chez eux. Elle est aidée dans sa tâche par Nawal, en instance de divorce avec Hakim, qui habite dans le salon du dernier étage avec ses deux enfants. Par ailleurs, l'appartement du rez-de-chaussée est occupé par l'une des sœurs de Khadija (Hassiba), son mari et leur fils unique. Hassiba aide donc sa mère autant qu'elle le peut, dans la mesure de ses forces, très diminuées par son diabète. Mais le frère de Khadija a si mal géré l'affaire familiale qu'en 2003, cette source immense de revenus devenu source de dettes, ainsi que l'une des maisons du *derb* ont été vendues. Le frère de Khadija habite l'un des appartements de la seconde maison, louée à plusieurs familles. Il a divorcé de sa femme qui a gardé sa fille et en 2003 naît une fille de sa seconde union.

Pour revenir à Khadija, son père lui propose de quitter Rachid dès les premières blessures que celui-ci lui inflige lorsqu'il a bu²²³. Par ailleurs, le jeune Reda est probablement celui qui souffrira le plus de cette situation. Témoin des violences, il mouille encore ses draps à l'âge de dix ans et fait preuve de comportements indisciplinés qui ne l'aident pas à l'école. Mais face à la situation de Nawal, la sœur de Khadija en instance de divorce, contrainte de retourner avec ses deux enfants au logement familial, et celle de la famille toute entière qui était très dépendante des revenus des parents, Khadija refuse de quitter son domicile et Rachid. La réaction du père ne tarde pas mais ne surprend pas la famille : il n'adresse plus la parole à sa fille. Et nous assistons à un étrange rituel, mais immuable : lorsque Khadija rend visite à sa famille, elle entre dans le salon de son père, lui saisit la main qu'elle baise sans qu'aucun mot ou regard ne soit échangé, puis se dirige vers la cuisine du deuxième étage pour y retrouver sa mère et ses sœurs. *Hajj* est un homme fier qui interprète les violences de Rachid sur sa fille comme une insulte et préfère la solution du divorce au déshonneur d'une femme battue dans la famille. En 2003, Khadija décide malgré tout de tenir le coup : la maison de ses parents ne dispose plus d'assez de place pour elle et ses deux enfants ; sans aucun revenu, elle envisage mal de reprendre sa place auprès d'eux et de perdre en autonomie. Par ailleurs, elle observe la subordination du quotidien de Nawal à son père. En 2005, Nawal tente une action de résistance en cherchant du travail activement²²⁴. Mais au moment d'accepter l'offre qui lui est faite – l'entretien d'une villa

²²³ Par ailleurs, les politiques répressives dans le cadre de la lutte contre le trafic de haschich contribuent indirectement à faire boire Rachid davantage : lorsque le prix du haschich augmente, Rachid est contraint d'acheter davantage d'alcool.

²²⁴ Elle me demande si je connais des Français à la recherche de domestiques à temps partiel. Je lui propose d'afficher une petite annonce au Consulat de France, j'y note mon numéro de téléphone, je réponds aux propositions, je l'accompagne à l'entretien qui se passe bien. Mais Nawal finit par renoncer, tant son père se montre pressant, rappelant à sa fille que son rôle est de rester auprès de ses enfants et d'assister sa mère dans les tâches domestiques.

chez un Français à la retraite et la préparation du couscous hebdomadaire –, elle renonce sous la pression de son père qui lui assène quotidiennement qu'il subvient à l'ensemble des besoins. Nawal confie que ses enfants, en effet, ne manquent de rien : c'est elle qui ressent néanmoins un besoin de mener à bien un acte qui lui redonnerait confiance en elle. C'est donc en toute connaissance de cause que Khadija refuse ce statut pour elle-même qui la mettrait à l'abri des violences physiques, mais l'assignerait à une condition infériorisante qu'elle observe pour sa sœur et qu'elle souhaite éviter.

Afin de garder la tête haute au regard de ses voisins, Khadija poursuit son projet de travaux de sa maison. Si la quête de confort est toujours avancée dans les discours comme mode de justification, la consommation d'alcool de Rachid lui fait réfléchir à des stratégies de contournement de ses violences. En 2004, Khadija parvient à réunir les sommes nécessaires grâce à ses sœurs pour couvrir entièrement la cuisine, et compléter le tout d'une chambre parentale et d'un cabinet de toilette pour leur seul usage, permis par l'adduction d'eau. Par ailleurs, disposer d'un second étage complet permet à Khadija de ménager, par une échelle, un accès à la terrasse pour le lavage et le séchage du linge. Cette pratique est habituellement affaire de compromis entre l'ensemble des femmes habitant une maison. Mais Khadija décide de limiter les passages dans sa maison et refuse l'accès aux voisines du rez-de-chaussée sommées d'étendre leur linge dans l'espace limitrophe à l'entrée, dans le *derb*. Elle a connu environ quinze années de conflits avec les locataires du rez-de-chaussée à propos du paiement de l'eau et de l'électricité. L'électricité parvient à être payée relativement à temps, car le règlement du compte se fait selon le nombre d'ampoules, chaque ménage disposant d'un équipement de télévision similaire.

L'eau, par contre, est un motif de conflits incessants car lié à l'usage du cabinet de toilettes. Dans les maisons ne disposant pas de l'eau courante, certains locataires préfèrent acheter les services du *garrab*, le porteur d'eau qui puise l'eau à la borne-fontaine publique et livre à domicile. Le paiement se fait au tonneau : le *garrab* trace à la craie autant de traits qu'il livre de *boudisat* d'eau. Les disputes éclatent souvent au sujet de faible nombre de tonneaux d'eau achetés comparativement au nombre d'enfants utilisant le cabinet de toilette qui, par ailleurs, continue d'être sale. La conception de l'hygiène étant très objective, si les disputes parviennent par la force des choses à s'apaiser avec le temps, restent les ressentiments qui font voler en éclat l'ordre de la maison avec une régularité d'horloge. Lorsque Khadija décide d'interdire l'accès à sa terrasse, elle le fait tout à fait consciemment, ayant gardé un goût amer des disputes autour de l'eau. D'ailleurs, même après l'adduction d'eau, Rachid et Khadija continuent de se plaindre de la porte cassée du cabinet de toilettes qui rend la situation indécente. Il n'est pas rare, en montant les escaliers, de tomber nez à nez avec l'occupant du cabinet, au premier bruit de pas, tentant tant bien que mal de maintenir la porte fermée. Il est déjà dans les habitudes de s'annoncer en criant dans les escaliers : « *Khadija, ana hnaya* » (je suis là). Mais avec la porte branlante du cabinet, les visiteurs se retrouvent contraints de s'annoncer beaucoup plus tôt

et de gêner les familles du rez-de-chaussée. En mai 2006, Rachid boit tellement avec un ami qu'un soir, il confisque la porte cassée en chantant aussi fort qu'il le peut qu'il faut la réparer. Le 23 mai, lorsque Khadija raconte les événements, suffisamment de temps s'est écoulé pour qu'elle raconte avec détachement et humour l'humiliation des occupants réveillés dans la nuit par l'ivresse de son mari, de la porte manquante le lendemain matin, et de la négociation auprès de Rachid pour qu'il la rende.

Nouveau revers dans la vie de Khadija, elle donne naissance en février 2005 à son troisième enfant, Younes. Aux yeux de l'entourage, une naissance passe souvent pour un acte de réconciliation, un nouveau départ (il y a 13 ans d'écart entre Amina et Younes, Khadija a 37 ans en 2005). Hélas, Khadija explique sa grossesse par un moment de faiblesse occasionné par la prise d'anxiolytiques qui lui ont fait perdre tout discernement. Les violences de Rachid n'ont guère cessé. En 2004, l'un des coins carrelé de la cuisine a été cassé lors d'une bagarre responsable de la bouche édentée de Khadija. Grâce à l'aide de l'une de ses sœurs dont Rachid ne cesse pourtant de se moquer – ils les appellent « l'équipe de foot » car elles sont onze sœurs –, Khadija se fait poser un appareil dentaire intégral quelques mois avant la naissance du petit. Elle dit qu'elle ne veut pas ressembler à une grand-mère pour son fils. Elle met également une dernière main à son logement : même si elle passe les trois premiers mois après l'accouchement chez sa mère avec le bébé, elle tient à doter le logement d'une vraie porte afin de prévenir la cuisine et le salon des courants d'air et protéger le bébé. La porte du premier étage peut, par ailleurs, rester entr'ouverte sans déranger : Khadija ne craint rien pour son armoire dans le petit salon qui ne contient aucune richesse, mais veut seulement fermer son second étage. Il s'agit, bien sûr pour elle, de se protéger un minimum et avec elle, ses enfants qui ont pris l'habitude de s'enfuir chez l'une des voisines de *derb* proches de Khadija, Salma. Celle-ci est mariée à un dealer de haschich qui alterne les peines de prison. Seule avec sa fille, elle accepte de prendre dans son salon les enfants lorsque Rachid est trop agité.

En 2005, de nouveaux changements surviennent : Rachid a l'idée de forcer la porte de la chambre vide du premier étage et de louer la pièce afin de garder pour eux ce loyer, normalement dû à ses parents et contre l'avis de Khadija, qui résiste lorsque Rachid trouve une famille de trois personnes à loger. Mais lorsqu'il lui présente un jeune homme d'environ 25 ans, célibataire et *ferrach* le long des remparts, près de son lieu de travail, Khadija ne trouve aucun argument : ils ont besoin d'argent.

En grandissant, Reda pose des problèmes à Khadija, seule à prendre les décisions le concernant. En 2005, il a dix ans, fait l'école buissonnière pour aller à *M'riziga* avec des copains, et file un mauvais coton. Il sait tout du commerce des *qarqoubi*, des produits de toxicomanie et sa mère le voit clairement se faire happer par la rue. Khadija a donc besoin d'argent, d'une part pour confier Reda à un pensionnat – une idée soufflée par l'une de ses sœurs – et d'autre part pour assurer l'éducation du jeune Younes qu'elle envisage de mettre

dans une crèche puis une école maternelle privée, afin de lui donner de meilleures chances qu'à son frère. L'avenir d'Amina semble moins préoccuper Khadija qui se destine à une formation en esthétique ou coiffure, comme de nombreuses jeunes filles en échec scolaire. Pourtant, les sinuosités du parcours scolaire des enfants ne sont pas toutes le fait d'un enseignement public de moindre qualité. Certes, il n'offre que peu de chances aux élèves des quartiers populaires. Mais un enfant peut-il réellement s'intéresser à l'école si on lui a répété dès son plus jeune âge qu'il n'arrivera à rien du fait d'instituteurs qui privilégient les cours du soir hautement tarifés, et de livres comportant des erreurs, avec des devoirs en arabe face auxquels leurs parents sont démunis²²⁵ ? Il faut par ailleurs rappeler que la promiscuité des familles n'est pas entièrement à l'origine de l'absence d'espace privé pour les enfants : le modèle culturel de l'aire maghrébine tend à limiter les espaces privatifs domestiques (Navez-Bouchanine, 1997 ; Hall, 1971 [1966]) et on constate, même dans les logements vastes de grandes demeures, l'exiguïté des chambres des enfants²²⁶. Chez Khadija et Rachid, les devoirs se font sur la table basse, sous le bruit de la télévision allumée et des éventuelles conversations entre voisins (sur la terrasse, dans l'escalier, près de la porte d'entrée en bas, etc.) qui raisonnent de pièce en pièce, sous la toiture en tôle ondulée très réfléchissante. Parfois, Amina et Reda se battent tant qu'il faut les séparer, chacun dans un salon différent. Mais alors, c'est Reda qui, installé sur la table basse du petit salon du premier étage, doit subir les fumées de haschich de son père.

L'arrivée d'Abdelaziz, le locataire de la pièce du premier étage a quelque peu bousculé les habitudes de boisson de Rachid. S'il arrive à celui-ci de fumer un joint avec Abdelaziz, Rachid a honte de boire devant lui, et Khadija refuse que Rachid boive dans le salon du haut. Pourtant, Abdelaziz est un ancien consommateur de *qarqoubi* qui a réussi à se sevrer et à prendre un nouveau départ grâce à une activité commerciale qui lui donne de l'espoir. Si Abdelaziz peut donc accepter de voir Rachid boire et se saouler, Rachid peut redouter a contrario d'entrer dans des violences qui lui feraient honte le lendemain. Au début de l'année 2006 survient ce que redoutait Khadija par-dessus tout : Rachid se met à boire sur son lieu de travail, en compagnie d'autres commerçants comme lui. S'il parvient encore à rester sobre le long des transactions du déjeuner, il passe de plus en plus de temps dehors après son travail, ce qui présente des conséquences dramatiques, selon Khadija, pour sa gestion des affaires domestiques.

Ainsi, en retardant son retour à la maison, Rachid décale son usage du cabinet de toilettes que la famille partage avec Abdelaziz. Parfois, Rachid rentre si saoul qu'il manque de

²²⁵ L'arabisation des cours en mathématiques, a notamment, créé une rupture dans l'aide que les parents pouvaient apporter à leurs enfants : les adultes arabophones sont dans la situation d'expliquer en français à leurs enfants (très faibles en français, une langue enseignée comme une langue étrangère) des exercices de mathématiques rédigés en arabe. On comprend que le temps des devoirs soit devenu source de tensions.

²²⁶ On peut se rendre compte de ce principe de répartition de l'espace en observant quelques scènes du film *Marock* (L. Marrakchi, 2006) tourné dans les villas de l'Ouest de Casablanca : salons et cuisine immenses contre chambres des adolescents réduites au minimum.

tomber dans les escaliers et « oublie » de se laver. Dès l'installation de son « MacFish », Rachid avait toujours tenu à se laver chaque jour afin de se débarrasser des odeurs tenaces de fritures. Avec l'adduction d'eau, un chauffe-eau avait même permis, pendant un temps, de profiter de douches chaudes (jusqu'à ce que le chauffe-eau tombe en panne pour ne jamais être réparé).

Malgré le fait qu'Abdelaziz tiennne le coup dans son sevrage et son travail, et reste locataire, Khadija décide de travailler. Elle attend que Younes atteigne ses deux ans en 2007 pour commencer des activités de ménage auprès de particuliers, puis d'entretien de bureaux, selon les périodes. Elle parle bien français et se tisse un réseau de connaissances qu'elle décrit comme sensibles à son sens du travail bien fait et à sa bonne éducation. Avec ses économies, cette fois, elle modifie encore son logement dans le sens d'une adaptation à son nouveau mode de vie. En 2009, elle change la destination des pièces du second étage : la cuisine est transformée en petit salon où s'assoient les amies de Khadija lorsque celle-ci prépare le thé dans la cuisine, désormais installée à la place de la chambre parentale (cf. ill. 36 p. 598, en annexe). Dès 2006, Khadija et Rachid font chambre à part : Amina dort presque définitivement chez Salma, la voisine, et Khadija dort avec ses fils dans le salon. La modification de la configuration des pièces du haut ne font que confirmer des pratiques de séparation déjà admises dans la famille. Enfin, il semble que la venue d'Abdelaziz dans la maison ait quelque peu changé la donne dans le rapport de pouvoirs entre Khadija et Rachid. Grâce à son travail, Khadija gagne en autonomie et en assurance. Mais même avec davantage de revenus, Khadija apprécie la présence d'Abdelaziz, pas seulement pour le loyer dont il s'acquitte régulièrement, mais parce qu'il la défend des violences contre Rachid. Très soucieuse de la venue d'un étranger dans la maison, Abdelaziz s'est transformé en allié de Khadija et non pas, contre toute attente, en compagnon de beuverie de Rachid.

Dès son installation dans le logement qui deviendrait celui de sa famille, Khadija a mis en œuvre certaines stratégies d'amélioration de son logement afin tout d'abord de pallier au déclassement social qu'a constitué son mariage, et ce, grâce à l'aide pécunière apportée à intervalles réguliers par ses sœurs qui ont émigré et que l'on présente dans la famille de Khadija comme des exemples de réussites sociales. Mais peu à peu, les transformations du logement ont pris un caractère obligatoire pour elle qui souhaitait échapper aux violences de Rachid. L'irruption sur son lieu de travail d'un projet d'aménagement à destination des boutiquiers de Bab Essouq entraîne Rachid dans une séquence de transgression des normes sociales, selon un cheminement qui le pousse à boire dehors : il se sent rabaissé sur son lieu de travail (qui a été déplacé vers un espace décourageant une partie de la clientèle), il se met à boire à domicile ; il frappe violemment en régulièrement Khadija ; il prend un locataire pour la pièce non utilisée entre 2003 et 2006 ; il boit sur son lieu de travail pour éviter de se confronter à la présence du locataire. L'autonomie gagnée par Khadija lui permet de fermer par une porte le second étage et de rallier le locataire à sa cause. Grâce à

son travail, ses revenus, son assurance renouvelée et la disposition d'un étage pour son usage et celui de ses enfants, elle réussit à adapter ses conditions de vie d'une part à un rang perdu qu'elle aime à se rappeler et d'autre part aux violences de Rachid dont elle n'envisage pas de divorcer. Mais ses stratégies ne s'arrêtent pas là : il s'agit également pour elle de compenser l'image de sa famille qu'elle juge dégradée par le comportement de son époux.

4.4.3 Actions individuelles féminines et reconquête de l'honneur dans le *derb*

Malgré le fait que cette consommation soit désormais notoire, l'image de la famille de Khadija n'est pas aussi gravement entachée que la prégnance des normes sociales pourrait laisser présumer grâce à des stratégies mises en œuvre par Khadija dans le *derb* et auprès de sa famille qu'il s'agit d'explorer ici. Nous avons décrit précédemment l'impossibilité pour l'individu de regagner son honneur. « L'honneur, c'est comme les allumettes : ça ne sert qu'une fois »²²⁷. Pourtant, on observe des stratégies individuelles de reconquête de l'honneur dont le résultat s'apparente, à bien des égards, à un gain d'honneur individuel. Si certaines pratiques sociales déployées dans la sphère domestique ont souvent été décrites sous l'angle d'un processus de rééquilibrage des pouvoirs au bénéfice des femmes, ces « contre-pouvoirs » (Hayeur, 1998) tendent, dans un contexte de déviance, à revêtir un sens nouveau que nous souhaitons explorer ici.

Hakim est, probablement, la personne qui bénéficie le plus de l'aide de Khadija. Lorsque Hakim et Nawal se séparent, Nawal emménage avec les deux enfants chez ses parents. Si Nawal raconte volontiers le cheminement de sa famille vers la perte d'un patrimoine important (villas, boulangeries) par la faute exclusive de Hakim et son goût pour la boisson, Hakim ne dit pas comment il a perdu l'usage de son logement à la suite de sa séparation. Tout au plus consent-il à décrire les disputes dans son couple qui trouveraient son origine dans la décision prise unilatéralement par Nawal de porter le voile. Au contraire, Nawal affirme que dans sa famille, toutes ses sœurs ont été encouragées à le porter aussi tôt que possible, selon une éducation qu'elle prodigue également à ses enfants qui font la prière (Wassila porte également le voile, de type « B », cf. ill. 8 p. 143). Dès son entrée en itinérance, Hakim garde néanmoins des liens avec Khadija et Rachid qu'il dit apprécier pour leur rapport plus détendu aux normes sociales que sa belle-famille. Pendant les travaux du logement de Khadija et Rachid, Hakim est toujours là pour aider. En 2002, ils disposent alors de trois pièces et Hakim – sans-logis dont le divorce sera prononcé légalement fin 2004 – dort souvent dans le salon du premier étage servant de fumoir à Rachid. Il passe par ailleurs ses journées en petites arnaques en médina et au jardin *Nevada* et où il est arrêté le 18 mai 2006.

²²⁷ Réplique issue du film *César*, de Marcel Pagnol (1936).

Mais jusque-là, Hakim tente bon gré mal gré de faire sa place dans le *derb*, comme par exemple le jour où Salma, amie proche de Khadija, a besoin d'aide pour rentrer par la fenêtre un réfrigérateur qui ne passe pas par la porte d'entrée. Hakim, Rachid et un autre voisin de *derb* s'acquittent alors de la tâche. Lorsque son mari, Ismael, est arrêté pour trafic de *qarqoubi*, Salma se sent désemparée, seule avec sa fille de quatre ans qu'elle a du mal à gérer au quotidien et enchaîne caprice sur caprice. Leurs portes d'entrée étant séparées d'une trentaine de mètres, Salma appelle fréquemment Khadija à l'aide et la fille de Khadija dort souvent chez Salma avec qui elle entretient une relation de grande sœur (en 2003, Amina a 11 ans et Salma, 25). À la faveur de revenus confortables, lorsqu'Ismael sort de prison et reprend son activité professionnelle, Salma s'offre la télévision par satellite et permet ainsi à Khadija de profiter de l'offre par un câble qu'elles tendent entre deux fenêtres courant sur les terrasses. Ce geste paraissait naturel à Salma dans la mesure où Khadija a longtemps conservé les aliments périssables de Salma dans son réfrigérateur.

Le réfrigérateur de Khadija est également un moyen dont elle use pour aider ses voisins. En 2002, si elle n'a pas d'autre source de chaleur pour la cuisson des aliments que la *bota* utilisée par ailleurs par Rachid sur son lieu de travail, elle tient tout de même à investir dans un réfrigérateur qui sera déplacé d'un étage dès que la cuisine est aménagée en 2003. Elle l'a souhaité assez grand pour disposer d'un compartiment de congélation afin de conserver au mieux la viande du mouton égorgé lors de l'Aïd el-Kebir. Les familles avec qui elle a de l'affinité lui demandent, parfois, de conserver pour elles certains aliments. C'est le cas d'une famille du *derb* dont elle se rapproche en 2004 à la faveur de son regain d'intérêt pour les valeurs morales.

En 2003, l'attentat du 16 mai fait trembler les murs du logement. Et on imagine peu la violence de l'événement dans la vie quotidienne. Des connaissances de Khadija lui rapportent que les femmes trouvent pendant plusieurs jours des bouts de chair humaine en allant étendre leur linge sur les terrasses. Khadija est sous le choc. Pour le ramadan de 2003, en fin d'année, elle décide de porter le voile en guise d'essai. D'habitude, elle se contente de porter, avec sa djellaba (le type « A », cf. ill. 8), un foulard lâche laissant apparaître les cheveux, pour la prémunir du froid ou cacher une coiffure qu'elle juge trop négligée. Mais porter le voile signifie entourer la tête d'une pièce de tissu achetée à cet effet et la maintenir serrée en toute circonstance (le type « B », cf. ill. 8). Pour les familles, la vie sociale et les échanges favorisés par les visites à la famille élargie et aux amis trouvent leur apogée durant le mois de ramadan. Encouragée par toute sa famille et particulièrement ses sœurs qui, cette année-là, ont beaucoup fait pour l'extension du logement, Khadija souhaite manifester sa gratitude vis-à-vis d'elles et fait un pas vers la reconnaissance de leur mode de vie. Adolescente, Khadija et certaines de ses sœurs ont eu le choix de ne pas porter le voile. Adultes, elles ne sont pas jugées directement mais les petites phrases essaimant les conversations sans importance constituent autant de manières de faire sentir à Khadija son statut à part. Elle explique en 2004, que pendant le dernier

ramadan, elle a souhaité réfléchir sur le sens de sa vie, frappée par la proximité de cet attentat avec le logement de sa famille : c'était un signe du destin, une deuxième chance se présentait à elle. Car elle a payé le prix de son éloignement des valeurs religieuses : elle considère avec certitude que le cheminement de son fils le conduit vers une culture de rue qu'elle redoute et contre laquelle elle n'est pas armée pour en détourner son fils.

Pendant cette période rythmée par un retour aux valeurs familiales, elle se rapproche également d'une famille du *derb* dont le mode de vie fait preuve d'un certain rigorisme. Dans cette famille dite *ikhwaniya*, seuls le père de famille et sa sœur s'autorisent à sortir du logement. L'épouse est, quant à elle, assignée à domicile et à l'éducation des enfants. Pour toutes les affaires domestiques nécessitant des déplacements, la sœur du père de famille veille à accompagner les enfants, en assurant la liaison entre mondes privé et public. Leurs vêtements expriment ce choix de mode de vie. Le père, barbu, portant des vêtements traditionnels, adopte un comportement fuyant vis-à-vis de l'entourage féminin. Lorsqu'il vient reprendre des aliments dans le congélateur de Khadija, il garde les yeux fixés au sol et les paroles échangées se résument aux formules de respect à connotation religieuse. Sa sœur porte une *khimar* de couleurs foncées (le type « C », cf. ill. 8), mais sans voilage sur le visage. Enfin, la mère de famille n'a jamais été directement observée par nos soins, mais Khadija la décrit comme toutes les femmes lorsqu'elles sont chez elles, en pyjamas d'intérieur. Par contre, si elle est – rarement – appelée à sortir, elle revêt des habits noirs de type *ikhwani* à tendance rigoriste (le type « D », cf. ill. 8). Peu de leurs voisins de *derb* leur accordent plus de deux mots, mais à la faveur du changement de comportement de Khadija, ce père de famille et sa sœur semblent apprécier le potentiel de l'aide que celle-ci leur apporte, malgré la conduite de Rachid qui n'a pu échapper à l'ensemble du voisinage.

Mais au ramadan de l'année 2004, enceinte, Khadija ne porte plus le voile, trop soucieuse pour s'astreindre à des habitudes régulières. Elle commence à manquer certaines prières, puis plusieurs jours de prières, puis à enlever le voile pour reprendre ses anciens foulards. Elle regrette néanmoins la proximité que le port du voile lui permettait d'entretenir avec ses sœurs : les moments où il lui arrivait de marcher jusqu'à la Grande Mosquée pour aller prier ensemble, laissant leur mère s'occuper des enfants et du repas, constituaient de véritables loisirs qu'elle n'avait plus. Mais à la même période, en 2004, sa meilleure amie, Nour, déménage de Derb Ramad (« le *derb* des cendres », dans l'ancienne médina), à Hay Hassani. Son mari est alors en prison, mais a eu le temps d'investir les revenus de son trafic de *qarqoubi* pour loger confortablement sa famille dans un appartement neuf qu'ils ont acheté. Lorsque Nour habitait Derb Ramad, elles se rendaient des visites mutuellement et il leur arrivait de s'installer sur un trottoir pour déguster ensemble un bol de *harrira* (soupe). Ces petits moments arrachés au quotidien étaient précieux pour Khadija qui profite de l'éloignement de l'appartement de Nour pour aller y dormir de temps en temps, surtout pendant sa grossesse. Elle laisse les enfants à Salma, prépare un sac en plastique avec quelques affaires, puis marche jusqu'à la ligne de bus faisant son terminus à Oued el-

Makhazine. Elle rejoint ensuite à pied l'appartement situé à proximité du marché de Hay Hassani, pour ne revenir que le lendemain matin. De son côté, Nour dit apprécier la compagnie de Khadija, se sentant très seule à Hay Hassani où elle ne connaît personne. Malgré le confort de cet appartement neuf, elle a du mal à s'adapter au cloisonnement qu'elle trouve excessif. Ici, pas de bruit, pas de contact des voisins, ni d'entraide. Le lien social, que procuraient des conditions de vie pénibles et un processus de stigmatisation commun à tous les habitants de l'ancienne médina, manque à Nour qui n'a de cesse de le retrouver en invitant Khadija à dormir chez elle.

Il s'agit du même quartier où Az'eddine, consommateur de *mahya* à souk 'aoua puis au jardin *Nevada*, a acheté un appartement, ce qui lui confère un statut social privilégié. Khadija est également très envieuse d'un logement dans ce quartier d'immeubles collectifs récents, bien desservis par les transports en commun, et à distance raisonnable à la fois du centre-ville, de l'ancienne médina, et de la côte. Tandis que pour la plupart des habitants de l'ancienne médina, le développement récent de Hay Hassani se présente comme un rêve parfaitement inaccessible mais louable, d'autres habitants n'hésitent pas, au contraire, à railler l'État qui, d'un côté, montre des signes de lutte contre le trafic de drogues, et de l'autre, utilise les produits mirifiques du même trafic dans de vastes opérations de logements collectifs. Mais Khadija considère également qu'obtenir un logement grâce aux revenus du trafic de drogues implique des conséquences lourdes en termes de gestion de l'éducation des enfants. Malgré leur éloignement de leurs familles causé par les peines cycliques d'emprisonnement, le mari de Nour et celui de Salma, en intégrant ce genre de trafic, s'attendent à être arrêtés. Ils tirent leur honneur d'une part de leur capacité à affronter la pénibilité de la vie en prison, et d'autre part de parvenir à s'occuper à distance de leur famille, en privilégiant leur confort matériel (un appartement pour Nour, un réfrigérateur neuf pour Salma).

Mais Khadija n'est pas de cet avis et considère que la présence du père manque aux enfants et n'est jamais compensée par le confort. Elle tire, au contraire, son honneur d'être capable d'affronter les difficultés de la vie en inscrivant les pratiques sociales de sa famille dans la légalité. Elle ne considère pas le travail de Rachid comme illégal, car absolument nécessaire pour la majorité des habitants des quartiers populaires. : elle réduit l'illégalité à la criminalité de sang et aux agressions physiques. Elle sait enfin ce qu'il en coûte aux épouses de détenus : elle accompagne régulièrement Salma chez l'avocat de son mari ou faire de la monnaie auprès des commerçants, afin de distribuer des billets de 50 dh aux policiers accompagnant son mari au tribunal et lui passer du linge propre et de la nourriture. Pendant les procès, Khadija sert d'interprète à Salma qui ne comprend pas ce qui se dit dans les prétoires. Elle n'est pas la seule : les familles se rendent en nombres dans les salles d'audiences bondées afin de multiplier les chances de comprendre les formules d'arabe classique assénées tout au long des échanges. Salma est jeune, elle n'est pas encore habituée à la routine de la justice : mais c'est là une expérience que possède

Khadija pour avoir accompagné Nour de nombreuses fois, une expérience qu'elle n'aimerait pas avoir à vivre pour Rachid.

Lorsque Hakim contracte la tuberculose en 2004, Khadija est loin de se douter de ce qui l'attend. Au dispensaire, on fournit à Hakim des médicaments qu'une nuit de grande consommation, il jette par-dessus le mur du cimetière. Il maigrit énormément, continue de fumer, mais parvient à se maintenir jusqu'au début de l'année 2008, date à laquelle il fait une rechute sévère en hiver. Son agonie durera plusieurs semaines. Khadija consent à laisser Rachid dormir dans le salon du haut et installe Hakim dans le salon du premier étage. Elle le soigne, le nourrit, le lave : elle endure tout. L'hôpital ne veut pas prendre en charge un énième patient sans revenu. Un médecin se déplace à domicile, une infirmière apprend à Khadija à faire des injections. Elle travaille et paie à Hakim ce qu'il faut sans compter. Elle décrit la table basse envahie de matériel qu'elle n'avait jamais vu jusque-là, les longues heures à veiller Hakim qui crache ses poumons et sent sa fin proche. Par miracle, personne d'autre n'est contaminé. Et Khadija sort de cette épreuve grandie : elle a eu le temps de prévenir Nawal d'emmener ses enfants dire au revoir à leur père. La famille lui en est reconnaissante, surtout Wassila à qui on reprochait, durant les repas de famille, toute la bêtise dont avait été capable son père.

Au regard des multiples échanges de services entre Khadija et Salma, désemparée en de nombreuses occasions, Khadija explique en 2009 attendre un minimum de courtoisie. Elle entre dans une colère noire lorsqu'elle apprend que Rachid a fait des avances à Salma, qui le lui avoue seulement après plusieurs années, en se plaignant du lot de harcèlement qu'elle subit de la part de Rachid. Khadija attendait au contraire que Salma lui signale le moindre écart de conduite. Mais Salma redoutait la réaction d'une amie nécessaire. Dans ces conditions d'intérêt mutuel, la dispute ne dure que le temps requis pas une mise à distance logique mais pas souhaitée : Salma ne parvient pas à gérer sa fille, Khadija a besoin de Salma pour sa proximité avec sa fille. Par ailleurs, dans le *derb*, Khadija est celle sur qui chacun peut compter et sa « prise en charge » de Salma contribue à valoriser Khadija aux yeux du voisinage.

Si l'honneur de la famille de Khadija ne pourra jamais revenir à un degré aujourd'hui définitivement perdu au regard du comportement de son époux, les efforts qu'elle déploie au sein du *derb* tendent à l'investir de pouvoirs qu'elle n'a néanmoins pas cherché directement à gagner, mais qui sont la conséquence de stratégies de compensation d'un statut social amoindri : elle développe un système de services autour de l'usage de son congélateur, elle communique son expérience à sa voisine la plus proche, elle assiste autant qu'elle le peut Hakim jusqu'à son décès. Par ailleurs, à la faveur d'un regain d'intérêt pour les valeurs morales, sa stratégie de rapprochement avec les femmes de sa famille l'a conduite à côtoyer davantage une famille au mode de vie fondamentaliste. Dans chacune de ses situations, les retours de services n'apparaissent pas immédiatement sous une forme

matérielle : Khadija, qui n'est pas à l'origine de la transgression, se trouve contrainte d'œuvrer dans le sens d'une conduite réparatrice à la place de ses proches, une transaction au cours de laquelle l'aide qu'elle propose à ses voisins est retournée à Khadija sous la forme d'une estime. Nous avons mis en évidence précédemment que la gestion collective du processus de stigmatisation des habitants de l'ancienne médina quant à leurs conditions de vie était régulée par l'adoption commune d'un registre de discours visant à dénier toute légitimité au cimetière, dans une stratégie de diversion. Cette stigmatisation collective aurait pu laisser penser qu'une famille plongée dans le déshonneur telle que celle de Khadija bénéficierait d'un climat de bienveillance, au regard de l'ensemble des conditions sociales et économiques des habitants de l'ancienne médina. Mais il n'en est rien, dans un processus de reconduction des conventions sociales qui contraignent les individus à regagner en estime et en confiance leur place d'habitant dans le quartier, lorsqu'ils subissent le déshonneur causé par leurs proches, comme Khadija et sa famille vis-à-vis de Rachid. Le fait que Khadija gagne en respect auprès de son voisinage nous amène à conclure qu'*une forme d'honneur individuel peut émerger, au Maroc, à la faveur de situations sociales impliquant des comportements déviants.*

Les stratégies féminines dont on a l'habitude de conclure à leur participation à un processus d'autonomie pour les femmes doivent, néanmoins, être analysées au prisme des itinéraires individuels (Bouasria, Cheikh, 2013). Celui de Khadija donne ainsi à voir des contradictions entre une apparente linéarité du système d'acquisition d'autonomie qui, certes, se confirme, mais selon des modalités qui ne contrastent pas toujours avec une conception traditionnelle des rôles. Ainsi, si Khadija parvient à travailler, elle considère néanmoins une certaine légitimité à le faire selon des tâches prévues par « le préjugé de naturalité » (Bouasria, Cheikh, 2013 : 6) des rôles sociaux qui assigne les femmes à la domesticité. Enfin, les stratégies de Khadija d'aide à ses voisins sont toujours centrées sur son rôle de mère de famille, y compris dans les soins qu'elles prodiguent à Hakim selon une représentation envisageant la place des femmes selon des critères d'assistance aux autres, proches des soins apportés quotidiennement aux enfants (Perrot, 1991).

Si les habitants de l'ancienne médina parviennent à gérer collectivement un processus de stigmatisation, la gestion au quotidien de la situation déviante d'un membre de la famille se fait individuellement, et selon des stratégies déployées au sein des affaires domestiques, dans la sphère familiale replacée dans le contexte du quotidien du quartier. Ce qui s'apparente, dans une famille inscrivant ses pratiques sociales dans la conformité, à la mise en œuvre de « contre-pouvoirs féminins » (Hayeur, 1998) dans la sphère domestique doit être considérée, dans un contexte de déviance, comme processus individuel de reconquête d'honneur. Certes, le processus d'autonomisation de Khadija traduit le recours de celle-ci à une conception héritée des rôles sociaux selon le genre, dans un schéma qui s'apparente davantage à l'acquisition d'une marge de manœuvre, plutôt qu'un gain franche en autonomie, mais les étapes de cette séquence démontrent les compétences sociales de

Khadija à articuler, à différents moments de sa vie, différents registres de normes afin d'atteindre ses buts. L'itinéraire de Khadija a montré les efforts qu'elle devait déployer pour compenser le déficit d'image de sa famille dans le *derb* où elle réside. Il faut explorer à présent les mêmes modalités de compensation, mais cette fois du point de vue de la famille élargie.

4.5 Ces liens qui séparent : stigmates et compromis familiaux

Questionner les paramètres qui modulent les situations sociales des individus aide à mesurer l'ampleur du stigmate et à découvrir les jeux sociaux mis en œuvre pour y faire face, lorsque le maintien des apparences devient difficile, voire impossible.

4.5.1 « Là où va notre père » : rôles sociaux, distances et temporalités à la rescousse des familles

Nous distinguons dans les stratégies des familles à contenir les effets du déshonneur deux principaux modes de distanciation de l'individu déviant : le recours à des temporalités favorables à l'individu déviant, ainsi que l'introduction de distances spatiales dans le logement.

À Quartier Cuba, Cheïma, la femme de Khalid (famille J) rend visite quotidiennement à sa mère, Bouchra, qui habite Derb Rragui, dans l'ancienne médina intra-muros. Celle-ci, veuve, y vit dans une maison dont elle est propriétaire, avec ses trois autres enfants : Abdelkebir (27 ans en 2006), Asma' (20 ans) et Driss (19 ans). Tous trois sont célibataires, et seul Driss travaille comme serveur dans une boîte de nuit de la côte. Bouchra tire ses revenus de l'exploitation de terres confiées en métayage la région de Doukkala, où se trouve son village natal. Dans un état de santé fragile dû à un diabète sévère, de l'hypertension, et une faiblesse cardiaque, Bouchra a du mal à supporter les problèmes causés par l'aîné : Abdelkebir consomme régulièrement de l'alcool et des *qarqoubi*, ce qui l'entraîne dans des cycles incessants de violences et de peines de prison.

Mais les temporalités jouent en sa faveur. Citons le cas de l'anniversaire en 2006 d'Abdelkebir, récemment sorti de prison : il rejoint aussitôt le domicile de sa mère dans l'ancienne médina. La maison se présente comme une bande verticlae étroite entre deux maisons plus grandes et se développe selon un système judicieux de demi-niveaux : de l'entrée réduite, on atteint le cabinet de toilettes au bout de quelques marches, le salon où dorment Abdelkebir et Driss au bout de la première volée d'escaliers, la cuisine et le salon où dorment Bouchra et Asma' au bout de la seconde volée, et enfin la terrasse au bout de la

troisième volée. Quelques jours après son retour, Abdelkebir reprend sa consommation de psychotropes et d'alcool grâce à l'argent accordé par sa mère et la mendicité auprès de ses voisins. Cette consommation l'isole : il marche alors dans les rues du quartier, se parlant à lui-même et se lacérant les bras avec une lame de rasoir, temporalités à haut risque faites de bagarres avec des semblables et de retours cycliques en prison. Les lendemains de *tbwiga* (défonce), les copains d'enfance attendent la fin de matinée pour appeler Abdelkebir qui finit par sortir sa tête par la fenêtre de l'étage : d'habitude, ils l'emmènent boire un café, passant outre les divagations et les violences. Mais cette fois-là, ils le poussent vers le salon d'un de leurs domiciles pour fêter son anniversaire. La mère d'Abdelkebir avoue ne rien comprendre : l'un d'eux a eu le nez cassé par l'un des coups de son fils. Elle les voit bien l'éviter lorsqu'il se trouve dans ses mauvaises périodes, des jours entiers sans dormir à tourner en rond dehors et à casser les oreilles des voisins, réveillés par des insultes. Les amis de quartier d'Abdelkebir ne l'ont pas relégué sous le prétexte d'une réputation amoindrie : ils attendent simplement de le retrouver sous le visage de celui qu'ils ont connu. De ce point de vue, Abdelkebir présente un double visage selon le temps qui le sépare de sa consommation de produits de toxicomanie.

On remarque par ailleurs, que sa mère, Bouchra, n'agit pas autrement. En 2006, la cohabitation entre Abdelkebir et Driss qui partagent le même salon devient source de tensions : du fait de son travail de nuit, Driss a besoin de dormir dans la journée, et Abdelkebir commence toujours ses consommations de drogues dans le même salon, avant que ses délires ne le fassent quitter la maison et déambuler dans les rues de l'ancienne médina. Il dit en avoir le droit, puisque l'héritage que représente la maison lui revient au quart, à égalité avec son frère et ses deux sœurs. Afin de limiter les violences entre frères, Bouchra prend la décision de louer une chambre dans un quartier proche de là. Il s'agit du même type de logement que celui des voisins de Rachid et Khadija : une pièce est louée dans une grande maison dont le cabinet de toilette et la cuisine sont partagés entre les locataires. Au bout de quelques semaines, Bouchra s'enquiert des possibilités qu'offre sa famille élargie en matière de relogement : la pièce qu'elle loue est exigüe et Rachid ne parvient pas à se reposer, ce qui menace son emploi. Bouchra se voit proposer par un lointain cousin un logement en terrasse dont l'extension présente deux pièces et un coin cuisine. Comme elle fait valoir que le retour en prison d'Abdelkebir n'est qu'une question de temps, Bouchra obtient que le logement soit prêté gratuitement. Malgré les difficultés de Bouchra à se déplacer – l'accès au logement se fait par les toits, grâce à un escalier métallique à claire-voie qui lui donne le tournis ; Bouchra relie à pieds la distance qui la sépare son nouveau logement en centre-ville de sa maison pour économiser des courses en taxi –, elle tient à rendre visite à Abdelkebir durant les moments de la matinée dont elle sait qu'elle le trouvera le plus calme. Il habite donc seul la maison, et la tâche de Bouchra consiste, à chacune de ses visites, à ramasser les déchets au sol et à veiller à éloigner tout objet menaçant pour Abdelkebir. En quittant sa maison, Bouchra a emmené avec elle la

majeure partie de ce qu'elle possède²²⁸, en particulier ce qui peut être revendu (la télévision) et ce qui peut être cassée et ainsi blesser son fils (vaisselle, verres et assiettes). Abdelkebir est sorti de prison en juin 2006 après une peine de huit mois. En octobre 2006, il est incarcéré pour une peine de trois ans pour violences, et Bouchra réintègre son logement avec ses deux enfants.

Lorsque les temporalités ne suffisent pas à réguler les échanges avec les individus déviants, la configuration spatiale particulière d'un logement aide à mettre à distance certains membres de la famille et pallier ainsi les effets du déshonneur en empêchant la situation de s'aggraver, à défaut de résoudre les problèmes engendrés par la déviance. Ce fut le cas avec la famille d'Ilias (famille A4) résidant à Derb Soltane, qui entretient un lien de parenté avec la famille de Khadija, à l'ancienne médina, par la mère de famille, Fadma : le père de Fadma était cousin avec la mère du père de Khadija. Fadma insiste avec émotion sur le fait que ces deux cousins étaient comme frère et sœur, ont grandi ensemble et voulaient que leurs enfants restent en contact. Mais il semble que le lien familial s'étiolle, les relations restant tout juste courtoises : Khadija n'a pas rendu visite à la famille de Derb Soltane lorsque le fils aîné de Fadma a été gravement malade ; Fadma n'a pas rendu visite à la famille de l'ancienne médina lorsque Khadija a eu son troisième enfant. Chaque famille considère de son côté que l'autre est infréquentable car plongée dans un déshonneur plus grave encore que le sien : la famille de Derb Soltane méprise l'activité professionnelle de Rachid, son comportement vis-à-vis de Khadija et leurs conditions de logement ; la famille de Khadija méprise le comportement d'Ilias. Ce sont les solutions mises en œuvre dans la famille de Jamal et Fadma pour pallier les défauts de conduite d'Ilias que nous souhaitons ici décrire.

Pour atteindre l'appartement de Jamal et Fadma à Ghbila, quartier de Derb Soltane, il faut traverser un carrefour puant de gaz d'échappement des grands taxis – attendant pour se mettre en route pour les douars de périphérie vers M'diouna –, puis, au-delà des benues à ordures débordantes, atteindre le portail métallique ruisselant à hauteur d'hommes. Dans la cour stationnent quelques voitures, des enfants jouent au football. Des hommes discutent la cigarette à la main, assis sur le rebord du trottoir, le verre caché dans un recoin. Au bout de la cour profonde d'une douzaine de mètres, l'entrée enfin vers un ancien bâtiment public menaçant ruine qui comporte trois appartements de fonction. Dans l'un des appartements vit la famille de Jamal et Fadma : Ilias (24 ans en 2004), Samira (22 ans), et Mustafa (17 ans). En 2004, Fadma, ancienne secrétaire, est à la retraite et Jamal attend encore quatre années pour prendre la sienne : il est infirmier dans une unité pénitentiaire où Fadma

²²⁸ Les coussins du salon se sont vus retirer leur rembourrage au profit des vêtements et objets de la vie courante. Ce système permet non seulement le déménagement mais aussi le rangement des affaires lorsque les meubles manquent. Il s'agit là, par ailleurs, d'un autre signe que ce logement est considéré comme une solution temporaire.

travaillait également. Leur logement de fonction, dans lequel ils emménagent en 2002, joue un rôle important dans leur gestion de la déviance de leur fils.

Sans innovation par rapport aux modes d'habiter au Maroc, l'appartement spacieux (cf. ill. 37 p. 599, en annexe) se compose d'une cuisine, de deux salons, de la chambre parentale, d'une salle-de-bains à l'européenne (avec baignoire et cuvette à l'anglaise), et d'un cabinet de toilettes à la turque. Mais l'appartement est également doté d'espaces extérieurs qui confèrent au logement un confort apprécié par la famille : la cuisine comporte une petite porte donnant sur une cour encadrée par deux murs hauts hérissés de tessons de verre. Au fond de la cour se trouve l'ancien lavoir aménagée en chambre du fils aîné ; tout autour du logement, « la terrasse » est agrémentée d'un ensemble de plantes, une cabane à outils, un petit terrain de basket-ball avec son cercle rouillé, un espace carrelé pour les repas pris sous le parasol à partir du mois de mars, lorsque le temps permet de sortir, du salon de télé, les tables et chaises en plastique servant de salle à manger. Jamal tire également une grande fierté de la gratuité du loyer, de l'électricité et de l'eau courante : ces économies ont permis d'une part d'acquérir un appartement neuf (reloué pour l'instant) afin d'y emménager à la retraite, et d'autre part de disposer d'un niveau d'équipement agréable (deux télévisions, un lecteur DVD, un ordinateur, un four, un réfrigérateur, une machine à laver). Jamal passe très vite sur les dangers réels que présente le logement : le bâtiment sans entretien devenant vétuste, les infiltrations d'eau de pluie sont nombreuses, nécessitant de bouger fréquemment les meubles, et seul le chaulage régulier des murs permet de limiter leur effritement. Jamal a collé sur le compteur électrique un verset du Coran visant à prévenir les risques d'incendie. On distingue enfin certains fragments du ferrailage du béton dans l'escalier principal d'accès devenant irrespirable de poussières et autres déjections d'oiseaux et d'animaux.

Il faut passer quelques jours auprès de la famille pour comprendre les paramètres d'une mésentente chronique. Fadma porte en permanence un petit tablier de cuisine dont elle place dans la poche de devant son trousseau de clefs. Ce trousseau porte les clefs de la porte d'entrée, de la chambre à coucher et de son armoire, de la commode de la chambre, mais aussi du salon d'apparat, de la vitrine à vaisselle du salon, de la chambre d'Ilias, et d'un tiroir de la cuisine. En 2005, Samira est étudiante en droit et dispose d'un meuble bas dans le salon pour ranger ses affaires de cours. Elle possède donc la clef du meuble bas, celle de la chambre de ses parents et de l'armoire qui s'y trouve où elle range ses vêtements. Cette armoire ne sert pas qu'au rangement de vêtements : Fadma y dispose également certaines denrées quotidiennes et les aliments servant à l'accueil des membres de la famille élargie. En fait, l'existence de pareils trousseaux de clefs trahit une méfiance des parents vis-à-vis d'Ilias.

Dès l'adolescence, Ilias a montré des signes de non-conformité avec l'attitude de ses parents. Diabétique depuis l'âge de 7 ans, il semble engagé en permanence dans une

compétition sociale d'une part avec sa sœur qui est encouragée dans ses études et dans sa décision de porter le voile et de faire la prière à l'âge de 20 ans ; d'autre part avec son père, grand et épais en comparaison de la faible stature d'Ilias que son père fait passer pour un être faible, presque féminin, selon Ilias. Sa mère n'a de cesse de répéter qu'il est le plus beau de tous les cousins. Mais un visage d'ange ne fait pas oublier un corps malade et la famille n'a de cesse de lui rappeler : « *mrid, mskine* » (il est malade, le pauvre), une phrase qu'Ilias déteste par-dessus tout mais qui, pourtant, lui sauve la mise à chacun de ses faux pas. Il use et abuse de sa situation. Adolescent, lorsqu'il lui arrivait de ne pas obtenir ce qu'il voulait, il procédait au chantage : il se faisait une injection d'insuline surdosée, obligeant son père à quitter son travail et à le veiller la nuit afin de lui faire absorber du sucre en quantité. Il obtient toujours ce qu'il veut, et cela depuis l'enfance : il a pris le pli et y a pris goût.

Ayant échoué deux fois au baccalauréat, Ilias obtient un diplôme de réparateur automobile, mais alterne petits boulots de rue et emplois à fort potentiel, dans un enchaînement qui désespère ses parents par la rapidité avec laquelle il les quitte : stagiaire à l'essai dans un garage automobile, vendeur de DVD sur une table comme *ferrach*, petit dealer de haschich, trafiquant de téléphones portables volés, receveur de bus²²⁹, salarié chez les franchises du centre-ville *McDonald's*® et *La Brioche Dorée*®... Dans toutes ses activités, Ilias suit une séquence immuable l'entraînant vers des arnaques, des disputes et des problèmes qui lui coûtent sa place. Entre chaque activité, Ilias promet à ses parents de retourner en formation, de cesser ses mauvaises fréquentations. Réintégrant un rôle social digne de sa place de membre de la famille, il cesse effectivement toute activité prohibée par le mode de vie familial. C'est donc très favorablement que Jamal et Fadma accueillent, en 2002, l'emménagement à Ghbila du fait qu'il pourrait permettre à Ilias de rompre avec ses mauvaises connaissances à leur quartier de Derb el-Kabir, dans la partie de Derb Soltane qui longe le boulevard El-Fida. Hélas, le cycle d'enchaînement de styles de vie d'Ilias ne s'arrête pas à la porte du nouveau logement. Ilias veut gagner par tous les moyens l'argent que ses parents lui refusent et qu'il dépense en sorties entre copains de l'ancien quartier, en cinéma, alcool, haschich, téléphone portable dernier cri. Il mobilise dans Derb Soltane les réseaux de la débrouille qui lui permettent un jour d'acheter des vêtements et un autre, de revendre ceux achetés par sa mère qui décide de ne plus le faire. Il accumule les fautes aux yeux de ses parents : il part en voyage à Essaouira sans les en avertir (dans le but de vendre de détrousser les touristes pendant le festival) ; un autre jour, il imite sur deux chèques volés la signature de sa mère qui perd la face lorsque le banquier la joint par téléphone ; il vole, enfin, tous les téléphones portables de la maison. Qu'importe les fautes : ce qui compte aux yeux d'Ilias consiste à compenser sa faiblesse physique par la mise en œuvre de stratégies de débrouille empruntées la culture de rue qu'il a intégrée à partir de son

²²⁹ Ilias est renvoyé de cette place pour avoir vendu les souches de carnets, prétextant qu'on ne lui avait pas donné suffisamment de tickets de bus pour la journée.

habitat (le quartier de son adolescence, puis celui de Ghbila, toujours à Derb Soltane). Ces modalités de compensation lui permettent de faire la démonstration de son habileté intellectuelle, tout en affichant son mépris pour la profession de son père.

À la rentrée 2004, la famille en est à un point critique et a négocié avec Ilias les termes d'un contrat allant dans le sens d'une pacification de l'atmosphère familiale. Jamal fait faire des travaux d'aménagement de l'ancien lavoir en chambre au fond de la cour pour Ilias, subissant une forme de banissement destinée à se prémunir de l'éventualité d'un retour de déviance de la part d'Ilias. Par ailleurs, Ilias est inscrit dans un cours privé d'informatique, et Jamal achète à cet effet un ordinateur en accordant à Ilias de le prendre dans son chambre afin de mieux travailler. La formation dure deux ans, elle conduit à un diplôme reconnu et la famille espère qu'il tiendra bon. L'état de santé d'Ilias devient en effet critique : il ne suit pas de régime adapté à son diabète, il a besoin de dormir chaque après-midi, d'être suivi pour des problèmes de vue : un projet d'emploi de bureau s'impose donc. D'un autre côté, Ilias n'est pas le seul responsable de son état : sa mère refuse de changer d'habitudes culinaires en faveur de son fils qu'elle contraint à manger comme le reste de la famille et se justifie d'une part par son projet de pèlerinage à La Mecque qui nécessite des économies importantes sur le budget du ménage, et d'autre part par la dépense que représente l'école privé d'Ilias. Enfin, si Jamal fournit à son fils régulièrement du matériel médical pour le suivi de sa glycémie, l'offre reste incomplète²³⁰, interprétée par Ilias sous la forme d'un manque d'intérêt pour ce qui peut lui arriver.

Au bout d'un an, en 2005, Ilias annonce à sa famille qu'il ne reprendra pas ses études à la rentrée. Malgré la réussite de sa première année, il souhaite avant tout gagner de l'argent rapidement. Il a passé l'été en formation pour devenir salarié du supermarché *Marjane*® nouvellement installé à Derb Soltane. Là encore, il passe de poste en poste (caissier, entretien...) et se fait renvoyer pour des motifs laissés dans l'ombre par Ilias. Au début de l'année 2006, il revient vers sa mère en demandant pardon. Il demande alors à sa sœur comment procéder pour les ablutions et la prière, et Fadma négocie pour lui son retour à l'école privée afin de terminer sa seconde année, au prix d'une formidable dépense (elle vend pour cela des bijoux en or). Si Ilias a bel et bien développé une stratégie de profit vis-à-vis des ressources offertes par la proximité avec ses parents consistant à alterner les rôles sociaux dans une séquence bon fils / mauvais fils, il l'a fait par expérience, en étudiant les habitudes et la mentalité de ses parents : à chacun des retours d'Ilias dans le droit chemin, ceux-ci font en effet mine de croire à la possibilité que leur fils reconnaisse la valeur des normes sociales, en lui montrant combien respecter les conventions peut être riche en avantages : entraide, accueil dans la famille élargie, « détente » des relations sociales au

²³⁰ Un glycomètre fonctionnant à piles pour mesurer le taux sanguin de sucre nécessite une lancette (petite aiguille) et une bandelette (petite bande de papier à tremper dans une goutte de sang et à introduire dans le glycomètre qui donne un résultat immédiat). Sans bandelette ou lancette, pas de mesure possible.

sein de la fratrie, opportunités de travail par les réseaux de connaissance de Jamal, possibilité d'emprunter la voiture...

En outre, Jamal et Fadma adoptent une stratégie supplémentaire à l'intérieur du logement : ils changent de place les meubles, d'une part afin de prévenir les vols de biens susceptibles d'être revendus par Ilias, d'autre part afin de créer autour de Samira et de Mustafa de bonnes conditions pour leurs études. Ce souci se traduit par l'aménagement de coins séparés dans les salons. Au fil des années, entre 2004 et 2006, quatre dispositions sont explorées (cf. ill. 31 page suivante), d'une part selon la distance souhaitée entre la télévision et les devoirs, et d'autre part en vue de retirer l'ordinateur de la chambre d'Ilias susceptible de le revendre. Enfin, Jamal entend observer les allers et venues d'Ilias dans l'appartement. Ilias a déjà tenté de faire dévier sa sœur de son projet d'études de droit, en lui faisant miroiter les merveilles des centres d'appel, toujours en quête de main d'œuvre. Ilias a également l'habitude de « visiter » les meubles du salon. La vitrine à vaisselle a, d'ailleurs, reçu un cadenas supplémentaire lorsque des pots de miel offerts par des membres de la famille élargie y ont été dérobés.

Durant l'adolescence d'Ilias, Jamal a bien tenté de le corriger : des disputes ont dégénéré en bagarres de sang que Jamal regrette aujourd'hui car il avait forcément le dessus sur son fils trop chétif pour les violences physiques. D'autres méthodes ont été employées : Lorsqu'Ilias rentre à des heures impossibles, une alarme à la porte qui retentit violemment à la porte d'entrée est installée par Jamal. Mais l'alarme ne faisait que le réveiller, sans dissuader Ilias de rentrer plus tôt. C'était l'époque où le père tentait encore de soumettre le fils à une certaine forme d'autorité. En 2005, il abandonne, laisse à Fadma le soin de tenir Ilias éloigné des problèmes, et boit chaque samedi deux packs de bière étrangère dans la chambre. En février 2006, la disposition des meubles des salons montre que les parents ont également abandonné tout espoir de faire poursuivre des études au fils cadet. Disposant d'un coin à lui entre avril et juin 2005, Mustafa échoue à se ressaisir au lycée et redouble sa classe.

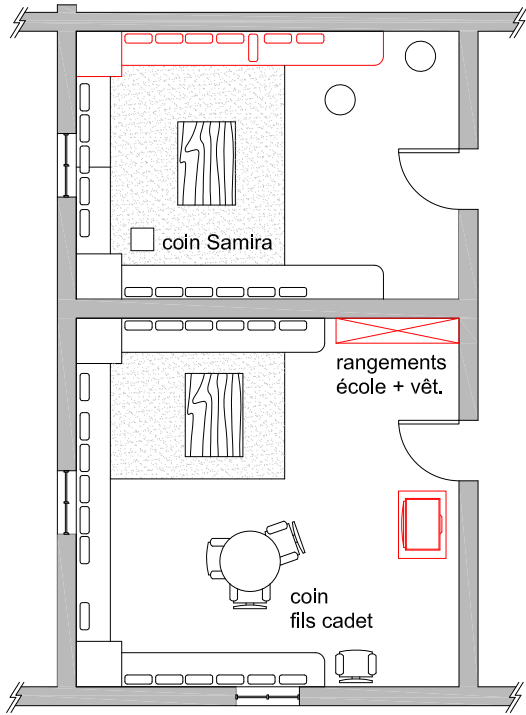
Néanmoins, afin d'expliquer l'usage des clefs des meubles et de la configuration spatiale de l'appartement, Jamal tente de se dédouaner en replaçant l'absence de remontrance à l'égard d'Ilias dans le contexte de l'éducation des enfants au Maroc.

M-P : « Fadma, elles ne sont pas trop lourdes, toutes ces clefs ? Vous avez peur de voleurs ? »

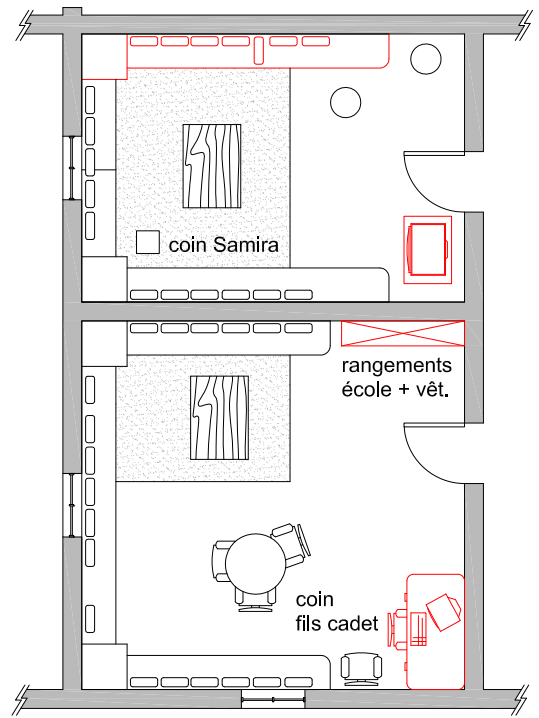
Jamal : –Au Maroc, les enfants sont très mal élevés. Ils entrent partout et prennent des choses. S'ils le font, on n'a pas le droit de leur en faire le reproche. On préfère donc se protéger.

M-P : –Mais aujourd'hui, il n'y a pas d'enfant d'invité dans la maison.

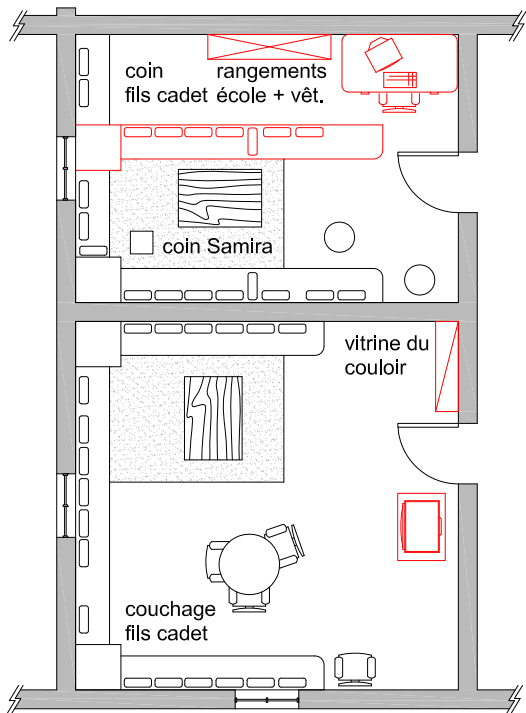
Jamal : –Mais si un objet disparaît, on a des difficultés à dire qui est le coupable. Et nous avons trois enfants. Il vaut mieux ne pas créer la tentation. » [Reconstitution de discussion, janvier 2005]



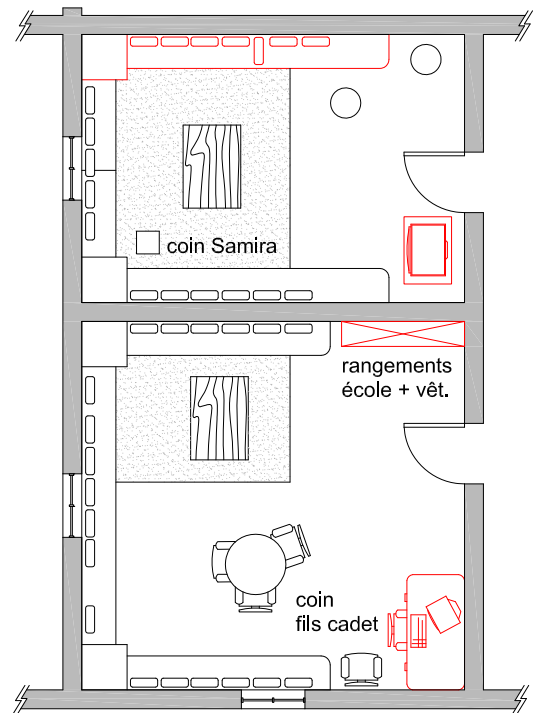
PHASE 1 : sept. à déc. 2004



PHASE 2 : jan. à mars 2005

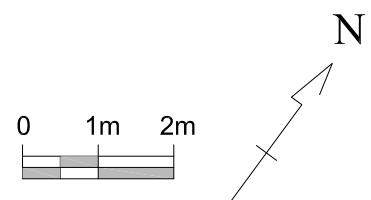


PHASE 3 : avril à juin 2005



PHASE 4 : fév. à mars 2006

ill. 31 : EVOLUTION DE L'AMEUBLEMENT
D'UN LOGEMENT DE DERB SOLTANE
ENTRE 2004 ET 2006



Il souhaite, ainsi, dissimuler son échec et son déshonneur à faire réintégrer la conduite d'Ilias dans les limites des normes sociales. Mais aux yeux des membres de la famille élargie, Ilias continue d'être soutenu. Dans les logements où il est reçu, les mêmes règles de fermeture et de prévention sont appliquées. Enfin, il est davantage sollicité par sa famille élargie en période de « retour à la normale » : la famille tente, par conséquent, d'oublier les diverses arnaques et mensonges dont elle le sait capable, mais compte sur l'intégration d'Ilias dans un rôle social acceptable. Il ne s'agit pas ici de pallier les effets du déshonneur, comme peut le faire Khadija dans son quartier, mais de limiter les conséquences d'actes nuisibles d'Ilias dans un contexte familial qui ne parvient pas à juguler ses pratiques déviantes. Jamal et Fadma n'ont, d'ailleurs, comme solution que d'éviter les visites à la famille éloignée, d'où la distension du lien avec la famille de Khadija : les visites se limitent au fil des années aux frères et sœurs de Jamal, et aux sœurs de Fadma. Par ailleurs, on remarque une propension à fréquenter les membres de la famille eux-mêmes stigmatisés : l'une des sœurs de Fadma est battue par son mari ; une autre, célibataire proche de la retraite, a privilégié son travail d'ingénieur et n'a jamais eu de famille. Les membres de la famille font corps autour du déshonneur.

Mais la santé d'Ilias se dégrade : une blessure faite à un orteil plusieurs mois auparavant s'ouvre à nouveau au printemps 2005. L'infection menace, le diabète empêche la blessure de se refermer. Des soins lui sont prodigués à intervalle très irrégulier. Ses parents négligent de le suivre, et sous-estiment l'ampleur de la blessure et l'urgence à adopter un régime alimentaire adéquat. Sans surveillance, Ilias consomme sucres et friandises en alternance avec des doses surévaluées d'insuline. En 2008, Ilias est amputé d'une première jambe, puis d'une seconde jambe. Son père a pris sa retraite, la famille a emménagé dans leur appartement neuf, et tous se dévouent au chevet d'Ilias à l'hôpital. Au cours de l'année, il meurt à l'âge de 28 ans.

On peut conclure que les familles font face aux pratiques déviantes de l'un de leurs membres en tirant profit de deux modes de mise à distance des conséquences de la déviance. D'une part, elles tirent profit des temporalités des usages car l'expérience démontre une alternance des deux aspects du double visage de l'individu déviant. D'autre part, elles mettent en œuvre certaines conditions permettant la construction d'une dualité de la vie quotidienne. Introduire, par exemple, de la distance entre les lieux de vie des différents membres de la famille permet d'empêcher l'émergence de tensions dans la cohabitation. On constate que, de cette sorte, les familles démunies face à la déviance d'un de leurs membres, peuvent limiter les conséquences néfastes sur leur propre vie, à défaut de les empêcher. Enfin, elles accueillent avec bienveillance toutes les phases de l'individu déviant dans l'espoir de convaincre celui-ci que les ressources procurées par la proximité avec la famille élargie présentent davantage d'intérêt que celles offertes par la culture de rue. Le déploiement de rôles sociaux alternés rendu possible par la vie métropolitaine est ici exploité à la fois par l'individu déviant et les membres de sa famille soucieux de

retrouver un ordre acceptable pour leur honneur : l'un en tirant profit en alternance de la culture de rue et des ressources familiales, et les autres en enseignant à l'individu déviant qu'il a tout intérêt à réintégrer le rôle de fils aîné que les normes lui assignent. Il arrive, bien sûr, que les rôles sociaux parviennent à réguler la déviance dans des familles qui n'ont pas été aussi durement frappées par les conséquences d'une maladie. Mais il nous a semblé essentiel de décrire des cheminements à l'issue dramatique, dans le but de montrer que ces modes de distanciation de la déviance, s'ils ne constituent pas une solution infaillible à la régulation de la vie sociale, présentent néanmoins *l'avantage de donner du temps aux familles*, afin de chercher les moyens de s'adapter à la non-conformité. Car lorsque ni la mise à distance par une configuration particulière du logement, ni des temporalités favorables à l'individu déviant ne sont possibles, la vie familiale subit des transformations à l'issue tout aussi dramatique que nous proposons d'analyser en termes de vulnérabilité de certains membres des familles concernées par la déviance.

4.5.2 Entraide familiale et vulnérabilité des femmes à l'interface privé / public

Le texte fondateur de l'étude des inégalités datant de 1908 tente de résoudre une partie des problèmes posés par l'ambiguïté de la notion grâce à deux propositions, dans une approche constructiviste. G. Simmel définit la pauvreté, dans un premier temps, comme n'allant pas d'elle-même et donc socialement construite, notamment par un jeu de représentations sociales et de mobilisations des individus à destination des pauvres alors définis, car « secourus » (assistés, dirions-nous aujourd'hui) :

« [...] le simple fait d'être pauvre ne suffit pas à ranger quelqu'un dans une catégorie socialement déterminée. [...] C'est seulement à l'instant où ils sont secourus [...] qu'ils entrent dans un cercle caractérisé par la pauvreté. Bien sûr, ce n'est pas l'action réciproque de ses membres qui assure sa cohésion, mais l'attitude collective de la société dans son ensemble à son égard » (Simmel, 1999 [1908] : 487-488).

« La pauvreté présente cette constellation sociologique tout à fait unique : un certain nombre d'individus qui prennent une position tout à fait spécifique de membre organique à l'intérieur du tout grâce à un sort strictement individuel ; mais cette position n'est pas pour autant déterminée par ce sort ou cette disposition propres, mais seulement par le fait que d'autres – individus, associations, collectivités – cherchent à corriger cette disposition : ce n'est pas la privation dont souffre la personne qui fait d'elle un pauvre, mais seul le secours accordé en raison de cette privation fait d'elle un pauvre au point de vue sociologique » (Simmel, 1999 [1908] : 489-490).

Le deuxième élément fondateur d'une sociologie de la pauvreté découle de la dépendance des pauvres vis-à-vis des autres au sein de la société. Dans un contexte où il peut être difficile de comparer différentes conditions de vie entre citoyens habitant le même quartier et fortement stigmatisés collectivement par cet habitat, raisonner en termes de vulnérabilité

présentent de nombreux avantages. Explorées en termes de risques à voir l'habitant cheminer vers une situation plus grave encore (Deboulet, 2004), ces conditions de vie peuvent également révéler les conséquences à côtoyer au quotidien des individus déviants. À l'intérieur de la sphère domestique, la vulnérabilité est chevillée aux formes sociales de l'entraide, afin qu'un individu stigmatisé n'entraîne pas dans sa déchéance l'ensemble d'une famille ou de l'entourage immédiat de ses voisins de *derb*. De nombreux travaux décrivent les transformations de l'entraide et du lien social plus généralement (Marie, 1986, 1997 ; Escallier, 2001, 2004), mais peu les ont situés dans un contexte de déviance avérée. Nous nous proposons ici de décrire certains événements ayant permis de révéler les formes d'entraide et de vulnérabilité des individus impliqués indirectement dans la déviance.

En entretien, Tariq, l'un des buveurs de souk *'aoua* et de *M'riziga*, compagnon de Tahar, aime à décrire les possibilités de déploiement de pratiques déviantes selon l'inscription de son quotidien dans une sorte de « double vie » qu'il s'agit néanmoins de questionner au regard des effets de sa consommation quotidienne d'alcool sur la réalité de son statut social. Nous avons évoqué précédemment la situation professionnelle stable de Tariq, salarié d'une compagnie d'import-export. Malgré le fait que tout l'entourage de Tariq était au courant de ses habitudes de boisson qui faisaient de lui un mauvais choix matrimonial, sa mère refusa pendant longtemps de lui accorder de se marier avec la fille des voisins qui habitaient le rez-de-chaussée de la maison. Ainsi a-t-il fallu attendre pour Tariq que sa mère décède en 1988 afin de se marier en 1991 et emménager au premier étage : Tariq épousa Malika à l'âge de 40 ans. Ils eurent ensemble un garçon et trois filles (famille L) : Raïane (18 ans en 2009), Ounsa (16 ans), Aziza (13 ans) et Yasmine (9 ans). En 2009, la maison, qui dispose de l'électricité, de l'eau courante et d'un cabinet de toilette assez spacieux à chaque étage, appartient à Tariq installé au premier étage, et à ses deux frères installés avec leur famille respective au second étage et dans l'extension de la terrasse devenue le troisième étage. Le rez-de-chaussée est loué à la famille de Malika depuis les années 1960, à la suite du décès du père de Tariq. Aujourd'hui, les trois pièces du bas sont partagées par huit personnes : la mère de Malika, ses deux sœurs, à savoir l'une avec son mari et leurs quatre enfants, et l'autre sœur célibataire (ses deux frères mariés vivent ailleurs). Après son mariage, habitué à boire, Tariq continua de retrouver ses compagnons, selon le processus socio-spatial d'exposition publique de la transgression des normes impliquant des mobilités importantes, comme nous l'avons vu. Socialement, l'emploi de Tariq lui assure une position appréciable dans la hiérarchie des habitants du quartier et aux yeux de sa famille élargie. Les tensions qui existent dans la maison et au sein de la famille élargie de Malika sont, par conséquent, d'un tout autre ordre.

Le problème de la cohabitation provient des habitudes de Tariq. Ounsa raconte avec malice le détail des retours de son père, tard le soir : il réveille la famille de Malika en poussant trop fort la porte d'entrée, en jurant, et en tombant parfois dans l'escalier. Obligé de passer

dans le salon pour atteindre la chambre, Tariq dérange également ses enfants : Yasmine, sa fille cadette, est lourdement handicapée et se rendort difficilement. D'ailleurs, Raïane vit désormais au rez-de-chaussée, avec la famille de sa mère. Les enfants évoquent aussi la honte qui découle de son alcoolisme auprès des voisins à qui il est impossible de ne rien cacher. Malika se contente de dire son regret de voir tant d'argent gaspillé en dehors de la vie familiale. En évoquant cette question, elle rejoint la teneur des discours officiels des familles des individus déviants : critiquer le temps passé par Tariq à l'extérieur du logement reviendrait à décrire les modalités de fuite de Tariq face à ses responsabilités familiales. Malika aurait parfois besoin de lui, notamment pour pousser le fauteuil roulant de Yasmine en visite chez le médecin, et au retour, pour l'installer à l'étage. Au lieu de cela, elle doit mobiliser toute aide masculine présente, selon les disponibilités, pour gravir cet escalier trop étroit. Par pudeur, elle préfère parler de la part du budget de la famille perdue dans l'alcool. Quant à Tariq, sa réponse rejoint le registre commun de ses compagnons à la question de leurs dépenses : les enfants ne manquent de rien et ne sont pas battus.

Au contraire de Malika, sa famille consent à commenter le drame vécu par tous, incarné non seulement dans le déshonneur lié au mode de vie de Tariq, mais aussi la malédiction divine abattue sur le dernier enfant : les membres de la famille de Malika vivent selon un code de moralité exigeant se traduisant par une séparation genrée des espaces de vie, la pratique quotidienne de la prière et le port de vêtements à connotation rigoriste. Chose rare, la réprobation collective finit un jour par éclater : le frère de Malika tente de corriger Tariq qui se rend à souk 'aoua le 31 mars 2005 affublé d'un plâtre au nez. Il explique évasivement son intention de saisir la justice et les moyens de pression dont il dispose – radiographie, ordonnance, témoignage du médecin – afin de ramener la famille au calme, ce qui fonctionna pendant un temps. La dispute dégénère néanmoins en menace de divorce. Honteux de cette situation, Tariq attendra le dénouement de la procédure judiciaire pour en parler plus librement : s'il a bien purgé une peine de 45 jours de prison pour violences, il a pu également faire valoir auprès de la justice que sa femme avait fait établir un faux document en déclarant que son mari gagnait un salaire de 7 000 dh, alors qu'il en gagne 2 500 [discussion informelle avec Tariq, chantier de la Marina, 19.06.2006]. Cette exagération avait pour but de contraindre Tariq à assumer les dépenses de la famille et à l'inciter à arrêter la boisson sous peine de voir leur couple se diriger vers un divorce. Mais la stratégie de Malika échoua, un divorce ayant amené à vendre la maison afin de distribuer les différentes parts de l'héritage, entre les frères de Tariq et Malika. Dans l'incertitude d'une solution de relogement, pour elle mais aussi pour sa famille logée au rez-de-chaussée, Malika renonça à toute manifestation de mécontentement, tandis que Tariq continuait à boire avec ses compagnons.

La seule parade de Malika et de ses enfants face au sentiment collectif de désapprobation, c'est l'adhésion aux reproches de sa famille : ils utilisent le même vocabulaire, se moquent

publiquement et participent à la condamnation familiale. Yasmine, qui perçoit le degré d'inconvenance malgré son handicap, traite ainsi son père soit de *hmar*, soit de *chemkar*. Ounsa et Aziza roulent des yeux en se moquant de leur père qui « louche lorsqu'il a bu », non sans curiosité pour ce pan mystérieux de son autre quotidien : « Dis-moi comment c'est, là-bas. Tu es déjà allée, là où va notre père ? » [Ounsa, 07.06.2009] Si la vie des interstices reste hors d'accès aux filles de tariq, celles-ci connaissent néanmoins les compagnons de Tariq : Ounsa a même surnommé Khalid « pitbull », pour son usage immodéré de la violence et sa silhouette trapue. Lorsque Tariq annonce son départ pour *M'riziga*, Malika commente sur un ton railleur : « *ymchi ychouf familia dyalou* », il part voir sa famille.

Pourtant, en annexant les interstices à ses espaces de vie, Tariq applique les préceptes métropolitains lui permettant de vivre dans des mondes séparés, selon un principe de double vie à même d'éviter les jugements au sein du quartier. Mais la conception de Tariq des espaces publics appropriés dans un but de discrétion vis-à-vis de sa famille se heurte à celle de Malika qui interprète le temps passé au dehors en termes de critique de leur vie familiale : à l'instar de Khadija, elle préférerait qu'il boive à domicile, afin de contrôler les dépenses, mais aussi empêcher les débordements dûs à l'ivresse. Mais la double vie de Tariq consiste précisément à échapper à ce contrôle, dans une quête d'individuation lui permettant de mettre à distance ses responsabilités de père de famille. Si Tariq échoue à présenter le double visage dont il aimerait se parer selon qu'il se trouve dans les espaces domestiques ou dans les espaces publics, la dualité est plutôt à rechercher du côté de la position de Malika assurant l'interface entre les jugements de sa famille élargie vis-à-vis de la conduite de Tariq, et sa vie familiale. La configuration particulière de la maison fait que cette interface soit matérialisée dans le passage entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs où résident les frères de Tariq.

Cette fonction d'interface se retrouve dans de nombreux cas de familles où l'un des membres est un individu déviant masculin. C'est le cas pour la famille d'Abdelhaq (famille D), l'une des familles voisines de Khadija résidant dans le même *derb*. Avant même que Rachid se mette à boire et contraigne Khadija à négocier l'image de sa famille aux yeux de ses voisins, Khadija montrait un trait de caractère particulier : elle se mêle volontiers des affaires privées, des bagarres familiales, forte de son expérience d'intermédiaire et de fine négociatrice. Sa philosophie : « Dieu a dit : si je laisse les gens faire le mal, c'est moi le mal. C'est dans le Coran » [23.05.2006]. Nous avons décrit le conflit qui éclate entre des voisins à Derb Cuba, Tahar pensant qu'une ingérence dans les affaires privées s'impose pour éviter les violences physiques sur les femmes ; Tariq, au contraire, affirmant devoir laisser aux affaires privées le temps de se régler par elles-mêmes, dans le secret des familles. Khadija fait le choix d'intervenir régulièrement dans une famille dont le logement donne directement sur l'ancien cimetière. Non pas qu'elle soit voisine directe, mais elle a du respect pour Majda, une veuve dont un fils consomme des

qarqoubi, Abdelhaq (23 ans en 2004). Celui-ci est célibataire, sans emploi, alterne les périodes de consommation et de sevrage, selon ses revenus et l'espoir qu'il place périodiquement dans une activité de vendeur de poisson sur *carrossa*.

Jusqu'en 2004, Majda limite les violences que son fils dirige surtout envers ses frères : l'un, marié, vit au premier étage avec sa femme et ses deux enfants, et l'autre vit au second étage avec sa mère et Abdelhaq. Au troisième étage réside la famille de musulmans fondamentalistes dont Khadija s'est rapproché. Majda parvient également à négocier avec ces derniers, ce qui est une nécessité, car leur appartement se trouve au-dessus de celui de Majda, et les nuisances sonores sont nombreuses. Enfin, Majda réussit pendant plusieurs années à éviter la prison à Abdelhaq en entretenant de bonnes relations avec les policiers. Elle l'incite également à rester à la maison pour boire, mais ne contrôle pas ses consommations de rue. Abdelhaq trouve les origines de son mal-être dans des difficultés familiales dont on ne sait si elles sont les causes ou les conséquences de sa consommation de produits, dans son itinéraire professionnel (il a appris le métier de tapissier après avoir quitté l'école à 16 ans), sentimental à la suite d'une déception amoureuse, et dans ses rapports avec ses voisins :

Abdelhaq : « Les voisins surveillent si j'ai des vêtements neufs. Ils pensent alors que je les ai volés ou que j'ai vendu quelque chose qui n'est pas bien. Je ne les gêne pas mais ils me regardent toujours de travers, je suis maltraité par la façon dont ils me traitent. Parfois, ils ne me saluent pas. Ces regards font mal. » [Entretien au logement de Khadija, 11-12.11.2004, nuit de ramadan].

En 2004, à la suite de disputes violentes entre Abdelhaq et ses frères que Majda tente de séparer, celle-ci décède de ce qui semble être un Accident Vasculaire Cérébral. La période de deuil est suivie presque immédiatement par le ramadan durant lequel Abdelhaq parvient à se sevrer. Mais au lendemain de la fin du ramadan, le 17 novembre 2004, il reprend une dose importante de *qarqoubi* et d'alcool, et passe la nuit à crier et déranger sa famille et ses voisins. Toute la nuit, les disputes ont alterné avec les bagarres – Abdelhaq a réveillé son frère en début de soirée par un violent coup de poing dans le nez qui a déclenché les affrontements – et sa belle-sœur appelle la police vers 11 heures du matin, en voyant son voisin réunir quelques amis afin d'infliger une correction à Abdelhaq. La rue est jonchée de débris qu'Abdelhaq a trouvés sur les terrasses et jetés par les fenêtres en cassant les vitres. La rue se trouve alors encombrée de voitures et Khadija passe une bonne partie de la matinée à tenter de calmer Abdelhaq, à faire la circulation dans la rue, et à repousser les déchets contre le mur de l'ancien cimetière²³¹. Abdelhaq, torse nu et ensanglanté, alternant rage et larmes, sort du salon du premier étage dans lequel il s'est enfermé, descend dans la rue pour hurler, puis remonte sur les terrasses où il disparaît pour échapper aux coups de

²³¹ J'arrive en milieu de matinée et aide Khadija, enceinte, à ramasser des bouts de bois pleins de clous qu'Abdelhaq a décrochés d'une cabane sur les toits. Nous aidons enfin les voitures à passer entre les déchets et nous balayons les morceaux de verre au sol.

son voisin (cf. photographie des terrasses, sur l'ill. 36 p. 598, en annexe). Sur la terrasse, il continue à jeter des projectiles à l'adresse de passants, en bas dans la rue, et des voisins du *derb*. La police arrive et mettra de longues heures avant de parvenir à le trouver. Sans Majda pour le calmer dans son mauvais *trip* et trouver les mots justes, Abdelhaq est arrêté. Le lendemain, Khadija tente en vain de convaincre le frère d'Abdelhaq de ne pas apporter à la police le rapport du médecin concluant à une fracture des os du nez et divers dommages faciaux.

Pendant la crise, on constate la présence massive des femmes du *derb* : Khadija parle doucement à Abdelhaq, les autres voisines aident à remettre le salon en ordre, lavent le sang sur les murs, et consolent les enfants apeurés. La belle-sœur d'Abdelhaq est enceinte et ne parvient pas à calmer sa crise de nerfs, épuisée par cette nuit d'angoisse et de cris. Dans ce contexte se révèle toute la vulnérabilité des femmes assurant l'interface entre l'individu déviant et les autres (membres de sa famille peu enclins à tenter de comprendre, voisins en colère, automobilistes, policiers), car les risques sont grands à voir basculer la situation vers une issue plus grave encore : ces femmes mettent en effet leur santé en danger. Cela a été le cas pour Majda qui en morte ; pour Khadija qui a limité les risques de transmission de la tuberculose, lorsqu'elle soignait Hakim, en observant les règles d'hygiène prescrites par un médecin et une infirmière, mais qui a tout de même fait courir à ses enfants de nombreux risques (enceinte, elle n'hésite pas non plus à intervenir pour calmer Abdelhaq dont les réactions sont imprévisibles) ; pour Bouchra qui essuie un déménagement en conséquence des violences de son fils Abdelkebir, par rapport à ses propres problèmes de santé et à la situation sociale de ces trois autres enfants (il faut rappeler que Cheïma, même mariée et mère de famille, dépend fortement de l'assistance que lui apporte sa mère). Il faut préciser ici que la santé de Bouchra sera, à nouveau, mise à l'épreuve lorsque, de sa prison, Abdelkebir est transféré à l'hôpital Pasteur en 2007 où il est opéré en février d'un ulcère à l'estomac dû à sa consommation de *qarqoubi* et de différents produits de substitution en prison²³². Les visites à l'hôpital épuisent Bouchra, contrainte de porter des couvertures et de la nourriture. De retour à la maison, elle fait des malaises dus à son hypertension et un décalage des heures de repas. Enfin, tous les membres de la famille se retrouvent menacés dans leur santé du fait que les couvertures ayant servi à l'hôpital ne sont pas lavés.

Pourtant, l'ingérence des familles ne se résume pas au règlement ponctuel de crises dramatiques : le stigmate n'empêche nullement l'entraide familiale. Dans la famille de Tariq, Yasmine, la fille cadette handicapée de celui-ci, bénéficie en 2009 d'une opération coûteuse de 17 000 dh, dont seuls 7 000 dh sont remboursés par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, le reste étant assumé par des dons de la famille. La participation des familles élargies est la condition essentielle au maintien du niveau de vie et ce, malgré la

²³² Mais au regard des symptômes d'Abdelkebir sur son lit d'hôpital (extrême maigreur, couleurs de la peau), l'ulcère est susceptible de révéler un état général plus préoccupant encore.

force du stigmat. Ainsi, nous avons vu précédemment que la famille de Hassan (famille N) lui assurait le confort d'une chambre à lui seul dans la maison familiale, la prise en charge d'une grande partie de ses dépenses, malgré un célibat considéré par sa famille comme tardif et un emploi précaire comme *ferrach* à Bab Jdid.

Face au constat de formes sociales renouvelées d'entraide malgré l'exposition publique de situations sociales stigmatisantes pour les familles, comment expliquer l'interprétation des femmes déviantes de la sphère familiale comme un espace d'inégalités profondes pour elles ? Il nous faut décrire ici quatre interprétations de l'entraide. La première s'appuie sur des représentations collectives, selon lesquelles l'entraide participerait du fonctionnement « traditionnel » de la société marocaine qui s'apparenterait à la mobilisation des formes de solidarité communautaire dès lors que replacées dans le contexte du lien social observable à l'échelle du continent africain. La seconde interprétation, nous l'avons vue, est celle des familles vis-à-vis d'un membre déviant masculin. L'entraide est rendue possible par la nécessité des familles à s'accommoder de ces normes sociales transgressées au vu et au su de tous, dans un souci de cohésion à l'échelle sociale du quartier et de la famille élargie. C'est le cas pour la famille de Tariq, celle d'Abdelhaq et celle d'Abdelkebir au sein desquelles une femme assure l'interface entre l'individu déviant masculin et le reste de la famille.

La troisième perception de l'entraide relève du point de vue de l'individu déviant masculin : selon lui, les transformations de la famille élargie apparaissent liées à un ressentiment croissant de l'individu vis-à-vis d'une forme d'entraide, autrefois trait essentiel de la société mais devenue aujourd'hui captive des liens sociaux de l'urgence, exsangue de toute preuve de solidarité ; les familles se soutiennent, certes, mais sous la contrainte et toujours dans une stratégie calculée de retour et avec force détails :

« La relation n'est pas gratuite ou plutôt – dans le prolongement de la vie familiale elle-même – elle est faite d'un mélange complexe et indissociable d'attachement et revêt des modèles différents selon les classes sociales. [...] Dès qu'on évoque ce sujet de l'argent, une sorte de confusion s'installe : on n'en parle qu'à regret et avec pudeur. Parce que l'argent est d'abord une chose honteuse, manifestant la perpétuation d'une situation infantile de dépendance. Parce que ensuite, il doit être étranger à la famille, étant toujours représenté comme devant être fondé sur le devoir et non l'intérêt ; parce que enfin, il peut être une source de discorde mettant la famille en péril. On évite donc d'y penser et surtout d'en parler, comme on évite également d'autres sujets : la politique, la religion, le sexe, c'est-à-dire tout ce qui marque les différences et exprime les opinions profondes. Chaque famille va ainsi mettre au point un certain nombre de techniques d'évitement des conflits : ne rien dire, multiplier les concessions, négocier » (Chekroun, 1996 : 48).

Révélant la dépendance des familles vis-à-vis de l'aide financière des membres les plus aisés, certaines périodes s'avèrent difficiles à traverser comme les fêtes de fin de ramadan ou les séjours des MRE, émigrés de retour au pays durant l'été, saison durant laquelle se

consomment plus que de coutume alcool et drogues afin de braver la compétition sociale et le sentiment de déshonneur qui se construit au fil des épreuves de la vie quotidienne et qu'accompagne le mal-être à ne pas atteindre les objectifs du mode de vie valorisé par l'ensemble de la société²³³. Tandis que la norme voudrait, par exemple, que les familles prennent en charge les aînés, on assiste aujourd'hui à la situation inverse où certaines personnes âgées aident leurs enfants mariés grâce à leurs revenus de retraite (comme Nawal relogée chez ses parents après son divorce) ou en les accueillant dans leur logement acquis de longue date (comme chez Bouchra).

Enfin, la quatrième perception de l'entraide familiale est celle des femmes déployant des pratiques déviantes au sein d'espaces publics appropriés à cet effet. Nous avons décrit précédemment les violences dans un mouvement dont elles sont victimes à la fois dans la sphère domestique et dans les espaces publics appropriés. Leur sortie de la sphère domestique, à laquelle leur rôle social est assigné selon les valeurs héritées, fait suite à un mouvement de fuite par rapport à des violences domestiques et à leur initiation à une carrière déviante, souvent par leur apprentissage dans les espaces publics auprès d'individus plus expérimentés dans la déviance qu'elles. Leur itinéraire hors des normes sociales, selon des pratiques réprouvées dans des espaces masculins, les excluent du processus social garantissant aux femmes la protection de la famille lorsqu'elles inscrivent leur vie quotidienne dans la sphère domestique privée (Marpsat, 1999). Dans leur cas, les femmes assurant habituellement l'interface entre individu déviant et entourage ne se dévouent pas de la même manière. Les représentations collectives enjoignent, en effet, aux femmes à supporter la pénibilité de la vie quotidienne, à se rendre fortes dans des situations qui leur imposent de protéger leurs enfants, d'assister leurs parents, de remplacer leur mère dans les tâches ménagères, etc. L'importance de la notion de *sbar** traduit bien cette attitude de patience et d'endurance valorisées par les femmes dans l'ensemble des décisions affectant leur vie. De ce point de vue, les femmes déployant des pratiques déviantes dans les espaces publics ne feraient qu'acte d'égoïsme et d'impatience.

Cet aspect de l'entraide familiale uniquement dirigée vers les individus déviants masculins pose la question de la possibilité d'une aide extérieure à la sphère domestique aux femmes déviantes s'appropriant des espaces publics pour leur consommation de produits. À Casablanca, ces possibilités sont réduites. Non pas que les associations d'aide aux femmes victimes de violences n'existent pas, elles sont au contraire très présentes et à l'origine de changements sociaux importants dans le droit des femmes à obtenir justice et réparation. Mais la question de l'aide à des femmes soupçonnées de responsabilité dans leur malheur d'une part par l'entrée en alcool et d'autre part par l'exposition publique de leurs fautes va au-delà des prérogatives des associations. La seule association apte aujourd'hui à porter assistance aux femmes articulant déviance et usage des espaces publics est le

²³³ Cf. à ce sujet § 2.1.1 « Frustrations et rationalité économique des rapports sociaux : le mode de vie idéal en question », p. 124.

« SamuSocialCasablanca » dont les activités d'aide mobile sous forme de maraudes peuvent permettre un processus d'aide suivie dans un centre construit en 2006, le centre Aïn Yefren au quartier Bourgogne. Mais pour porter assistance sur le long terme à des femmes déviantes telles que Soumiya et son enfant illégitime (famille Q), cette association devrait dépasser sa logique de besoins élémentaires considérés par strates, excluant par conséquent la question du droit dans un contexte de manque de ressources matérielles de base (argent, logement, nourriture, vêtements). Par ailleurs, nous constatons le décalage entre les discours de la présidente, conforme aux objectifs du SamuSocial, et les représentations des bénévoles, animées à la fois d'un souci de charité, d'un élan de curiosité vis-à-vis des personnes secourues, et d'une habitude de juger les faisant se moquer ouvertement de leur état physique général. Ces conditions d'accès aux associations, dont le personnel est peu qualifié et peu enclin à s'engager aux côtés de femmes déviantes, éclairent la difficulté de ces dernières à rompre le processus dans lequel leurs pratiques les font se confronter à d'autres violences que celles qu'elles ont souhaité fuir.

Si l'entraide familiale « fonctionne » aujourd'hui sous des formes adaptées à la déviance, elle doit impérativement être décrite du point de vue différentiel de l'ensemble des perceptions individuelles. Force est de constater qu'elle peut être mal vécue et renforcer les individus dans leur situation sociale déviant. Nous avons vu que les femmes pouvaient s'investir et réaliser l'interface entre l'individu déviant et l'ensemble des acteurs lors de crises ponctuelles (policiers, membres des familles impliqués dans un conflit, voisins en colère, simples passants, etc.). Les normes sociales liant les activités et les rôles sociaux des femmes à l'organisation de la sphère domestique les enjoignent à revêtir ce rôle de médiation sociale qui se révèle crucial car les acteurs du conflit manquent souvent de ressources face à la déviance. Mais le côtoiement d'individus déviants rend ces femmes réalisant le lien, très vulnérables, en matière de santé pour Majda, Bouchara et Khadija, en matière de logement pour Bouchra. Mais ce que les femmes réalisent pour les individus déviants n'est pas envisageable pour les femmes déviantes, et cet aspect des normes sociales fait affirmer par celles-ci que la famille est, de nos jours au Maroc, l'espace d'émergence privilégié d'inégalités profondes. C'est donc du point de vue de l'entraide familiale rendue possible malgré les stigmates familiaux causés par la présence d'un membr déviant masculin de la famille que nous envisageons à présent de décrire les formes récemment revêtues par le code de l'honneur.

4.5.3 Reconfigurations de l'honneur et urbanités interstitielles plurielles

Plusieurs situations évoquées dans notre propos nous donnent à penser que l'honneur continue, certes en toile de fond, de structurer les échanges sociaux familiaux, mais selon des modalités un peu différentes. Nous nous appuyons sur un ensemble de paramètres structurants la vie quotidienne, du point de vue de la famille vis-à-vis de ses membres déviants masculins et féminins, pour décrire l'influence des reconfigurations de l'honneur sur la vie sociale des habitants de la classe populaire.

Aujourd'hui, si les paramètres de construction de la bonne réputation continuent de se structurer autour de deux aspects de la conformité sociale (l'adéquation de la sexualité féminine aux normes sociales héritées et le respect de l'ordre social du quartier), il convient néanmoins de nuancer la portée des jugements énoncés en situation de déviance. Historiquement, l'image que renvoyait chaque individu déterminait celle de la famille toute entière. Or, la première dimension de l'évolution du code de l'honneur se situe autour du devoir pour une famille de remplir les conditions de bonne moralité, toujours très présent mais pas au point que seul l'un des membres entâche l'honneur de l'ensemble des membres de sa famille, comme c'était le cas dans les années 1960 par exemple (Bourdieu, 2000a). Nous pouvons citer ici l'exemple de Hassan (*ferrach* à Beb Jdid) dont le déshonneur n'a pourtant pas empêché le mariage de sa sœur dans un sens socialement ascendant et décrit comme un modèle de réussite par la mère de Hassan. L'exemple de Khadija a montré également que les contre-pouvoirs féminins pouvaient, dans une situation déviante, se présenter comme des stratégies de reconquête de l'honneur familial déployées par des pratiques sociales d'entraide vis-à-vis de l'entourage immédiat dans le quartier d'habitation.

Par ailleurs, si la fierté (*nif**) reste bien une valeur constante à la protection de l'honneur, elle ne s'exerce plus d'une manière aussi tranchante dans les règlements de conflits qui revêtent le plus souvent une dimension interpersonnelle n'impliquant pas le groupe entier de la famille. Nous l'avons vu à Derb Cuba pour le règlement du conflit entre Mehdi et le vendeur de poisson de souk 'aoua. Ceci n'implique pas que les membres de la famille n'aient pas accès aux processus de règlement du conflit, bien au contraire, mais son issue dépendra du type de norme transgressée et de la gravité de l'acte jugé.

En second lieu, le critère économique continue d'exercer une influence toute particulière dans le maintien de l'honneur, et ceci dans une logique évidente de survie, au regard des conditions économiques difficiles du pays décrites en introduction. Historiquement, l'urbanisation rapide de l'aire métropolitaine et les changements sociaux y afférant (Rémy, Voyé, 1974) ont eu des effets sur les critères à l'œuvre dans la fabrication de l'honneur, notamment par le biais de la transformation des formes privilégiées de travail, passant du métier artisanal à l'extrême valorisation du salariat (Castel, 2009 [1995]). Au Maroc,

« la division du travail, l'évolution de l'organisation économique, [...] les mobilités cumulatives [...], l'instauration de l'individu, le développement technologique ont eu, sur les modes de vie et d'occupation de l'espace au Maghreb, des effets rapides, "télescopés" dans le temps, parfois radicaux » (Navez-Bouchanine, 2005a : 102).

Ainsi, les activités de l'économie informelle ont-elles vu changer le statut qu'elle procure aux commerçants dans un sens ascendant, au regard de la pression démographique qu'ils représentent pour Casablanca dont de grands segments de paysage ont été transformés.

De fait, la question des revenus travaille l'ensemble des critères moraux à l'œuvre dans la construction de l'honneur. En effet, autrefois lié à l'identité conférée à la famille par la nature des activités professionnelles des hommes, l'honneur se construit aujourd'hui sur des critères existants auparavant mais davantage centrés autour de la question économique, tels que la stabilité de l'activité et la capacité des hommes à assumer le rôle qui leur est assigné auprès de leurs familles en tant que « pourvoyeur de revenus » (Bouasria, 2008 : 176), fonction symbolique synonyme de virilité et d'autorité.

L'étude des rôles dans la famille et des conflits qui en découlent, dans une situation où les femmes gagnent le salaire principal du foyer (Bouasria, 2010), nous informe de leur évolution qui contribue à certains changements sociaux affectant l'honneur des familles et de ses membres. Les négociations dont font preuve les ouvrières de Casablanca auprès de leur époux et leur entourage afin de justifier leur activité professionnelle témoignent des efforts de la part des femmes pour gagner en autonomie et des stratégies des hommes pour parvenir à sauver la face. Ces négociations apparaissent à maints égards comme des formes d'adaptation aux changements subis par les nouveaux rôles par rapport à celui que la tradition assigne à l'homme. Ces formes d'adaptation ne se présentent pas unanimement comme des formes de résistance – car l'inversion des rôles traditionnels ne convient pas à toutes les ouvrières qui l'envisagent parfois comme nécessairement temporaire (Bouasria, 2010 : 168-169) – mais témoignent néanmoins d'une reconfiguration des critères de construction de l'honneur. Ces modes de justifications, ne pouvant se résumer à des changements qui s'opèreraient de manière continue et homogène, démontrent l'émergence d'une dimension individuelle et féminine dans les processus de construction et de préservation de l'honneur (Bouasria, 2010 : 166-167).

Enfin, le troisième point traduisant l'influence des reconfigurations de l'honneur dans la vie sociale des habitants de la classe populaire se fonde sur la réalité de leurs conditions de vie. Il faut distinguer parmi les usagers déviants des espaces publics, des personnes pour qui l'identité marginale perçue dans son ensemble à l'échelle métropolitaine est contestable, mais qui sont pourtant engagées dans des pratiques réprouvées par les représentations : il s'agit d'hommes mariés avec enfants et aux emplois stables.

Les conditions de vie matérielle de la famille de Tariq, par exemple, relèvent d'une situation très éloignée de la misère. La maison appartient à Tariq et à ses frères. La maison

dispose de l'électricité, de l'eau courante et d'un cabinet de toilette assez spacieux pour chaque famille, ce qui n'est pas le cas pour tous les logements de l'ancienne médina. Par ailleurs, elle fait partie d'une rue étroite où les maisons sont construites en dur : les habitants disposent donc de logements frais en été et d'ombre aux espaces limitrophes, ce qui est un confort hautement apprécié. Enfin, l'appartement de Tariq est meublé modestement mais doté d'un téléviseur et du numérique, et Tariq parvient à entretenir sa ligne de téléphone portable. Ce confort est procuré par la situation professionnelle enviée de Tariq, paramètre déterminant dans le choix de Malika pour son mariage. Socialement, cet emploi assure également une position appréciable dans la hiérarchie des habitants du quartier et aux yeux de la famille élargie. Les tensions qui se traduisent périodiquement par des bagarres et des disputes retentissantes résultent donc de la gestion quotidienne du stigmatisme de Tariq.

Les pratiques sociales de Tariq pour sa consommation d'alcool quotidienne ont, d'ailleurs, démontré à souk 'aoua que le côtoiement avec des individus aux statuts sociaux différents impliquaient des efforts importants de la part de Tariq et de ses compagnons afin de rendre visible leurs différences sociales, notamment par rapport aux consommateurs d'alcool à brûler. Décrire l'omniprésence de formes d'organisation sociale à tous les degrés de déviance des pratiques sociales nous a conduit à considérer la marginalité selon les différences de statut social, de nature des pratiques sociales dans la déviance, et de degré de stigmatisation mesuré du point de vue de la vie domestique (d'après les jugements énoncés par les familles et des voisins). Cette posture nous amène à considérer d'une part *une urbanité liminaire* concernant les hommes à l'activité professionnelle stable, et d'autre part *une urbanité marginale* concernant les hommes et femmes au plus bas dans la hiérarchie sociale des usagers déviants des espaces publics, tels que Hicham, Ahmed et Khalil à souk 'aoua. Urbanités liminaire et marginale sont les composantes de l'urbanité interstitielle constituée à partir de l'articulation déviance / espaces publics. Nous éloignons, par conséquent, de l'acception géographique de la marginalité telle que décrite ici :

« Dans la formulation "groupe social marginal", la notion de marginalité décrit la situation d'un groupe qui ne possède pas les outils nécessaires à son intégration au système urbain, qui ignore les règles du jeu social, et ainsi se retrouve en position de retrait vis-à-vis de celui-ci » (Escallier, 2004).

Nous avons montré qu'aucune personne n'« ignore les règles du jeu social », et les « positions de retrait » ne sont jamais le fait des individus eux-mêmes mais plutôt des jugements prononcés à leur égard et empêchant de les côtoyer.

Existe-t-il des porosités entre les urbanités liminaire et marginale ? Concernant les pratiques spatiales, un raisonnement en termes de passage aide à mettre en évidence des mobilités entre espaces, des mouvements dans les regroupements de buveurs, des franchissements du quartier vers le centre-ville, des changements de produits consommés,

et l'alternance d'état entre sevrage et consommation régulière. De même, devons-nous mettre en perspective ces pratiques spatiales avec la nature mouvante des liens sociaux, dans la mesure où évoluent les conflits, les affinités, les ressources économiques, et les modes d'approvisionnement. Mais si le mouvement concerne toutes ces pratiques au quotidien, il nous faut néanmoins constater que l'ampleur des difficultés rencontrées et les drames des destins sociaux figent les statuts sociaux dont l'évolution reste peu probable, ou bien dans le sens d'une stigmatisation plus importante. C'est notamment le cas des femmes déviantes dont les pratiques de la ville ne peuvent s'inscrire que dans une urbanité marginale, tant leurs stigmates semblent ne jamais rencontrer de stratégies de contournement ou de modes de compensation suffisamment puissants pour contrebalancer l'affaiblissement de leur réputation. Mais au regard du nombre réduit de ce que nous sommes désormais en capacité d'appeler « des marginaux » – consommateurs d'alcool à brûler, femmes sans-logis, et certaines femmes très stigmatisées par leurs modes de vie et leurs apparences –, nous considérons que les reconfigurations de l'honneur ont été permises par les efforts déployés par la sphère familiale d'absorber la déviance déployée au vu et au su de tous, dans le sens d'une moindre stigmatisation collective.

Nous venons de mettre en évidence trois paramètres du code de l'honneur traduisant des reconfigurations inédites au Maroc. Le premier concerne le transfert du déshonneur de la famille vers l'individu qui en est directement responsable. Il s'agit là d'un changement social important qui cristallise les dynamiques complexes à l'œuvre dans les stratégies individuelles dont fait partie la négociation permanente qui s'engage entre image de la famille et regard porté sur l'individu déviant. Le second paramètre rejoint la nécessité des habitants de s'adapter aux exigences économiques. Nous avons déjà parlé de la notion de rationalité économique : les familles, plus que jamais, peuvent privilégier le confort quotidien au code hérité de l'honneur, dans une logique de survie. Enfin, le troisième paramètre est constitué par une échelle d'urbanités qui réduit l'urbanité marginale aux individus les plus stigmatisés par leur mode de vie. Le souci de cohésion sociale a permis la construction de nombreuses stratégies individuelles et collectives de négociation de l'image de la famille allant dans le sens d'une nécessaire reconquête de l'honneur.

À maints égards, les liens entre l'individu déviant et d'une part sa famille, et d'autre part son entourage au quartier, peuvent être qualifiés de « liens qui séparent » : tantôt considérée comme naturelle, tantôt perçue comme une contrainte, si l'entraide familiale connaît des transformations, celles-ci relèvent plutôt de perceptions différenciées, selon que l'on se place du côté de l'individu déviant masculin, féminin, ou du membre de la famille soucieux de limiter les conséquences d'une mauvaise réputation. La permissivité au sein de la sphère familiale ne proviendrait donc pas du desserrement des normes sociales, mais du plus grand nombre d'individus exposant publiquement leur déviance et transformant les modalités d'accès des familles à la conformité. Si nous replaçons la nécessité des familles de s'adapter aux situations déviantes d'un de leurs membres en cherchant des solutions

visant à limiter leurs conséquences, l'usage des rôles sociaux, de la mise à distance et de la médiation sociale des femmes – malgré les risques encourus qui les rendent vulnérables – présentent les mêmes ressorts que les reconfigurations de l'honneur allant, dans le but de maintenir des conditions de vie dignes, ainsi qu'une vie sociale bon gré mal gré. Ces stratégies gagneraient à davantage de publicité, dans la mesure où la perception globale d'une urbanité marginale fait écho aux politiques publiques, selon un schéma d'adéquation qu'il nous faut ici explorer.

4.6 Épreuves de la ville à l'envers pour les autorités publiques

Si nous devons qualifier l'image de Casablanca, nous citerions volontiers l'expression de M. Écochard (1905-1985), architecte et urbaniste français, responsable du service d'urbanisme du Maroc de 1946 à 1953 : « un monstre urbain » (Écochard, 1955). Encore faut-il explorer l'actualité de ce que recèle cette expression, notamment du point de vue de la morphologie de la ville et des perceptions que les citoyens ordinaires en ont, comparativement aux réalités sociales de leur quotidien. Nous avons décrit ce vécu du quotidien à travers la constitution d'une diversité d'urbanités cohabitant au sein de l'ensemble des urbanités interstitielles. Mais les perceptions ordinaires ignorent ces différences de pratiques sociales, de statut, de degré de marginalité, etc. L'évocation, d'une part de pratiques sociales organisées et structurées par l'usage de la violence – car instaurant une hiérarchie sociale –, et d'autre part des réponses légales qui leur sont faites, ne devrait pas faire présumer du lien de ces pratiques aux violences physiques, à la façon dont les médias érigent aujourd'hui les métropoles en creusets de violences (Pedrazzini, 2005 : 17). Pourtant, les perceptions ordinaires de la vie des espaces publics de Casablanca condamnent bel et bien cette « ville à l'envers » en traçant une ligne entre acceptable et intolérable.

« Parler de constructions de l'intolérable n'est en fait possible qu'à condition que l'on recherche une définition anthropologique et historique, mais non éthique, de l'intolérable : il ne s'agit pas de défendre des valeurs – la supériorité ou l'universalité des droits de l'homme –, mais bien de tenter de reconnaître l'existence d'une ligne de partage dans notre univers moral – ligne constituée dans des temps et dans des lieux donnés » (Bourdelaïs, Fassin, 2005 : 8).

Selon ces dernières préconisations, nous tenterons de décrypter cette ligne de partage à travers l'étude des perceptions ordinaires d'une ville considérée comme anxiogène, et les actions des pouvoirs publics, relevant de l'aménagement ou des services d'ordre.

4.6.1 Perceptions ordinaires et constructions de l'intolérable dans une ville anxiogène

Au cinéma, Casablanca est choisie pour représenter soit un fragment de quartier traditionnel²³⁴ – entre zelliges d'un intérieur cossu et bazar digne d'un Orient fantasmé –, soit une ville arabe en guerre²³⁵. La question des images véhiculées par Casablanca est souvent traitée sous l'angle de la construction de sa dimension patrimoniale relativement récente (Cattedra, 2001 ; Kurzac-Souali, Kassou, 2013), dans un contexte où préside un ensemble de représentations anxiogènes de la ville, que nous souhaitons explorer ici.

	Superficie de la municipalité de Casablanca (en hectares)	Superficie de la Région du Grand Casablanca (en hectares) créée en 1997
1907	47	
1921	2451	
1936	9435	
1963	11 330	
1997	15 000	86 896
2010		114 054
2014	15 200	161 500

Sources : •André ADAM, 1972 [1968], *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, t. I, Paris, Éd. du CNRS •Agence Urbaine de Casablanca : www.auc.ma •Portail officiel de la Région du Grand Casablanca : www.casablanca.ma •HCP (RdM), DIRECTION RÉGIONALE DU GRAND CASABLANCA, juillet 2010, *Monographie de la Région du Grand Casablanca*, URL : www.hcp.ma/file/105438/

Tab. 9 - Évolution des superficies municipale et régionale de Casablanca

Pour qualifier la morphologie de Casablanca, de nombreuses expressions se sont rendues célèbres : « une ville champignon sans urbanisme » (Écochard, 1955 : 31) a rappelé combien sa croissante a pu être rapide, mais aussi quel désordre a pu présider à son développement, en l'absence de planification à ses débuts (Cattedra, 2001) ; la « ville-monstre » (Cohen J.-L., Éleb, 1998 : 295 ; 299 ; Daoud, 2005 : 120) tente parfois maladroitement de mettre des mots sur des sentiments que l'on dit unanimes. Au-delà de l'anecdote, ces expressions révèlent l'importance de la visibilité dans les perceptions : si, de tous les sens, la vue fait glaner des données souvent privilégiées par rapport à celles

²³⁴ Le téléfilm d'Hercule Poirot, *Rendez-vous avec la mort*, est tourné en 2008 au quartier des Habbous et dans le bâtiment administratif de la Région du Grand Casablanca figurant le hall d'entrée d'un hôtel de luxe de Jerusalem dans les années 1920.

²³⁵ Beyrouth dans le film de 2001, *Spygame* ; Téhéran et Bagdad dans le film de 2006, *Syriana*.

qu'autorisent les autres sens (Simmel, 1999 [1908] : 630), nous avons montré précédemment à quel point son rôle était déterminant au Maroc. C'est tout d'abord la taille de Casablanca qui étonne (cf. tab. 9 page précédente), et la rapidité avec laquelle elle s'est imposée comme métropole. L'étonnement de son développement croissant fait immédiatement écho à la question de la qualité de vie des habitants de Casablanca, et à cela, tous les outils de l'urbanisme opérationnel n'y ont jamais rien changé : Casablanca est perçue comme difficile à vivre, polluée, encombrée ; le citoyen en mal d'espaces verts y respire mal.

En second lieu, il faut citer comme paramètre de la perception d'une ville anxiogène, la visibilité des violences qui est objet de représentations. La pratique des espaces publics est commentée en termes de risques croissants liés d'une part aux agressions et d'autre part au commerce de drogues. On le voit ici, les faits violents sont souvent associés à la persistance d'une frange de la population dans une pauvreté jugée responsable de la dégradation du paysage urbain et du climat de tensions qui y règne, climat interprété à la fois sous l'angle répressif et celui de l'évolution de la sociabilité. En d'autres termes, morphologie et climat social dialoguent et dessinent les contours d'une ville source de stress. Les deux dossiers de février et juillet 2007 de l'hebdomadaire francophone *Le Reporter* sont, à ce sujet, emblématiques : « Vols à l'arraché, agressions à l'arme blanche, voitures subtilisées et cambriolages... La montée de la criminalité préoccupe » et « Nouveau plan de sécurité : nombreuses mesures de l'armée à la rescousse de la police ». Désordre et violences sont devenus les maîtres-mots de la vie quotidienne à Casablanca, comme en témoignent ces quelques lignes de presse :

« La nuit a débordé sur le jour et le Casablanca des années de crise a investi la ville. Paupérisation, urbanisation frappée du label tiers monde, Casablanca est devenu un Chicago africain. La rupture entre les valeurs traditionnelles et celles de l'Occident, mal digérées, a opéré une intrusion là où régnait le vide spirituel. Le tissu social urbain a enfanté des monstres » (Samie, 2000).

En France, le débat consistant à conclure à une augmentation de la délinquance porte sur la nécessité de privilégier les statistiques de la criminalité ou la perception des violences à l'origine d'un sentiment d'insécurité : pour les uns, les statistiques n'indiqueraient aucun changement mais font l'objet de manipulations à visée politique (Mucchielli L., 2000, 2008, 2011) ; pour les autres, elles indiquent au contraire une augmentation de la délinquance (Roché, 2004 [1998]) qui justifierait que la perception d'un climat d'insécurité soit prise en compte (Roché, 1994). Selon cette dernière tendance, les violences ne seraient pas que des faits bruts aisément quantifiables, mais plutôt l'expression de changements sociaux dans un environnement où effets anxiogènes, sociabilité et contrôle social se nourrissent les uns des autres (Jacobs, 1991 [1961] ; Kelling, Wilson, 1982 ; Lagrange, 1984) : dans ce contexte, la perception des violences s'adapte, elle aussi, et doit être analysée séparément de l'expérience de l'individu en tant que victime, en des termes qui

suggèrent davantage les transformations de dispositions psychiques, tels que l'inquiétude (Lagrange, 1984) et les peurs contemporaines (Lagrange, 1995).

À Casablanca, le rôle de la visibilité de la transgression dans le processus social de jugement présidant à la qualification d'une situation déviante nous encourage à privilégier l'émergence d'un climat d'insécurité, dans un contexte où, par ailleurs, les chiffres donnent toujours matière à controverse (nous l'avons vu pour ceux de la pauvreté). En effet, nous avons montré en introduction que les médias se montrent fortement divisés sur la question de l'évolution de la pauvreté au Maroc, commentant tour à tour, d'une part des chiffres officiels en constante baisse et, d'autre part, une pauvreté, selon eux de plus en plus visible. Cette dualité des commentaires fait écho au tiraillement des représentations habitantes entre le devoir de connaître la réalité de la pénibilité de la vie quotidienne des plus démunis et la honte de voir cette réalité exposée au jugement de tous (médias internationaux dans un contexte d'expansion de l'accès à l'Internet, personnel des ONG, observateurs étrangers de l'ONU...). Du traitement médiatique vis-à-vis de la visibilité de la pauvreté et des représentations des habitants relayant les effets anxiogènes de cette ville, il résulte que le climat d'insécurité est définitivement associé à la visibilité d'une pauvreté persistante marquant durablement la ville de son empreinte, et cette perception globale de la vie quotidienne semble faire consensus.

L'une des formes cycliques de reprises en main de l'ordre urbain consiste, comme nous l'avons vu en introduction, en un traitement répressif de certains épiphénomènes pouvant apparaître à maints égards comme des manifestations de changements sociaux. La conséquence indirecte du caractère autoritaire de leur répression se situe au niveau des représentations collectives qui ne remettent pas en cause la légitimité des actions émanant du Palais, mais tendent au contraire à relier l'impact de la pauvreté urbaine et des processus de différenciation socio-spatiale à des actes de violences ne représentant pourtant en aucune façon le quotidien de la majorité des populations démunies. En d'autres termes, si des faits criminels sont médiatisés, quels qu'ils soient, ils émaneraient forcément des citoyens pauvres. On peut citer les exemples des attentats de Casablanca du 16 mai 2003 commentés sous l'angle des bidonvilles devenus soudainement viviers de terroristes (Belaala, 2004), et des faits divers fortement commentés par la presse et le public sur un mode sensationnaliste entre 2003 et 2007 (meurtres sanglants, bagarres de rue, agressions de touristes, règlements de comptes entre habitants de quartiers rivaux) renforçant la stigmatisation de l'ensemble des habitants des quartiers populaires.

C'est dans ce contexte post-attentats de 2003 et de perception d'une criminalité croissante que la DGSN (Direction Générale de la Sûreté Nationale) met en place, en octobre 2004, de nouvelles forces de police, les GUS (Groupes Urbains de Sécurité), chargés de prêter main forte à la sûreté nationale grâce à l'intervention de 1200 agents environ à Casablanca, à Rabat et à Marrakech. Cette police de proximité se veut avant tout visible, ses buts

principaux étant de pallier les défauts de rapidité des autres services de police et de se montrer « dissuasif de manière à dissiper le sentiment d'insécurité et d'impunité ressenti par les citoyens » (Zaïnabi, 2004). Pour cela, des PPP ou Postes de Police de Proximité sont construits à différents endroits stratégiques de la ville. On peut citer l'exemple de Bab Essouq où un PPP est construit à l'emplacement de l'ancien souk des artisans évacués en 2003 et dont les boutiques ont été rasés au profit d'une place (cf. ill. 14 p. 233). Mais ces postes n'auront que peu d'utilité, dans la mesure où leur entrée en service coïncide, à quelques mois près, à la fin des activités des GUS. En 2006, l'expérience est abandonnée, selon le constat que les policiers des GUS (surnommés *kroatia**) représentaient un coût trop trop élevé comparé à leurs résultats témoignant, en somme, d'effets peu dissuasifs.

La création de cette force de police s'inscrit dans une double logique, résultant d'une part des représentations collectives consacrant la métropole comme creuset de violences, et d'autre part de discours se donnant pour but de questionner le modèle de ville dans lequel inscrire les actions publiques et les politiques urbaines (Deboulet, Berry-Chikhaoui, Roulleau-Berger, 2007). La première dimension de cette logique se fonde sur une représentation communément admise de par le monde, à savoir que l'organisation sociale des populations les plus pauvres a souffert de l'affaiblissement de l'ordre moral traditionnel capable de réguler jusque-là les formes de la différence par l'exercice spontané d'un contrôle social basé sur des « interactions [...] immédiates et irréfléchies » (Park, 1990a [1925] : 107). De fait, la métropole a rapidement été assimilée à un assemblage de « régions morales » vouées au seul crime ; pourtant :

« Il n'est pas nécessaire d'entendre par "région morale" un lieu ou un milieu forcément criminel ou anormal. C'est un terme qu'il faut plutôt appliquer à des secteurs où prévaut un code moral divergent ; des régions où les gens sont dominés, plus qu'on ne l'est d'ordinaire, par un goût, une passion ou quelque intérêt qui s'enracine dans la nature originale de l'individu » (Park, 1990a [1925] : 130).

Déplorant que les individus ne se sentent plus responsables des personnes en dehors de leurs cercles, J. Jacobs, qui considère que les grandes villes américaines ont perdu en sécurité au moment de leur croissance exponentielle, regrette la disparition de ces relations primaires à la base des sociabilités de quartier, et préconise la réintégration dans l'urbanisme de formes urbaines à mêmes de réintroduire le contrôle social tel qu'il a été perdu (Jacobs, 1991 [1961]). Dans la lignée de cette recherche, les travaux croisant le champ de l'insécurité et l'observation de changements sociaux ne retiennent le contexte urbain que comme le principal moteur de la criminalité (Oblet, 2008) et passent sous silence l'opportunité que représente la métropole pour les personnalités à part de se faire une place, sans pour autant se diriger vers la délinquance. Cette interprétation a eu pour effet d'ériger la métropole en cadre propice uniquement à la recrudescence des incivilités, des comportements délictueux et plus généralement de l'infraction aux lois.

La seconde dimension de cette logique, ayant conduit à la création d'une force supplémentaire de police, se fonde sur la teneur des discours des acteurs institutionnels dont le document du CRT en 2004, « *Casablanca 2012. Métropole d'envergure internationale. Vision, ambition et mutations urbaines* », est emblématique : il présente les résultats d'un exercice consistant à opposer deux lectures de la ville en 2010, une « vision apocalyptique » et une « vision "idéale" et "heureuse" », résumées dans l'injonction à se positionner dans le futur du côté de « Calcutta ou Barcelone ? » (CRT de Casablanca, 2004 : 18). C'est dans ce contexte assumant la poursuite d'un idéal de ville accueillante à l'internationale que s'inscrivent, également, les projets dont il a été question précédemment, de la Marina à Bab Essouq (cf. ill. 34 p. 594, en annexe), certes selon des échelles très différentes mais complémentaires du point de vue de l'image projetée de Casablanca pour de nouveaux investisseurs.

Du point de vue des perceptions ordinaires, si les cas de répression par les services de police ne sont commentés par les habitants que sous les angles d'incivilités de plus en plus fréquentes et violentes de la part des populations pauvres, et de difficultés d'accès à l'ensemble des territoires urbains, c'est que Casablanca bénéficie d'une morphologie confortant les représentations des habitants dans le sens d'une nécessaire séparation entre classes sociales. Nous avons décrit, en introduction, la logique de zonage ayant prévalu à la destination des différents quartiers. La ville ne s'est pas retranchée derrière des frontières de béton infranchissables (Davis, 2000), mais l'espace a constitué, dès la fondation de Casablanca, le moyen privilégié de séparer les modes de vie selon une habitude de cloisonnement entre modes de vie qui se répète de quartiers d'habitations en loisirs (Cohen J.-L., Éleb, 1998), dans une logique de « divorces territoriaux » (Escallier, 2006 : § 43) qu'exprime l'usage d'un vocabulaire de la fermeture imposant seuils et frontières²³⁶.

À Casablanca, nous sommes pourtant bien loin d'un régime de ségrégation spatiale imposée à des classes sociales qui vivraient en parallèle comme les deux faces d'une même médaille. L'exemple des loisirs est en cela extrêmement révélateur de la question des zones de contact entre classes sociales. En une dizaine d'années, Casablanca a vu se multiplier les espaces de détente et de confrontation à l'autre où arborer les signes de richesse les plus caricaturaux (vêtements, voitures, maquillage, bijoux, montres) : terrasses de café du centre-ville moderne du M'arif, commerces franchisés, promenade piétonne côtière où pratiquer le « *choufouni* » (le regardez-moi), restaurants, clubs privés et piscines aux entrées hautement tarifées... C'est pourtant dans la plus grande mixité sociale que sont pratiqués les abords de ces équipements, et toujours par les personnes ne pouvant y accéder directement : vendeurs de roses, mendiants, enfants quémandant les restes de frites à la sortie des *McDonald's*, vendeurs marocains ou subsahariens de breloques, bandes de

²³⁶ Nous avons décrit les effets d'un tel vocabulaire en décrivant le projet de jardin clôturé de l'ancien Sacré-Cœur. Cf. § 4.1.3 « Ordre, conformité et culture : de Nevada à Rachidi », p. 385.

jeunes habitants des quartiers périphériques se promenant sur la côte en mode de séduction douce...

Les perceptions ordinaires consacrant Casablanca comme ville sous tensions dont les effets seraient anxiogènes pour ses habitants ont, par conséquent, abouti à des représentations structurées selon une dichotomie entre « altérité recevable » (Marié, 1989 : 75) et marginalité intolérable : d'un côté les pauvres acceptables qui instituent la marginalité du centre selon le principe qu'un équilibre social impose dans la ville des différences de statuts ; d'un autre côté, une urbanité marginale, intolérable celle-là, qui regroupe les modes de vie et pratiques sociales des citadins aux débordements violents dans leur côtoiement d'autrui dans les espaces publics. Cette urbanité est problématique, car sa visibilité traduit la pénibilité à vivre les différences sociales en contexte métropolitain. Cette dichotomie reprend l'opposition entre « pauvreté visible et invisible » (Lahbil Tagemouati, 2004 : 248) dont nous avons décrit jusqu'ici le rôle dans les normes sociales et l'énonciation d'un jugement dans le processus de stigmatisation frappant les citadins les plus démunis. Nous devons par conséquent nous interroger sur les conséquences pour les acteurs institutionnels, et plus particulièrement ceux agissant dans la sphère de l'aménagement urbain, à reconduire des représentations allant dans le sens de cette dichotomie « altérité recevable » vs marginalité intolérable.

4.6.2 Enjeux et perspectives d'un « urbanisme de l'intimité »

De nombreux projets d'aménagement en centre-ville, entre 2002 et 2012 révèlent les préoccupations des autorités vis-à-vis des représentations de la ville et les hiatus à l'œuvre dans leur interprétation des besoins entre ceux de la ville et ceux des citadins des quartiers populaires. Car le choix de l'action sur l'espace participe de la reconnaissance par les politiques de la ville, malgré elles, d'infimes points d'érosion de certaines frontières sociales. En effet, à la même période, la construction par les autorités locales de l'image d'une ville internationale suffisamment dynamique pour garder sa place dans le concert des villes modernes et mondialisées, propres à susciter les investissements étrangers, se voit compromise par la dualité, la force et la visibilité des pratiques déviantes décrites précédemment, sur fond de climat sociopolitique tendu lié aux attentats de 2003. Nous voudrions évoquer ici l'exemple d'un parcours touristique se dessinant dans l'ancienne médina afin de montrer en quoi ignorer les réalités sociales différentielles peut avoir des effets sur l'identité des habitants du quartier.

À la fin des années 1990, lorsque le cabinet Elhaimer reprend en main le jardin Bab el-Marsa (pour le projet de la Maison de la Douane, restaurée mais ni équipée, ni ouverte au public) selon des modalités qui contraignent, entre autres, Tahar et ses amis à partir boire à *Chnider*, le cabinet produit un diagnostic des abords de l'ancienne médina. Le document (Benjelloun, Elhaimer, ca 1998) traduit la nécessité pour le futur développement du centre-

ville de rendre accessible à tous l'ancienne médina en valorisant l'offre commerciale, ainsi qu'un certain nombre d'équipements et de jardins déjà présents. On assiste, à la même période, à l'émergence d'un discours de patrimonialisation du centre-ville (Cattedra, Bennani, 1998) par lequel les représentations de l'ancienne médina seraient susceptibles de s'améliorer, en s'inscrivant dans la logique de valorisation décrite précédemment. Ce diagnostic entrevoit le potentiel d'un « parcours touristique » susceptible de s'esquisser à la faveur d'investissements publics et privés (cf ill. 34 p. 594, en annexe).

Il faudra attendre 2006 pour voir se profiler un pareil parcours sur le front océan de l'ancienne médina : après les bazars, des rues piétonnes relient les jardins Bousmara et Zerktoni, en passant par le restaurant haut de gamme *Sqala*, et un lieu saint, le tombeau de Sidi Allal el-Kairouani, à qui l'on fait désormais jouer un rôle dans l'origine du nom de la ville par une plaque explicative. Sur le parcours, des travaux de réhabilitation du bastion et d'une partie des remparts situés le long de l'avenue des Almohades ont permis l'ouverture, en 2003, d'un restaurant haut de gamme, *Le Sqala* ; et en 2004, du club *le Rick's Café*²³⁷. Ce trajet de promenade, à proximité immédiate du mouillage des bateaux de croisière et des services du centre-ville, peut fournir aux touristes un parcours de découverte des attraits commerciaux et patrimoniaux de la ville, sécurisé car balisé, contournant les quartiers d'habitation en situation socio-spatiale précaire ne comportant aucun attrait justifiant que les touristes s'y risquent.

L'émergence de ce parcours ne relève pas véritablement d'une séquence de projet. Peu à peu, des équipements se sont positionnés intuitivement le long de ce parcours. En 2006, le Festival de Casa y dispose des installations artistiques composant une galerie d'art à ciel ouvert. Dans le cadre de la reprise du projet de la Marina par Al-Manar, celui-ci réhabilite en urgence trois jardins de l'ancienne médina, peu avant le Festival : les jardins Zerktoni, de Sqala et Bousmara. Les délais très courts – un mois pour le projet et la mise en œuvre – révèlent des conflits entre la municipalité, le service régional d'aménagement et la wilaya. En effet, la municipalité décide à la hâte de la nécessité de réhabiliter certains espaces verts dans le cadre des activités artistiques du Festival de Casablanca, ayant lieu du 15 au 22 juillet 2006 (les travaux des jardins se font pendant le mois de juin), tandis que la wilaya ne voit pas l'intérêt d'aménagements ponctuels et de dépenses inutiles en dehors d'un plus vaste projet de réhabilitation concernant l'ancienne médina. Le projet est, en effet, à l'étude et se concrétise en 2009, « en seconde action » du projet de la Marina (Barthel, 2010 : 80). Ne raisonner en 2006 qu'en termes d'espaces publics reviendrait à laisser perdurer une situation déjà précaire du bâti.

²³⁷ Le film de 1942 « Casablanca », entièrement tourné à Hollywood, mettait en scène ce club qui ouvrit à proximité de la Marine Royale, du front de mer et du jardin Zerktoni. Malgré l'aspect caricatural de l'offre commerciale (film diffusé en boucle, serveurs portant le tarbouch, pianiste, etc.), le club rencontre un certain succès de la part du public aisé et des touristes, et des défenseurs de l'aspect patrimonial des projets urbains (Kurzac-Souali, Kassou, 2013).

On constate que ce parcours présente, au fil des années, tous les inconvénients de l'irruption de programmes extérieurs au mode de vie des habitants. Nous ne citerons ici que deux exemples. Le premier est celui de l'implantation du restaurant *Sqala* dont le manager est contraint d'employer des vigiles afin de filtrer les clients à la porte d'entrée²³⁸. Les jeunes, en particulier, tentent régulièrement de se frayer un passage vers le magnifique jardin privatif soumis à l'obligation de consommer. Les discussions animées dégénèrent parfois en bagarres, traduisant le ressentiment des habitants de l'ancienne médina à voir prospérer, à proximité de leurs lieux de vie, un restaurant qui leur reste hors de portée, à la morphologie close dont la vue ne peut même pas jouir de la beauté de la végétation.

Le second exemple est celui du projet de rénovation du jardin Zerktouni en 2006. Outre le repavage et l'implantation de mâts pour l'éclairage public constituant un rappel de la présence proche du port et de ses bateaux²³⁹, les grilles de clôture sont retirées afin d'empêcher les habitants des logements entourant le jardin de venir y étendre leur linge : « tout doit rentrer dans l'ordre », dit-elle. Or, lorsque le linge est disposé à tous vents dans la rue, ce signe notoirement connu au Maroc traduit des conflits d'accès et d'usage aux terrasses. Retirer les grilles laisse augurer de nouvelles disputes que l'appropriation ponctuelle des abords du jardin Zerktouni avait résolues (cf. ill. 26 p. 354).

Ces deux exemples nous amènent à nous interroger sur la réduction des espaces publics d'une part, et des espaces interstitiels d'autre part, dans le sens où :

« L'urbanisation multiplie les codes et les normalisations, généralise la valeur marchande des espaces et des biens et tend à diminuer les espaces non fonctionnels ou à usage utilitaire non intensif » (Rémy, Voyé, 1981 : 77).

La nécessité d'espaces permettant le desserrement par rapport aux normes sociales doit également être prise au sens concret : nous avons montré que le processus socio-spatial consistant à se cacher au dehors pour les individus déviants répondait à un impératif de retrait par rapport à des conditions de vie difficiles où s'entremêlent promiscuité et stigmatisation liée au quartier d'habitation. Les urbanités interstitielles sont des manières de faire société, selon des termes originaux dont le manque de connaissance en matière d'organisation sociale contribue à induire, dans les perceptions ordinaires, des risques fantasmés et un désir de frontières (Escallier, 2006). Le plaidoyer de R. Sennett pour le désordre de la ville (Sennett, 1992 [1970]) ne dit pas autre chose : laisser le citoyen côtoyer autrui selon des règles semblant relever de ce chaos urbain à l'origine des peurs contemporaines participe d'un apprentissage salvateur pour le vivre-ensemble. Dans le même sens, A. Gotman voit dans les perceptions du vivre-ensemble contemporain le signe d'un dérèglement du principe premier d'hospitalité de la ville – on pourra dire aussi

²³⁸ Entretien avec M. Mathieu Lalondrelle, manager du restaurant *Sqala* à partir de 2006, 13.06.2009.

²³⁹ Entretien avec Mme Benyoussef, architecte à Al Manar Développement, 14.06.2006.

« humanité » (Peraldi, 2003) – dont il serait bon de rappeler les conventions en matière de côtoisement avec l'étranger (Gotman, Raynal, 2008).

*
* *

La vulnérabilité des familles est grande à voir se rétrécir autour d'eux les espaces domestiques permettant de moins en moins l'usage des modes de distanciation autrefois possibles (par l'usage des temporalités des usages et de la distance dans le logement) et qui faciliteraient le côtoisement de l'ensemble des membres de la famille avec leur parent déviant. Malgré l'efficacité de différentes stratégies individuelles, pour redorer l'image de leur famille dans le déshonneur, nous avons montré la vulnérabilité des femmes qui les mettent en œuvre. À Casablanca, au regard des contraintes démultipliant les difficultés d'accès aux espaces publics (les individus déviants, sans cesse en quête d'une place ; les habitants normaux, pétris de crainte), se dessiner la nécessité d'espaces de desserrement. Nous retrouvons ici l'idée de concilier « ménagement et aménagement » (Marié, 1989 ; Pasquier, 2001) qui contribue à renouveler le regard porté sur l'opposition entre d'une part « la possibilité pour l'habitant d'être partie prenante dans la production de sa propre histoire [et d'autre part] le ménagement comme sensibilité des institutions aux forces sociales en présence [...] lié à leur volonté d'intervention » (Marié, 2001 : 17). Nous pensons que la prise de distance des acteurs de l'aménagement avec le rôle institutionnel et d'expert que leur fait endosser leur situation hiérarchique dans les mécanismes administratifs (Certeau, 1990 ; Peraldi, 1988) permettrait l'émergence d'un questionnement sur la prise en compte de la vie privée par les projets d'aménagement dont nous avons vu le ressentiment des habitants dont ils pouvaient être la cause. Enfin, est-il utopique d'envisager un « urbanisme de l'intimité » (Herzog, Meili, 2006), soucieux de l'articulation entre gestion privée des stigmates et ordre des espaces publics, un urbanisme qui projetterait la ville pour les habitants et non contre eux (Lawless, 1984) ?

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Une approche de type ethnographique a permis de mettre en évidence les modalités d'appropriation de certains espaces publics, tantôt centrés sur les lieux de vie identifiés comme liés aux quartiers d'habitation selon un sentiment identitaire puissant (souk 'aoua à Derb Cuba, *M'riziga*, *Chnider*, chantier de la Marina), tantôt situés en centre-ville (jardin *Nevada*). Les échanges sociaux entre individus déviants questionnent, voire infirment de nombreux lieux communs issus de recherches menés dans les pays des Nord : définitions des espaces publics, classification d'individus (SDF, clandestins), modes de socialisation en milieu toxicomane, dichotomie tradition vs modernité dans les changements sociaux... Elles mettent, par ailleurs, en évidence qu'en situation de déviance, la vie sociale se tisse à la faveur de temporalités procurant nombre d'opportunités aux urbanités de s'ajuster, de coexister et de perpétuer le compromis nécessaire à la vie en ville. La condition métropolitaine permet, en ce sens, de mobiliser les lieux et les réseaux sociaux favorables à la fois à la consommation de produits et à la survie, selon des mobilités mises en œuvre différemment pour les femmes et hommes, afin d'échapper à des violences qu'il s'agit de ne pas réduire à celles induites par le seul côtoiement avec les autres toxicomanes. Ces mobilités dessinent un réseau d'espaces interstitiels dont l'équilibre est menacé sous l'effet, d'une part de la réduction des possibilités d'espaces publics appropriables par les individus déviants, et d'autre part de la transformation de la morphologie de ces espaces par des projets de réhabilitation.

Dans ce contexte, les femmes subissent des violences croissantes du fait de leur irruption hors de leur sphère d'influence, la domesticité, à laquelle les assignent les normes sociales. Mais animées du même désir d'individuation que les hommes, elles sont également victimes des violences dans les espaces publics qu'elles s'approprient, comme un rappel des normes sociales auxquelles elles contreviennent. Par ailleurs, hommes et femmes déviants interprètent différemment les formes de l'entraide familiale entre forme héritée de solidarité et contrainte, connaissant certes des transformations, mais qui relèvent plutôt de perceptions différenciées, selon que l'on se place du côté de l'individu déviant masculin, féminin, ou du membre de la famille soucieux de limiter les conséquences d'une mauvaise réputation. L'étude de la gestion du stigmatisme dans la famille permet de montrer, là encore, des inégalités selon que l'assistance est dirigée vers un homme ou une femme déviante. La permissivité au sein de la sphère familiale ne proviendrait donc pas du desserrement des normes sociales, mais du plus grand nombre d'individus exposant publiquement leur déviance et transformant les modalités d'accès des familles à la conformité.

La constitution de ce réseau d'espaces interstitiels révèle toute son importance pour l'articulation des différentes urbanités métropolitaines lorsque celles-ci sont observées du

point de vue de la sphère domestique et familiale. D'une part, on distingue des nuances dans l'urbanité globalement perçue comme marginale, entre urbanités liminaires et urbanités marginales, selon le degré du stigmatisme et les possibilités de le gérer dans la sphère familiale et celle de l'entourage du quartier. Mais les perceptions ordinaires, interprètent l'irruption dans les espaces publics de pratiques sociales réprouvées car émanant des citoyens pauvres. Elles gagneraient à tenir compte de la diversité des urbanités et des modalités d'organisation sociale au sein des espaces interstitiels, car les représentations collectives s'accordent avec et nourrissent l'aménagement dans un double mouvement. C'est par rapport aux contraintes s'exerçant de nos jours sur le réseau d'espaces interstitiels et sur les conditions de vie des familles en quartiers populaires, que nous concluons à la nécessité, pour l'aménagement, de questionner l'articulation des projets d'aménagement des espaces publics et de la vie privée des familles. *Pour un « urbanisme de l'intimité ».*

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette recherche décrit les conditions de vie des habitants ayant favorisé l'émergence de pratiques fortes d'appropriation des espaces publics entre 2003 et 2009, notamment autour du quotidien de sans-logis, de consommateurs en réunion d'alcool, de consommateurs de psychotropes, de commerçants de rue et de projeteurs de vie à l'étranger. Une étude ethnographique de leurs pratiques spatiales a permis, dans un premier temps, d'appréhender les rôles de l'espace pour les habitants des quartiers populaires. Si ces pratiques d'appropriation mobilisent diversement les espaces publics selon les caractères socio-morphologiques de ceux-ci, l'expression de besoins ayant conduit les habitants de la ville à investir l'espace considéré comme ressource participe de revendications intuitives de droit à la ville, et ce, malgré les représentations communément admises réprouvant l'ingérence dans les espaces publics par les usagers supposés traditionnellement concentrer leurs investissements dans les espaces privés. Ainsi, sans être totalement remise en question, la prégnance de la domesticité dans les représentations se voit bousculée dans l'ordre établi, entraînant d'infimes points d'érosion affectant les frontières sociales (privé / public, quartiers d'origine / centre-ville, etc.). Nous évoquons volontiers une « ville à l'envers » dans la mesure où cette appropriation des espaces publics met en lumière un processus d'irruption à l'extérieur des logements et souvent hors des quartiers d'habitation, afin de « se cacher au dehors » et d'échapper aux risques toujours vivaces de voir la réputation de sa famille amoindrie, dans un « retournement » des catégories privé / public de l'espace.

Cette recherche dessine les contours d'une sociologie des limites à travers l'étude d'une part des mouvements urbains entendus comme franchissements de quartier à travers les itinéraires socio-spatiaux des usagers des espaces publics dessinant un réseau d'espaces interstitiels ; et d'autre part des compétences (A. Deboulet, I. Berry-Chikhaoui), questionnées en termes de modalités d'individuation et de différenciations femmes-hommes dans l'accès à la ville. S'interroger sur les mouvements de ces frontières sociales revient à analyser également les ajustements entre représentations anciennes parfois estimées caduques et modes de vie contemporains, à l'origine du ménagement de ces entre-deux, ces « contre-espaces » (J. Rémy, L. Voyé) où le contrôle social sous la forme qu'il revêt au quartier se fait oublier. La mise à jour du vécu familial des stigmatisés et de la variété des pratiques contribue, dans un second temps, à distinguer des échelles dans les urbanités que la perception d'une urbanité marginale unique occulte ordinairement pour le citoyen : urbanités liminaires et urbanités marginales semblent forger une autre dichotomie de l'espace, au-delà de la dichotomie interprétée par tous par la pratique ordinaire de la ville, c'est-à-dire « altérité recevable » (M. Marié) contre marginalité intolérable.

Enfin, l'exposition publique de ces pratiques déviantes déployées dans le centre-ville de Casablanca constitue un véritable défi lancé aux pouvoirs publics, aux services d'ordre sommés de réagir à l'émergence d'un climat anxigène, et aux acteurs de l'aménagement qui, sans tenir compte des effets des projets urbains sur les espaces de vie des habitants, participent de la fabrication d'un contexte social autrement plus tendu du point de vue des familles. En effet, à partir de 2002, à travers un large panel de projets de grande envergure et de réhabilitation à petite échelle, les espaces publics du centre-ville connaissent des transformations affectant la vie quotidienne des individus déviants se les appropriant de longue date et celle de leurs familles. L'étude de l'inscription spatiale des pratiques déviantes de rue, des projets mis en œuvre pour la construction d'une image de métropole articulée au réseau des villes internationales, et de leurs effets envisagés sur les identités de quartier, fournit un cadre privilégié à l'appréhension des préoccupations des pouvoirs publics quant à la gestion de la visibilité des frontières sociales et au-delà, à celle des modes d'imposition par le spatial du mode de vie légitime. De ce point de vue, cette recherche constitue un plaidoyer pour des espaces de desserrement qui mettent à l'abri des violences les familles en permettant aux individus déviants de se cacher au dehors, selon le processus socio-spatial menant à, ce que nous appelons, « une ville à l'envers ». Les espaces publics de Casablanca se présentaient encore récemment comme des soupapes pour la vie familiale, selon un principe d'externalisation de la déviance en dehors des espaces domestiques que nous encourageons l'aménagement urbain à respecter à l'avenir.

ÉPILOGUE

À l'origine de ce cheminement à travers les pratiques déviantes des citadins pauvres de Casablanca, une question : cette « ville à l'envers » selon moi l'était-elle aussi pour ses habitants ? La crainte d'une posture ethnocentrée empêche parfois de voir émerger les bonnes questions. Car, oui, cette « ville à l'envers » l'est aussi, mais surtout, pour ses habitants : du point de vue de leurs perceptions ordinaires condamnant la visibilité des pratiques, du point de vue de la manifestation au dehors de l'inadéquation des logements des quartiers populaires. Oui, Casablanca va de travers.

Mais l'on peut compter sur la capacité des individus à mobiliser, dans les espaces, les ressources dont ils ont besoin. Ils se fraient des chemins là où on ne les attend pas, ils bravent les normes imposées par des projets d'aménagement dont les programmes ne les concernent pas, mais auxquels ils s'invitent. Les individus résistent ainsi, faisant de la ville des aménageurs la ville des habitants, envers et contre tous.

Déjà, ils reviennent sur le chantier, déjà ils reprennent leurs marques en des espaces montrant les signes qu'ils ne sont pas faits pour eux. Gageons donc que si l'aménagement ne se remet pas en cause dans son rôle envers la reconduction des inégalités sociales, Casablanca n'a pas fini de voir fleurir les offres d'emploi de vigiles privés, recrutés par ailleurs... parmi les habitants des quartiers populaires.

BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES RESSOURCES

1. Ouvrages, revues et rapports de recherche

- ABOUHANI Abdelghani, ZNIBER Fawzi, 1988, *La recherche urbaine au Maroc. Un état de la question, Pratiques urbaines*, n°6, Talence, CEGET / CNRS, 98 p.
- , 2005, « La planification urbaine au Maroc : rigueur normative et espace urbain fragmenté », in Miras C. de (coord.), *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, Rabat, INAU, IRD, p. 145-159.
- ABRIC Jean-Claude, 1994a, « Les représentations sociales : aspects théoriques », in Abric J.-C. (dir.), *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, p. 11-36.
- , 1994b, « Pratiques sociales, représentations sociales », in Abric J.-C. (dir.), *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, p. 217-238.
- ADAM André, 1972 [1968], *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, t. I et II, Paris, Éd. du CNRS, 895 p.
- AGIER Michel, 1996, « Les savoirs urbains de l'anthropologie », *Enquête*, n°4, p. 35-58.
- , 1999, *L'invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Éd. des Archives Contemporaines, 176 p.
- , 2009, *Esquisses d'une anthropologie de la ville : lieux, situations, mouvements*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 158 p.
- (éd.), 2011, *Paris refuge. Habiter les interstices*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant, 191 p.
- AKINBOADE Oludela Akinloye, 2005, « Les femmes, la pauvreté et le commerce informel en Afrique orientale et australe », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°184, p. 277-300.
- ALILI Rochdy, 2000, *Qu'est-ce que l'islam ?*, Paris, La Découverte, 373 p.
- AMGHAR Samir, 2007, « Le salafisme au Maghreb : menace pour la sécurité ou facteur de stabilité politique ? » *Revue Internationale et Stratégique*, n°67, p. 41-52.
- ANDERSON Nels, 1993, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 319 p., trad. de : *The Hobo*, Chicago, First Phoenix Edition, 1923, [postf.] Olivier Schwartz, « L'empirisme irréductible », p. 265-308.
- ANGLADE Marie-Pierre, 01.12.2005, « L'Ancien Cimetière Israélite de Casablanca, Maroc. Cohabitation et discorde », *EspacesTemps.net, Mensuelles*, URL : <http://www.espacestemp.net/articles/ancien-cimetiere-israelite-de-casablanca-maroc/> [page consultée le 16.07.2014].
- , 2006, « Sociabilités et interdépendances au souk de Derb Cuba, Casablanca. Portrait de deux groupes de buveurs », *Espaces et Sociétés*, n°126, p. 87-102, URL : <http://www.cairn.info/publications-de-Anglade-Marie-Pierre--14310.htm> [page consultée le 08.10.2014].
- , 2007, « L'Air de Rien. Une approche des usagers des rues de Casablanca », *Lieux Communs*, n°10, Nantes, p. 25-50.
- , 2008, « Altérités problématiques, frontières sociales et aménagement d'espaces publics de Casablanca (Maroc) », actes du colloque international *Espaces de vie, espaces-enjeux : entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Université de Rennes 2, IEP de Rennes, 5-7.11.2008, 9 p.
- , 2011a, « Formes socio-spatiales du côtoiement femmes-hommes en espaces publics : normes sociales, drogues et violences au jardin "Nevada" de Casablanca (Maroc) », École Doctorale d'Été *Genre en Méditerranée : les femmes face aux transformations socio-économiques. Conflits, négociations et émergence de nouveaux rapports sociaux*, Rabat, CJB, CÉSEM 2008, *Science and Video, des écritures multimédia en sciences humaines*, URL : <http://scienceandvideo.mms.univ-aix.fr/Varia/Pages/anglade.aspx> [page consultée le 14.01.2011].
- , 2011b, « Des frontières sociales : vendeurs de rue entre stigmatisme et distinction », in Peraldi M., Tozy M. (dir.), *Casablanca : figures et scènes métropolitaines*, Rabat, Paris, Casablanca, CJB, Karthala, CM2S (Faculté d'Aïn Choq, Université Hassan II), p. 67-93.
- , 2013, « Mouvements urbains et stratégies de femmes toxicomanes. Entre violences familiales et fuite au dehors à Casablanca, Maroc », in Anglade M.-P., Bouasria L., Cheikh M. et al. (éds.), *Expériences*

- du genre. Intimités, marginalités, travail et migration*, Paris, Casablanca, Karthala, Le Fenec, p. 23-48.
- , 2016a [à paraître], « Urbanités, déviance et marginalité sociale. Casablanca au prisme de ses interstices », in Dupret B., Rhani Z., Boutaleb A., Ferrié J.-N. (dir.), *Maroc au Présent*, Casablanca, Fondation Al-Saoud, CJB.
- , 2016b [à paraître], « Éloge de l'observation : des aléas du recueil de mots en souffrance à Casablanca », in Bouasria L., Mouna K., Therrien C. (dir.), *Terrains marocains. Sur les traces de chercheurs d'ici et d'ailleurs*, Rabat, CJB.
- ANGLADE Marie-Pierre, BOUASRIA Leila, CHEIKH Mériam, DEBARRE Fanny, MANRY Véronique, SCHMOLL Camille (éds.), 2013, *Expériences du genre. Intimités, marginalités, travail et migration*, actes du colloque international « Genre en mouvement : conflits, négociations, recompositions », Université Paris 7 - Diderot, 30 septembre-2 octobre 2009, Paris, Casablanca, Karthala, Le Fenec, 305 p.
- ANGLADE Marie-Pierre, DUMONT Marc, 2007, « D'une géographie des "objets spatiaux" à une approche sociologique du "cadre spatial" : l'espace en confrontation », *TIGR (Travaux de l'Institut de Géographie de Reims)*, n°119-120, p. 141-156.
- Annales de la Recherche Urbaine*, 1992-1993, n°57-58, « Espaces publics en ville ».
- Annales de la Recherche Urbaine*, 1999, n°83-84, « Au risque des espaces publics ».
- APPADURAI Arjun, 2007, *Géographie de la colère : la violence à l'âge de la globalisation*, Paris, Payot, 208 p.
- ARENDETT Hannah, 1961, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 368 p.
- ARRIF Abdelmajid, 1999, « Les compétences citadines à l'épreuve de l'exclusion. L'exemple du bidonville de Ben M'sik à Casablanca (Maroc) », in Signoles P., El Kadi G., Sidi Boumediene R. (dir.), Arrif A. (collab.), *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, Éd. du CNRS, p. 297-317.
- , 2001, « Fragments d'une enquête dans un bidonville de Casablanca », *Ethnologie française*, tome XXXI, n°1, p. 29-39.
- ARRIF Abdelmajid, HAYOT Alain, 2001, « Les territoires dans la ville : frontières sociales et symboliques à Marseille », in Bromberger C., Morel A. (dir.), *Limites floues, frontières vives : des variations culturelles en France et en Europe*, Paris, Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, p. 311-334.
- ASCHER François, 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Éd. Odile Jacob, 347 p.
- , 1998, « La fin des quartiers ? » in Haumont N. (éd.), *L'urbain dans tous ses états. Faire, vivre, dire la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 183-201.
- , 2007, « L'air de la ville rend créatif », *Local.Contemporain*, Opus n°3, p. 15-17, URL : <http://www.local-contemporain.net/revue03/francoisascher.pdf> [page consultée le 21.08.2015].
- AUFAUVRE Céline, BENNAFLA Karine, EMPERADOR-BADIMON Montserrat (dir.), 2011, *Marges, normes et éthique. Marges et marginalités au Maroc*, Paris, Tunis, L'Harmattan, IRMC, in *Maghreb et sciences sociales*, thème 1, p. 17-115.
- AUGÉ Marc, 1992, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Éd. du Seuil, 151 p.
- , 2010, « Retour sur les "non-lieux". Les transformations du paysage urbain », *Communications*, n°87, p. 171-178.
- AUTHIER Jean-Yves, 1999, « Le quartier à l'épreuve des "mobilités métropolitaines" », *Espace, populations, sociétés*, n°2, p. 291-306.
- AUTHIER Jean-Yves, BACQUÉ Marie-Hélène, GUÉRIN-PACE France (dir.), 2007, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, 293 p.
- Autrepart. Revue de Sciences Sociales au Sud*, 2007, dossier « On dirait le Sud », n°41.

Autrepart. Revue de Sciences Sociales au Sud, 2008, dossier « La ville face à ses marges », n°45.

- BADUEL Pierre-Robert (dir.), 1988, « Habitat traditionnel et polarités structurales dans l'aire arabo-musulmane », in Baduel P.-R. (dir.), *Habitat, État et société au Maghreb*, Paris, Éd. du CNRS, p. 231-256.
- BAILEY Joey, 2002, « From public to private: the development of the concept of the "private". Part I: Public / Private The Distinction », *Social Research*, URL: http://findarticles.com/p/articles/mi_m2267/is_1_69/ai_88584136 [page consultée le 07.01.2009].
- BAILLY Jean-Christophe, 1995, « Théâtre et agora. Aux sources de l'espace public », in Joseph I. (dir.), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Éd. Recherches, Plan Urbain, p. 47-59.
- BALANDIER Georges, janvier - juin 1968, « Tradition et continuité », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 44, p. 1-12, URL : http://classiques.uqac.ca/contemporains/balandier_georges/tradition_et_continuite/tradition_et_continuite.pdf [page consultée le 16.03.2009].
- BAREL Yves, 1982, *La marginalité sociale*, Paris, PUF, 250 p.
- BARGACH Jamila, HAMOUMID Youssef, 2011, « Wlad Ziane du fond du cœur. Portrait d'une garce routière » in Peraldi M., Tozy M. (dir.), *Casablanca : figures et scènes métropolitaines*, Rabat, Paris, Casablanca, CJB, Karthala, CM2S (Faculté d'Aïn Choq, Université Hassan II), p. 121-135.
- BARTHEL Pierre-Arnaud, 2005, « À Tunis, l'espace public ferait-il peur aux dirigeants ? De la fabrication "encadrée" des lieux à leur subversion compensatoire », in Hossard N., Jarvin M. (dir.), « *C'est ma ville !* » *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris, L'Harmattan, p. 41-60.
- , 2006, « Urbanités complexes : la fabrique des lieux "publics" aux Berges du Lac de Tunis », *Espaces et Sociétés*, n°127, p. 129-144.
- , 2008, « Faire du "grand projet" au Maghreb. L'exemple des fronts d'eau (Casablanca et Tunis) », *Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, vol. 83, n°1, p. 25-34, URL : http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/33/68/20/PDF/Barthel_Geocarrefour_2008_HAL_SHS.pdf [page consultée le 23.12.2008].
- , 2010, « Casablanca-Marina : un nouvel urbanisme marocain des grands projets », *Autrepart. Revue de Sciences Sociales au Sud*, n°55, p. 71-88.
- , 2014, « L'exportation au Maroc de la "ville durable" à la française », *Métropolitiques* [en ligne], URL : <http://www.metropolitiques.eu/L-exportation-au-Maroc-de-la-ville.html> [page consultée le 19.06.2014].
- BARTHEL Pierre-Arnaud, MOULOUDI Hicham, 2009, « *Waterfronts* de Casablanca et de Rabat : un urbanisme de projet », *Urbanisme*, n°369, p. 52-56.
- BARTHEL Pierre-Arnaud, VERDEIL Éric, 2008, « Experts embarqués dans le "tournant financier" des grands projets urbains au sud de la Méditerranée », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°104, p. 38-48, URL : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/28/73/80/PDF/barthel-verdeil-versiondesauteurs.pdf> [page consultée le 23.12.2008].
- BARTHEL Pierre-Arnaud, ZAKI Lamia, 2011, « Les holdings d'aménagement, nouvelles vitrines techniques de l'action urbaine au Maroc : les cas d'Al Omrane et de la CDG Développement », in Zaki L. (dir.), *L'action urbaine au Maghreb. Enjeux professionnels et politiques*, Paris, Tunis, Karthala, IRMC, p. 205-225.
- BASSAND Michel, 2007, « Métropoles et métropolisation », in Bassand M., Kaufmann V., Joye D. (dir.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, p. 15-31.
- BASSAND Michel, KAUFMANN Vincent, JOYE Dominique (dir.), 2007, *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 411 p.
- BASTIDE Roger, 1995, « Acculturation », *Encyclopaedia Universalis France*, t. I, p. 114-119.

- BAUMAN Zygmunt, 2006, *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Paris, Éd. Payot & Rivages, 257 p.
- , 2007, *Le présent liquide. Peurs sociales et obsessions sécuritaires*, Paris, Éd. du Seuil, 144 p.
- BAYAT Asef, 1997, *Street Politics. Poor people's movement's in Iran*, New York, Columbia University Press, 232 p.
- BEAUD Stéphane, CONFAVREUX Joseph, LINDGAARD Jade (dir.), 2008, *La France invisible*, Paris, La Découverte / Poche, 647 p.
- BECKER Howard S., 1985, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Ed. A.-M. Métailié, 248 p., trad. de : *Outsiders. Studies in the sociology of deviance*, New-York, The Free Press of Glencoe, 1963.
- , 2002, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte & Syros, 352 p., trad. de : *Tricks of the trade. How to think about your research while you're doing it*, Chicago, The University of Chicago Press, 1998.
- , 2004, *Écrire les sciences sociales. Commencer et terminer son article, sa thèse ou son livre*, Paris, Economica, 179 p., trad. de : *Writing for social scientists. How to start and finish your thesis, book, or article*, Chicago (Illinois), The University of Chicago Press, 1986.
- , 2010, *Les Mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 380 p., trad. de : *Art Worlds*, The University of California Press, 1982.
- BECKER Howard S., PESSIN Alain, 2006, « Dialogue sur les notions de Monde et de Champ », *Sociologie de l'Art*, Opus 8, p. 163-180, URL : <http://www.cairn.info/revue-sociologie-de-l-art-2006-1-page-163.htm> [page consultée le 27.08.2014].
- BÉHAR Daniel, 1995, « Banlieues ghettos, quartiers populaires ou ville éclatée ? L'espace urbain à l'épreuve de la nouvelle question sociale », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°68-69, p. 7-14.
- BEKKAR Rabia, 1994, « Territoires des femmes à Tlemcen. Pratiques et représentations », *Maghreb-Machrek*, n°143 spécial « Monde arabe. Villes, pouvoirs et sociétés », p. 126-141.
- , 1997, « Statut social des femmes, accès à l'espace et à la parole publique », in Bekkar R., David J.-C., Davis-Taïeb H. (dir.), *Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, p. 83-90.
- , 1998, « Écoute et regard : la télévision et les transformations spatiales en Algérie », in Ossman S. (dir.), *Les miroirs maghrébins : itinéraires de soi et paysages de rencontre*, Paris, Éd. du CNRS, p. 177-185.
- , 2004, « Femmes du Maghreb dans la recherche en sciences sociales », *Maghreb-Machrek*, n°179, p. 13-28.
- BEKKAR Rabia, DAVID Jean-Claude, DAVIS TAÏEB Hannah, (dir.), 1997, *Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, 253 p.
- BELGUIDOUM Saïd, MOUAZIZ Najet, 2010, « L'urbain informel et les paradoxes de la ville algérienne : politiques urbaines et légitimité sociale », *Espaces et Sociétés*, n°143, p. 101-116.
- BENACH Núria, TELLO Rosa, 2014, « Des espaces-réserve versus des espaces de résistance ? », in Semmoud N., Florin B., Legros O., Troin F. (dir.), 2014, *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, p. 61-81.
- BENICOURT Emmanuelle, 2001, « La pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale », *Études rurales*, n°159-160, p. 35-53, URL : <http://etudesrurales.revues.org/68> [page consultée le 29.07.2013].
- BENNAFLA Karine, 2010, « Mobilités et politique à Sidi Ifni, ville isolée du Sud marocain », *Espace, Populations, Sociétés*, n°2-3, p. 251-265.
- BENNANI-CHRAÏBI Mounia, 1995, *Soumis et rebelles. Les jeunes au Maroc*, Casablanca, Éd. du Fennec, 373 p.
- BENNANI-CHRAÏBI Mounia, JEGHLLALY Mohammed 2012, « La dynamique protestataire du mouvement du 20 février à Casablanca », *Revue Française de Science Politique*, vol. 62, n°5, p. 867-894.

- BERARDI Roberto, 1979, « Espace et ville en pays d’Islam », in Chevallier D. (dir.), *L’espace social de la ville arabe*, Paris, Maisonneuve et Larose, p. 99-123.
- BERGEAUD-BLACKLER Florence, ECK Victor, 2011, « Les “faux” mariages homosexuels de Sidi Ali au Maroc : enjeux d’un scandale médiatique », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* (REMMM), n°129, p.203-221, URL : <http://remmm.revues.org/7180#tocto2n2> [page consultée le 16.03.2015].
- BERQUE Augustin, 1994, « Fondation de l’urbanité japonaise », in Ghorra-Gobin C. (dir.), *Penser la ville de demain. Qu’est-ce qui institue la ville ?*, Paris, L’Harmattan, p. 51-54.
- BERQUE Jacques (trad.), 2002, *Le Coran. Essai de traduction*, Paris, Albin Michel, 842 p.
- BERRIANE Yasmine, 2013a, « Femmes et associations de quartier au Maroc : légitimer le travail associatif en reproduisant les rapports de domination masculine ? », in Anglade M.-P., Bouasria L., Cheikh M. et al. (éds.), *Expériences du genre. Intimités, marginalités, travail et migration*, Paris, Casablanca, Karthala, Le Fennec, p. 243-262.
- , 2013b, *Femmes, associations et politique à Casablanca*, Rabat, CJB, 452 p., URL : <http://books.openedition.org/cjb/351> [page consultée le 13.04.2014].
- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, 2000a, « Territorialités féminines dans la ville au Maghreb : quelques éléments de réflexion », in Lochon C., Bodin V. et al. (éd.), *Femmes et Islam*, Actes du colloque « Rôle et statut des femmes dans les sociétés contemporaines de tradition musulmane », 15-16 décembre 1999, Paris, CHEAM, p. 114-127.
- , 2000b, « Mobilisation des habitants et construction du voisinage. Le cas de l’habitat social récent à Tunis », in Deboulet A., Berry-Chikhaoui I. (dir.), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Tunis, Paris, Tours, IRMC, Karthala, Urbama, p. 155-182.
- , 2005, « Sociabilités et territorialités féminines dans la ville au Maghreb : tentative d’approche », in Capron G., Cortès G., Guétat-Bernard H. (dir.), *Liens et lieux de la mobilité. Ces autres territoires*, Paris, Éd. Belin, p. 81-94.
- , 2007, « Les citoyens face aux enjeux d’internationalisation de la ville. Casablanca et Marseille : où est le Nord, où est le Sud ? », *Autrepart. Revue de Sciences Sociales au Sud*, n°41, p. 149-163.
- , 2009, « Les notions de citoyenneté et d’urbanité dans l’analyse des villes du Monde arabe. Essai de clarification », *Les Cahiers d’EMAM* [en ligne], n°18, URL : <http://emam.revues.org/175> [page consultée le 29.11.2012].
- , 2012, « Les habitants face à la rénovation urbaine. Négociations, ajustements et résistances. L’exemple de l’avenue royale à Casablanca », in Deboulet A. (éd.), Navez-Bouchanine F. (dir.), *Effets sociaux des politiques urbaines. L’entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales*, Rabat, Paris, Tours, CJB, Karthala, EMAM, p. 109-163.
- , 2013, « Les enjeux théoriques et heuristiques de la notion d’urbanité dans la connaissance des villes. Lecture des travaux de Françoise Navez-Bouchanine sur les villes marocaines », in Deboulet A., Jolé M. (éd.), *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, Paris, Karthala, p. 109-125.
- BESNARD Philippe, 1987, *L’anomie, ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, Paris, PUF, 424 p.
- BÉTIN Christophe, 2001, « La construction de l’espace public : le cas de Lyon », *Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, vol. 76, n°1, p. 47-54.
- BEYHUM Nabil, 1995, « Front de mer à Beyrouth », in Joseph I. (dir.), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, actes du colloque de Cerisy, 1993, Paris, Éd. Recherches, Plan Urbain, p. 273-281.
- , 1997, « Rumeurs à Beyrouth », in Bekkar R., David J.-C., Davis-Taïeb H. (dir.), *Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L’Harmattan, p. 231-236.

- BEYHUM Nabil, DAVID Jean-Claude, 1997, « Du souk à la place, du citoyen au citoyen. Espaces publics dans les villes arabes (au Moyen Orient) », in Naciri M., Raymond H. (dir.), *Sciences sociales et phénomènes urbains dans le monde arabe*, Casablanca, Fondation du Roi Abdul-Aziz al-Saoud pour les Études Islamiques et les Sciences Humaines, p. 193-202.
- BIDOU-ZACHARIASEN Catherine, GIGLIA Angela, 2010, « Éditorial. Vers la ville "insulaire" ? Tendances globales, effets locaux », *Espaces et Sociétés*, n°150, p. 7-14.
- BILLIARD Isabelle, 1986, « L'espace public », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°32, p. 87-94.
- BILLIARD Isabelle, LOUISY André (dir.), 1988, *Groupe de travail Espaces publics*, Plan Urbain, Direction de l'architecture et de l'urbanisme, Délégation à la recherche et à l'innovation, Paris, La Documentation Française, 131 p.
- BLANC Jean-Noël, 2001, « Voir l'espace dans l'espace public », *Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, vol. 76, n°1, p. 59-67.
- BLANC Maurice, 2009, « La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique », *Pensée Plurielle*, n°20, p. 25-36.
- BODY-GENDROT Sophie, 2009, « États-Unis : les villes face à des inégalités sociales croissantes », *Urbanisme*, n°367, p. 31-34.
- BOISSONADE Jérôme, 2001, « Pratiques d'agrégation juvénile et dynamiques du proche », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°90, p. 173-181.
- , 2006, « Une urbanité de confrontation. Regroupements de jeunes et gestionnaires de l'espace urbain », *Espaces et Sociétés*, n°126, p. 35-52.
- , 2009, « Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale. Le concept de "régimes d'action" dans l'analyse du discours des "jeunes de banlieue" », *Pensée Plurielle*, n°20, p. 37-50.
- BOISTEAU Charlotte, 2005a, « Dynamics of exclusion. Violence and security policies in Johannesburg », in Segbers K. et al., *Public problems-private solutions? Globalizing cities in the south*, Ashgate, England, p. 255-267, URL: http://lasur.epfl.ch/recherche/projets/vups/publications/Afrique_du_Sud/Ashgate.pdf [page consultée le 09.01.2011].
- , 2009b, « Vers un paysage de la peur », *The European Journal of Planning*, Planum Association, 6 p., URL : http://www.planum.net/topics/documents/bogot%E0_boisteau_f.pdf [page consultée le 09.01.2011].
- , 2009c, « Violences et transformations urbaines à Bogota », *The European Journal of Planning*, Planum Association, 6 p., URL : http://www.planum.net/topics/documents/bogot%E0_boisteau2_f.pdf [page consultée le 09.01.2011].
- BONNIN Patrick (dir.), 2007, *L'architecture : espace pensé, espace vécu*, Paris, Éd. Recherches, 284 p.
- BORDREUIL Jean-Samuel, 1992-1993, « Hommes à la rue aux États-Unis. La crise des infrastructures de la ville », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°57-58, p. 134-145.
- , 1995, « Le spectacle de la déréliction », in Joseph I. (dir.), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Éd. Recherches, Plan Urbain, p. 137-147.
- , 2000, « La ville desserrée », in Paquot T., Lussault M., Body-Gendrot S. (dir.), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 169-182.
- , 2002a, « Espace public, urbanité, mouvements », in Jolé M. (dir.), *Espaces publics et cultures urbaines*, actes du séminaire du CIFP de Paris, 2000-2001-2002 Institut d'Urbanisme de Paris, Lyon, CERTU, p. 45-68.
- , 2002b, « La construction de l'incivilité comme cause publique. Pour une intelligence des interactions civiles », in Cefai D., Joseph I. (dir.), *L'Héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, p. 301-318.
- BOUASRIA Leila, 2008, « L'incidence du travail salarié sur les renégociations du rôle familial de l'ouvrière : cas de la femme ouvrière casablancaise dans les industries du textile », École Doctorale

- d'Été « *Genre en Méditerranée : les femmes face aux transformations socio-économiques. Conflits, négociations et émergence de nouveaux rapports sociaux* », Rabat, CJB, CÉSEM, document de travail, p. 172-180.
- , 2011 « Féminisation et précarisation : cas du textile », *Economia*, n°12, Rabat, CÉSEM, URL : <http://www.economia.ma/fr/numero-12/e-revue/feminisation-et-precarisation-cas-du-textile> [page consultée le 10.01.2014].
- , 2013, « Les enjeux symboliques autour de l'investissement féminin dans le logement. Le cas des ouvrières casablancaises », in Anglade M.-P., Bouasria L., Cheikh M. *et al.* (éds.), *Expériences du genre. Intimités, marginalités, travail et migration*, Paris, Casablanca, Karthala, Le Fennec, p. 113-129.
- BOUASRIA Leila, CHEIKH Mériam, 2013, « Introduction. Les aléas du genre. Conflits, négociations, recompositions », in Anglade M.-P., Bouasria L., Cheikh M. *et al.* (éds.), *Expériences du genre. Intimités, marginalités, travail et migration*, Paris, Casablanca, Karthala, Le Fennec, p. 5-19.
- BOUGHALI Mohammed, 1974, *La représentation de l'espace chez le Marocain illettré : mythe et tradition orale*, Paris, Éd. Anthropos, 304 p.
- BOUHNIC Patricia, 2007, *Toxicos : le goût et la peine*, Paris, La Découverte, 260 p.
- BOUILLON Florence, 2001, « Des acteurs et des lieux : les économies de la rue à Marseille », in Peraldi M. (dir.), *Cabas et containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Paris, Éd. Maisonneuve & Larose, p. 237-267.
- , 2002, « À quoi servent les squats ? Compétences des acteurs et ressources des lieux », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°2, p. 45-63.
- , 2007, « Les compétences précaires en question : réflexions à partir des squats marseillais », in Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., Roulleau-Berger L. (dir.), *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La Découverte, p. 189-206.
- BOUMAZA Nadir (dir.), 2005, *Villes réelles, villes projetées : fabrication de la ville au Maghreb*, Paris, Maisonneuve & Larose, 691 p.
- BOURDELAIS Patrice, FASSIN Didier, 2005, « Introduction. Les frontières de l'espace moral », in *Les constructions de l'intolérable. Études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte, p. 7-15.
- BOURDIEU Pierre, 1993, « Effets de lieu », in Bourdieu P. (dir.), *La misère du monde*, Paris, Éd. du Seuil, p. 249-262.
- , 1998, *La domination masculine*, Paris, Éd. du Seuil, 145 p.
- , 2000a [1972], « Le sens de l'honneur », in *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédé de : Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Genève, Droz, p. 19-60.
- , 2000b [1972], « La maison ou le monde renversé », in *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédé de : Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Genève, Droz, p. 61-82.
- , 1998, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points. Essais », 567 p. [1992]
- BOURDIN Alain, 2005, *La métropole des individus*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 249 p.
- BOURGOIS Philippe, 1992, « Une nuit dans une "shooting gallery". Enquête sur le commerce de la drogue à East Harlem », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°94, p. 59-78.
- , 1993, « Homeless in El Barrio », in Bourdieu P. (dir.), *La misère du monde*, Paris, Éd. du Seuil, p. 317-350.
- , 2001, *En quête de respect : le crack à New York*, Paris, Éd. du Seuil, 327 p.
- BOURQIA Rahma, CHARRAD Mounira, GALLAGHER Nancy (dir.), 2000a, *Femmes, culture et société au Maghreb*, t. I, *Culture, femmes et famille*, Casablanca, Afrique-Orient, 183 p.
- , 2000b, *Femmes, culture et société au Maghreb*, t. II, *Femmes, pouvoir politique et développement*, Casablanca, Afrique-Orient, 205 p.

- BRIGHENTI Andrea, 2007, « Visibility. A category for the social sciences », *Current Sociology*, vol. 55, n°3, p. 323-342.
- BROUSSE Cécile, FIRDION Jean-Marie, MARPSAT Maryse, 2008, *Les sans-domicile*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 118 p.
- BUSQUET Grégory, 2013, « Question urbaine et droit à la ville », *Mouvements*, n°74, p. 113-122.
- CABANES Robert, GEORGES Isabel (dir.), 2009, *São Paulo. La ville d'en bas*, Paris, L'Harmattan, 492 p.
- Cahiers IAU Île-de-France*, mai 2010a, dossier « Le Maroc s'ouvre au XXI^e siècle », n°154, 180 p., URL : http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_712/Les_Cahiers_n_154_Le_Maroc_s_ouvre_au_21e_siecle.pdf [page consultée le 17.09.2010].
- Cahiers IAU Île-de-France*, juin 2010b, dossier « La ville face à l'insécurité », n°155, 92 p., URL : http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_732/Cahiers_n_155_Les_villes_face_a_l_insecurite.pdf [page consultée le 01.11.2010].
- Cahiers du CERMOC (Centre d'Études et de Recherche sur le Moyen-Orient Contemporain)*, 1994, dossier « Du privé au public. Espaces et valeurs du politique au Proche-Orient », n°8, Beyrouth, 171 p.
- CAPRON Guénola (dir.), BABY-COLLIN Virginie, BOUDREAU Julie-Anne, BRUNO Louise *et al.*, 2006, *Quand la ville se ferme : quartiers résidentiels sécurisés*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 288 p.
- CAPRON Guénola, CORTÈS Geneviève, GUÉTAT-BERNARD Hélène (dir.), 2005, *Liens et lieux de la mobilité : ces autres territoires*, Paris, Belin, 343 p.
- CAPRON Guénola, HASCHAR-NOÉ Nadine, 2007, « Une approche processuelle de l'espace public urbain », in Capron G., Haschar-Noé N. (coord.), *L'espace public urbain : de l'objet au processus de construction*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 7-20.
- CAPRON Guénola, MONNET Jérôme, 2000, « L'urbanité et les processus d'identification », in Capron G., Monnet J. (dir.), *L'urbanité dans les Amériques : les processus d'identification socio-spatiale*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 9-16.
- CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (dir.), 2012, *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 440 p.
- CARREL Marion, CARY Paul, WACHSBERGER Jean-Michel (dir.), 2013, *Ségrégation et fragmentation dans les métropoles. Perspectives internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 354 p.
- CASTEL Robert, 1996, « Les marginaux dans l'histoire », in Paugam S. (dir.), *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 32-41.
- , 2009 [1995], *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 813 p.
- CASTELLS Manuel, 1972, *La question urbaine*, Paris, Éd. Maspero, 451 p.
- CATTEDRA Rafaele, 2000, « De la symbolique monumentale à l'invention d'un espace public », in Deboulet A., Berry-Chikhaoui I. (dir.), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Tunis, Paris, Tours, IRMC, Karthala, Urbama, p. 97-125.
- , 2002, « Les métamorphoses de la ville. Urbanités, territorialités et espaces publics », *Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, vol. 77, n°3, p. 255-266.
- , 2003, « Casablanca : la réconciliation patrimoniale comme enjeu de l'identité urbaine », *Rives nord-méditerranéennes*, n°16, mis en ligne le 25.11.2005 à l'URL : <http://rives.revues.org/document436.html> [page consultée le 29.08.2007].
- , 2006, « Bidonville : paradigme et réalité refoulée de la ville du XX^e siècle », in Depaule J.-C. (éd.), *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Éd. de la MSH, UNESCO, p. 123-163.

- , 2010, « La “fabrication” du patrimoine comme construction de l’identité urbaine », in Cattedra R., Garret P., Miller C., Volait M. (dir.), *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains*, Beyrouth, Rabat, Presses de l’IFPO, CJB, URL : <http://ifpo.revues.org/893> [page consultée le 16.09.2010].
- , 2011, « Projet urbain et interface ville-port en Méditerranée. Perspectives pour une recherche comparative », *Rives Méditerranéennes*, n°39, p. 81-102.
- CATTEDRA Raffaele, BENNANI Hicham, 1998, « L’invention patrimoniale de la médina de Casablanca : de “ville-indigène” au centre historique », in Dakhli J. (dir.), *Urbanité arabe. Hommage à Bernard Lepetit*, Paris, Actes Sud, p. 322-352.
- CATUSSE Myriam, 2005, « Les réinventions du social dans le Maroc “ajusté” », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* (REMMM), n°105-106, p. 175-198, URL : <http://remmm.revues.org/2726> [page consultée le 30.06.2014].
- , 2007, « Les vrais fausses surprises du score PJD au Maroc. Législatives 2002 », in Massal J., Dabène O., Hastings M. (éd), *La surprise électorale*, Paris, Karthala, CSPC, p. 151-182, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00355525/document> [page consultée le 12.05.2015].
- , 2011, « Le “social” : une affaire d’État dans le Maroc de Mohammed VI », *Confluences Méditerranée*, n°78, p. 63-76.
- CATUSSE Myriam, CATTEDRA Raffaele, IDRISSE JANATI M’hammed, 2010, « Changer d’échelles de gouvernance ? Réflexions autour de la promulgation de la Charte communale de 2002 au Maroc », in Miossec J.-M. (dir.), *Terrains et échelons de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb*, Paris, L’Harmattan, p. 139-169, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00553902> [page consultée le 02.03.2015].
- CATUSSE Myriam, VAIREL Frédéric, 2010, « Question sociale et développement : les territoires de l’action publique et de la contestation au Maroc », *Politique Africaine*, n°120, p. 5-23.
- CAUBET Dominique, 2009, « Nouveau mouvement culturel et social, nouveau rôle pour la darija (marocain). Le Maroc d’après 2003 », *Revue des Études Berbères*, n°1, URL : http://www.centrederechercheberbere.fr/nouveau-mouvement-culturel-et-social-nouveau-role-pour-la-darija-marocain-le-maroc-dapres-2003.html#_ftn6 [page consultée le 30.01.2015].
- , 2010, « Nayda ou les enfants des Ghiwane », CJB, URL : http://www.cjb.ma/?option=com_k2&view=item&id=1382:d-caubet-nayda-ou-les-enfants-des-ghiwane&Itemid=124&lang=fr [page consultée le 30.01.2015].
- , 2012, « De Facebook au Boujloud : chroniques de l’Aïd 2011 à Casablanca... », CJB, URL : <http://www.cjb.ma/268-les-archives/270-archives-edito/1512-de-facebook-au-boujloud-chroniques-de-l-aid-2011-a-casablanca-1512-2.html> [page consultée le 18.09.2012].
- CEFAÏ Daniel, JOSEPH Isaac, 2002, « Introduction », in Cefaï D., Joseph I. (dir.), *L’Héritage du pragmatisme. Conflits d’urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d’Aigues, Éd. de l’Aube, 5-14.
- , 2007, « De la microphysique du pouvoir à l’ethnographie coopérative : itinéraires d’un pragmatiste », in Joseph I., *L’Athlète moral et l’enquêteur modeste*, Cefaï D. (éd.), Paris, Economica, [postf.] p. 1-51.
- CERTEAU Michel de, 1990, *L’invention du quotidien. Arts de faire*, t. I, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 350 p.
- CHADOIN Olivier, 2004, *La ville des individus*, Paris, L’Harmattan, 158 p.
- CHALAS Yves, 1997a, « L’inhabitable : une dimension négligée des pratiques urbaines quotidiennes », in *L’espace public dans la ville méditerranéenne*, actes du colloque de Montpellier des 14, 15 et 16 mars 1996, Montpellier, Éd. de l’Esperou, École d’Architecture Languedoc-Roussillon, vol. 1, p. 25-42.
- , 1997b, « Les figures de la ville émergente », in Dubois-Taine G., Chalas Y. (dir.), 1997, *La Ville émergente*, La Tour d’Aigues, Éd. de l’Aube, p. 239-270.
- , 2000, *L’invention de la ville*, Paris, Éd. Economica, 199 p.

- CHAMBOREDON Jean-Claude, LEMAIRE Madeleine, 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue Française de Sociologie*, vol. 11, n°1, p. 3-33.
- CHAMPAGNE Patrick, 1993, « La vision médiatique », in Bourdieu P. (dir.), *La misère du monde*, Paris, Éd. du Seuil, p. 95-123.
- CHAOUACHI Kamal, 2007, « Le narguilé (chicha, hookah) : une épidémie venue d'Égypte ? », *Égypte Monde Arabe*, n°4, p. 247-267, URL : <http://ema.revues.org/index1776.html> [page consultée le 07.08.2009].
- CHAPOULIE Jean-Michel, 2001, *La tradition sociologique de Chicago. 1892-1961*, Paris, Éd. du Seuil, 495 p.
- CHÂTEL Vivianne, SOULET Marc-Henry, 2002a, *Faire face et s'en sortir. Négociation identitaire et capacité d'action*, t. I, Éd. Universitaires Fribourg (Suisse), 278 p.
- , 2002b, *Faire face et s'en sortir. Développement des compétences et action collective*, t. II, Éd. Universitaires Fribourg (Suisse), 313 p.
- CHEIKH Mériam, 2008, « Prostitution et nouvelles formes d'échanges sexuels au Maroc », École Doctorale d'Été « Genre en Méditerranée : les femmes face aux transformations socio-économiques. Conflits, négociations et émergence de nouveaux rapports sociaux », Rabat, CJB, CÉSEM, document de travail, p. 211-228.
- , 2009, « Échanges sexuels monétarisés, femmes et féminités au Maroc : une autonomie ambivalente », *Autrepart. Revue de Sciences Sociales au Sud*, n°49, p. 173-188.
- , 2011a, « L'urbain en détail et au féminin : portraits de colocataires femmes à Casablanca », in Peraldi M., Tozy M. (dir.), *Casablanca : figures et scènes métropolitaines*, Rabat, Paris, Casablanca, CJB, Karthala, CM2S (Faculté d'Ain Choq, Université Hassan II), p. 167-196.
- , 2011b, « Les filles qui sortent, les filles qui se font : attitudes transgressives pour conduites exemplaires », in Aufaivre C., Bennafla K., Emperador-Badimon M. (dir.), *Marges, normes et éthique. Marges et marginalités au Maroc*, Paris, Tunis, L'Harmattan, IRMC, p. 35-44.
- , 2014, « L'économie intime : de la prostitution à une nouvelle éthique sexuelle au Maroc du XXI^e siècle », *blog Farzyat / Inégalités*, URL : <http://farzyat.cjb.ma/leconomie-intime-de-la-prostitution-a-une-nouvelle-ethique-sexuelle-au-maroc-du-xxie-siecle> [page consultée le 09.06.2014].
- CHEKROUN Mohammed, 1996, *Famille, État et transformations socioculturelles au Maroc*, Rabat, Éd. Okad, 96 p.
- CHEVALLIER Dominique, 1979, « Introduction. La ville arabe : notre vision historique », in Chevallier D. (dir.), *L'espace social de la ville arabe*, Paris, G.-P. Maisonneuve & Larose, p. 7-29.
- CHOAY Françoise, 2006 [1994], « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, Éd. du Seuil, p. 165-198.
- CHOMBART DE LAUWE Paul-Henry, 1979, « Appropriation de l'espace et changement social », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 46, p. 141-150.
- CHOUKI Mustapha (coord.), 2003, *L'aménagement des marges urbaines de Casablanca*, Casablanca, Faculté d'Ain Choq, Université Hassan II, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Pôle de l'Aménagement et de l'Espace, à compte d'auteur, 298 p.
- CHOUVY Pierre-Arnaud, 2008, « Production de cannabis et de haschich au Maroc : contexte et enjeux », *L'Espace Politique*, n°4, URL : <http://espacepolitique.revues.org/index59.html> [page consultée le 20.10.2010].
- , 16.08.2010, « Antimonde. Terra incognita de la géographie ? », *EspacesTemps.net, Dans l'air*, URL : <http://www.espacestems.net/articles/antimonde/> [page consultée le 08.01.2014].
- CLAVEL Maïté, 2002, *Sociologie de l'urbain*, Paris, Anthropos, coll. « Ethno-sociologie », 123 p.
- CLÉMENT Jean-François, 1995, « Les effets sociaux du programme d'ajustement structurel marocain », *Politique Étrangère*, vol. 60, n°4, p. 1003-1013.

- CLÉMENT Serge, MEMBRADO Monique, 2001, « Des alcooliques pas comme les autres ? La construction d'une catégorie sexuée », in Aïach P., Cèbe D. *et al.* (dir.), *Femmes et hommes dans le champ de la santé. Approches sociologiques*, Rennes, Éd. de l'École Nationale de la Santé Publique, p. 51-74.
- CLERC Valérie, 2010, « Du formel à l'informel dans la fabrique de la ville. Politiques foncières et marchés immobiliers à Phnom Penh », *Espaces et Sociétés*, n°143, p. 63-79.
- COCHENNEC Morgan, 2004, « Le soin des apparences. L'univers professionnel de l'esthétique-cosmétique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°154, p. 80-91.
- COENEN-HUTHER Jacques, 2003, « Le problème de la preuve en recherche sociologique qualitative », *Revue Européenne de Sciences Sociales* [en ligne] t. XLI, n°128, p. 63-74, URL : <http://ress.revues.org/380> [page consultée le 03.07.2014].
- Collectif, 1997, *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 349 p.
- COHEN Albert, 1971, *La déviance*, Gembloux (Belgique), Duculot, 239 p., trad. de : *Deviance and Control*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice-Hall, 1966.
- COHEN Jean-Louis, ELEB Monique, 1998, *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine*, Paris, Éd. Hazan, 478 p.
- COLONNA Fanny, 1993, « Comment ruser avec l'uniformité », in Colonna F. (dir.), Daoud Z., *Être marginal au Maghreb*, Paris, Éd. du CNRS, IRÉMAM, p. 3-10.
- COLONNA Fanny (dir.), DAOUD Zakya, 1993, *Être marginal au Maghreb*, Paris, Éd. du CNRS, IRÉMAM, 352 p.
- CORNU Roger, s.l.n.d., « Bill Totts et l'enquête christique », ronéoté, 22 p.
- COSER Lewis A., 1982, *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF, 184 p., trad. de : *The functions of social conflict*, Londres, The Free Press of Glencoe, Collier-Macmillan Ltd, 1956.
- COSLADO Elsa, 2014, « Marginalisation, démarginalisation et vice versa : quelques effets sociospatiaux des investissements à Marrakech », in Semmoud N., Florin B., Legros O., Troin F. (dir.), 2014, *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, p. 104-277.
- COSTES Laurence, 2014, « Néolibéralisation et évolution du "droit à la ville" », *Justice Spatiale / Spatial Justice* [en ligne], n°6, URL : <http://www.jssj.org/article/neliberalisation-et-evolution-du-droit-a-la-ville/> [page consultée le 18.09.2014].
- COURADE Georges, 1985, « Jalons pour une géographie de la marginalité en Afrique Noire », *Espace Géographique*, vol. 14, n°2, p. 139-150, URL : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_18-19/24130.pdf [page consultée le 06.10.2008].
- COURBAGE Youssef, TODD Emmanuel, 2007, *Le rendez-vous des civilisations*, Paris, Éd. du Seuil, 159 p.
- COURET Dominique, METZGER Pascale, URBI, 2009, « Réduire les vulnérabilités plutôt qu'éradiquer la pauvreté. Le modèle de développement néolibéral à l'épreuve de la ville des Pays du Sud », *Espace, Populations, Sociétés*, n°2, p. 263-277.
- COUTRAS Jacqueline, 1996, *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Armand Colin, 155 p.
- CUCHE Denys, 2010, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, coll. « Grands repères-Manuels », 157 p.
- DAMON Julien, 1995, *Des hommes en trop. Essai sur le vagabondage et la mendicité*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 132 p.
- , 2010, *Questions sociales et questions urbaines*, Paris, PUF, 369 p.
- , 2012, *La question SDF. Critique d'une action publique*, Paris, PUF, 279 p.
- DAUPHIN Cécile, FARGE Arlette (dir.), 1997, *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 200 p.

- DAVIS Mike, 2000, *City of quartz. Los Angeles, capitale du futur*, Paris, La Découverte & Syros, 393 p.
- , 2006, *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte, 250 p., trad. de : *Planet of slums*, Verso Ed., 2006.
- , 2010, *Au-delà de Blade Runner. Los Angeles et l'imagination du désastre*, Paris, Éd. Allia, 155 p.
- DAVIS TAÏEB Hannah, 1998, « “Là où vont les femmes” ». Notes sur les femmes, les cafés, et les fast-foods au Maroc », in Ossman S. (dir.), *Les miroirs maghrébins : itinéraires de soi et paysages de rencontre*, Paris, Éd. du CNRS, p. 217-225.
- DEBARRE Fanny, 2008, « Famille et contrôle social : la normativité à l'épreuve des ruptures familiales », École Doctorale d'Été « *Genre en Méditerranée : les femmes face aux transformations socio-économiques. Conflits, négociations et émergence de nouveaux rapports sociaux* », Rabat, CJB, CÉSEM, document de travail, 12 p., URL : <http://ramses2.mmsh.univ-aix.fr/Ecole-Doctorale/Debarre.pdf> [page consultée le 26.05.2008].
- DEBOULET Agnès, 1993, « Réseaux sociaux et nouveaux quartiers au Caire. Les stratégies de mobilité résidentielle », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°59-60, p. 79-89.
- , 1996, « Devenir citadin... ou partir à la conquête des droits urbains élémentaires : exemples tirés de faubourgs récents du Caire », in Lussault M., Signoles P. (dir.), *La citoyenneté en questions*, Fascicule de recherches n°29, Tours, Urbama, p. 141-157.
- , 2000, « Se loger aujourd'hui au Caire : profils migratoires », in Dansereau F., Dupont V., Lelièvre É., Lévy J.-P., Lulle T. (coord.), *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*, Paris, Éd. Economica, IRD, p. 190-200.
- , 2002, « Réagir dans l'urgence : les compétences des citoyens et leurs limites dans les situations de restructuration urbaine », in Châtel V., Soulet M.-H. (dir.), *Faire face et s'en sortir. Développement des compétences et action collective*, vol. 2, Éd. Universitaires Fribourg (Suisse), p. 31-40.
- , 2003, « L'interdisciplinarité entre socio-anthropologie et architecture. Bilans pédagogiques », *Lieux Communs*, n°7, Nantes, p. 101-115.
- , 2004, « Les *arzuqi* : identité collective, rapport au travail et représentations de soi de travailleurs occasionnels en Égypte », in Deboulet A., Destremau B., Ireton F. (dir.), 2004, *Dynamiques de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient*, Paris, Tours, Karthala, Urbama, p. 287-311.
- , 2007, « Restructurer l'habitat précaire. Récits de “meilleures pratiques” », *Espaces & Sociétés*, n°131, p. 67-83.
- , 2012, « Impasses résidentielles et citoyennetés en berne : migrants internationaux à Beyrouth », in Dorai K., Puig N. (dir.), *L'urbanité des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris, Téraèdre, p. 151-180.
- DEBOULET Agnès, BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, (dir.), 2000, *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Tunis, Paris, Tours, IRMC, Karthala, Urbama, 406 p.
- DEBOULET Agnès, BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, ROULLEAU-BERGER Laurence (dir.), 2007, *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La Découverte, 325 p.
- DEBOULET Agnès, BOUILLON Florence *et al.*, 2015, dossier « Les vulnérabilités résidentielles en questions », *Métropolitiques* [en ligne], URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-vulnerabilites-residentielles> [page consultée le 19.06.2015].
- DEBOULET Agnès, CABANNES Yves, 2013, « Le droit à la ville, une perspective internationale », *Mouvements*, n°74, p. 13-23.
- DEBOULET Agnès, DESTREMAU Blandine, IRETON François (dir.), 2004, *Dynamiques de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient*, Paris, Tours, Karthala, Urbama, 515 p.
- DEBOULET Agnès, JOLÉ Michèle (éd.), 2013, *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, Paris, Karthala, 359 p.

- DEBOULET Agnès (éd.), NAVEZ-BOUCHANINE Françoise (dir.), 2012, *Effets sociaux des politiques urbaines. L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales*, Rabat, Paris, Tours, CJB, Karthala, ÉMAM, 366 p.
- DEBOULET Agnès, NEZ Héloïse (dir.), 2013, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 137 p.
- DEBOULET Agnès, NICOLAÏDIS Dimitri (coord.), 2011, dossier « Printemps arabes. Comprendre les révolutions en marche », *Mouvements*, n°66.
- DECROUX Paul, 1967, « Le souverain du Maroc, législateur », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°3, p. 31-63, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0035-1474_1967_num_3_1_944 [page consultée le 21.04.2010].
- DELER Jean-Paul, LE BRIS Émile, SCHNEIER Graciela (éd.), 1998, *Les métropoles du sud au risque de la culture planétaire*, Paris, Karthala, 422 p.
- DELPAL Christine, 2005, « Sur la corniche de Beyrouth, fuir la ville ou marcher à sa rencontre », in Arnaud J.-L. (dir.), *L'urbain dans le monde musulman de la Méditerranée*, Paris, Maisonneuve & Larose, p. 137-154.
- DELPHY Christine, 1972, « L'ennemi principal », *Partisans*, n°54-55, « Libération des femmes, année zéro », Paris, François Maspero, p. 112-139 [1970].
- DENÈFLE Sylvette, RATOUIS Olivier, 2010, « Le genre et la ville. Entretien avec Sylvette Denèfle », *Métropolitiques* [en ligne], URL : <http://www.metropolitiques.eu/Le-genre-et-la-ville.html> [page consultée le 26.12.2010].
- DENOIX Sylvie, 2002, « Les notions de “privé” et de “public” dans le monde musulman sunnite médiéval », in Kerrou M. (dir.), *Public et privé en Islam*, Paris, Maisonneuve & Larose, p. 133-151.
- , 2004, « Des culs-de-sac heuristiques aux garde-fous épistémologiques ou comment aborder l'aire culturelle du “monde musulman” », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n°103-104, p. 7-26.
- DEPAULE Jean-Charles, 1980, « La pratique de l'espace urbain », in Panerai P. (dir.), *Éléments d'analyse urbaine*, Bruxelles, Archives d'Architecture Moderne, p. 127-152.
- , 1982, « Espaces, lieux, mots », *Cahiers de la Recherche Architecturale*, n°10-11, p. 94-101.
- , 1984, « Territoires de l'urbain et pratiques de l'espace », in Métral J., Mutin G. (dir.), *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Lyon, Maison de l'Orient Méditerranéen, p. 485-488.
- , 1986, *À travers le mur*, Paris, Centre de Création Industrielle, Centre Georges Pompidou, 314 p.
- , 1997, « Contribution au thème “habitat contemporain et tradition” », in Naciri Mohammed, Raymond André (dir.), *Sciences sociales et phénomènes urbains dans le monde arabe*, Casablanca, Fondation du Roi Abdul Aziz Al-Saoud pour les Études Islamiques et les Sciences Humaines, p. 215-221.
- , 2008, « Personnes de rencontre », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 124, p. 179-193.
- DERAIN Martine, 2006, *Echo Larmitaj, un chantier à Casablanca*, Casablanca, Éd. Le Fennec, 146 p., pages hors textes : 44 p. (anglais), 62 p. (arabe).
- DERNOUNY Mohammed, ZOULEF Boujemâa, 1980, « Un chant protestataire marocain : le groupe marocain *Nass el Ghiwane* », *Peuples Méditerranéens*, n°12, p. 3-31.
- DESHPANDE Satish, 2005, « Castes et inégalités sociales dans l'Inde contemporaine. Un impensé des sciences sociales », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°160, p. 98-116.
- DESPRÉS Carole, 1989, « De la maison bourgeoise à la maison moderne. Univers domestique, esthétique et sensibilité féminine », *Recherches Féministes*, vol. 2, n°1, p. 3-18.
- DESTREMAU Blandine, 2001a, « Baladiyya ! De l'informalité à l'illégalité. Les brouettes de Sanaa », *Chroniques Yéménites*, n°9, URL : <http://cy.revues.org/document70.html> [page consultée le 10.08.2007].

- , 2001b, « Poverty, discourse and state power: a case study of Morocco », in Wilson F., Kanji N., Braathen E. (dir.), *Poverty reduction: what role for the state in today's globalized economy?*, Londres, CROP International Studies in Poverty Research, p. 129-163.
- DESTREMAU Blandine, LONGUENESSE Élisabeth, CATUSSE Myriam, 2005, « Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen Orient », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* (REMMM), n°105-106, p. 15-43, URL : <http://remmm.revues.org/2339> [page consultée le 30.06.2014].
- DESTREMAU Blandine, SIGNOLES Pierre, 1995, « Le difficile ajustement d'économies différenciées en rapide mutation », in Troin J.-F. (éd.), *Maghreb, Moyen Orient : mutations*, Paris, SEDES, CDU, p. 5-84.
- DEVISME Laurent, 2005, *La ville décentrée. Figures centrales à l'épreuve des dynamiques urbaines*, Paris, L'Harmattan, 296 p.
- , (dir.), 2009, *Nantes. Petite et grande fabrique urbaine*, Paris, Éd. Parenthèses, 267 p.
- DEVISME Laurent, DUMONT Marc, ROY Élise, 2007, « Le jeu des “bonnes pratiques” dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et Sociétés*, n°131, p. 15-31.
- DI MEO Guy, 1998, « De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie », *L'information géographique*, n°3, p. 99-110.
- DONZELOT Jacques, 1999, « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, n°11, p. 87-114.
- , 2004, « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation », *Esprit*, n°3-4, p. 14-39.
- DONZELOT Jacques, MONGIN Olivier, 1999, « De la question sociale à la question urbaine », *Esprit*, n°11, p. 83-86.
- DORAÏ Kamel, PUIG Nicolas (dir.), 2012, *L'urbanité des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris, Téraèdre, 335 p.
- DORIER-APPRILL Élisabeth (dir.), 2001, *Vocabulaire de la ville : notions et références*, Paris, Éd. du Temps, 191 p.
- DRIS Nassima, 1997, « Les espaces publics entre images et usages », in *L'espace public dans la ville méditerranéenne*, actes du colloque de Montpellier des 14, 15 et 16 mars 1996, Montpellier, Éd. de l'Esperou, École d'Architecture Languedoc-Roussillon, vol. 1, p. 167-176.
- , 1999, « Citadinités et codes culturels dans le centre d'Alger. Les ambivalences d'un espace public », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°83-84, p. 132-139.
- , 2001, *La ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger*, Paris, L'Harmattan, 435 p.
- , 2002, « L'irruption de Makkam Ech-Chahid dans le paysage algérois : monument et vulnérabilité des représentations », *L'Homme et la société*, n°146, p. 61-76.
- , 2004, « Espaces publics et limites. Les implications du genre dans les usages de la ville à Alger », in Denèfle S. (dir.), *Femmes et villes*, actes du colloque de mars 2002, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, MSH « Villes et territoires », p. 249-264.
- , 2007, « L'espace habité : sens, usage, méthode », *TIGR (Travaux de l'Institut de Géographie de Reims)*, n°119-120, p. 177-185.
- DRYEF Mhamed, 1993, *Urbanisation et droit de l'urbanisme au Maroc*, Paris, Rabat, Éd. du CNRS, Éd. La Porte, 399 p.
- DUBESSET Mathilde, 2000, « Espace privé, monde des femmes, espace public, affaire d'hommes : réflexions sur un partage “officialisé” au XIX^e siècle », in Bleton-Ruget A., Pacaut M., Rubellin M. (dir.), *Regards croisés sur l'œuvre de Georges Duby : femmes et féodalité*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 323-331.
- DUBET François, 1987, *La galère : jeunes en survie*, Paris, Seuil, 497 p.

- DUBOIS-TAINE Geneviève, CHALAS Yves (dir.), 1997, *La Ville émergente*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 284 p.
- DUMONT Marc, 2003, « Langages et structures d'échanges en recherche urbaine. Propositions pour une généalogie d'un marché de l'interdisciplinarité », *Lieux Communs*, n°7, Nantes, p. 131-149.
- , 2004, « Espace vital », *EspacesTemps.net, Actuel*, URL : <http://www.espacestems.net/document544.html#ftn1> [page consultée le 02.10.2005].
- , 2006, « Penser la ville incertaine : périmètres et interstices », *EspacesTemps.net*, <http://www.espacestems.net/document1783.html> [page consultée le 15.02.2007].
- DUREAU Françoise, DUPONT Véronique, LELIÈVRE Éva et al. (coord.), 2000, *Métropoles en mouvement : une comparaison internationale*, Paris, Anthropos, IRD, 656 p.
- DURKHEIM Émile, 1889, « Communauté et société selon Tönnies », *Revue Philosophique*, n°27, p. 416-422, URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_1/textes_1_13/communaute_societe_tonnies.pdf [page consultée le 12.05.2015].
- , 2002 [1893], *De la division du travail social*, Livre I, 206 p., URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/division_du_travail/division_travail_1.pdf [page consultée le 12.05.2015].
- , 2007 [1897], *Le suicide*, Paris, PUF, 463 p., [intro.] Serge Paugam, « Le sociologue face au suicide », p. V – XLVIII.
- , 2010 [1895], *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 336 p.
- EB, SANTUCCI Jean-Claude, 1993, « Casablanca », *Encyclopédie Berbère*, vol. 12, « Capsa-Cheval », Aix-en-Provence, Edisud, p. 1812-1822, mis en ligne le 01.03.2012 à l'URL : <http://encyclopedieberbere.revues.org/2096> [page consultée le 18.07.2014].
- ÉCOCHARD Michel, 1955, *Casablanca : le roman d'une ville*, Paris, Éd. de Paris, 143 p.
- EDELMAN Murray, 2012 [1978], « L'espace et l'ordre social », *Politix*, n°97, p. 9-24.
- EHRENBERG Alain, 1991, « Un monde de funambules », in Ehrenberg A. (dir.), *Individus sous influence : drogues, alcools, médicaments psychotropes*, Paris, Éd. Esprit, p. 5-28.
- ELEB Monique, 1982, « Le hammam : ambiguïté d'un lieu », *Les Cahiers de la Recherche Architecturale*, n°10-11, p. 88-93.
- ELIAS Norbert, 1991, *La société des individus*, Paris, Fayard, coll. « Pocket », 303 p., trad. de : *Die Gesellschaft der Individuen*, Suhrkamp Verlag, 1987.
- ELIAS Norbert, SCOTSON John L., 2001, *Logiques de l'exclusion : enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Pocket, 342 p., [avant-propos] Michel Wievorka, p. 11-27, trad. de : *The Established and the Outsiders*, Sage Publications, 1965.
- EL MNASFI Mustapha, 2013, « Les effets de la participation citoyenne dans les projets urbains au Maroc : le cas de l'INDH en milieu urbain », *Les Études et Essais du CJB*, n°17, 16 p., URL : http://www.cjb.ma/images/2013/Collections_CJB/EE_17_Mnasfiok.pdf [page consultée le 09.06.2014].
- EL RHALI Ibtissam, 2013, « Lutter contre la pauvreté au Maroc », *blog Farzyat / Inégalités*, URL : <http://farzyat.cjb.ma/lutter-contre-la-pauvrete-au-maroc> [page consultée le 09.06.2014].
- EMPERADOR-BADIMON Montserrat, 2007, « Diplômés chômeurs au Maroc : dynamique de pérennisation d'une action collective plurielle », *L'Année du Maghreb*, t. III, p. 297-311, URL : <http://anneemaghreb.revues.org/376> [page consultée le 01.12.2014].
- Enquête. Anthropologie. Histoire. Sociologie*, 1996, dossier « La ville des sciences sociales », n°4.

- EPHESIA (éd.), 1995, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, colloque préparatoire à la quatrième conférence mondiale sur les femmes à Pékin, Paris, La Découverte, 740 p.
- ESCALLIER Robert, 1980, « Espace urbain et flux migratoire : le cas de la métropole économique marocaine, Casablanca », *Méditerranée*, Troisième série, n°38, p. 3-14, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medit_0025-8296_1980_num_38_1_1913 [page consultée le 10.12.2009].
- , 1984, « Espaces du sous-habitat et politiques urbaines au Maroc », in Métral J., Mutin G. (dir.), *Politiques urbaines dans le Monde Arabe*, Lyon, Maison de l'Orient, p. 98-119.
- , 2001, « De la tribu au quartier, les solidarités dans la tourmente », *Cahiers de la Méditerranée* [en ligne], vol. 63, mis en ligne le 15.10.2004, URL : <http://cdlm.revues.org/index9.html> [page consultée le 10.12.2009].
- , 2002, « Métropoles et globalisation dans le monde arabe et méditerranéen : état, enjeux et perspectives », *Cahiers de la Méditerranée* [en ligne], vol. 64, mis en ligne le 15.06.2004, URL : <http://cdlm.revues.org/document68.html> [page consultée le 08.05.2008].
- , 2004, « Marges et marginalités socio-spatiales dans la ville marocaine. Changements et permanences », *Cahiers de la Méditerranée* [en ligne], vol. 69, mis en ligne le 10.05.2006, URL : <http://cdlm.revues.org/document778.html> [page consultée le 23.07.2007].
- , 2006, « Les frontières dans la ville, entre pratiques et représentations », *Cahiers de la Méditerranée* [en ligne], vol. 73, mis en ligne le 05.11.2007, URL : <http://cdlm.revues.org/document1473.html> [page consultée le 08.05.2008].
- Espaces et Sociétés*, 1990, dossier « Espace public et complexité sociale », n°62-63.
- Espaces et Sociétés*, 1991, dossier « Succès de la ville, crise de l'urbanité », n°65.
- Espaces et Sociétés*, 2004, dossier « Habiter sans logis », n°116-117.
- Espaces et Sociétés*, 2006, dossier « Lieux des liens sociaux », n°126.
- Esprit*, 1994, dossier « Dans la jungle des villes », n°6.
- Esprit*, 1999, dossier « Quand la ville se défait », n°11.
- Esprit*, 2004, dossier « La ville à trois vitesses », n°3-4.
- FARCY Jean-Claude, 2007, « La ville et le crime : espaces et temporalités. L'exemple de Paris (XIX^e-XX^e siècles) », in Kokoreff M., Peraldi M., Weinberger M. (dir.), *Économies criminelles et mondes urbains*, Paris, PUF, p. 23-41.
- FARGUES Philippe, 1986, « Le monde arabe : la citadelle domestique », in *Histoire de la famille*, t. 2, *Le choc des modernités*, Paris, Armand Colin, p. 339-371.
- , 1995, « L'urbanisation du monde arabe : un éclairage démographique », *Égypte / Monde Arabe*, n°22, p. 43-62, mis en ligne le 08.07.2008 à l'URL : <http://ema.revues.org/index599.html> [page consultée le 16.09.2008].
- FASSIN Didier, 1996a, « *Marginalidad* et *marginados*. La construction de la pauvreté urbaine », in Paugam S. (dir.), *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 263-271.
- , 1996b, « Exclusion, underclass, marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique latine », *Revue Française de Sociologie*, vol. XXXVII, n°1, p. 37-75.
- FELK Abdell'atif, 1993, *Les enfants de la rue à Salé. Étude exploratoire*, Rabat, Publications de l'UNICEF, 76 f. + 14 f. annexes.
- FERRIÉ Jean-Noël, 1993a, « Souci de soi et respect d'autrui au Maghreb », in *L'individu au Maghreb*, actes du Colloque International de Beït al-Hikma, 1991, Tunis, Éd. TS, p. 205-214.

- , 1993b, « L'anthropologie du Maroc : situation actuelle et perspectives », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXX, 1991, Éd. du CNRS, p. 1069-1077.
- , 1995, « Lieux intérieurs et culture publique au Maroc », *Politix, revue des sciences sociales du politique*, vol. 8, n°31, p. 187-202, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_0295-2319_1995_num_8_31_1924 [page consultée le 02.02.2008].
- , 1998, « Des mondes ouverts et des identités incertaines : territoires et communautés en Méditerranée », in Ossman S. (dir.), *Les miroirs maghrébins : itinéraires de soi et paysages de rencontre*, Paris, Éd. du CNRS, p. 121-132.
- , 1999, « La gifle. Sur la mise en place d'un espace public "municipal" au Maroc », *Politique Africaine*, n°74, p. 76-83.
- FIJALKOW Yankel, 2002, *Sociologie de la ville*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 122 p.
- FLORIN Bénédicte, 2002, « Itinéraires résidentiels et processus de territorialisation. Exemples du Caire », in Jean Y., Calenge C. (dir.), *Lire les territoires*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, p. 117-131 : URL : <http://books.openedition.org/puf/r1788> [page consultée le 14.05.2015].
- FOL Sylvie, 2009, *La mobilité des pauvres : pratiques d'habitants et politiques publiques*, Paris, Éd. Belin, 264 p.
- FORET Catherine, 2010, « Urbanité : une manière de faire société mise à l'épreuve par la fragmentation urbaine », *Millénaire 3, Centre de Ressources Prospectives du Grand Lyon*, 13 p., URL : http://www.millenaire3.com/uploads/tx_reesm3/Urbanite2010.pdf [page consultée le 30.04.2010].
- FOUCAULT Michel, 1994, « Des espaces autres », in *Dits et écrits : 1954-1988*, t. IV, Paris, Gallimard, p. 752-762.
- FOURNIER Pierre, MAZZELLA Sylvie, 2004, « La ville parcourue », in Fournier P., Mazzella S. (éd.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, Paris, La Découverte, p. 300-308.
- FRAISSE Geneviève, septembre 1997, « Le privé et le public, une circulation nécessaire », *Multitudes Web, Futur Antérieur*, n°39-40, URL : <http://multitudes.samizdat.net/Le-prive-et-le-public-une> [page consultée le 16.01.2009].
- FRISQUE Cégolène, 1997, *L'objet femme*, Paris, La Documentation Française, Ministère de l'emploi et de la solidarité, 150 p.
- FURSTENBERG Frank F. Jr, 1971, « Public reaction to crime in the streets », *American Scholar*, vol. 40, n°4, p. 601-610.
- GABORIAU Patrick, 1994, « Les rythmes journaliers et saisonniers des clochards », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°61, p. 121-124.
- GALBRAITH John Kenneth, 2011, « L'art d'ignorer les pauvres », [1985], p. 21-31, suivi de : CORDONNIER Laurent, « Économistes en guerre contre les chômeurs », [2006], p. 33-55, Paris, Le Monde Diplomatique / Les liens qui libèrent.
- GALLIAN Claire, 1994, « Pratiques de l'espace urbain. Évolution de la relation privé / public dans l'habiter au Japon », in Berque A. (dir.), *La Maîtrise de la ville : urbanité française, urbanité nipponne*, Paris, Éd. de l'EHESS, p. 495-519.
- GARCÍA SÁNCHEZ Pedro José, 2002 « Conflits d'urbanité et gestion du domaine public. Les épreuves du civique à Caracas », in Cefai D., Joseph I. (dir.), *L'Héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, p. 265-284.
- , 2004, « La forme privative de l'urbanité : emprise sécuritaire et homogénéisation socio-spatiale à Caracas », *Espace Géographique*, n°2, p. 114-130.
- , 2006, « Entre urbanité et ordre public. Une écologie de l'usage des places à Caracas », *Espaces et Sociétés*, n°126, p. 103-118.

- , 2007, « Caracas : (habiter la) “ville fragilisée”, (se rendre compétent dans la) cité vulnérable », in Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., Roulleau-Berger L. (dir.), *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La Découverte, p. 169-188.
- GARDELLA Édouard, LE MENER Erwan, 2005, « Les SDF victimes du “nettoyage” des espaces publics ? », in Hossard N., Jarvin M. (dir.), « *C’est ma ville !* » *De l’appropriation et du détournement de l’espace public*, Paris, L’Harmattan, p. 71-81.
- GAUCHET Marcel, 2002, « Essai de psychologie contemporaine I. Un nouvel âge de la personnalité », in *La Démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, p. 229-262.
- GEIDEL Sylvie, 1992, « Les pratiques transformatrices dans le logement économique à Casablanca », *Les Cahiers de la Recherche Architecturale*, n°27-28, p. 165-176.
- GENESTIER Philippe, 1993, « Mode de vie normal et normalisation de l’espace. Les références et les postulats de la politique de la ville », *Espaces et Sociétés*, n°73, p. 31-49.
- , 1997, « Ville culturelle et espace touristique : sur quelques logiques de réification à l’œuvre dans l’économie post-industrielle », in *L’espace public dans la ville méditerranéenne*, actes du colloque de Montpellier des 14, 15 et 16 mars 1996, Montpellier, Éd. de l’Espérou, École d’Architecture Languedoc-Roussillon, vol. 1, p. 43-56.
- , 1999, « Le sortilège du quartier : quand le lieu est censé faire le lien », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°82, p. 142-153.
- , 2006, « L’expression “lien social” : un syntagme omniprésent, révélateur d’une évolution paradigmatique », *Espaces et Sociétés*, n°126, p. 19-34.
- , 2013, « Penser la ville au-delà des normes et des stéréotypes », in Deboulet A., Jolé M. (éd.), *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, Paris, Karthala, p. 141-152.
- Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, 2001, vol. 76, dossier « L’espace public », n°1.
- Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, 2002, vol. 77, dossier « L’espace public au Moyen-Orient et dans le Monde Arabe », n°3.
- GERMAIN Annick, 2005, « Variations sur les vertus de la ville proche : la métropole montréalaise à l’épreuve de la diversité », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 49, n°138, p. 289-300, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/012558ar> [page consultée le 30.04.2010].
- GERVAIS-LAMBONY Philippe, 1994, *De Lomé à Harare. Le fait citadin : images et pratiques des villes africaines*, Paris, Nairobi, Karthala, IFRA, 472 p.
- , 2001, « La citadinité ou comment un mot peut en cacher d’autres... », in Dorier-Apprill É. (dir.), *Vocabulaire de la ville : notions et références*, Paris, Éd. du Temps, p. 92-108.
- , (dir.), 2009, dossier « Justice spatiale », *Annales de Géographie*, n°665-666.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe, BÉNIT-GBAFFOU Claire, MUSSET Alain *et al.* (dir.), 2014, *La justice spatiale et la ville. Regards du Sud*, Paris, Karthala, 279 p.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe, BÉNIT-GBAFFOU Claire, GINISTY Karine, OWUOR Sam, 2014, « Résistances quotidiennes à l’injustice en ville. Contrôle social local, opportunités politiques, et modes d’expression du sentiment d’injustice dans l’espace public urbain », in Gervais-Lambony P., Bénit-Gbaffou C., Musset A. *et al.* (dir.), *La justice spatiale et la ville : regards du Sud*, Paris, Karthala, p. 207-226.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe, DUFAUX Frédéric, 2009, « Justice... spatiale ! », *Annales de Géographie*, n°665-666, p. 3-15.
- GHORRA-GOBIN Cynthia (dir.), 2001, *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l’heure globale*, Paris, L’Harmattan, 266 p.
- GILLOT Gaëlle, 2002a, « Espaces populaires, pratiques intimes : les jardins publics au Caire, à Rabat et à Damas », *Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, vol. 77, n°3, p. 267-274.

- GLOOR Audrey, 2005, « De la difficulté à s'appropriier l'espace public à Los Angeles », in Hossard N., Jarvin M. (dir.), « C'est ma ville ! » *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris, L'Harmattan, p. 31-40.
- GOFFMAN Erving, 1991, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éd. de Minuit, 570 p., trad. de : *Frame Analysis. An Essay of the Organization of Experience*, 1974.
- , 2001a, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éd. de Minuit, 175 p., trad. de : *Stigma. Notes on the management of spoiled identity*, Englewoods Cliffs (New Jersey), Prentice-Hall, 1963.
- , 2001b, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, t. I, Paris, Éd. de Minuit, 253 p., trad. de : *The Presentation of Self in Everyday Life*, 1959.
- , 2001c, *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, t. II, Paris, Éd. de Minuit, 372 p., trad. de : *The Presentation of Self in Everyday Life*, 1959.
- , 2008, *Les rites d'interaction*, Paris, Éd. de Minuit, 231 p., trad. de : *Interaction Ritual*, 1974.
- GOLD Raymond L., 1958, « Roles in sociological field observations », *Social Forces*, vol. 36, n°3, University of North Carolina Press, p. 217-223.
- GOTMAN Anne, Raynal Marie, 2008, « Entretien », *Diversité. Ville École Intégration*, n°153, « Le principe d'hospitalité », p. 7-11, URL : <http://www2.cndp.fr/archivage/valid/132069/132069-16734-21404.pdf> [page consultée le 07.01.2011].
- GOURDON Jean-Loup, 2002, « La rue : permanence et renouvellement », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°92, p. 116-122.
- GRAFMEYER Yves, 1994, *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, coll. « 128 », 128 p.
- , 1996, « La ségrégation spatiale », in Paugam S. (dir.), *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 209-217.
- , 1999, « La coexistence en milieu urbain : échanges, conflits, transactions », *Recherches Sociologiques*, vol. 30, n°1, Louvain-la-Neuve (Belgique), p. 157-176, URL : http://archives.univ-lyon2.fr/175/1/grafmayer_03.htm [page consultée le 04.07.2008].
- , 2007, « Le quartier des sociologues », in Authier J.-Y., Bacqué M.-H., Guérin-Pace F. (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, p. 21-31.
- GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac (éd.), 1990, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, 378 p.
- GROUPE FRONTIÈRE, 29.10.2004, « La frontière, un objet spatial en mutation », *EspacesTemps.net, Textuel*, URL : <http://www.espacestemp.net/articles/la-frontiere-un-objet-spatial-en-mutation/> [page consultée le 09.09.2007].
- GUIBET LAFAYE Caroline, 2012, « Anomie, exclusion, désaffiliation : dissolution de la cohésion sociale ou du lien social ? », *Pensée Plurielle*, vol. 1, n°29, p. 11-35.
- GUTWIRTH Jacques, 1982, « Jalons pour l'anthropologie urbaine », *L'Homme*, vol. 22, n°4, p. 5-23.
- GUTWIRTH Jacques, PÉTONNET Colette (dir.), 1987, *Chemins de la ville : enquêtes ethnologiques*, Paris, Éd. du CTHS, 270 p.
- GUYOT Sylvain, 30.04.2005, « Essai de sociologie territoriale sud-africaine. Connexions et déconnexions entre zones et réseaux », *EspacesTemps.net*, URL : <http://www.espacestemp.net/articles/sociologie-territoriale-sud-africaine/> [page consultée le 05.06.2015].
- HABERMAS Jürgen, 2000, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, avec préf. inédite de l'auteur à l'édition de 1990, 324 p., trad. de : *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, Hermann Luchterhand Verlag, 1962.
- HAINARD François, VERSCHUUR Christine, 2001, « Le croisement des variables "villes, environnement et genre" », in *Femmes dans les crises urbaines. Relations de genre et environnements précaires*, Paris, Karthala, p. 29-42.

- HALBWACHS Maurice, 1990 [1932], « Chicago, expérience ethnique », in Grafmeyer Y., Joseph I. (éd.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, p. 283-331.
- HALL Edward T., 1971, *La dimension cachée*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points. Essais », 256 p., trad. de : *The Hidden Dimension*, New York, Doubleday & Co, 1966.
- HAMEL Christelle, 2002, « En milieu maghrébin, une question d'honneur », in Lagrave R.-M., Gestin A. et al. (dir.), *Dissemblances. Jeux et enjeux du genre*, Paris, L'Harmattan, p. 37-50.
- HANCOCK Claire, 1996, « Ville et espace public : la théorie habermasienne et le cas de la capitale française à la fin du XVIII^e siècle », *Espaces et Sociétés*, n°86, p. 127-143.
- , 2007, « “Délivrez-nous de l'exotisme” : quelques réflexions sur des impensés de la recherche géographique sur les Suds (et les Nord)s », *Autrepart. Revue de Sciences Sociales au Sud*, n°41, p. 69-81.
- HANDMAN Marie-Élisabeth, 1998, « S'émanciper en se prostituant », in Veauvy C., Rollinde M., Azzoug M. (dir.), *Les femmes entre violences et stratégies de liberté. Maghreb et Europe du Sud*, Saint-Denis, Éd. Bouchène, p. 291-299.
- HANNERZ Ulf, 1997, « Frontières », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, vol. 49, n°154, p. 597-609.
- , 2006 [1983], *Explorer la ville. Éléments d'anthropologie urbaine*, Paris, Éd. de Minuit, 418 p., trad. de : *Exploring the City*, Columbia University Press, 1980.
- HARVEY David, 1993 [1973], *Spatial justice and the city*, Oxford, Blackwell Publishers, 336 p., URL : <https://oneboxofturkishdelights.files.wordpress.com/2013/07/david-harvey-social-justice-and-the-city.pdf> [page consultée le 19.05.2015].
- , 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, Éd. Amsterdam, 93 p.
- HAUMONT Nicole, 2001 [1966], *Les pavillonnaires. Étude psychosociologique d'un mode d'habitat*, Paris, L'Harmattan, 150 p.
- HAUMONT Nicole, AUTHIER Jean-Yves (éd.), 1996, *La ville : agrégation et ségrégation sociales*, Paris, L'Harmattan, 219 p.
- HAUMONT Nicole, RAYMOND Henri, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 2001 [1966], *L'habitat pavillonnaire*, Paris, Montréal, Budapest, L'Harmattan, 115 p.
- HÄUSSERMANN Hartmut, COLOMB Claire, 2003, « The new Berlin: marketing the city of dreams », in Hoffman L., Fainstein S., Judd D. (ed), *Cities and visitors: regulating people, markets and city space*, Malden, MA, Oxford, Blackwell publishers, p. 200-218.
- HAYEUR Mariette, 1998, « Contre-pouvoirs féminins au Maroc, dans la famille et la religion », in Lacoste-Dujardin C., Virolle M. (éd.), 1998, *Femmes et hommes au Maghreb et en immigration. La frontière des genres en question. Études sociologiques et anthropologiques*, Paris, Publisud, p. 127-141.
- HAYOT Alain, 1992, « L'ethnologie au risque de la ville. Urbanité et territoire », *Cahiers de la Recherche Architecturale*, n°27-28, p. 197-208.
- , 2002, « Pour une anthropologie de la ville et dans la ville : questions de méthodes », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 18, n°3, mis en ligne le 09.06.2006, URL : <http://remi.revues.org/document2646.html> [page consultée le 24.05.2007].
- HÉRITIER Françoise, 1996a, *De la violence*, Paris, Éd. Odile Jacob, 400 p.
- , 1996b, *Masculin-féminin I. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 332 p.
- , 2002, *Masculin-féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 443 p.
- HERZOG Jacques, MEILI Marcel, 2006, « Discussion », in Diener R., Herzog J., Meili M., Meuron P. de, Schmid C., *La Suisse, un portrait urbain*, ETH Studio Basel, Institut pour la ville contemporaine, Birkhäuser Verlag, livre I Introduction : réseaux, frontières, différences, p. 135-161.

- HOGGART Richard, 2004, *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Éd. de Minuit, 420 p., trad. de : *The Uses of Literacy*, Chatto and Windus, 1957.
- HOSSARD Nicolas, JARVIN Magdalena (dir.), 2005, « *C'est ma ville !* » *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris, L'Harmattan, 284 p.
- HOURS Mélanie, 2007, « La pauvreté urbaine au Japon. Réalités et représentations », *Transcontinentales. Sociétés, idéologie, système mondial*, n°5, p. 121-138, URL : <http://transcontinentales.revues.org/747?lang=en#tocto2n4> [page consultée le 25.08.2014].
- HUET Armel, 1994, « L'urbanité comme principe de socialité », in Ghorra-Gobin C. (dir.), *Penser la ville de demain. Qu'est-ce qui institue la ville ?*, Paris, L'Harmattan, p. 107-111.
- HUGHES Everett C., 1996, « La place du travail de terrain dans les sciences sociales », in *Le regard sociologique : essais choisis d'Everett C. Hughes*, textes rassemblés et présentés par Chapoulie J.-M., Paris, Éd. de l'EHESS, p. 267-279.
- HUGON Philippe (dir.), 1980, dossier « Secteur informel et petite production marchande dans les villes du tiers monde », numéro spécial *Revue Tiers Monde*, t. XXI, n°82, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/tiers_0040-7356_1980_num_21_82 [page consultée le 19.03.2015].
- IKONIKOFF Moïses, SIGAL Silvia, 1980, « Armée de réserve, marginalité et secteur informel », *Revue Tiers Monde*, t. XXI, n°82, p. 427-434.
- ILBERT Robert, 1982, « La ville islamique : réalité et abstraction », *Les Cahiers de la Recherche Architecturale*, n°10-11, p. 6-13.
- IRAKI Aziz, 2006, « L'organisation des solidarités dans des territoires en construction : quartiers restructurés du Maroc », *Espaces et Sociétés*, n°127, p. 63-77.
- , 2009, « L'habitat non réglementaire au Maroc, un espace de négociation sociale », in Baduel P.-R. (dir.), *La ville et l'urbain dans le Monde arabe et en Europe. Acteurs, organisations et territoires*, Tunis, Paris, IRMC, Maisonneuve & Larose, p. 94-108.
- , 2010, « Réformes institutionnelles, refonte des territoires et rapports de pouvoirs dans la ville », *Cahiers d'EMAM*, n°19, p. 79-87, URL : <http://emam.revues.org/116> [page consultée le 03.10.2014].
- , 2011, « Marges et illégalité : des espaces du cannabis aux quartiers d'habitat non réglementaire : des négociations locales de la norme », in Aufaure C., Bennafla K., Emperador-Badimon M., (dir.), *Marges, normes et éthique. Marges et marginalités au Maroc*, Paris, Tunis, L'Harmattan, IRMC, p. 85-93.
- , 2013, « L'Initiative nationale de développement humain au Maroc. Formes de mobilisation collective et intermédiation sociale dans la gestion urbaine », in Deboulet A., Jolé M. (éd.), *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, Paris, Karthala, p. 203-218.
- IRAKI Aziz, RACHIK Abderrahmane, 2005, « Quartiers non réglementaires : intermédiation, élite de proximité et restructuration urbaine », in Miras C. de (coord.), *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, Rabat, Paris, INAU, IRD, p. 97-144.
- IRAKI Aziz, TAMIM Mohammed, 2009, « Réformes institutionnelles récentes, refontes politico-administratives des territoires et nouvelles formes de gouvernance urbaine », *Cahiers d'EMAM*, n°17, p. 85-114, URL : <http://emam.revues.org/265> [page consultée le 03.10.2014].
- IRAKI Aziz, BÉNIT-GBAFFOU Claire, OLDFIELD Sophie, BELARBI Wafae, OWUOR Sam, 2014, « Mouvements sociaux urbains et injustice spatiale. La difficile mobilisation des "droits" », in Gervais-Lambony P., Bénit-Gbaffou C., Musset A. et al. (dir.), *La justice spatiale et la ville : regards du Sud*, Paris, Karthala, p. 227-243.
- JACOBS Jane, 1991, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Liège, Pierre Mardaga, 435 p., trad. de : *The death and life of great american cities*, Random house, 1961.

- JAILLET Marie-Christine, 1999, « Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes ? », *Esprit*, n°11, p. 145-167.
- JANIN Pierre, 2003, « Vivre ensemble ou la douleur d'être "en grande famille" », *Politique Africaine*, n°91, p. 33-50.
- JEAN Yves, CALENGE Christian (dir.), 2002, *Lire les territoires*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 300 p., URL : <http://books.openedition.org/pufr/1765> [page consultée le 14.05.2015].
- JODELET Denise, 1989, « Représentations sociales : un domaine en expansion », in Jodelet D. (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, p. 47-78.
- JOLÉ Michèle, 1991, « Gérer ses résidus en public. R'bati, slaoui, et habitants de Temara aux prises avec leurs déchets », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°53, p. 33-40, URL : <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annaes/jole.htm> [page consultée le 01.04.2004].
- , 2002, (dir.), *Espaces publics et cultures urbaines*, actes du séminaire du CIFP de Paris 2000-2001-2002, Institut d'Urbanisme de Paris, Lyon, CERTU, 427 p.
- , 2003, « Quand la ville invite à s'asseoir. Le banc public parisien et la tentation de la dépose », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°94, p. 107-115.
- JOSEPH Isaac, 1984, *Le passant considérable : essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris, Librairie des Méridiens, 146 p.
- , 1992-1993, « L'espace public comme lieu de l'action », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°57-58, p. 211-217.
- , 1994a, « La rue et la conversation », *Le Courrier du CNRS*, « La ville », p. 23-24.
- , 1994b, « Le droit à la ville, la ville à l'œuvre. Deux paradigmes de la recherche », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°64, p. 5-10.
- (dir.), 1995a, *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Éd. Recherches, Plan Urbain, 300 p.
- 1995b, « Reprendre la rue », in Joseph I. (dir.), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Éd. Recherches, Plan Urbain, p. 11-35.
- , 2002, « Espace public, urbanité, citoyenneté », in Jolé M. (dir.), *Espaces publics et cultures urbaines*, actes du séminaire du CIFP de Paris 2000-2001-2002, Institut d'Urbanisme de Paris, Lyon, CERTU, p. 33-44.
- , 2009 [1998], *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, 126 p.
- KAÏOUA Abdelkader, 1988, « Casablanca, métropole en perpétuel devenir », in *La Grande Encyclopédie du Maroc*, vol. « Géographie Humaine », p. 178-184.
- KASSA Sabrina, 2011, « Sangatte à Paris. Le jardin des exilés », in Agier M. (éd.), *Paris refuge. Habiter les interstices*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant, p. 19-69.
- KAUFMANN Jean-Claude, 1992, *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*, Paris, Éd. Nathan, 216 p.
- , 2003, « Tout dire de soi, tout montrer », *Le Débat*, n°125, p. 144-154.
- KAWASH Samira, 1998, « The Homeless Body », *Public Culture*, vol. 10, n°2, p. 319-339, URL: http://www.eslarp.uiuc.edu/courses/FAA391_Fall08/Readings/Kawash.%20The%20Homeless%20Body.pdf [page consultée le 22.02.2011].
- KELLING George L., WILSON James Q., march 1982, « Broken windows. The police and neighborhood safety », *Atlantic Monthly*, vol. 249, n°3, p. 29-38, URL: http://www.manhattan-institute.org/pdf/atlantic_monthly-broken_windows.pdf [page consultée le 01.12.2005].
- KERROU Mohammed, KHAROUFI Mostafa, 1994, « Maghreb. Familles, valeurs et changements sociaux », *Monde Arabe Maghreb-Machrek*, n°144, p. 26-39.

- KERROU Mohammed, M'HALLA Moncef, 1993, « La prostitution dans la médina de Tunis aux XIX^e et XX^e siècles », in Colonna F. (dir.), Daoud Z., *Être marginal au Maghreb*, Paris, Éd. du CNRS, IRÉMAM, p. 201-221.
- KHAN Farida C., 2005, « Violences faites aux femmes et discours sur le développement au Bangladesh », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°184, p. 235-248.
- KHAROUFI Mostafa, « Contextes et état d'une recherche : les études urbaines au Maroc », *IRMC*, URL : <http://www.irmcmaghreb.org/corres/textes/kharoufi.htm> [page consultée le 25.05.2004].
- KHAYAT Tristan, 2000, « Espace communautaire et espace public, comment dépasser la contradiction ? », in Ghorra-Gobin C. (dir.), *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan, p. 121-131.
- KHROUZ Nadia, 18.12.2012, « Des "mots" aux "regrets" : qu'est devenu le "Péril noir" ? », URL : <http://www.cjb.ma> [page consultée le 04.06.2013].
- KOKOREFF Michel, 1993, « L'espace des jeunes. Territoires, identités et mobilité », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°59-60, p. 171-179.
- , 1998, « L'économie de la drogue : des modes d'organisation aux espaces de trafic », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°78, p. 114-124.
- , 2004, « Trafics de drogues et criminalité organisée : une relation complexe », *Criminologie*, vol. 37, n°2, p. 9-32.
- KOKOREFF Michel, PERALDI Michel, WEINBERGER Monique (dir.), 2007, *Économies criminelles et mondes urbains*, Paris, PUF, 213 p.
- KOOLHAAS Rem, 1996, « La ville générique », *Architecture d'Aujourd'hui*, n°304, p. 70-77.
- KOPP Anatole, 1975, *Changer la vie, changer la ville : de la vie nouvelle aux problèmes urbains, U.R.S.S. 1917-1932*, Paris, U.G.E., 507 p.
- KURZAC-SOUALI Anne-Claire, KASSOU Abderrahim 2013, « Peut-on parler de gentrification pour Casablanca ? Entretien », in Coslado E., McGuinness J., Miller C. (dir.), *Médinas immuables ? Gentrification et changement dans les villes historiques marocaines (1996-2010)*, Rabat, CJB, p. 341-348, URL : <http://books.openedition.org/cjb/301?lang=fr> [page consultée le 09.01.2015].
- LAACHER Smaïn, 2007, *Le peuple des clandestins*, Paris, Calmann-Lévy, 218 p.
- LABERGE Danielle, ROY Shirley, 2001, « Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public », *Sociologie et Sociétés*, vol. 33, n°2, p. 115-131.
- LABROUSSE Alain, BORDES Philippe, 2004, « Économie de la drogue et réseaux de corruption au Maroc », *Politique Africaine*, n°93, p. 63-81.
- LACOSTE-DUJARDIN Camille, 1996 [1985], *Des mères contre des femmes, maternité et patriarcat au Maghreb*, Paris, La Découverte, Poche, 350 p.
- LACOSTE-DUJARDIN Camille, VIROLLE Marie (éd.), 1998, *Femmes et hommes au Maghreb et en immigration. La frontière des genres en question. Études sociologiques et anthropologiques*, Paris, Publisud, 229 p.
- LAGRANGE Hughes, 1984, « La perception de la violence par l'opinion publique », *Revue Française de Sociologie*, vol. XXV, n°4, p. 636-657.
- , 1995, *La civilité à l'épreuve : crime et sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 310 p.
- LAHBIL TAGEMOUATI Naïma, 2004, « La pauvreté dans la médina de Fès », in Deboulet A., Destremau B., Ireton F. (dir.), 2004, *Dynamiques de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient*, Paris, Tours, Karthala, Urbama, p. 241-263.
- LAHSIKA Khalid, 2007, *Femmes victimes de violences. Représentations socioculturelles dans la Province de Nador (Nord du Maroc)*, Association « Horizon Femme et Enfant », dactylographié, 91 p.

- LANDAUER Paul, 2006, « Les nouvelles fonctions de la grille », in Texier S. (dir.), *Voies publiques. Histoires et pratiques de l'espace public à Paris*, Paris, Éd. du Pavillon de l'Arsenal, Éd. Picard, p. 279-286.
- LANDAUER Paul, DELHOME Danielle, 2001, « La sécurisation des grands ensembles : incertitudes et contradictions des opérations de requalification », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n°43, p. 49-62.
- LAOUDI Mohamed, 2001, *Casablanca à travers ses petits entrepreneurs de la pauvreté. Aperçu sur les micro-activités marchandes de rue dans une métropole maghrébine*, Casablanca, Université Hassan II Aïn Choq, 438 p.
- LARGUÈCHE Abdelhamid, LARGUÈCHE Dalenda, 1992, *Marginales en terre d'islam*, Tunis, Cérès Productions, 185 p.
- LARGUÈCHE Evelyne, 2004, « L'injure comme objet anthropologique », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n°103-104, p. 29-56.
- LAUTIER Bruno, 1991, « Les travailleurs n'ont pas la forme. Informalité des relations de travail et citoyenneté en Amérique latine », in Lautier B., Miras C. de, Morice A. (dir.), *L'État et l'informel*, Paris, L'Harmattan, p. 11-76.
- , 1994, *L'économie informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 125 p.
- LAUTIER Bruno, SALAMA Pierre, 1995, « De l'histoire de la pauvreté en Europe à la pauvreté dans le tiers monde », *Revue Tiers Monde*, t. XXXVI, n°142, p. 245-255.
- LAUTIER Bruno, MIRAS Claude de, MORICE Alain (dir.), 1991, *L'État et l'informel*, Paris, L'Harmattan, 211 p.
- LAWLESS Richard, 1984, « Planning against the people », in Métral J., Mutin G. (dir.), *Politiques urbaines dans le Monde arabe*, Lyon, Maison de l'Orient Méditerranéen, p. 203-215.
- LE BLANC Guillaume, 2009, *L'invisibilité sociale*, Paris, PUF, 198 p.
- , 2014, *L'insurrection des vies minuscules*, Paris, Bayard Éd., 153 p.
- LEDRUT Raymond, 1968, *Sociologie urbaine*, Paris, PUF, 225 p.
- LEFEBVRE Henri, 1968, *Le droit à la ville*, t. I, Paris, Anthropos, 165 p.
- , 1981, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 487 p.
- , 1989, « Quand la ville se perd dans la métamorphose planétaire », mis en ligne le 07.02.2007, URL : http://www.alencontre.org/print/LefebvreVille02_07.htm [page consultée le 09.09.2007].
- LÉVY Jacques, 2009, « Mondialisation des villes », in Stébé J.-M., Marchal H. (dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, p. 667-721.
- LIAUZU Claude, 1989, « Crises urbaines, crise de l'État, mouvements sociaux », in Brown K., Hourcade B., Jolé M., Liauzu C. et al. (coord.), *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, p. 23-41.
- LIEBER Marylène, 2008, *Genre, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 324 p.
- LONGUENESSE Élisabeth, 2006, « Organisations professionnelles et structuration d'une profession », in Souami T., Verdeil E. (dir.), *Concevoir et gérer les villes : milieux d'urbanistes du sud de la Méditerranée*, IFPO, Institut Français d'Urbanisme, Paris, Economica, Anthropos, p. 107-148.
- LOUIS-GUÉRIN Christiane, 1984, « Les réactions sociales au crime : peur et punitivité. A-t-on raison d'avoir peur ? », *Revue Française de Sociologie*, vol. 25, n°4, p. 623-635.
- LUSSAULT Michel, SIGNOLES Pierre (dir.), 1996, *La cidadinité en questions*, Fascicule de recherches n°29, Tours, Urbama, 157 p.

- MacKENZIE Roderick D., 1990 [1921], « Le voisinage. Une étude de la vie locale à Columbus, Ohio », in Grafmeyer Y., Joseph I. (éd.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, p. 213-254.
- MAGRI Susanna, 1993, « L'intérieur domestique. Pour une analyse du changement dans les manières d'habiter », *Genèses*, n°28, p. 146-164.
- MAJDOUL Bouchaïb, 2014, « Femmes et Sida au Maroc. De l'inégalité biologique à l'inégalité sociale », *blog Farzyat / Inégalités*, URL : <http://farzyat.cjb.ma/femmes-et-sida-au-maroc-de-linegalite-biologique-a-linegalite-sociale> [page consultée le 01.05.2014].
- MALVERTI Xavier, 1997, « Introduction : à la recherche de l'espace public perdu entre l'inhabitable et l'impensé », in *L'espace public dans la ville méditerranéenne*, actes du colloque de Montpellier des 14, 15 et 16 mars 1996, Montpellier, Éd. de l'Esperou, École d'Architecture Languedoc-Roussillon, vol. 1, p. 19-24.
- MANRY Véronique, 2001, « "Être en affaire". Compétences relationnelles, éthique de la performance et ordre social dans les réseaux commerçants au marché aux puces », in Peraldi M. (dir.), *Cabas et containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Paris, Éd. Maisonneuve & Larose, p. 279-314.
- MANRY Véronique, PERALDI Michel, 2004, « Le lien et le gain. Le marché aux Puces de Marseille : une aberration économique ? », in Barbe N., Latouche S. (dir.), *Économies choisies ? Échanges, circulations et débrouille*, Paris, Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, p. 39-58.
- MARCHE Guillaume, 2002, « Marginalisation, exclusion, déviance... Tentatives de conceptualisation sociologique », in Menegaldo H. (dir.), *Figures de la marge. Marginalité et identité dans le monde contemporain*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 41-57.
- MARCUSE Paul, 1989, « Dual city: a muddy metaphor for a quartered city », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 13, issue 4, p. 697-708.
- MARGUERAT Yves, 2003, « Les "enfants en situation difficile" : une typologie », in Marguerat Y. (dir.), *Garçons et filles des rues dans la ville africaine : diversité et dynamique des marginalités juvéniles à Abidjan, Nairobi, Antananarivo*, Rapport de recherche, Paris, EHESS, p. 275-279, URL : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/010032413.pdf [page consultée le 16.01.2015].
- MARIE Alain, 1981, « Marginalité et conditions sociales du prolétariat urbain en Afrique. Les approches du concept de marginalité et son évaluation critique », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 21, n°81-83, p. 347-374.
- , 1986, « La tradition africaine face à la modernité occidentale », *Le Genre Humain*, n°14, p. 175-190.
- , (éd.), 1997, *L'Afrique des individus : itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala, 438 p., URL : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010018160.pdf [page consultée le 19.03.2015].
- MARIÉ Michel, 1989, *Les Terres et les mots : une traversée des sciences sociales*, Paris, Méridiens Klincksieck, 214 p.
- , 1995, « La guerre, la colonie, la ville et les sciences sociales », *Sociologie du Travail*, vol. 37, n°2, p. 277-299.
- , 2001, « La jardinière sociologue », in Pasquier É., *Cultiver son jardin. Chroniques des jardins de la Fournillière. 1992-2000*, Paris, L'Harmattan, p. 11-20.
- , 2004, « L'anthropologue et ses territoires. Qu'est-ce qu'un territoire aujourd'hui ? », *Espaces et Sociétés*, n°119, p. 179-198.
- MARPSAT Maryse, 1999, « Un avantage sous contrainte. Le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, Paris, INED, p. 885-932.
- MARTUCCELLI Danilo, SINGLY François de, 2009, *Sociologies de l'individu*, Paris, Armand Colin, coll. « 128 », 127 p.

- MAYOL Pierre, 1994, « Habiter », in Certeau M. de, Giard L., Mayol P. (dir.), 1994, *L'invention du quotidien. Habiter, cuisiner*, t. II, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », p. 13-185.
- MAZZELLA Sylvie, 2004, « Commerces : une politique d'attente concertée », in Fournier P., Mazzella S. (éd.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, Paris, La Découverte, p. 170-184.
- MEHL Dominique, 1997, « Espace public / espace privé : la télévision brouille les frontières », in Ion J., Péroni M. (coord.), *Engagement public et exposition de la personne*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, p. 207-216.
- MERNISSI Fatima, 1983, *Sexe, idéologie, islam*, Paris, Tierce, 198 p.
- MERTON Robert K., 1965 [1938], « Structure sociale, anomie et déviance », in Mendras H. (éd.), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, p. 167-191.
- MILLER Catherine, 2000, « Réseaux et territoires. Migrants de Haute Égypte à Guizah (agglomération du Caire) », in Deboulet A., Berry-Chikhaoui I. (dir.), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Tunis, Paris, Tours, IRMC, Karthala, Urbama, p. 221-246.
- , 2011, « Marges et normes linguistiques au Maroc », in Aufauvre C., Bennafla K., Emperador-Badimon M. (dir.), *Marges, normes et éthique. Marges et marginalités au Maroc*, Paris, Tunis, L'Harmattan, IRMC, p. 57-70.
- MILLER Catherine, CAUBET Dominique, 2012, « Langue et textes : des Ghiwanès à la nouvelle scène avant et après le 20 février », URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00682688/document> [page consultée le 08.01.2015].
- MILLIOT Virginie, 2013, « Indignations et mobilisations autour des marchés de la pauvreté », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°108, p. 116-127.
- MILLS Charles W., 1940, « Situated actions and vocabularies of motive », *American sociological review*, n°40, p. 904-913.
- MIRANDA Adelina, 2007, « Naples. Ethnicisation et circulations migratoires dans un contexte urbain méditerranéen », in Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., Roulleau-Berger L. (dir.), *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La Découverte, p. 279-297.
- MIRAS Claude de, 1991, « L'informel : mode d'emploi », in Lautier B., Miras C. de, Morice A. (dir.), *L'État et l'informel*, Paris, L'Harmattan, p. 77-142.
- MORANGE Marianne, SPIRE Amandine, 2014, « Le droit à la ville est-il soluble au Sud ? », *Métropolitiques* [en ligne], URL : <http://www.metropolitiques.eu/Le-droit-a-la-ville-est-il-soluble.html#nb1> [page consultée le 23.04.2015].
- MORICE Alain, 1991, « Les maîtres de l'informel », in Lautier B., Miras C. de, Morice A. (dir.), *L'État et l'informel*, Paris, L'Harmattan, p. 143-208.
- MOSCOVICI Serge, 1984, « Le ressentiment », *Le Genre Humain*, n°11, p. 179-186.
- , 1989, « Des représentations collectives aux représentations sociales », in Jodelet D. (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, p. 79-103.
- MOULOUDI Hicham, 2010, « La réaction de la société civile dans la production des grands projets au Maroc. Entre le soutien inconditionnel et le rejet total », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°106, p. 48-62.
- MOUSSAOUI Abderrahmane, 1998, « Le libâs al-sunnî. Les raisons sacrées d'un habit profane », in Ossman S. (dir.), *Les miroirs maghrébins : itinéraires de soi et paysages de rencontre*, Paris, Éd. du CNRS, p. 77-86.
- MUCCHIELLI Laurent, 2000, « Y a-t-il une montée de la violence et de l'insécurité ? », in Demorand N., Jallon H. (éd.), *L'année des débats*, Paris, la Découverte, p. 74-77.
- , 2004, « Homicide, anomie, pauvreté et désaffiliation », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, vol. 42, n°129, Genève, Droz, p. 261-273.

- , 2006, « Travailler sur la déviance. Problèmes méthodologiques et déontologiques des recherches en sciences sociales. Introduction », *Socio-logos* [en ligne], n°1, URL : <http://socio-logos.revues.org/document22.html> [page consultée le 11.12.2009].
- , 2008, « Une société plus violente ? Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours », *Déviance et Société*, vol. 32, n°2, p. 115-147.
- , 2011, *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Paris, Fayard, 340 p.
- MUCCHIELLI Roger, 2004, *La dynamique des groupes*, Paris, ESF, [1967], 220 p.
- NAAMANE-GUESSOUS Soumaya, 1991, *Au-delà de toute pudeur. La sexualité féminine au Maroc*, Paris, Casablanca, Karthala, Eddif, 279 p.
- NACIRI Mohammed, 1984, « Politique urbaine et “politiques” de l’habitat au Maroc : incertitudes d’une stratégie », in Métral J., Mutin G. (dir.), *Politiques urbaines dans le Monde Arabe*, Lyon, Maison de l’Orient, p. 71-98.
- , 1986, « Regards sur l’évolution de la citadinité au Maroc », in Brown K., Jolé M., Sluglett P., Zubaida S. (ed), *Middle Eastern cities in comparative perspective*, London, Ithaca Press, p. 249-270.
- , 1991, « Civilisation urbaine. Une brève histoire des villes maghrébines », in Lacoste C. et Y. (dir.), *L’état du Maghreb*, Paris, La Découverte, p. 161-167.
- , 1997a, « Le rôle de la citadinité dans l’évolution des villes arabo-islamiques », in Naciri M., Raymond A. (dir.), *Sciences sociales et phénomènes urbains dans le Monde Arabe*, Casablanca, Fondation du Roi Abdul Aziz Al-Saoud pour les Études Islamiques et les Sciences Humaines, p. 131-148.
- , 1997b, « Les montagnes marocaines : de la centralité à la marginalisation. Réflexions pour une réinsertion des massifs montagneux dans l’espace national », in Roux B., Guerraoui D. (dir.), *Les zones défavorisées méditerranéennes. Études sur le développement dans les territoires ruraux marginalisés*, Paris, L’Harmattan, p. 51-69.
- NACIRI Mohammed, RAYMOND André (dir.), 1997, *Sciences sociales et phénomènes urbains dans le Monde Arabe*, Casablanca, Fondation du Roi Abdul Aziz Al-Saoud pour les Études Islamiques et les Sciences Humaines, 316 p.
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, 1989a, « Crises et avatars de la famille », *Signes du Présent*, n°5, Rabat, Éd. SMER, p. 78-83.
- , 1989b, *Enquête, mode d’emploi. Techniques d’enquête et collecte de données dans les études socio-économiques*, Casablanca, Éd. El Khattabi, 292 p.
- , 1991a, « L’espace limitrophe : entre le privé et le public, un no man’s land », *Espaces et Sociétés*, n°62-63, p. 135-158.
- , 1991b, « Y a-t-il un modèle d’habiter spécifique à la médina ? », in Mechta K. (dir.), *Maghreb : patrimoine, tradition et modernité*, Paris, Publisud, p. 127-140.
- , 1992a, « Autour du territoire urbain, la société civile ? », *Signes du présent*, N°spécial « La société civile au Maroc », Rabat, Éd. SMER, p. 275-283.
- , 1992b, *Typologie des espaces publics*, rapport de recherche Plan Urbain, programme « espaces publics », Paris, ministère de l’Équipement, 31 p.
- , 1992-1993, « Espaces publics des villes marocaines », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°57-58, p. 185-190.
- , 1993, « Urbanité, urbanités : convergences et divergences dans l’habiter et les styles de vie des citoyens marocains », *Espaces et Sociétés*, n°73, p. 75-98.
- , 1994a, « Épargne populaire et financement de l’habitat », *Al Maouil*, n°8, Rabat, URL : http://www.snec.seh.gov.ma/detai_maouil.asp?ref=43 [page consultée le 10.01.2005].
- , 1994b, « Logique des concepteurs et compétences des habitants : introduction », *Architecture et Comportement*, vol. 10, n°3, p. 237-244.

- , 1996a, « De l'espace fragmenté comme ressource », in Voyé L. (dir.), *Ville et transactions sociales, hommage au professeur Jean Rémy*, Paris, L'Harmattan, p. 7-28.
- , 1996b, « Citadinité et urbanité : le cas des villes marocaines », in Lussault M., Signoles P. (dir.), *La citadinité en questions*, Fascicule de recherches n°29, Tours, Urbama, p. 103-112.
- , 1997, *Habiter la ville marocaine*, Paris, Casablanca, L'Harmattan, Gaétan Morin-Maghreb, 315 p.
- , 1998a, « Espace public, équipements et services urbains : du modèle de référence à la réalité... », in Lebris É., Deler J.-P., Schneier G., *Les métropoles du sud au risque de la culture planétaire*, Paris, Éd. Karthala, p. 271-283.
- , 1998b, « Fragmentation spatiale et stratégies résidentielles », in Haumont N., Lévy J.-P., Bacqué M.-H. (dir.), *La ville éclatée. Quartiers et peuplement*, Paris, Montréal, L'Harmattan, p. 69-88.
- , 2000a, « Compétences collectives, émergence de la société civile et intermédiation sociale dans la gestion urbaine », in Deboulet A., Berry-Chikhaoui I. (dir.), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Tunis, Paris, Tours, IRMC, Karthala, Urbama, p. 341-368.
- , 2000b, « Sociologie et projet urbain. Quelques réflexions à partir d'une expérience marocaine », in Sauvage A., Hayot A. (dir.), *Le projet urbain : enjeux, expérimentations et professions*, Paris, Éd. de la Villette, p. 145-165.
- , 2001a, « Espace public et changement social », in Ghorra-Gobin C. (dir.), *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan, p. 213-222.
- , 2001b, « Villes, associations, aménagement au Maroc : quelques clefs de lecture », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°89, p. 112-119.
- , 2001c, « De l'espace public occidental aux espaces publics non-occidentaux », *Villes en Parallèle*, n°32-33-34, p. 120-134.
- , 2001d, « Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale : une approche critique de la notion de fragmentation », in Dorier-Apprill É. (dir.), *Vocabulaire de la ville : notions et références*, Paris, Éd. du Temps, p. 109-118.
- (dir.), 2002, *La fragmentation en question : des villes entre fragmentation sociale et fragmentation spatiale ?*, Paris, L'Harmattan, 411 p.
- , 2003, « Les politiques urbaines au risque de la maîtrise d'ouvrage sociale », in INAU (dir.), CJB (collab.), *Les métiers de la ville : des métiers pour une gestion urbaine rénovée*, Rabat, Paris, INAU, L'Harmattan, p. 115-139.
- , 2004a, « Les chemins tortueux de l'expérience démocratique marocaine à travers les bidonvilles », *Espaces et Sociétés*, n°112, p. 59-81.
- , 2004b, « La Maîtrise d'Ouvrage Sociale (MOS) au Maroc : un état des lieux », *Al Maouil. Les Cahiers d'Al Omrane*, n°19-20, p. 7-13.
- , 2005a, « Les espaces publics des villes maghrébines. Enjeu et partie prenante de l'urbanisation », in Arnaud J.-L. (dir.), *L'urbain dans le monde musulman de la Méditerranée*, Paris, Maisonneuve & Larose, p. 101-119.
- , (coord.), 2005b, *Intervenir dans les territoires à urbanisation diffuse*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 335 p.
- , 2007a, « Le quartier des habitants des villes marocaines », in Authier J.-Y., Bacqué M.-H., Guérin-Pace F. (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, p. 163-173.
- , 2007b, « Le développement urbain durable : "best" practice ou leurre », *Espaces et Sociétés*, n°131, p. 101-116.
- , 2007c, « L'évolution de la politique urbaine et résorption des bidonvilles au Maroc : succès et avatars de la "maîtrise d'ouvrage sociale" », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°193-194, dossier « Gouvernance urbaine », p. 403-426.

- NEVAREZ Julia, 1999, « Aux confins de Central Park et de Harlem. Trajets, regards et formes urbaines », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°83-84, p. 148-154.
- NEWMAN Oscar, 1996, *Creating defensible space*, Center for Urban Policy Research, Rutgers University, U.S. Department of Housing and Urban Development, Office of Policy Development and Research, 126 p., URL: <http://www.huduser.org/publications/pdf/def.pdf> [page consultée le 25.11.2008].
- OBLET Thierry, 2008, *Défendre la ville. La police, l'urbanisme et les habitants*, Paris, PUF, 123 p.
- OCKRENT Christine (dir.), TREINER Sandrine (coord.), 2007, *Le livre noir de la condition des femmes*, Paris, Points, 954 p., [postf.] Françoise Gaspard, p. 873-891.
- OGIEN Albert, 1999, *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin, 230 p.
- OSSMAN Susan, 1994, *Picturing Casablanca. Portraits of power in a modern city*, Berkeley, University of California Press, 246 p.
- , 1998, « Savoir se montrer. Modèles, modes et salons de coiffure à Casablanca », in Ossman S. (dir.), *Les miroirs maghrébins : itinéraires de soi et paysages de rencontre*, Paris, Éd. du CNRS, p. 227-239.
- PAES Mehdi, TOUFIQ Jallal, 1999, « Enfants des rues et drogues au Maroc : réflexion à partir de l'enquête sur l'usage des solvants parmi les enfants des rues de Rabat-Salé », in Dachmi A. (coord.), *L'enfant et la ville*, Rabat, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, p. 23-32.
- PAES Mehdi, TOUFIQ Jallal, BOUCHIKHI Mohammed, FDHIL Hassan, 1999, « L'usage et l'abus d'alcool au Maroc », *Alcoologie*, n°21, p. 245-255.
- PANERAI Philippe, 1989, « Sur la notion de ville islamique », *Peuples Méditerranéens*, n°46, p. 13-30.
- PARK Robert E., 1929, « Introduction », in Zorbaugh Harvey W., *The Gold Coast and the slum: a sociological study of Chicago's Near North Side*, Chicago, University of Chicago Press, p. vii-x.
- , 1950a [1924], « The concept of social distance », in Hughes E. et al. (ed.), *The collected papers of Robert Park. Race and Culture*, vol. 1, part III, Glencoe (Illinois), The Free Press, p. 256-260.
- , 1950b [1926], « Beyond our masks », in Hughes E. et al. (ed.), *The collected papers of Robert Park. Race and Culture*, vol. 1, part III, Glencoe (Illinois), The Free Press, p. 244-255.
- , 1950c [1928 et 1931], « The marginal man », in Hughes E. et al. (ed.), *The collected papers of Robert Park. Race and Culture*, vol. 1, part IV, Glencoe (Illinois), The Free Press, p. 343-392.
- , 1990a [1925], « La ville. Propositions de recherche sur le comportement humain en milieu urbain », in Grafmeyer Y., Joseph I. (éd.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, p. 83-130.
- , 1990b [1929], « La ville comme laboratoire social », in Grafmeyer Y., Joseph I. (éd.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, p. 167-183.
- , 1990c [1926], « La communauté urbaine : un modèle spatial et un ordre moral », in Grafmeyer Y., Joseph I. (éd.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, p. 197-211.
- PASQUIER Elisabeth, 2001, *Cultiver son jardin. Chroniques des jardins de la Fournillière. 1992-2000*, Paris, L'Harmattan, 316 p.
- PAUGAM Serge (dir.), 1996a, *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 582 p.
- , 1996b, « La constitution d'un paradigme », in Paugam S. (dir.), *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 7-19.
- , 2000 [1991], *La disqualification sociale*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 256 p.
- , 2008, *Le lien social*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 127 p.
- PEDRAZZINI Yves, 2005, *La violence des villes*, Tunis, Casablanca, Cérès Éd., Tarik Éd., 252 p.

- , 2007, « Le barrio, la rue, les gangs : une critique de la sociologie urbaine en Amérique Latine », in Bassand M., Kaufmann V., Joyé D. (dir.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, p. 57-83.
- PÉDRÉGAL Pierre-Diaz, 1978, « Grandeurs et servitudes des espaces publics », *Architecture d’Aujourd’hui*, n°198, p. 1-8.
- PENEFF Jean, 2009, *Le goût de l’observation. Comprendre et pratiquer l’observation participante en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 254 p., [préf.] Howard S. Becker, p. 5-7.
- PERALDI Michel, 1988, « Le désarroi des aménageurs », *Diagonale*, n°74, p. 37-39.
- , 1997, « Portraits », in *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, La Tour d’Aigues, Éd. de l’Aube, p. 253-267.
- (dir.), 2001, *Cabas et containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Paris, Éd. Maisonneuve & Larose, Maison Méditerranéenne des Sciences de l’Homme, 361 p.
- , 2003, « Droit de visite et principe d’humanité », *La pensée de midi*, n°10, p. 19-26.
- , 2004, « Proximité spatiale et distance commerciale entre entrepreneurs étrangers », in Fournier P., Mazzella S. (éd.), *Marseille, entre ville et ports. Les destins de la rue de la République*, Paris, La Découverte, p. 185-201.
- , 2008a, « Tanger transnationale. Petite introduction en forme de chronique subjective... », *La pensée de midi*, n°23, p. 8-17.
- , 2008b, « La condition migrante », *La pensée de midi*, n°26, p. 81-94.
- PERALDI Michel, EDOGUÉ NTANG Jean-Louis, 2011, « Un ancrage discret : l’établissement des migrations subsahariennes dans la capitale marocaine », in Aufauvre C., Bennafla K., Emperador-Badimon M. (dir.), *Marges, normes et éthique. Marges et marginalités au Maroc*, Paris, Tunis, L’Harmattan, IRMC, p. 23-33.
- PERALDI Michel, FOUGHALI Nouara, SPINOUSA Nancy, 1995, « Le marché des pauvres, espace commercial et espace public », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 11, n°1, p. 77-97.
- PERALDI Michel, TOZY Mohamed (dir.), 2011, *Casablanca : figures et scènes métropolitaines*, Rabat, Paris, Casablanca, CJB, Karthala, CM2S (Faculté d’Aïn Choq, Université Hassan II), 364 p.
- PERETTI-WATEL Patrick, BECK François, LEGLEYE Stéphane, 2007, *Les usages sociaux des drogues*, Paris, PUF, 226 p.
- PÉREZ LÓPEZ Ruth, 2005, « S’appropriier la ville : pratiques spatiales des jeunes de la rue à Mexico », in Hossard N., Jarvin M. (dir.), « C’est ma ville ! » *De l’appropriation et du détournement de l’espace public*, Paris, L’Harmattan, p. 83-94.
- PERROT Michelle, 1991, « Sortir », in Duby G., Perrot M. (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Fraise G., Perrot M. (dir.), *Le XIX^e siècle*, t. IV, Paris, Plon, p. 467-494.
- PÉTONNET Colette, 1972, « Espace, distance et dimension dans une société musulmane. À propos du bidonville marocain de Douar Doum à Rabat », *L’Homme, revue française d’anthropologie*, vol. 12, n°2, p. 47-84.
- , 1982, « L’observation flottante. L’exemple d’un cimetière parisien », *L’Homme*, vol. 22, n°4, p. 37-47.
- , 1991, « Le cercle de l’immondice. Postface anthropologique », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°53, p. 109-111.
- , 1994, « L’anonymat urbain », in Ghorra-Gobin C. (dir.), *Penser la ville de demain. Qu’est-ce qui institue la ville ?*, Paris, L’Harmattan, p. 17-21.
- , 2012 [1979], *On est tous dans le brouillard. Essai d’ethnologie urbaine*, Paris, Éd. du CTHS, 540 p.
- PHILIFERT Pascale, 2002, « Aller au cimetière à Salé (Maroc) : les nouvelles dimensions spatiales de pratiques sociales en déclin », *Espaces et Sociétés*, n°108-109, p. 197-214.

- PICHON Pascale, 2002, « Vivre sans domicile fixe : l'épreuve de l'habitat précaire », *Communications*, n°73, p. 11-29.
- , 2010, *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 227 p.
- PICKUS John, GOBLER Patricia, 1988, « Urban villages and activity patterns in Phoenix », *Urban Geography*, vol. 9, n°1, p. 85-97.
- PICON Antoine, 2001, « Espaces publics, espaces dangereux », *Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, vol. 76, n°1, p. 23-26.
- PIERRE Jean-Luc, 2001, « Une lecture de l'espace urbain : Casablanca », *Bulletin des Liaisons des Professeurs d'Histoire Géographie de l'Académie de Reims*, n°24, URL : <http://www.crdp-reims.fr/ressources/brochures/blphg/bul24/casablanca.htm> [page consultée le 24.08.2007].
- PILLON Véronique, 2003, *Normes et déviances*, Rosny-sous-Bois, Éd. Bréal, coll. « Thèmes & Débats Sociologie », 127 p.
- PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, 2000, « La ville des sociologues », in Paquot T., Lussault M., Body-Gendrot S. (dir.), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 53-61.
- PINSON Daniel, 1981, « La réalisation de relevés d'espaces habités : de la photo au plan pour dégager des typologies », *Les Cahiers du LERSCO*, n° hors-série, p. 2-10.
- , 1989, *Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc*, rapport, École d'Architecture de Nantes, Bureau de la Recherche Architecturale, 340 p.
- PINSON Gilles, 2005, « Tous les pays du monde (2005) », *Population et Sociétés*, n°414, INED, URL : http://www.ined.fr/fichier/t_publication/505/publi_pdf1_pop.et.soc.francais.414.pdf [page consultée le 01.08.2007].
- PIOLLE Xavier, 1990, « Mobilités, identités, territoires », *Géocarrefour, Revue de Géographie de Lyon*, vol. n°65, n°3, p. 149-154, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_0035-113x_1990_num_65_3_5727 [page consultée le 01.08.2010].
- POCHE Bernard, 1996, *L'espace fragmenté : éléments pour une sociologie de la territorialité*, Paris, L'Harmattan, 275 p.
- POTVIN Stéphane, ROY Jean-Yves, STIP Emmanuel, 2004, « Schizophrénie et cannabinoïdes : données cliniques, expérimentales et biologiques », *Drogues, santé et société*, vol. 2, n°2, URL : <http://www.erudit.org/revue/dss/2004/v2/n2/008536ar.pdf> [page consultée le 10.08.2007].
- PRÉVÔT-SCHAPIRA Marie-France, 1999, « Amérique latine : la ville fragmentée », *Esprit*, n°11, p. 128-144.
- PUIG Nicolas, 2000, « Derrière le cimetière. Du territoire pastoral à l'insertion dans la ville. Compétences et formes d'appropriation de l'espace : les Rkerka de Tozeur », in Deboulet A., Berry-Chikhaoui I. (dir.), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Tunis, Paris, Tours, IRMC, Karthala, Urbama, p. 207-219.
- PUJOL Charlotte, 2013, « Protestation vécue et expérience urbaine aux marges de Rosario (Argentine). Parcours de piqueteras », in Anglade M.-P., Bouasria L., Cheikh M. et al. (éds.), *Expériences du genre. Intimités, marginalités, travail et migration*, Paris, Casablanca, Karthala, Le Fennec, p. 283-300.
- QUÉRÉ Louis, 1995, « L'espace public comme forme et comme événement pacifiants », in Joseph I. (dir.), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, actes du colloque de Cerisy, 1993, Paris, Éd. Recherches, p. 93-110.
- QUÉRÉ Louis, BRETZGER Dietrich, 1992-1993, « L'étrangeté mutuelle des passants. Le mode de coexistence du public urbain », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°57-58, p. 88-100.

- RABINOW Paul, 1988, *Un ethnologue au Maroc. Réflexions sur une enquête de terrain*, Paris, Hachette, 145 p., trad. de : *Reflections on fieldwork in Morocco*, The Regents of the University of California, 1977.
- RACHIK Abderrahmane, 1995, *Ville et pouvoirs au Maroc*, Casablanca, Afrique-Orient, 196 p.
- , 2002a, *L'urbanisme de l'urgence*, Fondation Konrad Adenauer, à compte d'auteur, 224 p.
- , 2002b, « Casablanca : politiques urbaines et pressions sociales », *Naqd, revue d'études et de critique sociale*, n°16, p. 57-65.
- , 2012, « La recherche urbaine au Maroc », *SociologiesS* [en ligne], URL : <http://sociologies.revues.org/4184> [page consultée le 29.07.2013]
- RACHIK Hassan, 1997, « Roumi et beldi. Réflexions sur la perception de l'occidental à travers une dichotomie locale », *Égypte / Monde Arabe*, n°30-31, p. 293-302, mis en ligne le 08.07.2008 à l'URL : <http://ema.revues.org/index1656.html> [page consultée le 16.09.2008].
- RAMOS VALVERDE Rodrigo, 2004, « Géographie et violence urbaine à Rio de Janeiro », in Berdoulay V., Gomes P. C., Lolive J. (dir.), *L'espace public à l'épreuve. Régressions et émergences*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, p. 151-160.
- RAVEREAU André, 1996, « Pour une architecture située », *Poïesis*, n°4, p. 211-214.
- RAYMOND André, 1989, « Espaces publics et espaces privés dans les villes arabes traditionnelles », *Monde Arabe Maghreb-Machrek*, n°123, p. 194-201.
- RAYMOND Henri, 1974, « Habitat, modèles culturels et architecture », *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°174, p. 50-53.
- , 1988, « Urbain, convivialité, culture », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°37, p. 3-8.
- RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, DEZÈS Marie-Geneviève, HAUMONT Antoine, 2001 [1966], *L'habitat pavillonnaire*, Paris, L'Harmattan, 115 p.
- RÉMY Jean, 1973, « La dichotomie privé / public dans l'usage courant : fonction et genèse », *Recherches Sociologiques*, vol. 4, Université Catholique de Louvain, p. 10-38.
- , 1990, « Les courants fondateurs de la sociologie américaine : des origines à 1970 », *Espaces et Sociétés*, n°56, p. 7-37.
- , 1999, « Le statut de l'espace dans l'analyse sociologique », *Espaces et Sociétés*, n°96, p. 165-202.
- , 2002, « Ville visible, ville invisible : un réseau aréolaire ? », in Lévy J.-P., Dureau F. (dir.), *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, Paris, Budapest, Turin, L'Harmattan, p. 299-328.
- RÉMY Jean, FOUCART Jean, 2013, « La transaction : une manière de faire de la sociologie. Entretien », *Pensée Plurielle*, n°33-34, p. 35-51.
- RÉMY Jean, LECLERCQ Étienne, 1998, *Sociologie urbaine et rurale. L'espace et l'agir*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 398 p.
- RÉMY Jean, VOYÉ Liliane, 1974, *La ville et l'urbanisation. Modalités d'analyse sociologique*, Gembloux, Duculot, 252 p.
- , 1981, *Ville, ordre et violence. Formes spatiales et transaction sociale*, Paris, PUF, 238 p.
- , 1992, *La ville : vers une nouvelle définition ?*, Paris, L'Harmattan, 174 p.
- RÉMY Jean, VOYÉ Liliane, SERVAIS Émile, 1991a [1978], *Produire ou reproduire. Une sociologie de la vie quotidienne. Conflits et transaction sociale*, t. I, Bruxelles, Éd. De Boeck Université, 383 p.
- , 1991b [1980], *Produire ou reproduire. Une sociologie de la vie quotidienne. Transaction sociale et dynamique culturelle*, t. II, Bruxelles, Éd. De Boeck Université, 347 p.
- Revue Tiers Monde*, 2006, dossier « Marges au cœur de la ville », n°185.

- RIVELLOIS Jean, 2005, « Marges sociales et territoriales à Mérida (Mexique) », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* (REMMM), n°105-106, p. 15-27, URL : <http://remmm.revues.org/2726> [page consultée le 30.06.2014].
- RIVET Daniel, 2003, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 459 p.
- ROCHÉ Sebastian, 1994, *Insécurités et libertés*, Paris, Seuil, 196 p.
- , 2004 [1998], *Sociologie politique de l'insécurité. Violences urbaines, inégalités et globalisation*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 283 p.
- RODARY Meriem, 2002, « Argent des femmes et honneur des hommes au Maroc : un quartier de Marrakech », in Lagrave R. M., Gestin A. et al. (dir.), *Dissemblances. Jeux et enjeux du genre*, Paris, L'Harmattan, p. 117-130.
- ROMAN Joël, 2003, « Privé et public : le brouillage télévisuel », *Esprit*, n°3-4, p. 43-52.
- RONCAYOLO Marcel, 1997, *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 285 p.
- ROSANVALLON Pierre, 2014, *Le parlement des invisibles*, Paris, Seuil, coll. « Raconter la vie », 74 p.
- ROTH Arlette, 2004, « Entre les contraintes de l'éthique musulmane et du système de l'honneur, peut-il y avoir un usage toléré de l'injure ? », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n°103-104, p. 81-101.
- ROUAY-LAMBERT Sophie, 2001, « SDF et citadins dans l'espace public », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°90, p. 165-172.
- , 2004, « Sur les traces des sans-abri. Le cas exemplaire de Joan », *Espaces et Sociétés*, n°116-117, p. 29-45.
- ROULLEAU-BERGER Laurence, 1991, *La ville intervalle : jeunes entre centre et banlieue*, Paris, Méridiens Klincksieck, 211 p.
- , 1995, « Villes en friches : précarités, socialisations, compétences », *Futur Antérieur* [en ligne], n°29, URL : http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=780&var_recherche=rouleau [page consultée le 06.01.2006].
- ROUSSILLON Alain, 2004, « Réformer la *Moudawana* : statut et conditions des Marocaines », *Maghreb-Machrek*, n°179, p. 79-99.
- SALAH DINE Mohammed, 1988, *Les petits métiers clandestins. « Le business populaire »*, Casablanca, EDDIF, 270 p.
- SALECL Renata, 2002, « The exposure of privacy in today's culture », *Social Research: An International Quarterly*, vol. 69, n°1, p. 1-8, URL : http://findarticles.com/p/articles/mi_m2267/is_1_69/ai_88584134 [page consultée le 07.01.2009].
- SAMANDI Zeyneb, 1999, « Le *hijab* révolutionnaire contre le voile traditionnel. Le corps de la femme et l'ordre social », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n°119, Tunis, publication du CÉRES, p. 39-47.
- SAMPSON Robert, RAUDENBUSH Stephen, 1999, « Systematic social observation of public spaces: a new look at disorder in urban neighborhoods », *American Journal of Sociology*, vol. 105, n°3, p. 603-651.
- SANSOT Pierre, 1990, « Autour de l'accessibilité aux espaces publics », *Espaces et Sociétés*, n°62-63, p. 77-82.
- SANTOS Milton, 1975, *L'Espace partagé. Les deux circuits de l'économie urbaine des pays sous-développés*, Paris, Éd. M.-Th. Génin, 405 p.
- SASSEN Saskia, 2004, « Introduire le concept de ville globale », *Raisons politiques*, n°15, p. 9-23.
- SAUVAGE André, 2001, « Éveil à l'espace public », in Toussaint J.-Y., Zimmermann M. (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, p. 23-31.

- SCHWARTZ Olivier, 1993, « L'empirisme irréductible », in Anderson N., *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, [postf.] p. 265-308.
- , 2012 [1990], *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 531 p.
- SECA Jean-Marie, 2002, *Les représentations sociales*, Paris, Armand Colin, 192 p.
- SÉGALEN Martine, 1980, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 211 p.
- , 1995, « L'organisation sexuée des espaces », in EPHESIA (éd.), *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, colloque préparatoire à la quatrième conférence mondiale sur les femmes à Pékin, Paris, La Découverte, p. 182-185.
- SEGAUD Marion, 2009, « Espaces », in Stébé J.-M., Marchal H. (dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, p. 259-302.
- , 2012, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin, 223 p.
- SEMMOUD Nora, 2001, *Les stratégies d'appropriation de l'espace à Alger*, Paris, L'Harmattan, 270 p.
- , 2011, « La ville rend libre ? L'urbanité au féminin dans le Maghreb », *Égypte / Monde arabe*, n°9, Le Caire, CÉDEJ, p. 37-54, URL : <http://ema.revues.org/2991> [page consultée le 03.11.2014].
- , 2014, « Marginalisation et informalité : d'une domination à une autre. Cherarba au Sud-Est de la périphérie d'Alger », *Annales de Géographie*, n°699, p. 1146-1167.
- SEMMOUD Nora, FLORIN Bénédicte, 2010, « Mobilités résidentielles et territorialisations dans les villes du Maghreb », *Espace, Populations, Sociétés*, n°2-3, p. 365-377.
- SEMMOUD Nora, FLORIN Bénédicte, LEGROS Olivier, TROIN Florence (dir.), 2014, *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 287 p.
- SEMMOUD Nora, LEFRANÇOIS Dominique, MONNET Jérôme, VALLAT Colette, 2008, « Constructions illégales, activités informelles, interstices urbains : la ville, indomptable territoire », *Historiens et Géographes*, n°403, p. 113-124.
- SEMPRINI Andréa, 1994, « Espaces privés, espaces publics. Privé et public comme catégories pratiques », *Espaces et Sociétés*, n°73, p. 137-164.
- SENNETT Richard, 1992 [1970], *The Uses of Disorder. Personal Identity and City Life*, New York, London, W. W. Norton, 198 p.
- , 1995a, « Espaces pacifiants », in Joseph I. (dir.), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Éd. Recherches, Plan Urbain, p. 129-136.
- , 1995b, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Éd. du Seuil, 286 p., trad. de : *The Fall of the Public Man*, Alfred A. Knopf, 1974.
- SERFATY Perla, 1988, « La sociabilité publique et ses territoires. Places et espaces publics », *Architecture et Comportement*, vol. 4, n°2, p. 111-132.
- , 1990, « Le public et ses domaines. Contribution de l'histoire des mentalités à l'étude de la sociabilité publique et privée », *Espaces et Sociétés*, n°62-63, p. 29-62.
- , 1991, « La ville et ses restes », in Germain A. (dir.), *L'aménagement urbain - promesses et défis*, Montréal, Institut Québécois de Recherche sur la Culture, p. 232-267, URL : <http://www.perlaserfaty.net/texte2.htm> [page consultée le 10.09.2003].
- , 1995, « L'inscription de l'étrangeté et de la différence dans l'espace public », in Joseph I. (dir.), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Éd. Recherches, Plan Urbain, p. 221-234.
- , 1997, « Côtiolements, offenses et évitements : pratiques féminines juives des espaces publics au Maroc », in Bekkar R., David J.-C., Davis-Taïeb H., *Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, p. 111-118.
- , 2003a, *Chez soi. Les territoires de l'intimité*, Paris, Armand Colin, 256 p.

- , 2003b, « L'appropriation », in Segaud M., Brun J., Driant J.-C. (dir.), *Dictionnaire critique de l'Habitat et du Logement*, Paris, Armand Colin, URL : <http://www.perlaserfaty.net/texte4.htm> [page consultée le 10.09.2003].
- SERVAIS Émile, 2013, « Sociologie de la transaction sociale : repères sur la genèse de la problématique », *Pensée Plurielle*, n°33-34, p. 21-33.
- SIDI BOUMEDINE Rachid, 1996, « La citoyenneté : une notion impossible ? », in Lussault M., Signoles P. (dir.), *La citoyenneté en questions*, Fascicule de recherches n°29, Tours, Urbama, p. 49-56.
- SIDI BOUMEDINE Rachid, TAÏEB Messaoud, 1996, *La recherche urbaine en Algérie. Un état de la question, Pratiques urbaines*, n°14, Tours, 107 p.
- SIEBERT Renate, 2004, « L'émergence d'un protagonisme féminin dans les mafias en Italie. Production sociale d'un "pseudo-sujet féminin" », in Veauvy C., Rollinde M., Azzoug M. (dir.), *Les femmes entre violences et stratégies de liberté. Maghreb et Europe du Sud*, Saint-Denis, Éd. Bouchène, p. 151-162.
- SIGNOLES Pierre (éd.), CATTEDRA Raffaele, LEGROS Olivier, IRAKI Aziz, BARTHEL Pierre-Arnaud (coord.), TROIN Florence (coll.), 2014, *Territoires et politiques dans les périphéries des grandes villes du Maghreb*, Paris, Karthala, 535 p.
- SIGNOLES Pierre, EL KADI Galila, SIDI BOUMEDINE Rachid (dir.), ARRIF Abdelmajid (coll.), 1999, *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, Éd. du CNRS, 373 p.
- SIMMEL Georg, 1990 [1908], « Digressions sur l'étranger », in Grafmeyer Y., Joseph I. (éd.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, p. 53-59.
- , 1999 [1908], *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, coll. « Quadrige. Grands textes », 756 p., trad. de : *Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*, Leipzig, Duncker & Humblot.
- , 2007 [1903], *Les grandes villes et la vie de l'esprit*, Paris, L'Herne, 59 p.
- SINGLY François de, 1997, « Identité personnelle et identité statutaire dans la sphère privée et la sphère publique », in *Le privé et le public*, Paris, Sirey, CNRS, p. 53-64.
- SINGLY François de, DURET Pascal, 2003, « L'école ou la vie. "Star Academy", "Loft Story" : 2 modèles de socialisation », *Le Débat*, n°125, p. 155-167.
- SLYOMOVICS Susan, 2008, « Témoignages, écrits et silences : l'Instance Équité et Réconciliation (IER) marocaine et la réparation », *L'Année du Maghreb*, t. IV, p. 123-148, URL : <http://anneemaghreb.revues.org/435> [page consultée le 03.11.2014].
- SOJA Edward W., 1993, « Aménager dans / pour la post-modernité », *Espaces et Sociétés*, n°74-75, p. 203-214.
- , 1996, *Thirdspace : journeys to Los Angeles and other real-and-imagined places*, Cambridge, Blackwellpublishers.
- , 2009, « La ville et la justice spatiale », *Justice Spatiale / Spatial Justice* [en ligne], n°1, URL : <http://www.jssj.org/article/la-ville-et-la-justice-spatiale/> [page consultée le 23.04.2015].
- STÉBÉ Jean-Marc, MARCHAL Hervé (dir.), 2009, *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 785 p.
- TAMZALI Wassyla, 2007, « L'énigme du Maghreb », in Ockrent C. (dir.), Treiner S. (coord.), *Le livre noir de la condition des femmes*, Paris, Points, p. 409-441.
- TANGUY Yann, 1992-1993, « Domaine public, usages privés », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°57-58, p. 46-54.
- TARAUD Christelle, 2003, « Jouer avec la marginalité : le cas des filles soumises "indigènes" du quartier réservé de Casablanca dans les années 1920-1950 », *CLIO, revue francophone d'histoire des femmes*, n°17, p. 65-86.

- TARRIUS Alain, 1993, « Territoires circulatoires et espaces urbains. Différenciation des groupes migrants », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°59-60, p. 51-60.
- , 2002, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Éd. Balland, 169 p.
- TARRIUS Alain, MISSAOUI Lamia (coll.), 2000, *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 266 p.
- TELLES Vera da Silva, HIRATA Daniel, 2009, « Villes et pratiques urbaines : aux frontières incertaines entre l'illégal, l'informel et l'illicite », in Cabanes R., Georges I. (dir.), *São Paulo. La ville d'en bas*, Paris, L'Harmattan, p. 135-150.
- THRASHER Frederic M., 1963 [1927], *The Gang. A study of 1313 gangs in Chicago*, Chicago, The University of Chicago Press, 388 p.
- TILLION Germaine, 1982 [1966], *Le harem et les cousins*, Paris, Éd. du Seuil, 211 p.
- TILLION Germaine, TODOROV Tzvetan (éd.), 2009, *Fragments de vie*, Paris, Éd. du Seuil, 396 p.
- TOMAS François, 2001, « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? », *Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, vol. 76, n°1, p. 75-84.
- , (coord.), 2002, *Espaces publics, architecture et urbanité de part et d'autre de l'Atlantique*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 271 p.
- TOPALOV Christian, 2003, « Écrire l'histoire des sociologues de Chicago », *Genèses*, n°51, p. 147-159.
- TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique (dir.), 2001a, *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 290 p.
- , 2001b, « L'espace public et l'espace du public. Politique et aménagement », in Toussaint J.-Y., Zimmermann M. (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, p. 73-91.
- TÖNNIES Ferdinand, 2010, *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, PUF, 276 p., trad. de : *Gemeinschaft und Gesellschaft*, 1887.
- TOZY Mohamed, 1983, « Monopolisation de la production symbolique et hiérarchisation du champ politico-religieux », in Souriau C. (éd.), *Le Maghreb musulman en 1979*, Paris, Éd. du CNRS, p. 219-234.
- , 1991, « Représentation / intercession. Les enjeux de pouvoir dans les "champs politiques désamorçés" au Maroc », in Camau M. (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, Éd. du CNRS, p. 153-168.
- , 1999, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 303 p.
- , 2009, « L'évolution du champ religieux marocain au défi de la mondialisation », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 16, n°1, p. 63-81.
- TRILLING Julia, 1992-1993, « La privatisation de l'espace public en Californie », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°57-58, p. 206-209.
- TROIN Jean-François, 1991, « Les rythmes des villes », in Lacoste C. et Y. (dir.), *L'état du Maghreb*, Paris, La Découverte, p. 184.
- , 1993, « Casablanca : la "ville-ruban" contre la ville en auréole. Réflexions sur l'aménagement », in Carreras C., Jalabert G., Thouzellier C. (éd.), *Restructurations urbaines. Mutations et requalifications économiques et sociales des espaces urbains*, actes du colloque de Gérone, 13-16 février 1992, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, p. 337-348.
- , 1995, « Urbanisation et villes », in Troin J.-F. (éd.), *Maghreb, Moyen Orient : mutations*, Paris, SEDES, CDU, p. 215-250.
- , 2002, « Le corridor urbain du littoral moyen atlantique », in Troin J.-F. (dir.), *Maroc. Régions, pays, territoires*, Paris, Casablanca, Tours, Maisonneuve & Larose, Tarik, Urbama, p. 42-69.

- VALLADARES Licia, 2006, *La favela d'un siècle à l'autre. Mythe d'origine, discours scientifiques et représentations virtuelles*, Paris, Éd. de la MSH, 229 p.
- VAN CALOEN Benoît, 2004, « Dilemmes de l'individualisme : un contexte sociétaire de l'usage de drogues », *Drogues, santé et société*, vol. 3, n°1, p. 69-86.
- VANT André (dir.), 1986, *Marginalité sociale, marginalité spatiale*, Paris, Éd. du CNRS, actes du colloque des 6, 7 et 8 juin 1984, Université de Lyon II, 265 p.
- VEAUVY Christiane, ROLLINDE Marguerite, AZZOUG Mireille (dir.), 2004, *Les femmes entre violences et stratégies de liberté. Maghreb et Europe du Sud*, Saint-Denis, Éd. Bouchène, 392 p.
- VERCAUTEREN Paul, 1970, *Les Sous-prolétaires : essai sur une forme du paupérisme contemporain*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 201 p.
- VÉREZ Jean-Claude, 2007, *Pauvretés dans le monde*, Paris, Éd. Ellipses, 144 p.
- VERLAAN Pierrette, DÉRY Michèle (dir.), 2006, *Les conduites antisociales des filles. Comprendre pour mieux agir*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 448 p.
- VERMEREN Pierre, 2006, *Histoire du Maroc depuis l'Indépendance*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 122 p.
- VIDAL Daniel, 1996, « Le territoire de l'altérité », in Ostrowetsky S. (éd.), *Sociologues en ville*, Paris, L'Harmattan, p. 45-56.
- VIDAL-NAQUET Pierre, 1998, « Entretien avec Thierry Pacquot », URL : http://urbanisme.univ-paris12.fr/1134765690563/0/fiche_article/&RH=URBA_1Paroles [page consultée le 31.10.2008].
- Villes en Parallèle*, 2001, dossier « La ville aujourd'hui entre public et privé », n°32-33-34, Université Paris X Nanterre, Laboratoire de Géographie Urbaine.
- VOISIN Bruno, 2001, « Espaces publics, espaces de ville, espaces de vie », in Toussaint J.-Y., Zimmermann M. (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, p. 33-47.
- WACQUANT Loïc, 1989, « Corps et âme. Notes ethnographiques d'un apprenti-boxeur », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°80, p. 33-67.
- , 1996, « L'underclass dans l'imaginaire social et scientifique américain », in Paugam S. (dir.), *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 248-262.
- WEBER Florence, 1989, *Le travail à-côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, INRA, Éd. de l'EHESS, 212 p.
- WEBER Max, 1982 [1921], *La ville*, Paris, Aubier, 218 p., trad. de : *Die Stadt*, extrait de *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, J.C.B. Mohr, 1947.
- WEIGERT Maxime, 2011, « Le rôle de la croisière dans l'ouverture de Casablanca au tourisme », *Études Caribéennes*, URL : <https://etudescaribeennes.revues.org/5167> [page consultée le 14.07.2015].
- WEKERLÉ Gerda, 1999, « De la coveillance à la ville sûre », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°83-84, p. 164-169.
- WERNER Jean-François, 1993a, « Urbanisation et déviance. Études anthropologiques sur la drogue au Sénégal », *Cahiers de l'ORSTOM*, vol. 29, n°1, p. 3-32.
- , 1993b, *Marges, sexe et drogues à Dakar : ethnographie urbaine*, Paris, Karthala, ORSTOM, 292 p.
- WHYTE William F., 1996, *The Street Corner Society : la structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 399 p., trad. de : *The Street Corner Society: the social structure of an Italian slum*, Chicago, University of Chicago Press, 1943.
- WIEVORKA Michel, 2004, *La violence*, Paris, Baland, 328 p.
- WIRTH Eugen, 1982, « Villes islamiques, villes arabes, villes orientales ? » Une problématique face au changement », in Bouhdiba A., Chevallier D. (dir.), *La ville arabe dans l'Islam : histoire et*

- mutations*, actes du 2^{ème} colloque de l'ATP « Espaces socio-culturels et croissance urbaine dans le monde arabe », Carthage-Amilcar, 12-18 mars 1979, Centre d'Études et de Recherches Économiques (Université de Tunis), CNRS, p. 193-225.
- , 1988, « La Médina de Fès el Bali, modèle de ville musulmane traditionnelle », in *La Grande Encyclopédie du Maroc*, vol. « Géographie Humaine », p. 168-177.
- , 1993, « Esquisse d'une conception de la ville islamique. Vie privée dans l'Orient islamique par opposition à vie publique dans l'Antiquité et l'Occident », *Géographie et cultures*, n°5, p. 71-90.
- , 1997, « La vie privée en tant que dominante essentielle des villes de l'Orient islamique », in Naciri M., Raymond A. (dir.), *Sciences sociales et phénomènes urbains dans le monde arabe*, Casablanca, Fondation du Roi Abdul Aziz Al-Saoud pour les Études Islamiques et les Sciences Humaines, p. 123-130.
- WIRTH Louis, 1990 [1938], « Le phénomène urbain comme mode de vie », in Grafmeyer Y., Joseph I. (éd.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, p. 255-281.
- XIBERRAS Martine, 1993, *Les théories de l'exclusion : pour une construction de l'imaginaire de la déviance*, Paris, Méridiens Klincksieck, 204 p., [préf.] Julien Freund, p. 7-13.
- YAFOUT Meryeme, 2008, « Femmes au sein des mouvements islamistes : facteur de modernisation ? », École Doctorale d'Été « Genre en Méditerranée : les femmes face aux transformations socio-économiques. Conflits, négociations et émergence de nouveaux rapports sociaux », Rabat, CJB, CÉSEM, document de travail, p. 87-97.
- YOUNG Peter, WILMOTT, 1983, *Le village dans la ville. Famille et parenté dans l'Est londonien*, Paris, Centre de Création Industrielle, Centre Georges Pompidou, 255 p., trad. de : *Family and kinship in East London*, Londres, Routledge et Kegan Paul, 1957.
- ZAKI Lamia, 2005a, « La négociation d'une identité stigmatisée, les modes de gestion », in Boumaza N. (dir.), *Villes réelles, villes projetées : fabrication de la ville au Maghreb*, Paris, Maisonneuve & Larose, p. 113-146.
- , 2006, « L'écriture d'une thèse en sciences sociales : entre contingences et nécessités », *Genèses*, n°65, p. 112-125.
- (dir.), 2011, *L'action urbaine au Maghreb. Enjeux professionnels et politiques*, Paris, Tunis, Karthala, IRMC, 285 p.
- ZAKI Lamia, TOURABI Abdellah, 2011, « Maroc : une révolution royale ? », *Mouvements*, n°66, p. 98-103.
- ZAMITI Khelil, 1993, « L'homme, l'infraction et la forêt. L'individualité clandestine », in *L'individu au Maghreb*, actes du Colloque International de Beït al-Hikma, 1991, Tunis, Éd. TS, p. 123-135.
- ZEMNI Sami, BOGAERT Koenraad, mars 2009, « Trade, security and neoliberal politics: whither Arab reform? Evidence from the Moroccan case », *The Journal of North African Studies*, vol. 14, n°1, p. 91-107.
- ZENEIDI-HENRY Djemila, 2002, *Les S.D.F. et la ville. Géographie du savoir-survivre*, Rosny-sous-Bois, Éd. Bréal, 288 p.
- ZIZOLFI Laura, 2013, « Le statut des mères célibataires au Maroc : un changement est-il possible ? », *blog Farzyat / Inégalités*, URL : <http://farzyat.cjb.ma/le-statut-des-meres-celibataires-au-maroc-un-changement-est-il-possible> [page consultée le 09.06.2014].
- ZORBAUGH Harvey W., 1929, *The Gold Coast and the slum: a sociological study of Chicago's Near North Side*, Chicago, University of Chicago Press, 287 p.
- ZYANI Brahim, 1988, « Habitat, contrainte foncière et développement urbain à Casablanca », in Baduel P.-R. (dir.), *Habitat, État et société au Maghreb*, Paris, Éd. du CNRS, p. 213-229.

2. Mémoires et thèses

- ANGLADE Marie-Pierre, 1999, *Les modes d'habiter en logement économique collectif. Désirs et réalités à la cité d'el hank, Casablanca*, mémoire de 3^e cycle d'architecture, sous la dir. d'Alain Ursulet et Bruno Pignal, École d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, 72 p.
- , 2001, *Désir de rivage : des loisirs à la point d'el Hank, Casablanca*, mémoire de TPFE (Travail Personnel de Fin d'Études), sous la dir. d'Alain Ursulet, École d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, 106 p.
- , 2002a, *Les modalités d'accès à l'espace public : le cas du Parc de la Ligue Arabe, Casablanca*, rapport de recherche de DEA, sous la dir. de Françoise Navez-Bouchanine, Université François-Rabelais, Tours, 132 p.
- , 2002b, *Espaces privé / public et études de genre*, rapport de problématique générale de DEA, sous la dir. de Françoise Navez-Bouchanine, Université François-Rabelais, Tours, 38 p.
- ARRIF Abdelmajid, 1992, *Le passage précaire : du bidonville au lotissement. Anthropologie appliquée d'une mutation résidentielle. Le cas de Hay Moulay Rachid à Casablanca*, thèse de doctorat nouveau régime en géographie, sous la dir. de Bruno Étienne, Université d'Aix-Marseille I, 282 p.
- BOISTEAU Charlotte, 2005d, *Sécurité, dynamiques urbaines et privatisation de l'espace à Johannesburg*, mémoire de DEA, sous la dir. d'Isabelle Milbert, Institut Universitaire d'Études du Développement, 2003, Genève, *Cahiers du LaSUR*, n°7, École Polytechnique Fédérale de Lausanne, 100 p., URL : http://lasur.epfl.ch/cahiers/CahierLaSUR07_johannesburg.pdf [page consultée le 09.01.2011].
- BONTE Marie, 2010, *La consommation d'alcool en milieu urbain marocain, une pratique sous contrôle ? Spatialités maîtrisées et sociabilités choisies. L'exemple de Rabat*, mémoire de recherche de Master I, sous la dir. de Karine Bennafla, ENS / IEP, Lyon, 95 p.
- BOUASRIA Leila, 2010, *Négociation de rôles conjugaux au prisme du salariat féminin : le cas des ouvrières casablancaises*, thèse de doctorat en sociologie, sous la dir. de Mohamed Tozy, Université Mohammed V, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, 419 p.
- CATTEDRA Rafaele, 2001, *La mosquée et la cité : la reconversion symbolique du projet urbain à Casablanca*, thèse de doctorat en géographie, sous la dir. de Pierre Signoles, Université François-Rabelais, Tours, 604 p.
- CHEIKH Mériam, 2006, *Échanges sexuels et prostitutions au Maroc. Autonomisation socio-sexuelle et rapport de genre*, mémoire de recherche en anthropologie de Master II Recherche, sous la dir. de Michel Peraldi, Université de Provence, Aix-en-Provence, 109 p.
- GILLOT Gaëlle, 2002b, *Ces autres espaces. Les jardins publics dans les grandes villes du monde arabe : politiques et pratiques au Caire, à Rabat et à Damas*, thèse de doctorat en géographie, sous la dir. de Jean-François Troin et de Jean-Charles Depaule, Université François-Rabelais, Tours, 505 p.
- HAUW David, 2004, *Les opérations de relogement en habitat collectif à Casablanca, de la vision des aménageurs aux pratiques des habitants*, thèse de doctorat en géographie, sous la dir. de Jean-François Troin, Université François-Rabelais, Tours, 432 p.
- MONQID Safaa, 2006, *Les femmes marocaines et la modernité urbaine (le cas de la ville de Rabat). Stratégies d'appropriation des espaces privé-public*, thèse de doctorat en sociologie, sous la dir. de Sylvette Denèfle, Université François-Rabelais, Tours, 545 p.
- MOREL Julien, 2006, *Vie publique et téléphonie mobile. Une approche praxéologique entre espaces publics d'usage et conversations*, thèse de doctorat en sociologie, sous la dir. de François Aballéa, Université de Rouen, 452 p., URL : http://moreljul.free.fr/joomlafr/images/stories/these_mobile_final%20.pdf [page consultée le 23.02.2011].

- PHILIFERT Pascale, 1998, *L'espace de la mort à Salé (Maroc), entre permanences et mutations. L'émergence de nouvelles relations entre les cimetières et la ville*, thèse de doctorat en urbanisme, sous la dir. de Jean-Pierre Frey et Georges Knaebel, Université de Paris XII, Créteil, 421 f.
- TONNELAT Stéphane, 2003, *Interstices urbains. Paris – New York. Entre contrôles et mobilités, quatre espaces résiduels de l'aménagement*, thèse de doctorat en urbanisme, aménagement et psychologie environnementale, sous la dir. de Bernard Haumont, Université Paris XII – Val de Marne, Institut d'Urbanisme de Paris, City University of New York, 592 p., URL : http://stephane.tonnelat.free.fr/Welcome_files/IntersticesUrbains.pdf [page consultée le 23.07.2015].
- VOLPE Evelyne, 2009, *Décrire les lieux, en traversant les frontières entre plusieurs disciplines : ethnographie, anthropologie, sociologie, géographie, histoire, dessin, littérature, philosophie...*, Mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris 12 Val-de-Marne, sous la dir. de Claudine Dardy, t. I : 196 p., t. II : 55 p.
- ZAKI Lamia, 2005b, *Pratiques politiques au bidonville, Casablanca (2000-2005)*, thèse de doctorat en sciences politiques, sous la dir. de Gilles Kepel, Paris, IEP, 555 p.

3. Rapports, statistiques et documents divers

- AFD, SSI, 2011, *Les enfants des rues : de la prise en charge individuelle à la mise en place de politiques sociales*, Savoirs communs, n°12, 86 p., URL : <http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/savoirscommuns/12-Savoirs-communs.pdf> [page consultée le 16.01.2015].
- AL MANAR, CGI-CDG Développement, s.d., « *Casablanca Marina, un nouveau pôle multifonctionnel au cœur de Casablanca. Appel à manifestation d'intérêt pour la cession des produits immobiliers professionnels* », 44 p., URL : <http://www.musavirikler.gov.tr/upload/FA/Casablanca-Marina-AMI.pdf> [page consultée le 10.03.2009].
- , 2006a, « *Marina de Casablanca. Le cœur de ville s'ouvre sur l'Atlantique* », plaquette publicitaire, 6 p. [français].
- , 2006b, « *Casablanca Marina* », plaquette de présentation, 28 p. [arabe].
- AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS, MAROC, 2008, *Rapport international sur la stratégie de contrôle des stupéfiants au Maroc en 2008*, Rabat, URL : <http://rabat.usembassy.gov/policy/key-reports/-rapport-2008-sur-la-strategie-de-controle-des-stupefiants-au-maroc.html> [page consultée le 18.10.2010].
- ANARUZ, RÉSEAU NATIONAL DES CENTRES D'ÉCOUTE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES AU MAROC, 2007, *Les violences fondées sur le genre au Maroc. Deuxième rapport. Analyse des plaintes enregistrées par les centres d'écoute et d'assistance juridique*, à compte d'auteur, 105 p.
- Arrêté du directeur général du cabinet royal n°3-58-66 du 31 janvier 1966 complétant l'arrêté viziriel du 7 chaabane 1359 (10 septembre 1940) tendant à combattre l'alcoolisme*, URL : <http://adala.justice.gov.ma/production/html/Fr/liens/..%5C119456.htm> [page consultée le 22.04.2010].
- Arrêté du directeur général du cabinet royal n°3-177-66 du 17 juillet 1967 réglementant le commerce des boissons alcooliques ou alcoolisées*, URL : <http://www.mcinet.gov.ma/mciweb/baseslegales/14.pdf> [page consultée le 22.04.2010].
- ATELIERS LION ARCHITECTES URBANISTES, février 2009, *Casablanca Parc de la Ligue Arabe. Mission 2 avant-projet*, fichier numérique au format « pdf », 59 p.
- BAYTI, 2011, *Guide des procédures relatives au dispositif famille d'accueil*, 105 p., URL : <http://www.bayti.ma/doc-bayti/doc-procedures-familles-accueil.pdf> [page consultée le 16.01.2015].

- BENYAHYA Mohammed (coord.), 2003, *L'organisation administrative locale*, Publications de la Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement, n°91, 254 p., pages hors textes : 344 p. (arabe).
- BM, RdM, 2001, *Mise à jour de la pauvreté*, vol. 1, rapport principal, n°21506-MOR, 56 p., URL : <http://www.abhatoo.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-social/societe/pauvrete-et-precarite/royaume-du-maroc-mise-a-jour-de-la-pauvrete-volume-1-rapport-principal> [page consultée le 21.05.2013].
- BM, RdM, 2004, *Rapport sur la pauvreté : comprendre les dimensions géographiques de la pauvreté pour en améliorer l'appréhension à travers les politiques publiques*, 127 p., URL : http://www.wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2005/01/12/000112742_20050112144949/Rendered/PDF/282230Poverty0Report0french0final.pdf [page consultée le 21.05.2013].
- BENJELLOUN Az-el-arab, ELHAIMER Abdellah Ibrahim, architectes, n.d. (ca fin des années 1990), *Note de présentation. Projet. Pour la sauvegarde de Casablanca. Réhabilitation et aménagement de la Médina*, 12 p.
- CABINET KARIM CHAKOR ARCHITECTES, 15.03.2006, *Projet d'aménagement sectoriel de la Marina de Casablanca. Note de présentation*, Rabat, fichier numérique au format « ppt », 32 p.
- Code Pénal*, 1997, Publications de la Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement, n°5, Casablanca, Éd. Maghrébines, 176 p.
- CRT DE CASABLANCA, 2004, *Casablanca 2012. Métropole d'envergure internationale. Vision, ambition et mutations urbaines. Contrat Programme 2004-2012*, Casablanca, dactylographié, 212 p.
- HAMDOUCHI Miloudi, 2002, *La Sécurité Nationale marocaine*, Rabat, Publication de la Revue Marocaine d'Administration Locale et du Développement, n°34, paragraphes « la Sécurité Nationale », « les Renseignements Généraux », « la Sécurité Publique », « la Police Judiciaire », p. 53-65.
- HCP (RdM), DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1996, *Les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population d'après le RGPH de 1994*, 295 p.
- , 2004, *Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000-2001. Rapport de synthèse*, 404 p., URL : <http://www.hcp.ma/downloads/> [page consultée le 21.05.2013].
- , 2005a, *RGPH de 2004, Rapport national. Caractéristiques démographiques et Socio-économiques de la Population*, 266 p.
- , 2005b, *Le Maroc en chiffres 2004*, Casablanca, Documentation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, 163 p.
- , 2005c, *Annuaire Statistique du Maroc 2004*.
- , 2006a, *Perception par les jeunes marocains du Maroc en 2030*, 57 p., URL : http://www.hcp.ma/index.php?option=com_content&task=blogsection&id=24&Itemid=254&lang= [page consultée le 16.08.2007].
- , 2006b, *Prospective Maroc 2030. Quelle démographie ?*, 75 p., URL : http://www.hcp.ma/downloads/Maroc-2030_t11885.html [page consultée le 03.06.2014].
- , 2007, *Le Maroc en chiffres 2006*, Casablanca, Département des Études et de la Documentation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, 167 p.
- , 2008a, *Présentation des premiers résultats de l'ENNVN 2007*, 11 p., URL : <http://www.hcp.ma/downloads/> [page consultée le 21.05.2013].
- , 2008b, *Annuaire Statistique du Maroc 2007*.
- , 2010a, *Carte de la pauvreté 2007*, 122 p., URL : <http://www.hcp.ma/downloads/> [page consultée le 21.05.2013].
- , 2010b, *Indices de pauvreté multidimensionnelle : portée et limites (approche multidimensionnelle du HCP)*, URL : http://omdh.hcp.ma/Indices-de-pauvrete-multidimensionnelle-portee-et-limites-approche-multidimensionnelle-du-HCP_a245.html [page consultée le 21.05.2013].

- HCP (RdM), DIRECTION DE LA STATISTIQUE, EZZRARI Abdeljaouad, 2010, *Pauvreté et inégalités des conditions de vie au Maroc entre 2001 et 2007 : une approche multidimensionnelle*, 44 p., URL : <http://www.hcp.ma/downloads/> [page consultée le 21.05.2013].
- HCP (RdM), DIRECTION RÉGIONALE DU GRAND CASABLANCA, juillet 2010, *Monographie de la Région du Grand Casablanca*, 143 p., URL : www.hcp.ma/file/105438/ [page consultée le 31.07.2013].
- HIC, 2005, *Charte mondiale du Droit à la Ville*, 10 p., URL : <http://www.hic-net.org/document.php?pid=2843> [page consultée le 15.04.2015].
- INDH, 2011, *Rapport d'activités 2005-2010*, 84 p., URL : <http://www.indh.gov.ma/pdf-audits/7.pdf> [page consultée le 06.10.2014].
- KEMPFER Jimmy, 2009, « Amphétamine, dexamphétamine, métamphétamine, c'est quoi ? », URL : <http://www.asud.org/produits/article-138-speed-amphetamine-methamphetamine-dexamphetamine.html> [page consultée le 14.01.2011].
- LABROUSSE Alain, ROMERO Lluís, 2001, *Rapport sur la situation du cannabis dans le Rif marocain (juin-août 2001)*, Paris, OFDT, 23 p., URL : <http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epbxalhc.pdf> [page consultée le 16.01.2008].
- LAFROUJI M'hamed (éd.), 2006, *Code foncier et d'urbanisme*, coll. « Recueil des textes juridiques », n°13, à compte d'auteur, 250 p., pages hors textes : 244 p. (arabe).
- MILDT, 2006, *Drogues et Dépendance. Le livre d'information*, Paris, Éd. de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé, 177 p.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS (RdM), 1957, *Code du statut personnel. Moudawana*, 60 p., URL : <http://www.abhato.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-social/societe/familles/la-moudawana-dahir-du-28-novembre-1957> [page consultée le 10.11.2014].
- , 2004, *Code de la famille. Moudawana*, 132 p., URL : <http://www.justice.gov.ma/MOUDAWANA/Codefamille.pdf> [page consultée le 19.11.2007].
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS (RdM), FONDS DES NATIONS-UNIES POUR LA POPULATION, 2000, *Violence à l'encontre de la femme. Enquête statistique. 1/7/1998 - 31/12/1999. Circonscription judiciaire de Casablanca*, Publications du ministère de la Justice, 99 p., URL : http://www.justice.gov.ma/console/Uploads/Doc/violence_Fr.pdf [page consultée le 12.02.2008].
- MINISTÈRE DU TOURISME (RdM), 2001a, *Vision 2010 : accord cadre 2001-2010*, Marrakech, 13 p., URL : <http://www.tourisme.gov.ma/docspdf/accordcadre.pdf> [page consultée le 24.08.2007].
- , 2001b, *Vision 2010 : accord d'application de l'accord cadre 2001-2010*, Agadir, 61 p., URL : <http://www.tourisme.gov.ma/docspdf/accordappli.pdf> [page consultée le 24.08.2007].
- , 2005, *Casablanca : métropole touristique urbaine d'envergure internationale*, 66 p., URL : <http://www.fmdt.ma/download/Drs/Casablanca-PDRT.pdf> [page consultée le 24.08.2007].
- ONU, 1989, *CIDE*, 21 p., URL : <http://www.humanium.org/fr/wp-content/uploads/convention-internationale-relative-aux-droits-de-l-enfant-integral.pdf> [page consultée le 16.01.2015].
- OPHI, University of Oxford, *Measuring Multidimensional Poverty: Insights from Around the World*, 16 p., URL : <http://www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/Measuring-Multidimensional-Poverty-Insights-from-Around-the-World.pdf?7ff332&0a8fd7> [page consultée le 05.06.2014].
- OUAZZANI CHAHDI Hassan, 2003, *Droit administratif*, Casablanca, à compte d'auteur, 321 p.
- PNUD, 1997, *Rapport sur le développement humain*, 280 p., URL : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1997_fr_complet.pdf [page consultée le 05.06.2014].
- , 2009, *Rapport sur le développement humain. Lever les barrières : mobilité et développement humains*, 237 p., URL : <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2009/> [page consultée le 21.05.2013].

- , 2010, *Rapport sur le développement humain. La vraie richesse des nations : les chemins du développement*, 254 p., URL : http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2010_FR_Complete_reprint.pdf [page consultée le 19.05.2013].
- , 2011, *Rapport sur le développement humain. Durabilité et équité : un meilleur avenir pour tous*, 202 p., URL : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2011_fr_complete.pdf [page consultée le 05.06.2014].
- PNUD Maroc, 2008, *Rapport d'activités 2007*, 36 p., URL : <http://doc.abhatoo.net.ma/doc/IMG/pdf/pnud2007.pdf> [page consultée le 05.06.2014].
- RAOUDI Mohammed, *Les prisons du Maroc. Étude critique de la population pénale et du système pénitentiaire marocain 1975-1985*, 268 p., URL : <http://perso.menara.ma/~raoudi/> [page consultée le 12.02.2008].
- RDH50, EL HARRAS Mokhtar, 2005, *Les mutations de la famille au Maroc*, 25 p., URL : <http://www.rdh50.ma/fr/pdf/contributions/GT2-4.pdf> [page consultée le 30.07.2008].
- SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT (RdM), « Dahir n°1-59-367 du 21 chaabane 1379 (19 février 1960) portant réglementation de l'exercice des professions de pharmacien, chirurgien dentiste, herboriste et sage-femme », URL : http://www.sgg.gov.ma/dahir_60_fr.pdf [page consultée le 15.10.2010].
- , 2011, *Constitution du Maroc*, 62 p., URL : http://www.amb-maroc.fr/constitution/Nouvelle_Constitution_%20Maroc2011.pdf [page consultée le 28.10.2014].
- SSI CASABLANCA, 2006, *Intervenir en urgence auprès des personnes vivant dans la rue*, 9 p., URL : http://doc.abhatoo.net.ma/DOC/IMG/pdf/Samu-fich_fr.pdf [page consultée le 19.04.2008].
- UNESA, POPULATION DIVISION, 2008, *World Urbanization Prospects. The 2007 Revision*, 244 p., URL : http://www.un.org/esa/population/publications/wup2007/2007WUP_Highlights_web.pdf [page consultée le 18.08.2010].
- UNESCO, 2002, *Chemins d'espoir. Programme de l'UNESCO pour l'éducation des enfants en détresse. Dix ans 1992-2002*, 66 p., URL : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001313/131302f.pdf> [page consultée le 16.01.2015].
- UNODC, 2003, *Maroc. Enquête sur le cannabis 2003*, 48 p., URL : http://www.unodc.org/pdf/publications/morocco_cannabis_survey_2003_fr.pdf [page consultée le 11.12.2007].
- UNODC, 2004, *Maroc. Enquête sur le cannabis 2004*, 67 p., URL : http://www.unodc.org/pdf/research/Morocco_survey_2004.pdf [page consultée le 11.12.2007].
- UNODC, 2006a, *Maroc. Enquête sur le cannabis 2005*, 37 p., URL : http://www.unodc.org/pdf/research/Morocco_survey_2005.pdf [page consultée le 11.12.2007].
- UNODC, 2006b, *World Drug Report 2006*, vol. 1 Analysis, 214 p., URL : http://www.unodc.org/pdf/WDR_2006/wdr2006_volume1.pdf [page consultée le 11.12.2007].
- UNODC, 2007, *World Drug Report 2007*, 282 p., URL : http://www.unodc.org/pdf/research/wdr07/WDR_2007.pdf [page consultée le 11.12.2007].
- VIDAL (éd.), 2005, *Le dictionnaire des médicaments*, Paris.
- VILLE DE CASABLANCA, 2005, *Rapport d'activités 2004. Bilan et perspectives*, Casablanca, à compte d'auteur, 34 p., pages hors textes : 34 p. (arabe).
- , 2006, *Rapport d'activités 2005. Bilan et perspectives*, Casablanca, à compte d'auteur, 42 p., pages hors textes : 42 p. (arabe).
- WHO, 2014, *Global status report on alcohol and health*, 376 p., URL : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/112736/1/9789240692763_eng.pdf?ua=1 [page consultée le 24.12.2014].
- WILAYA DE LA RÉGION DU GRAND CASABLANCA, CRI, s.l.n.d., *Les grands projets de la wilaya de la région du Grand Casablanca*, 51 p., URL :

<http://www.casainvest.ma/Casa%20Invest/les%20Grand%20Projets.pdf> [page consultée le 07.09.2007].

XAVIER Gérard, 2005, *Rapport de la section Maroc du groupe des ONG pour la convention relative aux droits de l'enfant*, 7 p., URL : http://www.crin.org/docs/Morocco_ngo_report.doc [page consultée le 11.03.2008].

ZEROUALI Lahcen, 1997, *Le commerce des boissons alcoolisées au Maroc*, Rabat, à compte d'auteur, 340 p.

4. Littérature, témoignages et œuvres journalistiques

BAUDELAIRE Charles, 1961 [1860], *Les paradis artificiels*, précédé de : GAUTIER Théophile, [1846-1848], *La pipe d'opium, Le Hachich, Le club des Hachichins*, p. 1-44, Paris, Le Club du Meilleur Livre, 235 p.

BÉGOUT Bruce, 2002, *Zéropolis*, Paris, Éd. Allia, 127 p.

BENJAMIN Walter, 1982 [1939], « Paris, capitale du XIX^e siècle », in *Le livre des passages*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, p. 60-77, URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/benjamin_walter/paris_capitale_19e_siecle/Benjamin_Paris_capitale.pdf [page consultée le 19.08.2014].

BOULGAKOV Mikhaïl, 1997 [1927], *Morphine*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 86 p.

CALVINO Italo, 1991, *Les villes invisibles*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points », 192 p., trad. de : *Le Città Invisibili*, Turin, Giulio Einaudi Editore, 1972.

CAMUS Albert, 1942, *L'étranger*, Paris, Gallimard, 172 p.

CAPOTE Truman, 2013, *De sang-froid. Récit véridique d'un meurtre multiple et de ses conséquences*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 507 p., trad. de : *In cold blood*, 1965.

CHOUKRI Mohammed, 1997 [1980], *Le pain nu*, Paris, Maspero, 161 p., [préf.] Tahar Ben Jelloun, p. 7-10.

DAOUD Zakya, 2005, *Casablanca en mouvement. Des innovateurs dans la ville*, Paris, Éd. Autrement, 233 p.

–, 2007, *Maroc : les années de plomb 1958-1988. Chroniques d'une résistance*, Houilles (Yvelines), Éd. Manucius, 349 p.

ECH-CHANNA Aïcha, 2004, *Miseria. Témoignages*, Casablanca, Éd. Le Fennec, 206 p.

EL ASWANY Alaa, 2006, *L'immeuble Yacoubian*, Paris, Actes Sud, coll. « Babel », 325 p., trad. de : *Imrat yaqubyan*, Cairo Press, 2004.

GRACIET Catherine, LAURENT Éric, 2012, *Le Roi prédateur*, Paris, Éd. du Seuil, 220 p.

KEROUAC Jack, 2010, *Sur la route. Le rouleau original*, Paris, Gallimard, 507 p., trad. de : *On the road. The original scroll*, 2007. Publication originale de la première version : 1957.

KLEIN Naomi, 2001, *No logo : la tyrannie des marques*, Montréal, Arles, Leméac, Actes Sud, 574 p.

MARTINSON Harry, 2004, *La Société des Vagabonds*, Marseille, Agone, 318 p., trad. de : *Vägen till Klockrike*, Stockholm, Albert Bonniers AB, 1948.

MARZOUKI Ahmed, 2000, *Tazmamart. Cellule 10*, Paris, Casablanca, Paris-Méditerranée, Tarik Éd., 336 p., [préf.] Ignace Dalle, p. 9-14.

MOUNFIQ Mohammed, 1999, « Les émeutes de juin 1981 à Casablanca », in Le Saout D., Rollinde M. (dir.), *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb : perspective comparée*, Paris, Karthala, p. 255-262.

NDIAYE Marie, 2009, *Trois femmes puissantes*, Paris, Gallimard, 317 p.

O. Rachid, 1995, *L'enfant ébloui*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 145 p.

- ORWELL George, 1982 [1933], *Dans la dèche à Paris et à Londres*, Paris, Éd. Ivrea, coll. « 10/18 », 291 p.
- , 2003 [1948], 1984, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 439 p.
- PAWAR Daya, 2007 [1990], *Ma vie d'intouchable*, Paris, La Découverte / Poche, 222 p.
- PÉREC Georges, 2000 [1974], *Espèces d'espaces*, Paris, Éd. Galilée, 186 p.
- POE Edgar A., 2007 [1840], « L'homme des foules », in *Nouvelles histoires extraordinaires*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », p. 98-110.
- ROY Arundhati, 1998, *Le Dieu des petits riens*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 441 p.
- SANSOT Pierre, 1991, *Les gens de peu*, Paris, PUF, 223 p.
- SWIFT Jonathan, 1995 [1729], *Modeste proposition pour empêcher les enfants des pauvres d'être à la charge de leurs parents ou de leur pays et pour les rendre utiles au public*, Paris, Éd. Mille et une nuits, 35 p.
- TAÏA Abdellah, 2006, *L'armée du salut*, Paris, Éd. du Seuil, 154 p.
- VASSEY Philippe, 2007, *Un livre blanc : récit avec cartes*, Paris, Fayard, 137 p.
- VOLLMANN William T., 2008, *Pourquoi êtes-vous pauvres ?*, Paris, Actes Sud, 301 p., ill. : 128 p., trad. de : *Poor People*, New York, Ecco / Harper Collins, 2007.
- WELSH Irvine, 1996, *Trainspotting*, Paris, Éd. de l'Olivier, 364 p., Londres, Martin & Warburg Ltd, 1993.
- WHITAKER Brian, 2008, *Parias. Gays et lesbiennes dans le monde arabe*, Paris, Éd. Demopolis, 237 p., trad. de : *Unspeakable Love*, 2006.

5. Presse

- ABDERRAHIM Bourqia, 14.06.2009, « Suicide. Un acte désespéré », *Le Matin*, p. 7.
- ACHEHBAR Samir, 01.12.2007, « Choquant ! La chasse à l'homo », *TelQuel*, n°300, URL : http://www.telquel-online.com/300/maroc1_300.shtml [page consultée le 04.01.2008].
- ADONIS, 17.07.2003, « Le foulard islamique est un voile sur la vie », *Courrier International*, n°663, p. 8.
- AFOULOUS Said, 26.01.2008, « Première enquête sur le phénomène migratoire des subsahariens transitant par le Maroc », *L'Opinion*, URL : <http://www.lopinion.ma/spip.php?article17965> [page consultée le 30.07.2008].
- AGNOUCHE Abdell'atif, AÏT TALEB Ahmed, BENDAHMANE Ahmed, juil.-août 2005, « Dossier : sociologie et géopolitique des drogues », *Police Magazine*, n°6-7, p. 14-30.
- AGNOUCHE Abdell'atif, AÏT TALEB Ahmed, BENDAHMANE Ahmed, CHAMI Youssef, mai 2005, « L'enquête du 16 mai. Dossier spécial terrorisme », *Police Magazine*, n°4, p. 14-27 ; 47-56.
- AÏT AKDIM Youssef, 2005, « Hommage. Paul Pascon. Le père de la sociologie marocaine », *TelQuel*, n°181, URL : <http://www.telquel-online.com/181/sujet4.shtml> [page consultée le 17.05.2007].
- AÏT AKDIM Youssef, MRABET Aïla, 2010, « Génération trash, écrits chocs », *TelQuel*, n°411, URL : http://www.telquel-online.com/411/couverture_411.shtml [page consultée le 20.04.2010].
- AÏT TALEB Ahmed, juil.-août 2005, « La sécurité touristique », *Police Magazine*, n°6-7, p. 60-63.
- AKALAY Aïcha, HAMDANI Hassan, 27.03.2010, « La tentation du Christ », *TelQuel*, n°417, URL : http://www.telquel-online.com/417/couverture_417.shtml [page consultée le 20.04.2010].
- , 2010, « Viol. Brisons la loi du silence », *TelQuel*, n°429, URL : http://www.telquel-online.com/429/couverture_429.shtml [page consultée le 18.07.2010].
- ALLALI Reda, HAMDANI Hassan, 14.10.2006, « Blad schizo », *TelQuel*, n°243, URL : http://www.telquel-online.com/243/couverture_243_1.shtml [page consultée le 09.04.2010].

- AMENZOU B., 17.08.2008, « Affaire des souks pilotes : l'entreprise contrevenante sommée de passer à la caisse », *Al Bayane*, URL : http://www.albayane.ma/def.asp?codelangu=23&id_info=6393 [page consultée le 26.08.2008].
- AMILHAU Amélie, 28.10.2008, « Sous le hijab, le string », *Courrier International*, URL : http://www.courrierinternational.com/article.asp?obj_id=90875 [page consultée le 14.01.2009].
- , 17.11.2008, « La drogue aux portes des écoles », *Courrier International*, URL : http://www.courrierinternational.com/article.asp?obj_id=91649 [page consultée le 14.01.2009].
- AMOURAG Aïssa, 25.02.2005, « La force de caractère », *Maroc Hebdo International*, n°641, p. 24, URL : http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_641/pdf_641/page24.pdf [page consultée le 16.11.2010].
- , 9-15.03.2007, « L'éradication du cannabis va bon train », *Maroc Hebdo International*, n°735, p. 28-29.
- Answering-islam.org*, « How Neil Armstrong “became” a Muslim », URL : <http://www.answering-islam.org/Hoaxes/neil.html> [page consultée le 12.01.2011].
- A.P., 25.09.2007, « Maroc : la hausse du prix du pain annulée à la suite de manifestations populaires », URL : http://www.emarrakech.info/Maroc-la-hausse-du-prix-du-pain-annulee-a-la-suite-de-manifestations-populaires_a12540.html [page consultée le 19.11.2007].
- ATAALLAH Fadel, juil.-août 2005a, « Physionomie de la criminalité en saison estivale au Maroc », *Police Magazine*, n°6-7, p. 64-67.
- , juil.-août 2005b, « Mounir Erramach : parcours d'un narcotrafiquant », *Police Magazine*, n°6-7, p. 68-72.
- AUBENAS Florence, 04.08.2014, « Le Maroc se fait peur avec sa jeunesse », *Le Monde*.
- BEAUGÉ Florence, 03.08.2009, « Maroc : le sondage interdit », *Le Monde*, URL : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/08/03/maroc-le-sondage-interdit_1225217_3212.html [page consultée le 05.02.2015].
- , 07.06.2010, « Au Maghreb, les têtes brûlées de la laïcité », *Le Monde*, URL : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2010...68063_3212.html [page consultée le 08.06.2010].
- BÉHAR Daniel, EPSTEIN Renaud, 1999, « Le mythe démobilisateur de la sécession urbaine », *Le Monde*, 3 juillet, p. 14.
- BELAALA Selma, nov. 2004, « Misère et djihad au Maroc », *Le Monde Diplomatique*, p. 1 ; 16-17.
- BELGHAZI Naoufal, 24.10.2008, « Sonadac récupère ses terrains pour 24 millions de dirhams », *La Vie Économique*, URL : <http://www.lavieeco.com/news/economie/sonadac-recupere-ses-terrains-pour-24-mdh-12071.html> [page consultée le 03.10.2015].
- BELMAAZA Meyssoune, 25.10.2004, « Interdiction de la consommation du narguilé à Casablanca », *Al Bayane*, <http://www.casafree.com/modules/news/article.php?storyid=121> [page consultée le 22.04.2010].
- BEN ABDALLAH EL ALAOUI Hicham, 2011 « Bataille pour l'hégémonie culturelle », *Manière de Voir. Le Monde Diplomatique*, n°117, p. 46-50.
- BENCHEMSI Ahmed R., 14.05.2005, « Comment nous en sommes arrivés là », *TelQuel*, n°176, p. 28-32, URL : http://m.telquel-online.com/archives/176/couverture_176_1.shtml [page consultée le 29.08.2015].
- , 27.06.2006, « Wa derrej a khouya ! » [« Allez, parle darija, mon frère ! »], *TelQuel*, n°230, URL : http://ykzxlcck.telquel-online.com/archives/230/edito_230.shtml [page consultée le 30.01.2015].
- , 09.10.2010, « Nichane, une belle aventure », *TelQuel*, n°442, URL : <http://w.telquel-online.com/archives/442/images/nichane.pdf> [page consultée le 12.02.2015].
- , 25.12.2010, « Au revoir et merci », *TelQuel*, n°453-454, URL : http://w.telquel-online.com/archives/453-454/edito_453.shtml [page consultée le 30.01.2015].
- BENCHEMSI Ahmed R., SCHUT Bart, 08.07.2004, « Et si on légalisait le cannabis », *TelQuel*, n°233, URL : http://www.telquel-online.com/233/couverture_233_1.shtml [page consultée le 15.10.2010].

- BENDAHMANE Ahmed, juil.-août 2005, « La marée blanche », *Police Magazine*, n°6-7, p. 74-76.
- BENMANSOUR Saâd, 09.07.2004, « Les nouveaux chiffres de la pauvreté » *La Vie Économique*, URL : <http://www.lavieeco.com/news/economie/les-nouveaux-chiffres-de-la-pauvrete-576.html> [page consultée le 21.05.2013].
- BENNANI Driss, EL AZIZI Abdell'atif, 15.01.2005, « Cette police qui vous veut du bien », *TelQuel*, n°159, p. 22-27.
- BENNANI Hicham, 13.12.2008, « Les SDF se ramassent à la pelle », *TelQuel*, n°351, URL : http://www.telquel-online.com/351/maroc3_351.shtml [page consultée le 09.08.2010].
- BENSALMIA Chadwane, 30.09.2006, « Interview d'Abdellah Taïa. "Notre société tient grâce au sexe" », *TelQuel*, n°241, URL : http://www.telquel-online.com/241/arts1_241.shtml [page consultée le 26.06.2007].
- BENSALMIA Chadwane, BENCHEMSI Ahmed R., 18.12.2004, « Drogues. Au cœur du trafic », *TelQuel*, n°155, p. 18-29, URL : http://www.telquel-online.com/155/couverture_155_1.shtml [page consultée le 18.10.2010].
- BOUKHARI Karim, 2004, « Tatouées par les années de plomb », *TelQuel*, n°166, URL : http://www.ier.ma/article.php3?id_article=902 [page consultée le 09.02.2015].
- , 25.03.2006, « La guerre de l'alcool », *TelQuel*, n°169, URL : http://www.telquel-online.com/169/actu_169.shtml [page consultée le 20.04.2010].
- , 09.06.2007, « Portrait d'Abdellah Taïa. Homosexuel envers et contre tous », *TelQuel*, n°277, URL : http://www.telquel-online.com/277/couverture_277.shtml [page consultée le 26.06.2007].
- , 19.07.2008, « Sex in the medina », *TelQuel*, n°333, URL : http://www.telquel-online.com/333/couverture_333.shtml [page consultée le 30.07.2008].
- , 2010, « Les audaces du nouveau cinéma marocain », *TelQuel*, n°427, URL : http://www.telquel-online.com/427/couverture_427.shtml [page consultée le 18.07.2010].
- BOUKHARI Karim, HAMDANI Hassan, 24.11.2007, « La folie coke », *TelQuel*, n°299, URL : http://www.telquel-online.com/299/couverture_299.shtml [page consultée le 04.01.2008].
- CHADI Taïeb, janvier 2003, « Les Marocains ont peur », *Maroc Hebdo International*, n°541, p. 26-27, URL : http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_541/html_541/marocain.html [page consultée le 21.09.2007].
- CHAFIQ Chahla, 09.03.2013, « Un féminisme islamique ? », *Le Monde*, URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/03/09/un-feminisme-islamique_1845619_3232.html [page consultée le 05.01.2015].
- CRETOIS Jules, 27.03.2010, « Les gavroches de Casanegra », *TelQuel*, n°417, URL : http://www.telquel-online.com/417/mag2_417.shtml [page consultée le 20.04.2010].
- CRETOIS Jules, BENNANI Alae, 8.11.2013, « Quand l'INDH tue l'initiative », *TelQuel*, p. 18-19.
- Courrier International*, n°868, 21-27.06.2007, « Cannabis. L'enquête », p. 40-44.
- DAOUD Zakya, KADER Abderrahim, fév. 2000, « Le Maroc change-t-il vraiment ? », *Le Monde Diplomatique*, p. 14.
- Documents de l'Économiste (Les)*, mars 2006, dossier « Grande enquête sur les jeunes d'aujourd'hui », 86 p., URL : <http://www.leconomiste.com/sites/default/files/Grande%20Enqu%C3%AAtte%20sur%20les%20jeunes%202006.pdf> [page consultée le 30.10.2014].
- DRYEF Zineb, 04.05.2009, « Abdellah Taïa, l'homosexualité à visage découvert au Maroc », URL : <http://www.rue89.com/2009/05/04/abdellah-taia-lhomosexualite-a-visage-decouvert-au-maroc> [page consultée le 19.04.2010].

- DUPRET Baudouin, 24.02.2012, « Où et comment la charia est-elle appliquée dans le monde ? », *Nouvel Obs*, URL : <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/326641-ou-et-comment-la-charia-est-elle-appliquee-dans-le-monde.html> [page consultée le 28.10.2014].
- EL ATOUABI Majdoulein, 20.10.2006, « La fin du carnaval », *Maroc Hebdo International*, n°706, p. 28-31.
- , 14.09.2009, « Quand le kif était légal », *Le Temps.ma*, URL : <http://www.letemps.ma/archives/quand-le-kif-etait-legal%E2%80%A613687.html> [page consultée le 22.04.2010].
- EL AZIZI Abdell'atif, 05.09.2003, « Les barons perdent le nord », *Maroc Hebdo International*, n°570, p. 22-23, URL : http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_570/pdf_570/page22et23.pdf [page consultée le 22.12.2008].
- , 2005, « Émigration clandestine. Le calvaire des *harragates* », *TelQuel*, n°166, URL : <http://www.telquel-online.com/166/sujet4.shtml> [page consultée le 14.05.2006].
- , 28.01.2006, « Clandestins. Et vogue la galère... », *TelQuel*, n°210, URL : http://www.telquel-online.com/210/maroc5_210.shtml [page consultée le 09.09.2008].
- EL HAMRAOUI Mohammed, 15.02.2007, « L'insécurité devient préoccupante au Maroc », *Le Reporter*, URL : http://www.lereporter.ma/article.php3?id_article=3124 [page consultée le 21.09.2007].
- , 29.04.2007, « Au moussem de Sidi Ali Ben Hamdouche (Meknès) : des hommes se marient... avec des hommes », *Le Reporter* [en ligne], URL : http://www.lereporter.ma/IMG/_article_PDF/article_3754.pdf [page consultée le 27.08.2007].
- , 24.11.2007, « L'Observatoire Marocain des Prisons publie son rapport 2006 : les prisons sont surbookées », *La Gazette du Maroc*, URL : http://www.lagazettedumaroc.com/articles.php?r=2&sr=830&n=552&id_artl=15309 [page consultée le 12.02.2008].
- EL KAHLAOUI Soraya, 17.03.2015, « Maroc : débat sur l'avortement en attendant l'arbitrage du roi », *Le Monde*, URL : http://www.lemonde.fr/afrique/lima/article/2015/03/17/au-maroc-debat-brulant-sur-l-avortement-en-attendant-l-arbitrage-du-roi_4595280_3212.html [page consultée le 08.04.2015].
- ELLIOTT Stuart, 24.12.1993, « The Homeless Give an Anthem New Meaning for the Holidays », *The New York Times*, URL : <http://www.nytimes.com/1993/12/24/business/media-business-advertising-homeless-give-anthem-new-meaning-for-holidays.html> [page consultée le 17.03.2014].
- EL RHAZOUÏ Zineb, 10.04.2010, « Mithly : le premier magazine gay du monde arabe est marocain », *Rue89* [en ligne], URL : <http://www.rue89.com/2010/04/19/mithly-le-premier-magazine-gay-du-monde-arabe-est-marocain-147968> [page consultée le 19.04.2010].
- FARAJI Abdelmajid, 26.04.2008, « Législation. La loi "anti-drague" », *TelQuel*, n°321, URL : http://www.telquel-online.com/321/maroc4_321.shtml [page consultée le 08.05.2008].
- FINAN Khadija, jan. 2006, « Inextricable, le conflit du Sahara occidental rebondit », *Le Monde Diplomatique*, p. 6-7.
- GHANNAM Fadoua, HAMDANI Hassan, 2010, « Luxe à tous les étages », *TelQuel*, n°409, URL : http://www.telquel-online.com/409/couverture_409.shtml [page consultée le 20.04.2010].
- GOLUB Philip S., 2010, « Des cités-États à la ville globale », *Manière de Voir. Le Monde Diplomatique*, n°114, p. 11-13.
- GROTTI Laetitia, DAÏF Maria, 27.03.2004, « Être homo au Maroc », *TelQuel*, n°120, URL : http://www.telquel-online.com/120/couverture_120_1.shtml [page consultée le 02.05.2004].
- , 08.05.2004, « Hchouma ! », *TelQuel*, n°126, URL : http://www.telquel-online.com/126/couverture_126_1.shtml [page consultée le 30.07.2008].
- GUESSOUS Nouzha, 21.10.2009, « Code de la famille : les Marocains résistent ? », *L'Économiste*, p. 18-19.
- HACHIMI Hanane, 15.12.2005, « Enquête dans les circuits de la contrefaçon au Maroc », *Le Reporter* [en ligne], URL : http://www.lereporter.ma/IMG/_article_PDF/article_78.pdf [page consultée le 09.05.2006].

- , 30.01.2006, « Nuit chaude à Casablanca », *Le Reporter* [en ligne], URL : http://www.lereporter.ma/IMG/article_PDF/article_259.pdf [page consultée le 24.08.2007].
- HALLAOUY Rachid, 17.02.2010, « Maroc Fès : après les villes sans bidonvilles, voilà les villes sans alcool », *Yabiladi.com*, URL : <http://www.yabiladi.com/articles/details/844/maroc-fes-apres-villes-sans-bidonvilles.html> [page consultée le 22.04.2010].
- HAMDANI Hassan, 31.12.2005, « Ecstasy nocturne », *TelQuel*, n°205-206, URL : <http://www.telquel-online.com/205/sujet5.shtml> [page consultée le 03.03.2006].
- HASKI Pierre, 14.10.2003, « Mariage sans licence en Chine », *Libération*, n°6973, p. 10.
- , 27.03.2015, « Le grand écart du roi Mohammed VI », *Nouvel Obs* [en ligne], URL : <http://tempsreel.nouvelobs.com/chroniques/20150324.OBS5332/maroc-le-grand-ecart-du-roi-mohammed-vi.html> [page consultée le 08.04.2015].
- HOUFAÏDA Hicham, 2007, « Les grandes surfaces dérangent le PJD », *Le Journal Hebdo*, URL : http://www.lejournal-hebdo.com/article.php3?id_article=3947 [page consultée le 26.09.2007].
- HOUFAÏDA Hicham, TOUNASSI Fedoua, 30.06.2007, « Les Marocains et l'alcool, enquête sur une grande hypocrisie », *Le Journal Hebdo*, URL : <http://www.bladi.net/marocains-alcool.html> [page consultée le 22.04.2010].
- ICHI Abderrahmane, 19-20.04.2008, « Femmes immigrées. Le malheureux destin des clandestines », *Le Matin*, p. 8.
- Inrockuptibles (Les)*, 18-24.06.2003, n°394, « Drogues. 18 joint 1976 - 18 joint 2003. Pourquoi ça n'a pas bougé d'un pét' », p. 28-38.
- , 08-14.10.2014, n°984, « La défonce à portée de clic. Enquête sur les nouvelles drogues de synthèse », p. 16-22.
- IRAQI Fahd, 12.04.2008, « Pouvoir d'achat. L'intenable système des subventions », *TelQuel*, n°319, URL : http://www.telquel-online.com/319/economiel_319.shtml [page consultée le 23.09.2008].
- , 09.08.2008, « Développement. Les 12 travaux du Royaume », *TelQuel*, n°335-336, URL : http://www.telquel-online.com/335/economiel_335.shtml [page consultée le 23.09.2008].
- JEBROU Nadia, 2003, « Restructurer le Parc de la Ligue Arabe, quel projet ? », *Architecture du Maroc*, n°9, p. 77-79.
- Jeune Afrique*, 29.11.2009, « Maroc. Les nouveaux berbères », n°2551, p. 24-31.
- , 14.01.2010, « Polémique sur l'interdiction de vendre de l'alcool aux musulmans », URL : <http://www.jeunefrique.com/Article/DEPAFP20100114T085028Z/maroc-pjd-religion-islampolemique-sur-l-interdiction-de-vendre-de-l-alcool-aux-musulmans.html> [page consultée le 22.04.2010].
- KABBAJ Marouane, 05.01.2007, « Criminalité en 2006 : moins de sécurité », *Le Reporter*, URL : http://www.lereporter.ma/article.php3?id_article=2845 [page consultée le 21.09.2007].
- , 15.02.2007, « Les Marocains et l'insécurité », *Le Reporter*, URL : http://www.lereporter.ma/article.php3?id_article=3127 [page consultée le 21.09.2007].
- KOZLOWSKI Nina, 22.05.2014, « Drogues. Maroc, le paradis artificiel », *TelQuel*, URL : http://telquel.ma/2014/05/22/drogues-maroc-le-paradis-artificiel_136434 [page consultée le 16.12.2014].
- LAGARDE Dominique, KHROUZ Myriem, 05.06.2008, « Maroc, la fracture morale », *L'Express*, p. 60-61.
- LAGARDE Dominique, TOZY Mohamed, 16.11.2000, « Où vont les islamistes ? », *L'Express*.
- LAMLILI Nadia, 30.03.2007, « La chasse aux mendiants », *TelQuel*, n°267, URL : http://www.telquel-online.com/267/maroc2_267.shtml [page consultée le 09.08.2010].
- , 17.11.2007, « Administration. Drôles de certificats », *TelQuel*, n°298, URL : http://www.telquel-online.com/298/maroc4_298.shtml [page consultée le 20.01.2009].

- Libération*, 18.10.1999, « Mohammed VI en tournée dans le Rif. Le roi du Maroc soulève un immense espoir dans cette région déshéritée », <http://www.liberation.fr/monde/0101295782-mohammed-vi-en-tournee-dans-le-rif-le-roi-du-maroc-souleve-un-immense-espoir-dans-cette-region-desheree> [page consultée le 26.10.2010].
- LMRABET Ali, 14.12.2000a, « L'enquête interdite », *Courrier International*, n°528.
- , 14.12.2000b, « Abderrahmane m'a tuer », *Courrier International*, n°528.
- , 23.02.2006, « Haro sur un journal par trop indépendant », *Courrier International*, n°799.
- MAFHOUM Adil, 03.03.2007, « Internet. La blogueuse anti-hchouma », *TelQuel*, n°263, URL : http://www.telquel-online.com/263/maroc7_263.shtml [page consultée le 30.07.2008].
- MAÏGA Zoubeïrou, 14.06.2004, « Racisme au Maroc : singes, olives et chocolats », *Jeune Afrique l'Intelligent*, URL : <http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN13064singestoloc0/> [page consultée le 04.06.2013].
- MANACH Jean-Marc, 08.01.2010, « Vie privée : l'avis des "petits cons" », *Le Monde*, URL : http://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/01/08/vie-privee-le-point-de-vue-des-petits-cons_1289411_651865.html [page consultée le 16.05.2010].
- Manière de Voir. Le Monde Diplomatique*, oct.-nov. 2003, dossier « Obsessions sécuritaires », n°71.
- , nov.-déc. 2002, dossier « Le défi du social », n°66.
- , déc. 2010-jan. 2011, dossier « L'urbanisation du monde », n°114.
- , juin-juil. 2011, dossier « Comprendre le réveil arabe », n°117.
- MAP, 25.04.2006, « Les transferts des corps de Juifs inhumés dans les cimetières marocains sont soumis à la législation », URL : http://www.lemag.ma/Les-transferts-des-corps-de-Juifs-inhumes-dans-les-cimetieres-marocains-sont-soumis-a-la-legislation_a7646.html [page consultée le 03.10.2015].
- MARÉCHAUD Cerise, 31.01.2002, « Maroc : Auchan ouvre son premier super Acima à Casablanca », *Grande Consommation, LSA magazine*, URL : <http://www.lsa-conso.fr/maroc-auchan-ouvre-son-premier-super-acima-a-casablanca.81476> [page consultée le 19.11.2004].
- , 20.03.2004, « Enfants en prison : cas de forces mineures », *TelQuel*, n°119, URL : <http://www.telquel-online.com/119/sujet3.shtml> [page consultée le 30.07.2008].
- , 20.12.2005, « Maroc : enfants domestiques maltraités, la face cachée », *Human Rights Watch*, URL : <http://www.hrw.org/fr/news/2005/12/20/maroc-enfants-domestiques-maltrait-s-la-face-cach-e> [page consultée le 18.05.2010].
- , 20.12.2007, « La vidéo d'un faux mariage gay enflamme le Maroc », URL : <http://www.rue89.com/2007/12/20/la-video-dun-faux-mariage-gay-enflamme-le-maroc> [page consultée le 01.01.2008].
- Maroc Hebdo International*, 15-21.04.2005, dossier « Qui a peur d'Ali Lmrabet ? », n°648, URL : http://www.maroc-hebdo.press.ma/Site-Maroc-hebdo/archive/Archives_648/pdf_648/mhi_648.pdf [page consultée le 09.02.2015].
- , 13-19.09.2013, dossier « Le Maroc pris au piège », n°1038, p.12-18, URL : http://www.maroc-hebdo.press.ma/Site-Maroc-hebdo/archive/Archives_1038/pdf_1038/mhi_1038.pdf [page consultée le 26.12.2014].
- MASMOUDI Khadija, 19.08.2010, « Pauvreté : nouvelle polémique en vue », *L'Économiste*, n°3344, URL : <http://www.leconomiste.com/article/pauvrete-nouvelle-polemique-en-vue> [page consultée le 05.06.2014].
- Matin (Le)*, 10.05.2005, « La forêt de Bouskoura s'asphyxie : le poumon vert de Casablanca menacé », URL : http://www.cndwebzine.hcp.ma/cnd_sii/spip.php?article424 [page consultée le 24.08.2007].
- MDIDECH Jaouad, 12.01.2007, « Ces jeunes devenus des psychopathes criminels à cause du "karkoubi" », *La Vie Économique*, URL : <http://www.lavieeco.com/news/societe/ces-jeunes-devenus-des-psychopathes-criminels-a-cause-du-karkoubi--6514.html> [page consultée le 06.04.2015].

- , 11.05.2007, « Plus que 5 000 juifs au Maroc contre 300 000 en 1948 », *La Vie Économique*, URL : <http://www.lavieeco.com/news/societe/plus-que-5-000-juifs-au-maroc-contre-300-000-en-1948-6535.html> [page consultée le 03.10.2015].
- , 22.03.2010, « Le Maroc a mal à son alcool : jusqu'à quand ? », *La Vie Économique*, URL : <http://www.lavieeco.com/societe/16152-le-maroc-a-mal-a-son-alcool-jusqua-quand-.html> [page consultée le 22.04.2010].
- MIFTAH Nouredinne, 14.12.2000, « Vive la Démocratie à la Marocaine ! », *Courrier International*, n°528.
- MOKHLISS Brahim, ELKHADIR Bouchra, 07.05.2003, « Centre social Tit Mellil à Casablanca. Comment on vole et on viole les pauvres gens dans une prison qui ne dit pas son nom », *Le Reporter*, 6 p.
- Monde (Le) - Hors-série*, 2011, « Atlas des minorités ».
- MORTON Thomas, août 2009, « Something, something, something, Detroit. Lazy journalists love pictures of abandoned stuff », URL : <http://www.vice.com/read/something-something-something-detroit-994-v16n8> [page consultée le 19.08.2015].
- MOUBSIT Ichrak, 10.07.2007, « Casablanca Marina : la commercialisation dès 2008 », *L'Économiste*, URL : <http://www.leconomiste.com/article/casablanca-marina-la-commercialisation-des-2008> [page consultée le 02.08.2015].
- MRABET Ayla, avril 2011, « Révolution. Alors, “Nayda” ? », *TelQuel*, n°470, URL : http://ykzx1ck.telquel-online.com/archives/470/mage_culture_470.shtml [page consultée le 30.01.2015].
- MRABET Ayla, LAYACHI Fatim, OULMOUDDANE Hicham, 2010, « Scandales “made in Morocco” sur Internet », *TelQuel*, n°422, URL : http://www.telquel-online.com/422/couverture_422.shtml [page consultée le 18.07.2010].
- NAJIB Abdellaq, 22-28.01.2010, « Alcool au Maroc, un marché qui rapporte gros », *Maroc Hebdo International*, n°870, URL : http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_870/html_870/alcool.html [page consultée le 22.04.2010].
- , 02-08.11.2012, « Le péril noir », *Maroc Hebdo International*, n°998, p. 14-18, URL : http://www.maroc-hebdo.press.ma/Site-Maroc-hebdo/archive/Archives_998/pdf_998/mhi_998.pdf [page consultée le 26.12.2014].
- , 13-19.09.2013, « Maroc Hebdo et les immigrés clandestins », *Maroc Hebdo International*, n°1038, p. 14.
- Nouvelles maritimes et économiques (Les)*, n°6024, 24.12.2004.
- Observatoire des inégalités*, 14.05.2012, « La pauvreté dans le monde », URL : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article381> [page consultée le 26.06.2014].
- OUIDAR Nadia, 24.04.2008, « La guerre contre les marchands ambulants. Les propriétaires de commerces appellent à l'application du programme de sédentarisation », *Le Matin*, p. 17.
- PENNA Armandine, 02.12.2006, « Une semaine chez les toxicos », *TelQuel*, n°250, URL : http://www.telquel-online.com/250/maroc5_250.shtml [page consultée le 26.12.2006].
- PERUCCA Brigitte, 11.05.2010, « Au Maroc, les “petites bonnes” se comptent encore par dizaines de milliers », *Le Monde*, URL : http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/05/11/au-maroc-les-petites-bonnes-se-comptent-encore-par-dizaines-de-milliers_1349313_3244.html [page consultée le 18.05.2010].
- PIRONET Olivier, 2006, « Maroc : chronologie historique », *Manière de Voir. Le Monde Diplomatique*, n°86, URL : <http://www.monde-diplomatique.fr/mav/86/PIRONET/14101> [page consultée le 26.10.2010].
- Police Magazine*, avril 2005, « La brigade touristique », n°3, p. 24-27 ; 50-51.
- , mai 2005, « Le séjour d'une femme seule à l'hôtel », n°4, p. 42-43.
- RAHMOUNI Amine, 20.04.2010, « Trois questions à Ahmed Al Moutamassik, sociologue. “Tberguig”, une autre manière de réagir aux injustices », *La Vie Économique* [en ligne], URL :

- <http://www.lavieeco.com/news/societe/-tberguig-un-bon-barometre-de-la-societe-6531.html> [page consultée le 30.10.2014].
- Reporter (Le)*, 16.03.2006, « Les ravages du karkoubi au Maroc », n°360, p. 24-29.
- , 25.05.2006, « Un tsunami au Maroc ? Histoire d'une psychose... », n°370, p. 8-12.
- S.A., 30.08.2010, « Mesure de la pauvreté : les dessous d'un malentendu », *La Vie Économique*, URL : <http://www.lavieeco.com/news/economie/mesure-de-la-pauvrete-les-dessous-d-un-malentendu-17397.html> [page consultée le 05.06.2014].
- SAMI Rachid, 25.05.2001, « Rapport annuel de l'Observatoire Marocain des Prisons. Haro sur les geôliers », *Maroc Hebdo International*, n°466, p. 15, URL : http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_466/pdf_466/page15-.pdf [page consultée le 12.02.2008].
- SAMIE Amale, 2000, « Casablanca : ce monstre qui fait peur. Montée de la délinquance », *Maroc Hebdo International*, n°436, <http://www.maroc-hebdo.press.ma/archive/files/436/436.pdf> [page consultée le 15.03.2015].
- , 15.03.2002, « Moroccan connection », *Maroc Hebdo International*, n°502, p. 24-25, URL : http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_502/pdf_502/page24et25.pdf [page consultée le 22.12.2008].
- SEDRATI Brahim, 23.07.2012, « Témoignages. Ces Marocain(e)s qui disent non », *TelQuel*, URL : http://telquel.ma/2012/07/23/temoignages-ces-marocaines-qui-disent-non_530_3524 [page consultée le 09.06.2014].
- SEKKOURI ALAOUI Mehdi, 03.02.2007, « 1984. La révolte des *awbach* », *TelQuel*, n°259, p. 24-26, URL : http://www.telquel-online.com/259/maroc5_259.shtml [page consultée le 18.10.2010].
- SELHAMI Mohamed, 16.11.2012, « Polémique autour du titre "Le péril noir" de Maroc Hebdo. Des mots et des regrets », *Maroc Hebdo International*, URL : <http://www.maroc-hebdo.press.ma/index.php/component/content/article/56-numero-precedent/5253-polemique-autour-du-titre-le-peril-noir-de-maroc-hebdo?format=pdf> [page consultée le 04.06.2013].
- SIMON Catherine, 06-07.03.2005, « Nouveaux Chrétiens au Maghreb », *Le Monde*, p. 10-11.
- SKALLI Khadija, 08.09.2006, « Renaissance du jardin Murdoch », *Aujourd'hui le Maroc*, URL : <http://www.aujourd'hui.ma/magazine-details405753.html> [page consultée le 24.08.2007].
- SLAOUI Ghalia, 20.09.2009, « Ramadan : ces Marocains qui veulent être libres de ne pas jeûner », *Rue 89*, <http://www.rue89.com/2009/09/20/Ramadan-ces-marocains-qui-veulent-etre-libres-de-ne-pas-jeuner> [page consultée le 25.09.2009].
- « SM le Roi inaugure un service d'addictologie et pose la première pierre d'une maison de l'enfant », http://www.casablanca.ma/index/portal/media-type/html/user/anon/page/actualitesFr;jsessionid=6CC69FB9A97EDEF3B8546F9966E2B0B?note_id=5130 [page consultée le 24.11.2009].
- SPELEERS Bart, 02.05.2014, « Maroc, le premier producteur de cannabis au monde », *MO* Mondiaal Nieuws*, URL : <http://www.mo.be/fr/reportage/maroc-le-premier-producteur-de-cannabis-au-monde> [page consultée le 23.01.2015].
- TAÏA Abdellah, 04.04.2009, « L'homosexualité expliquée à ma mère », *TelQuel*, n°367, URL : http://www.telquel-online.com/367/actu_maroc1_367.shtml [page consultée le 20.04.2010].
- TelQuel*, 12.04.2003, dossier « L'affaire des "satanistes" est terminée. Merci, Majesté ? Et bravo à la société civile ! », n°73, p. 28-39.
- , 05.2004, dossier « Drogues des riches, drogues des pauvres : la toxicomanie au Maroc », n°128, URL : <http://www.telquel-online.com/128/sujet4.shtml> [page consultée le 07.10.2010].
- , 05.06.2004, dossier « Sujets tabous, musique cool, textes hard : les jeunes ouvrent leur gueule », n°130, URL : http://owbqmtf.telquel-online.com/archives/130/index_130.shtml [page consultée le 30.01.2015].

- , 14.05.2005, dossier « Le résultat de l'enquête [attentats terroristes du 16 mai 2003] », n°176, URL : http://m.telquel-online.com/archives/176/couverture_176_1.shtml [page consultée le 29.08.2015].
- , 20.06.2006, dossier « Nayda ! », n°229, URL : http://ykzx1ck.telquel-online.com/archives/229/edito_229.shtml [page consultée le 30.01.2015].
- , 01.08.2009, dossier « Les raisons de la censure », n°386, URL : <http://www.telquel-online.com/386/images/censure.pdf> [page consultée le 05.09.2009].
- , 01.05.2010, dossier « Harcèlement sexuel. Le gouvernement fait marche arrière », n°422, URL : http://www.telquel-online.com/422/lessentiel_422.shtml [page consultée le 19.05.2010].
- , 24.04.2012, dossier « M20. Génération militante », URL : http://telquel.ma/2012/04/24/m20-generation-militante_510_1204/510 [page consultée le 03.10.2014].
- , 31.05.2012, dossier « Les 20 maux de la justice », URL : http://telquel.ma/2012/05/31/enquete-les-20-maux-de-la-justice_524_2906 [page consultée le 16.12.2014].
- TORREBLANCA Jose Ignacio, 2011, « Et si le Maroc basculait à son tour ? », *El País, Courrier International*, URL : <http://www.courrierinternational.com/article/2011/02/16/et-si-le-maroc-basculait-a-son-tour> [page consultée le 17.0.2011].
- TOURABI Abdellah, juil. 2009, « Pourquoi et comment Hassan II a islamisé la société », *TelQuel*, n°379, URL : http://www.telquel-online.com/379/couverture_379.shtml [page consultée le 18.07.2010].
- TUQUOI Jean-Pierre, 13.02.2005, « La police marocaine affiche son “Magazine” dans les kiosques », *Le Monde*, p. 5.
- VERMEREN Pierre, juin 2002, « Les Marocains rêvent d'Europe. En guise d'avenir, l'exil », *Le Monde Diplomatique*, p. 1 ; 16-17.
- VIRILIO Paul, 2010, « Retrouver le rapport à l'espace », *Manière de Voir. Le Monde Diplomatique*, n°114, p. 78-81.
- Wikipedia, l'encyclopédie libre*, « Cat Stevens », URL : http://fr.wikipedia.org/wiki/Cat_Stevens [page consultée le 12.01.2011].
- Wikipedia, l'encyclopédie libre*, « Jacques-Yves Cousteau », URL : http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques-Yves_Cousteau [page consultée le 12.01.2011].
- ZAÏNABI Mohamed, 27.10.2004, « La police lance ses agents de choc », *Le Reporter*, URL : http://www.lereporter.ma/article.php?id_article=31 [page consultée le 21.09.2007].
- ZERHOUNI Selma, 2003, « Avenue royale : reconversion de ville », *Architecture du Maroc*, n°10, p. 41-58.
- , 2008, « Casablanca Marina », *Architectures du Maroc*, URL : <http://architecturedumaroc.com/casablancamarina/> [page consultée le 02.08.2015].
- ZERROUR Leïla, 18.06.2008, « Un projet de loi pour renforcer l'arsenal juridique », *Aujourd'hui le Maroc*, n°1695, URL : <http://www.aujourd'hui.ma/societe-details62405.html> [page consultée le 20.06.2008].
- , 18.09.2009, « Affaire des jeûneurs : provocation juvénile ou attaque contre l'islam ? », *Aujourd'hui le Maroc*, n°2012, URL : <http://www.aujourd'hui.ma/couverture-details71079.html> [page consultée le 14.05.2013].
- ZIRAOUÏ, 01.09.2007, « Grande distribution. Auchan en emporte le vent », *TelQuel*, n°287, URL : http://www.telquel-online.com/287/economie1_287.shtml [page consultée le 10.09.2007].

6. Colloques, conférences et séminaires

- 17.04.2003, cours de Françoise Navez-Bouchanine (sur l'invitation de Moustafa Chouiki, géographe), « *Initiation à la sociologie de l'urbain* », Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Aïn Choq, Université Hassan II, Pôle de l'Aménagement et de l'Espace, Casablanca

- 04-06.12.2003, colloque international, « *Fabrication, gestion et pratiques des territoires. Regards croisés et perspectives de coopération France Maghreb* », École d'Architecture de Paris-Val de Seine
- 31.05.2005, table-ronde, « *La darija, langue de création* », Ali Essafi, Dominique Caubet, Reda Allali, Youssouf Amine El Alamy, Barry, Adil Benchekroun (du groupe H-Keyne), IFC
- 29.06.2006, débat entre Françoise Navez-Bouchanine et Olivier Mongin à propos de son livre *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, INAU, Rabat
- 18-19.09.2006, colloque, « *Qu'est-ce que le féminisme musulman ?* », UNESCO, Paris
- 2006-2007, séances de *l'Atelier d'Anthropologie de Casa*, CJB, CM2S, Faculté d'Ain Choq, Université Hassan II, Casablanca
- 27.03.2008, séminaire, « *Études sur le Genre à Tours* », Université François-Rabelais, Tours
- 21-24.04.2008, École Doctorale d'Été, « *Genre en Méditerranée : les femmes face aux transformations socio-économiques. Conflits, négociations et émergence de nouveaux rapports sociaux* », programme de recherche ANR « FEMMAGH », CJB, CÉSEM, Rabat
- 05-07.11.2008, colloque international, « *Espaces de vie, espaces-enjeux : entre investissements ordinaires et mobilisations politiques* », Université de Rennes 2
- 20.03.2009, colloque, « *Quelle place pour les habitants dans la politique urbaine ? Un regard Nord / Sud. Hommage à Françoise Navez-Bouchanine* », ENSAPVS
- 04-05.05.2009, séminaire, « *Fabrication et sens des marges au Maroc* », CJB, Bibliothèque Nationale de Rabat
- 30.09-02.10.2009, colloque international, « *Genre en mouvement : conflits, négociations, recompositions* », programme de recherche ANR « FEMMAGH », Université Paris 7-Diderot
- 09-11.09.2010, *Premières Rencontres Doctorales en Architecture*, ENSAN
- 02.12.2010, atelier de doctorants, Réseau Thématique « Sociologie de l'urbain et des territoires » (RT9) de l'Association Française de Sociologie, ENSAPVS
- 03.12.2010, journée d'études, « *Expériences urbaines et migratoires : cohabitation, conflits et arrangements dans la ville mélangée* », RT9 et Réseau Thématique « Migration, altérité et internationalisation » (RT2), IEP, Paris
- 25.01.2011, séminaire, « *Connaissance et reconnaissance des marges urbaines : visions du dedans* », Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH), ENSAPVS
- 09-10.01.2014, workshop, « *Les marges urbaines en question. Catégorisations, qualifications* », Université François-Rabelais, Tours
- 03-04.07.2014, colloque, « *Penser l'espace en sociologie* », Université François-Rabelais, Tours

7. Sources cinématographiques et documentaires

- Affreux, sales et méchants* : comédie dramatique d'Ettore SCOLA, 1976, Italie. Avec Nino Manfredi (Giacinto). *Dans les années 1960, une famille d'une vingtaine de personnes partage une baraque dans un bidonville, sur les hauteurs de Rome. Le patriarche, Giacinto, avare et cynique, reçoit un million de lires pour l'indemnisation de son œil perdu. Tyrannisée et tenue à l'écart de cette rente, la famille tout entière fomente l'assassinat du père afin de récupérer l'argent que Giacinto dilapide avec sa nouvelle maîtresse, une prostituée qu'il impose sous le toit de sa famille.*
- American History X* : drame de Tony KAYE, 1999, États-Unis. Avec Edward Norton. *Le parcours d'un néo-nazi américain, entre crime raciste, prison, rédemption, qui ne parviendra pas à sauver son jeune frère engagé sur le même chemin.*
- A Scanner Darkly* : film d'animation / science-fiction de Richard LINKLATER, 2006, États-Unis. Avec Keanu Reeves (Bob Arctor / Fred), Robert Downey Jr., Winona Ryder, Woody Harrelson. *En Californie, la banlieue d'Orange County est la scène de la guerre contre la drogue du moment, la*

substance M. Bob / Fred, policier à la brigade des stup', est contraint de mener une mission d'infiltration dans le milieu de ses amis toxicos. Tous accros, la situation devient intenable lorsqu'il est demandé à Fred de rendre des comptes... sur lui-même.

Bernie : comédie dramatique d'Albert DUPONTEL, 1996, France. Avec Albert Dupontel (Bernie Noël), Claude Perron (Marion), Roland Blanche (Donald Willis, le père), Hélène Vincent (la mère). *Trouvé à l'âge de deux semaines dans des poubelles d'HLM, un trentenaire quitte l'orphelinat afin de comprendre le drame de sa naissance. Sa névrose et une réalité insoutenable – ce sont ses parents eux-mêmes qui le jetèrent dans le vide-ordures – le font conclure à un complot imaginaire par « les enculés d'en face », ses ennemis perpétuels contre lesquels il doit protéger ses parents et celle qu'il aime, une jeune toxicomane.*

Biutiful : drame d'Alejandro GONZÁLEZ IÑÁRRETU, 2010, Espagne / Mexique. Avec Javier Bardem (Uxbal). *Baignant dans l'économie informelle de Barcelone (médium et intermédiaire pour des travailleurs clandestins sénégalais et chinois), Uxbal occupe un logement insalubre avec ses deux enfants lorsqu'il apprend qu'il est atteint d'un cancer qui ne lui laisse que peu de temps à vivre. Il décide alors de tout mettre en œuvre pour assurer le quotidien de ses enfants, à commencer par se rapprocher de leur mère, toxicomane et bipolaire.*

Collision : drame de Paul HAGGIS, 2005, États-Unis / Allemagne. Avec Don Cheadle, Sandra Bullock, Ryan Philip, Matt Dillon, etc. *Les itinéraires de nombreux habitants de Los Angeles réagissant aux discriminations selon les événements de leurs vies : un serrurier, deux policiers, le procureur et sa femme, deux voleurs de voitures, un épicier, un producteur de cinéma et sa femme. Pendant 24 heures, leurs interactions révèlent la duplicité de leurs représentations selon ce qu'ils vivent et ceux qu'ils rencontrent.*

Enfermés dehors : comédie dramatique d'Albert DUPONTEL, 2006, France. Avec Albert Dupontel, Claude Perron (Marie), Hélène Vincent, Yolande Moreau, Bruno Lochet. *Affamé, un sans logis trouve un uniforme de CRS et l'enfile pour accéder à la cantine du commissariat de police. Il y croise une jeune femme désespérée qui lui donne envie d'aider les gens, grâce à son uniforme.*

Furyo : drame de Nagisa ŌSHIMA, 1983, Japon / Grande-Bretagne. Avec Tom Conti (Colonel Lawrence), Takeshi Kitano (Sergent Hara), David Bowie (Major Celliers), Ryūichi Sakamoto (Capitaine Yonoï). *En 1942, sur l'île de Java, les relations entre les dirigeants japonais d'un camp et les prisonniers britanniques. L'arrivée du Major Celliers dans le camp dirigé par le Capitaine Yonoï provoque une succession d'événements autour de leur rapport à leurs normes sociales respectives et leurs différences à accepter l'humiliation, dans la captivité et la défaite militaire pour Yonoï, dans le souvenir de certains liens familiaux bafoués pour Celliers. C'est moins les événements historiques que leur relation ambiguë qui provoquera la déchéance de Yonoï.*

Gangs of New York : drame de Martin SCORSESE, 2002, États-Unis / Italie. Avec Leonardo DiCaprio (« Amsterdam »), Daniel Day-Lewis (Bill le Boucher), Cameron Diaz. *Pendant la guerre de Sécession, le jeune Amsterdam nourrit le projet de venger son père, mort seize ans plus tôt dans une bataille rangée entre deux gangs, les Américains dits « de souche » et les immigrés irlandais. Amsterdam se rapproche dans ce but de Bill le Boucher, maître du faubourg des Five Points et ennemi juré de son père. La lutte pour se ménager une place passe désormais par la politique, ce qui n'exclut pas un règlement à l'ancienne, par les armes et dans la rue.*

La Zona. Propriété privée : drame de Rodrigo PLA, 2008, Mexique. Avec Daniel Gimenez-Cacho (Daniel), Maribel Verdu (Mariana), Carlos Bardem (Gerardo), Daniel Tovar (Alejandro). *À Mexico, par une nuit d'orage, trois adolescents pénètrent, en vue d'un cambriolage, dans un quartier aisé, entouré de murs d'enceinte et sous haute surveillance. Mais la nuit tourne au cauchemar : une fusillade éclate, et sont tués une résidente, un vigile et deux des adolescents. Les résidents ayant décidé de faire justice eux-mêmes, une dernière lueur d'espoir surgira dans l'aide apportée par un jeune résident au dernier des voleurs, prisonnier de la zone et traqué.*

Le dernier pour la route : drame de Philippe GODEAU, 2009, France. Avec François Cluzet (Hervé). *Un patron de presse part en cure de désintoxication pour en finir avec son alcoolodépendance, l'occasion de rencontrer des personnages aux profils multiples. Le film est adapté du roman autobiographique du journaliste Hervé Chabalier.*

- L'Empereur du Nord* : drame de Robert ALDRICH, 1973, États-Unis. Avec Lee Marvin (n°1), Ernest Borgnine (Shack), Keith Carradine (Cigarette). *À la suite de la Grande Dépression, les hobos à la recherche de travail tentent de voyager gratuitement en se faufilant dans les wagons de marchandises. Le train de la ligne 19 est réputé comme inviolable, car Shack, son contrôleur, fait payer violemment les resquilleurs. Dès lors, le vagabond le plus célèbre pour ses « aventures », surnommé « n°1 », ne pouvait que défier Shack sur son terrain. Une lutte à mort s'engage.*
- Let's make money* : documentaire d'Erwin WAGENHOFER, 2008, 1h47', Autriche. *Un ensemble d'acteurs déroule le fil du processus mondialisé ayant pour effets les disparités socio-économiques touchant la majeure partie de la population mondiale, ainsi que leur impact sur l'environnement : un gestionnaire de fonds de pensions dans les pays émergents, des industriels délocalisés en Inde, des promoteurs immobiliers en Espagne, un responsable politique de Jersey (récent paradis fiscal), un agronome au Burkina-Faso, une habitante de bidonville en Inde, un patron de presse autrichien... Documentaire militant pour de profonds changements dans la répartition des richesses.*
- La merditude des choses* : drame de Felix VAN GROENINGEN, 2009, Belgique / Pays Bas. Avec Kenneth Vanbaeden (Gunther Strobbe), Johan Heldenbergh, Koen De Graeve, Wouter Hendrickx, Gilda De Bal (Mémé). *Gunther, 13 ans, habite avec son père et ses trois oncles chez sa grand-mère : beuveries, glande et drague font partie du quotidien. Consciente du chaos qui règne autour d'elle, la grand-mère parvient à alerter les services sociaux et Gunther s'éloigne pour vivre à l'internet. S'agit-il là d'une chance à saisir ou suivra-t-il le même chemin que les hommes de sa famille ?*
- Les moissons du ciel* : drame de Terrence MALICK, 1979, États-Unis. Avec Richard Gere (Bill), Brooke Adams (Abby), Sam Shepard (Le fermier), Linda Manz (Linda). *Linda raconte l'épopée qu'ils vécurent ensemble en 1916, avec son frère Bill et sa compagne Abby, qu'il fait passer pour sa sœur. Partis de Chicago où Bill travaillait comme fondeur dans une usine, les trois comparses se rendent au Texas pour les moissons. Pressentant une opportunité unique, Bill pousse Abby à épouser le riche propriétaire, atteint d'une maladie incurable.*
- Marie-Line* : drame de Mehdi CHAREF, 2000, France. Avec Muriel Robin. *Marie-Line dirige une petite équipe de nettoyage dans un supermarché. Ses relations avec les employées issues de l'immigration laissent entendre un certain mépris de sa part, mais révèlent contre toute attente une sensibilité déconcertante à l'origine d'une véritable amitié.*
- Minority Report* : science-fiction de Steven SPIELBERG, 2002, États-Unis. Avec Tom Cruise (agent John Anderton), Samantha Morton (Agatha), Max von Sydow (directeur Burgess). *Adaptation de la nouvelle de Philip K. Dick. En 2054, le crime a été éradiqué en six ans aux États-Unis grâce à Précrime, un service de police capable de prévenir les crimes avant qu'ils ne surviennent. Pour cela, l'usage des précogs, trois individus doués de talents de précognition, est controversé. Le système montre ses failles le jour où l'agent Anderton reçoit l'information qu'il va lui-même commettre un meurtre. Il a trente-six heures pour enquêter avec l'aide d'Agatha, l'une des précogs.*
- Moi, Christiane F., 13 ans, droguée, prostituée* : drame de Uli EDEL, 1981, République Fédérale Allemande. Avec Natja Brunckhorst (Christiane), Thomas Hausteine (Detlev), David Bowie (lui-même). *Une jeune Berlinoise supporte mal la solitude de l'appartement familial, à la suite du divorce de sa mère avec qui elle s'entend mal, et du départ de sa sœur. En cherchant à se rapprocher du jeune Detlev dont elle tombe amoureuse, elle suivra le même parcours auprès de sa bande de copains : défonce, déscolarisation, prostitution, fuite du logement de sa mère, errance, douleur suite au décès de sa meilleure amie, solitude des relations sociales nouées dans l'urgence.*
- My own private Idaho* : drame-road movie de Gus VAN SANT, 1992, États-Unis. Avec Keanu Reeves (Scott), River Phoenix (Mike). *La rencontre dans l'errance de deux jeunes toxicomanes que tout oppose. Mike, prostitué homosexuel et narcoleptique, est obsédé par la recherche de sa mère. Cherchant au contraire à échapper à son père (maire de Portland), Scott, issu d'un milieu huppé, entraîne Mike à travers une virée qui les mènera sur les routes américaines, puis en Italie. Mike tombe amoureux de Scott qui le déçoit pourtant un peu plus chaque jour.*
- NYC Homeless sing Sinatra* : PSA (Public Service Announcement) de Peter COHEN, Leslie SWEET, Laura BELSEY (Agency Streetsmart), 1992, the Coalition for the Homeless, 59''. Vidéo mise en ligne en 2008 à l'URL : <https://www.youtube.com/watch?v=s8ijx6pjzr4> [page consultée le 17.03.2014].

- Panique à Needle Park* : drame de Jerry SCHATZBERG, 1971, États-Unis. Avec Al Pacino (Bobby), Kitty Winn (Helen). *Bobby, jeune drogué, rencontre Helen en fugue de son domicile familial. Ensemble, ils vivent les tribulations des drogués de Sherman Square à New York, aussi appelé Needle Park (parc de l'aiguille), jusqu'à ce que la « panique » s'installe : ce moment où les actions répressives font disparaître les drogues du marché et inciter les jeunes à se dénoncer les uns les autres contre des doses gratuites. Qui trahira le premier ?*
- Pixo* : documentaire de João WAINER et Roberto T. OLIVEIRA, 2009, 1h05', Brésil, projeté à la Fondation Cartier pour l'art contemporain dans le cadre de l'exposition « *Né dans la rue. Graffiti* », 7.07-29.11.2009. À l'origine formes artistiques d'expression contestataire à Sao Paulo, « ces pixos sont des dérivés du graf dans un environnement de pauvreté extrême : la réponse des pixadores est de créer une agression visuelle pour la société. L'objectif et le moteur des pixadores est le nombre : toujours et encore plus de pixos réalisés : murs, fenêtres, immeubles... Ils vont jusqu'à risquer leur vie pour un pixo de plus. » Présentation et extrait : <http://www.one-blood.com/blog/culture/pixo-le-documentaire/> [page consultée le 10.12.2009].
- Plus jamais* : drame de Michael APTED, 2002, États-Unis. Avec Jennifer Lopez (Slim). *Une jeune femme fuit de ville en ville, changeant régulièrement d'identité avec sa fille de 5 ans, afin de fuir un mari violent. Entrepreneur riche et puissant, celui-ci veut la faire revenir par tous les moyens, notamment en engageant des hommes de mains. Mais lasse de fuir, Slim échaffaude un plan pour en finir : elle décide de s'entraîner aux arts martiaux afin de l'affronter sur le terrain de prédilection de son mari : la violence.*
- Prick Up Your Ears* : drame de Stephen FREARS, 1987, Grande-Bretagne. Avec Gary Oldman (Joe Orton), Alfred Molina (Kenneth Halliwell). *Un jeune écrivain enquête sur la vie du dramaturge britannique, Joe Orton, à travers notamment sa relation mouvementée avec son amant, Kenneth Halliwell. Après 16 ans de vie commune, leurs corps furent retrouvés à leur domicile londonien en 1967, à l'origine du regain d'intérêt pour l'œuvre de Norton, pourtant considérée comme scandaleuse dans la Grande-Bretagne des années 1960. S. Frears y livre entre autres un portrait de Tanger où séjourna le couple.*
- Tombés du ciel* : comédie dramatique de Philippe LIORET, 1994, France. Avec Jean Rochefort (Arturo), Marisa Paredes, Ticky Holgado, Laura del Sol. *Après s'être endormi et fait voler ses papiers (et ses chaussures), Arturo se retrouve piégé dans la zone internationale de l'aéroport de Roissy. Il est pris en charge par les « habitants » de l'aéroport.*

8. Sources cinématographiques et documentaires, tournées à Casablanca

- Ali Zaoua, prince de la rue* : drame / conte urbain de Nabil AYOUCHE, 2000, France / Maroc / Belgique. Avec Mustafa Hansali (Omar), Mounim Kbab (Kwita), Hicham Moussoune (Boubker), Abdelhak Zhayra (Ali Zaoua), Saïd Taghmaoui (Dib). *Quatre enfants vivent ensemble dans le port de Casablanca après avoir quitté le clan de Dib (le loup), chef violent. Ali veut être marin et berce ses amis de ses rêves. Lorsqu'il décède, les enfants se démènent pour l'enterrer dignement : prévenir sa mère, trouver de l'argent, des vêtements, un lieu de sépulture. Mais le clan de Dib et son cortège de violences ne sont jamais loin.*
- Casablanca, les enfants du bitume* : documentaire d'Élizabeth DRÉVILLON, 2009, 51'42", France, diffusion sur France 5 le 17.11.2009. Synopsis : « Ils sont près de 7 000 enfants âgés de 7 à 17 ans, à vivre dans les rues de Casablanca, la capitale économique du Maroc. Des garçons qui ont fui le domicile familial pour ne plus subir les sévices dont ils étaient victimes, des filles qui se sont enfuies des maisons où elles avaient été placées comme petites bonnes pour ne pas dire esclaves. 24 heures sur 24, ces enfants désœuvrés arpentent le bitume, mendient pour survivre, se livrent à la prostitution et dorment à même le sol dans la rue ou le hall de la gare routière. Une dureté quotidienne qui les plonge inexorablement dans la drogue. Depuis 1994, Bayti, une ONG fondée par Najat M'jid, pédiatre de formation, se bat pour sortir ces enfants de l'insoutenable. Le but de l'ONG est de les réinsérer dans une vie sociale équilibrée. Les plus jeunes retrouvent ainsi le chemin de l'école, les plus âgés partent souvent en apprentissage... Ce documentaire est diffusé à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. » ; URL [page consultée le 20.11.2009] : http://wiki.france5.fr/index.php/CASABLANCA,_LES_ENFANTS_DU_BITUME

- Casablanca, ville moderne* : documentaire de Sébastien VERKINDERE, 2005, 54'44", Maroc / Belgique. Présentation du producteur : « *Un vieil homme dans les rues de Casablanca. Parcourant la ville comme sa propre vie, il nous mène du centre à la périphérie de l'immense agglomération. Il y a d'abord le port, où l'armée française débarque en 1907. Puis les grands immeubles des années 1920, les "bidonvilles" et les gigantesques quartiers d'habitat social des années 1950. Enfin, Casablanca aujourd'hui. Autour de la nouvelle Mosquée Hassan II, une grande avenue se construit. Des populations sont relogées à la périphérie. Les grands chantiers actuels perpétuent toujours la même question : celle d'une modernité urbaine qui ne cesse de s'inventer.* » Présentation : http://crevilles.org/mambo/index.php?option=com_content&task=view&id=2806&Itemid=218
Documentaire : http://www.dailymotion.com/video/xtbqm_2m-maroc-casablanca-ville-moderne_shortfilms [page consultée le 09.12.2009]
- Casanayda !* : documentaire de Farida BENLYAZID, Abderrahim METTOUR, Dominique CAUBET, 2007, 52', Maroc. Accessible sur youtube.com
- CasaNegra* : drame de Nour-Eddine LAKHMARI, 2008, Maroc / Norvège. Avec Anas el Baz (Karim), Omar Lotfi (Adil), Mohammed Benbrahim (Zrirek). *Deux amis d'une vingtaine d'années tentent d'échapper à leurs destins, avec comme décor une métropole où tout semble perdu d'avance : Karim fait vendre à deux enfants des cigarettes au détail, maigre palliatif à la misère de sa famille plongée dans le drame de la maladie de Parkinson du père ; Adil tente d'extraire sa mère des violences conjugales en attendant de réaliser son rêve, s'enfuir en Suède. Ils rencontrent Zrirek, usurier violent en qui Adil voit une possible échappatoire. Entre les deux amis, les disputes ne font que commencer...*
- J'ai vu tuer Ben Barka* : drame en deux parties de Serge LE PÉRON, 2005, France / Maroc. Avec Charles Behrling (Georges Figon). *En 1966, le corps de G. Figon est retrouvé à Paris. Pour y avoir indirectement participé, l'homme avait contribué à médiatiser le scandale de l'enlèvement en France et la disparition, en 1965, de Mehdi Ben Barka, principal opposant du roi Hassan II et leader de la gauche marocaine.*
- Marock* : comédie dramatique de Leïla MARRAKCHI, 2006, Maroc / France. Avec Morjana El Alaoui (Rita), Matthieu Boujenah (Youri), Assaâd Bouab (Mao). *Le baccalauréat approche pour les adolescents de la bourgeoisie huppée de Casablanca fréquentant le lycée français Lyautey, et rivalisant dans les excès. En cette période de ramadan, les défis se succèdent : sur fond de courses de voitures, d'usages de drogues, de fêtes dans les villas des beaux quartiers, et de jeûne fréquemment rompu, Rita, musulmane, tombe amoureuse de Youri, de confession juive.*
- Rendez-vous avec la mort* : téléfilm policier d'Ashley PEARCE, 2008, Grande-Bretagne. Avec David Suchet (Hercule Poirot). *Au cours de ses vacances à Jérusalem, H. Poirot fait la connaissance d'une famille sous l'emprise de la mère. Le célèbre détective doit bientôt enquêter sur l'assassinat de cette dernière, survenu quelques jours plus tard, lors d'une excursion à Petra, en Syrie.*
- Spygame* : espionnage de Tony SCOTT, 2001, États-Unis. Avec Robert Redford (Nathan), Brad Pitt (Tom). *Un agent de la CIA, sur le point de prendre sa retraite, se souvient de son ancien élève, Tom, capturé en Chine depuis peu. Accusé d'espionnage, celui-ci est menacé d'exécution dans les 24 heures. Nathan décide d'aller délivrer Tom en mission non officielle.*
- Syriana* : espionnage de Stephen GAGHAN, 2006, États-Unis. Avec George Clooney, Alexander Siddig, Matt Damon, Jeffrey Wright. *L'héritier du trône d'un émirat arabe accorde les droits de forage de gaz naturel à une compagnie chinoise, au grand dam d'une compagnie américaine. À travers le projet d'assassinat du prince, un agent de la CIA, un expert en ressources énergétiques résidant en Suisse, un avocat de Washington et des enquêteurs du Ministère de la justice américain se retrouvent indirectement mêlés au destin d'un jeune ouvrier pakistanais dont la vie a basculé avec la perte de son emploi lié au forage de gaz.*

9. Sources iconographiques

Agence Urbaine de Casablanca, <http://www.auc.ma>

Casablanca Marina, <http://www.casablancamarina.ma>

GoogleEarth®, 2006-2009.

Plan d'Aménagement de la Grande Mosquée, 1 / 3 000, AUC, 1998.

Plan d'Aménagement du Parc de la Ligue Arabe, 1 / 3 500, AUC, 1998.

Plan de l'ancienne médina de Casablanca, 1 / 2 000, AUC, restitution de novembre 1997.

Plan du Parc de la Ligue Arabe, 1 / 3 500, AUC, restitution de novembre 1997.

Plan de Derb Soltane, 1 / 2 000, AUC, restitution de novembre 1997.

Plan des projets d'aménagements et d'infrastructures de la Région du Grand Casablanca, sans échelle, format A1, in *Conjoncture*, revue de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc, n°833, décembre 2002.

Plan du découpage administratif de la wilaya de la région du Grand Casablanca, Inspection Régionale de l'Aménagement du Territoire du Grand Casablanca, 2003.

Plan touristique de Casablanca, Plans Guides du Maroc, 1 / 11 500, 1999.

Plan touristique de Casablanca, Plans Guides du Maroc, 1 / 11 500, 2003.

Plan touristique de Casablanca, 2008, site du CRT de Casablanca, URL : <http://www.visitcasablanca.ma>

10. Expositions et œuvres photographiques

« *Archi & BD – La ville dessinée* », 09.06.2010-02.01.2011, exposition, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris.

ARTHUS-BERTRAND Yann, 27.04-27.07.2009, « *La Terre vue du Ciel. Un portrait aérien de notre planète pour un développement durable* », exposition photographique, Parc de la Ligue Arabe.

BOWIE David, 03.03-31.05.2015, « *Davie Bowie Is* », exposition multiculturelle, Philharmonie de Paris.

CLARK Larry, 08.10.2010-02.01.2011, « *Kiss the past hello* », exposition photographique, Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

« *Dans le désert de la modernité. Planification coloniale et ses suites. Contribution de Casablanca à la modernité européenne* », 02.10-30.11.2009, exposition, Fabrique Culturelle, Anciens Abattoirs de Casablanca.

FREIXANES Jose, 13.05-10.06.2006, « *Au bout du petit matin* », exposition, Cathédrale de l'ancien Sacré-Cœur, Casablanca.

LI Meaghan, 2015, « *This is your brain on drugs* », série de posters, URL: <http://www.meaghanli.com/this-is-your-brain-on-drugs/> [page consultée le 08.04.2015].

MAUGER Léna, REMAEL Stéphane, 2014, *Les évaporés. Enquête sur le phénomène des disparitions volontaires du Japon*, Paris, Éd. des Arènes, 259 p.

MITTERRAND Frédéric, TAÏA Abdellah, 2006, *Maroc, 1900-1960. Un certain regard*, Arles, Actes Sud, 175 p.

« *Né dans la rue. Graffiti* », 07.07-29.11.2009, exposition multiculturelle, Fondation Cartier pour l'art contemporain, Paris.

PADDEU Flaminia, 2013, « *Portfolio / Detroit / In the D* », *Urbanités* [en ligne], URL : <http://www.revue-urbanites.fr/portfolio-in-the-d/> [page consultée le 19.08.2015].

SEPAHVAND Hojat, ca 2004, « *Addicted* », série de photographies, Iran, flickr.com

ANNEXES

I Alphabet de transcription et glossaire

		Translittération retenue
ا	ā	a
ب	b	b
ت	t	t
ث	t	th
ج	ǧ	j
ح	ḥ	h
خ	h	kh
د	d	d
ذ	d	dh
ر	r	r
ز	z	z
س	s	s
ش	š	sh
ص	ṣ	s
ض	d	d
ط	t	t
ظ	z	d
ع	°	°
غ	ǧ	ǧh
ف	f	f
ق	q	q
ك	k	k
ل	l	l
م	m	m
ن	n	n
هـ	h	h
و	w	w, u
ي	y	Y, i
ء		,

Source : Catherine FILIPPONE, 2013, *Recommandations aux auteurs*, fichier dactylographié, Rabat, CJB, 5 p.

Remarques : les 2 sortes de « h », les 2 sortes de « t » et les 3 sortes de « d » sont indifférenciées ici ; les termes en arabe classique comportent la mention « Cl. » ; en ce qui concerne la translittération des mots en arabe marocain dit « *darija* », nous concevons qu'elle n'a souvent rien d'académique, pouvant apparaître à maints égards comme relevant d'un « bricolage » maison, mélange des cours de l'IFC basés sur l'oralité et des diverses influences enrichissant aujourd'hui la *darija*.

alkoul : alcool à brûler

arifa : femme pleine de sagesse dont la fonction est d'assurer la médiation sociale

awbach : racaille, « déchet de la société » (Sekkouri Alaoui, 2007 : 25), insulte rendue populaire par le roi Hassan II

bal ou *bali* : d'occasion, de récupération ; vient de l'expression « balles de vêtements »

barikha : petit bateau pour fuite à l'étranger par le port

bark, barka : celui qui ne fait rien, chômeur

barkassa : benne à ordures

baznassa : vient de *business* : dealer

belbal : qui râle, critique, mais n'agit pas

beldi : du pays, local, indigène (Rachik H., 1997) ; traditionnel, gage de qualité

berata : prostituée

bergag : indicateur ; commère qui cherche à savoir et à espionner l'intimité des autres ; voir *tberguig*

bent znaqi : litt. fille des rues, fille mal élevée, pute

bhar : plage, espaces côtiers

bijama : terme générique désignant les pyjamas qui sont surtout des vêtements d'intérieur : des pantalons et hauts assortis façon vêtements de sport portés par les femmes pour dormir ou enfilés directement sous les djellabas, des chemises de nuit au toucher velours pour l'hiver, des pyjamas en coton léger pour l'été

bidouza : bidon de transport pour l'eau

biliki : déformation de l'adjectif allemand *billig* (pas cher) : mendiant ; pas cher (contraire de *ghali*) ; fait d'obtenir quelque chose gratuitement ; système de privilèges du tout gratuit

bisri : épicerie ou point de vente de biens alimentaires ; désigne l'épicerie à licence légale d'alcool (\neq *hanout*)

biy'a : traître, cafteur

bkhor : encens de fête

blaka : plaquette de comprimés utilisés comme psychotropes (*samta*)

bloul : déformation de *bouillon* ; jus très épicé servi avec les bols d'escargots vendus dans la rue

bogosse, fém. *bogossa* : jeune personne au physique avantage

bola hamra : litt. ampoule ou boule rouge ; se dit du Rivotril[®], psychotrope le plus répandu, dont l'emballage est de couleur rouge

bouaka : produit de défonce léger, haschich

bouhali, pl. *bouhalia* : vient de *mehbol* (fou) ; vagabond, à la rue, pas conscient de son état de déchéance, devrait être à l'asile

bouar : déformation du mot *éboueur* ; intermédiaire qui récupère des objets dans les poubelles de la ville et qui les revend à ceux qui les revendront à leur tour à la *joutia* (marché aux puces)

bota : déformation de Butagaz[®] : réchaud portatif ou ampoule à gaz

boukouza : insecte nuisible pour le blé, du type des charançons

bouqa : fleur de magnolia qui aurait certaines propriétés psychotropes

bgha yban : il veut crâner, éblouir

bzoula, pl. *bzazel* : nichon ; surnom des tétrapodes en béton utilisés pour les renforts des espaces littoraux

t'abiya : recharge de téléphone portable ; petite quantité de *haschich* ou de psychotropes
(*samta*, *blaka*...)

taro : bidon de fer

tajine : ragoût, plat en sauce

tberguig : commérage ou trahison ; le *biy'a* transmet ce qui est espionné, on dira dans ce cas « *bergueg bih* » (il lui a...) ou « *bergag dial boulis* » (qui travaille comme indicateur pour la police) ; le *tberguig* peut désigner, de ce fait, le maillage social de surveillance des individus

tbwiqa : défonce ; *ka ntbawweq bzef* : je me défonce beaucoup

tchafa fiya : à l'adresse des touristes prenant des photos de personnes, par exemple, ou s'aventurant en quartier d'habitation populaire : tu en rajoutes une couche (sous-entendu, sur ma misère déjà suffisamment visible)

tellab, *tellaba* : mendiant(e)

telwat : drague

tiara : avion ; se dit pour commenter l'effet rapide de certains psychotropes : « ça plane ! »

tiqar : régime de sociabilité empreint de pondération dans les échanges sociaux

tqarqiba : déformation de « cœur qui bat » : le « rush » ou le « flash » que le toxicomane recherche toujours, comparativement à sa première expérience

trefa : petit morceau de haschich

ja mene 36 : il est venu du 36 (adresse de l'hôpital psychiatrique d'Ibn Rochd) = il est devenu fou

jarda : jardin ; désigne un jardin récent, en opposition au terme d'arabe classique, *'arsa*

j'awaqa : femme bavarde et médisante (rarement utilisé au masculin)

joutia : déformation de « jetez là » : marché aux puces

jwane, pl. *jouanat* : joint

habous (déformation de *houbbous* en Arabe) : biens de mainmorte religieux

hadga : fée du logis

hamala : mobylette équipée à l'avant d'un plateau à marchandise

hamla : rafle de police

hanout : épicer

haouli : mouton de plus d'un an, pour le sacrifice rituel

haram : sacré, interdit

hazqa : pet ; misère, pauvreté (vulgaire) ; *ana hazeq* : je suis fauché

hchaïchi, pl. *hchaïchiya* : fumeur de haschich

hchouma : norme sociale entourant l'injonction à la pudeur

henna : (*henné*) poudre issue des feuilles broyées d'un arbuste ; de couleur verte, elle est utilisée en cosmétique (il teint les cheveux en auburn ou roux, selon le dosage) et pour les dessins éphémères rituels de la peau (principalement les mains et les pieds de nos jours), à l'occasion des fêtes ; on lui prête également des vertus médicinales ; il faut se méfier des produits tout prêts du commerce (en Europe) auxquels on a ajouté un produit chimique hautement allergisant afin de donner aux dessins une couleur noire durable au lieu de la couleur orange traditionnelle qui s'estompe rapidement

hijab : foulard couvrant les cheveux (voir à ce sujet les vêtements de l'ill. 8, p. 143)

hmam : pigeon ; lieu-dit autour d'une fontaine de la place Mohammed V : *fontaine diel*

hmam

hmar (fém. *hmara*) : litt. âne ; abruti, idiot, espèce de con (en y mettant le ton)
horma : intimité familiale, honneur féminin
houma : quartier et son espace social
honda : petit camion bâché pour les déménagements, le transport de marchandises, voire les malades acheminés vers l'hôpital
houwa jebha : il est capable
herrag, pl. *herraga* : issu du verbe *h'rag* signifiant « il a brûlé », le terme désigne une personne ayant réalisé ou envisageant un voyage à l'étranger sans autorisation administrative adéquate (expressions journalistiques : « clandestin » ou « candidat à la clandestinité ») ; nous préférons l'expression « projeteur de vie à l'étranger »
h'rig : voyage à l'étranger dans la clandestinité

khamar : joueur
khra : merde
khrij : litt. sortie ; activités des jeunes femmes conduisant des relations sociales où s'entremêlent sexualité, travail, amour et autonomie (Cheikh, 2011)
kheïb, *kheïba* : mauvais, pourri (si on y met le ton)

daaret : tontine ou système d'épargne circulaire (Navez-Bouchanine, 1994a)
daber 'la rasek : ce que tu gagnes, c'est pour toi
dahir : « loi ou décret » (Decroux, 1967 : 38).
dar al khadamat (Cl.) : maison des services
derb : structure socio-spatiale correspondant à une unité de quartier
darija : arabe marocain habituellement qualifié de dialectal
detay : cigarette vendue à l'unité, fréquemment dans la rue et souvent de contrebande
djin, pl. *jnoun* : mauvais esprits
doulio : diluant de peinture
drawi : habitant de la région du Draa, insulte à un homme à la peau foncée
dwa : médicaments

rajel ou ness : homme et demi ; modèle de l'homme vrai, honnête et travailleur
ramad : cendres
rbik : ton Dieu (insulte)
riaha : bouche d'air chaud (cheminée des bateaux)
roribba : litt. farine brûlée ; gâteau au *kif*, variante de *m'ajoun*
ryel : ancienne monnaie dont le nom est encore en usage pour les petites sommes échangées en quartier populaire ; 100 *ryel* équivalent à 5 dh

zamel : PD, enculé
zanqa, pl. *znaqi* : rue, espace de débauche
zballa : décharge publique
zerowa : mauvaise sorte de haschisch
zina : relation sexuelle illicite (ex. hors mariage)

sakka : vendeur légal de cigarettes, bureau de tabac
samta : litt. ceinture ; plaquette de comprimés utilisés comme psychotropes (*blaka*)
sanouj, *habbes saouda* (Cl.) : nigelle dit cumin noir
sari : mât d'un bateau

sbadrilles : chaussures de sport et non « espadrilles » d'inspiration gasconne
sbar : patience dans le sens d'endurance
sdari : banquettes de salon servant également pour le sommeil
sebsi, pl. *sbasa* : pipe à haschich très répandue à Salé et Essaouira
sello : plat de fêtes, mélange d'amandes pilées, sucre, farine de blé, miel et beurre
silissione : vient du mot « dissolution » pour désigner des produits de défonce ; terme générique regroupant les diluants (*doulio*), colles et caoutchouc naturel
siraj : cirage utilisé comme psychotrope
sir tqawwed : va te faire foutre (*siri tqawdi* à une femme)
skalira : échelle fabriquée par les *harraga* pour monter sur les bateaux
skiri, pl. *skiriya* : litt. celui qui s'envole ; ivrogne
soum'a : réputation
souk : marché, bazar : désigne aussi bien les marchés cycliques de fruits et légumes, que les ensembles de boutiques et de magasins regroupés en corporations.

chab labni : « ceux qui habitent dans les maisons en dur » (Arrif, 1992 : 176)
chemkar, pl. *chemkara* : *ychem* signifie « il sent » ; consommateur de *silissione* ; par extension, toute personne au laisser-aller physique déshonorant ; vagabond, vaurien, minable, délinquant
chemma : habitude de consommation de *silissione*
chiba : absinthe qu'on mélange au thé sous forme de feuilles vertes
chicha : pipe à eau ou narguilé ; voir aussi *m'assal*
chiffoun : chiffon imbibée de substance psychotrope comme le *doulio*
chmata : homme sans parole
choklata : chocolat au haschich, variante de *m'ajoun*
chrab : boisson ; par extension, boisson alcoolisée et alcool
lchriya ou lbiya : système d'achat-revente pour une activité commerciale

'achab : herboristes, vendeurs de végétaux et animaux, pour la préparation de remèdes traditionnels
'achir, *'echra* : copain ou ami intime avec qui on passe la majorité de son temps, lien qui unit deux personnes à la rue pour leur survie
'amala : préfecture
'aoua : mouette ; espèce d'oiseau proche de l'aigrette
'aouina : fontaine publique
'aoul 'ala rasek : démerde-toi, ne compte que sur toi-même
'arobi : plouc, campagnard sans éducation ; par extension, personne mal élevée
'arsa (Cl.) : jardin ; désigne un jardin situé en tissu urbain ancien, quartier historique, ancienne médina ; voir aussi *jarda*
'ayaqa : frime
'ayb : honte ; sentiment éprouvé en cas de faute et par extension, la malédiction qui s'abat sur la famille

ghali : cher

fabor : déformation de *faveur* ou du mot espagnol *favor* : gratuit
fanid : litt. bonbons ; psychotropes
faracha : papillon ; surnom du *ngâb*

ferrach, pl. *ferracha* : vendeur de rue
flous berda : litt. argent froid ; argent facile, obtenu sans travailler
fouqia : longue chemise blanche, à connotation religieuse
fousha : Arabe classique
fqih : à l'origine, savant dans le domaine de la doctrine musulmane, peut officier également comme imam ; par extension, homme affichant une foi sans faille et un rigorisme qui lui est indissociable
ftor : petit-déjeuner ; repas pris à la rupture du jeûne au coucher du soleil pendant le ramadan

qahba, pl. *qhab* : pute
qaïd : chef de circonscription administrative
qaleb, pl. *qwaleb* : pain de sucre ; truc ; procédé jugé malsain, une ruse pour parvenir à ses fins
qarqoubi : du verbe *yqarqab*, faire du bruit ; psychotropes sous forme de comprimés de contrebande
qat'a : du verbe *qta'*, couper ; nourriture pour consommer avec l'alcool
qfouzia : vivacité d'esprit mêlée d'intelligence et de *qwaleb* ; on dit de quelqu'un qui ne peut pas être arnaqué par autrui, *qafez*
qissariya : galerie de boutiques couvertes souvent ordonnées par corporation
qob : capuche de *djellaba*
qwad, *qwada*, pl. *qwawid*, *qwadat* : proxénète, macro : pour insulter quelqu'un qui a une sœur ou une fille dont la façon de s'habiller est jugée osée ; quelqu'un qui a des sœurs qui travaillent pendant la nuit

karien : bidonville
kariani : habitant du bidonville, bidonvillois
kwila : ivrogne au physique très dégradé, désigne uniquement ceux qui boivent de l'alcool à brûler ; voir *chemkar* pour les extensions de sens
carrossa, pl. *carrossat* : litt. charrette ; par extension, tout vendeur ambulant équipé de tables à roues ; fauteuil roulant de personne handicapée
casaoui, *casaouiya* : casablancais, casablancaise
kaftan : tenue féminine d'apparat
kandabar : je me débrouille, je fais un peu de tout, et plutôt dans l'illégalité
kanoun : réchaud pour la préparation des repas
karrossa : fauteuil roulant ; table de vente sur roues des vendeurs de rue
ka ntbawweq bzef : je me défonce beaucoup
kariane : bidonville ; déformation du nom du quartier des « Carrières Centrales » considéré comme le premier bidonville du Maroc
kemay : litt. fumeur ; se dit aussi d'un fumeur du haschich
kemiya : tout ce qui se fume en général (attention : en Algérie, la *kemia* est la nourriture qui accompagne l'apéritif ; *qat'a* en *darija*) ; *ka nkmi* : je fume
kmeya : joint, tout ce qui se fume contenant du haschich (en Français, on dirait « fumette »)
kess : verre
kif : « mixture composée de deux tiers de marijuana et d'un tiers de tabac noir » (Chouvy, 2008 : 11)
kokot : boîte de conserve de lait Nido® grand format, de récupération, servant de fait-tout pour la préparation de repas en milieu extérieur

kroatia : surnom d'un agent de police des GUS, à cause de la casquette à damiers de leur uniforme (le drapeau de la Croatie comporte de tels damiers : les Marocains sont de fervents adeptes de football)

m'ajoun : gâteau au *kif* à base de fruits secs

m'assal : tabac à narguilé, le plus souvent parfumé

m'eza : chèvre, insulte à une femme à la peau foncée

mahya : « Implantés à travers tout le Maroc, les Juifs produisaient du “kasher”, un vin cuit, et surtout de l'eau-de-vie, nommée “mahya” par distillation d'un mélange de fruits fermentés comprenant figues sèches, dates, raisins... » (Paes, Toufiq, Bouchikhi, Fdhil, 1999 : 247)

makhamat stinaf : cour d'appel

Makhzen : souvent traduit par « appareil étatique marocain », il désigne plutôt l'appareil politico-administratif qui se superpose et s'enchevêtre à la maison royale, et « qui fixe la forme et le contenu de la relation entre gouvernant et gouvernés ». Il est, de ce fait, « plus qu'un mode de gouvernement » (Tozy, 1991 : 158)

mathali : litt. comme moi, c'est-à-dire homosexuel, inventé au Liban à la place de *chadd jinsi* (Cl.) : marginal sexuel

mdarah : objet d'imitation, de contrefaçon, par extension de mauvaise qualité

me'ara : ancien cimetière israélite ; cimetière en arabe se dit *roda*

mellah : quartier juif de l'ancienne médina

mejmar : réchaud en terre

mekhmoja : souillon

memnou' alboul ou rmi ala zbel : interdit d'uriner et de jeter des ordures

merda : surnom vulgaire d'un agent de police des Forces Auxiliaires Royales (l'équivalent des CRS français)

merniga : eau-de-vie en milieu rural

mhrez : pilon en cuivre

mila : quantité de haschich obtenue pour 10 dh

mokhazni : fonctionnaire

motor : mobylette

moudawana : code du statut personnel régissant le droit familial privé au Maroc

mounafiq (Cl.) : hypocrite

mounaqaba (Cl.) : femme qui porte le *ngâb ou niqâb*

moutahajiba (Cl.) : femme qui porte le *hijab*

moukhalwid : tricheur

moqat'a : bâtiment administratif de l'autorité territoriale représentée par le *qaïd*, chef de circonscription administrative

moqaddem, pl. *moqaddemin* : auxiliaire administratif nommé par le *qaïd* jouant un rôle central dans le contrôle social exercé à l'échelle du quartier

mqazdar : formé à partir du mot *qazdir* qui désigne l'étain, certains ustensiles de cuisine, mais aussi la tôle ondulée, y compris la ferraille et la tôle qui est très présente dans les constructions des bidonvilles ; appliqué à une personne (à l'origine, un bidonvillois), *mqazdar* signifie à l'épreuve de tout, blindé, qui n'a pas froid aux yeux, mais aussi gonflé dans le sens de sans honte

mqraqab, pl. *mqarqbin* : personne sous l'effet de psychotropes ou ayant pour habitude d'en consommer

mskin (*a*), pl. *msakin* : pauvre

n'al dine mouk : maudite soit la religion de ta mère (très vulgaire)
nayda : éveil
nefha : tabac à priser
neri : équivalent de « mince ! »
ngâb ou *niqâb* : vêtement long et foncé à référent musulman affichant une certaine valeur d'austérité (voir à ce sujet les vêtements de l'ill. 8 p. 143)
nif : fierté
nukta, pl. *nukat* : blague
nouggane : ensemble des expressions verbales qu'on utilise pour la *telwat*, la drague

ould haram : enfant du péché ; enfant des rues
ould qahba (pl. *weld*) : fils de pute
ould zzanqa, *weld zzanqa* : fils de la rue (enfants des rues) ; par extension, bâtard
warqa, pl. *ouriqat* : papier ; papiers d'identité (d'où : surnom des étrangers !), ticket de bus, papier à joints
wechach : frimeur, bluffeur, paradeur
wuld znaqi : gars des rues
wust-ed-dar : centre de la maison dans l'habitat traditionnel ; cour couverte ou patio

ya' (ou : *tfou*) '*la marroki* : quel mauvais type, espèce de Marocain (insulte)
ydabbar f 'la rasso : il mendie, se débrouille pour survivre gagner sa vie, se prendre en charge
ytkokat : il survit, il mendie, il travaille un peu par ci, par là (expression typique des habitants de l'ancienne médina de Casablanca)

pipette : graines de tournesol
pitassa : prostituée

gachti : nourriture du pêcheur (vocabulaire typique du port de pêche de Safi) ; désigne les provisions pour le voyage *h'rig*
gouza : noix de muscade pouvant entrer dans la recette du *m'ajoun*
garrab, pl. *garraba* : porteur d'eau ; vendeur d'alcool de contrebande

II Liste des abréviations et acronymes

AFD	Association Française de Développement
AMDH	Association Marocaine des Droits de l'Homme
AMVD	Association Marocaine des Victimes des Drogues (Casablanca)
AMVEF	Association Marocaine de lutte contre la Violence à l'Égard des Femmes (Casablanca)
AUC	Agence Urbaine de Casablanca
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque mondiale
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion (Rabat)
CÉSEM	Centre d'Études Sociologiques, Économiques et Manageriales (Rabat)
CIDE	Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant
CJB	Centre Jacques Berque en Sciences Humaines et Sociales (Rabat)
CM2S	Centre Marocain des Sciences Sociales (Casablanca)
CMC	Cercle Municipal de Casablanca
CMUMIK	Collectif Marocain pour l'Usage Médical et Industriel du Kif
CRI	Centre Régional d'Investissement
CRT	Conseil Régional du Tourisme (Casablanca)
CUC	Communauté Urbaine de Casablanca
DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale
ENNVVM	Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages
ENSAN	École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes
ENSAPVS	École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine
ETRO	Entreprise de Travaux de Recasement Organisé
FAMA	Centre d'information sur les droits des femmes (Casablanca)
FAR	Forces Auxiliaires Royales
FOL	Fédération des Œuvres Laïques (Casablanca)
GUS	Groupes Urbains de Sécurité
HCP	Haut-Commissariat au Plan
HIC	Habitat International Coalition (réseau global pour le droit à l'habitat et la justice sociale)
IAURIF	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France
IER	Instance Équité et Réconciliation
IFC	Institut Français de Casablanca
INAU	Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (Rabat)
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
INSAF	Institution Nationale de Solidarité Avec les Femmes en détresse (Casablanca)
IRGC	Inspection Régionale d'aménagement du territoire et de l'environnement du Grand Casablanca
LAUA	Laboratoire Langages, Actions Urbaines, Altérités (ENSAN, Nantes)
LGBT	Lesbiennes, Gays, Bi et Trans de France (Fédération)
MALI	Mouvement Alternatif pour la défense des Libertés Individuelles
MILDT	Mission Interministérielle de Lutte contre La Drogue et la Toxicomanie (France)
MRE	Marocains Résidant à l'Étranger

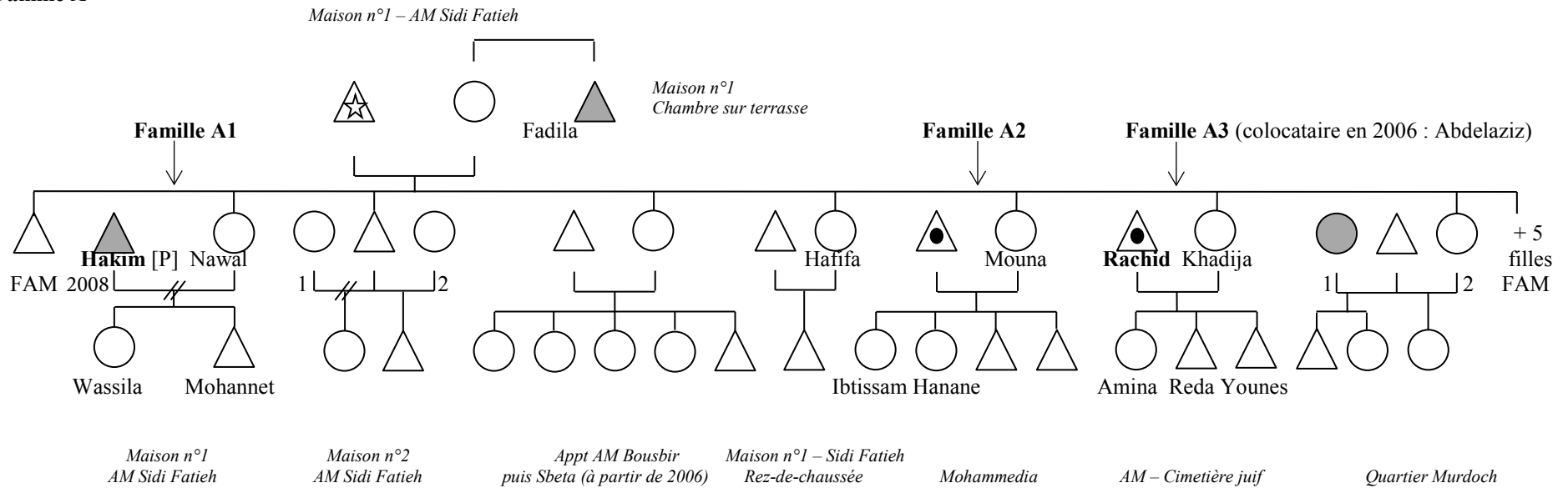
ODEP	Office D'Exploitation des Ports
OFDT	Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
OFIC	Office de la Foire Internationale de Casablanca
OICS	Organe International de Contrôle des Stupéfiants
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OPHI	Oxford Poverty and Human Development Initiative
PAS	Plan d'Ajustement Structurel
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PNUD	Programme des Nations-unies pour le Développement
PPP	Poste de Police de Proximité
PVSB	Programme Villes Sans Bidonvilles
RDH	Rapport sur le Développement Humain
RDH50	Rapport cinquanteenaire sur le Développement Humain au Maroc
RdM	Royaume du Maroc
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SMAT	Société Marocaine d'Alimentation Touristique
SONADAC	Société Nationale d'Aménagement Communal (Casablanca)
SSI	Samusocial International (Casablanca)
UNESA	United Nations Economic and Social Affairs
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNODC	United Nations Office on Drugs and Crime
UNPAN	United Nations Online Network in Public Administration and Finance
WHO	World Health Organization

III Récapitulatif des familles enquêtées

Légende :

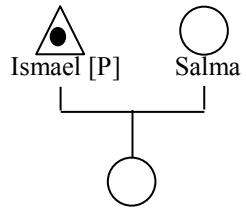
	Mariage		Homme	2008	Année de décès	FAM	Famille non enquêtée
	Concubinage		Femme	<i>Sbeta</i>	Lieu d'habitation	[P]	Cycles de prison
	Séparation / Divorce		Personne décédée	<i>AM</i>	Ancienne médina		Consommateur de produits illicites en esp. domestiques
	Filiation légale		Enfant illégitime		Hakim	Consommateur en espaces publics	
	Filiation hors mariage illégale		Personne handicapée				

Famille A



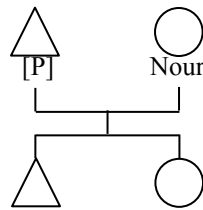
Voisins / amis de la famille A3

Famille B



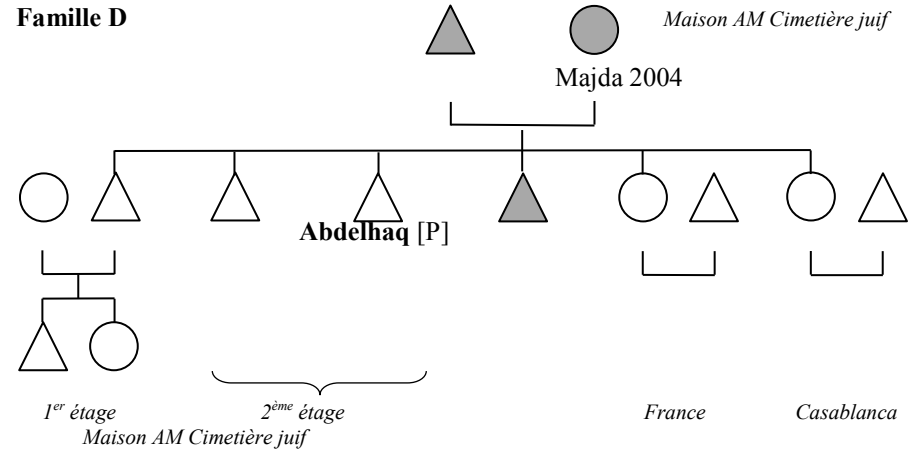
Appt AM Cimetière juif

Famille C



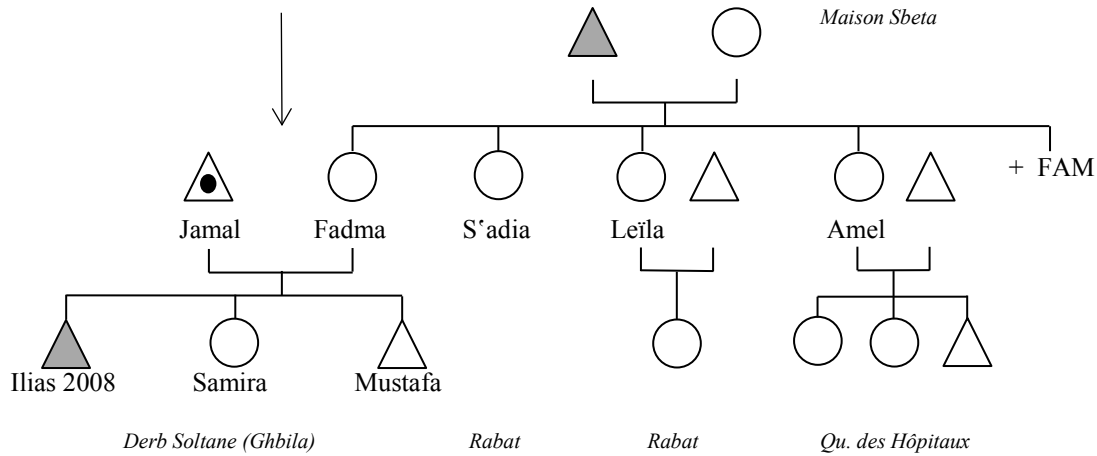
*Appt AM Derb Ramad
puis appt neuf à Hay Hassani à partir de 2004*

Famille D

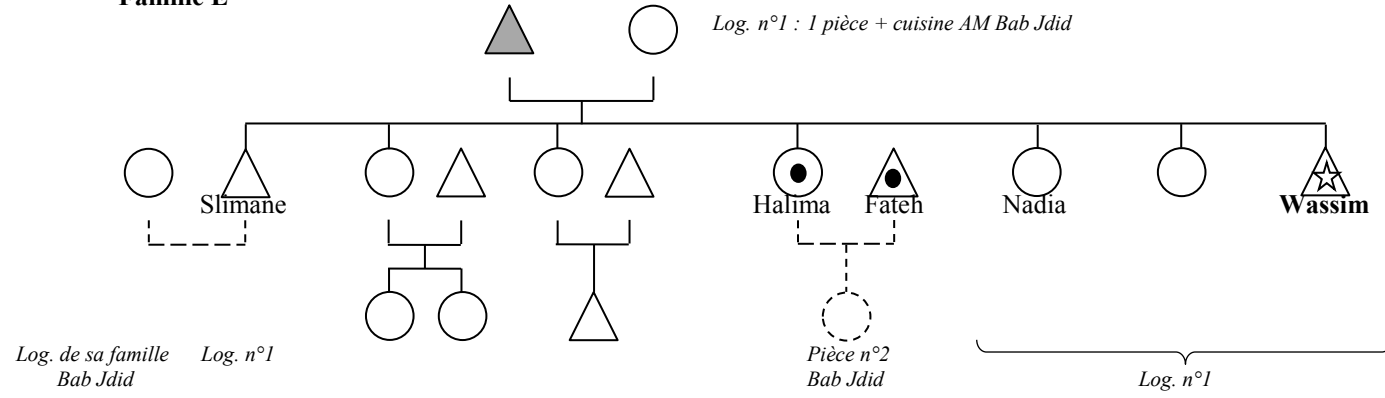


Parents éloignés de la famille A

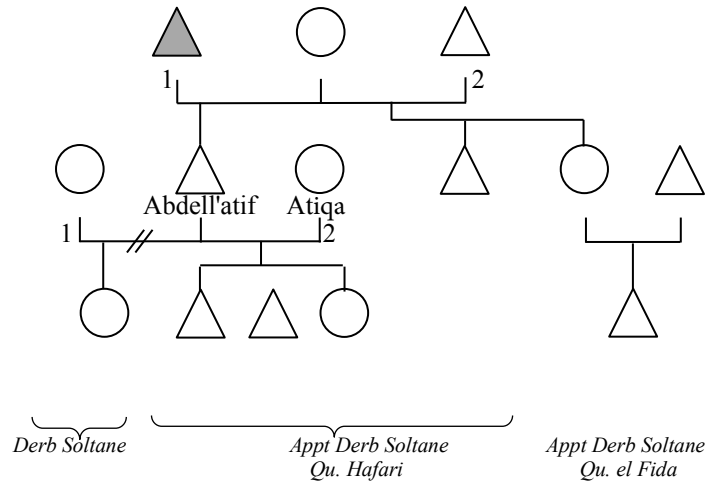
Famille A4



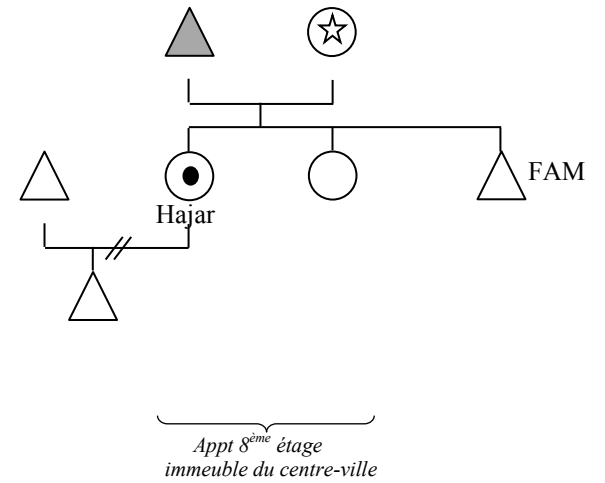
Famille E



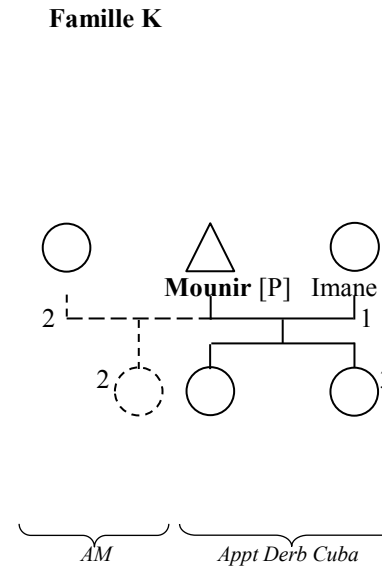
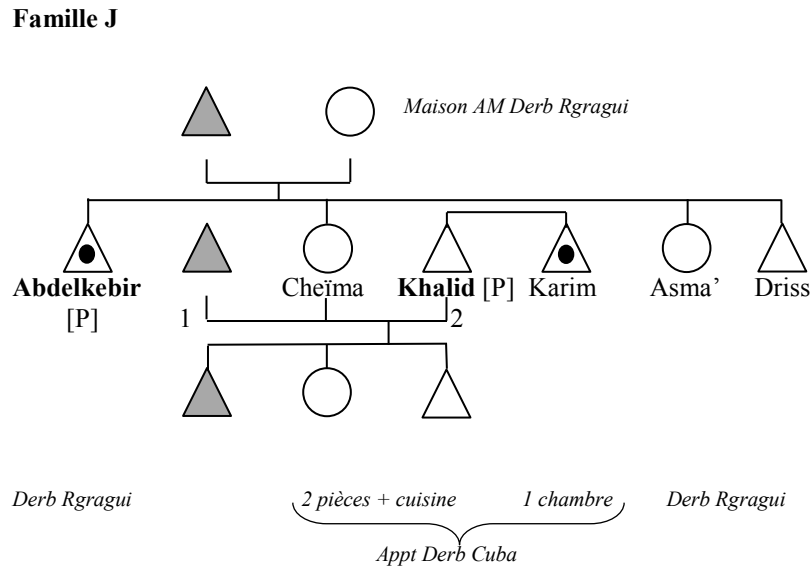
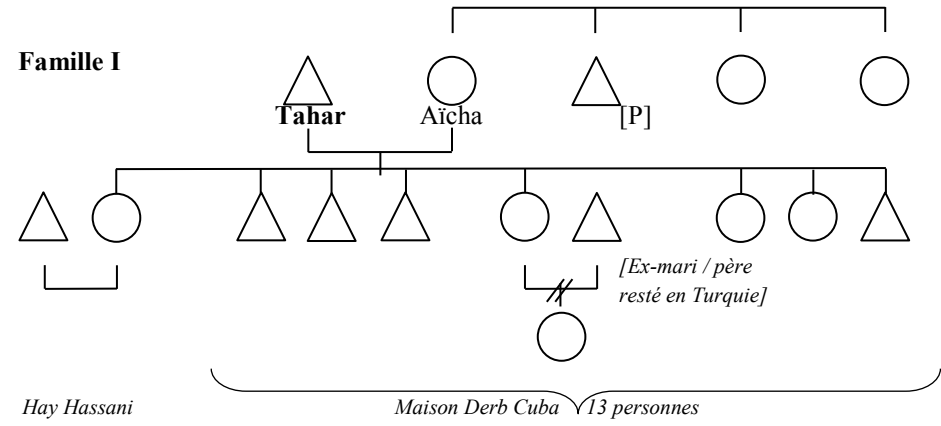
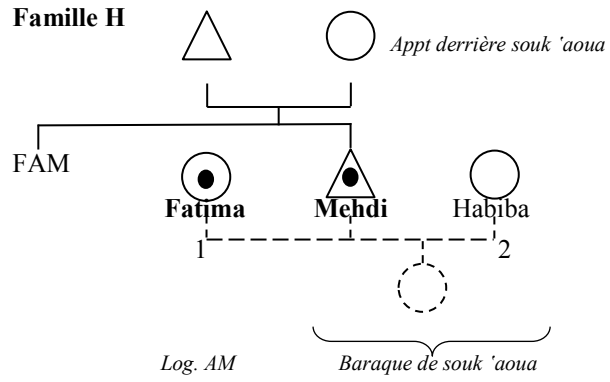
Famille F



Famille G

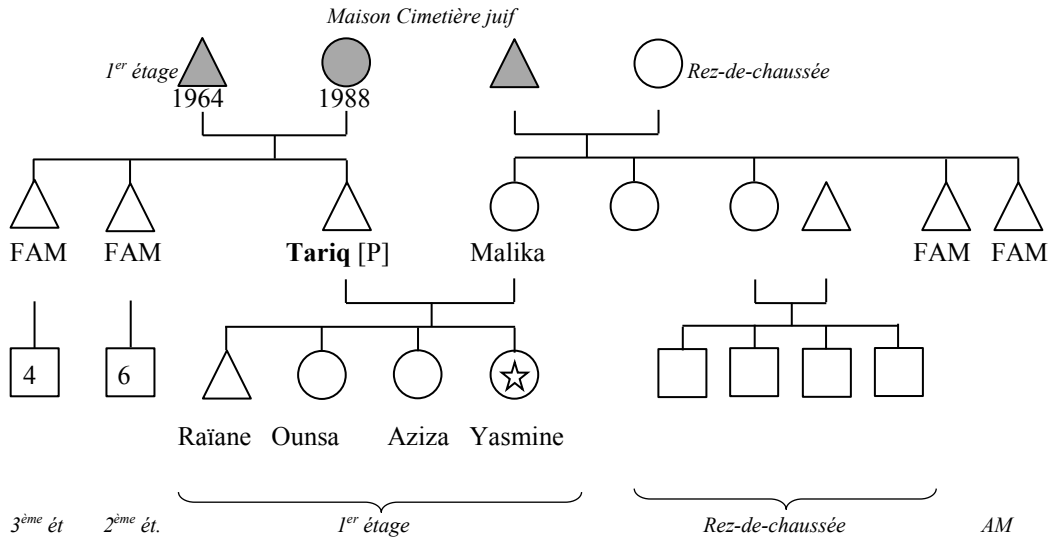


Enquêtés habitant Derb Cuba

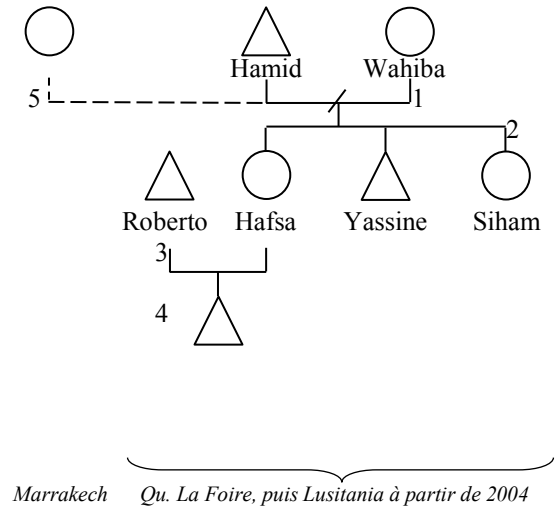


Enquêtés, habitués de Derb Cuba

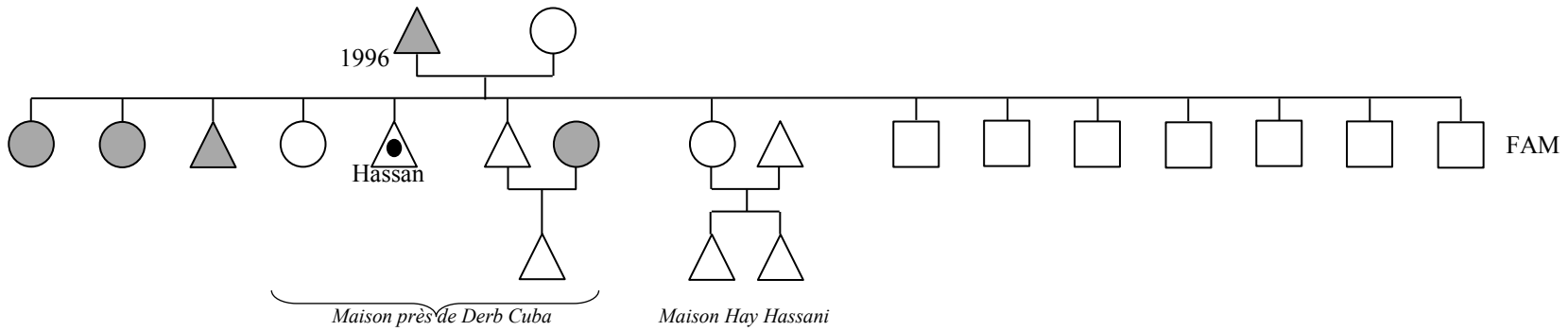
Famille L



Famille M

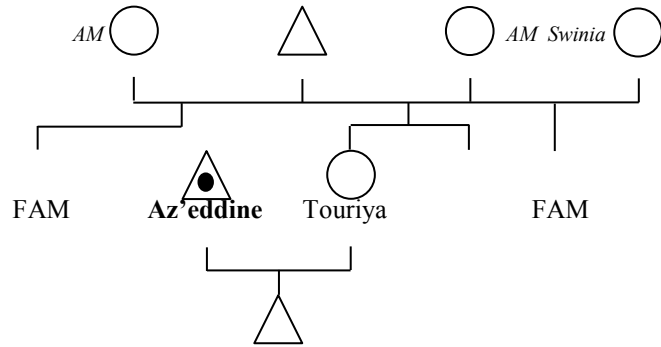


Famille N



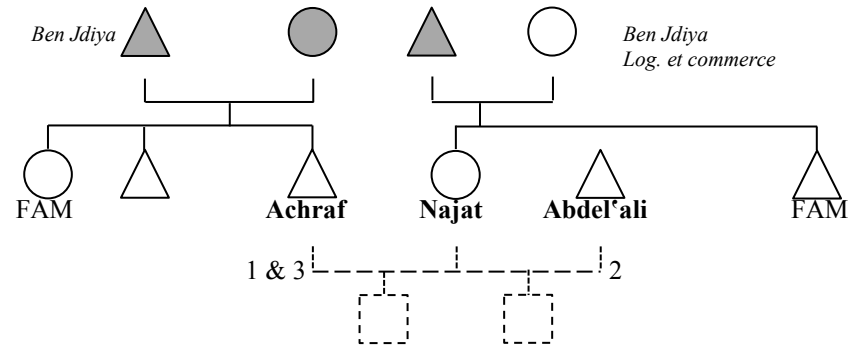
Enquêtés, habitués du Jardin « Nevada »

Famille O



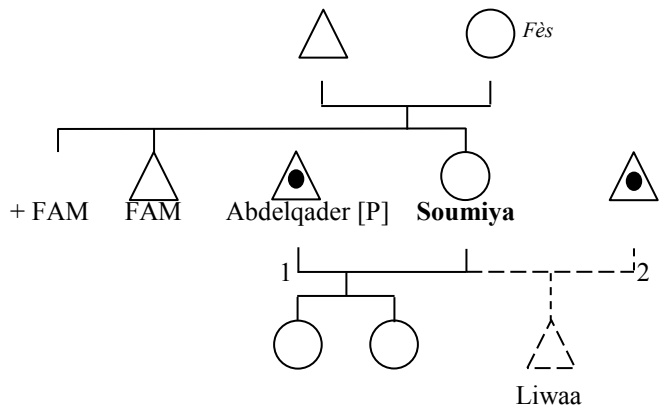
*AM Derb Rragui
puis appt neuf à Hay Hassani*

Famille P



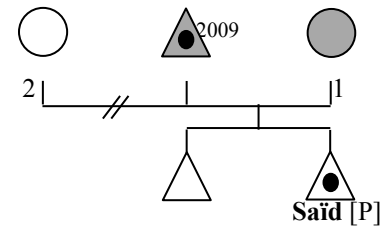
Ben Jdiya Canada Ben Jdiya & squat Ben Jdiya & squat centre-ville squat & qu. Habbous
1 pièce + cuisine à Sidi M'arouf [périphérie] à partir de 2006

Famille Q



Fès AM Bouskoura

Famille R



AM Derb Rragui

IV Les produits pauvres : quelques prix de produits de première nécessité

Afin de remettre dans le contexte du marché les sommes évoquées dans cette recherche, certaines données seront utiles.

Depuis une dizaine d'années, le cours du dirham marocain (dh) se maintient : un euro fluctue entre 10 et 11 dh. Le salaire minimum garanti mensuel était de 2009,28 dh en 2004 (*Annuaire statistique du Maroc*, 2007).

Quelques tarifs de service en 2005 :

- un ticket de bus : entre 2,50 et 3,50 dh selon la compagnie de bus ;
- un trajet en taxi : minimum de 7 dh (pour 3 personnes maximum) ;
- un trajet en grand taxi ou taxi blanc : 5 dh ou 10 dh (voyage vers la périphérie) dans un véhicule pouvant contenir 6 passagers ;
- une entrée au hammam : 5 dh en quartier populaire.

Voici quelques prix des produits de base relevés le 30 juin 2009 dans une épicerie du quartier Bourgogne, située près de la Corniche, en bordure du bidonville de Lehjajma – la localisation est importante, car la proximité d'un bidonville rend difficile la fluctuation des prix, même s'il existe des épicerie à l'intérieur même du quartier :

- pain rond de 200 grammes : 1,20 dh (prix subventionné) ;
- sucre en poudre : 5,50 dh le kilogramme ;
- sucre en lingots pour le thé : 6,50 dh le kilogramme ;
- sucre en morceaux pour le café : 7,50 dh le kilogramme ;
- huile : 15 dh le litre de *Lesieur*[®] ; 14 dh une autre marque ;
- thé : 5 dh la petite boîte ; 15 dh la grande ;
- pâtes alimentaires au détail : 12 dh le kilogramme ;
- *Cérélac*[®], aliment pour bébés, farine lactée additionnée de céréale biscuitée de *Nestlé*[®] : 20 dh la boîte de 400 grammes ;
- *Nido*[®] de *Nestlé*[®] : 28 dh la boîte de 400 grammes de lait en poudre à dissolution instantanée ;
- lait *Centrale*[®] pasteurisé entier : 3,30 dh le demi litre (même prix pour toutes les marques de lait) ;
- lait UHT *Jaouda*[®] : 4,80 dh le litre ; 8,50 dh le demi-litre ;
- shampoing *Cadum*[®] : 3,30 dh le petit flacon ; 7,50 dh le flacon moyen ;
- produit ménager *Sanicroix*[®] : 1 dh le petit sachet en plastique de 100 grammes environ de produit ménager à diluer, parfum lavande ou citron ;
- lessive *Tide*[®] à tout faire : 5 dh le sachet plastique de 215 grammes ;
- lessive *Omo*[®] pour lessive à la main : 3 dh le sachet plastique de 110 grammes ; 5,50 dh le paquet en carton de 220 grammes ;
- *Pampers*[®] : 20 dh les 8, 9 ou 10 couches selon le poids du bébé ; 2 dh la couche au détail, appelée également *Pampers*[®] malgré la moindre qualité ;

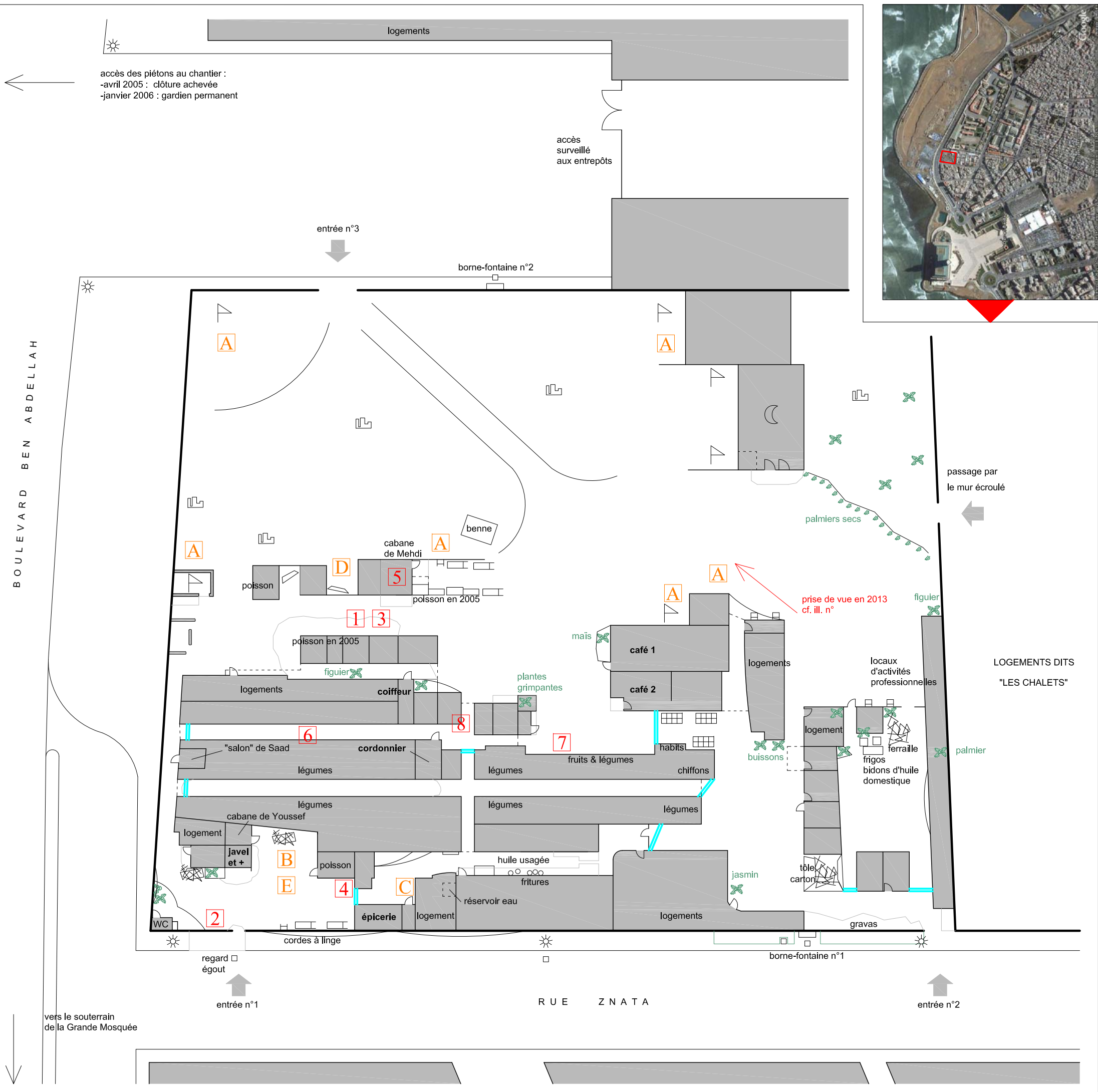
- gaz : 40 dh la bombonne de 12 kilogrammes ; 10,50 dh la bouteille de 3 kilogrammes (prix subventionnés) ;
- eau minérale : 5 dh pour quasiment toutes les bouteilles de 1,5 litre (*Sidi Ali*[®], *Sidi Harazem*[®], *Aïn Saïss*[®]) ; la marque *Ciel*[®] coûte 4 dh mais n'est pas disponible dans toutes les épiceries.

Dans les épiceries des quartiers populaires, certains produits sont disponibles en quantités infimes, à usage unique, pour des prix variant entre 0,50 et 1,50 dh : doses de shampoing, *Nescafé*[®], petits sachets de verveine (environ 3 verres), petits sachets de *Nido*[®]. Produit populaire par excellence, le détergent en poudre *Tide*[®] est emblématique de l'approvisionnement au quotidien. Fabriqué depuis 1958 à Aïn Sebâa (quartier industriel de l'Est de Casablanca), la stabilité de son prix, ainsi que la description de ses usages multiples (lessive à la main, vaisselle, produit ménager pour les sols) sous forme de dessins sur les emballages, à destination des personnes analphabètes, ont contribué à son succès. Les produits se déclinent selon dix formats, entre 40 grammes et 2 kilogrammes, mais c'est le sachet de 215 grammes qui remporte les suffrages.

V Autres illustrations

N.B. : Ces illustrations ont été conçues au format A3 (42 x 29,7 cm).
Erratum : Sur l'ill. 34, il faut lire dans la légende « attentats du 16 mai 2003 et du 14 avril 2007 » et non « 10 avril ».

ill. 32 : PHASES D'APPROPRIATION DES ESPACES DE SOUK 'AOUA A DERB CUBA ENTRE 2005 ET 2009



- Espaces de consommation des buveurs de mahya :
- | | |
|---------------------|--------------------------------|
| 1 Mars 2005 | 5 Février 2006 |
| 2 Avril et mai 2005 | 6 Juin 2009 |
| 3 Février 2006 | 7 Juin 2009 : groupe de Mounir |
| 4 Février 2006 | 8 Juin 2009 : Az'eddine seul |

- Espaces de vie des buveurs d'alcool à brûler :
- | | |
|---|--|
| A | Espaces de consommation |
| B | Espace de sommeil : mai 2005 |
| C | Espace de sommeil : juillet 2005 |
| D | Espace de sommeil : juillet 2005 et février 2007 |
| E | Espace de sommeil d'Hicham : juin 2009 |
- Cf. ill. n°17 pour l'évolution de l'entrée de 2005 à 2009

- Espaces de vente :
- | | |
|--------------------|---|
| javel | cabanes ouvertes toute la journée |
| chiffons | cabanes ouvertes le matin |
| [grid symbol] | vendeuses de vaisselle installées au sol le matin |
| [blue line symbol] | portes du soir |
| [square symbol] | carrossat |
| [triangle symbol] | lieux d'aisance |
| [scrap symbol] | récupération de matériaux pour la revente |
| [plant symbol] | végétation plantée ou sauvage |
| [moon symbol] | mosquée |
| [square symbol] | sol cimenté |
| [trash symbol] | déchets |

SOURCES
 Google Earth© 2009 (prise de vue : 2007)
 Plan de l'ancienne médina 1 / 2 000, Agence Urbaine de Casablanca, 1997
 Relevé *in situ*

0 1m 5m 10m

N

594

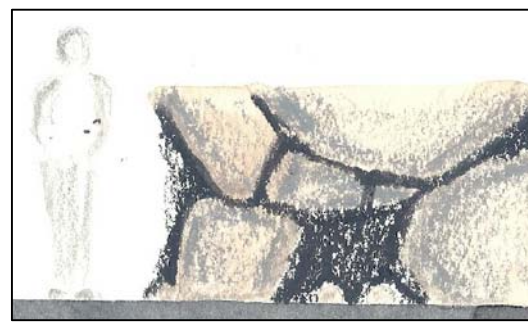
établi par : Marie-Pierre ANGLADE



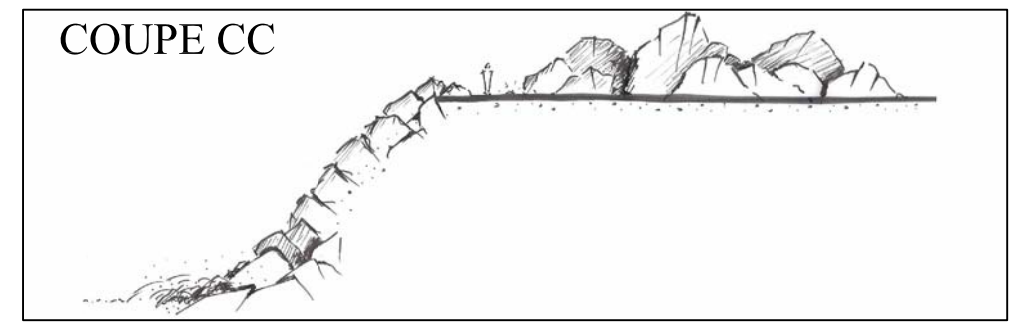
Allée en contrebas



COUPE AA



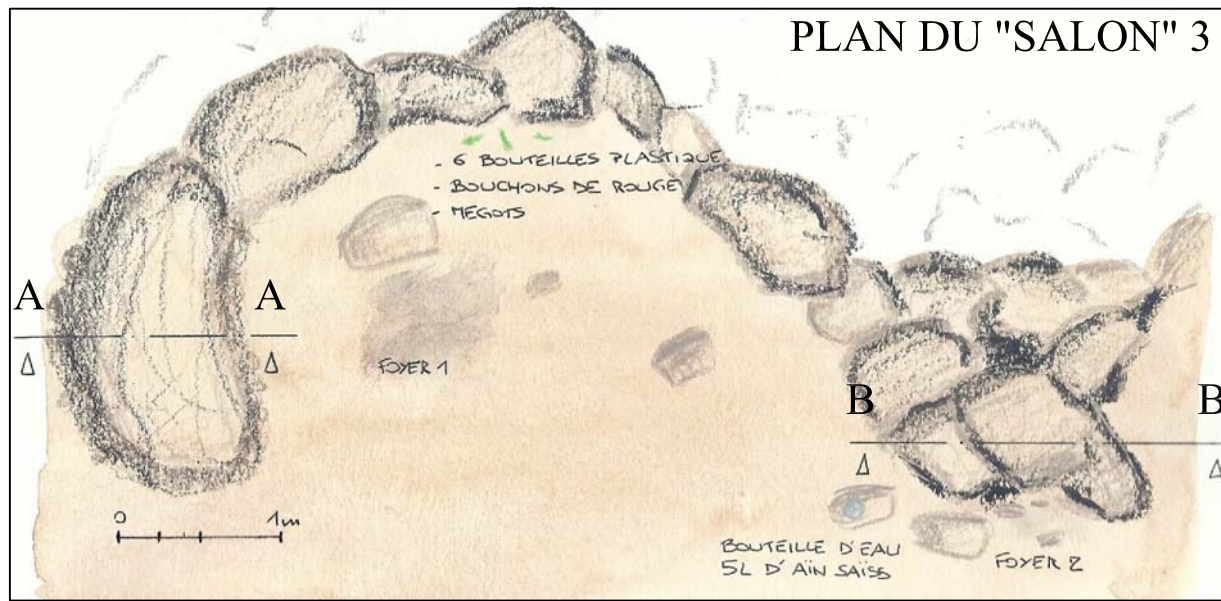
COUPE BB



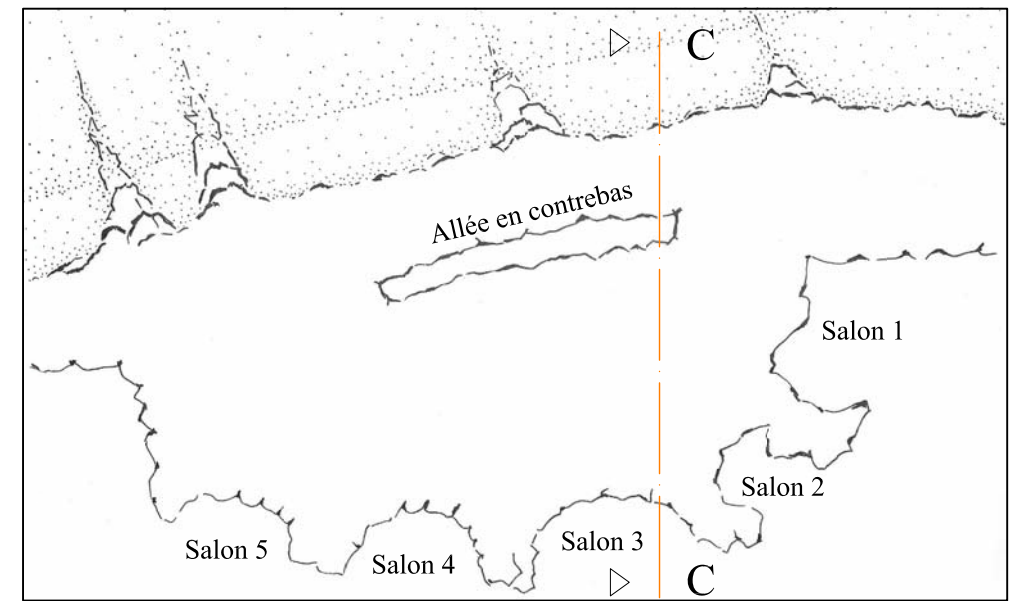
COUPE CC



Salon 5



PLAN DU "SALON" 3



Plan de situation des "saloun" dans les rochers



Salon 4



Salon 3

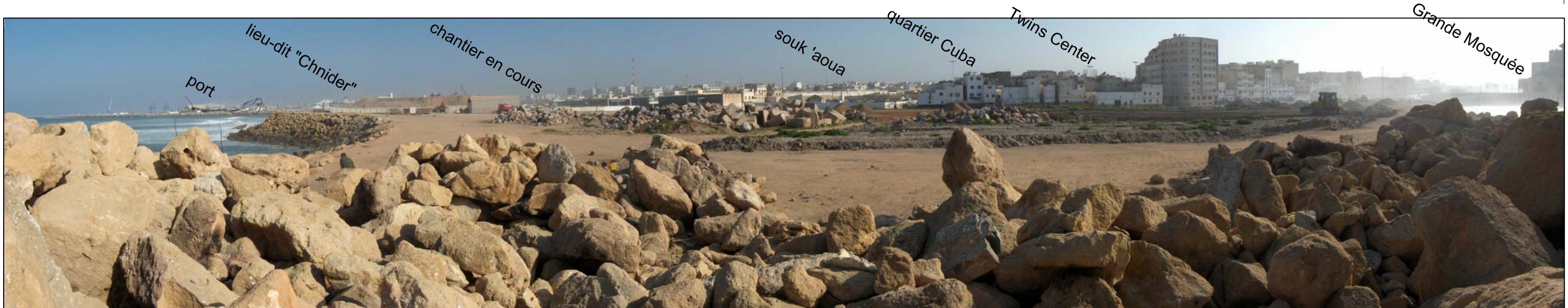


Salon 2



Salon 1

Épannelage de Casablanca vu du site de M'riziga



port

lieu-dit "Chnider"

chantier en cours

souk 'aoua

quartier Cuba

Twins Center

Grande Mosquée

iii. 34 : CHRONOLOGIE ET SITUATION DES AMENAGEMENTS DU CENTRE-VILLE DE CASABLANCA ENTRE 2002 ET 2012

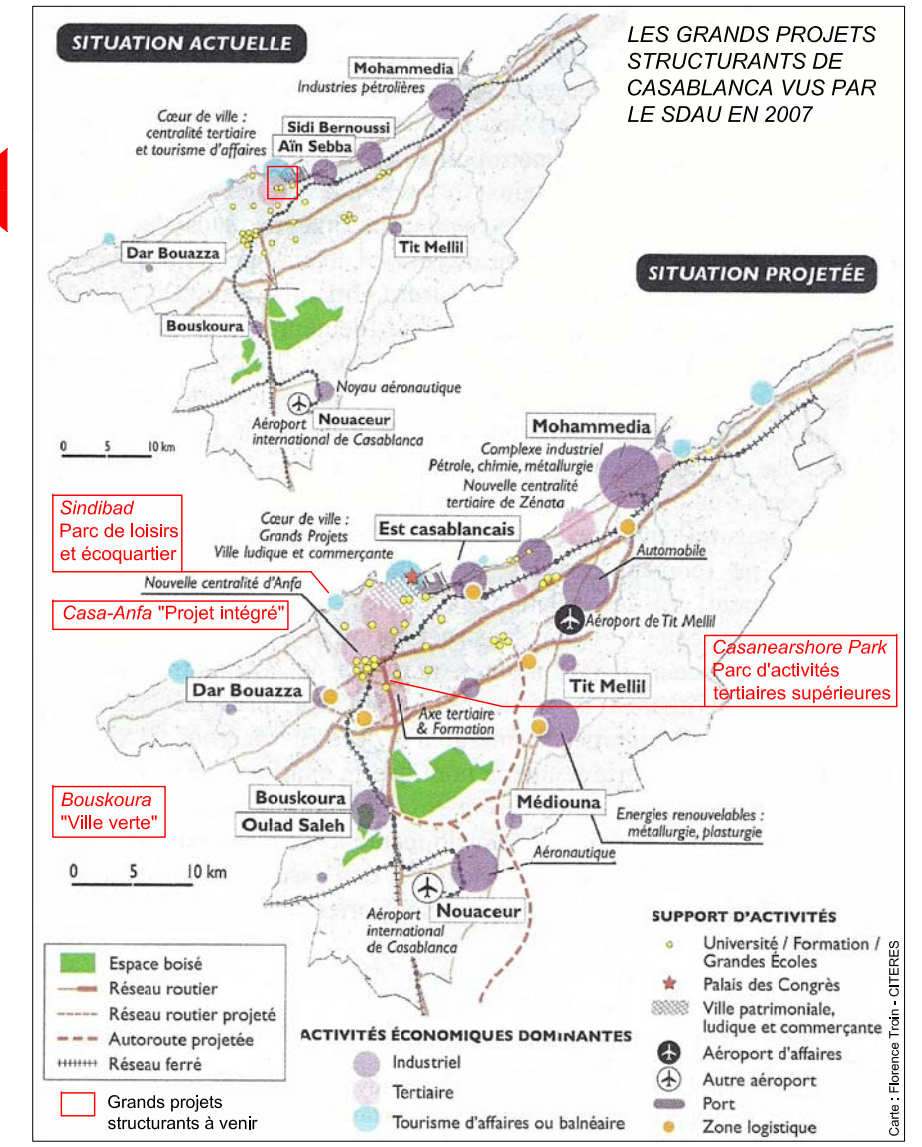
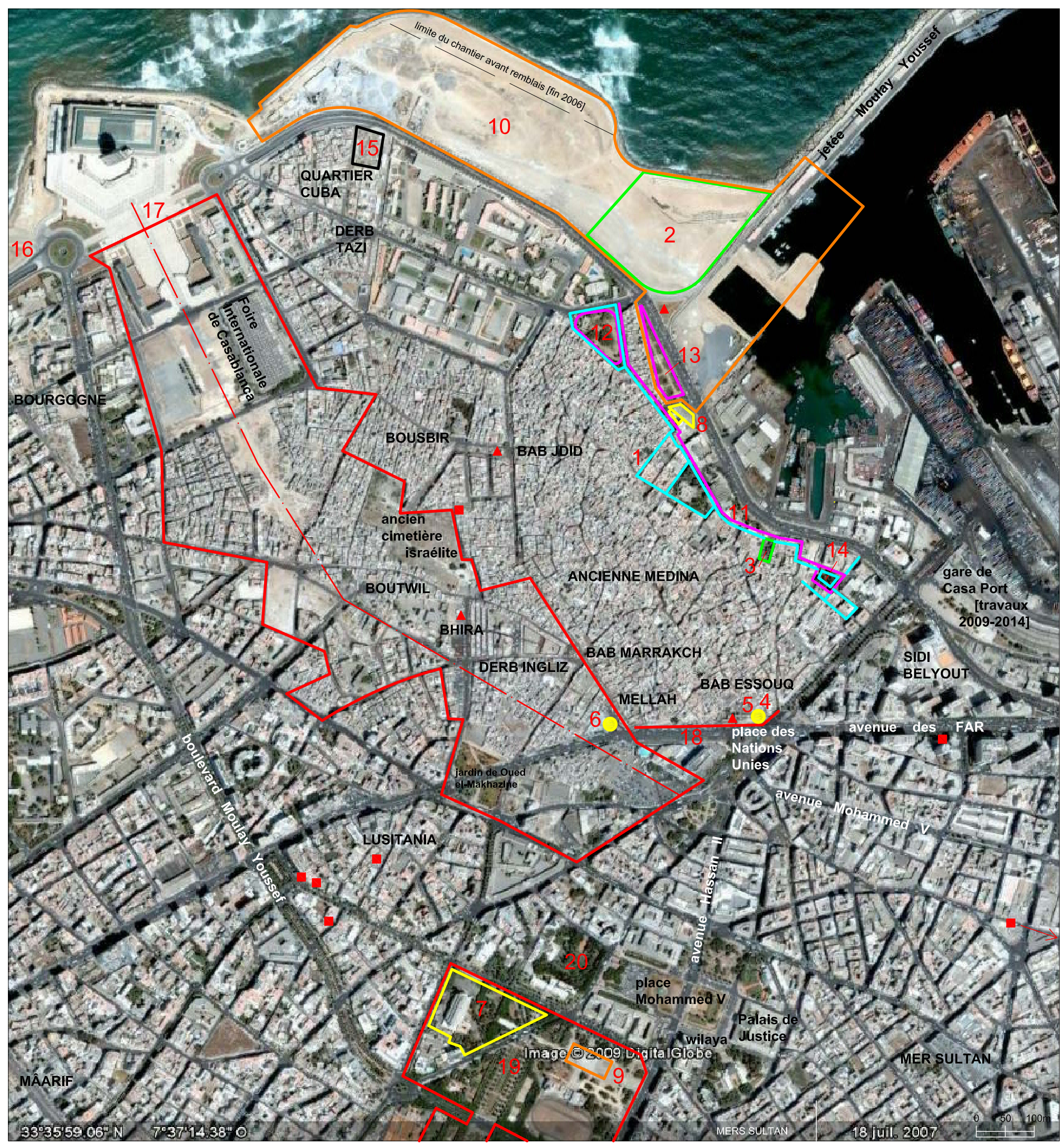
— années 1990	diagnostic des architectes A. Benjelloun et A. I. Elhaimer	1
— 2002	premiers travaux à Chnider	2
	jardin de Bab el-Marsa	3
— 2003	table-rase de Bab Essouq	4
	segment de rempart de Bab Essouq	5
	qissariya dite "ETRO"	6
	jardin clos de l'ancien Sacré-Coeur	7
— 2005	Sqala : rénovation du bastion + restaurant "Sqala"	8
	table-rase du jardin Nevada	9
	début du chantier dit "de la Marina"	10
— 2006	parcours touristique de l'ancienne médina	11
	3 espaces verts de	12
	l'ancienne médina	13
	[Al Manar]	14
— 2012	table-rase partielle de souk 'aoua, quartier Cuba	15
— à venir ?	projet de la "Nouvelle Corniche"	16
	projet de l'Avenue royale	17
	projet "Façade de médina"	18
	projet de réhabilitation du Parc de la Ligue Arabe	19
	projet "CasArts" [théâtre et activités scénographiques]	20

■ attentats du 16 mai 2003 et du 10 avril 2007

▲ Postes de Police de Proximité [2005-2006]

SOURCES

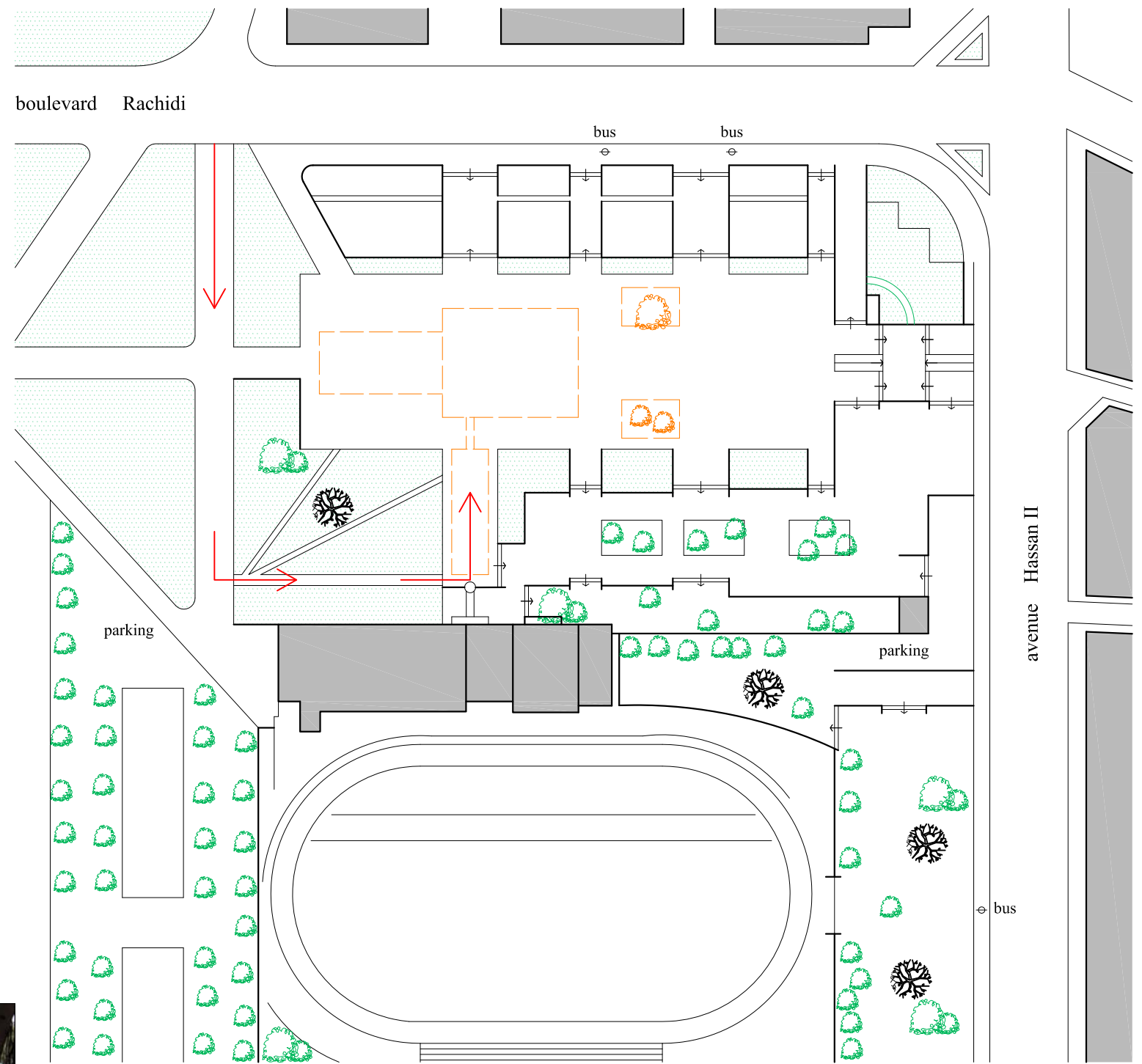
- Google Earth© 2009 (prise de vue : 2007)
- Dossier « Avenue royale : reconversion de ville », *Architecture du Maroc*, n°10, 2003, p. 41-58.
- Carte de Florence TROIN, 2014, « Casablanca. Déploiement des activités », in Signoles P. (éd.), Cattedra R., Legros O., Iraki A., Barthel P.-A. (coord.), Troin F. (coll.), 2014, *Territoires et politiques dans les périphéries des grandes villes du Maghreb*, Paris, Karthala, p. 66.
- Sources de F. Troin : *Plan de développement stratégique et SDAU de la wilaya de la région du Grand Casablanca*, rapport n°6, RdM, Ministère de l'intérieur, Rabat, novembre 2007.





- Grande poste
- Lieu-dit "Ihram", pl. Mohammed V
- Tribunal de Première Instance
- Consulat de France
- Wilaya
- Service des Douanes, Cadastre, Trésorerie municipale, Mairie
- Agence Urbaine de Casablanca
- Point de vente d'alcool le plus proche
- **Jardin Nevada**
- Stade "La Casablancaise"
- Ancien Sacré-Cœur
- Parc de Jeux Yasmina [payant]

Vue aérienne du Parc de la Ligue Arabe et d'une partie du centre-ville en 2007



- arbres et bassins rasés en avril 2005
- ➔ accès des véhicules des services de police et d'entretien



Endroits pour boire entre ombre et lumière en avril 2003 et juin 2009

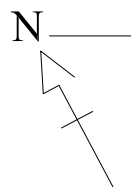


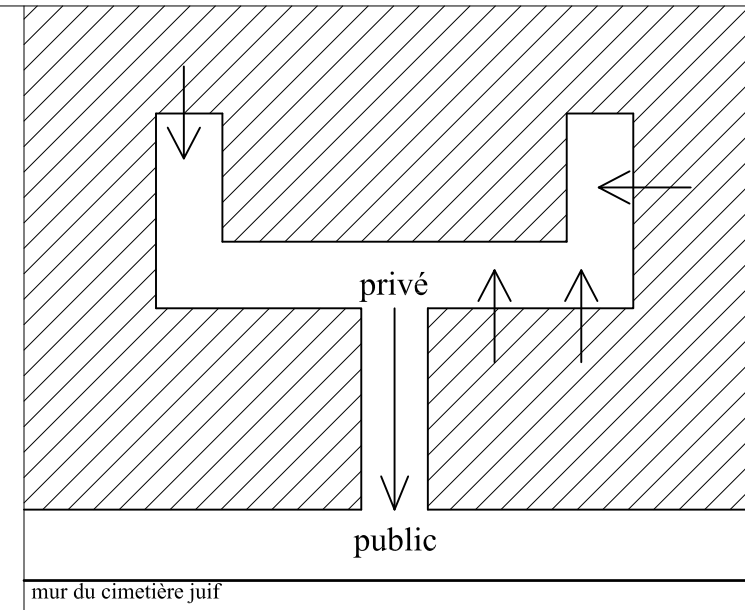
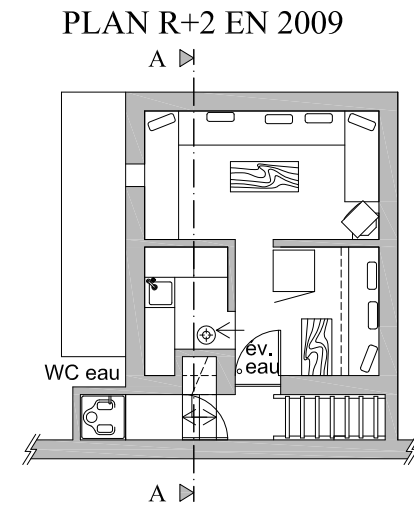
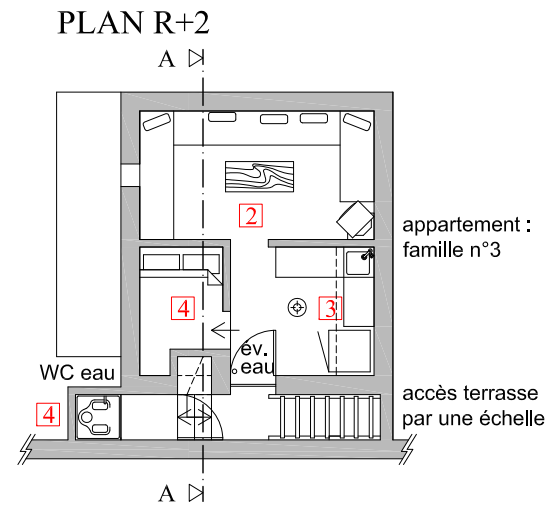
Le bassin en novembre 2004, avant les travaux de réaménagement

ill. 35 : PLAN DU JARDIN DIT "NEVADA" EN 2009

SOURCES

- Plan de géomètre, éch. 1 / 3.000, AUC, 1997
- Google Earth© 2009 [prise de vue : 2007]
- Relevé *in situ*, juin 2009



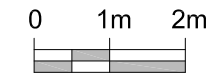


ill. 36 : EVOLUTION D'UN LOGEMENT DU QUARTIER DU CIMETIERE JUIF, ANCIENNE MEDINA, ENTRE 1991 ET 2009

Phases de la construction

1 1991 3 2003

2 2002 4 2004



N

établi par : Marie-Pierre ANGLADE

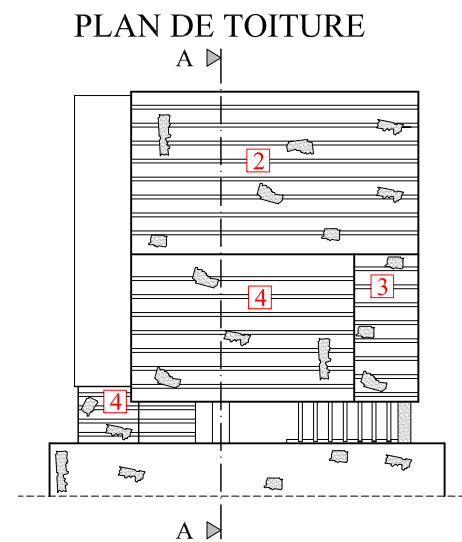
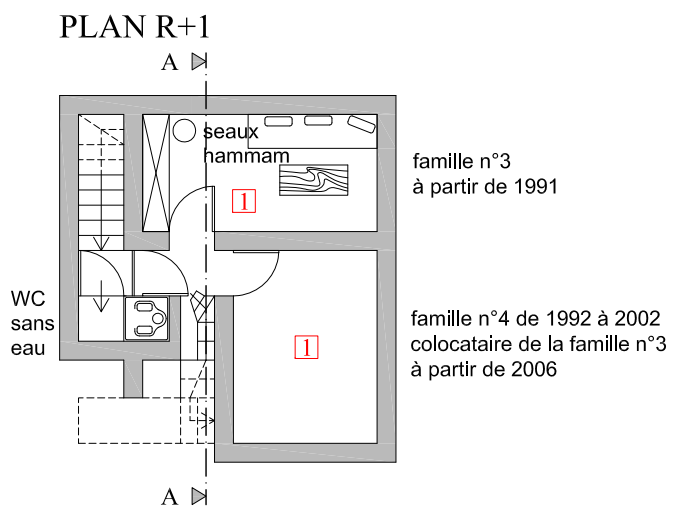
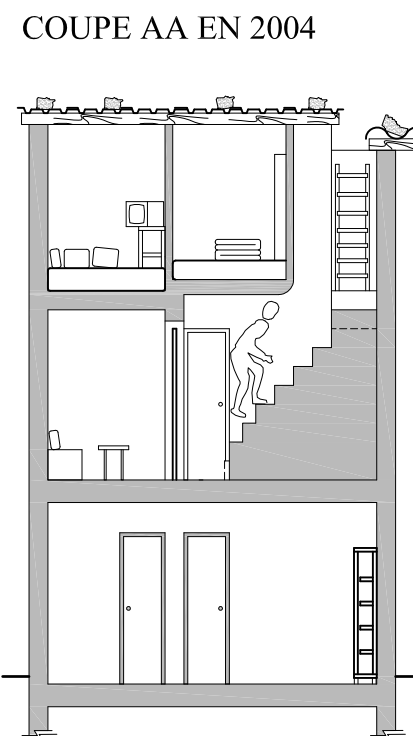
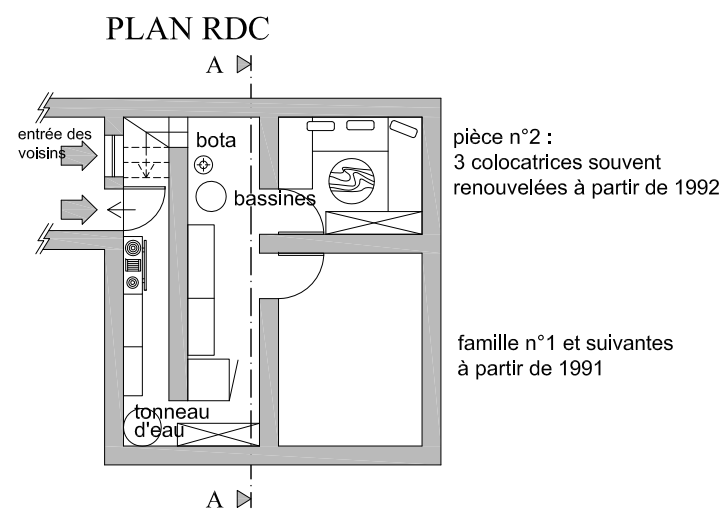
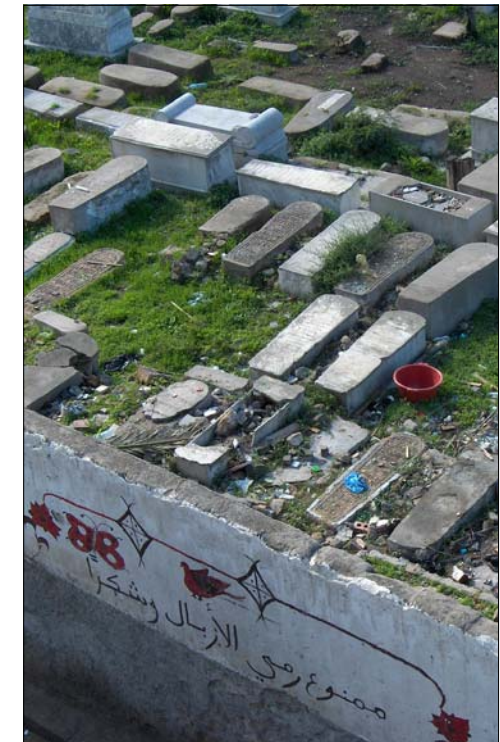
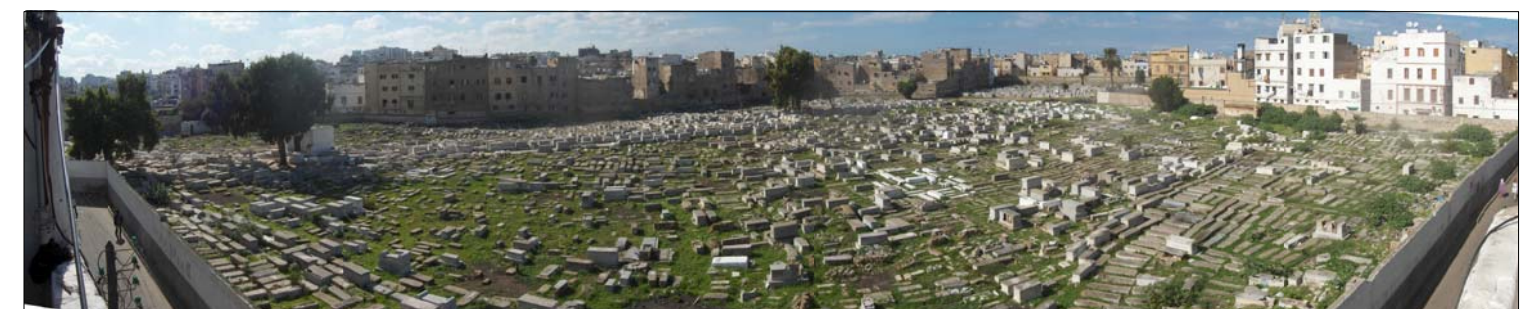
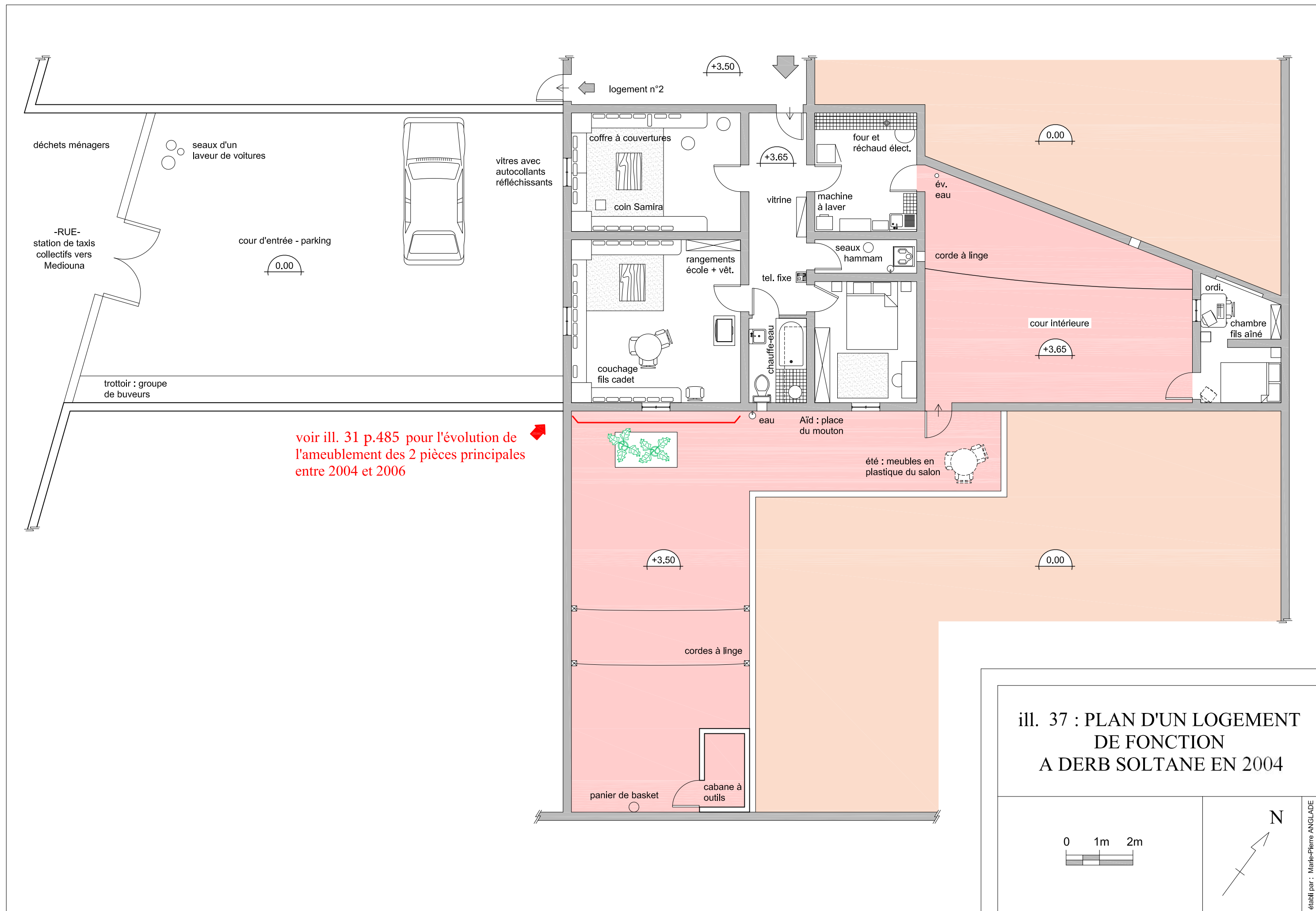


SCHÉMA DU DERB → seuils des logements



VUES DEPUIS LES TERRASSES : MORCELLEMENT DU TISSU URBAIN CONTRE ESPACE "LIBRE" DU CIMETIERE, UN CONFLIT D'URBANITE





ill. 37 : PLAN D'UN LOGEMENT DE FONCTION A DERB SOLTANE EN 2004

0 1m 2m

N

établi par : Marie-Pierre ANGLADE

VI Table des tableaux

Tab. 1 - Évolution de quelques indicateurs de développement du Maroc, 1998-2008	18
Tab. 2 - Indices de la pauvreté au Maroc, 1990-2007.....	20
Tab. 3 - La pauvreté au Maroc à travers les indices du PNUD de 2010 : les chiffres qui fâchent.....	21
Tab. 4 - Évolution de la population urbaine du Maroc et de Casablanca, 1907-2004	22
Tab. 5 - Taux d'alphabétisation au Maroc, 1960-2004.....	100
Tab. 6 - Évolution des surfaces cultivées et de la production de cannabis au Maroc, 1993-2005 et 2014	176
Tab. 7 - Évolution de la consommation d'alcool comparée.....	181
Tab. 8 - Représentations collectives de l'espace et conception de l'espace d'après les pratiques déviantes observées à Casablanca.....	352
Tab. 9 - Évolution des superficies municipale et régionale de Casablanca	501

VII Table des illustrations

Tous les croquis, plans et photographies sans mention sont de l'auteur.

Ill. 1 - Carte du Maroc selon le découpage administratif de 2004	17
Ill. 2 - Carte de l'urbanisation des pays d'Afrique du Nord en 2014.....	23
Ill. 3 - Processus de prise en compte des valeurs par le comportement de l'individu, selon H. Becker (Outsiders, 1963).....	79
Ill. 4 - Justification de l'islam par l'inscription corporelle.....	99
Ill. 5 - Valeurs générales et normes spécifiques de la société marocaine	105
Ill. 6 - Des valeurs à la déviance : processus social menant à l'énonciation d'un jugement.....	107
Ill. 7 - Rôles du jugement dans les modalités d'énonciation de la conformité sociale et de la déviance au Maroc	110
Ill. 8 - Vêtements féminins portés dans les espaces publics de Casablanca.....	143
Ill. 9 - Publicité pour l'hebdomadaire Actuel en 2006 : la réception sociale mitigée de l'affichage des valeurs	145
Ill. 10 - Deux points de vente d'alcool en épicerie du centre-ville en 2005	164
Ill. 11 - Exemples de produits de toxicomanie consommés à Casablanca	185
Ill. 12 - Plan du salon de coiffure de Halima, 10.03.2005	187
Ill. 13 - Plan d'un appartement du centre-ville permettant à une femme de boire à domicile, 2002	190
Ill. 14 - Possibilités comparées de mise en retrait dans l'ancienne médina à Bab Jdid et Bab Essouq, croquis à l'échelle 1 : 2000	233
Ill. 15 - Schéma de synthèse du processus social de qualification de la déviance au Maroc	237
Ill. 16 - Typologies de bâti de Derb Cuba et Derb Tazi photographiés en mai 2005.....	247
Ill. 17 - Phases d'aménagement d'un espace de vie à souk 'aoua (2005-2009) : un conflit pour l'espace	275
Ill. 18 - Croquis du réagencement de la baraque de Mehdi à souk 'aoua entre 2006 et 2009.....	287
Ill. 19 - Toponymie du lieu-dit « M'riziga » avant la construction de la Grande Mosquée	310
Ill. 20 - Reproduction d'une photographie de Khalid à un pique-nique à M'riziga dans les années 1990.....	312
Ill. 21 - Côté de pratiques sociales ordinaires et déviantes à Chnider entre novembre 2004 et mai 2005	319
Ill. 22 - Activités du port, dispositif de sécurité et matériel de contournement	326
Ill. 23 - Plan-masse de 2006 et plan-guide de 2007 du projet de la Marina.....	335
Ill. 24 - Trois projets pour la Marina et leurs modèles d'urbanité	338
Ill. 25 - Chronologie des mobilités de consommateurs d'alcool des années 1980 à 2009	347
Ill. 26 - Exemples d'appropriations ponctuelles et persistantes d'espaces du centre-ville de Casablanca.....	354
Ill. 27 - Découpage administratif de la wilaya de la région du Grand Casablanca en 2003.....	388
Ill. 28 - Découpage administratif et organigramme de l'autorité territoriale de Casablanca en 2003.....	389

III. 29 - Les plans touristiques, une illustration d'un conflit d'urbanité autour du devenir de l'ancien cimetière juif de Casablanca.....	460
III. 30 - Circulation de l'alcool dans le logement de Khadija et Rachid en 2003.....	466
III. 31 - Évolution de l'ameublement d'un logement de Derb Soltane entre 2004 et 2006.....	485
III. 32 - Phases d'appropriation des espaces du souk 'aoua à Derb Cuba entre 2005 et 2009.....	594
III. 33 - Relevé d'un aménagement de « salons » pour boire dans les rochers de M'riziga, mars 2005	595
III. 34 - Chronologie et situation des projets d'aménagement du centre-ville de Casablanca entre 2002 et 2012	596
III. 35 - Plan du jardin dit « Nevada » en 2009	597
III. 36 - Évolution d'un logement du quartier du cimetière juif, ancienne médina, entre 1991 et 2009.....	598
III. 37 - Plan d'un logement de fonction à Derb Soltane en 2004	599

VIII Table des encadrés

Encadré 1 - Grille d'observation directe en espace public.....	62
Encadré 2 - Grille d'étude des logements	66

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	4
PROLOGUE	5
INTRODUCTION	7
1. Étude des citadins pauvres dans une perspective de recherche attentive à la marginalité et aux frontières socio-spatiales.....	9
1.1 Casablanca, métropole des Suds et du Monde arabe	16
1.2 De la possibilité d'espaces de transgression à Casablanca : l'essor d'un contexte de recherche original.....	28
2. Étudier le lien social au prisme des espaces publics du Monde arabe	31
2.1 Ville et délitement du lien social : critique de la thèse du déclin.....	31
2.2 Enjeux des espaces publics et urbanités des pays des Suds	37
2.3 Espace et marginalité : l'ordinaire de la contradiction sociale.....	43
2.4 Étudier les pratiques genrées de la ville pour re-penser la famille.....	52
3. Hypothèses pour décrire le vécu et la gestion des inégalités socio-spatiales à Casablanca	54
4. Des méthodes plurielles pour une approche raisonnée des usagers des rues de Casablanca.....	55
4.1 Souci de témoigner contre représentativité.....	56
4.2 Observer <i>l'air de rien</i> : plaidoyer pour une description du cadre spatial en sociologie.....	61
4.3 De l'adaptation du dispositif d'entretien : relativiser l'importance de la parole.....	67
4.4 Du rôle du temps, du hasard et de l'incertitude.....	71
5. L'étude de la distance métropolitaine : modalités du vivre-ensemble ou du vivre-à-côté ?.....	74
PREMIÈRE PARTIE : FABRIQUE ET IMPOSITION DES NORMES SOCIALES : UNE LOGIQUE PLURIELLE ENTRE PERMANENCE ET MISE À DISTANCE DES INTERDITS.....	77
CHAPITRE PREMIER : GENRE ET HONNEUR : DE L'ACTUALITÉ DE VALEURS HÉRITÉES	81
1.1 Honneur et réputation, clefs de lecture d'un interdit polymorphe	82
1.1.1 Nuancier d'interdits entre prescriptions religieuses et représentations de l'inconvenance.....	83
1.1.2 Honneur, image et réputation : des valeurs toujours d'actualité.....	86
1.1.3 Facteurs et modalités de prégnance des normes.....	88
1.2 De la maison vers le monde, un ordre établi en mouvement	92
1.2.1 Du partage genré de l'espace « dans les rues et derrière les façades ».....	93
1.2.2 Univers féminin et masculin : des écueils au desserrement des normes sociales	96
1.2.3 Sortir et innover : des normes sociales comme guide pour le contournement des représentations collectives.....	101
1.3 Jauger et juger autrui, entre lecture et interprétation d'indices	105
1.3.1 Secret, mensonge et mise en scène de la vie sociale entre privé et public.....	108
1.3.2 Petites enquêtes du quotidien : la pratique non officielle entre indices et stigmaté.....	114
1.3.3 Individus sous surveillance : les logiques extrêmes du contrôle social ou l'impossibilité de lien neutre.....	116
CHAPITRE II : CHRONIQUE D'ÉVITEMENTS ORDINAIRES : PRATIQUES SOCIALES ENTRE CONTRADICTIONS, VALEURS RENOUVELÉES ET NÉGOCIATIONS DES NORMES	121
A. Identités collectives et aspirations individuelles : tous différents... ensemble	123
2.1 Un ordre social paradoxal : réussir, paraître... mais faire société.....	124
2.1.1 Frustrations et rationalité économique des rapports sociaux : le mode de vie idéal en question	124
2.1.2 Normes esthétiques et préjugés raciaux : l'identité en question	128
2.1.3 Dilemmes individuels contre société : l'authenticité en question.....	133
2.2 Aspirations individuelles et lien social recomposé	140
2.2.1 Vivre sa religion selon ses choix au profit d'une culture religieuse	140

2.2.2 Construire et assumer une culture originale	147
2.2.3 Les enfants aussi : entre code de l'honneur, détresse individuelle et vie collective recomposée.....	154
B. Dynamiques sociales autour de la visibilité de la transgression : risque de déshonneur contre désir d'être soi.....	160
2.3 Aléas du combat médiatique pour rendre visibles les contradictions entre normes et pratiques sociales.....	161
2.3.1 Droit, enjeux économiques et pratiques sociales de toxicomanie.....	161
2.3.2 Presse et changements sociaux : la tentation de tout dire	166
2.3.3 Sanctionner des pratiques sociales à fort potentiel économique ?	169
2.4 Sortir et se rendre visible : pratiques sociales transgressives entre privé et public	177
2.4.1 Langage, produits et techniques de toxicomanie : les réalités d'une consommation plurielle	177
2.4.2 De la possibilité de boire en espaces domestiques et semi-privés	186
2.4.3 Du franchissement des limites en matière de sexualité	191
2.4.4 Limites de l'impératif social de « tout montrer » : configurations locales de l'être-soi	199
2.5 Économie informelle de rue, travail et droit à la ville « intuitif ».....	206
2.5.1 Hassan et Abdell'atif, ferracha : quelques formes socio-spatiales de l'informel.....	207
2.5.2 L'esprit de rue à l'œuvre dans les arts commerciaux populaires.....	224
2.5.3 Jeux sociaux de rue entre répression et tolérance : le droit à la ville sous conditions	231
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	238
DEUXIÈME PARTIE : HABITER DES INTERSTICES : MÉTROPOLÉ, SOCIABILITÉS ET RÉGULATIONS AUTOUR DE FRONTIÈRES SOCIO-SPATIALES EN MOUVEMENT.....	240
CHAPITRE III : SOCIABILITÉS DE QUARTIER DANS L'ENTRE-SOI DE LA DÉVIANCE CONTRE LES ALÉAS DE LA VIE MÉTROPOLITAINE	243
A. Espace en partage et liens sociaux de quartier à Derb Cuba	245
3.1 Souk 'aoua, territoire du quotidien	246
3.1.1 Au-delà des murs, entre les « portes du soir » : morphologie socio-spatiale d'un lieu déclassé	246
3.1.2 Économie de groupe contre calculs individuels : une journée ordinaire à souk 'aoua	252
3.1.3 Apparences et réalités des modes d'associations.....	257
3.2 Une « place » pour chacun	263
3.2.1 Normes sociales et stigmate de la peau brûlée : modalités de construction d'une catégorie sociale.....	263
3.2.2 Sociabilités et interdépendances autour des gens de rien	271
3.2.3 L'ordre par la violence	277
3.3 En quête d'honneur : modalités de compensation des faiblesses individuelles.....	288
3.3.1 Activités rémunératrices contre salariat, ou comment gagner plus que sa vie.....	289
3.3.2 Petits arrangements avec la morale et la conformité	299
B. De M'riziga à la Marina : ancrage et mobilités en territoire éphémère	307
3.4 Chroniques d'un terrain vague : morphologie, identités et pratiques sociales	308
3.4.1 « La plage » autrefois et aujourd'hui : identité et droit d'usage	308
3.4.2 Lieu-dit « Chnider », espace de transgression	316
3.4.3 Le mode de vie du herrag ou les limites d'une identité populaire	320
3.5 Aménagement et aléas du processus de normalisation sociale d'une marge.....	329
3.5.1 Réception sociale de la Grande Mosquée ou l'émergence d'un sentiment de dépossession	330
3.5.2 Urbanisme et images d'urbanités : de territoire populaire à territoire de prestige	333
3.5.3 Conflit d'urbanité : violences et drames de la sécurisation d'un territoire confisqué.....	342
3.6 Les mobilités, moteur de régulation sociale.....	348
3.6.1 Une ville à l'envers ou des espaces publics pour se cacher au dehors.....	348
3.6.2 Interstices en réseau et tissage de conflits interpersonnels	355
3.6.3 Dans l'entre-soi de la déviance : quartier contre métropole, un ordre social salutaire	361

**CHAPITRE IV : DÉFIS DE LA VISIBILITÉ DE LA DÉVIANCE AUX URBANITÉS
MÉTROPOLITAINES..... 368**

A. Cohabitation en centre-ville, violences et gestion sociale de pratiques déviantes au jardin
« Nevada » 370

4.1 Centre-ville et idéalisation d'urbanité 371

4.1.1 « Nevada », histoire d'une identité populaire et déviante..... 372

4.1.2 Aménagement et politiques institutionnelles de mise à niveau des urbanités 378

4.1.3 Ordre, conformité et culture : de Nevada à Rachidi 385

4.2 Entre-soi, hiérarchie et régulations sociales au quotidien 397

4.2.1 Accéder à Nevada, intégrer ses règles 398

4.2.2 La loi du plus fort : jeux sociaux conflictuels et rapports de force..... 402

4.2.3 Sortir et en souffrir : violences et pratiques féminines de toxicomanies de rue 409

4.3 Ville, visibilité et quête d'individualité : l'air de la ville en question 419

4.3.1 Stratégies féminines de contournement des violences : transaction sociale et mobilités 420

4.3.2 Des vertus de prendre de l'air pour les femmes ? Marges d'action, compétences et autonomie 431

4.3.3 De l'équilibre fragile d'un monde à eux en centre-ville 441

B. Aménagement urbain et vie privée : les limites d'un impensé 451

4.4 Famille, quartier et non-conformité 453

4.4.1 Autour du mur : conflit d'urbanité et opportunité spatiale 453

4.4.2 Chronique d'un cheminement vers le déshonneur..... 462

4.4.3 Actions individuelles féminines et reconquête de l'honneur dans le derb..... 472

4.5 Ces liens qui séparent : stigmates et compromis familiaux..... 478

4.5.1 « Là où va notre père » : rôles sociaux, distances et temporalités à la rescousse des familles 478

4.5.2 Entraide familiale et vulnérabilité des femmes à l'interface privé / public 487

4.5.3 Reconfigurations de l'honneur et urbanités interstitielles plurielles..... 496

4.6 Épreuves de la ville à l'envers pour les autorités publiques..... 500

4.6.1 Perceptions ordinaires et constructions de l'intolérable dans une ville anxieuse 501

4.6.2 Enjeux et perspectives d'un « urbanisme de l'intimité »..... 506

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE..... 510

CONCLUSION GÉNÉRALE..... 512

ÉPILOGUE 514

BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES RESSOURCES..... 515

1. Ouvrages, revues et rapports de recherche 516

2. Mémoires et thèses..... 554

3. Rapports, statistiques et documents divers..... 555

4. Littérature, témoignages et œuvres journalistiques..... 559

5. Presse 560

6. Colloques, conférences et séminaires 568

7. Sources cinématographiques et documentaires..... 569

8. Sources cinématographiques et documentaires, tournées à Casablanca 572

9. Sources iconographiques 573

10. Expositions et œuvres photographiques..... 574

ANNEXES 575

I Alphabet de transcription et glossaire..... 576

II Liste des abréviations et acronymes 584

III Récapitulatif des familles enquêtées 586

IV Les produits pauvres : quelques prix de produits de première nécessité..... 592

V Autres illustrations 593

VI Table des tableaux 600

VII Table des illustrations..... 600

VIII Table des encadrés	601
TABLE DES MATIÈRES.....	602
RÉSUMÉ DE THÈSE	606

RÉSUMÉ DE THÈSE

CASABLANCA, UNE « VILLE À L'ENVERS ». Urbanités métropolitaines au prisme de la marginalité sociale

Marie-Pierre ANGLADE

Cette recherche porte sur les mécanismes d'ajustement des différentes urbanités en présence à Casablanca, principale métropole du Maroc, par le biais de l'étude de l'appropriation d'espaces publics par des pratiques déviantes. La question des rapports mutuels entre les citoyens déviants et l'ensemble des acteurs de la ville (citoyens ordinaires et acteurs institutionnels de l'aménagement), incarnée dans le processus d'aménagement urbain du centre-ville à partir de 2002, permet de mettre en évidence l'importance de la visibilité de la transgression des normes sociales. Ces projets contraignant les citoyens déviants à réadapter leurs lieux de vie à l'injonction à une urbanité policée sont analysés au regard des limites des compétences des citoyens en situation de vulnérabilité et interrogent l'aménagement dans sa capacité à intégrer toutes les composantes sociales de la ville. Dans une démarche de type ethnographique, explorer l'articulation du lien social à la morphologie urbaine permet de comprendre les transformations des valeurs à l'œuvre dans des situations de déviance, révélatrices de changements affectant les formes familiales et l'ensemble de la société marocaine, pour les hommes et les femmes en quête d'individuation.

Mots-clefs : Maroc - espaces publics - urbanité - pratiques urbaines - marginalité - vulnérabilité - normes sociales - déviance - genre - aménagement - lien social - métropole - Suds

English abstract

This research is a study of the adjustment of different urbanities present in Casablanca, Morocco's main metropolis, where public spaces are appropriated by city-dwellers for their deviant practices. The issue of mutual relations among the city-dwellers and all the city stakeholders (ordinary city-dwellers and institutional players involved in planning) embodied in the urban planning process of the city center since 2002 highlights the importance of visibility of the transgression of social norms. The development projects, which force deviant city-dwellers to readjust their living places to a constraining civilized urbanity, are analyzed in terms of the limitations of the competencies of these city-dwellers, who are in a vulnerable situation. The projects also call into question urban planning in its ability to incorporate all the social components of the city. Using an ethnographic approach to explore the relationship of social ties with urban morphology helps to understand the transformations of values at play in situations of deviance, which reveal changes in family structure and the entire Moroccan society for men and women in search of individuation.

Keywords : Morocco - public spaces - urbanity - urban practices - marginality - vulnerability - social norms - deviance - gender - urban planning - social ties - metropolis – South

mp.anglade@orange.fr